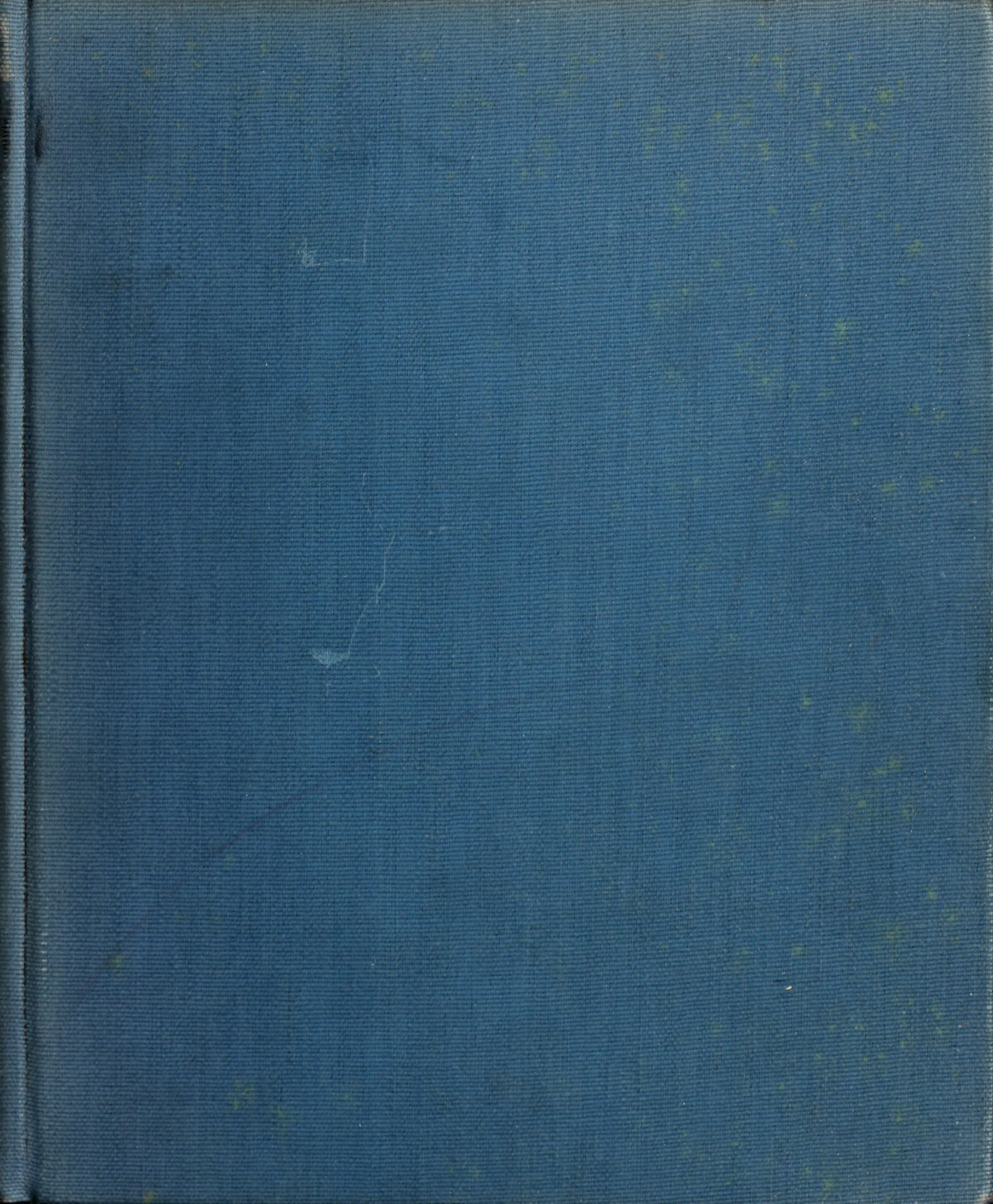


HISTOIRE

LITERAIRE

DE LA FRANCE

TOME III.

HISTOIRE
LITERAIRE
DE LA FRANCE

OU L'ON TRAITE

DE L'ORIGINE ET DU PROGRÈS, DE LA DÉCADENCE

et du rétablissement des Sciences parmi les Gaulois et parmi les François ; Du goût et du génie des uns et des autres pour les Letres en chaque siécle ; De leurs anciennes Ecoles ; De l'établissement des Universités en France ; Des principaux Colleges ; Des Académies des Sciences et des Belles Letres ; Des meilleures Bibliothéques anciennes et modernes ; Des plus célebres Imprimeries ; et de tout ce qui a un rapport particulier à la Literature.

AVEC

Les Eloges historiques des Gaulois et des François qui s'y sont fait quelque réputation, Le Catalogue et la Chronologie de leurs Ecrits ; Des Remarques historiques et critiques sur les principaux Ouvrages ; Le dénombrement des différentes Editions : Le tout justifié par les citations des Auteurs originaux.

PAR DES RELIGIEUX BENEDICTINS DE LA CONGREGATION DE S. MAUR.

TOME III

Qui comprend le cinquiéme Siécle de l'Eglise.

NOUVELLE EDITION, CONFORME A LA PRÉCEDENTE ET REVUE,

Par M. PAULIN PARIS, Membre de l'Institut.

A PARIS,

Librairie de VICTOR PALMÉ, 25, rue de Grenelle-Saint-Germain.

M DCCC LXVI

Paris. — Imprimerie Paul Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

OBSERVATIONS

SUR DEUX ENDROITS DE CE TROISIÉME VOLUME.

PEU s'en est fallu que la remarque suivante ne nous ait échappé. Elle regarde un ou deux écrits qu'on a tenté de donner à S. Fortunat Evêque de Poitiers, dont on trouvera l'histoire dans ce troisiéme volume depuis la pag. 464 jusqu'à la 491, et devoit être placée à la fin du § IIIe. pag. 485.

M. Muratori aïant déterré une courte explication du Symbole qui porte le nom de S. Athanase, en a fait part au Public dans le second tome de ses Anecdotes. Comme cet écrit se trouve porter en tête le nom d'un Fortunat, ce sçavant Editeur en a pris occasion de faire une longue dissertation, où il tâche de prouver, que non seulement cette courte explication, mais que le texte même sur lequel elle est faite, sont l'un et l'autre l'ouvrage de Fortunat de Poitiers. Il seroit cependant tout-à-fait extraordinaire qu'étant auteur du texte, il le fût aussi de l'explication, ou que l'étant de l'explication, il le fût pareillement du texte. C'est ce que M. Muratori, après plusieurs raisonnements paroît enfin reconnoître lui-même. De sorte qu'abandonnant sa premiere conjecture, qui tend à attribuer à Fortunat le Symbole en question, il se retranche à lui donner le petit commentaire qui est fait pour l'expliquer.

(Mur. Anec. T 2. p. 212-217. — p. 217-231. — pag. 231.)

Mais qu'il nous soit permis de dire, sans sortir du respect que nous avons pour les lumieres de ce docte Ecrivain, que cette explication ne peut être de Fortunat de Poitiers. La seule preuve suivante suffit pour en convaincre. C'est que cette explication contient sur l'article du *jugement des vivants et des morts*, une opinion entierement opposée à celle que Fortunat propose sur le même article dans son explication du Symbole des Apôtres. L'Auteur de l'écrit publié par M. Muratori, entend par les vivants, ceux que le Seigneur à son dernier avenement trouvera en vie, et par les morts, ceux qui aïant païé le tribut à la nature, auront été ensevelis avant ce dernier jour: *Vivos dicit eos, quos tunc adventus dominicus in corpore viventes invenerit, et mortuos, jam antea sepultos.* Fortunat au con-

(pag. 217. — Fort. l. 11. p. 265.)

traire rapportant cette même opinion et en mêmes termes, avec une autre qui explique l'endroit en l'entendant des bons et des méchants, rejette l'une et l'autre, et leur préfére celle qui l'entend des ames et des corps: *Nos tamen*, dit-il, *vivos et mortuos, hoc est animas et corpora pariter judicanda esse*. Voïez la pag. 473 de ce troisiéme volume.

Quant au nom de Fortunat qui se lit à la tête de l'explication du Symbole dit de S. Athanase, il sera arrivé à cette occasion ce qui s'est fait en plusieurs autres semblables. Comme cet écrit se trouve dans le même manuscrit, à la suite des explications du *Pater* et du Symbole des Apôtres par Fortunat de Poitiers, qui y est nommé, et que d'abord il étoit sans nom d'Auteur, un Copiste téméraire et peu scrupuleux lui aura fait porter celui de Fortunat, qu'il avoit lû à la tête des écrits précédents.

Mur. ibid. pag. 231.

En parlant de Chrodobert ou Chrodebert Evêque de Tours, à l'occasion de S. Oüen de Rouen son contemporain, pag. 626 de ce même volume, nous avons oublié d'avertir, qu'on nous a conservé sous son nom un petit Traité sur la pénitence, qui porte pour titre: *Judicium Chrodeberti Episcopi Turonensis de muliere adulterâ*. Le Public en est redevable au dernier Editeur de S. Léon qui l'a tiré d'un manuscrit appartenant autrefois à M. de Thou. Il est adressé à une personne de l'autre sexe, qui après s'être consacrée à Dieu, et avoir eu le malheur de violer cette consécration, avoit demandé à Chrodebert ce que prescrivent les Canons en pareil cas. Ce Prélat lui envoïa ce qu'ordonne à ce sujet un Concile d'Orleans. C'étoit apparemment le dix-neuviéme Canon du V Concile. L'endroit ne se trouve point dans l'écrit de Chrodebert, qui y joint divers motifs tous propres à relever l'espérance de cette personne pour obtenir le pardon de son péché, et divers moïens pour tâcher de l'expier. Ce petit Traité est fort édifiant, et en un style clair et assez bon, quoique simple. L'Auteur y proposant l'exemple de Marie-Madeleine, la confond et avec la Femme pécheresse de l'Evangile, et avec Marie de Bethanie. Il y débute par dire, que l'Eglise de Tours ne recevoit comme régle de foi, que les quatre premiers Conciles généraux: *quas quatuor synodos tantum terra nostra venerabiliter recipit et concredit*. Elle n'avoit donc pas encore reçu le V touchant les trois Chapitres.

Leo. t. 2. p. 879-881.

TABLE

DE CE QUI EST CONTENU DANS CE VOLUME.

TABLE

DES CITATIONS CONTENUES EN CE VOLUME,

AVEC LES EDITIONS DONT ON S'EST SERVI.

A

Ado, chr. an. 492.	S. ADONIS Viennensis Archiepiscopi Breviarium chronicorum, ad annum 492. et sic de cæteris, in tomo 16 Bibliothecæ Patrum. Lugduni, 1677. fol.
Agob. jud. sup. n. 4.	S. Agobardi Archiepiscopi Lugdunensis de Judaïcis superstitionibus, inter ejusdem opera. Paris. 1666. 8°. 2. vol.
app.	appendix ad calcem ejusdem operum.
in leg. Gund.	adversus legem Gundobadi, ibid.
not.	notæ Stephani Baluzii in eumdem, ibid.
Aim. l. 1. c. 25.	Aimoini Monachi S. Germani à pratis de gestis Francorum lib. 1. cap. 25. et sic de cæteris. Paris. 1602. fol.
Ansb. fam. red.	Ansberti familia rediviva, etc. Auctore Marco Antonio Dominicy. Parisiis, 1648. 4°.
app.	appendix ad calcem ejusdem.
Arat. ad. Parth.	Aratoris Subdiaconi ad Parthenium epistola, ad calcem Sirmundi notarum in Ennodium, cum ejusdem Ennodii operibus. Parisiis, 1611. 8°.
Arn. in ps. 37.	Arnobii junioris commentarius in psalmum 37. in Bibliotheca Patrum, tom.8. Lugduni, 1677. fol.
Aug. ep. 55.	S. Aurelii Augustini Hipponensis Episcopi, epistola 55. et sic de cæteris, inter ejusdem opera, tom 2. Paris. 1679. fol.
Serm. app.	Sermonum appendix, tom. 5. ibid. 1683. fol.
t. 6.	ejusdem tom. 6. ibid. 1685. fol.
Avit. ep. 1.	Alcimi Ecdicii Aviti Episcopi Viennensis epistola I, et sic de cæteris, inter ejusdem opera, in fronte tomi 2. operum variorum Jacobi Sirmundi S. J. Paris. 1696. fol.
fr.	fragmenta, ibid.
poë.	poëmata, ibid.
pr.	præfationes variæ ejusdem in fronte poëmatum.
rog.	homilia de Rogationibus.
Aus. prof c. 19.	D. Magni Ausonii Burdigalensis commemoratio Professorum Burdigalensium, cap. 19. inter ejusdem opera. Amstelodami, 1671. 8°.

B

Bail. jug. poë. lat.	Adrien Baillet, Jugement des Sçavants, tome quatriéme, seconde partie, contenant les Poëtes Latins. A Paris, 1686. 12°.
trad. lat.	tome troisiéme, où il traite des Traducteurs Latins. A Paris, 1685. 12°.
27. août.	au 27. jour d'Août, dans les vies des Saints par le même. A Paris, 1701. fol. 3. vol.
20. avr.	au 20. d'Avril, et ainsi des autres jours.
12. déc.	au 12 de Decembre, et ainsi des autres.
11. fév.	au 11 de Février, et ainsi des autres.
1. janv.	au 1. de Janvier, et ainsi des autres.
16. juin.	au 16. de Juin, et ainsi des autres.
16. mai.	au 16. de Mai, et ainsi des autres.
21. mars.	au 21. de Mars, et ainsi des autres.
5. oct.	au 5. d'Octobre, et ainsi des autres.
22. sept.	au 22. de Septembre, et ainsi des autres.
tab. cr.	table critique à la tête de chaque mois.
Bal. capit. t. 1.	Stephani Baluzii Capitulariorum Regum Francorum, tom. 1. et sic de 2. Paris. 1677. fol. 2. vol.
misc. t. 1.	miscellaneorum tom. 1. et sic de cæteris. Parisiis, 1678-1713. 8°. 7. vol.
Bar. an. 72.	Cæsaris Baronii Sorani Annales ecclesiastici, ad annum 72. et sic de cæteris. Antuerpiæ, 1612. fol.
Barth. l. 45.	Gasparis Barthii Adversariorum commentariorum lib. 45. et sic de cæteris. Francofurti, 1624. fol.
Bed. hist. l. 3. c. 18.	Venerabilis Bedæ Anglo-Saxonis Presbyteri historiæ ecclesiasticæ gentis Anglorum, lib. 3. et sic de cæteris in tomo 3. ejusdem operum. Coloniæ, 1612. fol.
de loc. Sanc.	de Locis Sanctis, ibid.
Ben. reg. c. 60.	S. Benedicti Regula, cap. 60. et sic de cæteris. Parisiis, 1663. 8°.
Besly, Ev. de Poit.	Jean Besly, les Evêques de Poitiers, avec les preuves. A Paris, 1647. 4°.
Bess. Conc.	Guillelmi Bessin, Presbyteri et Monachi Benedictini, Concilia Rotomagensis provinciæ, etc. Rotomagi, 1717. fol.
Bib. S. Alb. and.	Bibliotheca abbatiæ S. Albini Andegavensis ord. S. Benedicti è congreg. S. Mauri.
Barb.	Barberina, scilicet D. Francisci Barberini S. R. E. Cardinalis, etc. Romæ, 1681. fol. 2. vol.
Bodl.	Bodlejana, seu catalogus impressorum librorum bibliothecæ Bodlejanæ, in Academia Oxoniensi. Oxoniæ, 1674. fol.
Cas. Ben.	abbatiæ Casalis Benedicti, ord. S. Benedicti è congregatione S. Mauri.
Colb.	Colbertina, seu catalogus librorum bibliothecæ quæ fuit primùm illustriss. viri Johannis Colbert, etc. Parisiis, 1728. 12. 3. vol.
Cord.	Cordesiana. Parisiis, 1643. 4.
exq.	exquisitissima insignium et præstantissimorum librorum in omnibus Facultatibus, etc. Hagiæ comitum, 1732. 8.
S. Illid.	S. Illidii Claromontensis ord. S. Benedicti è Congr. S. Mauri.

D. D.

Imp..	D. D. Josephi Renati Imperialis S. R. E. Diaconi Cardinalis. Romæ, 1711. fol.
S. Jul. Tur.	abbatiæ S. Juliani Turonensis, ord. S. Bened. è Congreg. S. Mauri.
D. de Lorch.	D. de Lorchere, Lieutenant Général du Mans.
Lug-Bat.	Lugduno-Batava, seu catalogus librorum tam impressorum quam manuscriptorum bibliothecæ publicæ Universitatis Lugduno-Batavæ. Lugduni apud Batavos, 1716. fol.
maj. mon.	abbatiæ majoris monasterii prope Turones, ord. S. Benedicti è congreg. S. Mauri.
miss. Cen.	Missionariorum Cenomanensium.
PP. t. 8.	Veterum Patrum et antiquorum Scriptorum Ecclesiasticorum, etc., tom. 8. et sic de cæteris.
Q. q.	Lugduni, 1677. fol. Ubi vero q additur, designat Bibliothecam Parisiensem anni 1644.
S. Petr. de Cul.	abbatiæ S. Petri de Cultura Cenomani, ord. S. Benedicti è congreg. S. Mauri.
S. Petr. mon.	S. Petri Monasteriensis, vulgò S. Pierre-Moutier, ordinis Cluniacensis.
Rab. t. 3.	Rabbinica de Scriptoribus et Scriptis Rabbinicis, etc. Auctore D. Julio Bartoloccio de Celleno, etc. tom. 3. Romæ, 1683. fol.
Tel.	Telleriana, sive catalogus librorum bibliothecæ D. Mauricii le Tellier, Archiepiscopi Remensis. Parisiis, 1693. fol.
Thua.	Thuana, seu catalogus bibliothecæ Thuanæ, etc. Parisiis, 1679. 8°.
S. Vincen.	abbatiæ S. Vincentii Cenomanensis, ord. S. Benedicti è Congregatione S. Mauri.
Blou. cen. auct.	Thomæ-Pope Blount Censura celebriorum Auctorum, etc. Genevæ, 1694. 4°.
Boll.	Acta Sanctorum, etc. cura Johannis Bollandi ac sociorum ejus S. J. Antuerpiæ, 1643-1729. fol. 31. vol. Sic autem citantur.
20. apr.	ad 20 diem aprilis, et sic de cæteris diebus.
11. feb.	ad 11 diem februarii, et sic de cæt.
1. jan.	ad 1 diem januarii, et sic de cæt.
17. jul.	ad 17 diem julii, et sic de cæt.
26. jun.	ad 26 diem junii, et sic de cæt.
16. Mai.	ad 16 diem maii, et sic de cæt.
21. mar.	ad 21 diem martii, et sic de cæt.
Bon. not. auc.	Johannis Bona S. R. E. Cardinalis Notitia Auctorum et librorum; in fronte ejusdem libri de divina psalmodia. Parisiis, 1663. 4.
Bosq. t. 2.	Francisci Bosqueti Ecclesiæ Gallicanæ historiarum lib. 2. et sic de cæt. Parisiis, 1636. 4.
Bult. hist. occ. t. I.	Louis Bulteau de la Congrégation de S. Maur, Histoire monastique d'Occident, ou Abrégé de l'histoire de l'ordre de S. Benoît, tom. I. A Paris, 1684. 4.

C.

Cæs. vit. I. 1.	S. Cæsarii Arelatensis Episcopi vita, lib. 1. et sic de 2 inter acta Sanctorum ord. S. Benedicti, tom. seu sæculo I. Parisiis, 1668. fol.
Camus.	Nicolaï Camusat Tricassini Promptuarium antiquitatum Tricassinæ diœcesis, etc. Augustæ Trecarum, 1610. 8°.
Canis. B. t. I.	Henrici Canisii Lectiones antiquæ, à Jacobo Basnage recusæ sub hoc titulo : Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum, etc. tom. I. et sic de cæt. Antuerpiæ, 1725. fol. 5. vol. Ubi vero B non additur, tunc agitur de ipsa editione à Canisio facta. Ingolstadii, 1601-1604. 4°. 7. vol.

D.

E.

Enn. apo. Magni Felicis Ennodii Episcopi Ticinencis libellus apologiticus pro Synodo etc. inter ejusdem opera. Parisiis, 1611. 8°.
Car. Carmina, ibid.
dict. dictiones, ibid.
ep. epistolæ, ibid.
ep. ded. epistola dedicatoria Editoris.
euch. eucharisticon, ibid.
not. notæ Jacobi Sirmundi in eumdem, ibid.
pan. panegyricus pro Theodorico Rege, ibid.
pr. præfatio, seu testimonia veterum in fronte operum, ibid.
vit. vita ejusdem à Sirmundo concinnata, ibid.
vit. ant. Vita B. Antonii Monachi ab Ennodio, ibid.
vit. epi. Vita B. Epiphanii Episcopi Ticinencis, ab eodem Ennodio, ibid.

F.

Fab. bib. lat. app. Johannis Alberti Fabricii Bibliotheca latina, seu notitia veterum Auctorum Latinorum, etc. appendix. Hamburgi, 1696. 12°.
Faust. ad Rur. ep. Fausti Regiensis Episcopi epistola 7. ad Ruricium, in Bibliotheca Patrum tomo 8. Lugduni, 1677.
Fleu. dis. 3. M. l'Abbé Fleuri au troisiéme discours sur l'histoire de l'Eglise. A Paris 1720. 12°.
H. E. l. 22. Histoire ecclesiastique livre 22. et ainsi des autres. A Paris, 1697-1702. 4°.
Flod. l. 1. Flodoardi Presbyteri et Canonici Ecclesiæ Remensis lib. I. historiæ etc. et sic de cæteris, in tomo 17. Bibliothecæ Patrum. Lugduni, 1677. fol.
Flor. bib. t. 2. Floriacensis veteris bibliothecæ tomus 2. Lugduni, 1605. 8°.
Fort. l. 2. c. 1. Venantii Honorii Clementiani Fortunati Episcopi Pictaviensis liber I. cap. seu carmen 1, et sic de cæteris. Moguntiæ, 1603. 4°.
not. notæ Cristophori Broweri in eumdem.
pr. variæ præfationes, ibid.
supp. supplementa, ibid.
vit. vita ipsius Fortunati à Christoph. Browero concinnata, in fronte ejusd.
vit. M. l. r. de vita S. Martini lib. 1. et sic de cæt. ibid.
Fred. chr. Fredegarii Scholastici Chronicum, inter opera S. Gregorii Turonensis Episcopi. Paris. 1699. fol.
fr. fragmenta ex aliis Fredegarii excerptis selecta, ibid.
Frech. his. fr. t. 1. Marquardi Freher corpus Francicæ historiæ veteris et sinceræ, tom. seu pars 1. Hanoviæ, 1713. fol.
Fris. bib. ph. Johannis Jacobi Frisii Bibliotheca Philosophorum Classicorum Auctorum chronologica, etc. Tiguri, 1592. 4°.

G.

Gall. chr. nov. t. 1. Gallia Christiana, seu series et historia Archiepiscoporum, Episcoporum, Abbatum Franciæ, etc. à Dionysio Sammarthano et sociis, tom. 1. et sic de cæteris. Paris. 1715-1731. fol. 5. vol.
vet. t. 1. veteris editionis à fratribus Sammarthanis, tom. 1 et sic de cæt. Paris. 1656. fol. 4. vol.

H.

J.

L.

M.

N.

O.

P.

R.

Rur. l. 1. ep. 1.	S. Ruricii Episcopi Lemovicensis lib. I. epistola I. et sic de cæt. inter antiquas Lectiones ab Henrico Canisio editas, et à Jacobo Basnage recusas, tom. I. Antuerpiæ, 1725. fol.

S.

Sal. ep. 4.	Salviani Massiliensis epistola 4. inter ejusdem opera. Paris. 1684. 8°.
Sax. pont. arel.	Petri Saxi Ecclesiæ Arelatensis Canonici Pontificum Arelatensium historia. Aquis Sextiis, 1629. 4°.
Sid. app.	Caii Sollii Apollinaris Sidonii Arvenorum Episcopi appendix, seu poëmata quædam ad calcem carmina ejusdem. Paris. 1598. 8°.
car. 11.	Carmen II. et sic de cæt. una cum epistolis. Paris. 1609. 4°.
lib. 7. ep. 6.	lib. 7. epist. 6. et sic de cæt. Ibid.
Sig. scri. c. 22.	Sigeberti Monachi Gemblacensis de Scriptoribus Ecclesiasticis liber, cap. 22. et sic de cæt. in Bibliotheca Ecclesiastica. Hamburgi, 1718. fol.
Sir. in Sid.	Jacobi Sirmundi S. J. notæ in Appollinarem Sidonium, tom. I. ejusdem Sirmundi operum. Paris. 1696. fol.
op. t. 2.	opera varia, tom. 2. Ibid. fol.
Six. bib. l. 4.	Sixti Senensis Bibliothecæ sacræ liber 4. Lugduni, 1575. fol.
Spic. t. 3.	Spicilegium Veterum aliquot Scriptorum, etc. à D. Luca Dacherio, tom. 3. Paris. 1659. 4°.
t. 4.	tom. 4. Ibid. 1661. 4°.
t. 5.	tom. 5. Ibid. 1661. 4°.
t. 8.	tom. 8. Ibid. 1668. 4°.
t. 9.	tom. 9. Ibid. 1669. 4°.
t. 12.	tom. 12. Ibid. 1675. 4°.
Sul. vit. M.	Sulpicii Severi Presbyteri vita S. Martini Episcopi Turonensis, inter ejusdem opera. Amstelodami, 1665. 8°.
Sur.	Laurentii Surii Carthusiani de probatis Sanctorum historiis. Coloniæ Agrippinæ, 1571-1576. fol. 6. vol. Sic autem citatur ;
23. ap.	ad diem 23 aprilis, et sic de cæt. ejusd. mensis diebus.
27. aug.	ad diem 27 augusti, et sic de cæt.
1. dec.	ad diem 1 decembris, et sic de cæt.
6. feb.	ad diem 6 februarii, et sic de cæt.
1. jan.	ad diem 1 januarii, et sic de cæt.
31. jul.	ad diem 31 julii, et sic de cæt.
16. jun.	ad diem 16 junii, et sic de cæt.
28. mai.	ad diem 28 maii, et sic de cæt.
3. mar.	ad diem 3 martii, et sic de cæt.
1. nov.	ad diem 1 novembris, et sic de cæt.
1. oct.	ad diem 1 octobris, et sic de cæt.
22. sep.	ad diem 22 septembris, et sic de cæt.
supp.	Supplementum, seu tomus septimus, continens additiones; studio Jacobi Mesandri Carthusiani, etc. Coloniæ Agrippinæ, 1581. fol.
Sill. poë.	Syllabus Poëtarum Christianorum veterum, et eorum editionum, præfixus operibus Paulini Petrocorii à Christiano Daumio. Lipsiæ, 1686. 12.

T.

Tac. vit. agr.	C. Cornelii Taciti vita Agricolæ, inter ejusdem opera. Amstelodami, 1685. 8°.

Till. Emp. t. 1.	M. de Tillemont, Histoire des Empereurs et des autres Princes, qui ont régné durant les six premiers siécles de l'Eglise, etc. tome 1. A Paris, 1690. 4°.
t. 5.	tom. 5. Ibid. 1701. 4°.
H. E. t. 3.	Memoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique des six premiers siécles de l'Eglise, etc. tom. 3. et ainsi de tous les autres suivants. A Paris, 1693-1712. 4°.
Trith. scri.c. 234.	Johannis Trithemii de Ecclesiasticis Scriptoribus liber, cap. 234. et sic de cæt. in Bibliotheca Ecclesiastica. Hamburgi, 1718. fol.

V.

Val. rer. fr. l. 15.	Hadriani Valesii Rerum francicarum, etc. lib. 15. et sic de cæteris. Paris. 1658. fol. 3. vol.
Vass. ann. l. 1	Jacques le Vasseur, Doyen de l'Eglise Cathedrale de Noyon, Annales de la même Eglise. A Paris, 1633. 4°.
Vict. vit. l. 2.	Victoris Vitensis Episcopi Historia persecutionis Africæ provinciæ, lib. 2. et sic de cæt. in prima parte historiæ persecutionis Vandalicæ à D. Theodorico Ruinart concinnatæ. Paris. 1694. 8°.
Vin. Lir.	Vincentii Lirinensis commonitorium, ad calcem Salviani Massiliensis operum. Paris. 1684. 8°.
Voss. his. gr. l. 2.	Gerardi Johannis Vossii de Historicis Græcis lib. 2. Amstelodami, 1699. fol.
his. lat. l. 2. c. 22.	de Historicis Latinis lib. 2. cap. 22. et sic de cæt. Ibid. 1697. fol.
Uss. ep. hib.	Jacobi Usserii Armachani Archiepiscopi Epistolæ hibernicæ, seu veterum epistolarum hibernicarum sylloge, etc. Paris. 1665. 4°.
Usuar. Mar	Usuardi Monachi Martirologium, à Johanne Baptista Sollerio S. J. editum. Antuerpiæ, 1714. fol.



HISTOIRE

LITERAIRE

DE LA FRANCE

SIXIEME SIECLE DE L'EGLISE.

ETAT DES LETRES DANS LES GAULES

en ce Siècle.

DÈS les premieres années du siecle précédent, les incursions des Barbares dans les différentes Provinces de l'Empire avoient présagé la décadence des Letres. Pouvoit-on en effet attendre autre chose de peuples feroces, qui n'aïant presque ni connoissance des letres, ni teinture de religion, n'avoient de goût que pour la guerre, la chasse, le brigandage?

L'habitation que plusieurs de ces mêmes peuples choisirent dans nos Gaules, y firent éclore ce que leurs incursions avoient annoncé. Enfin leur mêlange et leurs habitudes avec les naturels du païs, y faisant peu à peu disparoître cette politesse dans les mœurs, et cette noble ardeur à cultiver les sciences et les beaux arts, qu'on y admiroit auparavant, changerent la face de toutes nos Provinces. C'est de quoi nous avons donné les premieres preuves sur le V siecle. Avant qu'on le vît finir, il n'étoit point de genre de literature qui ne se ressentît de cette triste et funeste décadence. Dès-lors bien loin de faire quelque accüeil à la Grammaire, à la Philosophie et aux autres Sciences, on n'avoit pour elles que du mépris et même de l'horreur. Dès-lors l'éloquence et la poësie avoient tellement dégénéré de ce qu'elles étoient autrefois, qu'elles n'étoient presque plus reconnoissables. Dès-lors l'oisiveté, la paresse, l'amour des délices, les amusements pueriles avoient pris la place des occupations serieuses de l'étude.

II. En ce siecle-ci le mal alla toûjours croissant. Il avoit fait tant de progrès sur les dernieres années de l'épiscopat de S. Avite de Vienne, qui finit avec sa vie en 525, ' que ce S. Prélat s'en plaignoit hautement. C'est ce qui lui avoit fait former le dessein de ne plus écrire en vers. Il étoit effectivement inutile de le faire; puisque la literature étant tombée, il se trouvoit peu de personnes capables d'entendre ce genre de composition : *nec in eo immorari, quod paucis intelligentibus mensuram syllabarum servando canat.* ' On voit encore quelque chose de pis du temps de S. Grégoire de Tours, environ soixante ans après. Les letres étoient alors entierement tombées, comme il paroît par la maniere d'écrire de cet Historien, qui en gemissoit lui-même : *væ diebus nostris*, s'écrie-t-il, *quia periit studium literarum à nobis*. Il ne se trouvoit personne qui fût en état de conserver à la posterité, soit en prose ou en vers, la connoissance des évenements qui méritoient de n'être pas ignorés. Et quand même il se seroit trouvé quelque habile plume pour l'entreprendre et l'exécuter, à peine auroit-elle eu quelque Lecteur. Les bons Auteurs n'étoient entendus que d'un très-petit nombre de personnes; et tout ce qui n'étoit pas

Avit. car. 6. pr. p. 251.

Gr. T. hist. pr.

écrit d'un style le plus grossier et le plus rustique, étoit au-dessus de la portée de la multitude. En tout ceci nous ne faisons que parler d'après S. Grégoire, qui voïoit les choses de fort près.

III. Ce siecle néanmoins ne laissa pas d'avoir ses Ecrivains, même en assez bon nombre. Mais, Grand Dieu, quels Ecrivains pour la plûpart! Presque tous ceux qui s'émanciperent de le devenir, étoient non-seulement sans critique, qui étoit tombée avec la connoissance de l'antiquité; mais ils suivoient encore le mauvais goût de leur siecle, ou le merveilleux l'emportoit sur le vrai, et l'extraordinaire sur le simple. C'est ce qui paroît visiblement dans presque tous les Auteurs, qui en ce siecle et les suivants entreprirent de composer des histoires ou vies des Saints, et des rélations de leurs miracles. Il n'est peut-être point de siecle, où l'on vît dans les Gaules plus de ces effets merveilleux de la puissance divine qu'en celui-ci. Dieu qui les opere pour le bien de son Eglise, eut alors une occasion particuliere de les multiplier dans nos Provinces. L'Eglise Gallicane se trouvoit environnée de peuples barbares, presque tous ou Païens ou hérétiques. Leur rusticité et leur barbarie les rendoient peu susceptibles d'instruction et de respect pour les choses Saintes. Il falloit dans les desseins que Dieu avoit de les appeler à la foi catholique, quelque chose qui les prît par les sens. Il choisit donc les miracles comme le moïen le plus propre pour faire sur ces peuples une salutaire impression. Il s'en faisoit sans nombre aux tombeaux de S. Martin à Tours, de S. Hilaire à Poitiers, de S. Germain à Auxerre, de S. Loup à Troïes, de S. Remi, de S. Médard, et de tant d'autres Saints. Ils étoient si éclatants et si avérés, que les Evêques les proposoient comme une marque certaine et distinctive de la vraïe religion; et l'on sait que ce fut ce qui contribua le plus à déterminer Clovis à l'embrasser.

Duches. t. 4. p. 854-855.

IV. On ne parloit que de miracles, parce qu'il s'en opéroit de toutes parts, et qu'ils imprimoient aux plus grossiers et aux plus barbares une sainte retenuë. Mais quelque nombreux et quelque frappants que fussent ceux qui s'opéroient, on ne laissoit pas d'en ajoûter d'imaginés aux réels, et de les orner de quelques nouvelles circonstances qui en relevoient le merveilleux. La trop grande crédulité et le

défaut de lumiere firent recevoir sans examen les uns comme les autres, et donner même dans des visions et des apparitions, souvent d'autant plus ridicules qu'elles étoient plus extraordinaires. Que faisoient les Ecrivains de ce temps-là? pour s'accommoder au goût regnant et au genie de leur siecle, ils s'occupoient à faire des recüeils de ces sortes d'histoires miraculeuses. Que s'ils entreprenoient d'écrire la vie de quelque Saint, le premier but qu'ils s'y proposoient, étoit de traiter de ses miracles. Ils omettoient ce qu'il y avoit de plus interessant et de plus instructif, pour n'entretenir leurs Lecteurs que de merveilles propres à attirer leur admiration. Ce mal gagna l'esprit des plus doctes et des plus sages, comme celui des moins éclairés. Fortunat de Poitiers, habile homme d'ailleurs, et l'un des plus célebres Ecrivains de ce siecle, n'en a pas été exemt, non plus que tant d'autres. Ils préféroient ainsi l'accessoire au principal, et les faits de moindre conséquence aux évenements les plus instructifs et les plus mémorables. ' C'est ce qui fait dire à S. Grégoire de Tours, quoiqu'il fût dans le même cas, que ceux qui en son temps se mêloient d'écrire, le faisoient sans presque aucun choix des matieres.

Gr. T. gl. conf. pr.

V. Autre inconvenient, qui à la verité étoit beaucoup moins général que celui dont on vient de parler ; mais qui n'arrivoit encore que trop souvent. Comme la plûpart de ces Ecrivains manquoit de lumiere, pour discerner les motifs l'égitimes qui devoient leur faire prendre la plume, il se glissoit quelquefois dans leurs ouvrages certaines vûës d'interêt. Le désir d'attirer de plus fréquentes ou de plus riches offrandes, ou de conserver les biens des Eglises, leur faisoit tantôt embellir, tantôt multiplier même les guérisons extraordinaires, et les miracles de justice contre les ravisseurs des biens ecclésiastiques. A ces défauts qui tombent sur les choses mêmes, on en joignoit d'autres qui regardent la maniere de les rapporter. Au lieu de cet air aisé et naturel et de cette noble simplicité, qui sont les caracteres essentiels et la beauté de l'histoire, on affectoit d'y emploïer une certaine éloquence, qui étoit bien éloignée d'en mériter même le nom. On n'avoit plus la moindre idée de la véritable éloquence ; et ce que l'on prenoit pour elle, étoit un tour guindé que l'on donnoit à ses pensées, et un assemblage confus d'expressions entassées les unes sur les autres

sans aucun arrangement. Qu'arrivoit-il de-là? C'est qu'à force de se servir d'un langage aussi extraordinaire, on se rendoit inintelligible. On ne tiroit presque aucun fruit des vies des Saints, où l'on inseroit quelque chose de leurs vertus, parce qu'on en déroboit la connoissance par la maniere dont on en parloit. Encore aujourd'hui nous avons de ces sortes de vies, où après les divers éclaircissements que les gents habiles y ont donnés, on est encore à deviner ce qu'ont voulu dire les Auteurs en plusieurs endroits de ces mêmes écrits.

VI. On ne respecta pas plus la construction du discours, que tout le reste. On la viola en plusieurs manieres. ' On prenoit, dit S. Grégoire de Tours, les noms féminins pour masculins, les masculins pour neutres et les neutres pour féminins. On renversoit aussi le régime des prépositions. A celles qui demandent un ablatif, sans beaucoup de façon on leur donnoit un accusatif; et à celles qui regissent un accusatif, on joignoit un ablatif. La corruption ne fut pas long-temps à s'introduire dans les termes mêmes de la langue. ' On prononçoit et on écrivoit *contemto et fructo*, pour *contemtu et fructu*, *Antistis* pour *Antistes*, et au contraire *Sanctimoniales* pour *Sanctimonialis*. De cette corruption qui ne consistoit que dans le changement de la terminaison des mots, on passa à changer les termes en entier. Comme les mots latins manquoient, parce qu'on négligeoit de lire les anciens Auteurs, on y en substituoit de barbares, en leur donnant une inflexion et une terminaison latine. Cette licence étoit venuë à nos Ecrivains, non-seulement du défaut de latinité, ' mais aussi de l'exemple et de la coûtume des François habitués dans les Gaules. Ceux-ci ignorant le latin, qu'ils étoient néanmoins obligés de parler, pour les raisons qu'on verra dans la suite, y accommoderent leur langue par de semblables inflexions et terminaisons. C'est de quoi l'on trouve des vestiges bien marqués dans la Loi Salique et la Loi Ripuaire. De-là se forma comme insensiblement ce qu'on nomma le Roman : c'est-à-dire la langue vulgaire et rustique, dont nous parlerons ailleurs avec plus d'étenduë.

VII. Tels étoient pour la plûpart les Ecrivains de ce siecle et des suivants, et tels étoient les ouvrages qu'ils donnoient au public. On n'en pouvoit goûter, ni presque lire

Ibid.

Mab. act. B. t. 1. pr. n. 116.

Du Cang. gl. pr n. 13. 14.

d'autres. Après cela doit-on être surpris, qu'avec un si foible secours les letres et les sciences soient presque totalement tombées, et que l'ignorance ait fait des progrès si prodigieux? Ce qui peut paroître étrange, c'est que les François habitués dans les Gaules, n'étant qu'en petit nombre en comparaison des naturels du païs, qui n'en furent point chassés, ils n'aïent pas pris plûtôt les maximes des Gaulois, que ceux-ci les leurs. Il semble en effet que cela se devoit faire ainsi. Dans ce cas ni la langue Latine ni la Gréque, qui étoient dans les Gaules, l'une vulgaire et l'autre assés commune, ni les belles connoissances qu'elles servent à entretenir, et qu'on y cultivoit avec tant d'éclat, n'y seroient pas venuës à ce point de décadence, où elles arriverent avant la fin de ce siecle. Mais outre que les mœurs de la nation victorieuse et dominante prévalent toûjours tôt ou tard sur celles des vaincus, nos Gaulois s'étoient beaucoup relâchés de leur ancienne ardeur pour les sciences; et ils n'avoient plus les mêmes motifs de les cultiver. L'Empire arrivé lui-même à sa décadence, ne leur offroit plus d'emplois à exercer, de charges et de dignités à remplir. Or l'on sait qu'en tous les temps les honneurs ont le plus contribué à soûtenir les Letres. Lors donc que cet appui leur manque, il faut nécessairement qu'elles tombent.

Gend. mœ. des Fr. p. 15.

VIII. Il est vrai que les François en se rendant maîtres des Gaules, se firent un point de politique de ne presque rien changer au gouvernement qui y étoit établi. Ils en userent de la sorte, pour flatter le peuple Gaulois, et le disposer à mieux goûter leur nouvelle domination. Ils y laisserent donc les dignités romaines, que les Empereurs y avoient créées, et que les Gots et les Bourguignons abolirent dans les lieux de leur établissement. De sorte qu'ils diviserent tout le païs de leur conquête en Duchés et Comtés. Les Ducs étoient Gouverneurs des Provinces et les Comtes Gouverneurs des Villes. Les uns et les autres avoient comme les Romains, chacun dans son territoire, l'Intendance de la Guerre, des Finances et de la Justice. Il est encore vrai que ces Officiers étant amovibles, parce que leurs dignités n'étoient que des commissions que le Prince donnoit pour un temps; cela devoit, ce semble, inspirer d'autant plus d'émulation pour se rendre digne d'y parvenir, que plus de personnes y pouvoient prétendre.

Mais ces heureux temps étoient passés, où il falloit avoir de l'érudition et de l'éloquence pour exercer ces grands emplois. On ne demandoit plus en ceux qu'on y élevoit, que de l'adresse, de la valeur, et le secret de sçavoir contenir les peuples dans le devoir. D'ailleurs, quoique ces dignités s'accordassent souvent sur le choix des peuples, elles étoient moins pour les gens de letres, que pour les favoris du Prince, c'est-à-dire moins pour les Gaulois naturels du païs, que pour les François étrangers.

IX. Il faut pourtant avoüer à la gloire de nos anciens Gaulois, que bien qu'ils manquassent du motif pris du côté des honneurs pour cultiver les letres, cela n'empêcha pas qu'ils ne s'y appliquassent encore avec quelque succès, depuis qu'ils eurent été subjugués. On a déja fait voir sur le siecle précédent, qu'ils ne laisserent dominer la barbarie des étrangers, qu'après s'y être opposés de toutes leurs forces, et l'avoir combattuë l'espace d'un siecle. En cela ils se trouverent favorisés par le gouvernement de Clovis. ' Comme c'étoit un Prince habile, il n'eut pas plûtôt conquis les Gaules, que pour gagner l'affection et l'estime des habitants, il les laissa vivre selon leurs mœurs. Ils profiterent de cette liberté pour continuer l'exercice des sciences et des arts dont ils faisoient profession. On vit encore parmi eux des écoles publiques ouvertes à la jeunesse. Mais les nouvelles mœurs faisant chaque jour plus de progrès, il fallut enfin ceder à la violence du torrent. Elles prirent peu-à-peu le dessus, et firent tomber parmi les Gaulois la politesse avec les Letres. Tout ce que purent faire ceux-ci, en épousant les mauvaises habitudes des autres, fut de leur communiquer quelques-unes de leurs bonnes qualités, qui sans changer entierement leur caractére, le rendirent seulement plus doux et plus humain. De sorte que les François, quoiqu'habitués dans un païs qui respiroit la délicatesse du goût, et mêlés avec un peuple poli et civilisé, tels que nous avons réprésentés ailleurs nos anciens Gaulois, retinrent encore long-temps beaucoup de traits de leur genie rustique et farouche, et ne firent passer que fort tard dans leurs manieres cette noble politesse et cet amour des letres, qui les distinguent aujourd'hui entre toutes les nations de l'univers.

p. 27.

X. Il seroit difficile de détailler toutes les mauvaises suites, que laissa après elle l'humeur féroce de ces nouveaux

habitants des Gaules. Malgré la Religion Catholique qu'ils embrasserent peu à peu, et qui devoit le plus contribuer à
p. 54. les civiliser, ' on toléra encore trop long-temps parmi eux le divorce, l'inceste et la polygamie. Marculphe qui vivoit vers 650, rapporte une formule de divorce, tel qu'il se pratiquoit alors. L'avarice et la cruauté y regnerent aussi trop long-temps; quoique la loi de l'Evangile qu'on se flat-
p. 55. toit de suivre, les défende sans ambiguité. ' Clovis après son baptême, ne fut ni moins avide ni moins cruel. ' L'envie d'avoir plus de bien fut le principal motif de ses conquêtes. Childebert et Clotaire ses fils marcherent d'assés près sur ses traces; et l'on en pourroit encore dire autant de ses petits-fils. A l'exemple des Princes, les particuliers de leur côté se porterent impunément au pillage et à divers autres excès. Clovis à la vérité publia la Loi Salique, où entre autres sages reglements, il décernoit diverses peines contre le larcin, l'incendie, et les maléfices. Mais ce remede ne fut point capable d'arrêter le cours de si grands désordres. De bonnes études, si elles avoient été d'usage, comme chez les anciens Gaulois, auroient eu plus d'effet. Elles auroient coupé le mal par la racine, en inspirant l'horreur du vice et l'amour de la vertu.

XI. Depuis qu'elles furent tombées dans les Gaules, l'ignorance ne tarda pas à prendre leur place; et tout alla en décadence. L'Eglise, quoiqu'établie sur la pierre ferme, se ressentit de ce renversement, comme le reste de l'Etat. Le relâchement se glissa dans la discipline, en même temps que la corruption gagna les mœurs. Comme l'on négligeoit de s'instruire de ses devoirs, et des saintes maximes des Anciens, on se laissa aller à plusieurs abus, qui obligerent de convoquer en ce siecle un si grand nombre de Conciles. Qui le croiroit? L'exercice des armes et de la chasse, qui étoit l'occupation la plus ordinaire et favorite des François, se communiqua insensiblement au Clergé. Les Clercs et les Evêques mêmes, autrefois tout occupés des choses de Dieu, devinrent alors chasseurs. On porta si loin les choses
Conc. t. 4. p. 1573. sur ce point, ' que dès le commencement de ce siecle le Concile d'Epaone fut obligé de défendre sous de grieves peines aux Evêques, aux Prêtres et aux Diacres, d'avoir des chiens et des oiseaux pour la chasse. Dans la suite du temps on vit encore ces mêmes Evêques devenir guerriers.

L'on

L'on comprend sans peine combien ces exercices étoient opposés aux fonctions de leur ministere, la priere, l'étude, l'instruction des clercs et des fidéles; et il n'y a pas de doute qu'ils ne contribuassent considérablement à faire tomber les sciences dans le Clergé, à qui ils ne pouvoient qu'en inspirer du dégoût. D'ailleurs que de temps perdu, qui à peine auroit suffi pour remplir tant d'obligations !

XII. La science Ecclésiastique se trouvant aussi négligée, on alla jusqu'à oublier les dispositions légitimes pour entrer dans le Saint Ministere, sur-tout dans l'Episcopat. On ne se faisoit nul scrupule de s'y pousser par la brigue et la faveur. De-là vient que l'on commença à y voir élever des sujets qui n'avoient ni science, ni mérite, ni souvent de capacité pour en acquerir. Diverses autres causes concoururent à multiplier dans les premieres places de l'Eglise de semblables sujets, qui n'y aïant point été formés de longue main, comme dans les bons siecles, n'étoient guéres propres à y briller par la doctrine et l'érudition. ' Les Evêchés étoient dès-lors si riches, ils donnoient un si grand pouvoir, que l'on quittoit volontiers les plus grands emplois pour entrer dans la Prélature. On étoit sûr d'y trouver du bien, de l'honneur et de l'autorité. ' En effet, nos premiers Rois François, soit pour paroître bons Chrétiens, soit par estime pour les Prélats, les avoient en si grand honneur, qu'ils les choisissoient quelquefois pour tenir leurs enfants, les appelloient les premiers à leur conseil et à leur table, et ne faisoient presque rien sans leurs avis. D'un autre côté, la plûpart des Seigneurs Gaulois se jettoient dans l'Eglise comme dans un asyle, de peur qu'on ne les soupçonât de cabaler contre la nouvelle domination. Tout cela faisoit rechercher avec ardeur les Evêchés, mais ne contribuoit point à donner de sçavants Evêques. Et l'ignorance, qui en étoit une des principales causes, trouva en cela même de quoi s'accroître et se fortifier.

Gend. ib. p. 13.

p. 13. 29. 30. | Gr. T. pr. n. 16. 17.

XIII. Nous ne toucherons point ici les vices grossiers qu'elle fit naître dans le Clergé, et qui défigurerent le plus la face de l'Eglise Gallicane dans la suite des temps. Telles sont l'incontinence et la simonie. Cette sorte de matiéres n'est point de nôtre sujet. Nous nous

bornons à ses effets les plus sensibles par rapport à la literature. De ce nombre l'on doit mettre la mauvaise érudition, le défaut de critique, le mauvais goût, la trop grande crédulité. Ces vices de l'esprit, tous enfants de l'ignorance, ne regnerent pas seulement dans ce qu'on nomme les belles letres et l'histoire ; ils étendirent encore leur empire jusques sur la théologie. On l'étudioit encore dans les Gaules, et on l'y étudia toûjours. Mais comme l'on s'y appliquoit sans principes et sans prendre de bons modeles, cette étude ne pouvoit être que grossiere, imparfaite, et avoir de grands défauts. Fleu. dis. 3. n. 6. Un des plus dangereux étoit de croire sçavoir ce que l'on ne sçavoit pas : ce qui étoit pis que la pure ignorance, puisque c'étoit y ajoûter l'erreur et souvent la présomption. Dans les siecles passés, on s'en tenoit scrupuleusement à l'Ecriture et à la Tradition, sans prétendre aller plus loin, et en sçavoir plus que ses peres. En celui-ci, sans toucher, il est vrai, au fond du dogme, on s'avisa d'y introduire quantité de questions inutiles, inconnuës aux anciens Docteurs. On s'émancipa même d'expliquer les Mysteres par les principes de la dialectique, et de disputer sur des choses de peu, ou même de nulle conséquence.

XIV. Faute de recourir aux sources de la vraïe théologie, et d'y puiser une exacte connoissance de la Religion, l'on se trouvoit privé des lumieres nécessaires pour discerner ce qui y appartient, de ce qui n'y convient pas. On manquoit par conséquent de principes certains de croïance. De-là qu'arriva-t-il? On donna dans deux écüeils presque également dangereux, qui se prêtent mutuellement la main l'un l'autre : la superstition et la trop grande crédulité. L'une fit inventer certaines pratiques le plus souvent vaines et inutiles, et quelquefois aussi ridicules que vaines. L'autre porta à les embrasser aveuglément et à y faire consister la religion, au moins en partie. On a vû ailleurs combien nos anciens Gaulois étoient passionnés pour les augures et les autres divinations dans les choses douteuses et qui regardent l'avenir. Ni la foi catholique, depuis qu'ils l'eurent embrassée, ni les défenses réïterées de plusieurs Empereurs Chrétiens, ne furent point capables d'abolir dans les Gaules ces

sortes de superstitions, toûjours ennemies de la vérité. En ce siécle elles y eurent encore plus de cours qu'auparavant. Mais afin de les rendre moins odieuses, et de s'autoriser en quelque sorte à les mettre en pratique, on trouva le secret de les colorer d'un prétexte de religion. L'on s'avisa donc d'y emploïer les Saintes Ecritures, et de nommer cette espéce de divination, le sort des Saints, *Sortes Sanctorum*.

XV. ' Dès le siécle précédent ces pratiques supersti- Conc. t. 4. p. 1075
tieuses, sous un voile aussi respectable, avoient jetté de profondes racines, sur-tout parmi les Ecclésiastiques. C'est ce qui paroît par la condamnation qu'en porta le Concile de Vennes, tenu en 465. ' En ce siécle-ci elles fi- p. 1390. 1409.
rent de nouveaux progrès ; puisque le Concile d'Agde en 506, et le premier d'Orleans en 511, furent obligés de les condamner de nouveau. C'est ce qu'ils exécuterent en représentant ces pratiques comme pernicieuses à la foi et à la religion, et en prononçant la peine d'excommunication contre tous ceux, soit clercs, moines, laïcs, qui les suivroient, ou qui enseigneroient d'autres à les suivre, ou même qui y ajoûteroient foi. Malgré des défenses aussi expresses, et des peines aussi rigoureuses portées contre l'usage de telles superstitions, elles ne laisserent pas de trouver encore grand nombre de partisans. L'autorité d'un de nos plus grands Rois, jointe à celle de l'Eglise, eut bien de la peine à extirper ce mal, dont il restoit encore des vestiges sur la fin du VIII siécle. Long-temps avant cette époque, nous en trouvons plusieurs autres dans la conduite de divers Princes François ; et nous apprenons par-là la maniere dont se pratiquoit cette superstition favorite. En voici quelques exemples, qui feront sans doute plaisir au lecteur. Ils sont tous tirés de S. Grégoire de Tours, qui les rapporte avec un serieux, qui feroit croire qu'il ignoroit ce qu'en avoient pensé les Conciles avant lui.

XVI. ' Charibert et Gontran étant allés en Auver- Gr. T. hist. l. 4. c. 16.
gne de la part du Roi Clotaire, pour contenir Chramne leur frere dans le devoir, celui-ci les contraignit de s'enfuir en Bourgogne, et les poursuivit jusqu'à Dijon. Là les Ecclésiastiques du lieu voulant sçavoir ce qui arriveroit à Chramne, eurent recours à la divination, ou sort

des Saints. Ils mirent trois livres sur l'autel : les Prophetes, S. Paul et les Evangiles. D'abord on prit les Prophetes ; on les ouvrit, et on y lut les premiéres paroles qui se présenterent. C'étoit le 4[e] et le 5[e] verset du 5[e] chapitre d'Isaïe : *Parce que ma vigne au lieu de porter de bons raisins, n'en a produits que de mauvais, j'en arracherai la haïe, et elle sera exposée au pillage.* Ensuite on ouvrit S. Paul, et on lut le 2[e] et le 3[e] verset du 5[e] chapitre de la premiere épitre aux Thessaloniciens : *Vous sçavés bien vous-mêmes que le jour du Seigneur doit venir comme un voleur de nuit. Car lorsqu'ils diront : Nous voici en paix et en liberté, ils se trouveront surpris tout d'un coup.* Enfin on vint au livre des Evangiles, et se présenterent les versets 26 et 27 du 7[e] chapitre de S. Matthieu : *Quiconque n'écoute point mes paroles, sera semblable à un homme insensé, qui a bâti sa maison sur le sable, etc.* On n'hésita point à augurer de-là quel seroit le sort de Chramne ; et après l'évenement, on fut persua-
c. 20. dé que c'étoit-là un prognostique ' de la mort funeste que souffrit ce malheureux Prince en 560, après s'être soulevé contre Clotaire son pere.

l. 5. c. 14. XVII. ' Quelques années après, le Roi Chilperic persuadé que Boson avoit tué son fils Théodebert dans une bataille donnée du temps de Sigebert, vouloit le tirer de l'Eglise de S. Martin de Tours, où il s'étoit refugié. Mais craignant de violer un asyle si respectable, il envoïa par un Diacre nommé Baudegile, une letre au tombeau de S. Martin, par laquelle il prioit ce Saint de lui écrire, s'il étoit permis de tirer Boson de son église. Le Diacre mit cette letre sur le tombeau, et attendit la réponse pendant trois jours. Après quoi voïant qu'il n'en recevoit point, il s'en retourna vers Chilperic. Meroüée, autre fils de ce Prince, qui s'étoit refugié dans le même asyle pour se mettre à couvert de l'indignation de son pere, inquiet de son sort, entreprit de s'en instruire. A cet effet, il mit trois livres sur le tombeau de S. Martin : le Pseautier, le Livre des Rois, et les Evangiles. Puis veillant toute la nuit, il pria le Saint de faire connoître ce qui lui devoit arriver. Après avoir passé trois jours de suite en jeûnes, en veilles et en prieres, il s'approcha du tombeau, prit et ouvrit le livre des Rois ; et le premier verset de la page qui se presenta, portoit : *Parce que vous*

avez quitté le Seigneur vôtre Dieu pour suivre les dieux étrangers, il vous a livrés entre les mains de vos ennemis. Les passages des deux autres Livres ne lui étant pas plus favorables, ce Prince après avoir pleuré amerement d'un si mauvais augure, se retira avec Boson vers la Reine Brunehaut. ' Il ne tarda pas à voir l'accomplissement du malheureux sort qu'il croïoit lui avoir été présagé en cette occasion. Gr.T. ib. c. 19. p. 227.

XVIII. Il semble que cette pratique superstitieuse de penetrer ainsi dans l'avenir, eût pris sa naissance dans le Paganisme, et que de-là elle fût passée aux Chrétiens, qui pour se la croire permise, l'auroient accommodée à leurs pratiques de pieté. ' Il est au moins certain que l'Empereur Adrien auguroit quelquefois de l'avenir, par le premier vers qui se présentoit au hasard en ouvrant les poësies de Virgile. Depuis que cette sorte de divination eut été comme spiritualisée par les Chrétiens, en y emploïant les livres sacrés, elle devint fort commune dans les Gaules, ainsi qu'on l'a vû. ' Elle avoit aussi quelque cours en Afrique dès le temps de S. Augustin, qui bien qu'il ne l'approuvât pas, n'osoit pas néanmoins la défendre absolument. La raison qu'il donne de sa retenuë, est qu'il valoit mieux que les Chrétiens emploïassent cette maniere de deviner, que d'avoir recours aux oracles des démons. Peut-être supposoit-il encore qu'on pouvoit le faire par esprit de pieté et une foi vive en la Providence, qui disposant souverainement de tous les évenemens, pourroit donner par-là quelque présage de l'avenir. Pour la France, cette maxime y fut toûjours condamnée sans restriction, non seulement par les Conciles qu'on a déja nommés, ' mais aussi par S. Aunacaire ou Aunaire Evêque d'Auxerre, dans un Synode tenu avant la fin de ce Siecle, et par Charlemagne qui l'abolit entierement par un de ses capitulaires de l'année 789.

p. 218. not.

Aug. ep. 55. n. 37.

conc. t. 5. p. 958.

XIX. Outre ces superstitions ainsi mitigées, on en vit encore d'autres tout-à-fait détestables parmi les François de ce siecle, qui avoient moins de religion. ' A Tours du temps de S. Grégoire, qui en étoit Evêque, il y avoit un nommé Didier, qui usoit de Necromantie. ' Le Duc Boson, le même dont on a déja parlé, passoit aussi pour emploïer le sortilege et d'autres divinations de cette

Gr.T. hist. l. 9. c. 6.

c. 10.

l. 5. c. 14.

nature. ' Comme il se trouvoit encore quelques Pythonisses, il envoïa en 577 consulter une de ces prétenduës devineresses, pour sçavoir le sort de Meroüée fils de Chilperic, et le sien propre. Cette charlatane lui fit dire que Chilperic mourroit la même année que Meroüée, qui lui succederoit, posséderoit seul la Monarchie Françoise. Que lui Boson seroit cinq ans son Lieutenant Général. Qu'enfin au bout de ce terme il seroit fait Evêque. L'évenement convainquit de faux le prétendu oracle de la Pythonisse, et auroit dû ouvrir les yeux aux François, qui en furent témoins, sur la vanité de ces damnables divinations, si la religion n'étoit pas capable de leur en faire sentir l'énormité, et de leur en inspirer de l'horreur. ' On ne laissa pas pour cela de continuer, comme on faisoit dans le Paganisme, de ne rien entreprendre d'important, sans consulter ou les devins, ou les entrailles des bêtes, ou le vol des oiseaux, ' et de mettre sa confiance aux enchantements, aux sortileges et aux philacteres.

Bal. capitul. t. 1. p. 150.

Gend. mœ. des Fr. p. 53.

XX. Que penser encore de tant d'autres pratiques, sinon aussi criminelles, au moins aussi vaines et aussi ridicules, que nos François avoient fait passer à leur usage, et auxquelles ils osoient bien donner le nom respectable de *Jugements de Dieu*? Nous ne les indiquons ici que parce que c'étoit autant de superstitions, toutes filles de l'ignorance. ' Tels étoient ces combats singuliers, établis pour terminer les disputes, les differends, les procès, et dont on trouve divers exemples dans nos Historiens. Ordinairement on choisissoit deux champions pour soûtenir le pour et le contre. C'est ainsi qu'on nommoit ces braves de profession, qui au moïen d'une grosse somme d'argent, entroient en lice avec un autre, pour défendre la cause de ceux qui les emploïoient. ' Telle étoit encore cette maniere de se justifier par serment. Ce serment se faisoit avec cérémonie dans une Eglise, sur un Autel, sur une Croix, sur le Livre des Evangiles, sur le Canon de la Messe, sur un Reliquaire, ou le Tombeau d'un Saint. Moïennant cette cérémonie, qui faisoit souvent des parjures, on étoit déchargé de l'accusation. ' Telles étoient enfin ces autres manieres de justifier son innocence, tantôt par un fer rouge, tantôt par l'eau boüillante, d'autres

Gr. T. hist. l. 7. c. 14 | not. 16. | l. 10. c. 11 | Fred. chr. n. 51. | Gend. 16. p. 44.

Gend. ib. p. 37. 38.

P. 46. 49.

fois par l'eau froide. Toutes ces preuves se faisoient dans l'Eglise avec des cérémonies aussi ridicules que l'action même. Et ce qu'il y avoit de plus ridicule, c'est que le peuple s'imaginoit que Dieu eût plûtôt fait un miracle, que de permettre que l'innocence succombât en cette sorte d'occasions.

XXI. Au milieu de tous ces tristes effets de l'ignorance, ce siecle ne laissa pas néanmoins d'avoir ses avantages dons les Gaules, comme ailleurs. On y conserva encore l'usage de la langue latine, quoiqu'elle commençât dès-lors à cesser insensiblement d'être vulgaire. Ce qui contribua le plus à l'y maintenir, c'est qu'on la retint toûjours dans les prieres et les offices de l'Eglise. Car on n'en usa pas à l'égard des François qui embrasserent la foi, comme l'on faisoit ordinairement envers les autres Nations nouvellement converties, à qui l'on donnoit les divines Ecritures en leur propre langue, en laquelle on célébroit même quelquefois les divins Offices. ′ La raison en fut que les François, les Gots et les Bourguignons habitués dans nos Provinces, se trouvoient en si petit nombre en comparaison des anciens habitants, qu'il ne parut pas nécessaire de changer pour eux le langage de l'Eglise. Ils se trouverent obligés par-là d'apprendre le latin, sinon pour le parler, au moins pour en avoir l'intelligence. ′ Or qu'ils l'entendissent, quoiqu'ils ne le parlassent pas, c'est ce qui est hors de contestation, et dont les ouvrages latins, sur-tout les sermons et les homélies des Evêques de ce siecle, qui nous restent, sont des preuves convaincantes. Personne ne pensera en effet que ces Evêques, qui ne prêchoient et n'écrivoient que pour l'instruction des peuples, leur eussent parlé une langue qu'ils n'auroient pas entendüe. De sorte qu'il en étoit alors du latin à l'égard du commun des François, comme il en est aujourd'hui de nôtre langue françoise, à l'égard de plusieurs peuples de diverses Provinces, qui l'entendent fort bien, quoiqu'ils ne la parlent pas.

Fleu. ib. n. 24.

Du Cang. ib. n. 30.

XXII. ′ Deux autres évenements contribuerent encore beaucoup à perpétuer dans les Gaules l'usage du latin. D'une part, les Clercs et les Moines engagés par leur état à acquerir la science ecclésiastique, se trouverent par conséquent obligés à cultiver plus particulierement cette lan-

n. 37.

gue. De l'autre, les Rois barbares se firent une espece de devoir de ne la pas négliger. On voit qu'ils l'emploïoient dans leurs loix, leurs ordonnances, leurs actes tant particuliers que publics. Sans doute ils en usoient de la sorte, soit parce qu'elle étoit entenduë de tous les peuples des Gaules, soit à cause qu'ils regardoient la leur comme trop dure et trop grossiere pour une nation accoûtumée à un langage plus doux et plus poli. On ne sçauroit au reste dire précisément quelle étoit cette langue primitive des anciens François; et il importe peu de le sçavoir. Il y a néanmoins toute sorte d'apparence, que ce n'étoit autre chose qu'un dialecte de l'ancienne langue des peuples du Nord, ou de Germanie. Nos anciens François, pour les raisons que l'on vient de voir, ne nous ont laissé aucun monument en cette langue, afin d'en pouvoir juger par nous-mêmes. Seulement il en est passé quantité de mots et dans la basse latinité et dans ce qu'on nommoit le roman, mais après avoir reçu diverses inflexions et terminaisons. De-là on les a transportés pour la plûpart dans nôtre langue françoise d'aujourd'hui, en les accommodant à son génie.

XXIII. Non-seulement nos premiers Rois François emploïoient la langue latine en ce qui regardoit le gouvernement civil de leurs Etats; mais ils la cultivoient même d'une maniere particuliere. Childebert I la parloit fort bien, Charibert encore mieux, et Chilpéric aussi parfaitement que pouvoit le permettre le genie de son siecle. A l'art de bien parler cette langue, ils joignoient plusieurs autres belles connoissances. ' Entre les éloges que Fortunat donne à l'éloquence du Roi Charibert, il releve beaucoup la connoissance qu'il avoit des Loix, et qui le faisoit briller dans les jugements qu'il rendoit en qualité de Souverain.

Fort. l. 6. c. 4. p. 143.

Quid repetam maturum animum, qui tempore nostro
  Antiqui Fabii de gravitate places?
Si veniant aliquæ variato murmure causæ,
  Nodosæ litis solvere fila potes.

. . . .

Cum sis progenitus clara de gente Sygamber,
  Floret in eloquio lingua latina tuo.
Qualis es in propria docto sermone loquela,
  Qui nos Romanos vincis in eloquio.

Clotaire

Clotaire après la mort de Childebert, se trouvant seul Monarque des François,' fit aussi paroître son amour pour la Jurisprudence par une ordonnance générale adressée vers 559 à tous ses Agents, pour l'observation de la justice. Elle porte entre autres choses, que l'on jugera selon les loix Romaines les affaires entre les Romains. C'est ainsi qu'on nommoit les anciens habitants des Gaules, pour les distinguer des Barbares Francs, Bourguignons et Gots qui les avoient subjugués. Conc. t. 15. p. 1.

XXIV. Cet amour de nos Rois pour la Jurisprudence, tendit à faire regner dans la monarchie une justice exacte. ' Chacun étoit jugé selon les loix de son état et par les personnes de sa profession ; le Clergé selon les Canons par des gents d'Eglise : les Gaulois, conformément à l'ordonnance de Clotaire, selon le Droit Romain, qui subsiste encore dans quelques-unes de nos Provinces ; les François selon la loi Salique ; la milice par des gents de guerre : les Nobles par des Gentilshommes. A l'égard du Peuple, il étoit jugé dans les bourgs et les villages par des juges nommés Centeniers, et par les Comtes dans les Villes. On ne sçavoit sous nos premiers Rois ni plus de trois cents ans après Hugues Capet, ce que c'étoit que gents de robe. ' Les Juges laïcs étoient tous d'épée. Pour les tenir plus attentifs aux devoirs de leurs charges, ils ne les exerçoient que pour un temps, et ne pouvoient acquerir de bien dans le district dont ils étoient Juges. Lorsqu'on les révoquoit, ce qui arrivoit assés souvent, il falloit avant que de partir, qu'ils satisfissent pleinement aux plaintes qu'il y avoit contre eux. Ils tenoient leurs assises dans un champ, dans un cimetiere ; aux portes des Villes ou des Eglises, dans une rüe, sur un rempart, toûjours en un lieu public, où les parties pussent avoir un accès libre et facile. Chacun plaidoit sa cause. Celles des pauvres et des veuves étoient appelées des premieres. On ne pouvoit rien prononcer contre eux, qu'on n'en eût averti l'Evêque, parce que les pauvres étoient de la famille de l'Eglise, et les veuves sous sa protection. Gend. ib. p. 27. p. 28.

XXV. Outre ces tribunaux particuliers, où l'on rendoit la justice suivant la Jurisprudence établie chés nos anciens, il y avoit un tribunal suprême pour juger les causes les plus importantes. C'étoit des Dietes annuelles

ou assemblées générales si célebres dans nos Historiens.
Fred. chr. n. 42. ' Là, si quelque Officier avoit manqué à son devoir, on lui faisoit son procès sans appel. Les Reines mêmes y étoient jugées. Brunehaut en fut un triste exemple en 613
n. 131. not. | Gr. T. his. l. 2. p. 79. not. | Gend. ib. p. 9-12. ou 614. ' Ces Dietes se tenoient tous les ans à cette occasion. Au premier de Mars le Roi assembloit toutes ses troupes en pleine campagne, tant pour en faire la revûë, que pour tenir les peuples en respect. Le lieu de cette convocation se nomma d'abord le champ de Mars, puis le champ de Mai, après que Pepin eut remis ces assemblées au premier jour de ce mois. Le Prince y assistoit en personne; et les Officiers de sa maison, qui ont porté dans la suite le titre d'Officiers de la Couronne, ne manquoient point de s'y trouver. On y mandoit aussi tous les Evêques et les Abbés les plus puissants,
Gend. ib. p. 17. les Ducs et les Comtes. ' C'étoit dans ces Dietes que l'on faisoit de nouvelles loix, qu'on abrogeoit les anciennes, qu'on délibéroit de la guerre ou de la paix, et généralement de tout ce qui concernoit l'état de la nation.
Fleu. ib. n. 9. ' De sorte que ces assemblées étoient essentiellement Parlements. Elles étoient aussi Conciles par occasion, parce qu'on y profitoit de la rencontre de tant d'Evêques ensemble, qui y avoient la meilleure part, comme souvent ou les seuls ou les plus letrés.

XXVI. Revenons à l'honneur que firent plus directement nos Rois aux letres et aux sciences. Il n'en est point de toute la premiere race, qui s'y signala avec plus d'é-
Gr. T. hist. l. 5. c. 45 | Fort. l. 9. c. 1. clat que Chilpéric I. ' Tout le monde sçait les mouvements qu'il se donna pour faire recevoir quatre nouvelles letres dans l'alphabet commun. Non content d'avoir montré par-là combien il étoit zélé pour soûtenir ou même perfectionner la literature dans ses Etats, son émulation le poussa encore jusqu'à donner dans les plus hautes sciences. Il voulut joindre au titre de Souverain ceux de Théologien et de Poëte. Mais quoiqu'il sçût assés bien sa religion, et qu'il eût la connoissance de plusieurs langues, il ne réussit ni en l'un ni en l'autre. Le goût que ce Prince et nos autres premiers Rois, soit avant ou après lui, avoient pour la poësie, servit à perpétuer, ou à faire revivre à leur Cour nos anciens Bardes, ou d'autres poëtes à peu
Gend. ib. p. 262. près semblables. ' Il est au moins vrai qu'au commence-

ment de la troisiéme race on retenoit encore la coûtume de ne point donner de combat, que dix à douze grosses voix n'eussent chanté de toutes leurs forces la fameuse chanson dite de Roland, afin d'animer les troupes par le récit des hauts faits d'armes de ce Heros imaginaire. On peut se souvenir que c'étoit là justement une des principales fonctions des anciens Bardes Gaulois.

XXVII. On les reconnoît encore mieux en ' d'autres Poëtes nommés Fatistes. Ceux-ci composoient, comme les Bardes, de petites pieces, qui se chantoient par des chœurs. On avoit d'autant plus de goût pour ces sortes de petites poësies, que le poëte y mêloit plus souvent des traits piquants contre le vice, et des éloges de la vertu. Après tout il faut avoüer qu'en général la poësie fit peu de progrès sous les Rois Mérovingiens. ' En France, comme ailleurs, il y a toûjours eu beaucoup de rimeurs et peu de Poëtes. Avec ceux-ci se confondoient quelquefois ' les Plaisantins, les Jongleurs, les Pantomimes, que nos premiers Rois François avoient ordinairement à leur Cour pour leur divertissement. On apperçoit encore quelques traits de ressemblance entre ces sortes de Bateleurs, et ceux de nos anciens Bardes qui faisoient le métier de Parasites. Les Plaisantins divertissoient en faisant des contes, les Jongleurs en joüant de la vielle, les Pantomimes en réprésentant par leurs gestes des especes de comédies. ' Quelquefois ils instruisoient des chiens, des singes, des ours à faire les mêmes postures, et leur faisoient joüer une partie de leurs pieces. De la maniere qu'on en parle, ces Bateleurs François excelloient si fort dans leur art, que l'on peut douter si les Mimes et les Pantomimes des Anciens eussent eu de l'avantage sur eux.

p. 263

p. 264.

p. 24.

p. 25.

XXVIII. ' A l'exemple de nos Rois, les Seigneurs de leur Cour se piquerent aussi d'émulation pour les letres. S. Grégoire de Tours et Fortunat de Poitiers nous en font connoître plusieurs, qui se distinguerent par leur sçavoir, sur-tout par leur habileté dans la jurisprudence et l'éloquence dans le discours. Il y en avoit même qui s'appliquoient à la poësie, et qui n'y réussissoient pas mal pour leur temps. Outre Gogue ou Gogon, dont nous pourrons parler en particulier, Fortunat nomme entre

Fort. l. 7. c. 4. 7. 12. 18. 19.

ces Sçavants Flavus et Evodius, deux freres, qui se ressembloient parfaitement. Il nomme encore un certain Loup, qu'il nous réprésente comme l'un des principaux Conseillers du Roi Sigebert, et comme aïant écrit quelque chose; un Magnulfe frere de Loup; un Jovin Gouverneur de Provence pour les Rois d'Austrasie, que Fortunat pressoit quelquefois de lui envoïer de ses poësies;
l. 6. c. 11. 12. ' un Dyname Patrice, célebre aussi pour ses vers et ses autres
Gr. T. hist. l. 4. c. 24. écrits. ' Sous Gontran Roi de Bourgogne fleurissoit un Celse, qui portoit aussi le titre de Patrice, et qui paroît avoir eu quelque gouvernement dans ce Roïaume. Celse n'étoit pas sans défaut; mais il avoit aussi de bonnes qualités. Il passoit sur-tout pour avoir une grande con-
c. 47. noissance des Loix. ' Andarque, quoique de basse condition, aïant étudié avec le fils d'un Sénateur qu'il servoit, se rendit habile dans les letres, la jurisprudence et la
l. 3. c. 33. science des temps. ' Astériole et Secondin de la Cour de Théodebert, qui se servoit quelquefois de leur ministere pour ses ambassades, étoient grands politiques et bien instruits des letres.

XXIX. Cette loüable émulation de la Cour pour les Letres, se communiqua sans doute à plusieurs particuliers de la Nation, et contribua en quelque sorte à les soûtenir dans leur décadence. Il est aussi à présumer quelle fit passer ses heureuses influences jusques dans les Cours des autres Princes barbares, qui regnoient dans les Gau-
Enn. vit. Epi. p. 405. 407. | Avit. ep. 1. les. ' On sçait effectivement que Gondebaud Roi des Bourguignons, qui avoit choisi la ville de Lyon pour son séjour ordinaire, passoit pour un Prince fort éloquent et de beaucoup de sçavoir. Il faut bien qu'il eût un amour particulier pour les letres, puisqu'il souffroit une Ecole publi-
Avit. ep. 51. que d'éloquence dans la ville de sa résidence. ' Viventiole, différent de l'Evêque de même nom qui gouvernoit alors l'Eglise de Lyon, étoit à la tête de cette Ecole. Malgré le mauvais goût de son siecle, où l'on négligeoit la vénérable antiquité, Viventiole ne laissoit pas de se servir des anciens Orateurs et Poëtes pour former ses disciples. Il étoit lui-même si versé dans la connoissance de leurs écrits, qu'il ne put souffrir par une délicatesse mal entenduë, que S. Avite Evêque de Vienne, prêchant à Lyon, fît longue la pénultiéme de *potitur*. Ce Rhéteur se fon-

doit sur ce que Virgile la fait breve. Mais Virgile n'en use ainsi que par une licence poëtique, comme S. Avite le montre fort bien à Viventiole dans la letre qu'il lui écrivit à ce sujet. C'est à l'occasion de cette dispute grammaticale, qu'on nous a fait connoître ce Professeur; et peut-être sans elle ne sçaurions-nous rien de son histoire.

XXX. De même, on voïoit encore au commencement de ce siecle quelques Ecoles publiques, dans les Provinces des Gaules soumises aux Visigots. ' Au moins y en avoit-il une de cette nature à Clermont en Auvergne, où Secûrus Melior, ou Memor Felix, enseignoit la Rhétorique. Il y a toute apparence que ce fut ce Rhéteur, ' qui répandit dans les Gaules les sept livres d'humanités de Felix Capella, qui y furent d'un grand secours pour n'y pas voir l'extinction entiere des belles letres. Ce qui le fait juger ainsi, c'est que cet ouvrage y étoit effectivement fort répandu et fort estimé du temps de S. Grégoire de ' Tours, et que d'ailleurs Felix en donna une édition nouvelle et plus correcte que les précédentes. Les letres, et sur-tout la Jurisprudence, trouverent aussi quelque soûtien en ce que fit Alaric Roi des Visigots, en faveur de ses sujets, tant d'Espagne que des Gaules, c'est-à-dire de l'ancienne Narbonoise et de l'Aquitaine, où s'étendoit sa domination. ' En 506 il fit faire un recüeil du Code Théodosien et de plusieurs autres livres de l'ancien Droit, et lui donna autorité du consentement des Evêques et des plus nobles de chaque Province. On mit à presque tous les articles de ce recüeil des Sommaires, pour en faciliter l'intelligence. Anien Chancelier d'Alaric le publia à Aire en Aquitaine la 22e année du regne de ce Prince, 506 de J. C. et la même année le 4 de Février le Roi l'autorisa à Toulouse.

XXXI. Ce fut apparemment ce recüeil d'Alaric, qui fit naître à l'Empereur Justinien l'idée d'une pareille entreprise, qui fut de grande utilité pour ceux qui suivoient le Droit Romain. Nos Gaules, dont les anciens habitants se conduisoient suivant ce Droit, eurent part à cet avantage, comme les autres païs. ' Justinien entreprit donc dès le commencement de son regne, de réformer les loix Romaines. D'abord il fit, comme Alaric, composer un Code, c'est-à-dire un recüeil des Con-

Till. emp. t. 5. p. 665.

Gr. T. hist. l. 10. c. 31. n. 19.

Enn. not. p. 6.

Cod. Th. t. 1. pr.

Fleu. hist. l. 32. n. 40.

stitutions choisies des Empereurs précédents. Il en donna l'ordre en 528; et l'ouvrage étant exécuté, il le fit publier l'année suivante. Ensuite il forma le dessein de faire un corps de tous les ouvrages les plus utiles des anciens Jurisconsultes, dont il fit ranger les extraits sous certains titres, et lui donna le nom de Digeste, ou Pandectes.' L'ordre en fut donné le 15 de Decembre 530; et l'ouvrage étant achevé, fut confirmé et publié le 16 de Decembre 533, ou 532 selon Adon de Vienne. Après quoi Justinien fit composer les Institutes, pour servir d'introduction à ces livres. Puis il fit corriger son Code, et en publia en 534 une édition plus parfaite. C'est celle que nous avons aujourd'hui. Il se servit pour ces ouvrages des plus fameux Jurisconsultes de son temps, et des principaux Officiers de son Empire, entre autres de Tribonien Questeur, c'est-à-dire comme Chancelier. Celui-ci étoit Païen; et c'est peut-être la cause pourquoi il a laissé quelques vestiges de Paganisme dans les écrits des anciens Jurisconsultes, dont il a composé le Digeste.

Ib. | Ado. chr. an. 527.

XXXII. Mais les plus grands avantages de ce siecle pour la literature, dans les Gaules comme ailleurs, lui vinrent de la part des Ecclésiastiques et des Moines. L'Eglise et l'Ordre Monastique, où la Religion se refugia et fut à couvert de la tempête, furent les ports où se sauverent aussi les débris des letres et des sciences dans leur naufrage; et sans ces asyles assurés, elles seroient péries sans ressource.' Les Eglises cathedrales avoient encore leurs Ecoles, où persévéroit la même maniere d'enseigner des premiers temps. C'étoit l'Evêque même qui enseignoit, ou sous ses ordres quelque Clerc, ou quelque Moine distingué par sa doctrine.' Il paroît par S. Grégoire de Tours, qu'en vûë de disposer les jeunes Eleves de ces Ecoles à la science Ecclésiastique, qui étoit le but principal de leur instruction, on les faisoit passer par les Humanités, suivant les principes de Martianus-Felix-Capella, dont on a parlé ci-dessus. Ainsi l'on donnoit dans ces Ecoles des leçons de Grammaire, de Dialectique, de Rhétorique, de Géométrie, d'Astrologie, d'Arithmetique, de Chant et par occasion de Poëtique. Après ce dispositif on y expliquoit l'Ecriture Sainte, suivant la portée des sujets; on y lisoit les écrits des Peres et des autres Au-

Fleu. dis. 3. n. 21.

Gr. T. ib.

teurs Ecclésiastiques; on s'appliquoit sur-tout à y donner des principes de morale et une teinture de la discipline de l'Eglise. Il pourroit venir en pensée, sur quelques traits qu'on trouve dans l'histoire, que l'on cultivoit même dans ces Ecoles les langues étrangeres. ' En effet, Gontran étant à Orleans en 585, y fut harangué en Hebreu, en Arabe, en Grec et en latin. ' On lit aussi que dans l'Eglise d'Arles sous S. Césaire, les Laïcs comme les Clercs chantoient des Pseaumes, des hymnes et des antiennes en ces deux dernieres langues.

l. 8. c. 1.

Mab. act. B. t. 1. p. 662. n. 11.

XXXIII. Cependant à dire le vrai, ces preuves ne sont point assés précises pour nous persuader, qu'on s'appliquât alors à donner ainsi des leçons de langues mortes. Ce qu'on rapporte des harangues faites à Orleans en Hebreu, en Arabe et en Grec, prouve seulement que c'étoit des Juifs, qui étant dès-lors fort répandus dans les Gaules, haranguerent en ces langues qui leur étoient familieres. Pour ce qui est de la ville d'Arles, il n'est point étrange qu'on y parlât encore alors la langue gréque, qui y étoit autrefois vulgaire, comme on l'a vû ailleurs, et qui continuoit encore en ce VI siecle d'être en usage, parmi le peuple de cette Ville. Quoiqu'il en soit, les Ecoles cathédrales étoient plus ou moins célébres à proportion de la capacité des Evêques qui les conduisoient. Il n'y en eut guéres de plus florissante en ce siecle, que celle de l'Eglise d'Arles sous S. Césaire. On en juge et par la maniere dont il enseignoit, et par le grand nombre de sçavants disciples qu'il y forma. ' C'étoit lui-même qui y donnoit les leçons : ce qu'il faisoit avec une grace qui charmoit ses auditeurs. En leur expliquant les divines Ecritures, il n'avoit point de plus grand plaisir, que de se voir faire des questions sur les endroits difficiles, afin de les mieux éclaircir. Il se plaignoit même très-souvent de ce qu'on ne lui en proposoit pas assés. De cette sçavante Ecole sortirent S. Cyprien Evêque de Toulon, Firmin Evêque d'Usez; Vivence autre Evêque, le prêtre Messien, le Diacre Etienne, Teride, ou Tetrade neveu de S. Césaire, tous hommes de letres.

p. 667. n. 30.

XXXIV. On sçait peu, ou presque rien du tout en particulier des autres Ecoles épiscopales de nos Gaules en ce siecle. Seulement il est certain, qu'il n'étoit

point d'Eglise cathédrale qui n'eût la sienne. Souvent même les Evêques, qui avoient des Diocèses d'une grande étenduë, outre l'Ecole de l'Eglise matrice, en établissoient encore d'autres dans des lieux convenables.

Du Ches. t. 1. p. 850.

C'est ainsi qu'en usa S. Remi de Reims à l'égard de Mouson à l'extrémité de son Diocèse. Cette Ecole avoit de la réputation dès le commencement de ce siecle. Elle étoit dirigée par des Prêtres et des Diacres, qui avoient un Primicier ou Principal à leur tête : *Primicerium Scholæ clarissimæ militiæque Lectorum*. Ce sont les propres termes avec lesquels S. Remi en parle lui-même dans une letre à Foulcon ou Foulques Evêque de Tongres, qui avoit tenté d'envahir cette Ecole. Au reste la qualité de Primicier, que S. Remi donne ici à ce Modérateur, est peut-être le premier titre d'honneur bien marqué dans l'histoire, que l'on ait attaché aux personnes qui occupoient ces postes. Dans la suite on les qualifia aussi, tantôt Ecolâtres ou Scholastiques, tantôt Chefciers ou Chanceliers : titres qui ont été érigés en dignités, depuis que les Ecoles Episcopales sont entiérement tombées. Il est encore aujourd'hui peu d'Eglises cathedrales, où ces dignités ne subsistent : ce qui est une preuve qu'elles avoient autrefois leurs Ecoles. Dans les siecles posterieurs on y a encore ajoûté un Théologal, pour faire les leçons de Théologie, ne laissant à l'Ecolâtre que le soin d'enseigner la Philosophie et les Humanités.

XXXV. En général veut-on avoir une juste idée de l'état encore florissant de nos Ecoles Episcopales en ce siecle. Que l'on considere les grands Prélats qu'elles avoient à leur tête, après les avoir vûs au nombre de leurs éleves. Tels sont entre une infinité d'autres moins connus, S. Remi de Reims, S. Avite de Vienne, S. Rurice de Limoges, S. Césaire d'Arles, Aurelien l'un de ses successeurs, S. Eleuthere de Tournai, S. Cyprien de Toulon, S. Ferreol d'Usez, S. Germain de Paris, S. Viventiole de Lyon, S. Nicet de Treves, Marius d'Avenche, S. Prétextat de Roüen, S. Veran de Cavaillon, S. Grégoire de Tours, Fortunat de Poitiers : tous Prélats aussi distingués par leur sçavoir que par leur sainteté. Ils ne furent pas les seuls Evêques de l'église Gallicane, qui

qui en ce siecle firent honneur aux letres et à l'Episcopat. Quelques-uns de leurs siéges eurent même l'avantage de se voir remplis assés long-temps par une suite non interrompuë d'autres Prélats, parfaitement dignes de ceux qui les avoient précédés. ' A Vienne en particulier, Adon qui gouvernoit cette Eglise au IX siecle, nous fait connoître en celui-ci, entre les Successeurs de S. Avite, un Domninus qui ne se rendit pas moins recommandable par la connoissance qu'il avoit des arts liberaux et de la doctrine de l'Eglise, que par la sainteté de ses mœurs et son amour pour les pauvres : ' un Pantagathe, successeur du précédent, qui avoit passé par de grands honneurs dans le siecle, mais qui devint encore plus illustre par l'humilité Chrétienne qu'il embrassa, ' et qui nous est représenté dans son épitaphe comme Poëte et Orateur célébre : ' enfin un Namace, à qui une naissance fort distinguée donnoit beaucoup de relief, mais qui en acquit encore davantage par son éloquence et sa conduite vraiment épiscopale.

Ado, chr. an. 527.

an. 564.

DuChes. t. 1. p. 515. | Boll. 17. apr. p. 486. 2.

Ado, ib.

XXXVI. A tous ces savants Evêques il faut encore joindre les suivants, qui ne sont pas indignes de leur être associés : Eusebe d'Antibe, Heracle de S. Paul Trois-châteaux, Mererius d'Angoulême, S. Trojan de Saintes, S. Léon de Sens, Mapinius de Reims, Sedatus de Nisme et un autre Sedatus de Besiers, ' S. Sulpice de Bourges, loüé par S. Grégoire de Tours comme un des plus éloquents Prélats et des meilleurs Poëtes de son temps. ' Apollinaire, qui au commencement de ce siecle occupa quelque temps, quoique par des voïes peu légitimes, le siége de Clermont, n'étoit point inférieur à S. Sidoine son pere, pour l'éloquence et l'érudition. S. Avite faisoit beaucoup de cas de son jugement sur les ouvrages d'esprit. ' Maurille ou Maurillon Evêque de Cahors étoit, selon S. Grégoire de Tours, un Prélat fort instruit de la science ecclésiastique, et sçavoit par cœur les endroits les plus difficiles de l'Ecriture. ' S. Agricole de Châlons sur Saone avoit beaucoup d'éloquence, et S. Salvius d'Albi la réputation d'homme sçavant. ' Fortunat nous a aussi conservé la connoissance de plusieurs autres Evêques, qu'il avoit connus lui-même personnellement, et dont il releve la doctrine, l'éloquence, l'assi-

Gr. T. hist. l. 6. c. 39.

Rur. l. 2. ep. 25. | Avit. ep. 38.

Gr. T. hist. l. 5. c. 43.

c. 45. 46.

Fort. l. 3. c. 21. 28. | l. 4. c. 1. 4. 7. 8. | l. 9. c. 9

duité à l'étude et à l'instruction. Entre ceux-ci il nomme S. Bertchran du Mans, S. Ageric ou Airic de Verdun, Evemere de Nantes, Felix qui remplit le même siége après lui, S. Quintien de Clermont, qui forma aux letres S. Gal son successeur, et celui-ci S. Grégoire de Tours; Chalacteric de Chartres, Chronope de Perigueux; Léonce l'ancien de Bourdeaux, Sidoine de Maïence. Arat. ad Parth. La bonne odeur que répandoient tant de saints et sçavants Prélats, pénétra jusqu'en Italie. C'est ce qui fait dire au Poëte Arator, qui écrivoit en ce temps-là, que nos Gaules avoient l'avantage d'être fécondes en bons Evêques, qui perpetuoient la pureté de la religion, parce qu'elles cultivoient encore les letres avec un soin particulier.

Sunt quia Pontifices in religione magistri,
Gallia quos multos dat studiosa bonos.

XXXVII. Sous tant de Pasteurs aussi instruits et aussi appliqués à instruire leurs peuples, la religion ne pouvoit effectivement qu'être encore florissante parmi nôtre Nation, malgré le dépérissement des letres qui gagnoit tous les jours, pour les raisons qu'on a dites. Un autre effet des instructions assiduës de nos Evêques, fut d'inspirer aux François un attachement inviolable pour cette même religion. Gr. T. pr. n. 18. | hist. l. 3. c. 10. | l. 4. c. 26-28. | l. 5. c. 29. Aussi remarque-t-on que depuis qu'ils eurent embrassé la foi catholique, ils ne s'en départirent jamais en aucune maniere; quoique de toutes parts ils se trouvassent environnés d'hérétiques, sur-tout d'Ariens, tels qu'étoient les Gots, les Bourguignons et ensuite les Lombards. Nos Rois étoient les premiers qui donnoient l'exemple d'un si loüable et si juste attachement. S'il arrivoit qu'ils s'alliassent avec quelques Princesses hérétiques, comme il s'en vit divers exemples en ce siecle, la premiere condition étoit qu'elle embrasseroit la foi orthodoxe. Au contraire, les Princesses Françoises qu'on accordoit en mariage à des Princes d'une autre religion, se reservoient toûjours la condition de vivre selon la foi qu'elles professoient en France. La pieté et le zele de ces Princesses, ainsi accordées à des Rois hérétiques, ont été des premiers moïens dont Dieu dans sa

miséricorde s'est servi, pour ramener à la vraïe foi plusieurs roïaumes entiers. C'est ce que l'on sçait être arrivé aux Lombards, par le ministere de Clodosinde et de Théodelinde; aux Visigots en Espagne, par les soins de Clotilde et d'Ingonde; et aux Anglois-Saxons, par la conduite de la Reine Berthe ou Eldeberge, fille de Charibert, et femme d'Ethelbert Roi de Cant.

XXXVIII. Malgré le malheur des temps, il nous reste encore aujourd'hui quelques débris de ces instructions lumineuses de nos anciens Evêques de ce siecle, qui sont autant de monuments précieux de leur doctrine. On y voit avec quelle exactitude ils y expliquent celle de l'Eglise, sans s'écarter de ce que les Peres qui les avoient précédés, ont enseigné sur le dogme, la morale et la discipline. Il est néanmoins vrai que la triste situation où se trouvoit alors l'Eglise Gallicane environnée de Nations barbares, Païennes, hérétiques, qu'ils desiroient de convertir à la foi, les obligea de se relâcher en quelques choses sur ce dernier point. Il est encore vrai, comme on l'a déja remarqué, que le défaut de lumiere causé par l'ignorance, fit introduire dans la Théologie quelques questions inutiles, et donna lieu à quelque relâchement dans les mœurs; mais pour les grandes vérités du dogme et les principes fondamentaux de la morale, ils furent toûjours hors d'atteinte. On peut voir dans les écrits de S. Avite et de S. Césaire en particulier, avec quelle vigueur et quelle exactitude ils les ont défendus : l'un contre les Ariens, les Nestoriens, les Eutychiens ; l'autre en combattant les vices des Fideles relâchés. De même, pour les vérités de la grace et de la prédestination, il n'y a qu'à lire quelques-uns des Sermons du même S. Césaire, les Canons du II Concile d'Orange, et l'explication de l'Oraison Dominicale par Fortunat de Poitiers; pour juger qu'en ce siecle on ne pensoit point autrement dans l'Eglise de France sur ces matieres, que ceux qui au siecle précédent avoient terrassé les Pélagiens et les Semipélagiens.

XXXIX. Dans les disputes de vive voix qui s'éleverent assés souvent contre la religion, nos Prélats ne faisoient pas moins paroître de zele, de pénétration, de sçavoir, d'exactitude, que dans leurs écrits. On en a

des preuves multipliées dans les diverses conférences qu'eut S. Avite de Vienne avec Gondebaud Roi de Bourgogne, qu'il confondit si souvent sans le convertir, et avec S. Sigismond son fils, qu'il eut l'avantage de ramener à la foi catholique. On en a encore d'autres preuves dans ces autres conferences, que S. Grégoire de Tours nous apprend lui-même avoir euës en diverses occasions avec des Juifs, des Ariens, des Manichéens. On comprend par-là qu'il n'étoit point d'erreur qui osât se montrer, que nos Evêques n'entreprissent aussi-tôt de la combattre, et ne le fissent avec succès. L. 10. c. 13. ' Le même S. Grégoire en eut une occasion toute singuliere, qui mérite de trouver ici sa place. Sur la fin de son Episcopat, parut dans son Eglise et dans celle de Paris quelques vestiges de l'hérésie des Saducéens, qui nioient la résurrection des corps. On sçait que peu de temps auparavant S. Grégoire le Grand, se trouvant à Constantinople en qualité d'Apocrisiaire du S. Siége, avoit convaincu de cette erreur le Patriarche Eutychius, qui l'abjura avant que de mourir. S. Grégoire de Tours eut le même succès auprès d'un de ses Prêtres, qui étoit dans les mêmes principes. Ce Prêtre pour les soutenir s'appuïoit sur un très-foible fondement : le 19[e] verset malentendu du 3[e] chap. de la Genese. Mais S. Grégoire réfuta si bien ses faux raisonnements, qu'il le porta enfin à se rendre à la lumiere de la vérité. c. 14. ' On ne dit point si Théodulfe Diacre de l'Eglise de Paris, autre Saducéen, eut le même bonheur. Il paroît néanmoins que cette erreur ne fit aucun progrès dans l'Eglise de France.

XL. Outre les écrits particuliers de quelques-uns de nos Evêques, nous avons encore quantité de beaux reglements qu'ils firent de concert en ce siecle, lorsqu'ils s'assembloient en Concile. De ces reglements, il y en a qui regardent le erreurs qui s'étoient élevées contre le dogme, comme celles des Pélagiens, des Semipélagiens, des Nestoriens, des Eutychiens. Il y en a d'autres qui concernent le relâchement qui s'étoit glissé dans les mœurs. Mais le plus grand nombre appartient à la discipline des Eglises. Ces sages et salutaires ordonnances n'ont pas seulement été d'usage pour le temps auquel elles ont été faites, elles sont encore en vigueur pour la plûpart,

et servent à maintenir la pureté dans la doctrine, l'intégrité dans les mœurs, le bon ordre dans les offices de l'Eglise, dans la promotion aux ordres sacrés, les mariages entre les proches parents, etc. A ces secours qui leur étoient propres pour le gouvernement de leurs Eglises, nos Prélats en sçurent joindre d'autres qui leur étoient communs avec les Eglises étrangeres. ' On voit effectivement qu'après le milieu de ce siecle, ils commencerent à se servir de l'autorité des Canons Apostoliques. L'occasion la mieux marquée, et peut-être la premiere où ils l'emploïerent, fut la grande affaire de S. Prétextat Evêque de Roüen. Il n'y a pas lieu de douter qu'ils ne fussent des premiers, qui eurent communication et qui se servirent aussi d'une autre célébre collection de Canons, que publia vers le même temps, ou peu auparavant, S. Martin Evêque de Brague. Ce qui le persuade, sont les étroites liaisons entre ce Prélat et le Prêtre Fortunat, depuis Evêque de Poitiers. Tel étoit l'état, encore un peu florissant, des letres et de la doctrine parmi les Ecclésiastiques de ce siecle. Voïons maintenant quel il fut parmi les Moines.

l. 5. c. 19.

XLI. ' C'est une vérité avoüée de tous ceux qui ont quelque connoissance de l'histoire, que les Monasteres furent un des principaux moïens dont la Providence se servit, pour conserver la religion et les sciences dans les tems les plus misérables. C'étoit des asyles pour la doctrine et la pieté, tandis que l'ignorance, le vice, la barbarie inondoient le reste du monde. Dieu qui vouloit s'en servir à cet effet, prit soin de les multiplier dans les Gaules dès le siecle précédent, lorsqu'ils commencerent à y être nécessaires pour ses desseins. En celui-ci le besoin augmentant, ces asyles se multiplierent à proportion. Il n'est presque aucune de nos Provinces, qui dès-lors n'en comptât plusieurs dans l'étenduë de ses limites. ' Les François les fondoient, sans qu'il leur en coutât beaucoup. On cedoit à des Moines autant de terres incultes qu'ils pouvoient en mettre en valeur. Ces troupes pénitentes, qui ne s'étoient pas données à Dieu pour mener une vie oisive, travailloient de toutes leurs forces, à défricher, à bâtir, à planter, moins pour en être plus à leur aise, puisqu'ils vivoient dans une grande frugalité, que pour en soulager

Fleu. dis. 3. n. 22.

Gend. ib. p. 14.

les pauvres. Le ciel favorisa de ses plus douces influences, des terres labourées par des mains si pures. Ces lieux auparavant arides et deserts, devinrent fertiles et agréables, et cette fertilité jointe aux grandes aumônes qu'y répandoient les moines et aux instructions qu'ils y faisoient, y attira successivement beaucoup de monde qui s'y plut et s'y habitua. Ainsi se formerent plusieurs villes considérables de France, qui subsistent encore aujourd'hui, et dont ces monasteres furent l'origine et l'occasion.

XLII. Dans ces asyles de la science et de la vertu l'on partageoit le temps entre la priere, le travail des mains et la lecture. C'est l'ordre que prescrivent toutes les regles, qui furent faites en ce siecle pour le gouvernement des monasteres de France en particulier, et qui sont en assés grand nombre. La lecture nourrissoit la priere; la priere soûtenoit le travail; le travail faisoit trouver de nouvelles douceurs dans la lecture et la priere. Quoique ces regles varient dans les autres pratiques qu'elles prescrivent, elles s'accordent néanmoins toutes à établir que tous ceux qui embrasseroient la vie monastique, les filles aussi-bien que les hommes, apprendroient les letres, et emploieroient chaque jour à la lecture un temps considérable. S. Césaire veut que chaque Moine y donne tout le temps qu'il y a depuis l'office de Prime jusqu'à Tierce, et les filles deux heures entieres. S. Ferreol ordonne la même chose pour les hommes, et veut même qu'ils emploïent à la lecture tout le temps qu'ils ne donneront pas ou à la priere, ou au travail. La regle du monastere de Tarnat en fait une obligation si étroite, qu'elle n'en dispense pas même ceux qui travailloient à la culture de la terre hors de la maison; leur ordonnant de prendre leur temps, de maniere qu'ils trouvassent deux heures au moins chaque jour pour la lecture. Celle de S. Benoît, qui bien que faite en Italie, passa dès ce siecle-ci dans les Gaules, où à succession de temps elle prit le dessus, et fit éclipser toutes les autres, prescrit encore pour la lecture plus de temps que toutes les précédentes.

Cod. reg. l. 2. p. 55. 64. 75. 77. 80. 100. | l. 3. p. 16. 41.

Ben. reg. 48.

XLIII. Mais de quels livres se servoient ces anciens Solitaires pour soûtenir de si longues lectures? S. Benoît nous les désigne en général, et Fortunat les marque en

c. 73. | Fort. l. 8. c. 1. p. 181.

détail en faisant l'énumération de ceux que lisoit sainte Radegonde Religieuse à Poitiers. Ce n'étoit pas seulement l'Ecriture Sainte, les vies des Saints, les livres ascétiques; c'étoit encore tous les ouvrages des Peres de l'Eglise, les Grecs, comme les Latins : S. Athanase, S. Basile, les Saints Grégoires, S. Hilaire, S. Ambroise, S. Jérôme, S. Augustin. C'étoit les Poëtes Chrétiens, comme Sedulius. C'étoit les Historiens Ecclésiastiques comme Orose. Voilà les livres qu'on lisoït dans les monasteres; et l'on doit inférer de-là qu'il faut qu'on y cultivât la langue gréque, pour y lire ainsi les Peres Grecs; puisqu'il ne paroît pas que ceux que nous venons de nommer, eussent encore tous été traduits en latin. Aussi a-t-on vû sur le siecle précédent, que dans le monastere où fut élevé le sçavant Mamert Claudien, on cultivoit effectivement le grec. ' De même à Condat on élevoit les jeunes moines dans la connoissance de cette langue comme dans celle du latin. C'est ainsi que S. Eugende, qui en fut Abbé dans la suite, y fut instruit sous la discipline de S. Romain et S. Lupicin : *ut præter latinis voluminibus etiam Græca facundia redderetur instructus*. Etude qu'il continua jusqu'au de-là de soixante ans, qui fut le terme de sa vie. ' Il est même des Auteurs qui soûtiennent qu'outre ces deux langues on cultivoit encore dans les anciens monasteres l'Arabe et l'Hebreu.

Mab. act. B. t. 1. p. 571. n. 4.

Joli. écol. l. 1 c. 21.

XLIV. ' Chaque monastere dès son premier établissement avoit une bibliotheque, et un moine préposé pour en prendre soin. C'est ce que porte la regle de Tarnat. ' Celle de S. Benoît parle aussi d'une bibliotheque établie pour l'usage commun de ses monasteres. On en tiroit les livres au commencement du Carême pour les distribuer aux moines, qui étoient obligés de les lire de suite. Rien dans la suite des temps ne devint plus célebre en genre de literature, que les bibliotheques des moines. ' On y conservoit les livres de plusieurs siecles, dont on avoit soin de renouveller les exemplaires; et sans ces bibliotheques il ne nous resteroit gueres d'ouvrages des Anciens. C'est de-là en effet que sont sortis presque tous ces excellents manuscrits que l'on voit aujourd'hui en Europe, et sur lesquels on a donné au public depuis l'invention de l'imprimerie, tant de monuments précieux en tout genre de li-

Cod. reg. l. 2. p. 115.

Ben. reg. c. 48.

Fleu. ib.

Casd. inst. l. 2. c. 7. terature, la sacrée et la profane. ' Afin d'avoir plus de temps à travailler pour enrichir ces bibliotheques, on commença dès ce siecle-ci dans quelques monasteres, à substituer au travail pénible de l'agriculture l'occupation de copier les anciens livres, ou d'en composer de nouveaux. ' C'étoit, comme on l'a vû, l'emploi le plus ordinaire, ou même l'unique des premiers Cénobites de Marmoutier sous S. Martin. ' C'étoit aussi celui des Reclus ou Anachoretes, comme il paroît par la vie de S. Leobard, Solitaire du même endroit au temps de S. Grégoire de Tours.

Sul. vit. M. n. 7.

Gr. T. vit. PP. c. 20. n. 2.

Casd. ib.

XLV. ' Quelques Peres de la vie ascetique la préferoient même, cette occupation, à tout autre travail des mains : soit parce qu'elle renferme un double travail, en ce qu'elle est un exercice penible de l'esprit et du corps, soit à raison de sa plus grande utilité. Voici de quelle maniere Cassiodore, qui étoit de ce sentiment, s'en explique en parlant à ses moines. « Par cette occupation, « leur dit-il, on cultive salutairement son esprit. C'est un « moïen tout propre à répandre fort loin les précep- « tes du Seigneur. Heureux exercice continuë-t-il, heureux « travaux, où l'on trouve le secret de prêcher de la main, « de parler par ses doigts, d'annoncer aux hommes le salut « en gardant le silence, et de combattre avec l'encre et « la plume contre les surprises frauduleuses du Démon ! « Car il est vrai de dire que Satan est percé d'autant de « coups, qu'un copiste transcrit de paroles du Seigneur. « Sans sortir du lieu où il travaille, il trouve le moïen de « parcourir diverses Provinces en y répandant son ouvrage. « Ses écrits se lisent dans les lieux saints. Les peuples les « écoutent, et y trouvent des remedes pour guerir leurs « passions dereglées et servir Dieu avec un cœur pur. De « sorte qu'il agit même dans les endroits dont il est éloi- « gné. » ' Encore au XII siecle S. Pierre le vénérable, Abbé de Cluni, tenoit le même langage en parlant à un Solitaire, et ajoûtoit que le mérite des travaux d'un Ecrivain subsiste devant Dieu, autant de temps après sa mort, que peuvent durer les livres qu'il a écrits.

Mab. ib. pr. n. 114.

XLVI. Les occupations des anciens moines par rapport à la lecture et à l'écriture, ainsi établies, leur étude ne peut plus être un problême. En effet si ces occupations

tions n'étoient pas elle-mêmes une étude véritable, elles en supposoient au moins une de cette sorte pour y disposer. Car il est hors de contestation que l'on n'ordonnoit aux Moines tant d'heures de lecture, que pour en profiter. Or quel fruit auroit-on pu tirer de si longues lectures, sans avoir un certain fonds d'étude? C'étoit pour donner aux Moines le moïen de l'acquérir, qu'en chaque monastere il y avoit une école reglée pour l'instruction de la jeunesse, qui s'y retiroit en vûë d'embrasser la vie monastique. ' La regle du Maître, qui fut faite au siecle suivant pour quelques monasteres de France, fait expressément mention de cette sorte d'Ecoles. Il y est ordonné qu'un des moines les plus versés dans les letres *ab uno literato*, prendra soin chaque jour d'instruire cette jeunesse pendant trois heures. ' Lorsqu'un monastere commençoit à s'établir, et avant qu'il fût assez formé pour y tenir de semblables Ecoles, c'étoit ordinairement l'Abbé qui se chargeoit d'instruire ceux qui s'y retiroient. Nous en avons une infinité d'exemples. Un des mieux marqués se tire de la vie de Saint Junien Abbé de Mairé en Poitou. On lit que ce fut le Saint Abbé qui prit lui-même soin d'instruire dans les letres Auremond son fils spirituel et depuis son successeur, et que celui-ci sous un si bon Maître fit de grands progrès dans la science des divines Ecritures.

Cod. reg. l. 2. p. 238.

Mab. act. B. S. l. p. 314.

XLVII. Ni la regle du Maître, ni aucun autre monument plus ancien ne parle en détail des sciences qu'on enseignoit dans ces premieres Ecoles; mais il n'y a pas lieu de douter qu'on n'y donnât les mêmes leçons, et qu'on n'y suivît la même methode en usage dans les Ecoles cathedrales. Ainsi l'on y élevoit la jeunesse, non seulement dans la connoissance des letres, du chant et de la musique, mais encore de tout ce que l'on comprenoit alors sous le nom d'arts liberaux et d'humanités. ' Quelquefois même on renvoïoit aux monasteres les Clers qu'on destinoit au Sacerdoce, afin d'y recevoir les instructions convenables à cette dignité Ecclesiastique. C'est de quoi l'on trouve quelques exemples dans saint Grégoire de Tours. Le plus remarquable est celui de Merovée fils du Roi Chilperic, qui fut envoïé à ce dessein au monastere d'Aninsole ou saint Calais au Maine:

Gr. T. hist. l. 5. c. 14 | pr. n. 32.

ut ibi sacerdotali erudiretur regula. Telle a été la premiere origine des Ecoles monastiques, qui dans la suite des temps devinrent si florissantes et si célebres : ce qui dura même après l'établissement des premiers Colleges publics dans les principales villes. Mab. act. B. t. 3. pr. n. 40. | t. 5. pr. n. 187. D'abord ces Ecoles n'étoient que pour les jeunes gens qu'on élevoit dans les monasteres. Ensuite on y admit la jeunesse seculiere, en faveur de laquelle on les rendit communes. Mais le nombre de ceux-ci, qui ne trouvoient plus ailleurs de secours pour les letres, venant à augmenter, on se trouva obligé d'ouvrir deux Ecoles : l'une au dedans du monastere pour la jeunesse qui s'y retiroit, l'autre au dehors pour les externes.

XLVIII. Pour juger du mérite de ces Ecoles, et du soin que les Moines ont pris de cultiver les letres dans les temps les plus déplorables ; il suffit de sçavoir qu'en tous les temps, mais sur-tout en ce siecle-ci et les six suivants, ils ont fourni à l'Eglise de France en particulier un nombre prodigieux de sçavants Evêques, et donné à la République des letres une nuée de célebres Ecrivains. Prétendre après cela que l'étude ne convient point aux Moines, ce seroit avancer un paradoxe aussi étrange qu'insoutenable. On n'a pas néanmoins laissé sur la fin du dernier siecle de le voir avancer, ce paradoxe, par un Auteur de très-grande réputation. Mais le public, qui est toûjours un juge équitable, a sçu rendre justice aux raisons d'un autre Ecrivain qui l'a combattu avec autant de gloire que de succès, quoiqu'avec une modération encore plus digne de loüanges. Oüi sans doute l'étude convient aux moines, et dès leur premier établissement ils se sont fait un mérite de la cultiver. Ils s'y sont même trouvés obligés par état. eu. ib. n. 22. En effet la psalmodie et les lectures dont l'Office divin est composé, les engagerent, comme les Clercs des Eglises cathédrales, à conserver les Saintes Ecritures et les ouvrages des premiers Peres, et à apprendre les langues dans lesquelles on les lisoit publiquement, depuis qu'elles eurent cessé d'être vulgaires. D'ailleurs, comme les Moines de France au moins dès le VII siecle, furent élevés à la clericature, il falloit qu'ils fussent letrés. Ils l'étoient quelquefois jusqu'à embrasser toutes sortes d'études, y étant

obligés par l'ignorance des laïcs.

XLIX. Ainsi se conserverent les letres à la faveur de la religion, dans le temps de leur plus grande décadence; et ce furent les Clercs et les Moines qui les garantirent d'un entier naufrage. Il n'est donc pas étonnant que tous les monuments de literature qui nous restent de ce siecle, ne soient que des fruits de l'étude des uns et des autres. Ils consistent ces monuments dans les divers recüeils des écrits de S. Ennode de Pavie, de S. Avite de Vienne, de S. Césaire d'Arles, de S. Grégoire de Tours, de Fortunat de Poitiers, dans plusieurs opuscules de divers autres Ecrivains, dans un grand nombre de vies de Saints, dans divers actes, reglements, ordonnances de Conciles. Quelque dépérissement que souffrît ce siecle dans les letres, il ne laissa pas de produire encore quantité d'autres monuments, dont nous avons le malheur de nous sçavoir privés. Outre quelques ouvrages de S. Grégoire de Tours et de divers autres Auteurs, il nous manque plusieurs vies de Saints, qui existoient du temps du même S. Grégoire. ' Telles sont (Gr. T. hist. l. 2. c. 31.) entre autres celles de S. Remi de Reims, dont Fortunat donna un abregé fort imparfait qui fit aussitôt perdre l'original; ' de S. Amaranthe Evêque d'Albi; de S. Genès (gl. M. c. 57. 74.) Martyr à Tarbes en Bigorre; ' de S. Maxime Abbé à (gl. conf. c. 22. 45. 46. 71.) Chinon, qui étoit écrite en vers; de S. Severin Evêque de Bordeaux, de S. Romain Prêtre et Abbé près de Blaïe du temps de S. Martin de Tours, qui fit ses funerailles; de S. Metrias Evêque d'Aix en Provence; ' de (Boll. 13. jan. p. 803. n. 32.) S. Vivence écrite par S. Maixent Abbé en Poitou avant 515. Il y en a une infinité d'autres moins connües, et qui sont perdües comme les précédentes.

L. De même on a negligé de nous conserver plusieurs autres actes de Conciles, qui se tinrent dans les Gaules en ce siecle. ' Il ne nous reste que peu de traits hi- (Conc. G. t. 1. p. 193.) storiques de celui qui fut assemblé sous S. Remi de Reims à l'occasion d'un Evêque Arien, qui y fut converti, après que le Saint lui eut ôté et rendu par miracle l'usage de la parole. ' Il s'en tint un autre à Toulouse en 507, dont on (Canis. B. t. 1. p. 360. 361-366.) ne trouve aujourd'hui aucun vestige que dans deux letres, l'une de S. Césaire d'Arles, l'autre de Sedatus de Nîmes à S. Rurice de Limoges. ' Nous ne connoissons celui que (Conc. ib. p. 292.)

le Roi Thibaud convoqua à Toul vers 550, au sujet des mauvais traitements qu'avoit reçus S. Nicet de Treves de la part de quelques François, que par une letre de Mapinius
p. 319. de Reims pour s'excuser de s'y trouver. ' Nous n'avons non plus qu'une legere notion du Concile tenu à Saintes en 563,
p. 357. 360. contre l'ordination d'Emerius Evêque de la ville. ' En 577, Chilperic en assembla un autre à Paris, pour examiner la cause de Prétextat Evêque de Roüen. S. Grégoire de Tours nous a à la verité conservé une assez longue relation de ce qui
p. 367. 368. s'y passa ; mais on n'en trouve plus les actes. ' Il s'en tint deux autres en 579, l'un à Châlons contre Salone d'Embrun et Sagittaire de Gap, l'autre à Saintes en faveur de Nantin
p. 369. Comte d'Angoulême, ' et un troisiéme à Brenne sur le Vêle en 580, touchant les fausses accusations contre S. Grégoire de Tours, qui est le seul qui nous fasse connoître ces trois Conciles, dont il ne nous apprend que très-peu de chose.
p. 396. 'Il est encore le seul qui nous ait conservé quelque legere connoissance des suivants tenus sur la fin de ce siecle : l'un à Clermont en Auvergne l'an 588 ; un autre à Sourci ou Saurci l'année suivante pour l'affaire de Droctigisile Evêque de Soissons ; un troisiéme en 590, sur les confins des diocèses de Clermont, de Gabales aujourd'huy Mandes, et de Rodès ; un 4e à Metz la même année contre Gilles Evêque de Reims, où Chrodielde et Basine, Religieuses de Poitiers furent retablies dans la communion. On ne doit pas s'attendre ici à une exacte énumération de tous les autres Conciles tenus dans les Gaules, dont il ne nous reste qu'une simple notion.

LI. On trouve dans les autres ouvrages de ce siecle qu'on nous a conservés, de quoi justifier l'idée générale que nous avons d'abord donnée du goût, du génie, de la maniere d'écrire de ce temps-là. On y voit aussi par dégrés les progrès qu'y fit la décadence des letres. Les écrits de S. Avite de Vienne, qui avoit été élevé et instruit au siecle précédent, entre autres quelques-unes de ses letres et son homélie sur les Rogations, conservent encore quelques beautés. Mais on ne laisse pas d'y appercevoir beaucoup de défauts de son temps pour le style. Il en est de même de quelques-uns des écrits de S. Ennode son contemporain, nommément de la vie de saint Epiphane, de la défense du Pape Symmaque, et du panégyrique du Roi Théodoric. Pour ce qui est de la préface

à la tête de cette défense et de presque toutes les letres du même Auteur, on y voit regner partout cette mauvaise maniere de s'exprimer, que les Ecrivains de ce temps-là prenoient pour l'éloquence, et qui ne consistoit qu'à se faire entendre par une grande contention d'esprit. Ce genre bizarre d'éloquence éclate encore davantage dans les letres de Fortunat écrites en prose, où cet Auteur à force de vouloir donner de l'ornement et de l'élévation à ses pensées, les fait perdre de vûë. On en trouve aussi plusieurs traits dans presque toutes les vies de Saints composées au même siecle, si l'on en excepte un petit nombre dont on parlera en détail par la suite. Un autre défaut encore plus général et aussi sensible de la plûpart de ces mêmes vies, est de voir qu'on y ait négligé les faits les plus édifiants et les plus instructifs, pour ne les remplir que de choses merveilleuses et extraordinaires, et qu'on y ait oublié cette aimable simplicité, qui convient particulierement à cette sorte d'ouvrages.

LII. Le genre d'écrire en style purement historique fut moins sujet aux vices que l'on vient de marquer, que les vies de Saints ; parce que celles-ci étant moins de relations exactes et fideles de leurs actions, que des éloges étudiés de leurs vertus, les Auteurs y donnoient plus à l'imagination qu'à la recherche de la vérité des faits. L'histoire ne laissa pas pour cela d'avoir ses défauts. Ils sont assés connus à quiconque a fait usage de celle qui nous reste de S. Grégoire de Tours, où ils se trouvent tous réunis. Ne suivre presque aucun ordre, ne faire aucun choix des matieres, ne marquer aucune chronologie, relever des minuties qui ne valoient pas même la peine qu'on en fît mention, user d'un style bas, rampant, grossier : ce furent-là les défauts de l'histoire en ce siecle. La poësie eut aussi les siens. On sçait combien elle étoit tombée dès le siecle précédent. En celui-ci des fautes de quantité s'y multiplierent; la mauvaise latinité et l'obscurité s'y glisserent comme dans la prose ; le fard et l'affectation acheverent d'y prendre la place du naturel. On voit par quelques pieces de poësie de ce temps-là, qu'on prit alors dans les Gaules un goût particulier pour les vers acrostiches, dont l'invention étoit ancienne de plus de deux cents ans.' C'est en cette sorte de vers que Januarin Moine d'Ar- Mab. ann. l. 5. n. 31.

les fit peu après le milieu de ce siecle, l'épitaphe de S. Florentin son Abbé, ' et qu'est écrite la petite préface à la tête d'une letre de S. Colomban à Hunald. Mais aucun poëte ne poussa plus loin ce genre de poësie que Fortunat de Poitiers. ' On en trouve de toutes les façons parmi ses œuvres, dans la plûpart desquelles on apperçoit une forte imagination. Aussi ne sont-ils guéres bons qu'à exercer celle des Lecteurs.

Sir. op. t. 2. p. 908.

Fort. l. 2. p. 52-54 | l. 5. p. 130.

VI SIECLE

SAINT EUGENE,

Evêque de Carthage et Confesseur.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Nos Gaules sont en droit de partager l'honneur que S. Eugene a fait à l'Eglise par ses souffrances, et à la Literature par ses écrits. L'Eglise de Carthage eut le bonheur de l'avoir pour Evêque, et celle d'Albi, où il finit ses jours, la gloire de posséder sa dépouille mortelle. ' Il fut ordonné Evêque vers l'an 481, environ 24 ans après S. Deogratias, à qui il succeda immédiatement. ' De sorte qu'il y avoit grand nombre de jeunes gents, qui n'avoient jamais vû d'Evêques assis dans la chaire Episcopale de Carthage. Son ordination causa une joïe extrême à tous les Catholiques. Il se conduisit dans l'Episcopat avec tant de sagesse, et y brilla par tant d'autres vertus, qu'il s'attira la vénération des étrangers, comme celle de ses propres diocèsains.

Rui. h. Vand. c. 8. n. 2.
Vict. vit. l. 2. n. 3.

' Il ne fut pas long-temps sans avoir occasion de faire éclater le zéle que Dieu lui avoit inspiré pour la défense de la foi orthodoxe. Les Vandales Ariens de religion exerçoient alors une cruelle persécution contre l'Eglise d'Afrique. ' S. Eugene fut un de ses généreux Prélats qui résisterent avec le plus de courage en diverses rencontres, aux efforts des Princes ennemis de la vraie religion. ' La

n. 14. 17.

Conc. t. 3. p. 643. | Bar. an. 484. n. 109. 123.

Genn. vir. ill. c. 97.

constance et la fidelité avec lesquelles il défendit la divinité du Verbe, lui mériterent un double éxil. ′ D'abord il fut relégué par Huneric dans des deserts affreux, où il eut extrémement à souffrir de la part d'un Antoine Evêque en ces quortiers-là, chargé de sa garde. ′ En 484 il fut rappellé par Gontamond successeur d'Huneric, et eut ensuite assez de credit auprès de ce Prince Arien, pour le porter à faire ouvrir les Eglises des Catholiques, et à leur rendre leurs Evêques.

Vict. vit. l. 4. n. 11.

Rui. ib. n. 4. | Canis. t. 1. p. 161. 162.

S. Eugene profitoit de ce calme pour consoler, instruire et affermir son peuple, lorsqu'en 496 ou 497′ Thrasamond le fit arrêter de nouveau. Les ministres de la fureur de ce Roi Arien l'enleverent avec tant de précipitation et de violence, que le Saint ne put avoir le temps de prendre congé de son Eglise. ′ Il fut ensuite présenté à Thrasamond, devant qui il eut une longue conférence sur la foi avec le faux Evêque Cyrila, ou Cirole, le principal chef des Ariens, dans laquelle tout l'avantage fut du côté de S. Eugene. Ce qui déconcerta entierement les hérétiques, c'est que le S. Confesseur confirmoit par des miracles la vérité de la foi. Longin et Vindemial, deux autres Saints Evêques compagnons de S. Eugene dans sa confession, furent éprouvés par de grandes souffrances, et perdirent la vie par l'épée. On vint ensuite à S. Eugene pour lui faire souffrir le même supplice. Mais le Tyran le voïant constamment résolu à mourir pour la foi qu'il défendoit, fit arrêter l'épée qui l'alloit frapper; et en le privant par-là du titre de Martyr, il le relegua à Albi, dans cette partie des Gaules nommée depuis le Languedoc.

Gr. T. h. l. 2. c. 3. p. 46.

p. 47-50

′ S. Eugene, imitant l'exemple de beaucoup d'autres Evêques d'Afrique, bâtit un monastere dans le lieu de son exil, près du tombeau de S. Amaranthe Martyr. L'endroit est à un bon quart de lieue d'Albi du côté d'Orient. Il se nommoit alors Viance, et a pris dans la suite le nom de S. Amaranthe. ′ S. Eugene y mourut sous le Consulat de Théodore en 505, après avoir édifié l'Eglise des Gaules l'espace de 8 à 9 ans. Sa mort est marquée à differents jours dans les Martyrologes et les Calendriers. Elle est sur tout célebrée au 13e de Juillet; quoique l'Eglise d'Albi en fasse la fête le 5e de Septembre.

Till. H. E. t. 16. p. 605. | Rui. ib. n. 7.

Till. ib. p. 571. 605. 606 | Rui. ib. n. 4. 7.

§ II.

SES ECRITS.

Genn. vir. ill. c. 97.

SAINT EUGENE composa divers écrits, tant pour la défense de la foi catholique, que pour consoler son peuple et le préserver des erreurs des Ariens. Gennade qui dressa de son temps le catalogue de ses Ecrivains Ecclésiastiques, a eu soin de marquer ceux qui étoient venus à sa connoissance.

Ib.

1°. Cet Auteur lui donne d'abord un traité de la foi, particulierement sur la consubstantialité du Verbe. Voici la notion que Gennade nous en a laissée. S. Eugene, dit-il, emploïoit dans cet écrit l'autorité de l'Ecriture et celle des Peres. C'étoit proprement une exposition de la croïance des Catholiques sur ce point de nôtre foi. Huneric Roi des Vandales la lui avoit demandée. Le Saint Confesseur n'entreprit cependant d'y mettre la main, qu'après avoir pris l'avis des Evêques Catholiques de Mauritanie, de Sardaigne et de l'Isle de Corse, ses Collegues dans la défense de la foi; après quoi il la fit présenter au Roi par quelques-uns d'entre-eux. Le premier fruit de cet ouvrage fut l'exil qui en revint à son Auteur.

Vict. vit. l. 3. p. 42-62.

Orthod. t. 1. p. 647-654.

Vict. vi. ib.

En conférant ces traits que Gennade vient de nous tracer, avec la profession de foi des Evêques Catholiques d'Afrique présentée à Huneric, que Victor de Vite rapporte en entier dans son histoire de la persécution des Vandales, dont elle occupe tout le 3e livre, on n'hésitera pas un moment à se persuader que cette profession de foi n'est atutre chose, que le traité de S. Eugene dont il est ici quesion. Aussi l'a-t-on imprimée parmi les orthodoxographes sous le nom du Saint, et séparément de l'histoire de Victor. Elle est divisée en deux parties. La premiere est emploïée à prouver la consubstantialité du Verbe, la seconde la divinitê du S. Esprit. C'est ce que l'Auteur exécute par des raisonnements invincibles, mais clairs et à la portée de tous ceux qui veulent faire usage de leur raison. Il appuïe tout ce qu'il avance sur des passages de l'Ecriture, fort propres à établir ce qu'il entreprend de prouver. Il n'y cite point autrement les Peres,

qu'en

qu'en se servant de quelques expressions du Symbole de Nicée, et en renvoïant au consentement unanime de toutes les Eglises Catholiques. Il a eu soin d'y rejetter expressément l'hérésie de Sabellius. Il y établit en termes formels, que le S. Esprit procéde du Pere et du Fils. En prouvant la divinité du S. Esprit il se sert entre autres témoignages, du célebre passage de la premiere épître de S. Jean : *Tres sunt qui testimonium*, etc. Cette profession de foi fut présentée à Huneric le 20e jour d'Avril par quatre Evêques, deux de la Province de Numidie, et deux autres de la Byzacene. ' Victor de Vite, l'un des Evêques au nom de qui elle fut présentée, aïant occasion d'en porter son jugement, se borne à dire, qu'elle étoit propre et suffisante pour le but que l'on s'y proposoit : *Satis decenter sufficienterque conscriptum*. l. 2. n. 13.

20. ' Gennade nous apprend encore, que S. Eugene avoit rédigé par écrit les disputes qu'il avoit euës avec les Prélats Ariens, et qu'il les avoit envoïées à Huneric par le Maire de son Palais, afin qu'il en prît lecture. Ce recüeil de disputes ne paroît plus aujourd'hui nulle part. Seulement il semble que Victor de Vite en a fait passer quelques traits dans son histoire. Genn. ibid.

3°. ' Gennade met aussi au nombre des écrits de nôtre Saint Evêque, diverses requêtes ou apologies qu'il avoit adressées, soit au même Prince ou à ses successeurs, pour les porter à rendre la paix aux Catholiques. On a vû plus haut que ce fut à la priere de saint Eugene, que Gontamond rappela les Evêques orthodoxes. Apparemment que ce Saint lui présenta à cet effet quelqu'une de ces requêtes dont parle ici Gennade. ' Victor de Vite nous a conservé une des requêtes de S. Eugene; mais elle tendoit à autre chose que les précédentes. Le Saint y prie Huneric de trouver bon que l'on fasse venir les Evêques Catholiques d'au-delà la mer, pour la conférence dont on étoit convenu avec ce Prince Arien, puisqu'il s'agissoit d'une cause qui leur étoit commune avec les Evêques d'Afrique. Ibid. Vict. vit. ib. n. 14.

4°.' Avant que de partir pour le lieu de son second exil, nôtre vigilant Pasteur, comme le qualifie Gennade, eut soin d'adresser à son troupeau un autre écrit en forme de letre, pour lui recommander de conserver précieusement Genn. ib.

la pureté de sa foi, et l'unité de son baptême. C'est que les Vandales étant Ariens outrés rebaptizoient les Catholiques.

Gr. T. hist. l. 2. c. 3. p. 46. 47.

Nous avons encore cette letre ou exhortation de S. Eugene à son peuple. On en est redevable à S. Grégoire de Tours, qui l'a insérée dans son histoire; sans quoi elle seroit peut-être périe, comme tant d'autres écrits de nôtre Saint. Il y exhorte les fideles de Carthage à tâcher de fléchir la miséricorde de Dieu par leurs prieres, leurs jeûnes, leurs aumônes, à demeurer fermes dans la foi de la divinité du Verbe et du S. Esprit; et à avoir horreur d'un second baptême. Il s'étend particulierement sur ce dernier article. Il y marque ne sçavoir pas encore ce qui arriveroit de lui, et si on ne le renvoïeroit pas à son Eglise. Mais il a eu soin d'ajoûter, qu'il étoit prêt à souffrir et l'exil et la mort même, content d'avoir fait tout ce qui étoit en son pouvoir pour l'instruction de son peuple. C'est pourquoi, dit-il, je suis innocent de la perte de tous ceux qui périront; et je sçai que cette letre sera luë contre eux devant le tribunal de J. C.

LES ACTES DE S. PEREGRIN,

Premier Evêque d'Auxerre.

Un Auteur anonyme, qui a eu la modestie de nous cacher tous les traits de son histoire, et que l'on ne connoît point d'ailleurs, nous a laissé des actes du martyre de S. Peregrin, premier Evêque d'Auxerre. Tous les Critiques ne conviennent pas unanimement du prix de son ouvrage. Le P. Labbe et les Continuateurs de Bollandus après lui, l'aïant tiré de divers mss. fort anciens, semblent le regarder comme sincere et original. Au moins ne disent-ils rien qui aille à affoiblir l'authenticité qu'ils lui supposent.

Lab. bib. nov. t. 1. p. 526. | Boll. 16. Mai. p. 561. 1.

Mais tous les autres Critiques n'en portent pas le même jugement. Il est aisé de pressentir ce qu'en a pensé Dom Ruinart, par le refus qu'il a fait de leur accorder une place dans son recüeil d'Actes choisis et sinceres.

' Mr. Baillet n'est pas plus favorable à ceux dont il est ici question, et ne fait pas difficulté de soûtenir, qu'ils ne sont point originaux. Il a cru y voir des choses qui marquent qu'ils n'ont été faits que depuis la paix de l'Eglise. Ce fut alors, selon lui, qu'on entreprit de corrompre par des fourrures ce qu'il y avoit de bon. Il prétend même que ces additions sont assez récentes, comme il paroît par le titre de Sérenité, que l'Auteur y donne au Juge du saint Martyr. Bail. 16. mai.tab. cr. n. 2.

' Divers autres termes qu'emploïe cet Ecrivain, font effectivement juger que sa piéce n'est point originale, et qu'il n'y parle que sur une tradition, peut-être fort éloignée de la source. En un mot, sa maniere d'écrire, prise en son entier, montre qu'il n'a écrit tout au plûtôt qu'au commencement du VI siecle de l'Eglise, lorsque la langue latine n'étoit pas encore entierement tombée dans les Gaules, où il composa son ouvrage, mais qu'elle y avoit déja souffert de grandes altérations. A cela près, il faut avoüer qu'il y a assez bien gardé le caractere d'Auteur original. Il ne donne point dans le merveilleux ni dans les faits extraordinaires, et ne rapporte même aucun miracle. Son style est grave, simple et précis : ce qui convient encore aux anciennes piéces. Mais il faut en excepter le terme de Sérenité, dont l'origine ne nous paroît pas à beaucoup près remonter si haut. Boll. ib. p. 564. n. 7.

Au reste, quels que soient ces Actes, on n'a rien de meilleur pour l'histoire de S. Peregrin. ' Ils le font venir de Rome à Auxerre vers 257, sous le Pape S. Sixte II, de qui il reçut l'ordination épiscopale et sa mission. Ils lui donnent pour compagnons de son voïage et de sa prédication, Marsus Prêtre, Corcodeme Archidiacre, Jovien Soudiacre, et Jovinien Lecteur, homme éloquent et fort versé dans la science des Saintes Ecritures : tous Ministres ordonnés par S. Sixte pour cette mission dans les Gaules. p. 563. n. 1. 2.

' Ces Actes se trouvent au premier tome de la bibliotheque de mss. du P. Labbe, et plus corrects dans le recüeil des continuateurs de Bollandus au seizième jour de Mai. C'est là où M. Baillet et les autres qui ont parlé de S. Peregrin ont puisé le fonds de ce qu'ils en disent. Lab. ib. p. 526. 528 | Boll. ib. p. 561-564.

LA VIE DE SAINT MARCELLIN,

Premier Evêque d'Embrun.

On ne peut guéres placer plus tard, que vers les premieres années de ce siecle, la vie de S. Marcellin, premier Evêque d'Embrun; plusieurs traits pris de la
Boll. 20. apr. p. 51. n. 17. piece même le font ainsi juger. ′ Elle fait mention d'Ariens, comme y en aïant encore dans le païs; et l'on y
Mab. dipl. l. 2. p. 172. emploïe le terme de Pape pour signifier un Evêque. ′ Dom Mabillon, qui en cite un ms. ancien d'environ 800 ans, ne fait pas difficulté de la rapporter à peu près au même temps que nous la plaçons.

Boll. ib. p. 570. 2. ′ Il est vrai que l'Auteur dit, qu'il y avoit déja fort long-temps que le Saint étoit mort, lorsqu'il mit la main à la plume, pour l'écrire : *multis jam temporibus dormisse in Domino*. Mais le Saint n'étant plus au monde dès avant la fin du IV siecle, cet Auteur pouvoit fort bien au com-
Sur. 31. jul. p. 405. mencement du VI s'exprimer comme il fait. ′ Le Prêtre Constance, qui n'écrivoit la vie de S. Germain d'Auxerre qu'environ 32 ans après sa mort, se sert d'une expression presque semblable, pour marquer l'éloignement où il
Boll. ib. étoit de la source de ce qu'il rapporte. ′ Aussi nôtre Auteur a-t-il soin d'ajoûter, qu'en son temps il y avoit encore une tradition assez récente des actions de S. Marcellin : *quæ aut recens memoria mandavit patrum*.

p. 753. n. 15. Sur la maniere cependant dont cette vie est écrite, ′ et sur ce qu'il y est dit que l'on célébroit le jour de la mort du Saint au 13 d'Avril et le jour de sa déposition au 20
Bail. 20. avr. tab. cr. n. 1. du même mois, ′ M. Baillet, qui n'est pas toûjours de la derniere justesse dans ses remarques, la regarde comme une piece qui n'a pas grande autorité. Il doute même que son Auteur ait vêcu avant S. Grégoire de Tours.

A ces deux difficultés on répond, 1° qu'on ne prétend pas que cette vie ait la même autorité qu'auroit l'ouvrage d'un Auteur contemporain, ou presque contemporain. Mais elle en a autant qu'en mérite un historien qui n'a écrit qu'un peu plus d'un siecle après que les choses qu'il

rapporte se sont passées, et qui a pris toutes les précautions possibles pour s'instruire de la vérité des faits, ' comme nôtre Auteur assûre l'avoir pratiqué. 2° Le doute s'il a vêcu avant S. Grégoire de Tours, n'est pas si bien fondé qu'on voudroit le faire croire. D'abord il est clair qu'il pouvoit avoir écrit avant ce Prélat, sans que celui-ci en sçût rien ; car on ne prétendra pas sans doute, que S. Grégoire ait eu connoissance de toutes les vies de Saints composées avant lui. D'ailleurs il y a beaucoup d'apparence que S. Grégoire avoit vû l'ouvrage de nôtre Ecrivain. ' En effet, à quelques circonstances près que S. Grégoire a pû sçavoir par quelque tradition orale, le miracle qu'il rapporte de l'eau du baptistaire construit par S. Marcellin, est le même pour le fonds, que celui qui se lit dans la vie du Saint. Il fait encore mention des frequents miracles, que Dieu operoit par l'huile de la lampe qui brûloit à son tombeau. La vie en fait aussi mention.

Boll. ib. p.750.2.

Gr. T. gl. conf. c. 69 | Boll. ib. p. 753. 754.

' Elle a eu pour Auteur une personne de pieté, qui paroît avoir fait consister une partie de sa dévotion, à conserver à la postérité ce qu'il pouvoit apprendre des actions des Saints des temps passés. A cet effet, il parcouroit divers païs pour s'instruire de leur histoire sur les lieux : ce qui fait douter qu'il fût d'Embrun, et qui montre que la vie dont nous parlons, n'est pas l'unique ouvrage de cette nature qu'il composa. Passant par Embrun dans le cours de ses voïages, il fut prié d'écrire l'histoire de S. Marcellin son premier Evêque. C'est ce qu'il entreprit, après avoir consulté plusieurs vieillards de la ville, âgés de 90 et 100 ans, comme devant être plus au fait de ce qui regardoit le Saint. Ce n'est pas à dire néanmoins qu'ils eussent été de son temps, et l'Auteur ne le témoigne point : mais il insinuë assez qu'ils avoient vêcu avec d'autres qui l'avoient vû.

Boll. ib. p. 750. 2.

Telle est la source où cet Ecrivain puisa son histoire. ' Il n'y fit pas entrer tout ce qu'il avoit appris des actions du Saint. Il crut avec raison devoir abreger sa matiere en faveur de ceux qui liroient son ouvrage. Il n'y rapporte rien de fort extraordinaire, ni d'étranger à son sujet. ' Il y a inséré divers miracles ; mais ils y sont très-bien attestés. L'un d'eux se fit même comme sous les yeux de l'Auteur. Car lorsqu'il relisoit son écrit pour y mettre la der-

p. 755. n. 25.

p. 754. 755.

niere main, un homme sur qui s'étoit opérée une de ces merveilles, alla le trouver pour le prier de l'y joindre aux autres dont il avoit déja fait mention. ' La plus extraordinaire est celle qui regarde la fontaine du baptistaire, dont l'eau tous les ans la nuit de Pâque s'élevoit à une certaine hauteur, et qui demeuroit ainsi les sept jours suivants, après quoi elle commençoit à diminuer. Mais l'Auteur ne la rapporte qu'en assûrant en avoir été témoin lui-même. Elle put effectivement arriver, pendant le sejour qu'il fit à Embrun, ' où il étoit au mois de Mars, que l'on comptoit, dit-il, pour le premier de l'année.

p. 753. n. 12. p. 755. n. 24.

Il fait paroître dans tout l'ouvrage beaucoup de pieté, de bonne foi, de discernement, et montre qu'il possédoit fort bien l'Ecriture Sainte. ' Il le finit en exhortant ses Lecteurs à vivre de maniere, qu'on puisse après leur mort en écrire autant d'eux, si même on n'en écrit pas encore de plus grandes choses. Après tout, quoique cet Ecrivain assûre avoir abregé sa matiere, il auroit encore pû user de plus de précision. ' Il sembleroit qu'il auroit eu quelque dessein de diviser son ouvrage en deux parties : l'une pour l'histoire de la vie du Saint, l'autre pour la relation de ses miracles. ' On le trouve au vingtiéme jour d'Avril dans le recüeil des continuateurs de Bollandus.

n. 25. p. 754. n. 16. p. 750-755

CONCILE D'AGDE.

Il y eut au commencement de ce siecle trois célebres Conciles tenus dans les Gaules, qui tous réunis ensemble auroient fait un Concile national. L'un se tint à Agde des Evêques qui étoient sous la domination des Visigots; l'autre à Orleans des Evêques qui obéïssoient aux François; et le troisiéme à Epaone des Evêques du roïaume de Bourgogne. C'est du premier de ces trois Conciles que nous entreprenons de parler ici.

' Il s'assembla dans l'Eglise de S. André d'Agde, le treiziéme des Ides de Septembre sous le Consulat de Messala, c'est-à-dire l'onziéme de Septembre 506, la vingt-deuxiéme année du regne d'Alaric, et la huitiéme du

Conc. t. 4. p. 1381. 1382.

pontificat du Pape Symmaque. ' Il s'y trouva vingt-quatre Evêques en personne, entre lesquels étoient cinq Métropolitains S. Césaire d'Arles qui y présida, Cyprien de Bourdeaux, Clair d'Eause, Tetrade de Bourges, et Héraclien de Toulouse. Dix autres Evêques n'aïant pû y assister, y envoïerent, huit chacun un Prêtre, et deux autres chacun un Diacre. Entre ces derniers est Verus Evêque de Tours, qui y députa le Diacre Léon. L'on voit par-là que cette ville obéïssoit encore aux Visigots. p. 1394. 1395.

' Les Evêques ainsi assemblés avec les Députés des absents, traiterent ensemble de ce qui regarde la discipline ecclésiastique, particulierement l'ordination des Evêques et des Clercs, et des moïens de procurer le bien de leurs Eglises. ' Ils firent à ce sujet quarante-huit Canons, qui furent souscrits des Députés comme des Evêques mêmes. C'est tout ce qui nous reste de ce Concile, avec une petite préface qui se lit à la tête des Canons, et dans laquelle les Peres marquent, que ce fut avec la permission du Roi qu'ils s'assemblerent, et qu'ils commencerent par prier à genoux pour la longue vie de ce Prince, la prosperité de son regne et les besoins du peuple. p. 1382. p. 1381-1395 | G. t. 1. p. 160-174.

' A ces 48 Canons on en a joint vingt-cinq autres dans les imprimés. Mais comme ils ne se trouvent point dans les plus anciens mss. on croit avec raison qu'ils y ont été ajoûtés après coup, et tirés d'autres Conciles, particulierement de celui d'Epaone. t. 4. p. 1380.

' Entre les vrais Canons du Concile d'Agde, il y en a qui regardent les Evêques, d'autres les Clercs inférieurs et plusieurs les simples laïcs. On y peut remarquer entr'autres choses, ' qu'il est défendu aux Evêques d'aliéner les maisons ou les esclaves de leur Eglise, ou les vases sacrés, hors le cas de besoin. Qu'en ce cas, la cause doit être examinée par deux ou trois Evêques voisins, et l'aliénation autorisée par leur souscription. ' On y permet aux Prêtres et aux Clercs, soit de la ville, ou du reste du diocèse, de retenir des biens de l'Eglise, suivant la permission de l'Evêque, sauf néanmoins le droit de l'Eglise dont dépendent ces biens, et sans pouvoir les vendre ou les donner. Voilà l'origine des Benefices bien marquée. ' L'injonction est faite aux Clercs de porter les cheveux courts, sous peine de se les voir couper par l'Archidiacre malgré p. 1383. 1389. c. 7. c. 22. c. 20.

eux, et d'user d'habits et de chaussure convenables à leur
c. 19. état. [a] On veut que les Diacres ne soient ordonnés qu'à 5
c. 17. ans, [a] les Prêtres et les Evêques à 30, [a] et que l'on ne voile
[a] c. 19. c. 18. les Vierges qu'à 40. A l'égard des simples laïcs, [a] ceux qui ne communieront pas à Noël, à Pâques et à la Pentecôte, ne seront point tenus pour Catholiques. Celui qui fera un mauvais procès à l'Eglise ou à un Clerc, et l'aura
c. 12. perdu, sera excommunié. [a] Il y est prescrit à tous les Enfants de l'Eglise de jeûner le carême entier, même les samedis, que certaines Eglises ne jeûnoient pas, sans en excepter les jours de dimanche.

p. 1386. c. 21. [a] On trouve aussi parmi les Canons l'établissement des Oratoires ou chapelles à la campagne, que l'on permet à ceux qui seroient éloignés des Paroisses, pour la commodité de leur famille. Mais on veut qu'aux jours de Pâques, de Noël, de l'Epiphanie, de l'Ascension, de la Pentecôte et des autres grandes Fêtes de l'année, comme celle de S. Jean, on aille à la Paroisse. On défend aussi aux Prêtres, sous peine d'excommunication, de célébrer la Messe dans ces chapelles sans permission de l'Evêque.

p. 1394. c. 71. [a] Le dernier de tous les Canons porte, que tous les ans on assemblera le Concile, suivant les decrets des Peres. Celui de l'année suivante 507 se tint à Toulouse. Mais il ne nous en reste quoi que ce soit, comme nous l'avons déjà
Canis. B. t. 1. p. 366. observé plus haut. Selon la letre où S. Césaire d'Arles en parle, les Evêques d'Espagne doivent s'y trouver.

SAINT RURICE I,

Evêque de Limoges.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Rurice descendoit d'une Famille illustre dans les Gaules, qui avoit contracté des alliances avec celle des Anices de Rome. On ne sçait point quel fut l'endroit de sa naissance ; et l'on ne sçauroit en juger définitivement par ses habitudes. Car s'il en avoit en Provence, il en avoit aussi à Lyon, en Auvergne et ailleurs. Si cependant il n'étoit pas de Provence, il paroît au moins qu'il y faisoit de fréquents voïages, et qu'il y avoit fait quelque sejour. On n'est pas plus instruit touchant son éducation ; mais on ne doit pas douter qu'elle ne fût conforme à sa naissance.

Fort. l. 4. c. 4.

Rur. l. 1. ep. 1.2.

Ses alliances n'y répondirent pas moins parfaitement. Il épousa Iberie fille d'Ommace d'une famille Patricienne d'Auvergne. Ce mariage se fit quelque tems avant l'an 471, qui est la premiere année de l'Episcopat de S. Sidoine ; puisque celui-ci fit l'épithalame de leurs nôces, piece trop mauvaise en toutes manieres pour l'attribuer à un Evêque. Rurice eut des enfants de son mariage. On n'en peut douter, sçachant qu'il fut aïeul d'un autre Rurice Evêque de Limoges après lui. Mais on ne connoît point autrement sa posterité ; si ce n'est peut-être une fille, qui épousa Hespere célebre Poëte et l'un des hommes les plus magnifiques de son temps, dont nous avons donné l'éloge sur la fin du V siecle.

Sid. car. 11.

Fort. ib.

Rur. l. 1. ep. 3-5.

Après avoir passé quelques années dans le mariage, Rurice renonça au grand monde, et prit le parti de la pieté Chrétienne. Son épouse imita son exemple, et dès avant l'an 477, ils vivoient l'un et l'autre dans la pratique de toutes les bonnes œuvres ; le jeûne, la priere, les aumônes. Leur vertu jettoit tant d'éclat, qu'elle penetra jus-

Faust ad. Rur. ep 7.

qu'à Fauste Evêque de Riès, qui nous en a tracé un portrait aussi avantageux qu'édifiant.

Rur. l. 1. ep. 6. 8. 'Rurice alors fit consister ses plus cheres délices, dans la lecture des livres sacrés, et des ouvrages des Peres de l'Eglise. Il n'épargnoit ni soin ni dépense pour en fournir sa bibliotheque. On y en voïoit plusieurs qu'il avoit fait copier chez S. Sidoine, et que celui-ci s'étoit donné la peine de revoir et de corriger.' ep. 7-10. Pour mieux se soûtenir dans le genre de vie qu'il avoit embrassé, et faire plus de progrès dans la vertu, Rurice chercha à se lier avec les plus saints Evêques de l'Eglise des Gaules. A cet effet, il contracta d'étroites liaisons avec S. Loup de Troïes, Léonce d'Arles, S. Sidoine de Clermont, Fauste de Riès.

ep. 8. 9. 16 | Sid. l. 4. ep. 16 | l. 5. ep. 15 | l. 8. ep. 10. On a déja vû qu'il étoit ancien ami de S. Sidoine; ' mais depuis qu'il fut entré dans la voïe étroite du salut, leur amitié prit de nouvelles perfections, et devint toute sainte. Il nous reste encore aujourd'hui de l'un et de l'autre plusieurs letres, qui nous en sont des preuves non équivoques. On y voit que Rurice s'étoit rendu le disciple de S. Sidoine, à qui il demandoit de frequentes instructions. ' Rur. l. 1. ep. 1. 2. | Faust. ad. Rur. ep. 5. 7. | Canis. B. t. 1. p. 539. Il donna la même confiance à Fauste, qu'il avoit eu occasion de connoître par la lecture de ses écrits, et le choisit encore entre les autres Prélats de ses amis, pour se conduire par ses conseils. Il le regardoit comme son Maître dans la voïe de la perfection et lui parle dans quelques-unes de ses letres comme son fils spirituel. Il fit tant de progrès sous de si habiles directeurs, que l'Evêque Grec, qui gouvernoit l'Eglise de Marseille, crut devoir l'en féliciter par une letre qui est venue jusqu'à nous. Fauste paroît lui-même en avoir été dans l'admiration.

Faust. ad. Rur. ep. 6. 9. 'Ce dernier Prelat aïant été exilé par Euric Roi des Visigots, pour le sujet qu'on a dit ailleurs, Rurice fut un de ceux qui lui donnerent plus génereusement du secours dans sa disgrace. Elle dura environ trois ans, depuis 482 jusques vers la fin de 484. Au même temps qu'elle finit, Rurice se vit Evêque de Limoges. C'est ce que montre la letre que Fauste de retour à son Eglise lui écrivit, tant pour le remercier de sa génereuse attention, que pour le congratuler de ce qu'il avoit été élevé au ministere apostolique, dont sa vertu le rendoit si digne depuis longtemps. ' Sid. l. 7. ep. 6. Il n'y a presque pas lieu de douter que Rurice ne

succedât[1] immédiatement à cet Evêque de Limoges, qu'Eurie, ennemi juré du nom catholique, avoit fait égorger, comme tant d'autres dans les lieux de sa domination. Encore peut-on moins douter que ce ne soit le renversement que ce Prince Arien causa dans cette partie des Gaules qu'il subjugua, qui nous a privé de la connoissance de ce qui se passa dans ces Provinces par rapport à l'Eglise. A cet obscurcissement de l'histoire on a joint la négligence et l'inexactitude, en traitant la succession des Evêques de Limoges de la fin du V siecle et du commencement du VI.

'Le siege où la Providence plaçoit Rurice, n'étoit pas alors fort relevé, suivant ses propres expressions. Mais il s'en consoloit sans peine, sur ce qu'il est plus honorable que ce soit l'Evêque qui donne du relief à son Eglise, que si c'étoit l'Eglise qui en donnât à l'Evêque. On peut juger de l'honneur que Rurice fit à l'Episcopat, par la piété dont il faisoit profession avant que d'y entrer, et le soin qu'il prenoit de s'instruire de la doctrine de l'Eglise. ' Devenu Evêque, il s'appliqua tout de nouveau à se rendre sçavant dans la loi de Dieu et les écrits des Peres. Ceux qui lui étoient les plus familiers, sont S. Cyprien, S. Hilaire de Poitiers, S. Ambroise et S. Augustin. Alors il fit en faveur des autres ce que S. Sidoine et Fauste avoient fait à son égard. Il emploïa son sçavoir et ses talents à les instruire, et à les faire avancer dans la vertu. Quelquefois même malgré les autres occupations de son ministere, il composoit des traités de pieté à leur usage. Turence ou Taurence, qui avoit souvent ressenti dans les besoins spirituels, les effets de cette charité bienfaisante du saint Prélat, nous en a laissé une preuve édifiante dans une de ses letres qu'il lui adresse. ' On voit de même dans celles que lui écrivirent plusieurs grands Evêques des Gaules, avec lesquels il étoit en liaison, l'estime qu'ils faisoïent et de sa pieté et de son mérite. S. Césaire d'Arles entr'autres lui donne les titres d'honneur les plus magnifiques.

'On ne connoît point en détail toutes les grandes actions par lesquelles S. Rurice illustra son épiscopat. ' Il

Rur. l. 2. ép. 22.

Canis. ib. p. 360

p. 353-357.

Rur. l. 2. ep 52.

1. Il y avoit déja selon toute apparence plusieurs années que cette Eglise étoit sans Evêque, lorsque S. Rurice fut élu pour la gouverner en cette qualité. L'on peut croire que la liberté qu'elle eut alors de faire cette élection, lui fut accordée par le moïen de Léon, ce sage et principal, mais si pieux Ministre d'Euric, dont nous avons parlé en son lieu.

nous apprend lui-même qu'il étoit fort valetudinaire, surtout pendant l'été, quoiqu'il se portât un peu mieux en hyver. Sa mauvaise santé ne lui permit pas de se trouver au Concile d'Agde, [1] tenu, comme on l'a vû, au mois de
Canis. ib. p. 366. Septembre 506. ' S. Césaire d'Arles, qui y avoit présidé, lui écrivit pour lui marquer la peine qu'il avoit de ce qu'il s'en étoit absenté, et de ce qu'il n'y avoit envoïé personne à sa place. Il l'invitoit en même temps à celui qui se devoit tenir à Toulouse l'année suivante, et auquel assisteroient
p. 360. 361. les Evêques d'Espagne. ' Mais Rurice ne se trouva point à ce Concile, non plus qu'à celui d'Agde, et sans doute pour la même raison.

Ses fréquentes infirmités jointes à un âge déja avancé, ne permettent guéres de reculer sa mort au-delà de 507, qui est l'époque de la tenuë du Concile de Toulouse. Mais on n'a rien pour en fixer l'année précise, non plus que le jour. Quoiqu'il soit généralement reconnu pour Saint, son nom toutefois ne paroît point dans les Martyrologes. On le nomme communément S. Rurice l'ancien, pour le distinguer de son petit-fils de même nom que lui, qui fut son successeur dans le siege Episcopal de Limoges, apparemment après quelque autre. Dans la suite du temps Fortunat alors Prêtre à Poitiers, où il fut depuis Evêque, composa l'Epitaphe de ces deux Evêques réunis ensemble, telle que nous la donnons ici. L'on y voit que la grande vénération qu'avoit S. Rurice pour la mémoire de S. Augustin, le porta à bâtir une Eglise en son honneur. C'est aujourd'hui l'Abbaïe de Benedictins de ce nom à la porte de la ville.

EPITAPHE.

Fort. l. 4. c. 4. ' Invida mors rapido quamvis miniteris hiatu,
Non tamen in Sanctos jura tenere vales.

Gall. Chr. nov. t. 2. p. 502. [1] ' Par-là tombe sans ressource la conjecture de M. Valois, qui prétend que l'Evêque nommé Pierre du Palais entre les Peres du Concile d'Agde, étoit l'Evêque de Limoges. Et il ne serviroit de rien pour donner quelque appui à cette opinion, de dire qu'il n'est pas certain que la letre de saint Césaire qui dément cette conjecture, soit de S. Césaire d'Arles. Car non-seulement il est certain que cette letre est de S. Césaire d'Arles, qui avoit présidé au Concile d'Agde ; ' Mais il est encore incontestable et par une letre de l'Evêque Sedatus et une autre de S. Rurice même, que celui-ci occupoit alors le siege Episcopal de Limoges.

Rur. l. 2. ep. 32 | Canis. ib. p. 360. 361.

Nam postquam remeans domuit fera tartara Christus,
Justorum méritis sub pede victa jaces.
Hic Sacra Pontificum toto radiantia mundo
Membra, Sepulcra tegunt; Spiritus astra colit.
Ruricii gemini flores, quibus Anniciorum
Juncta parentali culmine Roma fuit.
Accumulante gradus prænomine, sanguine nexi,
Exultant pariter hinc avus, inde nepos.
Tempore quisque suo fundans pia templa patroni,
Iste Augustini, condidit ille Petri.
Hic probus, ille pius, hic serius, ille serenus,
Certantes pariter, quis sibi major erit.
Plurima pauperibus tribuentes divite censu,
Miserunt cœlos, quas sequerentur opes.
Quos spargente manu, redimentes crimina mundi,
Inter Apostolicos credimus esse choros.
Felices qui sic de nobilitate fugaci
Mercati, in cœlis jura Senatûs habent.

§ II.

SES ÉCRITS.

Il nous est resté de S. Rurice un recüeil de letres divisé en deux livres. Le premier en contient dix-huit, et le second soixante-quatre. Toutes celles du premier livre et plusieurs du second tant des dernieres que des premieres, ont été écrites avant l'Episcopat de leur Auteur. Il y en a même qui ont précedé l'an 471. De ce nombre est une de celles qui s'adressent à S. Sidoine. S. Rurice l'y qualifie son frere : ce qu'il n'auroit pas fait après cette époque, lorsque S. Sidoine étoit Evêque de Clermont. On voit par-là que ces letres ne sont point placées selon l'ordre de leurs dates.

Canis. t. 5. p. 461-523 | B. t. p. 373-407.

Rur. l. 1. ep. 16.

Une des principales, comme des plus longues, est la 4[e] du second livre, adressée à Namace et Ceraunie, avec qui S. Rurice étoit lié d'une maniere particuliere. Elle est pour les consoler sur la mort d'une fille unique que Dieu venoit de leur enlever. la 14[e] du même livre est encore fort considérable. Elle est écrite à Ceraunie alors veuve, pour lui tracer un plan de conduite, et la porter aux exercices de la pieté Chrétienne.

l. 2. ep. 4.

ep. 14.

ep. 'Il y en a deux adressées à un Constance. M. Basnage croit que l'un et l'autre regarde Constance, ce Prêtre si célebre de Lyon, dont nous avons parlé sur le V siecle. C'est cependant ce qui ne peut se soûtenir. Le nom est à la vérité le même à la tête de toutes les deux; mais l'inscription est différente, et la teneur de la premiere ne permet nullement d'y reconnoître le Prêtre Constance. Le titre de cette letre est conçu en ces termes: *Filio Constantio Ruricus Episcopus*. S. Rurice qui n'étoit que tout nouvellement Evêque les dernieres années de la vie de Constance, auroit-il ainsi qualifié un Prêtre aussi célebre pour sa pieté et aussi respectable pour son grand âge: ' lui qui écrivant aux moindres Prêtres, leur donne la qualité de ses venerables freres? ' D'ailleurs il parle à ce Constance, comme à un jeune homme fort adonné au vin, qui perdoit son temps à de vains amusements avec de jeunes personnes de l'autre sexe. Assurément on ne reconnoîtra jamais ici ce saint Prêtre de Lyon. ' A l'égard de l'autre letre qui est la 42, elle peut fort bien lui avoir été adressée, et l'on n'y voit rien d'indigne de lui. Le titre porte, *Ruricus ad Domnum Constantium*. Elle paroît écrite avant que S. Rurice fût élevé à l'Episcopat.

ep. 13.

ep. 23.

ep. 42.

ep. 41. 'Parmi les autres letres de ce second livre, il y en a une adressée à un certain Léonce. Mr. Basnage prétend qu'elle s'adresse à Léonce Evêque d'Arles, dont nous avons marqué la mort en 484. Mais comment S. Rurice, qui n'étoit peut-être pas encore Evêque lors de cette mort, auroit-il qualifié son vénérable frere, comme il fait à la tête de cette letre, un aussi ancien Evêque que l'étoit alors Léonce d'Arles? Non certes, cette letre ne regarde point ce Prélat; et pour s'en persuader, il n'y a qu'à la conferer avec le portrait que S. Rurice fait de lui dans une autre de ses letres à Eone son successeur.

Canis. B. ib. p. 372. En géneral les letres de S. Rurice respirent une pieté solide et une humilité profonde, mais sans bassesse. ' Du reste elles contiennent peu de choses pour l'histoire de son tems, aussi-bien que sur la doctrine. Elles sont toutes écrites, ou pour porter à la pieté, à fuir le monde, ou pour consoler, ou enfin pour satisfaire aux devoirs de l'amitié. L'on croit y appercevoir que S. Rurice lisoit les meilleurs Auteurs, dont il faisoit passer les expressions à son usage. On le re-

marque particulierement à l'égard de S. Severe Sulpice. Aussi sont-elles écrites avec autant de politesse, que le siecle de l'Auteur pouvoit le permettre. Ce qui leur donne un nouveau relief, sont quantité de passages de l'Ecriture dont elles sont parsemées, et qui montrent que S. Rurice la possedoit fort bien. ' Tout cela n'empêche pas néanmoins qu'on n'y découvre beaucoup de fautes, que l'on croit devoir rejetter sur la négligence des copistes.

Poss. app. t.3.p. 170.

' Canisius est le premier qui a tiré de la poussiere les letres de S. Rurice. Il les mit au jour dans le 5e volume de ses *Leçons anciennes*, qui parut à Ingolstat l'an 1604. ' De-là elles sont passées dans les diverses bibliotheques des Peres : et depuis, M. Basnage les a placées au premier volume de la belle édition de Canisius, qu'il donna à Anvers l'an 1725, en cinq tomes ou quatre volumes *in folio*. ' Dès 1666 M. Baluze nous avoit fait esperer une nouvelle édition particuliere de ces mêmes letres, avec des notes de sa façon. Mais on ne voit point qu'il ait executé ce dessein projetté.

Canis. t. 5. p.461-523.

Bibl. PP. t. 8. p. 559-579 | P. t.3.p. 369-410 | Canis. B t. 1. p. 373-407.

Agob. jud. Sup. not. p. 28.

On imprime ordinairement à la tête des letres de S. Rurice, celles qui nous restent des personnes qui lui écrivoient. Celles-ci sont une preuve qu'il en avoit écrit plusieurs autres qui ne nous ont pas été conservées. Il y en a effectivement auxquelles on ne trouve point de réponse parmi les siennes. ' Une de ces letres qui lui sont adressées, nous présente même des vestiges d'un ouvrage de pieté adressé à un Turence ou Taurence, qui peut être le même que Tauricien Evêque de Nevers. Dans cet ouvrage, qui n'est pas venu jusqu'à nous, S. Rurice emploïoit particulierement les autorités de S. Cyprien, de S. Hilaire de S. Ambroise et de S. Augustin.

Canis. B. ib. p 360.

Ce n'est pas sans doute le seul écrit de S. Rurice que nous avons perdu. Il semble qu'il y ait quelque fondement à mettre de ce nombre ' celui qu'il dit dans une de ses letres avoir envoïé à l'Evêque Sedatus, suivant sa demande : *Ut qualibuscumque sermonibus*, ce sont les termes de la letre, *contexta vobis scripta transmitterem*. Peut-être aussi ne doit-on entendre par-là, ' qu'un petit poëme de 23 à 24 vers endecasyllabes, qui forme la 18e letre de son second livre, adressée au même Prélat. Cette petite piece de poësie, qui n'est qu'un salut d'amitié, pouvoit fort bien être ori-

Rur. l. 2. ep. 1.

ep. 18.

ginairement jointe à la letre précedente, quoiqu'on l'en ait séparée dans la suite. Ainsi l'Auteur auroit cru satisfaire suffisamment par-là à la demande de Sedatus.

Entre les letres écrites à S. Rurice, il y en a plusieurs de Fauste Evêque de Riès, quelques-unes de Sedatus Evêque de Nismes, une de S. Césaire d'Arles, et quelques autres de divers autres Prélats. Nous avons déjà rendu compte de celles de Fauste, lorsque nous avons fait la discussion de ses écrits. Nous parlerons dans la suite de celles de Sedatus et de S. Césaire. Il s'y en trouve une de Grec, qui n'est autre, selon toute apparence, que l'Evêque de ce nom qui gouvernoit l'Eglise de Marseille sur la fin du V siecle. Ce n'est qu'un compliment sur le progrès que faisoit S. Rurice dans la pieté. Grec le qualifie son fils; ce qui montre que la letre fut écrite avant l'Episcopat de S. Rurice. Celle qui porte le nom de Victurin, ne fait point autrement connoître son Auteur. Mais S. Rurice, qui lui adresse la 39e de son second livre, lui donne le titre d'Evêque. Parmi ces letres il y en a encore une d'Eufraise Evêque de Clermont, à qui sont écrites deux de celles de nôtre S. Prélat. Enfin on y en voit une autre de ce Turence ou Taurence, dont on a déjà parlé; et à qui S. Rurice adresse la 16e de son second livre. Celles de Victurin et d'Eufraise ne sont proprement que des billets d'amitié. Mais celle de Turence est plus considérable. C'est pour remercier S. Rurice des écrits qu'il prenoit la peine de lui composer pour nourrir sa pieté.

SÉDATUS,

Evêque de Nismes.

Aus. prof. c. 19.

On a vû paroître parmi nos célebres Rheteurs du IV siecle, un Sedatus qui étoit de Bourdeaux, et qui enseignoit à Toulouse. Au commencement et sur la fin de ce siecle-ci, il y eut deux Prélats de même nom qui firent quelque personnage dans l'Eglise des Gaules. L'un étoit Evêque de Nismes, et l'autre de Besiers. Mais quoique l'on sache que Sedatus le Rheteur eut au moins deux fils,

fils, qui enseignerent l'un à Rome et l'autre à Narbone, on n'a point d'autre preuve que ces deux Evêques en soient descendus.

Ce n'est ici le lieu de parler que de celui de Nismes. ' Il étoit lié d'une étroite amitié avec S. Rurice de Limoges; et il nous reste encore divers monuments de leur mutuelle liaison. Il est aisé de juger de l'estime que S. Rurice faisoit de son mérite et de la vénération qu'il avoit pour sa personne, par les titres d'honneur entassés les uns sur les autres, qu'il lui donne à la tête de ses letres. Voici de quelle maniere il s'y exprime : *Domino Sancto et Apostolico, mihique in Christo Domino speciali cultu affectuque, cœteris præferendo patrono, Sedato Episcopo.* Expressions singulieres jusques-là, mais qui ne tarderent pas à devenir communes et presque à la mode.

Rur. l. 2. ep. 17. 18.33.34. | Canis. B. 1. t. 1. p.360. 361. 367.

Le terme de patron qui y est emploïé, fait croire que Sedatus étoit plus ancien dans l'Episcopat que Rurice. ' On ne peut au moins douter qu'il n'eût une grande ancienneté dès 506; puisqu'au Concile d'Agde, qui se tint la même année, et où il assista, il souscrivit après l'Evêque du lieu, dont la souscription suit immédiatement celles des Métropolitains. ' Cela n'empêchoit pas toutefois qu'il n'eût beaucoup de respect pour les lumieres de S. Rurice, qu'il pressoit quelquefois de lui communiquer de ses ouvrages. On nous a conservé un petit poëme que celui-ci composa à sa demande.

Conc. t. 4. p. 1395.

Rur. ib. ep. 17. 18.

Outre le Concile d'Agde, ' Sedatus se trouva encore à celui qui se tint l'année suivante à Toulouse, et qui n'est gueres connu d'ailleurs, comme on l'a déja dit. Il étoit si attaché à S. Rurice, que ne l'aïant point vû à cette assemblée, où il étoit invité, il avoit formé le dessein de faire le voïage de Limoges pour le voir. Mais l'histoire ne nous apprend point qu'il l'ait exécuté. Il y a toute apparence qu'il ne survêcut gueres S. Rurice, si même il ne mourut avant lui.

Canis. ib. p. 360. 361. 366.

' Nous avons trois letres de Sedatus, toutes trois écrites à S. Rurice. Les deux premieres ne sont proprement que des billets d'amitié, pour lui témoigner le desir qu'il avoit de le voir, et de recevoir de ses letres. La troisiéme n'est pas entiere. C'est une réponse à la 34[e] du second livre de S. Rurice, qui lui envoïoit un cheval, dont il fait

p. 360. 361. 367

un portrait accompli ; mais que Sedatus représente comme la plus mauvaise bête qu'on puisse monter. Il s'est glissé une faute considérable dans la premiere édition de cette letre, qui se trouve avec les autres à la tête de celles de S. Rurice ; et on l'a suivie dans quelques autres éditions. L'on y a cousu presque toute la premiere letre du second livre de S. Sidoine, parce peut-être que cela s'est ainsi trouvé broüillé dans les manuscrits. Au reste ces trois letres de Sedatus ne sont pas les seules qu'il avoit écrites, comme il paroît en particulier par celles de S. Rurice.

ANONYME,

Auteur ecclesiastique.

Toute la connoissance qu'on a, et peut-être qu'on doit esperer d'avoir de cet Auteur inconnu jusqu'ici, se prend de quelques débris d'un de ses ouvrages. Encore n'y trouve-t-on ni son nom, ni rien qui determine précisément sa patrie, son état et le temps où il vivoit. On ne laisse pas toutefois d'en tirer des indices suffisants pour le compter au nombre de nos Ecrivains, et le placer vers les premieres années de ce VI siecle. Ces débris d'une part, paroissent avoir fait partie de l'original même de l'ouvrage, et se trouvent en France :[1] ce qui forme une puissante présomption que l'Auteur étoit né, ou habitué dans le même païs. De l'autre, l'antiquité de l'écriture qui est en letres onciales, et qui remonte au-de-là d'onze cents ans, nous ramene fort près de l'époque que nous avons fixée. Enfin l'ancienne version de l'Ecriture Sainte, qu'y suit l'Auteur, ne permet pas de le placer plus tard.

Mss.

Il ne nous reste de cet ouvrage que douze chapitres entiers, avec des fragments de deux à trois autres. Mais on y voit qu'il en contenoit au moins soixante-huit. Ce reste

[1] Ils se trouvent dans la Bibliotheque de Fleuri, ou S. Benoît sur Loire, entre plusieurs autres fragments d'anciens mss. recüeillis dans un même volume marqué du nombre 10. Dom François Chazal, homme fort studieux, et Prieur de ce monastere, les aïant apperçus partie colés aux couvertures d'autres mss. partie ensevelis dans la poussiere, les ramassa précieusement, et en fit un recüeil.

ne commence qu'au chapitre vingt-neuviéme, et montre que c'étoit un traité fait à l'imitation et sur le modele du troisiéme livre de l'écrit de S. Cyprien, intitulé *Des témoignages*. On pourroit lui donner le même titre, et peut-être le portoit-il en tête.

Nôtre Anonyme, comme S. Cyprien, entreprend de traiter divers points de morale et de discipline, qu'il range sous différents chapitres, et qu'il prouve par des passages choisis de l'Ecriture qui y ont rapport. Dans le 29ᵉ chapitre il établit, que Dieu ne demeure point dans ceux qui s'écartent de l'observance de ses commandements. Dans le 30ᵉ, que le Serviteur de Dieu ne doit point se laisser abbattre par les médisances des méchants. Dans le 31ᵉ, qu'il ne faut point médire. Le 32ᵉ est destiné à parler de la correction et de la maniere de la faire et de la recevoir.

L'Auteur emploïe le 59ᵉ à prouver, qu'on est obligé par précepte de la loi, de païer à l'Eglise des dixmes, et de lui donner les prémices de ses fruits ou de toute autre chose. Il montre dans le 60ᵉ que l'on doit avoir une attention particuliere à corriger les enfants. Il établit dans le 61ᵉ, qu'il faut s'attacher à l'exemple et à la doctrine des Saints. Dans le 62ᵉ il prouve qu'il faut éviter toute usure. Dans le 63ᵉ, qu'il est presque impossible qu'un marchand se défasse de l'habitude du mensonge. Dans le 64ᵉ, qu'il faut bien se donner de garde d'user de faux poids. Dans le 67ᵉ, que c'est le seigneur qui a créé les tenebres. Enfin le 68ᵉ est emploïé à traiter de l'homicide commis par hazard. Il y avoit aussi un chapitre sur la résurrection, comme le font juger quelques passages de l'Ecriture sur ce sujet; mais ce chapitre se trouve sans titre.

Nous avons cru devoir entrer dans ce détail, afin de mieux faire connoître un ouvrage enseveli jusqu'ici dans la poussiere, d'où apparemment il ne sortira jamais pour passer dans le public; à moins qu'on ne recouvre ce qui y manque.

SAINT EUGENDE OU OYAN,

Abbé de Condat.

Mab. act. B. t. 4. p. 570. n. 1. ' SAINT Eugende, fils [1] d'un pere que son mérite éleva dans la suite à la dignité du Sacerdoce, nâquit dans l'ancienne Sequanoise, peu de temps avant le milieu du V siecle. ' Dès l'âge de sept ans, lorsqu'il avoit déja reçu la premiere teinture des letres, il fut mis sous la discipline de S. Romain et de S. Lupicin, Fondateurs et successivement Abbés du monastere de Condat au Mont-Jura plus connu aujourd'hui sous le nom de S. Claude. Eugende donna tous ses soins et toute son application à s'avancer dans les letres et la pieté. Il fit tant de progrès dans celle-ci, qu'il sçut faire passer dans sa conduite toutes les vertus de ses deux Maîtres. Il les copia si parfaitement l'un et l'autre, qu'on avoit peine à discerner lequel des deux il représentoit le plus au naturel. Il ne fut pas moins heureux dans l'étude. Il y puisa une érudition peu commune, et se rendit familiers les Auteurs Grecs, comme les Latins.

p. 571. n. 4.

p.571.572. n.8. | ann. l. 1. n. 63. ' Après la mort de S. Romain et de S. Lupicin, S. Minause qui leur succéda, se sentant trop foible pour porter seul le fardeau de sa dignité, choisit Eugende pour son Coadjuteur. Et afin de donner plus de poids au ministere dans lequel il se l'associoit, il voulut l'engager à entrer dans le Sacerdoce. Ce fut en vain, Eugende le refusa constamment.

p. 572. n. 10. ' De Coadjuteur il ne tarda pas à devenir Abbé en titre. Quelque jeune qu'il fût encore, il en remplit toutes les fonctions avec tant de sagesse et de suffisance, que les Evêques mêmes se faisoient un mérite d'être en liaison avec lui. Eux et les Grands du monde s'estimoient heureux de recevoir de ses letres, et les regardoient comme une source de bénediction. ' Sous son gouvernement, que Dieu releva par le don des miracles, le monastere de Condat devint plus célebre que jamais. Eugende, comme un au-

p. 572. 573. n.11-13.

Mab.ann.l.n.63 1. ' Les Anciens l'appellent Augendus, au lieu d'Eugendus, dont on a formé dans la suite le nom vulgaire d'Oyan.

tre S. Grégoire Thaumaturge, chassoit les Démons par un seul billet écrit de sa main.

En y soûtenant la vigueur de la discipline réguliere, le saint Abbé eut soin d'y faire fleurir aussi les études. On a vû l'estime qu'il en faisoit, par l'application qu'il donnoit aux Auteurs Grecs et Latins. ' La réputation de Viventiole, dont S. Avite de Vienne loüe le sçavoir et la doctrine, et qui enseignoit alors à Condat, fait juger du mérite de l'école de ce monastere.

Avit. ep. 17. | Mab. ann. l. 1. n. 67.

' S. Eugende ne vêcut guéres au-delà de l'âge de soixante ans. Il mourut, [a] non en 521, comme le marquent Messieurs de Sainte-Marthe; puisqu'il n'étoit plus au monde, lorsque Viventiole, dont on vient de parler, fut fait Evêque de Lyon, ce qui arriva au plus tard en 515; ' mais dès 510. Son nom est célebre dans les Martyrologes au premier jour de janvier. On ne fut pas long-temps après sa mort à le reconnoître pour saint. Antidiole, son disciple et son successeur, bâtit une Eglise sur son tombeau : ce qui étoit une des manieres de canoniser les Saints en ces tems-là. Bien-tôt cette Eglise prit le nom de S. Eugende, qui passa au monastere entier, et qu'il conserva jusqu'à ce qu'on lui donnât celui de S. Claude.

Mab. act. B. p. 576. n. 24.
a Gall. Chr. vet. t. 4. p. 547.

Mab. ib. not | ann. ib. n. 66.

Un moine du même endroit, qui avoit vêcu avec le Saint, en écrivit la vie qu'on nous a conservée. ' Un autre Ecrivain du IX siecle parle ainsi du S. Abbé dans une petite histoire en prose rimée, suivant le goût de son temps.

ann. app. t. 1. p. 677. 2.

Principali cœnobio fundator Abbas Romanus,
Quo quidem Sancto defuncto successit tum Lupicinus.
Deinde isto defuncto tertius fuit Minausius,
Quo Sancto quidem sublato, quartus fuit Eugendus.
Iste fuit gloriosus signorum patratione,
Fuitque valde famosus, pollens utroque sermone,
Fuit et Propheta verus, ab ipsiusque nomine
Locus est denominatus, ut videmus notorie.

Quelque habile que S. Eugende fût dans les Letres, il ne nous reste aucun monument de son érudition. Cependant le recüeil de ses letres, que les personnes les plus éminentes en dignités, tant dans l'Eglise que dans l'Etat, recherchoient avec empressement, comme on l'a vû, au-

Act. ib. p. 573. n. 11.
Boll. 28. Feb. p. 746. n. 19.
Mab. act. ib. p. 574. n 23.
Nor. hist. Pel. l. 2. c. 3. p. 178. 180. 182.
Till. H. E. t. 16. p. 744. 745.
Mab. ib. n. 23-26.
n. 23.

roit bien mérité de passer à la posterité. Mais il ne nous en est rien venu, ' que le billet qu'il écrivit pour délivrer une jeune démoniaque. On y voit une espece d'exorcisme.

On ne nous a pas même conservé ' les reglements de son monastere, qui étoient autant son ouvrage que de tout autre ; puisqu'il avoit pris le soin de les recüeillir, les retoucher et les mettre en meilleur ordre. Il y a même toute apparence qu'ils ne se trouvoient plus, ou qu'au moins ils étoient très-rares dès le IX siecle, lorsque S. Benoît d'Aniane, qui ne les rapporte pas, en recüeillit tant d'autres. C'est ce qui doit surprendre, ' sçachant que l'Auteur de la vie de nôtre Saint les y avoit inserés au moins en partie. On y lit encore la Préface qui les annonçoit, mais le reste en a été retranché.

' Le Cardinal Noris n'a pas toutefois laissé de croire, que nous avions encore ces reglements. Mais il ne l'a avancé que sur ce qu'il les a confondus avec la Regle du monastere de Tarnat, et qu'il a supposé d'une part, que ce monastere étoit le même que celui de S. Maurice en Vallais, et de l'autre, qu'à Condat et à S. Maurice on suivoit la même regle. ' Or c'est ce qui ne peut se soûtenir, comme le montre fort bien M. de Tillemont, et qu'on le verra clairement, lorsque nous traiterons de la regle de Tarnat. ' L'Auteur même de la vie de nôtre Saint détruit une des suppositions du Cardinal Noris. Car après avoir marqué qu'il rapporte dans cette même vie les reglements de Condat, il dit à la fin qu'il avoit rédigé par écrit dans un autre ouvrage, ceux d'Agaune, ou S. Maurice. Peut-on les mieux distinguer les uns des autres ?

' S. Eugende dans ses reglements avoit cru devoir s'accommoder à la nature et à la foiblesse des Gaulois. Ainsi ils étoient moins severes, sur-tout pour les commençants, que ni les Regles de S. Basile et de S. Pacôme, ni celles de Cassien et de Lerins ; quoiqu'apparemment ils fussent tirés des unes et des autres pour la plus grande partie.

ANONYME,

Moine de Lérins.

'Barrali nous a donné dans la chronologie des grands hommes de Lerins, une espece de vie de S. Venance frere de S. Honorat, Fondateur et premier Abbé de ce Monastere.' Nous disons une espece de vie, parce que c'est moins l'histoire que l'éloge du Saint. 'Il a été composé par un Moine du même endroit, ainsi que le montre la fin de la piece, où l'Auteur apostrophant ses freres leur parle comme à des personnes qui reconnoissoient avec lui S. Honorat pour leur pere commun. Lerin. t. 1. p. 187-189. p. 189.

'Il avertit qu'il l'a tiré de divers monuments qu'il avoit entre les mains. On voit par-là que la piece n'est point originale. Mais il auroit parlé plus conformément à la vérité, s'il n'avoit nommé que la vie seule de S. Honorat par S. Hilaire d'Arles. C'est-là en effet l'unique source où il a puisé en l'accommodant à son style, tout ce qu'il rapporte d'historique touchant S. Venance. Du reste, il n'a fait qu'y ajoûter de son fond, le commencement et la fin avec quelques legeres liaisons, pour rendre sa piece convenable au dessein qu'il se proposoit. Il declare lui-même qu'il l'avoit entreprise, afin d'être luë au jour de la fête du Saint. p. 187.

Le style en est simple, clair, point embarrassé; et l'on n'y voit point paroître de termes extraordinaires ni de pensées recherchées. Il n'y est parlé non plus d'aucun miracle. C'est ce qui nous détermine à placer cet éloge vers les premieres années de ce VI siecle. Dans les temps posterieurs on n'auroit pas écrit ni avec tant de précision ni avec tant de clarté.

L'Auteur, quoiqu'éleve de Lerins et peu éloigné du temps de Fauste, qui en avoit été Abbé l'espace de près de trente ans, n'avoit pas néanmoins épousé ses sentiments sur la grace. 'Il en fait paroître de tout opposés dès l'entrée de son ouvrage. Ibid.

'Après Barrali les Continuateurs de Bollandus l'ont publié à leur tour, il se trouve dans leur grand recüeil au Boll. 30. Mai. p. 241. 242.

trentiéme de Mai, jour auquel se célebre la fête de S. Venance.

I CONCILE D'ORLÉANS.

Ce qu'Alaric Roi des Visigots avoit permis aux Evêques de sa domination de faire à Agde, où ils tinrent un Concile en 506, comme on l'a vû, ' ceux des Etats de Clovis le firent à Orleans en 511 par ordre de ce prince. Il s'y en assembla trente-deux sous le Consulat de Felix le sixiéme des Ides, c'est-à-dire, le dixiéme jour de Juillet de la même année. ' Entre ces Prélats se trouvent cinq Métropolitains : Cyprien de Bourdeaux, qui y est nommé le premier, et qui paroît par-là y avoir présidé, Tetrade de Bourges, Licinius de Tours, Léonce d'Eause et Gildarede ou Gildard de Roüen. De ces cinq Métropolitains les deux premiers avoient déja assisté au Concile d'Agde ; et les prédecesseurs des deux suivants y avoient aussi eu part, l'un en s'y trouvant en personne, et l'autre en y envoïant un Diacre en son nom. Ces quatre Prélats aussi bien que divers autres entre les trente deux, étoient autrefois sous la domination des Visigots. Mais ils étoient passés sous celle des François, depuis que Clovis avoit vaincu Alaric, et conquis les provinces qu'il tenoit dans les Gaules. Ainsi il n'est point surprenant de les voir paroître au Concile d'Orleans, après avoir paru à celui d'Agde. Ce qui doit surprendre, c'est de n'y point voir S. Remi de Reims, qui sans doute eut le plus de part à sa convocation. Il y a aussi quelque lieu de s'étonner de ce qu'Eusebe Evêque du lieu, ne signe que l'antepenultiéme des Evêques qui le composerent.

Conc. t. 4. 1403. 1404.

p. 1409.

' Ce Concile est compté pour le premier d'Orleans. Il nous en reste trente-un Canons, avec une très-petite préface à la tête et une assez courte letre à Clovis. Dans celle-ci les Evêques, après avoir loüé la pieté du Roi, et le soin qu'il avoit pris de les assembler, le prient de confirmer leurs decrets, afin de leur donner plus de force et d'autorité. Il paroît par cette même letre, que Clovis les avoit consultés sur divers articles, soit avant le Concile ou pendant sa tenuë.

p. 1404. 1410. | G. t. 1. p. 177-184.

' Entre

Entre ces Canons quelques-uns regardent les mêmes p. 1308. 1409.
choses, qui avoient été déja reglées dans celui d'Agde.
Il y est défendu d'user du sort des Saints, de sortir de c. 30.
l'Eglise avant la fin de la messe et sans avoir reçu la bé- c. 26.
nédiction Episcopale, de célébrer les grandes fêtes à la c. 25.
campagne, hors le cas de maladie. Le Concile ne mar-
que ici que Noël, Pâque et la Pentecôte, qu'il nomme
la solennité du cinquantiéme jour. Il ordonne à toutes les c. 27.
Eglises de célébrer les Rogations les trois jours qui pré-
cedent l'Ascension, et veut que l'on jeûne ces jours-là,
et que les esclaves soient exemts de travail, afin qu'ils
puissent assister aux prieres publiques. On jeûnoit en quel- c. 24.
ques endroits cinquante jours avant Pâque, le Concile
arrête que le carême ne sera que de quarante jours.

Ses autres principaux reglements concernent la sureté p. 1404. 1407.
des asyles, l'administration des biens ecclésiastiques, les
devoirs des Evêques, l'ordination des Clercs, la punition
de leurs crimes, la discipline monastique.

CLOVIS I,

ROI DE FRANCE.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

CLOVIS, premier Roi Chrétien qu'aïent eu les Fran- G. T. hist. l. 2. c. 27.
çois succéda à Chilperic son pere en 481, aïant à
peine atteint l'âge de quinze ans. Une de ses premieres
expéditions fut la défaite de Syagre Gouverneur des Gau-
les pour les Romains, depuis la mort du Comte Giles
son pere. Par-là Clovis éteignit la domination Romaine
dans les Gaules, où elle continuoit depuis Jules César.
Au bout de quelques années il marcha contre les Thurin-
giens, les défit, et soûmit leur païs à l'Empire François.

En 492, il épousa sainte Clotilde fille de Chilperic et c. 28 | l. 3. c. 29-30.
niece de Gondebaud Roi de Bourgogne. Comme cette

Princesse étoit catholique. Dieu se servit de son ministere
l. 2. c. 29-31. pour ébaucher la conversion du jeune Roi son époux. ' Ce fut par l'invocation du Dieu qu'adoroit Clotilde, qu'en 495 il vainquit les Allemands à la journée de Tolbiac près de Cologne. Le secours qu'il reçut sensiblement du ciel en cette occasion, le fit penser sérieusement à se convertir.
app. p. 1340. ' Mais il avoit trop d'esprit pour le faire sans connoître par lui-même la vérité de la Religion catholique. Quelques miracles opérés au tombeau de S. Martin contribuerent beaucoup à lui ouvrir les yeux; et les instructions
l. 2. ib. de S. Vaast ' et de S. Remi acheverent le reste. Clovis re-
Avit. ep. 41. p. 83.84. çut donc le baptême de la main de ce dernier, ' la nuit de Noël 495. La cérémonie fut des plus augustes et des plus pompeuses et se trouva relevée par la présence de plu-
Gr. T. ib. sieurs Evêques. ' Albofle de sœur du Roi et plus de trois mille François furent baptisés avec Clovis.

c. 40. ' Depuis que ce Prince eut embrassé la foi de J. C. le
l. 3. c. 32. bonheur accompagna toujours ses armes. ' Il se rendit tributaires Gondebaud Roi de Bourgogne et Godégisile
l. 2. c. 37. son frere. ' En 507 il défit à Vouglai ou Voüillé près de Poitiers l'armée des Visigots, tua Alaric leur Roi, et poussa ses conquêtes jusqu'aux Pyrenées. L'année suivante il réduisit Toulouse et Angoulême sous son obéïssan-
c. 38. ce. ' Il reçut aussi-tôt l'honneur du Consulat que lui confera l'Empereur Anastase. Titre au reste assez vain pour un Prince, qui dès-lors étoit plus puissant que cet empereur. Clovis cependant ne laissa pas d'en prendre occasion de porter la pourpre en public avec le titre d'Auguste.

c. 40-43. ' Enfin après avoir subjugué tous les Rois ses voisins, ce Monarque des François mourut à Paris, où il avoit fixé son siege depuis quelques années, le 27 de Novembre 511, après avoir vêcu quarante-cinq ans, et en avoir regné trente. Il fut inhumé dans la Basilique des Apôtres, qu'il avoit fait construire, et qui porta depuis le
ian. l. 1. c. 25. nom de Sainte Geneviéve. ' On lisoit autrefois sur son tombeau l'épitaphe suivante qu'on prétend être de la façon de S. Remi de Reims.

EPITAPHE.

Dives opum, virtute potens, clarusque triumpho,
Condidit hanc sedem Rex Clodoveus : et idem

Patricius magno sublimis fulsit honore.
Plenus amore Dei, contemsit credere mille
Deorum ; quæ variis horrent portenta figuris.
Mox purgatus aquis, et Christi fonte renatus,
Fragrantem gessit, infuso chrismate, crinem.
Exemplumque dedit : sequitur quod plurima turba
Gentilis populi : spretoque errore suorum,
Ductorem est cultura Deum, verumque parentem
His felix meritis superavit gesta priorum :
Semper consilio, castris, bellisque tremendus.
Hortatu dux ipse bonus, ac pectore fortis :
Constructas acies firmavit in agmine primus.

' Ses Etats furent partagés entre ses quatre fils, dont chacun prit le titre de Roi. Thierri qu'il avoit eu d'une concubine avant son mariage, regna à Reims, Clodomir à Orleans, Childebert à Paris et Clotaire à Soissons. ' Clovis avoit aussi une fille, nommée Clotilde comme son épouse, qui après la mort de son pere fut accordée en mariage à Amalaric Roi des Gots en Espagne. ' Outre Albofiede, Clovis eut une autre sœur nommée Lentilde. Celleci fut d'abord engagée dans l'Arianisme. Mais elle revint depuis à la foi catholique. Une troisiéme sœur, qui étoit l'aînée des deux autres, avoit épousé Théodoric Roi des Ostrogots.

Gr. T. h. l. 3. c. 1.

c. 1. 10.

c. 31.

§. II.

Ses Lois, ses Letres, ses Diplomes.

CLOVIS étoit trop sage pour ne pas travailler à policer les peuples de son obéïssance par de bonnes loix, afin de les contenir dans le devoir. Aussi s'y appliqua-t-il, dès qu'il se vit paisible dans ses Etats. On fait ordinairement honneur à Pharamond de l'institution de la Loi Salique, si célebre de tout temps chez nos François. Mais peut-être auroit-on plus de fondement de l'attribuer à Clovis. ' Il est au moins vrai, et personne n'en disconvient, que ce Prince la publia pour établir le bon ordre dans son roïaume, et qu'il y fit des additions et des changements considérables. ' Dans quelques imprimés on fait commencer ces additions à l'article cinquante-huit, qui

Lex Sal. pr.

Gold. cons. imp. t. 3. p. 15.

traite de l'incendie des Eglises et des meurtres commis en la personne de ses Ministres. Il est clair que cet article n'a été fait que par un Prince Chrétien. Il est encore marqué que cet article et les suivants jusqu'à la fin, furent arrêtés sous le titre de decrets par Clovis dans l'assemblée générale d'Aix la Chapelle, puis confirmés dans celle de Thionville. Mais il paroît y avoir faute dans la date qu'on y assigne. Clovis au reste ne fut pas le seul qui fit des additions, et peut-etre même des changements à la Loi Salique. Divers autres Rois y firent aussi les leurs dès ce siecle-ci, comme on le verra par la suite. De sorte qu'on peut assûrer en général, que les premieres Loix établies par les Francs pour le gouvernement de leurs Etats, ne sont point venuës jusqu'à nous, telles qu'elles furent dressées dans leur origine.

Gr. T. pr. n. 13.

Goldast prétend que le nom de Salique, que porte celle dont il est question, lui est venu du lieu où elle fut dressée et promulguée, et qu'il suppose être Salchem, aujourd'hui Saltzbourg. Mais il est plus naturel qu'elle soit ainsi nommée à cause des Saliens qui étoient les plus nobles entre les Francs. Dans les meilleures éditions cette Loi est divisée en soixante-douze titres ou capitules, et chaque capitule subdivisé en plusieurs nombres. On sçait que le plus celebre regarde l'exclusion des femmes pour succeder à la couronne. On peut voir au sujet de cette exclusion, la sçavante dissertation de M. l'abbé de Vertot sur l'origine de la Loi Salique, au second volume des memoires de l'Academie Roïale des Inscriptions et belles Letres.

Gold. ib. p. 2.

Lex. Sal. c. 62.

Presque tous les reglements de cette Loi sont emploïés à défendre sous des peines pecuniaires ou corporelles, les differentes sortes de larcin, de rapt, d'incendies, de malefices, d'injures, de violences. Le naturel encore farouche et barbare des peuples que regardoient ces reglements, demandoit qu'on les disposât de cette maniere à la connoissance et à l'amour de la vertu. Les chapitres qui traitent du violemment des tombeaux, sont des plus severes. Il y en a deux sur ce sujet, le dix-septieme et le cinquante-septiéme : afin que par cette repetition l'on y devint plus attentif. Entre les diverses peines qui y sont determinées selon les divers degres du crime, il est porté : Que celui

17. 57.

qui aura déterré ou dépoüillé un corps mort après sa sépulture, sera banni de son païs, sans y pouvoir jamais revenir, qu'il n'ait satisfait les parents du défunt. Défense à qui que ce soit de donner au vagabond pendant ce temps-là ni retraite ni de quoi vivre ; défense qui s'étend à sa propre femme, sous peine à celle-ci de païer une amende de six cents deniers.

Il n'est guéres de reglements dans cette loi, qui ne contiennent quelques vestiges des anciennes coûtumes de nos premiers François. On en trouve en particulier de fort curieux dans les deux chapitres, ou titres que nous venons de citer, touchant le soin qu'ils prenoient d'orner les tombeaux de leurs morts. ' On voit dans un autre c. 49. qu'ils retenoient la même maxime que les anciens Gaulois, comme nous l'avons observé ailleurs de ceux-ci, de compter les jours par les nuits.

Nous avons plusieurs éditions de la Loi Salique. ' Elle Bib. S. Alb. And. se trouve imprimée avec plusieurs autres anciennes Loix ; comme celles des Bourguignons, des Saxons et des Bavarois, en un petit volume in-16 sans date ni nom de lieu et d'Imprimeur. La Loi Salique dans cette édition contient plus de titres ou de capitules, que dans toutes les autres. C'est qu'on y a joint presque toutes les additions qui y ont été faites par nos Rois de la premiere race. Il y est marqué que ce fut Clovis qui en recüeillit tous les titres depuis le premier jusqu'au soixante-dix-huitiéme : ce qui n'est pas autrement fondé.

On la trouve encore insérée dans le Code, ou recüeil ...Thua. t. p. 260. des Loix anciennes, que Jean Basile Herold fit imprimer à Basle l'an 1557 en un volume in folio, ' et qui parut de ...S. Vin. Cen. nouveau en même volume l'an 1613 à Francfort, par la compagnie des Libraires et les soins de Frederic Lindenbrog. Dans ces deux éditions la Loi Salique, qui y occupe la quatriéme place, ne contient que soixante-onze titres. Encore observe-t-on que le dernier manque dans plusieurs exemplaires. Lindenbrog a enrichi la sienne de variantes dignes de remarque, par rapport à cette Loi. Elles se lisent vers la fin du volume.

' Il y eut une autre édition de la Loi Salique dans ...D. de Lorch. un autre recüeil d'anciennes Loix, beaucoup moins ample que le précédent. Il parut à Paris chez Jacques Du-

puy en un petit volume in 16 l'an 1573. La Loi Salique y tient le premier rang, après quelques observations sur les Loix en général, tirées de S. Isidore de Seville. On croit que c'est du Tillet qui publia ce recüeil.

..Tel. p. 229. 1. ' En 1602 François Pithou nous donna une édition particuliere et plus exacte de la Loi Salique, avec un glossaire pour en expliquer les termes les plus obscurs, sans quoi il y en a plusieurs qui seroient inintelligibles. L'ouvrage fut imprimé à Paris chez Jacques Rezé en un volume in

Bal. capit. t. 2. p. 681-706. 8°. ' Le Glossaire de Pithou a été inséré depuis dans le second volume des Capitulaires de nos Rois par M. Baluze.

Gold. ib. p. 2-17. ' Melchior Goldast préparant un recüeil des Constitutions impériales, qui fut imprimé à Offenbach en 1610, y fit entrer la Loi Salique à la tête du troisiéme volume.

Bib. S. Vinc Cen. ' La plus belle édition de la Loi Salique, est celle qui est sortie des presses de Moret, qui tenoit alors l'Imprimerie de Plantin à Anvers. Elle est en un volume in folio, de l'année 1649.

On en est redevable à Godefroi Wendelin, qui l'a accompagnée d'une longue dissertation sur le lieu où il prétend que cette Loi a été dressée et promulguée, et d'un glossaire préférable à celui de François Pithou, en ce qu'il est par ordre alphabetique, et qu'il fait voir que presque tous les mots qu'il explique, sont passés dans la langue des Allemans. Le texte de la Loi Salique dans cette édition contient plusieurs titres qui ne se lisent pas dans les autres. On y en compte jusqu'à quatre-vingt. Mais celui qui traite de l'incendie des Eglises n'en dit qu'un mot, et ne parle point du meurtre commis en la personne de ses Ministres.

Ibid. ' En 1666 il parut à Paris chés Cramoisi en un volume in 4° une nouvelle édition des Formules de Marculfe, publiées d'abord par M. Jérôme Bignon. Ceux qui prirent soin de cette édition, y joignirent le texte de la Loi Salique, avec des notes de la façon de ce docte et célebre Magistrat, très-utiles pour l'intelligence du texte, qui fut pris sur l'édition de François Pithou.

Bal. ib. p. 825-857. ' Ces notes ont été réimprimées depuis par M. Baluze à la suite des Capitulaires de nos Rois. Elles se trouvent dans le second volume, où elles ont été mises en consé-

t. 1. p. 281-324. quence ' du texte inséré dans le premier entre les Capitu-

laires de Charlemagne, par l'ordre de qui la Loi Salique avoit été retouchée. Dans cette édition qui parut en 1677, elle contient soixante-douze titres. De sorte qu'elle est augmentée du dernier, qui se lit dans un Ms. de la Bibliotheque du Roi, sur lequel M. Baluze l'a ajoûté aux soixante-onze titres ordinaires.

Après toutes ces éditions de la Loi Salique, ' est venuë celle qu'on doit aux soins de M. Eccard. Elle a paru et à Francfort et à Leipsik, l'an 1720 en un volume in folio, où se trouve aussi la Loi des Ripuaires avec les additions des Rois et des Empereurs, corrigées sur les Mss., les anciennes Formules d'Alsace, le traité de M. Leibnis sur l'origine des François, les Annales de France que Dom Ruinart a mises à la tête de son édition de S. Grégoire de Tours, etc. Journ. des. Sc av. 1721. p. 353.

' Comme les éditions qui avoient précédé celle-ci, nous représentent différemment le texte de la Loi Salique, les unes tel qu'il étoit sous nos Rois de la premiere race, les autres tel qu'il fut après avoir été corrigé par Charlemagne; M. Eccard a réüni ensemble ces deux rédactions. La premiere porte pour titre, *Pactus Legis Salicæ*, et a été revûë sur un manuscrit que l'Editeur croit être du IX siecle. Elle se trouve conforme à celle qui fut d'abord publiée par Herold et ensuite par Wandelin. L'autre est intitulée, *Lex Salica*, et a été revûë sur trois manuscrits, dont M. Eccard prétend que le premier est du temps de Charlemagne, le second du regne de Louis le Debonnaire, et le troisiéme du milieu du X siécle. Le texte de cette seconde rédaction est le même que dans les éditions de François Pithou, de Lindenbrog, et celle qui est à la fin des Formules de Marculfe. L'une et l'autre est accompagnée de notes curieuses et instructives, sur-tout pour connoître plusieurs antiquités de la langue Teutonique. p. 534.

Enfin nous avons une derniere édition de la Loi Salique, au second tome du *Thesaurus antiquitatum Teutonicarum* de M. Schilter, imprimée en 1727.

' Dès le commencement du XVI siécle, Claude de Seyssel alors Evêque de Marseille, fit une traduction Françoise de la Loi Salique. Mais elle ne fut imprimée qu'en 1558, à Paris chez Galiot du Pré, avec la Grande Monarchie du Traducteur. Bib. S. Vin. Cen.

Outre les écrits déja cités, qui ont été faits pour éclaircir le texte de la Loi Salique, ou pour en expliquer les termes, il y en a encore quelques autres sur le même sujet.

...exq. t. 2. p. 116.

... S. Vin. Cen.

' En 1614 Claude Malingre publia à Paris en un volume in 8° un traité *De la Loi Salique*, *Armes*, *Blasons et Devises des François*, avec figures. ' Jean-Jacques Chifflet, premier Medecin de Philippe IV Roi d'Espagne, a aussi discuté divers points de la Loi Salique dans ses *Vindiciæ Hispanicæ*. Et afin de favoriser plus directement les prétentions du Roi son Maître, il y a joint une assez longue dissertation sur le même sujet, divisée en quatorze chapitres et intitulée *Lumina Salica*. Mais en lisant cet écrit, qui d'ailleurs est plein d'érudition, il faut être en garde contre les préjugés de la nation Espagnole, qui y regnent par-tout. Il est imprimé avec les *Vindiciæ Hispanicæ*, à Anvers chez Moret l'an 1647 en un volume in folio.

Ibid.

Ibid.

' Depuis, Daniel Priezac a encore traité en partie de la Loi Salique dans ses *Miscellanea*, imprimés à Paris l'an 1658 en un volume in 4°. ' Le Pere Giles Laccari Jésuite a fait aussi une dissertation latine sur la même matiere, imprimée avec d'autres opuscules de sa façon, touchant les Rois de France de la premiere race, et les Colonies des Gaulois, en un volume in 4° qui parut à Clermont en 1677.

Bib. Card. Imp. p. 512. 2.

' On trouve encore en langue Italienne sur ce sujet un petit volume in 12. imprimé à Hambourg en 1687 sous ce titre : *La Lege Salica della Francia ridotta al morale*. L'Auteur est un nommé Jean Baptiste Vestelunga. Il n'est presque point d'Auteur moderne qui ait écrit sur l'histoire des anciens François, qui n'ait parlé de la Loi Salique.

Conc. t. 4. p. 1402. 1403. | Duches. t. 1. p. 836. | Gr. T. app. p. 1327.

' Nous avons de Clovis une letre circulaire à tous les Evêques de son Roïaume, auxquels il donne la qualité de Papes, suivant l'usage du temps. Elle paroît écrite après la défaite des Visigots en 507. C'est pour les instruire des mesures qu'il avoit prises avant l'entreprise de cette guerre, pour mettre à couvert des insultes des troupes les personnes et les biens des Eglises, et pour les prier de lui faire sçavoir par leurs letres, ce qu'il devoit faire des captifs. A la fin il se recommande à leurs prieres. Cette letre se trouve dans les collections des Conciles, dans le premier volume des Historiens de Duchesne, et dans l'appendice des œuvres de S. Grégoire de Tours, et ailleurs.

La letre du I Concile d'Orleans à Clovis, en suppose une autre de la part de ce Prince, écrite aux Evêques, ou déja assemblés ou encore dispersés, pour les consulter sur divers articles, auxquels ils répondent par leurs décrets. Cette letre est perduë, comme plusieurs autres que ce Monarque avoit eu sans doute occasion d'écrire. On nous en a conservé deux de Théodoric Roi des Ostrogots, qui lui sont adressées, et qui en supposent au moins deux autres de sa part. On voit par une de ses letres, que celui-ci prenoit quelque plaisir à la musique; puisqu'il avoit demandé à Théodoric un joüeur de harpe ou de luth.

Conc. ib. p. 1404.

Casd. l. 2. ep. 41. | l. 3. ep. 4.

Mais il nous reste encore de lui un diplome, adressé à S. Euspice, et à S. Maximin pour la fondation du monastere de Mici au diocèse d'Orleans. Clovis y exhorte Eusebe Evêque du lieu, qui le confirma, et les autres Evêques de ses Etats, à proteger ce même monastere. (III.)

Gr. T. ib. p. 1328. | Conc. supp. p. 45. 46.

ANONYME,

MOINE DE CONDAT.

Ce fut vers ce temps-ci, c'est-à-dire entre 512 et 515, peu d'années après la mort de S. Eugende Abbé de Condat, arrivée, comme nous l'avons dit en 510, qu'un Moine du même monastere entreprit d'écrire sa vie. L'antiquité ne nous apprend rien en particulier de l'histoire de cet Auteur, et ne nous en a pas même conservé le nom. Mais on voit par les ouvrages que nous avons de lui, que c'étoit un homme laborieux et assez bien instruit dans les letres pour le siecle où il vivoit; qu'il avoit de la pieté, beaucoup de bonne foi et un grand fonds de modestie. Ces qualités jointes à celle d'Auteur contemporain, donnent un nouveau prix à l'histoire qu'il nous a laissée, et la rendent digne de toute nôtre créance.

Il étoit en effet disciple de S. Eugende, et se trouva présent, comme il le témoigne lui-même, lorsque le Saint quitta la terre pour aller au ciel. Il ne tarda pas après cette mort à mettre la main à son ouvrage. C'est ce que prouve l'éloge qu'il fait, comme encore vivante, de Sya-

Mab. act. B. t. 1. p. 576. n. 24. 25.

p. 573. n. 12.

grie cette Dame de Lyon, mere des Eglises et des monasteres, ' si célebre pour sa pieté plusieurs années avant la fin du V siecle.

Enn. vit. epi. p. 408.

L'Auteur y reprend les choses dès la source; et pour l'exécuter avec quelque methode, il fait précéder la vie de S. Eugende par celles de S. Romain et de S. Lupicin ses prédécesseurs. De sorte que son ouvrage peut passer pour une histoire originale, quoiqu'abregée, du monastere de Condat, depuis son premier établissement par S. Romain, jusqu'au temps qu'il écrivoit. ' Il n'en parle lui-même que comme d'un seul et même ouvrage, divisé en trois parties par autant de petites préfaces, qui se lisent à la tête de chacune. La premiere partie étoit emploïée à la vie de S. Romain, la seconde à celle de S. Lupicin, et la troisiéme à celle de S. Eugende. ' Il avoit inséré dans celle-ci, suivant la promesse qu'il en avoit donnée dans sa premiere partie, les reglements de son monastere, tels qu'ils étoient après que S. Eugende les eut retouchés. Mais cette piece importante ne s'y trouve plus aujourd'hui, ainsi qu'on l'a observé ailleurs; et le retranchement qu'on en a fait, est sans doute la principale cause, qu'elle est entierement perduë, ou au moins ensevelie dans la poussiere.

Boll. 28. Feb. p. 740. 741. n. 1.

p. 745. n. 19. | Mab. ib. p. 175. n. 23.

' Ce fut à la priere et aux sollicitations de deux Saints Moines du monastere d'Agaune, ou S. Maurice en Vallais, que nôtre Anonyme entreprit d'écrire son histoire. Ils se nommoient Jean et Armentaire. C'est à eux qu'il la dédie et qu'il adresse la parole dans toutes ses préfaces. Il fit d'abord beaucoup de difficulté de se prêter à leur demande, parce que se défiant de ses talents, il craignoit de n'y pas réussir. Il s'y détermina enfin, sur la considération que ceux qui l'en prioient, étant les disciples non des Orateurs profanes, mais des Apôtres, ils établissoient le roïaume de Dieu plutôt dans la vertu, que dans la philosophie et une vaine éloquence.

Boll. ib. 741. n. 1. | 21. Mar. p. 262. n. 1. | Mab. ib. p. 570. n. 1.

' Dans tout son ouvrage l'Auteur ne rapporte que ce qui s'étoit passé sous ses yeux, ou qu'il avoit appris d'autres témoins oculaires comme lui. Entre ceux-ci il nomme S. Eugende. Quelques autres vivoient encore, lorsqu'il écrivoit. Mais il avertit qu'il ne rapporte pas tout ce qu'il sçavoit de la sorte, et qu'il a abregé sa matiere. Il paroît même l'avoir fait avec autant de bon goût que de choix.

Boll. 28. Feb. p. 741. n. 2. | 21. Mar. p. 264.

Il ne donne point dans les minuties, et ne parle d'aucun miracle opéré après la mort des Saints Abbés dont il écrit la vie. Lorsqu'il touche quelques-uns de ceux qu'ils firent de leur vivant, il a soin de les accompagner de toutes les circonstances nécessaires pour les rendre croïables. Il ne s'étudie point à les orner autrement. ' En parlant des malades en général que S. Eugende guerissoit, il dit simplement, que les uns recouvroient la santé sur le champ, les autres au bout de deux à trois jours, et quelques-uns seulement après des mois entiers. Mab. ib. p. 573. n. 13.

Sa narration est assez pleine et assez bien soûtenuë, et l'ordre qu'il y a suivi fort naturel. Il auroit cependant pu dire un mot de l'Abbé S. Minause, qui gouverna le monastere de Condat entre S. Lupicin et S. Eugende. Mais n'aïant point dessein de donner la vie de cet Abbé, la précision qu'il s'étoit proposée, le lui a fait omettre entierement.

Quoique l'ouvrage de nôtre Anonyme ne fût originairement qu'un seul et même écrit, il fut démembré dans la suite et divisé en trois. Il n'a été tiré de la poussiere et donné au public que de la sorte. La troisiéme partie, qui contient la vie de S. Eugende ou Oyan, fut la premiere qui vit le jour. ' Surius la publia dans son recüeil au premier jour de Janvier sans toucher au style contre son ordinaire. ' Après lui, Bollandus l'inséra dans le sien au même jour, et y rectifia quelques endroits défectueux. ' Enfin Dom Mabillon l'a publiée à son tour plus correctement, dans l'appendice du premier tome des actes de l'Ordre de S. Benoît. Ensuite parurent les deux autres parties : ' celle qui comprend la vie de S. Romain, au 28e de Février, et celle qui contient l'histoire de S. Lupicin, au 21e de Mars du même recüeil de Bollandus. ' Sur. 1. Jan. p. 56-63. Boll. ib. p. 49-54. Mab. act. B. t. 1. p. 570-576. Boll. 28. Feb. p. 740-746. | 21. Mar. p. 263-267.

' Depuis que cet ouvrage est connu du public, les Scavants en ont témoigné faire beaucoup d'estime. M. de Tillemont entre autres ne craint pas de dire que nous avons peu d'histoires plus authentiques que celle-ci. Elle est d'ailleurs écrite avec esprit et avec pieté. Elle a servi à faire connoitre le véritable temps auquel ont vécu les Saints dont elle nous apprend les actions, ce qu'on ignoroit auparavant. S. Grégoire de Tours rapporte à la vérité quelques-uns des mêmes faits que nôtre Ecrivain, tou- Sur. ib. p. 56. | Till. H. E. T. 16. p. 142. 143. 153. 157. | Bail. 1. Jan. tab. cr. n. 6. | 21. Mar. tab. cr n. 5.

chant S. Romain et S. Lupicin : mais ils sont moins particularisés et moins agréables. L'Anonyme les décrit avec des circonstances et plus probables et plus naturelles, et même l'on peut dire d'une maniere et plus sainte et plus spirituelle. M. Baillet ne fait pas non plus difficulté de préférer en cela cet Auteur à S. Grégoire de Tours, et de le reconnoître pour un Ecrivain grave et digne de foi.

Leo. t. 2. p.438. 443. ' Il n'y a peut-être que le dernier Editeur de S. Léon, qui prétende qu'il est sans autorité, et que si son ouvrage n'est pas ou absolument faux ou supposé, il a été au moins altéré et falsifié. Ses raisons principales sont, que l'Anonyme emploïe dans son histoire des termes, des expressions, des maximes, qui n'étoient pas en usage au temps qu'on suppose qu'il a composé son histoire. Il se sert, par exemple, dit cet Editeur, du terme de *repausare* qui ne s'étoit pas encore glissé dans la langue latine, de celui de *Sacerdos* pour signifier un Prêtre, de celui de *religio* pour exprimer le monachisme, de celui de *Patriarcha* pour marquer un Métropolitain ; et ainsi de quelques autres.

Mais il n'est du tout point difficile de résoudre ces difficultés, et de montrer qu'elles ne sont point capables d'affoiblir l'autorité que mérite l'ouvrage de nôtre historien.

Till. ib. p. 143. 743-744. ' M. de Tillemont l'a déja exécuté avec succès ; et nous ne ferons qu'ajoûter de nouvelles preuves à celles qu'il en a données avant nous.

On ne doit être nullement surpris de ce que nôtre Anonyme, qui écrivoit au commencement du VI siecle, ait

Arn. in ps. 37. p. 257. emploïé le terme *repausare* ; ' puisqu'Arnobe le jeune, qui vivoit cinquante ans avant lui, s'est servi de termes qui ne sont plus latins, comme *deteriorare* et autres sembla-

in ps. 105. p. 298. bles. ' Le même Auteur aïant occasion de parler de l'ordre

Ben. reg. c.60.62. de la simple Prêtrise, l'exprime par *Sacerdotium*. ' S. Benoît dans sa Regle écrite peu après le commencement de ce VI siecle, emploïe le même terme pour signifier le même ordre ; et celui de *Sacerdos*, comme nôtre Historien, pour marquer un simple Prêtre.

Il y a encore plus d'exemples, pour montrer que le terme de *religio* s'emploïoit dans la même signification que

Vinc. Lir. p.316. | Salv. ep. 4. p. 200. le prend nôtre Auteur, avant même qu'il écrivît. ' C'est ainsi que Vincent de Lerins et Salvien, contemporains d'Arnobe, l'ont entendu, lorsqu'ils s'en sont servis dans

leurs ouvrages. ' C'est encore dans le même sens, que l'a emploïé le III Concile d'Arles, tenu en 443, comme on l'a dit en son lieu, et que l'éditeur de S. Léon le reconnoît lui-même. ' Enfin Gennade de Marseille autre Ecrivain du V siecle, se sert de l'expression de *Religiosus* pour signifier un Moine. Pourquoi donc nôtre Anonyme n'auroit-il pas emploïé ces mêmes termes, et comment l'usage qu'il en a fait peut-il donner atteinte à l'autorité de son histoire ?

Conc. t. 4. p. 1014. 1815.

Genn. vir. ill. c. 85.

' Il est vrai que le terme de Patriarche souffre plus de difficulté. Il se peut faire néanmoins qu'on s'en servît quelquefois alors, au lieu de celui de Métropolitain. ' On trouve en effet ces deux termes joints ensemble dans une Ordonnance d'Athalaric Roi des Ostrogots, faite vers l'an 533 ; ' et Baronius croit qu'ils y signifient la même chose. ' Le II Concile de Mâcon et S. Grégoire de Tours au même siecle, ont aussi emploïé le terme de Patriarche, qualifiant de la sorte deux Evêques de Lyon.

Till. ib. p. 744.

Casd. l. 9. ep. 15. p. 148.

Bar. an. 533. n. 36.

Conc. t. 5. p. 980. | Gr. T. hist. l. 5. c. 21.

En défendant au reste le mérite et l'authenticité de l'ouvrage de nôtre Anonyme, nous ne prétendons pas que la suite des temps n'y ait absolument introduit aucune addition. ' Le titre de Patriarche, il faut l'avoüer, qu'on y donne à l'Evêque de Besançon, est tout-à-fait extraordinaire. On sent même que tout l'endroit où il se trouve inséré, est assez hors d'œuvre et peu lié avec la suite de la narration. Cet endroit se lit à la page 742 de la vie de S. Romain ; et comme il est contre S. Hilaire d'Arles qui déposa de l'Episcopat Quelidoine de Besançon, il y a tout sujet de soupçonner, qu'il y a été ajoûté après coup, par quelque copiste zélé pour la mémoire de Quelidoine.

Till. ib. p. 743.

' Mais quand cette addition seroit aussi réelle qu'elle est apparente, elle ne doit point faire abandonner toute une piece aussi bonne et aussi ancienne, que l'est l'histoire de l'Anonyme. On peut y avoir inséré quelque chose en un seul endroit par des vûës particulieres, sans qu'on ait touché au reste de l'ouvrage. De sorte que tout ce qu'on en peut dire de moins avantageux, à l'addition près, c'est qu'il est obscur en divers endroits ; soit par la faute de l'Historien, qui s'est un peu laissé aller au goût de l'éloquence fausse et affectée de son siecle, soit par la négligence des copistes et la rareté des exemplaires. Car il ne

p. 744.

paroît pas qu'on ait des deux premieres parties de cet ouvrage plus d'un seul manuscrit, qui bien que très-ancien, ne peut pas néanmoins être sans faute. Ce qu'il y a encore à regretter, c'est que nôtre Anonyme n'ait rapporté, comme il l'avouë lui-même, qu'une partie de ce qu'ont fait les saints Abbés dont il écrit la vie.

Mab. ib. p. 576. n. 26. | not. ib.

A la fin de celle de S. Eugende, qui est la derniere partie de son ouvrage, il avertit qu'il avoit rédigé par écrit à la priere de S. Marin ou Martin Prêtre et Abbé de Lerins, la regle du monastere d'Agaune. Il y renvoïe, comme à un ouvrage propre à satisfaire l'ardeur qu'avoient pour les bonnes choses, les deux Moines de ce même endroit, qui l'avoient engagé à entreprendre son histoire. La maniere dont nôtre Ecrivain parle ici de ce nouveau travail, fait juger tout naturellement, qu'il ne s'étoit pas borné à mettre simplement par écrit la regle d'Agaune : sans quoi il auroit été assez inutile d'y envoïer des Moines de ce monastere, qui la pratiquoient tous les jours. Il y a donc tout lieu de croire qu'il l'avoit accompagnée, ou de quelque préface considérable, ou de remarques tant historiques que morales.

Ibid. not. | ann. l. 1. n. 74 | app. p. 67?.

Jusqu'au temps que Dom Mabillon a éclairci cette difficulté, l'on avoit cru que cette regle d'Agaune étoit la même que celle de Tarnat, qui se trouve dans le Code des regles. On en jugeoit ainsi, parce que l'on confondoit ces deux monasteres. Mais c'est ce qui est insoutenable, comme nous l'avons déja remarqué ailleurs en passant, et qu'on le verra plus amplement dans la suite. Il faut donc dire que cette regle d'Agaune a eu le même sort que celle de Condat, et que non seulement il ne nous reste plus rien de l'une et de l'autre, mais que même elles ne se trouvoient plus dès le temps de S. Benoît d'Aniane, qui ne paroît pas les avoir connuës, malgré les recherches qu'il fit pour déterrer et recüeillir les monuments de cette nature.

Ici se presente une autre difficulté, qui n'est peut-être pas moins importante que celle que nous venons de résoudre, et qui ne regarde pas moins directement nôtre sujet. On a dit que nôtre Anonyme avoit écrit les vies des trois Abbés de Condat vers 512; qu'il les avoit dediées à deux Moines d'Agaune; et que dès auparavant il avoit travaillé sur la regle et les instituts de ce dernier monastere. Cela

suppose visiblement que ce monastere subsistoit avant l'époque marquée. Cependant l'opinion commune est, qu'il ne fut fondé par S. Sigismond Roi de Bourgogne, qu'en 515, suivant Marius d'Avanches, ou même plus tard, selon S. Grégoire de Tours et Fredegaire.

Mais cette difficulté disparoît, dès lors que l'on considere que S. Sigismond ne fut que le restaurateur et non le fondateur primitif du monastere d'Agaune. ' C'est ce que prouve [1] le titre de l'homélie que S. Avite Evêque de Vienne prononça à cette cérémonie. ' S. Sigismond ne fit donc que l'agrandir, le doter et y rétablir une nouvelle discipline, dont le point principal consistoit dans la psalmodie perpetuelle, comme chez les Acemetes d'Orient. ' D'ailleurs il est constant par la vie de S. Severin, qui gouverna ce même monastere sous le regne de Clovis I, que son origine remonte au-delà du commencement de ce VI siecle. Ces difficultés ainsi éclaircies, tout s'accorde parfaitement.

Avit. fr. p. 140.

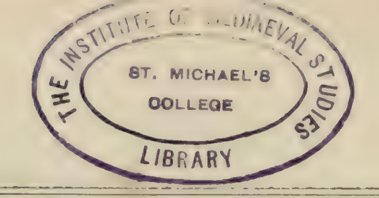
Gall. Chr. vet. t. 4. p. 12. 14.

Mab. ib. p. 568.

Qu'il nous soit cependant permis, avant que de finir cet article, de faire une réflexion honorable à la mémoire de nôtre Anonyme. ' Le choix que Marin Abbé de Lerins, qui n'est connu que par son ouvrage, fit de lui préférablement à tout autre, pour lui écrire les reglements d'Agaune, porte à juger que c'étoit un homme de mérite, d'esprit et de sçavoir.

p. 576. n. 26

[1] Autre preuve incontestable de ce fait. Lorsqu'en 517 on rétablit ce monastere, on ne lui prescrivit point d'autre regle, hors la psalmodie perpétuelle, que la volonté de l'Abbé, qui en devoit être la regle vivante, comme on le dira ci-après. Or il est certain que l'Auteur de la vie de S. Eugende travailla sur la regle de ce monastere. On vient de le voir. Il en avoit donc une avant ce temps-là. Il existoit donc avant 515 ou 517.



S. MAIXENT,

Abbé en Poitou.

Mab. act. B. t. 1. p. 578. n. 1.2. SAINT MAIXENT, qui avant les siecles de la bonne critique a été confondu avec Jean Maxence Abbé en Scythie, nâquit à Agde vers l'an 447, d'une famille noble. Dès son enfance il fut mis sous la discipline de S. Sévere, Abbé dans la même ville, qui prit un soin particulier de son éducation. Il fit à cette école tant de progrès dans les letres et la vertu, qu'il acquit dans la suite la réputation d'homme sçavant, et que chacun le regardoit comme tout formé pour l'Episcopat. Un mérite si reconnu lui attira les applaudissements des uns, et la jalousie des autres. C'est ce qui lui fit quitter le lieu de sa naissance. Mais il y fut aussi-tôt ramené par ses parents et ses concitoïens.

n. 2. ' Il tenta une seconde retraite, qui lui réüssit mieux que la premiere, et alla se cacher au Diocèse de Poitiers. Là aïant changé le nom d'Adjuteur qu'il avoit reçu à son baptême, contre celui de Maixent, il se mit sous la conduite de S. Agapit Prêtre et Abbé du lieu, dont il fut peu de temps après le successeur. Maixent soûtint sa dignité par la pratique de toutes les vertus, qui reçurent un nouveau lustre par le don des miracles que Dieu y attacha. (p. 579. n. 8.) ' Celui qu'il fit en faveur de l'armée de Clovis qui alloit combattre les Visigots, qu'il défit à Vouglai, fut des plus éclatants, et lui attira l'estime et la protection de ce Prince. (n. 10. | Boll. 26. jan. p. 169. n. 3.) ' Le saint Abbé vêcut jusqu'au-delà de l'âge de soixante-sept ans, et mourut le 26ᵉ jour de Juin, comme il l'avoit prédit, en l'année 515. (Gr. T. hist. l. 2. c. 37.) ' Dès le temps de S. Grégoire de Tours, son monastere avoit pris le nom de S. Maixent; et dans la suite il s'y est formé une ville assez considérable, qui retient encore le même nom.

Boll. 13. jan. p. 810. n. 32. ' Un Ecrivain anonyme du X siecle, qui nous a laissé une

assez

'assez mauvaise vie de S. Vivence[1] Prêtre en Poitou, nous apprend que S. Maixent l'avoit écrite avant lui : *et partim audita, partim visa quæque stylo currente depinxit*. Mais cet Auteur ne dit point si cette vie composée par nôtre S. Abbé subsistoit encore de son temps. Il y a beaucoup d'apparence que non ; puisqu'il paroît avoir écrit la sienne pour remplir ce vuide. ' Il y a néanmoins tout lieu de croire qu'on la voïoit encore après le milieu du siécle précedent, et que c'est la même qu'Agilmare Evêque de Clermont en Auvergne, lisoit, selon le même Ecrivain, avec une vénération singuliere. De la maniere qu'en parle cet Anonyme, elle étoit écrite avec une grande simplicité, en quoi elle étoit et plus estimable et plus édifiante. Mais c'est peut-être ce qui l'aïant fait négliger, parce qu'elle n'étoit pas du goût des siécles, où l'on ne vouloit en ce genre que de l'extraordinaire et du merveilleux, en a causé la perte. p. 813. n. 45.

1. On suppose que ce Saint vint de Samarie chercher une retraite auprès de S. Hilaire de Poitiers, par consequent avant l'an 368, et que néanmoins il vivoit encore du temps de S. Maixent vers la fin du V siécle : ce qui est insoutenable. Mais ces traits peuvent être faux, sans qu'il le soit que S. Maixent ait écrit la vie de ce Prêtre.

GONDEBAUD.

Roi de Bourgogne.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Gondebaud étoit fils de Gondovée, ou Genderic, autrement nommé Gondeuque, Roi des Bourguignons qui s'étoient emparés d'une partie des Gaules. Il descendoit d'Athanaric Roi des Gots, si fameux dans l'histoire par sa persecution contre les Chrétiens. Il eut trois freres, Chilperic, Gondomare ou Gothmare et Godegisile, dont il paroît avoir éte l'aîné. Mais il ne laisserent pas de partager entre eux quatre les Etats de Gr. T. hist. l. 2.

leur pere, et de prendre chacun le titre de Roi, comme firent les quatre fils de Clovis après sa mort. Gondebaud fit de Lyon la capitale de son Roïaume et le siege ordinaire de sa Cour.

On vit en la personne de ce Prince un assemblage assez incomprehensible de bonnes et de mauvaises qualités. Au jugement d'Heracle, qui avoit été Ambassadeur près de sa personne, il avoit beaucoup de feu, une belle imagination, une grande facilité à parler et à parler éloquemment, une attention singuliere à connoître et à écouter paisiblement ce qui se disoit dans les conseils et les assemblées afin de profiter de tout. S. Ennode qui avoit connu personnellement ce Roi, lui rend le même témoignage : *erat fando locuples* dit-il, *et ex eloquentiæ dives opibus*, *et facundus assertor*. Ce qu'il rapporte d'un de ses discours, confirme l'éloge qu'il fait ici de son esprit et de son éloquence.

Avit. ep. 48. p. 94.

Enn. vit. Epi. p. 405. 406.

Saint Avite de Vienne loüe pareillement dans Gondebaud une grande pénétration d'esprit, et beaucoup de connoissance de la religion catholique, quoiqu'il fût Arien. De sorte qu'il étoit rare de voir en son siécle un Souverain mieux instruit. La confiance qu'il avoit en ses lumieres, faisoit qu'il se mêloit souvent de doctrine. Il eut avec le même S. Avite de fréquentes conférences, tant de vive voix que par écrit sur des matieres de religion. Il se trouva présent, et prit quelque part à celle qui se tint avec tant d'éclat à Lyon en 499, entre les Evêques Catholiques et les Ariens. Mais quoiqu'il y vît clairement de quel côté étoit la vérité, il n'eut pas assez de courage pour se rendre à la lumiere qu'elle lui montroit.

Avit. ep. 1. p. 1.

Spic. t. 5. p. 110. 116.

A ces talents de l'esprit, Gondebaud joignit des mœurs assez reglées, pour mériter qu'on louât quelquefois sa vertu et sa pieté, telles néanmoins qu'elles peuvent se trouver avec l'hérésie. Il fit sur-tout paroître beaucoup d'humanité, lorsque S. Epiphane Evêque de Pavie vint dans les Gaules, lui demander les Italiens qu'il avoit pris dans ses Guerres contre Théodoric. Il les ceda presque tous sans rançon, n'en exigeant que pour ceux qui avoient montré plus d'opiniâtreté dans le combat.

Avit. ep. 4. p. 29.

Enn. ib. p. 407.

Mais toutes ces belles qualités se trouvoient horriblement ternies dans Gondebaud, par des vices encore plus criants que n'étoit éclatante sa prétenduë vertu. C'étoit

402.

un Prince rusé, plein de finesses, d'artifices et connu pour tel, dont par conséquent tout le monde se défioit. De plus il étoit cruel, sanguinaire et avoit une ambition demesurée. Dès les premieres années de son regne, il fit inhumainement mourir deux de ses freres, Chilperic pere de sainte Clotilde et Gondemare. Puis aïant partagé leurs États entre lui et Godegisile son troisiéme frere, et regné ensemble plusieurs années, il lui ôta la vie et s'empara de son roïaume. Ceci arriva en 500; et Gondebaud après avoir chassé de Vienne les François dont il étoit auparavant tributaire, se vit seul Roi de Bourgogne.

Avit. ep. 5. not. p. 35 | Gr. T. ib. c. 28. 33 | Ado, chr. p. 796. 2.

Il ne joüit de ce titre que jusqu'à l'an 516, qu'il mourut; et Sigismond son fils aîné regna à sa place. S. Avite avoit souvent convaincu ce Prince de la fausseté de sa religion, et de la vérité du dogme catholique touchant la consubstantialité du Verbe et la divinité du S. Esprit. Mais quelque chose qu'il sçût mettre en œuvre, il ne put jamais porter ce prince à en faire une profession ouverte; de sorte qu'il finit ses jours dans l'hérésie.

Gr. T. ib. c. 34 | l. 3. c. 5 | Duches. t. 1. p. 212.

§ II.

Ses Loix et autres Écrits.

Les Bourguignons avoient déja quelques loix, lorsque Gondebaud commença à les gouverner en qualité de leur Souverain. Mais comme elles retenoient sans doute beaucoup de choses de la rusticité de leur premiere origine et qu'elles lui paroissoient insuffisantes, ce Prince les retoucha, y fit des additions, et les rendit plus proportionnées à l'état present de ses peuples. Cette nation étant en effet devenuë plus policée qu'elle n'étoit auparavant, par la religion Chrétienne qu'elle avoit embrassée, quoiqu'elle ne tardât pas ensuite à tomber dans l'Arianisme, elle avoit besoin d'autres loix que celles qu'on lui avoit d'abord prescrites dans la barbarie et la ferocité du Paganisme. Gondebaud, selon S. Grégoire de Tours, avoit un autre dessein en perfectionnant ainsi les anciennes loix de sa nation. Il vouloit la porter à bien vivre avec les Romains, c'est-à-dire, les anciens Gaulois naturels du

Gr. T. hist. l. 2. c. 33.

païs qui étoient auparavant sous la domination des Romains. C'est ce que l'on apperçoit sensiblement dans le cours de ses ordonnances.

Cod. leg. ant. p. 263-301. 'Nous avons encore un recüeil de ces loix des Bourguignons sous le nom de Gondebaud : ce qui les fait nommer vulgairement les Gombettes. Elles y sont divisées en quatre-vingt-neuf titres, sans y comprendre deux supplements, et chaque titre subdivisé en divers nombres, comme la loi Salique. ' Lex Burg. pr. c. 42. 45. 52. On y lit plusieurs dates differentes, par où l'on voit que ces loix n'ont pas été faites en même temps. La premiere date porte la seconde année du regne de Gondebaud ; la seconde le troisiéme des Nones de Septembre sous le Consulat d'Avienus, c'est-à-dire, le 3e jour du même mois 501. La troisiéme date est marquée du cinquiéme des Kalendes de Juin, ou 28e de Mai sous le Consulat d'Avienus, que l'on croit être Avienus le jeune, et par consequent l'an 502. Enfin une quatriéme et derniere date exprime le quatriéme des Kalendes d'Avril sous le Consulat d'Agapit, c'est-à-dire, le 29e de Mars 517, un an après la mort de Gondebaud. De sorte que le titre qui porte cette date, et qui est le cinquante-deuxiéme, aussi bien peut-être que les six précedents jusqu'à la troisiéme date qui se lit à la fin du 45e, auront été ajoûtés par S. Sigismond aprés la mort du Roi son pere. Quant aux lieux où ces loix furent promulguées, elles nous en font connoître deux : Amberieu à cinq ou six lieuës de Lyon, où il se tint une assemblée des Etats, et la ville même de Lyon.

La seconde année du regne de Gondebaud marquée dans la premiere date, doit s'entendre du temps qu'il regna seul après s'être défait de Godegisile en 500. C'est ce qui paroît déterminé par la seconde date qui nous presente l'an 501.

On peut dire en général que ces loix sont très-honorables à la mémoire de Gondebaud. On y remarque sans peine un grand fonds d'équité, beaucoup de pénétration d'esprit, une attention singuliere à prévenir les moindres différends, une science peu commune en ces temps-là dans la politique, une sagesse digne d'un Prince Chrétien.
c. 38. ' Il y a porté la prévoïance jusqu'au droit d'hospitalité, qui y est recommandé sous peine d'une amende, plus ou
.34. moins considérable selon la qualité des personnes. ' Le di-

vorce y est permis au mari en cas de crime d'adultere, de malefice ou de violement des tombeaux de la part de la femme. On voit ici que les Bourguignons n'avoient pas moins de respect pour les tombeaux de leurs morts, que les anciens François.

'La plus fameuse de ces loix est celle qui permet le duel ou les combats singuliers. Il est vrai que Gondebaud ne la fit que pour éviter le parjure entre ceux qui nioient ce dont on les accusoit. Mais il faut avouer qu'en cette occasion Gondebaud ne sçut pas faire usage de ses lumieres; puisqu'en voulant éviter un inconvenient, il tomba dans un autre. Car il n'arrivoit que trop souvent, contre ce qu'il semble s'être promis alors de la justice de Dieu, que le coupable se trouvant ou le plus fort, ou le plus adroit, sortoit victorieux du combat, et l'innocent vaincu. c. 45.

' Cette loi néanmoins ne laissa pas d'être en vigueur pendant plus de trois cents ans, tant dans l'ancienne Bourgogne qu'à Lyon même, où S. Agobard se plaint qu'elle étoit plus religieusement observée que les décrets mêmes des Conciles particuliers. Ce grand Prélat, qui en connoissoit les funestes effets, en écrivit fortement à l'Empereur Louis le débonnaire. Afin de porter ce Prince à l'abroger, il la lui represente comme une loi contraire à la foi, à la charité, à la pieté Chrétienne, déja combattuë par S. Avite de Vienne, comme pernicieuse au bien public et à la vérité des jugements. Il est à croire, qu'avant qu'elle le fût, elle contribua à étendre et accrediter les combats singuliers parmi les François, chez qui l'on a vû qu'ils étoient fort ordinaires. Agob. in leg. Gund. n. 1-14.

A celle-là près toutes ou presque toutes les autres ne sont pas moins honorables pour toute l'ancienne nation des Bouguignons, qu'à la mémoire de leur Instituteur. Elles supposent en effet les peuples pour qui elles sont faites, raisonnables et même polis. On n'y trouve rien qui tende à corriger en eux ces mœurs féroces et barbares, trop communes à la plûpart des autres nations étrangeres qui inonderent nos Gaules au siécle précedent. Elle nous apprennent quels étoient leurs usages, leurs maximes, leurs coûtumes, leur maniere de gouvernement, les divers Officiers qui y étoient emploïés. On peut juger en quelle estime étoient ces loix, ' par l'usage qu'en fit Charlemagne, ce Prince Bal. cap. t. 1. p. 306.

appliqué à policer ses Etats, dans ses capitulaires de l'an 813.

Leg. Burg. pr. 266-268. Pour leur donner plus de force et les rendre plus stables, ' Gondebaud les fit ratifier et souscrire par les principaux de son roïaume assemblés à Lyon. On y lit encore les noms de trente-deux Comtes qui les souscrivirent effectivement, avec promesse de les observer, eux et leur postérité.

p. 266. 'A la tête se trouve un petit avertissement, dans lequel ce Prince en peu de mots rend compte de son dessein. Il y dit que ne se proposant d'autre but que la tranquillité et l'avantage de ses sujets, il a cru, après avoir mûrement examiné toutes choses avec les Grands de son roïaume et pris leur avis, devoir regler et fixer pour toûjours, conformément au bon ordre, aux usages legitimes, à la raison, à l'équité, les cas particuliers qui pourroient faire naître des differends et des contestations.

p. 266. 267. 'Ensuite de ce court avertissement vient une préface digne de toute sorte d'éloges, pour les vûës qu'y témoigne, et les mesures qu'y prend le legislateur, afin de faire rendre gratuitement la justice. Après avoir déclaré qu'il n'a fait ses ordonnances que par l'amour de cette même justice, qui rend Dieu favorable aux Souverains, et sert plus que tout le reste à soûtenir leur autorité, il adresse la parole à tous les Juges du premier et du second ordre tant des villes que des villages, tant Bourguignons que Romains, et leur recommandant l'équité et l'integrité dans leurs jugements, il leur fait défense de recevoir de présents de qui que ce soit, ou sous quelque prétexte que ce puisse être, dans l'administration de leurs charges. Il va plus loin, et condamne même à la mort les Juges qui seroient convaincus d'avoir vendu la justice. Et afin de leur donner lui-même un exemple d'integrité et de désinteressement, il veut que son fisc ne puisse exiger autre chose des plaideurs ou des criminels, que les amendes reglées par les loix. Le latin de cette préface et de l'avertissement qui la précede est beaucoup meilleur et plus clair, qu'il ne l'étoit communément au commencement de ce siécle. Celui qu'on emploïe dans le corps de l'ouvrage, n'est pas non-plus mauvais, et ne s'y trouve point défiguré par une infinité de mots barbares, comme dans la loi Salique.

A ces loix de Gondebaud comprises en quatre-vingt-neuf titres, dont le dernier porte en tête le nom de ce Prince, on a ajoûté deux suppléments. L'un contient vingt titres, pour regler divers points qu'on n'avoit pas touchés dans les loix précédentes. L'autre n'en comprend que treize, pour éclaircir certaines difficultés de ces mêmes loix, et prescrire de nouveaux reglements. Le plus remarquable entre ceux-ci, est celui qui traite des monnoïes. On ne sçauroit dire précisément si ces deux suppléments sont l'ouvrage de Gondebaud, ou de quelqu'un de ses successeurs. On lit cependant à la tête du second une petite préface, qui insinuë qu'il seroit plûtôt de Gondebaud que de tout autre. Quoiqu'il en soit, on y emploië le mot de Gothie pour exprimer les Provinces que les Gots occupoient dans les Gaules. add. p. 302-308.

Nous n'avons point trouvé d'édition particuliere des loix des Bourguignons établies par Gondebaud. Mais elles ont été souvent imprimées dans les divers recüeils ou codes des loix anciennes, dont on a déjà fait le dénombrement en parlant de la loi Salique. L'un de ces recüeils est en un petit volume in-16, sans date ni nom de lieu et d'Imprimeur. Dans celui-ci les loix de Gondebaud occupent le sixiéme rang; et il s'y est glissé diverses fautes. Un autre des recüeils où ces loix se trouvent insérées, parut à Bâle l'an 1557 en un volume in-folio, et fut réimprimé depuis en même volume à Francfort l'an 1613. C'est de celui-ci dont nous nous sommes servis comme le plus correct. Enfin un quatriéme recüeil où l'on a fait entrer ces loix, fut mis au jour dès 1573 à Paris en un volume in-16.

Il ne paroît point de commentaire particulier sur ces loix, comme il y en a sur la loi Salique. Aussi n'en ont-elles pas tant de besoin. Mais presque tous ceux qui ont écrit sur l'histoire de Bourgogne, en ont dit quelque chose. Le P. Menestrier en particulier en parle avec éloge dans son histoire civile de la ville de Lyon. Il y a même inseré presque tous les sommaires des titres, avec la préface en entier.

Gondebaud avoit écrit un grand nombre de letres à S. Avite de Vienne, et toutes, comme il paroît, sur des matieres de religion. Elles ont donné occasion et fourni le Avit. ep. 1. 5. 20. 28. 30; p. 264-268.

sujet à celles qui nous restent de ce Prélat à Gondebaud. On juge par celles-ci qu'il y en avoit de forts considérables entre celles de ce Prince. ' Elles contenoient sans doute ces conférences qu'il avoit par écrit avec S. Avite; ainsi qu'on l'apprend d'Agobard. ' On sçoit d'ailleurs qu'une de ces lettres étoit pour engager S. Avite à écrire contre l'Eutychianisme, qui troubloit encore alors l'Eglise.

Agob. ib. n. 13.

Avit. ep. 2. p. 7.

' Mais de toutes ces letres de Gondebaud, il ne nous reste que celle qu'il écrivit au saint Evêque pour lui demander l'explication de deux passages de l'Ecriture : l'un pris du 2e chapitre d'Isaïe v. 3; l'autre du 3e livre des Rois chap. 3. v. 21. Cette letre est la dix-neuviéme entre celles de S. Avite.

ep. 19. p. 54.

On ne nous a point conservé non plus les autres letres, que Gondebaud écrivit aux Princes ses voisins. ' Il y en a deux de Théodoric Roi des Ostrogots en Italie, qui lui sont adressées, et qui en supposent au moins autant de sa part. ' Par une de ces letres Gondebaud le prioit de lui envoïer une clepsydre, ou horloge à eau, qu'on ne connoissoit point encore dans les Gaules. ' Théodoric la lui envoïa avec une autre, où l'on voïoit tous les mouvements du ciel. Il fit accompagner ces deux machines par ceux qui les avoient construites, afin qu'ils montrassent la maniere de s'en servir.

Casd. l. 1. ep. 46 | l. 3. ep. 2.

l. ep. 45.

ep. 46.

' S. Ennode dans la vie de S. Epiphane Evêque de Pavie a cru devoir insérer la reponse que fit Gondebaud à la harangue de ce Prélat, lorsque celui-ci fut député vers lui en 494, pour racheter les Italiens captifs. Soit que S. Ennode la rapporte dans les mêmes termes que le Roi la fit, soit qu'il n'en ait pris que le sens, cet endroit de la vie est beaucoup plus latin que le reste de la piece, qui est néanmoins une de celles de S. Ennode qui passent pour mieux écrites.

Enn. vit. p. Epi. p. 406.

ASSEMBLEE

ASSEMBLÉE D'EVÊQUES,

A AGAUNE.

QUOIQUE Gondebaud perseverât jusqu'à la fin de ses jours dans l'Arianisme, il n'empêcha pas néanmoins ses enfants de se faire instruire et d'embrasser la foi catholique. S. Sigismond son fils aîné profita de cette liberté, tant pour s'attacher à S. Avite de Vienne, à qui il fut redevable de sa conversion, que pour s'exercer à des œuvres de piété. En 515, son pere vivant encore, il entreprit de rétablir, de renouveller et d'augmenter le monastere d'Agaune, ou S. Maurice en Vallais, qui depuis S. Severin l'un de ses Abbés mort vers 506 à Château-Landon, avoit pû souffrir quelque décadence. Il y fit travailler dès-lors: et l'Eglise se trouvant finie en 517, peu de temps après la mort de Gondebaud, il en fit faire solennellement la dédicace.

Boll. 1. mai. p. 86 n. 4.

Du Ches. t. 1. p. 212.

Mab. act. B. t. 1. p. 571.

Du Chesne ibid | Avit. fr. p. 149 | Greg. T. hist. l. 3. c. 5 | Fred. chr. n. 1.

Il assembla pour cette céremonie soixante Evêques et autant de Comtes, ou grands Seigneurs. Entre les Evêques, le plus célebre étoit S. Avite de Vienne, qui prononça à cette occasion une homélie, dont il ne nous reste plus que le titre. De tous les autres on ne nous a conservé que les noms de S. Viventiole de Lyon, de Maxime de Genéve, de Théodore de Sion et de Victor ou Victorius de Grenoble.

Conc. t. 4. p. 1567 | Avit. ib.

Conc. ib. p. 1561

L'assemblée dura seize jours, depuis le trentiéme d'Avril jusqu'au quinziéme de Mai. On y tint une conférence particuliere pour regler toute la disposition du Monastere, que le Prince venoit de renouveller. Un des principaux reglements fut qu'il y auroit psalmodie perpétuelle, et que, pour la soûtenir, neuf bandes de moines se succederoient l'une à l'autre, et chanteroient successivement l'office de la nuit, avec prime, tierce, sexte, none et vêpres. Il n'est point parlé des complies, qui doivent leur origine à S. Benoît, et qui par conséquent n'étoient pas encore passées dans les monasteres des Gaules. Comme l'établissement de la psalmodie perpétuelle ne permettoit

p. 1557-1561.

VI SIECLE.

pas que les Moines d'Agaune suivissent l'ancienne regle du Monastere, ou les exercices ordinaires des autres Moines, il fut arrêté qu'Hymnemond, qu'on élut pour les gouverner en qualité d'Abbé, seroit leur regle vivante. Il fut encore arrêté, que lui et ses successeurs auroient grand soin, suivant l'obligation que leur imposoit leur charge, de s'instruire de la science des Livres saints, et de les faire écrire dans les lieux reguliers, afin que personne ne les ignorât. En cas qu'à l'avenir quelqu'un entreprit de donner atteinte à ce qu'on venoit de regler, on voulut que l'Abbé pût se pourvoir au saint Siege.

ibid. ' On dressa un acte ou relation du résultat de cette conférence, qui est venu jusqu'à nous. Cette piece est très-honorable à la mémoire du Roi S. Sigismond et des quatre Evêques, S. Viventiole de Lyon, Maxime de Genéve, Théodore de Sion et Victor de Grenoble. On a eu soin d'y insérer une partie des discours qu'ils tinrent entre eux à cette occasion, et qui ne respirent que la pieté. On n'a pas manqué non plus d'y faire entrer la liste des terres que le Roi assigna pour la fondation du Monastere. Quoique la piece fasse mention de soixante Evêques et d'autant de Comtes, elle ne se trouve néanmoins souscrite

Mab. ann. l. 1. n. 71. que d'onze personnes, trois Evêques et huit Comtes. ' Mais il n'en faut point chercher d'autre raison, que la paresse

Avit. ib. ou la négligence des copistes. ' Il est certain par un des titres des homélies de S. Avite, qui nous manquent, que ce saint Prélat y assista en personne, aussi bien que Théodore de Sion, comme l'acte même le porte. Cependant

Gall. Chr. vet. t. 4. p. 12-14. leurs souscriptions ne s'y trouvent point. ' Ce monument a été publié pour la premiere fois par MM. de Sainte-

Conc. ib. Marthe au 4[e] tome de la Gaule Chrétienne, ' d'où il est passé ensuite dans la collection des Conciles du P. Labbe,

Isle-B. t. 1. c. 7. p. 28-33. ' et dans les masures de l'Isle-Barbe par M. le Laboureur.

Tous nos critiques n'en ont pas porté le même jugement. Ceux qui l'ont mis au jour, n'ont pas fait difficulté de le regarder comme authentique. ' Le P. Chifflet

Boll. 6. jan. p. 673. n. 13-17. au contraire, dans un écrit posthume donné par ses Confreres, les continuateurs de Bollandus, y reprend plusieurs

Coint. an. 536. n. 227-252. défauts. ' Le P. le Cointe va encore plus loin et prétend

Mab. ibid. qu'il est entierement supposé. ' Mais les raisons dont il appuie son sentiment se trouvent solidement refutées en peu

de mots par Dom Mabillon qui a écrit après lui. En effet, quoique la piece ne soit pas entiere, et qu'elle puisse avoir quelques autres défauts, on ne peut pas legitimement douter de son antiquité, dont elle porte des marques avec elle. D'ailleurs elle ne contient rien de contraire pour le fonds à ce qu'on lit dans S. Avite, S. Grégoire de Tours, Fredegaire et d'autres anciens monuments, touchant le monastere d'Agaune.

CONCILES

D'EPAONE ET III DE LYON.

EPAONE est aujourd'hui un lieu presque absolument inconnu. 'De-là tant de divers sentiments pour en fixer la situation. Mais, quelque chose qu'on en puisse dire, 'un diplome de Louis le Débonnaire ne permet pas de le placer hors du Diocèse de Vienne. ' Ce fut là que le dix-septiéme des Calendes d'Octobre, sous le Consulat d'Agapit, c'est-à-dire, 'le quinziéme de Septembre de l'année 517, quatriéme du Pontificat d'Hormisda, sixiéme du regne de Childebert et second du regne de S. Sigismond, se trouverent vingt-cinq [1] Evêques. 'Ils étoient tous du roïaume de Bourgogne, comme ceux qui avoient composé le Concile d'Agde étoient de la dépendance des Visigots, et ceux qui formerent le premier d'Orleans de celle des François.

Lab. Conc. Syn. p. 343. 1. Bal. capit. t. 2. p. 1433.

Conc. t. 4. p. 1573.

p. 1574.

'S. Avite de Vienne y souscrit le premier, et y présida sans aucun doute. 'Dans la letre circulaire qu'il écrivit pour y convoquer les Evêques de sa province, il marque qu'il avoit choisi Epaone, comme le lieu le plus commode our la célebration de ce Concile, eu égard à l'éloignement des Prélats qui devoient s'y rendre. Il y indique le sixiéme jour de Septembre pour le commencer, et il est à croire que les Peres y arriverent le même jour, et qu'ainsi

p. 1581.

p. 1573.

1. 'Agobard de Lyon, qui rapporte le 1.er Canon de ce Concile contre les Juifs, n'y compte que vingt-quatre Evêques, parce qu'il n'y comprend pas le Prêtre qui y tenoit la place de l'Evêque d'Avenche.

Agob. Jud. sup. n. 4.

l'assemblée dura depuis le six jusqu'au quinze de ce même mois.

p. 1581. ' Entre les autres Evêques qui y assisterent, les plus célebres sont S. Viventiole de Lyon, S. Claude de Bezançon, S. Apollinaire de Valence, frere de S. Avite, S. p. 1582. Grégoire de Langres, S. Pragmace d'Autun. Salutaris d'Avenche n'aïant pû s'y trouver, y envoïa un prêtre pour y tenir sa place.

p. 1576-1582 | G. t. 1. p. 194-201. ' Ce Concile fit quarante canons sur divers points de discipline, qui nous ont été tous conservés, avec les souscriptions des Peres qui le composerent. Chacun a eu soin d'y exprimer le jour et l'année de sa tenuë. A la tête se lit un avant-propos de la personne qui fut chargée de rédiger les Canons par écrit. Ensuite vient une très-courte préface, pour avertir qu'après avoir mûrement examiné toutes choses et consulté les anciennes regles, on a jugé à propos d'établir ce qui suit.

On y décide divers points déja prescrits par d'autres Conciles précédents. De tous ces reglements d'Epaone, p. 1576. c. 1. voici ceux qui paroissent les plus remarquables. ' Les Evêques ne se dispenseront point, sinon pour cause de maladie, d'assister à la tenuë d'un Concile, ou à l'ordination d'un autre Evêque, lorsqu'ils y seront invités par c. 4 leur Métropolitain. ' Défenses aux Evêques, aux Prêtres, et aux Diacres d'avoir des chiens de chasse et des oiseaux de proïe, sous peine d'être privés de la communion pendant trois mois pour les Evêques, pendant deux pour les Prêtres, et de tout office, comme de la communion même, pendant un mois pour les Diacres. On a marqué p. 1577. c. 13. ailleurs la reflexion que presente ce reglement. ' Si quelque clerc est convaincu de faux témoignage, il sera traité p. 1579. c. 22. comme coupable de crime capital, ' Le Prêtre ou le Diacre qui commettra de pareils crimes, sera déposé et renfermé dans un monastere, où il sera réduit le reste de Mab. ann. l. 1. n. 90. ses jours à la communion laïque. ' On remarque que c'est la premiere ordonnance de cette nature qui ait été faite par aucun Concile.

Conc. ib. p. 1580. c. 33. ' Les Peres d'Epaone veulent que les Eglises des hérétiques soient regardées comme impures et exécrables, et p. 1406. c. 10. que l'on ne puisse s'en servir pour de saints usages. ' Néanmoins les Peres du I Concile d'Orleans avoient décidé

le contraire. Les uns et les autres avoient sans doute leurs raisons ; mais celles du Concile d'Orleans ont prévalu dans l'usage commun.

On a détaché treize à quatorze Canons du Concile d'Epaone, pour les joindre aux decrets de celui d'Agde. Ils se trouvent ainsi joints ensemble dans les imprimés et dans la plûpart des manuscrits de nouvelle date.

ʹ A la sortie d'Epaone onze Evêques de l'assemblée, S. Viventiole de Lyon à leur tête, se trouvant dans cette ville, y tinrent un nouveau Concile. C'est le troisiéme que l'on sçache certainement s'y être célebré. ʹ L'occasion en fut l'inceste d'un certain Etienne avec une femme nommée Palladie. L'affaire étoit délicate, puisque le Roi protegeoit d'une maniere particuliere ces incestueux, qui paroissent par-là avoir été des personnes puissantes. ʹ On apprend d'ailleurs que cet Etienne étoit effectivement un des premiers Officiers de Sigismond Roi de Bourgogne. ʹ Cela n'empêcha pas néanmoins que les Prélats ne fissent leur devoir. Ils porterent donc sentence d'excommunication contre Etienne et sa complice. Mais en considération du Prince, ils voulurent bien en adoucir la rigueur, et permettre aux coupables d'assister aux assemblées des Fidéles dans l'Eglise, jusqu'à la priere qui se faisoit après l'Evangile.

p. 1584-1585. | G. t. 1. p. 102-104.

c. 1. 6.

Lab. Bib. nov. t. 1. p. 690

Conc. ib.

ʹ Malgré cet adoucissement il y avoit encore pour les Evêques lieu de craindre de se voir persecutés, et le Roi se séparer de leur communion. C'est ce qui obligea les Evêques à convenir entr'eux des précautions suivantes. ʹ Que si quelqu'un des onze venoit à être persecuté pour ce sujet, tous les autres prendroient part à ses souffrances, et le dédommageroient de ses pertes. ʹ Que si le Prince se portoit à l'excès que l'on craignoit, ils se retireroient tous dans des monasteres, d'où aucun ne sortiroit que la paix ne fût renduë à tous. ʹ Que cependant personne n'auroit la témérité d'usurper l'Eglise d'un autre, ou d'y faire l'office en son absence, sous peine d'être puni dans le Concile, et privé de la communion de ses Collegues.

c. 2. 3.

c. 2.

c. 3.

c. 4. 5

Voilà le précis de tout ce qui nous reste de ce troisiéme Concile de Lyon ; et ce reste consiste simplement en six canons ou reglements, avec les souscriptions des onze

Prélats qui les firent. Il y en a quatre dont l'Eglise honore la mémoire : S. Viventiole de Lyon, Saint Claude de Besançon, S. Apollinaire de Valence et S. Grégoire de Langres. ' M. Baillet prétend même que S. Avite de Vienne s'y trouva aussi, quoique son nom ne paroisse pas dans les souscriptions.

Bail. 5. Oct. p. 80.

' On peut voir les suites qu'eut ce Concile, dans la vie de S. Apollinaire de Valence, qui se trouve au premier tome de la bibliotheque des Mss. du P. Labbe.

Lab. ib. p. 689-693.

S. VIVENTIOLE,

Evêque de Lyon.

On a déja averti qu'il ne faut pas confondre cet Evêque avec un Rhéteur de même nom que lui, qui enseignoit à Lyon sous son épiscopat. ' Viventiole, dès sa premiere jeunesse, passa la plus grande partie de sa vie dans la solitude de Condat, sous les Abbés S. Lupicin et S. Eugende. Il y fut élevé au sacerdoce pour le service du monastere ; et il étoit sans doute du nombre ' de ces saints Prêtres, qui y brilloient sous ce dernier Abbé par l'éclat de leur merite et de leur vertu. ' Il paroît même qu'il y fut chargé du soin de l'école, pour y enseigner les letres. Ce lui fut un nouveau moïen d'acquerir cette grande érudition qu'Agobard loüoit en lui au neuviéme siécle.

Avit. ep. 17. p. 52-53.

Mab. act. B. t. 1. p. 573. n. 13.

Ann. l. 1. n. 67. | Avit. ib.

' Après la mort de S. Eugende, arrivée en 510, comme on l'a dit, il s'éleva quelques troubles à Condat, peut-être à l'occasion de lui donner un successeur. Viventiole, qui pouvoit craindre que cette élection ne tombât sur lui, prit ce temps-là pour faire un voïage à Lyon. Il y étoit. lorsqu'il reçut une letre de S. Avite Evêque de Vienne, qui le remercioit d'une chaise dont il lui avoit fait present, et qui étoit apparemment de sa façon. On sçait que les anciens Moines travailloient d'ordinaire à des ouvrages de cette nature. En reconnoissance S. Avite lui souhaitoit un siege Episcopal.

Avit. ib.

' Ce souhait de S. Avite fut une espece de prédiction qui eut bientôt son accomplissement. l'Eglise de Lyon

Ep. 52. 58. 60. 64

aïant perdu son Evêque peu après, Viventiole fut élu pour le remplacer. ' En cette qualité il se trouva au mois de Mai 517 à la célebre dédicace de l'Eglise d'Agaune, et le mois de Septembre suivant il assista au Concile d'Epaone, et eut part aux reglements qui y furent faits.

Conc. t. 4. p. 1561. 1573. 1581.

' Au retour de ce Concile il en tint un autre à Lyon, où dix Evêques de l'assemblée d'Epaone l'avoient suivi. L'on a vû quel fut le sujet de ce Concile de Lyon. ' Il eut de fâcheuses suites pour les Prélats qui l'avoient composé. Sigismond Roi de Bourgogne, malgré la pieté dont il faisoit profession, ne pouvant souffrir qu'ils eussent excommunié un de ses premiers Officiers, quoiqu'il le méritât, les exila tous à *Sardine* [1] dans le Lyonois. On ne sçait point le détail des autres actions de S. Viventiole. On ignore même l'année, le jour et les autres circonstances de sa mort. Son nom ne se trouve point dans les anciens martyrologes. L'Eglise de Lyon célebre sa mémoire le 12e jour de Juillet.

p. 1584. 1585.

Lab. Bib. nov. t. 1 p. 690-691.

' Viventiole avoit laissé des écrits de sa façon, qui subsistoient encore au IX siécle, mais qui ne paroissent plus aujourd'hui nulle part. Ils étoient considérables; puisqu'Agobard un de ses successeurs y renvoïe, pour avoir des preuves du témoignage qu'il rend à sa doctrine et à son érudition, dont divers autres Ecrivains avoient déja fait l'éloge avant lui.

Agob. Jud. sup. n. 4.

Outre ces écrits, on a aussi perdu plusieurs letres de S. Viventiole. ' On nous a conservé cinq de celles que saint Avite de Vienne lui écrivit, et aucune des siennes à saint Avite : ' sinon un simple billet d'invitation, pour le prier de se trouver à la fête de S. Just. ' On trouve encore inséré dans les actes de l'assemblée d'Agaune, un fragment considérable du discours qu'il tint en cette occasion. Il y fait voir combien il étoit instruit des voïes de Dieu et de la discipline monastique, et quel zele il avoit pour ne point donner entrée à l'ignorance dans les cloîtres.

Avit. ep. 17. 52 58. 60. 64.

ep. 59.

Conc. t. 4. p. 1559. 1560.

1. *Ut in oppido civitatis Lugdunensium, quod nuncupatur Sardinia, pariter tamquam exilio deputati.* Cet endroit est aujourd'hui inconnu.

Lab. ib. p. 690.

SAINT ENNODE,

EVÊQUE DE PAVIE.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Enn. vit. | not. p. 21. | Boll. 17. jul. p. 273. n. 13.

MAGNUS FELIX ENNODIUS nâquit vers l'an 473, d'une famille très-illustre de la ville d'Arles, quoique par modestie il se dise quelquefois dans ses écrits d'une naissance médiocre. Il comptoit entre ses parents et ses alliés les Faustes, les Boëces, les Avienes, qui avoient été élevés aux premieres dignités de l'Empire. Il eut pour pere Camille[1], qui par deux charges considérables qu'il exerça, fit honneur au Consulat de son oncle et au Proconsulat de son propre pere. Ennode se trouvoit par-là petit-neveu du Consul Magnus, et issu d'un cousin germain de Probe et de Felix, deux grands hommes de letres, dont nous avons parlé sur la fin du V siécle.

Enn. l. 4. ep. 25. | Sid. l. 1. ep. 11. | car. 9. v. 5. 329. | Sir. in. Sid. p. 1226.

Enn. l. 7. ep. 8.

Le lieu de sa naissance fut Arles, qu'il qualifie sa charmante demeure, et où il avoit une sœur qui y faisoit sa résidence ordinaire, plûtôt que ni Pavie ni Milan, où d'autres le font naître. Mais ce fut dans cette derniere ville qu'il reçut sa premiere éducation. Il avoit une tante établie en Italie; et il est à croire qu'elle se trouva obligée de le prendre auprès d'elle, à cause du dérangement qu'avoient apporté dans les affaires de sa maison la domination des Visigots.

Euch. p. 433-434.

p. 429-434.

Ennode dès son jeune âge s'appliqua beaucoup à l'éloquence et à la poëtique; et lorsqu'il réüssissoit à faire quel-

Enn. l. 6. ep. 24. | l. 9. ep. 29. 33. | * l. 4. ep. 25.

1. Cette opinion n'est point hazardée. Outre les preuves qu'en fournissent les citations qui se lisent à la marge, elle se trouve appuiée sur les prénoms de Magnus et de Felix que portoit S. Ennode. D'ailleurs * il témoigne en plusieurs endroits de ses écrits, qu'il étoit originaire des Gaules et né de parents Gaulois. Il nomme entre ses proches une Camille veuve, qui demeuroit dans les Gaules. Enfin on ne peut nier que ce ne soit de son pere qu'il parle à Baffius Gaulois, à qui il dit : *Sic Camillum mente retines, Ennodium non omittes*.

que piece de vers, les louanges qu'il en recevoit, le flattoient agréablement. Il n'avoit pas seize ans accomplis, qu'il perdit sa tante, l'unique personne qui fournissoit à ses besoins. Il se vit réduit par cette mort à manquer de tout. Mais ses espérances furent bientôt relevées par un mariage avantageux, qu'il contracta dans une maison distinguée par ses grands biens et sa noblesse, et encore plus illustre par la pieté dont elle faisoit profession.

'Dans cet état de prospérité, Ennode continua encore quelque temps à mener une vie peu Chrétienne. Enfin il ouvrit les yeux sur ses égarements, et sur l'abyme où ils le précipitoient. Et Dieu afin de se l'attacher de maniere qu'il ne pût plus s'éloigner de lui dans la suite, fit qu'on l'ordonna Diacre, non-seulement lorsqu'il s'y attendoit le moins, mais même contre son gré. Ennode avoüe lui-même qu'il en porta quelque temps le titre, sans en faire passer les mœurs dans sa conduite.' Ce ne fut qu'au bout de quelque temps qu'il obtint de Dieu par l'intercession de S. Victor son patron particulier, la grace de vivre conformément à son état, et celle de voir sa jeune épouse embrasser volontiers une sainte et rigoureuse continence. Lorsqu'ils renoncerent ainsi l'un et l'autre au mariage et au monde, ils avoient eu un fils dont l'histoire ne nous apprend rien autre chose.

p. 435.

p. 436.

'Ennode faisoit alors sa résidence à Pavie, ou dans le Diocèse; puisque ce fut dans cette Eglise et par S. Epiphane qui en étoit Evêque, qu'il fut élevé au Diaconat. Il étoit encore fort jeune, n'aïant tout au plus que vingt à vingt-un ans. Cela n'étoit ni étrange ni nouveau. L'on avoit déja vû la même chose en la personne de S. Epiphane même son ordinateur, qui fut Soûdiacre à dix-huit ans, et Diacre à vingt.

Vit. Epi. p. 363-415.

'Dès ce temps-là Ennode renonça à toute étude profane, et se donna tout entier à s'instruire de la science ecclésiastique.' Quoiqu'il reconnoisse S. Epiphane pour son principal Maître, il s'y appliqua néanmoins d'une maniere particuliere sous la direction d'un nommé Servilion, à qui il adresse quelques-unes de ses letres.' On trouvoit alors de grands secours dans l'Eglise de Pavie. Outre saint Epiphane, qui en faisoit le plus grand ornement, on y voïoit un Silvestre Archidiacre, homme consommé dans

l. 9. ep. 1. p. 255.

Vit. Epi. p. 415. | l. 5. ep. 14.

Vit. Epi. p. 368.

l'ancienne discipline, un Bonose Prêtre Gaulois, encore plus distingué par sa vertu, que par sa naissance qui étoit illustre, et plusieurs autres personnes d'un mérite et d'une pieté singuliere.

p. 407. | Conc. t. 4. p. 1260.

ʹ En 494 S. Epiphane venant dans les Gaules à la Cour des Rois de Bourgogne, pour racheter les Italiens qu'ils avoient fait captifs, il voulut que le Diacre Ennode fût du voïage. Il l'y accompagna effectivement; et l'on voit qu'il parle comme témoin oculaire de quelques faits qui s'y passerent. ʹ Deux ans après ce saint Prélat étant mort, Ennode dans la suite se retira à Rome, où il eut encore plus d'occasions de faire connoître son mérite.

Boll. ib. n. 14.

Vit.

ʹ Quoique le nouveau genre de vie qu'il avoit embrassé, lui fît depuis quelque temps négliger les Poëtes et les Orateurs, il ne laissoit pas d'exercer assez souvent son style à traiter des sujets qui n'étoient ni sacrés ni ecclésiastiques, mais qui n'avoient aussi rien de profane et de contraire aux bonnes mœurs. Il se fit ainsi une grande réputation. Chacun admiroit la beauté de son esprit, les graces de son éloquence, l'étenduë de son sçavoir. Tout ce qui sortoit de sa plume étoit également estimé.

Ibid.

ʹ Mais rien ne lui fit tant d'honneur, que l'apologie qu'il composa pour le Pape Symmaque et le IV Concile tenu sous lui; et le panegyrique qu'il prononça publiquement à la loüange de Théodoric Roi des Ostrogots, qui étoit entré en Italie, après la défaite d'Odoacre. ʹ Le premier de ces deux ouvrages fut si généralement applaudi, que le V Concile suivant ordonna, qu'il seroit inséré parmi les actes de l'un et de l'autre Concile. Le panegyrique de Théodoric ne lui fut gueres moins honorable; puisqu'il le mit en grande considération auprès de ce Prince.

Pr.

Vit. | Boll. ib. n. 12. 15.

ʹ Il y avoit déja plusieurs années, qu'Ennode étoit Diacre et donnoit des preuves publiques de sa capacité, lorsqu'en 510 ou 511 il fut élu Evêque de Pavie, après la mort de S. Maxime II, qui avoit succedé à S. Epiphane. Le soin qu'il prit de cette Eglise ne l'empêcha point de se prêter aux besoins de l'Eglise universelle. Celle d'Orient troublée par les Eutychiens, se trouvoit divisée avec celle d'Occident. ʹ Ennode fut choisi par le Pape Hormisda pour procurer cette réünion, et deux fois député en Orient pour cet effet vers l'Empereur Anastase,

Boll.ib.n.15-17. | Enn. pr. | Vit. | Conc. t.4.p.1426. 1448.

en 515 et 517. Mais ces deux légations furent sans succès, par les fourberies et les artifices de ce méchant Prince, et ne servirent qu'à faire éclater la constance et la foi de nôtre saint Evêque. En vain l'Empereur s'efforça ou de le tromper ou de le corrompre. Ne pouvant le fléchir à ses volontés, il le maltraita indignement en différentes manieres, et le renvoïa sur un frêle vaisseau tout fracassé, avec défense d'aborder à aucun port de la Gréce.

Le saint Prélat ne laissa pas d'arriver heureusement en Italie. De retour à son Eglise, il la gouverna encore quelques années, et mourut saintement presque à la fleur de son âge, n'aïant encore que 48 ans, le 17e de Juillet 521, auquel jour l'Eglise honore sa mémoire comme d'un saint Confesseur. Il paroît même que peu de temps après sa mort, on commença à l'invoquer comme un Saint, puissant auprès de Dieu. C'est ce que témoigne Florien Moine de Roman-Moutier, vers le milieu de ce VI siecle dans sa letre à S. Nicet Evêque de Treves. Les Papes Nicolas I et Jean VIII écrivant l'un à l'Empereur Michel, l'autre à l'Abbé Bercaire, parlent de S. Ennode comme d'un grand Confesseur de J. C. Voici son épitaphe, telle qu'elle se lit encore dans la chapelle de S. Michel à Pavie.

Boll. ib. | Enn. ib. | Not. p. 70.

EPITAPHE.

Ennodius vates lucis rediturus in ortum,
  Hoc posuit tumulo corporis exuvias.
Clarus prole quidem, generosior ipse propinquis,
  Quos functos laudum [1] jussit habere diem.
Reddidit hos cœlo vivacibus ille figuris,
  Cum fecit famæ vivere conloquiis.
Quid mirum, si morte caret post busta [2] superstes,
  Qui consanguineos restituit superis?
Quantis iste foret mundi celebratus in oris,
  Nec silet occidui cardinis Oceanus.
Schismata conjunxit dudum discordia legi,
  Atque fidem petri reddidit Ecclesiis.
Pollens eloquio, doctrinæ nobilis arte,
  Restituit Christo innumeros populos

1. Les Continuateurs de Bollandus ont lû, *laudis*.
2. Et ici, *fata*.

Largus, vel sapiens, disputatorque benignus,
Divitias credens quas dedit esse suas.
Templa Deo faciens, hymnis decoravit et auro,
Et paries functi dogmata nunc loquitur.

DEPOSITUS SUB D. XVI. KAL. AUGTAS
VALERIO V. C. CONSULE.

Outre les parents de S. Ennode, que nous avons déja nommés, il nous en fait connoître quelques autres, et le Lecteur ne sera pas fâché de trouver ici ce que le Saint nous en apprend. ′ Il avoit une sœur nommée Euprepie, qui faisoit sa résidence ordinaire à Arles, et à qui il adresse quelques-unes de ses letres, ′ parmi lesquelles il s'en trouve une d'Euprepie. ′ Lupicin fils unique de celle-ci, après avoir commencé ses études dans les Gaules alla se perfectionner à Rome, avec Parthenius son cousin germain, autre neveu de S. Ennode, par une autre sœur, dont on ignore le nom. Ce Parthenius, dont nous pourrons parler en particulier, fut élevé dans la suite à de grands honneurs. ′ S. Ennode fait encore mention d'une niece qu'il avoit, mais qu'il ne nomme nulle part.

Enn. l. 7. ep. 8. | l. 4. ep. 4. | l. 2. ep. 15. 23. | l. 5. ep. 9. | dict. 8. 10. | l. 5. ep. 24.

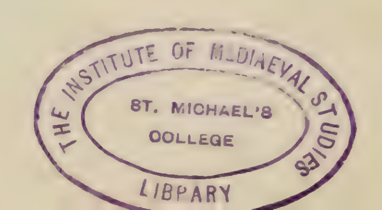
§ II.

SES ÉCRITS.

Nous avons les écrits de S. Ennode réunis ensemble, et imprimés en un seul et même volume. Quoiqu'on n'ait pas eu égard à la chronologie, en leur donnant le rang qu'ils y tiennent, nous ne laisserons pas de suivre le même ordre dans l'énumération que nous allons en faire.

Enn. ep. p. 1-289.

1°. ′ A la tête de toutes ses œuvres est le recüeil de ses letres au nombre de 297, en y comprenant une de celles d'Euprepie sa sœur. Ce recüeil est divisé en neuf livres, conformément à la division qu'on suit d'ordinaire dans les autres recüeils des letres des Anciens qui ont précédé saint Ennode. Presque toutes celles dont il est ici question, furent écrites sous le Pontificat de Symmaque, qui commença en 498, et finit en 514. Il peut néanmoins y en avoir quelques-unes écrites auparavant. On y en trouve



plusieurs adressées à Hormisda, qui succéda à Symmaque, mais à qui l'Auteur ne donne que la qualité de Diacre. Dans l'inscription de la 23[e] et des deux suivantes du second livre, S. Ennode prend lui-même le titre de Diacre : ce qu'il ne fait point à la tête d'aucune autre. Toutes ces letres ne sont point placées selon l'ordre chronologique. La plûpart de celles qui composent le premier livre, furent écrites en 501, comme il paroît par les faits qui y sont rapportés.

Ces faits non plus que presque tous les autres contenus dans la suite des letres, ne sont pas toûjours fort importants. Cela n'empêche pas néanmoins qu'il n'y ait quelques-unes de ces letres dignes de remarque. Telle est entre-autre la 14[e] du second livre, écrite au nom du Pape Symmaque aux 220 Evêques d'Afrique, exilés en Sardaigne par Trasamond Roi des Vandales. Telle est la 19[e] du même livre, écrite à Constance pour soûtenir le libre arbitre de l'homme, contre un Ecrivain téméraire qui y avoit donné atteinte. Telle est encore la 33[e] du neuviéme livre, qui contient l'éloge de S. Césaire d'Arles.

En général toutes les letres de S. Ennode respirent la pieté, dont leur Auteur étoit rempli. Il les finit le plus souvent, en se recommandant aux prieres des personnes à qui il les adresse, et ne manque presque jamais d'y donner dans les occasions, des preuves de sa confiance en la providence de Dieu, qu'il regardoit comme l'arbitre souverain de tous les évenements. On en trouve quelques-unes insérées dans les collections des Conciles.

2°.' Les letres de S. Ennode sont suivies de son panegyrique à la loüange de Théodoric Roi des Ostrogots en Italie. L'expression suivante qu'on y lit, *nunc Ecclesiæ dirigit laudatorem*, fait juger que ce fut au nom et comme député de l'Eglise de Rome, que l'Auteur prononça cette harangue. Car bien que ce Prince fut Arien de religion, il ne laissoit pas d'accorder quelque protection à l'Eglise catholique, et de lui procurer divers avantages. De sorte qu'après qu'il se fut défait d'Odoacre, et rendu maître de l'Italie, le Pape jugea à propos d'envoïer l'en congratuler ; et le Diacre Ennode fut chargé de cette commission. L'on ne sçauroit précisément dire en quel endroit il prononça sa piece. Il est certain que ce ne fut pas à Rome ;

Pan. p. 291-317.

puisqu'il y apostrophe cette ville comme absente. Si ce fut à Milan ou à Ravenne, S. Ennode l'y aura prononcée, lorsque Théodoric y fit son entrée. C'est ainsi qu'au siecle précédent Sidoine avoit prononcé le Panegyrique de Majorien, à l'entrée de cet Empereur dans la ville de Lyon. ' Pour ce qui est du temps auquel S. Ennode prononça le sien, on croit que ce fut en 507, ou tout au plus tard l'année suivante.

not. p. 49.

Il semble y avoir voulu observer une espece de division, en loüant d'une part les grandes actions de son Heros, et de l'autre, le lustre que la République avoit repris sous son regne, et la prospérité dont elle joüissoit. L'Auteur paroît avoir été assez bien instruit de l'histoire de Théodoric. Il y mêle quelques traits d'érudition ; mais il le fait sobrement. Le style qu'il y emploïe, est un peu moins obscur que celui de ses letres.

Ce panegyrique a été souvent imprimé séparément des autres œuvres de S. Ennode. Il l'a été de la sorte dans les premieres éditions des autres panégyriques des anciens Orateurs, dont nous avons fait le dénombrement en parlant de Claude Mamertin, l'un d'entre-eux à la fin du III siecle. On l'a aussi mis quelquefois à la suite des letres de Cassiodore. On l'y trouve nommément dans les éditions de Paris 1589 et 1600. ' Le catalogue de la bibliothéque d'Oxfort présente encore deux autres éditions de ce panégyrique, faites séparément des autres écrits de l'Auteur : l'une à Paris, l'autre à Lyon en 1595.

Bib. Bodl. p. 228. 2.

' Dans les Orthodoxographes, où l'on a fait entrer les œuvres de S. Ennode, ce panégyrique commence par l'invocation du Pere, du Fils et du S. Esprit, et l'on n'y donne point dans l'inscription d'autre qualification à l'Auteur, que celle de serviteur de Dieu.

Orthod. t. 2. p. 392.

3°. ' Le troisiéme écrit de S. Ennode, suivant l'édition qui nous sert de guide, est un traité pour la défense du Pape Symmaque, contre ceux qui avoient eu la présomption d'attaquer le Concile par leurs libelles. C'est ainsi que le titre en est exprimé à la tête de la piece. Mais S. Ennode dans le corps de l'ouvrage le caractérise mieux, en disant qu'il est pour servir de réponse à celui des Schismatiques intitulé, *Contre le Synode de l'absolution irréguliere*. Ce Synode est le IV Concile de Rome, qui justifia le Pape

Enn. apo. p. 317-358.

Symmaque, et qui pour cela même fut attaqué par les Schismatiques. S. Ennode dans son écrit défend solidement la cause du Pape et de ce Concile, contre leurs adversaires, dont il examine en détail, et réfute avec avantage les faux raisonnements. Il n'est point d'écrit entre ceux des Anciens, plus favorable aux prérogatives du Souverain Pontife que celui-ci : en quoi S. Ennode, au jugement de quelques Ecrivains, a poussé un peu loin la complaisance. ' Il fut lû et universellement approuvé dans le V Concile de Rome, qui avoit chargé l'Auteur de le composer, et qui ordonna qu'il seroit inséré parmi ses décrets et ceux du Concile précédent, et qu'il auroit la même autorité. ' Il se trouve effectivement aujourd'hui placé de la sorte dans la collection des Conciles du P. Labbe. Ce V Concile se tint en 503 ; et l'on voit par-là la date de l'écrit. A la tête se lit une petite préface de l'Auteur, qui est extrêmement obscure.

Conc. t. 4. p. 1364.

p. 1340-1358.

4°. ' On n'a rien pour assigner une date si précise à la vie de S. Epiphane Evêque de Pavie, qui suit l'ouvrage dont on vient de parler. Ce Saint mourut en 496 ; et il paroît que ce ne fut que plusieurs années après, que saint Ennode travailla à l'histoire de sa vie. ' La fin de la piece porte néanmoins à juger, qu'il l'acheva lorsqu'il n'étoit encore que Diacre, et par conséquent avant 510 ou 511, qui est le commencement de son Episcopat.

Enn. Vit. Epi. p. 358-415.

p. 415.

Personne n'étoit plus propre à écrire cette vie, et ne pouvoit guéres mieux y réüssir, que S. Ennode. Outre le talent qu'il avoit pour écrire, il avoit été le dépositaire de la confiance du Saint, et témoin oculaire de la plûpart de ses actions. ' Dès le commencement de l'ouvrage, et avant que d'entrer en matiere, après avoir invoqué les lumieres du S. Esprit, pour pouvoir dignement transmettre à la postérité une vie, dont il a été lui-même le principe, il a soin de protester de sa sincérité et de son exactitude. Parlant en effet de choses récentes, et qui venoient de se passer à la vûë de tout le monde, il se fût fait un grand tort à lui même, comme il en convient, de s'éloigner en quelque point de la vérité. Aussi s'accorde-t'on à reconnoître que cette vie est une piece fort estimée pour l'exactitude.

p. 359-360.

Elle ne l'est pas moins pour la connoissance qu'elle nous

donne des affaires publiques et de l'histoire de ce temps-là, et pour le style même avec lequel elle est écrite, eu égard au siecle de l'Auteur. ′ Mais si c'est un des ouvrages de S. Ennode et le mieux écrit, et le plus important, c'étoit aussi le plus imparfait et le plus défiguré dans l'édition de Basle. A peine s'y en trouve-t'il la troisiéme partie de ce que nous en avons dans l'édition du P. Sirmond, qui a heureusement remédié à ces défauts au moïen des anciens Mss. ′ Après le P. Sirmond, Bollandus nous a donné de nouveau cette vie au vingt-uniéme de Janvier, avec des notes et des éclaircissements de sa façon. Depuis, M. d'Andilly l'a traduite en nôtre langue, et l'a insérée dans son premier volume des vies des Saints illustres.

not. p. 61.

Boll. 21. jan. p. 364-377.

′ 5° On ne voit point à quelle occasion S. Ennode composa celle du B. Antoine Prêtre et Solitaire, mort à Lerins. Il est vrai qu'il l'entreprit à la priere de l'Abbé Léonce ;[1] ′ mais il ne paroît point de circonstance, qui ait porté cet Abbé à s'adresser à S. Ennode plûtôt qu'à tout autre, pour l'exécution de cet ouvrage. Peut-être la réputation seule de l'Auteur l'y détermina-t-elle. Peut-être aussi S. Ennode en accompagnant S. Epiphane dans les Gaules, passa par Lerins, et que ce fut là que Léonce et les autres Moines de Lerins lui racontant les actions merveilleuses du B. Antoine, l'engagerent à en écrire la vie. C'est ce qu'il y a de plus probable. De sorte que S. Ennode, l'exécuta avant qu'il quittât Pavie pour se retirer à Rome, et peu d'années après la mort de ce saint Solitaire. Cette vie est écrite avec onction ; mais les faits qu'elle contient, sont revêtus de tant d'ornements, qu'elle mériteroit plûtôt le titre d'éloge. S. Ennode la

Enn. Vit. Ant. p. 416-428.

1. Ce Léonce ne paroît point entre les Abbés de Lerins. Cet endroit ne permet pas cependant de douter qu'il ne fût effectivement Abbé de ce monastere. ′Dom Mabillon l'a ainsi pensé : mais il a été aussi-tôt retenu en ne le trouvant point dans les catalogues des Abbés de cette maison. Si c'est-là une raison légitime, il ne faut point non plus compter au nombre de ces Abbés, l'Abbé Marin, qui ne s'y trouve pas, et que l'on ne connoît que par la vie de S. Eugende : ce que l'on n'a garde d'accorder. Il faut avoüer que jusqu'ici l'on n'a point donné une liste exacte des premiers Abbés de Lerins. Voici ceux qui nous paroissent devoir se suivre depuis S. Porcaire. A celui-ci succeda en 498 Léonce, qui par conséquent n'étoit pas encore Abbé, lorsqu'il engagea S. Ennode à écrire la vie du B. Antoine, mais qui étoit revêtu de cette dignité, lorsque l'Auteur la lui dédia. A Léonce vers 510 succeda Marin, dont il est parlé dans la vie de S. Eugende, écrite 2 à 3 ans après. Ensuite vinrent successivement Honorat II, Abbon, etc.

Mab. ann. l. 1. n. 86.

commence

commence à peu près comme celle de S. Epiphane, par implorer les lumieres du S. Esprit, afin de pouvoir l'écrire avec une pieté convenable. Du recüeil des œuvres de S. Ennode, ' cette vie est passée avec quelques fautes dans la Chronologie des Abbés et des Saints de Lerins. Lerin. t. 2. p. 143-148.

6°.' L'action de graces à Dieu, qui vient après l'écrit précédent, est l'effusion d'un cœur pénetré de la plus vive et de la plus tendre reconnoissance pour les effets de sa misericorde. S. Ennode y adressant toûjours la parole à Dieu, y parcourt toutes les principales situations où il s'étoit trouvé depuis son enfance, jusqu'à son Diaconat inclusivement, et où il avoit reçu une protection particuliere de la divine bonté. Cette piece seule, quoiqu'assez courte, nous apprend plus de faits de l'histoire de S. Ennode, que tous ses autres écrits ensemble. ' C'est delà qu'on tire une époque assurée pour fixer l'âge de son Auteur. Il y dit qu'il avoit seize ans presque accomplis, lorsque Théodoric Roi des Ostrogots entra en Italie, ' ce qui arriva en l'année 489. [a] S. Ennode la commence par l'invocation du Pere, du Fils et du S. Esprit, et la finit par la doxologie. Comme elle contient ses principales avantures jusqu'au temps qu'il la composa, ce qu'il paroît avoir fait, dès qu'il eut commencé à ne plus vivre que pour Dieu, les premieres années de son Diaconat, ' il l'intitula simplement : *Relation de la suite de sa vie*. Mais le P. Sirmond en la donnant au public, a jugé à propos de lui donner le titre d'*Eucharisticum*, c'est-à-dire, Action de graces, conformément à l'écrit de même nature, que Paulin le pénitent publia en son siecle. Enn. euch. p. 428-437. p. 434. not. p. 70. [a] Euch. p. 428-437 Not. ib.

7°.' A la suite de cette piece viennent cinq autres opuscules de S. Ennode. Le premier est une exhortation instructive, adressée à un Ambroise et à un Beatus, deux jeunes fils de deux amis de nôtre Auteur, pour les porter à joindre à l'étude des belles letres l'amour et la pratique de la vertu. S. Ennode y a intercalé quelques vers, où il fait l'éloge de la pudeur, de la chasteté, de la foi, de la grammaire, de la rhétorique. Cet écrit peut beaucoup servir à l'instruction de la jeunesse ; et il seroit à souhaiter qu'on le mît entre les mains de tous les enfants qu'on applique aux letres. Enn. p. 437-460.

' Le second opuscule est une ordonnance dressée par S. p. 448-451

Ennode au nom d'un Evêque, pour enjoindre à tous les Prêtres et les Diacres de son Diocèse, d'avoir auprès d'eux une personne de probité qui fût témoin de leurs actions. Il y est porté que ceux qui n'auront pas le moïen d'avoir ainsi un compagnon, en serviront aux autres. L'occasion de cette ordonnance, comme elle le marque elle-même, fut le decret que le S. Siege, ou quelque Concile avoit fait à l'égard des Evêques pour la même fin, en conséquence de ce qui étoit arrivé au Pape Symmaque, accusé injustement d'un crime énorme. Ainsi c'étoit pour éloigner de la conduite des Ecclésiastiques tout sujet de suspicion.

p. 452-453. ' Le troisiéme de ces cinq opuscules, est l'acte d'affranchissement d'un esclave nommé Geronce, qu'Agapit son maître avoit mis en liberté en présence de l'Evêque. Suivant les loix des Empereurs Chrétiens, lorsqu'on affranchissoit ses esclaves, on devoit le faire dans l'Eglise. Cet acte écrit au nom d'Agapit par S. Ennode, est un vestige de cette ancienne céremonie.

p. 453-460. ' Les deux derniers opuscules sont autant de bénedictions du cierge pascal. On y trouve des marques de la devotion qu'avoient anciennement les Fidéles, de recevoir des morceaux de ce cierge pour s'en servir comme d'un préservatif, contre les fâcheux accidents de la vie. Ces monuments font voir, que la coûtume de benir le cierge pascal remonte au-delà du temps de S. Ennode. ' Aussi le sçavant Alcuin et le Diacre Amalaire la rapportent-ils au Pape Zosime, qui tint le S. Siege en 417 et 418.

not. p. 73.

dict. p. 461-554. 8°. ' Les Dictions, ou Discours, au nombre de vingt-huit, suivent les cinq opuscules dont on vient de parler. On y en distingue de quatre sortes, suivant les matieres dont elles traitent. Il y en a sur des sujets de pieté, et on les nomme sacrées ou ecclésiastiques. D'autres regardent l'Ecole, ou d'autres sujets semblables. Quelques-uns sont de controverse, quelques autres enfin roulent sur les mœurs. La principale de ces Dictions, est la premiere qui regarde l'ordination de S. Laurent Evêque de Milan.

Boll. 27. jul. p. 437. 438. ' Des œuvres de S. Ennode on l'a fait passer presque toute entiere dans le recüeil de Bollandus au vingt-septiéme jour de Juillet.

Il y a plusieurs de ces discours que l'Auteur n'a pas

prononcés lui-même; ne les aïant faits que pour l'usage de quelques Evêques qui n'avoient pas le talent de la composition. C'est ainsi qu'en usoit le Prêtre Salvien en son siecle, comme nous l'avons observé ailleurs. ' A la fin d'un de ces discours de S. Ennode, composé pour un Evêque nouvellement ordonné, l'on trouve une préface de la Messe, et une priere avant que d'offrir le sacrifice, l'une et l'autre faites exprès en faveur de ce même Evêque pour s'en servir lorsqu'il offriroit les divins mysteres. Au reste la plûpart de tous ces discours sont très-peu de choses, tant pour la briéveté, que pour les sujets dont ils traitent.

Enn. ib. p. 480-481.

' En 1717 Dom Martene et Dom Durand en ont publié deux nouveaux, qui avoient échappé aux recherches du P. Sirmond. Ils les ont tirés d'un très-ancien manuscrit de S. Remi de Reims. Mais ils ne sont considérables que pour le nom respectable de leur Auteur. L'un est un compliment à Laurent Evêque de Milan, au jour anniversaire de sa fête, et l'autre un petit reproche à un nommé Venance, sur sa trop grande retenuë à écrire.

Mart. th. anec. t. 5. p. 61. 62.

9°. ' Les Poësies de S. Ennode divisées en deux parties, finissent le recüeil de ses œuvres. La premiere partie contient ses piéces de plus longue haleine, l'autre ses épigrammes. Les unes et les autres traitent de quantité de sujets différents. Les principales de la premiere classe sont douze hymnes, les unes sur quelques mysteres du Seigneur, les autres à l'honneur de divers Saints, comme la Sainte Vierge, S. Etienne, S. Cyprien, S. Denys de Milan, saint Martin, S. Ambroise. Il faut aussi compter entre les principales poësies de S. Ennode, l'éloge de S. Epiphane, qu'il fit en vers la trentiéme année de l'Episcopat de ce Saint; l'épithalame de Maxime; son voïage de Briançon; et celui du Pô. A la tête de quelques-uns de ces petits poëmes, se lisent des préfaces en prose, qui en marquent ordinairement l'occasion et le sujet. Les poësies de la premiere partie sont de différentes mesures. Celles de la seconde sont presque toutes en vers élégiaques. Les plus interessantes entre celles-ci sont quelques épitaphes de personnes distinguées, quelques inscriptions, et les épigrammes à la loüange de certains Evêques illustres en leur temps. ' On a inséré dans le chœur des Poëtes Latins quelques poë-

Enn. car. p. 555-644.

Chor. poet. pag. 438-443. | Syll. Poë. Chr.

sies choisies de S. Ennode. Long-temps auparavant George Fabricius en avoit fait entrer quelques-unes dans son Ecole Chrétienne, ou Recüeil de Poëtes Chrétiens.

§. III.

SA DOCTRINE ET MANIERE D'ÉCRIRE.

Du Ches. t. 1. p. 851.

'A s'en tenir aux termes du Moine Florien, à qui nôtre Saint avoit donné le baptême, on croiroit, ou que les écrits que nous avons de S. Ennode seroient remplis de toutes les beautés et de toutes les richesses d'une doctrine incomparable, ou qu'il en auroit composé d'autres de cette nature qui ne seroient pas venus jusqu'à nous. Il lui rend en effet le glorieux témoignage, que l'Orient et l'Occident de concert ont admiré sa doctrine, après l'avoir bien connuë; qu'il a été le fleau des Nestoriens et le destructeur des Eutychiens; qu'appuïé de l'autorité Apostolique il a assûré à la Sainte Vierge les justes qualités de Mere du Christ et de Mere de Dieu. Mais tous ces éloges de Florien ne sont qu'une allusion aux deux voïages, que S. Ennode en qualité de député du S. Siege, fit en Orient pour tâcher d'appaiser les troubles qu'y causoit l'hérésie; et ils ne supposent rien autre chose.

Personne des Anciens ne nous apprend que S. Ennode ait écrit d'autres ouvrages que ceux qui nous restent de lui; et assûrément ce n'est point dans ceux-ci qu'il faut chercher la doctrine de l'Eglise. Il s'y en trouve néanmoins quelques traits; mais ils y sont rares. 'L'Auteur y établit fort bien en un endroit le libre arbitre de l'homme, que quelque téméraire avoit attaqué, et en l'établissant il ne donne point dans des sentiments outrés. 'M. du Pin n'a pas cependant laissé de le croire, et de taxer S. Ennode d'enseigner une doctrine, qui approche fort de celle de Fauste et des Prêtres de Marseille, et qui ne s'accorde pas avec celle de S. Augustin et de ses disciples.

Enn. l. 2. p. 19. p. 63-68.

Du Pin. Bib. t. 6. p. 27.

Boll. 17. jul. p. 275. n. 23.

'Mais cette imputation a paru si injuste et si odieuse aux Continuateurs de Bollandus, qu'ils se sont crus obligés de la repousser et d'en justifier nôtre Saint. C'est ce qu'ils ont solidement éxécuté en copiant une partie de la letre même, sur laquelle s'appuïe M. du Pin. Il faut avoüer qu'on

a peine à comprendre, comment une personne attentive peut trouver le Sémipélagianisme dans un écrit, où l'Auteur en établissant la liberté de l'homme, établit en même temps d'une maniere fort claire la nécessité d'une grace prévenante pour faire le bien : deux dogmes que saint Augustin veut qu'on ne sépare point l'un de l'autre. On n'a qu'à lire sans préjugé et avec quelque attention l'endroit dont il s'agit ici ; pour convenir que S. Ennode l'a fait à la letre. Que s'il reste encore quelque difficulté touchant sa doctrine sur la grace, elle disparoîtra entierement en lisant certains endroits [1] de son *Eucharisticum*.

Quant à sa maniere d'écrire, ' le Cardinal Bona la caractérise assez bien en deux mots. S. Ennode, dit-il, est sententieux, mais difficile à entendre : *sententiis abundans, eloquio intricatus.* ' Dès le douziéme siecle Arnoul Evèque de Lisieux s'étoit plaint de l'obscurité des écrits de nôtre Auteur. On ne peut disconvenir que ce défaut et celui de sa mauvaise latinité, ne soient les deux qui regnent le plus universellement dans ses ouvrages. Dans la plûpart de ses letres en particulier, et dans quelques autres pieces de prose, on a beau chercher sa pensée, on est rarement assuré de l'avoir trouvée. ' On lui reproche encore d'avoir trop affecté le fréquent usage de pointes et de sentences, ' et de manquer de justesse dans ses raisonnements. On se plaint aussi de ce que ses vers sont souvent défectueux.

Bona, not. aut. p. 17.

Enn. p1.

Bail. Poë. Lat. p 530-531.

Du Pin. ib. p. 32.

Mais si les écrits de S. Ennode ne sont pas exemts des défauts communs dans le siecle où ils ont été composés, ' on ne laisse pas de reconnoître en sa personne un Poëte ingénieux et un bel esprit, ' et de découvrir dans plusieurs de ses pieces, du feu, de la vivacité d'imagination, de l'élegance. ' Il y a, par exemple, quelques-unes de ses Dictions ou Déclamations, qui pour les beautés qu'elles enferment mériteroient d'entrer en parallele avec les monuments des bons siecles de la pure latinité. Au reste on

Bail. ib.

Du Pin. ib.

Enn. ep. ded.

1. On ne peut pas en effet s'expliquer plus clairement sur ce point que le fait S. Ennode. Voici ses propres termes : ' *Quia cum sit illius quod vocamur, illius quod vocati acquiescimus, a nobis tanquam sint orta, nutriamur : et velle recte et perficere ipse suggerit...* ' *Sed hæc faciat in nobis ille qui præcepit, et ut pares ejus existamus imperiis, ipse nobiscum quod injungit operetur.*

Enn. euch. p. 435-p. 436.

ne sçauroit trop faire d'estime des écrits de nôtre Saint Prélat en général, pour la connoissance qu'il nous donne de l'histoire de la fin du V siecle et du commencement du suivant. Sans ce secours nous ignorerions beaucoup de faits arrivés dans les Gaules, l'Italie, l'Allemagne et même en Gréce.

§. IV.

EDITIONS DE SES ŒUVRES.

Orthod. t. 2. p. 269-480.

La premiere édition des œuvres de S. Ennode dont nous aïons connoissance, ' est celle qui fut faite à Basle en 1569, parmi les Orthodoxographes. Mais outre que cette édition est incomplete et remplie de fautes, qui se sont glissées jusques dans le nom de l'Auteur, il y regne par-tout une confusion affreuse. Les Poësies y sont pêlemêle avec les Dictions, les Dictions avec les letres, les letres avec les autres opuscules. De sorte qu'on n'y a gardé aucun ordre ni pour le genre des pieces, ni pour les matieres, ni pour la chronologie.

Quelque besoin de révision qu'eussent les écrits de saint Ennode, il paroît qu'on les négligea assez long-temps. On ne se donna pas même la peine de les faire entrer dans les recüeils qu'on forma pour renouveller, perfectionner et augmenter les Orthodoxographes, et que l'on commença à nous donner sous le nom de la Bibliothéque des Peres.

Boll. 17. juil. p. 275. 1.

Enfin après le cours de plusieurs années, ' deux Jesuites assez éloignés l'un de l'autre, entreprirent en même temps chacun en particulier, sans que l'un eût avis du dessein de l'autre, ce qui est fort singulier, d'en donner au public une nouvelle édition. Ces deux Jesuites sont ' André Schot, qui mit la sienne au jour à Tournai chez Nicolas Laurent l'an 1611 [1] en un volume in 8° ' et le P. Sirmond qui publia celle qu'il avoit préparée, à Paris chez Sébastien Cramoisy la même année et en un même volume. Celle-ci est faite sur deux excellents Mss.

Bib. S. ill. Clar. ... S. Vin. Cen.

1. Il a paru si extraordinaire de voir ainsi éclore en même temps deux differentes éditions de S. Ennode, que quelques Ecrivains, qui n'avoient pas regardé les choses d'assez près, ont daté celle de Tournai de l'année 1610, afin de faire disparoître la singularité.

l'un du Vatican et l'autre appartenant à Nicolas le Fevre, à qui l'Editeur la dédia par reconnoissance. Au moïen de ce secours il ajoûta à ce qui avoit déja paru de S. Ennode, son action de graces avec plusieurs letres, mit tous ses écrits dans un ordre convenable, en rectifia le texte et l'enrichit de notes lumineuses, qu'il fit imprimer à part. A la tête de cette édition se lit une épître dédicatoire de l'Editeur, où il montre l'estime que méritent les ouvrages de S. Ennode, une vie avec l'épitaphe du Saint, et un recüeil des témoignages rendus à sa mémoire.

Depuis ces deux éditions des œuvres de S. Ennode, on n'a point imprimé de Bibliothéque des Peres qu'on ne leur y ait donné place. ' Elles se trouvent ainsi dans celles de Cologne, de Paris et la derniere de Lyon. Mais la plus belle comme la plus correcte de toutes les éditions qu'on en a données, ' est celle qui fait partie du premier tome des ouvrages du P. Sirmond publiés à Paris en 1696. Dans celle-ci l'on a eu soin d'insérer les notes aux bas des pages, avec des renvois aux endroits du texte qu'elles expliquent ou éclaircissent : ce qui les rend d'un usage plus commode.

Bib. PP. t. 9. p. 312-436. | P. t. 15. p. 225-353.

Sir. op. t. 1. p. 1365-1910.

FAUSTE,

MOINE D'AGAUNE.

On a déja vû que le monastere d'Agaune, ou saint Maurice en Vallais, subsistoit avant l'an 515, que quelques Ecrivains comptent pour l'année de sa premiere fondation ; mais qui est l'époque de son rétablissement. En voici des preuves plus détaillées.

' Fauste y professa la vie monastique sous l'Abbé saint Severin, et fut ordonné Prêtre pour le besoin de la maison, plusieurs années avant la fin du V siecle. Il y avoit trente ans qu'il s'étoit attaché à S. Severin, lorsqu'en l'année 505, ' qui étoit la vingt-cinquiéme du regne de Clovis I, ce Prince appella le Saint Abbé à Paris pour le guérir d'une fievre invéterée qui le tenoit depuis deux

Mab. act. B. t. 1. p. 569. n. 7.

p. 568. n. 1.

p. 569. n. 7. ans. ' Fauste fut du voïage, avec un autre moine d'Agaune nommé Vital. Après que S. Severin eut rendu miraculeusement la santé au Roi, il reprit le chemin de son monastere, et mourut à Château-Landon en Gatinois. Il y laissa les compagnons de son voïage, qu'il recommanda à Pascase et à Ursicin deux Prêtres du païs; et il paroît que Fauste s'y établit, et ne retourna plus à Agaune.

n. 8 ' C'est Fauste lui-même qui nous apprend toutes ces circonstances de son histoire, dans la vie de S. Severin qu'il composa plusieurs années après sa mort, par ordre du Roi Childebert, qui avoit succedé à Clovis son pere. Lorsqu'il mit la main à cet ouvrage, Childebert avoit déja fait bâtir une belle église sur le tombeau du Saint Abbé. Cette église subsiste encore aujourd'hui entre les mains des Chanoines Réguliers. De sorte que Fauste put composer son ouvrage vers 523 ou 524, lorsqu'il passoit l'âge de soixante ans.

p. 568. pr. ' Cette vie étoit fort connuë au commencement du IX siecle. Mais le style ne se trouvant pas du goût de certaines personnes, un Anonyme entreprit alors à la priere de Magnus ou Magnon Evêque de Sens, de la retoucher, ou pour mieux dire de la corrompre. Il est néanmoins vrai qu'il proteste de n'y point altérer, ni renverser l'ordre des faits, mais seulement d'en polir le style. Il a tenu parole pour le premier point; et s'il a réussi dans l'autre, ce n'a été qu'en emploïant beaucoup de paroles pour exprimer ce que Fauste disoit en peu de mots. ' L'ouvrage de cet Anonyme, que Bollandus nous a donné au II[e] de Février de son grand recüeil, fit négliger l'original, et le rendit fort rare.

Boll. 11. Feb. p. 547-551.

Mab. ib. p. 568-570. ' Les gents de letres souhaittoient ardemment de le voir reparoître, lorsque Dom Mabillon le publia, au moins en partie, à la suite des actes des Saints de l'ordre de S. Benoît, après l'avoir tiré d'un Mss. de l'Abbaïe de Saint Germain des Près. Nous disons, en partie; parcequ'il est clair et par les premiers mots de cette piece, *eodem tempore*, et par l'ouvrage de l'Anonyme qui l'a retouché, que le commencement y manque.

Bail. 11. fev. tab. cr. n. 1. ' Il ne laisse pas néanmoins de se trouver des Ecrivains qui doutent encore que ce soit-là l'original de Fauste. Mais c'est peut-être qu'ils se forment une trop belle idée de

de tout ce qui est original, comme si ce titre devoit exclure tout défaut de bonté. ' Dom Mabillon peut être mis de ce nombre. Quoiqu'il eût publié d'abord cette vie comme un monument authentique, il a cru y découvrir dans la suite des traits capables d'en affoiblir l'autorité. On va voir néanmoins que les deux difficultés qu'il fait naître à ce sujet, sont faciles à résoudre. Mab. ann. l. 1. n. 79.

' La premiere disparoît en effet, si au lieu de prendre la vingt-cinquiéme année du regne de Clovis, dont parle Fauste, pour le commencement de la maladie de ce Prince, comme la prend Dom Mabillon, on l'entend de l'année à laquelle S. Severin fut appellé à Paris pour guerir ce Monarque. Or c'est ce qui est très-naturel, et qui n'est point contraire à la narration de Fauste. ' Aussi est-ce le sens dans lequel l'a pris M. l'Abbé Fleuri. Ibid. Fleu. H. E. l. 31. n. 4.

' L'autre difficulté consiste en ce que Fauste rapporte, que S. Severin passant par Nevers, guerit miraculeusement Euladius Evêque du lieu. Sur quoi Dom Mabillon se récrie, en prétendant qu'il n'y avoit point alors d'Evêque de ce nom à Nevers. Et comme il s'y en trouve un, dont le nom approche de celui-ci, sous le regne de Clovis II vers le milieu du VII siecle, il pancheroit à renvoïer à ce temps-là l'histoire de saint Severin. Mais c'est ce que ne sçauroient permettre les autres traits de sa vie; et Dom Mabillon l'a bien senti lui-même. Après tout quel inconvénient de reconnoître à Nevers un Evêque nommé Euladius du temps de Clovis I? Seroit-ce parce qu'il ne paroît point dans les catalogues des Evêques de cette Eglise? On ne voit point qu'on en puisse alléguer d'autre raison. Mais combien d'Evêques et d'Abbés découvre-t-on tous les jours dans des monuments étrangers, dont on ne trouve point les noms dans les plus anciennes listes? On en a pû remarquer divers exemples dans le cours de cette histoire. Mab. ib.

Il n'y a donc rien qu'on puisse légitimement alléguer contre l'autorité de l'ouvrage de Fauste. Il a d'ailleurs tous les caracteres des pieces originales. Il est écrit avec simplicité et précision. L'on n'y trouve point de choses extraordinaires. Il contient peu de miracles, et circonstancie fort bien ceux dont il fait mention. Ce qu'il dit du soin que prit Childebert de bâtir une Eglise sur le tombeau

de S. Severin, s'accorde parfaitement avec la pieté de ce Prince. Enfin dès le commencement du IX siecle, cet ouvrage est reconnu pour être de Fauste, et comme tel retouché sans être changé pour le fonds.

VI CONCILE D'ARLES.

On est redevable de la convocation de ce Concile, comme de celle de plusieurs autres, au zele qu'avoit S. Césaire pour le maintien de la discipline ecclésiastique. Conc. t. 4. p. 1622. Il se tint à Arles, à l'occasion de la dédicace d'une Eglise de la Sainte Vierge, le sixiéme jour de Juin, sous le Consulat d'Opilion, la seconde année du Pontificat du Pape Jean I, la trente-deuxieme du regne de Théodoric en Italie, cinq cent vingt-quatriéme de nôtre ére vulgaire. On voit ici que la ville d'Arles obéïssoit alors à ce Prince Arien.

p. 1623. 1624. Treize Evêques, S. Césaire à leur tête, s'y trouverent, avec trois Prêtres et un autre Député qui n'est point qualifié, au nom et à la place de cinq autres Evêques absents. Les Prélats les plus connus, qui y assisterent en personne, outre S. Césaire Evêque du lieu qui y présida, sont Contumeliosus de Riès, Cyprien de Toulon, Eucher d'Avignon, Philagre de Cavaillon, Prétextat d'Apt, Maxime de Geneve, Julien de Carpentras, Florence d'Orange, et un autre Florence de Trois-châteaux. Ces six derniers étoient du nombre de ceux qui avoient composé le Concile d'Epaone en 517, et quatre d'entr'eux s'étoient aussi trouvés à celui de Lyon la même année.

p. 1622-1624. | G. c. 1. p. 207-209. Il ne nous reste de ce Concile d'Arles, que quatre Canons, avec une très-courte préface, qui marque l'occasion de l'assemblée, et le motif de ses decrets. On n'a point de connoissance qu'il y en ait eu jamais d'autres actes plus amples : p. 1624-1625. ce qui n'a pas empêché que dans les siecles posterieurs on n'ait cité d'autres canons comme étant de ce Concile. Mais on ne l'a fait qu'en confondant les divers Conciles qui se sont tenus dans la même ville.

Les quatre Canons, dont il s'agit ici, ne font presque que

renouveller ce qui avoit déja été réglé dans d'autres assemblées précédentes. ' Telles sont les défenses d'ordonner un Diacre qu'il n'ait vingt-cinq ans, et un Prêtre ou un Evêque, qu'il n'en ait trente, et d'admettre aux mêmes Ordres un homme qui seroit en pénitence, ou qui auroit épousé une veuve ou deux femmes. ' Quoique les Eglises se multipliassent, et qu'on eût besoin de Ministres pour les servir, on ne veut pas néanmoins que l'on confere les Ordres sacrés à un Laïc, qu'un an après sa conversion. ' Les Evêques s'obligerent eux-mêmes à suivre exactement ces réglements, sous peine de suspension des saints mysteres pendant un an, à quoi ils ajoûterent la peine d'excommunication pour ceux qui refuseroient de se soûmettre à la peine précedente. ' On convint aussi sous peine d'excommunication, de ne point recevoir les Clercs vagabonds.

p. 1622. 1623. c. 1. 3.

c. 2.

c. 3.

c. 4.

SAINT AVITE,

Evêque de Vienne.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' Alcimus Ecdicius Avitus nâquit peu après le milieu du V siecle. Il étoit d'une famille Patricienne [1] d'Auvergne, fils et petit-fils de Senateurs Romains: qualité qu'il prenoit quelquefois lui-même, depuis qu'il fut Evêque. Mais si sa maison reçut du relief par les dignités seculieres qui y entrerent, elle devint encore plus illustre par les premiers honneurs de l'Eglise, auxquels elle eut long-temps part. On y compte en effet jusqu'à quatre generations non interrompuës d'Evêques. Le pere de nôtre Saint se nommoit Isicius ou Hesychius, et sa mere Audence. Après avoir eu de leur mariage quatre enfants,

Avit. car. pr. | 6. v. 19. 650-654. | ep. 1. not. | ep. 3r | rog. p. 136. | Boll. 5. Feb. p. 667-668.

1. ' Il est des Ecrivains qui prétendent qu'Isique pere de nôtre Saint, étoit fils de l'Empereur Avite. Mais cette opinion ne paroit point autrement fondée.

Boll. ib. p. 660. n. 1.

deux garçons, dont Avite étoit le puis-né, et deux filles, ils s'obligerent par pieté à une continence perpetuelle. Isique fut ensuite élevé sur le siege Episcopal de Vienne, où il succeda immédiatement à S. Mamert.

Avit. rog. ib.

' Ce fut celui-ci qui régénéra en J. C. par le saint baptême le jeune Avite. Ainsi il est à croire qu'il fit ses études à Vienne plûtôt qu'ailleurs. ' Sapaude célebre Rheteur, dont on a parlé en son lieu, tenoit alors une Ecole publique dans cette Ville. Il est aisé de juger de l'heureux succès d'Avite dans les letres, et par les ouvrages qui nous restent de lui, où malgré le mauvais goût de son siecle, il se trouve d'assez grandes beautés, ' et par les éloges que les plus sçavants Prélats de son temps et des siecles posterieurs, ont donné à son érudition, à son éloquence, à son habileté dans la Poësie. Il ne fit pas de moindres progrès dans la pieté. ' Il y fut formé dans la maison paternelle, où elle étoit héréditaire, et la suça, pour ainsi dire avec le lait.

Cl. M. ad. Sap. p. 537-538.

Enn. Vit. Epi. p. 408. | Gr. T. hi t. l. 2. c. 34. | Isid. scri. c. 23. | Agob. in leg. Gund. p. 13. | Ado, chr. an. 492.

Avit. car. 6. v. 25-89. 139-150.

Telles furent les voïes par lesquelles la providence le prépara à devenir un digne successeur de la chaire de S. Mamert. ' Il l'occupa en 490 à la mort d'Isique son pere. ' De sorte que c'est à tort, qu'un de nos Ecrivains modernes prétend qu'il ne fut élevé à cette dignité, qu'au commencement du VI siecle. Le contraire paroît par la suite de sa vie, comme l'on en va convenir.

Boll. ib. n. 6.

Du Pin, lib. 6. p. 10.

' Avite fit monter avec lui sur le siege de Vienne, toutes les qualités qui ornent et relevent l'Episcopat. Il y parut plein de foi et de zele pour les interêts de la religion, pieux, humble, charitable, pacifique, toûjours appliqué à gagner les ames à Dieu, à rétablir la paix et la charité dans les cœurs, où regnoient la haine et la discorde, à corriger avec douceur ceux qui s'écartoient de leur devoir, ' toûjours plus porté à la misericorde qu'à la justice. ' Lorsqu'en 494 S. Epiphane Evêque de Pavie, fit un voïage à la Cour des Rois de Bourgogne pour racheter les Italiens captifs, ' S. Avite saisit cette occasion de signaler sa charité, et fournit liberalement de quoi païer leur rançon.

Du Ches. t. 1. p. 514.

Avit. ep. 16.

Conc. t. 4. p. 1250.

Enn. ib.

A ces qualités du cœur, il joignoit celles de l'esprit. ' Il l'avoit naturellement grand et élevé, selon le témoigagne de nos anciens Ecrivains, et avoit pris un soin parti-

Gr. T. ib. | Agob. ib. | Ado, ib. |

culier de le cultiver. Il étoit en effet très-versé dans les sciences humaines et divines. Ce fut par-là qu'il devint un des plus illustres Prélats de nos Gaules en son temps, et qu'il s'acquit dans presque tout le monde Chrétien la réputation de Docteur aussi discret que profond : *quam eximius Doctor et facundus, pene tota novit Ecclesia Christi.* Agob. jud. Sup. n. 4.

Sa vertu et sa capacité le firent estimer et respecter des Princes mêmes qui n'étoient pas de sa religion. Elles lui donnerent un grand accès près de Gondebaud Roi des Bourguignons, quoiqu'Arien de secte, et lui mériterent l'estime et la confiance de Clovis I, Roi des François, avant même que ce Monarque fût converti à la religion Chrétienne. Le premier de ces Princes faisoit tant de cas de l'esprit, de la science, de la pieté de S. Avite, qu'il l'écoutoit volontiers, et avoit avec lui de frequentes conférences sur le dogme et la morale, tant de vive voix que par écrit. Comme ce Roi Arien ne laissoit pas d'aimer la foi catholique, au moins dans les points qui ne lui paroissoient pas contraires à l'Arianisme, il conçut le dessein, peut-être par l'inspiration de nôtre saint Evêque, de faire tirer de l'Ecriture les preuves les plus fortes et les plus capables de ruiner l'erreur d'Eutyches, afin de les envoïer en Orient. Il se proposoit par-là, ou d'en garantir l'Empereur Anastase, avec qui il étoit lié d'amitié, ou de l'aider à s'en retirer et à en retirer les autres, s'ils y étoient déja tombés. Il choisit S. Avite préférablement à tout autre, pour l'engager à se charger de cette entreprise; et le Saint se fit un merite de l'exécuter. Avit ep. 1-3. 20. 28. 41. | Agob. in leg. Gund. n. 13.

Clovis aïant renoncé à l'idolâtrie, et reçu le saint Baptême en 496, nôtre saint Prélat l'en felicita pas écrit; et la letre qu'il lui écrivit en cette occasion, suppose que ce n'étoit pas la premiere qu'il lui adressoit, et qu'il avoit eu part à sa conversion autrement que par ses prieres. Il ne fut pas si heureux auprès de Gondebaud. Tous les soins qu'il prit pour le porter à abjurer l'Arianisme, furent inutiles. Une fausse politique retint toûjours ce malheureux Prince, et l'empêcha de confesser publiquement la verité, dont S. Avite l'avoit convaincu plus d'une fois. ep. 41. Spic. t. 5. p. 110. 116. | Gr. T. 16.

Il le fit plus particulierement dans cette celebre conference, qui se tint à Lyon en 499, entre les Evêques Catholiques et les Ariens, le Roi Gondebaud présent. Spic. ib.

Là S. Avite, quoiqu'il ne fût ni le plus ancien des Prélats Catholiques par son âge, ni le plus éminent par son siege, défendit leur cause avec tant de force, de lumiere, d'éloquence, que ce Prince Arien fut obligé de s'avoüer lui-même convaincu de la verité, sans néanmoins oser l'embrasser, et les Evêques de sa communion réduits au silence, et couverts de honte et de confusion. Mais si Gondebaud *ne put venir au Fils*, selon l'expression de l'Auteur original, *parce que le pere ne l'avoit pas attiré;* plusieurs Ariens de ses sujets se convertirent en cette occasion, et abjurerent l'hérésie; et Dieu fit triompher par-là la vraïe foi en présence de tout le monde. ʹ L'Arianisme, qui ravageoit alors non-seulement une grande partie des Gaules, mais aussi l'Italie et l'Afrique, n'eut point en ce temps-là de plus puissant adversaire que S. Avite. ʹ Aussi les siecles posterieurs lui ont-ils rendu la justice de reconnoître, que ce fut par ses soins et sa doctrine que nos Gaules furent délivrées de cette hérésie.

Ado, ib.

Boll. ib. p. 631. n. 6.

ʹ Mais le zele de nôtre Prélat ne se borna pas aux affaires des Gaules. Il s'étendit encore sur toute l'Eglise. Dès le commencement du VI siecle il soûtint avec beaucoup de vigueur l'élection légitime du Pape Symmaque, contre le parti de l'Anti-pape Laurent. ʹ Il s'unit depuis avec le Pape Hormisda, successeur de Symmaque, pour appaiser les troubles qui divisoient l'Eglise de Constantinople d'avec celle de Rome, au sujet de la condamnation du Patriarche Acace.

Avit. ep 31.

ep. 87. 88.

Dieu ne voulut pas que S. Avite eût la douleur de voir entierement inutiles les peines qu'il avoit prises pour la conversion de Gondebaud. Il l'en consola, en transferant à Sigismond son fils et son successeur, la grace que ce Prince trop timide avoit rejettée, ʹ et en le retirant de l'Arianisme par le ministere de nôtre Prélat. Ce fut donc par ses soins que Sigismond embrassa la foi catholique, et même la pieté Chrétienne, et par ses avis qu'il rétablit le monastere d'Agaune, ou S. Maurice en Vallais. ʹ S. Avite honora la cérémonie de la dédicace de cette Eglise par une homélie qu'il y prononça. Comme il avoit un talent particulier pour la parole, les autres Evêques ʹ ses Collegues l'engageoient quelquefois à prêcher dans leurs églises. On a des preuves qu'il le fit au moins à

Ado, ib

Avit. fr. p. 140.

ep. 51. | fr. ib.

Lyon ' à Geneve et à Tarentaise en quelques occasions. fr. p. 140.

Il sçut profiter des bonnes dispositions de ce Prince devenu catholique, pour faire revivre la loüable coûtume de tenir des ' Conciles provinciaux, qu'il se plaint amérement d'avoir été long-temps interrompuë. ep. 802. Dès le commencement du nouveau regne, il convoqua en 517 les Evêques de sa Province, qui avec plusieurs autres, tous du roïaume de Bourgogne, tinrent le Concile d'Epaone au Diocèse de Vienne, comme on l'a dit ailleurs. S. Avite en qualité de président de cette assemblée, eut le plus de part aux sages et salutaires réglements qui s'y firent. Quelques Ecrivains veulent que nôtre Saint assista aussi au Concile de Lyon, qui suivit immédiatement celui d'Epaone, et qu'il fut enveloppé avec les autres Evêques qui le composerent, dans l'exil qu'il leur attira. Mais comme son nom ne paroît point entre les souscriptions des Peres de cette assemblée, on peut douter de ces faits.

L'application que donna S. Avite au gouvernement de son Diocèse, et aux affaires de l'Église en général, lui fournit des occasions d'écrire quantité de letres, et de faire grand nombre d'homélies, et quelques autres écrits de plus longue haleine, dont on ne nous a conservé que la moindre partie. Malgré toutes ces occupations inséparables de l'Episcopat, il étoit si laborieux, qu'il trouvoit encore du temps pour travailler à d'autres ouvrages, qui demandent quelque loisir. ' Tel est l'exercice de car. pr. p. 183. la poësie qu'il cultiva avec succès, étant déja Evêque. Mais quoiqu'il se prétât quelquefois à la versification, il avoit une attention singuliere à n'en point faire usage pour traiter des sujets inutiles. Il regardoit avec raison ce dessein comme interdit par l'Evangile, qui condamne toutes sortes de paroles vaines.' Il ne faisoit donc des vers que car. 6. pr. p. 258. sur des matieres saintes et dignes de lui; et en s'y occupant même il ne laissoit pas de regretter le temps qu'il y donnoit, parce qu'il auroit pû l'emploïer à quelque chose de meilleur. C'est ce qui, sur la fin de ses jours, lui fit former le dessein de laisser doresnavant sa muse dans une entiere inaction, et de ne plus faire usage de sa plume, que pour la défense de la foi et de la religion.

Enfin la mort éteignit cette grande lumiere de l'Eglise des Gaules, comme le qualifie Adon l'un de ses successeurs. Il mourut comblé de mérites et déja arrivé à l'âge de soixante-treize à soixante-quatorze ans, le cinquiéme de Février 525, [1] jour auquel l'Eglise célebre sa memoire. On n'a point de vie originale de ce grand Prélat. C'est ce qui nous a engagé à tirer de ses propres écrits et des Auteurs les plus assurés les traits que nous venons de donner de son histoire. La piece la plus originale qu'on a sur ce sujet, est son Epitaphe, telle que la voici.

EPITAPHE.

Quisquis mœstificum tumuli dum cernis honorem,
Cespite concludi totum deflebis Avitum.
Exue sollicitas tristi de pectore curas.
Nam quæ plena fides, celsæ quem gloria mentis,
Quem pietas, quem larga [2] manus, quem fama perennat.
Nil socium cum morte tenet. Quin prospice sancti
Gesta viri : primum florescens indole quanta
Spreverit antiquo demissos stemmate fasces,
Maturum teneris animum dum præstat in annis,
Et licitum mundi, voti virtute relegat.
Nec mora. Pontificis sic digna insignia sumit,
Augeat ut soliti felicia cœpta laboris.
Nec tamen ob summi culmen tumefactus honoris
Erigitur, seque aliis plus æstimat, immo [3]
Subjicitur magnus, servat mediocria summus.
Distribuit parcus, pascit jejunus, amando
Terret, et austeris indulgentissima miscet.
Cunctantes suasu juvit, solamine mœstos,
Jurgia dissolvit [4], certantes fœdere junxit.

Boll. 5. Feb. p.668. n. 6.

1. ' La vie de nôtre Saint place sa mort sous l'empire d'Anastase qui fut tué d'un coup de tonnerre dès 518 : ce qui se trouve faux, puisque S. Avite survêcut S. Sigismond Roi de Bourgogne, qui ne mourut qu'en 522.

Du Ch. s. t. 1. p. 514.

2. ' Dans du Chesne, où se trouve cette epitaphe, on lit *promta*.

3. Au lieu de ces deux vers, on lit dans le même Auteur le vers suivant :

Culmen dulcedini, non obstat pompa rigori.

4. Dans le même du Chesne on lit, *diremit*, pour *dissolvit*.

dissona

Dissona veridicam inficiunt [1] quæ dogmata legem,
Hortatu, ingenio, monitis meritisque subegit.
Unus in arce fuit, cui quolibet ordine fandi,
Orator nullus similis, nullusque Poeta
Clamant quod sparsi crebra volumina libri.
Qui vixit, vivit, perque omnia sæcula vivet.

Grand nombre d'anciens Ecrivains ne parlent de saint Avite, qu'avec les plus grands éloges. ' S. Ennode de Pavie (Enn. ib.) en le qualifiant le plus excellent Prélat de l'Eglise des Gaules, dit que l'érudition sembloit l'avoir choisi pour en faire le lieu chéri de sa demeure.' S. Grégoire de Tours (Gr. T. ib.) le nomme un Evêque d'une éloquence singuliere, qui avoit renversé l'hérésie et s'étoit rendu illustre dans l'Eglise par ses écrits.' S. Isidore de Seville (Isid. ib.) releve son profond sçavoir dans les letres humaines. ' Les fréquentes citations de ses (Avit. fr. p. 147. 148.) écrits qu'emploïent Agobard Evêque de Lyon, et Flore Diacre de la même Eglise, montrent combien ils avoient d'estime et de vénération pour son mérite et sa vertu. Le premier le qualifie un homme saint et digne de toute sorte de respect : l'autre, un saint et très-illustre Docteur de l'Eglise. ' Agobard (Agob. ib.) ajoûte qu'il étoit admirable par sa foi. Qu'il avoit une éloquence incomparable, un génie tout de feu, une onction toute particuliere pour expliquer l'Ecriture. Que toutes ces grandes qualités et le mérite de ses écrits l'avoient rendu célebre dans toute l'Eglise. ' Adon, (Ado, ib.) l'un des successeurs de nôtre Saint, reconnoît qu'il n'étoit pas moins illustre par sa sainteté, que par son éloquence.

On a dit que S. Avite avoit un frere aîné et deux sœurs. ' Ce frere est S. Apollinaire Evêque de Valence dans la (Agob. ind. sup. n. 4. | Ado, ib.) Viennoise, qui comme S. Avite, passoit en son temps pour une lumiere de l'Eglise des Gaules. Encore au IX siecle son tombeau étoit fort célebre par le grand nombre de miracles que Dieu y opéroit.' Il y a deux letres de lui en- (Avit. ep. 11. 62.) tre celles de S. Avite, à qui elles sont adressées. L'une est pour s'excuser d'une faute qu'il croïoit avoir commise, pour ne s'être pas trouvé à l'anniversaire que l'on faisoit à Vienne pour leur sœur morte. Il y rapporte un songe qu'il avoit eu en dormant à ce sujet.' L'autre letre n'est qu'un simple billet, pour se plaindre de ce que S. Avite avoit

1. *Fingunt* pour *inficiunt*.

manqué de se trouver à une des solennités de l'Eglise de Valence, à laquelle il avoit été invité.

L'on ne sçait rien davantage de cette sœur morte avant les deux freres. ' Mais on a plus de connoissance de l'autre. Elle se nommoit Fuscine. C'étoit une sainte Vierge qui aïant été voüée à J. C. dès sa naissance, lui fut consacrée solennellement à l'âge de douze ans. ' L'exemple de sa pieté servit de modele à ses freres, et les porta à l'imiter. ' Elle possédoit non-seulement tous les livres de l'ancienne et de la nouvelle Loi, mais aussi tous les écrits des Poëtes Chrétiens. ' Ce fut en sa faveur que S. Avite, déja fort avancé en âge, composa son poëme sur la virginité.

Car. 6. v. 19. 25. 89. — v. 149. 150. — v. 408-410. — pr. p. 251.

Pour ne rien omettre de ce que l'on sçait des parents de S. Avite, nous observerons encore, qu'il se dit parent d'Apollinaire, fils de S. Sidoine, Evêque de Clermont, et qu'il témoigne une union très-étroite avec sa famille.

§ II.

ÉCRITS QUI NOUS RESTENT DE LUI.

Ce qui nous reste des écrits de S. Avite, n'est que la moindre partie de ceux dont il avoit enrichi l'Eglise. On en conviendra sans peine après le détail que nous allons faire des uns et des autres. Commençons par ceux qui sont venus jusqu'à nous.

vit. ep. p. 1-131.

1°. ' Nous avons de lui un recüeil de letres au nombre de quatre-vingt-huit, entre lesquelles on en a inséré huit qui lui sont adressées par differentes personnes. Il y en a deux de S. Apollinaire son frere, une du Pape Hormisda, une quatriéme de Gondebaud Roi de Bourgogne, une cinquiéme de S. Viventiole Evêque de Lyon, une sixiéme de Victoire Evêque de Grenoble, et deux autres d'Heracle, qui le fut depuis de Trois-Châteaux.

Ibid.

' Celles de S. Avite sont adressées à des personnes presque toutes de la premiere distinction. Tels sont Clovis Roi des François, Gondebaud Roi des Bourguignons, S. Sigismond son fils et son successeur, l'Empereur Anastase, quelques Evêques de Constantinople, de Jerusalem, de Milan, divers Prélats des Gaules, qui le consultoient souvent sur leurs difficultés, et nommément S. Césaire

d'Arles et S. Apollinaire de Valence.

'Les cinq premieres, qui paroissent des plus importantes avec la vingtiéme, la vingt-huitiéme, et une des quatre renvoïées à la fin des poësies de l'auteur, s'adressent à Gondebaud. 'Dans la premiere de tout le recüeil, S. Avite répond aux questions que ce Prince lui avoit proposées sur quelques endroits de l'Evangile, et particulierement sur la divinité du S. Esprit. Cette derniere question étant la plus importante, est aussi celle à laquelle s'arrête davantage S. Avite. C'étoit les Evêques Ariens qui l'avoient suggerée au Roi. Elle consiste à demander si le S. Esprit est Createur ou creature, et si l'esprit de l'homme doit être regardé comme éternel ou comme créé ? S. Avite y répond conformément à la doctrine catholique. En finissant sa réponse, il presse Gondebaud de se rendre à la lumiere qui l'éclairoit ; de se donner de garde des ruses et des artifices des ignorants, qui vouloient le retenir dans l'erreur, enfin de se séparer d'eux, pour professer ouvertement ce qu'il confessoit en secret.

ep. 1-5. 20. 28.

p. 1-6.

'On trouve dans cette letre l'origine et la véritable signification du terme de *messe*, aujourd'hui si fort en usage. S. Avite y marque qu'on emploïoit la formule, *Ite missa est*, tant dans les palais des Princes et les sales du prétoire, que dans les Eglises, pour congédier le peuple, lorsque l'assemblée étoit finie. 'On y trouve aussi des vestiges de la tradition des prieres pour les morts.

p. 5.

'La seconde letre est contre les erreurs d'Eutychès, qui continuoient de troubler l'Eglise d'Orient. Gondebaud, comme on l'a dit, avoit prié S. Avite d'écrire contre ; et ce fut pour satisfaire en partie à sa demande, qu'il lui adressa cette letre. Il y établit par les passages de l'Ecriture l'unité de personne en J. C. et la distinction des deux natures. De sorte qu'il y combat également l'hérésie de Nestorius, comme celle d'Eutychès. 'On y lit un endroit, où l'Auteur attribue à celui-ci ce qui ne convient qu'à l'autre.

ep. 2. p. 6-16.

p. 8.

'La troisiéme letre et la plus longue de tout le recüeil, est comme une suite de la précedente, et contient deux parties. Dans la premiere qui est historique, S. Avite parle, mais sans être exactement instruit, du Trisagion et des troubles qui étoient arrivés à ce sujet

ep. 3. p. 16-20.

l'année d'auparavant à Constantinople. On a par-là une époque fixe pour juger en quelle année cette letre fut écrite. Il est visible en effet que l'Auteur y désigne la division qui arriva dans cette ville en 511 et ensuite de laquelle l'Evêque Macedone fut chassé de son siege. La seconde partie qui est dogmatique, est emploïée à prouver que J. C. a eu veritablement et réellement un corps comme le nôtre, contre ce que prétendoient les Eutychiens, qu'il n'en avoit eu qu'un en apparence. ' C'est de cette troisiéme letre et de la seconde qui la précede, que S. Grégoire de Tours dit, qu'elles servoient à édifier l'Eglise de J. C. après avoir servi à confondre l'hérésie.

Gr. T. hist. l. 2 c. 34.

' S. Avite emploïe la quatriéme à répondre à la question que Gondebaud lui avoit faite, touchant la validité de la pénitence à l'article de la mort. Ce Prince aïant lû la décision que Fauste de Riès avoit donnée à Benoît Paulin sur la même question, et qui tend à déclarer inutile toute pénitence de cette nature, en fut aussi offensé que surpris. S. Avite dans sa réponse montre le contraire, par divers raisonnements et quelques exemples tirés de l'Ecriture. Il ne fait pas même difficulté de soûtenir que le sentiment opposé est une dureté intolerable. Il donne à cette occasion de fort belles regles sur la pénitence ou la conversion du cœur, sur la foi et la pratique des bonnes œuvres.

Avit. ep. 4. p. 20-34.

' La cinquiéme letre est pour consoler Gondebaud sur la mort d'une de ses filles, qui étant sur le point de contracter alliance avec une tête couronnée, fut enlevée de ce monde.

ep. 5. p. 34-36.

' La sixiéme est adressée à Victoire ou Victure Evêque de Grenoble. Elle porte pour titre, qu'il ne faut point se servir des oratoires ou chapelles qui auront été à l'usage des hérétiques. C'est ce que l'Auteur tâche de prouver dans toute sa letre, par plusieurs passages de l'Ecriture, dont l'application n'est pas toûjours ni naturelle, ni heureuse. ' On a vû que le Concile d'Epaone, auquel présida S. Avite, decide la même chose ; [a] et l'on remarque que le trente-troisiéme Canon où il le prescrit, est formé des propres termes de cette sixiéme letre.

ep. 6. p. 36-40.

Conc. t. 4. p. 1580. c. 33.

[a] Avit. not. p. 36.

' La quinziéme est importante. C'est une réponse au

ep. 15. p. 40. 50.

même Victure, qui avoit consulté nôtre Saint : sçavoir, quelle pénitence il falloit imposer à un homme qui, après la mort de sa femme, avoit épousé la sœur de celle-ci? S. Avite opine qu'il faut les soûmettre l'un et l'autre à la peine de l'excommunication pour plusieurs années. Que Victure pourra néanmoins abreger ce terme, suivant le dégré de componction qu'il découvrira dans les pénitents. Le Concile d'Epaone comprend encore ce cas Conc. ib. c. 30 dans les défenses portées dans son troisiéme Canon ; et l'on croit que c'est le même cas, où se trouvoit cet Etiene Trésorier de l'épargne du Roi Sigismond, excommunié dans le III Concile de Lyon.

S. Avite adresse sa vingt-troisiéme letre à Helie Evêque Avit. ep. 23. p. 58. 59. de Jerusalem, pour le remercier d'une particule de la vraie croix qu'il lui avoit envoïée. On juge et de l'estime qu'il faisoit d'un tel present, et de la confiance qu'il avoit en sa vertu, par les expressions de son remerciment.

La vingt-huitiéme est digne de remarque. Elle est ep. 28. p. [illegible] 68 adressée au Roi Gondebaud, et paroît écrite peu de jours après la célebre conférence qui se tint à Lyon en 499. Elle est toute emploïée à prouver que J. C. avant son incarnation participoit à la nature ou substance divine. C'est une question que ce Prince après la conférence avoit proposée à l'Evêque Chartenius, qui étoit demeuré à Lyon pour quelques affaires particulieres. Celui-ci ne l'aïant pas resoluë sur le champ, la communiqua ensuite à S. Avite, qui en prit occasion d'écrire la letre dont il s'agit. Il y établit invinciblement par divers passages de l'Ecriture la divinité et l'éternité du Verbe avant son incarnation. En apportant le témoignage de Baruch, il le cite sous le nom de Prophete Jeremie ; comme en ont usé les autres anciens Peres.

Cette letre est encore remarquable, en ce qu'elle nous fournit de quoi remplir le vuide, qui se trouve dans le catalogue des Evêques de Marseille, entre S. Honorat et Emeterius. Il est certain par la relation de la confé- Spic. t. 5. p. 110. rence dont on vient de parler, que l'Evêque de Marseille y assista, et que son nom se terminoit en *ius*. Les premieres syllabes de ce nom se trouvant effacées dans le manuscrit, on ignore ce nom en entier. Mais il est hors de contestation que ce n'est pas Emeterius, que l'on don- Gall. Chr. nov. t. 1. p. 634.

ne pour successeur immédiat à S. Honorat; puisque cet Evêque occupoit le siege de Marseille plus de cinquante-quatre ans après cette conférence. Ce ne peut donc être
Avit.ib. que Chartenius dont parle ici S. Avite, qui ne laisse aucun lieu d'en douter, en ajoûtant qu'ils avoient été l'un et l'autre d'une assemblée tenuë à Lyon: par où il désigne clairement la conférence de 499 entre les Evêques Catholiques et les Ariens.

ep. 31. p. 70. 72. La trente-uniéme letre de S. Avite est une espece d'apologie, en faveur du Pape Symmaque, accusé et mal défendu dans un Concile. L'auteur témoigne l'avoir écrite à la priere de ses Collegues les Evêques de l'Eglise Gallicane. Comme elle est adressée à Fauste et à Symmaque Senateurs de Rome, nôtre Saint les fait souvenir, afin que sa letre leur fît plus d'impression, que bien qu'Evêque il étoit revêtu de la même dignité qu'eux.
Conc. ib. p. 1362. 1363. Dans les dernieres collections des Conciles, cette letre se trouve à la suite de l'apologie du même Pape par S. Ennode de Pavie.

Avit. ep. 41. p. 83-86. La quarante-uniéme, adressée à Clovis Roi des François, est une des plus belles de toutes celles de S. Avite. Elle fut écrite pour feliciter ce Prince du bonheur qu'il avoit eu de renoncer à l'idolâtrie et d'embrasser la religion Chrétienne. On y apprend que ce fut la nuit de Noël, qu'il reçut le saint baptême; et l'on y trouve une description magnifique de cette auguste et pompeuse cérémonie.
not. p. 83. Elle corrige par-là l'erreur où étoit Hincmar, et où il avoit jetté tous nos Historiens, pour avoir avancé que ce fut la nuit de Pâque que Clovis fut baptisé. Du Chesne a fait entrer cette letre dans le premier tome de son recüeil de monuments pour l'histoire de France. Le P. le Cointe l'a aussi insérée avec un commentaire de sa façon, dans le premier volume de ses annales, et Dom Ruinart dans l'appendice aux œuvres de S. Gregoire de Tours.
Conc. t. 4. p. 1266. 1267. Elle se trouve encore dans les divers recüeils des Conciles.

Avit. ep. 49. p. 96-98. Dans la quarante-neuviéme letre, S. Avite touche quelques points de discipline, qui regardent la pénitence prescrite pour le péché de fornication. L'on y voit qu'on étoit encore alors persuadé, au moins dans les Gaules, que cette sorte de péché suffisoit pour rom-

pre un mariage, et en contracter un autre.

′ La quatre-vingtiéme letre adressée à l'Evêque Quintien, est une letre circulaire pour la convocation du Concile d'Epaone, tenu en 517 au mois de Septembre. ep. 80.

′ Entre les letres de S. Avite, il y en a plusieurs qui ne sont que de simples billets, tels que les Evêques s'en écrivoient anciennement aux fêtes de Noël et de Pâque pour se saluer. ′ On y en compte dix autres semblables, adressées à des Laïcs de la premiere distinction, ou pour les inviter à ces mêmes solennités, ou pour se plaindre de ce qu'ils avoient manqué d'y paroître. ep. 52-66. ep. 67-76.

On peut observer sur les dates des letres que nous avons marquées, autant qu'il nous a été possible de les connoître, qu'on n'a point suivi l'ordre chronologique dans le recüeil qu'on en a formé.

′ Outre ce recüeil dont nous venons de rendre compte, on a encore quatre autres letres de S. Avite. Elle furent d'abord mises au jour eu 1661 par le P. Ferrand Jésuite, qui les tira d'un manuscrit de M. de Marnès Conseiller de Grenoble, et qui les fit imprimer à Châlons sur Saône chez Philippe Tan. Depuis, M. Baluze les publia de nouveau plus correctement en 1678, dans le premier volume de ses *Miscellanea.* On les a mises en dernier lieu à la fin des autres écrits de S. Avite. La premiere de ces quatre letres, ′ qui se trouve aussi dans l'appendice des œuvres d'Agobard, est adressée au Roi Gondebaud, pour résoudre la question que ce Prince lui avoit proposée, sçavoir, si le centuple promis dans l'Evangile, sera mesuré sur ce qu'on aura ou donné, ou abandonné pour J. C. ou sur les dispositions du cœur de celui qui donne ou se dépoüille? S. Avite prouve que ce sera sur les dispositions de la personne, et non sur le prix de la chose. Les trois autres letres sont peu interessantes. Bal. misc. t. 1. p 355-360. | Avit. p. 264-270. Agob. t. 2. app. p. 156-158.

Quoique toutes les letres de S. Avite ne méritent pas la même estime, et qu'elles se sentent du génie de son siecle, elles ne laissent pas de contenir beaucoup de choses dignes de remarque. On en peut juger par les courtes observations que nous avons faites, dans le dénombrement que nous en venons de tracer. On y trouve divers points de discipline et quelques-uns de morale, assez bien expliqués. On y en lit aussi divers autres importants pour

l'histoire, sur-tout par rapport à plusieurs Evêques de ce temps-là, qu'elles nous font connoitre. Il n'est point d'écrit entre ceux des anciens Auteurs Ecclésiastiques, si l'on en excepte peut-être celui de S. Ennode que nous avons marqué en son lieu, où il se rencontre plus de choses avantageuses pour les prérogatives du saint Siege.

Avit. rog. p. 133-140.

2° 'On nous a conservé de S. Avite une homélie sur les Rogations, qui suit le recüeil de ses letres. C'est une fort belle piece presque en tout genre. L'Auteur nous y apprend quels furent l'occasion et le motif de l'institution de cette solennité, dont on est redevable, comme on sçait, à la pieté de S. Mamert, l'un de ses plus illustres prédécesseurs. Il y fait un grand éloge de ce Saint Prélat, et nous détaille de quelle maniere se célebroit cette pieuse pratique dans son origine. A la fin il y explique l'Evangile qu'on avoit lû à la même solennité qu'il prononça cette homélie. C'étoit le premier des trois jours, et par conséquent le lundi; et l'Evangile étoit pris du huitiéme chapitre de S. Matthieu, versets 24 et suivants, où l'Evangeliste rapporte le danger qui menaçoit le vaisseau dans lequel J. C. dormoit. S. Avite en fait une application toute naturelle à l'Eglise de son temps. (p. 136.) 'Il semble par un endroit de cette homélie, qu'il la prononça la premiere année de son Episcopat. C'est le premier opuscule en prose de S. Avite, qui ait été imprimé. (Boll. 11. mai. p. 631-632.) 'Les Continuateurs de Bollandus l'ont fait entrer dans l'éloge de S. Mamert, qu'ils donnent au onziéme jour de Mai. On le trouve aussi séparément des autres écrits de nôtre Prélat, parmi les Orthodoxographes de l'édition de 1569.

Mart. th. ana. t. 5 p. 49-56.

'Jusqu'en 1717 on n'avoit de S. Avite que cette seule homélie en entier. 'Alors Dom Martene et Dom Durand publierent un sermon du même Auteur sur le troisiéme jour des Rogations, après l'avoir tiré d'un ancien manuscrit de la grande Chartreuse. C'est proprement une homélie sur certains versets choisis de la prophétie d'Amos, qu'on avoit luë à cette cérémonie. (p. 49.) 'S. Avite soûtient que cette prophétie prise dans son sens spirituel, s'entend du peuple Chrétien. (p. 50-56.) 'Il en tire de fort belles moralités, qu'il sçait appliquer à son sujet, particulierement à l'égard de la componction et des larmes qui doivent être inséparables de cette sorte de prieres publiques. (p. 52. 53.) 'Il y établit clairement

ment le péché originel, qui d'Adam est passé à toute sa posterité, et le remede qu'y a apporté l'Homme-Dieu. ' Il y explique des Anges les quatre-vingt-dix-neuf bre- p. 51.
bis laissées sur les montagnes, et de l'homme tombé, la brebis égarée.' On trouve dans cette homélie l'endroit p. 53.
que Flore Diacre de l'Eglise de Lyon, dans son commentaire sur les épitres de S. Paul, cite du sermon de S. Avite sur le premier jour des Rogations. ' Certains en- p. 49.
droits de cette piece feroient juger qu'elle fut prononcée avant la fin du V siecle.

De toutes les autres homélies de S. Avite, qui étoient sans doute en très grand nombre, il ne nous reste que de simples fragments, dont nous parlerons plus en détail, en faisant l'énumération de ses écrits perdus.' Le P. Sirmond fr. p. 140-182.
a eu soin de les recueillir et de les faire imprimer à la suite de l'homélie sur les Rogations. La plûpart sont tirés des ouvrages d'Agobard Evêque de Lyon et de Flore Diacre de la même Eglise. Outre ceux-ci, il en a recouvré d'autres, avec les titres et les commencements de huit homélies, parmi les mss. de la bibliotheque de M. de Thou ; et il les a mis à la tête de tous les autres.

3°. ' Le principal des ouvrages de S. Avite qui nous Car. p.231-263.
restent, est son recüeil de poësies. Elles consistent en deux poëmes, tous vers héroïques. Le premier et le plus long est divisé en cinq livres, dont le premier compris en 325 vers porte pour titre : Du commencement, ou création du monde. Le second qui contient 423 vers, est intitulé : Du péché originel, ou de la chûte de l'homme ; le troisiéme, De l'arrêt que Dieu prononça contre lui, et comprend 425 vers. Le quatriéme livre, qui en a 658, porte pour titre, Du déluge où le monde fut submergé. Le cinquiéme enfin est composé de 719 vers, et intitulé, Du passage de la mer rouge. On jugeroit par les derniers vers de ce poëme, que l'Auteur auroit traité dans ces cinq livres tout ce que Moyse rapporte dans les siens. Mais il n'en est pas ainsi. S. Avite n'y touche que ce que contiennent les sept à huit premiers chapitres de la Genese, et le quatorziéme chapitre de l'Exode. On n'apperçoit point d'occasion ni de motif particulier qui pût engager nôtre Saint à travailler sur un sujet que Claudius-Marius Victor avoit déja traité en trois livres de poësies, environ

soixante ans avant l'Episcopat de S. Avite.

ep. 38. 45. p. 79. 90. 91.

' Deux des letres du Saint nous apprennent les premieres avantures de ce poëme. Il dit qu'il le composa au milieu d'autres occupations plus nécessaires, par où il marque les fonctions de l'Episcopat. A peine ce poëme étoit-il sorti des mains du scribe de l'Auteur, sans que celui-ci eût pû avoir le temps de le relire, qu'un de ses amis s'en saisit furtivement, et le communiqua à Eufraise un autre de ses amis. S. Avite l'aïant sçû, pria ce dernier de le communiquer à Apollinaire fils de S. Sidoine, afin qu'il en portât son jugement. Apollinaire lut le poëme, et le jugea digne de son Auteur. C'est pour le remercier d'en avoir porté un jugement si favorable, que S. Avite lui adressa sa quarante-cinquiéme letre, qui fut écrite peu après la trente-huitiéme adressée à Eufraise, et celle-ci, avant qu'Eufraise eût été fait Evêque. Car il n'y a presque pas lieu de douter que ce ne soit le même que l'Evêque de Clermont de même nom. De sorte que ce poëme fut composé avant la fin du V siecle, comme il paroît par cette époque.

Car. pr. p. 182. 183.

' Assez long-temps après, S. Apollinaire Evêque de Valence, frere de nôtre Saint, l'engagea à recueillir ses poësies en un corps d'ouvrages. S. Avite se rendit à ses instances; mais desespérant de pouvoir recouvrer toutes celles qu'il avoit faites, il se borna à publier le poëme dont il est ici question. Il le dédia à son [1] frere par une épitre dédicatoire en prose, qui se lit à la tête dans les dernieres éditions, mais qui manque dans les premieres.

Enn. not. p. 67. 68.

' Elle se trouve aussi parmi les notes du P. Sirmond sur S. Ennode de Pavie; et il semble que ce fut pour la premiere fois qu'elle vit le jour.

Avit. ib. p. 183. | ep. 38. p. 79.

' S. Avite ne regardoit pas ce poëme, comme une piece aussi parfaite qu'Apollinaire son ami vouloit le faire croire. C'est pourquoi il craignoit de l'exposer aux yeux du public. Se trouvant néanmoins obligé de le faire, il prit la précaution de prier ses lecteurs d'avoir plus d'égard à son

Lab. Scri. t. 1., p. 171. | Cave, p. 297. 2.

1. ' C'est contre la verité du fait que le P. Labbe et Cave soûtiennent que ce fut à Apollinaire fils de S. Sidoine, plûtôt qu'à S. Apollinaire Evêque de Valence, que nôtre Saint dédia son poëme. Pour se convaincre du contraire, il n'y a qu'à lire l'épitre dédicatoire avec les letres 38e et 45e.

dessein qu'aux beautés de la poësie, et de faire moins d'usage de leur bon goût que de leur foi et de leur pieté.

Cependant d'autres connoisseurs qu'Apollinaire n'ont pas laissé de faire beaucoup d'estime de ce poëme de saint Avite. ' Fortunat, un des habiles poëtes de ce VI siecle, n'en parle qu'avec éloge. Fort. vit. M. l. 1. p. 280.

Quod sacra explicuit serie genealogus olim,
Alcimus egregio digessit carmine Præsul.

De même les Critiques des derniers siecles reconnoissent que ce poëme est travaillé et conduit ingenieusement. Bail. Poë. lat. p. 532.

' L'autre poëme de S. Avite, qui fait la seconde partie de ses poësies, est compris en 666 vers héxametres ou héroïques. Il est intitulé, De la loüange de la virginité, pour la consolation de Fuscine sa sœur consacrée à Dieu. S. Avite ne le publia qu'après celui dont on vient de rendre compte, et encore à la sollicitation de S. Apollinaire son frere, à qui il le dédia par une préface ou épitre dédicatoire en prose, comme il en avoit usé à l'égard du premier poëme. D'abord il n'avoit donné à sa piece que le titre d'épigramme : mais S. Apollinaire voulut qu'il portât le titre de poëme, qui est plus relevé, et qui lui convient mieux. S. Avite étoit déja avancé en âge, lorsqu'il le mit au jour, ou même lorsqu'il le composa. En le publiant il forma la résolution de ne plus faire dans la suite usage de sa Muse : à moins que quelque nécessité indispensable ne l'y obligeât. Avit. car. 6. p. 251-263.

' Ce poëme est très-honorable à la mémoire de Fuscine. L'Auteur y décrit avec élegance la conduite qu'elle avoit gardée dès son enfance, la candeur et l'innocence de ses mœurs, sa modestie, sa pieté, son éloignement du monde, son attachement pour J. C. à qui elle avoit été voüée dès sa naissance, et consacrée dès l'âge de douze ans. Sur la fin il lui prouve par divers raisonnements et quelques autorités, que la virginité qu'elle avoit embrassée, ne lui serviroit de rien auprès de son Epoux, si elle n'y joignoit la pratique de toutes les autres vertus Chrétiennes. Dans l'énumération qu'il y fait des livres sacrés, et les autorités qu'il y apporte, il compte les livres de Judith, Ibid.

Lipom. t. 2. p. 365-374.

de Tobie et l'histoire de Suzanne. ' Lipoman a inséré ce poëme dans son recüeil, où il est divisé en vingt-quatre chapitres, et intitulé : *Vie de la B. Fuscine Vierge, Sœur de S. Avite Archevêque de Vienne.* On le trouve aussi avec le précédent sur l'histoire de Moyse, dans l'Ecole Chrétienne. ou recüeil des Poëtes Chrétiens, publié à Basle en 1562 par les soins de Georges Fabricius. ' On les a encore fait entrer l'un et l'autre séparément des autres ouvrages de S. Avite, dans les divers recüeils des Poëtes Latins, imprimés à differentes fois. Mais dans l'un de ces recüeils on a mal à propos confondu S. Avite avec le Poëte Alphius-Avitus.

Poe. corp. p. 1716. 1746. | Chor. poe. t. 2. p. 389-438.

§. III.

SES ÉCRITS PERDUS.

Il est certain et par le témoignage de S. Avite même, et par celui de divers Auteurs qui l'ont suivi, qu'il avoit composé plusieurs autres écrits que ceux dont on vient de faire le dénombrement, et qui sont les seuls qu'on nous ait conservés, au moins en entier.

Avit. car. pr. p. 181. 182.

1°. ' Nous apprenons de lui-même, qu'avant qu'il mit au jour son premier poëme, il y avoit dans le public un recüeil de ses homélies. ' S. Gregoire de Tours l'avoit vû, et le marque entre les autres ouvrages de nôtre Saint : *homiliarum librum unum.* ' Cave comptant ce recüeil parmi les écrits de S. Avite que nous avons perdus, y ajoûte : *de mundi principio* : ce qui pourroit tromper ses Lecteurs, à qui il donne à entendre par-là, que ces homélies traitoient du commencement, ou création du monde. Ce n'est du-tout point là le sens de S. Gregoire, où Cave a puisé ce qu'il dit ici. Les mots ajoûtés, *de mundi principio*, font dans S. Gregoire partie du titre d'un autre ouvrage de saint Avite.

Gr. T. hist. l. 2. c. 34.

Cave. p. 297. 2.

De tout ce recüeil il ne nous reste que deux seules homélies, comme on l'a dit. Mais il paroît qu'il subsistoit encore en son entier du temps du Diacre Flore, au IX siecle, et peut-être grossi de plusieurs autres homélies, que l'Auteur avoit prononcées depuis qu'il en avoit publié les premieres. ' Ce qui en fait ainsi juger, est le grand nom-

Avit. fr. p. 140-176.

bre de fragments des Sermons de nôtre Saint, que cet illustre Ecrivain a fait entrer dans ses propres ouvrages. On voit par là que S. Avite en avoit composé sur presque tous les mysteres du Seigneur, et sur quantité d'autres sujets. Il y en avoit sur Pâque, sur les trois jours des Rogations, sur l'Ascension, la Pentecôte, le Jeudi Saint, sur la Passion, sur l'enlevement d'Elie, sur Jonas, sur le Roi Ezechias, sur la dédicace de l'Eglise de S. Michel Archange. ' Il y en avoit encore sur la dédicace de diverses p. 140. autres Eglises, comme le montrent les titres qui nous restent de huit de ces homélies.' Le Saint fait lui-même men- ep. 51. p. 99. tion de celle qu'il prononça à Lyon à cette sorte de solennité. ' Nous avons de plus les titres de celles qu'il fit, fr. p. 140. au sujet du rétablissement du baptistere de son Eglise, et à la cérémonie de l'abjuration que Sigismond Roi de Bourgogne fit de l'hérésie Ariene, le lendemain que sa sœur l'avoit aussi abjurée.' Agobard fait un cas particulier de cette Agob. in leg. Gund. n. 13. derniere homélie. On ne connoît point tous les autres sujets, que S. Avite avoit choisis pour cette sorte de piece. ' Mais on sçait qu'il en avoit encore prononcé sur le sym- Avit. p. 154-155. bole et à l'ordination d'un Evêque.

Il ne faut pas s'imaginer qu'il n'y eût qu'une seule homélie sur chacun des sujets qu'on vient de nommer. Il est visible en conférant ensemble ce qui nous reste, qu'il s'en trouvoit plusieurs sur le même sujet et pour le même jour. ' Par exemple il y a divers fragments qui portent p. 154. 176. 180 181. pour titre : Sermon sur le second jour des Rogations. Or ces fragments montrent clairement qu'il y avoit au moins deux differentes homélies pour ce jour-là. Car les uns traitent du dépoüillement des biens de ce monde, de l'amour de la pauvreté, de la fuite des richesses, et les autres de la patience Chrétienne. Il en est de même de plusieurs autres titres, qui bien qu'ils soient les mêmes, supposent néanmoins divers sermons ou homélies sur le même sujet.

De toutes ces homélies, il ne nous reste, comme on l'a dit, que quelques titres avec les premiers mots du commencement de quelques-uns, et divers fragments. Mais entre ces fragments il y en a de très-considérables. ' Tel p. 179. 180. est celui qui est pris du sermon pour le Jeudi Saint, intitulé : *De natali Calicis*, De l'institution de l'Eucharistie. On y trouve des preuves non équivoques de la présence réelle

de J. C. « Les autres, dit S. Avite, donnent leurs biens « à leurs héritiers ; mais J. C. se donne lui-même, c'est-à- « dire, ajoûte-t-il, sa propre chair et son propre sang. »
p. 165. 166. ' Tel est le fragment tiré du sermon sur la Passion du Seigneur. S. Avite s'y étend beaucoup sur le côté percé, d'où selon lui, est sortie l'Eglise : ce qui avoit été figuré par la formation d'Eve tirée du côté d'Adam. Il dit que le sang et l'eau qui sortirent de ce sacré côté, marquent deux sortes de Fidéles : le sang, les Martyrs ; et l'eau, le commun des Chrétiens régénérés par les eaux du baptême.
p. 169. 170. ' Tel est encore le fragment pris du sermon sur la dédicace de l'Eglise de S. Michel. S. Avite y reconnoît le ministere des saints Anges envers les hommes, et les secours continuels qu'ils leur prêtent, en présentant leurs prieres au thrône de Dieu, et leur apportant l'effet qu'elles ont obtenu auprès de la divine Majesté. Il applique à cette vérité le songe mystérieux de Jacob touchant l'échelle.
p. 174-176. ' Tel est enfin le fragment de l'homélie sur l'ordination d'un Evêque, dans lequel S. Avite décrit élégamment les qualités requises pour bien remplir les fonctions de cette dignité.

2°. Quoiqu'il nous reste beaucoup plus de letres de saint Avite que d'homélies, cela n'empêche pas que nous n'en
Gr. T. ib. aïons perdu un assez grand nombre.' S. Gregoire de Tours en avoit vû un recüeil divisé en neuf livres, où se trouvoient quelques-unes de celles qui sont venues jusqu'à nous. Mais il est hors de doute qu'il en contenoit beaucoup d'au-
Flod. l. 3. c. 21. p. 571. 2. tres que nous n'avons pas.' Il y a quelque apparence que ce recüeil ne subsistoit plus en son entier, ou qu'au moins il étoit fort rare du temps d'Hincmar Evêque de Reims. Car il est à croire qu'il comprenoit toutes les letres de S. Avite, dont on avoit connoissance. Or Hincmar n'avoit point ce recüeil ; puisqu'il écrivit à Adon de Vienne, pour avoir une letre de S. Avite adressée à S. Remi de Reims, qu'un Moine nommé Rotfride disoit avoir lûe chez Adon.

vit. car. p. 183. 3°.' Dès le temps même de S. Avite la plûpart de ses poësies eurent le même sort qu'ont eu dans la suite plusieurs de ses letres et de ses homélies. C'est lui-même qui nous apprend qu'il en avoit beaucoup plus composé qu'il ne nous en reste aujourd'hui. Elles étoient en si grand nom-

bre, que si on les eût recüeillies ensemble, elles auroient formé un volume considérable : *adeo ut si ordinarentur*, dit-il, *non minimo volumine stringi potuerit epigrammatum multitudo*. Mais lorsqu'il publîa ce que nous en avons, elles étoient si dispersées, qu'il lui paroissoit impossible de les réúnir. Aussi en abandonna-t-il le dessein.

Outre les deux poëmes de S. Avite, dont on a parlé plus haut, l'un divisé en cinq livres sur une partie de l'histoire de Moyse, l'autre sur la virginité, ′ l'on en trouve encore six autres sous le nom du même Auteur. Le P. Sirmond avoit vû trois divers manuscrits qui les contenoient. Le premier est sur l'exode, le second sur le Levitique, le troisiéme sur les Nombres, le quatriéme sur le Deutéronome, le cinquiéme sur Josué et le sixiéme sur les Juges. ′ Ce sont sans doute les mêmes dont parle Sixte de Sienne, quoiqu'il ne nomme que la Genese et l'Exode, et qu'on disoit de son temps se conserver dans la bibliothéque de Volfgang Lazius à Vienne en Autriche. ′ Mais le même P. Sirmond les a trouvés si rudes et si remplis de fautes, qu'il ne les a pas jugés dignes de voir le jour. Il s'est borné à marquer le nombre de vers que contient chaque poëme, et à en donner le commencement de chacun.

not. p. 263.

Six. bib. p. 229.2.

Avit. not. ib.

Ce n'est pas sans raison qu'on les regarde comme n'appartenant pas à S. Avite, quoiqu'ils en portent le nom. On sçait que lorsqu'il publia les deux qui nous restent de lui, il étoit fort avancé en âge et l'on vient de voir qu'il avoit abandonné le dessein de recüeillir les autres. ′ D'ailleurs les Anciens, comme S. Gregoire de Tours et S. Isidore de Seville, n'en ont point connu d'autres pour être de S. Avite, que les deux que nous avons encore divisés en six livres.

Gr.T.16 | Isid.scri. c. 23.

4°. ′ Entre les livres de nôtre S. Prélat qui ne subsistent plus aujourd'hui, Agobard de Lyon cite souvent son dialogue avec Gondebaud Roi de Bourgogne, et en copie divers endroits. C'est sans nulle difficulté le même écrit, ′ que le Diacre Flore cite aussi très-souvent, et dont il nous a conservé quantité de passages, mais sous le titre de traité contre les Ariens. On voit par ce que nous en ont conservé ces deux célebres Ecrivains, que cet ouvrage de S. Avite n'est aucune des letres qui nous restent de lui à Gondebaud, ni la conférence qu'il eut à Lyon avec

Avit. fr p. 147. 148.

p. 150. 173.

ep. 21. p. 56. 57.

ce Prince et les Evêques Ariens. ' Mais ce pourroit fort bien être cette autre conférence, qu'il eut avec lui en une autre occasion, et dont il promet dans une de ses letres, une relation à Sigismond fils de Gondebaud.

Gr. T. ib.
Agob. in leg. Gund. n. 13.

C'est peut être encore de la même dont parle ' S. Gregoire de Tours, et dont il rapporte un assez long fragment. ' Au reste on apprend d'Agobard, qu'outre les letres de S. Avite à Gondebaud, le Saint Evêque avoit eu avec ce Prince plusieurs conférences sur la foi, auxquelles il donne le titre de dialogues. Il sera arrivé sans doute que S. Avite en aura rédigé quelques-uns par écrit, qui subsistoient encore au IX siecle, comme on vient de le voir. ' Adon de Vienne et l'Auteur de la vie de nôtre Saint, qui paroît avoir copié Adon, parlent d'un de ces dialogues en particulier contre l'Arianisme, mais comme adressé à Gondebaud même, et comme d'un ouvrage immortel pour l'esprit, l'érudition et l'exactitude que l'Auteur y faisoit paroître.

Ado, chr. p. 798. 1. | Boll. 5. feb. p. 667.

Ibid.

5°. ' Les mêmes Auteurs font mention de deux autres traités de S. Avite écrits avec beaucoup d'élegance, contre les hérésies de Nestorius et d'Eutychès. Mais il y a sujet de croire, ou que ces deux traités ne sont autre chose que les deux letres de S. Avite, la seconde et la troisiéme, contre ces mêmes hérésies, qui se trouvent parmi ses autres letres, ou qu'Adon a pris ces deux letres pour un de ces deux traités, et que par l'autre il a entendu ' l'écrit contre le phantôme, c'est-à-dire, contre ceux qui prétendoient que J. C. n'avoit qu'un corps en apparence, et dont l'erreur étoit une branche de l'Eutychianisme. S. Avite avoit effectivement composé un traité contre leur faux dogme ; et Flore nous en a conservé deux assez longs fragments. Car bien que ce sçavant Diacre cite sous le même titre plusieurs endroits pris des deux letres de S. Avite dont on vient de parler, et dans lesquelles ce saint Prélat réfute la même erreur, ces deux fragments ne se trouvant point dans les écrits qui nous restent de S. Avite, suffisent pour assûrer qu'il avoit composé quelque autre traité sur ce sujet. Mais cet ouvrage nous manque comme tant d'autres du même Auteur.

Avit. fr. p. 149-151. 155. 157.

Ado, lib. 2.

6°. ' Adon qui paroît en avoir eu une connoissance particuliere, nous apprend encore que S. Avite avoit écrit

contre

contre Fauste de Riès, pour réfuter ses erreurs touchant la grace de J. C. Il ajoûte, que la foi de l'Eglise brilloit d'une maniere très-lumineuse dans cet autre ouvrage : *scribit lucidissima fide*.

7°. ' Le Moine Hariulfe, Auteur du XI siecle, fait mention des questions d'Alcime Avite sur le Pentateuque. Il n'y a point ici d'équivoque ; et l'on ne peut point entendre par-là le poëme en cinq livres de S. Avite sur l'histoire de Moyse. Hariulfe en effet écarte cette idée ; puisqu'il joint ces questions avec celles de S. Cyprien, de saint Hilaire, de S. Jerôme et de S. Augustin sur les mêmes livres.

Spic. t. 4. p. 483.

8°. ' M. Baluze à la suite des quatre letres de S. Avite, qu'il publia après le P. Ferrand en 1678, nous a donné trois fragments du livre du même Auteur sur le S. Esprit contre le Roi Gondebaud. Mais à dire le vrai, l'on ne sçauroit certainement conclure de là que S. Avite ait fait un ouvrage particulier sur ce sujet. Le dessein qu'il avoit entrepris et qu'il exécuta, de combattre l'Arianisme, demandoit qu'il y traitât de la divinité de l'Esprit, comme de la consubstantialité du Verbe. C'est ainsi qu'en avoient usé avant lui, ceux qui avoient écrit contre les Ariens, nommément S. Hilaire de Poitiers et S. Eugene de Carthage, pour ne rien dire des autres. Il y a toute apparence que S. Avite avoit suivi la même méthode ; ' et l'endroit d'une de ses conférences rapporté par S. Gregoire de Tours, ne laisse aucun lieu d'en douter. De sorte que ces trois fragments auront été pris, de ce que les Anciens nomment le dialogue contre les Ariens, par quelque Auteur qui en avoit besoin pour prouver la procession du S. Esprit. S. Avite l'y établit d'une maniere fort claire, conformément à la foi de l'Eglise Occidentale.

Bal. misc. t. 1. p. 361. 362.

Gr. T. ib.

9°. ' On ne sçauroit dire ce que c'est qu'un autre écrit que Notker le Begue attribue à nôtre Saint sous ce titre : *De institutione mortalium*, de l'instruction des hommes. Ce n'est aucun de ses poëmes, dont cet Ecrivain fait auparavant l'éloge ; et l'on ne voit point qu'aucun autre ouvrage de saint Avite qui nous reste, puisse porter ce titre.

Notk. in Scri. c. 7. p. 9.

' Possevin compte entre les écrits perdus du Saint Prélat, un livre *De subitanea pœnitentia*, de la pénitence à l'article de la mort. Mais ce n'est autre chose que la quatriéme

Poss. app. t. 1. p. 36.

des letres qui nous restent de S. Avite, dans laquelle il répond aux questions que le Roi Gondebaud lui proposa sur ce sujet.

§ IV.

SON ERUDITION, SA MANIERE D'ECRIRE.

SA DOCTRINE.

On a déja rapporté quelques-uns des éloges que les Anciens ont donnés au sçavoir de S. Avite. Il n'en faudroit pas davantage pour convenir, qu'il avoit une érudition peu commune en son siecle. ' Néanmoins M. du Pin qui hazarde quelquefois des opinions singulieres, prétend qu'il n'étoit que médiocrement sçavant. Pour avancer à coup sûr une telle pensée, il faudroit sçavoir ce que contenoient ses ouvrages perdus, dont nous venons de faire l'énumération. Ceux qui les avoient lûs, et dont quelques-uns étoient fort capables d'en juger, ont porté un jugement plus avantageux des connoissances et de l'habileté de nôtre saint Prélat. Nous ne risquons rien d'en penser comme eux; et nous risquerions de diminuer de son mérite, si nous en pensions autrement.

Du Pin, bib. t. 6. p. 21.

A ne juger même des choses que par le peu de ce qui nous reste de ses écrits, on ne peut nier qu'il ne possedât à fond l'Ecriture Sainte, qu'il ne fût versé dans la Théologie, et qu'il n'eût beaucoup d'acquit pour la controverse. On peut se souvenir qu'il avoit affaire à Gondebaud, le Prince de son temps qui avoit et le plus d'esprit et le plus de sçavoir, et qu'il le confondit toûjours, lui et tous les Evêques de sa communion. ' Il paroît même par quelques endroits de ses écrits, qu'il entendoit au moins, s'il ne les possedoit pas entierement, le grec et l'hebreu.

Avit. ep. 1.

' Il est vrai qu'il montre avoir été plus instruit de la doctrine de la foi, que de l'état des disputes qui divisoient les Orientaux, et de la maniere que les choses s'y passoient. Mais il n'est point étrange que S. Avite qui écrivoit à Vienne en 512, ne sçût pas exactement ce qui s'étoit passé à Constantinople les années précédentes.

ep. 2. 3.

' M. du Pin dans la suite du jugement qu'il porte de ses écrits, lui rend plus de justice sur les qualités du cœur, que sur celles de l'esprit. Il veut bien lui accorder la droiture

Du Pin, ib.

d'intention, et la bonne volonté. Il ne hazarde rien en cela. S. Avite n'auroit pû devenir un des plus grands et des plus Saints Prélats de son temps, s'il n'eût possedé éminemment ces deux qualités.

'Mais il y trouve peu de noblesse et d'élevation. Ici la noblesse se peut prendre ou par rapport aux pensées, ou par rapport aux termes. Si on la prend dans le premier sens, les écrits de S. Avite n'en sont pas si dépourvûs qu'on voudroit le faire croire. Si on la regarde du côté des termes et des expressions, on ne peut disconvenir que cette beauté du discours n'y regne pas universellement. Il s'y trouve même de la dureté, de l'obscurité et de l'embarras. Mais ce sont des défauts qu'il faut rejetter sur le siecle où vivoit S. Avite. Pour l'élévation, ce qui nous reste en prose de cet Ecrivain, n'est gueres propre à nous faire juger sainement s'il en avoit. Ce ne sont que des letres et des homélies, où l'on ne parle ordinairement que de l'abondance du cœur, sans penser le plus souvent à y faire usage de l'élévation de l'esprit. On y peut remarquer encore, que S. Avite écrivant à des personnes de la premiere distinction, se sert toûjours du plurier en leur parlant : au lieu qu'il n'emploïe que le singulier dans ses autres letres. C'est une façon de parler qui est passée, comme l'on sçait, dans nôtre langue françoise. Ibid.

Il se trouve beaucoup plus de beautés dans ses vers, que dans sa prose. ' Quelques critiques frappés de celles qui s'y rencontrent, s'étonnent que son siecle ait produit un Poëte si élegant. On découvre en lui effectivement une belle invention, du sçavoir, de la facilité à la versification, une habileté à conduire ingenieusement son dessein. C'est ce qui a porté quelques autres à juger, qu'il méritoit de vivre dans un siecle plus heureux. Tout cela n'empêche pas toutefois qu'on ne convienne, que ses pieces ne sont pas sans quelques imperfections. Bail. poët. lat. p. 532.

Les erreurs que S. Avite a combattuës, sont autant de preuves de la pureté de sa doctrine. Il foudroïa, comme on l'a vû, les hérésies d'Arius, de Nestorius, d'Eutychès et les restes de celle de Pélage. Il établit clairement le péché originel, les suites fâcheuses, et la nécessité du remede. Il enseigne sans détour la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie, la procession du S. Esprit comme pro-

cedant du Pere et du Fils. Il n'est pas moins exact sur les points de morale qu'il a été obligé de toucher, que sur les divers dogmes, qu'il a entrepris de défendre. On a vû en particulier ce qu'il pensoit des combats singuliers, autorisés parmi les Bourguignons. Nous aurions sans doute beaucoup d'autres preuves de sa doctrine sur les mœurs, que nous n'en avons, si toutes ces homélies étoient venuës jusqu'à nous. On a dans quelques-unes de ses letres et dans les canons du Concile d'Epaone, qui sont particulierement son ouvrage, de quoi juger quelle étoit sa doctrine sur la discipline de l'Eglise. On a déja remarqué, qu'il ne convenoit pas sur certains points avec plusieurs autres Evêques des Gaules, particulierement en ce qui regarde l'usage des Chapelles, dont s'étoient servis les hérétiques.

Agob. in leg. Gund. n. 13.

§ V.

EDITIONS DE SES OEUVRES.

Les premieres éditions des œuvres de S. Avite ne contiennent que ses deux poëmes, ou six livres de poësies. On n'en connoît aucune qui ait paru, avant celle de Strasbourg chez Jean Adelphus Mulingius l'an 1507 en un petit volume in 16. C'est la même que M. du Pin met sans fondement à Francfort. Il y en eut deux autres éditions à Paris et à Cologne en 1508 et 1509. Ces trois éditions qui ont été faites sur les manuscrits, y sont conformes, mais point differentes entre elles, que par la forme des caracteres, du papier, et la diversité des lieux et des années où elles ont vû le jour. Celle de Strasbourg est néanmoins préferable aux autres.

Avit. car. not. p. 181. 182. | Du Pin, b.b. t. 6. p. 21.

En 1510 Josse Bade remit sous la presse à Paris les mêmes poësies en un volume in 8°. A la tête se lit une épigramme de Ringmannus Philesius : ce qui peut marquer qu'il a dirigé cette édition, qui est sans notes. Le P. Sirmond, M. du Pin, ni Cave ne paroissent point l'avoir connuë. Elle se trouve néanmoins dans diverses bibliothéques de France.

Bib. S.Vin.Cen. | ... Cas. Ben

Celle-ci fut suivie de l'édition que publia J. de Gaigny en 1536, et qui parut à Lyon chez les Treschels pour Vincent Portonaire en un volume in 4° ou grand in 8°. On a joint

... S. Jul. Tur.

dans cette édition aux poësies de S. Avite son homélie sur les Rogations, les poëmes de Cl. Marius Victor et quelques autres pieces étrangeres. ′ Les Sçavants se récrient beaucoup contre la témérité de l'Editeur, qui sous la belle apparence de rectifier le texte des poësies de S. Avite, y a changé plusieurs choses selon son caprice, et substitué près de cinq cents vers de sa façon. De sorte que cette édition est défectueuse en presque une infinité d'endroits. Ces défauts sont passés ou en tout ou en partie, dans les autres éditions qui ont suivi celle de Jean de Gaigny, jusqu'à ce que le P. Sirmond travailla à les corriger. ′ Quelque défigurée que fût cette édition, l'on ne laissa pas de la renouveller à Paris chez Pierre Drouart l'an 1545 en même volume.

Avit. l. | Bon not. auct. p. 3.

Bib. S. Petr. Vou.

′ L'année suivante Menrade Molther fit imprimer à Basle les mêmes écrits de S. Avite, avec un commentaire de sa façon. Cette édition est aussi in 8°. Lorsqu'en 1575 on imprima pour la premiere fois le recüeil des Auteurs Ecclésiastiques, sous le titre de Bibliothéque des Peres, on prit soin d'y faire entrer les poësies de nôtre Saint Prélat, avec son homélie sur les Rogations. On les inséra depuis dans les nouvelles éditions que l'on donna de ce même recüeil à Paris, à Cologne et à Lyon. Mais on a fait deux fautes par rapport aux écrits de nôtre Auteur, dans la derniere Bibliothéque des Peres de Paris. On y a oublié son homélie sur les Rogations; et quoique le P. Sirmond eût publié dès l'année précédente 1643, plusieurs nouvelles pieces des ouvrages de Saint Avite, on n'y a eu nul égard dans cette Bibliothéque, qui ne parut néanmoins que l'année d'après.

Syll. poet chr.

Avant ces dernieres éditions générales de ce que l'on connoissoit des écrits du Saint, il y en eut de particulieres. ′ La Bibliothéque de Bodlei en marque une faite à Lyon en 1603. Mais elle confond en cela le Poëte Alphius Avitus avec S. Avite de Vienne. ′ Jean, ou selon d'autres, Joachim Zehner aïant revû les œuvres de ce dernier, tant sur les Mss. que sur les éditions précédentes, les fit réimprimer à Leipsick l'an 1604 en un volume in 8°. Malgré les soins de l'Editeur, cette édition ne laisse pas d'être pleine de fautes.

Bib. Bodl. p. [illegible].1.

... Thua. t. 1. p. 56. | Syll. poet. chr.

′ Quoique Simler assûre que les letres de S. Avite avoient

Syll. poet. chr.

été publiées dans la premiere édition de ses poësies faite à Lyon, il est néanmoins vrai que de tous les ouvrages qui nous restent de lui, aucun n'avoit vû le grand jour jusqu'en 1643, que ses deux poëmes avec les épitres dé-
Avit. ib. | Bib.Tell. p. 35. 1. dicatoires et son homélie sur les Rogations.' Alors le P. Sirmond, après avoir recouvré grand nombre de ses letres, et divers fragments de ses homélies, revit ses poësies sur les meilleurs Mss. et fit imprimer le tout avec de sçavantes notes de sa façon, pour en éclaircir les endroits obscurs ou difficiles. Cette édition, qui est en un volume in 8° parut à Paris chez Cramoisy, l'année 1643, comme on le vient de dire. C'est sur cette édition que les œuvres de S. Avite ont été insérées dans le 9e volume de la Bibliothéque des Peres de Lyon, avec les notes de l'Editeur. Comme cette édition ne fut finie qu'en 1677, on y auroit dû joindre les quatre nouvelles letres du même Auteur, que le Pere Ferrand avoit données au public dès 1661. C'est ce qu'on a omis de faire.

Mais on ne l'a pas négligé, lorsqu'on a fait entrer les écrits de S. Avite dans le second tome de la belle édition des œuvres diverses du P. Sirmond, qui parut à Paris l'an 1696 en cinq volumes *folio*. On a même eu l'attention d'y donner ces quatre letres, sur l'édition plus correcte que M. Baluze en avoit publiée en 1678, et d'y joindre les trois petits fragments sur la divinité du S. Esprit, qui ne se trouvent que là réunis aux autres ouvrages de nôtre Saint.

Cette édition est sans nulle difficulté, la plus belle et la plus parfaite de toutes celles que nous avons de ses œuvres. C'est en la suivant que nous avons fait l'énumeration et rendu compte de ses écrits qui nous restent. On peut voir par là quel rang ils y tiennent entre eux. Ils y sont accompagnés des notes de l'Editeur, que l'on a placées de maniere qu'elles répondent aux endroits qu'elles servent à éclaircir. Cette collection des œuvres de S. Avite est terminée par l'excellente relation de la conférence de Lyon entre les Evêques Catholiques et les Ariens, dans laquelle nôtre Saint fit le plus grand personnage, et par une letre du Pape Symmaque qui lui est adressée. Ces deux dernieres pieces avoient déja vû le jour dans le cinquieme tome du Spicilege de Dom Luc d'Acheri. Mais elles ne sont point ici hors de leur place. (V.)

ANONYME,

Clerc de l'Eglise de Valence.

On ne doute point que S. Apollinaire, Evêque de Valence dans la Viennoise, ne soit mort avant S. Avite son frere, dont il étoit l'aîné. ' Un Anonyme, Auteur contemporain, entreprit dans la suite d'écrire sa vie qu'on nous a conservée. Comme l'on ignore le tems précis auquel il la composa, et qu'il paroît d'ailleurs qu'il ne tarda pas à le faire après la mort du Saint, puisqu'il ne parle d'aucun miracle opéré à son tombeau, où ils furent si frequens dans les tems posterieurs, nous ne pouvons choisir de lieu plus propre à parler de cette piece, qu'à la suite de l'histoire de S. Avite. Lab. bib. nov. t. 1. 692.

' Tout ce que l'on sçait de l'Ecrivain qui l'a composée, c'est qu'il étoit disciple du Saint-même, qu'il l'accompagnoit quelquefois dans ses voïages, et qu'il occupoit une place dans son Clergé. Ces qualités de la part de l'Auteur, ' avec un Episcopat de plus de trente-quatre ans, soûtenu par une sainteté éminente de la part de S. Apollinaire, nous mettroient en droit d'espérer en conséquence une histoire aussi pleine et exacte, qu'instructive et édifiante. Mais la maniere dont cet Ecrivain a exécuté son dessein, nous frustre d'une si juste espérance, et fait avorter la belle idée que ses titres et son sujet présentent naturellement à l'esprit. Ibid. p. 691.

' Un scrupule mal entendu et une modestie hors de saison, l'ont fait juger indigne et incapable de donner une histoire suivie des actions de ce grand Evêque. Sur ce principe il s'est borné à celles dont il s'est ressouvenu, sans en faire aucune recherche. ' Or ce qu'il nous en apprend se réduit à la naissance du Saint ; aux suites du Concile de Lyon au sujet de l'excommunication d'Etiene Trésorier de Sigismond Roi de Bourgogne ; au voïage que le Saint fit à Arles en la trente-quatriéme année de son Episcopat ; à quelques miracles qui accompagnerent ce voïage ; à quelques circonstances de sa mort. Encore tout cela est-il écrit d'un style si diffus et si embaras- p. 690. 692. p. 690-692.

sé, que sans faire d'injure à l'Auteur, on peut dire qu'il avoit le talent de dire peu de choses en beaucoup de mots. La petite préface qu'il a mise à la tête de son ouvrage, est encore plus obscure que tout le reste, parce qu'il y a fait plus d'usage de la fausse éloquence de son siecle. Après tout, quelque imparfaite que soit sa relation, nous ne devons pas laisser de lui avoir obligation de ce qu'il nous apprend de ce grand Prélat. Nous n'avons rien de plus certain pour l'histoire de sa vie; et sans cela nous ignorerions quelques principales circonstances du III Concile de Lyon. C'est aussi de-là que l'Auteur de la vie de S. Avite a tiré ce qu'il rapporte de plus avéré.

Lerin. t. 1. p. 377. 378.

Lab. ibid. p. 689-692.

Mart. am. coll. t. 6. p. 779-783.

Il avoit déja paru, dans le recüeil de Barrali, un fragment de l'ouvrage de nôtre Anonyme, mais avec plusieurs fautes, ' lorsque le P. Labbe le publia en son entier, dans le premier volume de sa nouvelle Bibliothéque de Mss. Cela n'a pas empêché ' que Dom Martene n'ait fait réimprimer depuis cette même vie dans sa grande collection d'anciens monuments. Il n'y a de difference entre ces deux éditions, sinon que la doxologie qui finit la piece, manque dans l'édition de Dom Martene, avec un mot du corps de l'ouvrage, qui est fort bien rempli dans celle du Pere Labbe.

CONCILE DE CARPENTRAS.

Con. t. 4. p. 1663. 1664.

'Sous le Consulat de Mavortius, qui concourt avec l'an 527 de nôtre Ere vulgaire, S. Césaire d'Arles convoqua en Concile les Evêques de sa Province. Cette assemblée se tint à Carpentras dans l'ancienne Narbonoise, le sixiéme de Novembre de la même année. Il s'y trouva quinze Evêques avec S. Césaire qui y présida. Les plus connus sont Contumeliosus de Riès, Eucher d'Avignon, Philagre de Cavaillon, Julien de Carpentras, S. Cyprien de Toulon, S. Constance de Gap, Aléthe de Vaison, Vindemial d'Orange, Heracle de Trois-Châteaux, Gallican d'Iverdun, Lupercien de Frejus. Les cinq premiers avoient déja assisté en personne au Concile d'Arles en 524, et le sixiéme par député.

'Nous

' Nous n'avons de ce Concile qu'un seul Canon qui est remarquable en ce qu'il nous fait connoître en partie la nature des revenus de l'Eglise en ce temps-là, et l'usage qu'on en devoit faire. Il fut dressé en conséquence des plaintes qu'on porta au Concile, de ce que certains Evêques absorboient tellement les offrandes que les Fideles faisoient aux Eglises paroissiales, qu'il leur en restoit peu, ou rien du tout. Il fut donc ordonné, que si l'Eglise Cathédrale étoit assez riche, ce qui seroit donné aux paroisses de la campagne, seroit emploïé à l'usage des Clercs qui les servent, ou aux réparations des Eglises. Que si néanmoins l'Evêque n'a pas assez de revenu pour la dépense qu'il est obligé de faire, les paroisses ne retiendront que ce qui sera nécessaire pour le Clergé et les réparations, et l'Evêque prendra le surplus. Le Canon finit en indiquant un autre Concile à Vaison pour l'année suivante. Mais il ne s'y assembla que deux ans après.

Ibid. | G. t. 1. p. 212, 213.

' Outre ce Canon, il y a une letre Synodale du Concile de Carpentras adressée à Agræcius Evêque d'Antibe, pour lui signifier la sentence de suspension des sacrés mysteres pour un an, que le Concile avoit portée contre lui. Le sujet en fut le refus ou le mépris que fit cet Evêque de se trouver à cette assemblée, pour se purger d'une ordination irréguliere qu'il avoit faite. Comme il avoit violé en ceci ' le troisiéme Canon du Concile d'Arles précedent, qu'il avoit ratifié par le Prêtre Cataphronius son député, il fut condamné à la peine portée par ce même Canon contre les coupables. ' Cette letre Synodale du Concile de Carpentras est souscrite de tous les seize Evêques qui le composerent, comme l'unique Canon qui nous en reste. Mais il y a ces deux differences entre ces souscriptions, qu'elles ne sont pas dans le même ordre, et que les Peres du Concile en souscrivant la letre, prennent tous le titre d'Evêque; au lieu que la plûpart ne prennent que celui de pécheur en souscrivant le Canon.

p. 1664. 1665. | G. ib. p. 213. 214.

p. 1623. c. 3.

p. 1664. 1665.

II CONCILE D'ORANGE,

ET III DE VALENCE.

De tous les Conciles qui se sont tenus dans les Gaules en ce siecle, il n'en est point ni de plus célebre, ni de plus autorisé ; on peut même dire, ni de plus important que celui qui fait le sujet de cet article. Tous les autres ne regardent presque que des points de discipline : au lieu que celui-ci roule tout entier sur des vérités fondamentales du dogme. ' C'est ce Concile qui selon le P. Sirmond, termina enfin les fameuses contestations sur la grace et le libre arbitre, qui pendant plus de cent ans avoient causé tant de trouble dans l'Eglise des Gaules en particulier.

Conc. t. 4. 1042.

' Il se tint à Orange le cinquiéme des nones de Juillet sous le Consulat de Decius le Jeune, c'est-à-dire, le troisiéme du même mois 529, à cette occasion. Le Patrice Libere Préfet du Prétoire des Gaules, aïant fait élever une Eglise dans cette Ville, invita plusieurs Evêques à venir en faire la dédicace. S. Cesaire d'Arles et dix autres Prélats, qui avoient assisté au Concile de Carpentras, s'y rendirent avec Prétextat d'Apt et Maxime de Geneve, treize en tout, S. Césaire à leur tête.

p. 1666.

' Après la cérémonie, conférant ensemble sur ce qui concerne le maintien de la discipline, on exposa qu'il se trouvoit des personnes, qui par simplicité avoient sur la grace et le libre arbitre des sentiments opposés à la foi Catholique. Sur cela il parut juste et raisonable aux Evêques assemblés, de proposer quelques articles qui leur avoient été envoïés de la part du saint Siege, tirés des saintes Ecritures sur ce sujet, ' et de les ratifier par leurs souscriptions ; afin qu'ils servissent de regle de croïance à tout le monde.

Ibid. p. 1667.

' Ces articles sont au nombre de vingt-cinq, dont les huit premiers sont conçus en forme de Canons, et prouvés chacun par des passages de l'Ecriture. ' De tous ces ar-

p. 1667-1671. pp 1671-1672.

ticles les Peres du Concile formerent une conclusion, ou profession de foi, dans laquelle ils ont fait entrer les principaux points de la doctrine qu'ils venoient d'établir. Mais afin que personne n'abusât de ce qu'ils disent à l'avantage de la grace de J. C. et n'en tirât des conséquences, ou favorables à la paresse, ou préjudiciables à la liberté de l'homme, ils eurent soin d'insérer dans leur profession de foi, les deux articles suivants. « 'Nous croïons p. 1672.
« aussi, disent-ils, que tous les baptisés peuvent et doivent,
« par le secours et la coopération de J. C. accomplir ce
« qui tend au salut de leur ame, s'ils veulent travailler fide-
« lement. Quand à ce qu'il y en ait qui soient prédestinés
« au mal par la puissance divine, non-seulement nous ne le
« croïons pas, mais s'il se trouve des personnes assez osées
« que de le croire, nous les détestons et leur disons ana-
« théme. »

'Comme cette définition de foi n'étoit pas pour les Ibid.
seules personnes consacrées à Dieu, mais qu'elle regardoit encore les Laïcs, à qui elle seroit salutaire, les Peres du Concile voulurent qu'elle fût souscrite par les personnes illustres, qui avoient assisté à cette dédicace. 'On y lit au p. 1673.
bas effectivement après les souscriptions des treize Evêques, celle du Patrice Libere et de sept autres. Entre ceux-ci se trouve un Pantagathe, qui fut ensuite Evêque de Vienne.

On voit par-tout ce que nous venons de dire, 'que ce p. 1666-1673. | G. t. 1. p. 215-224.
qui nous reste de ce II Concile d'Orange, consiste dans les vingt-cinq articles dont on a parlé, et la profession de foi que les Prélats y ajoûterent. Il y a aussi à la tête des articles une petite préface, où l'on rend compte de l'occasion de cette assemblée, et des motifs de ce qui y fut proposé et arrêté.

Mais il ne faut pas séparer des actes de ce Concile, la letre du Pape Boniface II à S. Césaire d'Arles, qui en fait partie. 'Aussi la trouve-t-on dans plusieurs Mss. où à p. 1673.
la tête ou à la fin de ces actes. 'On en a usé de même p. 1687-1689. | G. ib. p. 223. 224.
dans les imprimés. Le P. Sirmond l'a mise immédiatement à la suite; et les PP. Cossart et Labbe ne l'en ont éloignée que le moins qu'ils ont pû. Ce Pape en effet y confirme par des passages de l'Ecriture et l'autorité du S. Siege, la doctrine des Peres du Concile. Car après qu'il

fut fini, S. Césaire en envoïa le résultat, c'est-à-dire, la profession de foi, avec une letre instructive au Pape Felix IV, par Armenius Prêtre et Abbé, afin d'en obtenir la confirmation. Mais Felix étant mort pendant qu'Armenius étoit en route pour se rendre à Rome, et Boniface II lui aïant succedé, celui-ci se porta volontiers à faire ce que S. Césaire demandoit à son prédécesseur. Sa letre est en date du huitiéme des Calendes de Fevrier, sous le Consulat de Lampadius et d'Oreste : c'est-à-dire, le vingt-cinquiéme jour de Janvier 530.

Les actes de ce Concile ont paru si propres à instruire et à édifier les simples Fidéles, qu'un Théologien du dernier siecle se fit un merite de les publier en nôtre langue, avec des remarques et des éclaircissements de sa façon. Cet ouvrage fut imprimé à Paris chez Piquet l'an 1645 en un volume in 4° sous ce titre : *Le Concile de la grace, ou explication des Canons du second Concile d'Orange*, par André Dabillon.

Cæs. vit. l. 1. n. 35. | Conc. t. 4. p. 1678. 1679

On rapporte à la même année 529, un autre Concile sur le même sujet, qui se tint à Valence dans la Viennoise. C'est le troisiéme que l'on sçache s'être tenu dans cette Ville. S. Césaire d'Arles n'aïant pû y assister pour cause de maladie, comme il l'avoit projetté, eut soin d'y envoïer des Evêques du premier merite, avec des Prêtres et des Diacres. Mais de tous ces grands Prélats, on ne nous a conservé le nom que de S. Cyprien de Toulon, qui s'y distingua par son zéle et son sçavoir. Il y prouva par l'autorité de l'Ecriture et la plus ancienne tradition des Peres, que personne ne peut rien faire dans l'ouvrage de son salut, sans le secours d'une grace prévenante, et que l'homme n'est jamais plus libre, que lorsqu'il jouit de la liberté que J. C. lui a meritée. Les actes de ce Concile ne sont point venus jusqu'à nous. On n'en a qu'un petit fragment rapporté dans la vie de S. Césaire, qui est le seul ancien monument qui fasse mention de ce Concile. On y voit que le principal motif de sa convocation, fut de fermer la bouche à quelques contradicteurs que souffroit encore la doctrine qui y fut confirmée.

II CONCILE

DE VAISON.

C'EST encore le zéle de S. Césaire d'Arles pour le bien de l'Eglise, qui lui fit convoquer cette assemblée. 'Elle avoit été indiquée dans le Concile de Carpentras, comme on l'a vû, pour le sixiéme de Novembre 528. Conc. t. 4. p. 1664.
'Mais elle ne se tint que le cinquiéme jour du même mois de l'année suivante 529, sous le Consulat de Decius le Jeune, que l'on comptoit encore alors pour la quatriéme du Pontificat de Felix-IV, dont on ignoroit la mort. Il s'étoit déja tenu un autre Concile à Vaison ; de sorte que celui-ci fut le second qui s'assembla dans cette Ville. p. 1679.

'Il s'y trouva douze Evêques, qui avoient tous assisté à celui de Carpentras, et dont sept étoient du nombre des Peres d'Orange, et quelques-uns de Valence, nommément S. Cyprien de Toulon. S. Césaire d'Arles y présida comme aux précedens, où sa santé lui permit de se trouver.' Après y avoir fait la lecture des anciens Canons, suivant la coûtume, il se trouva qu'aucun des Evêques présents n'y avoit donné atteinte. On en rendit de grandes actions de graces à Dieu, et on le benit de ce que cette assemblée ne serviroit qu'à se voir et à entretenir la charité. Néanmoins pour ne pas se séparer, sans faire quelque réglement pour le bien de l'Eglise, les Peres du Concile convinrent de dresser cinq Canons, qui presque tous regardent l'Office divin. p. 1681. p. 1677.

'Le premier, et le plus important pour nôtre sujet, tend à multiplier les Ecoles Ecclésiastiques à la campagne. On a vû par le Concile d'Arles de 524, que le nombre des nouvelles Eglises allant toûjours croissant, exigeoient grand nombre de ministres. Les Ecoles Cathédrales ne pouvoient plus suffire à former tous ceux qui étoient nécessaires. Pour y remédier, ce Canon veut que conformément à ce qui se pratiquoit avec fruit dans toute l'Italie, tous les Prêtres de la campagne reçoivent chez eux les jeunes Lecteurs qui c. 1.

ne seront pas mariés. Qu'ils les élevent comme de bons peres, leur faisant apprendre les Pseaumes, lire l'Ecriture, et les instruisant dans la loi de Dieu, afin de se préparer de dignes successeurs. Que cependant lorsqu'ils seront venus en âge, si quelqu'un d'eux veut se marier, on lui en laissera la liberté.

p. 1680. c. 2. ' Le second Canon permet aux Prêtres pour l'utilité du peuple, de prêcher non-seulement dans les Villes, mais aussi dans toutes les paroisses de la campagne. Que si le Prêtre pour cause d'infirmité ne peut prêcher, les Diacres liront des homélies des Saints Peres ; si néanmoins ils menent une vie assez pure pour être jugés dignes de lire les paroles de J. C. sans quoi ils seroient indignes de lire celles des Peres de l'Eglise.

c. 3. Par les autres Canons il est ordonné, ' Que dans toutes les Eglises de la Province on dira le *Kyrie eleison* avec de grands sentiments de componction, tant à matines et à vêpres, qu'à la messe, comme cela se pratiquoit déja à Rome et dans les Provinces d'Orient et d'Italie. Qu'à toutes les messes particulieres, même du carême et des morts, on dira trois fois *Sanctus*, comme aux messes pu-
c. 5. bliques ou solennelles. ' Qu'après le *Gloria Patri*, l'on ajoûtera *Sicut erat in principio*, à l'exemple des Eglises de Rome, d'Italie, d'Afrique et de tout l'Orient, qui en usent ainsi, à cause des Héretiques qui prétendent criminellement que le Fils de Dieu n'est pas Eternel comme le Pe-
c. 4. re. ' Qu'enfin dans toutes les Eglises dont les Evêques étoient présents, on réciteroit le nom du Pape, quel qui fût qui occupât le S. Siege.

p. 1679-1681. | G. p. 225-227. ' Ces cinq Canons, avec une petite préface qui se lit à la tête, est tout ce qui nous reste de ce II Concile de Vaison. On y a pû remarquer par rapport à l'Eglise Gallicane, l'origine de quelques points de la Liturgie, tels qu'ils s'observent encore aujourd'hui.

LA VIE DE SAINTE GENEVIEVE

VIERGE, PATRONE DE PARIS.

Il y a plus d'une Histoire de la vie de Sainte Genevieve. C'est de la plus ancienne que nous entreprenons de parler ici.' Elle fut écrite dix-huit ans après sa mort, et par conséquent vers l'an 530. Jusqu'à cette heure on a tâché en vain d'en découvrir l'Auteur. ' Les PP. Lallemant et du Moulinet ont prétendu que c'étoit un nommé Salvius. Dom Doublet a soûtenu que c'étoit plûtôt le' Prêtre Genesius, dont il est fait mention dans l'ouvrage. Mais ce qu'il y a de plus certain, c'est que le nom de cet Auteur nous est absolument inconnu. Il n'en est pas de même de son merite. On voit par sa piece que c'étoit un Ecrivain grave, judicieux, plein de pieté, et qui ne manquoit pas d'érudition pour le siecle où il vivoit. Quoiqu'il dût avoir déja quelque âge, lorsque la Sainte mourut, il ne témoigne néanmoins nulle part l'avoir connuë personnellement.' Seulement il assûre avoir vû une phiole pleine d'une huile qu'elle avoit obtenuë d'une maniere miraculeuse. De sorte qu'il n'aura écrit que sur des mémoires dressés par ceux qui avoient vêcu avec la Sainte, ou sur ce qu'il en aura appris de vive voix.

Boll. 3. Jan. p. 143. n. 51.

Bail. 3. jan. p. 39.

Boll. ib. p. 140. n. 18.

p. 143. n. 51.

De quelque façon au reste, qu'il se soit pris pour se mettre au fait de l'histoire de la Sainte, il paroît en avoir été fort bien instruit. A presque tous les caracteres de son ouvrage on y reconnoît sans peine un Historien contemporain. ' On y remarque une attention à ne pas trop grossir son volume; à ne rapporter que ce qui peut édifier la pieté des Fidéles ; ' à ne donner pour certain que ce qui l'est ; à ne point ériger le probable en certitude; enfin à ne point affecter la fausse éloquence de son siecle ; mais à se borner à un style simple, tel qu'il convient à un Historien. On y voit encore, que l'Auteur s'accorde fort bien avec les autres Ecrivains qui l'avoient précedé, nommément avec le célebre Constance Prêtre de Lyon. 'Il y fait paroître aussi beaucoup de respect pour les Evêques.' De sorte que c'est

p. 141. 143. n. 30. 52.

p. 140. n. 26.

p. 139. n. 13.

Le Long, bib. fr. p. 51. 2.

sans fondement, que M. Valois a prétendu qu'il n'y avoit aucune vie de sainte Genevieve, qui eût été écrite par un Auteur grave et ancien, qui meritât créance.

Il est vrai que les faits dont celle-ci est remplie, sont presque tous accompagnés de quelque miracle, suivant le génie du siecle où elle a été composée. Mais ces miracles y sont fort bien circonstanciés. Les personnes y sont nommées, les lieux marqués, les faits dégagés de tout ce qui pourroit les rendre suspects.' Il est encore vrai, qu'on n'y trouve pas tous les caracteres qu'il seroit à souhaiter, pour fixer une chronologie exacte et certaine.' Mais au défaut près des dates, à quoi tous les Ecrivains ne se sont pas attachés, avec autant d'exactitude qu'il auroit été nécessaire, tout y convient à une piece originale. On remarque aussi sur les differents Mss. de cette vie, que les Copistes y ont fait des alterations, des additions, des changements. Mais outre qu'on a trouvé le moïen de remédier à cet inconvénient, cette diversité n'est pas considerable, et ne tombe que sur certaines circonstances des faits, sans toucher au fonds.

Till. H. E. t. 16. p. 622.

p. 802. 1.

' Le premier qui a tiré de la poussiere cette vie de sainte Genevieve, est Jean Ravisi de Nevers, qui la fit imprimer à Paris en 1521, dans son recüeil intitulé *Des femmes illustres*.' Surius la donna ensuite au Public, et en changea le style à son ordinaire. Ces deux éditions sont fort défectueuses. ' Bollandus en aïant recouvré de meilleurs Mss. en fit paroître une autre en 1643, qui a merité les éloges des Sçavans, comme la plus correcte et la plus exacte qu'on eût encore vû.' Le même Auteur à la suite de la vie précédente, en publia une autre ; mais qui ne differe de la premiere, qu'en ce qu'elle n'en est proprement qu'un abregé, où l'on n'a presque fait que changer un peu les liaisons des faits.

Le Long, ib. p. 899. 1.

Sur. 3. jan. p. 102-109.

Boll. ib. p. 137-143. 1.

p. 143-147.

' Le P. Chifflet au contraire en publia une autre beaucoup plus ample, qu'il mit à la fin de sa concorde de l'histoire du vénérable Bede et de la chronologie de Fredegaire, qui parut à Paris l'an 1681 en un volume in 4°. Mais celle-ci n'est point encore differente de la premiere donnée par Bollandus, au moins en ce qui regarde la substance des faits. Seulement on y a fait entrer des gloses et des épisodes, qui s'y montrent sensiblement hors d'œuvre.

Bib. S. Vin. cen.

' La

'La plus exacte et la plus parfaite de toutes les éditions de la véritable vie de sainte Genevieve, est celle que le P. Charpentier, Chanoine Régulier de la Congrégation de ce nom, mit au jour sur neuf anciens Mss. Elle parut à Paris l'an 1697 en un volume in 8°. Till. ib. a.

'Dès 1663, selon le P. le Long, ou seulement 1667, selon M. Baillet, on imprima à Paris en un volume in 12 une traduction françoise de cette même vie. Mais on remarque en même temps, que c'est moins une version, qu'un abregé, où l'on a retranché les choses qui paroissent les plus incroïables. En 1683 il en parut une nouvelle traduction, ou la même, retouchée et enrichie d'observations. Elle est en un même volume que la précédente ; mais il s'y est glissé des fautes qui ne se trouvent pas dans l'original. Les uns l'attribuent au P. du Moulinet ; les autres au P. Lallemant, dont on ne la juge pas indigne. Le Long, ib. p. 51. 2. | Bail. ib

---

SAINT ELEUTHERE,

Evêque de Tournai.

Saint Eleuthere nâquit à Tournai de parents Chrétiens l'an 456. Son pere se nommoit Serene et sa mere Blanda. 'Il avoit reçu de Dieu un si heureux naturel, qu'il fit autant de progrès dans les letres, que dans la pieté. Il fut élevé avec S. Medard, depuis Evêque de Noïon, qui en une occasion croïant plaisanter, lui dit qu'il seroit un jour Evêque du lieu de sa naissance.' L'évenement fit voir dans la suite, que c'étoit une espece de prédiction. En 486, lorsqu'Eleuthere avoit environ trente ans, il fut élû à la place de l'Evêque Theodore, avant la mort duquel la violence des païens avoit obligé de transporter le siege Episcopal de Tournai à Blandini à deux lieuës de la Ville. Boll. 20. Feb. p. 187. n. 1. n. 2. n. 3. 4.

Les premieres années de son Episcopat, furent pour lui un temps de trouble et d'une rude épreuve. Son troupeau se trouvoit mêlé, d'une part avec les François maîtres du païs encore païens, et de l'autre avec divers héretiques. Ce fut pour S. Eleuthere de nouveaux sujets de redoubler sa

p. 188. n. 7. 9. 10. vigilance pastorale et ses travaux.' Aussi le fit-il avec tant de zéle et d'application, malgré les mauvais traitements qu'il eut à essuïer, qu'il convertit à la foi catholique grand nombre d'Idolâtres. La conversion de Clovis et de la nation Françoise aïant ensuite rendu les temps plus calmes, le saint Evêque en profita pour rétablir son siege Episcopal dans la Ville de Tournai.' Il continua de gou- p. 182. 184. n. 10. 16. 17. verner son Eglise jusqu'à l'âge de soixante-seize ans, qu'il mourut, après en avoir passé trente-six dans l'Episcopat. On ne convient ni du jour, ni de l'année; quoiqu'il soit plus probable que sa mort arriva en 532, le vingtiéme de Fevrier, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire.

Bib. PP. t. 8. p. 1124-1131. 'André Schot est le premier qui a publié quelques opuscules sous le nom de nôtre saint Prélat, qui du 15e tome de la bibliothéque des Peres de Cologne, sont passés à la fin du 8e volume de celle de Lyon; mais après en avoir retranché certaines pieces étrangeres, comme la vie du Saint, l'histoire de sa translation, et d'autres ineptes, comme son témoignage touchant le Prêtre Feriole. Les opuscules qu'on a retenus dans cette derniere édition, sont 1°. p. 1124. 1125. 'Une profession de foi sur le mystere de la Trinité. Il est marqué à la marge, que S. Eleuthere la quatorziéme année de son Episcopat la présenta au Pape Symmaque. 2°. p. 1126. 1127. 'Un sermon sur le même sujet, qu'il prononça, dit-on, dans un Synode assemblé pour réfuter les erreurs des Héretiques. 3°.' p. 1127. 1130. Trois autres sermons, l'un sur l'Incarnation du Verbe, l'autre sur la naissance du Sauveur, et le troisiéme sur la fête de l'Annonciation. 4°.' p. 1130. 1131. Enfin une priere que le Saint fit à Dieu au lit de la mort, pour la foi et l'Eglise de Tournai.

Bail. 20. Fev. p. 251. 'Les Critiques doutent que l'on soit fondé à donner ces écrits à S. Eleuthere. Ce n'est pas sans raison; quoique l'on ne puisse légitimement douter que dans le cours d'un si long Episcopat, et dans l'obligation où il se trouva de combattre l'héresie avec les erreurs du paganisme, il n'ait composé divers ouvrages.' Boll. ib. p. 189. n. 12. Mais ou ils auront été brûlés avec ses reliques, comme nous en assûre le plus ancien Auteur de sa vie, qui écrivoit dès le IX siecle : ou ils seront péris dans l'embrasement qui en 1092 consuma la ville de Tournai, avec tous les monumens qui concernoient nôtre Saint.

A l'égard de ceux qui paroissent aujourd'hui sous son nom, les deux premieres pieces avec la derniere, ont tout l'air de rapsodie. On y a d'ailleurs cousu divers fragments de l'histoire de sa vie, qui conntiennent tant de faits suspects, qu'on a quelque droit de suspecter le reste. Les sermons sur l'Incarnation, la Naissance du Sauveur et l'Annonciation de la Sainte Vierge, valent beaucoup mieux que les trois autres pieces. Il y a même dans le dernier un assez bel endroit sur la virginité en général, et une priere fort édifiante à la Sainte Vierge. Mais on y lit, comme dans les autres, plusieurs manieres de s'exprimer, qui ne paroissent pas être du siecle où vivoit Saint Eleuthere.

SAINT REMI,

EVÊQUE DE REIMS, APÔTRE DES FRANÇOIS.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

La qualité d'Apôtre de la Nation Françoise; un épiscopat d'une longueur prodigieuse et lié avec les plus grands évenemens; une réputation la plus éclatante de sçavoir, d'éloquence et de sainteté : tous ces avantages réunis ensemble dans la personne de S. Remi, offroient aux Ecrivains de son temps le plus riche fonds, pour une histoire aussi solide que complete de sa vie. Elle a existé autrefois cette histoire : mais elle disparut presque aussi tôt qu'elle fut connuë, et l'on n'a point encore réparé cette perte. De sorte qu'aujourd'hui pour sçavoir quelque chose des actions de ce grand Evêque, il faut avoir recours aux monuments étrangers, où l'on en trouve quelques traits répandus comme par hazard.

Sa naissance 1 ne parut gueres moins miraculeuse que sa vie, qui ne fut presque qu'un miracle continuel de la grace. Le Solitaire Montan l'annonça à Cilinie mere de

Sur. 1. Oct. p. 489 | Flod. l. 1. c. 10.

1. Les Sçavants ne s'accordent point sur l'année précise de la naissance de saint Remi. Les uns la mettent plûtôt, les autres plus tard, et reculent ou avancent à proportion l'année de son ordination et de sa mort. Il nous paroit plus probable

Boll. 6. feb. p. 783. 785. n. 7. 13. | Conn. an. 486. n. 12 | Oud. Scri. t. 1. p. 1289.

l'enfant, avant même qu'elle le conçut dans son sein. Cilinie étoit une Dame, qui joignoit la pieté à la noblesse, et qui faisoit sa demeure ordinaire à Laon. Emile son mari, qui n'avoit ni moins de naissance, ni moins de vertu, l'avoit déja rendu mere de deux autres fils, l'un nommé Principe, qui fut depuis Evêque de Soissons, l'autre dont on ignore le nom qui fut pere de S. Loup un des successeurs du précedent. Il est aisé de juger des soins qu'ils prirent l'un et l'autre de l'éducation du jeune Remi, qu'ils sçavoient être un enfant de bénédiction. Les progrès qu'il fit dans les letres et la pieté chrétienne, y répondirent parfaitement. Sur.ib. | Flod.ib.c. 11. ' Dés l'âge de vingt-deux ans, il étoit déja consommé dans la science et dans la vertu, et digne de gouverner la premiere Eglise de la seconde Belgique.

Ibid. ' En effet le siege Episcopal de Reims étant venu à vaquer, le merite de Remi, quelque jeune qu'il fût, le fit plûtôt enlever qu'élire pour le remplir. C'étoit violer les Canons, qui défendoient d'ordonner un Evêque avant l'âge de trente ans. Mais on supposa sans doute que la bonne discipline ne prescrivoit ce temps, que pour attendre la capacité et la sagesse nécessaires pour bien gouverner. Or trouvant l'une et l'autre en la personne de S. Remi, l'on ne crut point en l'ordonnant, aller contre l'esprit de l'Eglise.

Sur. ib. p. 490 | Flod. ib. c. 11. 12. ' On ne se trompa point dans le jugement qu'on en porta. Remi fit monter avec lui sur le siege de Reims, toutes les vertus qui font les plus grands Evêques. Sid. l. 8. ep. 14. | l. 9. ep. 7. | G. T. hist. l. 2. c. 31. Conc. t. 4. p. 1420. ' On ne sçavoit ce qu'on devoit le plus admirer en lui ; ou son sçavoir et son éloquence, ou son zéle et la sainteté de ses mœurs. Son habileté dans les letres le rendit un des plus doctes et des plus éloquents hommes de son siecle. Sa sainteté de vie le fit regarder comme un autre S. Silvestre. Ses discours se trouvoient soûtenus par sa conduite. Il n'enseignoit rien aux autres, qu'il ne pratiquât lui-même. Rien n'échappoit à sa vigilance pastorale. Ses travaux, comme ses mœurs, répondoient en tout au caractere de Grand Prêtre du Seigneur dont il étoit revêtu.

Avit. ep. 41 | Gr. T. ib | Conc. ib. ' Dieu se servit de son ministere pour achever de déter-

de placer sa naissance en 439, son ordination en 461, et sa mort en 533. Nous fondons cette chronologie et sur la letre de S. Remi écrite en 512, dans laquelle il dit qu'il avoit alors 53 ans d'épiscopat, et sur ce que témoigne S. Gregoire de Tours, qu'il y avoit passé plus de 70 ans, lorsqu'il mourut.

miner Clovis à sortir des ténebres du paganisme, et à embrasser la foi de J. C. S. Remi, après l'avoir instruit de nos saints mysteres, le baptiza avec Alboflede, sœur de ce Prince, et plus de trois mille François de ses sujets. La céremonie s'en fit à Reims la veille de Noël 496, avec une pompe majesteuse, qui inspiroit le respect et la pieté. C'est-là une des actions les plus éclatantes de son Episcopat, et qui lui a merité le glorieux titre d'apôtre des François.

' La conversion de Clovis procura plus de liberté à saint Remi, pour travailler à détruire l'Idolâtrie. Dieu lui avoit donné un talent particulier pour cette grande œuvre, et y avoit joint pour l'avancer plus promptement le don des miracles. Avec de tels secours il renversoit par-tout les autels consacrés aux Idoles, et y établissoit la religion Chrétienne à la place du paganisme. Spic. t. 5. p. 110.

' Sitôt que le Pape Hormisda fut élû pour remplir le Saint Siége, vacant par la mort de Symmaque, S. Remi lui écrivit pour le féliciter sur son exaltation. La letre est perdue. Mais nous avons la réponse [1] de ce Pontife, toute pleine des éloges du merite de nôtre Saint. Hormisda ne sçachant comment lui témoigner l'estime qu'il en faisoit, l'établit son vicaire dans toute l'étenduë de l'Empire François, sauf toutefois le droit des autres Métropolitains. Il lui accorda aussi le pouvoir d'assembler le Concile de plusieurs Provinces, à peu près comme l'avoient les Evêques d'Arles. Conc. ib. p. 1420. 1829.

Il est tout à fait surprenant, de ne point voir paroître un Evêque aussi célebre que l'étoit S. Remi, dans aucune de ces saintes assemblées, qui furent assez fréquentes en son temps. On ne sçauroit dire pourquoi il ne se trouva pas en particulier au I Concile d'Orleans, où Clovis avoit convoqué tous les Evêques de ses Etats. ' Hincmar et Flodoard après lui, nous apprenent qu'il s'en tint un au bout de quelques années, où le Saint assista, et où par un double miracle, il confondit et convertit à la foi catholique un Evêque Arien. Mais il ne nous reste rien de ce Concile, p. 1372 | Flo l. ib. c. 16.

1. ' Quelques Sçavants rejettent néanmoins cette letre d'Horsmisda comme supposée, disant pour toute raison qu'elle paroît avoir été copiée sur une autre du même Pape à Salluste Evêque de Seville. Mais ne seroit-on pas fondé pour prétendre, que ce peut être aussi bien celle à Salluste, qui aura été copiée sur celle à saint Remi? Mar. concr. l. 5. c. 42. n. 6.

et nul auteur plus ancien n'en a fait mention.

Telle fut en général (car on n'en a point en détail) la vie de ce grand Apôtre des François. Il vêcut jusqu'à l'âge d'environ quatre-vingt-quatorze ans, ' dont il en passa plus de soixante-dix dans l'Episcopat. Il mourut, suivant l'opinion la plus probable et la mieux fondée, le treiziéme jour de Janvier 533. Sa mémoire est néanmoins plus célebre dans l'Eglise au premier jour d'Octobre, à cause de la translation de son corps, qui se conserve encore en son entier à Reims, dans l'Abbaïe de son nom desservie par des Benedictins. ' A la premiere translation du Saint en 852, Haldoin Abbé de Hautvilliers fit une épitaphe pour orner son tombeau, laquelle est venuë jusqu'à nous. ' Mais Hincmar alors Achevêque de Reims lui en substitua une autre de sa façon. Nous ne la rapportons point, tant à cause de sa longueur, que parcequ'elle ne nous apprend rien de particulier.

G. T. gl. conf. c. 79.

Mab. ana. t. 1. p. 417.

Flod. l. 1. c. 21.

§ II.

SES ECRITS.

Non-seulement il nous reste très-peu d'écrits de saint Remi; mais il s'en faut encore de beaucoup que nous connoissions tous ceux qu'il a composés. Le personnage qu'il a fait dans l'Eglise pendant un si long Episcopat; le talent qu'il avoit pour bien écrire; les fréquentes occasions où il s'est sans doute trouvé d'en faire usage; ' les instances réiterées qu'on lui faisoit quelquefois, pour avoir des productions de son esprit: tout cela et diverses autres circonstances qu'on ignore, l'obligerent incontestablement à prendre souvent la plume.

Sid. l. 8. ep. 14 | l. 9. ep. 7.

' Mais de tout ce qu'il a pû écrire, il n'est échappé aux malheurs du temps que quatre [1] letres, qui se trouvent dans les divers recüeils des Conciles et des anciens monuments pour servir à l'histoire de France. ' Dom Marlot les a aussi insérées dans son histoire de la Métropole de Reims.

Conc. t. 4 | Du Ch. t. 1. p. 849 851. | Freh. hist. Fr. t. 1. p. 184-186.

Marl. l. 2. c. 8. 11.

' La premiere est écrite à Clovis, pour consoler ce Prince sur la mort d'Alboflede sa sœur, morte presque aussi-tôt

Conc. ib. p. 1268.

Bail. 1. oct. p. 9.

1. ' M. Baillet compte cinq letres de saint Remi. C'est une méprise. On n'en connoit absolument que quatre.

après son baptême. S. Remi tire de la foi et de la raison les motifs de consolation qu'il y emploïe. Il y marque que sans l'extrême rigueur de l'hiver, il seroit allé lui-même en personne tâcher de consoler ce Monarque.

' La seconde est encore adressée à Clovis. Elle fut écrite à l'occasion de la guerre qu'il étoit sur le point d'entreprendre contre les Gots en 506. Elle contient d'excellents avis pour regner chrétienement, et se faire aimer de ses sujets. Outre les recüeils déja nommés, ' ces deux letres se trouvent encore dans l'appendice des œuvres de saint Gregoire de Tours. p. 1402. G. T. app. p. 1326. 1327.

' La troisiéme letre de S. Remi fut écrite peu de temps après la mort de Clovis, et dès 512, comme l'on croit. C'est une réponse à celle que lui avoient adressé trois Evêques, qui paroissent être sortis en cette occasion du respect qu'ils devoient à un Prélat aussi vénérable. Ces Evêques sont Heracle ds Paris, Léon de Sens et Theodose d'Auxerre. Ne pouvant souffrir l'indulgence dont nôtre Saint avoit usé envers un Prêtre nommé Claude, ils lui en écrivirent en des termes très-offensants ; le qualifiant par dérision le *Jubilé*, à cause qu'il avoit déja cinquante-trois ans d'Episcopat. S. Remi à la recommandation de Clovis et sur son témoignage, avoit ordonné ce Claude ; ne croïant pas pouvoir le refuser à un si excellent Prince, qui se portoit pour le protecteur et le défenseur de la foi et de la patrie. Dans la suite Claude eut le malheur de tombes dans une faute très-considérable. S. Remi, au lieu de le dégrader, se borna à le réserver pour la pénitence. Les trois Evêques auroient voulu qu'on l'eût traité selon toute la rigueur des Canons, et prétendoient rendre S. Remi responsable de la personne et des biens de ce Prêtre qui avoit disparu. Tel fut le sujet de leur letre, qui étoit des plus insultantes, comme on en juge par la réponse de saint Remi, qui est pleine de vigueur, mais d'une vigueur inséparable de la charité. Conc. ib. 1608.

' Cette vigueur épiscopale se fait encore mieux sentir dans la quatriéme letre de S. Remi, adressée à Foulcon Evêque de Tongres. A peine celui ci étoit-il entré dans l'Episcopat, qu'il s'émancipa, avant que de connoître son diocèse, d'envahir l'Eglise de Mouson, qui avoit toûjours été de la jurisdiction de l'Evêque de Reims. Déja Foulcon y p. 1610.

avoit ordonné des Prêtres, des Diacres, établi un Maître d'Ecole, et commençoit à prendre le revenu, lorsque S. Remi instruit de sa conduite, lui écrivit la letre en question pour lui en faire sentir l'irrégularité et l'injustice. Il le fait en des termes accablants, mais propres à faire rentrer le nouvel Evêque en lui-même, et à le porter à corriger sa témerité et sa présomption. Il lui déclare par avance, qu'il ne peut manquer d'être condamné dans l'examen canonique qui s'en fera. Il donne à entendre qu'il y auroit à ce sujet un Concile, qu'on ne sçait point autrement s'être tenu. En attendant il lui fait sçavoir, qu'il a déposé les prêtres et les Diacres nouvellement ordonnés dans cette Eglise.

Ces letres respirent non-seulement une fermeté et une vigueur épiscopale; mais elles conservent encore quelques traits des beautés de style, que S. Sidoine admiroit dans les autres écrits de ce grand Prélat. Quoiqu'écrites en effet dans un temps où les letres étoient considérablement tombées, leur diction retient presque tous les caracteres des bons siecles.

On se persuade sans peine que S. Remi avoit écrit une

Conc. t. 4. p. 1420.

infinité d'autres letres, qui nous manquent. ' On a déja vû qu'il écrivoit quelquefois au Pape Hormisda. Il le fit aussi sans doute aux autres Papes, qui avant et après celui-ci occuperent le Saint Siege, pendant son Episcopat.

Sid. ib | Flod. l. 3. c. 21.

' Les letres de S. Sidoine qui lui sont adressées, ou à saint Principe son frere, et quelques-unes de celles de S. Avite qui sont perdues, supposent la même chose à l'égard de ces deux derniers Evêques.

Flod. l. 1. c. 18 | Lab. bib. nov. t. 1. p. 806-808 | Marl. l. 2. c. 11.

' On produit sous le nom de S. Remi un testament, par lequel il institue l'Eglise de Reims sa principale héritiere, et fait divers legs de pieté et de simple bienveillance. Quelques sçavants voudroient nous faire regarder cette piece, comme un monument précieux de l'antiquité Ecclésiastique. Mais tous les autres n'en pensent pas de même. Ce n'est pas sans raison; car des trois differens exemplaires qu'on en a imprimés, il est visible que les deux plus amples sont supposés, en ce qu'ils contiennent des choses qui ne peuvent convenir au siecle de S. Remi, et que le plus court, quoique le plus simple et le plus naturel, porte encore assez de marques pour le faire regarder comme suspect.

S. Remi

Saint Remi se mêloit aussi de poësie. Mais s'il a jamais composé quelques pieces considérables en ce genre de literature, elles ont eu le même sort que presque tous ses autres écrits. ' Seulement Aimoin nous a conservé l'épitaphe de Clovis I, telle que nous l'avons donnée à l'article de ce Prince ; et l'on croïoit au temps de cet Historien que S. Remi en étoit auteur. ' Flodoard rapporte aussi trois vers qu'il assûre être de sa façon. Le Saint les avoit fait graver sur un calice, d'où cet Ecrivain les tirés. Saint Remi y a laissé des traits non équivoques de sa foi touchant la présence réelle dans l'Eucharistie.

Aim. l. 1. c. 25.

Flod. l. 1. c. 10.

' Mais rien n'a été plus célebre dans l'antiquité, et dès le temps de nôtre Saint, que ses déclamations, ou pieces d'éloquence. Un homme d'Auvergne dans un voïage qu'il fit à Reims, trouva le secret d'en avoir un recüeil du Scribe même, ou du Libraire de S. Remi. De retour en son païs, il les communiqua à S. Sidoine son Evêque, qui fut si charmé de leurs beautés, qu'il les fit aussi-tôt copier avec empressement. Les autres personnes de letres du païs en firent de même. Tous convenoient qu'il étoit presque impossible de trouver alors quelqu'un qui écrivît avec autant de grace et de perfection. C'est S. Sidoine qui l'assûre lui-même dans une de ses letres, où il nous a laissé un éloge pompeux de ses pieces d'éloquence.

Sid. l. 9. ep. 7.

' « Les exemples qu'on y emploïe, dit-il, sont comme na- « turels, les autorités exactes et fidéles, les épithetes choisies. « Les figures y sont accompagnées de cette politesse et de « ces graces essentielles aux bons Orateurs. Les raisonnements « en sont pleins de force, et le sens de gravité. Les paroles « y coulent comme un fleuve ; et les conséquences portent « coup comme la foudre. Chaque partie est tellement liée « l'une avec l'autre, que le tout qu'elles forment, se soûtient « parfaitement. La structure en est si coulante et si unie, « qu'on peut déclamer ces pieces avec la plus grande faci- « lité, sans qu'on y rencontre le moindre embaras à s'é- « noncer. »

Ibid.

' Enfin ces déclamations étoient telles, que S. Sidoine juge qu'il n'y avoit point de discours d'homme vivant alors, que S. Remi ne pût aisément éclipser, et qu'il y avoit à craindre qu'une si grande éloquence ne lui inspirât quelques sentiments de vaine gloire. Mais il a soin d'ajoû-

Ibid.

ter aussi-tôt, qu'il sçait que sa vie est aussi innocente que sa maniere d'écrire est polie. Il finit ce grand éloge, en priant S. Remi de vouloir bien lui communiquer des pieces aussi estimables; faute de quoi il lui déclare qu'il se sent porté à les lui faire enlever furtivement.

Longol. or. de laud. fr.

C'est sans doute sur ce témoignage de S. Sidoine, que Christophe de Longueil a avancé que S. Remi possedoit toutes les politesses de l'éloquence. Car il ne faut par s'imaginer qu'il ait vû les pieces, pour en juger par lui-même. Quoiqu'il s'en fût fait plusieurs copies au V siecle, elles ne paroissoient plus dès le neuviéme. Il est au moins vrai que ni Hincmar, malgré les mouvements qu'il se donna pour recueillir les écrits qui regardoient S. Remi, ni Flodoard au siecle suivant, n'en ont eu connoissance que par ce que nous en apprend S. Sidoine.

Flod. l. 1. c. 12 | l. 3. c. 21.

Bib. p. p. t. 8. p. 883-1124.

En 1598 Jean Baptiste Villalpandus Jesuite, fit imprimer à Rome en un volume *in folio* sous le nom de S. Remi de Reims, un assez long commentaire sur toutes les épitres de S. Paul. Il le tira d'un manuscrit de sainte Cécile au-delà du Tibre, dont la date est de l'an 1067, et qui l'attribuë à nôtre Saint. Cet ouvrage fut depuis réimprimé à Maïence en 1614 sous le même nom; et c'est avec le même titre qu'on l'a inséré dans la Bibliothéque des Peres, édition de Lyon. Mais il est visible que ce commentaire ne peut être de S. Remi de Reims : puisque l'Auteur y cite le dix-neuviéme chapitre de la Regle de S. Benoît, qui n'étoit pas encore composée, lorsqu'on prétend que le Saint travailloit à cet ouvrage, et qui certainement n'étoit pas encore connue dans les Gaules, au temps de sa mort. Aussi tous les Sçavants conviennent-ils maintenant que ce commentaire n'est point de nôtre Saint Prélat, mais d'un autre Remi Moine de saint Germain d'Auxerre au X siecle.

p. 883. 1. 888. 2.

p. 1056. 2.

Bib. S. Vin. Cen.

Long-temps avant que Villalpandus le fît imprimer, et dès 1519, il l'avoit été à Strasbourg en un petit volume *in fol.* sous le nom d'Haimon Evêque d'Halberstat. Cette édition ne differe de celle de la Bibliothéque des Peres, qu'en ce qu'on a mis dans celle-ci chaque chapitre du texte sacré à la tête du commentaire qui l'explique, et que l'autre est plus correcte. En voici quelques preuves. La préface de l'Auteur, telle qu'elle se lit dans la Bibliothéque des

Peres, commence par ces mots *Achaia regione* etc. ce qui est une faute visible ; puisqu'il s'agit du lieu précis d'où S. Paul écrivit son épître aux Romains. L'édition de Strasbourg corrige la faute, et porte ; *A Corintho civitate Metropoli Achaiæ* etc. Cette préface dans la même édition est distinguée par son titre et par une séparation ordinaire du texte du commentaire : au lieu que dans l'édition de la Bibliothéque des Peres, elle est confondue avec le corps de l'ouvrage.

Depuis l'édition de Strasbourg, ce commentaire fut encore réimprimé plusieurs fois sous le nom du même Auteur, avant même qu'il parût sous celui de S. Remi de Reims. Il le fut de la sorte à Hanaw, à Cologne et à Paris. Il y en eut même plusieurs autres éditions dans le même siecle, sous le nom de Primase Evêque en Afrique vers l'an 550. On le publia aussi dans la Bibliothéque des Peres de Cologne, sous le nom de Remi Archevêque de Lyon au IX siecle. Mais nous parlerons plus amplement et de cet ouvrage et de ses differentes éditions, à l'article de Remi d'Auxerre.

' Quelques Auteurs prétendent que S. Remi de Reims écrivit aussi contre les Ariens. Mais c'est de quoi l'on n'a nulle preuve certaine. (VI.)

Poss. app. t. 3. p. 126.

II CONCILE D'ORLÉANS.

VINGT-DEUX ans après le premier Concile d'Orleans, il s'en tint un autre dans la même Ville, le neuviéme des Calendes de Juillet, la premiere année du Pape Jean II. c'est-à-dire le vingt-troisiéme jour de Juin 533. Il fut convoqué par ordre du Roi Childebert et de ses freres, sçavoir Thierri et Clotaire ; car Clodomir étoit mort dès 524.

Ce Concile est aussi célebre par le nombre et le merite des Evêques qui le composerent, que par l'importance des reglements qui y furent dressés. 'Il s'y trouva trente-un Prélats, vingt-six en personne et cinq par autant de Prêtres qu'ils y députerent en leur nom. On compte entre

Conc. t. 4. p. 1779.

les premiers cinq Métropolitains : Honorat de Bourges qui y présida, Injuriosus de Tours, Flavius de Rouen, Aspase d'Eause, et Julien de Vienne. Léon de Sens, autre Métropolitain, ne pouvant y assister, envoïa le Prêtre Orbatus. Quoique les Evêques de Lyon et de Bourdeaux n'y paroissent pas, on y lit néanmoins les noms de plusieurs de leurs suffragants. De sorte que ce Concile fut composé des Evêques de huit à neuf Provinces, nommément des quatre Lyonoises et des trois Aquitaines. Il y en a plusieurs que l'Eglise honore comme Saints. Tels sont entre autres S. Flavius ou Flieu de Rouen, S. Lanto ou Lo de Coûtence, S. Eleuthere d'Auxerre, S. Innocent du Mans, S. Gal de Clermont en Auvergne.

p. 1780-1783. ′ Les Actes de cette assemblée consistent en vingt-un Canons précedés d'une petite préface. Les plus remarquables portent en substance : ′ Que les Métropolitains auront soin d'assembler tous les ans le Concile de leur Province. ′ Que lorsqu'il s'agira de l'ordination d'un Métropolitain, on observera l'ancienne discipline à cet égard, que le malheur des temps avoit abolie. On défend donc qu'il soit ordonné autrement que par tous ses suffragants, et après avoir été élu par le Clergé et le peuple de la Province.
c. 2.
c. 7.

c. 3-5. ′ On y condamne la simonie, soit pour l'ordination d'un Evêque, ou d'un autre Ministre inferieur, soit pour parvenir au sacerdoce, soit dans d'autres occasions. ′ Il y est défendu d'ordonner un Prêtre ou un Diacre non letré, ou qui ne sçauroit pas les cérémonies du Baptême. ′ Les Clercs négligents doivent être privés de leur dignité. ′ Les Prêtres ne demeureront point avec des personnes séculieres, sans la permission de leur Evêque. ′ On y abolit l'établissement des Diaconesses, ne voulant plus à l'avenir qu'on en institue, à cause de la fragilité du sexe.
c. 16.
c. 14.
c. 9.
c. 18.

c. 15. ′ Il y est permis de recevoir les oblations de ceux qui auroient été tués en quelque action criminelle ; pourvû néanmoins qu'ils ne se fussent pas tués eux-mêmes. On voit ici les prieres pour les morts. ′ Le Concile interdit tout mariage entre un Chrétien et une Juive, et réciproquement entre un Juif et une Chrétienne. ′ Il excommunie les Fidéles qui auroient le malheur de retourner à l'idolâtrie, ou qui participeroient aux viandes immolées aux Idoles. Il condamne à la même peine, ce qui est remarquable,
c. 19.
c. 20.

ceux qui mangeroient des animaux tués par les bêtes, étouffés ou morts de maladie.

p. 1783. Ces Canons sont souscrits par tous les Evêques qui étoient présents, et par les Députés des autres. Suivant l'ordre que tiennent ces souscriptions, il paroît qu'on y a eu égard, non à la dignité des siéges, mais à l'ancienneté des Evêques. Honorat de Bourges signe le premier en qualité de Président de l'assemblée, et Leonce d'Orleans après lui. Injuriosus de Tours et Flavius de Rouen ne le font qu'après plusieurs simples Evêques, et Julien de Vienne seulement le vingt-troisiéme. C'est ce qui a fait croire à Binius que l'ordre de ces souscriptions avoit été renversé par quelque Copiste ignorant.

ELPIDE,

Diacre de l'Eglise de Lyon.

Avit. ep. 35. Boll. 5 feb. p. 668. n. 5 | Cæs. vit. l. 1. n. 21 | Bib. pp. t. 9. p. 462. 2.

Rusticus Elpidus ou Helpidius paroît avoir vêcu jusques vers ces temps-ci, c'est-à-dire jusques vers l'an 533. C'étoit un Diacre de l'Eglise de Lyon, distingué par son sçavoir et sa pieté. Il s'appliqua particulierement à la Medecine, et s'y rendit si habile, que sa réputation étant allée à Theodoric Roi des Ostrogots, ce Prince voulut l'avoir à son service, et trouva le secret de l'attirer à sa Cour. Elpide quitta les Gaules sa patrie, pour aller en Italie à la suite de ce Roi, sans que sa religion, qui étoit l'Arianisme, l'en détournât. Il s'y conduisit à peu près, comme un autre Leon à la Cour d'Euric, autre Roi Arien, et sçut si bien faire par ses bons offices, qu'il gagna l'amitié et la confiance de Theodoric. Il avoit tout credit près de sa personne; il y a quelques preuves qu'il exerça la questure dans ses Etats. Cette charge l'obligeoit quelquefois de quitter la Cour pour vaquer aux affaires de son Prince. Il est au moins vrai que, depuis qu'il fut à son service, il fit quelque résidence à Arles qui étoit encore alors de l'obéissance de Theodoric. Ce fut-là que S. Césaire benissant la nouvelle maison de ce Diacre, le délivra d'une douleur violente dont il étoit travaillé.

Avit. ib | Enn. l. 7. ep. 7 | l. 8. ep. 8 | l. 9. ep. 14. 21.

' Outre S. Césaire d'Arles, Elpide étoit encore lié d'amitié avec quelques autres Evêques des plus célebres de son temps. S. Avite de Vienne, qui le connoissoit particulierement depuis plusieurs années, lui écrivit en une occasion, pour lui recommander le fils d'un Seigneur Gaulois, qui étoit dangereusement malade. Elpide étoit alors en Italie. La letre est un témoignage de son habileté dans la medecine. Il y a en quatre [1] de S. Ennode qui lui sont adressées. Ce Prélat y témoigne faire beaucoup de cas de celles d'Elpide. Il les y loue en effet comme des letres d'un homme qui sçavoit écrire avec autant d'agrément que d'éloquence. Il l'y félicite de la place qu'il occupoit auprès du Roi des Ostrogots, et lui dit que Dieu l'avoit ainsi ordonné, afin que l'Etat Ecclésiastique alors déja bien tombé, ne fût pas entierement anéanti. Depuis la decadence des letres, il ne fut point étrange de voir des Ecclésiastiques et des Moines même exercer la medecine, parce qu'il n'y avoit plus qu'eux qui étudiassent.

Casd. l. 4. ep. 20.

' Sur la fin du regne de Theodoric, Elpide forma le dessein d'embellir la ville de Spolete, en y rétablissant divers édifices ruinés. Il en demanda la permission au Prince, qui la lui accorda gracieusement, en relevant son merite et ses longs services. Il y a toute apparence qu'Elpide finit ses jours en Italie, et peut-être à Spolete même.

Bib. pp. t. 9. p. 462-464.

' On nous a conservé sous le nom de Rusticus Helpidius, deux pieces de poësie qui sont des témoignages de sa pieté. L'une comprise en soixante-douze vers hexametres, qui forment vingt-quatre strophes, chacune de trois vers, traite de divers points historiques de l'ancien et du nouveau Testament. L'autre est un poëme de même mesure sur les bienfaits de J. C.

Elpide dans la premiere piece a tellement disposé la plûpart de ses strophes, que les traits de l'ancien Testament y sont suivis par ceux du nouveau, qui y ont rapport. De sorte que l'une établit la figure; et l'autre en montre l'accomplissement. Par exemple, après que le Poëte a rapporté la séduction d'Eve dans le paradis terrestre, il y joint

Ennod. not. p. 40.

1. ' Le P. Sirmond conjecture d'une de ces letres, qui est la 21e du 9e livre, qu'Elpide étoit de Milan. Mais l'endroit d'où il le tire, ne signifie rien autre chose, sinon que S. Ennode se plaint à Elpide de ce que sur sa route il ne s'étoit point arreté à Milan. Il y a beaucoup plus de fondement à le faire de Lyon, puisqu'il étoit Diacre dans cette Eglise.

aussi-tôt l'Annonciation de la Sainte Vierge. Après avoir parlé du sacrifice d'Abraham, il parle aussi-tôt du sacrifice de J. C. sur la croix.

Son poëme sur les bienfaits de J. C. a quelques beautés; mais le dessein qu'il s'y est proposé, n'est point rempli. En général la versification dans l'une et l'autre piece n'est pas mauvaise pour le siecle où vivoit ce Poëte.' On tire des deux vers suivants, qu'il avoit composé un autre poëme, que nous n'avons plus, pour tâcher de charmer la douleur où il étoit plongé. Il ne paroît pas néanmoins clairement, que ces vers aïent le sens qu'on y attache : c'est-à-dire qu'ils supposent un poëme perdu. Les voici.

Bib. PP. ibid. p. 462. 2. 463.

Hinc etiam nostro nugata est Schema dolori,
Garrula mendosis fingens satyromata Musis.

Les deux pieces de poësie d'Elpide se trouvent dans l'Ecole Chrétienne, ou recueil des Poëtes Chrétiens, que Georges Fabricius publia à Basle en 1562.' Elles ont été insérées depuis dans la Bibliotheque des Peres.' Il y en a une édition particuliere faite à Leipsick en un volume in 8°, dans lequel on a joint les poësies qu'on attribue à Lactance et celles du Poëte Marbaudès. On est redevable de cette édition à André Rivinus qui l'a enrichie de notes de sa façon.

p. 462-464.

Fab. Bib. lat. app. p. 42.

LES ACTES DE DIVERS

Martyrs, Disciples de S. Irenée de Lyon.

Les Martyrs dont nous entreprenons ici de discuter les Actes, sont d'une part S. Felix Prêtre, S. Fortunat et S. Achillée Diacres, et de l'autre S. Ferreol Prêtre et S. Ferrution Diacre, tous Disciples de saint Irenée qui souffrirent, comme l'on croit, vers les premieres années du III siecle; les uns à Valence dans la Viennoise, où ils annonçoient l'Evangile; les autres à Besançon dans la Sequanoise, où ils faisoient la même fonction. Ce qu'on

nous apprend de leur vie et de leur martyre, est tellement lié ensemble, quoiqu'on en ait fait deux histoires à part, que nous ne croïons pas devoir le separer. On en verra les raisons dans la suite.

Sur. 23. Apr. p. 823-826 | 16. Jun. p. 536-538. | Boll. ib. p.98-100. | p.7 8 | Chif. Veson. t. 2. p. 17-23.

'Surius paroît être le premier qui a fait imprimer ces deux histoires, l'une au vingt-troisiéme jour d'Avril, et l'autre au seiziéme de Juin. Les Continuateurs de Bollandus, les aïant revûes depuis sur divers anciens manuscrits, et enrichies de sçavantes notes, les ont publiées de nouveau et plus correctement dans leur grand recueil, aux mêmes jours que Surius. Avant cette derniere édition, Jean Jaques Chifflet avoit aussi donné dans son histoire de Besançon celle de S. Ferreol et de S. Ferrution, mais après en avoir retranché le commencement, et avec quelques changements de peu de conséquence.

Boll. 23. Apr. p. 98. 1 | 16. Jun. p. 5. n. 2.

Les Critiques ne conviennent point entre eux du merite de ces Actes.' Les Continuateurs de Bollandus regardent ceux de saint Felix et de ses compagnons, comme une ancienne piece écrite par un Auteur contemporain, et les mettent beaucoup au-dessus des autres actes de saint Ferreol, qu'ils ne supposent écrits qu'au V, ou même au VI siecle.

Till. H. E. t. 3. p. 628 | Bail. 23. Avr. tab. cr. n. 2 | 16. Juin, ib.

'MM. de Tillemont et Baillet soûtiennent au contraire, que ces premiers actes sont étrangement éloignés du temps des Martyrs dont ils rapportent l'histoire, et qu'ils ne meritent aucune créance, sinon dans quelques faits principaux qu'on a pû sçavoir d'ailleurs. Dom Ruinart n'en a pas jugé plus avantageusement, puisqu'il leur a refusé une place dans le recueil de ses actes sinceres et choisis.

Il faut avouer qu'en lisant ces actes avec quelque attention, l'on n'y apperçoit aucun des caracteres des pieces originales. Le style y est trop étudié, et n'y retient rien de l'aimable simplicité des premiers siecles de l'Eglise. Les faits y paroissent trop grossis et trop ornés. Les réponses qu'on met dans la bouche des Martyrs, sont trop longues et peu naturelles. Le merveilleux et l'extraordinaire l'emportent presque par-tout sur le solide et le vrai.' Telle est la vision mysterieuse de saint Felix. Telle est la letre des saints Ferreol et Ferrution aux trois autres Martyrs, où l'on prête à saint Ferreol une autre vision à peu près semblable.' Tel est encore le prodige éclatant, par lequel un Ange au milieu de la nuit répand la lumiere de toutes parts,

Boll. 23. Apr. p. 98. n. 3. 4.

p. 99. n. 10.

brise

brise les portes de la prison où les trois Martyrs étoient enfermés, les en fait sortir, et les envoïe mettre en pieces les idoles des Païens.

Tout cela fait juger avec beaucoup de fondement, que ces actes ne sont point originaux, et qu'ils n'ont été écrits que très-long-temps après le martyre des Saints dont ils font l'histoire. On y découvre sans peine la plume d'un homme qui écrit dans le loisir du cabinet, et qui s'est plus attaché à faire usage de son éloquence, qu'à rechercher les faits historiques qui devoient entrer dans son ouvrage.' Cet Auteur paroît, par ce qu'il dit à la fin, avoir été de la Ville même de Valence. p. 100. n. 13.

Au reste, comme ces actes s'accordent avec tous les plus anciens martyrologes, qui en contiennent un abregé, et que d'ailleurs ils sont assez bien écrits pour ce qui regarde le style, nous croïons qu'ils appartiennent aux premieres années de ce siecle. Ils auront eu pour Auteur quelque habile homme, qui aïant été instruit des letres dès la fin du V siecle, les aura composés en celui-ci, avant que la langue Latine fût entierement tombée. Nous n'osons les faire plus anciens, parce qu'à la diction près, ils tiennent visiblement du genie du VI siécle.

A l'égard de ceux de S. Ferreol et de S. Ferrution, il nous paroît qu'ils ont fait originairement partie et comme une suite des précédents, et qu'ils sont l'ouvrage du même Ecrivain, au moins pour le fonds de l'histoire, c'est-à-dire depuis le nombre 5 jusqu'à l'épilogue. Plusieurs raisons le persuadent. On y sent regner le même genie. C'est le même style, et souvent les mêmes expressions. Dans leur origine ils commençoient au nombre 5, où après la petite transition ajoûtée, on lit : *eodem tempore quidam vir Claudius*. Dans la suite, lorsqu'on a jugé à propos de les separer des précédents, pour les lire au jour de la fête des Saints Martyrs, on y a cousu ce qui regarde la vision de S. Felix et la letre de S. Ferreol et de son compagnon ; ce qui fait, comme on l'a vû, partie des autres actes. On les a si exactement copiés en cela, qu'il ne s'y est glissé que quelques legers changements dans les termes ; mais qui peuvent aussi bien être venus des Copistes postérieurs que de la premiere main.

Comme cela ne suffisoit pas encore pour faire des actes

en forme, on y a ajoûté une espece d'exorde, qui est compris dans les deux premiers nombres. Et ce qu'il y a à bien remarquer en faveur de nôtre sentiment, c'est qu'on fait commencer cet exorde par ces deux mots, *eodem tempore*, qui supposent visiblement une relation essentielle avec quelque autre histoire précédente : aussi lioient-ils, comme on l'a dit, ces actes avec les autres. L'Auteur de cet exorde débute par un anachronisme, qui montre son ignorance dans l'histoire. Il fait envoïer S. Irenée dans les Gaules par S. Jean l'Evangeliste, qui étoit mort plusieurs années avant que S. Irenée fût au monde.

Mais quand ces Actes ont-ils été ainsi séparés les uns des autres ? C'est ce qu'il seroit fort difficile de dire. Il est certain que S Gregoire de Tours a eu connoissance de ceux de S. Ferreol et S. Ferrution, et qu'il ne parle nulle part des autres. On ne sçauroit néanmoins en conclure certainement que cette séparation fût faite dès-lors ; parce que S. Gregoire n'aïant eu occasion de parler que de S. Ferreol et de son compagnon, en conséquence d'un miracle opéré à leur tombeau en faveur de son beau-frere, il n'a fait que citer en général les actes de leur martyre. Or il pouvoit en parler comme il fait, soit qu'ils eussent été séparés ou encore joints ensemble.

Gr. T. gl. M. l. 1. c. 71.

Pour finir ce qui concerne ces deux histoires, nous ajoûterons qu'elles contiennent peu de faits ; et que ce peu même est souvent suspect, à cause du merveilleux qui l'accompagne. C'est ce qu'on a prouvé à l'égard de la premiere ; et il n'y a qu'à lire l'autre, pour être également convaincu de la même chose. On y verra sur-tout un miracle des plus extraordinaires. Après qu'on eut coupé la langue aux deux saints Martyrs, bien-loin de perdre l'usage de la parole, ils n'en eurent que la voix et plus sonore et plus éclatante.

Boll. 16. Jun. p. 8. n. 7.

I CONCILE

DE CLERMONT EN AUVERGNE.

LE huitiéme jour de Novembre 535, la vingt-quatriéme année du regne de Childebert, et la seconde de Theodebert son neveu, il se tint un Concile à Clermont en Auvergne, du consentement de ce dernier Prince, à qui cette ville obéissoit. ′ Il s'y trouva quinze Evêques de differentes Provinces, presque tous honorés comme Saints dans l'Eglise, et entre lesquels il y avoit trois Métropolitains, dont deux ne souscrivent qu'après de simples Evêques. Honorat de Bourges y présida, comme il avoit déja fait au II Concile d'Orleans. S. Gal de Clermont y souscrivit le second. Après lui viennent, suivant l'ordre des souscriptions, S. Grégoire de Langres, qui avoit assisté au Concile d'Epaone; S. Hilaire de Gabales, aujourd'hui Mende; S. Rurice de Limoges, petit-fils de S. Rurice dont nous avons donné l'histoire; Flavius de Reims, successeur de Romain, qui avoit succedé à S. Remi; S. Nicet de Treves dont nous parlerons en particulier; Deutere de Lodeve; S. Dalmace de Rodès; Loup de Châlons sur Marne; S. Domitien de Tongres; S. Venance de Viviers, S. Hespere de Metz, Désiré de Verdun et Gramace de Vindonesse, à présent Vindisch.

Conc. t. 4. p. 1803.
p. 1807.

′ Tous ces Prélats s'étant assemblés dans l'Eglise, suivant la coûtume, se mirent à genoux, et prierent pour la longue vie du Roi, la prospérité de son regne et les besoins du peuple. Ensuite après avoir examiné les anciens Canons, ils jugerent à propos d'y en ajoûter seize nouveaux.

p. 1803.

′ On y défend aux évêques assemblés en Concile, d'y proposer aucune affaire, qu'on n'y ait auparavant discuté ce qui regarde les mœurs, la discipline et le salut des ames.

p. 1804. c. 1.

′ On y prend des mesures pour prévenir les abus qui commençoient à s'introduire de rechercher les Evêchés par brigues et par faveur. On prescrit à ce sujet des regles pour ceux qui aspirent à l'Episcopat; et s'ils manquent à les suivre, ils seront privés de la communion des Eglises qu'ils vouloient gouverner. ′ Il y est défendu aux Puissan-

c. 2.
c. 4.

ces séculieres sous quelque prétexte que ce soit, de soutenir les Clercs contre les Evêques.
c. 5. ' Ceux qui par une cupidité criminelle et au préjudice des pauvres, demanderoient au Roi quelque partie des biens d'une Eglise, seront privés de sa communion ; et la donation sera nulle.
c. 14. ' On porte la même peine contre ceux qui enleveroient, ou détourneroient en quelque maniere que ce pût être, ce qui auroit été donné aux lieux Saints par écrit, et qui ne le rendroient pas à la premiere sommation de l'Evêque.

Comme les Juifs étoient alors fort répandus dans les Gaules,
c. 6. ' le concile renouvelle sous peine d'excommunication, la défense faite aux Chrétiens de contracter aucun mariage avec eux.
c. 9. ' Il ne veut pas même que l'on confie aux Juifs aucune charge de Magistrature, pour juger les Chrétiens.

c. 10. 11. 13. 16. ' Il renouvelle aussi les reglements, souvent réïterés dans d'autres Conciles, même des Gaules, touchant la jurisdiction respective des Evêques, la continence des Prêtres et des Diacres, l'habitation des uns et des autres avec des personnes de l'autre sexe, autres que la mere, l'aïeule, la sœur et la niece.
c. 15. ' Les Prêtres et les Diacres, qui ne sont attachés à aucune Eglise ou à aucun titre à la ville et à la campagne, doivent célebrer Noël, Pâque, la Pentecôte et les autres fêtes solennelles, avec leur Evêque dans la cité. On prescrit la même chose aux plus anciens d'entre les citoïens, sous peine d'être privés de la communion à ces mêmes fêtes.

p. 1803 - 1808. G t. 1. p. 241-246. ' Ces seize Canons avec une petite préface qui est à la tête, et une letre synodale qui les suit, sont tout ce qu'on nous a conservé des actes de ce I Concile de Clermont ; et l'on ne voit point qu'il s'en soit rien perdu. La letre synodale est au nom de tous les Evêques du Concile, qui y sont nommés dans l'inscription, mais dans un ordre different de celui dans lequel ils ont souscrit. Elle est adressée au Roi Theodebert, dont on loüe la pieté et la justice, pour le prier d'empêcher que personne, soit Evêque, Prêtre, Clerc inferieur ou Laïc, ne fût privé des biens qui lui appartenoient dans les Etats d'un autre Roi, pourvû qu'il lui païât les tributs. C'est qu'après la mort de Clovis, son Roïaume aïant été partagé entre ses quatre fils, il arrivoit souvent que des particuliers qui étoient de l'obéissance de

l'un, avoient des possessions dans les terres d'un autre. Plusieurs aïant été inquietés en conséquence, en porterent leurs plaintes au Concile, qui écrivit cette letre pour tâcher d'y remédier.' On l'a insérée dans l'appendice des œuvres de saint Gregoire de Tours.

Gr. T. app. p. 1334-1335.

FELIX,

Rheteur.

On ignore absolument quelle fut la patrie de ce Rhéteur. Mais comme il donna des leçons d'éloquence dans les Gaules, nous ne croïons pas devoir l'omettre dans l'histoire de nos Sçavants Gaulois. Peut-être étoit-il Gaulois lui-même. Au moins a-t-on pu remarquer que son nom n'étoit pas étranger dans quelques-unes de nos provinces.

'Felix étoit Chrétien, et portoit les prénoms de Securus Melior, avec le titre de Spectable, qui étoit le premier titre d'honneur parmi les Romains. Son mérite et son sçavoir le firent élever à la dignité de Conseiller d'Etat, sans doute par quelque Roi ou des Visigots dans les Gaules, ou des Ostrogots en Italie. Soit avant que d'arriver à ce point d'élévation, soit après y être parvenu, sa principale occupation étoit d'enseigner la Rhétorique. Il en donna pendant quelques années des leçons à Clermont en Auvergne. De-là il passa ensuite à Rome, peut-être pour y continuer l'exercice de son emploi de Rhéteur. Il y étoit sous le Consulat de Paulin l'an 534; et ce fut alors qu'il prit le soin de corriger un exemplaire de sept livres d'humanités du Grammairien Martianus Mineus Felix Capella. C'est ce qu'on apprend d'une note, ou espece d'apostille, qu'il mit lui-même à son exemplaire corrigé, et qui se lit encore au bas d'un manuscrit de Parme, qui contient l'ouvrage de ce Grammairien.

Enn. not. p. 6. Till. Emp. t. 5. p. 665.

'On peut juger du talent qu'avoit Felix pour enseigner, et du fruit qu'il faisoit dans sa profession, par le mérite d'un de ses Disciples, dont on nous a conservé la connoissance. Ce Disciple se nommoit Deutere: et dès le temps

Enn. l. 1. ep. 19 | car. p. 557. not. 6.

de S. Ennode, qui lui adresse une de ses letres et un petit poëme, il s'étoit fait la réputation d'habile maître et d'excellent Docteur. Felix lui donne lui-même le titre de Scholastique, qui comprend les deux autres. Ce fut avec son secours qu'il donna sa nouvelle édition de Capella.

Il est hors de doute que nos Gaules se sentirent du travail de Felix, et qu'il leur procura l'agrément d'avoir plus pur et plus correct l'ouvrage de ce Grammairien.' On sçait en quelle estime il y étoit sur la fin de ce VI siecle, et qu'on y en faisoit un fort grand usage. Quiconque le possédoit, pouvoit se flatter de passer pour sçavoir tous les secrets des Arts libéraux.' La meilleure édition qu'on en ait aujourd'hui, est celle que Grotius à l'âge de quinze ans en publia l'an 1599.

Gr. T. hist. lat. l. 10. c. 31. n. 19.

Voss. hist. lat. l. 3. p. 221. 2.

LA VIE DE SAINTE PUSINE,

VIERGE EN CHAMPAGNE.

'LES Continuateurs de Bollandus nous ont donné au vingt-troisiéme jour d'Avril dans leur grand recüeil, la vie de Sainte Pusine. C'étoit une Vierge du Pertois en Champagne, qui vivoit encore après le milieu du V siecle. L'auteur de cette histoire ne se fait point connoître, et ne dit rien de précis pour fixer le temps où il écrivoit.' Cependant M. de Tillemont, qui étoit bon connoisseur en cette sorte de pieces, l'a jugée digne des personnes les plus saintes du V et du VI siecle, qui conservoient encore quelque pureté de la langue Latine, sans tomber dans la maniere d'écrire obscure et affectée de ceux qui faisoient une profession particuliere, ou plûtôt qui cherchoient à faire parade d'une fausse éloquence. Mais ce qui se lit sur la fin de cette histoire, a retenu ce grand homme, et l'a empêché d'assurer qu'elle fût aussi ancienne.

'Il y est dit en effet, que la Sainte avoit fait plusieurs miracles après sa mort, qui avoient été recüeillis en partie; mais que ces écrits avoient ensuite été ou perdus ou brûlés.' Expressions qui marquent un temps assez éloigné de la mort de cette Sainte, et qui supposent que lorsqu'on

Boll. 23. Apr. p. 166-170.

Till. H. E. t. 16. 769. 2.

Boll. ib. p. 170.

Till. ib. p. 770. 1. R.

travailloit à composer sa vie, on ne sçavoit rien d'elle que ce qu'on en pouvoit apprendre de la tradition. D'ailleurs le terme de *Sacerdos* est pris dans cette vie pour un simple Prêtre; quoique dans l'usage du V siecle il marquât plûtôt un Evêque. Du reste elle est bien écrite et avec beaucoup de pieté. Le style en est assez latin, assez élegant, assez net et sans affectation; quoiqu'on n'y ait pas gardé une juste précision, et qu'on y ait fait entrer plus de choses générales que de faits particuliers.

Tous ces caracteres nous font juger que cette histoire peut avoir été composée entre le commencement et le milieu du VI siecle vers 535, lorsque la barbarie n'avoit pas encore entierement pris la place de la langue Latine. Suivant cette époque, il s'étoit passé un temps suffisant depuis la mort de la Sainte, jusqu'à ce que l'Auteur de sa vie mît la main à son ouvrage, pour vérifier ce qu'il dit des écrits ou perdus ou brûlés, qui regardoient ses miracles. Quant au terme de *Sacerdos* emploïé dans cette vie, nous avons montré ailleurs, qu'on s'en servoit assez souvent au commencement du VI siecle, et même quelquefois dès le précedent, pour signifier un simple Prêtre. De sorte que l'Auteur de cette vie avoit pû voir des personnes qui avoient vêcu avec la Sainte, et apprendre d'elles ce qu'il en rapporte.

On ne peut donc disconvenir que cette histoire ne merite nôtre créance et nôtre estime, tant pour son autorité, que pour les choses qu'elle contient. Elle est belle, édifiante, instructive. Les personnes engagées dans le mariage y trouvent la maniere d'y vivre saintement, et d'élever leurs enfants selon Dieu et pour Dieu. Les Vierges Chrétienes y trouvent un excellent modele de toutes les vertus qui conviennent à leur état. L'Auteur avoit non-seulement de la gravité et de l'esprit, mais encore une pieté solide et éclairée. Aussi paroît-il l'avoir puisée à la source, qui est l'Ecriture Sainte, qu'il possedoit fort bien, et qu'il cite à propos presque continuellement. Ses sentiments sur la grace font voir aussi, que les écrits de S. Augustin ne lui étoient pas inconnus.' C'est pour toutes ces raisons que M. de Tillemont n'a point fait difficulté de suivre cette histoire dans la vie qu'il a donnée de Sainte Pusine. Till ib. p. 389 393.

'Les Continuateurs de Bollandus et M. Baillet, qui n'en Boll. ib. p. 165. n.

S | Bail. 22. Sep. tab cr. n. 7.

portent d'ailleurs qu'un jugement avantageux, ne la font pas si ancienne que nous la venons d'établir. Mais c'est peut-être faute d'avoir mûrement pesé toutes choses. Les premiers disent qu'elle avoit été imprimée dès 1473 dans la Legende de Cologne, et qu'elle le fut encore à Louvain deux ans après.

LES ACTES DE S. PATROCLE

Martyr a Troies en Champagne.

Gr. T. gl. M. l. 1. c. 64.

Dès le temps de S. Gregoire de Tours on voïoit des Actes de S. Patrocle, martyrisé à Troïes en 273 ou 274, comme l'on croit. Ce que le même Auteur raconte des avantures de ces actes, nous ouvre la voïe pour en découvrir l'origine. On n'avoit point encore eu à Troïes d'histoire du martyre de ce Saint, jusqu'après les premieres années du VI siecle : ce qui, dit S. Gregoire, étoit cause que son tombeau étoit peu fréquenté, parce que le petit peuple ne se porte à honorer les Saints qu'à proportion qu'il est instruit des merveilles de leur vie. Un inconnu vers ce temps-là passant à Troïes, communiqua au Clerc gardien du tombeau de S. Patrocle des actes de son martyre. Le Clerc charmé d'une si heureuse avanture, c'est toûjours S. Gregoire qui parle, passa une nuit à les copier, et alla ensuite les porter à son Evêque. Mais celui-ci soupçonnant que cette histoire ne fût l'ouvrage de son Clerc, lui fit une sévere réprimande accompagnée de mauvais traitements, et le renvoïa.

Ibid.

Au bout de quelque temps l'armée Françoise revenant de ses expéditions d'Italie, c'étoit sous le Roi Theodebert I, quelques François qui étoient du voïage, en apporterent un exemplaire de cette histoire. Alors l'Evêque de Troïes en aïant eu communication, revint de son soupçon, et la regarda comme les véritables actes de S. Patrocle. Ce sont ces actes qui se voïoient du temps de S. Gregoire, qui nous en apprend les avantures ; et il n'y a pas lieu de douter que ce ne soient les mêmes qui sont venus jusqu'à nous. On voit par là que l'Evêque de Troïes et S. Gregoire de Tours étoient

étoient persuadés que ces actes étoient sinceres et plus anciens que leur siecle.

Mais il faudroit renoncer à la lumiere de sa raison, pour ne pas appercevoir en tout cela une pieuse fraude, de la part du Clerc gardien du tombeau de S. Patrocle. On commençoit à croire en son temps, que cette sorte de fraude tendoit à la plus grande gloire de Dieu. De sorte qu'il est plus que probable que ce Clerc aura lui-même composé ces actes, pour acrediter la dévotion que l'on portoit au Saint Martyr.

En général ils ne sont pas absolument mal écrits. On y voit que l'Auteur n'ignoroit pas la mythologie. Son style est assez simple, et la sentence qu'il fait prononcer au Martyr par le Juge qui le condamna à la mort, approche beaucoup de celle qui fut portée contre S. Cyprien de Carthage. Mais on découvre aussi tout le goût et le génie du VI siecle; ' et les harangues en sont trop longues : ce qui joint au reste, empêche qu'on ne les prenne pour des actes originaux. Ils sont même peu de chose par rapport au fonds de l'histoire, si l'on en croit MM. le Maître et de Tillemont. Celui-ci n'a pas laissé néanmoins d'en tirer ce qu'il dit de S. Patrocle dans son histoire ecclésiastique. Aussi n'avons-nous rien de plus ancien et de meilleur sur la vie et le martyre de ce Saint.' L'Auteur, quoique postérieur de plusieurs siecles, y aura sans doute inséré ce qu'on en sçavoit dans le païs, où l'ancienne tradition pouvoit fort bien y avoir conservé plusieurs circonstances de son histoire. Ainsi il ne seroit pas juste de regarder comme autant de faussetés tout ce que contiennent ces actes.

Till. H. E. t. 4. p. 204.

Bail. 21. Jan. p. 258.

'Bollandus nous les a donnés au vingt-uniéme jour de Janvier, sur deux mss. l'un de l'Abbaïe de S. Maximin à Treves, et l'autre de l'Abbaïe de l'Arivour au Diocèse de Troïes.' Avant lui, Surius croïoit les avoir publiés au même jour, sur un manuscrit si ancien, dit-il, qu'à peine les caracteres en étoient-ils perceptibles.' Mais ces actes de Surius, au sentiment de Bollandus, sont postérieurs au IX siécle, et ont été tirés des autres. Ce qui peut servir à appuïer cette opinion, c'est que ceux de Surius sont mieux écrits, et que le style des autres est plus simple.

Boll. 21. Jan. p. 345-347.

Sur. 21. Jan. p. 511-514.

Boll. ib. 342. 2.

III CONCILE

D'ORLEANS.

IL n'est point de lieu dans les Gaules, où il s'assemblât plus de Conciles en ce siecle, qu'à Orleans. Outre les deux dont on a déja parlé, on y en vit encore trois au-
Conc. t. 5. p. 294. tres. Le troisiéme, dont il est ici question, s'y tint le jour des nones du troisiéme mois, la quatriéme année après le Consulat de Paulin le Jeune : c'est-à-dire, le septiéme de Mars 538, la vingt-septiéme année du Roi Childebert.
p. 303-304. Il s'y trouva vingt-six Eglises des Etats de ce Prince : dix-neuf par leurs Evêques en personne, et sept autres par autant de Prêtres députés au nom de leurs Evêques. On compte entre les premiers cinq Métropolitains, S. Loup de Lyon, qui y présida ; S. Pantagathe de Vienne, Successeur de Julien qu'on a vû paroître dans l'autre Concile d'Orleans ; S. Leon de Sens ; Arcade de Bourges qui avoit succedé depuis peu à Honorat ; S. Flavius de Rouen. Injuriosus de Tours n'y assista que par le Prêtre Campanus son député. Entre les simples Evêques les plus remarquables sont S. Eleuthere d'Auxerre, S. Lo de Coutances, saint Aubin d'Angers, S. Gregoire de Langres, S. Agricole de Châlons sur Saone, et S. Gal de Clermont, qui presque tous s'étoient déja trouvés à divers Conciles.

p. 295 Tous ces Prélats ainsi assemblés, se proposerent deux principaux objets : de renouveller les anciens reglements qu'ils sçavoient être négligés, et d'en dresser de nouveaux
p. 294-301, G. t. 1. p. 247-257. selon les autres besoins présents. C'est ce qu'ils exécuterent par trente-trois Canons, qui nous restent de ce Concile, avec une très-courte préface et les souscriptions de tous les Peres, tant Prêtres qu'Evêques, qui composoient l'assemblée. On a remarqué ailleurs, par rapport aux souscriptions de quelques autres Conciles, qu'on n'y avoit aucun égard à la prééminence des sieges. Mais ici les Métropolitains présents souscrivent les premiers. Le Député d'Injuriosus de Tours souscrit aussi le premier de tous les autres Députés. Antonin Evêque d'Orleans signe le dernier de tous les Evêques présents.

La plûpart de ces trente-trois Canons, ne font que renouveller des points de discipline, déja établis par divers autres Conciles, nommément ceux d'Agde, d'Orleans premier et second, d'Epaone et de Clermont en Auvergne. Mais on y entre dans un plus grand détail des circonstances qui accompagnent, ou peuvent accompagner chacun de ces points: ce qui sert beaucoup à les éclaircir, et les met dans un nouveau jour.

'On y recommande donc la convocation des Conciles provinciaux pour chaque année, sous peine de suspension des saints mysteres pendant un an, pour le Métropolitain qui laisseroit passer deux ans sans convoquer celui de sa province, et pour ses suffragants qui négligeroient de s'y trouver. 'On y prescrit de nouveau la maniere de faire les élections et les consécrations des Métropolitains et des simples Evêques; 'l'âge que doivent avoir ceux qu'on éleve au Sacerdoce et au Diaconat; le temps d'épreuve pour ordonner un Laïc, 'l'usage qu'on doit faire des revenus ecclésiastiques, et à qui il appartient d'en disposer. c. 1. c. 3. c. 6. c. 5.

Les Canons qui regardent le célibat des Clercs, sont remarquables. Le I Concile de Clermont avoit prescrit qu'un Prêtre et un Diacre, qui seroient ordonnés étant déja engagés dans le mariage, vivroient avec leurs femmes comme avec leurs sœurs. 'Le Concile d'Orleans renouvellant ce decret, y comprend aussi les Soudiacres, sous peine de déposition et de se voir réduits à la communion laïque. 'A l'égard des Clercs inférieurs, il leur défend sous peine d'excommunication pour eux et pour leurs femmes, de se marier après leur ordination. 'Défenses réïterées aux Evêques et à tous autres Ecclésiastiques d'habiter avec des personnes de l'autre sexe: conformément à l'ancienne discipline de l'Eglise. c. 2. c. 7. c. 4.

Entre les nouveaux reglements que fit ce Concile, on peut remarquer les suivants. 'Un Clerc ne doit ni poursuivre ni être poursuivi devant le Juge séculier, sans la permission de l'Evêque. 'Ceux d'entre les Clercs qui se dispenseront de faire leurs fonctions, sous quelque prétexte que ce soit, seront biffés du registre, et ne recevront ni rétribution, ni présents. 'Que si quelqu'un se croit injustement maltraité par son Evêque, il se pourvoira au Concile. 'Les Diacres et les autres Clercs supérieurs ne prêteront point c. 32. c. 11. c. 20. c. 26.

à usure, et ne feront aucun négoce, sous peine de déposition de leur ordre.
c. 24. 'On ne mettra point en pénitence les jeunes gents, ni les personnes mariées sans le consentement
c. 25. des deux parties. Cela s'entend de la pénitence publique. ' Ceux qui seront en penitence, et qui quitteront cet état pour vivre comme les autres gents du monde, seront excommu-
c. 14. niés jusqu'à la mort. ' Aux jours de grandes Fêtes on dira la Messe à trois heures, c'est à-dire, à neuf heures du matin, afin que l'Evêque et les Prêtres puissent plus facilement se trouver à l'Office de Vêpres, dont ils ne doivent point se dispenser ces jours-là. En voilà assez pour pouvoir juger du mérite des décrets de ce troisiéme Concile d'Orleans.

SAINT CALAIS,

en latin CARILEFUS,

ABBÉ AU MAINE.

Mab. act. B. t. 1. app. p. 643. n. 4. 5. ' SAINT CALAIS nâquit en Auvergne de parents nobles et qualifiés. Dès sa premiere jeunesse il fut mis au Monastere de Menat, pour y être instruit dans les letres. Il y fit beaucoup de progrès pour le temps; mais il en fit encore davantage dans la pieté. Celle-ci le porta à renon-
p. 644. n. 6-10. cer au monde, et à embrasser la vie monastique. ' Après s'y être exercé quelque temps, il quitta Menat avec S. Avite Cellerier du Monastere, et se retira à Micy près d'Orleans sous la conduite de S. Maximin ou Mesmin. Y aïant été ordonnés Prêtres l'un et l'autre, l'amour d'une plus grande solitude les conduisit au Perche. Là S. Avite forma un Monastere, qui porte encore son nom, et qui est habité par
p. 645. 647. n. 11. 13. 20. des Religieuses. ' Calais passa au Maine, où il en établit un autre sur la petite riviere d'Anisole ou Aninsole, qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom de S. Calais, entre
p. 649. n. 28. les mains des Benedictins. ' Dans les premieres années de son établissement l'entrée même de l'Eglise en étoit interdite aux personnes de l'autre sexe. C'étoit alors assez ordinaire; et la même pratique s'observe encore dans l'Or-
p. 650. n. 3. an. 1. 3. n. 45. dre des Chartreux. ' Le saint gouverna ce monastere jusques

vers l'an 540, qu'il mourut. Sa fête est marquée au premier Juillet, qui fut le jour de son inhumation. ' L'Auteur ou le compilateur des actes ou vies des premiers Evêques du Mans, y a inséré sous le nom de saint Calais un Testament daté de son Monastere le sixiéme jour de Janvier en la quatorziéme année du regne de Childebert, qui avoit commencé à regner au mois de Novembre 511. ' A la suite de ce Testament se lisent un aveu rendu par le saint Abbé à S. Innocent Evêque du Mans dans sa Ville Episcopale, le dix-huitiéme de Janvier de la même année, et un diplome de Childebert, qui confirme et l'aveu et le Testament.

ana. t. 3. p. 80-83

p. 84. 88.

Saint Calais après avoir fait dans celui-ci l'histoire abregée de la fondation de son Monastere, et rapporté les bienfaits qu'il avoit reçus en cette occasion, tant de la libéralité du Roi, que de celle de saint Innocent, déclare que du consentement de ce Prince, il se soumet lui, son Monastere, les personnes qui l'habitent, et les biens qui en dépendent, à l'Evêque et à la Cathédrale du Mans. Défend sous peine d'anathéme à quiconque pourroit se porter pour son heritier, et à toute autre personne que ce pût être, de s'élever contre cette disposition. Il réïtere à peu prés les mêmes choses dans son aveu, qui n'est qu'une confirmation de son testament.

' Ces piéces sont anciennes sans doute; puisqu'elles furent produites dans le Procès que les Evêques du Mans, aux VIII et IX siécles, intenterent à l'Abbé et aux Moines de saint Calais, pour les soûmettre à leur jurisdiction. Mais ce qui les rend suspectes de supposition, c'est d'une part qu'on ne trouve le nom d'aucun des Evêques qui y ont souscrit, entre les suffragants de Tours en ce temps-là; et que de l'autre on n'y a pas même exprimé le nom du Métropolitain qu'on y fait souscrire comme si l'Auteur avoit craint que l'expression de ce nom n'eût découvert son imposture. D'ailleurs il y est parlé de certaines redevances que le Monastere de saint Calais faisoit à la Cathédrale du Mans, et qui néanmoins n'ont jamais été païées. Enfin le Pape Nicolas I après de longues altercations à ce sujet, déclara par un jugement authentique adressé à tous les Evêques de France, que ces piéces étoient fausses et supposées.

an. ib. | act. B. t. 4. p. 627. 2.

LA VIE DE S. EPTADE,

Prêtre et Solitaire.

Lab. bib. nov. t. 2. app.

Saint Eptade est presque inconnu dans nos histoires et même dans nos martyrologes. Il étoit né à Autun d'une famille distinguée selon le monde, peu après le milieu du V Siécle. Il se rendit dans la suite si celebre par la sainteté de sa vie, qu'entre les conditions de la paix que Clovis Roi des François fit avec Gondebaud Roi des Bourguignons, il fut stipulé que celui-ci lui accorderoit Eptade pour gouverner l'Eglise d'Auxerre. En conséquence le clergé, la noblesse et le peuple l'élurent unanimement pour leur Evêque. Mais Eptade ne pouvant se résoudre à se charger d'un si pesant fardeau, s'alla cacher dans une solitude du Morvan. Il y vêcut dans la pratique de toutes les vertus, jusqu'aux premieres années du regne de saint Sigismond fils et successeur de Gondebaud. On ignore et l'année et le jour de sa mort.

Ibid.

Un Auteur anonyme entreprit quelque temps après d'écrire la vie du saint. C'est ce qu'il paroît avoir exécuté vers l'an 540. Car quoiqu'il ne témoigne nulle part avoir vû saint Eptade, il avoit vêcu avec des personnes qui à ses exhortations avoient embrassé la pénitence, et persévéré plusieurs années dans la pieté qu'il leur avoit inspirée. Ainsi il peut passer pour Auteur contemporain; aïant puisé presqu'à la source ce qu'il nous apprend des actions de ce Saint.

Tous les caracteres de son ouvrage n'en donnent point d'autre idée. Ce qu'il y rapporte s'accorde parfaitement avec les autres histoires de ce temps-là. Sa narration est assez pleine, sans être chargée d'épisodes. Il entre dans le détail des faits, en faisant choix, et s'attachant préferablement à ceux qui peuvent édifier. Il dit en général que le Saint fit beaucoup de miracles; mais il en rapporte peu, et les accompagne de toutes leurs principales circonstances. En un mot il a évité presque tous les défauts de la plûpart des Ecrivains de son siécle. Il ne se

VI SIECLE.

jette point sur des lieux communs et ne donne point dans le merveilleux et l'extraordinaire. Il ne fait point non plus parade d'une vaine éloquence. Sa maniére d'écrire est simple et naïve, et quoique nous n'aïons son ouvrage qu'imparfait, à cause des vices du manuscrit, on ne laisse pas d'y trouver de quoi le justifier de la barbarie que d'autres voudroient lui attribuer.

'Nous sommes redevables de cette vie au Pere Labbe, qui l'aïant tirée de la poussiére, l'a fait imprimer dans l'Appendice du second volume de sa nouvelle bibliothéque de mss. Il se plaint fort de celui qui la lui a fournie, comme étant pleine de fautes, qu'il rejette sur le copiste, et qui ont été cause qu'il ne nous a pas donné la piéce en tout son entier. Ibid.

LA VIE DE S. GUINGALOIS,

PREMIER ABBÉ DE LANDEVENEC.

On a imprimé plusieurs vies de saint Guingalois ou Guignolé, fondateur et premier Abbé du Monastere de Landevenec dans l'Armorique ou petite Bretagne, mort ou en 518 ou en 529. Nous n'entreprenons de parler ici que de la plus ancienne. Elle fut écrite peu d'années après sa mort, et vers le même temps que celle de saint Eptade, dont on vient de rendre compte. 'L'Auteur y parle en effet comme aïant vêcu au même temps que le Saint dont il donne l'histoire. 'Il insinue même assez ouvertement qu'il avoit été son disciple; puisqu'il le qualifie souvent son pieux et vénérable Pere. 'C'est ce qui peut encore se confirmer par les circonstances qu'il rapporte de sa mort, parmi lesquelles il a glissé des preuves de sa croïance touchant la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie.

Boll. 3. mar. p. 50-252. p. 2. 10.

p. 250. 253. n. 15.

p. 251. n. 21.

Cet Ecrivain paroît avoir fait une étude particuliere des letres humaines. Il avoit même du talent pour écrire. Il ne seroit qu'à souhaiter, qu'il eût moins suivi le goût et

le genie de son temps, et qu'il se fût davantage attaché à nous faire connoître les actions édifiantes du Saint.

Son ouvrage est aussi bien écrit qu'aucun autre de ceux qui nous restent de ce siécle dans le même genre, tant pour le style que pour la latinité. Seulement il affecte trop d'user de pointes, de cadences et d'une éloquence qui n'est pas assez naturelle. Les faits qu'il rapporte, sont pour l'ordinaire trop ornés, et presque toûjours accompagnés de quelque miracle. Il semble même n'avoir entrepris d'écrire cette vie que pour nous débiter des merveilles. Il se délecte à les raconter, et prend grand soin de prévenir son lecteur pour l'y rendre attentif. Il donne à l'excès dans le merveilleux, et paroît credule à l'infini. Il nous débite serieusement deux miracles des plus extraordinaires, qu'il ne devoit pas s'attendre que tout le mond crût, comme il témoigne les avoir crus lui-même.

p. 252. n. 12. L'un regarde le trajet de la grande Bretagne dans l'Armorique, que le Saint et ses compagnons de retraite firent à pied sec; la mer leur aïant ouvert un chemin, comme autrefois aux Israëlites à leur sortie d'Egypte.

p. 251. n. 6. L'autre est au sujet de l'œil d'une sœur de saint Guingalois, qu'une oïe aïant arraché de sa tête, avala, et que le Saint rétablit dans son premier état, après l'avoir tiré du corps de l'oïe qu'il fit ouvrir.

Il faut pourtant rendre à cet Ecrivain la justice qu'il mérite. Il rapporte ces deux miracles, comme tous les autres dont il fait mention, avec ingenuité et de bonne foi. Il a même eu soin de les revêtir de toutes les circonstances propres à les rendre plausibles, s'ils étoient moins extraordinaires. Ce qu'il y a d'édifiant dans le récit de toutes ces merveilles, c'est qu'il est attentif à en rapporter la gloire à Dieu qui en est l'Auteur.

S'appercevant vers la fin de son ouvrage, qu'il le chargeoit trop de miracles, il a tâché de réparer un peu cette faute. Il le fait en y donnant un détail abrégé, mais édifiant et bien écrit des vertus du Saint. Quelques défauts au reste qu'ait cette vie, Monsieur Baillet et les autres n'ont pas laissé de la suivre, aux miracles près, dans ce qu'ils ont écrit sur l'histoire de saint Guingalois.

Aussi n'avons-nous rien de plus ancien sur cette matiere.

'Surius est le premier qui la mit au jour; mais après en avoir changé le style, et en avoir retranché la préface et divers autres endroits, cependant de peu de conséquence. 'Les continuateurs de Bollandus l'ont publiée depuis dans sa pureté originale, avec des observations qui y répandent beaucoup de lumiere.' A la suite de cette vie ils en ont imprimé une autre fort courte. Mais celle-ci n'est qu'un abregé fort juste et bien écrit de la précédente. Il paroît avoir été dressé pour être lû à la solennité de la fête du Saint. Cet abregé est encore suivi d'une autre histoire du même Abbé, écrite par Gurdestin Moine de Landevenec, dont on parlera en son temps.

Sur. 3. mar. p. 52-58.

Boll. ib. p. 25. 564.

p. 254. 255.

IV CONCILE D'ORLÉANS.

'L'ANNÉE de la tenuë de ce Concile est marquée par le Consulat de Basile, indiction quatriéme, c'est-à-dire 541, trois ans après le troisiéme Concile tenu dans la même Ville. Mais on ne nous a point conservé la date ni du mois, ni du jour du mois. Il faut cependant qu'il se soit assemblé avant la fin du mois de Juillet; 'puisque saint Arcade Evêque de Bourges, qui y députa le Prêtre Probien, étoit mort le premier d'Août de la même année.

Conc. t. 5. p. 380.

p. 389.

'Il fut composé de cinquante Eglises de presque toutes les provinces des trois roïaumes de France. Trente-huit Evêques y assisterent en personne; onze autres par autant de Prêtres qu'ils y envoïerent en leur nom; et Amelius de Paris par l'Abbé Amphiloque son député, qui y souscrit immediatement après les Evêques, et Probien dont on vient de parler. Entre les Evêques présents, il y avoit quatre Metropolitains, qui s'étoient déja trouvés à divers autres Conciles : Leonce de Bourdeaux qui y présida, Aspase d'Eause, saint Flavius de Roüen et Injuriosus de Tours.

p. 388. 389.

'Les plus connus entre les autres sont saint Cyprien de Toulon, saint Eleuthere d'Auxerre, saint Gal de Clermont, saint Dalmace de Rodès, saint Agricole de Châ-

Ibid.

VI SIECLE.

lons sur Saone, Heracle de Trois-Châteaux, saint Innocent du Mans, Daniel de Poitiers, saint Firmin d'Usez, Eumere, ou Evemere de Nantes. ' Celui-ci est particulierement connu par Fortunat de Poitiers, et par la question, qu'il proposa dès les premieres années de son épiscopat à saint Troïen de Saintes mort en 532, touchant un enfant qui avoüoit n'être pas assuré d'avoir été baptizé. S. Troïen lui répondit par une letre qui est venuë jusqu'à nous, que quiconque ne se souvient pas d'avoir été baptisé, et ne peut le prouver par aucun temoignage, doit l'être sans difficulté, conformément à l'ancienne discipline.

Fort. l. 4. c. 1. | Conc ib. p. 378 | Gr. T. gl. conf. c. 59.

' Ce fut pour la maintenir dans l'Eglise des Gaules, que s'assembla ce IV Concile d'Orleans. Les Peres qui le composerent, n'en donnent point d'autre motif dans la petite préface qui se lit à la tête des trente-huit Canons qu'ils dresserent à cet effet. Il y en a plusieurs qui ne font que renouveller ce qui avoit été déja reglé dans d'autres Conciles précedents. On y cite en particulier le III d'Orleans et celui d'Epaone. Des decrets si souvent rëiterés montrent que les abus qu'ils tendoient ou à corriger ou à prévenir, devenoient fréquents. ' Tels sont entre autres ceux qui se commettoient à l'égard du célibat des Ecclésiastiques; ' des mariages entre proches parents; des biens de l'Eglise que les Laïcs tâchoient de lui ôter, et que les Clercs s'émancipoient d'aliener; ' de l'uniformité du carême, que quelques-uns faisoient de cinquante, d'autres de soixante jours, parce qu'ils ne jeûnoient pas le samedi; ' de l'ordination de l'Evêque, qui devoit se faire dans l'Eglise qui l'avoit élû et par son Metropolitain assisté des ses autres suffragants; ' de la célebration des principales fêtes de l'année, qu'on devoit célebrer dans la cité.

Conc. ib. p. 381-388. | G. t. 1. p. 260-269.

c. 17.

c. 27.

c. 11. 14-18. 19. 25.

c. 5.

c. 3.

Parmi les nouveaux reglements du Concile, on peut remarquer les suivants. ' Il ordonne que la Pâque se fera suivant le cycle de Victorius. Que les Evêques l'annonceront tous les ans au peuple le jour de l'Epiphanie. Que s'il s'y rencontre quelque difficulté, les Metropolitains consulteront le saint Siége. ' Il déclare que c'est un sacrilege d'offrir dans le Calice autre chose que du vin mêlé d'eau. ' Il oblige les Clercs de la campagne à recevoir de leurs Evêques les decrets des Conciles, afin qu'ils s'en instruisent eux et les peuples confiés à leurs soins. ' Il dé-

c. 1.

c. 4.

c. 6.

c. 20.

fend aux Juges Laïques de connoître des causes des Clercs, même contre les Laïcs, ni d'exercer aucun acte de jurisdiction sur eux sans la permission de l'Evêque ou des Superieurs. 'Défenses leur sont faites aussi, d'imposer à quelque Clerc que ce soit, aucune charge publique, nommément des tuteles aux Evêques, aux Prêtres et aux Diacres. 'Les Seigneurs qui voudront avoir une Paroisse dans leurs terres, y assigneront d'abord un revenu suffisant, et mettront des Clercs qui y exerceront leurs fonctions. On voit ici de nouveau l'origine des patronages. 'Le concile en finissant ses Canons recommande de nouveau aux Métropolitains la tenuë des Conciles provinciaux tous les ans, 'et à tous les Evêques l'observance des reglements qu'il vient de faire.

c. 13.
c. 23
c. 37.
c. 38.

HERACLE,

Evêque de Trois-Chateaux.

'Heracle fut illustre dans le siécle, avant que de le devenir dans l'Eglise. Il étoit issu d'une famille noble et qualifiée, et revêtu de la dignité de Sénateur. 'Il avoit ce semble, pris naissance ou à Vienne même ou dans le Diocèse. Au moins témoigne-t-il assez clairement, qu'il avoit eu part aux instructions de saint Avite, qui en étoit Evêque. 'Il étudia les belles letres et l'éloquence dans sa jeunesse, et y fit tant de progrès, qu'il passa dans la suite pour un des hommes le plus éloquents de son siécle.

'Tant d'éminentes qualités jointes à une probité reconnuë, le firent choisir pour Ambassadeur près de Gondebaud Roi des Bourguignons. On ne sçauroit dire, si ce fut ou de la part de Godegisile, frere de ce Prince, qui tenoit sa Cour à Geneve; ou de la part de Theodoric Roi des Ostrogots, dont la domination s'étendoit encore alors dans une partie de l'ancienne Narbonoise. Dans le premier cas, cela seroit arrivé avant la fin du V siecle, et seulement les premieres années du siecle suivant, dans l'autre cas.

Avit. ep. 47 | not. p. 92 94.
ep. 48.
ep. 47 | not. 16.
Ibid.

Ibid. ' Quoiqu'il en soit, Heracle s'acquit beaucoup de gloire dans ses ambassades, non seulement par tous les talents d'un habileté politique qu'il réunissoit en sa personne, mais sur-tout par la pureté de sa foi, et par son zéle à défendre la Religion Catholique contre les erreurs Arienes, dont la Cour qu'il hantoit, étoit infectée. Il en donna des preuves éclatantes dans une conférence publique qu'il eut à ce sujet avec Gondebaud. Heracle y défendit avec tant d'avantage la cause de l'Eglise, que saint Avite se crut obligé de lui écrire pour l'en feliciter.

ep. 47. p. 93. ' Le saint Prélat voulant faire comprendre la haute idée qu'il avoit conçuë de cette victoire d'Heracle sur l'héresie, commence par faire un éloge pompeux de son éloquence à relever ou les plaisirs, ou les grandeurs du monde, ou les victoires des Princes. De-là il conclud que cette éloquence étant emploïée à soutenir la verité dans l'occasion que la providence lui en avoit fait naître, devoit s'être surpassée elle-même. « Comme en loüant autrefois « le Roi, lui dit saint Avite, vous avez rendu à César ce « qui appartient à César : de même en rendant ici à « Dieu ce qui appartient à Dieu, vous n'avez point épar- « gné César. ep. 48. ' A toutes ces loüanges Heracle ne répondit que par les plus grands sentiments de modestie et d'humilité.

ep. 47. ' Une conduite si digne d'éloge donna à S. Avite un pressentiment, que Dieu destinoit Heracle à l'épiscopat. Il le lui souhaita dès lors, comme aïant déja tout le mérite nécessaire pour le soûtenir avec honneur. Saint Avite put avoir avant que de mourir, la consolation de voir l'accomplissement de son souhait, et même de voir Heracle établi Evêque dans sa province au nombre de ses suffragants. Conc. t. 4. p. 1623. 1624. ' Il succeda en effet à Florence dans le siege de Trois-Châteaux, entre 524 et 527 : ainsi peut-être avant la mort de saint Avite, qui dut l'ordonner en qualité de son Metropolitain.

p. 1664. ' La premiere action d'Heracle, dons on ait connoissance, depuis qu'il fut élevé à l'Episcopat, fut de se trouver avec quinze autres Evêques au Concile de Carpentras. Caes. vit. l. 1. n. 35. ' Deux ans après il assista avec presque tous les mêmes prélats, p. 1666. 1681. à ceux d'Orange et de Vaison, ' et peut-être mê-

me au III de Valence. Heracle par consequent eut part aux celebres reglemens qui se firent dans ces saintes assemblées, tant sur le dogme que sur la discipline. ' Enfin il se trouva encore au IV Concile d'Orleans, tenu, comme on l'a dit, en 541. Depuis ce temps-là l'histoire ne fait plus mention de nôtre Prélat, et il y a beaucoup d'apparence que cette année 541, ou la suivante, fut la derniere de sa vie. Conc. t. 5. p.388.

Il est surprenant qu'un si grand Evêque, qui possedoit éminemment le don de la parole, et qui avoit tant de talents pour la dispute, n'ait pas laissé quelques écrits considérables. ' Il est au moins vrai qu'il n'est venu jusqu'à nous que deux de ses letres. Elles sont en réponse à autant d'autres que saint Avite lui écrivit, et se trouvent insérées dans le recüeil des siennes. Elles ne sont point indignes de l'éloquence que celui-ci loüoit dans Heracle. Nous avons peu de monuments de ce VI siecle, qui soient mieux écrits. ' Dans la premiere il apprend à saint Avite quelle fut l'occasion de sa dispute avec Gondebaud. Mais comme il sçavoit que le Saint avoit été amplement instruit du reste, il ne nous en donne point tout le détail que nous souhaiterions d'en avoir. ' L'autre letre d'Heracle est pour répondre à la nouvelle de la mort d'un ami commun que saint Avite venoit d'enterrer, et à ce qu'il lui disoit de la goute qui retenoit au lit saint Apollinaire de Valence. ' Cet ami sa nommoit Protende; et saint Avite le qualifie leur fils commun : ce qui pourroit faire croire qu'il étoit fils d'Heracle. Certains endroits de la même letre de saint Avite feroient juger aussi qu'Heracle se mêloit quelquefois de faire des vers. Avit. ep. 48. 86. ep. 48. ep. 86. ep. 85.

SAINT CESAIRE,

EVÊQUE D'ARLES.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Cæs. vit. l. 1. n. 3. 'SAINT CESAIRE, l'une des plus brillantes lumieres de l'Eglise en son siecle, nâquit l'an 470 au territoire de Châlons sur Saone, d'une famille distinguée par sa pieté. Dès ses plus tendres années, le Saint Esprit répandit dans son cœur une charité compatissante pour les indigents. N'étant encore qu'en la huitiéme année de son âge, il quittoit avec joïe ses habits pour les donner aux pauvres qu'il rencontroit. Puis retournant au logis demi nud, il disoit que les passants l'avoient dépouillé.

n. 4. 'A dix-huit ans il pria S. Silvestre Evêque de Châlons de lui couper les cheveux, et lui changer d'habit, pour l'engager au service de Dieu. C'est ce qu'il obtint sans peine de ce Prélat, qui fut charmé de le voir entrer dans son clergé. Mais deux ans après, le desir d'une plus grande perfection porta Césaire à se retirer secrete-
n. 5. ment' au Monastere de Lerins. Il y fut recû avec joïe, et s'y distingua aussi-tôt entre tous les autres Moines par de plus grandes austerités et une observance plus exacte. L'Abbé Porcaire connoissant son mérite et sa capacité, lui confia la charge de Cellerier de sa maison.

n. 6. ' Bien-tôt les austerités de Césaire l'aïant jetté dans un entier épuisement, le bienheureux Porcaire l'envoïa à
n. 7. Arles, afin qu'il y rétablît sa santé. ' Là Firmin et Gregorie sa femme, des premiers de la ville, qui avoient autant de pieté que de naissance, se firent un mérite de donner l'hospice à Césaire. Ils ne furent pas longtemps sans reconnoître en leur hôte les dons de la grace et les talents naturels dont Dieu l'avoit enrichi. Ils comprirent aussi-tôt que le sçavoir et l'éloquence s'y trouvant joints,

la profession que Césaire avoit embrassée, en recevroit un merveilleux relief. Ils l'engagerent donc à prendre des leçons de Rhétorique du célebre Pomere, qui l'enseignoit à Arles avec beaucoup de réputation.

' Au bout de quelque temps Césaire fut reconnu d'Eone n. 8.
Evêque de la ville, comme étant de son païs et son parent. Ce prélat le demanda à Porcaire son Abbé, qui eut bien de la peine à le lui accorder; et aussi-tôt il l'ordonna Diacre et ensuite Prêtre. L'Abbé d'une isle voisine, que nous avons montré ailleurs être le même que Pomere autrefois Rhéteur, étant venu à mourir, Eone donna à Cesaire la conduite de ce Monastere.

' Il n'y avoit que trois ans qu'il le gouvernoit, lorsque, n. 9.
Eone ne jugeant personne plus capable que lui de rétablir la discipline Ecclésiastique, qui s'étoit un peu relâchée dans son Eglise, déclara à son clergé et à son peuple qu'il desiroit avoir Césaire pour successeur. Eone ne fut pas mort, que Césaire pour se soustraire à l'Episcopat dont on vouloit le charger, se cacha entre des sepulcres. Mais il en fut tiré, ' et ordonné Evêque d'Arles en 501, étant Mab. ann. l. 1. n. 48.
alors âgé de trente ans.

' Il brilla sur le chandelier de l'Eglise entre tous les Pré- Enn. l. 9. ep. 33.
lats de son siecle, dit saint Ennode qui l'avoit connu d'une maniére particuliere, comme le Soleil brille entre tous les astres du firmament. ' Quoiqu'il s'y trouvât environné Du Ches. t. 1. p. 851.
de peuples barbares, il n'en devint que plus humain; et quoiqu'il y fût au milieu de guerres continuelles, il ne perdit jamais rien de sa tranquillité ordinaire. Il y parut comme le pere des orphelins et le nourricier des pauvres, sans que la profusion de ses libéralités diminuât rien des richesses de son Eglise. Il y fut le restaurateur et le soûtien de la bonne discipline, autant par ses actions que par ses discours. ' De sorte que sa conduite s'accordoit parfaite- Enn. ib.
ment avec ce qu'il enseignoit aux autres, et pouvoit servir de modéle à toute sorte de personnes pour vivre saintement.

' Un de ses premiers soins fut de porter ses Clercs à Cæs. vit. l. 1. n. 10. 11.
chanter tous les jours dans l'Eglise Cathédrale les offices de Tierce, de Sexte, de None, afin que les pénitents et les Laïcs qui voudroient, y pussent assister. Il engagea aussi le peuple à chanter, comme les Clercs, des Pseaumes

et des Hymnes, dans le dessein de les empêcher de s'entretenir de discours vains et inutiles. Les uns chantoient en latin; les autres en grec, qui étoit une langue fort commune à Arles et dans le reste de la Provence, ainsi qu'on l'a dit ailleurs.

n. 10. ʹ Pour pouvoir s'appliquer tout entier à la lecture et à l'instruction, ce grand Prélat à l'imitation des Apôtres, se déchargea de l'administration de son temporel sur des Diacres et d'autres œconomes, de la sagesse desquels il

n. 21. s'étoit assûré. ʹ Lorsqu'il n'étoit pas actuellement occupé ou à méditer ou à prêcher, il avoit toûjours près de lui un Lecteur, qui lui lisoit ou l'Ecriture ou les ouvrages

n. 37. des anciens Peres.ʹ Ces lectures ne discontinuoient point,

n. 10. lorsqu'il étoit à table, soit au dîner ou au souper. ʹ Par cette assiduité et cette application à la lecture, il se rendit familier tout ce que l'Ecriture contient et de plus édi-

Enn. ib. fiant et de plus instructif. ʹ En un mot il se fit un si grand fonds d'érudition Ecclésiastique, qu'il sembloit que la Loi divine l'eût formé et instruit elle-même de la doctrine Apostolique, pour en faire dans tout le monde chrétien un prodige de science, d'éloquence et de sainteté.

Il sçut faire usage de ses talents, tant pour l'éducation particuliere de ses Clercs, que pour l'instruction générale de son peuple. On a dit ailleurs combien fut florissante

Aug. ser. app. p. 503. l'Ecole Episcopale d'Arles sous son gouvernement. ʹ Il prêchoit au moins une fois chaque semaine, et n'avoit point de plus grand plaisir que de se voir importuner par son

p. 504. peuple pour entendre la parole de Dieu. ʹ Lorsqu'il parloit sur la charité, il avoit peine à finir, parce que l'importance de la matiere l'entraînoit. Mais quelque ardeur qu'il se sentît pour annoncer la parole, et quel-

p. 475. que zéle qu'il reconnût en son peuple pour l'écouter, ʹ il étoit attentif à ce que ses sermons ne passassent pas une

p. 476. demie heure, ʹ et que l'on sortît toûjours de l'Eglise à la même heure en faveur des pauvres.

Cæs. vit. l. 1. n. 31. ʹ S'il arrivoit que ses infirmités ne lui permissent pas de monter en chaire, il faisoit lire ses sermons, ou ceux des Peres, nommément de S. Ambroise et de S. Augustin. Et comme il emploïoit à cette fonction des Prêtres et des Diacres, quelques Evêques lui en porterent leurs plaintes, sous prétexte que c'étoit aller contre l'usage de ce temps-là, que

de confier ainsi le ministere de le parole à d'autres qu'à des Evêques. A cela le saint se contentoit de répondre, que si ces Ministres pouvoient lire les paroles du Sauveur et celles des Apôtres et des Prophétes, ils pouvoient bien lire aussi celles des Evêques de leur temps.' Souvent même il faisoit lire des Homelies à Matines et à Vêpres, afin que personne ne fût privé d'instruction.' Son zéle en cela ne se bornoit pas au seul peuple d'Arles. Il donnoit encore de ses sermons à ceux qui le venoient voir, et en envoïoit aux Evêques éloignés, tant dans les Gaules, qu'en Italie et en Espagne.

n. 34.
n. 31.

' Son style étoit simple et accommodé à la portée de ses auditeurs. Il regardoit les discours trop étudiés, comme n'étant bons que pour les sçavants ;' et disoit quelquefois, pour marquer la fausse délicatesse de certains Prédicateurs, qu'il y avoit des personnes qui craignoient plus de pécher contre la pureté du langage, que contre la pureté des mœurs.' Il entroit dans un grand détail, et attaquoit ordinairement les vices communs et dominants. Il s'attacha sur tout à détruire ce qu'il y avoit encore de reste des superstitions Païennes, par rapport aux sortiléges, aux aruspices, aux augures, aux honneurs rendus aux arbres et aux fontaines.' Pour rendre ses auditeurs plus attentifs à profiter des vérités qu'il leur annonçoit, il les menaçoit quelquefois de cette terrible famine prédite par un Prophéte : de cette famine, qui consiste, disoit-il, non dans la disette du pain, mais la disette de la parole de Dieu.

l. 2. n. 1.
l. 1. n. 2.
n. 31.
l. 2. n. 24. 25.

Sa conduite étoit aussi réguliere, que sa morale étoit exacte. Il portoit même la discipline en quelques occasions plus loin que les Canons.' Il n'ordonnoit point de Diacres avant l'âge de trente ans, et qu'ils n'eussent lû quatre fois au moins toute l'Ecriture.' A l'égard des Laïcs qui s'engageoient dans le mariage, il ordonna que trois jours avant que d'en user, ils recevroient dans l'Eglise la benediction du Prêtre par respect pour le sacrement :' Les vases Sacrés, il les regardoit dans le besoin comme destinés, autant à soulager les pauvres et racheter les captifs, qu'à servir aux usages de l'Autel.' Son attention pour les malades nécessiteux, alla jusqu'à leur faire construire un logement commode et spatieux, où l'on fournissoit abon-

l. 1. n. 32.
n. 34.
n. 17.
n. 11.

dammment à tous leurs besoins. Sa maison étoit ouverte à toute heure et sans distinction, à tous ceux qui s'y présentoient.' Les Etrangers, Clercs ou Laïcs, étoient assûrés d'y trouver un hospice aussi gracieux qu'honorable. 'Pour ce qui regarde en particulier sa maniére de vivre, quoiqu'il fût Evêque et l'ornement des Evêques, il continua toûjours de vivre en Moine. *Et mansit Monachus, Pontificale decus.*

n. 37.

n. 8 | Fort. l. 5. c. 1. p. 129.

Cæs. vit. l. 1. n. 12.

'Sa vertu cependant ne le mit point à couvert de la calomnie. Licinien un de ses secretaires l'accusa auprès d'Alaric Roi des Visigots, qui dominoit dans cette partie des Gaules, de vouloir soûmettre la ville et le territoire d'Arles au Roi des Bourguignons, dont il étoit né sujet. Alaric sans rien examiner, envoïa le saint Prélat en exil à Bourdeaux, plutôt en 505, que l'année suivante où d'autres placent cet exil. Là S. Césaire fit voir le pouvoir qu'il avoit auprès de Dieu, en délivrant la Ville par ses prieres, d'un grand embrasement qui la menaçoit.' Le Prince prévenu et irrité, ne fut pas long-temps sans reconnoître son innocence. Il lui permit aussi-tôt de retourner à son Eglise, et condamna son accusateur à être lapidé. Mais le saint Evêque voulant rendre le bien pour le mal, demanda et obtint la grace du criminel.

n. 13.

Il y a juste raison de présumer, que ce fut en cette occasion, que saint Césaire profitant de la grace, qu'il avoit trouvée auprès d'Alaric, en obtint la permission de convoquer en Concile les Evêques des Gaules de son obéissance.' L'assemblée se tint effectivement à Agde au mois de Septembre 506, et saint Césaire y présida, comme on l'a dit, à la tête de vingt-trois Evêques présents et des Deputés de dix autres.' Il y en eut une autre à Toulouse l'année suivante, où les Evêques d'Espagne devoient se trouver, et où saint Césaire présida apparemment comme à celle d'Agde.

Conc. t. 4. p. 1381. 1394.

Canis. B. t. 1. p. 359. 361. 366.

'En la même année 507 il commença à bâtir un monastere de filles. Mais l'ouvrage aïant été interrompu par le siege que les François ligués avec les Bourguignons mirent devant la Ville d'Arles, il ne fut fini que vers 512. Le Saint en confia la conduite à Césarie sa sœur, qu'il fit revenir de Marseille, où il l'a-

Cæs. vit. l. 1. n. 15. 18. 32. 33. | l. 2. n. 36 | Bull. hist. occ. t. 1. p. 211. 213. | Gall. chr. nov. t. 1. p. 695.

voit envoïée se former à la vie monastique. A celle-ci succeda une autre Abbesse de même nom, sous laquelle on vit jusqu'à deux-cents filles, dont quelques-unes faisoient leur principale occupation de transcrire des livres, en quoi elles excelloient. Saint Césaire fit pour ce monastere une regle, qui depuis fut reçue dans plusieurs autres, même fort éloignés, ' comme à Sainte-Croix de Poitiers du temps de sainte Radegonde. Fort. ib.

'Vers l'an 513 saint Césaire fut accusé de nouveau, et conduit sous sûre garde à Ravenne, par ordre de Theodoric Roi des Ostrogots, auquel obéïssoit alors la Ville d'Arles. La seule présence d'un Prélat si respectable desarma ce Prince. De sorte que bien loin d'en recevoir le moindre signe de mécontentement, il en fut comblé d'honneurs et de présens, qu'il emploïa aussitôt à soulager les pauvres et à racheter les captifs. Cæs. vit. l. 2. n. 19. | Enn. ib.

'De Ravenne il alla à Rome, où le bruit de ses miracles l'avoit précedé, et où le Pape Symmaque, et le Senat desiroient ardemment de le voir. Le Pape lui donna le Pallium, et accorda à ses Diacres la prérogative d'user de dalmatiques, comme ceux de l'Eglise Romaine.' Il confirma tous les priviléges de l'Eglise d'Arles, et chargea le Saint personellement de veiller sur toutes les affaires, qui regardoient la religion dans les provinces des Gaules et d'Espagne ; d'en assembler les Conciles, lorsqu'il le jugeroit à propos ; et de faire en sorte qu'aucun Ecclésiastique de tous ces païs-là n'allât à Rome, sans qu'il le sçût, et en informât le Pape. Cæs. vit. l. 1. n. 20. 22. Conc. t. 4. p. 1294. 1309. 1311.

Saint Césaire ainsi comblé de gloire, revint de Rome dans son Diocèse, où tant qu'il vêcut, il continua de recevoir des marques d'estime et de bienveillance de tous les Papes successeurs de Symmaque. Les malheurs du temps ne lui permirent pas sans doute, de suivre le zéle particulier qu'il avoit pour la tenuë des Conciles, comme le moïen le plus propre pour soûtenir la discipline Ecclésiastique. Peut-être aussi les mêmes inconvenients nous ont-ils dérobé la connoissance de la plûpart de ceux qu'il convoqua.

Depuis celui d'Agde en 506 ' on ne le voit paroître qu'à celui qu'il assembla dans sa Ville Episcopale en 524. Il y présida, conduisit toute l'action, ' comme p. 1623. p. 1661.

il fut l'âme et le premier mobile d'un autre qui se tint à Carpentras en 527. Mais aucun n'a plus illustré son Episcopat, ' que le second d'Orange, où à la tête de douze autres Prélats, il porta le dernier coup aux restes de l'hérésie de Pélage.' Ce qui avoit été decidé dans ce Concile, fut confirmé la même année 529 dans le III de Valence, qui fut encore l'ouvrage de saint Césaire. Mais le Saint ne put y assister que par ses Députés. ' Le dernier où l'on sçache qu'il se soit trouvé, est le II de Vaison, où il présida comme aux autres, et où furent faits ces beaux reglements, qui enrichirent la liturgie de l'Eglise Gallicane.

p. 1672. | p. 1678. 1679. | Cæs. vit. l. 1. n. 35. | Conc. ib. p. 1681.

' Quoiqu'il eût établi son monastere de filles sous la dépendance canonique des Evêques ses successeurs, il ne laissa pas de prendre toutes les précautions possibles, afin que personne ne les inquietât à l'avenir. Ce fut dans cette vûe que non-seulement il les recommanda au Clergé, aux Gouverneurs et aux Citoïens de la Ville ; mais qu'il obtint encore du Pape Hormisda un privilege, que ' Bollandus a publié et dont le Saint fait lui-même mention dans sa Regle et son Testament.

Boll. ib. p. 212. | Mab. ann. l. 1. n. 20. | Boll. 12. Jan. p. 736.

' Enfin ce grand Prélat, après avoir gouverné son Eglise pendant un peu plus de quarante ans, avec toute la prudence, tout le zéle, toute la charité qu'on peut souhaiter dans un saint Evêque, sentit sa derniere heure s'approcher. Il demanda alors à ses Disciples combien il y avoit jusqu'à la fête de saint Augustin et puis il leur dit : j'espere en nôtre Seigneur, que ma mort ne sera pas éloignée du jour de la sienne ; car vous sçavez quel attachement j'ai toûjours eu pour sa doctrine très-catholique. ' Il mourut en effet la veille de la fête de ce saint Docteur, le vingt-septiéme d'Août 542, dans la soixante-treiziéme année de son âge. Il fut inhumé dans l'Eglise de sainte Marie, où étoit la sepulture des religieuses de son Monastere. On remarque, comme une preuve de l'amour et de l'estime universelle qu'il s'étoit acquise, qu'il fut pleuré de tout le monde, des Juifs comme des Chrétiens, et des mauvais entre ceux-ci comme des bons.

Cæs. vit. l. 2. n. 35. | n. 35. 36.

' Le peuple poussé par la vénération qu'il lui portoit se jetta sur ses habits, pour en avoir quelque portion. A

n. 37.

peine les Prêtres et les Diacres présents purent-ils l'empêcher de les mettre en pieces. Ces Reliques dans la suite guerirent grand nombre de malades.' Sa vie fut écrite incontinent après sa mort, par cinq de ses Disciples : S. Cyprien de Toulon, saint Firmin d'Usez, Viventius, aussi Evêque, Messien Prêtre et Etienne Diacre. Mab. ann. l 4. n. 26.
' Entre ses autres Disciples les plus connus, on compte encore Teredius neveu du Saint, saint Giles Abbé dans la Narbonoise, et Florien Abbé de Roman-Moutier. n. 27.

' Le tombeau de saint Césaire aïant été détruit par les Sarasins, fut rétabli en 873 par un homme de qualité nommé Paul, qui y fit graver l'Epitaphe suivante. On la trouve à la fin de la vie du Saint, mais avec diverses fautes. Dom Mabillon l'a donnée ailleurs dans sa pureté originale. n. 26 | Cæs. vit. 2. n. 37.

ÉPITAPHE.

Cernitur hìc vario renovatum marmore tectum
Patri Cæsario Pontificique sacro.
Quod scelerata cohors rabie destruxit acerba,
Hanc virtute Dei sorbuit una maris.
Præsule Rostagno, hac Arelati sede locato,
Cernuus id Paulus strenue compsit opus.
Cui Christus tribuat cælestis præmia vitæ.
Cætibus angelicis consociavit ovans.
Et nobis, venerande pater, misere precando,
Diluat ut noster crimina cuncta Deus.

§ II.

ÉCRITS QUI NOUS RESTENT DE LUI.

Quelque talent qu'eût saint Césaire pour la composition, il paroit qu'il ne fit point d'autre usage de sa plume, que pour travailler à instruire les ames confiées à ses soins, ou celles qui s'adressoient d'ailleurs à lui pour en tirer quelque instruction. C'est ce qui fait que les écrits qui nous restent de lui, ne sont point de longue haleine, mais seulement des Sermons, des letres,

des Exhortations, des Homelies et autres pieces semblables. Ils ont été fort long-temps dispersés de part et d'autre dans les diverses manuscrits ; et quoique dans la suite après l'invention du secret de l'imprimerie, on ait tenté à plusieurs fois de les réunir ensemble, jusqu'ici on ne l'a point encore exécuté parfaitement. Outre que dans les recueils qu'on a publiés, on y en a inséré ou qui ne sont pas de lui, ou qui sont fort douteux, on y en a omis un plus grand nombre qui lui appartiennent sans aucune difficulté. D'ailleurs la confusion n'y peut être plus grande, ni la négligence plus parfaite, si l'on en excepte toutefois ce qu'ont fait à ce sujet les derniers Editeurs de saint Augustin.

Ce serait donc un travail aussi utile pour le public, que digne du respect que mérite la mémoire d'un des plus grands Prélats de l'Eglise Gallicane, si quelqu'un après une juste critique se donnoit la peine de recueillir en un même volume tous les écrits de saint Césaire,
Oud. Scri. t. 1. p. 1344. ' comme Casimir Oudin temoignoit en 1722 l'avoir entrepris. En attendant que quelque personne habile et studieuse excécute un si loüable dessein, nous allons tâcher de discerner et d'indiquer ceux qui nous paroissent lui appartenir. Le P. Loüis Jacob Religieux Carme, et les derniers Editeurs des œuvres de saint Augustin, ont déjà travaillé avec succès sur ce point de critique, et c'est en marchant sur leurs traces, et en profitant de leurs lumieres, que nous entreprenons de le retoucher ici. Mais avant que d'entrer en matiere, il est à propos de dire un mot des divers recueils d'écrits, qui ont paru dans le public sous le nom de nôtre saint Evêque.

Bib. Cas. n. 6. ' Dès 1511 Josse Clichtone fit imprimer à Paris chez Jean Petit en un très-petit volume in 4°, dix-huit Homelies ou Sermons attribués à saint Césaire, qu'il dédia à Auguste Grimaldi Evêque de Grasse et à Guillaume le Petit Confesseur du Roi, qui les lui avoit fournis.
..... Tell. p. 35. 1. ' En 1558 Gilbert Cousin en publia un autre recüeil qui en contenoit quarante sous le nom de nôtre Saint. Cette derniere édition fut faite à Basle chez Henri Petri en un volume in 8°. Onze ans après, c'est-à-dire en 1569. ces mêmes Homelies furent reïmprimées au même endroit parmi les Orthodoxographes. De-là elles ont

passé avec six autres, l'une sur le Carême et cinq sur Pâque, dans la premiere Bibliothéque des Peres de Paris ; et de cette édition dans toutes les autres du même recüeil, qui ont paru tant au même endroit, qu'à Cologne et à Lyon. 'Mais il y a cette difference, que dans cette derniere édition, et dans celle de Paris de 1644, on y a un peu renversé l'ordre, que ces Homelies tiennent entre elles dans les prémiers recüeils, et qu'on y en a ajoûté deux qui ne se trouvent pas dans ceux-ci : l'une sur le Carême qui tient le second rang, et l'autre touchant ceux qui vivent dans des monasteres. Celle-ci est la derniere de toutes, et porte pour titre : Doctrine de l'Abbé Macaire. 'En 1613 Vincent Barrali faisant imprimer à Lyon la Chronologie de Lerins, y insera 18 Sermons sous le nom de nôtre Saint ; les mêmes que Josse Clichtone avoit déja publiés.

Bib. PP. t. 8. p. 819-861 | P. t. 2. p. 265-354.

Lerin. t. 1. p. 277-316.

Entre les époques de la derniere Bibliothéque des Peres de Paris, et de celle de Lyon, c'est-à-dire, entre 1644 et 1677, M. Holstenius publia à Rome le Code des Regles par saint Benoît d'Aniane, qui fut réimprimé à Paris en 1663. 'Dans ce recueil se trouvent les Regles de saint Césaire, avec son Testament et plusieurs de ses écrits ascétiques, 'dont ont fit passer une bonne partie dans le 8e tome de la Bibliothéque des Peres de Lyon et dans le 27e qui lui sert de supplément. A ceux qu'on inséra dans le 8e tome, on en ajoûta quelques autres, que les Editeurs avoient recouvrés dans quelques anciens manuscrits.

Cod. reg. t. 2. p. 54-57 | t. 3. p. 12-35. app. p. 63-92.

Bib. PP. t. 8. p. 342-347

'Monsieur Baluze de son côté aïant découvert dans la Bibliothéque du Roi, un manuscrit qui contient plusieurs Homelies de saint Césaire, en tira quatorze qui lui parurent n'avoir pas encore vû le jour. Il les publia à Paris chez François Muguet l'an 1669 en un petit volume in 8°, avec des notes de sa façon. 'L'on ne fut pas long-temps sans les faire entrer dans le 27° volume de la Bibliothéque des Peres de Lyon, avec les notes dont le premier Editeur les avoit enrichies.

Bib. S. Vin. Cen.

Bib. PP. t. 27. p 324-342.

'Enfin les derniers Editeurs des Oeuvres de saint Augustin, en faisant la discussion des Sermons de ce Saint Docteur, pour discerner ceux qui sont véritablement de lui, de ceux qui lui ont été supposés, ont renvoïé ceux-ci dans un appendice à la fin des autres. Entre ceux

Aug. t. 5. app. p 6-528.

qu'ils ont ainsi rejettés, ils y en comptent cent deux qu'ils prouvent appartenir à saint Césaire, et à qui ils en ont fait porter le nom qu'ils ont mis aux marges de chacun. De cette énumeration génerale passons au détail particulier, sans quoi l'on ne connoîtroit que très-confusément les véritables écrits de nôtre Saint.

p. 6. 7. Le Sermon sur la vocation d'Abraham, qui a porté long-temps le nom de saint Augustin, doit être regardé maintenant comme l'ouvrage de saint Césaire. On y découvre tout son genie et sa doctrine. Il roule sur ces paroles de la Genese : *Egredere de terra tua, et de cognatione tua, et de domo patris tui.* Saint Césaire, après y avoir établi par saint Paul, que tout ce que contient l'ancien Testament, est une figure du Nouveau, tire des paroles de son texte de fort belles moralités. Ce Sermon est aujourd'hui le second dans l'appendice de ceux de saint Augustin, et faisoit autrefois le cinquante-uniéme de ceux du temps.

p. 6. 7. Le quatriéme du même appendice porte, comme le second, tous les caracteres des écrits de saint Césaire, à qui l'on croit avec raison devoir le rendre. Le sujet en est pris du 15e chapitre de la Genese, où Dieu ordonne à Abraham de lui immoler une vache, un belier ou une chevre de trois ans. Saint Césaire y gemit de ce qu'il se trouvoit en son temps peu de Fidéles, qui lorsque le Prêtre les avertissoit à la préface de la Messe d'élever leur cœur en haut, répondissent avec confiance et verité, qu'ils l'avoient tourné vers Dieu. Ce Sermon faisoit autrefois partie de ceux de saint Augustin, et y étoit compté pour le 54e entre ceux du temps.

p. 11. 13. Celui qui dans le même recueil de l'ancienne édition de ce Pere faisoit le soixante-dixiéme, et qui est le cinquiéme de l'appendice de la derniére édition, est encore reconnu pour être de saint Césaire. Le commencement et la fin de cette piece retiennent en effet tout son style. Elle porte pour titre : Des trois hommes qui apparurent à Abraham. Saint Césaire y explique le 18e chapitre de la Genese, et tâche en particulier d'y détruire les fausses idées qu'avoient de Dieu les Anthropomorphites, les Païens et les Manichéens.

p. 16-18. Il faut porter le même jugement du huitiéme Sermon

mon du même appendice, sur le serviteur qu'Abraham envoïa vers Rebecca, et le rendre à saint Césaire; quoiqu'il ait fait autrefois le soixante-quinziéme de ceux de saint Augustin *de tempore*. Saint Césaire y expliquant les circonstances du mariage d'Isaac avec Rebecca, en fait à J. C. et à son Eglise une application fort naturelle, où l'on apperçoit beaucoup de traits de sa doctrine. Il y insiste sur ce qu'il avoit déja dit dans un autre Sermon : Qu'il ne se faut pas borner à la letre, lorsqu'on lit, ou qu'on entend lire l'ancien Testament, si l'on en veut tirer quelque fruit, mais qu'on doit chercher la verité sous la figure.

'Il suffit d'avoir lû la vie de saint Césaire, pour le reconnoître dans le dixiéme Sermon de l'appendice qui nous sert de guide. Il est sur la conception d'Isaac dans le sein de Rebecca, et faisoit d'abord le soixante-dixhuitiéme Sermon du temps parmi ceux de saint Augustin. Il fut prêché aux approches ou au commencement du Carême. Saint Césaire y établit les raisons qu'il avoit de se servir d'un style simple et familier en parlant à son peuple. Il l'y exhorte fortement à être exact à se trouver aux offices de la nuit, de Tierce, de Sexte et de None, et y recommande sur toutes choses aux personnes engagées dans le mariage, de garder la continence pendant tout le Carême et jusqu'après l'octave de Pâque. Entre les autres pratiques de pieté qu'il prescrit à tout le monde, pour passer saintement le Carême, il veut que ce qu'ils auroient dépensé pour le dîner, soit donné aux pauvres. p. 20-22.

'Les deux suivants dans l'une et l'autre édition, sur le B. Jacob, paroissent aussi être l'ouvrage de saint Césaire, qui y établit une allégorie fort ingenieuse entre Jacob et J. C. p. 22-26.

'On reconnoît encore mieux son genie dans le treiziéme de l'appendice, autrefois quatre-vingt-uniéme parmi ceux de saint Augustin *de tempore*, qui est le premier sur Joseph. Il est pris des chapitres second et troisiéme du livre de saint Ambroise sur le même sujet. L'Auteur en a retenu le sens, et quelquefois même les propres termes. C'étoit assez, comme l'on sçait, la coûtume de saint Césaire de puiser dans les écrits des Peres qui l'avoient précedé. p. 26-28.

p. 31-33. On juge que le quinziéme, qui est le troisiéme sur Joseph, et qui faisoit le quatre-vingt-deuxiéme de l'ancien recueil si souvent cité, peut aussi appartenir à saint Césaire. N'importe qu'on y trouve quelques endroits de la letre de Pelage à Demetriade. On voit en effet qu'il en a fait usage dans d'autres discours qui sont indubitablement de lui. Il témoigne avoir abregé celui-ci en faveur des pauvres, qui avoient besoin de retourner à leur travail. Ainsi il fut prononcé en un jour ouvrable, et un samedi, comme il semble.

p. 33-35. Quoique le seiziéme Sermon de l'appendice contienne quelques extraits d'Origenes, on ne laisse pas de le croire de saint Césaire, dont on y apperçoit la maniére de s'exprimer et de traiter sa matiere. Le sujet en est pris de cet endroit du premier chapitre de l'Exode : *Mortuus est Joseph, et filii Israel creverunt.*

p. 35-36. Le dix-septiéme qui est sur le differend entre les Egyptiens et les Israëlites, paroît sans difficulté être de S. Césaire. Il fut prononcé quelques jours avant les fêtes de Pâque. L'Auteur y montre que les Egyptiens sont une figure des mauvais chrétiens, et les Israëlites des bons. Quoiqu'il l'ait fort abregé, c'est un des plus beaux et des plus instructifs de ceux qui lui appartiennent.

p. 36-40. Les deux suivants qui sont sur Moyse, font partie de ceux-ci. L'on y découvre presque tous les caracteres du style de saint Césaire. Il y a dans le premier quelques endroits pris d'Origene. Le second n'avoit point encore été imprimé, lorsqu'on l'a inséré dans l'appendice que nous parcourons. Il se trouve dans un manuscrit de saint Thierri près de Reims, mais sans nom d'Auteur.

p. 45-47 On croit avec beaucoup de fondement devoir rendre à saint Césaire le vingt-deuxiéme du même appendice, qui a long-temps porté, comme tant d'autres, le nom de saint Augustin. Il roule sur cet endroit du 9e chapitre de l'Exode : *Le Seigneur endurcit le cœur de Pharaon.* Saint Cesaire y explique ces paroles avec beaucoup de lumiere conformément à la doctrine du Docteur de la grace; et ce qu'il y dit, peut beaucoup servir à entendre le 9e chapitre de l'Epitre aux Romains. Il y établit tellement la toute-puissance de Dieu sur le cœur de l'homme, qu'il en écarte tout ce qui pourroit donner atteinte à sa liberté.

[a] Le vingt-huitiéme et vingt-neuviéme sont aussi l'ouvrage de saint Césaire. L'un traite des Espions des Israëlites et des raisins qu'ils apporterent de la terre promise; l'autre de la mort de l'ancien peuple dans le desert, et de l'entrée des enfants d'Israël dans la Palestine. Le premier paroît avoir été prêché pendant le Carême, et peu de jours avant Pâque. [a] p. 56-60.

[b] Il n'y a qu'à lire le nombre 4 du quarante-quatriéme Sermon, qui est certainement de saint Césaire, pour ne pas douter que le trente-quatriéme ne soit aussi de lui. L'Auteur y fait voir que ce fut par un juste jugement de Dieu que les Israëlites se mirent en possession de la terre promise, après en avoir chassé les Chananéens. On y trouve un endroit du Sermon sur Susanne, qui est la production d'un Auteur inconnu et peu instruit : soit que saint Césaire l'ait fait entrer dans sa piece, ou que l'inconnu, ce qui est plus plausible, l'ait pris de saint Césaire. [b] p. 66-68.

[c] Il y a des preuves suffisantes pour lui donner encore les Sermons trente-cinquiéme, trente-septiéme et trente-huitiéme. L'ordre que Josué donna au peuple de passer le Jourdain, et la destruction des murs de Jericho font le sujet du premier. Le second est sur David, Isaï son pere et Goliath. Saint Césaire dans celui-ci cite quelques paroles de la letre à Demetriade, comme on a déja observé qu'il fait ailleurs. Le troisiéme traite du fleau dont le peuple fut frappé à cause de David, et de l'autel dressé dans l'aire d'Areuna Jebuséen. [c] p. 69. 70. 73-76.

[d] Le quarantiéme qui est sur Elie, et les deux suivants qui sont sur Elisée, appartiennent aussi à saint Césaire. Il exhorte fortement dans le premier à ne pas s'arrêter à la letre de l'Ecriture, au préjudice de l'Esprit qui seul donne la vie. Il y fait mention de la triple immersion dans le Baptême. On trouve dans le troisiéme de grands traits de sa doctrine. [d] p. 78-83.

[e] On a déja dit que le quarante-quatriéme est de lui sans nulle difficulté. Il traite encore d'Elisée et de Giezi son serviteur. Il se trouve plus ample dans la derniére édition de saint Augustin, que dans toutes les précédentes, parce qu'on y en a imprimé la troisiéme partie, qui n'avoit jamais vû le jour. C'est sans contredit un de tous [e] p. 85-87.

ceux de saint Césaire, où il y a et plus d'instruction et de plus grandes beautés.

p. 87. 88. 'Le quarante-cinquiéme sur Elisée et la cognée de son disciple tombée dans l'eau, paroît être certainement de p. 114. 125. nôtre Saint. 'Il en faut dire autant du soixante-troisiéme, dont le texte est pris du 6e chapitre de saint Matthieu : *Nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua*, etc.

p. 120-122. Il y a tant de conformité entre celui ci ' et le soixante-sixiéme, que l'un étant de saint Césaire, il paroît hors de doute que l'autre en est aussi. Ce dernier roule sur ces paroles du 7e chapitre de saint Matthieu : *nolite judicare, ut non judicemini.*

p. 122. 123. 'Le Sermon suivant sur ce texte pris du même chapitre de saint Matthieu : *Intrate per angustam portam*, appartient sans difficulté au même Auteur. Il a été imprimé pour la premiére fois dans l'appendice que nous suivons dans cette énumération. On l'a tiré d'un ancien manuscrit de saint Thierri, qui en contient plusieurs autres faussement attribués à saint Augustin; puisqu'ils sont presque tous de saint Césaire.

p. 123-127. 'Le soixante-huitiéme et le soixante-neuviéme, l'un et l'autre sur ces paroles du même endroit de saint Matthieu : *Pata et spaciosa est via*, sont encore de lui; le premier fait la treiziéme des quatorze Homelies que Mr. Baluze publia sous son nom en 1669. L'autre lui est expressément attribué dans un manuscrit de Corbie, d'où on l'a tiré pour l'imprimer dans l'appendice en question. Il ne l'avoit point été jusques-là.

p. 136-138. 'Nous croïons devoir lui donner aussi le soixante-quinziéme, dont le texte est pris du 24e chapitre de saint Matthieu : *Væ prægnantibus et nutrientibus*, etc. On y reconnoît quelques endroits empruntés de l'Homelie de saint Augustin sur le Pseaume 39 : ce qui convient assez à saint Césaire.

p. 138-140. 'Pour le soixante-seiziéme, il porte son nom dans deux manuscrits, l'un de saint Germain des Prés, l'autre de la Chartreuse des Portes. Aussi avoit-il paru sous le même nom dans la Bibliothéque des Peres, édition de Cologne 1618. Il a pour texte : *Simile est regnum cœlorum decem Virginibus.* Il est surprenant qu'on l'ait omis dans la même Bibliothéque réimprimée à Paris en 1644.

Mais par une espece de dédommagement on l'a inséré dans deux differents tomes de celle qui a paru à Lyon en 1677. Avant que de marquer les divers endroits où il se trouve imprimé, il faut avertir ' qu'il y en a un p. 374. 375. autre sur le même texte, fait pour la fête des Vierges. Celui ci fait le deux-cent-vingt-huitiéme de l'appendice; et il n'y a pas de doute que l'un et l'autre ne soient de saint Césaire. 'Le premier qui est le plus long, a été Bib. PP. t. 8. p. 865. 866. imprimé sous son nom avec une fort petite lacune, au 8e tome de la Bibliothéque des Peres de Lyon, à la suite du recueil des Homelies qu'on lui attribue. 'M. Cod. reg. app. p. 86-92. Holstenius publiant le Code des Regles par saint Benoît d'Aniane, a fait entrer dans l'appendice les deux Sermons dont il s'agit ici, en les réunissant ensemble. Mais il en a changé l'ordre, mettant le second avant le premier, et l'un et l'autre sous le titre d'un Auteur incertain. 'De-là on les a fait passer dans le même ordre, Bib. PP. t. 27. p. 342-345. mais en les rendant à saint Césaire, dans le 27e tome de la même Bibliothéque des Peres.

'Deux manuscrits de Corbie lui donnent le soixante- Aug. t. 5. app. p. 140-142. dix-septiéme de l'appendice, qui contient ceux qui sont supposés à saint Augustin. Ce Sermon faisoit autrefois le trente-huitiéme de ce Pere sur les fêtes des Saints, et ne contient rien qui ne convienne parfaitement à saint Césaire. Il roule sur ces paroles du 25e chapitre de saint Matthieu : *Venite benedicti patris mei*, etc.

'Le suivant dans le même appendice, qui est comme une suite de l'autre, et qui explique le même texte, fait p. 142-144. la trente-neuviéme des quarante-six Homelies, imprimées sous le nom de nôtre Saint dans la Bibliothéque des Peres. Mais il est plus correct dans l'appendice.

'De même le quatre-vingt-neuviéme fait la dix-neuviéme des mêmes Homelies. Il explique ces deux textes p. 158-161. de l'Ecriture; l'un pris de saint Luc chapitre 17 : *Regnum Dei intra vos est*, et l'autre de saint Paul aux Romains chapitre 14 : *Regnum Dei non est esca.* Saint Césaire y établit avec beaucoup d'ordre en quoi consiste une paix véritable.

'Le quatre-vingt-dixiéme sur les noces de Cana, et le suivant sur les six cruches d'eau changées en vin, sont p. 161-164. aussi l'ouvrage de saint Césaire, qui selon sa coûtume a

imité dans le second, le neuviéme traité de saint Augustin sur saint Jean. La premiere partie de la cinquiéme Homelie qui porte le nom d'Eusebe d'Emese qui est la seconde sur l'Epiphanie, a été prise pour le fonds avec quelques legers changements du premier de ces deux Sermons de saint Césaire.

p. 166. 167. 'On découvre encore tout le style et les expressions de nôtre Saint Prélat, dans le quatre-vingt-treiziéme Sermon sur ces parolss du 4[e] chapitre de l'Evangile selon saint Jean : ***Venit Jesus in civitatem Samariæ***, et sur ce qu'il ne faut point differer le Baptême.

p. 185-188. 195. 196. 'On est fondé à porter le même jugement du cent-quatriéme et du cent-septiéme. L'un est le même que la huitiéme Homelie de saint Césaire dans la Bibliothéque des Peres, et a pour texte cet endroit de la premiére Epitre aux Corinthiens chapitre 3. *Fundamentum aliud nemo potest ponere*, etc. L'autre est pour expliquer cet autre endroit de la même Epitre chapitre 13. *Si linguis hominum loquar*. On trouve dans celui-ci quelques sentences et plusieurs expressions empruntées de saint Augustin, avec lesquelles saint Césaire releve l'excellence de la charité. Dans l'autre il fait un détail fort instructif des péchés veniels, et assigne le moïen de les expier. Après quoi il y établit clairement les peines du Purgatoire.

p. 200. 201. 'Le cent-dixieme sur le cinquiéme chapitre de la seconde Epitre aux Corinthiens, 'a été d'abord imprimé sous le nom de Fauste et dans Canisius et dans la Bibliothéque des Peres. Mais nous avons déja remarqué ailleurs qu'il appartient sans difficulté à nôtre Saint.

Bib. PP. t. 8. p. 547.

Aug. ibid. p. 204-206. 'On ne doit pas non plus hésiter à lui donner le cent-douziéme qui a pour texte cet endroit de la premiere Epitre à Timothée chapitre I. *Finis præcepti est caritas de corde puro*. Saint Césaire y établit une antithese presque continuelle entre la charité et la cupidité, relevant avec son éloquence ordinaire l'excellence de l'une et les mauvaises suites de l'autre.

p. 209-212. 'Le cent-quinziéme et le cent-seiziéme, qui sont sur l'Avent, qui faisoient autrefois le premier et le second du temps entre ceux de saint Augustin, sont aussi l'ouvrage de saint Césaire. On voit par le premier que l'usage des Fidéles en son siécle, n'étoit plus d'approcher

tous les jours de l'Eucharistie, comme il étoit au temps de saint Augustin.

' Le cent-trente-neuviéme, qui est le neuviéme sur l'Epiphanie, et le douziéme de ceux qui ont porté le nom de saint Ambroise doit être rendu à saint Césaire.' Il en est de même des trois suivants, qui sont sur le Carême. Le second porte même son nom dans deux manuscrits de Corbie ; et le troisiéme est le même que la seconde des 46 Homelies qui lui sont attribuées dans la Bibliothéque des Peres. Il se trouve aussi imprimé sous son nom dans la Chronologie de Lerins.

p. 248.
p. 248-253.

' Le cent-soixante-treiziéme et le suivant, l'un et l'autre sur les Rogations, sont sans contradiction du même Auteur. Plusieurs manuscrits lui donnent le premier, qui fait la trente-septiéme des Homelies dont on vient de parler. On voit par ces deux Sermons, que l'on passoit à Arles les trois jours des Rogations dans le jeûne, la priere, le chant des Pseaumes, et les autres pratiques de pieté. Il n'entroit dans les repas de ces jours-là que des viandes de Carême ; et tout le monde se trouvoit à l'assemblée de l'Eglise.

p. 297-300.

' On ne peut non plus refuser à saint Césaire le deux-cent vingt-quatriéme de l'appendice, avec celui qui le suit immédiatement. L'un et l'autre font le premier et le second sur les Martyrs, et faisoient autrefois le quarante-sixiéme et le quarante-septiéme entre ceux de saint Augustin sur les Saints.

p. 369-371.

' Quoique le deux cent vingt-neuviéme porte le nom de ce saint Docteur dans le Breviaire Romain, il n'en appartient pas moins à saint Césaire, aussi bien que le suivant. On y sent par-tout son genie et son style. Ils sont tous les deux sur la Dédicace d'une Eglise. On trouve dans le premier des vestiges de l'ancienne discipline touchant la maniere de communier, suivant laquelle les hommes recevoient l'Eucharistie sur la main nuë, et les femmes dans un linge.

p. 375-379.

' Le deux-cent-quarante-quatriéme sur la foi du symbole et les bonnes mœurs, faisoit auparavant le cent quatre-vingt-quinziéme de ceux de saint Augustin *de tempore*. Mais on y découvre de quoi appuïer les raisons qui le font rendre à saint Césaire.

p. 399. 400.

* p. 409-411. [a] Il y a autant de fondement pour lui donner le deux-cent-quarante-neuviéme, qui est le premier sur le jugement dernier. Il porte à la verité dans quelques manuscrits le nom de Sedatus Evêque ; mais ce Sedatus n'est nul autre que saint Césaire.

p. 415-417. ' Le deux cent cinquante-troisiéme , qui est sur la Confession des péchés , et qui montre combien elle est agréable à Dieu et odieuse au Démon , respire depuis le commencement jusqu'à la fin tout le style du même Auteur. On y apperçoit en plusieurs endroits la doctrine de saint Augustin prise de ses Sermons sur les Pseaumes.

p. 419-421. ' Le deux-cent-cinquante-sixiéme est le même que la seconde des 14 Homelies imprimées par M. Baluze ; et les manuscrits le donnent constamment à saint Césaire.

p. 421. 422. ' De même , le suivant dans le même appendice lui est attribué dans les manuscrits , et fait le treiziéme des quarante-six Homelies , qui porte son nom dans la Bibliothéque des Peres , ' où le deux-cent-cinquante-huitiéme , qui est aussi de lui , fait la quatorziéme. Ces deux derniers sont des exhortations pour porter à recourir sans délai à la pénitence , lorsqu'on est chargé de péchés mortels.

p. 424-427. ' C'est ce qui fait encore le sujet des suivants , le deux cent cinquante-neuviéme et le deux-cent-soixantiéme, qu'on ne peut disputer au même Auteur. L'un est le même que la troisiéme Homelie parmi celle qu'a publiées M. Baluze , et l'autre la dix-septiéme entre les quarante-six de l'autre recueil. ' Le deux cent soixante-uniéme lui appartient également. Aussi se trouve-t-il à la tête des quatorze Homelies déja nommées. C'est une exhortation touchant ceux qui demandent la pénitence publique.

p. 429-431. ' Quoique le deux cent-soixante-deuxiéme , qui est encore sur la pénitence, porte dans quelques manuscrits le nom de Faustin , il est néanmoins attribué à saint Césaire dans un ancien manuscrit de Compiegne. Il est aisé d'y reconnoître presque tous les caracteres de sa maniere d'annoncer les verités du salut. Il fait la premiere Homelie des quarante-six de la Bibliothéque des Peres , et la quarante-quatriéme , ou la dixiéme aux Moines dans le faux Eusebe d'Emese.

Les

'Les manuscrits donnent encore à nôtre Saint, presque sans nulle variation, le deux-cent-soixante-troisiéme avec le suivant. L'un fait la 4e, l'autre la 12e entre les quatorze Homélies dans M. Baluze. Saint Césaïre dans le premier parle à ceux qui croïoient que pour avoir part à la vie éternelle, il leur suffiroit de ne point faire de mal, quoiqu'ils ne pratiquassent pas le bien. Le second est une exposition de la foi, et une explication de son nom. p. 431-436.

' On trouve et le style et la doctrine du même Prélat dans le deux-cent-soixante-cinquiéme Sermon. Il y attaque ceux qui portoient le nom de chrétien, sans en avoir les mœurs. Le quinziéme Canon du Concile de Narbone tenu en 589, répand un grand jour sur ce Sermon. L'on croit qu'il est du nombre de ceux contre l'yvrognerie et les autres vices grossiers, dont il est parlé dans la vie de saint Césaire. A ce sujet on remarque qu'il a été pris beaucoup de choses de ces Sermons, pour les faire passer dans le traité : *De rectitudine catholicæ conversionis* ; et dans quelques autres Sermons publiés sous le nom de saint Eloi. p. 436-438.

' Le deux-cent-soixante-sixiéme, qui traite des qualités des bons et des mauvais chrétiens appartient encore à saint Césaire, ' aussi bien que le suivant, qui est une exhortation aux Compétants, c'est à dire ceux qui demandoient ensemble le saint Baptême. p. 438-439. p. 439-441.

' Toute sa maniere d'instruire se montre à découvert dans le deux-cent-soixante-neuviéme Sermon, ' qui se trouve imprimé sous son nom daus la Bibliothéque des Peres, à la suite des quarante-six Homélies qui lui sont attribuées, et qui fait la dixiéme dans le recueil de M. Baluze, et le seiziéme Sermon dans Barrali. C'est une belle exhortation à conserver la charité. p. 442-444. Bib. pp. t. 8. 861. 862.

' On reconnoît aussi tout le génie de saint Césaire dans le deux-cent-soixante-dixiéme et le deux-cent-soixante-onziéme. L'un est pour inspirer l'amour de la charité et la haine de la cupidité. L'autre qui traite de l'amour des ennemis, est composé avec art des sentences de S. Augustin. Aug. ib. p. 447-449.

' Pour les deux suivants dont le second est annoncé dans le premier, et qui traitent l'un et l'autre de l'amour des p. 449-451.

ennemis, on ne peut les refuser au même Auteur. Le premier fait l'onziéme des quarante-six Homélies de la Bibliothéque des Peres, et l'autre, la septiéme dans M. Baluze.

p. 459-459. ′ Le deux-cent-soixante-quatriéme se trouve imprimé parmi les Homélies de saint Eloi; mais il le faut rendre à saint Césaire, à qui il appartient. Aussi porte-t-il son nom dans les manuscrits; et M. Baluze l'a inséré dans son recueil, où il tient le neuviéme rang. Il est sur le même sujet que les deux précédents, et montre comment Dieu a mis en nôtre pouvoir d'éviter d'être jugés au dernier jour.

p. 457-458. ′ Le deux-cent-soixante-quinziéme est le même que la derniére Homélie dans M. Baluze. Les manuscrits le donnent à saint Césaire; et il n'y a point de doute qu'il n'en soit. Le Pere Vignier cependant l'avoit publié sous le nom de saint Augustin. Il a pour titre: *Quare sancti viri et justi in hoc sæculo in peccatoribus vindicaverint*.

p. 458-460. ′ Les manuscrits attribuent encore à nôtre Saint le deux-cent-soixante-seiziéme Sermon, qui fait la vingt-uniéme Homélie dans la Bibliothéque des Peres. Il traite
p. 460-462. de l'amour des parents et des dixmes. ′ On doit lui donner aussi le suivant, qui est fait ponr exhorter à païer les dixmes, qui au temps de saint Augustin n'étoient point encore accordées aux Ecclésiastiques. Ainsi c'étoit sans fondement qu'on avoit publié ce Sermon sous le nom de ce saint Docteur.

p. 462-464. ′ Saint Boniface de Maïence a cité sous le même nom le deux-cent-soixante-dix-huitiéme, qui traite des augures. Mais il paroît sans difficulté être de saint Césai-
p. 464-466. re. ′ Il en est de même du suivant, que le Pere Vignier avoit fait imprimer entre ceux de saint Augustin. Il est intitulé: *De Martyribus vel phylacteriis*.

p. 468-471. ′ Le deux-cent-quatre-vingt-uniéme et celui qui le suit immédiatement, sont pour exhorter le peuple à ne point sortir de l'Eglise, comme faisoient quelques-uns, avant qu'on eût achevé de célebrer les saints Mysteres. Il n'y a qu'à lire la vie de S. Césaire, pour ne pas douter que ces deux Sermons sont son ouvrage. On remarque même que le sujet dont ils traitent, a fourni la matiere du 47e Canon du Concile d'Agde, où le Saint présida. Le

premier de ces deux Sermons, est le même que la douziéme des quarante-six Homélies dans la Bibliothéque des Peres, et l'autre, la huitiéme dans Baluze.

Un ancien manuscrit de Compiegne donne à saint Ephrem le deux-cent-quatre-vingt-troisiéme, avec le deux-cent-quatre-vingt-sixiéme. ' Mais presque tous les autres manuscrits, les attribuent l'un et l'autre à saint Césaire, qui selon sa coûtume y a fait entrer quelques sentences de saint Ephrem : ce qui aura porté quelque copiste à leur donner le nom de ce Pere. Ce sont des exhortations à prier à genoux et avec attention, et à éviter les paroles inutiles. La premiére fait le douziéme Sermon dans Barrali ; et l'une et l'autre sont les mêmes, que la trente-troisiéme et la trente-quatriéme du recueil des quarante-six Homélies.

p. 471-473. 475-477.

' Le deux-cent-quatre-vingt-quatriéme et le suivant, tous les deux sur la maniere de chanter à l'Eglise, appartiennent indubitablement à saint Césaire. Ce qu'on lit dans sa vie à ce sujet, ne laisse aucun lieu d'en douter.

p. 473 475.

' Le Pere Vignier avoit publié le deux-cent-quatre-vingt-huitiéme sous le nom de saint Augustin ; mais plusieurs manuscrits l'attribuent à saint Césaire, dont on y reconnoît tout le style et la doctrine.' On le lui a rendu en l'imprimant dans le 27e volume de la Bibliothéque des Peres, à la suite des quatorze Homélies publiées par M. Baluze. C'est une censure pathétique contre les concubinaires tant mariés qu'autres.

p. 478-481.

Bib. pp. t. 27. p. 345. 346.

' Le deux-cent-quatre-vingt-neuviéme Sermon de l'appendice, que nous continuons de suivre, est du même Auteur que le précédent. Il traite de la chasteté, et faisoit autrefois le 243e de ceux du temps, attribués à saint Augustin.

Aug. ibid. p. 481-483.

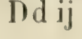
' Le deux-cent-quatre-vingt-douziéme sur la chasteté conjugale, appartient aussi à saint Césaire. Mais on le croit repoli et rajusté après coup.' Il est encore Auteur du suivant sur la familiarité imprudente avec des femmes étrangeres. Le dixiéme Canon du Concile d'Agde, dont nôtre Saint fut comme l'ame, est sur le même sujet.

p. 486-488.

p. 488. 490.

' Plusieurs manuscrits donnent encore à saint Césaire le deux-cent-quatre-vingt-quatorziéme avec le suivant : quoique celui-ci ait été cité dès le IX siécle sous le nom

p. 490-495



de saint Augustin. Malgré cette attribution, le style de l'un et de l'autre fait voir qu'ils n'ont point eu d'autre Auteur, que celui que les manuscrits leur assignent. Ils font la cinquiéme et la sixiéme Homélie du recueil de M. Baluze. Ce sont deux exhortations à éviter de tout son pouvoir le péché d'yvrognerie : ce qui sert à fortifier l'opinion qui les donne à saint Césaire.

p. 496-499. ' Le deux-cent-quatre-vingt-seiziéme porte son nom dans plusieurs manuscrits, et fait l'onziéme Homélie dans M. Baluze. Saint Césaire y montre que toute l'écriture s'accorde à donner des bénédictions aux humbles, et des malédictions à ceux qui persévérent dans leur orgueil.

p. 500-502. ' Le deux-cent-quatre-vingt-dix-huitiéme est aussi du même Prélat. Baronius n'a pas laissé cependant de le regarder comme le dernier de ceux de saint Augustin, et de le rapporter tout entier dans ses annales sur l'an 430. Mais on y découvre tout le style de saint Césaire ; et il paroît avoir rapport aux maux que souffrit la Provence et les païs voisins, au commencement de ce VI siecle, par les guerres entre les François et les Visigots. Il fait le premier des dix-huit Sermons dans Barrali.

p. 502-505. ' C'est encore à saint Césaire qu'appartiennent le deux-cent-quatre-vingt-dix-neuviéme et le suivant. L'un qui fait la vingt-sixiéme Homélie dans la Bibliothéque des Peres, est sur la faim et la soif qu'on doit avoir de la parole de Dieu ; et l'autre traite de quelle maniere il faut écouter cette divine parole.

p. 508-511. ' On ne peut gueres douter que le trois-cent-troisiéme ne soit du même Auteur. Il est le même que la vingtiéme Homélie entre les 46 du même recueil. Il tend a rendre le peuple plus attentif et plus ardent à écouter les lectures de l'Ecriture qu'on lui faisoit.

p. 513-514. ' Il faut porter le même jugement du trois-cent-cinquiéme, qui fait la vingt-deuxiéme Homélie dans la Bibliothéque des Peres. Il est pour montrer, que Dieu permet qu'il y ait des pauvres en ce monde, afin que les riches aïent par-là le moien de racheter leurs péchés. C'est pourquoi il est intitulé de la miséricorde divine et humaine.

[a] Le trois-cent-septiéme, qui traite à peu près du même sujet, et qui est intitulé de la ressemblance de l'ormeau et de la vigne, fait la vingt-quatriéme Homélie dans la Bibliothéque des Peres, et porte le nom de saint Césaire dans un ancien manuscrit de la Chartreuse des Portes. ap. 516-518.

[b] Le suivant lui est aussi attribué dans les manuscrits, dont se sont servis les derniers Editeurs de saint Augustin, et fait la neuviéme des 46 Homélies du recueil si souvent nommé. Saint Césaire y propose trois sortes d'aumônes propres à racheter nos péchés sans travail. p. 518-520.

[c] On trouve une partie du trois-cent-neuviéme dans la huitiéme des Homélies qui portent le nom de S. Eloi. Mais et le style et l'autorité des manuscrits le donnent à saint Césaire. Aussi est-il la seiziéme Homélie dans la Bibliothéque des Peres. C'est une exhortation à ceux qui faisant l'aumône, ne laissent pas de faire des rapines et de commettre d'autres crimes. p. 520-521.

[d] Les manuscrits lui attribuent encore le trois-cent-treiziéme et le suivant. L'un fait la dixiéme, et l'autre la vingt-troisiéme des 46 Homélies. Dans le premier saint Césaire exhorte à fuir les pensées sales et impertinentes, et à s'occuper continuellement de bonnes et saintes pensées. Le sujet du second est pris d'un énergumene, qui le Dimanche précédent avoit donné l'épouvante aux Fideles pendant le sacrifice de la messe. p. 525-528.

Tous ces Sermons au nombre de cent-six à sept, nous paroissent sans difficulté appartenir à saint Césaire. On en a déjà donné quelques preuves, et quiconque voudra prendre la peine de lire les pieces mêmes avec attention, y en découvrira encore de nouvelles pour appuïer le jugement que nous en avons porté, presque toujours d'après d'habiles critiques. Ces Sermons, comme on l'a déja dit, se trouvent mêlés parmi les 317, qui ont autrefois porté le nom de saint Augustin. Casimir Oudin y en discerne un plus grand nombre que nous, qu'il croit devoir donner à saint Césaire. Mais son opinion ne nous a pas paru assez fondée. Il est néanmoins vrai qu'il y en a d'autres, que ceux dont nous avons fait l'énumeration, où on lit divers passages souvent assez longs, empruntés des véritables écrits de

nôtre Saint. C'est ce que nous pourrons discuter dans la suite, en parlant de ses ouvrages douteux.

On a pû observer dans le dénombrement que nous venons de faire de ses Sermons indubitables, que les 14 Homélies publiées en 1669 par M. Baluze, s'y trouvent toutes comprises. De sorte que si ce fut pour la premiere fois qu'elles parurent alors sous le nom de saint Césaire, ce ne fut pas la premiere fois qu'elles sortirent de la poussiere des Bibliothéques. Il en faut dire presque autant de la moitié des 46 Homélies, imprimées dans la Bibliothéque des Peres sous le nom de nôtre Saint Evêque. Il y en a effectivement vingt-trois, qui font partie des cent-six à sept Sermons, que l'on vient de marquer. Ces vingt-trois Homélies sont les deux premieres, la huitiéme et les suivantes jusqu'à la dix-septiéme inclusivement; la dix-neuviéme avec les cinq qui la suivent; la vingt-sixiéme, la trente-troisiéme, la trente-quatriéme, la trente-septiéme et la trente-neuviéme.

Des vingt-trois autres du recueil dont il est ici question, il y en a quelques-unes qui appartiennent encore à saint Césaire, d'autres douteuses et plusieurs qui lui sont supposées. Nous renvoïons celles des deux dernieres classes à un autre article, pour ne nous arrêter ici qu'aux écrits qui sont véritablement de nôtre Saint.

On doit sans aucune difficulté mettre de ce nombre la vingt-septiéme avec les quatre suivantes et la trente-cinquiéme. Elles ont été faites par un Supérieur aux Moines d'un monastere situé dans une Isle : ce qui convient parfaitement à saint Césaire, qui fut comme on l'a dit, Abbé dans une Isle près de la Ville d'Arles. De sorte qu'elles furent faites avant son Episcopat. On y reconnoît non seulement son style, mais aussi tout son génie et sa doctrine. Elles tendent toutes à porter aux vertus convenables à des Solitaires : la charité, l'humilité, l'obéissance, la ferveur dans le service de Dieu, la persévérance dans la pratique des bonnes œuvres, le soin d'opérer son salut avec tremblement, quoique dans le port tranquille de la solitude. Il n'y a pas lieu de douter, que ces six Homélies ne fassent pas partie de ces exhortations que Gennade, ou plutôt un Ecrivain postérieur, attribue à saint Césaire, et dont il fait l'élo-

Bib. pp. t. 8. p. 846-851. 854. 855.

Genn. vir. ill. c. 86.

ge comme d'écrits agréables et utiles aux Moines. Quiconque se donnera la peine de les lire, conviendra qu'elles méritent à juste titre cet éloge.

La premiére des six, c'est à dire, la vingt-septiéme du recueil, est la même que la trente-huitiéme, ou la quatriéme aux Moines dans Eusebe d'Emese, et ' fait le second Sermon dans Barrali. La suivante, qui est la vingt-huitiéme, ' tient le troisiéme rang entre les Sermons dans le même Auteur, et se trouve sous le nom de Fauste dans l'appendice du code des Regles par saint Benoît d'Aniane, où elle est plus correcte que ni dans Barrali, ni dans la Bibliothéque des Peres. Il faut pourtant avouer, que si celle-ci a été prononcée à Lérins, elle convient mieux à saint Maxime qui en avoit été Abbé, qu'à saint Césaire d'Arles.

Lerin. t. 1. p. 279-281.
p. 281-283.
Cod. reg. app. p. 41-43.

La vingt-neuviéme est la même que la trente-neuviéme, ou la cinquiéme aux Moines dans Eusebe d'Emese, ' et le quatriéme Sermon dans Barrali. C'est sans contredit une des plus belles et des plus pathétiques. La trentiéme, qui ne paroît être qu'un fragment d'une plus longue, ' fait le cinquiéme Sermon dans le même compilateur, et la quarantiéme ou sixiéme Homelie aux Moines dans Eusebe d'Emese. La trente-uniéme est la même, que la quarante-troisiéme ou la neuviéme aux Moines dans ce dernier recueil, ' et le sixiéme Sermon dans Barrali. Le commencement de cette Homélie est rapporté dans la vingt-septiéme. C'étoit assez la coûtume de saint Césaire de répeter ainsi quelques-unes de ses pensées dans différentes pieces. ' La trente-cinquiéme fait le treiziéme Sermon dans le même recueil, et s'y trouve peu correcte. On y a même omis le premier mot. ' On l'a aussi insérée dans l'appendice du Code des Regles, mais sous le nom de Saint Eucher et avec ce titre : *Avertissement aux Vierges*. C'est pourquoi l'on y a changé le genre masculin au feminin. Il faut la rendre à S. Césaire à qui elle appartient, comme la lecture seule des précédentes le persuade.

Lerin. ib. p. 283-287.
p. 287. 288.
p. 288. 289.
p. 303-305.
Cod. reg. ib. p. 60-62.

' Barrali suppose que tous les Sermons de saint Césaire compris dans son recueil, ont été prononcés devant les Moines de Lérins. C'est ce qui n'est point autrement fondé à l'égard des six que nous venons de marquer.

Lerin. ib. p. 277.

Seulement dans le second saint Césaire fait mention de l'Isle qu'habitoient les Moines à qui il parloit : ce qui doit s'entendre plus naturellement de l'Isle près de la Ville d'Arles où il étoit Abbé, que de l'Isle de Lérins.

Mais il n'en est pas de même des quatre Homélies suivantes, dont nous allons rendre compte. Elles peuvent fort bien avoir été faites aux Solitaires de ce sacré désert. ' On n'en peut douter par rapport à la vingt-cinquiéme, où il est nommé expressément, et son mérite relevé par des éloges magnifiques. L'Auteur de cette Homélie y avoit été nourri dans la pieté : ce qui convient parfaitement à saint Césaire. On ne peut donc se tromper à y reconnoître sa personne. On y reconnoît également toute sa doctrine et son style. Or le même génie qui regne dans celle-ci, ' regne aussi dans la dix-huitiéme, la trente-deuxiéme et la trente-sixiéme du recueil que nous continuons d'examiner. De sorte qu'on ne peut douter que ces quatre Homélies ne soient du même Auteur, et que cet Auteur ne soit S. Césaire. Il les fit en autant de différentes occasions à des Moines, à la priere de leur Abbé. Il étoit alors Evêque, et engagé dans les embaras du gouvernement, qui lui faisoient craindre de n'être plus ce qu'il avoit été autrefois. Ce fut selon toute apparence dans les visites qu'il rendoit depuis son Episcopat, et aux Solitaires de Lérins et aux Moines dont il avoit été Abbé, qu'il prononça ces Homélies. On doit encore les mettre sans hésiter au nombres de celles, dont l'Ecrivain qui a ajoûté à Gennade l'article de saint Césaire, fait l'éloge qu'on a déja rapporté. Outre qu'elles portent le nom du Saint, on y apperçoit tous les traits de sa doctrine, ses expressions mêmes et le tour de ses pensées.

La dix-huitiéme ' fait le septiéme Sermon dans Barrali et le commencement en est presque le même que celui de la trente-sixiéme. La vingt-cinquiéme, ' qui fait le neuviéme Sermon dans le même Auteur, est un peu brouillée dans la derniére édition de la Bibliothéque des Peres de Paris et les précedentes. La trente-deuxiéme ' tient le huitiéme rang parmi les dix-huit Sermons imprimés dans Barrali, ' et le troisiéme entre ceux qui portent le nom de Fauste dans l'appendice du Code des Régles, où

Bib. pp. ib. p. 844. 845.

p. 837. 838. 851. 852. 855.

Lerin. ib. p. 289. 292.

p. 294-297.

p. 292-294.

Cod. reg. ib. p. 48-50.

où elle est plus correcte. La trente-sixiéme, qui est tronquée dans la Bibliothéque des Peres, 'fait le dixiéme Sermon dans Barrali, où elle se trouve plus ample de près d'une page entiere. L'exorde de celle-ci est dans le même goût, et souvent dans les mêmes termes que celui de la dix-huitiéme. Il y est même un peu trop long et paroît un peu affecté, contre le génie de l'Auteur. Mais cela n'empêche pas qu'on ne le reconnoisse dans le reste de la piéce. Lerin. ib. p. 297-299.

De tout ce que nous venons de dire sur les quarante-six Homélies, attribuées à saint Césaire dans la Bibliothéque des Peres, il résulte qu'il n'y en a que trente-trois qui soient véritablement son ouvrage. Vingt-trois se trouvent les mêmes qu'autant de Sermons dans l'appendice de ceux de saint Augustin. Les dix autres sont en partie dans Barrali, dans Eusebe d'Emese, à la fin du Code des Regles, et quelquefois les mêmes dans ces trois differents recueils. Nous nous réservons à parler des treize autres, après avoir fini le catalogue des écrits incontestables de nôtre Saint.

Il faut mettre de ce nombre les quatre Sermons, dont il nous reste à rendre compte, entre les dix-huit du recueil de Barrali : c'est-à-dire, le quatorziéme, le quinziéme, le dix-septiéme et le dix-huitiéme. Nous avons déja montré que le seiziéme est le même que la dixiéme des quatorze Homélies publiées par M. Baluze, et le deux-cent-soixante-neuviéme Sermon de l'appendice de ceux de saint Augustin. On a vû de même que douze autres sont autant d'Homélies parmi les quarante-six à quarante-sept de la Bibliothéque des Peres. L'onziéme est peu de chose; et nous en dirons un mot dans la suite.

'A l'égard du quatorziéme, qui commence par ces mots : *Instruit nos atque hortatur sermo divinus*, nous avons déja observé sur l'histoire de Fauste, qu'il appartient à saint Césaire. On y découvre effectivement sa doctrine, son éloquence, sa maniére de raisonner. 'On n'a pas néanmoins laissé de l'imprimer plusieurs fois sous le nom de Fauste. Il lui est attribué et dans la Bibliothéque des Peres, et dans l'appendice du Code des Regles, et à la fin de la letre de saint Eucher sur l'éloge du désert. Ce qu'il y a ici de plus surprenant, c'est de voir que Barrali, p. 305-309. Bib. pp. ib. p. 545-547. | Cod. reg. ib. p. 43-48. | Hil. de Hon. p. 60-71.

Lerin. ib. p. 76-79. 305-309. qui a fait entrer ce Sermon parmi les dix-huit qu'il donne à saint Cesaire. 'L'ait aussi publié sous le nom de Fauste dans le même recueil. De sorte qu'il se trouve deux fois dans sa chronologie de Lerins. On l'a encore dans Eusebe d'Emese, où il fait la trente-septiéme Homélie ou la troisiéme aux Moines. Cette piéce est absolument brouillée dans la plûpart de ces éditions, et peut-être même dans toutes. On lit dans les unes plusieurs endroits qui ne sont pas dans les autres; et il s'en trouve réciproquement dans celles-ci, qui manquent dans les premieres. Elle auroit grand besoin d'être revûe sur quelque bon manuscrit.

p. 309-311. 313-315. 'Le quinziéme et le dix-septiéme Sermon du recueil de Barrali, ne contiennent rien qui ne soit digne de saint Césaire, et il nous paroît qu'on ne doit pas les lui disputer. Ce sont deux exhortations d'un Abbé à ses Moines: l'une pour les porter à la pratique des bonnes œuvres, l'autre à rendre à Dieu ce qu'ils lui avoient promis et voué.

p. 315. 316. 'Enfin le dix-huitiéme, qui a pour texte ces premieres paroles du Pseaume 132 : *Ecce quam bonum et quam jucundum*, est fort court, et peut fort bien être de saint Césaire qui l'aura fait à ses Moines avant son Episcopat. C'est un éloge de la charité, où il donne une explication abregée des caracteres de cette vertu, marqués dans le 13ᵉ chapitre de la premiere épître de saint Paul aux Corinthiens. La quarante-huitiéme Homélie, parmi celles qui portent le faux nom d'Eusebe d'Emese, retient le même texte et explique l'*in unum* de la même maniére que ce dix-huitiéme Sermon; mais ce sont du reste deux piéces tout à fait differentes l'une de l'autre.

A tous ces Sermons ou Homélies qui appartiennent à saint Césaire, il faut encore joindre la quarante-uniéme, ou la septiéme aux Moines dans le même Eusebe. On y aperçoit sans peine tous les caracteres des véritables écrits de nôtre Saint; mais elle n'est pas entiere. Peut-être avec un nouvel examen en decouvriroit-on quelques autres qu'il faudroit rendre à saint Cesaire, parmi les cinquante-six qui composent le même recueil. De celui-ci il est temps de passer au Code des Regles, autre recueil où il se trouve plusieurs autres de ses écrits.

Cod. reg. t. 2. p. 54-57. 'Le premier est sa Regle pour les Moines, comprise en

26 articles, dont la plûpart sont très-courts. Aussi n'est-elle qu'un abregé de celle qu'il avoit déja composée pour les Religieuses du Monastere qu'il avoit etabli à Arles. Il se servit de S. Teride ou Terede, autrement Tetrade, son neveu et abbé d'un Monastere, pour l'écrire et la répandre en divers lieux. On ne connoît point d'ailleurs ce Teride. A la fin de cette Regle on a imprimé le commencement d'une exhortation, que saint Césaire adresse aux Religieuses, et qui commence par ces mots : *Gaudete et exultate in Domino.* ' Du Code des Regles imprimé, d'abord à Rome en 1661, puis à Paris en 1663, cette Regle est passée dans le 8ᵉ tome de la Bibliotheque de Lyon. ' Ensuite le P. le Cointe l'a insérée dans ses annales sur l'année 536, où il l'a enrichie de notes et d'éclaircissements.

Bib. pp. t. 8. p. 873. 874.

Coint. an. 536. n. 124-165.

' Dans la troisiéme partie du même Code se trouve la Regle de saint Césaire pour les Religieuses. Elle y est divisée en deux parties, dont la premiere contient 43 articles ou capitules, et l'autre 21. A la tête se lit une petite préface, où l'on voit que l'Auteur n'avoit d'abord composé que la premiere partie de cette Regle, et qu'ensuite une plus grande expérience le porta à y ajoûter la seconde partie sous le titre de récapitulation. C'est dans celle-ci qu'il fixe et détermine d'une maniere irrevocable, tout ce qu'il vouloit être observé par ses Religieuses. Il y déclare que ce n'est point de son propre fonds, qu'il a tiré ce qu'il prescrit dans cette Regle ; mais qu'il l'a puisé dans les saintes Ecritures et les livres des anciens Peres. On y découvre effectivement divers endroits pris de saint Augustin.

Cod. reg. t. 3. p. 12-27.

Les deux derniers chapitres de la seconde partie, qui regardent la Celleriere et la Portiere, ont sans difficulté été pris de la Regle de S. Benoît. C'est ce qui fait croire qu'ils auroient été ajoûtés après coup à celle de saint Césaire. Peut-être est-ce lui-même qui aura fait cette addition. Il est au moins fort difficile de ne pas s'appercevoir, ou qu'il avoit eu connoissance de la Regle de saint Benoît, ou que saint Benoît avoit lû la sienne. Ce qui en fait ainsi juger, c'est que non seulement plusieurs pratiques sont les mêmes dans l'une et dans l'autre, mais qu'elles y sont encore exprimées en mêmes termes. Il est au reste fort plausible, que saint Césaire ait pû voir la

Regle de saint Benoît, et s'en servir pour la sienne; puisqu'il la retoucha peu d'années avant sa mort, et qu'il
Mart. anecd. t. 1. p. 34. not.
y fit l'addition dont on a parlé. ' On lit dans un ancien Ms. de saint Martin d'Autun, qu'il y mit la derniere main le 22 de Juin sous le Consulat de Paulin, c'est à dire l'an 534 ; et l'on y voit les noms de sept Evêques qui la souscrivirent avec lui, dont les plus connus sont saint Cyprien de Toulon et saint Firmin d'Uzés. Or il y avoit déja du temps que celle de saint Benoît étoit composée, et même repanduë en divers lieux.

Quoiqu'il en soit, cette Regle de saint Césaire est la plus ancienne, que l'on sçache avoir été faite pour des Re-
Conc. t. 5. p. 870. 873.
ligieuses cloîtrées.' Ce fut en suivant son esprit et en se conformant à ses reglements, que les Evêques assemblés à Tours en 566, confirmerent à la priere de sainte Radegonde, le vœu de clôture perpetuelle qu'avoient fait
p. 870. | Mart. anecd. t. 1. p. 4.
les Religieuses de Sainte-Croix de Poitiers.' Environ dix ans auparavant cette pieuse Princesse avoit reçu de sainte Césarie la jeune Abbesse d'Arles, cette même Regle qu'elle établit dans son Monastere, et qu'elle pratiqua elle mê-
Fort. l. 8. c. 4. p. 188.
me avec une ferveur, ' qui a mérité les éloges de Fortunat.

> Concipiente fide Christi Radegundes amore,
> Cæsarii lambit regula quidquid habet.

Saint Aurélien, successeur de saint Césaire après Auxane, se servit de cette Regle pour composer celles qui nous restent de lui. Aux siecles suivants saint Donat de Besançon y puisa aussi pour enrichir la sienne ; et saint Benoît d'Aniane en fit passer une grande partie dans sa concorde des Regles. Il doit paroître étrange, de ce qu'il n'en soit fait aucune mention dans celle qui fut dressée pour les Chanoinesses, au Concile d'Aix-la-Chapelle en 817. Car on devoit en avoir connoissance ; puisqu'on y cite d'autres écrits de saint Cesaire qui y ont rapport, et que d'ailleurs saint Benoît d'Aniane avoit déja publié sa Concorde.

Coint. ib. n. 46.
'Etienne Moquot est le premier que nous sçachions avoir tiré cette Regle de la poussiere. Il la fit imprimer à Poitiers en 1621 avec les observations de François Meinard An-
B b. pp. ib. p. 866-873.
tecesseur dans l'Université de la même Ville.' Elle passa

ensuite dans la Bibliotheque des Peres, et dans le recueil de Prosper Stellartius, intitulé *Fundamina ordinum*, qui parut à Douai en 1626.' Seize ans après en 1642, Bollandus, qui croïoit la donner pour la premiere fois, l'insera dans le premier tome de son mois de Janvier. Avant l'édition de la Bibliothéque des Peres de Lyon, cette Regle fut imprimée de nouveau dans les diverses éditions du Code des Regles de saint Benoît d'Aniane, publié par les soins de M. Holstenius.' Le Pere le Cointe l'a fait aussi entrer avec des éclaircissements de sa façon, dans le premier volume de ses Annales Ecclésiastiques de France.

Boll. 12. Jan. p. 730-737.

Coint. ib. n. 47-122.

Saint Césaire non content d'avoir ainsi reglé la conduite de ses Religieuses, prenoit encore soin de les animer à la perfection de leur état par de frequentes exhortations. Il nous en reste encore plusieurs en ce genre, que l'on peut regarder comme une espece de supplément à sa Regle. Le Saint les y exhorte sur toutes choses à éviter l'orgueil, l'envie, les conversations trop frequentes et trop familieres avec les personnes de l'autre sexe, le luxe et la superfluité dans les habits, les travaux des mains ou inutiles, ou tendant à entretenir la vanité des autres.

'Une de ces exhortations est adressée aux Religieuses en général. C'est la même dont le commencement se trouve imprimé, comme on l'a dit, à la fin de la Regle pour les Moines.

Cod. reg. t. 3. p. 27-31.

'Il y en a deux autres à l'Abbesse Oratorie en particulier : la premiere sur les qualités que doivent avoir celles qui sont chargées de la conduite des ames, l'autre sur ces paroles de l'onziéme chapitre de l'Epitre aux Romains : *O profondeur des thrésors de la sagesse*, etc.' On a inséré celle-ci dans le supplément ou 27ᵉ volume de la Bibliotheque des Peres.' Oratorie, à qui elles sont adressées l'une et l'autre, étoit Abbesse, non du Monastere d'Arles, où les deux Césaries occuperent successivement cette place du vivant de saint Césaire, mais de celui d'Arluë bâti sur la côte de la mer par Nazaire Abbé de Lérins.

p. 31. 32. | app. p. 75-78.

Bib. pp. t. 27. p. 350-352.

Mab. ib. l. 1. n. 53.

Outre ces trois exhortations de saint Césaire,' nous en avons encore deux autres, qu'il adresse en forme de letres, à l'Abbesse Césarie et à toute sa Communauté. L'une commence par ces mots : *Coëgisti me famula Dei ;*

Cod. reg. app. p. 63-74.

l'autre par ceux-ci : *Vereor, venerabiles in Christo Filiæ*.

Bib. pp. ibid. p. 547-550.

Ces deux exhortations se trouvent aussi dans la Bibliotheque des Peres de Lyon, à la tête de la seconde adressée à Oratorie. On y a même répété celle qui commence par *Vereor*, etc. D'abord on l'a mise dans le huitiéme volume, en y changeant le genre feminin au masculin, et lui donnant cette fausse inscription : *Epistola S. Cæsarii ad quosdam Germanos*. Ensuite on l'a fait entrer avec les deux autres, dans le 27e volume du même recueil. Elle y est plus correcte que dans l'autre, où il s'est glissé beaucoup de fautes, et une lacune considérable vers la fin, à ces mots : *Periculosa navigatio est, ubi sæpe naufragatur*. Mais pour y suppléer en quelque sorte, on y a cousu un lambeau du deux-cent-vingt-huitiéme Sermon de l'appendice de ceux de saint Augustin, sur la fête des Vierges, que nous avons montré faire partie des écrits de saint Césaire. Encore cette addition est-elle tronquée, et mêlée de quelques passages pris d'ailleurs.

t. 8. p. 862-865.

Lerin. t. 1. p. 299. 300.

On a voulu imprimer cette même exhortation dans Barrali, et en faire l'onziéme Sermon de nôtre Saint. Mais on n'y en a mis qu'une partie du commencement, avec des lacunes impardonnables. De sorte que cette piéce, telle qu'elle est dans ce recueil, est moins un Sermon, qu'un phantôme de Sermon.

Ces exhortations de saint Césaire paroissent avoir été célebres dans l'antiquité. Dès la fin du VIII siécle saint Benoît d'Aniane les trouva si instructives, qu'il crut devoir les joindre à son Code des Regles. De même le Concile d'Aix-la-Chapelle en inséra deux dans la Regle qu'il dressa, ou fit dresser pour les Chanoinesses.

Conc. t. 4. p. 1758-1761.

A celle dont on vient de rendre compte, il faut encore en ajoûter une autre qui se trouve dans la Collection des Conciles. C'est une piéce éloquente, forte, pathetique pour recommander l'exécution et la pratique des anciens Canons touchant la pénitence, qui commençoit à déchoir au mépris de l'ancienne discipline. Elle fut faite en conséquence de l'affaire de Contumeliosus de Riés, convaincu de plusieurs crimes par sa propre confession. Saint Césaire y a particulierement en vûe ceux qui vouloient que les Clercs, qui se trouvent

dans le même cas que Contuméliosus, pussent être rétablis dans leur ministere. Cette exhortation ne porte point à la verité le nom de saint Césaire; mais la letre du Pape Jean II qui lui est adressée, et qui la précede avec une liste des anciens Canons sur ce sujet, ne permet pas de douter que ce ne soit une production de la plume de nôtre Saint. On y reconnoît tout son zéle pour le maintien de la bonne discipline, son éloquence, la force de son raisonnement, son érudition. Outre les Canons de Nicée, des Eglises d'Afrique et des Gaules, il y cite encore saint Cyprien, saint Jean-Chrysostome et Fauste de Riés, dont il nous fait connoitre une letre sur le célibat des Clercs, qui est perduë. La letre du Pape est du mois d'Avril 534 : ainsi l'exhortation, qui ne tarda pas à la suivre, est de la même année.

'Dans la même collection des Conciles, se trouve une petite Requête de saint Césaire au Pape Symmaque, dont la date précéda le mois de novembre 502, qui est l'époque de la réponse de ce Pontife. Saint Césaire l'y prioit d'autoriser certains points de discipline, touchant l'aliénation ou l'invasion des biens Ecclésiastiques, la probation des Laïcs avant que de les admettre dans le Clergé, la faveur pour se pousser à l'Episcopat, et toute autre voïe illegitime pour y parvenir, l'élection et l'ordination des Evêques sans la participation du Métropolitain. Tous ces mêmes points furent ensuite décidés dans divers Conciles des Gaules, nommément dans ceux d'Agde, d'Orleans et d'Epaone. p. 1294.

Il est étonnant que de toutes les letres de saint Césaire, on ne nous en ait conservé qu'une seule. 'Elle est écrite à saint Rurice de Limoges. Saint Césaire lui marque la peine qu'il avoit euë de ne le pas voir au Concile d'Agde tenu, comme on l'a dit, en 506, et lui donne avis de celui qu'on avoit projetté d'assembler à Toulouse l'année suivante. On a cette letre et dans la Collection des Conciles, 'et dans le recueil de celles qui sont adressées à saint Rurice, publié d'abord par Canisius, puis reïmprimé dans la Bibliotheque des Peres. p. 1295. 1296. Canis. B. t. 1. p. 366.

Enfin le dernier écrit qui nous reste de saint Césaire, 'est son Testament, adressé à l'Abbesse Césarie la jeune. Il le commence par souhaiter la paix à son Eglise, et y Cod. reg. t. 3. p. 33-35.

tend en particulier à confirmer les donations qu'il avoit faites à son Monastere de saint Jean, le même que celui des Religieuses qu'il avoit fondé. Il y conjure les Evêques ses successeurs, tout le Clergé, les Gouverneurs et les Comtes de la ville d'Arles, d'empêcher que ces filles soient jamais inquiétées dans la jouissance de leurs biens et de leurs priviléges. Outre le Code des Regles, où ce Testament est imprimé à la suite de la Regle et de quelques autres écrits de saint Césaire, 'il se trouve encore dans l'histoire des Archevêques d'Arles par Saxi, et dans les Annales de Baronius sur l'an 508. 'Le Pere le Cointe l'a aussi inséré dans les siennes, avec quelques courtes observations.

Sax. pont. Arel. p. 101-105.

Coint. an. 512. n. 23-24.

§. III.

SES ÉCRITS PERDUS.

En quelque grand nombre que soient les écrits de saint Césaire, qui nous restent, il est certain qu'il en avoit composé encore davantage. Ce que nous avons rapporté de sa vie, suffit pour le persuader. Un Evêque aussi assidu à instruire son peuple; qui prêchoit au moins une fois la semaine; dont le zéle s'étendoit à beaucoup d'autres Eglises que la sienne, tant dans les Gaules que dans les païs étrangers, auxquelles il envoïoit de ses Sermons; qui étoit en relation avec tous les Papes de son temps, et plusieurs autres Prélats : un tel Evêque avoit sans doute fait pendant un Episcopat de 40 ans et davantage, beaucoup plus d'écrits que ceux dont on vient de faire le dénombrement. On en verra une nouvelle preuve par rapport à ses Sermons ou Homélies en particulier, dans l'énumération de celles que nous mettons au rang de ses écrits douteux, et parmi lesquelles il y en a qui peuvent réellement lui appartenir.

A l'égard de ses letres, on peut encore moins douter, que nous n'en aïons perdu un très-grand nombre. Témoins tant de Conciles qu'il assembla, et dont chacun demandoit une letre de convocation. Temoins tant de rescrits ou letres qui sont adressées par presque tous les Papes, à commencer par Symmaque jusqu'à Vigile, et par plusieurs autres grands Evêques, nommément

ment S. Rurice de Limoges, saint Ennode de Pavie, saint Avite de Vienne. De toutes celles que saint Césaire fut obligé d'écrire en tant de diverses occasions, et autres qui nous sont moins connues, il ne nous reste que la seule letre adressée à saint Rurice, dont on a déja parlé.

La perte de tant de monuments est sans difficulté digne de nos regrets. Mais on doit sur-tout regreter d'avoir perdu la letre instructive sur les decrets du II Concile d'Orange, que saint Césaire écrivit au Pape Felix IV, pour lui en demander la confirmation, et à laquelle répondit Boniface II son successeur. 'Elle nous apprendroit infailliblement et les motifs qui firent agir nôtre Saint en cette occasion, et les derniers efforts qu'y opposerent les Semipélagiens, pour tâcher de soûtenir leur doctrine cherie, qu'ils voïoient expirer par-là. Cæs. vit. l. 1. n. 35.

Mais il ne faut pas compter, comme semblent faire quelques-uns, au nombre des écrits perdus de saint Césaire, 'un ouvrage sur la grace et le libre arbitre, dont parle l'Auteur qui a ajoûté à Gennade l'article du saint Evêque. Cet ouvrage en effet n'est autre chose, que les actes du II Concile d'Orange, dont on a déja suffisamment parlé dans l'histoire de ce Concile. Les caracteres qu'y attache l'Ecrivain en question, ne permettent pas de s'y tromper. Car il dit que c'étoit des témoignages tirés de l'Ecriture et fortifiés par l'autorité des Peres, pour montrer que l'homme ne peut de lui-même faire aucun bien, s'il n'est prévenu de la grace de Dieu. Genn. vir. ill. c. 86.

§. IV.

SES ECRITS DOUTEUX ET SUPPOSÉS.

Si nous avons perdu beaucoup d'écrits de saint Césaire, il y en a quelques autres qui lui sont attribués, et qui ne sont cependant pas de lui. Au contraire il s'en trouve d'autres, qui bien qu'ils ne portent pas son nom pour la plûpart, peuvent neanmoins lui appartenir. Mais n'aïant pas toutes les preuves necessaires pour l'assûrer, nous avons cru devoir les regarder comme douteux, et leur assigner une classe particuliere.

[1] Bib. pp. t. 8. p. 821-826.

[1] De ce nombre sont la troisiéme Homélie et les quatre suivantes, parmi les quarante-six imprimées sous son nom dans la Bibliotheque des Peres. Elles ne contiennent à la vérité rien d'indigne de saint Césaire. On y apperçoit même quelques traits de son éloquence et de sa doctrine. Mais il s'y en rencontre d'autres qui empèchent qu'on n'y reconnoisse entierement nôtre Saint. Le style y paroit trop étudié, les sentences trop fréquentes, les pointes trop recherchées.

La premiere et la seconde de ces cinq Homélies, ou la troisiéme et la quatriéme du recueil, sont sur Pâque. Elles portent le même titre dans Eusebe d'Emese, où elles tiennent le douziéme et le quatorziéme rang. Mais la premiere est moins une Homélie, que l'exorde d'un discours. La derniere des cinq, ou la septiéme du recueil, est aussi sur Pâque, et fait la seiziéme, ou la cinquiéme sur Pâque dans Eusebe d'Emese. C'est sans contredit une des plus belles de toutes. L'Auteur y établit clairement par des raisonnements solides, la conversion du pain et du vin au corps et au sang de Jesus-Christ.

Il faut encore mettre au rang des écrits douteux de S. Césaire, quelques-uns des Sermons parmi les trois-cent dix-sept, qui ont porté autrefois le nom de saint Augustin, et qui sont aujourd'hui reconnus pour n'être pas de ce saint Docteur. [2] Tels sont le trente-deuxiéme sur le serpent d'airain et la verge de Moyse, le cinquante-sixiéme sur les paroles du Pseaume 135e : *Confitemini Domino*, etc. et les deux suivants sur la femme forte du 31e chapitre des Proverbes, et sur l'Eglise. Ces quatre Sermons ont beaucoup d'air des écrits de saint Césaire; et le cinquante-sixiéme lui est même attribué dans un manuscrit de saint Victor. Néanmoins nous n'osons pas assûrer positivement, qu'ils soient des productions de sa plume.

[2] Aug. t. 5 app. p. 6[?]-65. 102-106.

[3] Nous pensons la même chose du quatre-vingt-troisiéme sur la femme pecheresse de l'Evangile, et du cent-cinquiéme sur ces paroles de la premiere Epitre aux Corinthiens, chapitre 12 : *Si patitur unum membrum*, etc. Celui-ci est pris quant au sens, de divers écrits de saint Augustin sur le même sujet : ce qui convient fort à saint Césaire ; et l'autre porte son nom dans deux manuscrits de Corbie.

[3] p. 159. 151. 188-190.

[a] Il y a dans le cent-quarante-sixiéme, qui est le septiéme sur le Carême, certains endroits, qui étant conférés avec le cent-quarante-uniéme, et la troisiéme des quatorze Homélies publiées par M. Baluze, feroient juger que ce Sermon est l'ouvrage de saint Césaire. [a] p. 257. 258.
La fin du cent-soixante-troisiéme est certainement de lui ; mais le commencement est pris d'un autre Auteur, peut-être de Fauste. On sçait au reste que c'étoit assez la coûtume de nôtre Saint de puiser dans les écrits des Peres qui l'avoient précédé. Si le cent-soixante-huitiéme, ou le dixiéme sur Pâque, n'est pas de lui, il y en a au moins une partie tirée de trois à quatre de ses autres Sermons. Le deux-cent-cinquantiéme, qui traite du jugement dernier, a beaucoup de traits de son style. p. 288. 289. p. 292. 293. p. 412.

Casimir Oudin dans le catalogue qu'il a dressé des Sermons du même appendice, qu'il croit appartenir à saint Césaire, a été moins scrupuleux que nous. Il lui en donne sans nulle difficulté plus de cent-cinquante, parmi lesquels il en a fait entrer que nous regardons ou comme douteux ou même comme supposés. Qu'il nous soit permis néanmoins de ne nous point départir du jugement que nous en avons porté, jusqu'à ce que quelqu'un nous ait donné des raisons suffisantes pour le rectifier : ce que n'a pas fait Oudin, qui n'en apporte aucune de ce qu'il avance. Oud. scri. t. 1. p. 1345-1351.

Entre les écrits qu'on a supposés à saint Césaire, on doit compter indubitablement la trente-huitiéme Homélie, la quarantiéme et les six suivantes du recueil imprimé sous son nom dans la Bibliotheque des Peres. La premiere de ces huit piéces, ou la trente-huitiéme dans l'ordre du recueil, n'est qu'une simple liste de douze manieres d'obtenir la remission de ses péchés, comprise en autant de textes de l'Ecriture, qui sont très-courts. De même la quarantiéme n'est non plus qu'une autre liste très-simple de divers passages de l'Ecriture en faveur de l'aumône. Il n'y a nulle preuve que ni l'une ni l'autre soit de saint Césaire, si non peut-être l'autorité des manuscrits. En tout cas c'est sans le moindre fondement qu'on leur fait porter le titre d'Homélie. Bib. pp. t. 8. p. 856. 857. p. 857. 858.

La quarante-uniéme, intitulée des dixmes, est peu de chose, et cite saint Augustin en faveur des dixmes : p. 858.

ce qui suffiroit pour la rendre suspecte. Elle porte comme quelques autres, dans un manuscrit le nom corrompu
p. 858. 859. de Fœlicitarius Evêque d'Arles. ' La quarante-deuxiéme est d'un Auteur postérieur à saint Césaire, et même à saint
p. 859. Grégoire Pape, qui y est cité. ' La quarante-troisiéme, intitulée, De la pénitence et attribuée à saint Augustin, n'est qu'un fragment ou un lambeau d'une plus longue piéce, et n'a point l'air de celles de saint Césaire. Quelque courte qu'elle soit, on y a fourré plusieurs cho-
Ibid. ses ' de la quarante-quatriéme qui la suit, et qui est encore attribuée à saint Augustin. Elle traite de la pénitence comme l'autre, et présente quelques traits du style de ce saint Docteur. Mais du reste on n'y reconnoit nullement saint Césaire.

p. 860. 861. ' La quarante-cinquiéme porte aussi le nom de saint Augustin. Elle a été faite à des Moines et par un Moine, comme il semble. Elle insiste particulierement sur la persévérance dans le Monastere. Elle ne paroît point être
p. 861. 862. de saint Césaire. ' On a donné pour titre à la quarante-sixiéme, Doctrine de l'Abbé Macaire touchant ceux qui vivent dans les Monasteres. La simplicité du style feroit juger que c'est une traduction latine de quelques-unes des exhortations de celui dont elle porte le nom.

A ces huit piéces supposées à saint Césaire, il faut
t. 27. p. 346. encore ajoûter ' l'espece d'Homélie, qui dans le supplément de la Bibliotheque des Peres précede les letres du saint Evêque à Césarie, et qui lui est attribuée avec ce titre : *Avertissement sur le mépris de la vie présente.* Ce n'est proprement qu'un centon de divers passages des Peres, où il y en a de saint Grégoire le Grand.

§. V.

SON ERUDITION, SA MANIERE D'ECRIRE, SA DOCTRINE.

On ne sçauroit sans injustice refuser à saint Césaire le titre de sçavant. Il seroit même bien difficile de trouver quelqu'un parmi les Peres Latins de ce siecle, qui ait un plus grand fonds d'érudition. Ses contemporains qui l'ont mieux connu, n'en ont point porté

d'autre jugement. [a] On a déja vû de quelle maniere saint Ennode de Pavie s'en explique. [b] De même les disciples de nôtre Saint, Auteurs de sa vie, ne parlent de son sçavoir, que comme d'une espece de prodige. On n'en a point eu une idée moins avantageuse dans les siecles postérieurs, comme il paroît par les divers témoignages qu'on a rendus à sa mémoire, ' et sur-tout par celui que lui rend saint Agobard Archevêque de Lyon.

' Sa délicatesse de conscience à la vérité ne lui permit pas d'étudier à fond les letres humaines. ' Mais il se porta avec tant d'ardeur et d'application à l'étude des sciences divines, qu'il s'en fit un thrésor inépuisable. Par son assiduité à lire et à méditer l'Ecriture, il mérita d'en pénétrer les mysteres les plus profonds, et acquit une grace merveilleuse pour les expliquer aux autres. Le fréquent et ingenieux usage qu'il en fait dans ses écrits, montre qu'il la possédoit parfaitement.

Après l'Ecriture, il étudia avec un soin particulier les Peres qui l'avoient précédé. L'on a remarqué qu'il lisoit les Grecs comme les Latins, et qu'il puisoit dans les uns comme dans les autres. Mais il s'attacha plus particulierement à saint Augustin, qu'il semble avoir choisi pour son Docteur cheri et special. Il étoit si rompu dans la lecture de ses ouvrages, qu'il en faisoit passer comme naturellement dans les siens et les pensées et les expressions. ' Souvent il en copioit même des endroits en entier et de suite: en quoi il faisoit paroître autant d'humilité, que d'estime pour ce grand Docteur. Il nous a fait connoître par-là deux Sermons de ce Pere, l'un sur la charité, et l'autre sur le malade de trente-huit ans dont parle l'Evangile, que l'on croit perdus. Telles furent les sources où saint Césaire puisa cette grande connoissance des vérités de la religion, de la morale et de la discipline, qui brille dans presque tous ses écrits.

La lecture de S. Augustin lui étant aussi familiere qu'on vient de le montrer, il n'est point surprenant que son style approche de celui de ce saint Docteur. Il est toutefois moins fort et moins élevé. L'on a observé ailleurs, qu'il avoit soin de l'accommoder à la portée de ceux à qui il parloit. Quoiqu'il soit le plus souvent simple et uni, il ne laisse pas d'y avoir de l'éloquence, mais une éloquence naturelle, qui bien

[a] Enn. l. 9. ep. 33.

[b] Cæs. vit. l. 1. n. 10. 30 | l. 2. n. 27.

Agob. jud. sup. n. 5.

Cæs. vit. l. 1. n. 7.

n. 10. 30 | l. 2. n. 24. 27.

Till. H. E. t. 13. p. 930.

loin de consister en des termes extraordinaires et des figures recherchées, est tirée des choses mêmes. Si ses pensées n'ont pas toute l'élevation qu'ont celles de saint Augustin, elles sont nobles, pleines de justesse, le tour en est aisé, les expressions proportionées au sujet, et forment toûjours des raisonnements fort concluants. On y trouve des pointes spirituelles, et assez fréquemment des sentences, mais sans affectation. En un mot sa maniere d'écrire est grave, lumineuse, agréable, persuasive, pleine d'onction; et c'est en faire l'éloge en abrégé, que de dire qu'avant que la critique fût portée au point qu'elle est aujourd'hui, elle a paru avoir d'assez grandes beautés, pour faire attribuer la plûpart de ses écrits à deux des plus éloquents Peres de l'Eglise Latine, saint Ambroise et S. Augustin.

Quant à la doctrine de saint Césaire, elle est telle qu'il convient à un Evêque aussi instruit de celle de l'Eglise, que nous le venons de représenter. Il n'est presque point de vérité qui appartienne au dogme, qu'il n'ait ou établie ou éclaircie. Il n'en faut point d'autres preuves que les divers traits qu'on en a déja rapportés. Il est un des Peres qui ont le mieux montré la nécessité de rechercher dans l'ancien Testament les mysteres du nouveau, et qui ont le plus travaillé à faire connoître Jesus-Christ et son Eglise dans l'ancien peuple de Dieu. Il est admirable en tout ce qu'il dit sur cette Eglise, et ce qui s'y passe; sur le mélange des bons avec les méchants et les proprietés des uns et des autres; sur la necessité des bonnes œuvres et de la foi en Jesus-Christ; sur la distinction des péchés et l'obligation indispensable de les expier. Personne avant lui n'avoit établi d'une maniere ni plus claire ni plus précise le feu du purgatoire, jusqu'à se servir du terme même que l'Eglise entiere a adopté dans la suite.

Pour abréger, et donner une juste idée de la doctrine de nôtre Saint, il suffit de dire, qu'il n'en avoit point d'autre que celle de saint Augustin, et que tout ce que ce saint Docteur enseigne dans ses écrits, il l'avoit adopté en disciple le plus fidéle. On a déja vû combien il y étoit étroitement attaché. Comme lui, il avoit fait de la nécessité d'une grace prévenante pour faire le bien, son

dogme favori et dominant. Il n'est presque point de ses écrits, où il n'en ait répandu divers traits ; et c'est-là un des caracteres le plus distinctif, auxquels on reconnoît ceux qui lui appartiennent. Il avoit cette vérité si fort à cœur, que malgré les contradictions et les efforts de certaines personnes, qui pensoient autrement, il vint à bout de lui faire rendre l'hommage qui lui étoit dû. L'on sçait ce qu'il mit en œuvre pour y réussir. Il eut par-là le glorieux avantage, de rendre à l'Eglise des Gaules la paix dont l'avoient privée depuis plus d'un siecle les sentiments opposés. Victoire signalée qui doit nous faire regarder saint Césaire comme l'Augustin de l'Eglise Gallicane.

Cæs. vit. l. 2. n. 35.

Son exactitude sur la morale, n'est pas moins grande que sur le dogme. Rien de plus beau, rien de plus juste, rien de plus conforme aux regles de l'Evangile, que les grands principes qu'il pose pour regler sa vie et ses actions. Toutes ses Homélies et ses autres écrits ne sont proprement qu'un tissu de maximes qui tendent à cette fin. Il n'est point de vice qu'il ne combatte, et dont il n'inspire une sainte horreur. Il n'est point de vertu dont il ne fasse l'éloge, et ne recommande l'amour et la pratique. Il avoit appris de saint Paul et de saint Augustin, que la charité est au-dessus de toutes les autres ; et que c'est elle qui leur donne leur prix. Aussi est-ce le principe qu'il inculque le plus souvent. Il veut que l'on rapporte tout, et il rapporte tout lui-même à cette divine vertu. Il étoit si rempli de son excellence et de ses avantages, qu'il ne pouvoit se lasser d'en parler. Soit donc qu'on prenne la morale dans son tout, pour une science qui enseigne à bien vivre ; soit qu'on ne la considére qu'en quelques-unes de ses parties, comme des exhortations à la pratique de certaines vertus particulieres, ou à la fuite de certains vices, il seroit difficile de trouver depuis saint Augustin, quelque Pere qui en ait écrit d'une maniere plus instructive, plus pathétique, plus digne du sujet. Mais pour en connoître tout le mérite, il faute lire ses Homélies et ses Sermons.

Il en est peu, où il n'ait inséré divers traits de sa doctrine sur la discipline, comme sur la morale. Autant il est exact sur celle-ci, autant il est rigide sur l'autre. A proprement parler, toutes les actions de sa vie et tous ses écrits n'ont tendu qu'à remettre en vigueur l'ancienne disci-

pline de l'Eglise, comme à faire revivre la pureté de mœurs des premiers Chrétiens. De sorte que sans pousser trop loin l'éloge de ce grand Evêque, on peut lui appli-
Ps. 68. 10. quer à ce sujet ces paroles de l'Ecriture : ' *Le zéle de la gloire de vôtre maison m'a dévoré.* De-là tant de soins et de mouvements qu'il se donna, pour assembler les Conciles dont on a parlé. De-là ces beaux reglements qui y furent faits, et dont il fut le directeur et le mobile. De-là enfin ce grand nombre d'écrits ascétiques, pour établir dans les cloitres une discipline aussi sainte, qu'étoit édifiante celle qu'il tâchoit de faire observer dans le clergé.

§. VI.

IDÉE D'UNE ÉDITION DE SES OEUVRES.

TOUT ce que l'on vient de dire de saint Césaire et de ses écrits, montre suffisamment combien il seroit utile, et même nécessaire d'en donner une édition, dans laquelle on les réuniroit tous ensemble avec les accompagnements qui conviennent. On peut s'assurer d'avance que le public lui feroit un accueil favorable, et qu'elle n'y paroîtroit pas sans fruit. Jusqu'ici on a peu lû les ouvrages de ce Saint, tant parce qu'ils ont été peu connus, qu'à cause que se trouvant dispersés de part et d'autre, on n'a pas tous les divers recueils où ils sont insérés. En les recueillant en un même volume, on remedieroit à ce double inconvenient.

C'est sans doute dans cette vûe, que Casimir Oudin, comme on l'a déja remarqué en passant, avoit entrepris d'en donner une édition. Elle étoit même toute dressée, lorsqu'en 1722 il publia son recueil des Ecrivains Ecclésiastiques. Mais ce dessein si avancé ne paroît point avoir
Oud. scri. t. 2. p. 1345-1351. été éxécuté ; ' et nous n'en avons vû que le plan qu'il en trace à l'article de saint Césaire. Il n'est pas à beaucoup près de la derniere exactitude. Nous en avons touché plus haut quelques raisons. Voici la maniere d'exécuter cette édition, telle que nous l'avions conçuë avant que d'avoir connoissance du dessein projetté d'Oudin.

D'abord il faudroit commencer par faire sérieusement un

un nouvel examen des 56 Homelies qui portent le faux nom d'Eusebe d'Emese, pour voir s'il n'y en auroit pas encore quelques-unes qui soient l'ouvrage de saint Césaire, outre celles du même recüeil que nous avons marquées lui appartenir. S'il s'en trouvoit quelques-unes, il seroit necessaire de les revoir sur de bons manuscrits. La plûpart de celles qui forment ce recüeil, sont pleines de fautes. Il faudroit rendre le même service et pour les mêmes raisons, à toutes celles du même Auteur qui ne sont pas les mêmes que les Sermons qui lui appartiennent, entre les trois-cent-dix-sept autrefois attribués à saint Augustin, ou qui ne se trouvent pas dans le Code des Regles. Celles-ci aussi bien que les Sermons, sont correctes, aïant été prises sur d'anciens manuscrits.

A la tête des œuvres de saint Césaire on imprimeroit sa vie écrite en deux livres par ses disciples, sur l'édition qu'en a donnée Dom Mabillon comme la meilleure. Mais il faudroit tirer d'ailleurs l'épitaphe qui la suit, parce qu'il s'y est glissé des fautes dans cette édition. Nous l'avons tirée des annales du même Dom Mabillon, où elle est corrigée. On feroit suivre cette vie et cette épitaphe des temoignages qu'on a rendus à la mémoire du Saint. Il y a de quoi faire à ce sujet une riche moisson dans les letres que les Papes lui ont adressées, et celles que lui ont écrites saint Rurice de Limoges, saint Ennode de Pavie et saint Avite de Vienne. On auroit soin de ne pas oublier la belle letre de Florien Abbé de Roman-Moutier à saint Nicet de Treves, ni l'éloge qu'a fait de saint Césaire l'Auteur qui a joint son article aux autres Ecrivains de Gennade. Voilà les principaux témoignages, comme étant tous du VI siécle. Les siécles suivants en fournissent beaucoup d'autres, mais de moindre mérite.

Pour ce qui est de l'ordre qu'on donneroit aux écrits de l'Auteur entre eux, on pourroit suivre les classes, selon lesquelles ils sont disposés dans l'appendice des sermons de S. Augustin, et y rapporter ceux qui se trouvent dispersés dans d'autres recüeils. Mais il faudroit en séparer tous les sermons, homelies, exhortations faites à des Moines ou à des Religieuses, et les renvoïer dans une classe particuliere sous le titre d'écrits ascétiques. A la tête de ceux-ci on placeroit les deux Regles de S. Cé-

saire : celle pour des filles la premiere, et ensuite celle pour des hommes, qui n'est qu'un abrégé de l'autre. Il seroit assez indifferent de mettre son testament, ou à la fin de la Regle pour les filles, dont il est une confirmation, ou après tous ses autres écrits, comme en étant le dernier. A l'égard de l'exhortation pour recommander la pratique des Canons de la pénitence, qui se trouve dans la Collection des Conciles, on lui donneroit rang après les Sermons qui traitent de la pénitence ; c'est-à-dire, après le deux-cent-soixante-deuxiéme de l'appendice. Comme il ne nous reste qu'une seule letre de S. Césaire, écrite à S. Rurice de Limoges (car celles qui sont adressées à sainte Césaire et à Oratorie, sont plutôt des exhortations que de simples letres), on pourroit la joindre à la petite requête présentée au Pape Symmaque, et les placer l'une et l'autre, ou à la tête, ou à la fin du recüeil.

Afin de répandre un nouveau jour sur les écrits de nôtre Saint, réünis et disposés de la sorte, il seroit à propos d'y joindre un appendice, où l'on feroit entrer la requête de l'Abbé S. Gilles, les decrets des Conciles où présida S. Césaire, les rescrits ou letres en entier que les Papes lui adressent, quoique l'on en eût tiré certains endroits pour les insérer dans les témoignages rendus à sa mémoire. On ne parle point des notes et des éclaircissements convenables, dont un habile Editeur ne manqueroit point d'enrichir son édition. (VII.)

PARTHENIUS,

Patrice et Maître des Offices.

Arat. ad parth. | Enn. l. 5. ep. 9. 19. | l. 6. ep. 1. 23. 31. | l. 7. ep. 30 | Dict. 8. 10.

Parthenius, dont le Poëte Arator nous a laissé un éloge magnifique, étoit neveu par sa mere de S. Ennode Evêque de Pavie. Il descendoit d'une famille Gauloise, distinguée par les charges honorables qui y étoient entrées. Mais quelque relief qu'il tirât de ses aïeux, il se rendit encore plus illustre par son propre mérite. Arles fut le lieu où il prit naissance, quelques années avant la fin du V siécle. Après y avoir pris les

premieres teintures des letres, il alla à Rome se perfectionner dans les sciences, dont la profession publique étoit alors fort troublée dans les Gaules par la domination des barbares. Il y eut pour condisciple Lupicin, son cousin germain, fils d'une autre sœur de saint Ennode, et pour Maître Deuterius, célebre professeur, qui avoit aussi enseigné à Milan. D'abord Parthenius n'apporta pas à l'étude toute la diligence possible, quoique Fauste, intime ami de saint Ennode, veillât sur sa conduite. Mais il s'y adonna depuis avec tant d'application, qu'il y fit de merveilleux progrès.

De retour dans les Gaules, il ne tarda pas à être député au nom de sa patrie vers le Roi des Ostrogots, à qui obéïssoit alors la ville d'Arles. C'étoit Théodoric, qui faisoit son séjour ordinaire à Ravenne. Quelque jeune que fût encore Parthenius, il s'acquitta de cette ambassade avec autant de gloire que de succès. Elle lui procura l'occasion de connoître le célébre Arator, depuis Soûdiacre de l'Eglise de Rome, qui avoit été deputé à la même Cour en faveur des Dalmates. L'inclination qu'ils avoient l'un et l'autre pour les belles letres, eut bientôt formé entre eux une union mutuelle. Ils passoient les jours et les nuits à s'entretenir des Poëtes et des Historiens de la belle antiquité. Arator rend ce témoignage à Parthenius, qu'il les possédoit si parfaitement, que lorsqu'il en parloit, on auroit jugé qu'il avoit les livres sous les yeux. Il avouë aussi lui être redevable de la lecture des Ephemerides [1] de César, qu'il n'avoit jamais luës, et du goût qu'il lui inspira pour les Poëtes sacrés; Parthenius fit davantage. Il engagea aussi Arator à ne plus emploïer sa Muse qu'à traiter des sujets dignes de l'occupation d'un chrétien : en quoi l'on voit qu'il sçavoit réünir la pieté avec la science. Arat. ib.

Arator profita si bien d'un si sage avis, qu'il entreprit dans la suite le beau Poëme que nous avons de lui sur les Actes des Apôtres. L'Auteur l'aïant présenté au Pape Vigile au commencement de l'année 544, l'envoïa par reconnoissance à celui qui lui avoit fait naître le premier dessein de l'entreprendre, afin qu'il pût le publier et le répandre dans son païs. Il l'accompagna Ibid.

1. Nous avons déja remarqué ailleurs, que cet ouvrage est perdu depuis long-temps.

d'une letre en vers élégiaques, adressée à Parthenius, où il nous apprend les principaux faits de son histoire.

Ibid.

Parthenius étoit alors dans les Gaules, où il faisoit l'ornement et la gloire de sa patrie par son sçavoir et ses dignités. Il étoit Maître des Offices, et la letre lui donne encore les titres d'illustre et de Patrice, aussi-bien que la vie de saint Césaire d'Arles. Son éloquence et son érudition le faisoient admirer non seulement des Gaulois ses compatriotes, mais aussi des Germains, c'est-à-dire, peut-être des Francs répandus dans les Gaules, et lui avoient acquis une grande réputation à la Cour du Prince.

Cæs. vit. l. 1. n. 27.
Arat. ib.

Du ches. t. 1. p. 861.

Il n'y a pas de doute que ce ne soit le même Parthenius, dont Gogon Maire du Palais sous Sigebert I releve l'éloquence dans une de ses letres à un Poëte de son temps, en ces termes : *quam cum bonæ memoriæ Parthenio obtinuisse rhetorica dictione*. Gogon rabbaisse ici son style en disant qu'il approche plûtôt de celui de Dodorene, qui ne faisoit que de commencer à apprendre les langues, que de la maniere d'écrire de Parthenius, qui avoit tant d'éloquence.

On voit par-là que Parthenius n'étoit plus au monde, lorsque cette letre fut écrite. On n'a pas même de preuve qu'il ait vécu au-delà de l'an 544, qui est l'époque de la letre qu'Arator lui écrivit. On ne nous apprend point, si un homme aussi docte et aussi éloquent laissa quelques écrits de sa façon. Seulement certains termes de la letre de Gogon semblent l'insinuer. Mais on n'en a point d'autre connoissance. Parthenius au reste est different d'un Seigneur de même nom, qui fut lapidé à Treves, sous le regne de Théodebert I.

Aim. l. 2. c. 26.

SAINT CYPRIEN,

EVÊQUE DE TOULON.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

On ignore quelles furent et la famille et la patrie de ce Prélat. La présomption est néanmoins en faveur de la ville d'Arles. 'Cyprien dès sa jeunesse, comme il paroît, entra dans le Clergé de cette Eglise, et y fut élevé sous la discipline du grand saint Césaire, qui la gouvernoit alors. Quoique sa modestie le portât dans la suite à gémir de n'avoir pas tiré tout le fruit possible des instructions et des exemples d'un si saint et sçavant Maître, il ne laissa pas de faire à son école de merveilleux progrès dans la pieté et les sciences Ecclésiastiques. ' On peut même dire qu'il devint le plus illustre de ses disciples, comme le plus fidéle et le plus zélé héritier de sa doctrine.

Cæs. vit. l. 1. n. 2. 30.

n. 35.

'Son mérite étoit si connu qu'il le fit rechercher, et élire pour remplir le Siége de l'Eglise de Toulon en Provence. 'Il en fut ordonné Evêque avant le mois de Juin 524; puisque ce même mois et cette même année, il assista en cette qualité au VI Concile d'Arles. 'Trois ans après, c'est-à-dire en 527, il se trouva pareillement à celui qui se tint à Carpentras. 'Les besoins de l'Eglise demandant qu'on en convoquât deux autres en 529, l'un à Orange et l'autre à Vaison, Cyprien fut encore un des Prélats qui composerent ces saintes assemblées. Par conséquent il eut part aux célébres décrets qui se firent dans celle d'Orange, contre les restes de l'hérésie de Pélage.

Gall. chr. nov. t. 1. p. 741.

Conc. t. 4. p. 1623.

p. 1664.

p. 1672. 1681.

'Les Sectateurs de ces opinions erronées se sentant abbattus par l'autorité de ce Concile, en murmurerent et firent un dernier effort pour tâcher de l'éluder. C'est ce qui obligea les Evêques, qui étoient attachés à la vérité, d'assembler un nouveau Concile. Il se tint à Valence au-delà de l'Isere dans l'ancienne Viennoise. Saint Césaire, qui avoit présidé aux quatre autres, dont on a parlé, ne put se trouver à celui-ci à cause de ses infir-

Cæs. ib.

mités. Mais il eut soin d'y envoïer des personnages du premier mérite, tant Evêques, Prêtres, que Diacres. Saint Cyprien fut du nombre, et se signala entre les premiers par un zéle tout de feu, avec lequel il défendit dans cette assemblée la cause de l'Eglise. Il y montra par les passages les plus clairs de l'Ecriture et des plus anciens peres, que rien n'étoit plus conforme à la vérité, que ce qui avoit été décidé dans le dernier Concile d'Orange. A cette nouvelle décision, qui confirmoit la précédente, se joignit bien-tôt l'autorité du Saint-Siége; et l'erreur fut enfin contrainte de céder à la force de la vérité. De sorte que nôtre saint Prélat partagea avec saint Césaire son Maître, la gloire d'avoir exterminé les opinions favorites des Semipélagiens.

Depuis cette action si avantageuse à l'Eglise, et la plus mémorable de son Episcopat, on ne le voit plus paroître hors de son Diocèse, 'qu'au IV Concile d'Orleans tenu en 541. Il s'y trouva avec trente-sept autres Evêques, et y souscrivit immédiatement après les Métropolitains : soit que son ancienneté dans le saint ministere lui donnât ce rang, ou que son mérite le lui fît accorder. Il ne survécut pas de long-temps saint Césaire, mort, comme on l'a dit, en 542; et l'on croit qu'il n'étoit plus lui-même au monde en 545 ou 546. 'Il est au moins certain que quelque temps avant le mois d'Octobre 549, il avoit pour successeur Pallade, qui assista la même année au V Concile d'Orleans en qualité d'Evêque de Toulon. 'Saint Cyprien est honoré dans cette Ville comme le second Patron de l'Eglise cathédrale.

Conc. t. 5. p. 388.

p. 398.

Gall. chr. ib

§ II.

SES ECRITS.

L'unique ouvrage qui nous reste, et que nous sçachions appartenir à saint Cyprien, est la vie de saint Césaire d'Arles, pour la plus grande partie. 'Restriction nécessaire, 'parce qu'il y a eu cinq différents Auteurs, tous disciples de saint Césaire, qui ont mis la main à cet ouvrage. Il est divisé en deux Livres, dont le premier, qui est le plus long, nous conduit jusqu'à l'an 530, et con-

Cæs. vit. l. 2. n. 1.

tient jusques là l'histoire du Saint. [a] Celui-ci fut composé à la priere de sainte Césarie la jeune, Abbesse à Arles, et de toutes ses Religieuses, qui engagerent à ce travail [b] trois Evêques, saint Cyprien de Toulon, saint Firmin et Vivence. Saint Firmin nous paroît sans difficulté le même que l'Evêque d'Usez de ce nom, dont nous parlerons plus amplement dans la suite. Pour Vivence, qui par une erreur de copiste se trouve quelquefois nommé Vincent, il nous est beaucoup moins connu. L'on ignore même quelle Eglise il a gouvernée; quoiqu'on ne puisse pas douter qu'il n'ait été Evêque. Il est ainsi qualifié et dans l'Ouvrage dont il s'agit ici, [c] et dans l'inscription d'une letre qui lui est adressée.

[d] Ces trois Prélats aïant poussé l'Histoire de cette vie jusqu'au temps qu'on a marqué, chargerent le Prêtre Messien et le Diacre Etienne, deux autres Disciples de saint Césaire, et par conséquent fort instruits de ses actions, de la continuer en y ajoûtant le reste. Messien et Etienne obéïrent, et acheverent l'ouvrage par un second livre, qu'ils ajoûterent au précédent, et dont nous rendrons compte ci-après. Voïons auparavant quelle part saint Cyprien a euë au premier livre.

Personne ne nous apprend de quelle maniere lui et les deux autres Evêques s'y prirent pour exécuter leur dessein : s'ils s'étoient réunis pour y travailler ensemble, ou si chacun d'eux fit des mémoires, qui furent ensuite rédigés et mis en ordre par un des trois. A en juger par la lecture de l'ouvrage, il y a plus d'apparence que saint Cyprien jetta d'abord sur le papier ce qu'il sçavoit de plus mémorable des actions de saint Césaire, et qu'ensuite il envoïa son écrit à saint Firmin, qui y fit ses additions et ses corrections. Après quoi saint Firmin en usa de même envers l'Evêque Vivence, qui y ajoûta à son tour, et qui y rectifia ce qu'il jugea à propos. Quiconque lira l'ouvrage avec attention, y découvrira de quoi se confirmer dans ce sentiment. Il y observera plusieurs traits de différents styles. Il y verra que saint Cyprien y fait le principal personnage, et que néanmoins il s'y trouve des choses qui ne peuvent être de lui. [e] Tel est son éloge qu'on lit en termes magnifiques sur la fin du livre.

On ne doute point que le principal Auteur de cette

[a] l. 1. n. 1.
[b] l. 2. n. 1.
[c] Mab. ann. t. 1. app. p. 683.
[d] Cæs. vit. ib.
[e] l. 1. n. 35.

partie de la vie de saint Césaire, ne se nomme Cyprien, et qu'il n'ait été disciple du Saint.' Mais quelques critiques ont peine à se persuader que cet Auteur soit le même que saint Cyprien Evêque de Toulon. Cette difficulté au reste n'est qu'une ombre de difficulté, qui disparoît à la lumiere de l'éclaircissement que nous venons de donner. Au moïen de quoi, si l'on veut bien rapprocher le nombre 35, sur lequel on la fonde, et le conférer avec le nombre 30, on s'appercevra aisément que le Cyprien dont il est parlé dans l'une, est le même que celui qui est loüé dans l'autre.

Bail. 27. aou. tab. or. n. 1.

Ce premier livre fut composé aussi-tôt après la mort de saint Césaire ' et dédié par une petite préface qui se lit à la tête, à sainte Césarie qui avoit succedé à [1] la sœur du S. dans la dignité d'Abbesse de son Monastere. Les Auteurs protestent ne rien avancer dans leur ouvrage, ou dont ils n'aïent été témoins oculaires, ou qu'ils n'aïent appris des Prêtres et des Diacres, qui avoient été comme eux disciples du saint Prélat.' Ils déclarent qu'ils s'y sont uniquement attachés à rapporter les choses avec une exacte vérité, sans s'arrêter à l'élocution; tant parce que les actions d'un si grand saint sont assez éclatantes par elles-mêmes, pour n'avoir pas besoin d'être relevées par la pompe du discours, qu'à cause qu'ils écrivoient particulierement pour des Vierges Chrétiennes, qui ne pouvoient goûter ce qui est dénué de simplicité.

Cæs. vit. l. 1 n. 1.

n. 2.

Mais quelque simple que soit le style de cet ouvrage, on peut dire néanmoins que c'est un des plus précieux monuments de ce VI siecle. Il en est peu en ce genre et de plus édifiants, et qui nous apprennent plus de traits historiques de ce qui s'est passé dans l'Eglise des Gaules. On ne peut douter de son autorité. Ce sont des Evêques, et des Evêques disciples du Saint même, qui y parlent. La gravité, la candeur, la pieté, l'onction même s'y font sentir à chaque page.

Bail. ib.

'Tout cela n'empêche pas cependant, que quelques critiques ne croïent y voir encore quelque chose de suspect; sans qu'ils puissent dire à quoi ils l'attribuent. Ils

1. Cave a cru mal à propos, que cette Césarie est la même que la sœur de même nom de saint Césaire. Mais celle-ci étoit morte plusieurs années avant lui.

ne

ne sçavent si c'est que l'ouvrage n'est pas encore entierement purgé de ce qu'il avoit d'étranger ; ou si c'est que les Auteurs n'aïent pas été capables de lui communiquer tout le degré de pureté et de sincérité, qu'ils souhaiteroient y trouver ; ou qu'enfin ils aïent eu l'esprit trop tourné aux prodiges. Mais qui ne sent que raisonner de la sorte, c'est faire une injure atroce à cinq personnes des plus respectables tant par leur dignité, que par leur qualité de disciples de saint Césaire ? Qu'on avoüe donc qu'il y a moins de lumiere que de malignité dans une pareille censure. A l'égard des prodiges, il est vrai que le second livre de cette vie en particulier en contient beaucoup. Mais ils y sont si bien circonstanciés et autorisés, qu'on ne peut raisonnablement les révoquer en doute.

'Surius paroît être le premier qui a publié la vie de saint Césaire. Il l'a donnée au 27e jour d'Août, après en avoir changé le style en plusieurs endroits, suivant sa mauvaise coûtume. Outre ce défaut, il s'en est glissé divers autres dans son édition, soit qu'ils soient venus des Mss. ou d'ailleurs. Le principal est que cette édition ne contient que le premier livre de l'Ouvrage, encore pas entier. Ce qui y est imprimé, finit à l'endroit où saint Cyprien parle de lui-même. Il y manque par-là deux grandes pages.' Barrali a fait entrer cette même partie d'ouvrage dans sa chronologie de Lerins. Comme il l'a prise de Surius, il en a copié toutes les fautes.

Sur. 27. aug. p. 923-932.

Lerin. t. 1. p. 229-245.

'Après ces deux éditions, est venuë celle que Dom Mabillon en a donnée au public, dans l'appendice du premier volume des Actes des Saints de l'ordre de saint Benoît. Dans celle-ci les deux livres qui composent l'ouvrage, se trouvent en tout leur entier. Elle a été faite sur deux Mss. l'un de saint Germain des Prés, l'autre de l'Abbaïe de Montmajour près de la ville d'Arles en Provence.

Mab. act. B. t. 1. app. p. 658-677.

MESSIEN PRETRE, ETIENNE

Diacre de l'Eglise d'Arles, S. Gilles Abbé.

On vient de voir dans l'article précedent, que le second livre de la vie de saint Césaire est l'ouvrage de Messien et d'Etienne.' Ils s'étoient mis l'un et l'autre dès leur jeunesse sous la discipline du saint Evêque ; et il paroît par ce qu'ils nous apprennent eux-mêmes, qu'ils l'accompagnoient ordinairement dans ses voïages et le cours de ses visites pastorales. Ils demeurerent toûjours près de sa personne jusqu'à sa mort, et se trouverent présents à ses obseques ; personne ne pouvoit donc être mieux instruit des actions de saint Césaire, qu'ils l'étoient, ni plus en état d'en écrire la vie. C'est ce qui porta les trois Evêques Auteurs du premier livre, à les engager à continuer l'histoire qu'ils en avoient commencée, et à mettre la derniere main à cet ouvrage.

Cæs. vit. l. 1. n. 1. 38.

'Messien servit d'abord de secretaire et de porte-crosse à saint Césaire. Ces deux offices étoient alors réünis au moins dans l'Eglise d'Arles. Dans la suite son mérite le fit élever au Sacerdoce.' Lorsque saint Cyprien de Toulon en parle, il ne le fait qu'avec éloge, le qualifiant le vénérable prêtre Messien. Pour Etienne, il demeura toûjours dans l'ordre du Diaconat. C'étoit un Ministre d'une fidélité reconnuë.

l. 2. n. 6. 17.
l. 1. n. 1. 20.

Ce qu'ils ont ajoûté à la vie de saint Césaire, roule particulierement sur ses vertus, ses miracles, sa mort et les circonstances qui l'accompagnerent.' L'ouvrage fut fini avant la mort de saint Cyprien de Toulon, dont ils parlent comme vivant encore. On y voit regner partout une simplicité merveilleuse, tant pour le style, que pour l'œconomie et la maniere d'arranger les faits. Messien et Etienne y parlent chacun à leur tour, en rapportant ce qu'ils se rappellent des actions du Saint, à peu-près comme ils auroient fait dans une conférence reglée.

l. 2. n. 1.

On y trouve un événement important pour l'histoire

de nôtre nation : la prise d'Arles sur les Gots par l'armée du Roi Childebert. C'est ce qu'ils marquent être arrivé la derniére année de la vie de saint Césaire.

Outre la part qu'a euë Messien à l'ouvrage dont on vient de rendre compte, ' il y a encore de lui une letre écrite à l'Evêque Vivence, et publiée par Dom Mabillon sur un manuscrit de la ville d'Arles. L'Auteur y fait la relation d'une vision qu'eut saint Césaire une nuit qui suivoit la fête de saint Augustin. Il lui sembla voir Jesus-Christ accompagné de ce saint Docteur, de saint Pierre, de saint Paul, et du Martyr saint Hermés en l'honneur de qui le Seigneur lui ordonna de bâtir une Eglise : ce qui fut exécuté bien-tôt après. Comme ceci se passa dans un voïage, dont l'Evêque Vivence avoit été les premiers jours, Messien continuë dans sa letre à l'instruire des autres événements qui étoient arrivés depuis qu'il les avoit quittés. De sorte qu'on peut regarder cette letre, comme une espece de supplément à la vie de saint Césaire, où l'on ne trouve point les faits qu'elle contient. Elle sert aussi à confirmer la vénération qu'avoit saint Césaire, pour saint Augustin, et son attachement particulier pour sa doctrine. Mab. ann. t. 1. app. p. 683.

' On a aussi une Requête présentée au Pape Symmaque, par Messien qualifié seulement Sécrétaire, et Gilles Abbé, en faveur des priviléges de l'Eglise d'Arles. C'est un très-petit écrit, qui tend en particulier à obliger l'Evêque d'Aix à reconnoître la jurisdiction de celui d'Arles, qui étoit alors saint Césaire. Symmaque y répondit favorablement par un rescrit adressé à saint Césaire-même, comme à celui qui étoit le plus interessé à cette subordination. ' La réponse du Pape est du mois de Juin 514 : ce qui montre que la Requête est de la même année. ' M. Du Pin a avancé qu'à cette Requête étoit jointe une profession de foi. C'est de quoi l'on ne trouve ni preuve ni indice. Mais il pourroit se faire qu'ici M. Du Pin auroit confondu la députation de l'Abbé Gilles et de Messien, ' avec celle d'Armenius Prêtre et Abbé, qui en 529 porta effectivement à Rome de la part de saint Césaire, la profession de foi des Peres du II Concile d'Orange. Conc. t. 4. p. 1310. p. 1311. Du Pin, bib. t. 6. p. 88. Conc. ib. p. 1687.

Cet Abbé Gilles au reste est le même que le célebre saint Gilles, qui nous est beaucoup moins connu par ses

actions, que par le culte public que lui rend l'Eglise. On prétend qu'il étoit Athenien de naissance et qu'il quitta la Grece pour venir se cacher dans la Gaule Narbonoise. Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'il passa quelque temps sous la discipline de saint Césaire, qui le députa à Rome en 514 avec Messien, comme on l'a dit. Mais rien n'empêche qu'après la mort du saint Evêque, ou même dès son vivant, l'amour de la solitude ne le portât à se retirer près du Rhône aux extrémités du Diocèse de Nimes, où il finit ses jours dans la pénitence vers l'an 547. Dans la suite le lieu de sa retraite devint célebre par la devotion et le concours des peuples. On y bâtit un Monastere; et peu à peu il s'y forma une Ville considérable, qui porte encore aujourd'hui le nom de saint Gilles.

SAINT LÉON,

Evêque de Sens.

La principale connoissance que nous aïons de ce Prélat, nous vient d'une letre qui nous reste de lui. ' Il y avoit déja quelque temps, qu'il gouvernoit l'Eglise de Sens, lorsqu'au mois de Juin 533 se tint le II Concile d'Orleans, auquel il fut invité. Mais n'aïant pû s'y trouver en personne, il y envoïa le Prêtre Orbatus pour y tenir sa place. ' N'aïant pas les mêmes empêchements au mois de Mai 538, qu'on assembla un autre Concile dans la même Ville, Leon y alla lui-même prendre part aux délibérations de l'assemblée. Il n'assista point à celle qui fut convoquée au même endroit en 541, et que l'on compte pour le IV Concile d'Orleans. ' Il se trouvoit alors broüillé avec le Roi Childebert à cette occasion.

Conc. t. 4. p. 1783.

t. 5. p. 303.

p. 377.

' Comme Melun, qui faisoit partie de son Diocèse, obeïssoit à ce Prince, Leon fut long-temps sans y pouvoir faire ses visites pastorales ni par lui-même, ni par une tierce personne. L'obstacle venoit d'une part de ce que Sens étoit du roïaume de Theodebert, et de l'autre de ce que les guerres qu'avoient les Rois de France, soit entr'eux

Ibid.

ou avec leurs voisins, rendoient les voïages difficiles et souvent perilleux. Dans ces circonstances fâcheuses le peuple de Melun s'avisa de demander un Evêque pour sa Ville; et Childebert étant bien aise de la distraire du Diocèse de Sens, appuïa sa demande, et en écrivit à l'Evêque Leon. Celui-ci y répondit par une letre, où en parlant à ce Prince avec toute sorte de respect, il lui allégue avec une vigueur vraiment Episcopale de fortes raisons pour le détourner de son entreprise.

′ Leon étoit déja avancé en âge, lorsqu'il écrivit cette letre. Il est à présumer qu'il ne vêcut gueres au-delà de 547. ′ Il est au moins vrai, qu'il y avoit déja quelque temps qu'il n'étoit plus au monde, lorsqu'au mois d'Octobre 549 on tint le V Concile d'Orleans; puisqu'on y vit paroître Constitut en qualité d'Evêque de Sens. ′ Leon est honoré comme Saint le vingt-deuxiéme d'Avril.

Ibid. | p. 398. | Gall. chr. vet. t. 2. p. 616.

′ Le Pere Sirmond avoit déja donné sa letre au public, lorsque MM. de Sainte-Marthe l'insérerent dans la Gaule Chrétienne. Elle est passée depuis dans la grande collection des Conciles; et Dom Ruinart a eu soin de la faire réimprimer à la fin des œuvres de saint Grégoire de Tours, sur un manuscrit de Corbie, peut-être le même d'où MM. de Sainte-Marthe disent l'avoir tirée. (VII.)

p. 616. 617. | Conc. ib. p. 377. 378. | G. t. 1. p. 258. | Gr. T. app. p. 1328. 1329.

THEODEBERTI,

ROI DE FRANCE.

′ THEODEBERT premier du nom, fils de Thierri, succeda à son pere au Roïaume d'Austrasie en 534. Il eut dabord quelque peine à s'assurer la couronne, quoiqu'elle lui appartînt de droit. Mais aïant sçu gagner les bonnes graces de ses oncles Childebert et Clotaire, et d'ailleurs se trouvant soutenu de ses Vassaux, il regna en paix. Il étendit même les limites de ses Etats par une partie de la Bourgogne qu'il partagea avec ses Oncles, et par une portion des terres que les Ostrogots possédoient dans les Gaules.

Gr. T. hist. l. 3. c. 23.

[a] c. 25.

[a] Saint Gregoire de Tours fait en deux mots l'éloge de ce Prince. « Si-tôt, dit-il, qu'il se fut affermi sur le thrône, « il se rendit grand par ses exploits, et recommandable « par toute sorte de bonté. Il gouverna ses peuples sui- « vant les regles de la justice; il honora les Evêques, « dota les Eglises, soulagea les pauvres, fit du bien à une « infinité de personnes avec une clémence et une libéralité « dignes d'un grand Roi. » ' Seulement son inconstance dans le mariage causa quelque flétrissure à un si beau regne. Il ne laissa pas néanmoins de mériter dans la suite les éloges de Fortunat et de plusieurs autres. Marius d'Avenche lui donne le titre de Grand par excellence. C'étoit effectivement un Prince magnifique, hardi, intrepide, jaloux de sa dignité et capable de la soûtenir. Il avoit tant de courage et de générosité, que ne pouvant souffrir que l'Empereur Justinien prît le sur-nom de Francique, comme s'il avoit vaincu les François, il se disposa à porter la guerre en Thrace et en Illyrie, afin de venger l'injure faite à sa nation, par la prise de Constantinople et l'asservissement de l'Empire d'Orient. Mais une mort prématurée fit avorter ces beaux projets. ' Ce Prince mourut d'une fiévre, selon Aimoin, en 548, la quatorziéme année de son regne, et laissa ses Etats à Theobalde ou Thibaud son fils.

c. 26. 27. | vit. PP. c. 17. n. 2.

hist. ib. c. 37.

Aim. l. 2. c. 25.

' On nous a conservé trois letres que Theodebert écrivit à l'Empereur Justinien. Elles sont importantes pour divers points de l'histoire de ce temps-là. Dans la premiere, qui est une réponse à Justinien, Theodebert prend hautement la défense de Justin, dont cet Empereur s'étoit échappé de blâmer la conduite. La seconde est encore une réponse au même Empereur, touchant le secours de trois mille hommes qu'il avoit demandé à Theodebert. Enfin dans la troisiéme ce Prince lui rend compte en peu de mots des victoires qu'il avoit remportées sur les Thuringiens et les Visigots. En la finissant il demande à Justinien la continuation de son amitié, et lui promet la sienne.

Duches. t. 1. p. 862.

Ces letres se trouvent dans les recueils de Freher et de Duchesne. ' On a aussi réimprimé les deux dernieres dans l'appendice des œuvres de saint Gregoire de Tours. Mais il s'y est glissé une faute dans l'inscription de la seconde.

Gr. T. app. p. 1336.

Elle y porte le nom de Theobalde ; et il est certain d'ailleurs qu'elle est de Theodebert, comme les deux autres.

V CONCILE D'ORLEANS

Et II de Clermont.

Jusqu'ici l'on n'a point vû dans les Gaules de Conciles plus nombreux, que le fut le V d'Orleans. Il n'y eut point de province des trois Roïaumes de France, qui n'y envoïât plusieurs Evêques, ou Députés en leur nom. De sorte qu'on pourroit regarder cette assemblée comme un Concile national. ' On compte jusqu'à cinquante Evêques qui y assisterent en personne. Vingt autres y envoïerent ou des Prêtres ou des Archidiacres pour y tenir leur place, et saint Aubin d'Angers l'Abbé Sapaude, qui y souscrit le dernier de tous. Conc. t. 5. p. 397-400 | G. t. 1. p. 277-286.

' Entre les Prélats qui y furent présents, il y avoit neuf Métropolitains : saint Sacerdos de Lyon qui y présida, saint Aurelien d'Arles, Hesychius de Vienne, saint Nicet de Treves, Desiré de Bourges, Aspase d'Eause, Constitut de Sens, Urbique de Besançon et Avole d'Aix. Ces deux derniers n'y souscrivirent qu'après plusieurs simples Evêques. Trois autres Métropolitains, Agrete de Tours, Léonce de Bourdeaux et Mapinius de Reims, ne pouvant y assister, y députerent en leur nom. On n'y voit point paroître l'Evêque de Rouen, ni personne en sa place ; quoique tous ses suffragants s'y trouvassent, ou en personne, ou par Député. Entre les autres Evêques les plus celebres sont, saint Firmin d'Usez, saint Agricole de Châlons sur Saone, saint Gal de Clermont, saint Eleuthere d'Auxerre, saint Lo de Coutance, qui tous avoient déja eu part aux délibérations de plusieurs autres Conciles. Ibid.

' Celui-ci fut convoqué par ordre du Roi Childebert ; et l'ouverture s'en fit le vingt-huitieme jour d'Octobre, la trente-huitiéme année de son regne, 549 de J. C. p. 390. 391.

a p. 391-397. [a] On y dressa vingt-quatre Canons, que nous avons encore avec une courte preface qui se lit à la tête, et dans laquelle on établit les motifs de la convocation de cette assemblée.

c. 1. ' Le premier Canon regarde la foi. L'on y anathématize les erreurs de Nestorius et d'Eutychés, comme déja proscrites par le Saint Siége. ' On défend dans le suivant de prononcer contre personne la peine d'excommunication pour d'autres causes, que celles que les anciens peres ont déterminées. Tous, ou presque tous les autres Canons ne font que renouveller des reglements déja faits dans divers autres Conciles précédents, par rapport à plusieurs points de discipline. Ils roulent particulierement sur la simonie, l'usurpation et l'aliénation des biens Ecclésiastiques, la jurisdiction d'un Evêque par rapport à un autre, le célibat des Clercs, qui est ici porté aussi loin que dans aucun autre Concile, leur familiarité ou habitation avec des femmes contre les anciens Canons; la probation des Laïcs, avant que de les admettre dans le Clergé; et autres semblables points qu'on a déja vûs décidés par d'autres assemblées.

c. 2.

c. 15. ' Dans l'un de ces vingt-cinq Canons, qui est le quinziéme, les peres du Concile confirmerent la fondation d'un Hôpital, que le Roi Childebert et la Reine Ultrogothe son Epouse avoient établi à Lyon. ' Dans un autre on recommande aux Evêques de prendre un soin particulier des pauvres lépreux. On voit par-là que cette maladie se répandait en France.

c. 21.

Les actes de ce V Concile d'Orleans ne font aucune mention de l'affaire de Marc Evêque du lieu, qui ne paroît pas même parmi les autres Evêques qui le composerent. ' Cependant on apprend de saint Grégoire de Tours, que sa cause y fut examinée, et que les accusations portées contre lui s'étant trouvées fausses, il fut rappellé d'exil, et rétabli dans son siége.

Gr T. vit. pp. c. 6. n. 5.

Conc. ib. p. 401-404. | G. t. 1. p. 289-291. ' A la sortie du Concile d'Orléans, dix des Evêques qui l'avoient composé, entre lesquels il y avoit six Métropolitains, se trouvant à Clermont en Auvergne, y tinrent un nouveau Concile, que l'on compte pour le second de ceux qui se sont assemblés dans la même ville. On ne fit que renouveller les dix-sept premiers Canons du

du V Concile d'Orleans, hors le quinziéme qui concerne la confirmation de l'établissement de l'Hôpital à Lyon. Ces Canons se trouvent dans un manuscrit de la bibliotheque de Foix à Toulouse, sur lequel on les a imprimés. Ils y font avec chacun un sommaire presque aussi ample que le Canon même. C'est ce qui fait croire que ces especes de sommaires, qui comprennent le sens des Canons, sont les propres termes avec lesquels ce second Concile de Clermont exprima ses réglements. Dans la suite du temps les copistes y auront joint les Canons mêmes d'Orleans, d'où ces sommaires ont été tirés. On ne sçauroit précisément dire pourquoi ces Prélats s'aviserent de renouveller ainsi des Ordonnances, qui venoient tout récemment d'être dressées par un plus grand nombre d'Evêques. Peut-être le firent-ils à dessein de leur donner plus d'autorité dans le Roïaume du jeune Theobalde, en les publiant de la sorte dans une Ville de son obéïssance : au lieu qu'Orleans où elles furent faites d'abord, étoit du Roïaume de Childebert.

LA REGLE

DU MONASTERE DE TARNAT.

QUELQUE célébre qu'ait été autrefois le Monastere de Tarnat, pour avoir eu une Regle particuliere, il est tombé depuis dans une si grande obscurité, qu'on a même ignoré le lieu précis de sa situation. ' C'est ce qui dans ces derniers siécles l'a fait prendre pour le même que le Monastere d'Agaune, ou Saint Maurice en Vallais ; supposant que le bourg de Tarnade qui n'en est pas éloigné, lui avoit communiqué son nom. Sur ce principe on n'a pas fait difficulté de conclure que la Regle qui nous reste sous le titre de Regle du Monastere de Tarnat, n'étoit autre chose que la Regle du Monastere d'Agaune.' M. de Tillemont est le seul qui n'ait point tiré cette conséquence, quoiqu'il ait posé le même principe : prétendant que cette Regle de Tarnat étoit la

Cod. reg. t. 2. p. 106. | Coint. ann. 536. n. 199. 223. | Nor. hist. Pel. l. 2. c. 3. p. 178.

Till. H. E. t. 16 p. 774. 775.

même qui s'observoit à Condat au mont Jura, et que celle d'Agaune étoit differente de celle-ci

Mais depuis que Dom Mabillon a éclairci cette difficulté, l'on est en droit d'assurer que la Regle de Tarnat n'est ni celle qu'on suivoit à Condat aujourd'hui Saint Claude, ni celle qui se pratiquoit à Agaune ou Saint
Mab. ann. t. 1. app. p. 679. 2. Maurice en Vallais. ' Ce n'est point la Regle qui etoit à l'usage de Condat; puisqu'une des principales observances de ce Monastere étoit entierement opposée à ce que prescrit la Regle dont il s'agit ici. Cette Regle porte en effet au Chapitre septiéme, que chaque Moine aura une cellule à part, où nul autre n'aura la permission d'entrer. A Condat au contraire tous les Moines couchoient dans une sale commune, où chacun avoit son lit, qui n'étoit point autrement séparé de ceux des autres, qu'ils le sont aujourd'hui dans nos Hôpitaux.

Ibid. 1. ' Ce n'est point non plus la Regle qui s'observoit à Agaune. La raison suivante suffiroit seule pour en convaincre. On ne trouve point dans toute l'antiquité, ni que cette Regle ait été nommée la Regle d'Agaune, ni qu'Agaune ait porté le nom de Tarnat. C'est ce qui neanmoins seroit infailliblement arrivé, si la supposition que l'on fait, étoit aussi vraïe qu'elle est fausse. D'ailleurs si cette Regle étoit la même que celle d'Agaune, ou ce seroit la Regle primitive de ce Monastere, sur laquelle l'Anonyme de Condat avoit travaillé vers 512, à la priere de Marin Abbé de Lerins, comme on l'a dit ailleurs : ou ce seroit la Regle qu'on prescrivit à ce Monastere, lors de son rétablissement et de la consécration de son Eglise en 517. Or la premiere proposition est insoutenable ; puisque la Regle dont il est ici question, ne fut faite qu'après celle de saint Césaire, et seulement vers le milieu de ce siécle, ainsi qu'on le dira ci-après. La seconde proposition peut encore moins se soûtenir ; puisque d'une part on ne donna point à Agaune au temps de son rétablissement d'autre Regle que la volonté de l'Abbé, qui devoit en être la Regle vivante, hors la psalmodie perpétuelle ; et que de l'autre on ne trouve dans la Regle dont il s'agit ici, aucun vestige de cette psalmodie perpétuelle, qui a rendu si célébre ce Monastere d'Agaune, et qui en faisoit la principale observan-

ce, jusques-là que pour y vaquer, les Moines étoient dispensés du travail des mains; au contraire la Regle de Tarnat prescrit la psalmodie à certaines heures, et le travail des mains à d'autres; et bien loin de dispenser du travail à cause de la psalmodie, elle dispense du jeûne à cause du travail, sur-tout au temps de la moisson et s vendanges.

Mais ce qui met la chose dans un dégré d'évidence, qui leve toute difficulté, c'est que la Regle qui fait le sujet de ce point de critique, est nommée la Regle de Tarnat à cause d'un ancien Monastere de ce nom, situé au Diocèse de Lyon sur le Rhône, pas loin de Vienne. C'est ce que Dom Mabillon a prouvé d'une maniere qui ne souffre point de replique. L. 1. n.73. | app. p. 680. 1.

Cette Regle qui contient vingt-trois chapitres ou articles, est une de celles dont saint Benoît d'Aniane a formé son Code des Regles, et qu'il emploïe souvent dans sa concorde. Elle est fort bien écrite pour le siécle auquel elle a été dressée. On ne sçauroit au reste en fixer l'année précise. Mais il paroît hors de doute que ce fut avant la fin de ce VI siécle, et quelque temps après que saint Césaire eut publié la sienne, dont on y apperçoit plusieurs traits, et par conséquent vers l'an 550. Il y en a d'autres tirés de celle de saint Pacôme, et plus particulierement de celle de saint Augustin, qui n'est autre que la 211[e] autrefois 109[e] letre de ce Pere. On remarque même que les dix derniers chapitres de cette Regle sont pris presque en entier de la même letre. Il semble aussi à en lire le premier et le second chapitre, que l'Auteur avoit connoissance de la Regle de saint Benoît. Ce qui fait naître cette pensée, sont les endroits où il parle des épreuves par lesquelles il veut qu'on fasse passer les Novices, avant que de les recevoir, et de la desappropriation où ils doivent se mettre de leurs biens, soit en les vendant, ou les cédant au Monastere, dont ils mettront la cession sur l'Autel. Ce sont-là des expressions qui se lisent dans la Regle de saint Benoît. Ce qui y est dit des outils à l'usage du Monastere, et la défense faite aux Moines de parler de ce qu'ils ont vû dans leurs voïages, sont encore des traits de la même Regle. Cod. reg. 1. 2. p. 107 116.

L'Auteur de la Regle de Tarnat veut qu'on la lise en p. 116. c. 23.

communauté une fois chaque semaine, afin que l'on puisse voir en quoi l'on manque de l'observer. Que si l'on reconnoît qu'on y est fidéle, il exhorte à en rendre graces à Dieu, comme au distributeur et à la source de tous

p. 115. c. 22.

les biens. Il y avoit à Tarnat dès le commencement une bibliotheque reglée, et un Moine préposé pour en avoir soin.

Outre le Code des Regles où se trouve celle de Tar-

Coint. ib. n. 200-223.

nat, le P. le Cointe l'a insérée en entier dans ses annales, avec des observations de sa façon, et la Regle de saint Augustin, en la conférant avec les dix derniers chapitres de l'autre.

SAINT AURELIEN,

Evêque d'Arles.

§ 1.

HISTOIRE DE SA VIE.

Auxane qui avoit succédé à saint Césaire d'Ar-

Conc. t. 5. p. 325-327.

les, ne gouverna pas long-temps cette Eglise. Dès avant le mois d'Août 546, Aurelien avoit été élû et ordonné Evêque en sa place. Cette ordination se fit avec l'agrément du Roi Childebert, à qui obéissoit alors la ville d'Arles; et sur le témoignage que ce Prince rendit au nouveau Prélat, le Pape Vigile lui accorda les mêmes prérogatives dont avoient joüi saint Césaire et Auxane ses prédécesseurs. Elles consistoient ces prérogatives à user du *Pallium*, à faire les fonctions de Vicaire du Pape dans les Gaules, et à juger les differends des Evêques, en se faisant assister d'autres Evêques en nombre compétant.

Boll. 16. Jun. p. 112. n. 4.

Aurelien avoit alors quarante-sept[1] ans, étant né en

Boll. ibid. p. 111. n. 3.

1. Ces époques sont fondées sur les deux Vers suivants, qui font partie d'une espece d'épitaphe de saint Aurelien, qui fut trouvée, lorsqu'en 1308 on découvrit son tombeau à Lyon.

Præcipit heu! rursum numerans quinquennia quinque,
Et tribus adjectis metas volventibus annis.

499, apparemment à Arles même, ou dans le Diocèse. Ainsi il ne peut pas être le Prêtre de ce nom, à qui saint Ennode le Pavie adresse deux de ses letres, comme le prétend le P. Sirmond. Saint Ennode en effet est mort en 521, lorsqu'Aurelien n'avoit encore que vingt-trois ans, et qu'il ne pouvoit pas par conséquent être encore élevé au Sacerdoce.

Enn. l. 8. ep. 35. | l. 9. ep. 27. | not. p. 42. 47.

En montant sur le siége de saint Césaire, Aurélien hérita de tout son zéle pour l'ordre Monastique. Il fonda à Arles même deux Monasteres, l'un pour des hommes, l'autre pour des filles. La fondation du premier fut faite par la libéralité du Roi Childebert, le quinziéme des calendes de Décembre, indiction onziéme, la cinquiéme, ou plutôt la septiéme année après le Consulat de Basile : c'est-à-dire, l'an 548, et fut ensuite confirmée par le Pape Vigile. Ce Monastere fut dedié sous l'invocation de tous les Apôtres, et de tous les Martyrs, et eut saint Florentin pour premier Abbé. La fondation de l'autre suivit de près, et se fit sous l'invocation de la Sainte Vierge. Le saint Fondateur leur donna à l'un et à l'autre chacun une Regle, dont on parlera plus en détail ci-après.

Cod. reg. t. 2. p. 69. | t. 3. p. 37. C. M. l. 7. ep. | 117. | Mab. ann. 5. n. 31.

Au mois d'Octobre 549, il assista au célébre Concile d'Orleans, que l'on compte pour le V, et y souscrivit après saint Sacerdos de Lyon qui y présida, et avant sept autres Métropolitains. On trouve même des manuscrits de cette assemblée, où la souscription de saint Aurelien précéde celle de saint Sacerdos : ce qui marque qu'il y auroit présidé; et le rang qu'il tenoit dans l'Eglise des Gaules le feroit croire.

Conc. ib. p. 390. 397.

Gall. Chr. nov. t. 1. p. 337.

Saint Aurelien aïant appris la même année que le Pape Vigile avoit condamné les trois Chapitres, et le bruit se répandant que cette condamnation retomboit sur le Concile de Calcédoine, il refusa d'y ajoûter foi, sans s'en être assuré par lui-même. Il envoïa donc vers le Pape, qui étoit encore à Constantinople, un Clerc de son Eglise nommé Anastase, avec des letres où il prioit Vigile de lui faire sçavoir si ce qu'on publioit de lui étoit véritable. Le Pape lui répondit par une letre qu'on nous a conservée, et dans laquelle il louë le zéle de saint Au-

Conc. ib. p. 558-560.

relien pour la foi, et l'assure qu'il n'a rien fait contre les décrets de ses predécesseurs, ni contre l'autorité du Concile de Calcedoine en particulier. Il le prie sur la fin de s'emploïer auprès du Roi Childebert, afin que ce Prince engageât les Gots qui s'étoient emparés de Rome, à ne rien faire au préjudice de la foi et du Saint-Siege. Cette letre du Pape Vigile et du vingt-neuviéme jour d'Avril de l'an 550.

Gall. chr. ib. 'Quelques Ecrivains placent en cette même année, la mort de saint Aurelien. D'autres la renvoïent jusqu'en 553. Boll. ib. n. 3. 4. ' Mais la véritable époque de cette mort se doit prendre d'une inscription, que l'on trouva en 1308 en découvrant son tombeau dans la chapelle de saint Nicet ou Nizier à Lyon. Suivant cette inscription, saint Aurelien mourut dans cette Ville le seiziéme des calendes de Juillet, l'onziéme année après le Consulat de Justin, indiction quatorziéme, ce qui revient au seiziéme jour de Juin 551, Coint. ann. 551. n. 5. 'et s'accorde avec l'année à laquelle se tint le II Concile de Paris, où présida Sapaude successeur de nôtre Saint. Gall. chr. ibid. 'Sa fête est marquée dans les martyrologes au jour de sa mort.

Boll. ib. n. 3. 'A la découverte de son tombeau l'on trouva son épitaphe, qu'on ne put entiérement déchiffrer. Elle est trop défectueuse pour la donner ici. Ce qu'on y peut lire au reste, malgré tous ses défauts, est très-honorable à la mémoire de saint Aurelien.

§ II.

SES ECRITS.

Cod. reg. t. 2. p. 58-68. | t. 3. p. 37-45. 'Les deux Regles que saint Aurelien donna à ses deux différents Monasteres, sont venues l'une et l'autre jusqu'à nous. On en est particulierement redevable à saint Benoît d'Aniane, qui les recueillit dans son Code des Regles, et en fit entrer divers endroits dans sa concorde. Egbert Archevêque d'Iorc et Smaragde en citent aussi quelques chapitres. Ces deux Regles toutefois sont foncierement les mêmes, et n'en font proprement qu'une. Celle qui est pour les filles, a été copiée sur l'autre presque

mot à mot, et n'en diffère que par le changement des noms masculins en féminins, et par le retranchement de certains endroits qui ne conviennent pas à des filles. Du reste les observances sont les mêmes, et exprimées en mêmes termes.

'Celle pour les Moines est divisée en 55 articles ou petits chapitres, sans y comprendre la préface et l'ordre de la psalmodie, et des repas, qui en fait la clôture. T. 2. p. 61. 68 Il paroît manifestement qu'elle a éte tirée pour la plus grande partie, des Regles de saint Césaire et de saint Benoît. Que saint Aurelien ait eu connoissance de celle-ci, l'on n'en peut douter; puisqu'il prescrit l'office de Complies, qui doit son origine à cette Regle. Mais il n'en a pas pris tout l'ordre de la psalmodie ni des jeûnes. Il prescrit beaucoup plus de pseaumes pour chaque heure canoniale, que ne fait saint Benoît. Pour les jeûnes, il n'en ordonne aucun depuis la Pentecôte jusqu'au premier de Septembre. Pendant tout ce mois-là on devoit jeûner trois jours de la semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi; et point du tout pendant le mois d'Octobre. Mais depuis le premier de Novembre on reprenoit le jeûne tous les jours jusqu'à Noël, excepté les samedis et les dimanches. De même depuis l'Epiphanie jusqu'à Pâque, hors les mêmes jours, et ceux auxquels tombe quelque grande fête. Depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte on ne jeûnoit que le vendredi seulement.

La Regle de saint Aurelien differe encore de celle de saint Césaire et de saint Benoît, 'en ce qu'elle ordonne p. 61. 63. c. 2-14. aux Moines une clôture si rigoureuse, qu'elle ne veut pas qu'ils sortent jamais du Monastere, ni qu'ils reçoivent aucun laïc soit dans l'Eglise, ou dans le reste de la maison, mais seulement au parloir. 'Elle enjoint à tous d'apprendre les letres, et de s'occuper à la lecture depuis p. 64. c. 28. 32. prime jusqu'à tierce. 'A la fin de la Regle se lisent ces p. 68. paroles, qui marquent la grande humilité de l'Auteur: *Aurelianus peccator Regulam hanc in Christi nomine instituí.*

'Celle des Religieuses est divisée en 40 articles, et t. 3. p. 37-48. adressée aux vénérables Sœurs du Monastere de sainte Marie dans la ville d'Arles. A celle-ci est jointe une letre de Jean Evêque du lieu, l'un des successeurs de

saint Aurelien après le milieu du VII siècle, pour défendre à ces filles de boire et manger avec aucune personne de dehors, de quelque rang et de quelque mérite qu'elle pût être.

Coint. an. 548. n. 12-24.

Outre le Code des Regles où se trouvent les deux de saint Aurelien, on les a encore dans les annales du P. Le Cointe, qui les a mises en parallele l'une avec l'autre, et les a accompagnées de quelques observations. Dom Mabillon et M. Bulteau en ont donné des extraits fort justes : l'un au premier volume de ses annales, et l'autre dans le premier tome de son histoire monastique d'Occident.

Freh. hist. Fr. t. 1. p. 192-194. | Du Ches. t. 1. p. 857. 858. | G. T. app p. 1335. 1336.

On a aussi de saint Aurelien une letre au Roi Theodebert, qui bien qu'assez longue, n'est à proprement parler qu'un simple compliment. Freher et du Chesne nous l'ont donnée en son entier, et Dom Ruinart en partie dans l'appendice aux œuvres de saint Grégoire de Tours. Après y avoir fait un grand éloge du Roi, saint Aurélien l'exhorte à avoir toûjours présent à l'esprit le jugement dernier avec ses suites, où l'on n'aura égard ni à la splendeur de la naissance, ni à l'éclat des dignités, mais au mérite seul. On ne nous a point conservé la letre que nôtre prélat écrivit, comme on l'a vû au Pape Vigile sur l'affaire des trois chapitres. Il en avoit sans doute écrit plusieurs autres qui auront eu le même sort que la précédente.

II CONCILE

De Paris.

Conc. t. 5. p. 811. 812. | G. t. 1. p. 301. 302.

Le peu qui nous reste de ce Concile, ne porte point de date dans les manuscrits. C'est par pure conjecture que les PP. Sirmond, Cossart et Labbé l'ont placé en 555, deux ans avant que se tint le III de Paris.

Conc. ann. 551. n. 59. | Dub. hist. Par. l. 2. c. 4. n. 10. | Fleu. H. E. l. 33. n. 39.

Mais leur conjecture ne peut se soûtenir; puisqu'entre Saffarac Evêque du lieu lors du II Concile, et saint Germain qui assista au III, il y a eu un autre Evêque, qui

C'est ce qui a déterminé divers Sçavants de réputation à mettre ce II Concile en 551. Il ne put cependant se tenir que plusieurs semaines après le seiziéme de Juin, qui est l'époque de la mort de saint Aurelien; vû que Sapaude son successeur y présida.

Il s'assembla dans la maison de l'Eglise de Paris sur l'invitation du Roi Childebert. Outre Sapaude président de l'assemblée, il s'y trouva vingt-six autres Evêques, dont six étoient Métropolitains : Esychius de Vienne, saint Nicet de Treves, Probien de Bourges, Constitut de Sens, Leonce de Bourdeaux, et Avole d'Aix, qui ne souscrit qu'après plusieurs simples Evêques. Entre les autres Prélats les plus connus sont saint Firmin d'Uzés, saint Agricole de Châlons sur Saone, saint Lubin de Chartres et saint Syagre d'Autun. Conc. ib.

Le sujet de la convocation du Concile fut pour examiner et juger définitivement la cause de Saffarac Evêque de Paris, accusé et convaincu par sa propre confession d'un crime capital. Medovée Evêque de Meaux, saint Lubin de Chartres et Aridius de Nevers, assistés de Leubacaire Abbé, d'Hiculfe Prêtre, d'Eternus Archidiacre et de Castricius Diacre, l'avoient déja jugé et condamné à être enfermé dans un Monastere. Le Concile s'en fit représenter les actes; et après les avoir examinés, et interrogé ceux qui y avoient eu part et qui étoient présents au Concile, il confirma la sentence déja portée. Du reste il chargea le Métropolitain, qui étoit Constitut de Sens, de déposer Saffarac, suivant les Canons, ce qui fut éxecuté. Ibid.

Il ne nous reste de ce Concile que le simple décret qu'il fit contre cet Evêque, avec les souscriptions des vingt-sept Prélats. Le Pere le Cointe et le Pere du Bois l'ont inséré en entier, l'un dans ses annales Ecclésiastiques de France, l'autre dans son histoire de l'Eglise de Paris. Il y manque au moins les actes de ce qui fut fait en premier lieu contre Saffarac. On vient de voir qu'ils furent lùs dans le Concile; et ils devroient naturellement en faire partie. (IX.) Coint. ib. n. 6. Dub. ib. n. 6.

LA VIE DE S. MAIXENT,

Abbé en Poitou.

G. T. hist. l. 2. c. 37.

Il est certain qu'avant que saint Gregoire de Tours composât le second livre de son histoire, et par consequent avant l'an 584, il y avoit dans le public une vie de saint Maixent Abbé en Poitou. Quoique nous en aïons deux aujourd'hui, on ne laisse pas communément de supposer que celle dont parle saint Gregoire est perdue. Pour donner quelque couleur de vraisemblance à cette supposition, l'on s'appuie particulierement sur ce que cet Historien rapporte un miracle, comme pris de cette premiere vie, qui ne se trouve pas le même dans les deux qui nous restent. Il est vrai que les circonstances n'en sont pas les mêmes, mais il est hors de contestation que pour le fond c'est le même fait. Or cela suffit pour croire que la vie où il se lit et qui a d'ailleurs des marques suffisantes d'antiquité, est la même qui étoit connuë avant 584. Quiconque est versé dans les écrits de saint Gregoire, conviendra qu'il lui est assez ordinaire de revêtir de nouvelles circonstances, la plûpart des faits qu'il rapporte, après les avoir lûs ailleurs.

Mab. act. B. t. 1. p. 579. n. 8 | Boll. 26. Jun. p. 172. n. 14.

Mais le fait dont il s'agit ici, et qui regarde le soldat qui vouloit abattre la tête au saint Abbé, se trouve dans les deux vies qu'on nous en a conservées. Laquelle des deux sera donc celle qui existoit avant que saint Gregoire écrivît ? Ce ne sera ni l'une ni l'autre, si l'on s'en rapporte à ceux qui ne pensent pas comme nous. Autre difficulté qui se présente, et qui n'est pas difficile à resoudre.

D'abord il faut sçavoir que l'une de ces deux vies est plus ample et l'autre plus courte. La premiere a été donnée par les Continuateurs de Bollandus ; et on la suppose écrite fort avant dans le VII siécle. L'autre fut publiée par Dom Mabillon ; et on la regarde comme un abregé de la précédente. Le plus fort, ou même l'u-

nique indice que l'on en ait, sont les paroles suivantes : ' *Quia longum est ire per singula, sufficiant hæc de plurimis vel pauca*. Expressions qui ne signifient point que cette vie soit un abregé de l'autre, ' puisqu'elles se lisent mot pour mot dans la plus ample. ' Le terme *igitur* par où commence la plus courte, pourroit aussi, ce semble, appuïer le sentiment que nous combattons. Mais on sçait que plusieurs autres vies originales commencent par le même terme. Telles sont entre autres celles de saint Lubin de Chartres et de saint Paterne d'Avrenche.

Mab. ib. n. 9.

Boll. ib. n. 14.

Mab. ib. p. 578. n. 1.

Mais bien loin que cette plus courte vie soit un abregé de l'autre, elle lui est de beaucoup antérieure, et la vie même originale du Saint. Il n'y a qu'à lire l'une et l'autre sans préjugé, en commençant par la plus courte. On découvre dans celle-ci tous les caracteres des pieces originales : une grande simplicité, nulle affectation à faire parade d'une fausse éloquence, plus d'attention à rapporter les faits, qu'à les embellir. Au contraire on s'apperçoit sans peine que la plus ample est écrite avec étude, avec art, avec des ornements étrangers. Et ce qui forme une preuve complette de ce que nous avançons, on voit clairement qu'elle n'est autre chose que la plus courte, embellie et paraphrasée. On ne peut se refuser à cette conviction, lors qu'on y lit les propres expressions de la plus courte, sans en omettre presque aucune, et qu'on y trouve les mêmes faits et dans le même ordre. Nous avons déja montré ailleurs, que la même chose est arrivée aux deux vies de saint Severin Abbé d'Agaune. Comment prétendre après, que la plus courte vie de saint Maixent n'est qu'un abrégé de la plus ample ? Assurément ce n'étoit point-là la maniere dont en usoient les Abreviateurs, que d'extraire ainsi mot à mot ce qu'ils prenoient de plus longs ouvrages. Personne n'ignore qu'ils n'étoient pas assez scrupuleux pour se gêner de la sorte, et qu'au contraire ils se plaisoient à y mêler du leur, et souvent à donner carriere à leur esprit.

' La plus courte de ces deux vies, et la premiere par conséquent, est imprimée dans l'appendice du premier tome des actes des Saints de l'ordre de saint Benoit, sur deux manuscrits, l'un de l'Abbaïe de Compiégne, l'autre de M. d'Herouval. Elle paroît écrite par un Moine

p. 578-580.

du Monastere de S. Maixent qui avoit lû la vie de S. Martin par S. Severe Sulpice, dont il emprunte quelques expressions. Mais il n'avoit point vû le Saint dont il nous donne l'histoire. Il témoigne ouvertement qu'il ne l'a fait que sur ce qu'il en avoit appris par tradition. Il y avoit néanmoins déja du temps, comme on l'a dit, que son ouvrage étoit répandu dans le public vers l'an 584. Ainsi il y put mettre la main après le milieu de ce VI siécle. Quoiqu'il ait abregé sa matiere, il n'a pas laissé d'en dire assez pour nous faire connoitre le saint Abbé par ses principales actions. Il s'est particulierement arrêté à rapporter, suivant le goût de son siécle, les miracles opérés par le Saint de son vivant. Mais il ne parle qu'en général de ceux qu'il fit après sa mort. Son style n'est pas mauvais pour le temps où il écrivoit. Il est néanmoins embarassé en quelques endroits ; et les exclamations y sont un peu fréquentes.

Boll. 16. p. 169-175. ' La plus ample vie de saint Maixent se trouve au vingt-sixiéme de Juin, dans le grand recueil des Continuateurs de Bollandus, qui nous l'ont donnée sur un manuscrit appartenant autrefois à la Reine de Suede. Elle ne differe de la précédente, qu'en ce que certains endroits y sont un peu paraphrasés et ornés de lieux communs, et que l'Auteur y a mis à la tête une petite préface, et ajoûté à la fin un détail des miracles qu'opera le Saint après sa mort : ce qui fait un fort long chapitre.

p. 171. n. 8. ' Il paroît, par le nombre 8, qu'elle ne fut ainsi retouchée qu'après que le second livre des dialogues de saint Gregoire Pape, qui contient la vie de saint Benoît, et auquel nôtre Ecrivain fait allusion, fut connu en France. On pourroit en fixer l'époque aprés les commencements du VII siécle. Mais on n'écrivoit pas alors si bien pour l'ordinaire. C'est ce qui, joint à l'expression dont se sert l'Auteur en qualifiant saint Benoît son très-saint et vénérable Pere, nous détermine à ne la placer que vers la fin du VIII, ou au commencement du IX, lorsque l'ordre de saint Benoît étoit répandu dans toutes nos Provinces.

SAINT FIRMIN,

Evêque d'Uzés.

C'est faire en deux mots l'éloge de la noblesse de S. Firmin, que de dire qu'il descendoit des Ferreols, cette maison si illustre dans les Gaules par les premieres dignités de l'empire, qui y étoient entrées à chaque génération. Il eut pour pere Tonance Ferreol, fils d'un autre Tonance Ferreol et petit fils d'un Ferreol, l'un et l'autre Préfets des Gaules en leurs temps. Il vint au monde à Trevidon ou à Prusiane, qui étoient deux terres de sa famille, plûtôt qu'à Narbone. On le fait naître communément en 516; mais rien n'empêche [1] qu'on n'avance sa naissance de quelques années, et qu'on ne la place dès 509, deux ans après celle du celebre Ansbert son aîné. Cette époque ainsi fixée écarte même beaucoup de difficultés, et paroît mieux fondée que toute autre, qui reculeroit davantage cette naissance.

Sid. l. 1. ep. 7. l. 7. ep. 12. | l. 9. ep. 13 | Ansb. Fam. ed. p. 66.

Sid. l. 2. ep. 9. | car. 24. v. 32.

La famille maternelle de saint Firmin nous est beaucoup moins connue, que celle du côté paternel. On sçait seulement que sa mere se nommoit Deutherie, ou Industrie selon d'autres. Mais on ne doit pas douter de la noblesse de son extraction, quoiqu'il soit faux qu'elle fût fille de Clovis I.

Bail. 11. oct. p. 176.

1. Nous disons 1º. Que rien n'empêche qu'on n'avance de quelques années la naissance de saint Firmin. On n'en appuie en effet l'époque commune que sur la vie du Saint, qu'on reconnoît néanmoins n'avoir aucune autorité. Et pourquoi donc s'y arrêter pour la chronologie, qui est ordinairement ce qu'il y a de plus sujet à caution dans les legendaires? 2º. En avançant cette naissance de sept à huit ans, on évite d'admettre des faits les plus extraordinaires, comme de faire ordonner saint Firmin Prêtre à 20 ans, et Evêque à 21. Il est vrai qu'on a déja vû un exemple à peu-près semblable en la personne de saint Remi de Reims. Mais comme ces cas sont très-rares, et par conséquent extraordinaires, pourquoi les multiplier sans nécessité? 3º. L'opinion qui fait naître saint Firmin en 509, paroît mieux fondée, que toute autre qui reculeroit sa naissance. Il y a effectivement toute apparence, que Tonance Ferreol son pere étoit marié avant la fin du V siécle; car il est certain que vers 483 il avoit déja 14 à 15 ans au moins. Il y a par conséquent toute apparence, qu'Ansbert son fils aîné nâquit dès le commencement du VI siécle. Il faut même le supposer, puisqu'il étoit marié dès 520, et qu'en 521 il lui nâquit un fils, qui est saint Ferreol, au lieu qu'en ne le faisant naître qu'en 509, il faut le supposer marié dès l'âge de 13 ans, ce qui n'est pas ordinaire. Que si Ansbert est né dès 501, pourquoi reculer la naissance de son frere jusqu'en 526?

l. 9. ep. 13.

a Coint. an. 528. n. 1. | an. 536. n. 256.

[a]Firmin quitta Narbone, où il avoit été élevé dans la connoissance des letres, dont il étoit déja fort instruit, et se retira en 528 près de saint Rorice Evêque d'Uzés son oncle paternel. Celui-ci le forma à la science Ecclésiastique; et Firmin y fit tant de progrès, qu'au bout de sept ans saint Rorice déja octogenaire l'ordonna Prêtre, et partagea avec lui le soin de son Diocèse.' Un an après le saint Evêque étant mort, Firmin fut établi en sa place. Il avoit alors, non 21 ans comme on le suppose, mais 28 au moins.

an. 537. n. 5.

Quoiqu'on n'ait point d'histoire certaine de sa vie, il est toutefois aisé de juger du zéle et de l'application avec lesquels il gouverna son Eglise, par la gloire qu'il s'acquit dans l'Episcopat, et le rang qu'il tint dans divers Conciles.' Dès l'an 544 la réputation de sa doctrine et sa sainteté, aïant passé les limites des Gaules, s'étoit répanduë dans toute l'Italie. C'est ce qui engagea le poëte Arator, qui composa alors son poëme sur les Actes des Apôtres, à faire de saint Firmin l'éloge suivant, qui se lit dans une letre de ce poëte envoïée dans les Gaules.

Arat. ad Parth.

Sunt quia Pontifices in relligione magistri.
Gallia quos multos dat studiosa bonos :
Est ubi FIRMINUS venerabilis ille Sacerdos,
Pascere qui populum dogmatis ore potest.
Hujus ad Italiæ tendit laudatio fines,
Atque ultra patriam gloria nomen habet.

Conc. t. 5. p. 388.

'En 541 saint Firmin se trouva au IV Concile d'Orleans. Sa souscription s'y voit la vingt-deuxiéme entre celles des trente-huit Evêques qui y assisterent en personne.' Il eut aussi part aux decrets du V Concile tenu dans la même Ville en 549, et le plus nombreux qu'on eût encore vû dans les Gaules. Il y souscrivit le second des simples Evêques après sept Métropolitains.' Deux ans après en 551 il fut encore un des Prélats qui composerent le II Concile de Paris. Sa souscription suit de près celles de six Métropolitains, et précéde immédiatement celle de saint Agricole de Châlons sur Saone, beaucoup plus ancien que lui dans l'Episcopat.

p. 398.

p. 812.

[a]Saint Firmin ne remplit le siege d'Uzés que seize ans, et mourut l'onziéme d'Octobre 553. Sa fête est marquée au même jour dans le Martyrologe d'Usuard, et le Romain moderne. Il eut pour successeur S. Ferreol son neveu, qu'il avoit formé au sacré ministere, et qui le remplaça si dignement.

a Coint. an. 553. n. 2. | Bail. ib. p. 177.

' Il avoit eu lui-même part aux instructions de saint Césaire d'Arles, soit dans les premieres années de sa retraite à Uzés, qui n'est pas fort éloignée de cette autre Ville; soit aprés qu'il en eut été fait Evêque.' On sçait que de son temps l'Eglise d'Uzés fut détachée de la Métropole de Bourges, à laquelle on l'avoit soumise en l'ôtant à Narbone et qu'elle fut incorporée à celle d'Arles. Ce fut un nouveau motif et une nouvelle occasion pour saint Firmin, d'avoir des liaisons particulieres avec saint Césaire. ' Il est certain qu'après la mort de ce grand Prélat, on le regardoit comme un de ses disciples, et qu'en qualité de témoin oculaire de ses actions, il eut part à " l'histoire de sa vie, composée, ainsi qu'on l'a dit par quatre autres de ses disciples. On ignore que saint Firmin ait mis la main à quelque autre ouvrage.

Cæs. vit. l. 1. pr. | l. 2. n. 1.

Bail. ib. p. 176.

Cæs. vit. ib.

Voïez l'article de saint Cyprien de Toulon.

VII CONCILE

D'ARLES.

' SAPAUDE Evêque d'Arles qu'on a vû présider au Concile de Paris en 551, en convoqua un dans sa Ville Episcopale, où il se tint le troisiéme des calendes de Juillet, c'est à dire le vingt-neuviéme de Juin 554, la ' quarante troisiéme année du regne de Childebert. Il s'y trouva onze Evêques en personne, et huit autres par députés. Ils étoient tous des Provinces d'Arles, de la seconde Narbonoise et des Alpes maritimes. Sapaude présida à l'assemblée. Cinq autres des Evêques présents avoient assisté, comme lui, au second Concile de Paris: Avole d'Aix, Clementin d'Apt, Prétextat de Cavaillon, Expectat de Frejus et Matthieu d'Orange. Les

Conc. t. 5. p. 780-782. | G. t. 1. p 293 300.

cinq autres Evêques étoient Simplice de Senés, Antonin d'Avignon, Hilaire de Digne, Eusebe d'Antibe, et Magnus de Cemele.

Ibid. ' Il ne paroit point qu'il y eût d'autre sujet de convoquer ce Concile, que l'obligation générale d'en assembler au moins un chaque année. On ne laissa pas d'y faire sept Canons pour maintenir la discipline dans les Eglises des trois Provinces déja nommées, et dans les Monasteres.

p. 781. c. 1. ' Il y est prescrit que les Evêques comprovinciaux se conformeroient à l'Eglise d'Arles, touchant la forme des
c. 4. pains que l'on offroit sur l'autel.' Que les Prêtres ne s'émanciperoient point de déposer les Diacres ou les Soudiacres, sans la participation de l'Evêque, sous peine d'un an d'excommunication. L'on juge de-là qu'en certains endroits les Prêtres s'arrogeoient une autorité qui
c. 7. ne leur convenoit pas.' Il est défendu à un Evêque d'ordonner des Clercs d'un diocèse étranger, sans letres de la
c. 6. part de leur propre Evêque, ' et aux Clercs de dégrader
c. 2. les fonds, dont on leur a accordé l'usage. ' Les Monasteres tant d'hommes que de filles sont soumis à la juris-
c. 3. diction de l'Evêque du lieu. ' En conséquence, les Abbés ne pourront faire de longs voïages, sans la permission de l'Evêque, qui soûmettra les contrevenants à la correction reguliére.

Coint. an. 554. n. 9-15. ' Outre les Collections générales des Conciles, ces sept Canons se trouvent encore dans les annales du Pere le Cointe, mais sans la préface qui les précéde ailleurs. Elle ne contient rien de remarquable, sinon qu'on y voit des preuves de l'autorité des Métropolitains sur les Eglises suffragantes de leur siéges, et de l'obligation qu'ils ont de veiller sur ces Eglises, comme sur les leurs propres.

III CONCILE

DE PARIS.

Coint. an. 554. n. 10. | Fleu. H. E. l. 33. n. 38. ' Ce III Concile de Paris ne porte point de date avec lui, non plus que le II, dont on a parlé. Mais on convient assez unanimement qu'il fut assemblé

en

en l'année 557, la quarante-sixiéme du regne de Childebert. Il ne put gueres se tenir plûtôt, puisqu'on y voit paroître saint Euphrone, qui avoit été élû Evêque de Tours l'année précedente 556, et saint Chaletric de Chartres, successeur de saint Lubin, mort la même année.

Il se trouva à ce Concile quinze Evêques en tout, presque tous honorés comme Saints dans l'Eglise. Il y avoit quatre Métropolitains : Probien de Bourges, qui y présida, et qui en qualité de Prêtre député par saint Arcade l'un de ses prédécesseurs, avoit assisté au IV Concile d'Orleans; S. Pretextat de Roüen, saint Leonce de Bourdeaux, et saint Euphrone de Tours. Les plus célebres entre les autres Evêques, sont saint Germain de Paris, qui y souscrivit avant ce dernier Metropolitain, saint Felix de Nantes, saint Paterne d'Avrenches, saint Chaletric de Chartres, et saint Samson premier Evêque de Dol en Bretagne. Conc. t. 5. p. 818.

Le motif de leur convocation fut pour tâcher de rémédier aux desordres, que le malheur des temps causoit chaque jour dans la discipline de l'Eglise, et même dans les mœurs. C'est ce que les Peres du Concile exposent eux-mêmes dans une courte préface. Ils dresserent à cet effet dix Canons, qui ne font que renouveller ce qui avoit été déja prescrit dans divers autres Conciles précédents. Seulement ils entrent ici dans un plus grand détail sur presque chaque article, et le revêtent de nouvelles circonstances. p. 814-818. | G. t. 1. p. 313-317.

Entre ces Canons il y en a trois contre les usurpateurs du bien d'autrui en général, et de ceux des Evêques et des Eglises en particulier. Le Concile veut qu'en cela les Evêques soient les premiers qui donnent l'exemple aux autres. Il renouvelle les défenses si souvent faites pour empêcher les mariages illégitimes, et les censures portées contre les ravisseurs des Vierges consacrées à Dieu. Il insiste sur la liberté des élections pour donner des Evêques aux Eglises vacantes, et sur l'ancienne maniere de les ordonner. Le P. le Cointe a fait entrer dans ses annales les dix Canons de ce Concile en entier, hors le commencement du premier et la petite préface qui est à leur tête. Il en a accompagné les souscriptions de divers éclaircissements, pour faire connoître les Evêques de qui elles c. 1-3. c. 4. c. 5. c. 8. Coint. ib. n. 12-38.

sont. Mais malgré toutes ses recherches, il n'a pû découvrir de quelle Eglise étoit Evêque Ferrocinctus, qui a signé le dernier des quinze.

LA VIE DE S. AVITE,

Abbé de Piciac et de Micy.

Il est peu de vies de Saints composées en ce VI siécle, qui soient mieux écrites que celle de saint Avite ou Avy, Abbé de Piciac dans le Dunois, et de Micy près d'Orleans. ' L'Auteur ne se fait point autrement connoître, que pour un homme qui regardoit le Saint comme son pere et son patron : expressions qui marquent qu'il étoit Moine de l'un de ces deux Monasteres, mais plûtôt de Micy que de Piciac, comme l'insinue la suite de son discours. Il paroît qu'il avoit fait de bonnes études, et qu'il avoit du talent pour écrire. Il sçavoit fort bien sa religion, et possédoit l'Ecriture qu'il cite souvent, et à laquelle il fait des allusions assez fréquentes et assez naturelles. Comme il ne parle ni de traduction, ni d'écrit qui ait précédé le sien, il s'ensuit qu'il sçavoit par lui-même, ou qu'il avoit appris de ceux qui avoient vêcu avec le Saint, ce qu'il rapporte de son histoire. Il put l'écrire par consequent un peu moins de trente ans après sa mort, qui arriva vers 530, ' et avant 531. Il dit lui-même assez clairement qu'il mit la main à son ouvrage avant la fin de ce siécle ; et un miracle qui s'y trouve, ' et qui est rapporté par saint Grégoire de Tours, quoiqu'avec diverses circonstances, peut prouver que celui-ci avoit lû cette vie. ' Il semble même par la maniére dont il y est parlé de Childebert I, que ce Prince mort en 558, vivoit encore lorsqu'elle fut composée.

Boll. 17. Jun. p. 357. 359. n. 18. 24.

p. 351. n. 6.

Gr. T. gl. conf. c. 99.

Boll. ib. p. 355. n. 13.

Elle est écrite avec ordre, avec esprit, avec pieté, et même avec onction. L'on y découvre de la justesse dans les pensées, de la solidité dans les raisonnements, plusieurs beautés dans le style. Mais il y a trop d'éloquence; quoique celle qui y est, soit plus naturelle qu'elle ne l'é-

toit ordinairement en ce siécle. Le principal défaut de la piéce, consiste à n'entrer pas assez dans le détail des actions du Saint. Celles qu'on y touche sont trop ornées. C'est ce qui, joint à la préface qui est assez longue et fort édifiante, feroit prendre cette vie aussi-tôt pour un panégyrique, que pour une histoire. On n'y trouve rien de la célébre prédiction, que fit saint Avite à Clodomir, lorsque ce Prince se disposoit à marcher contre Sigismond Roi de Bourgogne. L'Auteur y est assez sobre sur l'article des miracles; quoiqu'il y en rapporte quelques-uns. Mais il le fait avec naïveté, et sans les revêtir d'ornements étrangers pour leur donner du relief. Il s'étoit proposé d'écrire une vie qui pût se lire à la fête du saint Abbé, et servir de modéle et d'exemple aux Fidéles. Ainsi il crut apparemment devoir se borner à quelques faits choisis, qui en relevant la gloire et le mérite du Saint, suffiroient avec les réflexions qu'il y a jointes, pour instruire les autres.

Gr. T. hist. l. 3. c. 6.

Boll. ib. p. 351. n. 1.

Cette vie au reste est importante, en ce qu'elle nous apprend exactement plusieurs faits qui regardent l'histoire de l'Eglise de France. Avant qu'elle fût connuë, on établissoit communément deux saints Avites, l'un Abbé de Piciac et l'autre Abbé de Micy. Elle a corrigé cette erreur, en montrant clairement que ce n'est qu'une seule et même personne.

Comme il y a beaucoup de liaison entre l'histoire de nôtre Saint et celle de saint Maximin premier Abbé de Micy son prédécesseur, de saint Calais Abbé au Maine, et de saint Lubin Evêque de Chartres, ceux qui dans la suite ont écrit les vies de ces trois Saints, ont puisé diverses choses [1] dans celle de saint Avite, et les ont exprimées presque en mêmes termes. C'est ce qui a fait croire à quelques-uns, que l'Auteur de celle-ci avoit aussi composé celle de saint Lubin. Mais il n'y a qu'à les lire l'une et l'autre, pour convenir de la différence de génie et de style entre ces deux Auteurs; quoique l'Historien de saint Lubin semble avoir pris l'autre pour modéle.

1. Il n'y a qu'à conférer les nombres 14 et les trois suivants de la vie de saint Maximin par Bertolde; les nombres 12 et 13 de celle de saint Calais, et les nombres 6, 12 et 14 de celle de saint Lubin, avec les nombres 8, 14, 19 et 23 de celle de saint Avite: et l'on conviendra que celle ci a fourni beaucoup de choses aux trois autres.

Ce qu'il y a de meilleur dans la vie de saint Lié en latin *Leo*, Abbé de Mantenai, au diocèse de Troïes, a été pareillement tiré des vies de saint Avite et de saint Calais. Le reste ne mérite aucune créance. ' Cette mauvaise histoire se trouve dans Camusat, et dans le recueil de Bollandus au 25 jour de Mai. Il semble qu'elle conviendroit mieux à un autre saint Lié en latin *Lætus*, solitaire en Berri; puisque celui-ci avoit passé quelque temps à Micy avec saint Avite et saint Calais. Il a néanmoins son histoire particuliere, écrite fort tard. Nous en pourrons parler en son temps.

25. Mai p. 74.

' Surius est le premier qui a publié quelque chose de la vie de saint Avite. Mais ce qu'il en a donné, est un abrégé fort imparfait et brouillé en ce qui regarde la naissance et les premieres actions du Saint, qu'il fait naître à Orléans, au lieu qu'il étoit né en Auvergne. C'est peut-être ce qui a le plus contribué à faire distinguer deux Saints du nom d'Avite, l'un et l'autre Moines de Micy. Outre ces défauts, cet abrégé en a un autre qui lui est venu du changement de style qu'y a fait l'Editeur. Dom Mabillon en a fait si peu de cas, qu'il l'a jugé indigne d'entrer dans le recueil des actes des Saints de l'ordre de Saint Benoît, avec les vies de saint Maximin, de saint Calais et autres.

Sur. 17. Jun. p. 682-686.

' C'est aux continuateurs de Bollandus, que nôus sommes redevables de la véritable vie de nôtre Saint. Ils la publierent en 1701 sur les manuscrits, et l'accompagnerent d'observations qui y répandent beaucoup de lumiere.

Boll. 17. Jun. p. 350-360.

CHILDEBERTI,

ROI DE FRANCE.

Gr. T. hist. l. 3. c. 1.

CHILDEBERT premier du nom étoit le troisiéme des fils du grand Clovis. Il commença à regner à la mort de son pere, tout à la fin de Novembre 511. Paris fut la capitale de ses Etats, qui s'étendoient le long de la mer jusqu'aux Pyrenées. Il en faut toutefois excep-

ter la Picardie, qui faisoit partie du Roïaume de Clotaire; et la petite Bretagne, qui avoit ses Comtes particuliers.

Childebert étoit un Prince naturellement bon, libéral, compatissant. Mais ces excellentes qualités n'empêcherent point qu'il ne fût susceptible d'ambition, et capable de former le noir dessein de se défaire des enfants de Clodomir, son propre frere, pour partager leurs successions entre lui et Clotaire, qui eut la cruauté d'exécuter cet horrible projet. Un reste d'humanité porta néanmoins Childebert à soustraire le plus jeune à une si barbare exécution.

Quoique ce Prince fût moins entreprenant que ni Thierri, ni Clotaire ses freres, il ne laissa pas de se prêter à diverses expéditions contre les Bourguignons, les Visigots et Clotaire même, dans lesquelles il eut presque toûjours de l'avantage. Mais il est beaucoup plus connu par ses œuvres pies, que par ses exploits militaires. Il n'est point de Souverain dans la premiere race de nos Rois, qui ait fait paroître plus de pieté et plus de sollicitude pour le bien général de l'Eglise. Le grand nombre de lieux saints qu'il fit bâtir, qu'il dota ou protégea, en sont de bonnes preuves; aussi bien que tant de Conciles qu'il eut soin de convoquer durant son regne; les letres des Papes et des Evêques qui lui sont adressées; les éloges qu'il a reçus des Ecrivains de son temps; et enfin la profession de foi qu'il exigea du Pape Pélage I, soupçonné des erreurs condamnées par le concile de Calcédoine. C'est pour sa pieté, que Fortunat lui donne le titre de Prêtre avec celui de Roi. *Rex atque Sacerdos.* Fort. l. 2. c. 11.

Il mourut à Paris le vingt-troisiéme de Décembre 558, dans la quarante-huitiéme [1] année de son regne. Sa mort est marquée en ce même jour dans l'original d'Usuard. Il ne laissa de la Reine Ultrogothe sa femme, que deux Princesses, Chrotberge et Chlodosinde, qui moururent sans alliance. Son corps fut inhumé dans l'Eglise de saint Vincent aujourd'hui saint Germain des Prés, qu'il avoit fait construire. On lui dressa l'épitaphe suivante, rapportée par Aimoin. Gr. T. ib. l. 4. c. 20 not. Aim. l. 2. c. 29.

1. Il s'est glissé une faute dans l'histoire de M. l'Abbé Fleuri, où on lit quarante-troisiéme pour quarante-huitiéme. Fleu. H. E. L. 33. n. 59.

EPITAPHE.

Francorum rector, præclarus in agmine ductor,
Cujus et Allobroges metuebant solvere leges,
Dacus et Arvernus, Britonum rex, Gotthus, Iberus :
Hic situs est dictus Rex Childebertus honestus.
Condidit hanc aulam Vincenti nomine claram :
Vir pietate cluens, probitatis munere pollens :
Amplectens humiles, prosternens mente rebelles.
Templa Dei ditans, gaudebat dona repensans.
Millia mendicis solidorum dans et egenis,
Gazarum tumulos satagebat condere cœlo.

Conc. t. 5. p. 810. 811. | G. t. 1. p 300.

'Il nous reste un monument respectable du zele de Childebert pour la religion chrétienne, dans une ordonnance, ou fragment d'ordonnance, qui tend à détruire tout ce qui restoit de marques d'idolatrie dans ses Etats, et à exhorter les Fidéles à célebrer les fêtes avec toute la décence possible. On n'a que la premiere partie de ce monument, qu'on a inséré dans le recueil des Conciles, et qui se trouve en divers autres endroits, 'comme dans les annales du P. le Cointe, l'histoire de l'Eglise de Paris, l'appendice des œuvres de saint Gregoire de Tours. On ne sçait si c'étoit dans la partie qui nous manque, ou dans quelque autre monument ' que Childebert fit l'ordonnance ou Constitution dont parle le second Concile de Tours dans son vingtiéme canon, touchant les ravisseurs des veuves et des filles consacrées à Dieu.

Coint. an. 558. n. 67. | Dub. hist. eccl. par. l. 2. c. 5 | Gr. T. app. p. 1329.

Conc. ib. p. 860.

Aim. ib. c. 20.

'On a aussi de Childebert un diplome pour la fondation de l'abbaïe de saint Vincent, ou saint Germain des Prés à Paris. Il est en date du sixiéme de Décembre la quarante-huitiéme année de son regne, par conséquent peu de jours avant sa mort. Il est rapporté par Aimoin, qui lui donne le titre de pragmatique. 'On le trouve encore en divers autres recueils, mais moins correctement qu'à la tête des preuves justivicatives de l'histoire de saint Germain des Prés, où il a été copié sur l'original. 'Ce diplome a souffert en différents temps plusieurs contradictions; mais depuis la découverte de l'original elles semblent avoir cessé.

Coint. ib. n. 58. | Dub. ib. c. 6. n. 4.

Coint. ib. n. 59-64.

Il nous manque un assez grand nombre de letres que ce Prince avoit écrites, ou fait écrire aux Papes et aux Souverains, avec lesquels il étoit en liaison. C'est une perte pour l'histoire de l'Eglise et du Roïaume. Il y en a encore quatre du Pape Pelage I qui lui sont adressées, et qui en supposent au moins autant de sa part.

'Goldast a fait imprimer sous son nom et sous le nom de Clotaire, deux ordonnances qu'il place en l'année 539. Mais M. Baluze remarque qu'elles appartiennent plûtôt à Childebert II et à Clotaire II. ' Il est marqué dans une des petites préfaces de la Loi Salique, que le Prince dont il est ici question, y fit quelques changements.

Gold. cons. imp. t. 3. p. 115.

Lex. Sal. pr. 1.

'On lit aussi dans un avertissement à la tête des Loix des Ripuaires, des Alemans et des Bavarois, qu'après que Thierri eut fait dresser ces Loix, Childebert et Clotaire les retoucherent dans la suite. Mais comme, selon l'observation du même M. Baluze, c'est Dagobert I qui les a mises en l'état où on les voit aujourd'hui, il est plus convenable de les lui attribuer. Nous nous réservons donc à en parler à l'article de ce Prince. 'Thierri au reste, ou Theodoric, qu'on vient de nommer, étoit l'aîné des quatre fils de Clovis I, et un prince en qui l'on voïoit un assemblage confus de bonnes et de mauvaises qualités. Il mourut en 534, la vingt-troisiéme année de son regne, et laissa son roïaume à Theodebert son fils, dont on a parlé en son lieu (X).

Bal. capit. t. 1. p. 25.

Gr. T. hist. l. 3. c. 1. 7. 23.

HUNIBALDE,

HISTORIEN.

'Il paroît qu'avant les siécles de la bonne critique on faisoit quelque cas de cet Historien. Mais il est tombé depuis dans un souverain mépris et presque une entiere obscurité. Il étoit Franc de nation; et quelques Ecrivains en ont voulu faire un Moine de l'ordre de saint Benoît, du temps de saint Maur en France. D'autres le placent plutôt, et le font fleurir sous le regne de Clovis le grand. 'M. du Cange ne croit pas toutefois, qu'il ait écrit avant l'empire de Justin le jeune, vers 560. On

Poss. app. t. 2. p. 68. | Boll. bib. lus. p. 189. Vass. ann. l. 1. c. 3. p. 13.

Du Cang. gl. ind. auc. p. 130.

verra par la suite qu'on pourroit encore le mettre plus tard.
Bold. ib. | Poss. ib. 'Hunibalde a écrit un ouvrage considérable sur l'histoire, divisé en dix-huit livres, où il reprenoit les choses dès la création du monde. Les six premiers livres étoient emploïés à décrire en particulier la premiere origine des Francs, que l'Auteur faisoit remonter jusqu'à la destruction de Troïes, et conduisoient l'histoire jusqu'au Roi Antenor, tué par les Gots à l'embouchure du Rhein l'an de J. C. 440, ou plûtôt 340. Les six livres suivants comprenoient la suite de l'histoire depuis Antenor jusqu'à Pharamond. Enfin les six derniers la poussoient jusqu'à la fin du regne de Clovis, mort non en 514, comme porte le texte d'un des Auteurs que nous citons, mais en 511.

Bold. ib. 'Cet Historien avoit, dit-on, tiré son ouvrage de divers Auteurs plus anciens que lui : nommément d'un Dorac Philosophe et d'un certain Wastalde 'Scythe ou Sicambre d'origine. Celui-ci avoit composé en la langue de son païs un corps d'histoire d'environ 758 ans, depuis la destruction de Troïes jusqu'à la mort de Marcomir I. 'Hunibalde avoit aussi tiré divers secours des poësies et autres écrits des Prêtres de sa nation. 'Avec tout cela son ouvrage est non seulement très-suspect; mais il n'est même regardé des Sçavants, que comme un ramas de mensonges grossierement imaginés.

p. 193. | p. 189. | Du Cang. ib

Il y a beaucoup d'apparence qu'il n'étoit pas encore connu en France, et que même il n'avoit pas encore paru du temps de saint Gregoire de Tours. Il est au moins vrai que ce prélat n'en parle nulle part, et ne paroit point y avoir puisé comme dans quelques autres qu'il cite. C'est ce qui nous feroit croire qu'Hunibalde n'écrivit tout au plutôt qu'à la fin de ce VI siecle. Mais on ne peut gueres douter que son histoire ne fût répanduë dans le public au siécle suivant, et que ce ne soit-là que nos Historiens du VII et VIII siécle ont puisé leur opinion favorite sur l'origine des François, qu'ils font descendre de Troïens.

Personne au reste ne nous apprend si un ouvrage si fameux, quoique rempli de fables, a jamais été imprimé.
Poss. ib. | Bold. ib. 'Ceux qui en parlent le plus au long, ne témoignent pas même l'avoir vû. Seulement ils prétendent que Vincent de Beauvais, Trithéme, Antoine Demochares ou de Mouchy

chy et divers autres Ecrivains y ont puisé beaucoup de choses touchant nos Rois de France.

LES ACTES DE S. CAPRAIS ET DE S^TE^ FOI, MARTYRS A AGEN.

Le Continuateur de Surius nous a donné sur de très-anciens manuscrits, comme il le témoigne, les actes de ces saints Martyrs, qui souffrirent sous Diocletien et Maximien vers la fin du III siécle de l'Eglise. Le P. Labbe dans la suite les a fait réimprimer à son tour sur divers autres manuscrits, sans faire aucune mention de l'édition précédente, parce qu'apparemment il l'ignoroit. Le texte est néanmoins le même dans l'une et l'autre édition, aussi bien que dans Mombrice, où ces actes se trouvent encore, si l'on en excepte quelques termes changés au caprice des copistes.

Sur. sup. 20. oct. p. 785-787.

Lab. bib. nov. t. 2. p. 528-531.

Bail. 6. oct. tab. cr. n. 2.

Ces actes ne sont point originaux. Il s'en faut de beaucoup. Quoiqu'ils soient fort courts, particulierement en ce qui regarde le martyre de sainte Foi, l'on y apperçoit un art et une affectation de pointes et de cadences, qui ne respirent rien moins que la simplicité des premiers siécles. On y lit d'ailleurs des visions, divers prodiges et autres circonstances qui paroissent peu probables et même contraires aux anciennes histoires. C'est ce qui fait croire aux meilleurs critiques, que ces actes n'ont été écrits qu'après le milieu de ce VI siécle.

Till. H. E. t. 4. p. 512. 752. | Bail. ib.

Si la derniere partie qui regarde la révélation et la translation des reliques des deux saints Martyrs, est du même Auteur, comme le style le fait juger, on y aura une preuve qu'il ne mit la main à son ouvrage, qu'après l'épiscopat de saint Dulcide Evêque d'Agen. Il est vrai que faisant succéder immédiatement ce prélat à saint Phébade, l'époque de ces actes pourroit remonter au V siécle. Mais rien n'oblige à placer si haut l'épiscopat de saint Dulcide ; et le vuide qui se trouve dans le catalogue des premiers Evêques de cette Eglise, permet qu'on ne le mette qu'environ un siécle et demi après le temps où on le place.

Lab. ib. p. 530.

Gall. chr. nov. t. 2. p. 897.

Till. ib.

a Bail. ib.

a Au reste quelque éloignés de leur source que soient ces actes, et quoiqu'on y ait fait entrer des traditions populaires, ils ne laissent pas de mériter quelque créance, pour certains faits qu'ils contiennent de l'histoire des saints Martyrs. Ils sont même assez bien écrits pour le siécle où ils ont été composés; mais comme on l'a déja remarqué, il s'y trouve trop d'étude pour le style. ' Outre saint Caprais et sainte Foi, ils nous font encore connoître deux autres Martyrs, saint Prime et saint Felicien, qui perdirent la vie avec eux, afin de la retrouver en J. C. ' A la tête de ces actes dans quelques manuscrits, se lit une préface dont le P. Labbe s'est contenté de donner les premieres lignes, dans l'appendice du volume où il a fait imprimer l'histoire qui la suit.

Lab. ib.

App.

Ibid.

' Immediatement avant ce commencement de préface se trouvent d'autres actes de saint Caprais, où il n'est fait nulle mention de sainte Foi. Ceux-ci sont extrêmement courts. Ils ne sont point néanmoins un abregé des autres, ni les autres n'en sont point un commentaire; puisqu'ils ne s'accordent ni pour les réponses du saint Martyr, ni pour le nom du Tyran. Là il est nommé Dacien, et ici Heracle, et qualifié Proconsul. Il y a beaucoup d'apparence que ces actes plus courts auront été composés dans les siécles de la plus grande ignorance, pour remplacer les autres, qui avoient pû disparoître pendant quelque temps. Après tout ils sont fort peu de chose.

SAINTE CESARIE,

Abbesse a Arles.

Cæs. vit. l. 1. n. 18. | Cod. reg. t. 3. p. 33.

On a déja dit ailleurs, ' que saint Césaire d'Arles avoit fondé dans sa Ville Episcopale un Monastere de filles, qui porta d'abord le nom de saint Jean, et qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom de saint Césaire. L'ouvrage étant fini vers 512 ou 513, le saint Fondateur y mit pour Abbesse sainte Césarie sa sœur, ' qui ne le gouverna que peu d'années; ' quoiqu'on lui prolonge communément les jours jusqu'en 529.

Cæs. ib. n. 33.

Gall. chr. nov. t. 1. p. 619.

[a] A cette premiere Abbesse succéda une autre Césarie, que divers Ecrivains ont mal à propos confonduë avec la précédente. C'est de celle-ci que nous entreprenons de parler dans cet article. Son nom feroit juger qu'elle étoit de la même famille, ou même la niece propre de saint Césaire. Quoiqu'il en soit, le choix qu'on fit d'elle pour la mettre à la tête d'une communauté, formée par un des plus grands Evêques de l'Eglise Gallicane en son temps, est un puissant préjugé de son mérite. Une seule production de sa plume que la providence nous a conservée, fait voir combien elle avoit fait de progrès dans la pieté et la science des letres saintes. Ce qu'elle y préscrit aux autres, nous est une preuve de ce qu'elle pratiquoit elle-même; et la doctrine qui y est répandue, montre qu'elle étoit fidéle disciple de l'excellent Maître qui avoit pris soin de l'instruire.

a Cæs. ib. l. 2. n. 36.

Mart. Anecd. t. 1. p. 3-6.

Sous son gouvernement le monastere de saint Jean reçut un nouveau lustre. On y comptoit plus de deux-cents Vierges, qui servoient Dieu dans les jeûnes, les veilles, les autres exercices de la pénitence, et qui après le chant des Pseaumes, faisoient consister leur principale occupation à lire et à copier les bons livres, en quoi plusieurs excelloient. Ce fut en faveur de Césarie et de cette illustre Communauté, que saint Césaire composa sa regle et la plûpart de ses exhortations aux Vierges, dont nous avons parlé ailleurs.

Cæs. ib.

Presqu'aussi-tôt que ce grand Prélat eut quitté la terre pour aller au Ciel, Césarie engagea les saints Evêques Cyprien de Toulon, Firmin d'Uzés et Vivence, trois des disciples du Saint, les mieux instruits de ses actions, à en conserver la mémoire à la postérité. Ceux-ci ne pouvant se refuser à une si juste demande, écrivirent le premier livre de sa vie, qu'ils dédierent à la pieuse Abbesse et à sa Communauté, par une petite préface qui se lit à la tête de l'ouvrage. Quelques années après que sainte Radegonde eut fondé à Poitiers son monastere de filles, elle envoïa à Arles prier sainte Césarie de lui communiquer la regle qu'elle faisoit pratiquer dans le sien. Césarie l'exécuta avec joïe, et accompagna cette regle d'une letre admirable, que l'on peut regarder comme une exhortation pathétique à la perfection religieuse.

pr. n. 1.

Mart. ib. p. 3.

Ce fut là une des dernières actions de la sainte Abbesse, dont nous aïons connoissance. ' Elle continua jusqu'à la fin de ses jours à faire l'honneur de son sexe, et l'ornement de la ville d'Arles, pour parler d'après un Poëte du temps. Liliole l'une de ses Eleves, qui faisoit revivre en sa personne toutes les vertus de celle qui l'avoit instruite, lui succéda dans la dignité d'Abbesse. ' On croit que sainte Césarie vêcut au moins jusqu'en 559. ' Mais elle n'étoit plus au monde, lorsque Fortunat disoit d'elle :

Fort. liv. 8. c. 4. p. 187.

Gal. chr. ib.

Fort. ib.



Has inter comites conjuncta Cæsaria fulget,
  Temporibus nostris Arelatense decus.
Cæsarii monitis luci sociata perenni,
  Si non martyrii, virginitatis ope.
Quos Liliola refert æquatis moribus ambos.

. . . .

p. 188.

' Sit tibi dulce decus veneranda Cæsaria præsens ;
  Præsule Cæsario non caritura tuo.
Illos corde sequens, mandataque corpore complens,
  Ut teneas flores, has imiteris apes.

Fortunat adresse ces vers à Agnés Abbesse de sainte Croix de Poitiers. On voit qu'il y fait allusion à la letre de sainte Césarie et à la Regle de saint Césaire.

Mart. ib. p. 306.

' Cette Letre étoit demeurée ensevelie dans la poussiere jusqu'en 1717, que dom Martene et Dom Durand la donnerent au public, après l'avoir tirée d'un manuscrit de M. Bouhier Président au Parlement de Dijon. L'on n'y apperçoit aucun indice pour fixer le temps précis auquel elle a été écrite. Les Editeurs la placent vers 570, mais trop tard. Outre qu'il est douteux que sainte Césarie ait vècu au-delà de 560, ' la réponse que firent à sainte Radégonde les Peres du II Concile de Tours en 566, fait voir qu'il y avoit déja quelques années que la Regle de saint Césaire étoit établie à Sainte Croix de Poitiers, et par conséquent que la letre de sainte Césarie y avoit été envoïée.

Conc. t. 5. p. 873.

Mart. ib. p. 3.

' Elle est adressée à Richilde et à Radegonde, auxquelles elle donne le titre de Saintes. On ne connoît point d'ailleurs cette Richilde. Mais il y a beaucoup d'apparence

que c'est elle qui commença à établir la vie monastique à Sainte Croix, et qui gouverna ce Monastere, avant qu'Agnès en fût éluë Abbesse. Le rang que lui donne la Letre en la nommant avant sainte Radegonde, ne laisse presque aucun lieu d'en douter.

Après les écrits des Peres, il nous reste peu de monuments de ce siécle, qui soient plus respectables que cette Letre de sainte Césarie. C'est un tissu perpétuel de passages de l'Ecriture, choisis et appliqués à propos, pour établir deux points particuliers qu'elle avoit entrepris d'y toucher, et qui font comme deux parties de la Letre. ' La premiere est emploïée à exhorter à la pratique de toutes les vertus convenables aux personnes consacrées à Dieu. On y apperçoit divers traits de la doctrine de saint Césaire, touchant la grace. Vers la fin sainte Césarie veut que toutes les filles qu'on recevra dans le Monastere, apprennent les letres, et que chacune sçache le Pseautier par cœur. ' Aïant été avertie que sainte Radegonde poussoit trop loin l'abstinence et le jeûne, elle lui donne dans l'autre partie de sa Letre des raisons fort sensées pour l'engager à moderer ses austérités. En finissant elle insiste sur la nécessité des saintes lectures et la fidélité persévérante à tous ses devoirs. Cette piéce est pleine d'onction ; et quoique ce soit la production d'une fille, le style n'en est pas mauvais pour le siecle où elle a été composée.

p. 3. 5.

p. 5. 6.

CLOTAIRE I,

Roi de France.

' Le dernier des fils du Grand Clovis, Clotaire à la faveur de diverses révolutions se trouva l'aîné de la famille roïale ; et après avoir regné quarante-sept ans et un mois avec ses freres, il se vit seul maître de toute la monarchie Françoise. Il ne jouit cependant de ce titre que depuis la mort de Childebert à la fin de l'an 558, jusqu'en [1] 561, ' qu'il mourut à Compiegne. Son corps fut porté à Soissons et inhumé dans l'Eglise de saint Mé-

Gr. T. hist. l. 4. c. 20.

c. 19. 21.

1. On voit par là, qu'il ne regna en tout que cinquante ans, encore pas entiers.

dard qu'il avoit commencé à y faire construire, et qui fut achevée par Sigebert l'un de ses fils.

. 3. c. 6.7. | l. 4. c. 3.

Outre sainte Radegonde qui se sépara de lui, comme l'on dira dans la suite, Clotaire épousa plusieurs autres femmes, dont il eut sept garçons et une [1] fille. Celle-ci nommée Chlodosinde épousa Alboin Roi des Lombards. Trois des garçons moururent avant le pere. Quatre autres le survêcurent, et partagerent à sa mort ses Etats en quatre Roïaumes. Charibert ou Cherebert regna à Paris, Gontran à Orleans, Chilperic à Soissons et Sigebert à Reims.

Clotaire étoit un génie difficile, inquiet, turbulent, altier, ambitieux, cruel. Il ne laissa pas néanmoins de réussir dans la plûpart de ses entreprises, et de s'acquerir de la gloire. Il causa de grands scandales et fit beaucoup de maux.

l. 4. c. 21. | Aim. l. 2. c. 37.

Mais Dieu lui accorda la grace de s'en repentir, et de reconnoitre avant que de mourir, qu'il étoit mortel comme les autres hommes. *Ah! quelle pensez-vous*, s'écria-t-il à ce dernier moment, *que soit la puissance du Roi du Ciel*, *qui ôte ainsi la vie à de si puissants monarques!*

Conc. t. 5. p. 827. | Bal. Capit. t. 1. p. 7-10.

On a de lui une Ordonnance générale, qui fait plus d'honneur à son regne que ni toutes ses expéditions militaires, ni toutes ses conquêtes. On la croit de l'an 560 ou environ. Elle est divisée en quatorze articles, et tend à l'observation de la justice. Elle porte entre autres choses que toutes les affaires se jugeront suivant l'ancien droit, et celles des Romains en particulier, c'est-à-dire, des anciens habitants des Gaules, suivant les Loix Romaines. Que personne entre ceux qui pourroient être accusés de quelque crime, ne sera condamné, sans avoir été entendu dans sa défense. Que si le Juge condamne quelqu'un contre la Loi, il sera corrigé par l'Evêque en l'absence du Prince. Que personne n'abusera de l'autorité roïale pour épouser une veuve ou une fille malgré elles, ou les enlever, ni assez hardi pour épouser des Religieuses, ou ôter aux Eglises ce qui leur aura été donné par les défunts. Que nul légitime possesseur ne pourra être troublé après trente ans de possession. On voit que quelques-uns des ar-

1. Divers Auteurs de mérite donnent encore à Clotaire une premiére fille, qui fut Blitilde, mere de saint Ferreol d'Uzés.

ticles de cette Ordonnance, font allusion au III Concile de Paris. 'Elle se trouve rappellée dans le II tenu à Tours l'an 566. Conc. t. 5. p. 860.

'On lit dans une des petites préfaces à la tête de la Loi Salique, que Clotaire y fit quelques changements. Mais on ne sçait point autrement en quoi ils pouvoient consister. (xi.) Lex Sal. pr. 1.

SAINT GILDAS,

Premier Abbé de Ruis.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Jusqu'ici l'on ne s'est point encore accordé ni sur l'année, ni sur les autres caracteres de la naissance de saint Gildas. Sans entrer dans ces discussions, qui demanderoient plus de lumieres que l'antiquité ne nous en fournit, nous dirons simplement, 'que saint Gildas nâquit à Arcluid aujourd'hui Dumbritton en Ecosse, quelques années avant la fin du V siécle. Son pere nommé Caunus homme noble, qui avoit beaucoup de religion, prit grand soin de le faire élever, lui et ses autres freres dans la pieté chrétienne. Après cette premiere éducation, 'Gildas se mit sous la discipline de saint Hildut ou Eltut Abbé au païs de Galles. Il y eut pour condisciples, entre autres personnes de condition, saint Samson et saint Paul, qui furent ensuite l'un et l'autre Evêques dans l'Armorique. Gildas fit à cette école de grand progrès dans les letres divines et les sciences humaines. Mais il en fit encore de plus éclatants dans la vertu.

Mab. act. B. t. 1. p. 139. n. 1. 2. | not

n. 3-6.

'Aïant été ordonné Prêtre, la providence qui ne l'avoit ainsi formé que pour en former d'autres sur son modéle, l'appella dans la partie Septentrionale de la Grande-Bretagne, où il trouva de quoi exercer tout son zéle. n. 8. 9.

1. M. l'Abbé Fleuri et Dom Mabillon le font naitre en 484, M. Baillet en 490. Bollandus en 493. et M. du Pin seulement en 520. D'autres le supposent fils de Roi, et le distinguent de saint Gildas d'Albanie. Il y a encore à son sujet quelques autres opinions qui ne sont pas mieux fondées.

Il y fit des conversions surprenantes parmi les Païens et les Hérétiques dont le païs étoit rempli. De-là il passa en Hibernie, où après avoir rétabli la foi et la discipline, il bâtit divers Monasteres, qui furent autant d'écoles pour les letres et la pieté. Sa dévotion le porta ensuite à aller à Rome visiter le tombeau des Apôtres, puis à Ravenne prier à celui de saint Appollinaire.

n. 11-15.

Au retour de ses voïages il s'arrêta sur les côtes de l'Armorique, résolu d'y finir ses jours dans l'obscurité de la retraite. Il choisit à cet effet la presqu'isle de Ruis au Diocése de Vennes, où il établit un Monastere, qui en a retenu le nom, et qui subsiste encore aujourd'hui entre les mains des Bénédictins réformés. Ce fut vers l'an 520 qu'il se retira dans ce désert; et il continua pendant l'espace de quarante-cinq ans à le sanctifier par la pratique de toutes les vertus chrétiennes, où il marcha toûjours constamment, et où il fit marcher les autres que la providence confia à ses soins. Il mourut dans une heureuse vieillesse, plein de jours et de mérites, le quatriéme des calendes de Février, c'est-à-dire, le vingt-neuviéme de Janvier de l'an 565. On lui donne communément les surnoms de Sage et de Badonique. Dieu lui accorda le don des miracles pendant sa vie et après sa mort.

n. 16. 17.

Bail. 29. Jan. p. 382.

Mab. ib. n. 17-30.

§. II.

SES ÉCRITS.

Divers Ecrivains de ces derniers siécles ont attribué à saint Gildas plusieurs ouvrages, qu'on n'a point encore bien prouvé lui appartenir, au moins en tout. Entre ceux qu'on a honorés de son nom, il y en a deux qu'on ne peut lui refuser.

1°. On a de lui quelques Canons, ou Réglements touchant la discipline, qui se trouvent insérés dans un recueil de Canons à l'usage de l'ancienne Eglise d'Hibernie. Ce recueil étoit demeuré enseveli dans la poussiere jusqu'en 1669, que Dom Luc d'Acheri au moïen d'un manuscrit de l'Abbaïe de Corbie, l'en tira pour le donner au public dans le IX tome de son Spicilege. Il n'y est pas imprimé en entier; pour les raisons qu'en allegue l'Editeur

Spic. t. 9. p. 4-50.

teur dans sa préface. On distingue dans ce qui en a été publié neuf à dix Canons de saint Gildas sur differents sujets. Il y en a pour montrer qu'on ne doit pas juger légerement des Evêques, des Prêtres, des Abbés et autres Supérieurs, ni blâmer la conduite des Souverains pour de legeres causes. Il établit dans d'autres, que chacun doit demeurer dans l'état où Dieu l'a appellé. Qu'il ne faut pas être précipité à prononcer la peine d'excommunication. En d'autres il traite de la tonsure et d'autres choses qui regardent la discipline Monastique. Il fait dans un autre le caractére de ceux qui se croient justes, et qui ne le sont pas réellement.

'On croit que saint Gildas dressa ces Canons, lorsqu'il travailloit à rétablir la discipline en Hibernie, et qu'ils font partie d'un recueil qu'Usserius témoigne avoir vû sous son nom dans la Bibliothéque de M. Cotton. 'Ce recueil est encore manuscrit; et contient soixante-six Canons, au rapport du même Auteur cité par un autre.

pr. p. 20.

Blou. cen. aut. p. 328.

2° Outre les Canons précédents, 'il nous reste encore de saint Gildas un traité en forme de plainte sur la ruine et les désordres de la Grande-Bretagne. Cet écrit contient deux parties. L'Auteur dans la premiere déplore la desolation de sa patrie par la conquête des Anglois Saxons, arrivée peu avant qu'il vînt au monde, et en attribuë la cause à la corruption extrême des mœurs de ses habitants. Il s'adresse en particulier à cinq Princes qui regnoient alors chez les Bretons : Constantin, Aurelius, Conan, Vortipor, Cuneglas et Maglocun ou Maglon, et leur reproche à chacun leurs crimes avec une liberté de Prophéte et un style des plus véhéments, les exhortant à la pénitence. Cette premiere partie est précedée d'une courte description et d'une histoire abrégée du païs. Saint Gildas emploïe l'autre partie à reprocher au Clergé avec la même liberté et le même style, les desordres où il vivoit alors : son ignorance, son avarice, sa paresse et ses autres excès.

Orthod. t. 1. p. 1002-1028.

'A la tête de l'écrit est une préface de l'Auteur, pour disposer les esprits à lire des choses aussi affligeantes. Il proteste que ce n'est point par aucun mépris pour les personnes qu'il s'est porté à les écrire. Qu'il ne l'a fait qu'après une délibération de plus de dix ans, et avec les senti-

p. 1002.

mens d'un Ecrivain touché de compassion sur les miseres de sa patrie, auxquelles il souhaiteroit de tout son cœur de pouvoir apporter quelque remede. Qu'il ne se propose que de déplorer la perte commune que font les gents de bien, et le comble des maux dont ils sont accablés. Qu'il ne l'exécutera qu'en gémissant, sans nul dessein de leur insulter. Que son style, quoique dur, sera exemt de fiel.

p. 1003. Ensuite après avoir marqué les divers motifs qui lui ont fait prendre la plume, il dit qu'il s'attend bien que son ouvrage sera diversement reçu. Que ceux qui craignent véritablement Dieu, lui feront un agréable acueil, et qu'ils ne lui refuseront pas de ces larmes que la charité fait couler. Que les méchants au contraire ne pourront le souffrir, et qu'ils en concevront la tristesse et l'indignation qu'inspire une conscience criminelle. Qu'au reste bien que son écrit soit méprisable pour le style, il ne contiendra rien que de vrai.

Bou. ib. p. 320. Polydore Vergile remarque à ce sujet, que l'Auteur étoit infiniment éloigné d'avancer des choses fausses, et qu'il n'avoit rien plus à cœur que de dire la verité. C'est cet amour pour la verité qui l'a porté, dit-il, à ne pas épargner même sa propre nation, dont il ne dit que peu de bien, et beaucoup de mal, mais pour le déplorer. Comme il menoit une vie innocente et irréprochable, remarque un autre Historien Anglois, il en avoit plus de liberté pour reprendre les méchants.

Orthod. p. 1002. 1003. S. Gildas parlant lui-même de son ouvrage, ne lui donne que le titre de Letre, et ne le caracterise que comme ne faisant qu'un seul livre. De sorte que la division qu'on y a introduite, en le partageant en deux, à chacun desquels on a attaché son titre, est absolument arbitraire. Il n'y faut pas chercher au reste ni la politesse, ni l'éloquence des Orateurs. Le style en est grossier, et presque aussi dur que les verités qu'il exprime. Mais en récompense on y découvre une science toute divine, un feu de Prophête, une intrépidité d'Apôtre, une intelligence profonde des saintes Ecritures, une érudition peu commune en ce siécle-là. On y trouve cités les actes de saint Polycarpe, la letre de saint Ignace aux Romains, quelques écrits de saint Basile, ceux de Philon et de Porphyre le grand ennemi des Chrétiens.

[a] Quelques Ecrivains sur de très-legeres raisons ont prétendu que saint Gildas n'est point Auteur de cet ouvrage. Mais ils ont contre eux la tradition constante de tous les siécles. Le vénérable Bede en a copié plusieurs endroits dès le siécle suivant. Il se trouve cité par Alcuin et sous le nom de saint Gildas. Le second Auteur de la vie de S. Guingalois au dixiéme siécle le cite aussi. L'Historien de saint Gildas même au commencement du siécle suivant, le lui attribuë sans détour, et en rapporte deux assez longs passages. Au XII siécle Geoffroi de Mommouth le cite également. Les Ecrivains postérieurs ont suivi constamment cette tradition, comme il paroît par Polydore Vergile, Vossius et tant d'autres.

a Cave, p. 349. 2.

Mab. act. B. t. 1. p. 139. 144.

Mais tous ne conviennent point de l'année, à laquelle saint Gildas mit la main à cet écrit. Les uns en fixent l'époque en 528 ; d'autres en 543, et même encore plus tard, en 564. La premiere de ces trois époques approche le plus de celle que l'Auteur en marque lui-même. Il dit donc qu'il le composa au commencement de la quarante-quatriéme année depuis la victoire remportée sur les Saxons près du mont Badon : ce qui peut revenir à l'an 530, environ dix ans après que le Saint se fut retiré dans l'Armorique.

Mab. ib. not. | Bol. 29. Jan. p. 952. n. 4. | Cave. ib. | Dupin, bib. t. 6. p. 212.

Son ouvrage étoit fort rare avant l'origine de l'imprimerie. La rudesse du style avoit dégouté d'en multiplier les manuscrits. Le premier que l'on sçache l'avoir fait imprimer est Polydore Vergile, qui le publia à Londres en 1525, avec une préface de sa façon, en un petit volume in 8°. On réimprima l'ouvrage à Basle l'an 1541, sur l'édition précédente et en même volume. En 1568 Jean Josselin, Secretaire de Matthieu Archevêque de Cantorberi, en donna une nouvelle édition, qui parut à Londres chez Jean Daius en un petit volume in-12.

Blou. ib. p. 330.

Bib. Tell. p. 398. 2. | Cave, p. 350. 2.

Cave, ib. | Bib. Tell. p. 332. 1.

Dès 1555 l'écrit de saint Gildas avoit été inséré parmi les Orthodoxographes, où il parut de nouveau dans l'édition de 1569. Depuis on lui donna place entre les Historiens de la Grande-Bretagne ; et on le fit entrer dans les divers recueils de la Bibliothéque des Peres, tant de Paris, de Cologne, que de Lyon. Mais il est surprenant que dans ce dernier recueil on ait omis la préface de l'Auteur, qui se trouve dans tous les autres.

Orthod. t. 1. p. 1002-1028. | t. 2. p. 830-858.

Bib. pp. t. 8. p. 707-720.

VI SIECLE.

[a] Spic. t. 9. p. 50.

[a] Saint Gildas avoit aussi écrit quelques letres, qui sont citées seulement en général dans un de ses Canons de discipline. [b] Cave assure que de son temps il s'en trouvoit divers fragments dans un ancien manuscrit de la Bibliothéque de M. Cotton. Divers Ecrivains d'Angleterre attribuent encore à nôtre Saint un livre de Sermons et un traité de l'immortalité de l'ame.

Cave, ib.

[c] D'autres ont aussi tâché de lui faire honneur de plusieurs autres ouvrages, et lui ont donné une histoire des premiers habitants de l'Isle de la Grande-Bretagne; une autre histoire de ses Rois; une relation de la victoire d'Aurelius; des Prophéties écrites en vers, les actes de saint Germain et de saint Loup, un traité *de sexto cognoscendo*, un commentaire en quatre livres sur les Evangiles.

Boll. ib. p. 954. n. 15.

[d] Mais il est visible que les titres des trois premiers ouvrages prétendus, ont été pris du traité sur la ruine de la Grande-Bretagne, et qu'ils ne supposent point d'autres histoires de ce païs, que ce qu'on en trouve dans ce même traité. A l'égard du quatriéme ouvrage suivant, qu'on attribuë à nôtre Saint, ce sont des Prophéties ridicules, qu'on donne plus communément à un autre Gildas postérieur de trois siécles à saint Gildas de Ruis. Pour ce qui est des trois autres ouvrages dont on veut faire honneur à celui-ci, il faut attendre qu'on nous donne des preuves positives qu'ils lui appartiennent, pour les compter au nombre de ses écrits ou perdus, ou encore cachés dans les Bibliothéques.

Ibid.

[e] On parle aussi de quelques livres d'épigrammes qu'il auroit composé, et dont on lit quelques vers dans le premier livre de l'histoire d'Angleterre par Geoffroi de Cambrice ou de Galles. Mais il y a toute apparence qu'encore ici l'on a confondu saint Gildas de Ruis avec un autre Gildas.

Cave, ib.

[f] Enfin on augmente le nombre des écrits supposés à nôtre Saint, en lui attribuant le poëme intitulé *Querulus*, ou *Aulularia comœdia*, qui se trouve à la fin des comédies de Plaute. Mais on ne s'est avisé de lui donner cette piéce, que sur ce que [g] son ouvrage touchant la ruine et les desordres de la Grande-Bretagne, porte lui-même le titre de *Querulus* dans quelques manuscrits. [h] D'ailleurs l'*Aulularia* fut au moins composé dès le commencement

Bib. PP. t. 8. p. 707.

Cave, ib.

du V siécle, puisqu'il est dedié à Rutilius Numatianus. (XII.)

LA VIE DE SAINT JEAN

DE REOMÉ.

REOMÉ est un ancien Monastere au Diocèse de Langres, établi dès le V siécle par saint Jean, à qui l'on en a fait porter le surnom, et qui y mourut en 539. Aujourd'hui ce Monastere n'est presque plus connu, que sous le nom de Moûtier-Saint-Jean.

Un Moine du lieu, environ vingt-cinq à trente ans après la mort du saint Fondateur, entreprit d'écrire sa vie. Il ne se fait point autrement connoître, et ne témoigne nulle part avoir vû le saint Abbé. Mais il paroît néanmoins avoir été assez bien instruit de ses actions; quoiqu'il ne nous en apprenne qu'une partie. Il cite quelquefois des témoins fils de personnes qui avoient vû le Saint, et ne fait nulle mention d'écrit précedent. On juge par-là qu'il sçavoit par tradition orale ce qu'il rapporte. Il le fait avec simplicité et beaucoup de candeur, sans donner dans le merveilleux ni l'extraordinaire. Seulement il prolonge beaucoup les jours au saint Abbé, lui donnant environ cent-vingt ans de vie. Cela toutefois a pû être ainsi; et l'on n'a point de preuve pour le contredire. On lui reproche aussi quelque inexactitude dans sa chronologie. Mais c'est-là une faute assez ordinaire aux Auteurs de vies des Saints, qui n'en ont pas moins d'autorité pour le fonds des choses.

Mab. act. B. t. 1. p. 632-636.

Coint. an. 539. n. 18.

Du reste l'ouvrage de nôtre Ecrivain n'est point chargé de miracles, ni de lieux communs. Le style en est simple, mais grave, clair, net, concis; et l'Auteur s'y montre par tout un homme plein de pieté et zélé pour l'observance reguliere.

On ne peut douter que saint Gregoire de Tours n'ait eu connoissance de cet ouvrage. Que l'on se donne la peine de le conférer, et particulierement le dernier nombre, avec le quatre-vingt-septiéme chapitre de son livre de la

gloire des Confesseurs; et l'on verra qu'il en a copié jusqu'aux expressions.

Environ un siécle après que cette vie fut sortie des mains de son Auteur, l'Abbé Jonas la retoucha, et y fit des additions considérables, mais sans toucher à la substance des faits. C'est cette vie ainsi remaniée et augmentée, que le Pere Rouvier Jesuite publia à Paris en 1637 dans l'histoire de Moûtier-Saint-Jean. 'Après lui Bollandus l'inséra dans son grand recueil au vingt-huitiéme de Janvier. 'Avant qu'elle eût paru en son entier, Surius en avoit donné un abrégé très-imparfait et peu exact, que Barrali fit ensuite entrer dans sa Chronologie de Lerins.

Boll. 28. Jun. p. 855.

Sur. supp. 22. sep. p. 707-709. | Ler. t. 1. p. 367-369.

'Dom Mabillon est le seul, qui jusqu'ici ait fait imprimer dans sa pureté originale et dégagé des additions étrangeres, l'ouvrage dont il est ici question. Il le tira d'un manuscrit de la Bibliothéque de saint Germain des Près, et le mit dans l'appendice du premier volume des actes des Saints de l'ordre de saint Benoît. 'On y lit un endroit fort remarquable touchant la Communion réelle, et la Communion seulement spirituelle.

Mab. ib.

p. 635. n. 10.

IV CONCILE

DE LYON.

On ne compte communément ce Concile que pour le second de Lyon. Nous avons néanmoins déja donné l'histoire de trois autres qui s'étoient tenus dans la même Ville avant celui-ci : un à la fin du II siécle sous saint Irénée, un autre vers 475 sous saint Patient, et un troisiéme en 517 sous saint Viventiole. 'Celui qui fait le sujet de cet article, fut convoqué par ordre du Roi Gontran, à qui Lyon obéïssoit. Les dates qu'on y attache pour en fixer l'époque, ne s'accordent point entre elles. C'est pourquoi les uns le placent en 567, et d'autres encore plus tard, en 570. Mais comme il se tint en la huitiéme année du Pontificat de Jean III, et la sixiéme

Conc. t. 5. p. 847.

du regne de Gontran et des autres Rois ses freres et que ces deux dates conviennent ensemble, elles doivent rectifier les autres. Ainsi ce fut en 566, indiction quatorziéme que ce Concile s'assembla.

'Il s'y trouva quatorze Evêques, presque tous des deux Provinces de Lyon et de Vienne, huit en personne, et six par députés. Philippe Evêque de Vienne est nommé le premier dans les souscriptions.' On croit cependant que ce fut saint Nicet ou Nisier de Lyon, qui y présida; aïant apparemment cédé à l'autre l'honneur de souscrire le premier. Entre les autres Evêques présents les plus celebres, sont saint Agricole de Châlons sur Saone, qui avoit déja assisté à plusieurs autres Conciles, et saint Syagre d'Autun.

p. 849. 850.

Gr. T. hist. l. 5. c. 21.

'Les Peres du Concile dans la petite préface qui se lit à la tête de leurs décrets, ne proposent qu'en général les motifs qui les firent assembler. Ce fut d'une part, disent-ils, la conjoncture des temps, qui obligeoit à renouveller les anciens Canons, et de l'autre les fréquents sujets de dispute qui s'élevoient de tous côtés. Il n'y a pas lieu de douter, que parmi ces motifs généraux les Peres ne comprennent le sujet particulier qui fit convoquer ce Concile; 'c'est-à-dire la conduite scandaleuse de Salone et de Sagittaire, comme on l'apprend de saint Grégoire de Tours. Ces deux Prélats avoient été élevés au Diaconat par saint Nisier, puis ordonnés Evêques, l'un d'Ambrun et l'autre de Gap. Aïant eu dans la suite le malheur de commettre de grands crimes, ils en furent accusés et convaincus dans ce même Concile, et en conséquence déposés du saint Ministere. Ils ne sont point cependant nommés dans ce qui nous reste des actes de cette assemblée.

Conc. ib. p. 847.

Gr. T. ib.

'Elle fit six Canons sur autant de sujets de discipline. Ils portent en substance,' Que les disputes qui s'éleveront entre les Evêques, seront terminées par les Métropolitains.' Que les donations faites par les Evêques ou d'autres Clercs, soit aux Eglises ou à quelque personne que ce puisse être, auront lieu et ne pourront être annullées.' Que ceux qui réduiront en servitude les personnes libres, seront soûmis à la peine d'excommunication. 'Que ceux qu'un Evêque aura excommuniés, seront regardés comme tels par ses confreres.' Que ce qu'un Evê-

Conc. ib. p. 847-850. G. t. 1. p. 325-327.

c. 1.

c. 2.

c. 3.

c. 4.

c. 5.

que aura donné à quelque personne en usage ou en propriété, ne pourra lui être ôté par son successeur.' Qu'en
c. 6. toutes les Eglises on célebreroit les Litanies avant le premier Dimanche de Novembre, comme on les célebroit avant l'Ascension.

II CONCILE

DE TOURS.

Conc. t. 5. p. 852-865. | G. t. 1. p. 329-343.

'LA même année que se tint le Concile de Lyon, dont on vient de parler, il s'en assembla un autre à Tours le dix-septiéme de Novembre, avec la permission du Roi Cherebert, dans les Etats duquel cette Ville se trouvoit. Il y assista neuf Evêques en tout : deux Métropolitains, saint Euphrone de Tours qui y présida, et saint Prétextat de Rouen, avec saint Germain de Paris, Chaletric de Chartres, Leudebaude de Seès, et quatre Suffragans de Tours. Ces Suffragans étoient Felix de Nantes, Domitien d'Angers, Victorius de Rennes, et saint Domnole du Mans.

Ibid. 'Les neufs Prélats assemblés dans la Basilique de saint Martin, firent vingt-sept Canons, pour maintenir, comme ils s'en expliquent eux-mêmes dans la préface qui se lit à la tête, le bon ordre et la paix dans l'Eglise, en tâchant par-là de corriger les abus précédents, et de prévenir ceux qui pourroient s'introduire dans la suite. Tous ces Canons sont importants, et supposent une sollicitude vraiment Pastorale en ceux qui les dresserent. Quelques-uns à la vérité ne font que renouveller ce qui avoit déja été décidé par divers autres Conciles des Gaules, comme l'obligation d'assembler au moins une fois dans l'année les Conciles Provinciaux ; le célibat des Evêques et des autres Ministres sacrés ; la défense de retenir chez eux des femmes étrangeres ; l'usurpation des biens Ecclésiastiques ; et autres divers points. Mais la plupart contiennent de nouveaux reglements, très-utiles pour le maintien de la bonne discipline dans les Eglises et les Monasteres ; et afin de donner plus de poids à ce qu'on y prescrit, on l'appuïe souvent de l'autorité de l'Ecriture, des

Conciles précédents, du Saint Siége, des ordonnances des Empereurs et des Rois.

'On y défend entre autres choses, de mettre sur l'Autel l'Eucharistie ou le Corps du Seigneur, au rang des images, mais de la placer sous la croix. Ce Canon fait voir que dès-lors on pratiquoit ce qui s'observe encore dans nos Eglises. ' Les Laïcs ne doivent point être mêlés avec les Clercs pendant la célebration des saints Mysteres et l'Office divin, mais se tenir dans le lieu qui leur est assigné. ' Dans un autre Canon l'on détermine ce qui se doit chanter aux différentes heures de cet office divin, selon les différentes saisons de l'année. ' Outre les Hymnes de saint Ambroise, qu'on y emploïoit, on permet d'y introduire celles qui porteront le nom de leurs Auteurs, et qui ne contiendront rien contre la foi. ' L'on proscrit les superstitions qui se pratiquoient le premier jour de Janvier, et à la fête de la Chaire de saint Pierre. ' On condamne comme une pratique sacrilege et hérétique dans un Evêque, de tirer de l'argent ou des présens des Clercs qu'il ordonne.

c. 3. c. 4. c. 18. c. 23. c. 22. c. 27.

Entre les Canons qui regardent la discipline Monastique, ' il est défendu aux Evêques de déposer un Abbé, ou un Archiprêtre, sans avoir consulté les autres Abbés et prêtres du même diocèse. ' Deux Clercs ou deux Moines ne coucheront point ensemble dans un même lit. Chaque Moine aura le sien à part dans une sale commune. ' Le dix-septiéme canon est tout emploïé à regler les jeûnes des Moines pendant le cours de l'année. ' Tout Moine qui sortira de son Cloître pour se marier, sera excommunié, et séparé de sa prétenduë femme, à quoi l'on pourra emploïer le secours même du Juge séculier. ' Les Vierges et les veuves qui, après s'être consacrées à Dieu, entreront dans le mariage, subiront la même peine, elles et ceux qui les épouseront. ' Les mariages incestueux sont aussi défendus; et afin de rendre cette défense plus sensible, on montre qu'elle est de droit divin, comme de droit positif. ' Les femmes n'entreront point dans les monasteres d'hommes.

c. 7. c. 14. c. 17. c. 15. c. 20. c. 21. c. 16.

'Sainte Radegonde, qui avoit établi à Poitiers un monastere de filles, comme on le dira dans la suite, 's'adressa au Concile de Tours, pour en obtenir la confirmation

p. 872-874. | G. l. 9. p. 348-349.

de cet établissement, et de la discipline qui s'y observoit selon la Regle de saint Césaire. Sa letre est perduë; mais l'assemblée y fit une réponse qui est venuë jusqu'à nous, et par laquelle les Peres lui accordent ce que la Sainte leur demandoit. Cette réponse ne porte toutefois que les noms de sept d'entre eux : Euphrone, Prétextat, Germain, Felix, Domitien, Victorius et Domnole. ' On la fit revivre quelques années après dans la fameuse affaire de Chrodielde et de Basine, Religieuses du même Monastere; et saint Gregoire de Tours l'a insérée en son entier dans son histoire.

Gr. T. hist. l. 9. c. 39.

Conc. ib. p. 868-869. | G. ib. p. 343-345.

' Outre la letre précédente des sept Evêques, dont on vient de parler, il y en a une autre de quatre d'entre eux, Euphrone, Felix, Domitien et Domnole. C'est une espece de letre circulaire adressée aux peuples de leurs diocèses, ou comme porte l'inscription, de toute la Province de Tours. Elle contient une exhortation pathétique, pour les porter à tâcher de détourner par de bonnes œuvres les maux dont ils étoient menacés. Dans cette vuë elle les engage à se reconcilier avec leurs ennemis; à ne point célebrer de mariages, que cette calamité ne fût passée; à rompre les conjonctions incestueuses; à païer les dîmes de tous leurs biens, même des serfs, et pour ceux qui n'en auroient point, à païer le tiers d'un sou d'or pour chacun de leurs enfants.

p. 869.

' Le P. Sirmond regarde cette letre comme appartenant au II Concile de Tours, et en faisant partie. Mais on n'y découvre rien qui puisse appuïer cette opinion, sinon peut-être les souscriptions de quatre Evêques entre ceux qui le composerent. Il se put faire néanmoins qu'ils l'écrivissent en quelque autre rencontre; et si la calamité publique dont il y est parlé, n'est autre, comme quelques-uns le croïent, que la guerre civile qui arriva après la mort de Cherebert entre Sigebert et Chilperic, au sujet de la Touraine et du Poitou, l'on sera obligé d'en renvoïer l'époque au moins en 570.

SAINT NICET,

EVÊQUE DE TREVES.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

′SAINT Nicet, l'un des plus grands Evêques de l'Eglise Gallicane en son temps, vint au monde avec un cercle de cheveux autour de la tête. Cette circonstance fit juger dès-lors qu'il étoit destiné à la clericature. Ses parents dans cette vûë prirent un soin extrême de son éducation. Après qu'il eut été instruit dans les letres, ils le ′mirent sous la conduite de l'Abbé d'un Monastere[1] inconnu jusqu'ici. Nicet fit à cette école de si grands progrès dans la vertu, qu'à la mort de l'Abbé il fut élû pour remplir sa place. Il s'acquitta dignement de cette charge et n'oublia rien pour faire avancer ses Moines dans la perfection de leur état.

Gr. T. vit. PP. c. 17. n. 1.

′Le Roi Thierri avoit pour le saint Abbé une vénération particuliere; et bien loin de s'irriter de ce qu'il lui découvroit souvent ses péchés, il en sçavoit profiter pour devenir meilleur. L'estime qu'il faisoit de son mérite, le porta à le faire ordonner Evêque de Treves. La cérémonie s'en fit en 527, avec le consentement du peuple. ′Nicet ne fut pas si-tôt revêtu de cette nouvelle dignité, qu'il fit connoître ce qu'on devoit attendre de sa vigueur et de sa fermeté épiscopale. Theodebert, fils et successeur de Thierri, éprouva lui-même jusqu'où il les portoit l'une et l'autre. Clotaire I, quelque puissant Monarque qu'il fût, apprit aussi par sa propre expérience, que le saint prélat

Gr. T. ib.

n. 2.

1. ′L'Auteur de l'Histoire de Treves publiée par Dom Luc d'Acheri, place ce Monastere au Diocèse, ou dans la ville même de Limoges. Mais outre que cet Ecrivain étoit fort éloigné de ces temps-ci, il pourroit fort bien s'être trompé, ′sur ce que saint Gregoire de Tours dit avoir appris l'histoire de saint Nicet, de la bouche de saint Yrier Abbé au même diocèse, et avoir cru que saint Nicet avoit été Abbé du même Monastére. ′Il y a plus d'apparence que le Monastere de saint Nicet étoit situé sur les frontieres de France et d'Italie, mais dans les Etats du Roi Thierri.

Spic. t. 12. p. 209.

G. T. ib. pr.

Bult. hist. occ. t. 1. p. 120. n. 6.

ne sçavoit point faire acception des personnes, lors qu'il s'agissoit des interêts de Dieu.

n. 3. ' Ce zéle apostolique attira à saint Nicet, de la part de ce dernier Prince, un exil qui ne fut pas de longue durée. En effet la mort de Clotaire aïant suivi de près, Sigebert. un de ses fils qui lui succéda dans une partie de ses Etats, ne voulut prendre possession de son Roïaume, qu'avec les bonnes graces d'un si grand Evêque.

n. 3-5. | hist. l. 10. c. 29. ' Saint Nicet rendu à son Eglise, continua de la gouverner avec sa sollicitude ordinaire. Il se rendit sur-tout fort célebre par le talent qu'il avoit pour annoncer les vérités du salut, par la pratique de toutes les bonnes œuvres, et par une sainteté de vie que Dieu releva en y attachant le don des miracles. ' La grandeur de sa charité pour les pauvres, les captifs et les affligés, le rendit comparable aux Maximes et aux Paulins.

Du Chesn. t. 1. p. 852.

Les bornes du diocèse de Treves étoient trop étroites pour fixer le zéle de cet homme Apostolique. Il l'étendit encore sur tous les besoins de l'Eglise des Gaules. C'est ce qui le porta à se trouver malgré la distance des lieux à divers Conciles, qui se tinrent de son temps, afin d'avoir part aux reglements qui s'y firent pour le maintien de la discipline. ' Dès 535 il assista au premier de Clermont, et en 549 au second qui fut assemblé dans la même Ville, et où il souscrivit immédiatement après Hesychius de Vienne qui y présidoit. La même année il s'étoit déja trouvé au grand Concile d'Orleans, que l'on compte pour le cinquiéme, et où il souscrivit le quatriéme des Métropolitains. En 551 il assista encore au second de Paris dans l'affaire de Saffarac Evêque du lieu, et y souscrivit le troisiéme des vingt-sept Evêques qui le composerent. ' Il en assembla un autre lui-même dans la Ville de Toul, du consentement du Roi Theobalde, par conséquent avant l'an 555. On n'a point aujourd'hui les actes de ce Concile. On sçait seulement qu'il fut convoqué au sujet des insultes et autres mauvais traitements, que le Saint avoit reçus de quelques François, qu'il avoit été obligé d'excommunier pour cause de mariages incestueux.

Conc. t. 4. p. 1807. | t. 5. p. 397. 404. 812. |

t. 5. p. 404. 405.

Du Chesn. ib. p. 852-855. ' L'Italie et l'Orient se ressentirent aussi de l'ardeur qu'avoit saint Nicet pour la pureté de la foi, et pour gagner tout le monde à J. C. Touché du ravage que faisoit l'A-

rianisme parmi les Lombards, il écrivit à Clodosinde Princesse Catholique, femme d'Alboin Roi de la nation, pour l'engager à retirer de l'hérésie le Prince son époux. Aïant appris que l'Empereur Justinien s'étoit laissé séduire par les sectateurs des restes de l'Eutychianisme, il écrivit encore à ce Prince pour tâcher de le détromper de son erreur.

Ce furent là des dernieres actions de l'épiscopat de saint Nicet, qui mourut le cinquiéme de Décembre ' vers l'an 566. Sa fête est marquée au même jour dans le martyrologe Romain, quoique d'autres la mettent à d'autres jours. ' Il fut inhumé dans l'Eglise de saint Maximin, un de ses prédécesseurs, où son tombeau devint celebre par les miracles que Dieu y opéra. ' L'on compte entre ses disciples, saint Magneric qui lui succéda dans le siege de Treves, et saint Yrier Abbé en Limousin.

Mab. act. B. t. I. p. 194. not.

Gr. T. ib. n. 6.

Hist. l. 10. c. 29. | Bult. ib. p. 299. n. 4.

Plusieurs grands hommes, qui écrivoient du vivant de saint Nicet, ou peu après sa mort, rendent à son mérite des témoignages éclatants d'estime, et d'honneur. ' Florien Abbé de Roman-Moutier dans deux letres qu'il lui adressa, nous apprend, qu'il étoit digne de l'épiscopat long-temps avant qu'il y fût élevé. Qu'une vie passée dans l'innocence et les austérités du cloître dès sa premiere jeunesse, l'avoit préparé à se voir un jour l'un des successeurs des Apôtres. Que de son vivant même il étoit puissant auprès de Dieu et des saints.

Du Chesn. ib. p. 851. 852.

' Sa réputation étoit si grande, qu'elle avoit pénétré jusqu'en Italie et ailleurs. Nous avons encore deux letres, l'une d'un Evêque de ce païs-là nommé Rufus, et l'autre d'un Auteur inconnu, remplies l'une et l'autre des louanges du saint Evêque. ' Saint Gregoire de Tours, comme on l'a déja vû, n'en parle qu'avec éloge, et a consacré à sa mémoire une partie de son livre de la vie des Peres. ' De même, Fortunat de Poitiers lui a donné une place honorable entre les grands Evêques de son temps, qu'il célebre dans ses poësies. Nous rapporterons quelques vers de son éloge, pour lui servir comme d'épitaphe.

p. 863. 865. 866.

Gr. T. ib. | vit. pp. c. 17.

Fort. l. 3. c. 9.

Splendor, apex fidei, veneranda mente Niceti,
Totius orbis amor, Pontificumque caput :
Summus apostolico præcellens Pastor ovili,

Auxisti meritis quidquid honoris habes.
Divino insistens operi terrena relinquis,
Cui moritur mundus, non moriture manes.

§. II.

SES ÉCRITS.

On n'a tiré de la poussiere qu'à différentes reprises ce qui nous reste des écrits de saint Nicet. Peut-être arrivera-t-il quelque jour, qu'on en déterrera encore quelque autre. Il y avoit fort long-temps qu'on ne connoissoit de lui que ses deux letres, l'une à l'Empereur Justinien, l'autre à la Reine Clodosinde, ' lorsqu'en 1659 Dom Luc d'Acheri publia sous son nom deux petits traités ascétiques. L'un porte pour titre : *De vigiliis servorum Dei*, Des veilles des serviteurs de Dieu ; et l'autre *De psalmodiæ bono*, Des avantages de la psalmodie. Ils se trouvent dans quelques manuscrits sous le nom de Nicetas Evêque des Daces ; ' mais celui de saint Germain des Prés, d'où l'Editeur les a tirés, les attribue à l'Evêque Nicet, que Dom d'Acheri prouve fort bien n'être autre que saint Nicet de Treves.

Spic. t. 3. p. 1-12.

Pr. p. 3. 4.

T. 3. p. 9. 11. 12. ' Il paroît hors de doute que l'Auteur composa ces traités lorsqu'il gouvernoit le monastere dont il fut Abbé, avant que d'être élevé à l'Episcopat. Il y parle en effet à une Communauté de Serviteurs de Dieu ; et ce qu'il y dit en divers endroits, ne peut convenir qu'à des Moines.

p. 1. 7. ' Le premier des deux petits traités est divisé en quatre chapitres. S. Nicet l'emploïe à montrer en particulier combien la pratique des veilles, ou prieres de la nuit, est utile, ancienne et autorisée. Mais il a soin de faire observer, qu'il serviroit de peu de chose que le corps veillât, si le cœur ne veilloit aussi. Il y réfute en peu de mots ceux qui s'aviseroient de blâmer une si sainte pratique.

p. 7-12. ' Dans l'autre traité, qui ne contient que trois chapitres, saint Nicet suit à peu près la même methode que dans le précédent. Il y établit l'utilité, l'antiquité et l'excellence de la psalmodie : après quoi il donne de fort belles regles pour s'en acquitter de la maniere qu'il convient. ' Il y a inséré un éloge accompli, quoique abrégé, des Pseaumes de David.

Ces deux traités, comme l'on voit, ont une étroite liaison entre eux, et pourroient être regardés, par rapport aux sujets qu'on y touche, comme deux parties d'un seul et même traité. Le style en est fort simple, mais clair, net, uniforme, et la diction assez pure pour le temps où écrivoit l'Auteur. Il y a beaucoup de justesse dans les pensées; mais la matiere n'y est qu'ébauchée, et nullement approfondie.

Le style des deux letres de saint Nicet, qui nous restent, est un peu plus relevé. Elles furent des dernieres productions de la plume du saint Evêque. ' On les trouve dans les recueils de Freher et de Du Chesne, et dans les collections des Conciles. Le P. Sirmond place vers l'an 563 celle qui est adressée à l'Empereur Justinien, et vers 565 celle à Clodosinde. Mais il y a plus d'apparence que celle-ci précéda l'autre.

Freh. hist. Fr. t. 1. p. 189-192. | Du Chesn. t. 1. p. 852-855. | Conc. t. 5. p. 832. 836. | G. t. 1. p. 320. 324.

' Saint Nicet l'écrivit effectivement à l'occasion des Ambassadeurs, que cette Reine envoïa aux Rois de France ses freres, apparemment sur la mort de Clotaire I leur pere, ainsi ou en 561 ou l'année suivante. Après avoir loué le don de la sagesse et les autres grandes qualités qui brilloient en cette Princesse, il l'exhorte à travailler à la conversion du Roi Alboin son époux. Comme ce Roi étoit Arien, saint Nicet entreprend de combattre l'Arianisme par plusieurs passages de l'Ecriture et divers raisonnements. Entre ceux-ci il insiste en praticulier sur les miracles. Il rappelle ceux qui se faisoient aux tombeaux de saint Martin de Tours, de saint Hilaire de Poitiers, de saint Loup de Troïes, de saint Germain d'Auxerre, de S. Remi de Reims, de saint Médard de Noïon; et demande si l'on voit s'opérer de semblables merveilles dans les Eglises des Ariens. Il propose ensuite à Clodosinde l'exemple de sainte Clotilde son aïeule, qui travailla si efficacement à la conversion de Clovis, afin de la porter à en faire autant à l'égard d'Alboin. ' Mais l'endurcissement de ce Prince empêcha qu'il en profitât; et il périt misérablement. Outre les endroits marqués, ' cette letre se trouve encore dans l'appendice des œuvres de saint Grégoire de Tours.

Du Chesn. ib. p. 853-855.

Mab. ann. l. 6. n. 41.

Gr. T. app. p. 1338-1340.

' Celle qui est adressée à l'Empereur Justinien, fut écrite vers l'an 565 et envoïée par le Prêtre Lactance, qui

Du Chesn. ib. p. 852. 853.

étoit venu d'Orient dans les Gaules visiter les lieux, que la vénération des peuples y rendoit célebres. Saint Nicet y suppose ce Prince engagé dans les hérésies de Nestorius et d'Eutychès. C'est ainsi qu'il désigne celle des Incorruptibles, rejetton de la derniere, que Justinien avoit embrassée sur la fin de son regne. Le saint l'exhorte par toute sorte de motifs à y renoncer, et ne craint pas de lui déclarer, que toute l'Italie, l'Afrique, l'Espagne et les Gaules en déplorant sa chûte, anathematisoient sa mémoire.

Gr. T. ib. p. 1337. ′ Un Martyrologe manuscrit ancien de plus de six cents ans, attribuë à saint Nicet le celebre Cantique *Te Deum laudamus*. Ben. reg. c. 11. Mais il est plus ancien que ce Prélat, ′ puisqu'il se chantoit dans l'Eglise, avant que saint Benoît écrivît sa Regle.

SAINT FRIDOLIN,

Abbé de S. Hilaire a Poitiers.

Boll. 6. Mart. p. 432. n. 7. L'HONNEUR qu'on fait à saint Fridolin de le compter au nombre des Ecrivains Ecclésiastiques, p. 434. n. 4. 5. nous engage à lui donner place dans cette histoire. ′ Il naquit en Hibernie d'une des meilleures et plus opulentes familles de cette Isle. Dès sa jeunesse il fit voir un parfait détachement de tous ses grands biens, en les distribuant n. 6. libéralement aux pauvres. ′ Il étudia les letres, et même les plus hautes sciences, comme la Philosophie, et s'y rendit fort habile. Mais il fit encore plus de progrès dans la science des Saints.

p. 434. 435. n. 7. 14. ′ Pénétré du desir de se consacrer entierement à Dieu, il entra dans la clericature, et entreprit d'annoncer aux autres les vérités du salut. Après avoir ainsi prêché l'Evangile en divers lieux de son païs, il forma le dessein d'en sortir, pour aller finir ses jours dans une terre étrangere. p. 436. 437. n. 15-23. ′ Il passa la mer et vint dans les Gaules, où il continua d'exercer le ministere de la parole dans l'esprit des Apôtres. En parcourant de la sorte les Villes et les Villages, il arriva à Poitiers. Il fixa sa demeure à un des Fauxbourgs

Fauxbourgs de la Ville, où reposoit le corps de S. Hilaire. Il en fit la découverte, et avec le secours de l'Evêque du lieu et des citoïens, il rebâtit l'Eglise, y fit la translation des reliques du Saint, rétablit son Monastere, et en fut élû Abbé.

' Il y avoit déja plusieurs années que saint Fridolin en faisoit les fonctions, lorsqu'il fut averti en songe par S. Hilaire de se retirer en Allemagne. Le pieux Abbé quitta Poitiers, sans marquer la moindre attache pour aucun lieu de la terre. Il s'arrêta sur sa route en divers lieux, où il éleva plusieurs Eglises toutes en l'honneur de saint Hilaire, comme en Retie, dans les monts Voges, à Strasbourg, sur la Moselle au Diocèse de Metz. ' Celle-ci se nommoit Helera, et subsiste encore aujourd'hui sous le nom de saint Avold. ' Enfin il fixa ses courses à Secania, maintenant Seckin ou Seckingen, et y établit un Monastere double. On y voit encore une illustre Communauté de Chanoinesses. Le Saint y mourut le sixiéme de Mars ; et son tombeau y devint célebre par les merveilles que Dieu y opéra.

p. 437. 438. n. 24. 28.

Mab. ann. l. 2. app. 7. p. 756.

Boll. ib. p. 439. n. 1-8.

' L'on place communément cette mort sous le regne de Theodebert I, vers l'an 538, fondé sur ce que Balther Auteur de la vie de nôtre Saint, suppose que ce fut sous Clovis I qu'il établit les Monasteres dont on a parlé. ' Mais il y a des preuves d'ailleurs, que ces établissements ne se firent que sous le regne des successeurs de ce Monarque.' Il est visible en effet que saint Fridolin étoit encore au monde du temps du Roi Sigebert I après l'an 562. C'est lui que Gogon principal Ministre de ce Prince, saluë dans une de ses letres à Pierre Evêque de Metz, le supposant encore dans son Monastere d'Helera sur la Moselle. Or cette autorité est préférable à celle de Balther, qui n'écrivoit que plus de trois cents ans après la mort de saint Fridolin. Sur ce principe le Saint n'aura quitté la France pour se retirer en Alemagne, que vers 568 ou 569.

p. 432. n. 6. | Bail. 6. Mars, p. 62.

Mab. ib.

Du Ches. t. 1. p. 844.

' Dempster et quelques autres après lui, en font un illustre Ecrivain, et lui attribuent les ouvrages suivants : 1. *Un livre d'Exhortations*; 2. *un autre livre d'avis aux moines* ; 3. *un livre d'instructions au peuple d'Ausbourg*, 4. *des actes de saint Hilaire compris aussi en un livre*. Mais, comme on le remarque fort bien, l'autorité de ceux qui avan-

Boll. ib. n. 7.

cent ces faits, est plus que suspecte, et auroit besoin d'être appuïée de preuves réelles pour mériter nôtre créance.

Du Ches. ib.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la doctrine que saint Fridolin prêcha en France, pénétra jusques dans les Palais de nos Rois, et y produisit d'heureux effets. C'est le témoignage que Gogon qu'on a déja nommé, rend à sa mémoire : *de cujus doctrina*, dit-il, *regum sunt ornata palatia*.

SAINT FORTUNAT,

Evêque.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

On se trouve fort partagé sur les circonstances de l'histoire de ce Prélat. L'identité de nom l'a fait confondre par plusieurs avec le célebre Venance Fortunat, Evêque de Poitiers à la fin de ce VI siécle. Mais il n'est pas possible de se refuser aux preuves qui les distinguent l'un de l'autre.

Usuar. mar. p. 345.

Celui qui fait le sujet de ce article, étoit né à Verceil en Italie. Dès sa premiere jeunesse il fut instruit dans les letres, et s'y rendit si habile, qu'il acquit dans la suite le titre de Philosophe des Lombards : expression qui ne marque peut-être autre chose, sinon qu'il fut Evêque dans le païs où dominoit cette nation. Il est au moins vrai qu'il fut élevé à l'Episcopat ; quoiqu'on n'ait point encore découvert quel Siége il remplit. Certaines raisons, qui nous sont inconnuës, mais qui devoient être graves, l'obligerent à quitter son Eglise et à se retirer en France.

Ib. | Sur. 1. Nov. p. 14

Il y fut particulierement connu de saint Germain Evêque de Paris, avec qui il lia une étroite et sainte amitié, et qui l'engagea à écrire la vie de saint Marcel l'un de ses prédécesseurs.

On ignore le temps précis auquel saint Fortunat quitta

l'Italie et combien d'années il passa en France.[a] Il s'étoit habitué du côté de Celles au Diocèse de Sens, à six lieuës de Paris ou environ. Aïant appris que saint Germain étoit tombé malade, il se mit en chemin pour aller lui rendre visite. Mais il fut lui-même arrêté sur sa route par une maladie, qui le fit passer de la terre au Ciel avant saint Germain son ami.' L'on croit que sa mort arriva vers l'an 569.

'Ce fut à Celles même qu'il mourut. Sa fête y est marquée comme d'un saint Evêque Confesseur, au cinquiéme de Mai et au dix-huitiéme de Juin.' Quatre Martyrologes manuscrits de l'Eglise de Paris font mention de ce Saint, et le lieu où il fut inhumé porte encore aujourd'hui son nom. Ses Reliques s'y gardent avec beaucoup de respect, et son culte a passé successivement à plusieurs endroits circonvoisins.' On y voit même deux Eglises dédiées en son honneur. En faut-il davantage pour distinguer ce saint Evêque de Fortunat Evêque de Poitiers, quoique venu comme lui d'Italie en France? Il n'est pas surprenant au reste, que la réputation de celui-ci aïant été plus éclatante que celle de l'autre, on lui ait rapporté ce qui ne convient qu'au premier. Mais il n'en est pas moins vrai, qu'avant que Venance Fortunat fût élevé sur le Siége de Poitiers, il y avoit en France un autre Fortunat Evêque et ami de saint Germain de Paris.

[a] Usuar. ib. p. 255. 345.

Bail. 13. Jan. tab. cr. n. 1.

Usuar. ib.

Dub. hist. Par. l. 1. c. 8. n. 5.

Boll. 18 Jun. p. 601.

§ II.

SES ÉCRITS.

IL passoit pour constant avant la fin du XV siécle, que la vie de S. Marcel Evêque de Paris avoit eu pour Auteur saint Fortunat, dont nous venons de donner l'histoire. C'est ce que Jean le Munerat Docteur de Paris atteste dans ses remarques sur le Martyrologe d'Usuard, qu'il publia en 1490. Divers Ecrivains des siécles postérieurs, 'et M. de Tillemont entre autres, n'ont fait aucune difficulté d'embrasser cette opinion.' D'autres l'ont regardée comme appuïée sur de foibles conjectures; et quelques autres enfin l'ont entierement rejettée, aimant mieux attribuer cette vie à Fortunat de Poitiers.' Ce sont des

Till. H. E. t. 10. p. 416.

Bail. 13. Jan. tab. cr. n. 1.

Boll. 18. Jun. p. 601.

difficultés que les Continuateurs de Bollandus promettent de discuter au troisiéme de Novembre. En attendant les lumieres qu'ils nous donneront sur ce sujet, nous marquerons ici simplement les raisons qui nous rendent la premiere opinion préférable à l'autre.

1°. L'inscription de cette vie donne à Fortunat le titre d'Evêque indeterminément; et il paroît par la préface qu'il étoit un Evêque étranger, quoiqu'il écrivît en France. Il est vrai que ces deux caracteres conviennent à Venance Fortunat, qui fut Evêque de Poitiers, et qui étoit venu d'Italie en France, comme le précédent. Mais presque toutes les inscriptions des vies qu'il a composées, telles que sont celles de saint Aubin d'Angers, de saint Médard de Noïon, ne lui donnent que le simple titre de Prêtre. Que si quelques-unes le qualifient Evêque, elles y joignent le nom de son Eglise.

2°. Le style de la vie de saint Marcel est différent du style de Fortunat de Poitiers : c'est-à-dire, plus simple et moins étudié, plus concis et moins diffus.

3°. Cette piece fut composée plusieurs années avant la mort de saint Germain de Paris, entre 560 et 570. Or il ne paroît pas que Venance Fortunat, qui n'étoit que tout nouvellement venu en France, se fût fait si-tôt une occupation d'écrire des vies de Saints. Ce ne fut qu'assez long-temps après qu'il prêta sa plume à ce pieux et noble travail.

Gr. T. gl. conf. c. 89.

4°. Enfin saint Gregoire de Tours parlant de la vie de saint Marcel, qu'il avoit luë, la cite sans en nommer l'Auteur. Au contraire, lorsqu'il parle de celles qu'avoit écrites Fortunat de Poitiers, comme celles de S. Severin de Bordeaux, de saint Aubin d'Angers, de saint Germain de Paris, il a grand soin de lui en faire honneur, en marquant qu'elles sont de lui. Si donc il n'ignoroit pas qu'il étoit Auteur de celles-ci, comme étant son ami particulier, pourquoi n'auroit-il pas sçu qu'il l'étoit de l'autre, si véritablement il l'avoit composée ?

Sur. 1. Nov. p. 14. 15.

Saint Fortunat y mit la main, ainsi qu'on l'a déja dit, à la priere et aux instances de saint Germain de Paris, à qui il la dédia par une préface, où il marque beaucoup de respect et de déférence pour ce saint Prélat. Il s'y excuse d'abord avec beaucoup de modestie, d'entrepren-

dre un ouvrage qu'il regardoit au delà de sa portée. Mais enfin les sollicitations de saint Germain, à qui il ne pouvoit rien refuser, vainquirent son humilité. Il y avoit près de deux cents ans que S. Marcel n'étoit plus au monde lorsque l'Auteur se prêta à en écrire l'histoire. Il le fit sur ce qu'on en sçavoit alors par tradition ; personne n'en aïant dressé aucun monument pour la postérité. C'est pourquoi il se trouve si peu de faits dans cette piece. Quelque courte qu'elle soit, les miracles, suivant le genie du siécle, y occupent la plus grande place. Tous ceux qui ont entrepris dans la suite de parler de saint Marcel, à commencer par saint Gregoire de Tours, ont puisé dans cette vie ; comme dans le monument le plus ancien qui nous reste pour son histoire.' Elle se trouve dans le recueil de Surius, au premier jour de Novembre. p. 14-17.

'On attribuë aussi à saint Fortunat, dont nous traitons ici, la vie de saint Hilaire Evêque de Poitiers, divisée en deux livres. Mais d'autres en plus grand nombre croïent la devoir donner à Venance Fortunat ; et il faut avouer que la présomption est en sa faveur. Cette vie en effet se trouvant porter le nom d'un Fortunat, et étant dédiée à un Evêque de Poitiers, qui gouvernoit cette Eglise pendant les premieres années que le Prêtre Fortunat y faisoit sa résidence ; il est beaucoup plus raisonnable de l'attribuer à celui-ci, qui a écrit tant d'autres Vies de Saints, et qui fut à son tour un des successeurs de saint Hilaire, que d'en faire Auteur un étranger, qui ne fut peut-être jamais à Poitiers. Voilà ce que les circonstances de cette difficulté font naturellement naître à l'esprit. Till. ib. t. 7. p. 434-746.

Mais si l'on considere l'ouvrage en lui-même, l'on conviendra, pour peu que l'on soit versé dans les écrits de Venance Fortunat, que le style du premier livre n'est point le sien. Cette raison jointe à quelques autres, nous engage à prendre un milieu, et à croire que le premier livre de cet ouvrage appartient à saint Fortunat Evêque de Lombardie, qui l'aura composé avant que le Prêtre Fortunat se retirât à Poitiers, et que le second est une des productions de la plume de ce Prêtre, qui l'aura ajoûté

dans la suite au premier, afin de réunir les miracles du Saint à l'histoire de sa vie.

Ce qui nous le persuade, est premierement la diversité de style qui se trouve entre ce premier livre et le second : au lieu qu'entre le second livre et les autres écrits de Venance Fortunat, il y a beaucoup de conformité pour le style. En second lieu, on découvre dans la préface du premier livre, le même genie qui regne dans celle de la vie de saint Marcel de Paris. En troisiéme lieu, ces deux livres, quoiqu'ils ne contiennent que l'histoire d'un seul et même Saint, sont néanmoins entiérement indé-
Hil. vit. p. 128. pendants l'un de l'autre.' Le premier ne fait point esperer le second ; et le second ne dit rien du premier. Celui-ci se trouve même seul dans plusieurs manuscrits.

Gr. T. ib. c. 2. 'Il est vrai, et c'est ce qui pourroit former quelque difficulté, il est vrai que saint Gregoire de Tours, citant la relation des miracles de saint Hilaire, désigne manifestement le second livre de sa vie plutôt que le premier. Cependant il ne l'attribuë point à Fortunat de Poitiers, comme l'on a déja observé qu'il en use en parlant des autres vies de Saints qui sont de lui. Pourquoi donc ne le fait-il pas ici comme ailleurs ? Etant aussi lié qu'il l'étoit avec cet Ecrivain, pouvoit-il ignorer qu'il fut Auteur de cet Ouvrage ? Il pouvoit effectivement le sçavoir ; mais il sçavoit aussi que le premier livre n'étoit pas de lui. Ainsi pour éviter de donner lieu à l'erreur, en ce qu'on auroit pû lui attribuer le premier, s'il lui avoit donné le second, il s'est abstenu de lui en faire honneur.

Rien n'empêche donc que saint Fortunat Evêque de Lombardie retiré en France, ne soit regardé comme Au-
Boll. 13. Jan. p. 790. 2. teur du premier livre de la vie de saint Hilaire.' Il le composa à la priere de Pascence II du nom, à qui il le dédia par une préface qui se lit à la tête : à peu-près comme il en avoit déja usé envers saint Germain de Paris, en lui dédiant la vie de saint Marcel. L'Auteur n'étoit que médiocrement instruit des actions de saint Hilaire. Aussi sa relation est fort imparfaite. Il n'y parle ni du faux Concile de Beziers, ni de l'affaire de Saturnin d'Arles, ni de ce que fit le Saint à Milan, après avoir rétabli l'intégrité de la foi dans les Gaules. C'est sur ces re-

ticences que nous avons montré ailleurs, que ce premier livre ne peut avoir été l'ouvrage d'un disciple de saint Hilaire même, comme quelques Ecrivains l'ont pensé. Du reste il n'est pas mal écrit pour le siécle où il a paru, et contient fort peu de miracles. Ce fut pour y suppléer, que Fortunat de Poitiers y ajoûta dans la suite, comme on l'a déja dit, le second livre, qu'il dédia au même Evêque et à tous les Fideles de l'Eglise de Poitiers.

' Surius nous a donné l'ouvrage entier, au treiziéme de Janvier, sans toucher au style contre son ordinaire. Il s'est contenté d'ajoûter à l'inscription du premier livre, que Fortunat n'étoit encore que Prêtre, lorsqu'il le composa ; parce qu'il croïoit que Venance Fortunat en étoit l'Auteur, comme du second. ' Mais cette particularité ne se trouve point dans les manuscrits, qui portent simplement *Auctore Fortunato*. ' Bollandus a aussi inséré le même ouvrage en son entier dans sa grande collection, au même jour que Surius. Après eux Dom Coutant l'a fait reïmprimer à la tête des œuvres de saint Hilaire qu'il publia à Paris en 1693.

Sur. 13. Jan. p. 271-278.

Boll. ib. p. 790 n. 1.

p. 790-795.

EUSEBE,

EVÊQUE D'ANTIBE.

EUSEBE succéda ' à Eutherius ou Ætherius dans le siege episcopal d'Antibe, après l'an 541, auquel celui-ci assista au IV Concile d'Orleans. ' Il y avoit déja quelques années qu'il gouvernoit cette Eglise, lorsqu'en 549 on convoqua le V Concile tenu dans la même Ville. Eusebe y fut invité, comme presque tous les autres Evêques de l'Eglise Gallicane. Mais ne pouvant s'y trouver en personne, il y députa le Diacre September, qui y tint sa place. ' En 554 n'aïant pas les mêmes empêchements, il se rendit à Arles, pour un autre Concile qui s'y assembla le vingt-neuviéme de Juin, et eut part à ses déliberations et à ses réglements. On ne sçait point au juste combien d'années Eusebe passa dans l'épiscopat. Il y a tout lieu de croire qu'il ne vécut guéres au delà de l'an 570 ou 571. ' Il est au moins certain qu'avant le mois de Sep-

Conc. t. 5. p. 388.

p. 399.

p. 782.

p. 920.

tembre 573, Optat lui avoit succédé ; puisqu'il assista alors au IV Concile de Paris en qualité d'Evêque d'Antibe.

Mab. ann. l. 5. n. 36. ' Dom Mabillon étoit persuadé, que cet Eusebe est Auteur de l'histoire de la translation des corps de saint Vincent, saint Oronce et saint Victor Martyrs de Gironne en Espagne, qui se fit à Embrun sous saint Marcellin premier Evêque du lieu. Cette persuasion n'est point sans fondement. ' Il est constant par l'histoire même dont il s'agit, que celui qui y mit la main, étoit un Evêque successeur immédiat d'un Ætherius. Que celui-ci vivoit du temps de Beroalde Abbé du Monastere, où reposoient les corps Saints, de qui il reçut une partie de leurs reliques. Qu'enfin cela se passa à quelque distance, ou même dans la Province d'Embrun, ' et au VI siécle, selon la remarque de Dom Mabillon. Or tous ces caracteres ne peuvent mieux convenir qu'à Eusebe, qui succéda, comme on l'a vû, peu avant le milieu du même siécle à Eutherius dans le siége d'Antibe, peut-être dès-lors suffragant d'Embrun. N'importe que le prédécesseur d'Eusebe soit nommé Eutherius dans les souscriptions des Conciles, et Ætherius dans l'histoire de la translation. C'est certainement le même nom écrit différemment, et l'on en pourroit produire divers exemples.

Boll. 22. Jan. p. 392. n. 17.

Mab. ib.

Boll. ib. ' Mais la plus grande difficulté est, que cet Ætherius est qualifié Evêque non d'Antibe, mais d'*Antinciæ* ou *Antimiæ Ecclesiæ*. Sur quoi les Sçavants modernes se sont partagés en diverses opinions. ' Bollandus voudroit qu'on lût quelqu'un des noms latins, qui signifient Digne, Senez ou Nice suffragants d'Embrun, et que de-là Ethere aïant été transféré sur le siege Métropolitain, fût le même qu'Ethere d'Embrun, qui assista en 650 au Concile de Châlons sur Saône. ' Le P. le Cointe au contraire a pensé qu'il faudroit lire *Aventicæ*, Avenche sous Besançon ; ' M. de Tillemont, qui propose la même conjecture, en fait une autre, et seroit porté à lire *Aniciæ*, le Puy en Velay, ou le nom latin d'Auxerre, sur ce que vers 570 il se trouve un saint Ethere Evêque de cette Ville. Mais qui ne s'apperçoit ' qu'il est beaucoup plus naturel de lire *Antibiæ*, Antibe ! Et puisque tous les autres caracteres conviennent à Eusebe, qui fait le sujet de cet article, il doit

p. 390. n. 6.

Coint. an. 544. n. 96.

Till. H. E. t. 5. p. 611. 1.

Mab. ib.

doit demeurer pour indubitable, jusqu'à ce qu'on nous ait donné de meilleures preuves du contraire, qu'il est Auteur de l'histoire que Dom Mabillon lui attribuë.

ʹ Il la composa, comme il en avertit lui-même, sur ce qui s'en étoit conservé par une traduction orale, depuis l'épiscopat de saint Marcellin jusqu'au temps qu'il écrivoit. A cette histoire Eusebe ajoûta une espece d'appendice ou de supplément, pour apprendre à la postérité, comment Ethere son prédécesseur trouva le moïen d'avoir quelque partie des reliques des SS. Martyrs, qui lui furent une occasion d'établir le Monastere de Novi ou Noviac, où il les mit en dépôt, mais qui ne subsiste plus depuis longtemps. ʹ Il y raconte aussi de quelle maniere lui Eusebe recouvra ses reliques dans un voïage qu'il fit à Lyon par le Rhône, après qu'elles eurent été furtivement enlevées de Novi. Enfin il nous apprend que s'étant trouvé à un Concile avec un Abbé Espagnol, qui y étoit venu pour le bien de l'Eglise d'Espagne, il en tira les actes des SS. Martyrs, et que les aïant jugés écrits en un style trop grossier, il les avoit retouchés.

Boll. ib.

p. 393. n. 18-22.

ʹ Bollandus nous a donné au vingt-deuxiéme de Janvier ces actes ainsi repolis, ou plutôt défigurés par Eusebe, avec l'histoire de la translation des corps saints, et la relation du sort qu'eut la partie de leurs reliques, qui en avoit été accordée à l'Evêque Ethere. Ces piéces paroissent écrites avec beaucoup de bonne foi, et ne sont point chargées de miracles. Le style en est fort simple, mais clair et nullement embarrassé. Il ne faut pas croire au reste que les actes retouchés par Eusebe fussent originaux, avant qu'il y mît la main. Les Martyrs avoient souffert sous Diocletien vers 291 ; et leur histoire ne fut écrite que long-temps après, comme il paroît par plusieurs circonstances.

p. 390-393.

MAPINIUS,

Evêque de Reims.

Boll. 6. Feb. p. 785. n. 13. | Mar. l. 2. c. 20. | Gall. chr. vet. t. 1. p. 478. 2.

Avant 547, ou seulement vers 548, Mapinius succéda à Flavius dans le siege Episcopal de Reims. Il gouverna cette Eglise pendant plus de vingt ans, n'étant mort qu'en 569, ou même qu'en 572 selon d'autres. Il est au moins vrai que Gilles avoit pris sa place quelque temps avant le mois de Septembre 573.

Conc. t. 5. p. 399.

On est peu instruit de ce que fit Mapinius pendant un si long Episcopat. N'aïant pû se trouver en personne au grand Concile d'Orleans, qui se tint en 549, et que l'on compte pour le cinquiéme, il y députa l'Archidiacre Premote, qui y souscrivit l'antépénultiéme des Députés.

p. 404. 45.

Deux ans après en 551 Mapinius fut invité par le Roi Theobalde à un autre Concile, qu'il indiquoit à Toul, au sujet des insultes qu'on avoit faites à saint Nicet Evêque de Treves. Mais le Roi ne disant rien dans sa letre d'invitation, du sujet de cette assemblée, Mapinius refusa de s'y rendre. Le Prince apparemment instruit des raisons de son refus, lui adressa une seconde letre pour satisfaire à ce qu'il desiroit. Malheureusement celle-ci lui fut rendue trop tard; et ce Prélat n'eut pas assez de temps pour faire le voïage, avant la tenuë du Concile indiqué.

Ibid.

C'est ce qui lui fit prendre le parti d'écrire à saint Nicet une assez longue letre, qui est venuë jusqu'à nous. Après s'y être excusé, à peu près comme nous venons de le rapporter en suivant la letre, il y reproche un peu vivement à saint Nicet, de ne lui avoir pas fait lui-même sçavoir le sujet de la convocation de l'assemblée. Il appuïe ses reproches sur ce que la concorde et la bonne intelligence qui doivent regner entre les Evêques, l'exigeoient de lui. Que d'y avoir manqué c'est déroger à cette union si desirée. Que lui-même n'en auroit pas ainsi usé, s'il se fût trouvé en pareil cas. Qu'il lui convenoit mieux, à lui qui étoit Evêque, de l'instruire sur cette sorte de matiere, qu'au Prince. Qu'après tout il ne laisse pas de prendre

toute la part possible aux peines qu'on lui suscitoit. Il finit en avouant qu'il se croïoit néanmoins obligé d'obéïr aux ordres du Roi, lorsqu'ils avoient le bien pour objet, et qu'il l'auroit fait en cette occasion, s'il avoit plûtôt reçu la seconde letre qu'il lui avoit adressée.

Mapinius dans la sienne distingue deux sortes d'excommunication, au sujet des personnes que saint Nicet y avoit soumises : une excommunication pour des fautes graves marquées dans les Canons ; et une autre excommunication pour de moindres fautes, que la sollicitude pastorale ne pouvoit souffrir sans tâcher de les corriger.

p. 405.

Cette letre est d'autant plus importante, qu'elle est le seul ancien monument qui nous donne connoissance du Concile qui se tint à Toul vers 551. Comme les actes en sont perdus, on l'a insérée dans les collections des Conciles pour suppléer à cette perte. On l'a même répetée dans la collection des PP. Cossart et Labbe, où elle se lit au quatriéme et au cinquiéme tome. On la trouve encore dans les recueils de Freher et de Du Chesne. Dom Marlot et Dom Ruinart l'ont aussi fait entrer, l'un dans son histoire de Reims, et l'autre dans l'appendice des œuvres de saint Gregoire de Tours.

t. 4. p. 1828. | t. 5. p. 494. 405. | G. t. 1. p. 292. 293. | Du Ches. t. 1. p. 858. 859. | Marl. ib. | Gr. T. app. p. 1337. 1338. | Freh. hist. Fr. t. 1. p. 194. 195.

Il y a une autre letre de Mapinius écrite à Villicus Evêque de Metz. Celle-ci ne contient qu'un éloge de ce Prélat, mais un éloge magnifique, en ce qu'elle nous le represente comme surpassant tous les autres en douceur, en zéle, en vigilance pastorale. L'auteur aïant eu occasion d'y insérer ces paroles de J. C. à Saint Pierre : *paissez mes brebis*, il dit qu'elles ne le regardent pas lui seul, mais qu'elles s'adressent encore à tous ceux qui sont revêtus de l'épiscopat. Cette seconde letre se trouve dans Freher, Du Chesne et Dom Marlot.

Du Ches. ib. p. 860. | Marl. ib. Freh. ib. p. 197. 198.

On voit par l'une et par l'autre que Mapinius avoit du talent pour écrire. Son style est plus clair et plus coulant, que ne l'étoit ordinairement celui qu'on emploïoit en son siécle.

IV CONCILE

De Paris.

Gr. T. hist. l. 4. c. 4?. On fut redevable de la convocation de ce Concile aux soins du Roi Gontran, qui l'assembla dans le dessein de tâcher de terminer les differends qui divisoient les Rois ses freres, Chilperic et Sigebert. Saint Gregoire de Tours dit qu'il y appela tous les Evêques de son Roïaume.
Conc. t. 5. p. 919. 920. Il s'y en trouva trente-deux en personne, et un trente-troisiéme, qui étoit Ricomere d'Orleans, par député. Il y avoit six Metropolitains, et même sept, supposé que Besançon eût dès-lors le droit de Metropole : Philippe de Vienne, qui est nommé le premier, Sapaude d'Arles, Prisque de Lyon, Constitut de Sens, Laban d'Eause, Felix de Bourges, Silvestre de Besançon. Les plus celebres entre les autres Evêques, sont saint Germain de Paris, saint Felix de Nantes, saint Syagre d'Autun, saint Quinidius de Vaison, saint Aunaire ou Aunacaire d'Auxerre.

p. 918. L'assemblée se tint dans la Basilique de saint Pierre, qui porta depuis le nom de Sainte Genevieve, au mois de Septembre 573, la douziéme année du regne de Gontran et de ses freres, indiction sixiéme. Elle n'eut point l'effet que ce Prince en avoit espéré. Mais elle s'emploïa à terminer une autre affaire, qui causoit du trouble dans l'Eglise Gallicane. Un Prêtre du diocese de Chartres nommé Promote, s'étant emparé de l'Eglise de Dun, aujourd'hui Châteaudun, au même diocese, avoit trouvé le moïen de s'y faire ordonner Evêque. Papole, Evêque diocésain, que cet attentat regardoit personnellement, en porta ses plaintes au Concile, à qui il présenta une requête
p. 919. 921. tendant à reprimer une pareille entreprise. Les Peres de l'assemblée faisant droit sur la requête, prirent le parti d'écrire à Gilles Evêque de Reims, qui étoit le conse-
Gr. T. ib. l. 7. c. 17. crateur de Promote, et au Roi Sigebert, par ordre de qui il l'avoit consacré Evêque de Châteaudun.

Conc. ib. p. 919. Promote avoit été sommé de se rendre au Concile, où il refusa néanmoins de se présenter. C'est pourquoi

les Evêques dans leur letre à Gilles, après lui avoir représenté que cette ordination est contre la discipline canonique, puisque Châteaudun n'étoit point de sa Province, ils l'exhortent à déposer Promote, et à le garder auprès de lui. Ils lui déclarent ensuite, que si après la publication de leur decret, il présume encore d'exercer les fonctions épiscopales, il sera séparé de la communion, et frappé d'anathême, lui et ceux qui recevront sa bénédiction. Dans leur letre au Roi, ils lui marquent ne pouvoir croire qu'il ait consenti à une entreprise si inoüie, et le prient de ne pas s'engager à la soutenir, de peur d'attirer sur lui la colere de Dieu. ' Malgré de si sages précautions, Promote se maintint dans son Evêché prétendu de Châteaudun, tant que vécut le Roi Sigebert. Ce qui y contribua, fut la division qui regnoit entre les deux freres, Sigebert et Chilperic, Châteaudun appartenant au premier, et Chartres à l'autre. Gr. T. ib.

' Tout ce qui nous reste de ce IV Concile de Paris consiste en la requête de Papole et ces deux Letres. Elles sont datées l'une et l'autre du troisiéme jour des ides, ou l'onziéme de Septembre de l'année déja marquée cidessus, et signées des trente-deux Evêques qui composoient le Concile. Le député de l'Evêque d'Orleans a aussi signé celle qui est adressée à l'Evêque de Reims. On a inséré ces trois piéces dans les Collections des Conciles, dans l'appendice des œuvres de saint Grégoire de Tours, et ailleurs. Conc. ib. p. 918-921. G. t. 1. p. 350-354. | Gr. T. app. p. 1340-1342. | Dub. hist. Par. l. 3. c. 1.

' Quatre ans après, en 577, il se tint un autre Concile à Paris, où assisterent quarante-cinq Evêques, au sujet des accusations dont le Roi Chilperic chargeoit saint Prétextat de Rouën. Mais comme les actes de cette assemblée ne sont point venus jusqu'à nous, et qu'on n'en sçait que ce que nous en apprend saint Grégoire de Tours, nous n'avons point autre chose à en dire. On le compte pour le V Concile de Paris. Gr. T. hist. l. 5. c. 19. | l. 7. c. 16.

SAINT GERMAIN,

Evêque de Paris.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Mab. act. t. 1. p. 234. n. 1.

SAINT Germain nâquit au territoire d'Autun vers la fin du V siécle, de parents nobles et qualifiés. Son pere se nommoit Eleuthere, et sa mere Eusebie. Celle-ci, indignée de l'avoir conçu peu de temps après avoir mis au monde un autre enfant, fit tout son possible pour lui ôter la vie, avant qu'il vît le jour. Mais Dieu, qui veilloit à sa conservation, le délivra du péril comme par miracle.

n. 2. 3.

Après avoir fait ses études dans la petite ville d'Avallon, il se retira à Luzi près d'un de ses parents nommé Scopilion, grand homme de bien, qui le forma aux bonnes mœurs. Il y passa environ quinze ans, au bout desquels son mérite et sa piété se faisant connoître, Agrippin Evêque d'Autun l'éleva au Diaconat en 533, et trois ans après au sacerdoce. Nectaire, successeur d'Agrippin, l'établit ensuite Abbé du Monastere de saint Symphorien à Autun. Dès-lors Germain reçut le don des miracles, qui le rendit depuis si célebre dans toute l'Eglise de France. (p. 235. n. 8.) Le Roi Theodebert à qui il prédit la mort qui l'ôta bientôt du monde, éprouva que Dieu lui avoit aussi communiqué le don de prévoir les choses à venir. (p. 236. n. 12.) Il prévit qu'il seroit lui-même Evêque, et cela arriva quatre ans après qu'il l'eût prévû. Etant allé à Paris trouver le Roi Childebert, apparemment pour quelques affaires de son Monastere, il fut élû pour remplir le siége vacant de cette Eglise. Son ordination se fit, comme l'on croit, en 555. (Conc. t. 5. p. [illegible]) Deux ans après il tint une des premieres places, entre les Evêques qui composerent le III Concile de Paris, et souscrivit à ses decrets avant saint Euphrone de Tours, quoique Metropolitain.

Mab. ib.

Il seroit difficile de raconter dignement, remarque

Fortunat son Historien, toutes les grandes choses qu'il fit étant Evêque. Il sçut allier avec ce saint Ministere les austerités de la vie monastique, qu'il n'interrompit jamais. ' Sous son Episcopat la piété du Clergé et du peuple de Paris reprit un nouveau lustre. Il paroît que celui-ci comme l'autre assistoit aux Offices de la nuit, qui alloient quelquefois jusqu'au jour. Il semble même que saint Germain établit un meilleur ordre dans la psalmodie. ' Il se faisoit un devoir capital d'annoncer à son peuple la parole de Dieu, pour laquelle il avoit un talent et une grace extraordinaires. ' Le temps lui étoit si précieux, qu'on le trouvoit toûjours appliqué à travailler ou à sa propre perfection, ou à celle des autres. Il auroit cru en perdre, si sa table eût été sans lecture, et qu'il n'eût pû en accordant au corps ce qui lui est nécessaire, donner à l'âme la nourriture qui lui convient.

Fort. l. 2. c. 10. p. 58-60.

Mab. ib. p. 244. n. 75.

n. 76.

' Le Roi Childebert aïant fait bâtir avec une magnificence roïale l'Eglise de sainte Croix à un des fauxbourgs de Paris, saint Germain en fit la dédicace le vingt-troisiéme de Décembre 559, en l'honneur de saint Vincent. Il la dota depuis, lui accorda un privilége d'exemption, et y mit pour Abbé saint Droctovée, ' l'un de ses disciples à saint Symphorien d'Autun.

Ann. l. 5. n. 43. 45-48.

' En 566 au mois de Novembre il assista au II Concile de Tours, et eut part aux célebres reglements qui y furent dressés. ' On lit aussi sa souscription au bas de la letre, que sept entre les Peres de ce Concile écrivirent à sainte Radegonde, en réponse à celle que l'assemblée en avoit reçuë. ' Il se présenta une occasion où saint Germain fit voir qu'il ne sçavoit point faire acception des personnes, lorsqu'il s'agissoit des interêts de Dieu. Le Roi Cherebert s'étant oublié jusqu'à épouser Marcovese qui portoit l'habit de Religieuse, et refusant de lever ce scandale, le saint Evêque les excommunia l'un et l'autre.

Conc. ib. p. 865.

p. 874.

Gr. T. hist. l. 4. c. 26.

' Vers 571 il se trouva à la Dédicace de l'Eglise de saint Vincent, que saint Domnole Evêque du Mans, son ami particulier, avoit fait construire à un des fauxbourgs de sa ville episcopale. ' Deux ans après en 573 se tint le IV Concile de Paris, où il souscrivit aux divers actes qu'on y fit, immédiatement après les Metropolitains. ' Dans la guerre civile qui divisa les deux Rois Chilpe-

Mab. ib. l. 6. n. 45. | anna. t. 3. p. 97.

Conc. ib. p. 920. 921.

Du Ches. t. 1. p. 855-857.

ric et Sigebert, quoique freres, saint Germain n'oublia rien pour les porter à la paix.

Mab. act. ib. p. 245. n. 78. | ann. l. 6. n. 68.

' Enfin ce grand Prélat mourut le vingt-huitiéme de Mai 576, comme il l'avoit marqué. Il étoit alors agé d'environ quatre-vingts ans. Il fut enterré dans la Chapelle de saint Symphorien près de l'Eglise de saint Vincent, où son corps fut transferé dans la suite, et qui ne tarda pas à porter son nom. C'est aujourd'hui saint Germain des Prés. ' Le Roi Chilperic, qui se mêloit de poësie, composa en l'honneur du saint Evêque, au rapport d'Aimoin, l'Epitaphe suivante.

Aim. l. 3. c. 16.

EPITAPHE.

Ecclesiæ speculum, patriæ vigor, ara reorum,
  Et pater et medicus, pastor amorque gregis.
Germanus virtute, fide, corde, ore beatus,
  Carne tenet tumulum mentis honore polum.
Vir cui dura nihil nocuerunt fata sepulcri :
  Vivit enim, nam mors quem tulit ipsa timet.
Crevit adhuc potius justus post funera; nam qui
  Fictile vas fuerat, gemma superna micat.
Hujus opem ac meritum, mutis data verba loquuntur :
  Redditus et cæcis prædicat ore dies.
Nunc vir Apostolicus rapiens de carne trophæum :
  Jure triumphali confidet arce throni.

Gr. T. hist. l. 5. c. 8. | Fort. l. 8. c. 2.

Mab. ann. ib. p. 109. 133.

' Fortunat, depuis Evêque de Poitiers, qui avoit pour nôtre Saint beaucoup de respect et un attachement singulier, écrivit sa vie peu de temps après sa mort. ' Entre les principaux disciples de saint Germain, outre saint Droctovée, dont on a déja parlé, on compte encore saint Bertichran ou Bertran, Evêque du Mans, qui reconnoît lui-même lui être redevable de son éducation.

§ II.

SES ECRITS.

Mart. th. anecd. t. 5. p. 91.

p. 90.

' NOUS apprenons d'une courte explication de l'ancienne liturgie Gallicane, que saint Germain Evêque de Paris avoit écrit sur le même sujet. ' Dom Martene et Dom

Dom Durand, qui ont publié cette explication sur un manuscrit de l'Abbaïe de saint Martin à Autun, croïent que c'est ou l'ouvrage même, ou l'abrégé de l'ouvrage de saint Germain. Ce Saint aïant été en effet Moine, puis Abbé de saint Symphorien dans la même ville, il est assez naturel qu'on ait eu dans ce monastere plus de vénération pour ses écrits, qu'on n'en avoit ailleurs, et que par conséquent on ait pris plus de soin de les conserver à la postérité. Cet écrit porte avec soi beaucoup de marques d'antiquité; et l'on ne peut gueres douter qu'il ne soit anterieur à la fin du VI siécle. ' On le trouve au commencement du cinquiéme tome du thrésor des Anecdotes, mais avec une infinité de fautes contre la construction et la pureté de la langue. ' Elles sont les mêmes dans le manuscrit, et l'on s'est fait du scrupule de rien changer dans la copie. p. 91-100. p. 90.

' Quelques défauts au reste qu'ait cet écrit, il nous doit être d'autant plus précieux, qu'il nous instruit de plus de choses que nous ignorions, touchant nôtre ancienne Liturgie. On sçait qu'elle étoit tombée dans un entier oubli, depuis que la liturgie Romaine avoit pris sa place : ' ce qui arriva sur la fin du VIII siécle. L'écrit en question nous la fait connoître, quoique en peu de mots, dans tous ses principaux points. Il est divisé en deux parties, dont la seconde porte en tête le titre de letre. p. 86. p. 90.

' La premiere est emploïée à décrire l'ordre qu'on observoit dans la messe solennelle, et à donner des explications, le plus souvent mystiques, des cérémonies qui y entroient. D'abord l'Auteur fait observer l'objet qu'on s'y proposoit. C'étoit de représenter et d'honorer la mort de J. C., de l'offrir pour le salut des vivants, et le repos des défunts. Il entre ensuite dans le détail des cérémonies. Pendant que le chœur chantoit l'antienne, c'est-à-dire l'introïte, le Célébrant sortoit de la sacristie et montoit à l'autel. Là il lisoit la préface au peuple, pour l'avertir de se préparer à la solennité qu'on alloit célébrer. Après quoi le Diacre faisoit faire silence; et le Célébrant saluoit les assistants, qui lui répondoient comme on fait encore aujourd'hui. ' Ici il n'est point parlé de collecte; mais on voit par quelques sermons de saint Césaire d'Arles, que l'Evêque la chantoit, tous les assistants étant à genoux. p. 91-97. p. 87.

' Le chœur chantoit ensuite le *Sanctus* en grec et en latin. p. 91.

On y répondoit *Amen*, joignant ainsi la langue hebraïque aux deux autres. Puis trois enfants chantoient le *Kyrie eleïson*, à quoi le chœur ajoûtoit le cantique de Zacharie, *Benedictus Dominus Deus Israel*. Cela fait, on lisoit quelque chose des Prophétes et des épitres de saint Paul successivement. Au lieu de cette derniere leçon, on lisoit des actes des Apôtres, ou de l'Apocalypse au temps de Pâque, et les actes des Martyrs aux jours de leurs fêtes. Ces leçons étoient suivies du Cantique des trois jeunes Hebreux chanté par des enfants.

p. 93. ′ Pendant que le Diacre précédé de sept chandeliers avec leurs cierges, qui marquoient les sept dons du Saint-Esprit, alloit à l'ambon pour lire l'Evangile, le Clergé chantoit encore le *Trisagion* en grec. On répondoit aux premieres paroles de l'Evangile : *gloria tibi Domine*, ainsi que cela se pratique encore. L'Evangile fini, et le Diacre s'en retournant à l'Autel, le Clergé répétoit le *Trisagion* en latin. Alors l'Evêque, ou quelque habile Prêtre par son ordre, faisoit au peuple une homélie sur ce qu'on avoit lû, ou de l'Evangile, ou des autres parties de l'ancien ou du nouveau Testament. Il avoit soin de mesurer tellement son discours, qu'il fût à la portée des plus grossiers, mais qu'il ne pût pas aussi déplaire aux plus éclairés. Que si l'Evêque pour cause d'indisposition, ou défaut du don de la parole, ne pouvoit parler lui-même, ou se faire remplacer par un autre, il foisoit lire quelque homélie sur le même sujet.

p. 94. ′ Ensuite le Diacre récitoit les prieres accoutumées sur les Catechumenes, pendant lesquelles il semble que le Célebrant fût prosterné devant l'Autel. Après quoi le Diacre ou le Portier faisoit sortir de l'Eglise les Juifs, les Hérétiques, les pénitents et tous ceux qui n'étoient pas encore initiés aux saints Mysteres. On recommandoit de nouveau
p. 95. le silence aux Fidéles qui restoient, ′ puis on alloit querir la Sainte Eucharistie consacrée le jour d'auparavant. On la portoit à l'Autel ordinairement dans un vase en forme de tour ; et on présentoit en même temps les oblations de pain et de vin qu'on devoit consacrer. Cependant le chœur chantoit une antienne ou répond, qui revenoit à nôtre offertoire. On mêloit de l'eau avec le vin, tant pour marquer l'union du peuple avec J. C. que pour honorer l'eau qui sortit du côté du Sauveur à la croix.

' La consécration faite, on chantoit l'*Alleluia* qu'on répétoit trois fois, pour marquer les temps avant la loi, sous la loi, et sous la grace. On récitoit les diptyques, c'est-à-dire; les noms des Fidéles défunts; on se donnoit le baiser de paix; ' puis le Célebrant aïant averti les assistants d'élever leur cœur à Dieu, rompoit et mêloit la Sainte Eucharistie, pendant que le Clergé chantoit une antienne. Il récitoit ensuite l'oraison Dominicale, donnoit la bénédiction au peuple, et lui distribûoit enfin l'Eucharistie. Pendant cette distribution le chœur chantoit le *Trecanum*, pour exprimer sa foi sur la Trinité. ' Il y a beaucoup d'apparence que ce *Trecanum* n'étoit autre chose que le symbole des Apôtres, auquel on substitua depuis celui de Constantinople.

Ibid.

p. 96.

p. 90.

' Dans cette premiere partie on trouve des preuves bien marquées de la transubstantiation du pain et du vin au Corps et au Sang de J. C. et de sa présence réelle dans le Sacrement de l'Autel. ' l'Auteur y remarque par occasion, que saint Matthieu fut le premier qui écrivit l'Evangile, et qu'il l'écrivit en Judée et en hebreu. Que les autres livres du nouveau Testament furent écrits en grec, et que ce fut en cette langue que la foi fut annoncée dans le monde.

p. 95-96.

p. 91.

' La seconde partie de l'écrit est pour expliquer quelques autres parties de l'Office divin, et donner une notion des divers ornements dont on se servoit dans les cérémonies qui l'accompagnoient. L'Auteur y parle d'abord des antiennes et des réponds, dont il tâche de donner des explications, et de découvrir l'origine. Il dit qu'en carême on ne chantoit point les cantiques *Benedictus et Benedicite omnia opera Domini*, non plus que l'*Alleluia*, et que le baptistere demeuroit fermé. Il décrit assez en détail les cérémonies qu'on observoit en donnant le symbole aux Compétents. Il passe ensuite aux rites observés dans le baptême, et s'étend particuliérement sur les ornements dont usoient l'Evêque et le Diacre. Il parle de l'aube, du manipule, de l'étole, de la chasuble, du pallium, et en donne des explications mystiques.

p. 97-100.

Cet écrit suffiroit seul pour détruire l'opinion de ceux qui prétendent, que l'ancienne liturgie Gallicane a été prise de la Mozarabique, qui étoit à l'usage des Goths d'Es-

pagne. Celle-ci en effet est postérieure à l'autre : puisqu'on en rapporte l'origine à saint Isidore de Seville, qui ne fleurissoit qu'après les temps de saint Germain de Paris. Il se trouve au reste beaucoup de conformité entre la liturgie, dont on vient de donner une idée, et celle dont saint Grégoire de Tours nous a laissé plusieurs traits répandus dans ses œuvres.

Du Ches. t. 1. p. 855-857.

Outre l'ouvrage précédent, ' nous avons encore de saint Germain une fort belle et assez longue letre à la Reine Brunehaut femme de Sigebert. Elle fut écrite vers 574 ou 575, quoique d'autres la mettent dès 573, et à cette occasion : ' Le IV Concile de Paris n'aïant pû réussir à reconcilier les deux freres Chilperic et Sigebert, celui-ci appella à son secours les barbares d'au delà du Rhein. ' Saint Germain, comme un Pontife plein de tendresse, voïant le peril où étoit le Roïaume par cette guerre civile, prit le parti d'écrire la letre en question, pour tâcher de conjurer l'orage. Elle est vraiment digne d'un Evêque pacifique. Il y presse la Reine par des passages de l'Ecriture et divers raisonnements, à ne rien négliger pour porter les deux Rois à l'union et à la concorde, et à se montrer dans une pareille conjoncture une autre Esther à l'égard de sa nation. Il lui représente entre autres choses, combien est honteuse la victoire sur un frere, et combien ils s'éloignent l'un et l'autre de leurs véritables interêts, en ruinant ainsi leur propre maison, et l'héritage que leurs peres leur avoient laissé, au lieu de le conserver à leurs enfants. Cette letre n'eut pas un meilleur effet que le Concile de Paris dont on a parlé.

Gr. T. hist. l. 4. c. 48. 50.

Du Ches. ib.

' Du Chesne l'a fait imprimer d'après Freher, au premier volume de ses monuments pour l'histoire de France. On l'a aussi insérée dans les Collections des Conciles, et dans l'appendice des œuvres de saint Grégoire de Tours. On la trouve encore dans l'histoire de l'Eglise de Paris par le P. du Bois.

Freh. hist. Fr. t. 2. p. 192-193. | Du Ches. ib. | Conc. t. 5. p. 923-925. | G. t. 1. p. 355-357. | Gr. T. app. p. 1343-1345. | Dub. hist. Par. l. 2. c. 7.

Ce ne fut pas la seule letre que saint Germain écrivit pendant un Episcopat qui dura plus de vingt ans. ' Fortunat, Auteur de sa vie, fait mention d'une autre qu'il avoit écrite à Flamer ou Flamir Abbé de Chinon en Touraine, et dont Dieu se servit pour opérer un miracle. Mais on ne nous apprend point ce que contenoit cette letre.

Mab. act. t. 1. p. 242. n. 58.

On peut encore compter entre les écrits de saint Germain le privilége qu'il accorda au Monastere qui porte son nom, à un des Fauxbourgs de Paris. ' Gislemar Ecrivain du IX siécle en fait mention ; le Moine Aimoin le rapporte en son entier. Il est passé depuis dans divers recueils, et l'on en conserve encore aujourd'hui l'original sur l'écorce. Par ce privilége saint Germain déclare son Monastere exempt de toute autre Jurisdiction que de celle du Roi, et lui accorde la liberté d'élire l'Abbé qui le doit gouverner. Il est souscrit de saint Germain, de saint Nicet ou Nizier, de la Reine Ultrogotte, des deux Princesses ses filles : ce qui marque qu'il fut donné après la mort de Childebert I. Aussi en met-on la date vers l'an 565. Après ces souscriptions viennent celles de plusieurs Evêques, dont les noms étoient fort connus alors ; mais il faut avouër qu'il y a quelque chose de brouillé dans la dénomination des sieges qu'on leur attribuë. C'est peut-être la plus forte raison sur quoi M. de Launoy à prétendu que ce privilege étoit supposé. Il suffit au reste de remarquer ici que Dom Robert Quatremaire en a sçavamment défendu l'authenticité, et que M. Valois l'a avouée et reconnuë.

Ann. l. 3. n. 47. | Aim. l. 3. c. 2. | Dub. hist. Par. l. 2. c. 6.

MERERIUS,

EVÊQUE D'ANGOULÊME.

Ce Prélat se trouve diversement nommé par les Auteurs qui ont parlé de lui, même par ses propres contemporains. Saint Gregoire de Tours lui donne le nom de Maracharius, et Fortunat de Poitiers celui de Macarius, qui est presque le même, mais plus adouci. Les Ecrivains postérieurs, comme Ademar de Chabanois, et l'Auteur de l'histoire des Evêques d'Angoulême, qui l'a suivi, ne nous le font connoître que sous le nom de Mererius. ' C'est le même nom qu'il porte dans la Gaule Chrétienne ; et nous avons cru devoir le retenir ici.

Gr. T. hist. l. 5. c. 37. | Fort. l. 3. c. 4. | Lab. nov. bib. t. 2. p. 152. 250.

Gall. chr. nov. t. 2. p. 979.

' Mererius étoit d'abord Comte d'Angoulême, et fit assez long-temps les fonctions de cette dignité. Aïant ensuite conçu du dégoût pour le siécle, il la céda à Nantin

Gr. T. ib.

son neveu, et se jetta dans l'Eglise, où il fut ordonné Lab. ib. p. 152. Clerc. ' Il devint peu après Chapellain d'un Roi de France, qu'on ne nomme pas; mais qui paroît avoit été Cherebert plutôt que tout autre. Il ne tarda pas à être élû et ordonné Evêque d'Angoulême, en la place d'Aptonius II. La cérémonie de sa consecration se fit à la dédicace de l'Eglise Cathédrale, et de celle qui porta depuis le titre de saint Cibard. p. 152. 250. ' Saint Euphrone de Tours et saint Germain de Paris y assisterent. Ici les Auteurs que nous suivons, nomment saint Gregoire au lieu de saint Euphrone. Mais, si ce fut le Roi Cherebert qui envoïa ces deux Prélats à Angoulême pour la dédicace de cette derniere Eglise comme ils l'assurent, il n'y a pas de doute que ce ne soit une faute. La preuve en est sans replique; puisque ce Prince étoit mort, il y avoit environ trois ans, lorsque saint Grégoire fut élevé sur le siege de Tours. Fort. ib. ' D'ailleurs il est certain, selon Fortunat, que Mererius se trouva à la dédicace de l'Eglise de Nantes en qualité d'Evêque, avec saint Euphrone prédécesseur de saint Grégoire.

Ce fut donc tout au plus tard en 570 que Mererius fut ordonné Evêque d'Angoulême: ce qui se fit avec l'agrément du Prince. G. T. ib. ' Il ne gouverna pas long-temps cette Eglise, étant mort de poison dans le cours de la septiéme année de son Episcopat. Gall. chr. ib p. 980. ' On place sa mort vers 576; et on ne la peut mettre plus tard, suivant l'époque que nous avons assignée à son ordination. Mais de quelque peu de durée que fût son gouvernement, il trouva assez de temps pour faire beaucoup de bien dans son Diocèse, et s'y fit regretter comme un Pasteur plein de vigilance. Le Comte Nantin son neveu, voulant dans la suite venger sa mort, se porta à de grandes extrémités, qui donnerent occasion d'assembler vers 579 un Concile à Saintes, dont on ne nous a point conservé les Actes.

Lab. ib. p. 250. ' Un Auteur du XII siécle nous apprend, que Mererius avoit un très-grand fonds d'éloquence, et qu'il s'attira l'admiration de son siécle pour sa doctrine. Il ajoûte qu'il laissa même des écrits de sa façon, que l'on disoit se conserver encore alors dans la Bibliothéque de Cluni. Il est fâcheux qu'on n'en ait point d'autre connoissance, et encore plus affligeant de ce qu'ils sont apparemment perdus sans ressource.

FLORIEN,

ABBÉ DE ROMAN-MOUTIER.

FLORIEN vint au monde, comme on en juge par la suite de sa vie, tout au plus tard dans les premiéres années de ce VI siécle. ' Il nous apprend lui-même qu'il étoit né citoïen de Milan, mais qu'il fut baptisé par saint Ennode Evêque de Pavie. Après avoir pris auprès de ce grand Prélat les premiéres teintures d'une éducation chrétienne, ' il passa les Alpes, et se retira auprès de saint Césaire d'Arles. Ce fut à l'école de cet habile Maître que Florien fit ses études. ' Mais il paroît qu'il y apporta trop d'affectation, sur tout pour acquerir une éloquence trop recherchée. Il sembloit au moins ne travailler à devenir éloquent, que pour en faire une vaine parade, et se distinguer ainsi des autres. Il affectoit même de multiplier ses letres, jusqu'à importuner ses amis, afin d'avoir occasion de faire paroître les beautés peu naturelles de son style. Saint Ennode, qui étoit un de ceux qu'il fatiguoit par ses letres, ne put souffrir ces défauts en une personne qu'il aimoit, sans l'en reprendre. Florien profita sans doute de si sages avis; et l'on voit par quelques piéces qui nous restent de lui, qu'il corrigea entierement dans la suite sa maniere d'écrire.

Du Chesn. t. 1. p. 851.

p. 832.

Enn. l. 1. ep. 15 26.

' De l'école d'Arles il se retira à Roman-Moutier, au Diocèse d'Avenche, où il se fortifia dans la pieté, et étudia l'Ecriture Sainte sous la direction du S. Abbé Théodat. Il y embrassa la vie Monastique, et fut ensuite digne de succéder au B. Abbé. ' Quoique chargé du gouvernement d'un Monastere, Florien ne laissoit pas de trouver du temps pour donner à la lecture des ouvrages des Anciens. C'est ce que le poëte Arator, Soûdiacre de l'Eglise Romaine, le prioit d'interrompre, afin d'avoir quelques moments pour lire son poëme sur les Actes des Apôtres, qu'il lui envoïa vers l'an 544. La letre en vers élegiaques, dont il l'accompagna, est toute entiere pour relever l'érudition et le mérite de l'Abbé Florien. On y voit entre autres choses, qu'il avoit un soin particulier d'enrichir sa Bibliothéque.

Mab. ann. l. 1. n. 59. | l. 4. n. 28.

Bib. PP. t. 10. p. 125.

Inter grandiloquos per mille volumina libros
Maxima cum teneas, et breviora lege.
Naturæque modo, quam rerum condidit Auctor,
Concordent studiis celsa vel ima tuis.

Mab. ib. l. 7. n. 46.

'Il y a quelque lieu de croire, que Florien passa ensuite de Roman-Moutier à Lerins, et qu'il est le même que l'Abbé Florien qui, suivant un ancien catalogue des Abbés de ce dernier Monastére, le gouvernoit en 550. Il survécut de plusieurs années à saint Nicet de Treves, et put vivre jusques vers 577 ou 578.

Frch. hist. Fr. t. 1. p. 187. 188. | Du Ches. ib. p. 851. 852.

'On nous a conservé deux des letres que Florien eut occasion d'écrire, depuis qu'il fut revêtu de la dignité d'Abbé. Elles sont adressées l'une et l'autre à saint Nicet Evêque de Treves. La réputation de sainteté où étoit ce grand Prélat, fit naître à Florien le desir d'en être connu. 'C'est ce qui le porta à lui écrire sa premiére letre où il lui raconta les principales aventures de sa vie. Après l'éloge de S. Ambroise, il lui fait ceux de S. Ennode de Pavie qui l'avoit baptizé, de S. Cesaire qui l'avoit instruit, de l'Abbé S. Théodat dont il avoit pris la place. Il y ajoûte celui de S. Dacius Evêque de Milan, qu'il recommande instamment aux prieres de saint Nicet. Dacius étoit encore, selon toute apparence, à Constantinople, où la persécution qu'il eut à souffrir de la part des Goths l'avoit obligé de se réfugier en 539. Cette premiere letre ne fut toutefois écrite qu'après l'an 542, qui est l'époque de la mort de saint Césaire, dont Florien parle comme n'étant plus au monde.

p. 851.

p. 852.

'Dans la seconde Florien prie saint Nicet d'emploïer son credit auprès de Theobalde Roi d'Austrasie, afin que ce Prince voulût bien protéger l'Isle de Lerins, et faire en sorte que les Moines de Roman-Moutier jouissent de l'effet des promesses qui leur avoient été faites. Cette letre ne fut écrite tout au plûtôt qu'en 548, qui est la premiere année du regne de Theobalde. Florien s'y étend comme dans l'autre sur les louanges de saint Nicet, et y prend à la tête le titre de Serviteur de Jesus-Christ, au lieu qu'il n'en prend aucun dans la premiere.

Enn. ib.

'Il y en a deux de saint Ennode adressées à Florien, par

par lesquelles on voit que celui-ci en avoit écrit dans sa jeunesse un assez grand nombre au saint Evêque. Mais aucune n'est venuë jusqu'à nous.

FORMULES ANGEVINES.

C'est le titre que Dom Mabillon a cru devoir donner à un recueil d'anciennes Formules, qu'il a publié sur un manuscrit de l'Abbaïe de Wingarten, au Diocèse de Constance. Le recueil y est intitulé de la sorte : *In Christi nomine incipiunt dictati*, ce qui ne suppose que des Formules communes. Mais il est évident qu'elles ont été tirées des actes publics du païs d'Anjou. Cela est si vrai que celui qui les a rédigées dans l'ordre où on les voit aujourd'hui, en supprimant les noms propres, a neanmoins retenu pour l'ordinaire le nom de la Ville d'Angers. C'est donc avec un juste fondement qu'on leur fait porter le titre de Formules Angevines. Mab. ann. t. 4. p. 232. 233.

Il n'est pas aisé de deviner qui est celui à qui l'on a l'obligation d'avoir consacré une partie de son temps pour conserver ce recueil à la posterité. L'on y découvre toutefois certains vestiges, qui portent à croire que c'est plûtôt un Moine que toute autre personne. Telles sont plusieurs Formules d'actes passés en présence, ou par l'autorité de divers Abbés, au lieu qu'on n'y en lit qu'une seule qui concerne les Evêques. Il ne seroit point surprenant au reste que ce recueil fût le travail d'un Moine. Marculfe qui nous en a laissé un autre en ce même genre, comme on le dira en son lieu, étoit Moine lui-même. D'ailleurs on sçait, remarque M. l'Abbé Fleuri, cet Historien si judicieux, qu'il y avoit anciennement des Moines emploïés dans les affaires temporelles, au moins pour en écrire les actes : tant les Laïcs libres ou serfs étoient alors ignorants. p. 250. 251. 261. 262. Fleu. H. E. l. 30. n. 28.

A l'égard du temps où ces Formules ont été recueillies, il est certain que ce fut sous un de nos Rois nommé Childebert. Il y en a trois qui ont porté ce nom. Le premier mourut en 558, le second en 596, et le troisiéme Mab. ib. p. 232. 233.

seulement en 711. Il est incontestable que cela ne se fit pas sous le regne de ce dernier; puisque le manuscrit d'où ces Formules ont été tirées est plus ancien que ce temps-là. Il est effectivement marqué dans une note qui se lit à la fin, qu'il fut fait en la troisiéme année du regne de

Ann. l. 14. n. 14.

Thierri fils de Clovis II. ' On ne peut pas dire non plus qu'on les recueillit sous Childebert I. En voici les raisons : Toutes choses n'étoient point encore alors si bien réglées, et il n'y avoit pas encore un assez grand nombre d'actes publics, pour pouvoir fournir à un recueil si considérable. D'ailleurs on voit par la quarante-sixiéme Formule, qu'il y avoit des Abbés et par consequent des Monasteres à Angers, où il ne paroît point qu'il y en eût encore du temps de Childebert I. Ce ne fut donc que sous Childebert II que ces Formules furent redigées en un corps d'ouvrage, tel qu'il est venu jusqu'à nous. ' Il y est fait en plus d'un endroit mention de la quatriéme année du regne de ce Prince : ce qui peut marquer qu'on y travailla en 578 ou 579.

Ann. ib. p. 234-254.

Ces Formules sont au nombre de cinquante-neuf, et contiennent plusieurs points conformes à ce qu'on lit dans celles de Marculfe. Elles roulent sur quantité de differents sujets, comme les contracts de mariage, de cession, de vente, d'émancipation, de partage, de sûreté, de caution, de prêt, de dissolution de mariage, divers jugements, ou manieres de se justifier dont quelques-uns se rendoient dans l'Eglise. Il n'y faut pas chercher au reste ni la clarté ni la pureté, encore moins la construction de la langue. Le style en est et des plus grossiers et des plus defectueux. Mais on ne laisse pas d'y apprendre beaucoup de choses touchant la jurisprudence, les coûtumes, les usages de ces temps-là. On y voit en particulier que l'Anjou se gouvernoit alors selon le droit Romain, ses coûtumes propres et les ordonnances de nos Rois.

p. 234-270.

' Dom Mabillon est le premier qui a publié ces Formules, sur le manuscrit dont on a parlé. Il les fit imprimer en 1685, dans le 4[e] tome de ses anciens analectes. ' Depuis, Dom Ruinart en a fait passer une partie considerable dans l'appendice des œuvres de saint Gregoire de Tours; ' et quelques années après, Dom Mabillon les fit réimprimer en leur entier, à la tête du premier appendice et de son supplément à la Diplomatique. (XIII.)

Gr. T. app. p. 1330-1334.

Mab. Dis. Supp. p. 77-87.

LA VIE DE S. MELAINE,

Evêque de Rennes.

Tous les Critiques ne conviennent pas entre eux du temps précis auquel fut écrite la vie originale de ce saint Prélat. André du Chesne, suivi de Bollandus, la croit d'un Auteur contemporain, c'est-à-dire, qui vivoit avant l'an 530, qui est l'époque de la mort du Saint. M. Baillet au contraire la regarde comme un peu posterieure à ces temps-là, et composée par un Ecrivain qui n'en étoit pas éloigné. Mais si l'on veut bien faire attention aux termes dont se sert cet Auteur original, on sera obligé d'avouer qu'il n'entreprit son ouvrage que fort long-temps après que le Saint eût quitté la terre pour aller au Ciel. C'est ce que nous croïons pouvoir étendre jusqu'à l'espace d'environ cinquante ans. De sorte qu'il n'écrivit gueres plûtôt que vers 580. Du Chesn. t. I. p. 520. | Boll. 6. Jan. p. 327. n. 6. | Bail. 7. Jan. tab. cr. n 2.

Il est certain qu'il ne le fit que sur ce qu'on sçavoit par tradition de la vie du Saint; *Quæ veredica relatione comperimus*. Il témoigne d'ailleurs qu'un des motifs qui le portérent à l'entreprendre, fut la crainte que la longueur du temps ne fît perdre ce qu'on en sçavoit. Il y avoit donc déja un temps considérable que se conservoit cette tradition. Boll. ib. p. 328 332. n. 1. 29.

Du reste l'Auteur ne laisse pas de mériter nôtre créance, comme étant un Ecrivain grave, instruit de sa religion, plein de pieté, possedant bien l'Ecriture, et qui fait paroître beaucoup de bonne foi et de naïveté. Il avoit même du talent pour écrire; et son style est plus clair et plus net qu'il ne l'étoit ordinairement en son siécle.

Quoiqu'il fût du païs, comme il paroît par un endroit de son ouvrage, et qu'il pût être mieux instruit que d'autres des actions du Saint, il ne nous en apprend toutefois que peu de circonstances. Outre sa naissance, quelques traits de son éducation, sa promotion à l'Epis- p. 332 n. 29.

copat, il se borne presque à nous le representer en general comme un grand Evêque zelé pour la foi et la discipline de l'Eglise, sans entrer autrement dans le détail de ses actions. Mais par une espece de dédommagement, il a eu soin de faire entrer dans son ouvrage une assez grande énumeration des miracles du Saint. ' C'est peut-être ce qui a fait dire à M. Baillet que cette vie a eu le même sort que plusieurs autres, que les copistes ont cru devoir enrichir d'additions et de fourrures, pour les rendre plus merveilleuses et plus touchantes. Il est au reste plus aisé d'avancer de semblables choses, que de les prouver.

Bail. ib.

'André du Chesne avoit déja publié un fragment de cette vie, lorsque Bollandus nous l'a donnée en son entier sur divers manuscrits. A la fin se lit la relation d'un miracle éclatant qui se fit dans l'Eglise du Monastere de saint Melaine, sous l'Abbé Friscand. Mais cette relation, qui est fort bien écrite, est de beaucoup posterieure à l'histoire de la vie du Saint, dont on vient de rendre compte.

Du Ches. ib. p. 520. 533. | Boll. ib. p. 328-333. 334.

SAINT FERREOL,

EVÊQUE D'UZÉS.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

En parlant de la famille de saint Firmin Evêque d'Uzés, nous avons fait par avance l'éloge de l'extraction de saint Ferreol. Elle étoit illustre du côté paternel et encore davantage du côté des femmes. ' Il naquit à Narbone, ou dans le territoire, vers l'an 521, et eut pour pere Ansbert frere de saint Firmin, et pour mere Blithilde [1] fille de Clotaire I Roi des François.

Bail. 18. Sept. p. 247. | Ansb. fam. red. app. p. 15.

1. Il faut avouer que cette opinion, qui est presque communément reçue aujourd'hui, ne laisse pas d'avoir ses difficultés. Est-on bien fondé en effet à supposer que Clotaire, qui étoit le plus jeune des quatre fils de Clovis, eût une fille nubile en 521, ou même en 525, où d'autres placent la naissance de saint Ferreol?

[a]A l'age de sept ans, le jeune Ferreol fut envoïé à Uzés près de Rurice son grand oncle, qui en étoit Evêque. Il y fut élevé sous les yeux de ce Prélat, dans les letres et les autres connoissances convenables à une personne de sa condition, puis formé à la vie Clericale par les soins de saint Firmin successeur de Rurice. ' Après la mort de saint Firmin, qui arriva en 553, Ferreol alors âgé de trente-deux ans fut élû à sa place Evêque d'Uzés, et consacré par Sapaude d'Arles, Antonin d'Avignon et Matthieu d'Orange.

a Coint. an. 528. 4.

Ann. 553. n. 2.

' Si-tôt qu'il fut revêtu de l'Episcopat, il fit voir qu'il avoit un don particulier pour le gouvernement. Les Fideles de son diocèse étoient si charmés de ses instructions, qu'ils ne pouvoient rendre assez d'actions de graces à Dieu, de leur avoir donné un si excellent Evêque. Ils se trouvoient alors mêlés avec beaucoup de Juifs. Dans le dessein de gagner ceux-ci à Jesus-Christ, saint Ferreol ne faisoit point difficulté de manger souvent avec eux, et de leur faire quelquefois des présens. Les ennemis ou les envieux du Saint interpreterent en mal cette conduite si digne d'un bon Pasteur, et le rendirent suspect auprès du Roi Childebert I. ' Ce prince, sans approfondir l'accusation, manda saint Ferreol à Paris, et l'y retint l'espace de trois ans, comme dans une espece d'exil. Il ne laissa pas néanmoins de le respecter, et d'avoir de grands égards pour lui. De sorte qu'aïant reconnu sa sainteté et son innocence, il le renvoïa à son Eglise chargé de présens.

Ansb. ib. p. 27.

p. 28.

' Le Clergé et le peuple d'Uzés lui fit une entrée magnifique, et le reçut avec les démonstrations d'une joïe pareille à celle qu'ils auroient euë, s'ils eussent été eux-mêmes rappellés d'exil. ' Aussi-tôt après son retour le saint Prélat assembla son Synode, où il prit de justes mesures avec tout son Clergé, pour instruire et catechiser les Juifs. Quelques-uns furent touchés de Dieu, et se convertirent. Ceux qui persisterent dans leur incredulité, furent chassés du Diocèse, où il ne leur fut plus permis de rentrer.

Ib.

p. 29.

' S. Ferreol ne tarda pas à établir un Monastere d'hommes, sous l'invocation de saint Ferreol Martyr, en faveur duquel il composa une Regle, dont on parlera plus amplement dans la suite. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un Prieu-

Cod. reg. t. 2. p. 85. c. 38. | Mab. an. l. 5. n. 53.

[a] Coint. an. 516. n. 5. | an. 581. n. 6. | Ansb. ib. p. 27.

ré nommé Beuvon, dépendant de l'Isle-Barbe. [a] Ce grand Evêque continua à gouverner son Eglise avec sa vigilance ordinaire, jusqu'en 581. Il mourut le second des nones, c'est-à-dire le quatriéme jour de Janvier, agé d'environ soixante ans, dont il en avoit passé vingt-huit dans l'Episcopat. Quelques Ecrivains ont cru qu'il avoit été couronné du martyre. Mais le plus ancien Auteur de sa vie, dont une bonne partie a été imprimée à la fin de l'ouvrage intitulé, *Ansberti familia rediviva*, ne lui donne point d'autre titre que celui de Confesseur, à cause de son exil. [b] S. Grégoire de Tours temoigne aussi qu'il mourut en paix, avec la réputation de Prélat d'une grande sainteté, qui joignoit au don de la sagesse beaucoup d'intelligence.

[b] Gr. T. l. 6. c. 7.

§. II.

SES ÉCRITS.

On a déja dit que saint Ferreol avoit composé pour le gouvernement de son Monastere, [c] une Regle qui est venuë jusqu'à nous. Elle est divisée en trente-neuf chapitres, sans y comprendre la préface par laquelle il la soumet au jugement de Lucrece Evêque de Die. Il y prie ce Prélat de se donner la peine de la revoir et de la corriger, afin que par-là elle acquiere une nouvelle autorité. Après la préface suit un petit exorde, où l'Auteur marque les motifs qui l'ont porté à la dresser, et le but qu'il s'y propose. C'est, dit-il, à dessein que les Moines l'observant, comme il faut, fassent au Ciel une sainte violence, et que par-là ils s'y préparent des demeures dignes d'eux. Qu'en suivant ainsi l'Agneau par-tout où il va, et méprisant les choses perissables, ils ravissent les biens éternels et permanents.

[c] Cod. reg. t. 2. p. 70-87.

Quoiqu'il y eût déja plusieurs autres Regles à l'usage des Moines d'Occident, lorsque saint Ferreol composa la sienne, comme celles de saint Césaire d'Arles, de saint Benoît, de saint Aurelien, et encore d'autres, sans parler de celle de l'Orient et de l'Egypte, il ne paroît pas néanmoins qu'il en copie aucune, ainsi que d'autres avoient fait avant lui. Mais cela n'empêche pas qu'il n'ait puisé dans plusieurs, pour en prendre les pratiques qui

lui ont paru les plus convenables. Il n'y établit rien pour l'ordinaire, qu'il n'en montre ou la necessité ou l'utilité, tant par le raisonnement, que par l'autorité de l'Ecriture. Aussi cette Regle est-elle écrite avec plus d'art, que celles de saint Césaire et des autres.

' La premiere vertu que saint Ferreol exige d'un Moine, est l'obeissance, qu'il dit être comme la base et le fondement de toutes les autres. ' Il recommande ensuite la soumission et le respect pour l'Abbé, ' puis la charité fraternelle, qui est, selon lui, la mere de toutes les autres vertus. ' Il veut qu'il n'y ait aucun Moine qui ne sçache au moins lire. Que tous, même ceux qui gardent les troupeaux, apprennent le Pseautier par cœur. ' Que chacun, tant de ceux qui sont en voïage, que de ceux qui sont dans le Monastere, emploïe tous les jours à la lecture le temps du matin jusqu'à la troisiéme heure. ' Il entend même que tout le temps qu'ils ne donneront pas au travail des mains, ils l'emploïent à la lecture, qui est la nourriture de l'âme. Outre l'Ecriture Sainte, ' il marque les actes des Martyrs et les autres vies des Saints. ' Il prescrit une si étroite obligation de se trouver à l'office de la nuit, que celui qui y manquera, soit tenu de jeûner autant de fois.

p. 72. c. 1.
c. 2.
c. 3.
p. 75. c. 11.
p. 80. c. 26.
p. 77. c. 19.
c. 18.
p. 76. c. 13.

' A l'égard de l'Abbé, le chapitre qui le concerne est parfaitement beau. Il semble que saint Ferreol avoit lû celui de la Regle de saint Benoît sur le même sujet. Il dit que la lecture convient mieux à l'Abbé que le travail des mains, à cause de l'obligation où il est d'enseigner et d'instruire les autres. ' Il veut néanmoins qu'il serve à la cuisine trois fois dans l'année, les jours de Noël, de Pâque et de la fête du Patron du Monastere. ' Il ordonne qu'au premier jour de chaque mois on lise cette Regle en présence de tous les freres assemblés. Il n'entre point au reste dans le détail des observances regulieres, ni de ce qui regarde l'office divin. ' Seulement il prescrit pour chaque jour en tout temps le Pseautier en son entier.

p. 84. 85. c. 37.
c. 38.
p. 87.
p. 75. c. 12.

On peut juger de l'estime que saint Benoît d'Aniane faisoit de cette Regle, par le grand nombre de passages qu'il en a fait entrer dans sa concorde, pour expliquer celle de saint Benoît. Smaragde s'en est aussi beaucoup servi dans le même dessein. ' Nous l'avons en son entier

p. 70. 87

dans le Code des Regles du même saint Benoit d'Aniane, imprimé par les soins de M. Holstenius. ' Le P. le Cointe l'a aussi inserée, avec des éclaircissements de sa façon, dans ses annales Ecclésiastiques de France. Mais il paroît s'être écarté du véritable sens du chapitre douziéme, entendant seulement de chaque semaine, ce que saint Ferreol dit de chaque jour, en prescrivant la récitation du Pseautier.

Coint. an. 558. n. 7-55.

' Saint Grégoire de Tours nous apprend, que nôtre S. Prélat avoit composé quelques livres de letres, à l'imitation de saint Sidoine. Cet écrit ne paroît nulle part; et personne entre les Anciens ne nous en dit davantage.

Gr. T. hist. lib. 6. c. 7.

' On trouve dans un livre in-8° imprimé à Cologne l'an 1531 sous ce titre, *De officio Rectoris Ecclesiæ*, des Sentences sous le nom d'un Ferreol Prêtre. Mais on n'a aucune preuve pour assurer qu'elles soient de saint Ferreol d'Uzés.

Cave. p. 341. 2

I CONCILE

De Macon.

Conc. t. 5. p. 966. 972.

' On place communément ce Concile au premier de Novembre 581. Le jour du mois est certain, mais il n'en est pas de même de l'année. Les dates en effet par lesquelles on la designe, comme la cinquiéme année du Pontificat de Pelage II, qui monta sur le saint Siége en Novembre 577, la vingt-uniéme du regne de Gontran et de Chilperic, qui ne succederent à Clotaire qu'en 561, enfin l'indiction quinziéme, conviennent plutôt à l'an 582, qu'à l'année précedente. C'est pourquoi quelques Critiques auroient voulu lire la vingtiéme année du regne de ces deux Princes, au lieu de la vingt-uniéme.

p. 967.

' Le Concile fut convoqué par ordre du Roi Gontran, tant pour les besoins des pauvres en particulier, que pour le bien public en général. ' Il s'y trouva vingt-un Evêques en personne, dont il y avoit quatre Metropolitains: Prisque de Lyon, Evance de Vienne, Arteme de Sens, Remi ou Remedius de Bourges. Et si Besançon avoit dès-lors

p. 971.

lors le droit de Métropole, il faut y joindre Silvestre qui en étoit Evêque. Saint Syagre d'Autun et saint Aunacaire d'Auxerre sont les plus connus entre les autres. Eusebe Evêque diocésain ne se trouve que le quatorziéme dans le rang des souscriptions.

'En ce Concile on fit dix-neuf Canons, dont plusieurs ne font que renouveller ce qui avoit déja été reglé en d'autres assemblées. 'Telles sont les défenses faites aux Evêques, aux Prêtres et à tous autres Clercs majeurs, mariés avant leur ordination, d'user du mariage sous peine d'être degradés, 'et de retenir près d'eux d'autres femmes, que leur aïeule, leur mere, leur sœur, leur niece. 'Telles sont les peines portées contre les Vierges, qui après s'être consacrées à Dieu, auroient le malheur de violer leur consécration. 'Une Religieuse nommée Agnès, qui étoit dans le cas, donna occasion au dix-neuviéme Canon qui la regarde personnellement. 'Telles sont les précautions pour empêcher que les Fideles contractassent des liaisons avec les Juifs, 'et que les Clercs plaidassent devant un Juge séculier.

p. 966-991. | C. t. 1. p. 370-375.
c. 11.
c. 1.
c. 12.
c. 19.
c. 13-16.
c. 8.

'Entre les nouveaux reglements il est ordonné aux Evêques, aux Prêtres et aux Diacres de mener une vie si édifiante, qu'elle soit à couvert de la médisance et de tout reproche. 'Défense aux Clercs et aux Laïcs d'entrer dans les Monasteres de filles, ou de leur parler sans une nécessité réelle. 'Défense à toute femme d'entrer dans la chambre d'un Evêque, qu'en la compagnie de deux Prêtres, ou de deux Diacres. 'Défense aux Clercs de porter des armes, ou l'habit et la chaussure des séculiers, sous peine de trente jours de prison et de jeûne au pain et à l'eau.

c. 1.
c. 3.
c. 5.

'On y prescrit aux Archevêques, de ne point célebrer les saints mysteres sans le Pallium. C'est ainsi qu'on nomme les Metropolitains dans le sixiéme Canon de ce Concile ; et c'est le premier et plus ancien monument latin que nous aïons trouvé où ils soient qualifiés de la sorte. 'Le Concile ordonne encore, que depuis la fête de saint Martin jusqu'à Noël on jeûnera tous les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine, et qu'en ces jours-là on célébrera la Messe comme en Carême. On avoit déja vû quelques vestiges de l'origine de l'Avent dès le V

c. 6.
c. 9.

siécle ; mais il est ici marqué de maniere à ne l'y pas méconnoître. On croit cependant que ces jeûnes ne regardent que les Clercs et les Moines.

c. 17. 'Les Peres de l'assemblée voulant inspirer une juste horreur du faux témoignage et du parjure, établissent que celui qui sera convaincu d'y avoir porté, ou sollicité quelqu'autre, demeurera excommunié jusqu'à la mort. Qu'à l'égard de ceux qu'on prouvera y avoir consenti, ils seront recusés à rendre aucun témoignage, et notés d'infamie suivant la Loi.

SAINT DOMNOLE

Evêque du Mans.

Gr. T. hist. l. 6. c. 9. | Boll. 16. Mai. p. 607. n. 2. | Mabill. ann. t. 3. p. 96.

'Quoique les plus anciens Auteurs qui parlent de saint Domnole, ne rapportent pas les mêmes circonstances de sa vie, ils ne sont point neanmoins opposés entr'eux. Et quand même ils le seroient, il est hors de doute que l'autorité de saint Grégoire de Tours, qui vivoit de son temps, et qui étoit son Métropolitain, seroit préférable à celle des autres.

On ne nous apprend rien ni de sa naissance, ni de son éducation. Il y a toutefois beaucoup d'apparence, qu'il étoit né sujet de Clotaire. 'L'attachement inviolable qu'il conserva toûjours pour ce Prince en fait ainsi juger. Il étoit Abbé du Monastere de saint Laurent à Paris, qui depuis a été converti en une Eglise paroissiale. Lorsque le siege épiscopal d'Avignon vint à vaquer, Clotaire pensa aussi-tôt à y envoïer Domnole pour le remplir. Mais celui-ci s'en étant excusé, le Roi le fit quelque temps après élire Evêque du Mans. 'Domnole étoit alors à Rome, où sa dévotion l'avoit conduit au tombeau des Apôtres. Ce ne fut qu'avec une extrême répugnance qu'il accepta cette place honorable ; et il se passa quelque temps, avant qu'on pût vaincre son humilité. Il y succeda à saint Innocent vers l'an 560. La charité pour les pauvres, la sollicitude pastorale pour tout son troupeau, et les autres vertus qu'il fit paroître pendant son gouvernement, lui acquirent la réputation d'un des plus saints Prélats de son siécle.

Gr. T. ib.

Boll. ib. n. 2. 3.

[a]Un de ses premiers soins fut d'étendre dans son diocèse l'ordre Monastique qui y étoit déja florissant, et qu'il avoit autrefois embrassé lui-même. Ce fut dans ce dessein qu'il fonda l'Abbaïe de saint Vincent, à un des Fauxbourgs de sa Ville Episcopale. Il y mit le chef du saint Martyr et une partie du gril de saint Laurent; et afin d'en rendre plus celébre la dédicace de l'Eglise, il y appella saint Germain de Paris, avec qui il avoit contracté une liaison très-étroite. Il augmenta les revenus et le nombre des Moines du Monastere de saint Julien du Pré. Il bâtit encore au-delà de la Sarte et dota un Hôpital avec un autre Monastere, où il mit pour Abbé saint Pavin, qu'il tira de l'Abbaïe de saint Vincent.

[a] n.4.5. | Mab. ib. p. 96-98.

En 566, saint Domnole se trouva avec huit autres Evêques au II Concile de Tours, et eut part aux beaux réglements qui y furent dressés. Enfin après avoir gouverné son Eglise avec toute la vigilance d'un bon Pasteur, et y avoir brillé pendant vingt-deux ans par sa sainteté et ses miracles, il mourut le premier de Décembre 581. Il fut enterré dans son Abbaïe de saint Vincent, où l'on conserve encore son corps avec beaucoup de vénération, dans une châsse d'argent doré d'une structure admirable.

Conc. t. 5. p. 852. 865.

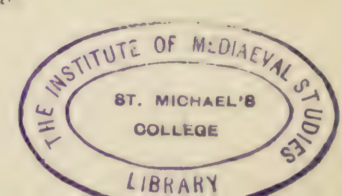
Gr. T. ib. | Boll. ib. p. 605. 610. n. 8.17.18. | Mab. ib. p. 99.

Nous avons deux letres qui sont communes à saint Domnole et à quelques autres Prélats. L'une est adressée à toute la province de Tours, et l'autre à sainte Radegonde Religieuse à Poitiers. On en a déja parlé en rendant compte du II Concile de Tours; et il seroit inutile de répéter ici ce qu'on en a dit en cet endroit, qu'on peut consulter.

Conc. ib. p. 868. 869. 872-874. | G. t. 1. p. 343-345. 348. 349.

Outre ces deux piéces, on en a deux autres qui sont particulieres à nôtre Saint. C'est un Testament adressé à son Eglise, et un Codicile, l'un et l'autre en faveur de son Abbaïe de saint Vincent, à laquelle il fait diverses donations. Le Testament est en date du quatriéme de Mars en l'onziéme année du regne de Chilperic, et souscrit de saint Domnole, de saint Germain Evêque de Paris, d'Audoin d'Angers, de plusieurs Prêtres et Diacres de l'Eglise du Mans. Il s'en trouve deux exemplaires différents l'un de l'autre, en ce que l'un est plus court et l'autre plus ample, et que les souscriptions n'y sont pas tout à fait les mêmes. Au reste le plus court n'est tel, que parce qu'on en a retranché la liste des donations que l'autre contient. M. de

Conc. supp. p. 57. | Boll. ib. p. 611. 612. | Mab. ib. p. 100. 103.



la Lande a fait imprimer le premier dans son supplément aux Conciles de France, et les Continuateurs de Bollandus après lui, à la suite de la vie de saint Domnole. L'autre se trouve avec le Codicile parmi les actes des Evêques du Mans, publiés par Dom Mabillon.

FELIX,

Evêque de Nantes.

Fort. l. 3. c. 2-8. | l. 5. c. 6.

FÉLIX, si célébre dans les écrits de Fortunat de Poitiers, descendoit d'une des plus illustres maisons d'Aquitaine. 'On croit même qu'il étoit issu de ce Felix, Consul sous Theodoric Roi des Ostrogots. 'Il nâquit à Bourges, selon quelques autres, vers l'an 512. 'Il vint au monde avec un génie supérieur, et reçut une éducation convenable à sa naissance. Malgré le mauvais goût de son siécle pour les letres, il ne laissa pas d'y faire de grands progrès. Comme il avoit beaucoup de facilité à s'énoncer, il devint bien-tôt éloquent, et sçût soûtenir son éloquence par une érudition peu commune. Mais, ce qui est encore un plus solide sujet d'éloge, il n'acquit pas moins de pieté que de sçavoir.

not. p. 67. 68.

Gall. chr. vet. t. 3. p. 761. 1.

Fort. l. 3. c. 6. p. 77.

p. 77. 78. | l. 4. c. 1.

'Toutes ces grandes qualités le firent choisir pour remplir le siége Episcopal de Nantes, vacant par la mort d'Eumere ou Evemere. Son ordination se fit en 549, après le V Concile d'Orleans, où l'on ne vit paroître ni Evêque de Nantes, ni Député de sa part. 'Felix étoit marié, mais il ne regarda plus sa femme dans la suite, que comme sa sœur. 'Il releva son Episcopat par toutes les vertus qui font les vrais Evêques. On le regardoit comme la lumiere de l'Armorique; et l'on jugeoit que cette Province possédant un si digne Prélat, pouvoit entrer en parallele avec la Gréce et tout l'Orient. Il possédoit si parfaitement la langue Gréque, qu'il sembloit à son panégyriste que Constantinople fût passé dans l'Armorique.

Gall. chr. ib.

Fort. ib. c. 3. 6.

Gr. T. hist. l. 5. c. 5.

'Il est vrai que saint Grégoire de Tours, Metropolitain de Felix, ne parle pas si avantageusement de lui en un endroit de son histoire. Il se plaint même avec amertume de quelques letres pleines d'injures, où Felix, mal instruit,

accusoit son frere, nommé Pierre qui étoit Diacre, d'avoir été tué en punition de son ambition demesurée. Mais c'est une de ces fautes dont la fragilité humaine, qui n'est pas toûjours en garde contre les faux rapports, n'est pas souvent exemte, même dans les plus grands personnages.

En 557 Felix se trouva avec quinze autres Prélats au III Concile de Paris, et en 566 au II de Tours. Il assista encore en 573 au IV qui se tint à Paris, et eut part à tout ce qui se fit dans ces trois assemblées. Il semble que ce fut à celle de Tours qu'il fit une premiere connoissance avec Fortunat, nouvellement venu d'Italie en France, qui commençoit dès-lors à faire les délices de plusieurs de nos Evêques. Cette premiere connoissance leur fraïa la voïe à la plus étroite union, qui se forma depuis entre eux deux. Nous avons plusieurs poëmes que ce Poëte célébre lui adressa. Il nous y apprend que Felix fit une pompeuse dédicace de son Eglise, à laquelle se trouverent plusieurs grands Evêques. Qu'il travailla avec succès à la conversion de plusieurs Saxons, qui s'étoient alors répandus dans l'Armorique. Qu'il rendit à son peuple un service important, en détournant pour sa commodité le cours de la riviere et lui faisant creuser ailleurs un autre lit.

Conc. t. 5. p. 818. 865. 869. 872. 920. 921.

Fort. l. 3. c. 6. p. 72. 73.

c. 2-8. | l. 5. c. 6.

Félix se mêloit de poësie, et envoïoit quelquefois à Fortunat des piéces de sa Muse, dont celui-ci fait un grand éloge. Il n'estime pas moins l'éloquence qui brilloit dans sa prose. Il y a une de ses letres presque entierement emploïée à louer la maniere d'écrire de Felix. Il y paroît dire que ce Prélat avoit fait en vers le Panégyrique de sainte Radegonde, en y parlant en sa personne de lui Fortunat. Mais les malheurs des temps nous ont enlevé cette piéce, aussi bien que les autres productions de sa plume.

p. 72. 73.

Felix mourut le huitiéme des Ides, c'est-à-dire, le sixiéme jour de Janvier 582, dans la soixante-dixiéme année de son âge, et la trente-troisiéme de son Episcopat. Il est honoré comme Saint dans l'Eglise de Nantes.

Gr. T. ib. l. 6. c. 15. | not.

GOGON,

MAIRE DU PALAIS.

Gr. T. hist. l. 5. c. 47. | Du Ches. t. 1. p. 859. 861. 863. | Fort. l. 7. c. 1.

GOGON, que d'autres nomment Gogue ou Gagon étoit un des Seigneurs le plus qualifié de la Cour de Sigebert Roi d'Austrasie. Ses lumieres, sa sagesse, son habileté à manier les affaires, et ses autres grandes qualités le firent choisir par ce Prince pour Maire de son Palais. On sçait combien éminente et de quel crédit étoit cette dignité chez nos Rois de la premiere race. Soit avant ou après qu'il y fût élevé, le Prince l'envoïa en Espagne, pour négocier son mariage avec Brunehaut seconde fille d'Athanagilde Roi des Visigots. L'ambassade de Gogon eut un heureux succès; et ce sage Ministre amena la Princesse en France, où les nôces furent célebrées vers 566.

Fort. l. 6. c. 2.

l. 1. c. 1. pr. p. 31. | vit. p. 9. 10.

La même année, ou peu auparavant, Fortunat aïant quitté l'Italie pour se retirer en France, prit sa route par l'Austrasie. Il fit quelque sejour à la Cour de Sigebert, où son esprit et son mérite lui acquirent l'estime de toutes les personnes de distinction qu'il eut occasion d'y connoître. Comme Gogon étoit lui-même homme d'esprit et qu'il se mêloit de letres, il fut un de ceux qui se lierent plus étroitement avec ce Poëte; et leur liaison mutuelle forma entre eux dans la suite un Commerce de literature. Il nous en reste encore quatre poëmes de la façon de Fortunat, qui s'y épuise, pour ainsi parler, sur les loüanges de Gogon. Il y louë sur-tout sa générosité, sa magnificence, sa sagesse, sa pieté, la douceur et les autres beautés de son éloquence:

l. 7. c. 1. 4.

Tu refluus Cicero noster, tu noster Apicius extas.

Sigebert aïant laissé par sa mort ses Etats à Childebert son fils, Gogon fut d'un grand secours à ce jeune Prince, seulement âgé de cinq ans. Il prit soin de l'élever et de l'instruire dans la science de regner. C'est ce qui lui fait donner la qualité de Gouverneur du Roi, *Regis nutritius*,

Gr. l. ib.

par saint Gregoire de Tours. ' Il vécut jusqu'au commencement de l'empire de Maurice ' vers 582 ou 583. ' Mais on ne peut gueres au-delà lui prolonger les jours, si l'on s'en tient aux termes du même saint Grégoire. Il eut Wandelin pour successeur dans la charge de Maire du Palais.

Du Ches. ib. p. 875.
Gr. T. ib. l. 6. c. 1.

On nous a conservé plusieurs letres de Gogon, qui servent beaucoup à illustrer nôtre histoire pour le temps où il les a écrites. Il y en a une à un Seigneur nommé Chaminguc, que Gogon qualifie son très-cher Patron. Ce n'est à la vérité qu'une letre de compliment, où il remercie ce Seigneur des présens dont il le combloit, et lui donne des témoignages affectifs de son attachement. Mais elle étoit accompagnée d'une piéce de vers, où la Muse de Gogon tâchoit d'exprimer à sa maniere les sentiments de son amitié et de sa reconnoissance. On n'a plus cette piéce, qui montre que Gogon se mêloit quelquefois de poësie, pour se délasser de ses plus sérieuses occupations.

Du Ches. ib. p. 859. | Freh. hist. Fr. t. p. 196.

' Une autre de ses letres est adressée à un nommé Trasericus, qui paroît avoir été un homme de letres, et s'être retiré d'un païs étranger en France. Gogon y louë beaucoup son sçavoir et sa maniere d'écrire.

Du Ches. ib. p. 861. | Freh. ib. p. 197.

' Une troisiéme s'adresse à Pierre Evêque de Metz. On y voit que Gogon étoit lié d'amitié avec ce Prélat et les autres personnes de son Eglise, qui se rendoient recommandables par leur sçavoir et leur pieté. Il y saluë entre autres un excellent homme, qui, dit-il, étoit devenu célebre par son érudition dans les Palais des Rois. C'est saint Fridolin Abbé d'Helera, dont nous avons parlé en son lieu.

Du Ches. ib. p. 863. | Freh. ib. p. 199.

' Nous avons une quatriéme letre qui porte le nom de Gogon, écrite au nom du Roi, qui étoit alors Childebert II. Elle est adressée à Grasulfe, qui paroît avoir été un Prélat en qui l'Empereur Maurice prenoit confiance pour ses affaires. Cette letre tend à accélérer l'issuë des négociations entre l'Empereur et le Roi de France.

Du Ches. ib. p. 875. | Freh. ib. p. 211. 212.

Le nom de Gogon qui se lit à la tête, joint au titre de la letre, fait juger que ce fut encore lui qui écrivit ' les cinq précédentes, dont quatre sont adressées au nom du Roi et une au nom de la Reine, à l'Empereur, à son fils,

Du Ches. ib. 873-874.

à l'Imperatrice et au Patriarche Laurent. En poussant plus loin la conjecture, on pourroit encore croire, que Gogon écrivit pareillement ' les quatorze autres, qui dans le même recueil de du Chesne précedent les cinq dont on vient de parler. Ces letres sont la vingt-cinquiéme avec les suivantes jusqu'à la trente-huitiéme inclusivement. N'importe qu'on y lise à la tête les noms ou du Roi ou de la Reine Brunehaut sa mere. Suivant cette idée les Maires du Palais auroient fait sous nos Rois, ce que les Questeurs faisoient anciennement sous les Empereurs Romains. On sçait qu'une de leurs principales fonctions étoit de dresser leurs rescrits, leurs ordonnances, etc.

p. 866-870.

V CONCILE DE LYON,

Et IV de Valence.

Conc. t. 5. p. 973-975. | G. t. 1. p. 377-378.

' Au mois de Mai de la vingt-deuxiéme année du regne de Gontran, 583 de nôtre ére vulgaire, il se tint à Lyon un Concile, que l'on ne compte communément que pour le III; mais qui selon nous doit passer pour le V. On en a déja donné ailleurs les raisons. Il s'y trouva deux Métropolitains, Prisque de Lyon et Evance de Vienne, avec six autres Prélats: saint Syagre d'Autun, Hesychius de Grenoble, Ragnoalde de Valence, Eusebe de Mâcon, Agricole de Nevers, et Flavius de Châlons-sur-Saône. Après les souscriptions de ces huit Evêques, il est marqué que les Deputés de douze autres assisterent à l'assemblée, et souscrivirent à ses decrets. Cependant leurs souscriptions ne s'y trouvent point.

Ibid.

' On y dressa six Canons, dont le premier, le troisiéme et le quatriéme ne font que renouveller ce qui avoit déja été si souvent reglé dans d'autres Conciles, même des Eglises de France, touchant le célibat des Evêques, des Prêtres et des Diacres, et leur familiarité avec leurs propres femmes, s'ils étoient mariés avant leur ordination, et avec des femmes étrangeres. ' Le Concile veut que les Religieuses qui sortiront volontairement de leur Monastére, soient privées de la communion, jusqu'à ce qu'elles

c. 3.

qu'elles y rentrent. ' A l'égard des mariages incestueux, il ne fait que rappeller en général ce qui avoit été déja prescrit à ce sujet. c. 4.

' Il défend aux Evêques de célébrer hors de leurs Eglises les fêtes de Noël et de Pâques, excepté les cas de maladie, ou d'ordre du Roi. ' Il leur enjoint d'user de précaution dans les letres de recommandation qu'ils donnoient aux Captifs, d'y marquer la date et le prix de leur rançon. ' Il leur recommande le soin des lépreux de leurs Diocèses, afin que l'Eglise leur fournissant leur nécessaire, ils n'eussent pas de prétexte de se répandre ailleurs. c. 5. c. 2. c. 6.

' Quelques sçavants supposent, que ce Concile de Lyon est le même que celui dont parle saint Grégoire de Tours, comme assemblé dans la même Ville en la sixiéme année du regne de Childebert II. Mais, outre qu'il s'en faut de deux ans que cette date ne puisse convenir au Concile dont on vient de rendre compte, il paroît assez visiblement que les matiéres qu'on y traita ne sont pas les mêmes. Il y a donc plus d'apparence que ce sont deux Conciles differents l'un de l'autre. Gr. T. hist. l. 6. c. 1. | not. ib. Conc. t. 5. p. 975.

' Un an précisément après le V Concile de Lyon, le Roi Gontran en assembla un autre à Valence, le vingt-troisiéme de mai 584. Il ne nous en reste qu'un seul decret, qui fait voir le sujet de la convocation de cette assemblée. On y apprend que le Roi y envoïa Asclepiodote son référendaire, avec des letres, par lesquelles il prioit les Evêques de confirmer les donations, faites ou à faire aux lieux Saints, par lui, la défunte Reine Austrechilde son épouse, et ses filles consacrées à Dieu, Clodeberge et Clodchilde. Le Concile la lui accorda, exprimant nommément les Eglises de saint Marcel à Châlons-sur-Saone, et de saint Symphorien à Autun. Et afin de donner plus de force à cette confirmation, il défend aux Evêques des lieux et aux Rois même, sous peine d'anathême, et d'être regardés comme meurtriers des pauvres et coupables de sacrilége, de rien ôter ou diminuer de ces biens à l'avenir. C'est là tout ce que contient ce decret. Il est souscrit de Sapaude d'Arles, Prisque de Lyon, Evance de Vienne, et de quatorze autres Evêques, qui tous au nombre de dix-sept composoient l'assemblée. Conc. t. 5. p. 976. 977. | G. t. 1. p. 379. 380.

CHILPERIC,

Roi de France.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Aucun de nos Rois de la premiére race n'a fait plus d'honneur aux letres que Chilperic; mais aussi l'on ne vit en aucun de plus grands défauts qu'il en parut en ce Prince. ' Il étoit le troisiéme des fils de Clotaire I et d'Aregonde. Il nâquit vers l'an 540, et commença à regner dès la mort de son Pere en 561. La plûpart néanmoins ne commencent à compter les années de son regne que par l'année suivante. Dans le partage qu'il fit des Etats de Clotaire avec ses freres, il eut le Roïaume de Soissons, avec Tournai et son territoire.

Gr. T. hist. l. 4. c. 22.

' Chilperic avoit de l'esprit et de l'adresse; mais il ne se servit gueres de l'un et de l'autre que pour faire le mal. On eut soin de l'instruire dans les letres, où il fit plus de progrès que ni les Princes ni les Seigneurs n'en faisoient ordinairement en son siécle. Il donna même dans les plus hautes sciences, les sacrées comme les profanes; ' et il paroît par une conférence qu'il eut avec un Juif en présence de saint Grégoire de Tours, qu'à l'erreur près qu'il tenta d'introduire dans le Mystere de la Trinité, il possedoit assez bien sa religion. Ce fut elle sans doute qui lui inspira ' l'amour de la justice que Fortunat croïoit appercevoir en lui. Il parloit fort bien latin, et avoit aussi quelque connoissance des autres langues.

l. 6. c. 46. | Fort. l. 9. c. 1.

Gr. T. ib. c. 5.

Fort. ib.

' Mais d'horribles défauts éclipserent en ce Prince toutes ces belles qualités, et ternirent étrangement son regne. Il se donnoit hautement pour l'homme le plus prudent qui fût au monde; et cependant il ne jouit jamais des fruits de cette prudence prétenduë. Toute sa conduite ne fut qu'un déréglement presque continuel, et jusques-là on n'avoit point encore vû de regne ni plus troublé ni plus malheureux. Il fut presque toûjours en guerre, ou avec ses freres, ou avec Merouée son propre fils. Inquiet, turbulent, soup-

Gr. T. ib. c. 46. | Aim. l. 3. c. 56.

connoux, avare, cruel, ambitieux, dissimulé, incontinent, il se livra presque sans réserve à toutes ces passions. En un mot Chilperic étoit tel dans sa conduite, que saint Grégoire de Tours, qui l'avoit connu personnellement, n'a pas craint de nous en faire un portrait, qui tend à nous le representer comme l'Herode et le Neron de son siécle. ' Il est vrai que quelques Historiens rejettent la plûpart de ses injustices et de ses cruautés sur la fameuse Fredegonde, qui avoit supplanté la Reine Audouere femme légitime de ce Prince, et pris sa place. ' Dès 567 Chilperic avoit épousé une troisiéme femme du vivant des autres. Celle-ci étoit fille d'Athanagilde Roi des Visigots en Espagne, et sœur de Brunehaut, et se nommoit Galsvinthe, ou Galsuinde. Mais elle ne fut pas long-temps à la Cour de France, sans devenir la victime de l'inhumanité du Roi son Epoux et de la jalousie de Fredegonde.

Aim. ib. c. 31.

Gr. T. ib. l. 4. c. 28.

' Chilperic fut tué à Chelles au retour d'une partie de chasse vers l'automne de 584. Il avoit regné vingt-trois ans, et en avoit vêcu environ quarante-cinq. Il parut alors, remarquent nos Historiens, que ce Prince n'étoit pas plus aimé de ses sujets, qu'il les avoit aimés lui-même. Tout le monde l'abandonna. Il n'y eut que Mallulfe ou Malculfe Evêque de Senlis, qui prit soin d'ensevelir son corps. Puis l'aïant fait transporter à Paris, il l'enterra dans l'Eglise de saint Vincent, aujourd'hui saint Germain des Prés. Quoique ce Prince se fût vû quatre fils, Théodebert, Merouée, Clovis et Thierri, peu s'en fallut qu'il ne laissât aucun héritier de sa couronne; ceux-là étant morts avant lui. ' Mais quatre mois avant qu'il fût tué, il lui en étoit né un cinquiéme, qui lui succeda sous le nom de Clotaire II. Il laissa aussi deux filles: Rigonthe qui fut accordée en mariage à Reccarede frere de saint Hermenegilde, mais qui ne l'épousa pas, et Basine Religieuse à Sainte-Croix de Poitiers.

l. 6. c. 46. | l. 7. c. 4. | Aim. l. 3. c. 56.

Gr. T. ib. l. 4. c. 38. | l. 6. c. 34. 41. | l. 7. c. 7.

' Tous les défauts que nos Historiens reprochent à Chilperic, n'empêcherent pas qu'il ne fît du bien à quelques Eglises. Celles de saint Germain des Prés et de saint Lucien de Beauvais en particulier le reconnoissent pour un de leurs Bienfaiteurs. ' Ils n'empêcherent pas non plus qu'on n'eût du respect pour sa mémoire même après sa mort. C'est ce qui paroît par le testament de saint Bertran

Mab. an. l. 7. n. 30.

ana. t. 3. p. 119.

Evêque du Mans, qui n'y parle de lui qu'avec honneur.
Fort. ib. Dès le vivant de ce Prince, Fortunat avoit fait son éloge, où il releve avec les beautés ordinaires de sa Muse les vertus qu'il admiroit en lui : sa magnificence, sa valeur, sa politique, son équité, son sçavoir. Nous en rapporterons quelques vers, pour lui servir comme d'épitaphe.

Quid? quoscumque etiam regni ditione gubernas,
  Doctior ingenio vincis, et ore loquax.
Discernens varias sub nullo interprete voces,
  Et generum linguas unica lingua refert.

. . . .

Inter utrumque sagax armis et jure probatus,
  Belliger hinc radias, legifer inde micas.
De virtute pater, reparatur avunculus ore,
  Doctrinæ studio vincis et omne genus.
Regibus æqualis de carmine major haberis,
  Dogmate vel qualis non fuit ante parens.
Te arma ferunt generi similem, sed litera præfert,
  Sic veterum Regum par simul atque prior.
Admirande mihi nimium Rex, cujus opime
  Prælia robur agit, carmina lima polit.
Legibus arma regis, et leges dirigis armis.
  Artis diversæ sic simul itur iter.

§ II.

SON SÇAVOIR ET SES ECRITS.

On vient de voir dans l'éloge que Fortunat nous a laissé de Chilperic que ce Prince aimoit les letres, et que malgré les soins qu'il étoit obligé de donner au gouvernement de son Roïaume, il trouvoit encore du temps pour les cultiver. Saint Grégoire de Tours et Aimoin après lui attestent la même chose. Outre la connoissance des langues et la science des loix, il se mêloit encore de poësie, de grammaire, de Théologie et de controverse.

Gr. T. hist. l. 5. c. 45. | Aim. l. 3. c. 40. Il se mit en tête de terminer les disputes sur le mystere de la sainte Trinité, et de couper comme il prétendoit, le nœud des difficultés qu'il faisoit naître. Dans ce dessein il composa vers 580 un livre où, suivant les er-

reurs de Sabellius, il soûtenoit qu'on devoit nommer la Sainte Trinité simplement Dieu; sans distinction de Personnes. Qu'il étoit indigne de Dieu de lui donner le nom de Personne, comme à un homme mortel. Que le même est Pere, Fils et Saint-Esprit. Il fit un jour faire lecture de ce livre en présence de saint Grégoire de Tours, à qui il dit qu'il vouloit que tous les Evêques de son roïaume suivissent et enseignassent cette doctrine. Ce saint homme lui dit nettement qu'elle étoit contraire à celle des saints Docteurs de l'Eglise, qu'il lui expliqua en peu de mots, et que par conséquent il devoit y renoncer. Je le ferai voir, lui repliqua Chilperic en colere, à de plus doctes que vous, qui n'en jugeront pas de même. Vous ne trouverez, repartit saint Grégoire, que des insensés qui soient de votre opinion.

Quelque temps après, saint Salvius Evêque d'Albi vint à la Cour. Comme sa réputation étoit grande pour le sçavoir et la sainteté, le Roi, amoureux de son livre, le pria d'en écouter la lecture. A peine ce Prélat en eut-il entendu quelques pages, qu'il dit tout franchement qu'il déchireroit bien plus volontiers cet ouvrage que de l'entendre lire. La fermeté de ces deux Evêques déplut d'abord à Chilperic. Mais enfin il reconnut qu'ils avoient raison. Il les loua, et condamna lui-même son livre. C'est sans doute ce qui est la principale cause, pourquoi cet ouvrage n'est pas venu jusqu'à nous. Ibid.

L'application que Chilperic donna à la poësie, produisit deux livres en vers, qu'il composa à l'imitation de Sedulius. On ne nous apprend pas sur quel sujet. Il y a néanmoins quelque apparence que c'étoit plûtôt des hymnes qu'autre chose. Mais comme ce Prince se mêloit de versifier, sans sçavoir les regles de la poëtique, ses vers étoient fort défectueux. On y rencontroit continuellement des syllabes longues pour des breves, et des breves pour des longues. Gr. T. ib. | l. 6. c. 46.

De toutes ses poësies il ne nous reste, que l'on sçache, que l'épitaphe de saint Germain Evêque de Paris en douze vers élegiaques. Aimoin nous l'a conservée; et nous l'avons rapportée d'après lui, à la fin de l'histoire de ce Saint Prélat. On la trouve encore dans divers autres recueils; dans les notes sur Fortunat de Poitiers, dans l'histoire Aim. l. 3. c. 16.

de l'Eglise de Paris, dans le premier volume des actes des Saints de l'ordre de Saint-Benoît, et ailleurs.

Fort. l. 9. c. 1. not. p. 208 ' Quelques sçavants doutent neanmoins, que ce soit là l'Epitaphe que Chilperic composa pour orner le tombeau de saint Germain. Ils appuïent leur doute, sur ce que d'une part saint Grégoire de Tours assure, comme on vient de le voir, que ce Prince ignoroit les regles de la versification ; et que de l'autre Aimoin parlant de cette Epitaphe, témoigne que c'étoit une prose quarrée *rythmicè*, où il avoit plus d'égard au nombre et à la cadence qu'à la prosodie. C'est ce qui a fait juger à Brower, que cette Epitaphe est du même Auteur que la vie de saint Germain, et que l'on y peut apercevoir tout le génie de Fortunat. Mab. an. l. 6. n. 68. ' D'autres pensent seulement qu'Aimoin aura pû la retoucher, et la rendre telle qu'on la voit aujourd'hui.

Gr. T. ib. l. 6. c. 46. ' Chilperic entreprit encore de composer des hymnes, des collectes et autres piéces pour l'office divin. Mais on n'en put faire aucun usage, suivant la remarque de saint Gregoire de Tours.

l. 5. c. 45. | Aim. l. 3. c. 40. ' Il ne fut gueres plus heureux dans son entreprise en faveur de l'orthographe. Il voulut ajoûter à l'alphabet ordinaire dont on se servoit de son temps, quatre caracteres pour marquer d'un seul trait certaines prononciations, dont chacune avoit besoin de plusieurs letres. Il fut si amoureux de ce dessein, qu'il envoïa des ordres dans toutes les villes de son Roïaume, pour faire instruire ainsi les enfants, faire corriger les anciens livres conformément à cette nouvelle orthographe. Mais on ne s'en servit que pendant qu'il vêcut. De sorte que ses quatre letres inventées à ce dessein, eurent le même sort que celles que l'Empereur Claude voulut autrefois faire passer dans l'usage public. Les unes et les autres finirent avec leurs Auteurs.

On ne sçauroit au reste rien statuer sur ces quatre caracteres du Roi Chilperic, parce qu'on en ignore la veritable figure. Gr. T. ib. not. ' Ils sont en effet aussi différemment peints, qu'il se trouve de différents manuscrits de l'Histoire de saint Gregoire de Tours. Un des plus anciens qui peut remonter au-delà de huit cents ans, les represente de cette façon, ω Ψ Z Δ. Aim. ib. Mais on croit qu'il y a plus d'apparen-

ce que ce sont ceux qu'Aimoin nous represente sous ces quatre figures, Θ Φ X Ω.

' Goldast rapporte sous le nom de Chilperic quelques fragments de ses Edits et Ordonnances. Mais c'est très-peu de chose, et presque tout tiré de saint Grégoire de Tours. (XIV.) Gold. cons. imp. t. 1. p. 11. 12.

II CONCILE

DE MACON.

' Ce fut encore le Roi Gontran qui assembla ce Concile. Il se tint le vingt-troisiéme d'Octobre, la vingt-quatriéme année de son regne, 585 de J. C. On y compta jusqu'à quarante-trois Evêques en personne, sans y en comprendre trois autres qui étoient sans siége : Fronime d'Agde, Promote de Châteaudun et Faustien de Dax. A la tête de tous ces Evêques étoient six Métropolitains : Prisque de Lyon, qui est qualifié Patriarche et qui présida à l'assemblée, Evance de Vienne, Prétextat de Roüen, Bertran de Bourdeaux, Arteme de Sens et Sulpice de Bourges. Les plus célebres entre les simples Evêques, sont saint Syagre d'Autun, saint Aunacaire d'Auxerre, saint Veran de Cavaillon et Marius d'Avenche. Nous pourrons dans la suite parler de ces trois derniers en particulier. Outre ces Evêques présents, il s'y trouva dix-huit, ou même vingt Députés d'autant d'autres Prélats qui ne purent se trouver à l'assemblée. Conc. t. 5. p. 979. 989. | G. t. 1. p. 381-390.

' Il paroît par saint Grégoire de Tours, que le premier motif de la convocation de ce Concile fut pour juger les Evêques accusés d'avoir embrassé le parti de Gondebaud. ' On sçait au reste que ce Gondebaud étoit un avanturier, qui sous le beau nom de fils de Clotaire I, avoit fait un puissant parti et de grandes conquêtes, sur-tout en Aquitaine. ' On y examina effectivement la cause de ces Evêques. Faustien qui avoit été ordonné Evêque de Dax par l'autorité de ce Prince prétendu, y fut déposé, et un autre mis à sa place. Les Peres du Concile eurent néanmoins la précaution de statuer, que les trois Evêques qui avoient eu part à l'ordination de Gr. T. hist. l. 8. 20. | l. 6. c. 24. | l. 8. c. 20.

Faustien, le nourriroient tour-à-tour, et lui païeroient cent sous d'or par an. Ces trois Prélats étoient Bertran de Bourdeaux, Pallade de Saintes et Oreste de Basas. Ursicin Evêque de Cahors fut excommunié pour avoir reçu Gondebaud. On lui imposa de plus trois ans de pénitence, pendant laquelle il ne couperoit point sa barbe ni ses cheveux, s'abstiendroit de vin et de chair, et seroit interdit de ses fonctions sacerdotales, quoiqu'il conservât le gouvernement de son Eglise.

Conc. ib. ʹ Il nous reste de ce Concile vingt Canons, avec une préface qui se lit à la tête, et dans laquelle les Peres de l'assemblée témoignent une joie mutuelle de se voir réunis, pour regler ce qui convenoit de faire dans les besoins présents de l'Eglise. Ni la préface ni les Canons ne font aucune mention de l'affaire des Evêques dont on vient de parler. C'est pourquoi il ne faut pas séparer des actes de ce Concile, le vingtiéme chapitre du huitiéme livre de l'Histoire de saint Grégoire de Tours, qui contient la relation d'une partie de ce qui se passa dans cette assemblée. On y disputa sçavoir, si l'on pouvoit donner à la femme le nom d'homme.

c. 1. Tous les Canons qu'on y dressa sont importants. ʹ On y recommande l'observation du Dimanche qui étoit fort
c. 2. négligée, ʹ et de fêter à Pâques pendant six jours. Comme la coûtume de baptizer à cette solennité tomboit
c. 3. insensiblement, ʹ le Concile ordonne qu'on la fera revivre, et qu'on ne baptizera même qu'à cette fête, hors
c. 4. les cas de nécessité, ʹ Il oblige tous les fideles de l'un et de l'autre sexe à faire tous les Dimanches leur offran-
c. 5. de de pain et de vin à l'autel, ʹ et de païer les dixmes aux Ministres de l'Eglise, suivant la loi de Dieu et la coûtume immémoriale des chrétiens. Il est à remarquer qu'il attache la peine d'excommunication au violement de ce Canon.

c. 6. ʹ Le Concile rappellant les ordonnances de ceux d'Afrique, défend à tout Prêtre de célebrer la sainte Messe
c. 7. autrement qu'à jeun. ʹ Il veut que les causes des Affran-
c. 9. chis de l'Eglise soient portées devant les Evêques, ʹ et celles des Evêques devant les Métropolitains, ou en plein
c. 13. Concile. ʹ Il est défendu aux Evêques d'avoir des oiseaux
c. 15. de proïe, ou des chiens même domestiques, ʹ et ordon-

né aux Laïcs d'honorer les Clercs majeurs. De sorte qu'en se rencontrant en chemin, si l'un et l'autre est à cheval, le laïc ôtera son chapeau; et si le clerc est à pied et le laïc à cheval, celui-ci descendra pour saluer l'autre. On peut voir ce que portent les autres Canons, aux endroits cités de la collection des Conciles.

EVANCE,

Evêque de Vienne.

On sçait peu de choses de l'histoire de ce Prélat. ' Son nom se trouve même differemment énoncé dans les monuments qui font mention de lui. Dans les uns il est nommé Evantius ou Evantus, et dans d'autres Eventius ou Aventius. ' Il succéda à Philippe dans le siége Episcopal de Vienne, quelque temps après l'an 573. Evance gouverna cette Eglise avec tant de sollicitude et de vigilance, qu'il mérita d'être compté au nombre de ses saints Evêques. ' Il eut part à ce qui se fit dans quatre Conciles qui se tinrent dans les Gaules pendant son Episcopat. En 581 il se trouva au premier de Mâcon, et quatre ans après au second qui fut assemblé au même endroit, et où l'on dressa les beaux reglements dont on a parlé. Dès 583 il assista au cinquiéme de Lyon, et l'année suivante au quatriéme de Valence. Dans les trois premiers il souscrivit le second des Métropolitains qui se trouverent à ces saintes assemblées. ' Il mourut, selon saint Grégoire de Tours, en l'onziéme année de Childebert Roi d'Austrasie, 586 de J. C. Sa fête est marquée dans nos martyrologes à divers jours : en quelques-uns au treiziéme de Janvier, et en d'autres au troisiéme de Février.

Canis., t. 5. p. 554.

Ado, ' chr. an. 575.

Conc. t. 5. p. 971. 975. 976. 987.

Gr. T. hist. l. 8. c. 39. | not. ib.

' On nous a conservé sous le nom d'Evance une letre contre ceux qui prétendoient que le sang des animaux est immonde, quoiqu'ils regardassent autrement leur chair. L'auteur y prouve qu'on peut sans scrupule manger de leur sang, et que de s'en abstenir ce seroit une superstition Judaïque. Canisius est le premier qui nous a donné cette letre; et de son recueil elle est

Canis. ib. p. 555-557. | Bib. PP. t. 11. p. 1092. 1093.

passée dans la Bibliothéque des Peres.

Poss. app. t. 1. app. 2. p. 29. | Cave. p. 350. | Mir. auct. c. 160. | Oud. Scri. t. 1. p. 1472. du Pin. ib. 6. 6. p. 214.

Presque tous les Modernes conviennent sans difficulté que l'Auteur de cette letre, quoique qualifié Abbé, n'est autre qu'Evance Evêque de Vienne. C'est ce que Possevin, Aubert le Mire, Cave, Oudin et M. du Pin supposent comme un sentiment reçu de tout le monde.

Canis. B. t. 1. p. 521.

Mais M. Basnage, qui a fait réimprimer cette letre avec le recueil entier de Canisius, prouve par de fortes raisons, qu'elle est plûtôt l'ouvrage d'un Abbé nommé Evance, qui n'écrivoit qu'au VII siécle, que de l'Evêque de Vienne du même nom. M. Basnage se trompe néanmoins en faisant Espagnol l'Auteur de cette letre. Nous montrerons dans la suite que c'étoit l'Abbé d'un Monastere dans le voisinage de la ville d'Albi.

SAINTE RADEGONDE,

Reine de France.

Mab. act. B. t. 1. p. 319. n. 2. | Gr. T. hist. l. 3. c. 4. 7.

Radegonde, fille de Berthaire Roi de Thuringe, nâquit en 519. Dix ans après, les François aïant défait les Thuringiens, emmenerent quantité de prisonniers de la premiere distinction. La jeune Princesse Radegonde fut du nombre, et tomba en partage à Clotaire, qui la fit élever à Athiés, maison roïale en Vermandois, où elle fut instruite dans le Christianisme et la connoissance des letres.

Mab. ib. p. 320. n. 3-13.

Au bout de quelques années Clotaire l'épousa. Mais bien loin que le brillant d'une couronne et les délices d'une Cour telle qu'étoit celle de Clotaire, afoiblissent la pieté que Dieu avoit inspirée à Radegonde, elles ne servirent qu'à la fortifier, et à la faire paroître avec un nouvel éclat. Tout le temps qu'elle y passa, fut un enchaînement de pratiques de toutes sortes de bonnes œuvres. De maniere qu'on disoit hautement, que le Roi avoit plûtôt épousé une Religieuse qu'une Reine. Tout ce qu'elle voïoit à la Cour, lui en donnoit de plus en plus du dégoût, et lui fit enfin former la résolution de la quitter. Elle saisit l'occasion de la mort d'un frere que Clotaire fit mourir injustement, pour exécuter son pieux dessein. Elle alla trouver saint Médard Evêque de Noïon

pour le presser de la consacrer à Dieu, et sur le refus qu'il en fit, elle se coupa elle-même les cheveux, et se couvrit la tête d'un voile. Le saint Prélat voïant une générosité si héroïque, l'ordonna Diaconesse, quoiqu'elle n'eût pas encore l'âge prescrit par les Canons.

' Radegonde, ainsi consacrée, alla à Tours honorer le tombeau de saint Martin, et de-là se retira à Poitiers, où, avec la permission et par les libéralités du Roi Clotaire, elle bâtit le célébre Monastere de Sainte Croix, Bien-tôt elle y assembla une grande communauté de Vierges sous la conduite d'une Abbesse, à laquelle elle se soûmit elle-même avec l'humilité d'une simple particuliere. ' Ce fut là qu'elle fit voir qu'elle n'avoit renoncé aux grandeurs passageres que pour s'attacher à Dieu, en qui elle avoit mis tous ses thrésors. Aïant une fois changé ses ornements roïaux contre le plus vil vêtement, ses richesses contre la pauvreté, son état de Reine contre la condition de servante des épouses de J. C., elle ne fit plus consister le véritable honneur qu'à être méprisée; et lorsqu'on lui en rendoit quelqu'un, elle le regardoit comme une injure. Pour tout dire en un mot, elle fit revivre en sa personne, par sa pieté, ses abstinences, ses jeûnes, ses veilles, ses assiduités à servir les pauvres, elle fit revivre les Marthes, les Paules, les Eustoquies, les Marcelles, les Mélanies, les Blesilles.

p. 322. n. 14. 15. | p. 327. n. 5. | Gr. T. hist. l. 9. c. 14. p. 472.

Fort. l. 8. c. 1. p. 184.

' Après la priere, une de ses principales occupations étoit la lecture. Elle y donnoit la plus grande partie du jour et de la nuit. Et afin de la soulager dans ce travail, elle avoit toujours près d'elle une Religieuse qui lui servoit de lectrice. ' Elle lisoit les Peres Grecs, comme les Latins, et leurs ouvrages dogmatiques, comme les moraux; les Poëtes Chrétiens, comme les Historiens Ecclesiastiques. ' Ce fut par-là qu'au jugement d'une de ses Eleves, qui a écrit sa vie, elle acquit autant de sçavoir qu'aucune autre personne de son siécle.

Mab. ib. p. 328 n. 8. 9.

Fort. b.

Mab. ib. p. 332 n. 24.

' Le sçavoir de Radegonde ne fut point en elle un fonds stérile. Elle s'en servit pour contribuer à l'instruction des Vierges avec qui elle vivoit, et leur inspirer une noble émulation pour la lecture. De sorte, dit l'une d'entre elles dans la vie de la Sainte, qu'il n'y en avoit aucune qui pût s'excuser sur son ignorance. ' Lorsqu'on faisoit la lecture en commun, la pieuse et sçavante Reine leur en

n. 21

p. 328. n. 8. 9.

p. 332. n. 24.

expliquoit les endroits obscurs et difficiles, ' avec une grace et une onction qui enlevoient les cœurs. Entre les autres pieuses maximes qu'elle établit dans son Monastere, elle voulut qu'on fît aux Religieuses des exhortations reglées, qui se continuerent encore après sa mort.

Fort. ib. p. 183.

A l'amour des letres, Radegonde joignit l'estime pour ceux qui les cultivoient. La réputation qu'avoit le Prêtre Fortunat, nouvellement venu d'Italie, d'y exceller, ' engagea la Sainte à l'attirer près d'elle pour en faire son Aumônier et son Directeur. Ce grand homme s'attacha tellement à cette religieuse Princesse, qu'il fixa son séjour à Poitiers, dont il devint ensuite Evêque. Ce fut là, et avant son épiscopat, qu'il composa la plûpart des poësies qui nous restent de lui. ' Une des plus remarquables est l'hymne *Vexilla regis*, que l'Eglise chante encore dans ses offices. Fortunat la fit avec quelques acrostiches sur le même sujet, à l'occasion de la particule considérable de la vraïe croix, que sainte Radegonde reçut de l'Empereur Justin, et qui fit donner à son Monastere le nom de Sainte Croix.

l 2. | not. p.21. | Gr. T. hist. l. 9. c. 40.

Mab. ib. p. 333. n. 26. 27. | Gr. T. ib. c. 2.

' La Sainte mourut le treiziéme jour d'Août qui étoit un Mercredi, en la soixante-huitiéme année de son âge, la douziéme du regne de Childebert II, 587 de J. C. On différa de trois jours ses obseques, pour attendre l'Evêque du lieu occupé à visiter son Diocèse. En son absence la cérémonie en fut faite par S. Grégoire de Tours, avec qui nôtre Sainte de son vivant étoit fort liée. Elle fut célebre par ses miracles avant et après sa mort.

Gr. T. ib. c. 42. p. 472-476.

' Il nous reste de Sainte Radegonde un Testament en forme de letre, adressé à tous les Evêques de France. Elle les y prie avec larmes d'emploïer toute leur autorité, à ce que les biens qu'elle et d'autres avoient donnés à son Monastere, et qui lui avoient été confirmés par les Rois Cherebert, Gontran, Chilperic et Sigebert, lui soient conservés. Qu'il ne soit jamais troublé dans la possession de ses privileges, nommément celui d'élire son Abbesse. Qu'elle même Radegonde ne soit point privée de la consolation d'être enterrée avec plusieurs de ses sœurs dans l'Eglise de la Sainte Vierge, qu'elle avoit commencé à faire bâtir. C'est aujourd'hui une Collegiale qui porte le nom de la Sainte, tout proche son monastere de Sainte-Croix.

a L'Abbesse qui avoit succédé à Agnès, établie par sainte Radegonde même, sçut faire usage de ce Testament dans les troubles que Basine et Chrodielde exciterent dans cette maison après la mort de la sainte Fondatrice. Elle eut soin d'en envoïer des copies aux Evêques voisins; et c'est à cette occasion que saint Grégoire de Tours l'a inséré dans son Histoire. ' De-là cette piéce est passée dans les collections des Conciles, dans les annales de Baronius, et dans celles d'Aquitaine. Mais dans ce dernier recueil ce Testament se trouve accompagné des souscriptions de quelques Evêques : ce qui est une addition faite après coup.

p. 472.

Conc. t. 5. p. 869-872. | G. t. 1. p. 345-347.

Plusieurs Sçavants ont cru que ce Testament n'est autre chose que la letre que sainte Radegonde écrivit au II Concile de Tours en 566, pour lui demander la confirmation de l'établissement de son Monastere, et de la discipline qu'elle y faisoit observer, suivant la regle de saint Césaire d'Arles. C'est en conséquence de ce sentiment qu'on a mis cette piéce à la suite des actes de ce Concile. ' Mais il est visible qu'elle ne fut écrite que sous le regne d'un petit-fils de Clotaire I, c'est-à-dire, de Childebert II, et par conséquent plusieurs années après la tenue de ce Concile, et peu de temps avant la mort de la Sainte.

Gr. T. ib. p. 474.

Celle qu'elle adressa aux Peres de cette assemblée est perduë, ou encore ensevelie dans la poussiere de quelque bibliothéque. Il ne nous en reste de vestige que la réponse qu'y firent plusieurs des Evêques qui composoient le Concile. Elle est très-honorable à la mémoire de sainte Radegonde. Comme nous en avons parlé ailleurs, nous ne répéterons pas ici ce que nous en avons déja dit.

Ce n'est pas au reste la seule production de la plume de nôtre Sainte, qui ne soit pas venuë jusqu'à nous. ' On n'a point non plus la letre qu'elle écrivit à sainte Césarie Abbesse de Saint Jean à Arles, pour lui demander la regle de saint Césaire. Cette letre respiroit une pieté tendre et solide, comme il paroît par la réponse dont on a parlé en son lieu, et remplit d'une joïe ineffable et spirituelle le cœur de Césarie qui la reçut.

Mart. anecd. t. 1. p. 3.

' Il nous manque encore plusieurs autres letres, que sainte Radegonde écrivit, tant aux Rois qui régnoient alors, pour les exhorter à conserver la paix entre eux,

Mab. ib. act. p. 329. n. 11.

qu'à leurs Ministres pour les engager à ne leur donner que des conseils salutaires et avantageux à leurs Etats.

JANUARIN,

Moine a Arles.

Cod. reg. t. 2. p. 69. | Sax. pont. Arel. p. 126.

JANUARIN, ou Janvier, selon d'autres, se distingua entre les disciples de saint Florentin, premier Abbé du Monastere des Apôtres, que saint Aurelien Evêque d'Arles fonda dans sa Ville Episcopale par les libéralités du Roi Childebert I. Il paroît qu'il contribua beaucoup à y établir la discipline Monastique; puisque dans les diptyques de la maison il est nommé entre ses principaux Instituteurs. Il se mêloit de Poësie; et l'on a de lui l'Epitaphe de saint Florentin, en trente-sept grands vers acrostiches, dont les letres initiales forment ces mots : *Florentinus Abbas, hîc in pace quiescit. Amen.*

Cette épitaphe est importante pour l'histoire de cet Abbé. Outre l'éloge de ses vertus qu'elle contient, on y apprend qu'il fut d'abord inhumé dans l'Eglise de Sainte Croix, et que trente-cinq ans après son corps fut transféré dans celle de Saint Pierre. Cette époque nous conduit jusqu'en 588; car saint Florentin mourut dès 553. Ce fut à sa translation que Januarin composa ses vers pour orner son tombeau. Il s'y est nommé lui-même, afin que la postérité voïant sa piéce, n'ignorât pas le nom de son Auteur.

> Sed Christo commenda sæpe Poëtam,
> Cujus parva tibi promserunt carmina laudem,
> Januarinum ex hoc quem candida mente nutristi.

Cod. reg. ib.

Les diptyques de son Monastere lui donnent constamment le même nom qu'il prend ici. De sorte que c'est user d'un peu de licence, que de le nommer Janvier. On vient de voir qu'il a vêcu au moins jusqu'en 588. On n'a point de preuve qu'il ait vêcu au-delà; et l'on ignore s'il a laissé quelqu'autre production de sa Muse, que l'épitaphe dont on a parlé.

Sax. ib. p. 125. 126.

Elle se lit encore aujourd'hui sur le tombeau de saint

Florentin dans l'Eglise de Sainte Croix, où il a été transporté après la destruction de celle de Saint Pierre. C'est de-là que l'a tirée M. Saxi pour la faire imprimer dans son histoire des Evêques d'Arles. Baronius l'avoit déja publiée avant lui dans ses annales, 'et le P. le Cointe l'a encore insérée depuis dans les siennes. Coint. ann. 553. n. 5.

SAINT PRETEXTAT,

Evêque de Rouen.

On ne trouve rien dans l'antiquité pour les commencements de l'histoire de saint Prétextat, ' jusqu'au III Concile de Paris, tenu en 554. Il y assista, et y souscrivit le second des Métropolitains. ' On croit qu'il commença à gouverner l'Eglise de Rouën en qualité de son Evêque, dès 544. Mais il y a plus d'apparence qu'il ne remplit ce siége qu'après le mois d'Octobre 549. ' Ce qui en fait ainsi juger, est que ni lui ni personne en son nom ne se trouva au grand Concile d'Orléans, que l'on compte pour le V, où néanmoins tous les suffragants de Rouën assisterent, ou en personne ou par Députés. On voit par-là en effet que ce siége Métropolitain étoit alors vacant. ' En 566 Prétextat fut un des neuf Evêques qui composerent le II Concile de Tours, ' et eut part à la réponse que sept d'entre eux firent à la letre de sainte Radegonde.

Conc. t. 5. p. 818. Bail. 24. Fev. p. 295. Conc. ib. p. 399. 400. p. 865. p. 872.

' Une complaisance mal entendue qu'il eut pour Brunehaut, veuve de Sigebert Roi d'Austrasie, qu'il maria avec Merouée son propre neveu par son mari, lui coûta cher dans la suite. Chilperic pere de ce jeune Prince et Fredegonde, l'un et l'autre ennemis déclarés de Brunehaut, jurerent dès-lors la perte de Prétextat. On le chargea de plusieurs accusations graves, mais fausses ; et en conséquence le Roi convoqua à Paris un Concile de quarante-cinq Evêques. Prétextat y parut comme accusé, et y fut très-mal défendu par ses Confreres. Enfin sur l'aveu qu'on lui persuada de faire de ses prétendus crimes, dans l'espérance d'en être absous et de rentrer en grace avec le Prince, il fut condamné par le Concile, et mis

Gr. T. hist. l. 5. c. 19. | l. 7. c. 16.

en prison par ordre du Roi. Mais aïant voulu s'enfuir, il fut pris, maltraité, puis relegué dans une Isle près de Coûtance en basse Normandie. Ceci se passa en 577; et Prétextat demeura dans son exil jusqu'en 584, sans être néanmoins déposé de l'Episcopat. La Providence lui fournit par-là le moïen d'expier la double faute qu'il avoit faite, en donnant les mains à un mariage incestueux, et en abandonnant sa propre innocence.

l. 7. c. 16. ' Après la mort de Chilperic le S. Evêque, à la priere, aux sollicitations de son peuple, fut rappelé d'exil et rendu à son Eglise, d'où fut expulsé celui qu'on y avoit
Conc. ib. p. 987. intrus. ' L'année suivante 585 Prétextat assista au II Concile de Mâcon, et souscrivit à ses decrets le troisiéme
Gr. T. ib. des six Métropolitains qui s'y trouverent. ' Il continua de gouverner encore son Eglise l'espace de trois ans et quelques mois, sans que l'exil eût affoibli son courage
l. 8. c. 31. et sa constance épiscopale. ' Fredegonde qui ne s'accommodoit pas de cette fermeté, parce que le Saint Evêque ne craignoit pas de la reprendre de ses crimes, forma le dessein de se défaire d'un censeur si importun. Un jour de Dimanche, peu de temps avant Pâque, que le Saint étoit allé de bonne heure à l'Eglise pour l'office, un miserable esclave de cette cruelle Princesse le frappa d'un coûteau sous l'aisselle; et il mourut peu après de sa blessure. L'Eglise honore sa mémoire comme d'un Martyr le vingt-quatre de Février.

c. 20. ' Saint Prétextat dans son exil avoit composé des priéres, dont il fit lui-même la lecture dans le II Concile de Mâcon, afin de les soumettre au jugement des Evêques qui le composoient. Quelques-uns les approuverent; mais d'autres, peut-être en plus grand nombre, ne purent les goûter, parce que l'Auteur n'y avoit point suivi les regles. C'est sans doute une des principales raisons qui ont empêché, que ces prieres ne soient venues jusqu'à nous. Le style néanmoins, remarque saint Grégoire de Tours, qui paroît les avoir luës, en étoit tolérable, et convenoit en divers endroits à des piéces Ecclésiastiques. On comprend par-là, que l'Auteur avoit entrepris ce travail, pour enrichir la Liturgie de l'Eglise Gallicane. On ne sçait point au reste s'il avoit laissé quelqu'autre ouvrage de sa façon.

I

I CONCILE
DE NARBONE.

QUOIQUE Clovis le Grand eût éteint dans les Gaules la domination des Goths, ils ne laisserent pas de demeurer les maîtres de la côte maritime de la Gaule Narbonoise, jusqu'à Charles Martel qui la réunit à l'Empire François. La quatriéme année du regne de Recarede leur Roi, qui avoit abjuré l'Arianisme pour embrasser la foi Catholique, les Evêques de cette partie des Gaules qui lui obéissoit, s'assemblerent à Narbone le premier jour de Novembre 589, et y tinrent un Concile. Le III de Tolede tenu le sixiéme de Mai de la même année, auquel ces mêmes Evêques avoient assisté, ou en personne, ou par Députés, l'avoit ainsi reglé. Il s'y trouva huit Evêques en tout : Megece de Narbone, Sedatus de Béziers, Benenatus d'Elne, Boëce de Maguelone, Pélage de Nîmes, Tigride d'Agde, Serge de Carcassone et Agrippin de Lodeve.

Conc. t. 5. 1031.
p. 1027-1031. | G. t. 1. p. 399-403.

On y fit quinze Canons de discipline, à quelques-uns desquels on oblige sous des peines pécuniaires. On voit par la disposition du quatriéme Canon, que cette partie des Gaules étoit alors habitée par diverses nations. On y nomme les Goths qui dominoient dans le païs; les Romains, c'est-à-dire les Gaulois, qui en étoient les anciens habitants; les Juifs, les Syriens et les Grecs. Ces deux dernieres nations étoient les étrangers qui y trafiquoient. Ce Canon leur enjoint à tous, soit libres ou esclaves, de s'abstenir de tout travail les jours de Dimanches.

c. 4. 9. 11.

Les autres principaux Canons portent en substance : Que l'on ne fêtera point le jeudi comme consacré à Jupiter, à moins qu'il ne tombe quelque fête en ce jour-là. Qu'à la fin de chaque Pseaume, et à chaque division des plus longs on ajoûtera la doxologie ou glorification de la Sainte Trinité. Le Concile fit sans doute ce decret dans la même vûe que le second de Vaison, dont on a parlé en son lieu. Que nul ne consultera les devins ou sorciers. Que ceux qui se disent tels, seront fustigés et vendus, et le prix donné aux pauvres. Qu'on n'ordonnera ni Prêtre ni Diacre qui ne soit

c. 15. c. 2. c. 14. c. 11.

c. 1. c. 2. instruit des letres. [a] Que les Clercs ne porteront point d'habits de pourpre, ' et ne s'amuseront point à causer dans les places publiques. La plûpart des autres Canons tendent à réprimer la désobéissance des Clercs, et à établir entr'eux une subordination convenable.

DIVERS CONCILES,

AU SUJET DES TROUBLES EXCITÉS

A SAINTE CROIX DE POITIERS.

Gr. T. hist. l. 9. c. 39. 40.

RIEN ne fit plus d'éclat dans les Gaules, sur la fin de ce siécle, ' que les troubles que Chrodielde fille de Cherebert excita dans le monastere de Sainte Croix à Poitiers, peu de temps après la mort de sainte Radegonde sa fondatrice. Cette Religieuse, à qui sa profession devoit avoir fait oublier qu'elle étoit fille de Roi, ne pouvant souffrir qu'à la mort de l'Abbesse Agnès on eût élû Leuboüere pour lui succeder, forma contre celle-ci une faction violente. Aïant attiré à son parti Basine sa cousine germaine fille du Roi Chilperic, et plus de quarante autres Religieuses, elles sortirent du monastere, inventerent plusieurs calomnies contre la nouvelle Abbesse, afin de colorer leur évasion ; et après avoir erré en divers lieux, retournerent à Poitiers, où elles se fortifierent dans l'Eglise de saint Hilaire, avec une troupe de scelerats pour les défendre. Tout le monde sçait les suites fâcheuses qu'eurent ces troubles, et le détail n'en est pas de nôtre sujet.

c. 41. ' Pour mettre fin à un si grand scandale, on assembla par ordre des Rois divers Conciles, dont le premier que nous connoissions se tint à Poitiers en 589. Il ne fut composé que de quatre Evêques : Gondegisile de Bourdeaux, qui y présida en qualité de Métropolitain, Merouée de Poitiers, Nicaise d'Angoulême, et Saffarius de Périgueux. Ces quatre Prélats aïant trouvé ces Religieuses rebelles et incorrigibles, porterent contre elles sentence d'excommunication : ce qui leur attira beaucoup de mauvais traitements, et mit même leur vie en danger.

Ibid. ' Le Président de l'assemblée donna avis de tout ce qui s'étoit passé aux Evêques qui étoient près du Roi Gontran.

Ceux-ci par leur réponse approuverent ce que leurs Confreres avoient fait, et leur annoncerent un Concile pour le premier jour de Novembre suivant, afin d'apporter quelque remede à ces désordres. 'Le Concile annoncé ne se l. 10. c. 15. 16.
tint cependant que l'année suivante 590 après Pâque. Il s'y trouva au moins neuf Evêques : Gondegisile de Bourdeaux avec ses six suffragants, S. Grégoire de Tours et Ebregisile de Cologne. L'Abbesse Leuboüere, Chrodielde et Basine y comparurent, et y furent interrogées. Ces deux dernieres aïant été reconnues coupables de divers crimes, les Evêques, conformément aux Canons, les déclarerent excommuniées, jusqu'à ce qu'elles fissent pénitence, et rétablirent l'Abbesse dans le gouvernement de son monastere. On eut soin d'envoïer ce jugement aux deux Rois Gontran et Childebert II.

Les Religieuses rebelles ne se rendirent point encore à leur devoir. 'Ce ne fut qu'au Concile de Metz, assemblé la c. 20.
même année 590, au sujet de la grande affaire de Gilles Evêque de Reims, que ce grand scandale fut terminé. Le Roi Childebert y interceda pour elles, et le Concile les reçut à la communion. Basine, après s'être prosternée aux pieds des Evêques et avoir demandé pardon, fut renvoïée dans son monastere, et Chrodielde dans une terre que le Prince lui accorda.

De tout ce qui se fit dans ces divers Conciles, on ne nous a rien conservé que ce que nous en apprend S. Grégoire de Tours dans le neuviéme et le dixiéme livre de son histoire ; et des actes originaux il ne nous reste que la réponse des Evêques, qui étoient près de Gontran, aux Peres du I Concile de Poitiers, et le jugement que porterent les Prélats du II Concile tenu au même endroit. 'Nous sommes l. 9. c. 14. | l. 10. c. 16.
redevables de l'une et de l'autre piéce à S. Grégoire de Tours, qui les a insérées dans son histoire. 'De-là on les a Conc. t. 5. p. 1026. 1027. 1593-1595. G. t. 1. p. 397. 398. 404-407.
fait passer dans les collections des Conciles. La premiere est au nom de dix Evêques nommés à la tête : Ethere de Lyon, S. Syagre d'Autun, S. Aunacaire d'Auxerre, Hesychius de Grenoble, Agricole de Nevers, Urbique de Riès, Felix de Belley, S. Veran de Cavaillon, Felix de Châlons-sur-Marne, et S. Bertran du Mans : L'autre piéce est une espece de procès verbal, qui contient beaucoup de faits, et se trouve sans les noms des Evêques qui la dresserent.

S. VERAN,

EVÊQUE DE CAVAILLON.

Lab. bib. nov. t. 2. p. 690.

SAINT Veran, à qui le vulgaire donne le nom de S. Urain, nâquit en Gevaudan d'une famille honnête, vers l'an 528. Dieu lui procura une éducation toute chrétienne, et lui inspira dès sa jeunesse tant d'amour pour le bien, que toute sa vie fut un enchaînement de vertus. Il étoit déja entré dans le Clergé de l'Eglise de Gabales, lorsque pour éviter les suites de l'éclat que faisoit sa pieté, il alla se cacher dans le Diocèse de Cavaillon. Au bout de quelques années il fut élu pour le gouverner lui-même en qualité d'Evêque, après avoir fait un voïage à Rome, ou sa dévotion l'avoit conduit. On ignore le temps de son ordination. Mais il y avoit déja du temps qu'il étoit Evêque, lorsqu'en 585 il assista au II Concile de Mâcon, où il soucrivit le vingt-septiéme entre les quarante-trois Prélats qui le composoient.

p. 691. 692.

Conc. t. 5. p. 988.

Veran étoit en si grande réputation de sainteté, que le Roi Childebert II voulut qu'il levât des fonts baptismaux un fils qui lui étoit né. La cérémonie s'en fit en 587, et l'enfant fut nommé Thierri. Après le meurtre commis en la personne de S. Prétextat Evêque de Rouen, S. Veran fut un des trois Prélats que le Roi Gontran choisit pour informer de l'auteur du crime. C'étoit au commencement de l'an 589 ; et la même année, se trouvant auprès de ce Prince, il eut part à la réponse que dix Evêques firent aux quatre qui avoient tenu le Concile de Poitiers, au sujet de Chrodielde et des autres Religieuses rebelles, dont on a parlé. On ne voit plus paroître le saint Prélat dans la suite ; et il y a apparence qu'il ne vêcut guéres au-delà de 590. Sa mort est marquée au neuviéme de Novembre sans qu'on en sçache l'année. L'Eglise Cathédrale de Cavaillon l'honore comme son Patron avec la Sainte Vierge.

Gr. T. hist. l. 9. c. 4.

l. 8. c. 31.

l. 9. c. 41.

Gall. chr. nov. t. 1. p. 942.

On nous a conservé sous le nom de S. Veran un petit écrit, parfaitement digne d'un Prélat de sa réputation. C'est le sentiment qu'il proposa dans quelque Concile, qui nous est inconnu d'ailleurs, touchant la continence des Prêtres. Le Saint y établit ce point de discipline par diverses raisons,

Conc. ibid. p. 977. 978. G. t. 1. p. 380.

et par l'autorité de S. Paul. Il fait particulierement valoir la pureté qu'exigeoit l'ancienne Loi, de ceux qui mangeoient les pains de proposition. « Sur ces principes, dit-il, qui sera assez osé pour consacrer la chair de l'Agneau sans tâche, après avoir contenté ses passions désordonnées ? » On voit ici des preuves sensibles de la présence réelle de J. C. dans le sacrifice de l'Autel. S. Veran conclut qu'on doit avoir recours aux Moines, pour remplacer les Ecclésiastiques qui refuseroient de vivre suivant la regle, et qu'il seroit plus avantageux et plus honorable pour l'Eglise, d'avoir peu de Ministres qui fussent tels qu'ils doivent être, que de s'en voir un si grand nombre qui deshonorent leur ministere.

LA VIE DE S. LUBIN,

EVÊQUE DE CHARTRES.

QUELQUES Critiques ont été dans l'opinion, que l'Auteur de la vie de S. Avite Abbé de Piciac et de S. Maximin près d'Orleans, avoit aussi composé celle de S. Lubin Evêque de Chartres. Mais c'est ce que nous avons déja montré ailleurs ne pouvoir se soutenir. L'Historien de S. Avite étoit un Moine de saint Maximin ; ' et celui de saint Lubin étoit un Clerc de l'Eglise de Chartres, comme il paroît par sa narration. Le style de l'un est fort fleuri, la maniere d'écrire de l'autre est très-simple. Le premier est tout occupé à montrer une grande éloquence, l'autre ne s'arrête qu'à rapporter des faits. Il est pourtant vrai que celui-ci avoit beaucoup lû l'ouvrage de l'autre. Il lui étoit même si familier, qu'il en a suivi la méthode, et copié quelques endroits de mot à mot. C'est apparemment tout le fondement qu'on a eu pour établir que ces deux Ecrivains étoient un seul et même Auteur.

Boll. 14. Mart. p. 350. n. [illegible]. ; Bail. 15. Mart. tab. cr. n. 1.

Mab. act. B. t. 1. p. 128. n. 27.

On ne trouve rien dans tout l'ouvrage de celui qui fait le sujet de cet article, pour fixer positivement le temps auquel il écrivoit. Il ne se donne nulle part pour témoin oculaire des actions du Saint, qui mourut vers 556. Il ne dit point non plus qu'il ait pris de quelque écrit précédent ce qu'il en rapporte. ' Seulement il est certain qu'il ne mit la

Ibid.

main à son ouvrage, que quelques années après que la fête du Saint eut été publiquement établie dans son Eglise. C'est ce que nous croïons pouvoir rapporter environ à l'an 590. Quelque moïen au reste qu'il ait emploïé pour se mettre au fait de la vie qu'il a entrepris d'écrire, il paroît en avoir été parfaitement instruit. Il est peu d'ouvrages en ce genre, et sur-tout de ce VI siécle, qui entrent dans un plus grand détail des actions des Saints dont ils contiennent l'histoire, et qui les rapportent avec plus d'ordre, de précision, de bonne foi, de sincérité.

Celui dont on parle a encore l'avantage sur plusieurs autres, de sçavoir revêtir les faits qu'il détaille de toutes les circonstances qui leur conviennent, sans néanmoins rechercher à les embellir. Il contient plusieurs miracles; mais on peut dire qu'il n'en est point chargé. 'On croit cependant y appercevoir des expressions qui semblent marquer des usages qui n'ont eu cours que depuis S. Benoît, dont S. Lubin n'a pû suivre la Regle, puisqu'elle ne fut que long-temps après introduite en France. Mais c'est un scrupule mal fondé. Lorsque l'Auteur écrivoit, cette Regle étoit certainement connue dans nos provinces: ce qui suffit pour que cet Ecrivain se soit expliqué comme il a fait. Et quand même elle n'y auroit pas encore paru, combien y en avoit-il d'autres qui ont rapport à celle-ci!

Bail. ibid.

Du Chesne avoit déja donné au Public quelques fragments de la vie de S. Lubin, 'lorsqu'en 1657 le P. Labbe la fit imprimer en son entier sur divers Légendaires de Chartres et d'ailleurs. On la trouve au second tome de sa Bibliothéque de manuscrits. 'Onze ans après, c'est-à-dire en 1668, les Continuateurs de Bollandus et Dom Mabillon la publierent à leur tour: les premiers au quatorziéme de Mars, sur des manuscrits appartenant à André du Chesne; et l'autre au premier tome des Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît, sur deux autres manuscrits, l'un de l'Abbaïe de Vendôme, l'autre de celle de Conches en Normandie.

Lab. bib. nov. t. 2. p. 582.-588.

Boll. 14. Mart. p. 349-354. | Mab. ibid. p. 123-128.

AUTMONDE,

EVÊQUE DE TOUL.

LA Gaule Chrétienne ne nous donne aucun trait de l'histoire de ce Prélat. Elle ne fait qu'en marquer simplement le nom, encore avec une corruption [1] qui le défigure. ' On le compte communément pour le douziéme Evêque de Toul. Il gouvernoit cette Eglise sur la fin du VI siécle: Son voisinage de Metz porte à croire qu'il fut apparemment un des Evêques qui composerent le Concile qu'on y assembla en 590, dans la fameuse affaire de Gilles Evêque de Reims. Mab. an. l. 6. n. 78.

Quoi qu'il en soit, ' le respect et la vénération qu'avoit Autmonde pour S. Evre l'un de ses saints prédécesseurs, lui inspirerent une affection singuliere pour le monastere dédié sous son invocation dans la ville même de Toul. Il l'augmenta considérablement, et en est reconnu pour un des plus insignes bienfaiteurs. Il poussa encore plus loin sa dévotion pour S. Evre, et composa en son honneur des écrits et des réponds, pour transmettre à la postérité la mémoire de ses saintes actions. Cette maniere de parler fait naturellement naître la pensée que ce Prélat écrivit la vie de S. Evre, et dressa un Office pour la solennité du jour de sa fête. Mab. ibid.

Il ne paroît point qu'on ait jamais imprimé cette histoire de S. Evre par Autmonde. ' Mais Dom Mabillon témoigne en avoir lû une manuscrite, qui est sans doute la même. Il en rapporte un endroit, qui aïant été mal entendu par l'Auteur des actes des Evêques de Toul, qui en avoit connoissance, l'a jetté dans une erreur de chronologie. Autmonde y dit, que dans un voïage que S. Evre fit à Châlons-sur-Saône, il trouva trois prisonniers dans les fers, et qu'étant allé demander leur élargissement à Adrien qui y exerçoit alors l'office de Juge, celui-ci le refusa; mais que Dieu par une espece de miracle délivra ces prisonniers. De sorte que l'Ecrivain anonyme lisant dans cette piéce le nom d'Adrien, et s'imaginant qu'il s'agissoit de l'Empereur de ce nom, au lieu d'un Ibid.

1. ' Il y est nommé Antimonde; mais comme on le voit par Dom Mabillon, les manuscrits le nomment Autmonde. Gall. chr. vet. t. 3. p. 1095. 1.

Comte ou d'un Gouverneur du V siécle, a établi que S. Evre avoit vêcu du temps de ce Prince, environ trois cents ans avant qu'il fût Evêque de Toul.

LA VIE DE S. NIZIER,
EVÊQUE DE LYON.

De presque toutes les vies de Saints dont nous avons parlé jusqu'ici, il n'en est point dont le temps soit mieux marqué, que de celle qui fait le sujet de cet article, quoique néanmoins on n'en sçache pas précisément l'année.

Boll. 2. Apr. p. 101. n. 9. | Gr. T. vit. 11. c. 8. n. 1.

' Elle fut écrite par ordre d'Ethere Evêque de Lyon, par conséquent après l'an 589, et avant que S. Grégoire de Tours mît la derniere main à son livre des Peres, ce qui fait un espace de quatre à cinq ans.

Boll. ibid. p. 95. n. 1.

' C'est apparemment sur ces principes, que les Continuateurs de Bollandus ont avancé que cette vie avoit paru dans l'une des dix-huit premieres années après le mort de S. Nizier, qui arriva en 573.

p. 101. n. 9.

' Lorsqu'on la composa, la fête du Saint étoit publiquement établie.

ibid.

' Ethiere y emploïa, comme il paroît, un Clerc de son Eglise. Cet Ecrivain avoit quelque talent pour écrire; mais il a été moins attentif à remplir son discours de faits qu'à y faire paroître son éloquence. Sa piéce a plus l'air d'un panegyrique que d'une histoire. On y trouve presque continuellement des pointes, des cadences, des ornements étrangers; quoique la piéce ne soit pas de longue haleine, l'Auteur n'a pas cependant oublié d'y faire entrer beaucoup de miracles, suivant le génie de son siécle.

Gr. T. ibid.

' Peu de temps après qu'elle fut sortie de ses mains, elle tomba entre celles de S. Grégoire de Tours. Ce Prélat l'aïant lûe, la jugea insuffisante pour faire connoître à la postérité tout le mérite de S. Nizier. Et comme il s'intéressoit plus à sa mémoire que beaucoup d'autres, en qualité de son petit neveu par sa mere, il entreprit d'en composer une plus ample. C'est ce qu'il a exécuté dans le huitiéme chapitre de ses vies des Peres, l'un de ses derniers ouvrages.

Boll. ibid.

' Le P. Chifflet Jésuite paroît être le premier qui a donné au Public la piéce de nôtre Anonyme. Il l'a insérée dans son *Paulinus*

Paulinus illustratus, sur un manuscrit de l'Abbaye de S. Claude. ' De-là les Continuateurs de Bollandus l'ont fait passer dans leur grand recueil au second jour d'Avril. Boll. ibid. p. 100. 101.

ETIENE,

PRÊTRE DE L'ÉGLISE D'AUXERRE.

On a déja vû dans le cours de cette histoire quelques Africains sortir de leur païs, et se retirer dans les Gaules, sans doute pour se soustraire à la persécution des Vandales. ' Sur la fin de ce siécle Etiene dont nous entreprenons de parler, imita leur exemple, et se réfugia à Auxerre. Il fut agregé, comme il paroît, au Clergé de cette Eglise en qualité de Prêtre, tel qu'il étoit déja. C'étoit un homme de sçavoir, qui avoit du talent pour écrire en vers et en prose. S. Aunacaire alors Evêque du lieu, aïant connu son mérite et sa capacité, lui fit naître l'occasion d'exercer utilement sa plume, en l'engageant à écrire en prose la vie de S. Amateur ou Amatre, et à mettre en vers celle de S. Germain, deux de ses saints prédécesseurs. Boll. 1. Mai. p. 50. n. 2.

' Etiene ne pouvant rien refuser à un si digne Prélat, se prêta volontiers au double dessein qu'il lui proposoit, et promit de travailler à l'exécuter, quoiqu'il se reconnût incapable d'y réussir. On nous a conservé la réponse qu'il fit à la letre que S. Aunacaire lui écrivit à ce sujet. Elle est remplie de grands sentiments de modestie et d'humilité, mais trop enflée des traits d'une éloquence mal entendue. C'est sur ces letres qu'on ne doute point ' qu'Etiene ne soit Auteur d'une longue histoire de S. Amateur, que les Continuateurs de Bollandus nous ont donnée au premier de Mai sur divers manuscrits. n. 3. p. 52-60.

' On y découvre en effet assez de marques d'antiquité, pour la croire de la fin du VI siécle. L'Auteur y parle des coutumes Romaines, à la vérité comme passées, mais comme étant encore connues. On y voit aussi par le soin qu'il prend de particulariser les choses qu'il rapporte, que l'on conservoit encore alors des mémoires assez exacts de la vie de S. Amateur ; quoiqu'il y eût près de deux siécles qu'il n'é- Till. H. E. t. 15. p. 835. 836.

toit plus au monde. Ces caracteres seroient capables de donner à la piéce quelque autorité, s'ils ne se trouvoient accompagnés de défauts considérables.

p. 3. 836. 837. On les fait consister ces défauts, 1°. en ce qu'il se trouve dans l'ouvrage plusieurs choses qui se sentent de l'altération que le temps apporte à la vérité ; 2°. en ce que les discours sont tout entiers de l'invention de l'Auteur ; 3°. en ce qu'il se rencontre dans sa relation quelques hyperboles, plusieurs contradictions, et quelquefois beaucoup d'obscurité, à force d'y vouloir paroître éloquent. On juge de-là au moins, que l'Auteur n'excelloit, ni pour le jugement, ni pour la conduite d'une piéce, comme il est certain qu'il n'avoit point du tout le goût de la véritable éloquence. Il tira diverses choses de la vie de S. Germain, écrite par le Prêtre Constance, dont on a parlé en son lieu, et les inséra dans son ouvrage. C'est peut-être tout ce qu'il y a de plus avéré.

p. 6. | Boll. ibid. p. 51. n. 4. | Bail. 1. Mai. tab. cr. n. 2.

Boll. ib. p. 50. n. 2. A l'égard de l'autre dessein que S. Aunacaire avoit proposé à Etiene, de mettre en vers la vie de S. Germain, on ignore qu'il l'ait exécuté. S'il l'a fait, il y a toute apparence que son ouvrage ne subsistoit plus au IX siécle, puisque Lothaire Abbé de S. Germain d'Auxerre engagea un de ses Moines nommé Eric à faire la même chose : ce que celui-ci exécuta.

Bult. hist. occ. t. 2. p. 587. 588.

SEDATUS,

EVÊQUE DE BEZIERS.

Conc. t. 5. p. 1016. 1031.

L'ANTIQUITÉ ne nous apprend que deux traits de l'histoire de ce Prélat. Comme il étoit sous la domination des Goths d'Espagne, à qui Beziers obéissoit encore, il assista en 589 au III Concile de Tolede, convoqué par le Roi Recarede, après qu'il eut abjuré l'arianisme. Sedatus eut part à tout ce qui se fit dans cette assemblée, en faveur de la foi et de la bonne discipline. La même année, le premier jour de Novembre, il se trouva encore au Concile qui fut assemblé à Narbone, et y souscrivit immédiatement après le Métropolitain qui y présidoit. Le rang qu'il tint dans cette assemblée et celle de Tolede, où sa souscription se trouve la neuviéme entre celles de soixante-quatre Evêques qui la

composerent, fait juger que Sedatus étoit dès-lors ancien dans l'Episcopat. On n'a point de preuves qu'il ait vêcu long-temps après l'époque marquée. Le nom de ce Prélat qui paroît à la tête de quelques homélies, avec le titre de Saint, est un indice et de son zéle à instruire son peuple, et de la vénération qu'on avoit pour sa mémoire.

On a imprimé sous ce même titre dans l'onziéme volume de la Bibliothéque des Peres, une homélie sur l'Epiphanie. Sedatus y traite des trois mysteres que l'Eglise honore en ce jour : l'adoration des Mages, le baptême de J. C. et le miracle fait aux nôces de Cana. Il y insiste particulierement sur le premier et le dernier mystere, et explique l'un et l'autre d'une maniere mystique, qui le conduit à de fort belles moralités. Son style est très-simple, comme il convient à cette sorte de piéces, mais il est clair, et ses pensées assez nobles. Bib. PP. t. 11. p. 1093. 1094.

Dans un manuscrit de l'Abbaye de Fleuri ou S. Benoît sur Loire, il y a un sermon sur le premier jour de Janvier, qui porte le même titre que l'homélie précédente : *incipit Sermo Sancti Sedati Episcopi de Kalendis Januariis*. Mais ceux qui l'ont lû, observent que ce n'est qu'un centon assez mal assorti de divers fragments d'autres sermons. On n'a pas laissé néanmoins de lui faire porter assez long-temps le nom de S. Augustin. Il fait partie de ceux qui sont faussement attribués à ce saint Docteur, dont il est le cent-trentiéme dans l'appendice de la nouvelle édition. Nos Peres qui ont pris le soin de la diriger, croïent que le cent-vingt-neuviéme, qui est aussi sur le premier jour de Janvier, appartient au même Auteur que le précédent. De sorte que si l'un est de Sedatus, l'autre en est également. Aug. t. 5. app. p. 235.

Nous ne serions par éloignés de lui donner encore le deux-cent-quarante-neuviéme et le deux-cent-soixante-cinquiéme du même appendice. Le premier porte son nom dans un ancien lectionaire ; et l'autre contient expressément un point de discipline décidé dans le quinziéme Canon du I Concile de Narbone, auquel Sedatus assista, comme on l'a dit. Mais ces deux piéces présentant tous les autres caracteres des véritables écrits de S. Cesaire d'Arles, nous avons jugé qu'il étoit plus naturel de les lui attribuer qu'à Sedatus.

S. YRIER,

ABBÉ EN LIMOUSIN,

en latin *Aridius* ou *Aredius*.

Gr. T. hist. l. 10. c. 29. | Mab. ana. t. 1. p. 195. | t. 2, p. 67.

SAINT Yrier nâquit à Limoges de parents distingués par leur ancienne noblesse, après les premieres années de ce VI siécle. Son pere se nommoit Joconde et sa mere Pélagie. Il fut instruit de bonne heure dans les Letres, où il fit de grands progrès en peu de temps. Il y eut pour maître Sebastien Abbé du Vigeois au même Diocèse.

Mab. ibid. t. 4. p. 195.

Au sortir de cette Ecole le jeune Yrier fut mis par ses parents à la Cour du Roi Théodebert. Il s'y conduisit avec tant de sagesse, de prudence et de probité, qu'il parvint à la charge de Chancelier du Prince.

Gr. T. ib. | vit. PP. c. 17.

Mais S. Nicet Evêque de Treves lui aïant inspiré du goût pour un autre genre de vie bien opposée, Yrier quitta la Cour, et renonça à toute autre prétention que celle d'être tout à Dieu. Il suivit le saint Prélat, se mit sous sa conduite, et y fut instruit dans la science des Saints et l'intelligence des divines Ecritures. Il fut ensuite ordonné Clerc, et enfin élevé au Sacerdoce.

Mab. ib. p. 198, 199,

La mort de Joconde obligea Yrier de retourner en son païs, pour consoler Pélagie sa mere. Après avoir passé quelque temps auprès d'elle, il entreprit de mener la vie des Anachorétes; mais Pélagie lui persuada bientôt de bâtir le monastere d'Atane [1] dont il fut le premier Abbé.

Gr. T. hist. ibid.

Il y établit l'observance réguliere, conformément aux Regles de S. Basile, de Cassien et des autres Instituteurs de la vie monastique.

Mab. an. l. 6. n. 48.

On croit même avoir des preuves qu'il y fit pratiquer celle de S. Benoît.

l. 8. n. 31.

Une des principales occupations du saint Abbé étoit de copier des livres, qu'il distribuoit ensuite aux paroisses voisines.

Fort. l. 5. c, 20.

Il étoit en si grande réputation de sainteté, que les personnes de pieté éloignées de lui se faisoient un mérite d'en être connues. Fortunat aïant trouvé une occasion favorable, lui écrivit pour le saluer de sa part,

1. Ce monastere porta depuis le nom de S. Yrier, et donna naissance à une ville de même nom. Après avoir été longtemps entre les mains des Bénédictins, il a été enfin converti en une Collégiale de Chanoines dépendante de S. Martin de Tours.

et de celle de sainte Radégonde, et d'Agnès Abbesse de Sainte Croix à Poitiers.

La vénération que S. Yrier portoit à saint Martin, lui fit faire plusieurs voïages à Tours pour honorer son tombeau. Il y fit connoissance et se lia assez étroitement avec saint Grégoire Evêque de la ville. La derniere fois qu'il vit le saint Prélat, il lui déclara que sa mort étoit proche. Il dit vrai; car à peine fut-il de retour à son monastere, qu'il y mourut le vingt-cinquiéme d'Août 591. S. Ferreol Evêque de Limoges prit soin de faire ses obseques.

Mab. ibid. | Gr. T. hist. l. 10. c. 29.

S. Yrier eut un disciple célébre en la personne du Diacre Wilfilaïc, qui est le seul que l'on connoisse en Occident avoir imité la vie des Stylites d'Orient. Il fit en effet dresser une colonne au païs de Treves, où il demeuroit debout et nuds pieds, même pendant les plus grands froids de l'hiver.

Gr. T. hist. l. 8. c. 15.

Il nous reste du saint Abbé un Testament qu'il fit conjointement avec sainte Pélagie sa mere, et qu'il écrivit de sa propre main. Il est en date de l'onziéme année du regne de Sigebert; ce qui revient à l'an 572 de nôtre ére vulgaire, dix-neuf ans avant la mort du Saint, qui n'y prend point d'autre qualité que celle de Prêtre. Il y adresse par-tout la parole à S. Martin, comme l'instituant son héritier universel. Suivant cette disposition, en même temps qu'il legue tous ses biens à son monastere d'Atane, il veut que ce monastere demeure à jamais soumis à celui de S. Martin de Tours.

Mab. ana. t. 2. p. 48. 60.

On trouve dans ce Testament plusieurs choses dignes de remarque, sur-tout par rapport aux formalitez usitées en ce temps-là dans pareils actes. Il commence par l'invocation de la Sainte Trinité. L'on marque ensuite la date du jour, du mois et de l'année. Les Testateurs déclarent qu'ils sont sains d'esprit, et qu'ils ne font rien que par bon conseil. Qu'un d'eux l'a écrit lui-même, et qu'ils y ont appelé des témoins en nombre suffisant, pour le souscrire, et l'autoriser par-là. Que si par hazard quelqu'un à l'avenir entreprenoit d'y donner atteinte, ils veulent qu'il ait son entier effet, comme l'auroient des codiciles, ou tout autre acte le plus inviolable. A la fin il est marqué que les Testateurs l'ont relû et confirmé par leurs souscriptions, qui sont suivies de celles des témoins.

MM. de Sainte Marthe et le P. Labbe avoient déja pu-

Ibid. p. 48-68.

blié quelque partie de ce Testament, lorsqu'en 1674 Dom Mabillon le donna en son entier sur divers manuscrits. On le trouve dans le second volume de ses Analectes, où il est accompagné de notes convenables. Depuis cette édition, Dom Ruinart en aïant recouvré un exemplaire manuscrit plus correct dans les archives de l'Église de S. Martin à Tours, a jugé à propos de le faire réïmprimer à la suite de la vie de S. Yrier, dans l'appendice des œuvres de S. Grégoire de Tours.

Gr. T. app. p. 1508-1516.

Outre ce Testament, le même S. Grégoire fait mention d'un autre que le saint Abbé fit peu de jours avant sa mort, et dans lequel il établissoit S. Hilaire et S. Martin pour ses héritiers. Il est à croire que ce second Testament étoit pour confirmer l'autre ; mais comme il n'est pas venu jusqu'à nous, nous n'avons rien de particulier à en dire.

Hist. l. 10. c. 29. | Mab. an. l. 6. n. 48.

On peut en quelque maniere regarder S. Yrier comme Auteur de la vie de S. Nicet Evêque de Treves, qui fait le dix-septiéme chapitre des vies des Peres dans S. Grégoire de Tours. Il est au moins vrai qu'il en fournit la matiere à cet Ecrivain, et que celui-ci assure qu'il n'y rapporte que ce qu'il en avoit appris de la bouche du S. Abbé. Il lui rend le même témoignage au sujet de plusieurs miracles opérés par l'intercession de S. Julien Martyr à Brioude, et de saint Martin, qu'il atteste n'avoir écrit que sur la relation que lui en avoit faite nôtre Saint.

Gr. T. vit. PP. c. 17.

Hist. ibid.

L'auteur des Antiquités de S. Agnan d'Orleans, qui sans d'autre titre plus réel que ce qu'il a imaginé, s'est fait une loi de donner une Regle monastique à tous ceux qu'il a connus avoir fondé ou établi quelque monastere, dit aussi que S. Yrier en composa une pour le gouvernement du sien. Mais cette Regle prétendue a été inconnue à toute l'antiquité. S. Grégoire de Tours assurant, comme on l'a vû, que S. Yrier y faisoit pratiquer les Regles de S. Basile, de Cassien et autres, dit assez clairement que ce Monastere n'avoit point de Regle particuliere.

Ibid.

LA VIE DE S. SEINE, ABBÉ.

On peut rapporter vers ce temps-ci, c'est-à-dire quelques années avant la fin de ce VI siécle, la vie de S. Seine, que les Latins nomment *Sequanus*, Abbé en Bourgogne, mort vers 580. ' Elle fut écrite par un de ses disciples, qui témoigne n'y rien dire que ce dont il a été témoin oculaire. Aussi y découvre-t-on beaucoup de candeur et de bonne foi. L'on ne peut donc douter de l'autorité de cette piéce. C'est seulement dommage qu'elle soit si courte. L'auteur en effet y a gardé une extrême précision, non-seulement pour le style, mais encore pour les faits. Elle ne laisse pas au reste de retenir un air de pieté, et l'ordre qu'y suit l'Auteur est des plus méthodiques.

Mab. act. B. t. 1. p. 266. n. 13.

' Dans le peu de faits qu'il rapporte, il y en a qui servent à confirmer ce que nous avons dit ailleurs de l'établissement des monasteres, sçavoir qu'ils étoient des écoles pour les letres, comme pour la pieté. En parlant de celui de S. Jean de Reomé, où S. Seine embrassa la vie monastique, nôtre Ecrivain nous apprend qu'il y fut aussi instruit dans la science des divines Ecritures, en quoi consistoit la Théologie de ces temps-là : *divinarum Scripturarum dogmatibus institutum*. Puis venant au monastere que le Saint fonda lui-même, il dit qu'en peu de temps il y établit de si bonnes études, *sacrarumque Literarum augmentum*, que les autres monasteres du voisinage en étoient dans l'admiration.

p. 264. 265. n. 7. 9.

Quoique l'Auteur après tout n'ait pas donné dans le merveilleux si fort du goût de son siécle, il rapporte néanmoins certaines choses assez extraordinaires, mais qui n'en sont pas moins vraïes; puisque ce ne sont que des faits qu'il raconte comme ils se sont passés. ' Telles sont les circonstances, où S. Seine fut ordonné Diacre à l'âge de quinze ans, et Prêtre cinq ans après. ' Telle est encore cette autre circonstance, qui regarde les gents du voisinage de la forêt où saint Seine établit son monastere, au sujet desquels l'Auteur dit qu'ils se nourrissoient de chair humaine, comme des bêtes féroces. C'est ce qui paroît fort difficile à croire : à moins qu'on

p. 264. n

p. 265. n. 7.

ne prenne cette maniere de parler pour une expression figurée un peu hyperbolique, qui ne signifieroit que des hommes très-cruels.

Dom Hugues Ménard avoit déjà donné une partie considérable de cette vie de S. Seine, lorsque le P. Rouvier la fit imprimer en son entier en 1637, dans son histoire de Moutier-Saint-Jean. p. 263. 266. ' Mais elle y est un peu différente de celle qui se trouve dans les manuscrits dont s'est servi Dom Mabillon pour la publier à son tour. Il l'a insérée dans le premier volume des actes de l'ordre de S. Benoît, avec des notes de sa façon, qui y répandent une grande lumiere (xv).

GONTRAN,

ROI DE FRANCE.

Gr. T. hist. l. 4. c. 21. 22. GONTRAN nâquit vers l'an 525. ' Il étoit fils de Clotaire I et d'Ingonde, par conséquent frere de Charibert, de Sigebert et de Chilperic I, quoique ce dernier eût une autre mere. En 561, à la mort de Clotaire, les quatre freres partagerent ses Etats entre eux. Le roïaume d'Orleans avec presque toute la Bourgogne échut à Gontran; qui choisit Châlons-sur-Saone pour le lieu de sa résidence ordinaire.

Fred. chr. n. 1. ' Le regne de Gontran fut assez pacifique. Aussi étoit-il un Prince plein de douceur et de clémence, qui aimoit la justice et l'équité. Il ne fit presque usage de sa puissance et de son crédit que pour mettre bien ensemble Sigebert et Chilperic, qui étoient souvent en guerre. Gr. T. ibid. l. 4. c. 45. 46. | l. 8. c. 28. 29. ' Il ne laissa pas néanmoins de la faire quelquefois lui-même, particulierement aux Lombards qu'il retint dans le devoir, et aux Goths d'Espagne pour venger l'injure faite à Ingonde sa niece, femme de S. Hermenegilde. Mais les artifices de la fameuse Frédegonde, gagnée par Leuvigilde, rendirent cette derniere entreprise sans effet.

l. 8. c. 30. ' Entre les autres bonnes qualités de Gontran, on remarque beaucoup de sagesse, de modération, de pieté, une grande facilité à pardonner les injures. Il fit sur-tout éclater celle-ci envers Frédegonde et le jeune Prince son fils Clotaire

taire II, qu'il ne laissa pas de lever des fonts du baptême, et de prendre sous sa protection, malgré la haine et la cruauté de cette méchante Princesse, qui tenta à deux différentes fois de lui faire ôter la vie. Sa pieté brilla particulierement dans le soin qu'il prit de convoquer grand nombre de Conciles pour le bien de l'Eglise et de l'Etat, et de doter ou de fonder même plusieurs Eglises, comme S. Benigne de Dijon, S. Symphorien d'Autun, S. Marcel de Châlons-sur-Saone.

Il est vrai que la conduite de ce Prince dans ses mariages ne fut pas fort réguliere, ' et qu'on ne sçauroit s'empêcher de blâmer l'injustice et l'inhumanité dont il usa envers les deux freres de Mercatrude une de ses femmes, aussi-bien qu'à l'égard des medecins d'Austrigilde sa troisiéme femme, et de Chundon son Chambellan. Mais l'Eglise en mettant ce Roi au nombre des Saints, a cru que le mérite de ses bonnes œuvres avoit couvert ses fautes et ses imperfections.

l. 5. c. 36. | l. 10. c. 10.

' Gontran mourut le vingt-huitiéme de Mars 594, dans la soixante-huitiéme année de son âge, après en avoir regné trente-un et quelques mois. Il fut enterré à S. Marcel de Châlons, dont il étoit fondateur, et où il avoit établi la psalmodie perpétuelle, comme S. Sigismond à Agaune. ' Il ne laissa point d'enfants mâles pour lui succéder; quoique ses femmes lui en eussent donné plusieurs. Ses Etats passerent à Childebert II son neveu.

Fred. chr. c. 14. | Aim. l. 3. c. 80.

Gr. ibid. l. 4. c. 25.

L'on nous a conservé divers reglements, ordonnances et autres piéces sous le nom de ce pieux Roi. ' La plus importante est celle qu'il publia pour faire observer le saint jour du Dimanche et les jours solennels de fête, en conformité du Canon que le II Concile de Mâcon avoit dressé à cet effet. Cette ordonnance est du quatriéme des Ides, c'est-à-dire du dixiéme de Novembre, la même année 585. En la lisant on croiroit entendre parler quelque Pere de l'Eglise, ou quelque saint Evêque; tant elle respire la pieté et le zéle pour le culte de Dieu. Gontran s'y exprime en Roi véritablement chrétien, qui connoît ses devoirs et qui en est pénétré. Il y défend pour ces jours-là la plaidoirie et tout autre travail que celui qui est nécessaire pour les besoins de la vie. Elle est adressée aux Evêques et aux Juges Roïaux. Il veut que les uns soient soigneux d'instruire leur peuple, tant

Conc. t. 5. p. 991-993.

par leurs discours que par leur conduite, et que les autres soient exacts à suivre les regles de la justice et de l'équité. Que le peuple sçache les commandements de Dieu et de l'Eglise, parce que son ignorance n'empêchera pas qu'il ne soit puni des péchez qu'il commettra.

Ibid. | G. t. 1. p. 390. 392. | Gold. Const. imp. t. 3. p. 634. 635. | Boll. 28. Mart. p. 720. 721. | Bal. cap. t. 1. p. 9-12.

' Outre la collection des Conciles où l'on fait entrer cette ordonnance, Goldast l'a encore insérée parmi les Constitutions impériales, et les Continuateurs de Bollandus dans leurs remarques sur l'histoire de Gontran qu'ils ont tirée de S. Grégoire de Tours. On la trouve aussi entre les premiers Capitulaires de nos Rois, publiés par M. Baluze.

Gr. T. hist. l. 9. c. 20. | Conc. ibid. p. 993-995.

' S. Grégoire de Tours nous a conservé le traité de paix fait entre Gontran et Childebert II Roi d'Austrasie son neveu. Ce monument est important pour l'histoire de nos Rois. Des écrits de S. Grégoire ce traité est passé dans les collections des Conciles, et les autres recueils qu'on a déja nommés.

Gold. ibid. t. 1. p. 12. | t. 3. p. 633. 635.

' Goldast attribue encore à Gontran certaines loix ou decrets qu'il rapporte ; mais ce ne sont, ou que des Canons du I et du II Concile de Mâcon, ou des fragments de quelques discours de ce Prince, recueillis par S. Grégoire de Tours, d'où Goldast les a tirés. C'est pourquoi ils ne se trouvent point parmi les Capitulaires de nos Rois.

THEODORE,

EVÊQUE DE MARSEILLE.

Gall. chr. nov. t. 1. p. 637.

Gr. T. hist. l. 6. c. 11. | l. 9. c. 22.

L'HISTOIRE ne nous donne aucune connoissance de cet Evêque avant son Episcopat. ' Il y fut élevé vers l'an 575, et succéda à Emetere dans le siege de l'Eglise de Marseille. ' C'étoit un prélat d'une sainteté éminente et d'une assiduité infatigable à la priere. Il se vit réduit à de rudes épreuves, et il eut besoin de toute sa vertu pour s'y soutenir.

Une partie de la ville se trouvant alors sous l'obéissance de Gontran Roi de Bourgogne, et l'autre sous la domination de Childebert II Roi d'Austrasie, ce fut une occasion aux Gouverneurs du païs, qui n'aimant pas le saint Evêque vouloient faire leur cour à ses dépens, de le mettre mal dans

l'esprit des Puissances. [a] Ils y réussirent ; et Gontran, quoiqu'un Prince plein de pieté et ami des Evêques, se laissa surprendre par leurs calomnies. Ce Roi en conséquence exerça plusieurs violences et mauvais traitements contre Théodore. Le saint Prélat fut inhumainement arraché plusieurs fois à son Eglise, où il fut cependant renvoïé autant de fois, et reçu avec honneur et les acclamations du peuple. Enfin Childebert qui connoissoit mieux que Gontran le mérite de cet illustre persécuté, s'interessa pour lui auprès de son oncle, et fit sa paix. De sorte que Théodore étant cité au II Concile de Mâcon pour y être jugé, comme les autres Evêques qui avoient favorisé le parti de l'aventurier Gondebaud, ' y assista non en qualité d'accusé, mais comme Juge. On y lit effectivement sa souscription entre celles des autres Peres du Concile, et il paroît par-là qu'il y tint le septiéme rang après les Métropolitains.

a Ibid

Conc. t. 5. p. 938.

' Théodore jouissoit du calme dont Dieu avoit récompensé sa patience, lorsqu'en 591 le Pape S. Grégoire lui écrivit, comme à quelques autres Evêques des Gaules, pour tâcher d'abroger la mauvaise maxime qui s'y introduisoit, de forcer les Juifs à recevoir le baptême. ' Il continua de gouverner encore quelques années son Eglise avec toute la charité, le zéle et la vigilance d'un véritable pasteur, et mourut de la mort des Justes vers l'an 594, après un Episcopat de près de vingt ans. Quelques martyrologes font mention de lui au second jour de Janvier.

Gr. M. l. 1. epist. 47.

Bail. Jan. 2. p. 38.

' On prétend, sans en donner de bonnes preuves, que Théodore découvrit dans son Diocèse le corps de S. Défendant l'un des Martyrs de la Légion Thebéene. Qu'il en fit la translation dans une Eglise qu'il dédia en son honneur. Qu'il composa même les actes de son martyre et de celui de ses compagnons. Ces actes de S. Défendant ne paroissent point imprimés ; mais on les conserve, dit-on, dans les archives de l'Eglise de Bergame en Italie.

Ibid. | 22. Sept. tab. cr. n. 1.

' Nous en avons d'autres de deux de ses compagnons saint Ours et S. Victor, que le Continuateur de Surius a donnés au trentiéme de Septembre. Il n'y est point fait mention de la translation de leurs corps de Soleure à Genéve, qui se fit au commencement du VII siécle. Ainsi l'on peut croire que ces actes furent écrits quelques temps auparavant ; mais on ne sçauroit assurer qu'ils aïent eu pour Auteur Théodore de

Sur. Supp. 3. Sept. p. 736. 737.

Marseille. C'est peu de chose au reste que ces actes, et ils n'ont aucune autorité. Quelque courts qu'ils soient, ils sont remplis de prodiges les plus extraordinaires, où l'on n'a pas
22. Sept. p. 326. 330. même gardé la vraisemblance. ' Il y en a d'autres de S. Maurice et de ses compagnons, rapportés dans Surius au vingt-deuxiéme de Septembre. On peut voir à l'article de S. Eucher Evêque de Lyon le jugement que nous en avons porté.

S. GREGOIRE,

EVÊQUE DE TOURS.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Od. vit. Gr. T. n. 1. 'GREGOIRE, qui fut un des plus grands ornements de l'Eglise de Tours depuis S. Martin, nâquit en Auvergne le trentiéme de Novembre jour de S. André, l'an
Gr. T. pr. n. 85. 544. ' Il portoit les prénoms de George et de Florent. L'un
Od. ibid. étoit le nom de son aïeul, et l'autre celui de son pere. ' La noblesse, les dignités, les grands biens rendoient sa famille une des plus distinguées du païs; et ce qui est le sujet d'un plus grand éloge, la pieté y étoit héreditaire. Leocadie son aïeule descendoit de Vettius Epagatus, ce Martyr si illustre par sa foi et sa naissance, dont nous avons parlé ailleurs. Le pere de Grégoire étoit frere de S. Gal Evêque de Clermont; et sa mere nommée Armentaire étoit petite fille de S. Gré-
Gr. T. hist. l. 5. c. 5. goire Evêque de Langres. ' Par-là Grégoire se trouvoit petit neveu de S. Nicet ou Nizier Evêque de Lyon, et du Com-
c. 50 te Gondulfe frere de ce Prélat. ' Il comptoit encore entre ses parents tous les Evêques de Tours, si l'on en excepte cinq.

Od. ibid. n. 2. 4. 5. ' Dès son enfance il parut que Dieu l'avoit prévenu de ses bénédictions. Il fut élevé auprès de S. Gal son oncle, et reçut de lui les premieres teintures de la vertu et des sciences. Etant tombé malade et presque désespéré, il se fit porter au tombeau de S. Alire, où il fit vœu d'entrer dans la cléricature; ce qu'il accomplit bien-tôt en recevant la tonsure de
n. 6. 7 | Fort. l. 5. c. 4. la main de son oncle. ' Après la mort de S. Gal, S. Avite son successeur prit soin de l'instruction du jeune Grégoire, et

l'ordonna Diacre à un âge convenable. Grégoire sous la direction de ce saint Prélat, se forma à la prédication, et se remplit de la science du salut. Il y joignit aussi l'étude des sciences humaines; mais il s'appliqua davantage à se former le cœur que l'esprit, et fit moins d'usage des Poëtes et des autres Auteurs profanes, que des livres sacrés. Il ne laissa pas de réussir à se rendre un des plus sçavants, comme un des plus saints Ecclesiastiques de son siécle.

' Une autre fâcheuse maladie dont il fut attaqué, lui fit entreprendre un voïage de pieté au tombeau de S. Martin, pour qui il avoit conçu une grande vénération. ' Ce fut à cette occasion que le Clergé, la noblesse, et le peuple de Tours connurent son mérite: et cette connoissance les porta unanimement à l'élire pour leur Evêque en la place de S. Eufrone, qui mourut vers ce même temps. ' Grégoire étoit à la Cour de Sigebert Roi d'Austrasie, lorsque les Députés de la ville de Tours y allerent faire approuver son élection. Il voulut s'y opposer, mais le Roi et la Reine Brunehaut l'engagerent à se soumettre. Il accepta donc le siege de cette Eglise, et fut sacré par Gilles Evêque de Reims. La cérémonie s'en fit le vingt-deuxiéme d'Août 573[1]; Grégoire étant alors âgé de près de trente ans.

Od. ibid. n. 3.
n. 11.
Ibid. | Fort. l. 5. c. 2.

' Chargé qu'il se vit malgré lui du poids de l'Episcopat, il s'appliqua tout entier à connoître son troupeau, et à pourvoir à ses besoins. Il travailla à réparer les Eglises de son diocese qui étoient ruinées, et à en bâtir de nouvelles. Il renouvella en particulier sa Cathédrale que S. Martin avoit fait construire. La foi et la pieté du Clergé et du peuple de Tours prirent de grands accroissements sous son Episcopat. C'est ce que prévoïoit Fortunat, lorsque dès la premiere année que Grégoire y fut élevé, il adressa un poëme aux Citoïens de Tours, pour les féliciter de ce que la Providence leur donnoit un si digne Evêque. Ce Poëte ne craignoit pas de dire dès-lors, qu'il feroit revivre en sa personne les Athanases, les Hilaires, les Grégoires de Nazianze, les Ambroises, les Martins, les Augustins, les Césaires.

Od. ibid. n. 13. 19. 26. | Fort. ibid. | l. 10. c. 2.

1. La plûpart des Ecrivains du moïen âge placent l'élection de S. Grégoire en 572. Aïant occasion d'en parler lui-même, il la met en la 172e année depuis la mort de S. Martin et la 12e du regne de Sigebert. Cette derniere époque revient à l'an 573, qui est l'opinion la plus sûre. Pour l'autre, elle n'y peut revenir. ' Mais on sçait que S. Grégoire n'est pas toujours d'accord avec lui-même, lorsqu'il prend pour époque la mort de S. Martin.

Gr. T. hist. l. 2. c. 43. | l. 10. c. 31. n. 19.

Grégoire en effet retraça dans sa conduite divers traits de celle de ces grandes lumieres de l'Eglise. ' Dans un Concile de quarante-cinq Evêques assemblés à Paris en 577, et que l'on compte pour le V de ceux qui se sont tenus dans cette Ville, il fut le seul qui prit hautement et avec une fermeté vraiment épiscopale la défense de Prétextat Evêque de Rouen, injustement accusé par le Roi Chilperic. Sa générosité lui fit rejetter avec dedain les présents que ce Prince et Frédegonde lui offrirent, pour l'engager à quitter le parti du Prélat persecuté.

Gr. T. ibi l. l. 5. c. 19. | l. 7. c. 16.

Il n'eut pas plus de complaisance pour les visions absurdes du même Prince, qui, s'imaginant être le plus sçavant homme de son Roïaume, fit un traité dans lequel il ôtoit la distinction entre les personnes de la Sainte Trinité, et tomboit ainsi dans l'hérésie des Sabelliens. Grégoire lui fit connoître son erreur, et lui conseilla de ne s'attacher qu'à ce que les Apôtres et les Peres avoient enseigné sur ce sujet, et à ce qu'il avoit professé lui-même en recevant le baptême.

l. 5. c. 45.

' Nôtre Prélat eut encore sur ce mystere deux autres disputes reglées avec deux Ariens, Agilan et Oppila, Ambassadeurs du Roi d'Espagne à la Cour de France. Il les convainquit sur la divinité du Fils et du S. Esprit ; mais il ne les convertit pas. Agilan toutefois ne laissa pas d'en profiter dans la suite ; puisqu'après son retour en Espagne il embrassa la religion catholique. ' Grégoire en une autre occasion se trouvant pour quelque affaire à la Cour de Chilperic, eut en présence de ce Prince une conférence avec un nommé Prisque Juif de religion. Il le poussa si vigoureusement par divers passages des Psaumes et des Prophétes, qu'il le réduisit au silence, sans le convertir. De sorte que cette conférence ne servit qu'à montrer que le saint Evêque étoit aussi fort pour la dispute contre les Juifs que contre les Ariens.

l. 5. c. 44. | l. 6. c. 40.

l. 6. c. 5.

' Il s'attira par son mérite l'estime et la confiance de Gontran Roi d'Orleans et de Bourgogne, et de Childebert II roi d'Austrasie. En 585 Gontran l'envoïa en ambassade vers Childebert son neveu ; et trois ans après Childebert à son tour le fit son Ambassadeur auprès de Gontran son oncle. L'empressement qu'avoient ces Princes de l'emploïer dans leurs négociations, qui ne tendoient pour l'ordinaire qu'à la paix de leurs Etats et au bien public de l'Eglise, fit voir la haute

l. 8. c. 13. | l. 9. c. 20.

opinion qu'ils avoient de son integrité, de sa sagesse, de sa suffisance. ' En 590 il fut commis pour pacifier les troubles que Chrodielde et Basine Religieuses du monastere de Sainte Croix à Poitiers avoient excités dans cette maison. ' Il étouffa une autre espece de trouble qui s'élevoit dans l'Eglise de Tours. Un des Prêtres de son Clergé, infecté de l'erreur des Sadducéens, nioit la résurrection, et répandoit déja cette hérésie dans le Diocèse. Nôtre saint eut avec lui une longue conférence ; et joignant la douceur à la force des raisons et à l'autorité des Saintes Ecritures, il le ramena à la foi catholique, et coupa la racine à cette hérésie naissante.

l. 10. c. 15.

c. 13.

' En 594 il fit un voïage à Rome pour voir S. Grégoire le Grand. Ce Pontife, à la vue de sa taille qui étoit des plus petites, ne put s'empêcher d'admirer que Dieu eût renfermé tant d'esprit, de talents et de grâce dans un si petit corps. Notre saint Evêque qui étoit en priere, lorsque le Pape faisoit cette réflexion, se leva et lui dit : « C'est le Seigneur qui nous a faits tels que nous sommes. Pour lui, il est toujours le même dans les petits comme dans les grands. » Le saint Pape surpris qu'il eût connu sa pensée, conçut beaucoup d'estime pour son mérite, et le regarda comme un grand serviteur de Dieu.

Od. ibid. n. 24. | not. ibid.

' Grégoire de retour à son Eglise mourut de la mort des Justes le dix-septiéme de Novembre 595[1], jour auquel on célebre sa fête. Il étoit alors âgé de cinquante-un ans, moins quelques jours, et en avoit passé vingt-deux, et près de trois mois dans l'Episcopat. S. Odon, qui a écrit sa vie, dit néanmoins qu'il ne fut Evêque que vingt-un ans : ce qui est une faute, ou de la part de cet Ecrivain, ou de celle de ses copistes. Le Saint, par esprit d'humilité, voulut être inhumé en un endroit où il put être foulé aux pieds des passants. Mais le Clergé de son Eglise lui éleva depuis un mausolée à la gauche du tombeau de S. Martin.

Od. ibid. n. 2. | not. ibid.

Outre les parents de S. Grégoire que nous avons déjà nommés, ' il avoit un frere nommé Pierre et une sœur. Ce frere fut élevé au diaconat, et mourut avant S. Grégoire. La sœur épousa Justin ; et il vint de ce mariage au moins une fille nommée Justine, qui fut Religieuse à Sainte Croix de Poitiers.

n. 1.

1. ' M. du Pin qui recule d'un an l'ordination de S. Grégoire, ne la mettant qu'en 574, ne place aussi sa mort qu'en 596. Mais c'est de quoi il ne donne aucune preuve.

Du Pin, bib. t. 3. p. 210. 212.

*Gr. T. hist. l. 5. c. 50. | mir. M. l. 4. c. 32. | not.

* Entre les principaux disciples de nôtre Saint, on compte Platon, d'abord Archidiacre de l'Eglise de Tours, puis Evêque de Poitiers en 592.

Fort. l. 1. pr. | l. 5. c. 7-18. | l. 8. c. 13-23.

' Il y avoit une étroite liaison d'amitié et de literature entre S. Grégoire et le Prêtre Fortunat Aumonier de sainte Radegonde. Nôtre Saint fut le premier qui engagea ce Poëte à publier quelque chose de ses Ecrits. En conséquence celui-ci lui dédia le premier livre de ses poësies, par une Epitre Dédicatoire où il lui donne les titres d'homme Apostolique et de Prélat autant relevé par l'éclat de sa sainteté et de ses mérites, que par les prérogatives de sa dignité. Il lui adressa encore dans la suite la plûpart des letres et des poëmes qui composent son septiéme et huitiéme livre.

Gr. T. hist. l. 9. c. 2. | Od. ibi l. n. 22.

' S. Grégoire étoit aussi fort lié avec sainte Radegonde ; et ce fut lui qui en l'absence de l'Evêque de Poitiers fit la cérémonie de ses obseques.

§ II.

ÉCRITS QUI NOUS RESTENT DE LUI.

Il est peu d'Ecrivains qui aïent porté l'attention plus loin que S. Grégoire, pour empêcher la postérité d'errer sur l'attribution des écrits qui sont sortis de leur plume.

Gr. T. hist. l. 10. c. 31. n. 19. | gl. Conf. pr.

' Il a eu soin de dresser lui-même une liste de ceux qu'il avoit composés ; et tous ceux qu'il y marque, sont heureusement venus jusqu'à nous, si l'on en excepte deux, dont on parlera dans la suite.

Gr. T. pr. n. 85.

1° Le plus important de tous, et le premier dans l'ordre de la derniere édition de ses œuvres, est son histoire divisée en dix [1] livres. Elle porte divers titres dans les manuscrits, comme dans les ouvrages des Ecrivains postérieurs qui l'ont citée. Dans un très-ancien manuscrit de Corbie elle est intitulée, *Historia ecclesiastica Francorum*, Histoire ecclésiastique de la France : titre qui est le plus convenable, et qu'a retenu le dernier Editeur de S. Grégoire. Ailleurs elle se trouve nommée, tantôt *Historia Francorum*, tantôt *Gesta Francorum*, et plus communément *Chronicæ*, ou *Chronici*.

n. 87.

' Il paroit comme certain qu'elle est le dernier des ouvrages

Sig. scri. c. 49.

1. ' Des Ecrivains du moïen âge et quelques autres n'en comptent que neuf livres, n'en faisant qu'un seul du neuviéme et du dixiéme, afin de pouvoir compter l'abrégé de cette Histoire pour le dixiéme et dernier livre. Cela se trouve même ainsi dans quelques manuscrits.

vrages de S. Grégoire selon l'ordre des temps. Ce qui le persuade, c'est qu'il y cite souvent ses autres écrits, et qu'il ne la cite jamais dans ceux-ci. La conclusion de cette Histoire en fournit une autre preuve. L'Auteur en effet y donne une liste de ses autres ouvrages, dont faisant l'énumeration dans quelques-uns d'entr'eux, il ne nomme jamais son Histoire.

'On croit néanmoins qu'il y mit la main à deux différentes fois, et qu'il en donna même deux éditions différentes. Ibid. La premiere ne contenoit que les six premiers livres, qui finissent à la mort du Roi Chilperic. L'autre fut augmentée de quatre livres, et poussée jusqu'à la mort du Roi Gontran en 593 ou 594. On trouve une preuve de ce qu'on vient de dire dans la preface du septiéme livre. Frédegaire et l'Auteur anonyme des *Gesta Francorum* n'en avoient que la premiere édition. L'on n'en trouve pas même davantage dans plusieurs manuscrits; quoique ceux de Beauvais et de Corbie qui paroissent avoir suivi de près la mort de S. Grégoire, contiennent un fragment du septiéme livre.

'Le P. Le Cointe étant tombé sur quelques manuscrits où il manque certains endroits de cette Histoire, qui se lisent n. 86-120. dans les imprimés, en prit occasion pour décrier horriblement l'ouvrage, comme une Histoire mutilée, augmentée, feurrée, etc., par des mains étrangeres : Mais Dom Ruinart dernier Editeur de S. Grégoire a réfuté cette frivole prétention par des preuves si solides et si convaincantes, qu'il ne lui reste plus la moindre ombre de fondement.

'A la tête de cette Histoire se lit une petite préface de l'Auteur, où il expose les motifs qui l'ont engagé à entre- Hist. l. 1. pr. p. 1. 2. prendre cet ouvrage. Ce fut particulierement au défaut de quelque meilleur Ecrivain, qu'il se porta à conserver à la postérité la connoissance des évenements passés. 'Il y promet de donner l'histoire des guerres arrivées entre les Prin- p. 1-5. ces, des combats que les Martyrs ont soûtenus contre les Païens, les Catholiques contre les hérétiques, 'et d'y mêler les vies des Saints. l. 2. pr. Sur ce plan ce devoit être une Histoire ecclésiastique et civile, telle qu'elle est effectivement.

'Avant que d'entrer en matiere, il donne sa profession de l. 1. pr. p. 5-7. foi, afin que ses Lecteurs ne pussent pas douter qu'il ne fût orthodoxe. Il y a fait entrer tous les principaux dogmes de la foi catholique, sans toutefois y rien dire des Sacrements.

Il y établit distinctement la procession du S. Esprit avec le terme *Filioque*, qui causa dans la suite tant de dispute entre l'Orient et l'Occident. Il y insiste sur la divinité du Verbe, et la distinction entre les personnes de la Sainte Trinité. Sans doute il en a usé de la sorte par rapport au premier point, à cause des Goths et des Bourguignons Ariens qui environnoient les François; et par rapport au second point, à cause de l'erreur où étoit tombé le Roi Chilperic. C'est aussi, ce semble, en vûe de l'hérésie des Sadducéens, qu'il avoit réfutée dans un des Prêtres de son Clergé, qu'il y établit l'immortalité de l'ame. A l'égard de son sentiment sur l'Antechrist, il paroît qu'il l'avoit puisé dans S. Sévere Sulpice, et formé en partie sur celui de S. Martin, qu'on a rapporté en son lieu. A cette profession de foi, dans laquelle il a fait aussi entrer la virginité perpetuelle de la Mere de Dieu, il joint le Symbole de Nicée auquel il renvoïe.

p. 8-36. 'S. Grégoire commence son Histoire à la création du monde, en suivant Eusebe et S. Jerome. Mais il passe très-légerement sur tous les faits, jusqu'à la mort de S. Martin, c. 43. et n'emploïe à tout cela que son premier livre, 'qui, selon sa maniere de compter, comprend l'histoire de 5546 ans. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce premier livre, est l'origine du Christianisme dans les Gaules, que nôtre Historien rapporte et à S. Pothin premier Evêque de Lyon, et à la mission des sept Evêques qui y furent envoïés de Rome, comme l'on croit, sous l'empire de Dece.

p. 37-100. 'Le second livre commence à l'Episcopat de S. Brice en 397, et finit à la mort de Clovis I en 511.

p 101-138. 'Le troisiéme commence au regne des quatre fils de Clovis, et conduit jusqu'à la mort de Théodebert en 548.

p. 139. 196. 'Le quatriéme commence à la mort de sainte Chlotilde, et au regne de Théobalde, et continue l'histoire jusqu'à la mort de Sigebert Roi d'Austrasie en 575.

p. 197-268. 'Le cinquiéme commence au regne de Childebert II, qui succéda à Sigebert son pere, et finit au Concile de Braine, en la cinquiéme année de Childebert. S. Grégoire a mis à la tête de ce livre une petite préface fort touchante, à dessein d'inspirer aux Souverains de l'horreur pour les guerres civiles. Il en prit occasion des guerres presque continuelles que se firent les trois freres, Sigebert, Gontran et Chilperic. Un des plus beaux endroits de ce cinquiéme livre, est le dé-

tail qu'y fait S. Grégoire de ce qui se passa dans le V Concile de Paris en 577, au sujet de S. Prétextat Evêque de Rouen.

'Le sixiéme livre commence à la sixiéme année de regne de Childebert II, et finit à la mort de Chilperic en 584. On a déja dit que S. Grégoire sembloit avoir voulu finir ici son Histoire et que les quatre livres suivants ne se trouvent point dans plusieurs manuscrits. 'Les six premiers livres ont été abregés par un Auteur du VII siécle, à qui l'on a donné depuis le nom de Frédegaire. S'il n'y joignit pas un abregé des quatre autres livres, c'est que son manuscrit ne contenoit que les six premiers. On imprime ordinairement cet abregé à la suite de l'Histoire originale de S. Grégoire sous ce titre, *Historia Francorum epitomata*, Histoire abregée de la France. Nous nous reservons à parler de cet abregé à l'article de Frédegaire. 'Sigebert de Gemblours ne l'a connu que sous le nom de Chronique de l'histoire ecclésiastique.

p. 269-326.

Epit. p. 547-584.

Sig. Scri. c. 49.

'Après un certain temps Grégoire reprit le dessein de son Histoire, et y ajoûta les quatre derniers livres. Il commence le septiéme par l'histoire de S. Salvius Evêque d'Albi, mort en 585, et le finit à une guerre civile que les Tourengeaux se firent la même année.

Gr. T. hist. l 7. p. 327-372.

'Le huitiéme livre commence au voïage que le Roi Gontran fit à Orleans au mois de Juillet 585, la vingt-quatriéme année de son regne, et finit à la mort de Levigilde Roi d'Espagne.

p. 373. 416.

'Le neuviéme commence au regne de Recarede fils de Leuvigilde en 587, et finit au trouble excité dans le monastere de Sainte Croix de Poitiers. S. Grégoire y rapporte plusieurs piéces originales, qui regardent l'établissement de ce monastere, et les troubles qu'y exciterent Chrodielde et Basine.

p. 417. 476.

Le dixiéme commence à la quinziéme année du regne de Childebert II et à l'élection de S. Grégoire Pape, ce qui 'répond à l'an 590 de nôtre ere vulgaire, et finit à la mort de S. Yrier Abbé en Limousin, qui arriva au mois d'Août 591. Ce n'est pas à dire que nôtre Historien acheva ce livre la même année. On verra dans la suite qu'il n'y mit la derniere main qu'en 593 ou en 594, la vingt-uniéme année de son Episcopat. Il débute dans ce dixiéme livre par l'éloge du Pape S. Grégoire, et y rapporte en abregé l'histoire de son

p. 477-538.

élection. Il y a joint aussi le discours que fit au peuple ce saint Pontife, pour implorer la misericorde de Dieu contre la peste qui désoloit la ville de Rome. L'Auteur de la vie du même Pape a copié presque tout ce Chapitre entier de nôtre Historien, pour le faire entrer dans son ouvrage.

p. 526-538. A la fin de son Histoire, S. Grégoire a mis une liste avec un abregé des vies de tous les Evêques de Tours depuis saint Gatien, qu'il fait venir de Rome dans les Gaules en la premiere année de l'empire de Dece, jusqu'à lui-même qui faisoit le dix-neuviéme Evêque de cette Eglise. Il y a ajoûté à ce qu'il y dit de l'histoire de sa propre vie, un catalogue des ouvrages qu'il avoit composés. Tout cela est suivi de la supputation des temps, depuis le commencement du monde jusqu'à la vingt-uniéme année de son Episcopat, à laquelle il écrivoit ceci. Il compte depuis une époque jusqu'à l'autre 5814 ans, où l'on voit qu'il suivoit le calcul des Grecs. Il faut avouer que cette supputation des temps, telle qu'elle se lit en cet endroit, est fort embrouillée et peu juste, par rapport au decès de S. Martin: soit que cela vienne de la

App. p. 1386. faute de l'Auteur original, ou de celle de ses copistes. Elle est beaucoup plus claire et plus exacte dans un manuscrit qui a appartenu autrefois à M. Pithou. C'est ce que le dernier Editeur de S. Grégoire a eu soin de marquer à la fin de l'appendice de ses œuvres. On y trouve de quoi appuïer le sentiment que nous avons suivi en fixant l'année de cette mort.

Au reste cet ouvrage de S. Grégoire a mérité à juste titre à son Autéur la glorieuse qualité de pere de nôtre his-

pr. n. 1. toire. Tous ceux entre les Modernes qui ont le plus travaillé sur le même sujet, comme Adrien Valois et le P. le Cointe, y ont puisé avec abondance. De sorte que l'ouvrage du premier n'est proprement qu'un commentaire de celui de saint Grégoire. De même, les Annales ecclésiastiques de l'autre en sont presque entierement tirées, pour ce qui regarde les premiers temps. Le docte et célebre Jerôme Bignon faisoit tant de cas de l'histoire de S. Grégoire, qu'il avoit conçu le dessein de l'imprimer en un même volume avec le Code des anciennes loix et les Formules de Marculfe, afin de former de tous ces monuments réunis ensemble, comme un corps entier de l'ancien Droit François.

n. 2. Ce n'est point sans raison qu'on a témoigné faire tant

d'estime de l'ouvrage en question. Car bien que l'Auteur y ait emploïé un style impoli, grossier, et quelquefois barbare, personne ne sçauroit néanmoins sans son secours écrire sur l'origine de nôtre monarchie. D'ailleurs en parlant de l'origine des Francs, il n'a point fait comme tant d'autres Ecrivains postérieurs, qui ont donné dans des fables insipides. Nôtre Historien au contraire, entreprenant de traiter ce sujet, a eu recours à ceux qui en avoient écrit avant lui. Il cite sur cette matiere trois de ces garants : Sulpice Alexandre, Renatus Profuturus, Frigeridus et Orose. Il en rapporte à la vérité peu de choses ; mais il fait voir au moins par-là qu'il a cherché des guides, et il à l'avantage d'être le seul qui nous fasse connoître les deux premiers.

Non seulement son ouvrage est important pour l'histoire, tant ecclésiastique que civile, ' il l'est encore pour l'ancienne discipline en usage dans l'Eglise Gallicane, et pour les dogmes de la foi qu'on professoit de son temps. ' On remarque cependant par raport à l'histoire, que S. Grégoire passe divers faits importants, qui devoient lui être connus, et dont il ne fait nulle mention.

n. 59.

Ansb. fam. rel. p. 33. 34.

Son Histoire a été plusieurs fois imprimée séparément de ses autres ouvrages. ' La premiere édition faite ainsi en un volume particulier dont nous aïons connoissance, est celle qui parut à Paris l'an 1561 en un volume *in*-8°. Ce fut Guillaume Morel Imprimeur du Roi, qui la publia sur un manuscrit de la bibliothéque de S. Martin de Tours. On y a joint la chronique d'Adon de Vienne.

Bib. S. Vinc. Cen.

' Sept ans après en 1568 Mathias Flaccus Illyricus prit soin de faire reïmprimer l'histoire de S. Grégoire. Il en revit le texte sur plusieurs manuscrits, et y joignit en façon d'appendice, ou d'un onziéme livre, l'abregé qui contient l'histoire de cent dix ans. Cette édition que l'on compte pour la premiere qui ait été faite en Allemagne, parut à Basle chez Pierre de Perne en un volume *in*-8°.

... maj. mon.

' En 1610 il s'en fit une autre édition encore à Paris chez Nicolas du Fossé et Pierre Chevalier, en même volume que la précédente. On la donna sur l'exemplaire manuscrit qu'on en avoit trouvé dans la bibliothéque de Laurent Bouchel, et on y joignit des variantes tirées d'un autre manuscrit d'Antoine Loisel. Outre les dix livres de l'Histoire, cette édition contient encore l'abregé des six premiers, comme faisant

... Miss. C a.

un onziéme livre, dont on lui a fait porter le titre avec celui d'appendice. On y a aussi ajoûté divers monuments qui concernent l'histoire de Touraine, et les deux livres de l'histoire de Geoffroi Duc de Normandie par Jean Moine de Marmoutier.

Gr. T. pr. 1. 12. ' Le même ouvrage de S. Grégoire fut réimprimé la même année à Paris. Mais cette édition n'est qu'une traduction faite en nôtre langue par Claude Bonnet de Dauphiné, et publiée par M. d'Hemeri d'Amboise Maître des Requêtes, qui a mis à la tête une assez longue préface, où il s'attache particulierement à montrer combien S. Grégoire peut servir à réfuter les erreurs des hérétiques qui avoient paru au dernier siécle.

Freh. hist. Fr. t. 2. p. 1-244. ' Trois ans après en 1613, Marquard Freher fit entrer l'ouvrage original dans le recueil de monuments pour l'histoire de France qu'il publia à Hanaw. Du Ches. t. 1. p. 245-459. ' André du Chesne en usa de même, et l'inséra dans le premier volume d'un semblable mais plus ample recueil, qui commença à voir le jour à Paris en 1636.

Pour ne rien oublier de ce qui regarde l'Histoire de saint Grégoire, il est bon d'avertir qu'Antoine Dadin d'Hautesserre professeur et Doïen de l'université de Toulouse, a fait sur cet ouvrage de sçavantes observations, qui furent imprimées à Toulouse chez Jean Pesche l'an 1679 en un volume *in*-4°.

Gr. T. pr. p. 83. 2°. ' S. Grégoire travailla à son traité De la gloire des Martyrs, après avoir fini le second livre des miracles de saint Martin, qui y est cité. gl. Mar. p. 713-846. ' Cet ouvrage est compris en cent sept chapitres, quoiqu'il s'en trouve un peu moins dans quelques anciens manuscrits. A la tête se lit une préface, où l'Auteur fait voir qu'il avoit lû les Poëtes ; mais où il exhorte à renoncer aux fables et aux opinions incertaines des Philosophes, pour s'attacher à la vérité de l'Evangile. C'est sur ce principe qu'y renonçant lui-même, il s'est porté à écrire ce qu'il avoit, ou lû dans les anciens monuments, ou vû de ses propres yeux, ou enfin appris par d'autres, des miracles que Dieu avoit opérés par la vertu et l'intercession de ses saints Martyrs.

lb. l. ' L'Auteur entrant en matiere, commence par une récapitulation de la naissance de Jesus-Christ et de ses principaux miracles. Il passa ensuite à ceux qui regardent la Sainte

Croix, la Sainte Vierge, S. Jean-Baptiste, les Apôtres. Après quoi il vient aux autres Saints indifféremment, sans garder aucun ordre. On observe que ce que l'Auteur rapporte des circonstances de la vie et de la mort de la Sainte Vierge, il l'a puisé dans le faux Meliton de Sardes, que le Pape saint Gélase avec le Concile de Rome avoit mis au rang des livres apocryphes. Les autres monuments que S. Grégoire avoit lûs pour composer cet ouvrage, ne paroissent pas avoir eu guéres plus d'autorité. Il est au reste le premier des Anciens qui ait parlé clairement de l'assomption ou résurrection de la Mere de Dieu. Il faut avouer que parmi le recit des merveilles dont ce traité est rempli, il y en a qui supposent dans l'Auteur une extrême credulité. ' Telle est entr'autres celle qu'il rapporte d'une Matrone Gauloise, qui se trouvant, dit-il, à Jerusalem au temps de la décollation de S. Jean-Baptiste, en recueillit le sang dans un vase d'argent, puis l'apporta à Basas sa patrie. c. 14.

' Au traité précédent S. Grégoire en ajoûta un autre sur les miracles de S. Julien [1] martyr à Brioude en Auvergne. Quelques-uns comptent celui-ci pour un second livre de la gloire des Martyrs; et nous le citons quelquefois nous-mêmes sous ce titre. Il est à la suite du premier, et compris en cinquante chapitres avec une petite préface. L'Auteur y rapporte les merveilles qu'il avoit apprises s'être opérées au tombeau du saint Martyr. p. 847-886.

' On croit qu'il avoit mis à la tête de ce traité après la préface, les actes du martyre de S. Julien, avec un prélude ou partie de prélude, que Dom Ruinart a donné avec ces mêmes actes, à la fin de l'édition de ses œuvres. Ces actes pour le fonds de l'histoire sont presque les mêmes que ceux dont nous avons parlé sur le V siécle. Seulement ils sont plus ornés que les autres, et paroissent par-là avoir été composés sur les premiers. ' On trouve quelques manuscrits, où le texte de cet ouvrage de S. Grégoire est un peu différent des imprimés. p. 1265-1270. Till. H. E. t. 4. p. 696. 699.

3°. Le traité De la gloire des Confesseurs est un des derniers ouvrages auxquels S. Grégoire mit la main, si l'on en excepte son histoire. La preuve s'en tire de la préface, où il cite le livre de la gloire des Martyrs, celui des miracles de S. Julien, les quatre sur S. Martin, avec le livre de la Gr. T. gl. Con. p. 891-992.

1. ' Il s'est glissé une faute dans M. Du Pin, où on lit S. Justin, au lieu de S. Julien. Du Pin, bib. t. 6. p. 211.

vie des Peres. L'Auteur le compte lui-même pour le huitiéme, et le nomme *De miraculis Confessorum.* ' Il est cité sous le titre de livre des Hommes illustres dans la chronique de S. Benigne de Dijon.

pr. n. 84.

' Le chapitre quatre-vingt-quinziéme fait voir plus précisément en quel temps l'ouvrage fut composé. Il y est fait mention de Charimer comme étant alors Référendaire du Roi Childebert II. Or ce Charimer succéda en 588 à S. Airic dans le Siege Episcopal de Verdun, comme S. Grégoire le dit ailleurs.

Gr. T. ib. n. 83.

' Ce traité de la gloire des Confesseurs contient cent-douze chapitres avec une préface. L'Auteur emploïe particulierement celle-ci à s'excuser de ce que n'aïant point le talent d'écrire, et ignorant même les regles de la grammaire, il ne laisse pas d'entreprendre encore cet ouvrage. Comme il avoit commencé celui de la gloire des Martyrs par traiter de J. C., il commence celui-ci par dire quelque chose sur les Anges. Presque toutes les merveilles qu'il y décrit sont arrivées, ou en Touraine, ou en Auvergne, ou dans les païs voisins, comme le Berri, le Limousin, le Périgord, l'Angoumois, la Saintonge, le Poitou. Quoiqu'il eût déja composé les quatre livres des miracles de S. Martin, il ne laisse pas d'en rapporter ici encore quelques-uns.

Conf. ibid.

4°. ' S. Gregoire n'entreprit son recueil des miracles de S. Martin, qu'après y avoir été excité par une espece de révelation. Il s'y porta malgré son incapacité, se confiant d'une part au secours du saint Evêque, et espérant de l'autre que ces miracles qui continuoient après la mort de ce grand Prélat, serviroient à affermir les Fidéles qui les liroient, ou les entendroient lire. C'est ce que l'Auteur témoigne dans une préface générale adressée à son Clergé.

Mir. M. pr. p. 994. 995.

' Chacun des quatre livres, au reste, a sa petite préface particuliere. On y apprend que le premier livre contient les miracles qui s'étoient opérés avant que S. Grégoire vînt à Tours. Ils commencent où finissent ceux que rapporte Paulin de Périgueux, et en continue la suite. On y apprend encore que les trois livres suivants comprennent les miracles qui s'étoient faits depuis le commencement de l'épiscopat de S. Grégoire, que quelques-uns s'étoient opérés sur lui-même. C'est ce qui lui fait dire ailleurs, qu'il n'a rien inséré

p. 999. 1140.

dont

dont il n'ait été témoin oculaire, ou qu'il n'ait appris de personnes dignes de foi.

' Quoique l'Auteur cite ce recueil, et dans le cinquiéme livre de son Histoire, et dans sa préface sur le traité de la gloire des Confesseurs, il est néanmoins un de ses derniers ouvrages. ' Il est certain qu'il y travailloit encore en 594, un an avant sa mort ; puisqu'il décrit un miracle arrivé la même année, dix-neuviéme de Childebert II. On juge de-là que S. Grégoire ne composa ce recueil, qu'à mesure que les miracles qui en font la matiere se faisoient, et qu'il en étoit instruit. De sorte qu'il peut être tout à la fois un des premiers et un des derniers écrits auxquels il mit la main.

Ibid. | gl. conf. pr.

mir. M. l. 4. c. 37.

' Il est étonnant après tout de voir que l'Auteur, qui étoit si proche des temps de S. Paulin de Nole et de Paulin de Périgueux, ait néanmoins confondu ces deux Ecrivains dans l'ouvrage dont il est question. Il y attribue en effet au premier un poëme qui appartient au second ; c'est-à-dire la vie de S. Martin, écrite en prose par S. Severe Sulpice, et mise en vers par Paulin de Périgueux.

l. 1. c. 1.

' A la fin des quatre livres dont on vient de rendre compte, on a imprimé une prose et une collecte en l'honneur de S. Martin, telles qu'elles se trouvent dans les anciens manuscrits. On en a usé de la sorte, parce qu'il pourroit paroître à quelques-uns qu'elles sont aussi de la façon de saint Grégoire. La prose au reste mériteroit mieux le titre de *contestatio*, ou préface, que celui qu'elle porte. Ce recueil de miracles et le traité de la gloire des Martyrs furent les premiers ouvrages de nôtre Auteur qu'on mit sous la presse, comme on le verra par la suite.

p. 1139-1142.

5°. ' Le recueil de S. Grégoire intitulé les vies des Peres, est compris en vingt chapitres, qui contiennent les histoires particulieres, souvent assez amples, de vingt-deux tant Saints que Saintes de l'Eglise Gallicane. ' Comme l'Auteur dans ses autres ouvrages fait quelquefois mention de la vie particuliere de chacun de ces Saints, divers Ecrivains et Vossius entre autres en ont pris occasion d'en faire autant de différents livres séparés, dont ils ont augmenté le catalogue des écrits de S. Grégoire. Il est vrai qu'il a pû arriver qu'il ait d'abord composé séparément les vies de quelques-uns de ces Saints, et qu'il les ait intitulées *De vita Feliciosiorum*, ou *Religiosorum*, comme il les nomme dans un de ses ouvra-

vit. PP. p. 1143. 1256.

pr. n. 74.

ges. Mais aïant depuis recouvré d'autres actes, tant de ces mêmes Saints que d'autres nouveaux, il en fit un recueil sous le titre qu'il est imprimé. Il n'en porte point d'autre dans tous les manuscrits que l'Editeur à consultés pour le donner au Public.

vit. PP. pr. ′ Dans la préface qui est à la tête, l'Auteur fait mention des traités de la gloire des Martyrs et des Confesseurs ; et néanmoins dans la préface sur ce dernier traité il cite ses vies des Peres, comme son septiéme ouvrage. De-là il est aisé de juger que ce recueil aura eu le même sort que celui sur les miracles de S. Martin ; c'est-à-dire qu'il aura été commencé des premiers et fini des derniers.

Ceux qui dans ces derniers siécles ont entrepris des collections de vies des Saints, comme Lipoman, Surius, Bollandus, ses Continuateurs, Dom Mabillon et tant d'autres, ont beaucoup puisé dans l'ouvrage des vies des Peres, aussi-bien que dans les autres écrits de S. Grégoire. ′ On en a même imprimé séparement quelques morceaux détachés, entre autres la vie de S. Gal Evèque de Clermont, qui parut de la sorte à Francfort l'an 1623 en un volume *in*-12°.

Bib. Barb. t. 1. p. 495. 2.

6°. Il ne paroît point y avoir de difficulté à mettre au nombre des écrits de S. Grégoire, le livre des miracles de S. André. ′ Il se trouve sous son nom dans un manuscrit de la Bibliothéque de S. Germain des Près, ancien d'environ six-cents ans. ′ C'est en partie sur ce fondement que Dom Ruinart en a donné à la suite des œuvres de nôtre saint Prélat, la préface et la conclusion avec deux chapitres qui n'avoient pas encore été imprimés. Il y a ajoûté les titres des autres chapitres au nombre de trente-cinq. On découvre tout le génie et la diction même de S. Grégoire, tant dans cette petite préface, que dans la conclusion. Dans l'une il avertit qu'il a tiré ce recueil de miracles d'un plus ample ouvrage, qui traitoit avec prolixité des vertus du saint Apôtre, et que quelques-uns regardoient comme apocryphe. Dans l'autre il nous apprend qu'il étoit né, lui Grégoire, le même jour que l'Eglise célebroit la fête du Saint.

pr. n. 77.

fr. p. 1261-1264.

pr. n. 77. ′ Tout ce qu'on pourroit dire contre l'opinion qui attribue ce recueil à S. Grégoire, c'est qu'il ne le marque point dans le catalogue de ses écrits. Mais outre qu'il n'y a point non plus inséré quelques autres traités, qu'on sçait d'ailleurs être certainement de lui, il a pû ne le composer qu'après

tous les autres. Après tout, si l'on excepte ce que Dom Ruinart a publié de ce recueil, le reste n'est autre chose que la vie apocryphe de S. André, qu'on trouve imprimée sous le nom d'Abdias de Babylone.

§ III.

SES ECRITS PERDUS.

SAINT Grégoire, après avoir fait lui-même l'énumération des ouvrages qu'il laissoit à la postérité, conjure ses successeurs d'apporter tous leurs soins pour les garantir du naufrage, où il sçavoit que tant d'autres étoient péris. Il ne vouloit pas même qu'on en fit des abregés, qui auroient tendu à en retrancher une partie. Seulement il leur permettoit de les mettre en vers, s'ils avoient du goût et du talent pour ce travail. Ses vœux n'ont pas été entierement accomplis; et malgré toutes ses mesures on ne nous a point conservé toutes les productions de sa plume. Gr. T. hist. l. 10. c. 31. n. 19.

1°. Nous avons perdu un Commentaire qu'il avoit fait sur les Psaumes, et dont il nous donne lui-même la notion en ces termes : *In Psalterii tractatum librum unum commentatus sum.* Il ne nous reste de cet ouvrage, qui devoit être considérable, qu'une partie de la préface, avec deux petits fragments du corps de la piéce, que Dom Mabillon a tirés d'un fort ancien recueil sur les vices et les vertus, qui se trouve manuscrit dans la Bibliothéque de S. Martin de Tours. La partie de la préface commence par *Denique :* ce qui montre que ce n'en est qu'un fragment. L'Auteur y explique d'une maniere figurée les divers titres que portent les Psaumes. Il dit, par exemple, que ceux qui annoncent la fuite ou la persécution de David, doivent s'entendre de la persécution et de la passion de J. C. Que ceux qui sont intitulés *pour la fin*, s'interpretent de la perfection des bonnes œuvres. L'un des deux petits fragments paroît pris de l'explication du Psaume 115; et l'autre semble être la fin de l'ouvrage, car il finit par la doxologie avec l'*Amen*. Ibid. Fr. p. 1257-1260.

2°. Il nous manque encore le traité que S. Grégoire assure lui-même avoir composé sur les Offices de l'Eglise. Il n'en est venu jusqu'à nous que la connoissance que nous en a conservée l'Auteur dans les paroles suivantes : *De cursibus etiam ecclesiasticis unum librum condidi.* On peut juger du hist. ibid.

mérite de cet ouvrage perdu, par l'importance de la matiere. Nous aurions peut-être eu par-là une entiere connoissance de la Liturgie Gallicane.

l. 2. c. 22. 3°. ' S. Sidoine Evêque de Clermont avoit composé un écrit sur le même sujet ; et S. Grégoire qui le nomme un traité des Messes, avoit mis à la tête une préface de sa façon. Les malheurs des temps nous ont privés et de cette préface, et du corps de l'ouvrage.

gl. Conf. c. 95. 4°. ' Nôtre Prélat avec le secours d'un certain Interprete avoit traduit en latin le martyre des sept freres Dormants, pr. n. 73. qui réposent à Ephése. ' Il est incertain si cette traduction subsiste encore aujourd'hui. Surius à la vérité en a inséré une dans son recueil, mais on ne croit pas que ce soit celle de S. Grégoire. Ce qui en fait ainsi juger, c'est que la plûpart des noms ne sont pas les mêmes dans la piéce de Surius, et dans le livre de la gloire des Confesseurs, où S. Grégoire fait un abregé de l'histoire de ces sept freres. On trouve dans des manuscrits une autre histoire des sept Dormants, où les noms sont les mêmes que dans S. Grégoire. A cela près on n'y voit rien d'assuré pour la lui attribuer ; vû sur-tout que cette histoire manuscrite contient diverses choses fort douteuses. Il y a encore une autre histoire de sept Dormants différents de ceux d'Ephése, de laquelle on parlera dans la suite.

Poss. app. t. 1. p. 597. ' Possevin assure qu'on voïoit autrefois dans la Bibliothéque de Lazius à Vienne en Autriche et ailleurs, un manuscrit qui contenoit l'histoire de Clovis et de ses fils par saint Grégoire de Tours. Mais nous ne croïons pas devoir compter cet écrit entre ceux de ce Prélat qui sont perdus. Ce n'étoit apparemment que des extraits tirés de son Histoire par quelque curieux, qui souhaitoit avoir de suite ce qui y est dit de ce Monarque des François, et de ses fils.

§ IV.

SES ÉCRITS SUPPOSÉS.

Quoique S. Grégoire ait eu la précaution de dresser un Catalogue des écrits qu'il avoit composés, on n'a pas laissé dans la suite de lui en attribuer qui ne lui appartiennent pas.

Gr. T. pr n. 74. 1°. ' MM. de Sainte-Marthe lui donnent une vie de saint

Nicolas Evêque de Myre en Lycie. Mais il paroît comme certain que c'est une faute ou de l'Imprimeur ou des Auteurs mêmes, qui auront lû *Nicolai*, au lieu de *Nicetii*. Ce qui ne permet pas d'en douter, c'est qu'on cite Vossius qui ne parle nullement de cette prétendue vie de S. Nicolas par S. Grégoire, mais seulement de celle de S. Nicet.

2°. ' D'autres Ecrivains lui attribuent un livre des merveilles de S. Médard, qu'il cite effectivement, et qui, diton, ne peut être la vie qu'en écrivit depuis Fortunat de Poitiers; puisqu'il y est fait mention du Roi Théodebert II, qui ne succéda à Childebert son pere qu'après la mort de S. Grégoire. Mais quel que puisse être l'Auteur de ce livre, il est certain que S. Grégoire ne dit rien qui fasse naître l'idée qu'il soit de sa façon. On trouve dans Surius, il est vrai, sous le nom de nôtre Saint une antienne en l'honneur de S. Médard et de S. Gildard son frere. Encore n'y découvre-t-on rien qui puisse la faire juger de celui dont elle porte le nom. D'ailleurs c'est très-peu de chose que cette antienne; et elle pourroit être de S. Grégoire, sans qu'il fût vrai que le livre des merveilles, dont il est ici question, fût son ouvrage. n. 75.

3°. ' On voit aussi sous le même nom dans le catalogue des manuscrits d'Angleterre, *un traité de la passion du Seigneur*, qui est la même chose, comme en conviennent les Sçavants, que ce qu'on nomme *les Actes de Pilate*. Tout ce qu'il y a ici de plus spécieux, ' c'est que S. Grégoire parlant de ces Actes de Pilate, témoigne qu'il les avoit parmi ses autres livres. Mais il ne dit en nulle maniere qu'il en fût l'Auteur. n. 76. hist. l. 1. c. 23.

4°. ' Dom Ruinart à la fin des œuvres de S. Grégoire, a publié des Actes du martyre de S. Julien Patron de Brioude, différents de ceux dont nous avons parlé sur le V siécle. Ils se trouvent manuscrits insérés dans le recueil de ses miracles, dressé par S. Grégoire. Mais il ne paroît pas autrement que ces Actes soient de lui. Il y a même plus d'apparence qu'ils n'en sont pas. Il n'y est rien dit effectivement de la translation du chef du saint Martyr : ce que S. Grégoire, qui en fait mention ailleurs, n'auroit pas oublié. Cette omission qui est considérable, pourroit autoriser ceux qui prétendroient que ces Actes sont plus anciens que S. Grégoire, et qu'il y auroit puisé lui-même ce qui se trouve dans son recueil de conforme à ces Actes. Quoiqu'il en soit, ' l'Auteur se donne Fr. p. 1265-1270. p. 1265.

pour un homme du païs d'Auvergne, puisqu'il qualifie le saint Martyr son Patron.

p. 1269 1282. 5°. ' On fait aussi porter le nom de S. Grégoire de Tours à une histoire des sept Dormants de Marmoutier, qui est imprimée à la suite des Actes précédents. ' Alberic Moine de Troisfontaine en Champagne, Ecrivain du XIII siécle, et l'Auteur du Patriarcat de Bourges, la donnent à nôtre Saint, au nom de qui est écrite l'épître dédicatoire à Sulpice Evêque de Bourges. Tout cela néanmoins ne prouve nullement que ce soit un ouvrage de S. Grégoire. On n'y reconnoît point son style; et il y a des choses dans la piéce qui ne s'accordent pas avec certains traits, qu'on lit dans l'Histoire de nôtre saint Prélat. Il nous paroît d'ailleurs que c'est plutôt à S. Sulpice surnommé le Pieux, mort en 644, qu'à tout autre, que cette histoire des sept Dormants est adressée. On en parlera plus amplement dans la suite. Il est cependant bon d'avertir ici, ' que celui qui l'envoïa à Bourges, dit n'avoir fait que la copier telle qu'il l'avoit trouvée à Marmoutier.

pr. n. 79.

Fr. p. 1271.

p. 1282. 6°. ' On lit encore sous son nom dans plusieurs manuscrits et quelques imprimés, à la tête d'une vie de S. Maurille Evêque d'Angers, une letre adressée à S. Germain de Paris, dans laquelle le premier reconnoît avoir revû à la priere de l'autre, les vies de S. Maurille et de S. Aubin écrites par Fortunat. Mais cette prétendue letre porte avec elle tous les caracteres de supposition, et n'est point autrement regardée aujourd'hui des Sçavants. Elle pourroit fort bien être de celui qu'emploïa Rainon Evêque d'Angers au commencement du X siécle, pour retoucher la vie de S. Maurille, et y faire des additions qui avoient besoin de paroître sous le nom de quelque Auteur respectable. C'est sans doute en conséquence de la fausse letre dont on vient de parler, qu'on lit à la fin de la vie de S. Aubin dans un manuscrit du même temps, qui appartient au monastere de Percy en Bourgogne : *Explicit vita B. Albini composita à B. Gregorio Turonicæ urbis Episcopo.*

pr. n. 32. 7°. ' Si l'on avoit égard à l'autorité et aux expressions de divers Ecrivains du moïen âge, on croiroit que S. Grégoire auroit fait lui-même un abregé de son Histoire. Mais cet abregé si souvent cité sous son nom, n'est autre que celui dont nous sommes redevables à Frédegaire. ' On a même donné le nom de nôtre Prélat, à ce qu'on nomme *Gesta Francorum,*

Ibid. | Freh. hist. Fr. t. 1. p. 55.

et Gesta Dagoberti, qui ont pour Auteur un Moine anonyme de S. Denys. Comme on a encore cité l'Histoire de nôtre Saint sous le titre de chronique, il pourroit venir en pensée que ce seroit un ouvrage différent, ce qui n'est pas. Ce n'est autre chose non plus que son Histoire, ' qu'Hariulfe Moine de S. Riquier en l'onziéme siécle marque entre les autres livres de son monastere sous ce titre : *Traité de Grégoire de Tours sur la génération d'Adam, avec les Gestes des François du même Auteur*. Spic. t. 4. p. 484.

8°. ' Enfin quelques Ecrivains ont attribué à S. Grégoire la plus ample des deux vies que nous avons de S. Yrier Abbé en Limousin. On n'en a point eu de fondement plus spécieux, que d'y découvrir quelques expressions du saint Evêque. Mais si cela suffisoit pour autoriser cette prétention, on pourroit la donner également au Pape S. Grégoire ; puisqu'on y lit plusieurs endroits de ses écrits. Nous ferons voir au reste en parlant de cette vie en son lieu, que c'est l'ouvrage d'un Moine d'Atane, qui écrivoit quelques années après les deux saints Grégoires. Gr. T. ibid. n.81.

§ V.

SA MANIERE D'ECRIRE, SON ERUDITION ET SA DOCTRINE.

SAINT Grégoire a fait lui-même un aveu sincere de la dureté de ses expressions, et de la simplicité et bassesse de sa maniere d'écrire. ' Mais le moindre défaut de ses écrits est le style. On n'y trouve ni choix de matieres, ni arrangement. C'est confusément l'histoire ecclésiastique et la temporelle. Ce sont, la plûpart, de petits faits de nulle importance; et il en releve souvent des circonstances basses et indignes d'une histoire suivie. Il paroît aussi qu'il a été trop facile à recevoir et à débiter des histoires incertaines, sans en faire un juste discernement. Il a même donné dans l'erreur, sur-tout en ce qui regarde la chronologie ; et le grand nombre de miracles dont il remplit ses écrits, et dont il a encore pris le sujet de plusieurs traités particuliers, le feront toujours passer pour un Ecrivain crédule jusqu'à l'excès : quoiqu'il n'en mérite pas moins de créance dans ceux qu'il rapporte, après les avoir vûs lui-même, ou appris d'origine. Gr. T. gl.Conf.pr. Fleu.dis. 3. n. 2.

Malgré tous ces défauts, que la lecture des ouvrages de S. Grégoire ne justifie que trop, on ne sçauroit néanmoins

assez estimer sa sincérité et sa naïveté dans le récit des faits ; sa pieté dans la maniere de les rapporter à la religion, son désinteressement, et la liberté qui lui faisoit écrire sans crainte et sans passion ce qu'il croioit vrai, ou qu'il jugeoit être utile. D'ailleurs les personnes équitables et instruites des maximes de son temps, conviendront que le défaut de style qu'on lui reproche, ne lui est point personnel ; puisque c'é-
Gr. T. pr. n. 63. toit un vice commun et ordinaire en son siècle. ' A l'égard des fautes de chronologie où il est tombé, elles ne regardent que d'anciennes histoires qu'il a tirées d'autres Ecrivains ; et il est facile d'y remedier par d'autres monuments. Ainsi elles ne diminuent rien du mérite de ses ouvrages, par rapport au fonds de nôtre histoire qui en est le but principal. Pour cè qui est du grand nombre de miracles dont il a rempli
n. 66. ses écrits, ' c'est qu'il s'en faisoit si fréquemment en son siécle, tant en France qu'en Italie et en Afrique, qu'on crut faire plaisir à la postérité de lui en conserver la mémoire. C'est ce qui porta divers autres Ecrivains, tels que S. Grégoire Pape, et Victor de Wite à en faire des recueils particuliers, comme nôtre saint Prélat, et qui fit que toutes les vies des Saints écrites alors, en sont remplies. Après tout, de quelque maniere qu'ait écrit S. Grégoire, nous lui aurons toujours cette obligation, que sans ses ouvrages nous n'aurions peut-être aucune lumiere de l'histoire ancienne de nôtre nation.

Gl. Conf. ibid. ' Comme il n'avoit point étudié en sa jeunesse, ni la grammaire, ni la rhétorique, il ne possedoit pas par conséquent les Auteurs profanes ; mais il ne laissa pas dans la suite d'en lire quelques-uns, et d'y joindre la lecture de divers Auteurs ecclésiastiques. Entre les premiers il cite quelquefois Saluste, Virgile, Pline l'ancien, Suétone, Aulu-Gelle, Alexandre Sulpice, dont nous avons parlé en son lieu, et un certain Renatus Frigeridus. Entre les Ecrivains écclésiastiques il emploïe en divers endroits l'autorité d'Eusebe, du Poëte Prudence, de S. Paulin de Nole, d'Orose, de S. Apollinaire Sidoine, de Fortunat qui vivoit encore, et du faux Meliton de Sardes. Par-là S. Grégoire acquit une érudition peu commune en son siécle; et l'on peut dire qu'il mérite de passer pour Sçavant, si l'on a égard à l'ignorance qui regnoit alors.

Quoique dans son Histoire il traite particulierement ce qui regarde la France, il nous y donne néanmoins la connoissance

noissance de quantité de faits qui concernent les autres païs voisins : comme les Roïaumes de Bourgogne, de Thuringe, d'Italie, de Lombardie, d'Espagne et même l'Empire d'Orient. Il y parle aussi d'une maniere succinte à la vérité, de plusieurs évenements arrivés depuis la création du monde jusqu'au V siécle, se reservant à s'étendre davantage sur les temps qui approchent le plus de celui où il écrivoit. Ce qu'il y dit de l'origine du Christianisme dans les Gaules, s'accorde fort bien avec ce que nous apprennent S. Severe Sulpice, et les autres anciens Ecrivains qui ont touché ce point d'histoire.

S. Grégoire avoit encore plus de litérature ecclésiastique que profane. ' Aussi il assure lui-même qu'il n'avoit rien négligé pour s'instruire de la doctrine qu'on enseignoit dans l'Eglise catholique. Il paroît parce qu'il en a répandu dans ses ouvrages, qu'il y réussit autant que tout autre personne de son siécle. On en a des preuves encore plus précises dans sa profession de foi, et les relations de quelques disputes qu'il eut avec un Juif et divers hérétiques qu'il confondit. Les siécles postérieurs au sien ont fait tant d'estime de ces relations, qu'on les a insérées dans un corps d'ouvrages, avec le Symbole attribué à S. Athanase, et quelques autres, pour en former avec les Canons des Conciles une espece de manuel pour l'instruction des Prêtres. On voit encore manuscrit un de ces recueils fait sous Charlemagne. pr. n. 59.

Soit qu'on ait égard aux principes généraux de la doctrine, soit que l'on considére en détail les points particuliers qui en font l'objet, rien n'est plus exact que ce qu'on trouve dans les écrits de S. Grégoire. ' En général il donne pour regles de foi l'Ecriture et la tradition, ou, comme il l'explique lui-même, l'autorité des saints Peres que Dieu a donnés à son Eglise pour l'instruire après les Apôtres. Entrant à diverses occasions dans le détail, il établit d'une maniere aussi claire que solide les vérités fondamentales de nôtre religion : l'unité d'un Dieu en trois personnes, l'éternité du Verbe, et son Incarnation, la Divinité du S. Esprit, le jugement dernier, l'enfer, le purgatoire, l'immortalité de l'ame, en quoi consiste son véritable bonheur, la nécessité des bonnes œuvres pour y arriver, la nécessité de la grace pour faire le bien, le péché originel et ses suites, la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie, la virginité perpétuelle de la Sain- Ibid.

te Vierge, l'invocation des Saints, la vénération de leurs reliques.

§ VI.

EDITIONS DE SES ŒUVRES.

On a déja marqué en son lieu les éditions particulieres de l'histoire de S. Grégoire, qui ont été faites séparément de ses autres ouvrages. Il ne s'agit plus ici que de faire le dénombrement de celles où tous ses écrits se trouvent réunis, ou qui en contiennent plusieurs imprimés ensemble.

Bib. S. Vincen. ʹLa premiere de cette nature qui soit venue à nôtre connoissance, est celle qui parut à Paris chez Jean Marchant pour Jean Petit l'an 1511, en un petit in-4°. Elle comprend les quatre livres des miracles de S. Martin ; le traité de la gloire des Martyrs ; celui des miracles de S. Julien de Brioude, qui y est intitulé, *In gloriam Juliani Martyris*; avec la prétendue letre de S. Grégoire à S. Sulpice de Bourges sur la vie des sept Dormants. Le volume est grossi de plusieurs autres opuscules étrangers : comme la profession de foi de saint Martin ; les Dialogues de S. Severe Sulpice ; la vie de saint Martin par Fortunat ; divers écrits de S. Odon. Ce fut Jerôme Clicthoue qui prit soin de le donner au Public.

Ibid. ʹL'année suivante 1512 on imprima au même endroit chez Josse Bade pour Jean Petit, les dix livres de l'Histoire de S. Grégoire, avec ses vies des Peres, et son traité de la gloire des Confesseurs. Cette édition qui est en un petit *in-folio*, fut faite par ordre de Guillaume Petit Confesseur du Roi ; l'on y joignit la chronique d'Adon de Vienne.

...S. P. de cult. ʹEn 1522 les mêmes ouvrages de S. Grégoire contenus dans l'édition précédente, furent réïmprimés encore à Paris chez le même Imprimeur et en même volume.

Guillaume Morel Imprimeur du Roi à Paris, aïant donné en 1561 l'Histoire de S. Grégoire, comme il a été dit, ...S. Vinc. Con. ʹpublia deux ans après en 1563 ses deux livres de la gloire des Martyrs, et celui de la gloire des Confesseurs en un volume *in*-8°. Le Long, bib. Fr. p. 41. 1. ʹLe P. Le Long marque une autre édition de ces mêmes ouvrages, faite à Cologne la même année. Il faut qu'elle soit rare ; car nous ne voïons point que d'autres l'aïent connue. Il pourroit bien même y avoir faute dans cette date ; le P. Le Long aïant peut-être voulu marquer l'édition suivante.

[a] Cette édition est véritablement faite à Cologne chez Materne Cholin; mais elle ne vit le jour qu'en 1583. Elle est en un volume *in*-8°, et contient tous les ouvrages de S. Grégoire, excepté son Histoire et ses Vies des Peres. a Gr. T. pr. n. 130.

[b] La même année Laurent de la Barre, donnant au Public son recueil des anciens Auteurs ecclésiastiques, qui parut à Paris chez Sonnius, sous le titre d'Histoire chrétienne des anciens Peres, y inséra l'Histoire de S. Grégoire, avec ses deux livres de la gloire des Martyrs, et celui de la gloire des Confesseurs. Tous ses ouvrages réunis ensemble entrerent trois ans après en 1589 dans le septiéme tome de la Bibliothéque des Peres, imprimée à Paris par les soins de Margarin de la Bigne. De cette édition ils sont passés dans toutes les autres du même recueil, tant de Cologne, de Paris, que de Lyon. Avant que d'entrer dans celle-ci, dans l'onziéme volume de laquelle ils se trouvent, ils avoient été revûs par Philippe Despont Desservant des Incurables à Paris. n. 131.

[c] En 1640 Jean Balesdens Avocat au Parlement de Paris et aux Conseils, fit imprimer tous les mêmes écrits, si l'on en excepte l'Histoire, et y ajoûta la vie des sept Dormants, que nous avons montré n'être point l'ouvrage de saint Grégoire. Cette édition qui est en deux volumes *in*-12, fut faite sur divers manuscrits, et parut à Paris chez Jaques Dugast. A la tête de chaque volume l'Editeur a mis une vie de S. Grégoire: l'une sans nom d'Auteur, et l'autre par Jean Gilles de Tours. Bib. maj. mon.

[d] M. de Maroles Abbé de Villeloin, grand Traducteur des ouvrages des Anciens, aïant mis en nôtre langue tous ceux qui nous restent de S. Grégoire, les fit imprimer à Paris chez Fréderic Léonard en 1668 en deux volumes *in*-8°. Il a enrichi sa traduction de remarques sur les endroits obscurs, et particuliérement sur les noms propres des lieux. Gr. T. pr. n. 132

Enfin Dom Thierri Ruinart Religieux de nôtre Congrégation, comprenant combien utile et agréable seroit au Public une nouvelle édition de toutes les œuvres de S. Grégoire, entreprit de rendre ce service à la République des letres. Dans ce dessein il revit le texte, tant de son Histoire que de ses autres traités, sur les meilleurs et les plus anciens manuscrits qui soient en France et en Italie, et sur presque toutes les éditions dont on vient de faire le dénombrement,

et qu'on a marquées plus haut en parlant de l'Histoire en particulier. Avec ce secours il y corrigea une infinité de fautes, et y ajoûta plusieurs endroits qui étoient à la vérité indiqués dans les premieres éditions, mais qui y manquoient, et qu'on n'avoit pû encore déterrer. Après avoir ainsi rendu au texte de S. Grégoire sa premiere intégrité, il fit la même chose en faveur de celui de Frédegaire; c'est-à-dire et de sa chronique et de l'abregé qu'il a fait des premiers livres de l'Histoire de S. Grégoire. Il étendit encore son travail jusques sur les Continuateurs de Frédegaire, qu'il a mis à sa suite.

Quant à l'ordre qu'il a suivi dans cette nouvelle édition, après l'épitre dédicatoire à M. de Harlay premier Président au Parlement de Paris, on trouve une longue et sçavante preface, divisée en cinq parties, où l'Editeur entre dans la discussion d'autant de points capitaux. Il y fait connoître d'abord, quelle est l'utilité et la nécessité même d'une nouvelle édition de S. Grégoire. Il donne ensuite le dénombrement des écrits qu'il a laissés à la postérité, dont il recherche soigneusement les dates pour en fixer la chronologie. Il montre en troisiéme lieu contre le P. Le Cointe, qui prétend le contraire, qu'il n'y a aucun chapitre de l'Histoire de son Auteur, qu'on en doive retrancher. Après quoi il passe aux moïens qu'il a mis en œuvre pour exécuter le projet de sa nouvelle édition. Enfin il emploïe la derniere partie de sa préface à traiter de la personne de Frédegaire et de ses écrits.

Cette préface est suivie de la vie de S. Grégoire par saint Odon Abbé de Cluni, et des témoignages que les Anciens et les Modernes ont rendus à sa mémoire. Viennent ensuite de courtes annales de France, tirées des anciens Historiens et de S. Grégoire même, jusqu'à l'an 768.

Les dix livres de l'Histoire tiennent le premier rang entre les ouvrages de l'Auteur. Suivent après l'abregé des premiers livres par Frédegaire et la chronique de celui-ci avec ses Continuateurs. Les autres écrits de S. Grégoire tiennent entre eux l'ordre suivant: le livre de la gloire des Martyrs, celui des miracles de S. Julien, le traité de la gloire des Confesseurs, les quatre livres des miracles de S. Martin, vies des Peres, et quelques fragments qui nous restent de son commentaire sur les Psaumes. Ces fragments n'avoient point encore paru dans aucune édition de S. Grégoire, non plus que la préface et quelques chapitres du traité sur les

miracles de S. André, avec des actes de S. Julien martyr. Dom Ruinart a fait entrer ces deux dernieres piéces dans son édition, parce que l'une appartient à S. Grégoire, et que l'autre porte son nom dans les manuscrits. Il y en a encore ajouté deux autres qu'on lui attribue : l'histoire des sept Dormants et la plus ample vie de S. Yrier.

Un appendice où l'on a inséré beaucoup de monuments choisis et curieux, mais tous propres à répandre de la lumiere sur le texte de l'Auteur, et une excellente table des matieres finissent la nouvelle édition. Il ne faut pas oublier de dire, que l'Editeur a eu soin de mettre aux bas des pages quantité de notes : les unes pour marquer les variantes des divers manuscrits, les autres pleines d'érudition pour éclaircir ou concilier les endroits difficiles du texte original. De sorte que c'est à juste titre que cette édition de S. Grégoire passe pour la plus belle, la plus exacte, la plus parfaite qui ait paru jusqu'ici. Elle est sortie l'an 1699 des presses de François Muguet Imprimeur à Paris en un assez gros volume *in-fol.* (XVI).

CHILDEBERT II,

ROI DE FRANCE.

ʹCHILDEBERT II du nom étoit fils de Sigebert Roi d'Austrasie et de Brunehaut. Il nâquit le saint jour de Pâque 571, et fut baptisé à la Pentecôte de la même année. ʹ A peine avoit-il cinq ans accomplis qu'il perdit son pere. Il fut presque aussi-tôt proclamé Roi en 576. ʹ Gogon, cet habile ministre dont nous avons donné l'éloge, fut chargé de l'éducation du jeune Prince, et lui apprit l'art de regner. ʹ Lorsqu'il eut atteint l'âge de quatorze ans, Gontran Roi de Bourgogne son oncle, qui se voïoit sans enfants mâles, le fit déclarer majeur, et l'adopta pour son fils ; voulant qu'il fût son héritier à l'exclusion de tout autre. Dès-lors le jeune Childebert passoit pour un Prince plein de valeur, de sagesse, de prudence, et faisoit esperer de rendre un jour à l'empire François sa premiere splendeur. C'est le jugement que Gontran en portoit lui-même.

Gr. T. hist. l. 4. c. 52. | l. 8. c. 4.

l. 5. c. 1.

c. 47.

l. 7. c. 33.

ʹ A la mort de ce Roi, qui arriva au commencement de

Fred. chr. n. 14.

l'année 594, Childebert hérita de tous ses Etats. Il n'étoit guéres possible qu'il jouît paisiblement d'une si riche succession. Bien-tôt Clotaire II son cousin germain, encore gouverné par la fameuse Frédegonde sa mere, l'y vint troubler. Il y eut en effet la même année entre ces deux Princes une guerre sanglante, qui fut enfin terminée par une paix. ' Childebert avoit déja eu à soutenir une autre guerre contre les Lombards, à la sollicitation de l'Empereur Maurice, avec qui il étoit entré en de grandes négociations. Son armée marcha à trois différentes fois contre ces peuples qui avoient pris la place des Ostrogots; et quoique dès-lors il parût que l'Italie n'étoit pas un théâtre favorable aux François pour la guerre, Childebert ne laissa pas de rendre les Lombards ses tributaires. ' Ce Prince mourut à la fleur de son âge en 596, n'aïant alors guéres plus de vingt-six ans, et vingt-un de regne. Théodebert et Thierri ses fils succederent à ses Etats. L'un eut le roïaume d'Austrasie, et l'autre celui de Bourgogne.

Gr. T. hist. l. 6. c. 42 | l. 9. c. 29. | l. 10. c. 2. | epit. c. 92. | Aim. l. 3. c. 82.

Fred. ibid. n. 16.

Childebert étoit un bon Prince, fort porté à la clémence et à la douceur, et qui avoit beaucoup de vénération pour les Evêques. Il en donna des preuves éclatantes en diverses rencontres. ' On avoit jusqu'en Orient une grande idée de sa pieté et de son zéle pour la religion. C'est ce qui fait que l'Empereur Maurice lui donne dans ses letres le glorieux titre de pere très-chrétien, *parens christianissime*.

Du Ches. t. 1. p. 870-872.

' On a un recueil de quatorze letres, onze desquelles portent le nom de Childebert, et les trois autres celui de Brunehaut sa mere. Elles sont toutes adressées à Constantinople, tant à l'Empereur Maurice et à l'Impératrice Anastasie, qu'au Patriarche Laurent et autres Seigneurs de cette Cour. Il y en a une à Athanagilde fils d'Ingonde sœur du Roi Childebert, qui après la mort de S. Hermenegilde son pere, avoit été envoïé à Constantinople, où il étoit retenu. L'on croit que toutes ces letres qui furent portées par Grippon Ambassadeur de Childebert près de l'Empereur, tendoient à tirer de ses mains ce jeune Prince. On a dit ailleurs que ces quatorze letres avoient, selon toute apparence, été écrites par Gogon Maire du Palais d'Austrasie, comme les six suivantes qui portent son nom. Mais puisqu'elles se trouvent sous celui de Childebert, on ne peut pas se dispenser d'en parler ici. ' A la suite de ces letres, on en a imprimé trois de l'Em-

p. 866-870.

p. 870-872.

pereur Maurice à Childebert, à la mémoire duquel elles sont très-honorables. De la collection de Fréher et du grand recueil de Du Chesne, où toutes ces letres sont insérées, ' on en a fait passer quelques-unes dans l'appendice des œuvres de S. Grégoire de Tours. Gr. T. app. p. 1346-1347.

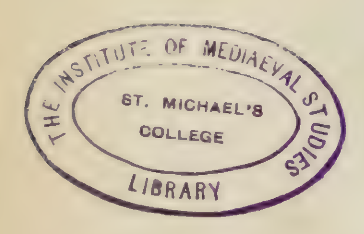
' Nous avons aussi de Childebert divers Reglements, pour maintenir le bon ordre et la police dans ses Etats. Ils font partie des Capitulaires de nos anciens Rois ; et on les trouve à la tête de la belle édition qu'en a donnée M. Baluze en 1677. Les huit premiers ne regardent presque autre chose que les différentes especes de larcin, et les peines qu'y attache le Prince pour les punir. On a mis en titre qu'ils furent dressés vers l'an 593, en conséquence de la paix conclue entre Childebert et Clotaire II. Si cette paix est celle que firent ces Princes, après la guerre qu'ils eurent entr'eux à la mort de Gontran, on ne peut mettre la date de ces Reglements plutôt que vers la fin de l'année 594. On y cite la Loi Salique, et l'on y compte les jours par les nuits, suivant l'ancienne maxime des Gaulois, qui étoit passée aux premiers François, comme on l'a observé ailleurs. Bal. capit. t. 3. p. 15-20.

' Les autres Reglements de Childebert, au nombre de quinze, sont plus considérables que les précédents, et se trouvent réunis dans une Ordonnance du même Prince, publiée à Cologne le dernier jour de Février, la vingtiéme année de son regne, 595 de nôtre ére commune. Ceux-ci furent dressés en différentes assemblées générales des Etats d'Austrasie. Voici ce qui nous y paroît de plus remarquable. ' Les petits-fils en ligne directe hériteront des biens de leurs aïeux, comme si leurs peres et leurs meres vivoient encore. ' On défend à l'avenir toute sorte de mariages incestueux, même sous peine de mort en certains cas. A l'égard de ceux qui étoient déja contractés, on en renvoïe le jugement aux Evêques. ' Le rapt et l'homicide volontaire sont aussi défendus sous les plus griéves peines. De sorte que le ravisseur sera poursuivi de tout le monde comme un ennemi de Dieu. Que s'il se refugie dans quelque Eglise, il sera rendu à l'Evêque qui l'exilera. S'il est pris hors de cet azile, il sera mis à mort, et ses biens partie confisqués, partie rendus à ses légitimes parents. Si la femme qu'il a enlevée, consent dans la suite à son action infâme, elle portera la même peine que lui. Pour ce qui est de l'homicide volontaire et injuste, il sera p. 17-20. n. 1. n. 2. n. 4. 5.

[a] n. 14.

puni de mort, sans qu'il puisse racheter cette peine. [a] L'observation du Dimanche est recommandée comme dans l'ordonnance de Gontran, mais sous des peines pécuniaires. Le Salien ou Franc d'origine qui contreviendra à ce reglement, païera quinze sous d'amende ; le Romain ou ancien Gaulois seulement la moitié, et le serf trois sous, ou sera châtié.

En général ces reglements font honneur à la mémoire de Childebert, et sont dignes d'un Roi très-chrétien. On y trouve cependant quelques fautes de construction, et des mots barbares, comme *Vicius* pour vicium, *farfalium*, *Widrigildum*, et semblables.



LE B. MARIUS,

Evêque d'Avenche.

Du Ches. t. 1. p. 210.

Conc. t. 5. p. 989.

AVENCHE ou Aventique, au païs des Helvetiens, étoit autrefois une ville épiscopale, dont le siege fut ensuite transferé à Lausane. ' Long-temps avant cette translation, Marius gouverna cette Eglise en qualité d'Evêque, et en fut un des plus grands ornements. Il étoit né à Autun d'une famille noble, vers l'an [1] 532. A l'âge d'environ quarante-trois ans il fut élevé à l'Episcopat. Son ordination se fit par conséquent en 575. ' Dix ans après il se trouva au II Concile de Mâcon, assemblé en 585 par l'ordre du Roi Gontran. Il eut part avec quarante-deux autres Prélats qui composoient cette assemblée, aux beaux reglements qui y furent faits, et les souscrivit le dix-huitiéme entre les simples Evêques, après les Métropolitains.

DuChes. ib. | Bail. 1. Mai, tab. cr. n. 3.

Nous n'avons point de détail des actions de ce Prélat, qui paroît néanmoins avoir été célébre en son temps. ' On dit seulement qu'il remplit le siege d'Avenche l'espace de vingt ans et huit mois, et qu'il mourut le dernier jour de 596, dans la soixante-quatriéme année de son âge. On ajoute qu'il mena une vie si sainte dans l'Episcopat, qu'on lui a donné rang dans quelques martyrologes, et que l'Eglise de saint

[1] La chronologie que nous suivons ici, est fondée d'une part sur l'âge que le P. Chifflet donne à Marius, et l'espace de temps qu'il attache à son épiscopat; et de l'autre sur l'époque de sa mort qu'on place au dernier jour de l'an 596.

Thyrse

Thyrse où il fut inhumé, porta ensuite son nom.

Marius laissa de sa façon une chronique abregée, depuis l'empire d'Avite en 455 où finit celle de S. Prosper, jusqu'au mois de Septembre de l'an 581. Cette piéce est venue jusqu'à nous; et Du Chesne l'a insérée, sur un manuscrit qu'il avoit eu du P. Chifflet, dans son recueil de monuments, pour servir à l'histoire de France. Comme l'Auteur a continué S. Prosper, en abregeant néanmoins davantage sa narration, il l'a aussi imité en prenant les Consulats pour époque des faits qu'il rapporte. Il est assez exact à marquer les Consuls, sur-tout pour l'Occident; mais il ne laisse pas cependant de se tromper quelquefois. Il ne commence à marquer les indictions, qu'au Consulat de Maxime l'an 523. La supputation qu'il suit dans les années du monde, approche beaucoup de S. Grégoire de Tours, telle qu'on la lit dans les imprimés et les manuscrits. En 567, par exemple il compte 5768 ans depuis la création du monde.

Du Ches. ibid. p. 210-216.

p. 213.

Il range, comme on l'a dit, sous chaque Consul ce qu'il a jugé à propos d'apprendre à la postérité. Mais il le fait avec une grande précision : ce qui ne doit pas néanmoins nous empêcher de lui avoir obligation de beaucoup de faits, qu'on chercheroit inutilement ailleurs.

Il s'est particulierement attaché à ce qui s'est passé dans le roïaume de Bourgogne et vers le lac de Geneve et les confins d'Agaune. Un de ces évenements les plus remarquables, est le renversement subit d'une grande montagne au territoire de Vallais. Non seulement sa chûte causa la ruine du bourg et des villages voisins; mais la montagne s'étant encore jettée dans le lac de Genève, elle le fit si prodigieusement déborder, que plusieurs Eglises et villages avec leurs habitants y trouverent leur perte. Le pont de Geneve et les moulins furent renversés, et les eaux étant entrées dans la ville, surprirent plusieurs personnes qui y furent noïées. Marius rapporte cet évenement à l'an 563, la vingt-deuxiéme année après le Consulat de Basile, indiction onziéme.

p. 214.

A la suite de cette chronique on place un appendice, qui en fait une espece de continuation. C'est l'ouvrage d'un inconnu qui a vêcu au moins jusqu'en 623. D'abord il avoit commencé, comme Marius, à marquer par les Consulats les faits qu'il rapporte; mais il n'a pas continué de suivre son

p. 216. 217.

plan. Son écrit est peu de chose ; quoiqu'il le conduise, mais en abregeant extrémement, ou plutôt supprimant les faits jusqu'à la quarantiéme année du regne de Clotaire II. Il n'y a guéres rien de considérable, que la relation de la mort de la Reine Brunehaut, que cet Anonyme détaille mieux que tout autre Historien. ' C'est ce qui a engagé Dom Ruinart à faire entrer dans l'appendice des œuvres de saint Grégoire de Tours, cet endroit de l'ouvrage, qui en fait la plus grande comme la meilleure partie.

Gr. T. app. pp. 1351-1352.

' Les Continuateurs de Bollandus nous ont donné au premier jour de Mai une vie de S. Sigismond Roi de Bourgogne, que nous croions être une production de la plume du B. Marius. Elle n'est du-tout point indigne de lui ; et le style qui en est sinple et clair, a beaucoup de rapport avec celui de sa chronique. Ce qui peut confirmer le sentiment que nous établissons ici, c'est que plusieurs faits qui regardent les Bourguignons, et l'histoire de S. Sigismond en particulier, sont presque les mêmes, et dans la chronique de cet Ecrivain, et dans la vie de ce Prince. D'ailleurs à deux circonstances près touchant des noms de lieux, cette vie s'accorde assez bien avec S. Grégoire de Tours. Mais ces noms peuvent avoir été changés par l'inadvertance des copistes. Il en sera arrivé de même à l'égard des noms de Gondevic, Gondebaud et Godegisile, qui se lisent avec le changement de quelques syllabes dans la vie et la chronique. ' L'Auteur de la vie avance que Gondebaud, quoiqu'Arien, permit à ses enfants de suivre la religion catholique et d'en faire profession. ' Ce fait s'accorde avec la chronique de Marius, où il est dit que Sigismond du vivant de son pere fonda ou dota le monastere d'Agaune. Cette vie au reste, quoiqu'écrite par un Auteur presque contemporain, n'est point suffisante pour l'histoire de S. Sigismond (XVII).

Boll. 1. Mai. p. 86. 87.

n. 4.

Du Ches. ibid. p. 22.

ROTERIUS,

HISTORIEN.

On est redevable de la connoissance de cet Historien à l'Auteur de la vie de S. Sévere d'Agde, qui l'écrivit, comme il semble, vers la fin du VII siécle, ou dans les premieres années du suivant. Cette vie tant dans les manuscrits que dans les imprimés, lui donne constamment le nom de Roterius : ce qui n'a pas empêché que Guillaume Catel dans son Histoire latine du Languedoc, ne le nomme Proterius, défigurant ainsi son véritable nom. Mab. act. B. t. 1. p. 564. n. 7. Ibid. not.

Roterius, suivant l'Ecrivain qui nous le fait connoître, paroît avoir été de l'ancienne Narbonoise, et de la ville même d'Agde. On en verra les preuves dans la suite. Il fleurissoit vers la fin de ce VI siécle, sous le regne de Recarede Roi des Goths en Espagne, à qui Agde et quelques autres villes de la côte de la même Province obéïssoient encore. Malgré l'ignorance de son siécle et la domination des Barbares, Roterius s'appliqua fortement à l'étude, et se rendit habile dans les letres divines et humaines. p. 564. n. 7.

Avec ces avances il entreprit un dessein de literature, qui demandoit de grandes connoissances et beaucoup de jugement, et l'exécuta avec tant de succès, qu'il s'acquit par-là la réputation d'illustre Ecrivain. C'étoit l'Histoire des regnes de diverses nations étrangeres, où il s'attachoit en particulier à rapporter les ravages qu'Attila Roi des Huns, ou des Avares, comme il les nommoit, avoit causés dans les Gaules, et nommément à Agde qu'il avoit entierement detruite. A ces traits on reconnoît un Auteur Gaulois, et plutôt d'Agde que de tout autre endroit. Les circonstances de son ouvrage qu'on vient de marquer en font ainsi juger. Ibid.

Au reste il est étonnant qu'un Ecrivain aussi célebre qu'on nous représente celui-ci, soit aujourd'hui si peu connu. Il ne l'est pas moins, qu'il ne nous reste plus rien de son Histoire, qui étoit fort estimée, même pour les beautés du style : *pretiosissimo dictamine et in luculento sermone*, dit l'Auteur qui nous en a conservé une notion.

Catel pretend que Roterius a aussi composé la vie de saint

Sévere, la même que nous avons citée, et où il est parlé de lui. Mais outre que cette piéce n'est pas si ancienne, il suffit d'y lire l'endroit seul qui contient l'éloge de Roterius, pour ne la lui pas attribuer.

TETERE,

Clerc de l'Eglise d'Auxerre.

Boll. 1. Mai. p. 52 n. 8. | 16. Jun. p. 20. 21. n. 17. 18.

Il seroit fort difficile de fixer le temps précis auquel cet Auteur écrivoit. Il paroît néanmoins par diverses circonstances, qu'on ne peut mieux le placer que vers la fin de ce VI siécle. On va s'en convaincre par la suite. ' Il composa une relation des miracles que Dieu opéroit par les reliques de S. Cyr et de sainte Julitte martyrs, après leur translation dans les Gaules. Or ce fut S. Amateur ou Amatre Evêque d'Auxerre, qui au commencement du V siécle apporta ces saints corps d'Antioche à son Eglise, d'où assez long-temps après on transfera à Nevers un bras de S. Cyr. Non-seulement Tetere ne mit la main à son ouvrage qu'après cette seconde translation ; mais il ne l'exécuta même qu'au bout de plusieurs années depuis cet évenement, puisqu'il y rapportoit les merveilles opérées à Nevers comme à Auxerre. C'est donc avec fondement que nous croïons devoir placer cet Ecrivain vers le temps que nous avons marqué.

Ibid.

Il ne paroît point au reste qu'on ait encore découvert de son ouvrage que la préface seule. ' Les Continuateurs de Bollandus l'aïant trouvée dans un manuscrit de la Bibliothéque de M. le Cardinal Barberin à Rome, l'ont fait imprimer en deux différents endroits de leur grand recueil : au premier de Mai, et au seiziéme de Juin. Aux quatre dernieres lignes près, on lit la même chose dans Mombricius.

Ibid.

'L'inscription de cette préface donne à Tetere le titre de Sophiste, qui, suivant l'idée que les Anciens avoient de ce terme, signifie que Tetere joignoit à l'étude de l'éloquence celle de la philosophie. Dans le corps de la préface l'Auteur se qualifie serviteur des saints Martyrs, c'est-à-dire l'un de ceux qui étoient établis pour desservir l'Eglise où ils reposoient. C'est sur cela que nous donnons à Tetere la qualité

de Clerc plutôt de l'Eglise d'Auxerre, que de l'Eglise de Nevers, où il n'y avoit qu'un bras de S. Cyr : au lieu que le reste de ses reliques et le corps entier de sainte Julitte se conservoient à Auxerre (XVIII).

JOSEPHE,

FILS DE GORION, HISTORIEN.

'CET Historien Juif de profession est diversement nommé dans les différents Auteurs qui parlent de lui. Les uns le nomment Josiphon Ben-Ghourion, d'autres Josippus Gorionides; mais il est plus connu sous le nom de Josephe fils de Gorion. Il étoit Gaulois de naissance : suivant l'opinion commune et la mieux fondée ; et comme il parle souvent dans ses écrits de Tours, de Chinon, et d'Amboise, on croit qu'il étoit né en Touraine.

Voss. hist. gr. l. 2. c. 8. | Bib. Rab. t. 3. p. 799-800.

' Il a laissé de sa façon une histoire des Juifs écrite en hébreu, ' où il paroît n'avoir pas été fâché de se donner pour le célébre historien Josephe, qui écrivoit sous les Empereurs Vespasien et Tite. Baronius, d'abord ébloui par l'artifice, ne s'est pas beaucoup éloigné de le croire, en disant qu'Hegesippe avoit puisé dans son ouvrage. ' De même Genebrard l'a aussi regardé d'abord comme un Ecrivain du temps de Flavius Josephus ; et Munster a pensé que ces deux Historiens n'étoient qu'une seule et même personne.

Ibid.

Barr. an. 72. n. 27.

Voss. ibid.

' Mais Baronius, et les autres Critiques qui l'ont suivi, aïant découvert que les écrits de nôtre Auteur contiennent des choses qui ne peuvent se rapporter à ces temps-là, et que d'ailleurs il s'y trouve beaucoup de mensonges, de faussetés et de contradictions, ils se sont accordés à ne le regarder que comme un imposteur. Il y parle en effet des Goths établis en Espagne, des Francs habitués dans les Gaules et de l'Afrique subjuguée par les Barbares : ce qui suppose un Auteur qui n'écrivoit qu'après le V siécle. ' En un autre endroit il dit qu'il n'avoit pû entrer dans le sanctuaire du Temple, parce que l'entrée n'en étoit permise qu'aux seuls Pontifes ; et cependant il avoit avancé plus haut, qu'il en étoit le grand Sacrificateur.

Bar. ibid. Voss. ib.

MSS.

Après tout, quelque décriée que soit l'Histoire de nôtre Ecrivain, elle ne laisse pas de contenir de bonnes choses. ' Il est vrai que ce qu'il y a de bon a été tiré de Flavius Josephus, dont cette Histoire n'est qu'un abregé, fait sur la traduction latine attribuée à Rufin, mais que l'Abréviateur a un peu commenté. ' On l'estime aussi pour la maniere dont elle est écrite; les Sçavants dans la langue hébraïque y découvrent de l'éloquence et beaucoup de politesse.

Bib. Rab. ibid. p. 799. | Till. Emp. t. 1. p. 669.

MSS.

On ne convient pas si unanimement du temps où cette histoire a été écrite. ' Quelques Critiques ne mettent son Auteur qu'au XII siécle. [a] D'autres se contentent de dire indéfinitivement, qu'il n'écrivoit qu'après l'an 600. Mais il y a plus d'apparence qu'il mit la main à son ouvrage avant la fin du VI siécle. C'est ce que suppose la maniere dont il parle des Goths et des Visigoths répandus dans les Gaules. On peut assurer qu'un Historien du XII siécle n'en auroit pas parlé de la sorte.

ail. jug. trad. lat. 390.
p. Voss. ibid.

' L'Histoire de Josephe fils de Gorion porte pour titre, *Histoire de la guerre des juifs :* en quoi l'on voit qu'il n'auroit pas été fâché de la faire passer pour une version hébraïque de l'Histoire grecque du célebre Josephe, qui pouvoit être alors fort rare. ' Il y traite de l'histoire des soixante-dix Interprétes, de celles des Maccabées, de la vie des Hérodes, de la destruction de Jérusalem, et des dix captivités des Juifs. ' On observe qu'il se trouve dans cet ouvrage plusieurs choses qui conviennent avec nôtre vulgate : comme ce qui regarde l'état d'élevation où fut Daniel chez les Caldéens, son séjour dans la fosse aux lions, la destruction du temple de Bel, la mort du dragon.

Ibid.

MSS.

Bib. Rab. ibid. p. 809.

' Il a été souvent mis sous la presse, tant en sa langue originale, que traduit en d'autres langues. Il y en eut une édition à Constantinople faite en hébreu dès l'an 1490. On ne marque pas la qualité du volume. C'est sur celle-ci que Sebastien Munster mit l'ouvrage en latin : ' ce qu'il fit en l'abregeant, et y ajoûtant diverses fautes. ' De sorte que cette traduction ne comprend point toute l'Histoire de Josephe, mais seulement les actes des soixante-dix Interprétes, la vie des Hérodes et les dix captivités des Juifs.

Ibid.

Till. ibid.

Bib. Rab. ibid.

' Cette version de Munster fut imprimée à Vormes avec le texte original et les notes du Traducteur, l'an 1529 en un volume *in*-8°. ' En 1541 l'ouvrage ainsi assorti fut remis

...Bodl. p. 365. 1.

...Tell. p. 241. 1. |

sous la presse à Basle chez Henri Petri, en un volume *in-folio*, dans lequel on ajouta une partie de Flavius Josephus, et de quelques autres anciens Historiens. Le titre de l'ouvrage porte : *Josephi Ben Gorion Historia Judaïca*. Cette même édition de Munster fut renouvellée au même endroit et chez le même Imprimeur, les années 1544 et 1559 *in*-8°. On parle encore d'une autre édition faite à Basle en même volume, avec un commentaire hébraïque d'Aben-Esra; mais on n'en marque ni l'année, ni l'Imprimeur.

... Lug. Bat. p. 226. 1. 313. 1. | ... Barb. t. 1. p. 574. 2.

Après Munster, Sebastien Lepusculus fit à son tour une traduction latine de la même Histoire, qui fut imprimée à Basle, on ne dit pas en quelle année, avec le texte original. Ce même texte, mais plus complet qu'en aucune autre édition, parut à Venise chez Jean de Pharo en un volume *in*-4° l'an 1544. Il fut ensuite traduit en Allemand, et imprimé à Zurich en 1546. Enfin les Juifs de Cracovie en firent une autre édition en sa langue originale, qui vit le jour au même endroit l'an 1589 en un volume *in*-4° (XIX).

Voss. ibid.

Bib. Lug. Bat. p. 212. 2. | ...Bodl. ibid.

DIVERSES VIES

DE SAINTS.

On a déja vu dans le cours de l'histoire de ce siécle plusieurs vies de Saints, placées suivant l'ordre chronologique qui nous a paru leur convenir. Il y en a encore quelques autres, qui nous semblent écrites avant la fin du même siécle, mais dont le temps précis nous est moins connu. C'est ce qui nous engage à en rendre compte ici de suite, avant que d'entrer dans l'histoire du VII siécle.

La premiere qui se présente à nôtre plume, est celle de S. Cibard Reclus, puis Abbé à Angoulême, que les Latins nomment *Eparchius*, et qui mourut en 581. On ne peut douter que l'Auteur qui l'a écrite, ne fût presque contemporain ; puisqu'il cite pour garants de ce qu'il avance des personnes qui avoient vêcu avec le Saint, et de qui il avoit appris une partie de ce qu'il rapporte. Cependant cette vie ne parut tout au plutôt que quinze ans après la mort de S. Cibard. [a] Car bien que S. Grégoire de Tours dans ses écrits

Mab act. B. t. 1. p. 270. n. 20. not.

[a] Gr. T. hist. l. 6. c. 8. | gl. Conf. c. 101.

fasse mention de quelques faits qui se lisent dans cette vie, il ne paroît pas néanmoins qu'il l'eût vûe, puisqu'il n'en dit mot, contre sa costume. Cela suffit, ce semble, pour faire juger qu'elle ne fut composée qu'après qu'il eut fini son Histoire en 594.

Boll. 1. Jul. p. 111. 112. n. 13. 14.

' Les Critiques s'accordent à la regarder comme une piéce digne de toute créance, étant écrite avec tant de simplicité, de bonne foi et de candeur, que rien n'en peut affoiblir l'autorité. Seulement elle contient des choses assez extraordinaires, et il s'y trouve divers endroits un peu obscurs.

Sur. 1. Jul. p. 29-32. Mab. ibid. p. 267-270 | Boll. ibid. p. 112.-115.

' Surius paroît être le premier qui l'a mise au jour, après en avoir retouché le style à sa maniere. ' Dom Mabillon la fit ensuite imprimer dans sa pureté originale, au premier volume des actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît; et après lui les Continuateurs de Bollandus l'ont donnée de nouveau dans leur grand recueil, au premier jour de Juillet.

Lab. bib. nov. t. 2. p. 508. 509.

' Le P. Labbe en a publié une de S. Baomir Prêtre de l'Eglise du Mans, du temps de S. Innocent, avant le milieu de ce siécle. Elle ne fut toutefois écrite qu'environ cinquante ans après. L'Auteur étoit du païs, et désigne le temps à peuprès vers lequel il la composoit, en disant qu'il avoit vêcu avec quelques-uns de ceux que le Saint avoit gueris de son vivant. Cette vie est assez courte, et nous apprend peu de faits pour l'histoire. On y trouve cependant quelques traits de discipline sur la pénitence.

p. 515-517.

' C'est encore au P. Labbe qu'on est redevable de l'édition de la vie de S. Constantien Abbé et Confesseur au Maine, du temps de S. Innocent. L'Auteur paroît avoir été un Prêtre de cette Eglise, et n'avoir écrit que vers la fin de ce siécle. Il est certain qu'il n'écrivoit pas auparavant; puisqu'il parle de l'assomption de la Sainte Vierge, expression dont l'origine, comme on l'a observé ailleurs, ne remonte pas au-delà de S. Grégoire de Tours. La piéce de nôtre Ecrivain, qui est fort courte et en un style très-simple, ne nous apprend presque que des miracles. Environ un siécle et demi après, l'Auteur qui composa la vie de S. Almire, y fit entrer le commencement de celle de S. Constantien. C'est pourquoi ' le P. Labbe l'a retranché de celle-ci, l'aïant déja donné à la tête de l'autre vie.

p. 469.

[a] Sur 4. Sept. p. 86. 87 | Chif. hist. de Tour. app. p. 52-59.

[a] Nous avons deux différentes especes d'actes du martyre de S. Marcel premier Evêque de Châlons-sur-Saone. Les uns

uns se trouvent au quatriéme jour de Septembre dans le recueil de Surius, qui en a un peu changé le style, et ont été réimprimés depuis dans leur pureté originale sur trois manuscrits, parmi les preuves de l'histoire du monastere de Tournus, par le P. Chifflet Jésuite. Les autres sont insérés dans l'histoire ecclésiastique de Châlons, et ont été ensuite joints aux précédents dans le même recueil du P. Chifflet, qui les a revûs sur trois autres manuscrits. Les premiers sont fort courts, et contiennent très-peu de faits. ' On les regarde comme l'ouvrage d'un Moine de l'Abbaïe de S. Marcel à Châlons, que le Roi Gontran fit bâtir en l'année 584, et qui est aujourd'hui un prieuré célébre de l'Ordre de Cluni. Les autres actes un peu plus amples que les premiers, n'en sont proprement qu'une paraphrase dans laquelle on a fait entrer quelques traits qui ne se lisent pas dans les autres. A cela près, ils sont les mêmes pour le fonds. De sorte que les uns et les autres sont peu de chose, et d'une légere autorité.

Till. H. E. t. 3. p. 36. 601.

' La vie de S. Vaast Evêque d'Arras en a davantage, quoique les Critiques la jugent un peu défectueuse. Elle est ancienne, puisqu'il n'y est point parlé de la translation du Saint qui se fit au VII siécle. Elle ne paroît cependant écrite que long-temps après la mort de S. Vaast, qui arriva en 539. Le style en est simple et grossier, comme de plusieurs autres vies du même temps ; et malgré le peu de suite qui s'y trouve, on ne laisse pas d'y apprendre plusieurs faits importants pour l'histoire de France. ' C'est ce qui porta Du Chesne à en imprimer une partie dans le premier volume de son recueil pour servir à la même histoire. ' Dans la suite Bollandus nous l'a donnée en son entier au sixiéme jour de Février, avec ses observations. ' Elle se trouve aussi imprimée entre les œuvres du vénérable Bede. Alcuin en son temps la retoucha, ou plutôt en prit occasion de composer une nouvelle vie de S. Vaast, dont nous parlerons ailleurs.

Bail. 6. Fev. tab. cr. n. 2.

Du Ches. t. 1. p. 6.

Boll. 6. Fev. p. 297-794.

Bed. t. 3. p. 191. 199.

' On en a une de S. Avite Ermite en Périgord au Diocèse de Sarlat, qui vaut mieux que la précédente, soit pour le style, ou pour la relation. L'auteur avoit de la piété, sçavoit bien la religion, et n'ignoroit pas les regles de la discipline de l'Eglise. Il en a laissé divers traits dans son ouvrage, où il paroît d'ailleurs du jugement et de la solidité d'esprit. Il n'est pas tout-à-fait contemporain du Saint, qu'on croit

Boll. 17. Jun. p. 361-364.

être mort vers l'an 570. Mais il n'écrivoit guéres plus tard que trente ans après, comme l'insinue la connoissance claire qu'il donne des lieux et des personnes. Son écrit se trouve inséré dans le grand recueil des Continuateurs de Bollandus, au dix-septiéme jour de Juin, où l'on a eu soin de l'accompagner d'observations et de notes considérables.

Bosq. t. 2. p. 146. [illegible]

'M. Bosquet nous a donné des actes de S. Firmin premier Evêque d'Amiens, et martyr vers la fin du III siécle de l'Eglise, qu'il a tirés d'anciens manuscrits. Ils ne sont point originaux, et la seule lecture en peut convaincre. On y découvre en effet trop d'ornements, et des discours trop longs et trop étudiés, pour pouvoir en faire remonter l'origine jusqu'aux siécles, qui ont suivi de plus près le martyre de S. Firmin.

Till. H. E. t.3. p. 304.

'Ils sont néanmoins graves, et l'on croit y appercevoir des indices, qui peuvent en faire fixer l'époque vers la fin du VI siécle. On voit par-là qu'ils n'ont pas une grande autorité ; quoiqu'on n'ait rien de meilleur pour l'histoire de S. Firmin d'Amiens.

Boll. 16. Feb. p. 860.

'Les Continuateurs de Bollandus, qui ont inséré une partie de ces actes dans leur recueil au seiziéme de Février, pour faire connoître S. Honeste Prêtre et Martyr, promettent de les donner en leur entier au vingt-cinquiéme de Septembre, sur six à sept divers manuscrits.

Coint. an. 687. n. 17.

'Outre ces actes de S. Firmin, on trouve une histoire de la translation de son corps faite vers l'an 687. Elle est imprimée dans l'appendice des œuvres de Guibert de Nogent, d'où le P. Le Cointe l'a fait passer dans ses annales ecclésiastiques. Cette histoire, comme on le voit, est une preuve de l'antiquité des actes, où il n'est point parlé de cette translation.

Sur. Sup. 19. Oct. p. 871. 873.

'Nous avons dans Surius une vie de S. Ethbin, d'abord Clerc de l'église de Dol dans l'Armorique, sous S. Samson, puis Moine de Landevenec après les premieres années de ce VI siécle. Comme ce Saint passa ensuite en Hibernie, où il mourut, et que sa vie paroît y avoir été écrite plutôt qu'en France, nous ne faisons que l'indiquer, sans nous y arrêter. Elle est au reste fort édifiante, quoique courte, et paroît avoir été composée avant la fin du siécle où vivoit S. Ethbin.

Boll. 11. Jul. p. 182-183.

'Quoique les Continuateurs de Bollandus reconnoissent pour un tissu de fables les actes de S. Sedrone qui souffrit

le martyre à Vienne dans les Gaules vers la fin du III siécle, ils n'ont pas laissé d'en charger leur grand recueil. On les y trouve avec d'assez longues remarques, à l'onziéme jour de Juillet. Nous n'en parlons ici que pour avertir qu'ils ne méritent aucune créance, ne contenant que des faits et des prodiges imaginés, où l'on n'a pas même gardé la vraisemblance. 'L'auteur est cependant ancien ; puisque le manuscrit, d'où ces actes ont été tirés, a plus de mille ans. (p. 181. n. 8.)

'Ceux de S. Génie, honoré à Leitoure comme un Confesseur du temps de l'Empereur Maximien, ne valent guéres mieux que les précédents dont on vient de rendre compte. (3. Mai. p. 383.) Ils sont cependant anciens, et peuvent être de la fin de ce VI siécle. Le style n'en est pas mauvais, quoique fort simple. Mais l'Ecrivain qui leur a prêté son ministere, est un discoureur qui emploïe un grand étalage de paroles à ne dire que peu de choses, ou même rien du-tout à quoi l'on puisse s'arrêter. D'ailleurs, en affectant de se donner pour Auteur original, il n'a réussi qu'à faire connoître qu'il avoit en vûe d'imposer à une postérité crédule. 'Le Pere Labbe avoit déja publié ces actes dans sa nouvelle Bibliothéque de manuscrits, (Lab. bib. nov. t. 2. p. 564-566.) 'lorsque les Continuateurs de Bollandus les ont fait réïmprimer dans leur collection, au troisiéme jour de Mai. (Boll. ibid. p. 384-386.)

'On nous a conservé deux vies de S. Laumer, que les latins nomment *Launomarus*, premier Abbé et Fondateur du monastere de Courgeon [1], ou Corbion, au diocèse de Chartres, mort en 590, ou seulement en 594 selon d'autres. (Mab. act. B. t. 1. p. 335-345.) 'La premiere, qui est la plus courte, a été certainement écrite par un des disciples du saint Abbé, et peu d'années après sa mort. (p. 335-338.) Il n'y a qu'à la lire pour s'en convaincre. Le style en est simple, mais grave, et propre à insinuer la piété dont l'Auteur étoit rempli. On ne peut guéres voir de vie plus édifiante, et où il regne une morale plus pure. Seulement il seroit à souhaiter que l'Ecrivain fût entré dans un plus grand détail des actions du Saint. Il s'est laissé un peu trop aller au goût de son siécle, en s'attachant plus aux miracles qu'aux autres faits. Il faut pourtant lui rendre cette justice, qu'il paroit n'avoir donné dans le

[1] Ce n'est plus aujourd'hui qu'un simple prieuré nommé S. Laumer du Moûtier, qui depend de l'Abbaïe de S. Laumer de Blois.

[a] p. 335. n. 3.

merveilleux qu'à dessein d'édifier. [a] En parlant de l'éducation de S. Laumer, il nous fait connoître une école publique à Chartres, qui avoit à sa tête un Prêtre nommé Chermire, homme recommandable pour sa doctrine.

p. 335-338.

Cette premiere vie de S. Laumer n'a été connue ni de Surius ni de Bollandus. ' Dom Mabillon est le premier, et peut-être le seul qui l'a fait imprimer. Il l'a donnée sur un manuscrit de Cîteaux, au premier volume des actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît.

p. 339. 345.

' La seconde vie est moins une nouvelle piéce, que la précédente même repolie et paraphrasée. On y trouve effectivement les mêmes faits rapportés dans le même ordre, et souvent avec les mêmes expressions. Toute la différence qu'il y a entre l'une et l'autre, c'est que celle dont il s'agit ici, est écrite avec plus d'art et plus de politesse que la premiere, et qu'en abregeant la relation des miracles, elle s'étend davantage sur les vertus et les autres actions du Saint, non à la vérité pour nous en apprendre de nouvelles circonstances, mais pour la rapprocher davantage du genre d'exhortation et de panegyrique.

p. 339. n. 1.

' Elle a eu pour Auteur un Moine de Courgeon, qui paroît avoir fait une étude particuliere de la doctrine de S. Augustin sur la grace, dont il a semé de fort beaux traits dans son ouvrage. Comme il y a retenu plusieurs expressions de la premiere vie, et que celle-ci étoit inconnue à Surius et à Bollandus, ' ces deux Ecrivains, et quelques autres après eux, ont pris cette seconde vie pour la vie originale de S. Laumer. Mais il est certain qu'elle ne fut composée qu'après les temps de Saint Malard Evêque de Chartres, qui gouvernoit encore cette Eglise en 659; puisqu'il y est parlé de lui. Il faut même dire que l'Auteur n'y mit la main que fort longtemps après la mort de ce Prélat, comme le prouve l'anachronisme où il est tombé à son égard, en le supposant Evêque dès le temps de S. Laumer. D'ailleurs son ouvrage est trop bien écrit pour le croire du VII siécle. Il y a plus d'apparence qu'il ne parut tout au plutôt que vers la fin du siécle suivant.

Sur. 19. Jan. p. 438. | Boll. ibid. p. 230. | Bail. ib. tab. cr. n. 4.

' Surius l'a fait imprimer dans son recueil, au dix-neuviéme jour de Janvier, après en avoir mal à propos retouché le style en plusieurs endroits. ' Bollandus l'a donné de-

Sur. ibid. p. 438-444.

Boll. ibid. p. 330-335.

puis dans sa pureté au même jour, avec des observations de sa façon. 'Enfin Dom Mabillon l'a publié de nouveau à la suite de la vie originale du Saint. Mab. ibid. p. 339-345.

'Il y a joint une petite histoire de la translation de son corps, qui se fit sous l'Abbé Rannobert ou Ragnobert, successeur immédiat de S. Laumer. Elle est fort bien écrite, mais elle contient peu de faits. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle fut composée dès le temps de cette translation, et par conséquent à la fin de ce siécle, ou au commencement du VII. Elle est une preuve de l'antiquité de la premiere vie du Saint, dans laquelle il n'est point parlé de cette translation. p. 345.

'Nous avons un fragment assez court d'une vie de saint Aignan Evêque d'Orléans, mort vers 453. Surius qui l'a inséré dans son mois de Novembre, avoue l'avoir abregé en quelques endroits, et changé le style. Le commencement et la fin y manquent. Il nous paroît néanmoins, malgré ces mutilations et ce changement, que la piéce avoit été composée avant le VII siécle. Ce fragment au reste est peu de chose; et à quelques miracles près, il ne nous apprend que deux ou trois actions de l'Episcopat de S. Aignan. Sur. 17. Nov. p. 377.

M. Hubert Auteur des antiquités de l'Eglise qui porte à Orleans le nom de ce Saint, à la tête des preuves de son ouvrage imprimé en 1661, nous a donné une vie entiere de ce même Saint, dont il a mis une traduction françoise au commencement de ses antiquités. Mais cette vie, quoique tirée d'un manuscrit de la même Eglise, dont on ne marque pas l'âge, peut-être à dessein de le faire passer pour ancien, paroît être d'une date assez récente. On y trouve insérés les traits historiques que contient le fragment. A la suite de celle-là dans les mêmes preuves, s'en lit une autre qui n'est pas entiere, et dont 'Surius avoit déja publié les premieres lignes. Elle a des marques d'une plus grande antiquité que la précédente dont elle différe presque entierement. Cependant quoique pleine de fautes, elle peut servir à suppléer divers faits à la plus ample, sur-tout pour les premieres actions du Saint. Aussi M. Hubert en a-t-il fait usage dans sa traduction, où il a mêlé l'une avec l'autre en y ajoûtant ce qu'il a tiré d'autres Auteurs. p. 378.

'Les Continuateurs de Bollandus ont publié sur d'anciens Boll. 14. Jun. p. 795. 797.

manuscrits, comme ils l'assurent, des actes du martyre de S. Rufin et de S. Valere, qui souffrirent dans le Soissonnois vers l'an 287. Plusieurs Auteurs, tels que Flodoard, Mombritius, Pierre des Noëls, Dom Marlot, et peut-être quelques autres, en avoient déja inséré dans leurs ouvrages divers abregés, qui bien que différents entre eux, viennent néanmoins de la même source. D'abord le P. Sirmond qui a fait imprimer un commentaire sur ces actes à la fin des œuvres de Pascase Radbert, les croïoit anciens, et les donnoit comme une histoire indubitable. ' Mais les Critiques qui sont venus après lui, n'en ont pas porté le même jugement, et les ont regardés comme une piéce fort éloignée du temps des SS. Martyrs, et par conséquent de peu d'autorité. Cependant comme ils paroissoient avoir déja quelque antiquité au temps de Florus, qui en a fait un abregé assez exact au quatorziéme de Juin, et de Pascase Radbert qui les a amplifiés et paraphrasés, nous croïons qu'ils peuvent appartenir à la fin du VI siécle.

Till. H. E. t. 4. p. 460. 718. | Boll. 14. Juin. tab. cr. n. 2.

' Dans le même recueil des Continuateurs de Bollandus, au seiziéme de Mai, nous avons une vie de S. Eman, honoré comme Martyr au Diocèse de Chartres. Ce Saint avoit quitté la Cappadoce sa patrie, pour se retirer à Rome, d'où il passa ensuite en France du temps du Roi Théodebert et de Nectaire Evêque d'Autun, c'est-à-dire quelques années avant le milieu du VI siécle. Au bout de quelque temps il fut tué avec deux de ses compagnons de voïage par des voleurs au païs Chartrain. ' Un anonyme du païs, qui assure ne rien rapporter que ce qu'il a vû lui-même ou appris de la bouche de témoins oculaires, entreprit d'écrire la vie du Saint. ' Mais il paroît qu'il n'y mit la main que fort long-temps après son martyre, puisqu'il fait mention de la translation de son corps dans la ville de Chartres, qui ne se fit que grand nombre d'années après. Tout cela fait juger que cet Auteur n'écrivoit que vers la fin du même siécle. Son ouvrage conserve les principaux caractères de ce temps-là. Il est assez bien écrit, et donne beaucoup dans le merveilleux. ' Il s'y trouve cependant un anachronisme qui seroit capable de faire douter de l'autorité de cette piéce. L'Auteur fixant l'époque de la venue du Saint en France sous le regne de Théodebert, dit que lorsqu'il passa par Rome, Leon étoit

Boll. 16. Mai. p. 595-599. | p. 596. n. 1. | p. 599. n. 18. | p. 596. n. 2.

assis sur le saint Siege : ce qui est se tromper de cent ans. Mais les Editeurs de l'ouvrage pour en mettre l'autorité à couvert, prétendent, comme cela peut être, que l'Auteur original n'aïant point nommé le Pape de ce temps-là, quelque copiste ignorant dans l'histoire y aura fourré le nom de celui qu'on y lit maintenant.

Nous finirons ce VI siécle par rendre compte des monuments qui regardent l'Histoire de S. Fale Prêtre, Abbé près de Troïes en Champagne, nommé *Fidolus* par les Latins. Il y a deux différentes vies de ce saint, ' dont quelques Ecrivains ne placent la mort qu'en 570, quoique d'autres la mettent avec plus de vraisemblance dès 540. L'une de ces deux vies qui est la plus ancienne et la meilleure, a été publiée par Camusat dans ses antiquités de Troïes, ' puis plus correctement par les Continuateurs de Bollandus au seiziéme de Mai. Quoique préférable à l'autre dont on parlera dans la suite, on y voit néanmoins que le goût pour les miracles l'emporte sur ce qu'il y a de plus édifiant dans les vies des Saints. Ce n'est presque qu'un tissu de ceux que Dieu opéra par le ministere de S. Fale de son vivant même, sans y rien dire de ceux qui se firent après sa mort. ' Il y en a de tout-à-fait extraordinaires. Tel est celui de la cruche de vin, qui après que le Saint l'eut bénie, ne cessa de fournir long-temps en abondance de quoi boire, tant à ceux à qui elle appartenoit qu'à leurs voisins. ' La maniere dont l'Auteur raconte que S. Aventin fut averti de racheter S. Fale des mains de ceux qui l'avoient pris et amené d'Auvergne son païs natal, suppose un autre fait qui n'est guéres moins prodigieux. Tout cela joint au style nous représente un Ecrivain de la fin du VI siécle. ' Aussi croit-on que l'ouvrage ne fut composé que quarante à cinquante ans après la mort de S. Fale. On pourroit même pousser un peu plus loin cette époque.

Cette vie au reste est moins l'Histoire du Saint que son éloge. Le commencement et les fréquentes exclamations qui s'y trouvent marquent assez qu'elle avoit été faite, ou pour être prononcée à sa fête devant le peuple, ou pour être lûë à son Office, lorsque son culte se fut répandu. ' On l'y donne comme un autre Apôtre du païs, dont Dieu se servit pour y faire connoître et adorer son saint nom. ' Il s'y lit quelques expressions, qui pourroient faire juger que l'Auteur

Boll. 16. Mai. p. 588. n. 2.

p. 588. 590.

p. 590. n. 6

p. 589. n. 2.

Bail. 16. Tab cr. n. 3.

Boll. ibid. n. 1.

n. 3.

étoit un Moine, qui avoit au moins lû la Regle de S. Benoît, s'il ne l'avoit pas même pratiquée.

L'autre monument qui concerne l'Histoire de S. Fale, retient plus la forme et les caractères de vie que le précédent ; mais aussi a moins d'autorité, n'aïant été écrit que plusieurs siécles après l'autre. L'Auteur étoit un homme peu versé dans l'antiquité. Il y confond les temps, et n'a proprement fait qu'amplifier la premiere vie par des paroles plutôt que par des faits. C'est en partie pourquoi les Continuateurs de Bollandus, qui néanmoins n'ont pas toujours été si scrupuleux, n'ont pas jugé à propos d'imprimer cet ouvrage à la suite du précédent.

n. 2. | Mab. act. B. t. 1. p. 196. n. 4.

On le trouve et au second tome de la Bibliothéque des manuscrits du P. Labbe, et au premier siécle des Actes des Saints de l'ordre de S. Benoît par Dom Mabillon (xx).

Lab. bib. nov. t. 2. p. 559-563. | Mab. ibid. p. 196-202.



HISTOIRE

HISTOIRE

LITERAIRE

DE LA FRANCE

SEPTIEME SIECLE DE L'EGLISE.

ETAT DES LETRES DANS LES GAULES en ce siécle.

Il est triste pour nous, et peut-être le sera-t-il davantage pour nos Lecteurs, d'avoir encore à les entretenir ici des progrès et des suites de la barbarie et de l'ignorance. Mais il n'est que trop vrai, et l'on ne sçauroit le dissimuler, que plus nous avancerons, plus nous trouverons de marques du dépérissement des Sciences et des Arts. Il n'y aura que le regne de Charlemagne qui mette des bornes à leur décadence, et qui apporte dans

la république des Letres un heureux changement. Jusques-là il ne faut s'attendre qu'à des temps de ténebres et d'obcurité, qui auroient achevé d'éteindre le peu de Literature qui restoit dans les Gaules, sans le soin qu'on prit de l'en garantir dans les asyles où elle s'étoit réfugiée. Par-tout ailleurs on eut pour elle tant d'indifference, disons même de mépris, que ce siécle-ci, avec presque tout le suivant, fut le plus ingrat et le plus stérile en tout genre de Literature qu'on ait peut-être jamais vû dans nos Provinces.

II. On se souvient sans doute de l'état déplorable où les Letres y furent réduites au siécle précedent. Elles y rencontrerent néanmoins divers secours favorables. Plusieurs Sçavans qui s'étoient formés, avant qu'elles fussent entierement tombées, les y protegerent quelque temps de leur mieux, contre les atteintes de la barbarie leur rivale, et formerent eux-mêmes des Eleves qui prirent leur place. Un de nos Rois passionné pour les Sciences en ce même siécle, s'appliqua presque autant à les cultiver, qu'à soutenir le personnage de Souverain ; et son exemple inspira aux Seigneurs de sa Cour, et à une infinité d'autres, une noble émulation pour l'imiter. Nos Evêques, qui pour la plûpart n'avoient pas encore préféré de vains amusements aux obligations sérieuses et inséparables de leur dignité, s'adonnoient encore alors à l'étude pour s'instruire eux-mêmes, et être en état d'instruire les autres, et se faisoient un devoir de diriger celle de leur Clergé. Enfin un reste de l'ancienne politesse Gauloise y contrebalança quelque temps la barbarie des nouveaux habitans du paїs, et ne céda qu'après l'avoir un peu temperée et adoucie. Cependant malgré tous ces secours, les Letres ne laisserent pas d'y arriver au point de décadence où nous les avons représentées. Quel devoit donc être leur sort en ce siécle-ci, qui manqua non seulement de presque tous ces avantages, mais où il se passa même plusieurs évenements des plus funestes pour la culture des Letres ?

III. Le siécle à la verité n'étoit pas encore commencé, lorsque la France se vit délivrée de la fameuse Fredegonde, cette Princesse hardie jusqu'à tout oser et à tout entreprendre ; cruelle et violente jusqu'à mettre tout en usage pour venir à bout de ses desseins. Mais qui ne sçait que ses divisions continuelles avec Brunehaut, cette autre méchante

Princesse, d'une ambition démesurée et d'une avarice insatiable, eurent des suites aussi longues que pernicieuses? Si l'humeur galante et enjouée de ces deux rivales, qui gouvernerent long-temps, l'une le roïaume d'Austrasie, l'autre celui de Neustrie, contribua d'une part à humaniser et polir la nation Françoise; leur conduite qui les portoit à sacrifier tout à leurs passions, lui causa de l'autre des dommages dont l'Etat se ressentit long-temps après leur mort. De ces désordres vinrent, comme de leur source, ' les guerres civiles entre Clotaire II et Thierri, puis entre ce même Thierri et Théodebert son frere. Et à peine celles-ci furent-elles finies, qu'on en vit encore d'autres entre Clotaire d'une part, Brunehaut et ses arriere-petits-fils de l'autre. Par quelle espece de prodige les Letres, qui n'aiment que le calme et la paix, auroient-elles pû se soutenir au milieu de tant de troubles et d'agitations?

Fred. chr. c. 26. 27. 37. 38. 40. 42.

IV. La suite de ce siécle ne leur fut pas plus favorable. ' Clotaire les avoit étudiées, et en étoit assez bien instruit pour le temps. Dagobert son fils les aimoit, et se plaisoit avec ceux qui les cultivoient. ' Il signala même le commencement de son regne par de belles Ordonnances en faveur de la justice, qu'il sembloit d'abord vouloir faire regner avec lui. ' Mais il ne fut pas long-temps sans se porter à des excès tout-à-fait indignes d'un Prince Chrétien. Il prit les biens de ses sujets, et même ceux des Eglises, et se livra sans mesure à l'amour des femmes. De sorte que le goût pour les Letres ne fut point le goût dominant de son regne, non plus que de celui de Clotaire son pere. De même sous Clovis le jeune, qui aimoit le vin, on oublia le reste pour suivre cette passion, et se conformer par là au goût du Prince regnant, qui décide presque toujours de celui de ses sujets. ' Il y eut quelque changement sous Sainte Bathilde veuve de Clovis, qui fut environ dix ans Régente du Roïaume; et il ne tenoit pas à cette pieuse Princesse, que l'on ne corrigeât divers abus, tous effets de l'ignorance et de la barbarie. Elle fit des Loix trés-severes contre la simonie qui deshonoroit l'Eglise, et contre les exactions qu'on exerçoit sur les peres de famille qui avoient plusieurs enfants. Mais il falloit autre chose pour faire revivre l'amour des Letres, et les remettre en honneur.

c. 56.

c. 58.

c. 60.

Mab. act. B. t. 2. p. 779.

V. Il y eut encore moins de ressource dans les temps qui

suivirent. Depuis Clovis II, les autres Rois de la premiere race ses successeurs, ne firent paroître dans leur conduite qu'une lâche inaction qui leur a fait donner à juste titre la qualité de Rois faineants. Le Gouvernement de l'Etat se trouva entre les mains des Maires du Palais, qui n'y chercherent pour la plûpart qu'à satisfaire leur avarice et leur ambition, et qui exercerent souvent une tyrannie ouverte. On sçait quelle fut la conduite d'Ebroin, qui ne fut pas le seul qui se signala de la sorte. A leur exemple, les Ducs et les Comtes établis pour gouverner les Provinces et les Villes, vexerent tous ceux qui ne leur plaisoient pas. Ils n'épargnoient pas plus les Evêques que les autres, jusqu'à les exiler, et les tenir dans les prisons. Témoin S. Loup de Sens et beaucoup d'autres qu'on pourroit nommer. Les principaux Seigneurs eux-mêmes se faisoient une guerre mutuelle ; et la porte étoit ouverte à toutes sortes de vices ; la haine, la jalousie, l'orgueil, l'avarice, l'ambition, la cruauté. En falloit-il davantage pour faire entierement tomber les Letres, dans un Royaume inondé de tant de désordres? Ou pour mieux dire, ces désordres n'étoient-ils pas eux-mêmes l'effet et la preuve complete de leur entiere décadence?

VI. On a déja touché ailleurs en partie les tristes effets qu'attira après elle cette décadence des Letres, et on ne répétera pas ici ce qu'on en a dit. Il suffit d'observer que plus elle alla croissant, plus ses mauvais effets se multiplierent. Un des plus remarquables pour le siécle que nous parcourons, est la rareté des Conciles. Le mal avoit commencé dès la fin du siécle précedent. Dès-lors l'ignorance s'étoit si prodigieusement fortifiée qu'il semble que nos Evêques même craignoient d'avoir recours à la lumiere et à l'instruction, pour sortir de ces ténebres. En vain le Pape S. Gregoire le Grand réitera pendant deux ans ses instances auprès d'eux, et auprès de Brunehaut et des Rois ses petits-fils. Il ne put venir à bout de faire assembler un Concile en France, contre la simonie et les autres abus qui deshonoroient l'Eglise Gallicane. C'est de la même source que vint la négligence qu'on eut à nous conserver les actes de quelques autres assemblées, qui se tinrent ensuite dans les Gaules à diverses autres occasions. Ce défaut de leurs actes nous rend précieux ce qu'on en sçait d'ailleurs, et nous engage à dire deux mots du peu qu'on nous en apprend.

Gr. M. l. 9. ep. 106.

VII. 'En 603 il s'en tint un à Châlons sur Saone, dans la cause de S. Didier Evêque de Vienne, qui y fut déposé à la poursuite d'Aridius Evêque de Lyon, et de la Reine Brunehaut, et Domnole mis en sa place. Ce Concile ne nous est connu que par Fredegaire, Auteur presque contemporain. 'En 627, ou plutôt dès la fin de l'année 623, on en assembla un autre à Mâcon, dont on ne sçait que ce qu'en rapporte l'Auteur de la vie de S. Eustase Abbé de Luxeu. Il fut convoqué au sujet des calomnies qu'Agreste, Moine du même endroit, avoit avancées contre la regle de S. Colomban. Le P. Hardouin, et quelques autres Ecrivains fondés sur le soixante-dix-huitiéme chapitre de la Chronique de Fredegaire, mettent un Concile à Clichi maison roïale, le premier jour de Mai 636.' Ce fut apparemment à l'occasion du serment de fidelité que les Gascons prêterent au Roi Dagobert. 'S. Ouen dans la vie de S. Eloi, et l'Auteur de la vie de S. Ouen lui-même, nous ont conservé la mémoire d'un autre Concile beaucoup plus important. Celui-ci fut assemblé à Orleans vers l'an 645, contre un hérétique, qu'on croit avoir été Monothélite et Grec de nation. Salvius, Prélat très-sçavant qu'on fait Evêque de Valence, et que l'Eglise honore comme Saint, s'y distingua entre les autres Prélats, et confondit l'hérétique.

Fred. chr. c. 24.

Conc. G. t. 2. p. 477. 478. | Mab. an. l. 11. n. 36.

Fred. ib. c. 78.

Conc. ib. p. 485.

VIII. 'On met aussi au nombre des Conciles tenus en ce siécle dans les Gaules, l'assemblée d'Evêques et de grands du Roïaume que Clovis II convoqua à Clichi, la seiziéme année de son regne, 653 de J. C. Il nous en reste un privilege en faveur de l'Abbaïe S. Denys en France, souscrit du Roi et de vingt-trois Evêques, entre lesquels il se trouve six Métropolitains, sans compter deux Diacres et plusieurs Seigneurs, dont les souscriptions suivent celles des Evêques. 'Vers 658 il se tint un autre Concile à Nantes. Mais on ignore le sujet principal de sa convocation ; et il ne nous est connu que par l'histoire de Flodoard. On ne connoît non plus celui qui fut assemblé à Rouen en 688 ou 689, que par Aigrade Auteur de la vie de S. Ansbert Evêque de Rouen, qui y présida. Il s'y trouva seize autres Evêques, quatre Abbés, deux Archidiacres, et on y dressa plusieurs reglemens pour l'utilité de l'Eglise : ce qui doit servir à nous faire regretter la perte de ses actes. 'La premiere vie de S. Leger Evêque d'Autun, nous fait encore connoître un ou deux autres Conciles, sup-

p. 498-500. Mab. ib. l. 14. n. 20.

Conc. ib. p. 495. Flod. l. 2. c. 7.

Conc. ib. p. 509.

p. 510.

posé qu'ils en méritent le nom, assemblés au sujet de ce saint Prélat, vers l'an 675, sous le regne de Thierri III. Il put sans difficulté se tenir quelques autres Conciles en France ; mais dont on ne nous aura pas même conservé la mémoire, non plus que les actes.

IX. La négligence et le mépris pour la Literature furent encore portés plus loin. On les poussa jusqu'à ne presque rien écrire pour la postérité de ce qui se passoit de plus mémorable dans l'Eglise et dans l'Etat. Hors la Chronique de Fredegaire, qui ne va pas jusqu'à l'an 650, on négligea de nous laisser aucune histoire suivie des événements de ce siécle. Les additions qu'on a faites à cette Chronique dans les siécles suivants, pour tâcher de remplir son vuide, sont très-peu de chose. On voit par cet ouvrage de Fredegaire, combien les Letres étoient alors tombées dans les Gaules.
Fred. chr. pr. C'est ce qu'il reconnoît lui-même dès l'entrée de la Préface qu'il a mise à la tête de son histoire. « Le monde vieillit, « dit-il, c'est pourquoi la sublimité de la science tombe par- « mi nous. Il n'y a plus personne aujourd'hui qui puisse at- « teindre à la maniere d'écrire des anciens Orateurs. Aussi « personne n'en a la présomption. » Cet aveu de Fredegaire étoit au reste assez inutile. Les défauts dont son histoire est remplie, en disent encore davantage. Outre le choix et l'arrangement des matieres, et diverses autres conditions qui y manquent, on y observe quantité de termes barbares et une infinité de fautes contre la construction.

X. On remarque les mêmes fautes dans les Formules de Marculfe, aussi bien que dans les Diplomes de nos Rois, et dans les autres Chartes de ce temps-là, tels que Dom Mabillon les a fait graver dans sa Diplomatique. Il s'y lit non seulement plusieurs mots, qui ne sont latins que par leur inflexion et leur terminaison, mais des phrases même entieres, où l'on n'a suivi aucune regle de grammaire. C'étoient, il est vrai, des monuments publics pour toutes sortes de personnes, les gens non letrés comme les autres. Il falloit par conséquent qu'ils fussent en style le plus commun et le plus grossier ; faute de quoi ils n'auroient pas été à la portée de tout le monde. Il semble que c'est dans la même vûe que Fredegaire a emploïé dans sa Chronique une maniere d'écrire fort ressemblante. La préface qu'il a mise à la tête, fait effectivement juger qu'il pouvoit mieux écrire. Quoi qu'il en soit, tous ces

monumens sont toujours une preuve de l'extrême décadence des Letres dans les Gaules. On en trouve encore d'autres dans quelques inscriptions du même siécle, qui nous ont été conservées. On y voit qu'on écrivoit, et que sans doute on prononçoit aussi *Rectur* pour *Rector*, *Cenubium* pour *Cenobium;* et au contraire *Singoli* pour *Singuli*. L'on disoit encore *Genetrix* pour *Genitrix*, *Sene* pour *Sine;* et au contraire *Monastirium* pour *Monasterium; Itim* pour *Item*. De même on écrivoit *Recordationes* au genitif, au lieu de *Recordationis*. D'autres fois on mettoit un nominatif singulier pour un accusatif plurier, et réciproquement un accusatif plurier pour un nominatif singulier. On peut voir d'autres exemples de fautes encore plus grossieres dans la Diplomatique de Dom Mabillon.

Mab. an. l. 16. n. 76.

n. 88.

dipl. supp. c. 3. n. 5.

XI. Tel étoit en général l'état des Letres dans les Gaules en ce siécle. Mais quoiqu'elles y souffrissent un déperissement plus considérable qu'elles n'avoient encore jamais souffert dans les siécles précedents, il ne faut pas s'imaginer que leur décadence fût si entiere qu'il n'y eût plus personne qui les cultivât, sinon avec éclat et succès, au moins avec quelque soin. Il n'est point de regles, ou de principes généraux, qui n'aïent leurs exceptions, et l'on va se convaincre que l'application de cette maxime au siécle présent, par rapport aux Letres, n'est pas sans un fondement légitime. Lors donc qu'il est question de la barbarie et de l'ignorance des François du VII siécle, cela se doit entendre du gros de la nation, et d'une partie du Clergé, qui s'étant beaucoup relâchée dans l'observance de la discipline ecclésiastique, se relâcha pareillement dans la culture des Letres. On pourroit aussi l'entendre relativement, ou aux siécles plus letrés qui avoient précédé, et qui suivirent le septiéme, ou au peu de monuments de Literature que nous a laissés ce même siécle. On y écrivit peu en effet, parce que la plûpart du monde se plaisant à tout autre chose qu'aux Letres, il s'y trouvoit très-peu de personnes disposées, ou même capables de lire ce qu'on auroit publié. Mais ce n'est pas à dire pour cela, qu'il n'y en eût d'autres en état de composer des ouvrages dignes de passer jusqu'à nous ; et l'on verra par la suite qu'il s'y en est réellement trouvé plusieurs.

XII. Que l'on cultivât les Letres, même avec quelque soin, en divers endroits des Gaules pendant ce VII siécle, quoiqu'il mérite mieux que tout autre la qualification de siécle d'ignorance et de barbarie, c'est de quoi l'antiquité nous

fournit plusieurs preuves. Nous en tirons la premiere de ce qui se passoit dans le palais de nos Rois. Il est vrai, comme on l'a déja observé, que le goût pour les Letres n'étoit pas le goût dominant de la Cour. On ne laissoit pas néanmoins de les y cultiver en plus d'une maniere.' Dès le regne de Clotaire II au moins, les Rois François eurent la dévotion d'avoir à leur suite des Moines avec un Abbé à leur tête, pour faire l'Office divin, et attirer sur eux et sur leurs entreprises la protection du ciel. C'est-là l'origine de la chapelle roïale. Ces Abbés présidoient à la chapelle du Roi, et porterent dans la suite le titre d'Archichapellain, si célebre dans nos histoires. Les uns suivoient les armes, et se nommoient *Castrenses*. Tel fut sous Clotaire II, S. Sulpice surnommé le Pieux, depuis Evêque de Bourges. Les autres ne quittoient point le palais où la Cour faisoit sa résidence, et se nommoient *Palatini*. Tel fut sous le même Prince, Rustique frere de Saint Didier de Cahors. Il est hors de doute que ces Moines faisoient quelques études. Ils s'y trouvoient engagés et par les fonctions dont ils étoient chargés, et par la necessité de former des sujets qui pussent les remplacer.

Mab. act. B. t. 2. p. 167. an. l. 11. n. 41.

XIII. Leurs exercices litéraires étoient donc tout propres à inspirer aux courtisans qui avoient plus de disposition, le goût et l'amour pour les Letres. Comme la régularité de leur vie portoit à l'estime et à l'amour de la pieté, sans doute leur exemple et leurs instructions contribuerent beaucoup à faire de Bathilde une sainte Reine, et à sanctifier l'illustre Pepin de Landen, Maire du palais sous Clotaire II, Dagobert I, et Sigebert III, que l'Eglise honore comme Saint. Si ces chapellains ne prenoient pas eux-mêmes soin de former les jeunes Seigneurs qu'on élevoit à la Cour avec les jeunes Princes, il faut dire qu'il y avoit une Academie établie à cet effet, et distinguée de la chapelle roïale. Dans cette Academie, qui fut l'origine de l'Ecole du palais, si célebre sous nos Rois de la seconde race, ' on donnoit des leçons de tous les Arts convenables à de jeunes gents de la premiere naissance. C'est ainsi que S. Vandregisile fut élevé dès sa premiere jeunesse à la Cour de Dagobert I, et avant lui S. Faron depuis Evêque de Meaux, à celle de Théodebert Roi d'Austrasie. C'est ainsi que quantité d'autres grands hommes du même siécle furent élevés sous divers Rois. Il suffira de nommer encore S. Didier Evêque de Cahors, S. Germer, S. Filibert, S. Hubert depuis

act. ib. p. 535. 616.

depuis Evêque de Maestricht, Dadon plus connu dans la suite sous le nom de S. Ouen, qui parvint à la Charge de Réferendaire, avant que d'être Evêque de Rouen.

XIV. On ne peut douter que la connoissance des Letres; et de ce qu'on nommoit les Arts libéraux, ne fût un des premiers et principaux exercices dans lesquels on élevoit cette jeune noblesse. Sans cela comment auroit-on formé des Politiques, et autres Ministres pour les besoins de l'Etat? On sçait que les dignités de Majre du Palais, de Réferendaire ou Chancelier, et les Charges de Notaire ou Secretaire du Prince, demandoient du sçavoir pour leurs fonctions. ' Il est si vrai qu'il falloit être letré pour remplir ces places, que le Comte Aper y voulant pousser Landebert son fils, qui fut ensuite Evêque de Maestricht, le confia d'abord à S. Théodard son prédecesseur dans le même Siege, afin qu'il l'instruisît dans les sciences, et qu'il le mît par-là en état d'entrer au service de la Cour. Aussi tous ceux qui y reçurent leur premiere éducation, et qu'on vient de nommer, devinrent-ils des hommes de letres, mais qui furent encore plus célebres par leur sainteté que par leur sçavoir. On doit juger de là qu'on ne se bornoit pas à les instruire dans la connoissance des sciences profanes, mais qu'on leur apprenoit aussi la science de la Religion et les Letres saintes. ' C'est ce que l'Auteur de la vie de S. Faron dit expressément, en parlant des instructions que ce Saint dans sa plus tendre jeunesse reçut à cette Ecole. Il est aisé de comprendre par-là, que bien que les Letres fussent extrémement tombées dans les Gaules en ce siécle, sur-tout parmi les Laïcs, il s'en trouvoit néanmoins encore quelques-uns qui les soûtenoient, autant que le malheur des temps pouvoit le permettre.

an. l. 15. n. 71.

act. ib. p. 612.

XV. De même, quoique leur décadence suivît de près, ou qu'elle eût même précédé celle de la discipline dans le Clergé, on ne laissa pas de faire encore de bonnes études dans plusieurs Eglises de France. Les Ecoles épiscopales s'y soûtenoient encore alors avec quelque honneur. Il faut juger de leur mérite par celui des Evêques qu'elles avoient à leur tête, et qui ne se rendirent guéres moins illustres par leur sçavoir, que par la sainteté de leur vie. Quelques-uns aïant déja brillé dans l'Episcopat quelques années avant la fin du siécle précedent, continuerent les premieres années de celui-ci à être la lumiere de leurs Eglises, et firent ainsi passer d'un siécle à l'autre, la doctrine apostolique qu'ils enseignoient.

Tels furent S. Fortunat Evêque de Poitiers, si connu par ses Ouvrages, S. Aunacaire d'Auxerre, S. Bertchramne ou Bertran du Mans, S. Arige ou Aroy de Gap. Nous parlerons dans la suite plus amplement des trois premiers. Mais, comme nous n'aurons pas la même occasion de le faire à l'égard du quatriéme, nous dirons ici ' que son mérite étoit si éclatant, qu'il passa les Alpes, et lui attira l'estime, l'amitié et la confiance du Pape S. Grégoire le Grand. Il nous reste de celui-ci trois letres qui en supposent davantage de la part d'Arige, à qui elles sont adressées.

Gr. M. l. 9. ep. 107. | l. 11. ep. 15. 57. | Gall. chr. nov. t. 1. p. 456.

XVI. Ces grands prélats ne furent pas les seuls qui éclairerent dans les Gaules les ténebres du septiéme siécle. Il y en parut plusieurs autres qui y brillerent presque autant par leur science et leur doctrine, qu'ils y édifierent par la pratique des vertus épiscopales. ' S. Arnoul qui par son habileté dans le maniement des affaires, devint une des premieres personnes de la Cour du Roi Clotaire II, avoit fait en sa jeunesse de fort bonnes études, qui lui servirent à soutenir dignement les fonctions de l'Episcopat, lorsqu'il fut élevé sur le Siege de Metz. Tant qu'il aida de ses conseils le Roi Dagobert I, son regne fut accompagné de prosperité et de gloire. S. Cunibert Evêque de Cologne, qui gouverna cette Eglise avec beaucoup de sagesse pendant quarante ans, fut d'un grand secours au même Prince et à Clovis II, dans le gouvernement de leurs Etats. ' S. Sulpice le Pieux ou le Débonnaire, après avoir enseigné avec réputation dans l'Ecole épiscopale de Bourges, et brillé à la suite de la Cour en qualité d'Abbé, ne cessa, lorsqu'il se vit Evêque de la même Eglise, de travailler par ses instructions et ses exemples à affermir l'Eglise chancellante. C'est l'expression dont se sert un Auteur contemporain, en parlant du mérite de ce digne Prélat. ' Dès le commencement de ce siécle, S. Protade Evêque de Besançon, fut non seulement le fleau des Simoniaques ; mais il honora encore son Episcopat de quelques écrits de sa façon pour l'édification de l'Eglise.

Mab. act. B. t. 2. p. 150.

p. 168. 170. n. 1. 8. | Gr. T. fr. p. 1270.

Boll. 10. Fev. p. 414. n. 47.

XVII. Pour peu qu'on veuille parcourir la suite des temps, sans sortir du siécle même, qui fait l'objet de ce discours, combien trouvera-t-on d'autres saints et sçavants Evêques qui ont fait l'ornement et la gloire de l'Eglise Gallicane ! ' Tels furent à Besançon même, dont on vient de parler, S. Donat et S. Claude. Il nous reste de l'un un monument de pieté et de Literature ; et l'on admira dans l'autre une sainteté éminente

M. ib. p. 14. 1065. 1066. 1068. | Cod. reg. l. 3. p. 46.

jointe à un sçavoir peu commun. ′ A Verdun, S. Paul se distingua aussi par une connoissance particuliere des Letres, et une vie si exemplaire, qu'elle lui a mérité d'être compté au nombre des Saints que l'Eglise honore d'un culte public. ′ A Treves, à Arras et à Cambrai, S. Modoald Evêque du premier endroit, et S. Audbert Evêque des deux autres, firent paroître l'horreur qu'ils avoient pour l'ignorance et ses suites, et l'estime qu'ils faisoient de la science et de ses avantages, en donnant une application singuliere à bien instruire les jeunes Eleves que l'on confioit à leurs soins. ′ A Clermont en Auvergne on vit successivement deux Evêques, l'un en la personne de S. Prix, ou plutôt Préject; l'autre en celle de S. Bonet son successeur après Avite II, qui ne sont pas indignes d'aller de pair avec tous les précedents. Le premier devint célebre par son érudition et son éloquence, *scientia et eloquentia præclarus*. L'autre avoit fait de si bonnes études, que ses grandes connoissances le firent élever à la dignité de Réferendaire sous Sigebert III.

Mab. ib. p. 263. 270.

p. 611. 873.

p. 646. n. 2. | t. 3. p. 90.

XVIII. Peut-on oublier dans cette énumeration ′ S. Ceraune ou Ceran Evêque de Paris, qui passoit pour un des plus doctes Prélats de son siécle ! Il signala en effet son Episcopat par un zéle digne d'un grand Evêque pour recueillir, comme un autre Eusebe de Césarée, les actes dispersés des Martyrs. A S. Ceraune joignons S. Eloi, qui après avoir fait l'admiration de toute la France par son habileté dans les Arts, devint ensuite par sa doctrine la lumiere de l'Eglise de Noïon. Ne séparons pas de lui S. Ouen, qui lui étoit uni par les liens de la plus étroite et plus sainte amitié, et qui fut un des plus grands ornements de l'Eglise de Rouen en ce siécle, après avoir brillé à la Cour dans la Charge de Réferendaire. S. Ansbert qui mérita d'hériter de son Siege épiscopal, mérite aussi de lui être associé dans ce dénombrement de nos sçavants Evêques. Ils laisserent l'un et l'autre à la postérité quelques monuments de leur sçavoir, dont on parlera dans la suite. S. Didier Evêque de Cahors, qui étoit consulté de presque toutes parts, comme l'oracle de l'Eglise Gallicane, doit trouver ici une place aussi distinguée que le fut son mérite. ′ S. Leger d'Autun, et S. Tetrique d'Auxerre, ne sont point non plus indignes d'y paroître, s'étant signalés l'un et l'autre dans l'Episcopat par la science des Saints, et leur zéle pour la discipline ecclésiastique. Joignons encore à ceux-ci, Arbogaste Evêque de Strasbourg, qui se fit connoître par quelques écrits,

Boll. 17. jan. p. 76.

Conc. G. t. 1. p. 506. 507. | Mab. act. B. t. 2. p. 699. | t. 3. p. 101.

Bol. 21. Jul. p. 176. n. 46. 48.

Hhhij

ou un commentaire même sur l'Ecriture.

XIX. Il ne faut pas s'imaginer que ce soit encore là tous les grands Evêques qui illustrerent l'Eglise des Gaules par leur sainteté et leur sçavoir, en ce siécle de barbarie et d'ignorance. On en verra bien d'autres, lorsqu'on en sera à ces Hommes Apostoliques, qui porterent la lumiere de la foi dans ces parties de nos provinces, qui étoient encore alors plongées dans les ténebres du paganisme. ' S. Amand, qui en conséquence des travaux qu'il y soutint, fut d'abord ordonné Evêque Regionaire, et qui fixa ensuite son Siege à Maestricht, qu'il gouverna quelques années en qualité d'Evêque du lieu, fit beaucoup d'honneur à l'Episcopat, tant par ses prédications, que par son zéle, pour étendre l'ordre monastique. Son mérite étoit si généralement reconnu, que le Pape S. Martin le choisit entre tous les autres Prélats de l'Eglise Gallicane, pour lui adresser les actes de son Concile contre les Monothélites, afin qu'il les communiquât à ses Collegues dans l'Episcopat. En general, les Evêques de France en ce siécle même de ténebres, étoient si recommandables pour leur érudition et la pureté de leur foi, que le même Pontife fit prier le Roi Sigebert d'envoïer à Rome quelques-uns d'entre eux, qui pussent, comme Légats du Siege Apostolique, porter en Orient les decrets du même Concile, après qu'ils auroient été confirmés par les suffrages des Evêques François.

Mab. ib. t. 2. p. 714. 716. 720-723. | Conc. t. 6. 383.

XX. Les Ecoles épiscopales sous la conduite de Prélats d'un mérite si distingué, ne pouvoient que se soutenir encore avec quelque vigueur, quoiqu'elles fussent considérablement tombées dans plusieurs Eglises. On a vû combien florissante étoit entre autres celle de Poitiers aux siécles passés. En celui-ci elle conserva encore une partie de son premier lustre ; et l'on en fut sans doute particulierement redevable au docte Fortunat, qui après s'être fait long-temps admirer dans la ville par son érudition et ses poësies, gouverna cette Eglise en qualité d'Evêque les dernieres années du VI siécle, comme on l'a déja observé, et les premieres années du siécle suivant. Qui peut douter que la présence d'un si sçavant Prêtre n'inspirât aux autres une noble émulation pour les Letres, et que lui qui en faisoit ses délices, ne prît soin ou de les enseigner lui-même à son Clergé, ou de les lui faire enseigner par des gents habiles, lorsqu'il fut parvenu à l'Episcopat ? ' Ce fut à cette Ecole qu'en ce même siécle S. Leger depuis Evêque

Mab. ib. p. 681. c. 1. p. 699. n. 1. 2.

d'Autun, fut instruit dans toutes les sciences convenables à un jeune homme de condition, sous la discipline d'un sçavant Prêtre du choix de Didon Evêque du lieu, *a diversis studiis quibus sæculi potentes studere solent, ad plene in omnibus disciplinæ lima esset politus.*

XXI. Outre l'Ecole épiscopale,' il y avoit encore au Monastere de S. Hilaire, à un des Fauxbourgs de Poitiers, une autre Ecole très-célebre du temps de l'Evêque Ansoald. Celle-ci étoit sous la direction du Moine Ansfrid, qu'on nous représente comme un personnage d'un sçavoir peû commun en son siécle, et d'une sainteté reconnue. De cette Ecole sortit entre autres grands hommes, S. Aicadre, qui fut depuis Abbé de Jumieges en Neustrie. A l'exemple, et peut-être sur le modéle des Ecoles de la ville episcopale, il s'en forma d'autres dans le Diocèse.' Il est certain qu'à Ligugé en particulier on faisoit encore en ce siécle de fort bonnes études. Nous avons un ouvrage qui fut alors composé dans ce Monastere, le plus ancien qu'on eût vû dans les Gaules; et l'on en conclud que la bibliothéque étoit fournie de presque tous les Peres Grecs et Latins, dont on y cite un grand nombre.' Ursin ou Ursicin Abbé du monastere, sous qui écrivoit l'Auteur de cet ouvrage, étoit lui-même un homme de Letres, et d'une profonde érudition pour le temps, et nous a laissé une vie de S. Leger. ' Dès le siécle précedent on cultivoit les Letres avec succès à Ansion, aujourd'hui S. Jouin de Marnes au même Diocèse; et il s'y forma quelques Evêques et plusieurs Abbés. Il ne paroît point que l'on discontinuât de le faire en ce siécle-ci, d'autant moins que les études se soûtenoient mieux dans le Diocèse, comme on vient de le voir.

p. 954. c. 1.

Mus. it. p. 123. | an. l. 17. n. 30. | l. 21. n. 12. | app. p. 704. c. 23.

act. B. t. 2. p. 679 | Bol. 1. Feb. p. 222.

Mab. act. ib. p. 1101. n. 3. 4.

XXII. On ne doit point douter non plus, que l'Ecole épiscopale de Paris, si florissante sous S. Germain, au siécle précédent, ne conservât en celui-ci quelques traits de sa premiere splendeur. Que si elle eut le malheur de tomber, comme tant d'autres, elle se releva infailliblement sous l'Episcopat de S. Ceraune, ce Prélat si studieux, dont on a déjà parlé. ' On vit une autre Ecole à Châtre dans le même Diocèse, où S. Corbinien qui en étoit natif, et qui fut depuis Evêque de Frisingues, et l'un des Apôtres du Norique, fut instruit dans les letres. Il en ouvrit une autre lui-même dans le lieu de sa retraite au voisinage de Châtre et y forma des disciples avant que de sortir du païs pour sa mission.' Celle qu'on a remar-

Mab. ib. t. 3. p. 500. 501. 503.

t. 1. p. 335. n. 3. | an. l. 18. n. 19.

quée dans la ville de Chartres au siécle précedent, sous la direction du Prêtre Chermire, se maintint en celui-ci dans toute sa vigueur. Ce fut-là que Saint Leutfroi, après avoir pris une premiere teinture des Letres à S. Taurin d'Evreux, alla se perfectionner dans les hautes sciences qu'on y enseignoit encore alors avec beaucoup de succès, *ubi diversorum studiorum doctrinam abundare noverat*. On ne trouve rien touchant les autres Ecoles de ce Diocèse en ce siécle; mais il n'y a pas lieu de douter que l'on ne continuât encore à faire de bonnes études aux célebres monasteres de Piciac et de Courgeon. Celui-ci devoit sa fondation à S. Laumer, qui avoit été fort bien instruit dans les Letres. ' A Angers, sur la fin du VI siécle, et les premieres années du suivant, le Clergé de cette Eglise avoit en la personne de S. Lezin son Evêque, un exemple capable de lui inspirer de l'amour pour la science ecclésiastique. L'Auteur de sa vie nous le représente en effet comme un Prélat aussi docte qu'éloquent, qui laissa même quelques écrits de sa façon, qu'on a négligé de nous faire connoître. C'est sans doute pour cela ' que l'Université de cette ville l'a choisi pour son Patron.

Boll. 13. Feb. p. 678-682.

Gall. chr. vet. t. 2. p. 115.

XXIII. Il paroît par l'idée que l'antiquité nous donne, du mérite de plusieurs grands Evêques qu'eut l'Eglise du Mans en ce siécle, que l'Ecole épiscopale s'y soutint encore avec quelque honneur. ' S. Bertchramne qui la gouverna jusqu'en 623, étoit un homme de Letres, qui se mêloit même de poësie. ' Aiglibert, ou Engilbert, qui remplissoit le même Siege après le milieu du siécle, passoit pour un Prélat fort versé dans l'intelligence des saintes Ecritures; ce qui suppose qu'il avoit fait de bonnes études, et qu'il avoit soin de les maintenir dans son Clergé. De la ville épiscopale le goût pour les Letres se répandit dans le Diocèse à la campagne. ' Dès le temps de S. Domnole, le monastere qu'il avoit bâti au-delà de la Sarte, connu depuis sous le nom de S. Pavin, devint une Ecole publique, où l'on instruisoit la jeunesse; et l'on continua sans doute en ce siécle à y enseigner les Letres. On ne nous apprend point si ce fut à cette Ecole, ou à celle de la Cathédrale, ' que S. Siviard natif du Maine, les avoit étudiées. Mais il est certain qu'il y avoit fait des progrès considérables, avant même qu'il se retirât à Aninsole, dont il fut Abbé en ce siécle, et où il composa la vie de S. Calais, Fondateur du monastere : *doctissimus in cunctis salutaribus disciplinis*, dit l'Auteur de sa vie. ' Ce dernier Ecrivain Moine d'Anin-

Fort. l. 3. c. 21.

Mab. ana. t. 3. p. 188.

act. B. t. 1. p. 273. n. 7.

t. 3. p. 486.

Boll. 1. mar. p. 65. 66.

sole, dont un estime l'ouvrage, et qui s'y montre fort instruit de la doctrine de S. Augustin, porte à juger qu'on s'appliquoit serieusement aux Letres dans son Monastere. ' S. Serenede ou Serené s'étant retiré de Spolete sa patrie, à Saulge dans le Maine, y forma aussi quelques disciples dans les Letres qu'il avoit fort cultivées, au même temps qu'il les formoit aux exercices de la pénitence.

Mab. ib. t. 2. p. 572. n. 1. | 579. n. 9.

XXIV. Si du Maine on passe à Bourges, on verra ' que l'Ecole de la Cathédrale y étoit très-florissante sous l'Episcopat de S. Austregisile. S. Sulpice le Débonnaire, qui n'étoit encore que Clerc de cette Eglise, y enseignoit avec un concours prodigieux, et beaucoup de réputation ; *eò quod ad ipsum doctrinæ gratia multitudines convolarent*. On ne faisoit guéres moins d'honneur aux Letres en quelques autres endroits du Diocèse, que dans la ville épiscopale. ' Le monastere de Lonrey, aujourd'huit S. Siran, étoit ouvert à la jeune noblesse du païs, qui y venoit recevoir les instructions convenables à sa naissance. Le Scribe qui prêta sa plume en ce même siécle pour écrire la fameuse vision de S. Baronte, témoigne avoir été élevé lui-même dans cette Ecole sous l'Abbé Francard, en qui l'érudition alloit de pair avec la pieté, et qu'il qualifie le nourricier et le maître des enfants de condition : *Nutritor et doctor filiorum nobilium*. 'Quatre ouvrages assez bien écrits, qui nous restent d'autant d'Auteurs du païs, qui vivoient, les uns vers le milieu, les autres vers la fin de ce siécle, nous fournissent des preuves suffisantes, que les Letres ne souffrirent pas un déperissement considérable dans ce Diocèse pendant tout ce temps-là. Ces ouvrages sont les vies de S. Austregisile, de S. Sulpice le Débonnaire et de S. Siran.

p. 168. 170. n. 1 8.

Boll. 25. Mar. p. 572. 573. n. 10. 14.

Mab. ib. p. 95-99. 167-186. 432-438.

XXV. Ce qu'on a dit du mérite et du sçavoir de deux Evêques de Clermont en Auvergne, ' S. Prix et S. Bonet, fait présumer qu'ils prirent un soin particulier de soutenir l'Ecole de leur Eglise. ' On parle avec quelque détail d'une autre Ecole de la même ville, comme differente de celle de la Cathédrale. Elle devoit être célebre, puisqu'outre la Grammaire et la Rhétorique, on y enseignoit le Droit Romain en se servant du Code Théodosien : ce qu'on ne lit point dans l'histoire d'aucune autre Ecole de France en ce siécle. S. Bonet en sa jeunesse y fit tant de progrès, qu'il mérita la préférence entre tous les autres Sophistes de son temps. La présence de ce Prélat à Manlieu, servit sans doute beau-

t. 3. p. 90. n. 3.

coup à soûtenir la profession qu'on faisoit de cultiver les Letres, lorsqu'à la fin du même siécle il abdiqua l'Episcopat, pour se retirer dans ce monastere. ' Les études y étoient déja florissantes ; puisque les hérésies de Novatien et de Jovinien s'étant renouvellées en Auvergne, les Moines de cette maison entreprirent de les réfuter par un écrit public. 'On n'étudioit avec guéres moins de soin dans le monastere de Saint Austemoine à Içoire au même Diocèse. Il y avoit, comme à Lonrey, une Ecole ouverte à la jeune noblesse du païs. Ce fut-là que S. Préject prit la premiere teinture ' de cette érudition et de cette éloquence, que loue en lui un des Auteurs de sa vie. Il y eut aussi, selon toute apparence, pour condisciple le S. Prêtre Evode, qui fut depuis le compagnon de ses travaux dans les fonctions de l'Episcopat, et dont le même Ecrivain releve la pieté, le sçavoir et le talent qu'il avoit pour la controverse.

p. 95. n. 18.

t. 2. p. 646. n. 2. 3.

p. 541. n. 2. 48.

XXVI. 'A Vienne l'Ecole épiscopale se soûtenoit encore dans quelque réputation sous S. Dizier, à la fin du VI siécle et au commencement du VII. On y enseignoit les Arts libéraux avec les sciences ecclésiastiques. Mais S. Grégoire le Grand ne pouvoit souffrir que ce fut ce Prélat qui enseignât lui-même la Grammaire. La raison qu'il en donne, est qu'il ne convient point qu'une bouche consacrée aux louanges de Dieu, s'ouvre pour celles de Jupiter. Il paroît par-là que ce saint Pontife auroit voulu que c'eût été tout autre qu'un Ecclésiastique qui eût enseigné les sciences humaines, même dans les Ecoles destinées à l'instruction des Clercs. On ne voit point cependant que cela se soit pratiqué dans les Gaules, non plus qu'ailleurs. Quoi qu'il en soit, l'idée qu'on a donnée sur les siécles passés de l'état des études dans les monasteres du Diocèse de Vienne, ne se trouve point détruite par aucun monument de ce siécle. On peut donc croire qu'elles y étoient encore cultivées avec quelque soin, et que le nombre des Ecoles de ce Diocèse étoit prodigieux, ' puisqu'on y comptoit jusqu'à soixante monasteres, sans y comprendre ceux de la ville capitale. L'histoire ne nous apprend rien en particulier de l'état des Letres à Lyon en ce siécle. Mais rien n'empêche que cette grande ville ne fût encore, ' comme elle étoit les siécles précedents, un lieu d'exercices pour les Sciences et les Arts. ' Ce fut-là effectivement que S. Vilfrid, depuis Evêque d'Yorc, et l'un des plus illustres Prélats de la grande Bretagne, se forma pendant trois ans aux sciences convenables à un Clerc,

Gr. M. l. 9. ep.

Mab. ib. p. 483. 484.

Dipl. suppl. c. 3. n. 4.

Act. B. t. 5. p. 680. 681.

Clerc, sous la discipline de S. Annemond, autrement nommé Delphin, Evêque du lieu.

XXVII. ' A Châlons-sur-Saone, S. Loup qui gouvernoit cette Eglise vers le milieu de ce siécle, ou peu après, étoit lui-même à la tête de l'Ecole de sa Cathédrale, et avoit grand soin d'y faire fleurir les sciences divines. Comme un autre S. Césaire d'Arles, il étoit aussi ingénieux qu'assidu à faire à ses Clercs de fréquentes questions sur l'Ecriture, pour leur en donner une plus grande intelligence. Quoiqu'on ne trouve rien touchant l'Ecole épiscopale de Cahors, la grande réputation où étoit S. Didier, comme un Prélat des plus éclairés de son temps, suffit seule pour persuader que les Letres n'y furent pas négligées sous son épiscopat. ' Mais il n'y en eut guéres de plus célebres au commencement de ce siécle, et dès la fin du précedent, que celle de l'Eglise de Gap, sous la direction de S. Arige qui en étoit Evêque. L'éclat que jeta la réputation de cette Ecole, passa les Alpes, et y attira des Eleves d'Italie comme des Gaules. On y élevoit les enfants dès leur plus tendre jeunesse. Il y avoit un Ecolâtre pour leur apprendre les Letres; et lorsqu'ils étoient plus avancés, ils partageoient leur temps entre la psalmodie, la méditation de la Loi de Dieu, et les études les plus sérieuses. Le saint Evêque se réservoit le soin de former lui-même le cœur à ces jeunes plantes. Ce fut à cette Ecole et de cette façon que S. Attale, depuis Abbé de Bobio, fut élevé dans sa jeunesse.

Gall. chr. nov. t. 4. p. 869. 870.

Boll. 1. Mai. p. 109. n. 3. | Mab. ib. t. 2. p. 123.

XXVIII. De cette extrémité des Gaules du côté des Alpes, transportons-nous à une autre extrémité du côté du Rhein. ' On vit à Utrect une Ecole épiscopale dès l'origine de la fondation de cette Eglise par S. Villebrod, qui y forma plusieurs illustres Eleves pour sa mission de Frise. Verden ou Keisersvert, Monastere établi peu après par S. Suidbert, pas loin d'Utrect, eut aussi sans doute son Ecole pour fournir des sujets propres à soutenir la Foi, nouvellement annoncée en ces païs-là. ' Celle de Maestricht paroît avoir été célebre pendant la plus grande partie de ce siécle sous la conduite de plusieurs grands Evêques, S. Amand, S. Theodard, S. Landebert. Ce dernier y avoit été instruit en son jeune âge, avant que de passer à la Cour; et après qu'il eut été élevé sur le Siége de cette Eglise, S. Hubert, issu d'une ancienne noblesse d'Aquitaine, quitta la Cour de Theodoric III ' pour aller se mettre sous sa discipline. Il y fit tant de progrès, qu'il mérita de lui succéder dans

Mab. ib. t. 3. p. 606.

An. l. 13. n. 55. 56. | l. 15. n. 72.

l. 19. n. 38.

Act B. t. 2. p. 11. n. 2. 3.

la suite. ' On n'avoit pas moins d'attention à soûtenir les Letres dans l'Eglise de Tréves, où l'Evêque prenoit lui-même le soin d'instruire les jeunes sujets qu'on y élevoit. S. Germain, depuis Abbé de Grandval, fut du nombre, et commença à y acquérir cette grande connoissance des Arts liberaux, que tout le monde admiroit en lui. Outre cette Ecole épiscopale, 'l'Ecole de Tréves en avoit une autre à Yvois aujourd'hui enclavé dans le Duché de Luxembourg, pour l'instruction de ses Clercs comme la précedente. On a déja observé ailleurs que c'étoit assez la coutume des grands Diocèses d'avoir plus d'une Ecole destinée à cet usage.

Sur. 11. aug. p. 693.

Mab. ib. p. 491. 1075. 1081. | an. l. 15. n. 21.

XXIX. 'Il faut que celle de Metz sous l'épiscopat de S. Cloud eût beaucoup de réputation, puisque S. Tron s'étant adressé à S. Remacle pour le prier de l'instruire dans la science des Ecritures, celui-ci le renvoïa à ce Prélat. S. Cloud le mit sous la discipline du Gardien de l'Eglise, qui étoit, comme il paroît par-là, à la tête de cette Ecole, et sous qui le jeune Eleve acquit de grandes connoissances. Aïant ensuite fondé un Monastere, qui ne tarda pas à devenir célebre, il y ouvrit lui-même une Ecole pour l'instruction de la jeunesse. ' On a vû qu'à Cambray sous S. Audbert, c'étoit l'Evêque qui dirigeoit les études qu'on faisoit dans son Eglise. De cette Ecole sortit entr'autres grands personnages en ce siécle, S. Landelin célebre par ses prédications, qui fonda Lobbes et trois autres Monasteres, et qui instruisit S. Ursmar dans les sciences et la pieté. S. Eloi aimoit trop les Letres pour ne les avoir pas fait fleurir à Noïon, lorsqu'il gouvernoit cette Eglise. Il y eut effectivement quelques disciples, dont le plus connu fut S. Vindicien, depuis Evêque d'Arras. ' On ne trouve qu'un mot touchant l'Ecole de Beauvais en ce siécle. Mais on juge par la maniere dont S. Germer y fut élevé dans les Letres et la pieté, qu'on s'y appliquoit autant à former le cœur que l'esprit. Voilà ce que l'histoire nous fournit de plus digne de remarque sur les Ecoles épiscopales de ce siécle. Ce n'est pas à dire au reste qu'il n'y en eût encore d'autres que celles dont nous avons parlé. Passons maintenant à ce qui regarde les Ecoles monastiques.

Act. ib. p. 873. c. 1.

T. 2. p. 475. n. 2.

XXX. On a déja vû dans le cours de cette histoire quantité de traits du soin particulier qu'on prenoit dans les Monasteres, d'y cultiver les Letres. Ils étoient en effet autant d'Ecoles pour les sciences, comme pour la pieté; et l'on a montré sur les

deux siécles précedents qu'il y en avoit grand nombre dans toutes nos Provinces. En celui-ci ils s'y multiplierent d'une maniere prodigieuse à la faveur de l'institut de S. Benoît et de celui de S. Colomban, qui s'y étoient réunis plusieurs années avant la fin du VI siécle, et au moïen des Missions que plusieurs autres Hibernois vinrent faire aux diverses extrémités des Gaules. De sorte qu'on en vit même établir alors dans les endroits où J. C. n'étoit pas connu auparavant. Il est aisé de juger de cette multitude de Monasteres en France, par ce que l'histoire nous apprend du seul Diocèse de Vienne, où, sans compter ceux de la Ville, il y en avoit soixante, comme on l'a déja observé. Puisque l'occasion se présente de parler du service que ces étrangers, presque tous gents Letrés, rendirent à nôtre Nation en cette rencontre, il est juste de ne pas laisser ignorer au moins leurs noms. Outre S. Colomban, S. Gal et les autres qui étoient venus s'y établir dès le siécle précedent, les principaux qui y vinrent en ce siécle, furent S. Livin, S. Valdolene, S. Kilien, S. Fursi, S. Foillan, S. Ultan, S. Fiacre, S. Villebrod, S. Suidbert, et dix autres. Ces douze derniers étoient venus de la grande Bretagne. Nous parlerons bien-tôt de leurs travaux apostoliques, et de ceux des autres.

XXXI. Divers engagements que les Moines de ces temps-là avoient contractés, contribuerent beaucoup à entretenir de bonnes études dans les Monasteres. On a fait voir ailleurs qu'ils étoient obligés à de longues lectures. Il falloit donc un certain fonds de litérature pour les faire avec fruit; et ces lectures servoient elles-mêmes à l'acquérir. Un autre moïen propre à fortifier leurs premieres études, et à y inspirer de l'émulation, ' c'étoit les conférences réglées qu'ils avoient en- p. 479. n. 15.
tr'eux sur leurs lectures. Il est parlé de cet exercice monastique dans la vie de S. Germer. A l'exemple de ce qui s'étoit pratiqué au Mont Cassin du vivant même de S. Benoît, les Moines de France se mêloient aussi, sous le bon plaisir des Evêques, de donner des instructions et de prêcher à la campagne, d'écouter même les confessions des gents du monde, et particulierement d'annoncer la Foi dans les païs où l'on n'avoit pas encore porté la lumiere de l'Evangile. On sçait, et on en donnera quelques preuves dans la suite, que ce fut là une des plus glorieuses occupations des moines de France en ces premiers siécles de l'institut monastique. Comme donc

les fonctions de ce ministere demandoient des sujets habiles, on ne pouvoit réussir à les former qu'en leur faisant faire des études convenables. Enfin les Moines aïant ouvert dès le commencement leurs Monasteres à l'instruction de la jeunesse, ce leur fut une nouvelle obligation de cultiver les Letres.

XXXII. Quelques autres circonstances concoururent encore au même dessein. Une des principales, fut l'exacte observance qu'on gardoit dans les Monasteres des Gaules de ce temps-là, où elle fut plus florissante que jamais. Or il y a toujours eu pour l'ordinaire, et il y aura toujours par rapport aux Cloîtres, une étroite connexion entre la culture des Letres et la vigueur de la discipline. Lorsque celle-ci tombe, l'autre la suit de près dans sa chûte ; et lorsqu'elle se soûtient, l'autre ne connoît point de décadence. Il en est de ces lieux de retraite à ce sujet, comme d'un Roïaume ou d'un Etat. Plus il est policé, plus les Letres y brillent et y font de progrès. Une autre circonstance qui contribua à les soûtenir dans les Monas-
p. 513. n. 10. teres en ce siécle, ' fut l'attention qu'on avoit a n'y point
Ben. reg. c. 64. mettre d'Abbé qui ne fût habile dans les Letres divines. ' C'est aussi une des premieres conditions que S. Benoît, dont la Régle étoit dès-lors suivie dans presque tous les Monasteres des Gaules, comme on l'a dit, exige de ceux qu'on élit pour remplir cette sorte de place : *vitæ autem merito et sapientiæ doctrina eligatur..... Oportet ergo eum esse doctum lege divina, ut sciat sic unde proferat nova et vetera.* Ajoutons à tout cela que la présence de grand nombre d'Evêques, tous Prélats instruits et letrés, qu'on vit en ce siécle répandus dans nos Monasteres de France, n'y fut pas inutile pour soûtenir les Etudes qu'on y faisoit. Tels furent entre plusieurs autres, S. Arnoul de Metz, S. Amand de Maestricht, S. Gombert de Sens, S. Dié ou Deodat de Nevers, S. Hidulfe de Treves, S. Landebert ou Lambert, aussi de Maestricht, S. Bonet de Clermont, S. Suidbert Evêque Régionaire.

XXXIII. On ne répétera pas ici ce qu'on a dit ailleurs de la nature des études en usage dans les Monasteres de France. Seulement on observera qu'elles s'y soutinrent plus uniformément en ce siécle, qu'elles ne firent dans les Eglises Cathédrales et parmi le Clergé. Quoique cependant tous ces Monasteres cultivassent les Letres, tous n'y eurent pas le même succès, et n'y acquirent pas la même réputation. Celui qui se rendit le plus illustre en ce genre, comme en genre de pieté,

fut sans contredit l'Abbaïe de Luxeu. S. Colomban l'avoit fondée au Diocèse de Besançon avant la fin du siécle précedent. Ce saint Instituteur marchant sur les traces de S. Benoît, bien loin d'interdire l'étude à ses Moines, les y élevoit lui-même, et leur donnoit l'exemple de s'y appliquer par divers écrits de sa façon qu'il a laissés à la postérité. ' Depuis cet heureux établissement, les Letres s'y soûtinrent avec éclat, au moins pendant tout ce siécle. L'Ecole en devint si célebre, qu'on y alloit de toutes parts s'y faire instruire, les Clercs et les Moines des Monasteres étrangers, comme les autres. Il en sortit plusieurs Eleves pour remplir des Chaires épiscopales, et encore un plus grand nombre qui furent Abbés d'autres Monasteres, où ils établirent des Ecoles sur le modéle de celle de Luxeu, qui en fut ainsi la mere. Entre les premiers on compte S. Donat Evêque de Besançon, S. Chagnoald de Laon, S. Achar de Noïon et de Tournai, S. Ragnacaire d'Augt et de Basle, S. Omer de Bologne et de Terouane, Theodefrid d'abord premier Abbé de Corbie, puis Evêque.

Mab. ib. p. 318. n. 4. | 629. n. 5.

XXXIV. Pour les Abbés qui furent formés aux Letres et à la pieté à Luxeu, il y en eut si grand nombre, qu'il seroit difficile d'en faire une juste énumération. S. Gal, S. Eustase et S. Valdebert, sont des plus connus. ' Ces deux derniers furent successivement Abbés de Luxeu même, où l'un avoit été disciple de S. Colomban, et S. Valdebert de S. Eustase. ' S. Gal fut fondateur et premier Abbé du célebre Monastere qui porte encore son nom, et qui ne tarda pas à devenir illustre par les disciples que le Saint y forma aux sciences ecclésiastiques. Tels furent S. Jean Evêque de Constance, Saint Magne et Theodore Fondateurs des Abbaïes de Kempten et de Fuessen au Diocèse d'Ausbourg, ' S. Attale qui succéda immédiatement à S. Colomban dans la dignité d'Abbé de Bobio, et S. Agile ou Ayle furent aussi Moines à Luxeu. Celui-ci y fit tant de progrès dans les Letres, qu'il fut choisi pour les y enseigner aux autres, et ensuite fait premier Abbé de Rebais, où l'on doit supposer qu'il eut soin de les cultiver. S. Romaric Fondateur du Monastere de Remiremont; S. Amé qui en fut le premier Abbé, S. Adelfe qui lui succeda; Saint Teudolene Abbé de saint Seine; S. Frodobert premier Abbé de Moutier la Celle, près de Troïes; S. Germain qui le fut de Grandval ou Granfel, au Diocèse de Basle; S. Deicole ou Die Fondateur et premier Abbé de Lure au Diocèse de Be-

p. 318. 503.

p. 234. 244. n. 9. 10. 25. | an. l. 13. n. 33.

Act. ib. p. 318. 512. 602. | an. l. 11. n. 17. | l. 13. n. 47. | l 14. n. 8.

sançon; S. Valeri Abbé au Diocèse d'Amiens; S. Leobard Abbé en Alsace; S. Sigisbert Abbé de Disentis au Diocèse de Coire; S. Ursits ou Ursicin, Abbé en Suisse: tous ces grands hommes sont reconnus pour autant d'Eleves de l'Ecole de Luxeu, soit sous S. Colomban, soit sous S. Eustase ou S. Valdebert ses successeurs.

Act. ib. p. 540. 541. 544. 1049. 1050. | t. 3. p. 391. 396. | an. l. 15. n. 52. 56. | l. 16. n. 52. 54. | Mon. Gal.

XXXV. Après l'Ecole de Luxeu, il n'y en eut point en ce siécle de plus célebre dans les Gaules ' que celle de Fontenelle, aujourd'hui S. Vandrille, à sept lieues de la ville de Rouen. Dès la fondation de ce Monastere, vers le milieu du siécle, on y établit de bonnes études, dont le premier effet fut d'adoucir l'humeur farouche des habitants du voisinage, et de convertir à la foi ceux qui étoient encore engagés dans l'idolatrie. On y ouvrit successivement une Ecole à la jeunesse, où accouroient de toutes parts les enfants de condition, les uns pour y apprendre les premiers éléments des Letres, les autres pour y puiser la connoissance des vérités de la Religion Chrétienne. On y en vit venir de Frise même, après que ce païs eut été éclairé des lumieres de l'Evangile. On y comptoit quelquefois jusqu'à trois cents étudiants. La Bibliothéque y étoit fournie de toutes sortes de bons livres; et en une seule fois S. Vandregisile Fondateur et Abbé de la maison, en fit venir un grand nombre de Rome même, où il avoit envoïé exprès S. Gon son neveu. Ces livres n'étoient point pour une vaine parade. On en donnoit aux Moines selon leur portée, et le progrès qu'ils faisoient dans l'étude, marque qu'on s'appliquoit aux plus hautes sciences dans ce Monastere comme dans les autres, quoique l'observance réguliere y fût très-exacte. Aussi a-t-on vû que les études n'ont été jamais plus florissantes dans les cloîtres, que lorsque la discipline y a été mieux soûtenue.

Ibid.

XXXVI. ' De l'Ecole de Fontenelle sortirent en ce siécle plusieurs grands personnages en presque tout genre de mérite. Les plus illustres furent S. Lambert et S. Ansbert, dont l'un fut élevé sur le Siége épiscopal de Lyon, et l'autre sur celui de Rouen. Ce dernier avoit déja étudié les Letres, et brillé dans la Charge de Secrétaire à la Cour de France, avant que de se retirer à Fontenelle, où il fut un de ceux qui y pousserent plus loin les études. A son exemple S. Hermeland quitta la Cour, où il étoit grand Echanson du Roi Clotaire III, pour aller se cacher dans la même solitude. Il en fut tiré

depuis, et fait Abbé d'Aindre au Comté Nantois, où il ouvrit à la jeunesse une Ecole pour son instruction. S. Erembert Evêque de Toulouse, et S. Gon ou Godon, Fondateur et premier Abbé d'Oye en Champagne, furent encore instruits à Fontenelle sous S. Vandregisile même. Aigrade, Ecrivain de mérite, qui nous a laissé plusieurs vies de Saints, entr'autres celles de S. Lambert et de S. Ansbert, et deux anonymes Auteurs de celle de S. Vandregisile, furent aussi redevables de leur éducation et de leur sçavoir à l'Ecole de Fontenelle. Ce fut de-là enfin qu'on prit plusieurs Missionnaires pour la Frise, où ils accompagnerent S. Vulfran Evêque de Sens, que son zéle porta à y aller faire connoître le vrai Dieu, et où ils partagerent ses travaux apostoliques.

XXXVII. 'On ne sçauroit douter qu'à Jumieges sous saint Filibert, Abbé de ce monastere après le milieu de ce siécle, on ne cultivât les Letres avec un soin particulier. On n'auroit pû autrement y former, comme on faisoit, des Prédicateurs pour annoncer la parole de Dieu aux gents du païs; ce qui contribua à la conversion de plusieurs personnes, même entre les grands du monde.' De Neustrie l'institut de Jumieges passa dans l'Isle de Hero sur les confins du Poitou, et à Quinçai près de Poitiers, par des peuplades de Moines que S. Filibert y transfera, et qui y firent briller la doctrine qu'ils avoient puisée dans leur premier monastere. 'Ces deux colonies tirées de Jumieges, n'empêchoient pas que sous S. Aicadre successeur de S. Filibert, on n'y comptât encore jusqu'à neuf cents Moines.' S. Aicadre ne put manquer de les entretenir dans le goût et la culture des Letres, lui qui en avoit été si bien instruit à S. Hilaire de Poitiers, comme on l'a dit plus haut, et qui passoit pour un homme habile dans la science ecclésiastique. On y a aussi remarqué ' que le monastere de S. Taurin d'Evreux avoit pareillement une Ecole, où S. Leufroi fit ses premieres études, qu'il alla ensuite perfectioner à Chartres. Aucun ancien monument ne fait mention d'autres Ecoles en Neustrie pendant ce siécle. Il pouvoit cependant y en avoir, quoiqu'elles eussent moins de réputation que les précedentes.

Act. B. 2. p. 822. c. 20.

an. l. 16. n. 39. 42.

Act. ib. p. 963. c. 21.

p. 956. c. 7.

an. l. 18. n. 19.

XXXVIII. 'Celle de Sithiu devoit être florissante dès les commencements, puisqu'elle étoit comme le séminaire où l'on formoit des sujets pour le grand ouvrage de la prédication de l'Evangile parmi les idolâtres. C'est ce qui donna nais-

Act. ib. p. 562. n. 7. 8.

sance à ce monastere si célebre dans la suite, et dont les deux premiers Abbés, S. Mommolin et S. Bertin, coadjuteurs de S. Omer dans les fonctions de l'Apostolat qu'il exerça dans le païs, étoient fort versés dans la science ecclésiastique : *in ecclesiasticis disciplinis atque in divina scriptura eruditi*. Ce que S. Omer avoit fait à Sithiu, dont le monastere lui doit sa pre-
an. l. 12. n. 59 miere origine, ' S. Amand le fit dans une autre partie de l'ancienne Belgique, et dans le même dessein. Il y établit en effet trois monasteres, l'un à Elnone, qui porta ensuite son nom, et deux autres à Gand. Ces deux derniers étoient particulierement destinés à cultiver la semence de l'Evangile, que le Saint avoit jettée aux environs. On y entretenoit par consequent de bonnes études. On n'en faisoit pas moins à Elnone, dont l'Abbé Baudemond étoit homme de Letres, quoiqu'il n'ait pas tout-à-fait réussi à écrire la vie du saint Fondateur. C'étoit apparemment en vûe de fournir de bons livres ces nou-
Act. ib. p. 720. 723. veaux monasteres, 'que S. Amand en demanda au Pape saint Martin, avec qui il étoit en grande relation.

XXXIX. Il y avoit encore quelques autres Ecoles mo-
p. 271. n. 6. nastiques de quelque réputation dans la Belgique. ' Celle de Tholey en particulier, sur les confins du Diocèse de Treves du côté de Toul, eut pour Moderateur S. Paul depuis Evêque de Verdun, qui y forma, dit-on, grand nombre de disciples. Le plus célebre fut Grimon, autrement nommé Adagisile, qui égala dans la suite son maître en science et en vertu. Gisloald successeur de S. Paul dans le Siege épiscopal
p. 87. n. 32. de Verdun, fut ainsi élevé à la même Ecole. ' Dès le temps de S. Valeri l'on en voïoit une dans son Monastere, ouverte à la jeunesse du païs ; et l'on remarque que le Saint vouloit qu'on y usât plutôt de douceur envers ces enfants, que de
l. 3. p. 234. n. 2. châtiments et de manieres dures et impérieuses.' Le monastere d'Aumont, dans ce qu'on nomme aujourd'hui le Hainaut, avoit aussi son Ecole où S. Vulmer Abbé de Samer, fut
l. 2. p. 66. n. 4. 5. instruit dans les Letres en son jeune âge.' Quoique celui de Verzy, connu maintenant sous le nom de S. Basle au Diocèse de Reims, ne fût habité que par un petit nombre de Moines, on n'avoit pas laissé d'y ouvrir avant la fin du siécle précedent une Ecole, dont il paroît qu'on faisoit quelque estime. Ce fut là que Giles Evêque de Reims adressa S. Basle qui cherchoit à s'instruire, et où celui-ci fit tant de progrès dans les Letres divines sous Komare Moderateur de l'Ecole,

qu'il

qu'il surpassa tous ceux qu'on y élevoit avec lui, bien qu'il fût au-dessous de l'âge de plusieurs d'entre eux.

XL. ' On n'apportoit pas moins de soins à bien instruire la jeunesse dans le monastere de S. Vincent à Laon. Il est marqué dans la vie de S. Humbert Abbé de Maroilles, qui y fut élevé dès son enfance, qu'il en sortit fort habile dans la science ecclésiastique, et sur-tout dans l'intelligence de l'Ecriture : *Illustratum scientia Scripturæ.* ' Dès le commencement de ce siécle, le monastere de S. Médard à Soissons étoit devenu fort célebre, tant pour l'observance réguliere, que pour la profession qu'on y faisoit de cultiver les Letres. On y comptoit jusqu'à quatre cents Moines qui y soutenoient la psalmodie perpetuelle ; et il y avoit une Académie publique, où l'on enseignoit les sciences divines et humaines. Ce fut-là que Dadon, plus connu sous le nom de S. Ouen, fit ses premieres études. ' Après que S. Frodobert eut commencé les siennes à Troïes sa patrie, et qu'il les eut perfectionnées à Luxeu, il retourna en son païs, où il ouvrit une Ecole dans le monastere de Moutier-la-Celle, dont il fut Abbé. Là non seulement se formerent plusieurs sujets qui remplirent dignement le Siege épiscopal de Troïes ; mais il en sortit encore quelques Ecrivains en ce siécle-ci et le suivant. Tel fut en celui-ci le Moine Loupel, qui nous a laissé la vie de S. Frodobert son maître. Tel fut au siécle suivant un Poëte anonyme, qui emploïa sa muse à décrire les miracles du même Saint.

p. 801. 808. n. 1. 2. 4. | an. l. 14. n. 19.

Gall. chr. vet. t. 4. p. 734. 1.

Mab. act. ib. 628-631. | an. l. 16. n. 29.

XLI. ' Pendant ces deux mêmes siécles, et dès le sixiéme, le monastere de S. Germain à Auxerre, fut pareillement comme le Seminaire d'où l'on tira presque tous les Evêques qui gouvernerent cette Eglise. On en compte effectivement jusqu'à quatorze, qui furent tous Moines ou Abbés de cette maison. Ceci suppose visiblement qu'on y cultivoit alors les Letres avec succès. On a vû ailleurs que dès l'origine du monastere de Condat, elles y étoient très-florissantes, et qu'on y étudioit le Grec, comme le Latin. On continua le siécle suivant et celui que nous parcourons, à y étudier les sciences convenables. ' S. Claude de Besançon s'y étant retiré sur la fin du même siécle, après avoir abdiqué l'Episcopat, ' contribua sans doute à soutenir les études ; puisqu'il étoit lui-même homme de Letres. Il y eut pour successeur dans la charge d'Abbé, vers 696, un S. Rustique, à qui l'on attribue quelques écrits,

Lab. bib. nov. t. 1. p. 427. c. 24. | Mab. act. B. t. 3. p. 101.

Mab. an. l. 17. n. 13. | l. 18. n. 44. | act. ib. t. 2. p. 1068. n. 10.

sans nous en donner la connoissance qu'il seroit à souhaiter. Seulement on dit qu'ils pouvoient servir à faire connoître
act. ib. p. 130. 134. n. 2. 13 14. la sainteté de vie des Moines de ce monastere. ' A Agaune en Vallais, l'Ecole qui y étoit ouverte à la jeunesse dès les commencements, se soutenoit toujours. Encore à la fin du VI siécle, sa réputation y attiroit des enfants de Grenoble même. Heliodore qui y faisoit sa résidence, envoïa alors à cette Ecole Amat, ou Amé son fils pour y être instruit. Amé s'y distingua entre les autres étudiants, et fut depuis élû premier Abbé de Remiremont. Son sçavoir étoit soutenu par le don de la parole, dont il faisoit souvent usage, soit pour expliquer l'Ecriture sainte, soit pour exhorter à la vertu, ou faire des prédications en forme.

XLII. Ce qu'on vient de dire de S. Amé, joint aux grands hommes qui se formerent à Remiremont, ne laisse aucun lieu de douter que les études n'y fussent en vigueur. On doit porter
p. 511. n. 2-8. le même jugement du ' monastere de Grandfel ou Grandval. S. Germain qui en fut Abbé, y fit passer la doctrine qu'il avoit puisée aux Ecoles de Treves, de Luxeu et de Remiremont, où il avoit acquis un grand fonds de science. Bobolene, sçavant Moine de Grandfel ou de Luxeu, vers la fin de ce siécle, est encore une preuve que les bonnes études s'y soûtenoient alors avec honneur. Il nous a laissé la vie de S. Germain, une des mieux écrites qu'on ait de ce temps-là, et où il ne donne point dans le merveilleux, comme les autres Ecrivains de
p. 450. 491. n. 2-6. | 695. 696. n. 4. 5. son siécle.' La premiere éducation que S. Remacle, depuis Evêque de Maestricht, et célebre pour ses prédications, reçut à Solignac à deux lieues de Limoges, et celle qu'y prit sous lui S. Tillon ou Theau, avant que de s'y faire Moine, ne permettent pas de douter non plus qu'on n'y enseignât les Letres avec beaucoup de succès dès l'établissement de
an. t. 4. p. 195 | an. l. 8. n. 31. ce monastere par S. Eloi. ' On doit tirer la même conséquence en faveur des monasteres du Vigeois et d'Atane au même Diocèse, de ce que nous en avons rapporté dans l'histoire de S. Yrier, à la fin du siécle précedent. La plus ample vie de ce Saint, écrite par un Moine d'Atane en ce siécle-ci, fait voir effectivement que les études s'y soûtenoient encore alors. Rien n'empêche qu'on ne présume la même chose du Vigeois.

act. ib. p. 567. n. 3. Lab. ib. t. 2. p. 370. XLIII. ' L'antiquité nous fournit encore quelques traits historiques, qui font juger qu'il y avoit aussi des Ecoles ou-

vertes à la jeunesse en divers autres monasteres des Gaules, comme à Lanmailmon dans l'Armorique, où S. Josse fut instruit dans les Letres ; à Mici ou S. Maximin près d'Orleans, où S. Dulcard ou Douchard reçut une semblable éducation. Quoiqu'elle ne nous apprenne rien en particulier de l'état des études dans plusieurs autres anciens monasteres, où elles étoient autrefois en vigueur, comme Marmoutier, Lerins, Tarnat, S. Maixent en Poitou, Ainai, l'Isle-Barbe, S. Seine, Reomé, et tant d'autres, il n'en faut pas conclure néanmoins qu'elles ne continuassent encore à y être en honneur pendant ce siécle. On verra effectivement dans la suite quelques Ecrivains qui s'y formerent alors. Disons-en autant des principaux monasteres, qui ne furent fondés qu'en ce même siécle, comme S. Denys en France, Hautvilliers, Montier-en-Der, les monasteres de Voge, etc. Il est aisé de juger par tout ce qu'on vient de dire du soin qu'on avoit de cultiver les Letres dans ces saints asyles de la pénitence, qu'il n'en sortit pas moins de lumiere pour éclairer ce siécle d'obscurité, que des Ecoles épiscopales. Souvent même celles-ci tiroient leur plus grand éclat des Ecoles monastiques ; parce que la plûpart des Evêques qui les soutenoient avoient été formés dans le Cloître, et y avoient puisé le sçavoir qui les faisoit briller sur leurs Sieges.

XLIV. Ce fut d'une part, ce semble, pour reconnoître les services que les monasteres rendoient par-là à l'Eglise et à l'Etat ; et de l'autre en considération de l'exacte discipline qui s'y observoit, et en vûe de l'y maintenir, qu'on accorda à plusieurs des privileges ou exemptions célebres dans l'histoire. Nous n'en parlons ici au reste, que parce qu'il pourroit paroître à quelques-uns de nos Lecteurs, que ce seroit un défaut d'omission, si nous ne disions rien de ces anciens monuments qu'on nous a conservés pour la plûpart. Nous ne croïons pas toutefois que nôtre sujet nous permette d'en parler qu'avec la plus grande sobriété. L'on a vû des exemples de cette sorte d'exemptions dès le V siécle en faveur de Lerins, puis au siécle suivant en faveur d'Agaune, de S. Germain-des-Prés, et de quelques autres monasteres. En ce siécle-ci, ces privileges devinrent très-fréquents en France. C'étoit le plus ordinairement les Rois et les Evêques qui les accordoient ; et quelquefois les Papes se mêloient d'en donner. Ceux des Rois étoient confirmés par les Evêques

souvent assemblés en Concile, et par les Grands du Roïaume. De même ceux des Evêques étoient confirmés par les Rois, et par d'autres Evêques assemblés aussi quelquefois en Concile. Conc. G. t. 1. p. 495. 508. | Mab. dipl. l. 5. 6. | an. t. 1. passim. 'Les principaux qui nous restent de ce siécle, sont ceux de S. Landri de Paris, et de Clovis le jeune en faveur de S. Denys; de Bertefrid Evêque d'Amiens, et de Clotaire III, en faveur de Corbie; du Pape Adeodat, en faveur de S. Martin de Tours; de S. Drausin de Soissons, en faveur du monastere de Notre-Dame; d'Emmon de Sens, pour Sainte Colombe et S. Pierre-le-Vif; de S. Omer de Teroüane, de S. Numerien de Treves, de S. Pallade d'Auxerre, en faveur d'autres monasteres dans leurs Diocèses.

XLV. A l'exemple des Moines, les Vierges consacrées à Dieu se piquoient de leur côté d'une noble émulation à cultiver les Letres. Aussi en avoient-elles presque les mêmes motifs, et contracté les mêmes engagements. Comme les Moines, elles étoient obligées chaque jour à de longues lectures, et chargées de l'office divin : ce qui ne se pouvoit faire sans conserver les livres nécessaires à cet effet, et sans les entendre ; par consequent sans une certaine étude. D'ailleurs elles avoient de la jeunesse à élever, dont la plûpart devoient prendre leur place, et contracter les mêmes obligations; en falloit-il davantage pour leur rendre indispensable un exercice qui sçait d'ailleurs se faire aimer par lui-même? Mab. act. B. t. 2. p. 664. n. 14. 'C'est pourquoi ceux qui avoient soin de les diriger, se faisoient un devoir de les instruire, sur-tout dans l'intelligence des Saintes Ecritures. C'est ainsi qu'en usoit S. Ayou, à l'égard d'un monastere de filles au voisinage de Lerins. Ces monasteres en ces premiers siécles étoient ordinairement doubles, c'est-à-dire qu'ils étoient accompagnés d'autres monasteres d'hommes, qui étoient chargés de leur direction : ce qui contribuoit beaucoup à l'instruction des vierges qui les habitoient. On en vit en ce siécle deux illustres exemples à Nivelle sous Ste Gertrude, et à Chelles sous Ste Bertille.

p. 465. XLVI. 'La premiere de ces deux Abbesses sçavoit presque toute l'Ecriture par cœur, et en avoit une assez grande intelligence, pour en expliquer aux autres les sens allégoriques. Afin d'entretenir les Letres dans son monastere, et celui des hommes qui en étoit proche, elle envoïoit quelquefois jusqu'à Rome des personnes habiles, pour en apporter les bons livres. Son attention à cet égard alla jusqu'à faire venir des païs d'outre-mer, c'est-à-dire d'Hibernie, où les

sciences s'étoient mieux conservées que dans les autres Isles Britanniques, des hommes sçavants pour les enseigner à Nivelle. ' On les cultivoit avec le même succès, et peut-être avec plus d'éclat, dans le double monastere de Chelles, sous l'Abbesse S[te] Bertille. La réputation que se fit alors cette sainte retraite passa les mers, et y attira de la grande Bretagne plusieurs Eleves de l'un et de l'autre sexe. Ce ne fut pas encore assez pour cette nation étrangere, d'avoir quelques-uns des siens instruits à l'Ecole de Chelles; les Rois du païs voulurent aussi faire passer dans leurs Etats l'esprit de cette maison; et il fallut que Bertille leur accordât une colonie de Moines et de Vierges, pour y établir des monasteres sur le modéle de ceux de Chelles. La sainte Abbesse en les envoïant ainsi dans une terre étrangere, eut soin de les munir d'une quantité considérable de livres, propres à former leurs Eleves.

t. 3. p. 24. 25. c. 5. 6.

XLVII. On a fait voir ailleurs sur quel pied étoient les Etudes à Sainte Croix de Poitiers, du temps de Sainte Radegonde, Fondatrice de la maison. ' Baudonivie une de ses Eleves, qui écrivit au commencement de ce siécle un supplement à la vie que Fortunat en avoit déjà composée, nous fait juger que les Letres n'y étoient point encore alors négligées. De même le monastere de Saint Césaire à Arles soûtenoit encore parfaitement alors la réputation qu'il avoit de les cultiver au siécle précedent, comme on l'a vû à l'article de Sainte Césarie la jeune, Abbesse de la maison. ' Sainte Rusticule qui lui succéda après Liliole, et qui gouverna ce monastere jusqu'en 632, sçavoit toute l'Ecriture par cœur, et avoit soin de faire apprendre de même le Pseautier aux jeunes filles qu'on y élevoit. ' Sainte Anstrude Abbesse de Saint Jean à Laon, étoit une autre fille sçavante de ce siécle. Aïant été instruite dans les letres dès l'enfance, elle continua toute sa vie de s'y perfectionner, et se faisoit un mérite de les enseigner aux autres: *Exercens se etiam in magisterio doctrinæ.* ' Sainte Aldegonde Fondatrice et premiere Abbesse de Maubeuge, peut aussi servir de preuve du soin que les Vierges consacrées à Dieu prenoient encore dans les Gaules en ce siécle, de s'avancer dans la connoissance des Letres. Elle composa en effet un Livre de ses révelations, mais qui ne se trouve plus aujourd'hui. ' Ces exemples suffisent pour faire conjecturer avec fondement que la même chose se pratiquoit dans les autres monasteres de filles, par rapport à

t. 1. p. 326-334.

t. 2. p. 141. n. 8. | Gall. chr. nov. t. 1. p. 619. 620.

Mab. ib. p. 976. n. 1.

p. 812. n. 18.

l'étude des Letres, quoique l'histoire ne nous en apprenne rien de positif.

XLVIII. Ce ne fut pas seulement de Chelles que les Anglois tirerent en ce siécle le modele de leurs Ecoles. 'S. Benoît Biscop, le Pere des monasteres de cette Isle, y avoit déja fait passer les plus excellentes pratiques de ceux de France. Outre qu'il s'en étoit parfaitement instruit à Lerins où il demeura deux ans entiers, lors de son second voïage à Rome, il eut encore occasion d'en prendre une nouvelle connoissance, en parcourant diverses Provinces des Gaules, en la compagnie de Theodore depuis Evêque de Cantorberi et d'Adrien Abbé de Saint Pierre, qu'il conduisoit de Rome en Angleterre, où le Pape Vitalien les envoïoit.' Au moïen de ce voïage, Theodore et Adrien apprirent aussi en France beaucoup de choses, qui leur furent d'une grande utilité pour le gouvernement de l'Eglise d'Angleterre, surtout par rapport au chant et à l'étude des Letres sacrées et profanes. Agilbert y avoit déja fait connoître la maniere de les enseigner, qu'on suivoit dans les Gaules sa patrie, lorsqu'après en être sorti, et avoir passé la mer, il fut établi Evêque des Saxons occidentaux. Leuthere son neveu, qui passa aussi en Angleterre, où il fut ordonné Evêque par Theodore de Cantorberi, y fit ensuite la même chose, pendant qu'Agilbert de retour en France gouvernoit l'Eglise de Paris. 'Quelques années auparavant, S. Vilfrid qui avoit été instruit à l'école de l'Eglise de Lyon, comme on l'a dit, aïant été ordonné Evêque d'Yorc, y fit usage de ce qu'il avoit appris en France.

p. 1003. n. 2. 3.

Ib. | an. l. 15. n. 63.68. | Joli. Ecol. l. 2. c. 2.

act. ib. t.3.p.680. 681.

XLIX. Ce commerce de Litérature entre les Gaules et les Iles Britanniques, en genre de s'entrecommuniquer leurs connoissances sur les Letres et la doctrine, et de se prêter de grands hommes pour les répandre, devint mutuel, depuis que S. Gildas, S. Colomban, et plusieurs autres Hibernois, presque tous gents de Letres, se retirerent dans nos Provinces. Mais les Gaules ont la gloire d'en avoir fait les premieres avances. On a vû 'que ce fut un Gaulois, Cnæus Julius Agricola, Gouverneur de la grande Bretagne, qui inspira aux Bretons le premier goût pour l'éloquence, et qui établit chez eux l'étude des Letres. ' On sçait ce que firent dans la suite à leur égard S. Germain d'Auxerre, S. Loup de Troïes, S. Severe de Treves, lorsqu'ils allerent délivrer leur Isle des erreurs de

Tac. vit. Agr. n. 21.

Sur. 29. Jul. p. 390. | 31. p. 641.

Pelage. Depuis, au commencement de ce VII siécle, Sigbert ou Sigebert Roi des Anglois Orientaux, aïant été obligé de se refugier en France, où il reçut le baptême, en emporta à son retour en son païs les louables coutumes qu'il y avoit admirées pendant son exil. Entre ces coutumes le venerable Bede, qui nous apprend ce trait d'histoire, marque les Ecoles publiques pour l'instruction de la jeunesse, que ce Prince eut soin d'établir dans ses Etats: *Scholasque etiam Literarum per loca instituit*. Etablissement qu'il exécuta avec les secours d'un Evêque, nommé Felix, qu'on croit avoir été François. Ce fut aussi la France qui en ce même siécle communiqua aux Anglois le secret de faire du verre, qui leur étoit auparavant inconnu. L'on verra dans la suite de cette histoire divers autres traits de ce commerce mutuel entre la France et l'Angleterre.

Bed. hist. l. 3. c. 18. | Mab. act. B. t. 5. pr. n. 175.

Mab. ib. t. 2. p. 1004. n. 5.

L. Passons à un autre avantage de nos Ecoles Françoises de ce siécle, qui n'est pas moins glorieux pour elles, qu'il fut important pour toute l'Eglise. Ce fut de former quantité d'habiles Missionaires qui travaillerent avec succès à détruire l'idolatrie, et à établir à sa place l'empire de J. C. dans les parties des Gaules où il n'étoit encore ni connu ni adoré. De sorte qu'au même temps que l'Eglise faisoit en Orient, par la séduction tyrannique de Mahomet et de ses sectateurs, des pertes qui ne sont pas encore réparées, elle recevoit dans l'étendue de l'Empire François des accroissements considérables. On ne sçauroit précisément dire pourquoi tant de saints et zélés Prélats qu'avoit eus l'Eglise Gallicane aux siécles passés, avoient pû voir d'un œil tranquile des peuples innombrables habitués pour la plûpart dans leurs Diocèses, encore ensevelis dans les ténebres du Paganisme, sans leur communiquer la lumiere de l'Evangile. Cette grande œuvre étoit réservée à ce VII siécle, qui tout dépourvû de science qu'il est ordinairement regardé, fournit néanmoins pour son exécution beaucoup plus d'hommes apostoliques, que plusieurs siécles précedents les plus éclairés. Il semble que ce fut S. Colomban et quelques autres Hibernois venus en France, qui travaillerent les premiers dans ce champ du pere de famille. Mais la moisson ne fut pas ouverte, que grand nombre d'éleves de nos Ecoles, tant Evêques qu'Abbés et simples Moines, y allerent signaler leur zéle et leur courage.

LI. Il seroit difficile de faire ici une exacte énumération de

tous ces hommes apostoliques, la gloire et l'ornement des Ecoles de France en ce siécle. Celle de Luxeu en donna plus que tout autre. Les plus connus sont S. Gal, S. Valeri, S. Valdolene, S. Eustase, S. Ayle. Ces deux derniers allerent
p. 560. 562. prêcher aux Varasques et aux Bavarois. ' S. Omer, formé à la même Ecole, passa au païs de Teroüane, et y fit tant de conversions, qu'il y fonda une Eglise, dont il fut Evêque. Il eut pour coadjuteurs dans ses travaux apostoliques S. Ebertram Abbé de saint Quentin, S. Mommolin et S. Bertin, qui le furent de Sithiu. La providence conduisit S. Amand. depuis Evêque de Maestricht, au païs de Gand, où il fut aidé dans sa mission par les Abbés et les Moines des deux monasteres qu'il
Elig. vit. l. 2. c. 8. y bâtit, et peut-être aussi de celui d'Elnon. ' S. Eloi Evêque de Noïon et de Tournai, s'acquit encore le titre d'homme apostolique par la conversion de plusieurs idolâtres parmi les Sueves, les Frisons, ceux qu'on nomme aujourd'hui les Fla-
' Mab. ib. p. 540. mands, et aux environs de Courtrai et d'Anvers. ' S. Ouen de Rouen, aidé des Moines de Fontenelle, en fit de même à l'ex-
Sur. 22. Sep. p. 335. | Coin. an. 649. n. 26. trémité de son Diocèse. ' S. Emmeran aïant été ordonné Evêque en Aquitaine, quitta Poitiers sa patrie, pour aller porter la lumiere de l'Evangile aux Avares. Mais il fut retenu en Baviere où plusieurs Bavarois étoient mal affermis dans la foi, et où
Mab. ib. t. 3. p. 72. il scella ses prédications par l'effusion de son sang. ' S. Landebert de Maestricht s'appliqua aussi à la conversion des Païens
p. 339. 509. de la Toxandrie, petit païs près de Maestricht. ' Nos Ecoles donnerent encore au même siécle deux célebres Missionaires de Norique, l'un en la personne de S. Rupert sorti de la race des Rois François, et ordonné Evêque de Vormes ; l'autre en celle de S. Corbinien de Châtres près de Paris, dont on a déja parlé, qui fut Evêque de Fresingue.

LII. A ce zéle de nos Missionaires François se joignit celui de quelques Hibernois, qui vinrent prendre part à leurs tra-
t. 2. p. 458. 991. vaux apostoliques. ' L'Archevêque saint Livin, l'Evêque saint Kilien, le Prêtre saint Colman, et le Diacre saint Totnan, furent ceux qui s'y signalerent davantage. Le premier travailla à la conversion des peuples du païs qui porta dans la suite le nom de Brabant, et en devint l'Apôtre. Les autres s'arrêterent à Virtzbourg sur le Mein, dans le Roïaume d'Aus-
t. 3. p. 605. 607. trasie, et y finirent leurs prédications par le martyre. ' Quelque temps après, et avant la fin de ce siécle, vers 690, sous le gouvernement de Pepin d'Heristal, Duc des François, et

Maire

Maire du Palais, qui avoit conquis une partie de la Frise; on y vit venir d'Angleterre douze autres célebres Missionnaires. S. Villebrod et S. Suidbert étoient à la tête de cette sainte compagnie, qui à la faveur de la protection que Pepin leur accorda, firent de grands progrès dans ce païs, dont les habitants étoient encore idolâtres. En consequence S. Villebrod fut ordonné Archevêque des Frisons, et fonda l'Eglise d'Utrect, où il établit l'Ecole célebre dont on a parlé. De-là, poussant toujours ses conquêtes spirituelles, il passa jusques chez les Danois, à qui il porta les premieres lumieres de l'Evangile. ' S. Vulfran Evêque de Sens, aïant oüi parler du succès de cette mission, fut inspiré d'y aller prendre quelque part. Dans ce dessein il passa à Fontenelle, d'où il tira quelques Moines, avec lesquels il se rendit en Frise, et y fit plusieurs conversions. ' N'oublions pas S. Riquier, qui mérite aussi de trouver rang parmi les hommes apostoliques de France, pour avoir travaillé à établir la foi dans le Ponthieu, et même en Angleterre.

p. 357.

an. l. 11. n. 60.

LIII. C'est par ces voïes que les peuples de ces extrémités des Gaules qu'on vient de nommer, auparavant grossiers, farouches, barbares, commencerent à s'adoucir, à s'aprivoiser, à s'humaniser. La connoissance de l'Evangile leur procura celle des Letres; et la connoissance des Letres leur inspira du goût pour les sciences et les ouvrages d'esprit. A la faveur de ces connoissances ils sortirent de l'obscurité où ils avoient été ensevelis jusques-là, et transformés en d'autres hommes, ils firent voir qu'ils étoient propres à tout genre de Literature, comme les nations les mieux civilisées. Heureuse transformation, dont la principale gloire remonte originairement jusqu'à nos Ecoles de ce siécle; puisque ce fut de-là que vint à ces peuples la premiere lumiere qui les éclaira, et que sortirent les grands hommes qui prirent soin de les instruire. Ici pour faire connoître tout le mérite de ces Ecoles, il faudroit rappeler tous ces autres grands hommes qui travaillerent ou à les former ou à les soutenir et qui en furent ainsi les dignes Modérateurs, après en avoir été pour la plûpart les dignes Eleves. A ceux-ci il faudroit joindre ces saints et sçavants Evêques, dont on a fait plus haut le dénombrement. Quant aux autres Eleves de ces mêmes Ecoles, qui ont laissé à la postérité quelques monuments de leur sçavoir, on donnera en détail dans le cours de l'histoire de ce siécle, ce que l'on sçait et

de leurs personnes et de leurs écrits.

LIV. Mais il y en a encore quelques autres qui pour n'avoir pas autant brillé que les précedents, soit par la doctrine ou le sçavoir, n'en méritent pas moins d'être connus, parce qu'ils n'ont pas laissé de faire honneur aux Ecoles qui les avoient formés. Nous ne nommerons ici que ceux dont on n'a pas eu occasion de parler dans tout ce qu'on a déja dit. De ce nombre se trouve S. Landelin, issu d'une famille noble du Cambresis, qui après avoir été instruit par S. Audbert Evêque de Cambrai, dont il étoit parent, fut le premier Fondateur du célebre monastere de Lobbes, que S. Ursmar son disciple acheva de bâtir. On n'a point non plus encore parlé de Saint Guilain, de Jonas, de S. Germer : les deux premiers, disciples de S. Amand, et le troisiéme de S. Ouen. S. Guilain fonda le monastere qui porte encore son nom, et S. Germer celui de Flais. Jonas fut premier Abbé de Marchiennes. ' Thomas, autre Eleve de nos Ecoles, dont on n'a rien dit, est célebre dans l'histoire. Il étoit né en France dans la Maurienne. Après avoir fait le pélerinage de Jerusalem, où il demeura trois ans, il se retira en Italie, où il établit le monastere de Farfe, et donna occasion à la fondation de celui de S. Vincent de Vulturne, qui servit depuis de retraite à plusieurs François. S. Josse, dont on n'a dit qu'un mot en passant, étoit frere de S. Judicaël Roi de la petite Bretagne, et fut ensuite Fondateur du monastere de son nom sur la côte de Picardie.

act. B. t. 3. p. 285.

LV. Les Laïcs même, quoiqu'il fût rare d'en voir de Letrés parmi eux en ce siécle, ne laisserent pas néanmoins de faire quelque honneur à nos Ecoles. Outre le Patrice Dyname qui se mêloit de Poësie, et dont on a quelques vies de Saints, et Fredegaire le principal, ou même seul historien de ce siécle, desquels on parlera plus amplement dans la suite ; le premier avoit un petit-fils de même nom que lui, qui réussissoit aussi bien à faire des vers que son temps le pouvoit permettre. On nous a conservé de lui l'épitaphe de son aïeul, qui en fait porter ce jugement. Le Roi Clotaire II, comme on l'a déja observé, sçavoit assez bien les Letres, et avoit à sa Cour, ainsi que Dagobert son fils à la sienne, des Seigneurs qui n'y étoient pas ignorants, même avant qu'ils entrassent dans les dignités ecclésiastiques. Aussi a-t-on fait remarquer que les principales Charges à la Cour exigeoient qu'on eût de la literature pour les exercer. ' L'histoire loue à ce sujet l'éru-

Fred. chr. c. 28.

dition de Claude, Maire du Palais de Theodoric Roi de Bourgogne. De tout ce qu'on vient de dire, il est aisé de conclure, que quelque décrié que soit ce siécle pour les sciences, il ne laissa pas de produire encore de grands hommes, et de répandre assez de lumiere pour empêcher que les ténebres de l'ignorance et de la barbarie n'obscurcissent entierement ce qui restoit encore de Literature dans les Gaules.

LVI. Ce fut à la faveur de cette lumiere que l'Eglise Gallicane se garantit non-seulement des erreurs qui s'éleverent alors, mais qu'elle se porta encore avec zéle à les proscrire. ' D'abord l'affaire des trois Chapitres qui avoit mis tout l'Orient en division, et causé quelques troubles en Italie et dans les Provinces voisines, avoit un peu remué l'esprit des François ; mais cela n'eut point de suite, et ne fit pas grand bruit. ' Seulement un certain Agreste, Moine de Luxeu, aïant fait un voïage à Aquilée, et s'étant témérairement engagé dans le parti des Schismatiques, tâcha lorsqu'il fut de retour en France de se faire des partisans. Ses efforts au reste furent sans autre effet que celui de le faire rejetter, et de le rendre l'objet de l'indignation de presque tous ceux qu'il voulut engager dans son opinion. C'étoit vers 618, ou 620. ' Environ trente ans après, l'hérésie des Monothélites aïant été condamnée dans un Concile de Rome, le Pape S. Martin en écrivit aussi-tôt en France, pour inviter les Evêques à en faire autant. Ils le firent sans doute volontiers, quoique nous n'aïons pas les Actes qu'ils dresserent à cet effet ; et cette nouvelle hérésie ne trouva point d'entrée dans les Gaules. ' Celles de Novatien et de Jovinien tenterent de s'y reproduire vers la fin de ce siécle. Mais à peine s'y furent-elles montrées, qu'elles furent repoussées par un écrit qui auroit mérité de venir jusqu'à nous.

Gr. M. l. 7. ep. 110.

Mab. act. B. t. 2. p. 119. 121.

Conc. t. 6. p. 385.

Mab. ib. t. 3. p. 95. n. 18.

LVII. Il est vrai que bien que ce siécle ne fût pas entierement dépourvû de lumiere, et qu'il ait produit quantité de grands hommes, il n'a néamoins donné que peu d'Ecrivains de mérite. Les plus considerables dont on a à parler, comme Fortunat de Poitiers et S. Colomban, appartiennent plûtôt au siécle précedent, où ils ont vêcu presque toute leur vie, qu'à celui-ci où ils sont morts. A leurs écrits près, ceux qui nous restent de ce siécle sont en petite quantité, et il ne s'y trouve point d'ouvrage d'esprit ni de longue haleine. Entre ceux qui méritent plus d'attention, l'on doit mettre l'abregé

de la doctrine de S. Eloy, la Chronique de Fredegaire, les Loix que Dagobert I fit rediger en l'état où nous les avons; le Recüeil des Formules de Marculfe, la Description des saints lieux, qui appartient à plus juste titre à Arculfe Evêque François qu'à S. Adamnan dont elle porte le nom, et qui ne fit que prêter sa plume pour l'écrire. On peut encore compter entre les principaux écrits de ce siécle, le Recüeil des Letres de S. Didier Evêque de Cahors; les Regles de S. Donat et du Maître; le Traité de Défenseur Moine de Ligugé; un Sermon de S. Gal Abbé, qui peut passer pour un Traité sur l'établissement de la Religion; les Actes de quelques Conciles en très-petit nombre, et les Statuts Synodaux de trois Evêques, S. Aunacaire d'Auxerre, Sonnace de Reims, et S. Leger d'Autun.

LVIII. Pour ce qui est des autres Ecrits que nous avons de ce temps là, ce n'est presque autre chose que des vies de Saints. Il paroît que le goût dominant étoit pour cette sorte de piéces. Aussi s'en fit-il un très-grand nombre, qui ne sont pas toutes venues jusqu'à nous. Il s'en faut de beaucoup, et peut-être ne se trompe-t-on pas en disant, que ce qui nous en reste, n'est que la moindre partie de celles qui furent alors composées. Il s'est aussi perdu plusieurs autres Ecrits du même siécle. Les letres de S. Gregoire le Grand, de S. Martin, et de quelques autres Papes, écrites et envoïées en France, soit aux Rois, aux Reines, et autres personnes de leurs Etats, soit aux Evêques, en supposent beaucoup de la part de ceux-ci que nous n'avons plus aujourd'hui. Il en faut dire autant de celles de S. Didier de Cahors, sans parler de celles que s'écrivoient réciproquement les autres Evêques dans les diverses occasions. On n'a rien non plus des poësies de Dyname et de S. Bertchramne du Mans, si louées par Fortunat de Poitiers. On verra aussi qu'on ne nous a pas conservé tous les écrits de ce Prélat, non plus que de S. Colomban, et de quelques autres. S. Protade de Besançon avoit fait quelque traité sur le Rit ecclésiastique; Ternace et S. Claude deux de ses successeurs avoient laissé, l'un, une chronique de sa façon; l'autre, quelques homelies, et S. Ansbert de Rouen, quelques traités de pieté : aucun de ces Ecrits ne paroît maintenant. On doit encore supposer qu'il s'est perdu quantité d'autres homélies de nos Evêques, dont plusieurs étoient encore soigneux d'instruire leurs peuples.

LIX. Ce sont-là à peu près toutes les richesses de ce siécle en genre de Literature. On a touché plus haut dès l'entrée de ce discours, la principale raison pourquoi l'on écrivit si peu en ce siécle; c'est que l'ignorance étoit si génerale parmi les Laïcs, et l'indifférence pour l'étude si commune parmi la plûpart des Ecclésiastiques, que ceux qui avoient du talent pour écrire, se rebutoient d'en faire usage, voïant le peu de cours qu'auroient eu leurs Ecrits. A cette raison, s'en réunit une autre à l'égard de nos Théologiens qui faisoient le gros, ou même le total des Sçavants de ce temps-là. Ce fut le défaut d'occasions d'exercer leur plume. L'Eglise des Gaules étoit fort tranquille pendant tout ce siécle. A la rencontre près dont on a parlé, il ne s'y présenta point d'héresie à combattre. Il n'y eut point par conséquent de dogme à défendre ou à affermir. Il s'étoit, il est vrai, glissé divers abus dans les mœurs et la discipline ecclésiastique, qui auroient mérité d'être censurés, et fourni ample matiere à plusieurs ouvrages. Mais comme ces abus étoient des effets de l'ignorance, il auroit été assez inutile d'écrire pour y remédier, avant que que de remédier à la cause même qui les avoit produits. Tout cela concourut à retenir les plumes, et à soustraire même à la postérité une partie des Ecrits qui virent alors le jour.

LX. Il n'y eut point en ce siécle de genre de Literature plus négligé que la Poësie, qui y tomba entiérement; ce qui ne doit pas paroitre étrange. Car si à peine il se trouvoit quelques Lecteurs pour les Ecrits en prose, il devoit s'en trouver encore moins pour les ouvrages en vers, qui demandent et plus de connoissance et plus d'attention. Ce n'est pas à dire au reste qu'il ne se trouvât encore parmi nos François quelques gens de Letres, qui avoient du goût et du talent pour ce genre d'écrire. On en juge ainsi sur l'épitaphe du Patrice Dyname, dont on a déjà fait mention; sans rappeller les poësies de Fortunat qui appartiennent au siécle précedent, ou celles de S. Bertchramne dont il faisoit beaucoup de cas, mais que nous n'avons plus; et sans parler de quelques vers de S. Colomban et de S. Livin, qui bien qu'Hibernois, écrivoient en France, l'un au commencement, et l'autre peu après le milieu de ce siécle. Quant à la poësie à l'usage commun de la nation, rien n'étoit plus grossier, ni plus rustique. ' Nous en avons un exemple dans la vie de S. Faron de Meaux. C'est le commencement et la fin d'une chanson publique, au sujet de la victoire que

t. 2. p. 617.

Clotaire II remporta sur les Saxons. Les François, hommes et femmes, la chantoient dans leurs danses. Voici ce qu'on nous en a conservé, afin qu'on en puisse juger plus sainement.

De Clotario est canere Rege Francorum,
Qui ivit pugnare cum gente Saxonum ;
Quam graviter provenisset Missis Saxonum,
Si non fuisset inclytus Faro de gente Burgundionum !

. . . . . .

Quando veniunt Missi Saxonum in terram Francorum,
Faro ubi erat Princeps
Instinctu Dei transeunt per urbem Meldorum,
Ne interficiantur à Rege Francorum.

On voit sans peine qu'au lieu de poësie, ce n'est qu'une mauvaise prose, mise en plus mauvaise cadence.

LXI. Comme il se rencontroit encore alors en France, quoique rarement, des poëtes qui pour leurs dispositions et leur génie pour la poësie, n'étoient pas tout-à-fait indignes de ce nom : de même il s'y trouvoit aussi des Sçavants qui conservoient encore pour la prose une bonne partie de la délicatesse et du bon goût, qui accompagnoient les Letres aux siécles passés. Il y a même quelques-uns de leurs Ecrits, qui retiennent plus de politesse et d'autres beautés, que beaucoup qui ont été faits dans le premier siécle de la décadence des Letres. Tels sont les actes du martyre de S. Quentin, les vies de Sainte Salaberge, de S. Siran en Berri, de S. Vandregisile, de Sainte Rusticule, de S. Germain de Grandfel, et quelques autres semblables. Au merveilleux près, qui ne regne pas même dans toutes ces piéces, on n'écrivoit point mieux ni au commencement du VI siécle, ni à la fin du V. Il est vrai que le VII, dont il est ici question, n'est pas fécond en écrivains de ce mérite. Il ne laisse pas néanmoins d'en produire quelques-uns; et cela n'est du tout point surprenant, malgré le déperissement géneral des sciences. Car comme il ne cessa point d'y avoir des Ecoles où l'on enseignoit publiquement, sur-tout dans les monasteres où l'on avoit soin de cultiver la connoissance des langues, pour les raisons qu'on en a apportées ailleurs, il est aisé qu'il se trouvàt des Eleves, qui aïant plus de génie et de goût que les autres, s'appliquassent avec plus de zele aux belles Letres, et

conservassent par-là quelque reste de la bonne Literature.

LXII. A cela près, les choses se maintinrent en ce siécle parmi les gents de Letres, presque sur le même pied qu'elles étoient au siécle précedent, par rapport à la doctrine, au goût et au génie pour l'étude, à la maniere d'écrire. On s'en tint aux mêmes principes pour la Théologie et la Morale ; et quoiqu'on violât souvent, et en plus d'une maniere les saints Canons, on les regardoit néanmoins encore comme la regle de la discipline. On continua à se plaire aux prodiges, à ne goûter que le merveilleux et l'extraordinaire ; et presque toutes les vies de Saints que l'on composa alors, sont plutôt des éloges et des panégyriques, que des relations simples et naïves de leurs actions et de leurs vertus. On y emploïa encore, comme au siécle précedent, une fausse éloquence, qui ne consistoit qu'en pensées peu justes et naturelles, des tours guindés, des expressions affectées, des pointes recherchées, un amas d'épithétes sans ordre, sans discernement, des cadences réiterées, mais plus propres à ennuïer qu'à réveiller l'attention du lecteur; en un mot, une maniere de s'énoncer qui ne tendoit qu'à se rendre inintelligible. De sorte qu'à le bien prendre, toute la différence par rapport aux Letres entre le VI et le VII siécle, consiste d'une part en ce qu'elles tomberent presque entiérement parmi les Laïcs, et une partie du Clergé pendant ce siécle-ci, quoiqu'elles fussent cultivées avec un nouveau soin parmi les Moines ; et que de l'autre on y fut moins soigneux d'écrire pour la postérité, et de conserver la bonne orthographe.

LXIII. Ce VII siécle rencherit encore sur le VI, au sujet des legendes faites à loisir. On a vû dans l'histoire du siécle précedent, que pour accréditer la dévotion aux tombeaux des Saints, que les peuples ne fréquentoient, qu'autant qu'ils étoient instruits des merveilles que Dieu avoit operées en eux pendant leur vie, ou qu'il continuoit d'opérer par eux après leur mort, la pieté, mais une pieté qui n'étoit ni solide, ni éclairée, portoit quelquefois à amplifier et grossir les merveilles de leurs legendes. D'autre fois même, lorsqu'on manquoit des vies originales de ces Saints, on y en substituoit d'autres faites après coup. Mais on avoit ordinairement soin d'y inserer ce que la tradition du païs conservoit de leurs actions. Ainsi ces legendes n'étoient pas tout-à-fait imaginées. En ce siécle-ci l'on se défit de ce scrupule, et l'on alla jus-

Gr. T. gl. M. l. 1. c. 64.

qu'à en supposer d'entiérement fausses. C'est ainsi qu'un imposteur, qui vivoit après les premieres années de ce siécle, s'avisa de fabriquer des actes de S. Taurin Evêque d'Evreux, qu'il fait envoïer dans les Gaules par le Pape S. Clement à la fin du premier siécle de l'Eglise. Et pour donner un air d'autorité à son invention, il a la hardiesse d'assurer qu'il avoit reçû le baptême de la propre main de S. Taurin. A cela on ajoutoit quelquefois des noms célebres qu'on se donnoit, à dessein de mieux cacher sa fiction, et d'imposer avec plus de facilité. De telles impostures, il faut l'avouer, ne pouvoient se montrer que sous les auspices de l'ignorance qui les mettoit à couvert.

LXIV. On rencherit encore en ce siécle sur les titres d'honneur qu'on se donnoit mutuellement dans les letres qu'on s'écrivoit. Nous avons observé ailleurs que nos Evêques François du VI siécle, avoient déja dégeneré en ce point de la noble simplicité des bons siécles de la Literature, où le titre de Pape étoit le plus relevé qu'ils se donnassent. A celui-ci ils en ajoûterent divers autres qui leur paroissoient plus pompeux, et dont nous avons rapporté quelques exemples. Nos Prélats du VII ne s'en tinrent pas là, et en inventerent encore d'autres, comme celui d'Eminence, qui est devenu en ces derniers siécles le titre spécial des Cardinaux. Quelquefois ne trouvant point de termes à leur gré pour exprimer la grandeur de leurs idées à ce sujet, ils se servoient de cette périphrase ampoulée : *palmata triumphatione decorati et pontificali officio coronati*. Mais si leur politesse ne leur permit pas de s'en tenir à la premiere simplicité, et leur fit inventer de nouveaux titres d'honneur pour relever le mérite de leurs collegues, leur humilité de son côté leur en inspira d'autres encore nouveaux, pour exprimer les bas sentiments qu'ils avoient d'eux-mêmes. Outre la qualité de pécheur, déjà usitée dans les siécles précedents, ils prirent encore celle de serviteur des serviteurs de Dieu, qu'ils pouvoient avoir empruntée du Pape S. Gregoire le Grand ; qualité que divers Abbés et quelques Moines prirent aussi à leur exemple. De même en écrivant au Roi, ils ajoutoient quelquefois à leurs autres titres d'humilité celui de fidéle Sujet. C'est de quoi nous n'avons point remarqué d'exemple avant le VII siécle.

Duches. t. 2. p. 876.-888.

LXV. En quelque style au reste, et en quelque petit nombre que soient les Ecrits qu'on nous a conservés, ils ne laissent

sent pas d'avoir leur mérite. Ils doivent même nous être d'autant plus précieux, qu'ils sont plus rares. Ce qu'on en estime ordinairement le moins, sont les vies des Saints; et c'est cependant dans le fond ce qui en fait la plus excellente comme la plus grande partie. Non seulement elles servent à continuer la chaîne de la tradition de l'Eglise sur sa doctrine, dont elles contiennent quantité de traits sur le dogme, la morale, la hiérarchie, la discipline tant ecclésiastique que monastique; mais elles sont encore d'un grand secours pour suppléer à ce qu'on ne nous a pas appris d'ailleurs de l'histoire de ce siecle. Il s'y trouve effectivement une infinité de faits historiques, qui se sont presque tous passés dans l'étendue du Roïaume, et grand nombre de maximes, d'usages, de coutumes, qui nous font connoître les anciennes mœurs de la nation Françoise. Il est aisé de juger du secours qu'on en pourroit tirer pour nôtre histoire en général, par les sçavantes remarques que Dom Mabillon en a tirées sur divers sujets dans sa Préface du second siecle de l'Ordre de S. Benoît, et par les lumieres que nous en avons tirées nous-mêmes pour composer ce discours. Avant que de le finir, il ne sera peut-être pas hors de propos d'avertir que ce siecle a été fécond en Testaments. Grand nombre de personnes de tout état, des Abbés et des Abbesses même, et quelquefois de simples Religieuses, se mirent sur le pied d'en faire. Nous ne croïons pas au reste devoir charger nôtre histoire de la discussion de pieces de cette nature, à moins qu'elles n'appartiennent à des gents de Letres, qui méritent d'ailleurs d'y trouver place. (XXI.)

DYNAME,

PATRICE.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

1 [1] DYNAME, [1] célebre dans les écrits des plus grands hommes de son temps, étoit issu d'une ancienne noblesse Gauloise. Il nâquit vers le milieu du sixiéme siecle, plu-

Gr. M. l. 3. ep. 33. | Cr. t. his. l. 10. c. 2. | Fort. l. 6. c. 11. 12. | Du Ches. t. 1. p. 519. | Boll. 27. jan. p. 773. n. 3.

1. [1] Le nom de Dyname se trouve fort défiguré dans divers Ecrivains; les uns le nomment Dinand, d'autres Didame, ceux-ci Dinave ou Divane, ceux-là enfin Damien, ou même Climane, qui est encore une faute plus énorme.

tôt à Arles qu'ailleurs, comme il paroît par le surnom que lui en donne S. Grégoire de Tours. On eut soin de lui procurer une éducation convenable à sa naissance ; et il y a tout lieu de croire qu'il la reçut à la Cour, suivant la coutume des jeunes Seigneurs François, dont on a parlé. Au moins ne connoît-on point qu'il ait eu d'autre occasion de lier, comme il fit, connoissance et amitié avec Fortunat dès les premieres années que celui-ci vint d'Italie en France, où avant que de passer à Tours puis à Poitiers, il s'arrêta d'abord à la Cour d'Austrasie sous Sigebert fils de Clotaire I.

Fort. ib.

′ Dyname s'appliqua à l'étude des Letres, et particulierement à la Poësie, où il se rendit habile au-delà de ce qu'on

Duches. ib.

l'étoit ordinairement en son siecle. ′ Il se maria fort jeune, et entra de bonne heure dans les Charges publiques. Il épousa Euquerie, dont l'histoire releve beaucoup la naissance, le mérite,

p. 518. 519. | Gr. T. ib.

la vertu, ′ et dont il eut au moins deux fils : Evance qui fut tué en se rendant à Constantinople avec la qualité d'Ambassadeur du Roi Childebert II près de l'Empereur Maurice, et un autre qui fut pere d'un fils de même nom que son aïeul.

Gr. T. ib. l. 6. c. 7.|Val. his. Fr. l. 11. p. 133.134.

′ Dès l'année 581, lorsque Dyname n'avoit encore que trente ans, il étoit Gouverneur de Provence, c'est-à-dire, des villes de Marseille, d'Avignon, d'Uzès, et autres du païs qui obéissoient à Childebert, et ne tarda pas à se voir élevé, s'il ne l'étoit déjà, à la qualité de Patrice, la premiere qui fût alors après les Souverains. Enflé de tant d'honneurs, il oublia les devoirs de sa charge, et ce qu'il devoit à sa propre réputation. Il ne se servit d'abord de son autorité que pour causer du trouble, au lieu de maintenir le bon ordre. Ce fut par ses intrigues qu'Albin Ex-Préfet, puis le Diacre Marcel usurperent successivement le Siege épiscopal d'Uzès à la

G. T. ib. c. 11. l. 9. c. 9.

mort de S. Ferreol. Ce qu'il avoit fait à Uzès, ′ il continua de le faire à Marseille. Il y excita de fâcheuses divisions, et fit chasser jusqu'à deux fois de son Eglise l'Evêque Théodore ; ce qui commit Gontran Roi de Bourgogne avec Childebert son neveu, Roi d'Austrasie. Un gouvernement aussi tyrannique fit perdre à Dyname les bonnes graces de celui-ci ; mais il y rentra bien-tôt après par l'entremise de Gontran.

Gr. M. l. 7. ep. 12. 36.

′ Depuis il changea tellement de conduite, qu'il édifia autant l'Eglise qu'il l'avoit auparavant scandalisée. Il prit le parti de la pieté; et afin d'y faire plus de progrès, il s'adressoit quelquefois au Pape S. Gregoire, à qui il demandoit

des avis sur sa conduite, et des livres pour son instruction. Il
1 poussa la dévotion jusqu'à doter quelques monasteres [1], 'et l. 3. ep. 33. | l.6. ep. 6.
à se charger de la direction du patrimoine de S. Pierre en
Provence : ce qu'il fit au moins depuis l'année 593 jusqu'en
597, que le Prêtre Candide vint de Rome en prendre soin.
Dyname s'acquitta de cette administration avec tant de zèle et
de fidélité, que S. Grégoire ne pouvant autrement lui en
marquer sa reconnoissance, lui envoïa une petite croix où il
y avoit de la limaille des chaînes de S. Pierre, et aux quatre
coins des particules du gril de S. Laurent.

'Il semble que Dyname ne quitta cette occupation que l. 7. ep. 12-36.
pour se consacrer tout entier à la retraite, en la compagnie
2 d'Aurele, [2] qui nous paroît avoir été son frere. Ce fut à la
priere et en considération de l'un et de l'autre que S. Grégoire accorda à Respecte Abbesse de S. Cassien à Marseille,
de grands privileges en faveur de son monastere. Une des
principales occupations de Dyname dans sa retraite, fut de
méditer les merveilles que Dieu avoit opérées par ses Saints.
Il composa même les vies de quelques-uns, dont on parlera
dans la suite. 'La mort le prit dans ces exercices de pieté en Gr. M. l. 11. ep. 75. | Duches.ib.p. 519. | Val. ib.
3 [3] 601, lorsqu'il n'étoit encore âgé que de 50 ans. Il fut enterré dans l'Eglise de S. Hippolyte à Marseille, auprès d'Euquerie son épouse. C'est ce qu'on apprend de l'épitaphe suivante, que le jeune Dyname leur petit-fils dressa par ordre de

1. 'M. Dupin ne pouvant concilier deux conduites si opposées en la personne de Dyname, a cru pour lever la difficulté devoir distinguer deux personnes de même nom. Mais outre que l'antiquité ne nous fournit rien pour autoriser cette distinction, il faut se faire violence pour ne pas reconnoître la même personne, en ce que S. Gregoire le Grand, S. Gregoire de Tours et Fortunat de Poitiers, nous apprennent de Dyname. C'est le même nom, c'est la même dignité ; car que l'un lui donne le titre de Gouverneur, l'autre celui de Patrice des Gaules, cela revient au même. Ce sont les mêmes habitudes, même lieu de residence, enfin même temps où chacun en parle. — Dupin, bib. t. 6. p. 348.

2. Il y a une plus grande difficulté entre d'autres sçavants, sur le nom et la qualité du compagnon de Dyname dans sa retraite. ' S. Gregoire Pape en parle dans trois de ses letres, dans deux desquelles il le nomme Aurelie ou Aureliene, quoique divers manuscrits portent Aurele au lieu d'Aurelie et dans la troisiéme il le nomme Aurele, ce que tous les manuscrits retiennent sans variation. Ceux qui sont pour cette derniere leçon, et qui sont les mieux fondés, prétendent qu'il y a faute dans les deux autres letres, et que cet Aurele étoit frere de Dyname. Les autres prétendent au contraire que la faute consiste à lire Aurele pour Aurelie ou Aureliene, et que c'étoit la sœur de nôtre Patrice. Pour nous, il nous paroît qu'il faut lire Aurele, et que c'étoit plutôt le frere de Dyname, comme le qualifie ce Saint Pontife, que sa sœur. — Gr. M. l. 7. ep. 12-36. | l. 11. ep. 75. | not.p.858. | Val. ib. p. 137.

3. Cette époque devoit faire éviter à Goldast et à Vossius l'anachronisme où ils sont tombés : l'un en confondant nôtre Patrice avec Dyname le Grammairien, dont on a donné l'éloge sur le IV siecle ; l'autre en le plaçant sous l'Empereur Anastase à la fin du V, ou au commencement du VI.

son pere à la mémoire de l'un et de l'autre. Il y a aussi sur la mort de nôtre Patrice une Letre du Pape S. Grégoire le Grand à Aurele, où l'on voit combien ce Saint Pontife fut touché de cette mort.

ÉPITAPHE.

Duches. ib.

' Conjugii dulcis hoc est commune sepulchrum,
Quod nec post fatum liquit amicus amor.
Quos pietate pares etiam post funera junctos,
Unus et affectus et locus unus habet.
Dynamius hic nam pariterque Eucheria conjunx
Martyris Hippolyti limina sancta tenent.
Stemmate sublimes quamquam, sed moribus ortum
Vicerunt probi nobilitate sua.
Hos pietas, hos prisca fides, hos gloria perpes,
Pacifer hos sensus fecit ubique honos.
Hos junxit sic castus amor, ut mente sub una,
Alter in alterius corde maneret homo.
Lustra decem felix tulerat post terga maritus,
Cum dedit hanc sedem morte suprema dies.
Cujus nam geminis privato lumine lustris
Vixisti conjunx vita abeunte minus.
Non lugere pios placide post fata parentes,
Vita brevis quorum præmia longa dedit.
Patricium te culmen habet, tu Rector in orbe es,
Sit tibi perpetuo tempore læta dies.
Dynamius parva lacrymans hæc carmina fudi,
Nomen avi referens, patre jubente, nepos.

Telle est en abregé l'histoire de ce célebre Patrice, conformément à ce que nous en apprennent les Auteurs contemporains, qui parlent de lui, et qui presque tous l'avoient connu personnellement. 'A cela on oppose des mémoires de Dom Polycarpe de la Riviere Chartreux, qui portent qu'après que Dyname eut exercé les Charges dont on a parlé, il fut fait prêtre de l'Eglise de Marseille, puis en 605 ordonné Evêque d'Avignon. Et ce qui rend la prétention plus spécieuse, c'est qu'on y trouve une épitaphe qui contient les principaux traits de son histoire, tels qu'on les a donnés, et une inscription qui marque sa mort en la quarantiéme année du regne

Gall. chr. nov. t. 1. p. 799. 867.

de Clotaire II, indiction quinziéme, après vingt-deux ans d'épiscopat, et soixante dix-huit ans de vie : ce qui revient à l'an 627, et s'accorde fort bien avec le temps de la naissance de Dyname. C'est sur cela que les derniers auteurs de la Gaule Chrétienne n'ont point fait de difficulté de le mettre au rang des Evêques d'Avignon.

Mais de quelque poids que puissent être ces mémoires, bien loin de mériter la préférence sur les monuments que nous avons cités, tels que la letre de S. Grégoire le Grand, qui marque disertement la mort de Dyname en 601, et son épitaphe composée par son propre petit-fils, qui ne lui donne que 50 ans de vie, et ne fait aucune mention de son épiscopat prétendu; ils ne sont pas même capables de les contrebalancer. Il aura pû se faire qu'au commencement du VII siecle il y ait eu un Dyname Evêque d'Avignon, et que dans la suite des temps à la faveur de l'ignorance, on l'ait pris pour Dyname le Patrice, comme étant plus connu dans l'histoire. En consequence on lui aura dressé après coup l'épitaphe et l'inscription dont il s'agit ici. D'ailleurs il est certain qu'en général les mémoires de Dom Polycarpe ne sont pas assez autorisés pour nous obliger à croire un fait qui regarde des temps aussi éloignés de lui. On peut même dire qu'ils sont trop suspects, puisqu'ils établissent des Evêques à Avignon dès le I siecle de l'Eglise : ce qui est contredit par des autorités aussi graves qu'anciennes, comme on l'a montré ailleurs.

§ II.

SES ÉCRITS.

On ne nous a point conservé, et l'on ne doit pas même se flatter d'avoir connoissance de tous les écrits qui sont sortis de la plume de Dyname. Nous avons déjà remarqué que pendant sa retraite il s'occupoit à travailler sur les vies des Saints.

1° Il composa celle de S. Mari ou Marius Abbé de Bodane, ou Bévon au Diocèse de Sisteron en Provence, mort vers le milieu du VI siecle. Mais il ne nous reste plus aujourd'hui qu'un abregé de cet ouvrage, fait par quelque Moine postérieur, pour être lû à l'office du Saint au jour de sa fête, comme il paroît par la fin du même abregé. M. de Peiresc Conseiller au Parlement d'Aix, l'aïant tiré d'un ancien Bre-

Boll. 27. Jan. p. 773. n. 4. 6.

viaire, où il étoit divisé en neuf leçons, l'envoïa au P. Sirmond, et celui-ci à Bollandus, 'qui l'a publié avec ses observations au vingt-septiéme de Janvier. 'Dom Mabillon l'a fait réimprimer depuis sur l'édition précédente, au premier tome des actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît. 'A la suite de cette édition, se lisent quelques miracles de S. Mari, recueillis par un autre Moine de Forcalquier, où le corps du Saint fut transferé à la fin du IX siecle, ou au commencement du X. De sorte que ce petit recueil qui a la forme d'homélie, est postérieur à cette époque.

p. 774. 776.

Mab. act. B. t. 1. p. 105-107.

p. 107. 108.

Lerin. t. 2. p. 120.

2° 'Dyname composa aussi la vie de S. Maxime Evêque de Riès, qui étoit mort depuis cent quarante ans ou environ. D'abord il avoit fait une histoire assez courte de ce saint Prélat, et en un style fort simple. Mais Urbique l'un des successeurs de S. Maxime, aïant recueilli diverses choses, et recouvré d'anciens mémoires sur le même sujet, engagea Dyname à les faire entrer dans son ouvrage. Celui-ci le fit de sorte qu'il en supprima néanmoins beaucoup de choses, de peur de devenir à charge à ses Lecteurs par sa prolixité. Il dressa cette seconde histoire, qui n'étoit autre que la premiere retouchée et augmentée en forme d'éloge, pour être lûe chaque année au jour de la fête du Saint. Dyname assure que son dessein est d'y conserver à la postérité ce qu'il a appris de S. Maxime par des relations certaines et incontestables, pour empêcher que des traditions populaires n'y mêlassent dans la suite quelque chose de fabuleux, ou de moins conforme à la vérité. C'est ainsi qu'il s'en explique lui-même dans la préface de son ouvrage, adressé à l'Evêque Urbique.

Dyname dans l'exécution de son dessein a suivi tout le génie de son siecle ; c'est-à-dire, qu'il s'y est plus attaché à rapporter des prodiges et des miracles, qu'à nous faire la relation des faits plus instructifs et plus importants, qui regardent l'histoire de S. Maxime. Nous avons déjà observé ailleurs que l'homélie de Fauste sur le même Saint, qu'on imprime ordinairement avec l'ouvrage de Dyname, est plus rempli de faits historiques que ce même ouvrage. Il est surprenant que Dyname à qui l'on avoit fourni des mémoires, n'ait pas eu connoissance de cette homélie ; et s'il l'a connue, il est encore plus étrange qu'il n'en ait pas tiré plus de secours pour l'exécution de son dessein.

Till. H. E. t. 15. p. 393.

'On ne laisse pas au reste de faire beaucoup de cas de sa

piece. Il n'en est guéres effectivement en ce genre, qui méritent plus de créance, après les vies écrites par des Auteurs contemporains. D'ailleurs quelques grands et extraordinaires que soient les miracles qu'elle contient, ils ont néanmoins quelque chose de naturel et de saint, qui persuade et attire le respect.

Surius est le premier qui l'a mise au jour; mais après en avoir changé, ou plutôt défiguré le style, sous prétexte de le polir, Barrali l'a donnée en son style original dans la chronologie des Saints de Lerins. [a] Les hymnes sur S. Maxime qu'il a fait imprimer à la suite, en sont tirées, aussi-bien que ce qu'en a dit Pierre des Noels.

Sur. 27. Nov. p. 601-606.
Lerin. ib. p. 120. 126.
[a] p. 128. 129.

3°. Nous avons aussi deux letres de Dyname: l'une qui n'est qu'un simple compliment est adressée à un ami, sur le plaisir qu'avoit Dyname, de recevoir de ses letres; l'autre à Villicus Evêque de Mets, pour s'excuser d'avoir tant tardé à lui rendre compte d'une commission dont il l'avoit chargé. Dyname étoit encore fort jeune lorsqu'il écrivit celle-ci; s'il est vrai, comme on le prétend, que ce Prélat soit mort en 568. On voit et par ces deux letres, et par la Préface qui est à la tête de la vie de S. Maxime, que le style de Dyname est fort embarassé, suivant le génie de son siecle: à force de vouloir paroître éloquent, il se rend presque inintelligible.

Freh. hist. Fr. t. 1. p. 1. 5. | Duches. t. 1. p. 859.
Coin. an. 543. n. 16.

4°. Dyname en sa jeunesse avoit composé quelques pieces en vers, qui mériterent les éloges des plus célebres Poëtes de son siecle. Il en avoit envoïé quelques-unes à Fortunat, lorsque celui-ci étoit encore à la Cour d'Austrasie, comme il paroît par l'endroit suivant d'une de ses réponses.

Fort. l. 6. c. 11. 12. c. 12.
c. 11.

Massiliæ tibi regna placent, Germania nobis.

On voit tout à la fois dans ce seul vers, et la confirmation de ce que nous avons avancé touchant l'éducation de Dyname, et une preuve qu'il étoit déja connu par ses poësies, avant 573, ou même 572, lorsqu'il n'avoit encore que vingt-un à vingt-deux ans. On y peut remarquer aussi qu'il étoit déja résident à Marseille, où il pouvoit dès-lors exercer quelque charge. Au défaut des poësies de Dyname qui nous manquent, nous avons deux poëmes que Fortunat lui adressa, au sujet de ceux qu'il lui avoit envoïés, et où par une espece de modestie, il s'étoit caché sous un nom emprunté. Mais ce Poëte n'eut pas de peine à l'y reconnoître. Voici de quelle

maniere il en parle, et l'idée qu'il nous donne des pieces de son ami :

c. 12. ' Legi etiam missos alieno nomine versus,
Quo quasi per speculum reddit imago virum.
Fonte camœnali quadrato spargeris orbe,
Ad loca quæ nescis duceris oris aquis.
Hinc quoque non aliquo nobis abolende recedis,
Quo fixus scriptis nosceris esse tuis. (XXII.)

S. FORTUNAT,

EVÊQUE DE POITIERS.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Fort. vit. M. l. 4. p. 541. | vit. p. 1-4. | Paul. gest. long. l. 2. n. 23.

'VENANTIUS Honorius Clementianus Fortunatus nâquit vers l'an 530, près de la ville de Ceneda dans le Trevisan en Italie. On ne sçait rien de certain de sa famille. Seulement on conjecture par ce qu'il en dit lui-même, d'une maniere aussi modeste qu'envelopée, qu'elle étoit considérable dans le païs.' Quelques Ecrivains la font sortir de Poitiers, ce qui n'est pas autrement fondé.' Fortunat fut élevé à Ravenne, qui étoit alors une des principales villes d'Italie, et y étudia avec succès la Grammaire, la Rhétorique et la Poëtique. Il y prit aussi quelque teinture de la Jurisprudence ; ' mais pour la Philosophie et les sciences ecclésiastiques, il témoigne qu'il ne les avoit point étudiées en sa jeunesse. Il étoit effectivement déja avancé en âge, qu'il ne connoissoit, pour nous servir de ses propres termes, ni Platon, ni Aristote, non plus que les écrits de S. Hilaire et des autres Peres de l'Eglise.

Boll. 16. Apr. p. 426. 1.

Fort. vit p. 4-6.

Car. l. 5. p. 117. 118.

vit. 7. 8. | vit. M. ib. | Paul. ib.

' On ignore la véritable raison qui le fit sortir de son païs, pour aller chercher un asyle ailleurs. Il paroît néanmoins en marquer lui-même deux différents motifs : l'un de pieté et de reconnoissance, l'autre de contrainte. Comme d'une part il avoit été miraculeusement guéri par l'huile d'une lampe qui brûloit

bruloit devant l'image de S. Martin, et que de l'autre son païs se trouvoit alors étrangement ravagé par des nations barbares : ces deux motifs réunis ensemble purent fort bien le porter à en sortir. Celui-ci lui fit desirer une terre plus paisible ; et l'autre le détermina à venir honorer le tombeau de S. Martin, à qui il étoit redevable de sa guérison.

' Il quitta donc l'Italie pour venir en France, et prit sa route par le roïaume d'Austrasie. On en a une description abregée dans ses écrits. ' Son esprit, son sçavoir, les charmes, les agréments de sa conversation, et peut-être encore d'autres belles qualités qui nous sont moins connues, lui firent autant d'amis qu'il eut occasion de voir sur sa route de personnes de distinction, Princes, Evêques, Seigneurs laïcs. Ces connoissances le retinrent même quelque temps, et retarderent sa marche. De sorte que la réputation de son mérite l'avoit précedé en France. Il y vint dans les premieres années du regne de Sigebert Roi d'Austrasie, qui témoigna le plaisir qu'il avoit de le voir dans ses Etats par l'accueil honorable qu'il lui fit faire. ' On fixe ordinairement à l'an 562 l'arrivée de Fortunat en France ; mais on doit reculer cette époque de trois à quatre ans, et ne la mettre qu'en 565 ou 566, l'année du mariage de Sigebert avec Brunehaut. ' L'épithalame que notre Poëte composa à cette occasion, en fait ainsi juger. Il est certain qu'il étoit alors à la Cour d'Austrasie, où il ne paroît pas qu'il se soit arrêté guéres plus d'un an.

Fort. car. l. 1. vit. M. ib.

vit. p. 9. 10.

Boll. ib. Coint. an. 562. n. 40.

Fort. car. l. 6. c. 2.

' Le désir qu'il avoit de satisfaire sa dévotion envers S. Martin, le conduisit à Tours pour y révérer ses cendres. ' Il n'y fut pas long-temps sans lier connoissance, et entrer dans l'estime et l'amitié de S. Euphrone Evêque du lieu. ' Il y fit quelque résidence, puis s'en alla à Poitiers, on ne sçait précisément pour quel sujet. S'il étoit vrai, comme on le prétend, qu'il en fût originaire, on ne seroit pas embarrassé à deviner le véritable motif de ce voïage. ' Ce qu'il y a de certain, c'est que Sainte Radegonde, qui s'étoit retirée dans cette ville, où elle avoit fondé un monastere de filles après avoir quitté la Cour, n'eut pas plutôt connu le mérite de Fortunat, qu'elle voulut l'avoir près de sa personne. Ne pouvant se refuser à ce pieux dessein, il fixa son séjour à Poitiers, et devint dans la suite l'Aumônier et le Chapelain de cette Sainte Reine.

vit. p. 11. 12.

car. l. 3. p. 69. 70.

vit. ib.

car. l. 8. c. 1. p. 183.

' Ce lui fut une nouvelle occasion de faire de nouveaux

vit. ib.

amis du premier ordre. Car comme Radegonde étoit en relation avec les plus saints Evêques de France, elle envoïoit de temps en temps son Aumônier les visiter de sa part. Fortunat par-là s'attira leur considération, et eut beaucoup de part à leurs bonnes graces. ' Les plus connus entre ces Prélats sont S. Germain de Paris, S. Nicet et Magneric de Treves, S. Ageric de Verdun, S. Gregoire de Tours, S. Felix de Nantes, Willicus de Metz, Gilles de Reims, Charentin de Cologne, S. Avite de Clermont, S. Syagre d'Autun, Leome de Bourdeaux, S. Bertichran du Mans, tous célebres dans les écrits de notre Poëte.

Car. l. 1. pr. - l. 2. p. 69-91. | l. 5. p. 126.

' Les assiduités qu'il avoit près de Sainte Radegonde, ne lui furent point un obstacle pour continuer à cultiver les Letres. Il paroît au contraire qu'il s'y appliqua encore plus qu'il n'avoit fait auparavant. ' Ce fut alors qu'il étudia à fond les sciences ecclésiastiques, et même la Philosophie, comme il semble : étude dont les effets réfléchirent sur Poitiers et tout le Diocèse, par l'émulation qu'elle y donna pour les Letres. Lire et écrire partageoient presque tout son temps. Il nous reste de ses travaux literaires diverses productions, tant en vers qu'en prose. ' Il avoit sur-tout pour la versification une facilité admirable : aussi en fit-il une de ses principales occupations avant son épiscopat. Il est vrai qu'on remarque dans ses pieces de poësie beaucoup moins d'art et de travail, que de force de génie, et de feu d'imagination. ' C'est qu'il les composoit pour la plûpart dans le cours de ses voïages, éloigné des livres et du repos du cabinet, deux conditions nécessaires pour polir cette sorte de pieces.

Vit. p. 13. 17.

Car. l. 5. p. 117. 118. | l. 8. c. 1.

Vit. ib.

Car. l. 1. pr. p. 31.

' Une autre occupation la plus ordinaire de Fortunat étoit de composer des vies de Saints. On ne sçauroit porter trop loin l'obligation qu'on lui doit pour un tel service, ni assez priser les motifs qui l'engagerent à s'y consacrer. ' Il s'en proposoit deux principaux : le desir de satisfaire sa pieté, en faisant connoître les vertus des Saints, et le dessein d'exciter les autres à les imiter. C'est ce qu'il exprime assez bien lui-même dans les vers suivants :

Paul. ib.

Fort. ib. l. 2. c. 9.

Nam pietatis opus victores texere libris,
Admonet ingenium res ratione duplex.
Una quod est ' habilis, de magnis magna fateri,
Nam bona qui reticet, criminis autor erit.

F. habilem.

Altera causa monet, quoniam ' successus amatur, F. succensus amore.
Et meliora cupit, qui sua facta legit.

'Après que Fortunat eut long-temps édifié de la sorte l'Eglise de Poitiers, il en fut ordonné [1] Prêtre, puis Evêque sur la fin de ses jours. Il succéda dans ce Siege ' à Platon disciple de Saint Grégoire de Tours, qui avoit commencé à le remplir en 592. On voit par-là que ce ne fut qu'à la fin du VI siécle, et après la mort du même Saint Grégoire, que Fortunat reçut la plénitude du Sacerdoce, pour gouverner l'Eglise de Poitiers. C'est ce qui fait que Saint Grégoire son ami particulier, qui parle souvent de lui dans ses divers écrits, ne lui donne que la qualité de Prêtre : et c'est pour n'avoir pas fait attention à cette circonstance, que plusieurs Ecrivains modernes sont tombés en plus d'une erreur à son sujet : les uns en refusant de reconnoître son épiscopat, ' qui se trouve néanmoins attesté, et par Baudonivie Religieuse de Sainte-Croix, qui écrivoit alors, et par un des plus sçavants hommes du siécle suivant, qui avoit été instruit de son histoire sur les lieux mêmes, sans parler ni de Sigebert de Gemblours, ni d'une nuée d'autres Auteurs, qui n'ont écrit que long-temps après : d'autres, tels que Gesner, Sixte de Siene, Possevin, etc., en faisant de notre Prélat deux personnes différentes : l'une, qu'ils établissent Prêtre ; l'autre, Evêque.

Paul. ib. | Gr. T. mir. M. l. 4. c. 32. | not. | Mab. act. B. t. 1. p. 326. n. 2. | Paul. ib | Sig. Scri. c. l. 45.

' Fortunat ne put occuper long-temps le Siege de Poitiers, n'y aïant été élevé, comme on l'a dit, que dans un âge fort avancé. Aussi convient-on de placer sa mort au commencement du VII siécle ; mais on en ignore absolument l'année précise. 'Au reste il ne se rendit pas moins celebre par sa pieté, que par son sçavoir. La vie toute sainte que mena S[te] Radegonde, dont il étoit le Directeur et l'Aumônier, dépose en faveur de sa propre conduite. On juge d'ailleurs par deux homélies qui nous restent de lui sur le *Pater* et le *Credo*, qu'il prit un soin particulier d'instruire son peuple. ' L'Eglise de Poitiers l'honore comme Saint le 14 de Décembre ; et il tient en cette qualité place dans les Litanies des Saints du Poitou. ' Dès le

Paul. ib. | Fort. vit. p. 17 | Lab. bib. nov. t. 2. p. 728. | Paul. ib.

1. ' M. Dupin dit qu'il fut ordonné Prêtre de l'Eglise de Poitiers vers 565 : ce qui est contraire à l'autorité de Paul Diacre d'Aquilée, qui assure que ce ne fut que long-temps après qu'il s'y fut retiré. D'ailleurs on a déja prouvé qu'il n'y étoit pas encore en cette année-là. ' L'erreur de Cave qui le fait fleurir en qualité d'Evêque dès 560, est encore moins tolerable. Il faut avouer qu'on ne comprend rien ' dans l'histoire que cet Ecrivain fait de notre Prélat, en deux endroits de son ouvrage.

Dupin, bib. t. 6. p. 205. | Cave, p. 341. 1. p. 343. 2. 344. 1

VIII siécle on le révéroit comme tel ; et Paul, Diacre d'Aquilée, passant par Poitiers, voulut aller prier à son tombeau. Ce fut là même qu'à la priere d'Aper Abbé de S. Hilaire, où le Saint Evêque avoit été inhumé, il composa l'épitaphe suivante, pour conserver à la postérité la mémoire d'un si grand homme.

EPITAPHE.

Ingenio clarus, sensu celer, ore suavis,
Cujus dulce melos pagina multa canit ;
Fortunatus apex vatum, venerabilis actu,
Ausonia natus hac tumulatur humo.
Cujus ab ore sacro sanctorum gesta priorum
Discimus : hæc monstrant carpere lucis iter.
Felix quæ tantis decoraris Gallia gemmis,
Lumine de quarum nox tibi tetra fugit !
Hos modicos feci plebeïo carmine versus,
Ne tuus in populis, sancte, lateret honor.
Redde vicem misero, ne judice spernar ab æquo,
Eximiis meritis posce, beate, precor.

§ II.

ÉCRITS QUI NOUS RESTENT DE LUI.

FORTUNAT laissa de sa façon plusieurs écrits tant en vers qu'en prose, qui nous ont été presque tous conservés.

1°. Un des plus considérables est un recüeil de poësies diverses, presque toutes en vers élégiaques, et divisées en onze [1] Livres. Le premier contient vingt-un Poëmes, dont il y en a de très-courts qui n'ont que quatre vers. Les principaux sont le quinziéme et le seiziéme sur Leonce Evêque de Bourdeaux. Celui-ci se trouve imprimé dans la derniere Bibliothéque des Peres de Paris, sous le nom d'un Poëte qu'on s'est avisé de nommer Amænus, et à qui l'on attribue des Quatrains sur l'ancien et le nouveau Testament, qui sont du Poëte Prudence. Peut-être est-ce Prudence lui-même qu'on a eu intention de désigner par la qualification d'Amænus, qu'il mérite par la douceur de ses vers.

Fort. car. l. 1. p. 30-48.

Bib. pp. 1 t. 8. p. 705.

1. On ne sçauroit dire sur quoi s'est fondé M. Dupin, pour avancer dans ses Tables que nous avons perdu l'onziéme Livre de ce recüeil.

Quoi qu'il en soit, 'ce premier Livre des poësies de Fortunat fut publié d'abord à la priere de S. Grégoire de Tours, à qui il est dedié par une épitre en prose. L'Auteur n'y parle qu'avec beaucoup de modestie de ce recüeil de ses vers, et prie son ami de le garder pour lui seul, ou s'il juge à propos de le communiquer, de ne le faire qu'à d'autres amis sages et prudents. Ce qui a porté à mettre ce Livre à la tête des Poësies de Fortunat, est apparemment le premier Poëme adressé à Vital Evêque de Ravenne, et composé avant que l'Auteur quittât cette ville pour venir en France. Fort. ib.

'Le second Livre ne comprend que dix-sept Poëmes, dont les plus considérables sont le dixiéme et le dix-septiéme. Dans l'un notre Poëte fait l'éloge du zéle et de la pieté du Clergé de Paris ; l'autre est tout emploïé à célebrer les louanges de S. Medard Evêque de Noïon, et l'on y trouve plusieurs choses pour l'histoire de ce Saint. Mais les plus célebres de ces dix-sept Poëmes sont les Hymnes de la sainte Croix dont l'Eglise a fait passer une partie dans ses offices, nommément le *Vexilla Regis*. Pour ce qui est de l'autre Hymne, *Pange lingua gloriosi prœlium certaminis*, c'est mal-à-propos qu'elle se trouve inserée parmi les poësies de Fortunat puisqu'elle appartient à Mamert Claudien, comme nous l'avons montré ailleurs. Entre les autres pieces de ce second Livre, il y a trois Acrostiches fort ingénieux, et d'une façon toute singuliere, sur le même sujet. 'On croit qu'ils furent faits avec les Hymnes dont on vient de parler, et quelques autres Poëmes, à l'occasion de la particule considérable de la vraïe Croix, que Sainte Radegonde mit dans son monastere de Poitiers, où elle se conserve encore, après l'avoir reçûe de la liberalité de l'Empereur Justin et de l'Imperatrice Sophie. l. 2. p. 49-68. Not. p. 21. | supp. p. 349.

'Le troisiéme Livre est formé de près de quarante letres, adressées à divers Evêques célebres, à des Prêtres, des Abbés, des Diacres, tous gents de mérite, avec lesquels notre Poëte étoit lié d'amitié. A la tête de ces letres il s'en trouve trois en prose, deux à S. Euphrone de Tours, et la troisiéme à Felix de Nantes. On apprend de la trente-troisiéme qu'elle fut écrite d'Armorique, c'est-à-dire, peut-être de quelque isle de bas Poitou du côté de Nantes, où l'Auteur avoit fait quelque résidence. Voici de quelle maniere il en parle à Drucon, Diacre de l'Eglise de Paris, à qui la letre est adressée. l. 3 p. 69-96.

Nos muris oceani tumidum circumfluit æquor,
Te quoque Parisius, care sodalis, habet.
Sequana te retinet, nos unda Britannica cingit.

. 4. p. 96-115. ʹLe quatriéme Livre des poësies de Fortunat est un recüeil de vingt-huit épitaphes, entre lesquelles il y en a onze d'autant d'Evêques illustres dans les Gaules au VI siecle, sur l'histoire desquels elles nous donnent beaucoup de lumiere.

. 5. p. 116-135. ʹVingt-trois letres, dont trois sont en prose, forment le cinquiéme Livre. Elles s'adressent à divers Evêques, plusieurs à S. Grégoire de Tours. Il y en a une qui n'est proprement qu'un billet de salutation à l'Abbé Yrier, au nom de l'Auteur, de Sainte Radegonde, et d'Agnès Abbesse de Sainte Croix. La premiere et la seconde sont écrites à S. Martin Evêque en Galice. Dans celle-ci Fortunat entreprend de marquer les païs où l'on croïoit de son temps que les Apôtres avoient annoncé l'Evangile : S. Pierre à Rome, S. André en Achaïe, S. Matthieu en Ethiopie, S. Thomas en Perse, S. Barthelemi aux Indes, S. Paul en Illyrie et en Espagne, comme il le dit plus clairement dans le titre de la premiere letre. On sçait au reste que plusieurs anciens Peres ont été dans la même opinion. Pour les Gaules, il dit que S. Martin de Tours fut leur Apôtre. C'est assez conséquemment confirmer le sentiment de S. Severe Sulpice, de l'Auteur des Actes de S. Saturnin, et de S. Grégoire de Tours, qui témoignent, comme on l'a remarqué ailleurs, que l'Evangile ne fut qu'un peu tard annoncé dans les Gaules. Entre les letres de ce cinquiéme Livre se trouve un Acrostiche encore plus singulier que ceux dont on a déja parlé. Il est adressé à Syagre Evêque d'Autun, et accompagné d'une longue letre en prose pour apprendre la maniere de le lire.

l. 6. p. 136-160. ʹLe sixiéme Livre ne contient que douze Poëmes, qui tous regardent des Rois ou des Reines, des Princes, Princesses, ou grands Seigneurs. Le plus considérable, et peut-être le plus beau de tous, est le septiéme sur la Reine Galsuinte, ou Gelesuinte, comme elle s'y trouve nommée, que Chilperic avoit épousée. Le second, qui contient l'épithalame du Roi Sigebert et de Brunehaut, est encore remarquable, aussi-bien que le quatriéme, où l'Auteur fait l'éloge du Roi Cherebert. Tous ces Poëmes paroissent avoir été composés du

temps que Fortunat étoit à la Cour d'Austrasie. On voit par là que l'ordre chronologique n'a pas été la regle qu'on a suivie dans la division des pieces de vers de ce Poëte.

' Le septiéme Livre comprend trente-un Poëmes, dont plusieurs sont très-courts, n'étant que de quatre, six ou huit vers. Il roulent tous sur divers sujets, et la plûpart sont adressés à des personnes de distinction dans l'Etat. Le neuviéme fut fait la neuviéme année de la retraite de Fortunat en France. l. 7. p. 161-182.

' On compte vingt-trois Poëmes dans le huitiéme Livre. Il y en a qui ne sont que des billets de compliment adressés à S. Grégoire de Tours, et à Sainte Radegonde. Mais le quatriéme qui est sur la virginité, et le cinquiéme sur l'enfantement de la Sainte Vierge, sont très-considérables, et deux des plus belles pieces de notre Poëte. Celui-ci est le même qui se trouve sous le titre de *partu virginis* dans l'Ecole chrétienne de Georges Fabricius, qui paroît être le premier qui le tira de la poussiere. On l'a aussi inséré dans les autres recüeils des Poëtes Latins, intitulés : *Chorus et corpus Poëtarum Latinorum*. Mais les trois derniers vers ne sont pas les mêmes dans ces derniers recüeils, que dans les éditions de Fortunat. ' Le quatriéme y porte pour titre : De la joïe et de l'espérance de la vie éternelle. On voit par la fin qu'il fut fait en faveur d'Agnès Abbesse de Sainte Croix. l. 8. p. 183-214. Chor. Poet. Lat. t. 2. p. 488.

' Le neuviéme Livre contient seize Poëmes, dont quelques-uns sont peu de chose pour la longueur du volume. Mais les deux premiers peuvent passer pour de belles pieces. Dans l'un qui est adressé à Chilperic, l'Auteur fait élégamment l'éloge de ce Prince. Il le lui adressa, lorsque se tenoit le Concile de Brenne, peut-être celui de l'année 580. Dans l'autre Poëme adressé au même Roi et à Fredegonde, il traite de la nécessité inévitable de subir la mort : sujet que l'on touche rarement en parlant à des Souverains. Nous apprenons dû quatriéme et du cinquiéme qu'il étoit mort à Chilperic et à Fredegonde deux Princes leurs enfants, nommés Clodobert et Dagobert, dont ces deux Poëmes font les épitaphes. Fort. ib. l. 9. p. 214-230.

' Le dixiéme Livre est composé de pieces en prose, et d'autres en vers. Celles-ci sont au nombre de dix-huit, la plûpart très-courtes. La seconde est cependant considérable. Elle traite de l'Eglise de S. Martin renouvellée par les soins de S. Grégoire de Tours. Les pieces en prose sont trois letres l. 10. p. 231-260.

à un Seigneur de la Cour nommé Mommolenne, dont le nom se trouve défiguré dans quelques éditions de notre Poëte, où on lit Numulenus pour Mummolenus. Deux de ces letres sont des letres de consolation ; la premiere belle et sçavante sur la mort d'une jeune fille de dix ans que ce Seigneur avoit perdue.

p. 231-242. A la tête des trois et de tout le Livre, se trouve une explication de l'Oraison Dominicale, qui est le plus excellent de tous les écrits de Fortunat, et celui où il y a et plus de pieté et plus de theologie. Le style en surpasse aussi celui de toutes ses autres pieces en prose, pour la netteté, la clarté, la précision. L'on n'y lit point, comme dans ses letres, cet enchaînement de grands mots entassés sans ordre les uns sur les autres, qui ne servent qu'à embrouiller le discours. On n'y trouve point non plus ces tours embarrassants d'une éloquence guindée, et trop ordinaire à sa prose. L'Auteur dans cette explication exprime fort bien les sentiments de S. Augustin sur la grace, et s'y montre un bon disciple de ce saint Docteur. Il semble qu'il y ait particulierement pris à tâche de combattre les opinions des Pélagiens et des Semipélagiens. Il est étonnant qu'une piece aussi édifiante soit si peu commune. Elle vaudroit assurément la peine que quelque habile homme prît le soin de la traduire, pour la mettre entre les mains des simples fidéles, à qui elle seroit d'un grand secours pour bien entendre leur *Pater*, et le réciter avec fruit. Comme l'Auteur y explique chaque demande en autant de sens spirituels que le texte en peut justement présenter à l'esprit, il applique à la communion du corps de J. C. la demande que nous faisons de notre pain de chaque jour, et témoigne souhaiter que tous les fidéles en approchassent tous les jours, s'il étoit possible.

Il paroît que Fortunat avoit prononcé de vive voix cette explication du *Pater* et qu'il étoit alors Evêque. Il y adresse en effet la parole à des auditeurs, qu'il qualifie ses très-chers enfants. Elle a été imprimée séparément des autres écrits de notre Prélat, avec celle du Symbole dont on va parler, dans les divers Orthodoxographes en 1555 et 1569, et dans la premiere édition de la Bibliothéque des Peres de Paris en 1575. Il y en eut encore une autre édition faite à Rome l'an 1579.

Orthod. t. 1. p. 1414-1422.

Bib. Barb. t. 1. p. 422. 1.

Fort. ib. l. 11. p. 261-276. L'explication du Symbole des Apôtres qu'on vient d'annoncer,

noncer, tient le premier rang dans l'onziéme livre des poësies de Fortunat. Elle s'y trouve à la tête de vingt-cinq petits poëmes tous adressés ou à Sainte Radegonde ou à l'Abbesse de son monastere, sur divers sujets peu importants. Elle est courte, et semble avoir été prononcée devant le peuple de Poitiers, comme l'explication du *Pater*. Fortunat y établit que le Symbole fut composé par les Apôtres, lorsqu'ils se trouvoient encore tous réunis, afin qu'en se dispersant dans les divers païs pour y porter la lumiere de l'Evangile, ils pussent communiquer à toutes les nations une régle de croïance, qui fût invariablement la même. Aïant occasion de parler du sang et de l'eau qui coulerent du côté percé de J. C. il dit que l'eau étoit le symbole du baptême, et le sang celui du martyre. En expliquant ces paroles : *D'ou il viendra juger les vivants et les morts,* Fortunat s'énonce de la sorte : »Quelques-uns, dit-il, entendent par-là les bons et les méchants ; « d'autres les personnes qui seront encore en vie à l'avenement « du Sauveur, et celles qui auront subi la mort et la sépulture. « Pour nous, ajoûte-t-il, nous entendons les ames et les corps. « ' Lipenius produit deux éditions particulieres de cette explication du Symbole des Apôtres, faites l'une à Paris 1589, l'autre à Brunswic 1600 in-4°. Mais il y a tant de choses si mal digerées dans ce Bibliothécaire, que nous n'osons pas garantir ces éditions marquées.

Lip. bib. th. t. 2. p. 800.

Avant que de finir ce qui regarde les poësies diverses de Fortunat, il est à propos d'avertir, qu'outre celles que nous avons indiquées dans les recueils étrangers, où elles sont imprimées séparément des autres du même Auteur, il s'en trouve plusieurs autres publiées de la même sorte. ' Dès 1513 il en parut quelques-unes avec les hymnes de Prudence, qui ont pour titre *ad accensum cerei*. Le recueil fut mis au jour à Witembert en un volume in-4° ' On en vit paroître quelques autres dans l'édition que Theodore Pulman donna à Basle en 1537, de quelques poësies de Juvencus, Sedulius et Arator. ' Ensuite Georges Fabricius en fit entrer plusieurs autres dans son Ecole chrétienne. ' Ceux qui ont pris le soin de dresser le corps et le chœur des Poëtes Latins, en ont usé de même. Mais leur choix s'est fait sans beaucoup de façon ; et ils y ont laissé glisser quantité de fautes. Ils se sont même donné la liberté d'y changer plusieurs titres des Poëmes : ce qui fait qu'on ne les y reconnoît qu'en lisant le texte.

Syll. poë. chr.

Bib. Lug-Bat p. 53. 1.

Fab. bib. lat. app. p. 40.

Poë. lat. corp. p. 2019-2065. | Chor. poë. t. 2. p. 477. 503.

[a] Du Ches. t. 1. p. 460-512.

[a] Le Compilateur qui a inseré un plus grand nombre de pieces de poësie de Fortunat dans ses recueils, est André du Chesne, qui a grossi le sien de tous les poëmes de nôtre Prélat, qui ont quelque rapport à l'histoire de France.

Syll. ib. | Lip. ib. p. 667.

Celui sur la resurrection du Seigneur, qui est le neuviéme du troisiéme livre, a été mis sous la presse une infinité de fois. Il a paru nommément à Paris en 1616, avec les Scholies de Cassandre, puis à Witembert l'an 1627 in-8°, avec les observations d'Augustin Buchner. Il y en a encore une autre édition in-4°, enrichie du commentaire d'Herman Buschius; mais on n'en marque ni le lieu ni l'année.

Sid. app. p. 358-360.

Elie Vinet aïant trouvé à la fin du manuscrit, dont il se servit en 1552 pour son édition de S. Sidoine, les deux derniers poëmes de l'onziéme livre de Fortunat, les fit imprimer sans nom d'Auteur à la fin du même volume, en forme d'appendice. Ils ont été reïmprimés de la sorte à la suite du même S. Sidoine, dans la premiere édition qu'en publia Jean Savaron en 1598.

Fort. vit. M. p. 277-342.

2°. Après les onze livres des poësies diverses de Fortunat, dont on vient de rendre compte, suivent les quatre livres de la vie de S. Martin de Tours en vers hexametres. Nôtre Poëte les composa sur l'avis de S. Grégoire de Tours son ami, à qui il les adressa par une letre en prose, qui se lit à la tête. On y apprend que S. Grégoire avoit déja commencé ses quatre livres des miracles de S. Martin, qui sont un de ses premiers et de ses derniers ouvrages, comme on l'a montré en son lieu, et qu'il avoit invité Fortunat à les rendre en vers. Mais celui-ci en attendant qu'il reçût l'ouvrage, choisit un sujet plus susceptible de versification, et plus propre à enfler sa Muse. Ce furent la vie du même Saint écrite par S. Severe Sulpice, et les dialogues de cet Ecrivain si disert. De sorte que sans s'éloigner entierement du dessein que S. Grégoire lui proposoit, il ne fit que changer de canevas, en retenant dans son poëme la même division que S. Grégoire devoit suivre dans sa relation, distribuée en quatre livres. La vie de S. Martin a servi de matiere pour les deux premiers livres du poëme de Fortunat, et les dialogues pour les deux autres.

p. 277. 278.

Nôtre Poëte témoigne n'avoir emploïé que deux mois à cet ouvrage, qu'il avouë n'être pas extrémement poli. Il dit vrai, et la prose de S. Severe Sulpice est incomparablement

au-dessus de ses vers. Au reste il y a lieu de s'étonner de ce que Paulin de Perigueux, environ six-vingt ans auparavant, aïant entrepris et executé le même dessein, Fortunat pensât à le tenter de nouveau. Pouvoit-il ignorer ce fait; 'puisque S. Grégoire en parle dès l'entrée de son ouvrage, en prenant, il est vrai, ce Paulin pour le celebre S. Paulin de Nole? Mais Fortunat n'avoit point encore reçu l'écrit de S. Grégoire, lorsqu'il mit la main à son poëme, comme il paroît assez par sa préface; et l'ouvrage de Paulin pouvoit être alors assez rare, pour qu'aucun exemplaire ne fût venu à la connoissance de nôtre Poëte. Il est en effet à présumer, que s'il l'avoit connu, il n'auroit jamais formé le dessein d'entreprendre, ce que Paulin avoit déja mieux exécuté qu'il ne fit lui-même.

Gr. T. vit. Mat. t. pr. 1.

Quoiqu'il en soit, 'Fortunat composa ce poëme avant la mort de Sainte Radegonde, dont il fait mention comme vivante encore, dans la petite préface qui se lit à la tête. Ainsi ce fut avant l'année 587, et quelques années après l'ordination de S. Grégoire de Tours. Mais 'l'Auteur en marque lui-même une époque moins équivoque, en disant que S. Germain de Paris vivoit encore. Il y mit donc la main avant le vingt-huitiéme de Mai 576, qui est l'époque de la mort de ce saint Prelat. Le temps de ce poëme ainsi fixé, confirme l'opinion que nous avons établie au sujet de celui auquel S. Grégoire de Tours travailla à son recueil des miracles de S. Martin, qui fut un de ses premiers et de ses derniers ouvrages.

Fort. ib. p. 279.

p. 338.

'Fortunat finit son poëme par une apostrophe, où s'adressant à lui, il le charge d'aller rendre ses hommages à toutes les principales personnes, tant mortes que vivantes, que l'Auteur honoroit. Il l'envoïe donc de Poitiers jusqu'en Italie, en lui faisant prendre par rétrogradation la même route qu'il avoit tenuë lui-même en venant en France. D'abord il l'envoïe à Tours, de-là à Paris, puis à Reims au tombeau de S. Remi, de Reims à Noïon; et de Noïon il le fait passer par l'Austrasie, la Suabe, le Tirol, les Etats de Venise, et le fait arriver au lieu de sa naissance et à Ravenne.

l. 4. p. 339-341.

'Ces quatres livres de poësie par Fortunat sur la vie de S. Martin, sont le premier de ses ouvrages que l'on sçache avoir été imprimés. Ils le furent dès 1511 à Paris chez Jean Marchant pour Jean Petit, avec le texte original de S. Severe Sulpice, et quelques autres opuscules de divers Auteurs: le tout en un petit volume in-4°, par les soins de Jerôme

Bib. S. Vinc. Cen.

Clichtoue. Lipoman les fit ensuite entrer dans son recueil. Quoique nous aïons remarqué que les vers de Fortunat n'approchent pas des beautés de la prose de S. Sulpice, ' Platine ne laisse pas de trouver de l'élegance dans sa versification.

Fort. vit. p. 29.

3°. ' Le recueil des poësies de Fortunat finit par trois petits poëmes en vers élegiaques, ausquels on a fait porter le titre de Supplements. Le premier est sur la destruction du Roïaume de Thuringe. Nôtre Poëte y parle en la personne de Sainte Radegonde. Le second est un éloge de la pieté de Justin le jeune et de L'Imperatrice Sophie, et comme un remerciement du précieux présent qu'ils avoient fait à Sainte Radegonde, lorsqu'ils lui envoïerent à Poitiers une particule considérable de la vraïe Croix. Le troisiéme poëme peut être regardé comme une suite du premier. Fortunat y parle encore en la personne de cette sainte Reine, et l'adresse à Artachis son cousin germain, sur la mort d'Ermenfroi pere de celui-ci et oncle de la Sainte.

Supp. p.343.-351.

' Nous avons encore de Fortunat une épigramme de quatorze vers élegiaques à la louange de Childebert II à qui elle est adressée. Elle manque dans le recueil des écrits de nôtre Poëte, et n'a été tirée de la poussiere qu'en 1675 par Dom Mabillon, qui l'a publiée dans le premier tome de ses Analectes. Ce n'est au reste qu'un pur jeu de mots, qui regne dans chaque vers.

Mab. ana. t. 1. p. 366.

4°. On a dit qu'une des principales occupations de Fortunat, après sa retraite à Poitiers et avant son épiscopat, fut d'écrire des vies de Saints. Il en composa effectivement plusieurs, dont nous allons tâcher de rendre un juste compte, en demêlant, autant qu'il sera possible, l'embarras où a jetté la diversité des opinions à ce sujet.

' Il n'y a nulle difficulté sur celle de S. Germain Evêque de Paris, mort en 576. Il est certain par S. Grégoire de Tours contemporain et ami de Fortunat, que celui-ci la composa, et qu'elle étoit déja connue sous son nom, avant que le même S. Grégoire finit le cinquiéme livre de son histoire, où il en fait mention. Outre le talent particulier qu'avoit Fortunat pour les Letres, il étoit plus propre que beaucoup d'autres à réussir dans cette entreprise. ' Il avoit été souvent auprès du saint Prélat, et devoit avoir une grande connoissance de ses actions, tant par lui-même que par les amis du Saint, avec lesquels il étoit en relation. Cependant il s'est

Gr. T. hist. l. 5, c. 8.

Mab. act. B. t. 1. p. 240. 243. n. 40. 66.

moins arrêté à nous instruire de ce qu'il y avoit de plus édifiant dans une si sainte conduite, qu'à nous donner un long détail de miracles : en quoi il a suivi le génie de son siécle, et manqué à la condition la plus essentielle de son dessein.

'Cette vie est imprimée dans Surius au vingt-huitiéme jour de mai, mais avec diverses fautes. Il n'y paroît point de préface, tant dans cette édition que dans les autres, quoique le commencement de l'ouvrage en suppose une.' Dom Mabillon l'aïant revû depuis sur plusieurs manuscrits, l'a publié plus correctement au premier tome des actes de l'Ordre de S. Benoît.' Après lui, les Continuateurs de Bollandus l'ont fait entrer dans leur grand recueil, au même jour que Surius, après l'avoir enrichi de notes sçavantes.' On en a une traduction françoise faite par Jean Jallery Curé de Villeneuve S. George au Diocèse de Paris, qui y a joint une traduction de diverses autres pieces. Le tout est imprimé en un volume in-8° à Paris chez Jean Daumalle l'an 1623. Il semble par le titre de ce volume, que la vie de S. Germain avoit déja été traduite auparavant en nôtre langue.

Sur. 28. Maii. p. 410-724.

Mab. ib. p. 234. 245.

Boll. 28. Maii p. 778. 107.

Bib. S. Vin. Cen.

'S. Grégoire de Tours nous apprend aussi, que Fortunat avoit écrit la vie de S. Aubin Evêque d'Angers, mort vers l'an 550. On voit par là qu'il n'étoit pas éloigné du temps de ce saint Prélat, et qu'il peut passer pour Auteur contemporain. Il ne mit la main à son ouvrage guéres plus tard que trente ans environ après la mort du Saint ; puisque S. Grégoire en parle comme d'un écrit tout récent, dans son traité de la Gloire des Confesseurs, fini quelques années avant 588.

Gr. T. gl. conf. c. 69.

'Fortunat dit l'avoir composé à la priere d'un Evêque à qui il l'adresse et dont il releve beaucoup l'éloquence, sans le nommer. Mais il y a toute apparence qu'il n'est autre ' que Domitien, successeur de S. Aubin après Eutrope, dont il parle dans un de ses poëmes, où il se loue de l'accueil honorable qu'il lui fit en passant par Angers. On peut présumer que ce fut en cette occasion que Domitien engagea l'Auteur à entreprendre cet ouvrage.' On lui fournit des mémoires sur lesquels il travailla, comme il l'assure lui-même. Mais s'il fut fidéle à les suivre, on peut dire qu'il fut mal servi pour les actions particulieres de l'épiscopat du Saint, dont il ne rapporte que peu de choses. Cette vie est beaucoup plus courte que celle de S. Germain de Paris ; et néanmoins elle est encore trop longue, en ce qu'elle se trouve trop chargée de

Mab. ib. p. 108.

Fort. Car. l. 13. c. 27.

Mab. ib.

miracles. L'Auteur avertit qu'il l'a écrite d'un style simple, afin qu'elle fût plus à la portée du peuple, pour l'édification duquel il l'avoit entreprise. Il y parle de lui-même avec une extrême modestie, comme d'un homme qui n'a ni le talent ni l'habitude d'écrire; ce qui porteroit à juger que cette vie seroit une de ses premieres productions en ce genre.

Sur. 1. Mar. p. 1-5

Mab. ib. p. 108. 112.

Boll. 1. Mar. p. 57-60.

' Surius nous l'a donnée au premier jour de Mars, sans avoir touché au style contre son ordinaire, au moins n'en dit-il rien. C'est sur cette édition et sur deux anciens manuscrits, que Dom Mabillon l'a inserée dans le premier volume des actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît.' Les Continuateurs de Bollandus l'ont revûe depuis, et lui ont donné place dans leur ample collection. Elle s'y trouve au premier jour de Mars, avec les observations qui lui donnent un nouveau prix.

Ib. Apr. p. 425. n. 1.

Mab. ib. t. 2. p. 1100 | an. l. 3. n. 51.

La vie de S. Paterne Evêque d'Avranches, mort en 565, est aussi un des ouvrages de Fortunat; ' quoiqu'il se trouve quelques Sçavants qui aïent d'abord douté qu'il y eût d'autre part que de l'avoir retouchée. 'Il la composa à la priere de Marcien Abbé d'Ansion, aujourd'hui S. Jouin en Poitou, à qui il l'adressa par une préface qui se lit à la tête. Le Saint étoit né à Poitiers, et avoit été Moine à Ansion. Fortunat put par consequent avoir de bons mémoires pour écrire cette vie. Elle est un peu moins chargée de miracles que celle de S. Aubin, dont on a parlé, et entre un peu plus dans le détail des actions du Saint.

Act. ib. p. 1100-1103.

Boll. ib. p. 427-429.

Sur. ib. Apr. p. 654-656. | Mab. ib. t. 1. p. 152. 153.

' Dom Mabillon nous l'a donnée à la fin du second tome de son recueil, dans une espece de supplément qui contient les vies omises dans le premier volume. 'On la trouve aussi au seiziéme jour d'Avril dans la collection des Continuateurs de Bollandus, qui ont eu soin de l'accompagner de divers éclaircissements. 'Il y a un petit abregé de cette vie, publié d'abord par Surius, ensuite par Dom Mabillon, qui jusqu'à la découverte de l'original que fit ce dernier, avoit passé pour la vraie histoire de S. Paterne. Mais on a reconnu dans la suite, que ce n'est qu'un précis, dressé par quelque Clerc ou quelque Moine d'Avranches, pour être lû à l'office de la Fête du Saint.

Un des meilleurs ouvrages de Fortunat en genre de vies de Saints, est celle de Sainte Radegonde, qu'il écrivit, comme il paroît, aussi-tôt après sa mort arrivée le treiziéme jour

d'Août 587. S'il s'étoit déja fait un mérite de conserver à la postérité la mémoire de plusieurs Saints qui lui étoient personnellement inconnus, il ne pouvoit refuser ce devoir à une Sainte qui l'avoit honoré de sa confiance l'espace de quinze ans. Personne n'étoit plus en état que lui de remplir ce dessein. Aussi l'a-t-il beaucoup mieux exécuté que tous les autres qu'il avoit entrepris jusqu'alors, et qu'il entreprit même dans la suite. Il y donne un assez grand détail des principales actions de la sainte Reine, pour nous en faire connoître le vrai caractere. Il y parle très-sobrement des miracles qu'elle opéra pendant sa vie, et ne rapporte aucun de ceux qui se firent à son tombeau après sa mort.' Il avertit en plus d'un endroit, qu'il abrege sa matiere, tant elle étoit riche et féconde. C'est ce qui au bout de quelques années' engagea Baudonivie Religieuse du monastere de sainte Radegonde, à y ajoûter, du vivant même de Fortunat, qui étoit alors Evêque, une espece de supplément.

Mab. ib. p. 324. 325. n. 31. 39.

p. 326.

L'ouvrage de Baudonivie s'imprime ordinairement à la suite de celui de Fortunat, dont il fait comme le second livre de la même vie.' Surius et Dom Mabillon après lui les ont publiés de la sorte ; mais on ne marquera ici que les pages que contient le premier livre. Quoique Surius ne paroisse pas avoir touché au style, il s'est néanmoins glissé diverses fautes dans son édition. L'ouvrage est correct dans Dom Mabillon, qui l'a revû sur trois bons manuscrits, l'un de S. Germain des Près, l'autre de l'Abbaïe de Conches en Normandie, et le troisiéme de M. d'Herouval. On trouve en un petit volume in-4°. imprimé à Poitiers en 1527, une traduction de la vie de Sainte Radegonde faite en nôtre langue, par Jean Bouchet, dont on a divers autres écrits.' Il y en eut une autre édition retouchée et augmentée en 1622.' Dès le XII siécle Hildebert Evêque du Mans, puis Archevêque de Tours, composa sur l'ouvrage de Fortunat et de Baudonivie une nouvelle vie de Sainte Radegonde.

Sur. 13. Aug. p. 629-636. | Mab. ib. p. 319-326.

Mab. ib. p. 334.

Mab. ana. t., p. 296.

Ce que Baudonivie fit en faveur de cette sainte Reine, en ajoûtant un livre à sa vie écrite par nôtre Prélat, celui-ci l'avoit déja fait en faveur de S. Hilaire, en composant une relation de ses miracles pour la joindre à la vie qu'un autre S. Fortunat, dont on a parlé en son lieu, en avoit déja publiée. C'est tout ce qui nous paroît y avoir de vrai dans l'opinion, qui attribue à Venance Fortunat l'ancienne vie qui nous reste

de S. Hilaire Evêque de Poitiers. On ne répétera point ici tout ce qu'on a dit à ce sujet à l'article de l'autre S. Fortunat, après le milieu du siécle précedent. Qu'on se donne la peine de le consulter. Nous ajoûterons seulement à ce que nous avons déja dit en cet endroit,' que ceux qui étoient le plus versés dans les écrits de Venance Fortunat, comme le Pere Brower, ne reconnoissent point son style dans le premier livre de cet ouvrage.' C'est ce qui a porté le P. le Cointe à l'attribuer à Probien Evêque de Bourges, dont il est parlé dans le premier chapitre du second livre. Mais la conjecture est sans nul solide fondement. Il est encore à propos d'avertir,' que Sixte de Sienne en donnant cette vie à Fortunat de Poitiers, le nomme Fortunatien, et dit qu'elle est écrite en vers hexametres, quoiqu'il soit certain qu'elle est en prose.

Fort. vit. p. 20.

Coint. an. 566. n. 22.

Six. bib. l. 4. p. 272. 2.

' On convient de donner aussi à nôtre Prélat la vie de S. Amant Evêque de Rodès, mort à la fin du V siécle. Surius paroît être le premier qui en a ainsi jugé par le style, qui a effectivement beaucoup de ressemblance avec celui de Fortunat. C'est sur ce principe, que ce Compilateur n'a point fait difficulté de faire porter à cette piece le nom de nôtre Ecrivain, quoiqu'il ne l'eût pas trouvé dans les manuscrits. Mais on ne voit point à quelle occasion il auroit pû entreprendre cet ouvrage. Peut-être quelque successeur de S. Amant l'en avoit-il prié, comme il arriva à l'égard de quelques autres vies de Saints qu'il composa, sans en avoir d'autres motifs particuliers.' On y lit cependant un trait qui paroît contraire à l'opinion qui attribue cette piece à Fortunat. C'est un miracle dont il assure avoir été témoin avec toute la ville de Rodès. Il est vrai après tout, qu'on peut dire que Fortunat, qui depuis même sa retraite à Poitiers voïageoit beaucoup, s'étoit trouvé dans cette Ville, ou pour affaire, ou par occasion.

Sur. 4. nov. p. 78.

Lab. bib. nov. t. 2. p. 480.

' Surius n'a publié qu'une partie de cet écrit, c'est-à-dire, que ce qui regarde l'histoire du Saint, sans la relation de ses miracles opérés après sa mort, et même sans la petite préface qui est à la tête. Encore s'est-il glissé dans ce fragment beaucoup de fautes.' Mais le P. Labbe l'aïant recouvré en son entier, lui a rendu son intégrité originale, et l'a fait imprimer dans le second volume de sa bibliotheque de manuscrits. Fortunat y a suivi, comme dans presque tous ses autres ouvrages de ce genre, tout le génie de son siécle. Il n'y rapporte guéres d'actions du Saint, qu'il ne les revête de quelques circonstances

Sur. ib. p. 78. 80.

Lab. ib. p. 474-480.

constances merveilleuses. Du reste il a négligé de nous y instruire, ou il n'en a pas été instruit lui-même, de ce qu'il y auroit eu de plus édifiant à nous apprendre.

' Nous avons encore du même Ecrivain un abregé de l'histoire de S. Remi Evêque de Reims, mort, comme on l'a dit, en 533. On le trouve dans Surius au premier jour d'Octobre. ' Cette histoire qui suivit de près l'époque qu'on vient de marquer, n'étant pas du goût de la fin de ce même siécle, où l'on ne se plaisoit pas à lire des ouvrages aussi prolixes, ne pouvant d'ailleurs être lûe commodément à l'Office du Saint, l'Evêque Gilles, un de ses successeurs, engagea Fortunat à l'abreger. Celui-ci l'exécuta ; mais franchement son travail ne répond ni à sa réputation, ni à l'idée de la vie originale d'un des plus grands Evêques de l'Eglise en son temps. Ce qu'il y a encore de fâcheux, c'est que cet abregé est cause qu'on a perdu l'original.

Sur. 1. Oct. p. 489 491.

13. jan. p. 278.

On sçavoit depuis long-temps que Fortunat avoit composé la vie de S. Médard Evêque de Noïon, mort vers l'an 545, outre son poëme sur le même sujet. ' C'est sur cela que Surius publiant celle que Radbod II, un des successeurs du Saint, en écrivit sur la fin du XI siécle, sans en connoître le véritable Auteur, tâcha de la faire passer pour l'ouvrage de Fortunat. Il est vrai que n'y appercevant pas son style, il eut soin d'avertir qu'elle avoit été retouchée et fourrée par quelque autre Ecrivain postérieur. Mais l'écrit véritable et entier de nôtre Prélat est demeuré enseveli dans la poussiere, jusqu'en l'année 1668. ' Alors Dom Luc d'Acheri le donna au public, en l'inserant dans le huitiéme tome de son Spicilege, sur un manuscrit de M. d'Herouval. ' De-là cette vie est passée au huitiéme de Juin dans le recueil des Continuateurs de Bollandus, où on lui a joint le Poëme que nôtre Auteur avoit d'abord composé sur S. Médard. ' Le P. du Bois Célestin avoit déja publié une partie de cette même vie, mais sans nom d'Auteur, et avec beaucoup de fautes. L'ouvrage au reste n'est pas ce qu'on pourroit s'imaginer. Il entre à la vérité dans quelque détail des actions du Saint en sa jeunesse ; mais il ne nous apprend presque rien, à quelques miracles près, de ce qu'il fit pendant son épiscopat. C'est cependant ce qu'il y auroit eu de plus interessant à rapporter. ' Fortunat y mit la main sous le regne de Theodebert, petit-fils de Sigebert, à la fin du siécle précédent.

8. jun. p. 55.

Spic. t. 8. p. 391 396.

Boll. 8. Jun. p. 7[illegible]. 81.

Flor. bib. t. 2. p. 150. 153.

Spic. ib. p. 3[illegible]

Mab. ana. t. 2. p. 429.

[a] L'Auteur de l'histoire des Archevêques de Rouen, qui écrivoit au XI siécle, assure que Fortunat avoit composé avec beaucoup d'art, la vie de S. Gildart et de S. Médard son frere : *quorum vitam magnifico stylo Beatus Fortunatus scripsit*. On ne voit pas bien ce qu'on doit penser de ce témoignage ; car il est certain que cet Auteur n'entend point parler de l'écrit dont nous venons de rendre compte ; puisqu'il n'y est nullement fait mention de S. Gildart. Il ne désigne point non plus, pour la même raison, le dix-septiéme poëme du second livre des poësies de Fortunat, qui contient l'éloge de S. Médard, comme on l'a remarqué. Faudroit-il dire que nôtre Prélat auroit composé une autre vie, qui auroit compris l'histoire des deux freres? Ou ne seroit-il pas arrivé que l'Auteur qui le donne à entendre, auroit pris l'ouvrage de Radbod, qui pouvoit ne pas porter son nom pour être de Fortunat? C'est ce qui paroît plus naturel. [ʹ] Un autre Auteur plus ancien que lui de près de deux siécles, qui a fait un supplément à l'écrit de Fortunat, ne connoissoit point d'autre ouvrage de cet Ecrivain sur S. Médard que son poëme, et la vie qu'en a publiée Dom Luc d'Acheri.

Spic. ib. p. 367.

Gr. t. gl. conf. c. 45.

[ʹ] Fortunat, au rapport de S. Grégoire de Tours, avoit encore laissé de sa façon une vie de S. Severin Evêque, qui vint des parties d'Orient à Bourdeaux, sous l'épiscopat de S. Amand, dans les premieres années du V siécle. L'Auteur la composa au même temps que S. Grégoire travailloit à son traité de la Gloire des Confesseurs, c'est-à-dire vers l'an 584 ou 585. Mais cette piece ne se trouve plus nulle part. La perte en est d'autant plus grande, qu'elle auroit pû nous donner plus d'éclaircissement sur un fait extraordinaire rapporté par le même S. Grégoire, dans ce qu'il nous apprend de l'histoire de S. Severin. Il y dit que S. Amand lui fit cession de son Siege, pour gouverner l'Eglise de Bourdeaux en sa place.

Sur. 13. Sept. p. 196-203.

[ʹ] Surius a inséré dans son recueil au treiziéme jour de Septembre, une vie de S. Maurille Evêque d'Angers, à laquelle il a fait porter le nom de Fortunat. Ce n'est pas, comme il en avertit lui-même, qu'il l'eût ainsi trouvée dans les manuscrits ; mais parce que d'une part l'Abbé Trithéme assure que Fortunat avoit écrit la vie de ce Saint, et que de l'autre la piece de Surius paroît retenir tout le style de nôtre Auteur. Cette prétention pourroit être appuiée [ʹ] d'une letre supposée à S. Grégoire de Tours, qui dans quelques manuscrits se trou-

Gr. T. f. p. 1282.

ve à la tête de la vie en question, et dans laquelle S. Grégoire témoigne à S. Germain de Paris, qu'il a retouché, à sa priere, les vies de S. Aubin et de S. Maurille, écrites d'abord par Fortunat. Mais toutes ces autorités apparentes ne prouvent nullement que celui-ci ait jamais composé de vie de S. Maurille. Le témoignage de Trithéme n'est appuïé que sur la prétendue letre de S. Grégoire, qui est une piece fausse et supposée, comme M. de Launoy l'a prouvé dans une dissertation faite exprès, et imprimée jusqu'à trois fois. ' Aussi tous les sçavants la regardent-ils aujourd'hui comme l'ouvrage ou de Rainon Evêque d'Angers au commencement du X siécle, ou de celui qu'il emploïa à retoucher la vie de S. Maurille. Quant à la ressemblance du style de cette vie avec celui de Fortunat, il n'est pas étonnant que cette piece étant l'ouvrage de S. Magnobode ou Maimbœuf, qui a vêcu plusieurs années du temps de nôtre Prélat, et qui pouvoit avoir fait quelque usage de ses écrits, elle ait retenu quelques traits de sa maniere d'écrire, quoiqu'elle ait été retouchée dans la suite.

Till. H. E. t. 10. p. 784. 785.

' On donne encore à Fortunat la vie de S. Marcel Evêque de Paris ; et Surius l'a fait imprimer sous son nom. Mais nous avons montré ailleurs par des raisons qui nous paroissent convaincantes jusqu'à ce qu'on nous en ait donné de meilleures, que cette vie appartient plutôt à l'autre Fortunat, dont nous avons fait l'histoire en son lieu. ' Il est vrai que le P. Dubois de l'Oratoire, dans son histoire de l'Eglise de Paris, emploïe divers raisonnements pour établir le contraire ; mais après les avoir pesés avec les nôtres, ils nous paroissent ne pouvoir les contrebalancer.

Sur. 1. Nov. p. 14-17.

Dub. hist. Eccl. Par. p. 46.

La réputation qu'avoit Fortunat de Poitiers d'écrire beaucoup de vies de Saints, a porté plus que d'autres motifs plus réels, à lui faire honneur de quelques autres ouvrages de même nature, outre ceux dont on vient de faire l'énumération. M. de Marca a prétendu qu'il étoit encore Auteur des actes de S. Denys Evêque de Paris, publiés par M. Bosquet ; et M. Adrien Valois lui a aussi attribué la vie de S. Lubin Evêque de Chartres. Mais on n'apperçoit aucun fondement pour appuïer l'une ou l'autre prétention. Il est presque certain que les actes de S. Denys sont plus récents que Fortunat ; et il n'y a qu'à lire avec quelque attention la

vie de S. Lubin, pour y reconnoître la plume d'un clerc de l'Eglise que ce Prélat avoit gouvernée.

§ III.

SES ÉCRITS PERDUS.

Après tout ce que nous avons dit du talent, du zéle, et de l'application de Fortunat à écrire tant en prose qu'en vers, on n'aura pas de peine à croire qu'il n'ait composé plusieurs autres ouvrages que ceux dont nous venons de faire le dénombrement.

Paul. gest. Long. l. 2. n. 23.

Sigeb. seri. c. 45.

1°. Outre la vie de S. Severin qui s'est perduë, comme on l'a déja remarqué, ' Paul Diacre d'Aquilée, qui paroît avoir eu une connoissance particuliere de l'histoire de nôtre Prélat, assûre qu'il avoit fait des hymnes pour toutes les fêtes de l'année.' Sigebert témoigne la même chose, apparemment sur l'autorité précedente ; car il ne dit point qu'il les ait vûes par lui-même. Quoiqu'il se trouve dans les poësies de Fortunat qui nous restent quelques Hymnes pour diverses fêtes de l'année, comme Noël, Pâque, la Sainte Croix, il ne paroît pas néanmoins que ce soit là le recüeil dont parlent ces Ecrivains, et qu'on auroit inseré parmi les poëmes de Fortunat. Ce qui nous le persuade, c'est d'une part que les Hymnes que nous avons, sont en trop petit nombre, et que de l'autre elles sont dispersées en divers livres ; au lieu que Paul Diacre donne clairement à entendre que celles dont il parle, faisoient un recüeil suivi et séparé, et qu'elles étoient en assez grand nombre ' Trithéme en compte jusqu'à soixante-dix-sept. Mais comme il ne paroît pas les avoir luës, on doit dire qu'on ne sçait rien du nombre que contenoit ce recüeil, qui est perdu, si non en tout, au moins en partie. Restriction que nous croïons devoir ajoûter, parce qu'on peut avoir fait passer quelques-unes de ses Hymnes dans le recüeil qu'on a des autres poësies de Fortunat, et que l'Eglise peut en avoir retenu quelques autres dans ses Offices.

Trith. seri. c.

Sigeb. ibid.

Fort. car. l. 10. c. 12. | l. 11. c. 17. 18.

2°. ' Sigebert fait encore mention d'un Itineraire de Fortunat, comme d'un écrit particulier. ' On trouve à la vérité dans quelques-uns de ses poëmes, des descriptions de divers voïages qu'il avoit entrepris. Mais ces poëmes sont trop peu de chose pour remplir l'idée qu'on nous donne d'un Iti-

neraire. On pourroit croire que ce ne seroit autre chose 'que la Letre en prose à S. Grégoire de Tours, qui se lit à la tête de ses poësies, et dans laquelle notre Poëte remarque en peu de mots la route qu'il prit pour venir d'Italie en France. Mais ce n'est point encore-là l'Itineraire que l'on cherche; 'et Paul Diacre qui semble en parler, dit expressément qu'il étoit en vers. Il y a donc toute apparence que c'étoit un poëme fait exprès, qui contenoit la relation détaillée du voïage de Fortunat d'Italie en France, suivant le plan qu'il en trace dans sa letre à S. Grégoire, et que Paul Diacre paroît avoir copié en partie sur le poëme même. Fortunat en a aussi laissé une idée sur la fin du quatriéme livre de la vie de S. Martin, où il fait prendre à son ouvrage en l'envoïant en Italie, la même route qu'il avoit tenuë en venant en France.

l. 1. c. 1.

Paul. ibid.

3°. 'Platine dans la vie du Pape Jean III attribuë à Fortunat un traité *De l'art de regner*, adressé au Roi Sigebert. On ne voit point que ce soit aucun des poëmes qu'il adresse à ce Prince, ni de ceux où il fait son éloge, non plus que son épithalame. Ainsi il faut dire, ou que cet ouvrage est perdu, ou qu'il est encore enseveli dans la poussiere de quelque bibliothéque. 'On dit qu'il y en a effectivement encore quelques-uns du même Auteur, qui n'ont point vû le jour. Mais on ne nous les fait point autrement connoitre. Il ne faut pas au reste mettre de ce nombre 'le livre, qui dès le IX siécle se trouvoit dans la bibliothéque de S. Riquier en Ponthieu, sous ce titre, *Medietas Fortunati*; parce que ce n'est que le recüeil de ses poësies, à qui l'on s'étoit avisé de donner cette dénomination.

Fort. vit. p. 29.

Bail. jug. poë. lat. p. 541.

Spic. t. 4. p. 485

'Divers Auteurs, entre autres Gaspar Barthius et Samuel Bochard, ont crû devoir donner à Fortunat le poëme intitulé Phœnix, que d'autres attribuent à Lactance, entre les œuvres duquel il est imprimé, et le P. Sirmond à Théodulfe d'Orleans.

Fab. bib. lat. app. p. 13.

§ IV.

SON GENIE, SA MANIERE D'ECRIRE, SON ERUDITION.

Tous ceux qui ont connu Fortunat, ou personnellement ou par la lecture de ses écrits, ont fait beaucoup de cas de son génie et de la beauté de son esprit. 'S. Grégoire de Tours s'étant engagé à écrire les miracles qui s'opéroient tous les

Gr. T. mir. M. l. 1. pr.

jours, et qui s'étoient déja opérés par l'invocation de S. Martin, souhaitoit avoir ou S. Severe Sulpice, ou Fortunat de Poitiers, pour l'exécuter d'une maniere qui fût digne du sujet. Ce n'est pas le seul endroit où S. Grégoire parle avec éloge du talent de Fortunat pour bien écrire. ' Il en étoit si persuadé, qu'il se flattoit qu'un jour il donneroit un nouveau relief à ce qu'il avoit écrit sur S. Martin, en tournant en vers ce qu'il avoit dit en prose.

Fort. vit. M. l. 1 pr.

' Paul Diacre d'Aquilée n'en avoit pas une idée moins avantageuse. Il regardoit sans difficulté nôtre Prélat comme le premier Poëte de son temps, qui s'étoit fait le plus de réputation par la douceur et les autres beautés de ses poësies. ' Hilduin Abbé de S. Denys témoigne, que bien que Fortunat ne sçût pas le grec, il avoit néanmoins acquis un sçavoir éminent, et que personne en son siécle n'avoit plus de belles dispositions pour écrire. C'est ce qu'il exprime par le terme de *Scholasticissimus*, qui suffit seul pour rendre sa pensée. ' Aimoin reconnoissoit aussi dans les poësies de Fortunat une fécondité de génie, jointe à une douceur et à un air aisé qui charment les Lecteurs.

Paul. gest. Long. l. 2. n. 23.

Fort. vit. p. 27.

Aim. l. 3. c. 13.

' Les Critiques qui sont venus depuis, n'ont pas marqué moins d'estime pour nôtre Poëte. Barthius entre autres, ne peut assez admirer son génie extraordinaire et l'heureuse facilité de sa veine poëtique. Suivant le jugement qu'il en porte, Fortunat étoit tel qu'il a mérité de servir de modéle à ceux qui l'ont suivi. ' Il étoit même digne de paroître dans un meilleur siécle ; et il a moins d'honneur d'être le premier de ceux de son temps, qu'il n'en auroit acquis, s'il avoit vêcu au siécle des anciens Poëtes.

Barth. adv. l. 45. c. 3. | Voss. poë. lat. c. 5. p.251.2.

Bail. jug. poë.lat. p. 541-543.

Mais sans pousser si loin son éloge, il suffiroit peut-être de dire, que Fortunat auroit été estimé, même parmi ces premiers Poëtes, pour la facilité merveilleuse qu'il avoit à faire des vers. ' On remarque en effet, qu'il les faisoit ordinairement sur-le-champ, sans effort, sans étude, sans méditation. Il est vrai qu'on ne peut pas dire pour cette raison, qu'il y ait beaucoup de ses vers parfaitement beaux. On en trouve au contraire qui ne valent rien, d'autres où il y a de l'obscurité et divers endroits qui ne sont pas naturels. ' En d'autres il a porté la licence un peu trop loin, ne faisant pas difficulté de dire *Diacni*, pour *Diaconi*. Il ne laisse pas après tout d'y en avoir plusieurs fort ingénieux, remplis d'agréments pour le

Fort. ib. p. 13.14.

Car. l. 4. c. 15.

tour poëtique qui s'y fait sentir, et même assez fleuris. Nôtre Poëte est sur-tout fleuri et agréable dans ses descriptions géographiques. C'est le genre où il a ordinairement le mieux réussi.

Outre les défauts déjà marqués, ' on lui reproche encore de ne s'être pas mis en peine d'éviter les fautes de quantité. Il est vrai qu'on observe aussi-tôt, que ce défaut lui étoit commun avec les autres Poëtes chrétiens, qui abandonnoient cette exactitude aux profanes du paganisme. On met aussi au rang de ses défauts, de ne s'être point fait scrupule d'user de termes profanes de la gentilité, et d'emploïer dans ses poësies les noms de divinités fabuleuses. Mais c'est peut-être qu'en son temps il n'y avoit plus rien à craindre du côté de la fausse religion: et c'est apparemment pour cela que les Poëtes modernes ne font pas difficulté de suivre son exemple. Bail. ib.

Quant à la prose de Fortunat, elle retient presque par-tout le génie de son siécle, qui consistoit à embrouiller le discours et à le rendre presque inintelligible, à force de vouloir faire parade d'une fausse éloquence, c'est-à-dire une grande abondance de mots extraordinaires, emploïés sans arrangement. Presque toutes ses letres et ses préfaces à la tête de ses vies de Saints, sont écrites en ce genre de style. Il y a cependant quelques autres de ses pieces qui, aïant été apparemment plus travaillées, ou pour mieux dire qu'il avoit composées avec plus de simplicité, se trouvent dégagées de cet embaras de longues périodes et de mots qui ne signifient rien. Telles sont, comme on l'a déjà remarqué, ses explication de l'Oraison Dominicale et du Symbole des Apôtres; mais sur-tout la premiere de ces deux pieces. Il s'est donné au reste et dans sa prose et dans ses vers une très grande licence, à l'égard d'une infinité de termes de la langue, qu'il a défigurés et rendus barbares de latins qu'ils sont de leur nature; soit en changeant leur terminaison, leur construction, leur nombre, etc., soit en y ajoûtant ou retranchant quelques syllabes. Brower a fait une assez longue liste de ces termes ainsi défigurés dans les écrits de Fortunat, et y a joint ceux qui sont contre la prosodie. Tout cela n'a pas empêché qu'il n'ait passé en son temps, pour aussi bon Orateur qu'habile Poëte.

Aux titres de Poëte et d'Orateur, il réunissoit encore la qualité de Sçavant pour le siécle où il vivoit. On a déja vû

qu'il avoit assez bien étudié les belles Letres en sa jeunesse; et ses écrits font juger qu'il possedoit la mythologie, et qu'il avoit lû l'histoire profane. ' On ne doit pas non plus douter qu'il ne s'appliquât, depuis sa retraite en France, à la lecture des Auteurs ecclésiastiques; puisque sainte Radegonde, qui étoit sous sa direction, les lisoit elle-même. Il avoit sur-tout fait beaucoup d'usage des écrits de S. Augustin. Son explication du *Pater* nous en est une preuve incontestable. Ce n'est pas au reste le seul écrit, où il ait fait passer les sentiments de ce saint Docteur. On en trouve encore divers traits et dans ses vies de Saints et dans ses poësies. Dans celles-ci aïant occasion de parler de J. C. et de sa grace, il s'exprime de la sorte :

Fort. car. l. 8. c. 1. p. 184.

' Inspirans animum, votum affectumque ministrans,
Et sine quo nullum prævalet esse bonum.
' Unde genus hominum placeat, Tu summe, ministra;
Nam nisi Tu dederis, prospera nullus agit.

l. 5. c. 4. v. 3. 4.
l. 10. 2. 3. v. 3. 4.

Pour avoir quelque notion de la doctrine de Fortunat sur les autres points principaux de la religion, il n'y a qu'à lire son exposition du *Credo*. L'on y trouvera un abregé fort juste de ce qu'on doit croire sur cette matiere. Seulement l'opinion de Fortunat sur le jugement des vivants et des morts, paroîtra un peu singuliere.

§ V.

EDITIONS DE SES ŒUVRES.

On a déja rendu compte, à mesure que l'occasion s'en est présentée, des pieces de Fortunat imprimées séparément de ses autres écrits. Il n'est plus question ici que de donner le dénombrement des éditions qu'on a faites de toutes, ou presque toutes ses œuvres réunies ensemble.

' La premiere de cette nature, dont nous aïons connoissance, est celle qui parut à Caglier ou Cagliari en Sardaigne l'an 1573. Mais elle ne contient que les hymnes de nôtre Poëte, rétablies dans leur intégrité par les soins de Cassandre.

Bibl. barb. t. 1. p. 422. 1.

' Il y en eut une autre édition l'année suivante, au même endroit chez Nicolas Canyelles, dont le public est redevable à Jacques Salvator. Mais outre qu'il s'est glissé quantité de fautes

Fort. vit. p. 19. | Boll. 8. jun. p. 72. n. 3.

fautes dans le texte, cette édition est très-imparfaite d'ailleurs, et ne contient que huit livres des poësies de Fortunat. Ces défauts n'empêcherent pas ' qu'elle ne fût renouvellée à Venise chez les héritiers de Jaques Simbenius l'an 1578, ' et six ans après, c'est-à-dire en 1584 à Cagliari en un volume in-8° ; puis à Cologne l'an 1600 en un petit volume in-16°. On eut soin de joindre dans ces deux dernieres, et peut-être aussi dans les deux précedentes, quoiqu'on ne le marque pas, les explications du *Pater* et du *Credo*, qui avoient vû le jour dès 1555, comme on l'a observé.

Fort. ib. | bib. Barb. ib. Lip. bib. ph. t. 2. p. 1197. 1.

' Christophe Brower Jesuite, voïant avec peine que ce qu'on avoit publié des poësies de Fortunat, étoit si imparfait, entreprit d'en donner une édition complete. A cet effet il rechercha avec soin les anciens Mss. et fut assez heureux pour en déterrer trois principaux : l'un de l'église métropolitaine de Tréves, le second dont il fait beaucoup d'estime, de l'abbaïe de S. Gal, et le troisiéme du monastere de Sigeberg. Il recouvra aussi les fragments d'autres manuscrits, et confera le tout avec les imprimés de Cagliari, de Venise, de la bibliothéque des Peres de Paris, et ce qui se trouve de Fortunat dans le recueil de Georges Fabricius. Ce fut avec ces secours que Brower publia son édition.' Elle parut pour la premiere fois à Maïence chez Balthasar Lippius, l'an 1603 en un volume in-4°. Il y a faute dans la liste des Poëtes chrétiens à la tête des poësies de Paulin de Perigueux, où l'on a marqué cette édition de l'année 1634. C'est de la même que nous nous sommes servis, pour faire l'énumeration des écrits de Fortunat ; et nous y avons suivi le même ordre dans lequel ils sont imprimés dans cette édition.

Fort. ib. p. 19. 20.

Bib. S. Vin. Cen.

L'Editeur a eu soin de l'enrichir de notes, qui répandent beaucoup de lumiere sur le texte original, mais qu'on auroit pû rendre encore plus lumineuses. A la tête se lit la vie de l'Auteur, que Brower a tirée de ses propres ouvrages, et des Ecrivains qui ont parlé de lui avec plus de connoissance. Il y a beaucoup de recherches dans cette piece, et l'on n'a rien de meilleur pour l'histoire de nôtre Poëte.

Soit que les exemplaires de cette édition fussent épuisés, ou que l'Editeur s'apperçût qu'il n'avoit pas donné à son travail toute sa perfection, il revit depuis avec un nouveau soin le texe original, et le fit remettre sous la presse au même endroit et en même volume, après y avoir ajoûté les poë-

[a] Cave, p. 344. 1. | Fab. bib. lat. app. p. 40. | Syll. poé. chr.

Bibl. Cord. p. 51... | Bodl. p. 259. | ... Tell. p. 23. 2.

Lip. ib. t. 1. p. 249. 2.

Bib. PP. to. 10. p. 550-618.

t. 8. p. 752-837.

mes sacrés de Raban Maur. [a] On est partagé sur l'année que parut cette nouvelle édition de Fortunat par Brower, que nous n'avons encore pû voir par nous-mêmes. MM. Cave et Fabricius avec la liste des Poëtes chrétiens dont on a parlé, la marquent de l'an 1616.′ Mais les catalogues imprimés des meilleures bibliothéques ne mettent cette édition, qui doit mériter la préference, qu'en 1617, chez Bernard Gaultier. ′ Lipenius fait mention d'une autre édition de Fortunat, comme faite à Cologne la même année 1617, et en même volume. Il ajoûte qu'elle y fut renouvelée en 1624. N'auroit-il point pris la premiere pour celle de Maïence dont il ne parle point, et l'autre pour celle de Paris dans la bibliothéque des Peres de l'année 1624, qui est la seconde époque qu'il marque ?

Quoiqu'il en soit, ′ ce fut sur la seconde édition de Brower, que les écrits de Fortunat ont été insérés dans le dixiéme volume de la derniere bibliothéque des Peres faite à Lyon en 1677. On auroit dû se servir du même modéle, lorsqu'en 1644 on les fit entrer dans le huitiéme ′ tome du même recueil qui parut à Paris la même année. C'est pour ne l'avoir pas fait, que ces écrits s'y trouvent transposés, mutilés, et d'ailleurs fort défectueux. Les quatre livres de la vie de saint Martin en font le frontispice ; et à l'épitre dédicatoire qui se lit à la tête, on a joint l'autre épitre ou préface, par laquelle Fortunat adresse à S. Grégoire de Tours le premier livre de ses poësies diverses. On conviendra assurément que ce n'est pas-là la place de cette préface. Ce n'est pas encore tout. Hors cette préface, on a retranché tout le reste du premier livre des poësies diverses, avec dix poëmes du quatriéme livre, et les letres en vers et en prose adressées à S. Martin de Brague. Puis de ces quatriéme et cinquiéme livres on n'en a fait qu'un seul : de sorte qu'au lieu d'onze livres de poësies diverses cette édition n'en compte que dix. On en a encore retranché tous les acrostiches, quelques hymmes sur la Croix et les mysteres du Seigneur ; le poëme *de partu Virginis*, les explications du *Pater* et du *Credo*, et les trois derniers poëmes intitulés *Suppléments*. Encore dans cette longue liste de retranchements ou de lacunes, ne marquons-nous que les principales, sans rien dire des autres défauts, ni du changement assez bizarre qu'on a fait dans les titres des poëmes. Il est à craindre qu'on ait fait les mêmes fautes, et

apporté la même négligence, en donnant place aux écrits de nôtre Poëte dans les autres bibliothéques des Peres, tant de Paris que de Cologne, qui ont précedé celle de 1644.

Au reste quelque imparfaite et quelque défectueuse que soit l'édition de Fortunat dans ce dernier recueil de Paris, on ne laisse pas d'y trouver de quoi rétablir une faute qui s'est glissée dans l'édition de Brower. Dans celle de Paris dont il est ici question, le septiéme poëme du troisiéme livre, adressé à Felix de Nantes, sur la fête de Pâque, commence, ce qui est fort naturel, par les quatre vers suivants :

Salve festa dies toto venerabilis ævo,
Qua Deus infernum vicit, et astra tenet.
Ecce renascentis testatur gratia mundi,
Omnia cum Domino dona redisse suo.

Au lieu de cet ordre, qui paroît sans difficulté être celui qu'a suivi l'Auteur même de la piece, ces quatre vers se trouvent insérés dans le corps du poëme de l'édition de Brower. Encore n'y sont ils pas de suite.

De même à la fin du dixiéme livre dans la même édition, il manque un vers avant les quatre derniers. Il se trouve dans l'édition de Paris ; et le voici :

Immortale piis actibus auge decus.

Peut-être découvriroit-on encore d'autres défauts, si l'on se donnoit la peine de conférer en entier ces deux differentes éditions.

On voit par-là que ce ne seroit pas un travail inutile pour le public, que d'entreprendre une nouvelle édition des œuvres de Fortunat. 'Le P. Labbe l'avoit fait esperer en son temps; mais il ne paroît point qu'il ait exécuté son dessein projetté, ' quoiqu'il assurât qu'elle étoit toute prête à passer sous la presse (XXIII).

Fab. ib. p. 41.

Du Pin, bib. t. 6. p. 207.

BAUDONIVIE,

Religieuse a Poitiers.

' Presque tous les Ecrivains modernes, qui ont parlé de cette pieuse et sçavante fille, ont défiguré son véritable nom. Au lieu de Baudonivie, les uns la nomment Ban-

Sur. 13. aug. p. 536 | Mir. auct. c. 183 | Voss hist.lat. l.2. c.22. | Du Pin. bib. t. 6. p. 207.

doninie, ou Baudomine, les autres Baudonivie ou Baudo-
Mab. a-t. B. t. 1. p. 326. n. 2. ninienne. ' Dès son enfance elle fut élevée près de sainte Radegonde, dans le monastere que cette pieuse Reine avoit fondé à Poitiers, connu depuis sous le nom de Sainte Croix. Etant entrée, autant que tout autre, dans le dessein de la sainte Fondatrice, qui vouloit que ses filles joignissent la lumiere à la pieté, Baudonivie à la faveur de ses instructions salutaires, fit beaucoup de progrès dans les Letres et la vertu. On juge en effet par l'ouvrage qu'on a d'elle, qu'elle avoit lû avec fruit l'Ecriture sainte et les Auteurs ecclésiastiques ; et la modestie et l'humilité avec lesquelles elle y parle d'elle-même, font voir qu'elle avoit sçû y conformer ses sentiments.

Il faut bien qu'elle eût du mérite et du talent au-dessus de
n. 1. ses compagnes ; ' puisque celles-ci, l'Abbesse à leur tête, l'en-
n. 2. gagerent à écrire la vie de sainte Radegonde.' Elle ne s'y rendit qu'avec une peine que son obéissance seule fut capable de vaincre. Mais comme l'Evêque Fortunat avoit déja écrit sur le même sujet, Baudonivie se borna à recueillir ce qu'il avoit omis de principal dans son histoire. Ce fut donc pour y suppléer, et sans rien répéter de ce que cet Ecrivain avoit déja dit, qu'elle entreprit son ouvrage.

Ibid. ' Elle y mit la main sous l'épiscopat de Fortunat, et par conséquent tout à la fin du VI siécle, ou les premieres années du siécle suivant. Elle a réussi à nous y donner un détail de faits interessants ; et l'on a peu de vies de ces temps-là écrites avec plus de discernement, de justesse, de candeur, de pieté. Pour l'authenticité, l'on n'en peut douter ; c'est un témoin oculaire et conduit par l'amour de la vérité, qui y parle. Le style de la piece est simple, naturel, plus clair et moins embarrassé que celui de Fortunat. On y voit très-peu de ces faux ornements, dont la plûpart des Ecrivains de ces temps-là affectoient de revêtir leurs discours. On n'y trouve point non plus de cet insipide merveilleux qui leur étoit trop ordinaire, et il y a peu de miracles.

n. 1. ' Baudonivie adressa son ouvrage à Dedimie son Abbesse, qui avoit succedé à Leubouere, dont on a eu occasion de parler ailleurs, et aux autres Religieuses de la maison, par une
n. 2. préface qui se lit à la tête.' Elle n'y prend point d'autre qualité que celle de la plus petite des plus petites, *minima omnium minimarum* : ce qui revient au titre de Serviteur des Serviteurs de Dieu, et qui prouve, comme on l'a remarqué en un autre

endroit, que cette façon de parler étoit alors passée à l'usage des Moines et des Religieuses même, comme à celui des Evêques. ' Au reste c'est sans fondement que des Auteurs en citant Baudonivie, lui donnent le titre d'Abbesse. Il ne paroît nulle part qu'elle ait jamais été revêtue de cette dignité.

Besli, Ev. de Poit p. 9.

On imprime ordinairement son ouvrage à la suite de celui de Fortunat sur le même sujet. Ce sont en effet deux livres de la même histoire ; et l'on ne peut s'instruire à fond de celle de sainte Radegonde, sans les lire tous les deux. ' Surius les a publiés de la sorte, mais après avoir retouché, ou plutôt gâté le style de celui qui appartient à Baudonivie. ' Dom Mabillon l'aïant rétabli dans sa premiere intégrité sur trois manuscrits, l'un de S. Germain-des-Près, l'autre de saint Thierri près de Reims, et le troisiéme de M. d'Herouval, a joint ensemble ces deux écrits dans le premier volume des actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît.

Sur. 13. Aug. p. 636-645.

Mab. ib. p. 326. 334.

' On a déja observé qu'Hildebert Evêque du Mans se servit de l'un et de l'autre, pour composer une nouvelle vie de sainte Radegonde, et qu'ils ont été traduits en nôtre langue et imprimés à Poitiers en 1527 et 1622.

ana. t. 1. p. 296 297.

S. AUNACAIRE,

Evêque d'Auxerre.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' Aunacaire, plus connu sous le nom d'Aunaire, nâquit à Orleans de parents distingués par leur noblesse et leurs grands biens. Son pere se nommoit Pastor et sa mere Ragnoare. Il eut un frère, qui fut Evêque d'Orleans, sous le nom de S. Austrene, et une sœur qui fut mere de S. Loup Evêque de Sens. Quand le jeune Aunacaire fut parvenu jusqu'à un certain âge, on le mit à la Cour du Roi Gontran, où loin de s'amuser à ce qui fait l'occupation ordinaire des Courtisans, il ne se plaisoit qu'à lire les bons livres. Cette

Lab. bib. nov. t. 1. p. 419. 528. 566.

heureuse disposition prépara les voïes à la grâce que Dieu lui
p. 419. 529. fit de le dégoûter du monde. ' Il alla secretement au tombeau de S. Martin, où il s'engagea dans la Cléricature, et se retira ensuite près de Syagre Evêque d'Autun, l'un des plus grands Prélats de son siecle. Il fit à cette Ecole tant de progrès dans les sciences ecclesiastiques et la pieté, qu'au bout de quelques années il fut élû Evêque d'Auxerre. Son ordination est marquée au trente-uniéme de Juillet, jour de la Fête de S. Germain, l'un de ses saints prédecesseurs. Mais on en ignore l'an-
Conc. t. 5. p. 920. née précise. ' Elle se fit néanmoins quelque temps avant le IV Concile de Paris tenu en 573, auquel nôtre Prélat assista, et souscrivit le quinziéme des simples Evêques, et avant onze autres présents : ce qui marque qu'il avoit déja quelques années d'épiscopat.

Lab. ib. p. 529. ' L'Eglise d'Auxerre eut en sa personne un Pasteur doué de toutes les vertus qui font les vrais Evêques : attentif à l'instruction des Clercs pour laquelle il avoit un talent particulier, tendre et compatissant aux besoins des pauvres, zélé pour les intérêts temporels et le salut de tout le monde, brûlant d'ardeur pour le culte de Dieu. Il n'en faut point d'autre preu-
p. 420. 421. ve, que tout le bien qu'il fit dans son Diocèse, ' et les fréquentes prieres publiques qu'il y établit. La véneration qu'il avoit pour S. Amateur et S. Germain, qui avoient gouverné la même Eglise avant lui, le porta à engager Etienne Prêtre Africain, dont on a parlé, à écrire la vie du premier, et à mettre en vers celle du second, déja écrite par Constance.

p. 352. 363. | Mab. act. B. t. 2. p. 78. c. 5. ' La réputation de S. Aunacaire étoit si grande, qu'elle attira près de lui S. Austregisile depuis Evêque de Bourges, et S. Valeri. Il donna la tonsure au premier, l'ordonna soûdiacre, et l'éleva même au diaconat, si l'on s'en rapporte à un autre monument que celui de sa vie. Il retint l'autre dans son monastere de S. Germain, où il s'exerça dans la pratique de toutes les vertus.

Il y avoit déja plusieurs années, que nôtre saint Prélat rem-
Conc. ib. p. 971. plissoit le Siege d'Auxerre, ' lorsqu'en 581 se tint le I Concile de Mâcon. Il y assista, et eut part à ses decrets, qu'il souscrivit le huitiéme des Evêques qui s'y trouverent, immédiate-
p. 988. ment après S. Syagre d'Autun. ' Quatre ans après il y eut un autre Concile au même endroit, et il fut encore du nombre des Peres qui le composerent. Sa souscription s'y lit la
Gr. T. hist. l. 9. c. 41. dixiéme entre les autres. ' Il est aussi un des dix Prélats, qui

se trouvant près du Roi Gontran, travaillerent à pacifier les troubles excités dans le monastere de sainte Radegonde, et qui écrivirent à ce sujet aux Evêques du I Concile de Poitiers. ' Enfin après un épiscopat, non de quarante-quatre ans, comme le marquent l'Auteur de sa vie et le Moine Eric, mais d'environ trente-cinq ans, il mourut en odeur de sainteté, et fut inhumé dans l'église de l'abbaïe de S. Germain, à laquelle il avoit donné des biens considérables. L'Eglise l'honore le vingt-cinquiéme de Septembre, qui fut le jour de sa mort.

Lab. ib. p. 530. 560.

§. II.

SES ÉCRITS.

Les écrits qui nous restent de S. Aunacaire, ne sont point de longue haleine ; mais ils ne laissent pas d'avoir leur mérite. Ils servent sur-tout à nous faire voir quelle étoit la discipline de son Eglise sous son épiscopat, et quel étoit le zéle et l'attention de ce saint Evêque pour l'y maintenir dans son intégrité.

1°. ' Le plus considérable sont des decrets au nombre de quarante-cinq, qu'il fit dans un Synode, où se trouverent sept Abbés, trente-quatre Prêtres et trois Diacres, qui tous les ont souscrits après l'Evêque. Ces decrets pour la plûpart ne font que renouveller ce qui avoit déja été réglé dans le II Concile de Mâcon, et d'autres qui l'avoient précédé. On place ordinairement ce Synode en 578 ; mais il est presque certain qu'il ne se tint qu'après 585, qui est l'époque de la tenue du II Concile de Mâcon. ' De sorte qu'on seroit fondé à ne le mettre avec Dom Mabillon qu'en 590. ' D'autres l'ont renvoïé jusqu'en 614 : ce qui est insoûtenable, puisqu'il y avoit alors plusieurs années que S. Aunacaire n'étoit plus au monde.

Conc. ib. p. 956. 962.

Mab. an. l. 2. n. 28.

Conc. ib. p. 962.

' Les points qu'il établit par ces decrets, sont tous importants pour la discipline de l'Eglise et celle des monasteres. Les principaux roulent sur les mariages incestueux, la continence des Prêtres et des Diacres, la maniere de célebrer certaines veilles de Fêtes, l'extirpation de quelques restes des superstitions du paganisme, nommément le sort des Saints, qui y est proscrit comme contraire à l'esprit du Christianisme. Le dernier decret porte excommunication pour un an con-

p. 957-961. G. t. 1. p. 361-367.

tre ceux qui mépriseroient ou négligeroient d'observer tous les autres.

Lab. bib. nov. t. 1. p. 420. 421.

2°. ' On a encore de S. Aunacaire un reglement, pour établir chaque jour de l'année les litanies ou prieres publiques. Il y assigne l'ordre que les Eglises de son Diocèse devoient suivre dans cette sainte pratique, afin d'éviter la confusion, et que chacune le fît à son jour marqué.

p. 421. 422.

3°. ' On nous a aussi conservé la letre, que nôtre Prélat écrivit au Prêtre Etienne pour l'engager à travailler aux vies de S. Amateur et de S. Germain. Elle est écrite avec autant de politesse que de pieté ; et le style n'en est pas mauvais pour le temps. On l'a jointe à l'éloge de S. Aunacaire inséré dans l'histoire des Evêques d'Auxerre, ' d'où les Continuateurs de Bollandus l'ont fait passer à la tête de la vie de S. Amateur au premier jour de Mai.

Boll. 1. Mai. p. 50.

4°. ' Enfin nous avons deux letres du Pape Pélage à S. Aunacaire. Elles sont fort honorables à sa mémoire, et en supposent au moins deux autres de sa part. Mais celles-ci sont perduës, et peut-être plusieurs autres que le saint Evêque avoit eu occasion d'écrire.

FAUSTE,

Moine de Glanfeuil.

On n'entrera point ici dans la discussion des difficultés que divers Sçavants de la fin du dernier siécle ont fait naître sur la célebre mission de S. Maur du Montcassin en France. Jusqu'à ce qu'on ait détruit la dissertation que Dom Ruinart a publiée en nôtre langue à ce sujet, et qui se trouve en Latin à la fin du premier volume des Annales de Dom Mabillon, nous sommes en droit de suivre une tradition de près de neuf cents ans, qui a toujours pris S. Maur Fondateur et premier Abbé de Glanfeuil en Anjou, pour l'Eleve chéri de S. Benoît du Montcassin.

Mab. act. B. t. 1. p. 278. n. 5.

' Lorsqu'il fut envoïé en France vers 543, on lui donna pour compagnons de voïage quelques autres Moines de la maison. Fauste qui fait le sujet de cet article, fut du nombre. Il eut part à l'établissement du monastere du Glanfeuil,

le

le premier de l'Ordre de S. Benoît, qu'on vit en France, [a] et continua pendant l'espace de quarante-six ans à y soûtenir la discipline réguliere. Ce long séjour qu'il y fit, joint à l'ouvrage qu'il composa et qui regarde nôtre histoire, nous met en droit de l'associer à nos Ecrivains. Deux ans après le décès de S. Maur, Fauste reprit le chemin d'Italie, et se retira au monastere de Latran à Rome, où les Moines du Mont-Cassin s'étoient refugiés après la destruction de leur monastere. ' Là à la priere de ses freres, l'Abbé Theodore à leur tête, il écrivit la vie de S. Maur, et la présenta au Pape Boniface, qui la jugea digne de son approbation. ' Léon de Marsi Cardinal d'Ostie, croit que c'étoit Boniface III, qui occupoit le S. Siege en 606. Mais il y a plus d'apparence que ce fut Boniface IV son successeur dès l'année suivante 607. Fauste finit ses jours à Rome, et fut enterré dans le monastere de Latran. ' Il est honoré comme Saint, et en cette qualité Bollandus rapporte ce que l'on sçait de sa vie au quinziéme de Février.

[a] an. l. 7. n. 24. 45.

act. ibid.

an. ib. n. 25.

Boll. 15. Feb. p. 839-841.

' Il paroît que l'ouvrage de Fauste n'étoit guéres répandu dans le public, et qu'il étoit même inconnu en France avant l'an 863. Alors Eudes ou Odon Abbé de Glanfeuil, l'aïant recouvré de la maniere qu'il le raconte lui-même dans une letre qui se lit à la tête, il prit soin de le publier de nouveau. Mais il se donna malheureusement la licence de le retoucher ; et en le retouchant il ajoûta de nouvelles fautes à celles que l'Auteur original, qui écrivoit dans un païs éloigné des lieux où les choses s'étoient passées, et plus de cinquante ans après l'évenement de la plûpart, y avoit pû faire lui-même. Cela n'a pas néanmoins empêché que tous les Ecrivains postérieurs tant Italiens qu'autres, jusqu'à Guillaume Cave inclusivement, qui ont eu occasion de parler de cette vie de S. Maur, ne l'aïent reconnue sans difficulté pour l'ouvrage de Fauste. Tels sont Léon d'Ostie, ' Pierre Diacre du Mont-Cassin, Sigebert, Vossius, et une infinité d'autres, qu'il seroit inutile et trop ennuïeux de nommer.

Mab. act. ibid. p. 275.

Petr. Diac. scri. c. 2. | Sig. scri. c. 32. | Voss. hist. lat. l. 2. c. 23. | Cave, p. 374. 2.

Fauste y entre dans un grand détail des actions du Saint. Mais il ne les rapporte pas avec assez de précision ; et il y a trop suivi le génie de son siécle, en donnant trop dans le merveilleux. ' Il adresse son écrit par une espece d'épitre dédicatoire, à tous les Moines du monde Chrétien, dans laquelle il a eu soin de faire en abregé sa propre histoire. Il y prend à la

Mab. ib. p. 275-278.

tête le titre de Serviteur des Serviteurs de J. C. qui étoit, comme on l'a vû, fort en usage au VII siécle, tant parmi les Evêques et les Abbés, que les simples Moines, et même les Vierges consacrées à Dieu.

Sur. 15. Jan p. 341-357.

Surius nous a donné l'ouvrage de Fauste au quinziéme jour de Janvier. Mais outre les autres fautes qui se sont glissées dans son édition, l'on n'y trouve point la préface de Fauste, qui suit son épitre dédicatoire.

Boll. 15. Jan. p. 1039-1050.

Après Surius, Jacques du Breuil et Bollandus ont fait réimprimer le même ouvrage en son entier. Celui-ci, qui l'a placé dans son grand recüeil au même jour que Surius, l'a accompagné de remarques qui n'y sont pas inutiles.

Mab. ibid. p.274-298.

C'est sur ces deux dernieres éditions et sur divers manuscrits, que Dom Mabillon l'a fait entrer dans la collection des actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît. Il a eu soin d'y joindre un avertissement et des notes, où il ne dissimule point les fautes de l'original.

Cave. ibid.

Cave confondant Fauste de Glanfeuil avec Fauste d'Agaune, qui fleurissoit dès le commencement du siécle précedent, et dont nous avons donné l'histoire, lui attribue la vie de S. Severin Abbé d'Agaune.

QUELQUES VIES ET ACTES

DE DIVERS SAINTS.

On nous a conservé quelques vies et actes de divers Saints, auxquelles il seroit fort difficile d'assigner une année précise, quoiqu'elles nous paroissent appartenir au commencement de ce siécle. C'est ce qui nous porte à en rendre compte ici sous un seul et même titre.

Nous commençons par les deux vies de S. Yrier Abbé en Limousin, qui bien que différentes entre elles, non à la vérité pour le fonds des choses, mais pour la qualité du volume, semblent s'être suivies d'assez près l'une et l'autre. On est redevable de la plus courte comme de la plus diffuse à Dom Mabillon,

Mab. act. B. t. 1. p. 349-352.

qui a publié la premiere sur un manuscrit de Marmoutier, dans le premier volume des actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît,

ana. t. 4. p. 194-232.

et l'autre sur un manuscrit de l'Abbaïe de S. Gal, au quatriéme tome de ses Analectes.

Gr. T. fr. p.1283-1308.

Dans

la suite celle-ci a été réimprimée à la fin des œuvres de S. Grégoire de Tours par Dom Ruinart.

Ces deux pieces ont assurément leur mérite, et l'on fait tant de cas de la plus ample, qu'on ne la juge pas indigne de S. Grégoire de Tours, à qui quelques Sçavants l'attribuent. ' Mais il est presque certain qu'elle n'est point de lui, comme le même Dom Ruinart l'a fort bien prouvé. ' Pour s'en convaincre il suffit de lire avec attention la fin de cette vie où l'Auteur se donne pour témoin oculaire de ce qui se passoit au tombeau du S. Abbé. D'ailleurs il y parle de miracles opérés plusieurs années après sa mort : deux circonstances qui ne peuvent convenir à S. Grégoire de Tours, qui ne fut jamais au tombeau de S. Yrier, et qui ne le survêçut que de 4 ans et quelques mois : de sorte qu'il ne faut point chercher d'autre Auteur de cette piece qu'un Moine d'Atane. C'est ce que persuadent plusieurs traits de l'ouvrage même. On y apperçoit en effet un Ecrivain instruit de la Regle de S. Benoît, qui reconnoît les anciens Moines pour ses peres, et sous les yeux de qui se passoient au tombeau du Saint plusieurs des merveilles qu'il rapporte.

pr. n. 81.

fr. p. 1308.

On ne découvre pas dans l'autre piece, qui est la plus courte, les mêmes indices pour juger de son Auteur, quoique la présomption soit en faveur d'un autre Moine d'Atane. ' Quelques Sçavants au reste ne l'ont regardée que comme un abregé de la plus prolixe. Mais après les avoir conférées l'une avec l'autre, il nous a paru que c'est plutôt la plus courte qui a été écrite la premiere, et qui a servi comme de canavas à la plus ample. Deux réflexions nous le persuadent : 1° La simplicité avec laquelle elle est composée ; au lieu que dans la plus diffuse on affecte de faire parade d'érudition, par de fréquentes citations de l'Ecriture et des ouvrages d'Auteurs Ecclésiastiques, qu'on ne nomme pas à la vérité, mais dont il est aisé de reconnoître les expressions et les pensées. 2°. Si la plus courte étoit un abregé de l'autre, l'Abréviateur n'auroit pas manqué à coup sûr d'insérer dans son écrit quelques-uns des miracles opérés après la mort du Saint, et rapportés dans l'autre piece. On ne peut rejetter cette raison, si l'on se rappelle combien les miracles ont été du goût de tous les siécles d'ignorance, et ce qui s'est pratiqué en pareilles occasions : témoin ce que fit Fortunat de Poitiers à l'égard de l'abregé de la vie de S. Remi de Reims. Or bien loin que cette plus

p. 1285.

courte vie de S. Yrier contienne un abregé des miracles rapportés sur la fin de l'autre, elle ne fait même mention d'aucun qui se soit opéré après la mort du Saint, depuis celui qui se fit à ses obseques.

Tout cela nous porte à juger que cette piece fut écrite presque aussi-tôt que le Saint eut païé le tribut à la nature, et que l'autre ne parut que quinze à vingt ans après, lorsque les écrits de saint Grégoire Pape et de S. Grégoire de Tours étoient fort répandus. L'Auteur avoit beaucoup lû les uns et les autres, et en fait souvent usage dans sa piece. C'est en partie ce qui a fait croire, qu'elle pouvoit être de S. Grégoire de Tours, parce qu'on y apperçoit quelques traits de son style. On y trouve aussi de la pieté, de l'esprit, de l'érudition pour le temps; mais il n'y a pas assez de choix, et le style en est trop diffus. Du reste elle s'accorde assez bien pour les faits principaux avec la plus courte, sans néanmoins la copier. 'A la lecture des premieres paroles de celle-ci, il sembleroit que l'Auteur y avoit mis une préface, qui ne s'y lit point aujourd'hui. C'étoit-là sans doute qu'il parloit ' de Ferreol Evêque de Limoges, dont il dit à la fin de son ouvrage, qu'il a déja fait mention; ce qui ne se trouve point dans ce qui nous reste.

Mab. ibid. p. 349. n. 1.

p. 252. n. 16.

' Les actes du martyre de S. Quentin, qui souffrit à Vermand vers 287, appartiennent aussi aux premieres années de ce VII siécle. Ils ont effectivement été écrits avant la découverte du corps du saint Martyr par S. Eloi; mais ils ne le furent pas long-temps auparavant. On en juge et sur les discours étudiés qu'ils font tenir au Saint, et sur ce qu'ils disent des hérésies d'Arius, de Nestorius et d'Eutychès, qui avoient déja paru. ' L'Auteur assure les avoir composés sur une histoire faite par une personne qui avoit assisté à la premiere translation du corps saint, cinquante-cinq ans après son martyre. Circonstance remarquable, qui pourroit leur mériter presque la même autorité qu'auroient des actes originaux. Mais le grand nombre de prodiges extraordinaires dont ils sont remplis, porte à croire que leur Auteur a ajoûté à son original des bruits communs, et des traditions peu sûres, comme il l'insinue lui-même par le terme *fertur*, dont il se sert quelquefois. C'est sans doute ce qui a empêché Dom Ruinart de leur donner place dans son recueil d'actes sinceres et choisis.

Till. H. E. t. 4. p. 33. 436. 700.

Sur. 31. Oct. p. 989.

Après tout, quoiqu'ils ne soient que du commencement du VII siécle, ils sont fort bien écrits pour ce temps-là. Leur Auteur paroît avoir été un homme de pieté, d'esprit, de sçavoir, de jugement. ′ On les trouve dans le recueil de Surius au trente-uniéme d'Octobre, ′ où on leur a joint une relation de la seconde invention du corps du saint Martyr, tirée de la vie de S. Eloi par S. Ouen. ′ M. de Tillemont en avoit vû d'autres, qui sont encore manuscrits, mais qui ne différent des précedents que pour le style et quelques circonstances de peu de faits. A cela près ils leur sont assez semblables, quoiqu'ils ne citent point, comme les imprimés, d'histoire plus ancienne. Claude Hemeré, dans l'histoire de la ville de Saint Quentin, en a publié d'autres qui ne sont point les mêmes, mais qui ne valent pas ceux dont on vient de rendre compte.

p. 982-989.
p. 989. 990.
Till. ib. p. 700.

′ Un Auteur anonyme écrivit aussi vers le commencement de ce siécle une vie de S. Trivier, Patron de Bresse et de la principauté de Dombes, mort quelques années avant le milieu du siécle précedent. Cette piece se sent du génie de son siécle ; mais elle ne laisse pas de mériter nôtre créance, surtout en ce qu'elle rapporte de la translation du corps du saint Confesseur, qui se fit soixante-dix ans après sa mort, ′ sous l'épiscopat de Secondin Evêque de Lyon, c'est-à-dire, en 602 ou 603, et de ce qui la suivit. ′ L'Auteur parlant d'un miracle qui s'y fit, en détaille si bien les circonstances, qu'il y a tout lieu de croire qu'il vivoit alors, et qu'il ne tarda pas à mettre la main à son ouvrage. Le style en est un peu embarassé; mais il n'est pas mauvais d'ailleurs. ′ Nous avons cette vie au seiziéme jour de Janvier dans la collection de Bollandus, qui l'a accompagnée de notes pour en éclaircir divers endroits. ′ Elle a été aussi imprimée à Lyon en 1647, avec de nouvelles observations, et quelques autres pieces étrangeres, le tout en un volume in-8° par les soins de Jacques Moyron.

Boll. 16. Jan. p. 33-35.
Fred. chr. n. 22.
Boll. ib. p. 39. n. 15.
p. 33-35.
Le Long. bib. fr. p. 63. 1.

Il y a beaucoup plus de difficulté à assigner une époque convenable à la vie de S. Goar ou Gower, Prêtre et Solitaire au Diocèse de Tréves. Il est certain qu'elle n'a été écrite que plusieurs années après la mort du Saint, comme il paroît par la relation de quelques miracles qui s'y lisent. ′ Mais les Sçavants ne conviennent point entr'eux du temps de cette mort; les uns la plaçant dès 575, les autres ne la mettant qu'en 649, soixante-quatorze ans plus tard. Quelque considérable au

Boll. 6. Jul. p. 327. n. 3-5.

[a] p. 328. n. 6. 7. 9. 10.

reste que soit la différence entre ces deux opinions, [a] il paroît qu'il n'y a plus à hésiter sur ce point de critique, depuis que les Continuateurs de Bollandus ont pris soin de l'éclaircir, et que la premiere opinion est la seule à suivre, comme la mieux autorisée.

Sur ce principe, l'Auteur de la vie de S. Goar, qui ne se fait point autrement connoître, mais qui semble avoir été un Clerc, ou un Moine du Diocèse de Tréves, put entreprendre son ouvrage trente-cinq à quarante ans après la mort du Saint, vers 610 ou 615. La lecture de la piece ne peut guéres souffrir qu'on la place plutôt ; ' et ce qu'en dit Wandelbert, qui vers 839 s'en servit pour composer une nouvelle vie du Saint, ne permet pas d'en mettre l'époque plus tard. En effet cet Ecrivain donnant alors à l'écrit de nôtre Anonyme, sur lequel il travailloit, la qualification de très-anciens exemplaires, fait juger qu'il avoit plus de deux cents ans d'antiquité.

p. 330. n. 20.

Quant au mérite de l'ouvrage, on y trouve tout le génie du siécle où il a été fait, c'est-à-dire du merveilleux autant qu'en tout autre écrit du même temps. A peine rapporte-t-il une action du Saint, qu'elle ne soit revêtue de quelque miracle. L'Auteur ne laisse pas néanmoins de paroître avoir eu de la pieté, un certain goût, et une assez grande connoissance de l'Ecriture Sainte et de la discipline de l'Eglise.

Mab. act. B. t. 2. p. 276-280.

' Dom Mabillon semble être le premier qui l'a donnée au public, sur un manuscrit de M. d'Herouval. Comme il étoit dans l'opinion que le Saint n'étoit mort qu'en 649, il a renvoïé l'ouvrage en question au second siécle de son recueil, où il est précedé de quelques observations historiques et critiques. ' Après lui, les Continuateurs de Bollandus l'ont publié de nouveau au sixiéme jour de Juillet, sur un très-ancien manuscrit de S. Bertin et quelques autres. Cette édition est ornée de remarques un peu longues, mais qui répandent sur le texte original une lumiere dont il avoit besoin.

Boll. ib. p. 333. 337.

On peut encore rapporter aux premieres années du VII siécle, ' la vie de S. Eusice Confesseur, à qui l'abbaïe de Celle en Berri, où il mourut en 542, doit son origine. Le P. Labbe nous l'a donnée au second volume de sa bibliothéque de manuscrits. ' André Du Chesne en avoit déja publié un fragment, qui s'accorde assez bien pour le fonds des choses avec l'exemplaire du P. Labbe, mais qui en différe aussi pour quelques

Lab. bib. nov. t. 2. p. 372-376.

Du Ches. t. 1. p. 534. 535.

circonstances. [a] L'Auteur de cette vie avoit beaucoup lû les ouvrages du Pape S. Grégoire le Grand : preuve qu'on ne le peut pas placer plutôt que nous faisons. Nous ne voïons rien d'ailleurs qui détermine à le mettre plus tard. Il ne rapporte point effectivement de faits postérieurs au VI siécle. Sa maniere d'écrire convient fort bien au temps que nous lui assignons. Elle n'est pas absolument mauvaise ; mais elle est trop diffuse et chargée de lieux communs. Sa préface en particulier n'en étoit qu'un tissu ennuïeux : ce qui a porté l'Editeur à n'en imprimer qu'une partie.

[a] Lab. ib.

' C'est apparemment sur cette premiere vie, qu'un autre Ecrivain anonyme, qui ne parut que long-temps après, en composa une nouvelle du même Saint, à la priere d'un Seigneur nommé Odulfe. L'ouvrage de celui-ci ne seroit-il point le même que la vie dont Du Chesne a publié un fragment? Car bien que ce fragment s'accorde assez avec la premiere vie du Saint, il rapporte néanmoins les choses d'une maniere plus étendue. Quoi qu'il en soit, le dernier Ecrivain dont il est ici question, joignit à son ouvrage une relation des miracles opérés au tombeau de S. Eusice, dont il avoit connoissance. Cette relation est assez bien écrite, et les faits qu'elle contient y sont si bien circonstanciés, qu'elle paroît mériter qu'on y ajoûte une entiere foi. ' Le P. Labbe l'a aussi donnée au public dans le même volume que la vie du Saint, mais dont elle se trouve séparée de plusieurs pages. 'A la tête de cette vie le même Editeur a mis un petit éloge du Saint, qui est si peu de chose, qu'il ne méritoit pas de voir le jour.

p. 463.

p. 463-466.

p. 371. 372.

Les Critiques ne s'accordent pas sur le mérite de la vie de S. Didier Evêque de Vienne, mis à mort en 608, non plus que sur le temps auquel elle a été écrite. ' Les sçavants Continuateurs de Bollandus la croïent d'un Auteur contemporain. ' M. Baillet au contraire, suivi du P. le Long son copiste, la regarde comme un ouvrage fort postérieur. Il nous paroît cependant que la premiere de ces deux opinions est préferable à l'autre. ' On voit en effet par l'Abbé Jonas, qui écrivoit avant le milieu de ce siécle, qu'il y avoit dès lors une vie de S. Didier de Vienne, *cujus acta*, dit-il, *scripta habentur*. Or que ce soit la même que celle dont il est ici question, deux raisons le persuadent. Il est certain d'une part, qu'il n'y est fait nulle mention de la translation du Saint, qui se fit sous S. Ethere successeur de S. Domnole, qui avoit immédiate-

Boll. 23. Mai. p. 251. n. 2.

Bail. 23. Mai. tab. cr. n. 2. | Le Long. bib. fr. p. 208. 1.

Mab. act. B. t. 2. p. 26. n. 54.

ment succedé à S. Didier ; ce qui suppose qu'elle fut écrite avant l'épiscopat de S. Ethere. Il est visible d'ailleurs que c'est la même vie dont Adon de Vienne a fait un abregé. A tout cela on peut ajouter que l'Auteur accompagne de tant de circonstances le peu de miracles qu'il rapporte, de ceux qui se firent au tombeau du Saint peu de temps après sa mort, qu'il y a tout lieu de croire qu'ils s'opérerent comme sous ses yeux. De sorte qu'il mit la main à son ouvrage presque aussi-tôt après le supplice de la fameuse Brunehaut, dont il parle avec un peu trop d'aigreur, et pas toujours avec exactitude. Le style en est fort simple, et la piéce en elle-même n'est pas suffisante pour l'histoire de S. Didier. 'Les Continuateurs de Bollandus nous l'ont donnée avec leurs observations au vingt-troisiéme de Mai. Ce qu'on en trouve dans Surius et dans Canisius, n'en est que l'abrégé, tel que le fit Adon de Vienne après le milieu du IX siécle (XXIV).

Boll. ib. p. 251-253.

VI CONCILE
DE PARIS.

Conc. t. 5. p. 1649 1653. 1689. | Mab. an. l. 11. n. 16.

'SI-TÔT que les bons Evêques de France virent Clotaire II seul maître de l'Empire François, après la mort de Brunehaut et des Rois ses petits-fils, ils profiterent de ses bonnes dispositions pour remedier aux abus qui s'étoient glissés dans l'Eglise Gallicane, à la faveur des guerres civiles et des autres malheurs du temps. A cette effet ils l'engagerent à assembler un Concile, qui se tint à Paris dans l'église S. Pierre, aujourd'hui de Sainte Geneviéve, le quinziéme des calendes de Novembre, c'est-à-dire le dix-huitiéme jour d'Octobre 614. On ne nous a point conservé les souscriptions des Evêques qui y assisterent ; mais on sçait d'ailleurs qu'ils s'y trouverent au nombre de soixante-dix-neuf, de toutes les provinces de l'Empire François, réunies sous la puissance de Clotaire. Ce fut par consequent le Concile le plus nombreux qu'on eût encore vû dans les Gaules ; et il a mérité par cet endroit la qualité de Concile général, c'est-à-dire national, que lui donne celui de Reims, tenu peu d'années après.

Conc. ib. p. 1649. 1653. | G. t. 1. p. 470-474.

'On y fit quinze Canons qui sont venus jusqu'à nous, avec une petite préface qui se lit à la tête, et où l'on rend compte des motifs de la convocation de l'Assemblée. Ces Canons au reste

reste n'établissent presque rien de nouveau, et ne font que rappeller ce qui avoit déja été reglé dans divers Conciles précedents, touchant divers points de discipline, la simonie, l'élection et l'ordination des Evêques, les biens legués aux Eglises, la jurisdiction des Laïcs sur les Clercs, les mariages incestueux, l'exclusion des Juifs de toute charge ou fonction publique sur les Chrétiens.' A cette occasion le Concile ordonne, ce qui est remarquable, que si un Juif s'émancipe de poursuivre quelque charge auprès du Prince, il se fera Chrétien, lui et toute sa famille. Ce n'est pas à dire, ce semble, que le Concile veuille contraindre en ce cas les Juifs à embrasser le Christianisme, mais seulement les avertir qu'en faisant cette démarche auprès des Puissances, ce sera un signe de leur conversion. Le Concile n'oublia pas non plus de renouveller les anciens reglements, qui concernent les Moines et les Vierges consacrées à Dieu, qui ont le malheur de quitter leur état. c. 15.

'Clotaire par une ordonnance datée du même jour que les actes du Concile, et confirmée par les Evêques et les Seigneurs du Roïaume, ratifie tout ce que les Peres du Concile établissent dans leurs reglements, et y ajoûte quelques autres circonstances qui regardent les affaires civiles. Mais nous parlerons ailleurs plus en détail de cette ordonnance digne d'un Roi très-chrétien. p. 1653-1655.

' Les reglements de ce Concile de Paris et l'ordonnance de Clotaire furent confirmés dans un autre Concile qui se tint peu après, et dont il nous reste dix Canons. Mais jusqu'ici l'on n'a pû découvrir en quel lieu de la France il s'assembla. p. 1655-1657.

S. COLOMBAN,

PREMIER ABBÉ DE LUXEU.

---

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

'COLOMBAN, l'un des plus illustres Instituteurs de l'Ordre monastique en France, où il passa une grande partie de sa vie, nâquit dans la province de Lagenie en Hibernie, quelques années avant le milieu du VI siécle. Au même temps qu'il recevoit de sa mere une éducation toute chré- Mab. act. B. t. 2. p. 7. n. 6.

[a] p. 8. n. 79. tienne, [a] il s'appliqua à l'étude de la Grammaire, de la Rhétorique et de la Géométrie. De cette étude il passa à celle des Livres sacrés, sous la conduite d'un saint personnage nommé Silene. Avec ces avances il se retira au monastere de Bancor en Ultonie, different d'un autre de même nom dans la province de Galles. Là, Colomban s'engagea dans la profession monastique, et fit en peu de temps de grands progrès dans la perfection de son état.

n. 9. ' Au bout de plusieurs années passées dans les exercices d'une sainte retraite, la vûe d'un plus grand détachement du monde lui fit prendre le dessein de passer, à l'exemple d'Abraham, dans une terre étrangere. Aïant avec beaucoup de peine obtenu de S. Congal son Abbé la permission nécessaire, il sortit de Bancor accompagné de douze autres Moines, qui voulurent le suivre dans son pelerinage. ' Il prit la route de la grande Bretagne, d'où il passa presque aussi-tôt en France, ' vers l'an 585.

n. 10. 11. an. l. 11. n. 46.

act. ib. p. 9. 10. n. 11. ' Il trouva le païs dans une extréme désolation par rapport à la religion. La foi à la vérité s'y conservoit dans sa pureté ; mais la discipline y étoit presque entiérement tombée, la pénitence ignorée, les grandes vérités du salut ou méprisées ou inconnues en plusieurs endroits. Colomban, touché d'un si triste état, se mit à prêcher dans tous les lieux qui se trouverent sur sa route les maximes de l'Evangile. La force de ses discours, soûtenue de l'éclat de ses vertus, eut presque partout d'heureux succès. ' Bien-tôt la réputation de cet homme Apostolique pénétra jusqu'à la Cour de Gontran [1] Roi de Bourgogne. Ce Prince voulut le voir, et fut si charmé de son sçavoir et de sa doctrine, qu'il l'engagea à se fixer dans ses Etats. Colomban choisit le désert de Voge, et y établit son premier monastere, qui ne subsiste plus depuis long-temps.

n. 12.

p. 12. 13. n. 17. | not. ib. ' En peu d'années le nombre de ceux qui vinrent se mettre sous sa discipline s'accrut si prodigieusement, qu'il fut obligé de chercher une nouvelle habitation. Ce lui fut une occasion de bâtir le célébre monastere de Luxeu, qui devint depuis comme le chef de son Ordre. Et ce second monastere ne suffisant pas encore pour loger tous ses disciples, il lui en fallut construire un troisiéme, qu'il nomma Fontaines, et qui n'est plus aujourd'hui qu'un Prieuré dépendant de Luxeu.

1. L'auteur de la vie de nôtre Saint nomme ici Sigebert ; mais il est constant que ce devoit être Gontran.

[a] C'étoit un spectacle digne d'admiration, de voir le concours du monde, des enfants de qualité comme des autres, qui cherchoient avec ardeur à profiter des instructions de S. Colomban. L'on a dit ailleurs de quel secours fut en France l'institut de Luxeu, pour y faire revivre la pieté et les Letres. Les grands Hommes qui en sortirent successivement en bon nombre, tant pour gouverner des Eglises entieres, que de simples monasteres, répandirent en tant d'endroits les maximes salutaires de ce sacré désert, que plusieurs de nos provinces parurent avoir heureusement changé de face. Et à qui devoit revenir la principale gloire de tous ces avantages, sinon à leur premier Instituteur le B. Colomban ?

[a] p. 13. n. 17.

[b] Le saint Abbé toutefois ne fut pas aussi tranquille dans sa solitude, qu'il auroit pû l'esperer. S'y regardant comme isolé, il croïoit y pouvoir innocemment et sans scandale continuer de suivre les usages qu'il avoit apportés de son païs. Le plus remarquable étoit de faire la Pâque le quatorziéme de la lune, lorsqu'il tomboit le Dimanche. Mais les Evêques du voisinage de Luxeu ne purent souffrir cette pratique. Il assemblerent même à ce sujet vers 602 un Concile, auquel S. Colomban écrivit, comme il avoit déja fait au Pape S. Grégoire, et qu'il fit ensuite à Boniface son successeur, pour tâcher de se maintenir dans son usage, tant il y étoit attaché. Il le continua effectivement malgré tout ce qu'on sçut faire pour le porter à le changer ; [c] et l'on ne doute point que ce ne fût là un des prétextes de la dureté avec laquelle on l'expulsa dans la suite des Etats de Bourgogne. Mais en voici le véritable sujet.

[b] p. 21. not. | Bib. PP. t. 12. p. 24. 25

[c] Bull. hist. occ. t. 1. p. 412.

[d] Comme ces monasteres se trouvoient situés dans les terres de l'obéissance de Thierri II, ce prince rendoit à Colomban de fréquentes visites, et avoit conçu beaucoup de respect pour son mérite et sa vertu. Le saint Abbé en profitoit pour faire au Roi de respectueuses remontrances, sur ce qu'il seroit plus honorable pour le sceptre qu'il portoit, d'épouser une femme légitime, que d'entretenir des concubines. Brunehaut aïeule du prince, dont la passion de regner ne s'accommodoit pas d'avis si salutaires, en prit occasion de s'indisposer contre le Saint ; et sur le refus qu'il fit un jour de bénir les enfants naturels de Thierri qu'elle lui présentoit, elle jura sa perte. Pour y mieux réussir elle souleva les Grands de la Cour, et quelques Evêques, peut-être déja indisposés contre Colomban à cause de la question de la Pâque ; et tous animerent le Roi contre le

[d] Mab. ib. p. 18-20. | Fred. chr. n. 36.

Saint. Thierri ainsi soufflé, le fit conduire en exil d'abord à Besançon, puis à Nantes, pour de-là être renvoïé en Hibernie son païs. Tel fut le sujet qui contraignit S. Colomban de quitter le désert de Voge. ' Il en sortit en 610, après l'avoir sanctifié l'espace de vingt-cinq ans.

Mab. ib. p. 21. n. 38. | an. l. 10. n. 47.

Bar. an. 612.

' Lorsqu'il fut à Nantes, où il n'arriva qu'après que son innocence eut été attestée sur sa route par grand nombre de miracles, ' on se mit en devoir d'exécuter à la rigueur les ordres du prince. Mais le vaisseau où on l'avoit mis, aïant été repoussé par les flots et ramené au port, on comprit que Dieu s'opposoit à ce que le Saint repassât la mer, et on le laissa libre. Colomban profita de cette liberté pour aller trouver Clotaire II, qui regnoit dans la France Occidentale, et qui pouvoit être alors en Neustrie. Ce Prince, naturellement bon, le reçut comme un présent qui lui venoit du ciel, et lui fit d'autant plus d'accueil, qu'il avoit plus de connoissance de l'injuste persécution que lui avoient suscitée Brunehaut et Thierri son petits-fils. ' Peut-être n'ignoroit-il pas aussi les prédictions que le Saint avoit faites en sa faveur, et dont on vit l'accomplissement trois ans après. ' Clotaire, à qui la présence du Saint ne fut pas inutile pour les avis salutaires qu'il lui donna, voulut le retenir dans ses Etats. ' Mais Colomban s'en défendit, et aima mieux se retirer en Austrasie près de Theodebert frere de Thierri.

Mab. act. ib. p. 24. n. 47. 48.

p. 21. 23. n. 39. 43.

p. 24. n. 48.

n. 49.

' Sur sa route il consacra à Dieu la célébre sainte Fare; et se trouvant chez un Seigneur nommé Authaire, il bénit ses deux fils Adon et Dadon, qui devinrent ensuite illustres par leur sainteté. Dadon est le même que S. Oüen, depuis Evêque de Rouen. Tous ceux que S. Colomban bénit de la sorte persevérerent heureusement dans la pieté chrétienne. ' Theodebert lui fit un accueil très-favorable, et lui permit de s'établir où bon lui sembleroit dans l'étendue de son roïaume. ' Le Saint se retira d'abord à Zug, à l'extrémité du lac de Zuric; mais la fureur des habitants qui étoient idolâtres le contraignit d'aller s'habituer ailleurs. Il choisit le voisinage de Bregents sur le lac de Constance, où il passa trois ans. Quoique les habitants du païs fussent idolâtres comme ceux de Zug, ils étoient néanmoins plus traitables. De sorte que plusieurs se convertirent à la prédication du Saint, et d'autres qui étoient déja baptisés, revinrent à la pratique de l'Evangile qu'ils avoient eu le malheur de quitter.

p. 25. n. 50.

n. 51.

p. 26. n. 53. 54. | p. 132. n. 4. | an. l. 10. n. 52.

[a] Cependant la guerre s'étant allumée entre les deux freres Thierri et Theodebert, et celui-ci aïant été vaincu et défait, S. Colomban ne crut pas devoir s'exposer à se trouver encore sous la domination du victorieux. Il prit donc le parti de se réfugier en Italie. Il y fut reçu avec honneur d'Agilulfe Roi des Lombards, et y bâtit avec son agrément le célébre monastere de Bobio. [b] A peine nôtre Saint commençoit-il à jouir du repos de sa nouvelle retraite, que Clotaire se voïant, suivant sa prédiction, seul maître de tout l'empire François, lui députa Eustase son disciple Abbé de Luxeu, pour l'engager à revenir en France. Mais le saint Vieillard s'en excusa par une letre au Roi, dans laquelle en lui rendant grace de ses bontés, il avoit la fermeté de toucher diverses choses qui étoient repréhensibles dans sa conduite. Clotaire reçut la letre avec joïe, et se fit un devoir de suivre les avis qu'elle contenoit.

[a] act. ib. p. 27. 28. n. 57. 59.

[b] p. 28. 29. n. 58. 61.

[c] S. Colomban ne survêcut de guéres à cette ambassade, et mourut à Bobio le vingt-uniéme de Novembre 615, n'aïant gouverné qu'un an entier ce nouveau monastere, où il fut inhumé. L'on ne convient pas tout à fait du temps qu'il a vêcu. [d] Il est néanmoins certain qu'il avoit atteint l'âge de soixante-douze ans, lorsqu'il écrivit son poëme à Fedolius, qui paroît avoir été fait pendant sa derniere maladie. Il y dit expressément qu'il étoit à la fin de sa dix-huitiéme olympiade.

[c] n. 61. | an. t. 11. n. 17.

[d] Bib. PP. t. 12. p. 34. 2.

Nunc ad olympiadis ter senæ venimus annos.

Jonas, Auteur de mérite, écrivit sa vie quelques années après sa mort.

[e] La lumiere que S. Colomban répandit par son sçavoir et sa doctrine, dans tous les lieux où il se montra, l'a fait comparer par un Ecrivain du même siécle, au soleil dans sa course de l'Orient à l'Occident. Il continua après sa mort de briller dans plusieurs disciples célébres, qu'il avoit formés aux Letres et à la pieté. Le dénombrement en seroit ennuïeux, tant ils sont en grand nombre. On a déja nommé ailleurs les principaux d'entre eux.

[e] Mab. act. ib. p. 79. n. 9.

§. II.

SES ÉCRITS.

SAINT Colomban ne s'est pas seulement fait connoître par l'institution d'un nouvel Ordre dans l'Eglise de Dieu, il s'est encore acquis par divers ouvrages de sa façon, le droit d'être mis au rang des Auteurs ecclésiastiques.

Bib. PP. t. 12 p. 3-5.

1°. ' Nous avons de lui une Regle monastique divisée en neuf chapitres, suivant les imprimés ; car le dixiéme qui traite de la perfection du Moine, ne se trouve point dans plusieurs manuscrits. ' Il est néanmoins dans celui de Bobio ; et l'on n'a point de raison irréfragable, pour ne le pas regarder comme faisant partie de cette Regle. ' On lit sous le nom de S. Colomban, dans la Concorde des Regles de S. Benoît d'Aniane, un texte qui n'est ni dans sa Regle ni dans son Pénitentiel. C'est ce qui a fait croire à quelques Ecrivains que nous n'avions pas cette Regle en son entier. Mais d'autres remarquent que cet endroit appartient à un autre ancien Auteur.

Cod. reg. t. 2. p. 97.

Bult. hist. occ. t. 1. p. 445.

Bib. PP. ib.

' S. Colomban dans sa Regle traite de l'obéissance, du silence, de la nourriture convenable à un Moine et de la maniere de la prendre ; de la pauvreté et du desinteressement, du mépris qu'on doit faire de la vanité ; de la chasteté, de l'ordre des Pseaumes, de la discrétion, de la mortification, de la perfection du Moine. On voit par-là qu'elle tend particulierement à recommander les vertus monastiques.

Il y a plusieurs éditions de cette Regle, mais differentes entre elles. Goldast paroît être le premier qui l'ait mise sous la presse. ' Il l'a publia en 1604 dans son recueil intitulé ***Parœneticorum veterum***, etc. Dans cette édition elle se trouve divisée en quatorze chapitres ; et néanmoins on n'y a point mis non seulement celui qui traite de la perfection du Moine ; mais encore le septiéme des dernieres éditions, qui traite de l'ordre des Pseaumes, et qui est un des principaux, y est oublié. La raison pourquoi Goldast, malgré cette omission considérable, compte quatorze chapitres, est qu'il a divisé le premier en trois, et le huitiéme en cinq.

Paræ. ver. p. 166-180.

Après Goldast, Patrice Fleming fit entrer cette Regle avec d'autres écrits de S. Colomban dans ses *Collectanea*, imprimés d'abord à Ausbourg l'an 1621 in-8°. Thomas Messinghami l'insera ensuite sur un manuscrit de Bobio dans son *Florile-*

gium Sanctorum Hiberniæ, qui parut à Paris in-folio en 1624. On la trouve encore dans le *Corona Lucida* de Charles Stengel. ' Depuis, M. Holstenius l'a fait réimprimer dans le Code des Regles par S. Benoît d'Aniane ; et c'est l'édition la plus correcte que nous aïons de cet écrit. Il auroit été à souhaiter que ceux qui ont pris soin de publier en 1677 la derniere Bibliothéque des Peres, ' où on lui a donné place, eussent pris pour modéle l'exemplaire de M. Holstenius, qui étoit entre les mains du public quatorze à quinze ans avant qu'ils publiassent leur collection. L'on n'y trouveroit pas les fautes qui s'y lisent.

Cod. reg. ib. p. 91-98.

Bib. PP. ib.

2°. ' A la suite de la Regle de S. Colomban, vient son Pénitentiel, divisé suivant quelques éditions en quinze chapitres. C'est comme une seconde partie de sa Regle, où après avoir prescrit les vertus essentielles à un Moine, il traite de l'ordre des pénitences, ou corrections regulieres. ' On en a eu cette idée dans les meilleures éditions, où il se trouve joint immédiatement à la Regle, sous le titre de dixiéme chapitre qui traite de la diversité des coulpes. Goldast n'a point donné cet écrit ; mais les autres Editeurs déja nommés ont eu soin de le mettre à la suite du précedent.

Ib. p. 6-8.

Cod. reg. ib. p. 98-106.

L'un et l'autre ne font donc proprement qu'une Regle entiere ; et S. Benoît d'Aniane ne les a point autrement regardés, non plus que les Ecrivains qui l'avoient précedé, tels que Jonas Historien de S. Colomban, et le premier Auteur de la vie de sainte Salaberge. ' Nôtre Saint la composa après qu'il eut assemblé une multitude de Moines dans ses monasteres de Voge. On en a toujours fait beaucoup d'estime dans l'antiquité ; et l'Auteur, dit l'Abbé Jonas, y fait également éclater sa prudence, sa sagesse, son amour pour le bon ordre et pour le parfait reglement des mœurs. ' A peine fut-elle connue, assure l'autre Ecrivain qu'on vient de citer, qu'il ne s'établissoit point dans les Gaules de nouveaux monasteres, soit d'hommes ou de filles, que sous les Regles des bienheureux Benoît et Colomban. ' C'est effectivement ce qui se pratiqua pendant tout le VII siécle. Mais dès le siécle suivant la Regle de S. Benoît prit entierement le dessus, et fit oublier l'autre. ' Un Moine discole et turbulent aïant osé attaquer celle dont il est ici question, il se tint à ce sujet et pour quelques autres affaires, vers 623, un Concile à Mâcon, qui par son approbation la mit à couvert de tout reproche.

Mab. act. ib. p. 13. n. 17.

p. 122. n. 17.

an. to. 1. p. 1. n. 24.

act. ib. p. 120. n. 10. | Conc. G. t. 1. p. 477. 478.

a an. t. 4. p. 635.

[a] Dom Mabillon observe que dans quelques manuscrits, dont il y en a de fort anciens, on trouve une petite préface à la tête du Pénitentiel, dont on vient de rendre compte. Elle est même imprimée dans Stengel. L'Auteur qui l'y a ajoutée, voudroit faire regarder ce Pénitentiel comme un supplément à ce qui manque, selon lui, à la Regle de S. Benoît, touchant les divers degrés de pénitence pour chaque faute particuliere. Mais cette préface est l'ouvrage de quelques-uns des disciples de S. Colomban, lorsqu'ils se proposerent de suivre la regle de S. Benoît conjointement avec celle de leur Maître. ' Quelques Auteurs modernes, comme Possevin et Frisius, ne donnent point d'autre titre à la Regle de S. Colomban que celui-ci, *Monasteriorum methodos*, qui revient au même que Regle des Monasteres. La seconde partie de cette Regle est très-importante, pour nous faire connoître l'ancienne discipline monastique, à l'égard de la pénitence en usage parmi les anciens Moines. On y trouve divers points qui ne sont pas indignes d'être sçûs.

Poss. app. t. 1. p. 339. | Fris. bib. ph. p. 74. 2.

3°. Outre le Pénitentiel qui fait la seconde partie de la Regle de S. Colomban, 'on en a encore un autre de lui sous ce titre, *De Pœnitentiarum mensura taxanda*, de la mesure des pénitences qu'il faut imposer. L'autre Pénitentiel ne regarde proprement que les Moines; mais celui-ci comprend les peines canoniques de toutes sortes de péchés et pour toutes sortes de personnes. Il est divisé en quarante-deux articles, et entre dans un grand détail. La lecture n'en seroit point inutile à ceux qui sont chargés du ministere de la pénitence. On y remarque plusieurs endroits qui sont les mêmes presque de mot à mot que dans le Pénitentiel de S. Cuméen Abbé en Hibernie: soit qu'ils soient passés de celui-ci dans l'écrit de S. Colomban, soit qu'ils aïent été pris dans ce dernier, et insérés dans l'ouvrage de l'autre, ce qui est plus probable, vû que cet Ecrivain est postérieur à S. Colomban. Fleming est le premier qui les ait fait imprimer l'un et l'autre. Il les donna sur un manuscrit de S. Gal, où ils se trouvent de suite; et de son recueil on les a fait passer dans le douziéme volume de la derniere Bibliothéque des Peres.

Bib. PP. ib. p. 21-23.

4°. Nous sommes redevables au même Editeur ' de seize Instructions de S. Colomban, qu'il a tirées de la poussiere, et qu'on a réimprimées dans la même Bibliothéque des Peres, immédiatement après le premier Pénitentiel de nôtre Saint, et avant le second. On ne peut presque pas douter qu'elles

p. 9-21.

qu'elles ne soient de l'Auteur dont elles portent le nom. Outre que son style y est assez connoissable, l'Auteur se donne dans la seconde pour disciple de S. Congal, ce qui convient parfaitement à S. Colomban, comme on l'a vû. Il est vrai qu'en citant ce Maître qui l'avoit instruit, il le nomme Fauste ; mais c'est que S. Congal portoit réellement ce nom avec celui sous lequel il est plus connu aujourd'hui.

Ces instructions ne sont apparemment qu'une partie ' de ces discours lumineux, et pleins d'une doctrine plus qu'humaine, que S. Colomban, au rapport d'un Ecrivain de son siécle, faisoit à ses Moines sur les grandes verités du salut. ' On y apperçoit sans peine une espece de systême de doctrine, et comme un petit corps de morale, dont les parties sont liées entre elles. La sixiéme et la huitiéme supposent effectivement celles qui les précedent. D'abord l'Auteur y établit les dogmes de l'unité d'un Dieu et de la Trinité des Personnes ; puis sur ces principes fondamentaux il appuïe ce qui regarde la fuite du vice et la pratique de la vertu. On y trouve de quoi faire juger que S. Colomban avoit prononcé de vive voix ces instructions. Toutefois les premiers mots de la quatorziéme supposent qu'elle a été faite par écrit, et que l'Auteur en avoit déja envoïé quelque autre à la même personne sur la gravité et la pudeur : matieres qu'il ne traite point expressément dans celles qui nous restent. ' La cinquiéme se trouve dans Goldast et dans Usserius sous le titre de Letre.

Mab. act. ib. p. 80. n. 11.

Bib. PP. ib

Paræ. vet. p. 143. | Uss. ep. hib. p. 4. 5.

' A la fin du second Pénitentiel de nôtre Auteur qui suit ces seize instructions, on nous en a donné une dix-septiéme, qui est très-courte, et qui roule sur les huit vices capitaux ; car on sçait que les anciens Peres de la vie ascétique joignent ordinairement aux sept péchés mortels la vaine gloire, qui selon eux en fait un huitiéme. On ne voit pas au reste pourquoi les Editeurs n'ont pas joint cette petite instruction immédiatement aux précedentes. La diversité de style qu'ils alléguent, n'en étoit pas une raison suffisante. Il est vrai d'ailleurs que d'autres l'attribuent à Fauste de Riès. Mais il falloit ou la joindre aux autres, ou la laisser entiérement, si on ne la croïoit pas de nôtre Auteur.

Bib. PP. ib. p. 23.

5°. ' On a conservé de S. Colomban cinq letres écrites à diverses personnes et en différents temps. Elles sont placées à la suite des instructions dont on vient de parler, mais sans aucun ordre ; en sorte que la premiere suivant l'ordre des

p. 24-33.

temps, s'y trouve la derniere. Nous tâcherons d'éviter cette confusion dans le compte que nous allons rendre de ces pieces.

p. 31-33. ' La premiere suivant leurs dates, est la cinquiéme dans les
p. 25. 2. imprimés et fut écrite au Pape S. Grégoire le Grand. ' Sa date doit se prendre d'une autre letre de nôtre Saint aux Evêques d'un Concile assemblé vers l'an 600, 602, dans laquelle elle est citée. Mais comme S. Colomban y fait mention de deux autres letres au même Pape, on ne sçauroit dire si celle-ci, qui est la seule des trois qui nous reste, fut écrite avant ou après les deux autres. Toujours conste-t-il qu'elle
p. 31-33. préceda l'époque qu'on vient de marquer. ' Le titre ou inscription en est des plus singulieres, et prouve ce que nous avons dit ailleurs sur le goût extraordinaire de ces temps-là pour ces titres d'honneur. Le Saint y prend le prénom de *Bargoma*, ce qui paroît être une faute de copiste. Il faut apparemment lire *Barjona*, Fils de la Colombe, ce qui s'accorde avec son vrai nom.

Ibid. ' S. Colomban écrivit cette letre pour soûtenir son usage de célebrer la Pâque le quatorziéme de la lune : ce qu'il fait avec autant de liberté que de zéle. Il s'y appuïe à cet effet de l'autorité de S. Anatole de Laodicée, approuvée par S. Jerôme, et y rejette avec mépris le cycle de Victorius, qui servoit néanmoins alors de regle dans presque toute l'Eglise d'Occident. Dans la suite de la letre il consulte S. Grégoire sur quelques points de discipline ; et après avoir fait un grand éloge de son Pastoral, il le prie de lui envoïer quelques autres de ses ouvrages qu'il n'avoit pas encore. Il ne paroît point
p. 425. n. 3. de réponse à cette letre de la part de S. Grégoire ; ' quoique l'Auteur de la vie de sainte Salaberge assure qu'il répondit à
p. 24. 2. nôtre Saint. ' Il est certain d'ailleurs que deux de ses trois letres à ce Pontife ne lui furent point rendues ; mais celle dont il est ici question, put avoir un meilleur sort. Elle manque
Gr. M. l. 9. ep. 127. dans le recueil de Fleming ; ' mais elle a été insérée parmi celles de S. Grégoire, où elle fait la cent vingt-septiéme du neuviéme livre dans la derniere édition des ouvrages de ce Pape. Là comme ailleurs elle se trouve avec beaucoup de fautes, qu'il ne seroit peut-être pas facile de corriger.

Bibl. PP. ibid. p. 24-26. ' La seconde letre de S. Colomban, suivant l'ordre chronologique, est celle qu'il écrivit au Concile assemblé exprès, comme il le donne à entendre, pour discuter le point du jour

auquel il célebroit la Pâque, contre la maxime de l'Eglise Gallicane, et même de toute l'Eglise d'Occident, si l'on en excepte celle d'Hibernie. On ne connoît point d'ailleurs ce Concile, et l'on en ignore le temps précis. Cette letre néanmoins peut aider à en trouver l'année. Le Saint y dit qu'il y avoit douze ans qu'il étoit en France, lorsqu'il l'écrivoit: ce qu'il faut peut-être entendre de son établissement à Luxeu, et qui nous conduira ainsi en 600 ou 602.

'S. Colomban dans cette letre soûtient encore avec une vigueur étonnante sa coutume touchant le jour de la Pâque, et fait valoir à ce sujet avec une nouvelle force les autorités de S. Anatole et de S. Jerôme. En parlant du cycle de Victorius, avec encore plus de mépris que dans sa letre à S. Grégoire, il ne lui donne que cent trois ans d'antiquité. 'Mais c'est une faute des copistes; et il faut lire cent trente-trois ans. Du reste la letre est très-respectueuse, et parsemée de plusieurs passages de l'Ecriture. 'Il y rappelle aux Evêques les letres qu'il avoit écrites au Pape S. Grégoire, avec son ouvrage à Arige l'un d'entre eux, pour justifier sa pratique, et dit qu'il leur adresse celui qu'il avoit composé depuis trois ans, encore sur le même sujet.

Ibid.

Mab. an. l. 9. n. 34.

Bibl. PP. ib. p. 23. 2.

On ignore ce qu'ordonna le Concile touchant cette question. Peut-être y fut-il arrêté qu'on attendroit la réponse du Pape, à qui S. Colomban avoit écrit. Quoi qu'il en soit, celui-ci continua toujours de suivre son usage. 'Et comme l'on continua de l'y inquiéter, il en écrivit en 606 à Boniface III, successeur immédiat de S. Grégoire. Sa letre est la troisiéme des cinq qui nous restent de lui, suivant l'ordre des temps, et la premiere suivant le rang que leur donnent les imprimés. Le titre porte que ce fut à Boniface IV qu'elle fut adressée; mais au lieu de IV, il faut lire III.

p. 24.

'Le but de S. Colomban est d'obtenir de ce Pontife la permission de célebrer la Pâque comme il l'avoit toujours célebrée en son païs, et de n'être point obligé de se conformer en cela à la pratique des François, dont il fait profession de ne point suivre les usages. Pour mieux réussir dans sa demande, il cite au Pape l'exemple de S. Polycarpe et de S. Anicet, qui bien que divisés sur le jour de la Pâque, ne laissoient pas de conserver religieusement entre eux l'union et la paix sur tout le reste. Il s'y plaint de ce que deux de ses letres n'avoient pû parvenir à S. Grégoire son prédecesseur.

Ibid.

p. 26-28. [a]La quatriéme de celles qui nous ont été conservées, est la troisiéme suivant le rang qu'elles tiennent dans les imprimés. S. Colomban l'écrivit de Nantes sur le point qu'il étoit, comme on l'a dit, de repasser la mer, et de s'en retourner en son païs. C'étoit par consequent en 610. Elle est adressée à ses disciples qu'il avoit laissés à Luxeu et ailleurs, et tend particuliérement à les porter à conserver entre eux une union mutuelle. C'est à quoi il les exhorte d'une maniere pathétique, en y faisant voir beaucoup de prudence, une grande charité et une générosité évangelique, mais toujours son ancien attachement pour sa pratique vicieuse de faire la Pâque.

p. 28-31. [b]Enfin la cinquiéme letre de S. Colomban, est la quatriéme du recueil, et la plus longue de toutes. Elle est écrite au Pape Boniface IV, et porte en tête une inscription encore plus singuliere que celle qui se lit à la tête de la letre à S. Grégoire. L'Auteur pour y relever d'une part le mérite de celui à qui il écrit, y a réuni presque tous les titres d'honneur que le goût extraordinaire de son siécle pouvoit fournir ; et pour y exprimer de l'autre les bas sentiments qu'il avoit de lui-même, il y a entassé presque tous les titres que l'humilité est capable de suggerer. Il y prend le nom de *palumbus*, qui signifie un pigeon ramier ; faisant par-là allusion à son véritable nom, mais voulant faire entendre qu'il ne se regardoit que comme une Colombe sauvage.

p. 31. [c]Ce fut à la priere d'Agilulfe Roi des Lombards et de la Reine Theodelinde son épouse, qui favorisoient l'un et l'autre les défenseurs des trois chapitres, que S. Colomban écrivit cette letre. Il s'y éleve avec une force surprenante contre la condamnation qui en avoit été faite d'abord dans le V Concile général, [d]puis par le Pape Vigile. Et supposant que ce Pontife étoit mort hérétique, après avoir été l'auteur du scandale, il marque l'étonnement où il étoit, de ce qu'on récitoit son nom avec ceux des Evêques Catholiques. Il ne craint pas de dire qu'il rejette ce V Concile général, comme aïant approuvé l'erreur d'Eutychès, et prie instamment Boniface d'en assembler un nouveau, pour mettre fin à ce scandale, et se purger lui-même avec l'Eglise Romaine du soupçon d'hérésie. S. Colomban au reste ne parle de la sorte dans cette letre, que parce qu'il étoit mal instruit de la grande affaire des trois chapitres, et qu'il avoit été sans doute prévenu à ce sujet par Agilulfe, qui s'en étoit déclaré le fauteur, et peut-

(marginal note beside "cile général, puis par le Pape Vigile": p. 29-31.)

être par quelques-uns des Schismatiques de Lombardie. Car ce ne fut qu'après avoir quitté la France et s'être retiré en Italie, qu'il écrivit cette letre. 'On en met l'époque en 613; et l'on ne peut la placer guéres plus tard, puisque le Pape Boniface, à qui elle est adressée, avoit laissé par sa mort, dès le mois de Novembre 614, le saint Siege à Dieudonné. Mab. ibid. l. 11. n. 4.

Quelque véhemente après tout que soit cette letre, 'l'Auteur y dit néanmoins beaucoup de choses en faveur de l'Eglise Romaine, et y témoigne beaucoup de zéle pour l'honneur du saint Siege, auquel il fait profession d'être inviolablement attaché. 'Il semble par un endroit qui s'y lit sur la fin, que S. Colomban sçavoit le grec et l'hebreu. 'L'on ne doute point que lorsqu'il l'écrivit, il n'eût quitté son usage touchant la célebration de la Pâque. Il paroît aussi que ses disciples l'abandonnerent comme lui, et peut-être si-tôt qu'il eut quitté Luxeu. Il est au moins vrai que le Concile tenu vers 623, au sujet de la Regle de nôtre Saint, ne fit aucun decret touchant cette pratique vicieuse : ce que vraisemblablement il n'auroit pas omis, si elle avoit été encore en vigueur à Luxeu ou ailleurs. On a peu de monuments des VI et VII siécle, où l'on trouve plus d'érudition ecclésiastique, qu'il y en a dans les cinq letres dont on vient de rendre compte. Bib. PP. p. 28.30. p. 31. 1. Mab. ibid. l. 10 n. 36.

'Goldast en avoit fait imprimer dès 1604 deux autres sous le nom de S. Colomban, ce que ses Editeurs postérieurs ont ignoré; puisqu'ils ne paroissent pas les avoir connuës, si l'on en excepte Usserius. Il est vrai que la premiere des deux n'est autre chose que la cinquiéme des dix-sept instructions de nôtre Saint, dont on a parlé. Mais la seconde qui ne se trouve point dans les autres recueils de ses écrits, méritoit bien de n'y être pas oublié; et il est étonnant qu'Usserius, qui rapporte l'autre, ait laissé celle-ci. Elle est adressée à un de ses disciples, à qui il donne en peu de mots d'excellents avis sur le mépris du monde et le desir des biens éternels et permanents. On ne peut douter qu'elle ne soit de S. Colomban, si l'on se donne la peine de la conférer avec la troisiéme et la huitiéme de ses instructions, où il traite les mêmes sujets, et où on lit plusieurs des mêmes pensées et des mêmes expressions. Paræ. vet. p. 143-148.

Avant que de passer aux poësies de nôtre Auteur, nous observerons que son style en prose est un peu dur; mais à cela près il est peu d'Ecrivains de son temps, où l'on trouve plus

de beautés. Ses discours en effet sont vifs, pressants, animés, assez latins pour son siécle, pleins d'onction pour la plûpart, sur-tout ceux qui traitent de morale. Les pensées en sont naturelles, le tour simple, uniforme, nullement guindé, les phrases concises et point embarassées de grands mots inutiles. Enfin on peut dire qu'il y a de l'éloquence, et que cette éloquence est persuasive, parce qu'elle est naturelle et soûtenue par l'érudition.

p. 47-68.

6°. 'Les poësies imprimées sous le nom de S. Colomban. consistent en trois petits poëmes et une épigramme. Le premier poëme en vers heroïques est adressé à Hunalde disciple de l'Auteur, et contient d'excellents avis pour fuir l'amour des biens périssables. On ne peut se tromper en l'attribuant à S. Colomban, qui non seulement est nommé dans le second vers du corps du poëme, mais dont le nom et celui de Hunalde se trouvent dans les premieres letres des dix-sept vers acrostiches de la préface en cette sorte, *Columbanus Hunaldo*.

Fab. bib. lat. app. p. 33.

Canis. t. 1. app. p. 10-12. | B. t. 1. p. 779. 780.

' Ce poëme parut pour la premiere fois séparément des autres écrits du même Auteur, dans le recueil des poësies chrétiennes de Georges Fabricius, imprimé à Basle en 1562. 'Cela n'empêcha pas que Canisius ne le réimprimât en 1601 dans l'appendice du premier volume de ses Leçons antiques. Mais il y a deux fautes considérables dans cette édition. Les dix-sept vers acrostiches qui forment la préface y ont été omis, aussi-bien que les trois derniers vers du poëme. M. Basnage qui a donné une nouvelle édition de Canisius, n'a point rempli ces lacunes. 'En 1604 Goldast publia le poëme en entier; mais il y fit deux autres fautes. Il le divisa en deux, l'un adressé à Hunalde, qui n'est que la préface composée de dix-sept vers acrostiches, et l'autre à Sethe, nom imaginé, qui se lit dès l'entrée du poëme : *Suscipe*, *Sethe*, au lieu de *suscipe Hunalde*, comme portent les bonnes éditions. Il est clair que les vers acrostiches avec ceux qui les suivent, ne sont qu'une seule et même piece. 'En 1613 Barrali l'inséra dans sa Chronologie de Lerins, avec les mêmes fautes que Canisius : ce qui montre que l'édition de celui-ci avoit servi de modéle à l'autre.

Parae. vet. p. 47. 51.

Lerin. t. 2. p. 113. 114.

Sir. op. t. 2. p. 908-910.

'Six ans après, c'est-à-dire en 1619, le P. Sirmond le publia à son tour, avec diverses autres poësies, qui toutes sont rentrées dans le recueil de ses œuvres diverses, imprimé en 1696.

Quoique ce poëme eût paru en son entier et sans division

dès la premiere édition qu'en donna le P. Sirmond, [a] ceux néanmoins qui lui ont donné place dans la bibliothéque des Peres de Lyon, n'ont pas laissé d'y faire les mêmes fautes que Goldast. Il est encore plus corrompu 'dans la derniere de Paris, où il se trouve au huitiéme et au quinziéme volume. Dans celui-ci il paroît avoir été pris sur l'édition de Canisius, puisqu'il y retient les mêmes fautes. Dans le huitiéme on a ajoûté à la fin, il est vrai, les trois vers qui manquent dans Canisius ; mais on y a omis comme lui la préface en vers acrostiches, et au lieu de *Suscipe Hunalde*, on y lit, *Suscipe, quæso*. Il est tout-à-fait surprenant que les trois derniers vers se trouvent dans ce huitiéme volume, et qu'ils manquent dans le quinziéme imprimé après l'autre : nouvelle preuve de l'inexactitude et de la négligence, que nous avons eu occasion de blâmer plus d'une fois, en ceux qui ont dirigé ce grand recueil des Peres.

[a] Bib. PP. t. 12. p. 33. 84.

P. t. 8. p. 845. 846. | t. 15. p. 685.

'Le second poëme de S. Colomban, que Goldast compte pour le troisiéme, par la raison qu'on en a donnée, est adressé à Fedolius. L'auteur l'y exhorte à considérer la vanité des choses de la terre, à fuir le vice, à s'attacher à Jésus-Christ et lui donne les regles pour faire des vers de même mesure que ceux du poëme. Il le finit par six vers héroïques, où il dit qu'il avoit atteint l'âge de soixante-douze ans, et qu'il avoit fait cette piece pendant une griéve maladie. Goldast paroît être le premier qui l'ait mise au jour ; et quoique publiée dès 1604, on ne la trouve point dans les bibliothéques des Peres, 'hors celle de Lyon, où elle est jointe aux autres écrits de nôtre Auteur.

Paræ. vet. p. 52. 59.

Bib. PP. t. 12. p. 34.

'Le troisiéme poëme, qui porte le nom de S. Colomban, est intitulé *Monosticha*, comme qui diroit, sentences comprises chacune en un vers. Ce titre lui convient parfaitement; chaque vers contenant une sentence sur tous les principaux devoirs de la vie chrétienne. 'Quelques Sçavants ont paru douter que ce poëme, qui est en vers hexametres, fût l'ouvrage de nôtre Saint. Mais il seroit peut-être fort difficile de donner de bonnes preuves de ce doute. Outre qu'il ne s'y trouve rien qui soit indigne de lui, on y remarque toute sa doctrine sur les mœurs, et quelques-unes de ses expressions. 'Martin-Antoine Delrio et Canisius le publierent la même année : le premier à Maïence avec diverses autres poësies, l'autre dans l'appendice de ses Leçons antiques, tome 1. 'De

p. 35. 36.

Canis. B. ibid. p. 773.

p. 770. | Fab. ibid. p. 48.

Bib. PP. ib. p. 35. 36.

là il est passé dans les diverses bibliothéques des Peres, et les
Paræ. vet. p. 103. 138. autres recueils des poësies de nôtre Saint. ʹDans l'édition de Goldast il se trouve suivi de sçavantes notes, où l'on montre que plusieurs des vers de ce poëme ont été tirés d'Octavien ancien Poëte, qu'on croit Auteur des Distiques attribués à Caton.

p. 59. ʹEnfin l'épigramme imprimée parmi les autres poësies de S. Colomban, ne contient que quatre vers élegiaques, mais fort bons. C'est une antithése entre la chûte d'Eve et la sainte Vierge, dont Dieu s'est servi pour réparer les suites funestes de cette chûte. L'Auteur en prend occasion d'exhorter à éviter les discours des femmes.

Bib. PP. ib. p. 36. 37. ʹOn a aussi imprimé dans la bibliothéque des Peres de Lyon une espece de prose carrée, qui se trouve à la suite des poësies de S. Colomban, comme lui appartenant. Elle roule sur la vanité et les miseres de la vie humaine; sujet que nôtre Saint traite pathétiquement dans ses instructions. On découvre à la vérité dans cette piece beaucoup de ses pensées, et mêmes quelques-unes de ses expressions. Cependant elle nous paroît d'un style trop rampant pour être de lui: C'est apparemment l'ouvrage de quelqu'un de ses disciples, qui avoit
Uss. ib. p. 6. 7. beaucoup lû ses écrits sur le même sujet. ʹUsserius a mis cette prose à la tête de deux poëmes de nôtre Saint qu'il a insérés dans son recueil de Letres Hibernoises.

En parlant des Letres et des autres ouvrages de S. Colomban écrits en prose, on a observé qu'il étoit fort versé et dans l'Ecriture et dans l'antiquité ecclésiastique. On peut faire ici sur ses poësies la même observation par rapport à l'érudition profane. On voit effectivement par la lecture de son poëme à Fedolius en particulier, qu'il possedoit l'histoire et la fable. Quoique sa versification soit bien éloignée de la perfection de celle des Anciens, elle ne laisse pas néanmoins d'avoir son mérite; et l'on peut assurer qu'il y a peu de Poëtes de son temps qui aïent mieux réussi à faire des vers. On ne découvre pas dans les siens à la vérité, cet air aisé qui se fait sentir dans ceux de Fortunat, par exemple; mais on y trouve plus de gravité, plus d'énergie et au moins autant de solide.

Paræ. vet. p. 47-139. ʹToutes les poësies de S. Colomban sont réunies ensemble dans le recueil de Goldast, qui est le premier qui les ait ainsi publiées. Il les a accompagnées de longues notes de sa façon,

çon, où il a recueilli quantité de traits de Literature qui en relevent le prix. ' Patrice Fleming fit ensuite passer les mêmes poësies dans ses *Collectanea sacra*, réimprimés à Louvain l'an 1667 en un volume *in-folio*. ' En 1672 Chrétien Daumius les fit paroître à son tour, avec les Distiques qui portent le nom de Caton et divers autres poëmes. Cette édition est faite à Juickaw en un volume *in*-8° enrichi des notes de l'Editeur. ' On a depuis inséré les poësies de nôtre Saint dans le douziéme volume de la Bibliothéque des Peres, qui parut à Lyon en 1677 ; et l'on prit pour modéle l'édition de Fleming. Ce recueil au reste, et la derniere Bibliothéque des Peres, sont les seules collections où se trouvent réunis tous les écrits qui nous restent de S. Colomban, soit en prose ou en vers. ' Usserius, dont le dessein sembloit devoir s'étendre au moins à toutes les Letres de S. Colomban, n'en a cependant recueilli que ce que nous en avons marqué plus haut avec ses deux poëmes, l'un à Hunalde, l'autre à Fedolius.

Bib. Colb. t. 1. p. 33.

Fab. ib. p. 16-18.

Bib. PP. t. 12. p. 33-36.

Uss. ib. p. 7-11.

§ III.

SES ECRITS PERDUS.

LES écrits dont on vient de faire l'énumération, ne sont pas les seuls que S. Colomban avoit laissés à la postérité. ' L'Abbé Jonas Auteur de sa vie, nous apprend en général que le Saint en sa jeunesse, et ce semble, avant même que de se rendre Moine à Bancor, avoit composé divers écrits très-utiles, tant sur le chant que sur d'autres sujets. Puis il nomme en particulier un Commentaire sur les Pseaumes. ' Sigebert, Trithéme, Sixte de Sienne et les autres Ecrivains qui les ont suivis, donnent le même ouvrage à S. Colomban, et l'entendent de tout le Psautier. La maniere dont en parle Sigebert, feroit juger qu'il l'auroit lû ; puisqu'il en loue le style comme plein d'élegance, *elimato sermone*. ' Ce Commentaire se trouve marqué dans un inventaire des livres de la bibliothéque de S. Gal, dressé par Hartmote Moine du même endroit. On ne sçauroit dire au vrai, si c'est le même qu'un certain Commentaire manuscrit sur les Pseaumes, que Fleming assure avoir vû à Luxeu, et n'être pas indigne de l'esprit et du sçavoir de S. Colomban. Il ajoûte même qu'il y avoit remarqué plusieurs expressions des autres écrits de cet Auteur; mais que les premiers et les derniers feuillets man-

Mab. act. B. t. 2. p. 9. n. 9.

Sig. Scri. c. 60. | Sixt. bib. l. 4. p. 244.2. | Poss. app. t. 1. p. 339.

Bib. PP. t. 12. p. 2. 1.

quant à ce manuscrit, il ne pouvoit porter un jugement assûré que cet ouvrage fût le même que celui de nôtre Saint.

Quoi qu'il en soit, toujours est-il vrai de dire, que S. Colomban avoit travaillé sur les Pseaumes. Outre cet écrit et ses letres aux Papes S. Grégoire et Boniface, et au Concile dont on a parlé, touchant son usage de célebrer la Pâque le quatorziéme de la lune, il avoit encore composé quelques autres traités sur le même sujet. ' Il fait lui-même mention de deux écrits de cette nature; l'un adressé aux Evêques qui composoient le Concile, auquel il écrivit une de ses letres qui nous restent, l'autre adressé en particulier à Arige, le même sans doute que le saint Evêque de Gap de même nom. Le premier de ces deux traités avoit été écrit trois ans avant la tenue du Concile, par conséquent ou en 597, ou en 599. L'autre avoit aussi précedé le même Concile, puisqu'il est cité dans la letre que S. Colomban écrivit à cette assemblée, où il le qualifie un petit traité. Nous ne l'avons point, non plus que celui qui fut envoïé au Concile, ni deux des letres adressées au Pape S. Grégoire le Grand.

p. 52. 2.

Il nous manque aussi ' une autre letre, ou traité sur l'affaire des trois Chapitres, dont S. Colomban fait lui-même mention dans sa longue letre sur le même sujet à Boniface IV. Ce traité, ou letre, étoit adressé à un nommé Agrippin, qui avoit contraint nôtre Saint d'écrire sur cette matiere.

p. 29. 1.

' L'Abbé Jonas nous apprend dans la vie du Saint, que se trouvant à Milan, après s'être retiré en Italie, il y combattit les Ariens par l'autorité des saintes Ecritures, et qu'il composa même contre eux un écrit plein d'érudition. Il ne paroît plus nulle part, et il y a tout apparence qu'il est perdu depuis long-temps; puisqu'on ne trouve aucun Ecrivain postérieur à Jonas qui dise l'avoir lû. Ces Ariens que S. Colomban y refutoit, n'étoient autres que les Lombards, imbus, comme les Gots et les Vandales, des erreurs de l'Arianisme.

Mab. act. B. t. 2. p. 28. n. 59.

On a pareillement perdu ' la letre un peu forte que S. Colomban écrivit à Thierri Roi de Bourgogne, et dans laquelle il le menaçoit de l'excommunication ecclésiastique, s'il ne faisoit cesser le scandale qu'il donnoit par sa conduite. Jonas et Fredegaire font mention de cette letre, qui acheva de déterminer Brunehaut à faire exiler le saint Abbé. Ce n'est peutêtre pas la seule qu'il écrivit à ce Prince, soit en cette rencontre, ou à d'autres occasions. Mais c'est sans doute vouloir devi-

p. 18. n. 32. | Fred. chr. n. 36.

ner, que d'en compter un livre entier, [a] comme le font quelques Ecrivains modernes.

[a] Poss. ib.

La letre sur la gravité et la pudeur à un de ses disciples, dont il est fait mention dans la quatorziéme instruction, et celle de remerciment et d'instruction au Roi Clotaire II, lorsque ce Prince l'envoïa inviter à revenir en France, ont eu le même sort que celle au Roi Thierri. Toutes ces letres perdues font présumer, qu'elles ne sont pas les seules de ce grand Homme, que les malheurs des temps nous ont enlevées, quoiqu'on n'en ait pas connoissance, comme de celles dont on vient de faire le dénombrement.

Bib. PP. ib. p. 19. 2.

Mab. ib. p. 29. n. 61.

Fleming croïoit avoir oüi dire au Bibliothécaire de Bobio, homme alors fort avancé en âge, qu'il se trouvoit autrefois dans la bibliothéque de cette Abbaïe, un Commentaire de S. Colomban sur les Evangiles. Mais que sous le pontificat de Paul V, les manuscrits en furent portés, partie à Rome, partie à Milan, et qu'il n'étoit resté à Bobio de tous les écrits du Saint, que le manuscrit qui contient la Regle, le Pénitentiel, les Instructions et les Letres, dont on a rendu compte. C'est sur ce manuscrit que Fleming donna son édition des œuvres de S. Colomban. On ne sçait après tout que penser de ce Commentaire sur les Evangiles. Seroit-il si bien caché qu'il auroit échappé jusqu'ici aux recherches des curieux?

Bib. PP. ib. p. 2.

A s'en tenir au texte d'un Ecrivain fort estimé et peu éloigné du temps, on croiroit que S. Colomban auroit fait quelque traité sur les devoirs des Pasteurs. Mais il est visible que cet endroit est corrompu par la faute des copistes, et qu'au lieu de ces mots qu'ils ont rapportés aux letres de S. Colomban au Pape S. Grégoire, dont il y est parlé, *quæ de pervigili Pastorum cura elicuit,* il faut lire : *qui de pervigili Pastorum cura disseruit;* ce qui se rapportera, comme cela doit naturellement se rapporter, au Pastoral de S. Grégoire.

Mab. ib. p. 123. n. 3.

Enfin quelques-uns attribuent à S. Colomban, d'autres à Alcuin, les Monostiques d'Adhelme, avec mille vers d'énigmes que Martin Antoine Delrio fit imprimer avec des notes l'an 1601 à Maïence en un volume *in*-12.

Fab. bib. lat. app. p. 18.

On a pû observer par tout ce qu'on a dit des écrits de S. Colomban, que nous n'en avons point d'édition exacte et parfaite. (XXV.)

WARNAHAIRE,

Clerc de l'Église de Langres.

Fred. chr. n. 18. 40-42. | Mab. act. B. t. 2. p. 119. n. 10.

Le nom barbare de Warnachaire ou Warnahaire, qui se trouve differemment écrit dans les divers monuments, et dont on a formé dans la suite le nom de Garnier, étoit fort commun en Bourgogne à la fin du VI siécle et au commencement du suivant. Fredegaire, qui a eu une attention particuliere à insérer dans sa Chronique ce qui s'étoit passé en ce païs-là, parle de plusieurs Warnachaires qui avoient brillé dans les premieres dignités du roïaume de Bourgogne. On ne sçauroit assurer au reste si Warnahaire, dont il est ici question, étoit de la même famille. Il paroît seulement que c'étoit un Clerc de l'Eglise de Langres, qui vivoit dans les premieres années du VII siécle. Il faut qu'il eût la réputation d'homme studieux et letré, puisque S. Ceraune Evêque de Paris, dans le dessein qu'il avoit formé de recueillir le plus qu'il pourroit d'actes de Martyrs, s'adressa à lui preférablement à tout autre, pour avoir ceux qui regardoient le diocèse de Langres.

Boll. 17. Jan. p. 76. n. 1.

Sur. 17. Jan. p. 392.

Warnahaire envoïa à ce saint Prélat les actes des trois saints Martyrs Speusippe, Eleusippe et Meleusippe, plus connus sous le nom des trois saints Jumeaux, martyrisés vers 166, et ceux de S. Didier Evêque de Langres, qui souffrit aussi le martyre environ un siécle après. A la tête de ces actes Warnahaire mit une épitre dédicatoire fort honorable à la mémoire de S. Ceraune et de sa louable entreprise. On la croit écrite vers 615; mais on ne convient pas de la part qu'eut Warnahaire aux actes qu'elle accompagnoit. Quelques-uns prétendent qu'il ne fit que les copier. D'autres supposent qu'il en est l'Auteur même. Enfin quelques autres sont dans l'opinion qu'en les copiant ils les retoucha, et y mit quelque chose du sien. Ce dernier sentiment paroît le plus vraisemblable, et n'est point contredit par la letre de Warnahaire; car quoique le terme de *descripsisse* qu'il y employe puisse signifier, composer ou copier simplement, on peut aussi le prendre conjointement dans l'une et l'autre signification. Ainsi copier

Boll. ib. | Till. H. E. t. 3. p. 603. | Bail. 17. Jan. tab. cr. n. 2.

et composer tout à la fois, n'est autre chose que retoucher un ouvrage. Ce qui nous fait préferer ce dernier sentiment, ' c'est qu'il se trouve d'autres actes des trois freres Jumeaux en particulier qui méritent de n'être pas rejettés et qui mettent le martyre de ces Saints en Cappadoce. Or qui nous assurera que ces actes n'auront pas été apportés de là à Langres avec les corps des Martyrs? ' Cependant ceux que Warnahaire envoïa à S. Ceraune, placent ce martyre dans les Gaules, et ont été écrits ou retouchés peut-être sur les autres, par une personne de Langres.

Till. ib. p. 605.

Boll. ib. p. 76-80.

Après tout, quelque part que Warnahaire ait pû avoir à ces actes, aussi bien qu'à ceux de S. Didier, il est constant qu'ils ne sont point originaux. ' C'est ce que prouve fort bien M. de Tillemont; et leur lecture seule suffit pour en convaincre. Aussi ne les voit-on point paroître dans le recueil des actes choisis et sinceres de Dom Ruinart, qui ne les en a pas jugés dignes. On ne laisse pas néanmoins d'y remarquer de la pieté et quelque éloquence, pour le siécle où ils ont été retouchés.

Till. ib. p. 603-605. | t. 11. p. 540.

' Surius semble être le premier qui les ait fait imprimer, après en avoir un peu changé le style, suivant sa mauvaise coûtume. On lit à la tête de son exemplaire, qu'ils furent d'abord écrits par un certain Néon inconnu d'ailleurs. Mais cette inscription est sans conséquence. 'Mombritius et Grasius, les aïant ensuite abregés, leur ont donné place dans leurs recueils. ' Après eux Bollandus les a revûs sur trois anciens manuscrits, et les a publiés dans leur pureté, avec des notes de sa façon, au même jour que Surius, c'est-à-dire au dix-septiéme de Janvier. ' Quant à ceux de S. Didier, nous en sommes redevables aux Continuateurs de Bollandus, qui les ont donnés au vingt-troisiéme de Mai, où ils sont accompagnés de sçavantes notes. ' La letre de Warnahaire se trouve aussi dans l'histoire de l'Eglise de Paris par le P. Dubois. (XXVI.)

Sur. ib. p. 392-397.

Boll. ib. p. 73. n. 3.

p. 76-80.

23. Mai. p. 244-246.

Dub. hist. eccl. Pat. l. 3. c. 6. n. 12.

S. CERAUNE,

Evêque de Paris.

Dub. ib. n. 11. 12. SAINT Ceraune, ou Ceran, dont on a déjà dit un mot, succeda à Simplice dans le Siege épiscopal de Paris, vers le commencement du VII siécle. Boll. 17. Jan. p. 76. L'Eglise eut en sa personne un Prélat digne des premiers siécles, et en qui l'on vit la science aller de pair avec la vertu. Il s'appliqua d'abord à s'instruire à fond dans les sources mêmes, de tous les dogmes de la religion : *divinarum literarum legendi studio universa dogmata peragrasti*, lui dit dans une letre un Ecrivain de son temps, qui y fait son éloge. Aïant ensuite reçu la plénitude du Sacerdoce, il se fit un devoir capital de travailler à imiter par ses actions les plus saints Evêques de l'antiquité.

Ibid. Un des fruits principaux de son sçavoir et de sa pieté, fut de recueillir les actes des Martyrs, afin de les conserver dans son Eglise, comme des monuments précieux de leur foi et de leur constance. On ne sçait pas tous les mouvements qu'il se donna pour réussir dans un si louable dessein, qui lui mérita dès son vivant la gloire de passer en cela pour un autre Eusebe de Césarée ; mais on juge par les soins qu'il prit auprès de Warnahaire, dont on vient de parler, qu'il n'oublia rien pour l'heureuse exécution de son entreprise. Mart. Gall. app. p. 29. | Act. M. pr. p. 8. Ce travail, digne d'un grand Evêque, a porté deux célébres Ecrivains modernes à compter S. Ceraune entre les plus illustres Collecteurs des actes des Martyrs qui aïent paru dans l'antiquité ecclésiastique. C'est une grande perte pour l'Eglise, que le recueil de ce zélé Prélat ne se soit pas conservé. L'on ne croit pas effectivement qu'il nous en reste autre chose que les actes des trois freres Jumeaux, et ceux de S. Didier de Langres, que Warnahaire avoit pris soin de lui envoïer.

On ignore les autres particularités d'un épiscopat qui paroît avoir été si illustre. Dub. ib. n. 12. Il est néanmoins indubitable, que S. Ceraune fut de ce grand nombre d'Evêques qui composerent en 614 le VI Concile de Paris, dont on a parlé en son lieu. Conc. t. 5. p. 1689. Il eut pour successeur Leudebert qui se trouva en 625 au Concile de Reims, et qui avoit apparemment pris sa place

quelques années auparavant. De sorte que S. Ceraune en gouverna qu'environ vingt ans l'Eglise de Paris. ' Le P. Dubois n'est pas éloigné de lui attribuer les actes du martyre de S. Denys, premier Evêque de la même Eglise. Mais il n'apporte aucune raison pour appuïer son sentiment. D'ailleurs ces actes paroissent aux Critiques postérieurs d'un siécle à S. Ceraune. Dub. ib.

S. BERTCHRAN,

Evêque du Mans.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' Bertichramne ou Bertchran, plus connu dans le vulgaire sous le nom de Bertrant, nâquit peu après le milieu du VI siécle. Il descendoit de parens nobles, partie Aquitains, partie François de nation. Il eut au moins trois freres, dont l'un fut tué au service de Clotaire II, ' et un autre lui donna un neveu, qui se trouve nommé dans son Testament. L'histoire ne nous fournit rien de précis pour fixer le lieu de sa naissance. Si cependant on a égard à la situation des terres dont il hérita de sa mere, on pourra croire qu'il étoit né du côté de Blaïe sur la Garonne. ' Mais si l'on fait plus d'attention à la qualité de parrein, qu'il donne lui-même à S. Germain Evêque de Paris, et que cela suppose qu'il ait été baptisé ou tenu sur les fonts sacrés du baptême par ce saint Prélat, il aura pû naître en Poitou ou à Poitiers même, et S. Germain lui servir de parrein, dans le voïage qu'il y fit en 559 pour voir et consoler sainte Radegonde. Mab. ana. t. 3. p. 109. p. 128. 129. p. 121.

Quoi qu'il en soit, ' Bertchran se consacra à Dieu dès sa jeunesse, et reçut la tonsure clericale au tombeau de S. Martin de Tours. Si ce fut de la main du même S. Germain, lorsqu'en 566 celui-ci s'y trouva pour le Concile qui s'y tint la même année, il ne sera pas surprenant que Bertchran passât ensuite dans le Clergé de Paris. Il y fut élevé et instruit dans les connoissances convenables à un Clerc de mérite, p. 109. 121. 133.

sous les yeux et la discipline de S. Germain, qui l'ordonna Prêtre, avant que de mourir.

Gr. T. hist. l. 8. c.39. | Mab. an.l. 7. n. 34. 37.

' Bertchran exerçoit les fonctions d'Archidiacre dans l'Eglise de Paris, lorsqu'en 586 celle du Mans fut délivrée de la tyrannie de Baldegisile, qui la gouvernoit depuis la mort de S. Domnole. Dieu voulant consoler cette Eglise désolée et réparer ses pertes, lui donna Bertchran pour Evêque. Il eut bien-tôt gagné le cœur de son peuple, dont il fut autant aimé que Baldegisile en étoit haï. ' Nous avons encore un poëme, où Fortunat releve avec éloge cet amour du peuple pour son Pasteur, et celui du Pasteur pour son peuple.

Fort. car. l. 3. c. 20.

Gr. T. ib. l. 9.c. 18.

' Dès la premiere année de son épiscopat, sa réputation pénétra jusqu'à la Cour, et lui attira la confiance du Roi Gontran. Ce Prince aïant appris en 587, que les Bretons avoient fait une irruption dans le païs Nantois, prit le parti d'envoïer vers leurs Chefs une ambassade pompeuse, pour tâcher de les faire retirer. Bertchran fut choisi pour être à la tête, avec Namace d'Orleans qui mourut en chemin. La négociation eut un heureux succès, et la principale gloire en revint à nôtre Prélat. ' Deux ans après en 589, se trouvant près du même Prince avec neuf autres Evêques, qui formoient une espece de Concile, il eut part à ce qui se fit en cette occasion, pour pacifier les troubles excités dans le monastere de Sainte Radegonde à Poitiers.

p. 41.

Mab. ana. ib. p. 118. 119.

' Le zéle et la fidelité que le saint Evêque avoit toujours eus pour Gontran, il les conserva toute sa vie pour Clotaire II, à qui la ville du Mans appartenoit. Il aima mieux se voir chassé de son Eglise, et dépouillé de tous ses biens, que de consentir à violer le serment qu'il avoit prêté à ce Prince. ' Il paroît qu'il eut réellement à souffrir deux fois cette peine, une des plus affligeantes pour un bon Pasteur. Mais Clotaire ne se fut pas plutôt rendu maître de toute la Monarchie Françoise, que Bertchran fut rendu à son cher troupeau, et rétabli dans tous ses biens.

p. 123.

Il profita de cette tranquilité pour faire éclater le zéle qu'il avoit pour l'ordre monastique. A l'exemple de S. Domnole, l'un de ses prédecesseurs, ' il fonda à un des faux-bourgs de sa ville épiscopale le monastere de S. Pierre de la Coûture, qui est encore aujourd'hui une abbaïe considérable de Benedictins réformés. Il en établit encore deux autres, l'un sous l'invocation de S. Germain au-delà de la Sarte, l'au-

p. 109. 110.

tre

tre en l'honneur de S. Martin sur la riviere d'Huines, et fit de grands dons à celui d'Etival, où il mit des Religieuses. ' Un zéle si marqué de la part de S. Bertchran pour multiplier les Moines dans son Diocése, doit sans doute faire regarder comme une faute bien pardonnable dans Eudes ou Odon Abbé de Glanfeuil, de l'avoir pris au lieu de S. Innocent, pour le premier mobile de la mission de S. Maur en France. an. ib. n. 31.

' On prétend que nôtre Saint fut honoré du *pallium*. Il put bien à la vérité se faire qu'à la considération de Clotaire, qui avoit pour lui beaucoup d'estime et d'amitié, quelque Pape lui accordât cette prérogative que S. Grégoire le Grand, aux sollicitations de Brunehaut, avoit déja accordée à S. Syagre d'Autun. Mais on n'est pas obligé de croire qu'elle lui donnât la prééminence au-dessus des autres Evêques du Roïaume, ni qu'il eût reçu le droit de Métropolitain, comme l'a avancé l'Auteur de sa vie, qui ne vivoit que plus de deux cens ans après lui. ana. ib. p. 112. p. 119.

' S. Bertchran mourut plein de jours et de mérite, le trentiéme de Juin 623, après avoir saintement gouverné son Eglise l'espace de trente-sept ans. Il fut enterré dans son monastere de la Coûture, où l'on conserve encore ses saintes reliques ; quoiqu'il y ait des Ecrivains qui prétendent le contraire. ' Avant 625 S. Hadoin lui avoit succedé, puisque cette même année il se trouva en qualité d'Evêque du Mans au Concile de Reims. p. 112. | Boll. 6. Jun. p. 711. n. 4. Conc. t. 5. p. 1689.

§. II.

SES ECRITS.

' Le témoignage que rendent les Anciens aux beautés qu'ils trouvoient dans les écrits de S. Bertchran, porte à juger qu'il avoit fait une étude particuliere des Letres humaines ; et l'éducation qu'il avoit reçue sous S. Germain dans l'Eglise de Paris, qui étoit alors si florissante, suppose qu'il n'étoit pas moins instruit des sciences divines. Cependant de toutes les productions de son esprit, ' il n'est venu jusqu'à nous que son Testament. Encore est-ce plûtôt un monument de sa piété que de son sçavoir ; quoiqu'il soit devenu fort célebre dans l'antiquité ecclésiastique, et qu'il soit une preuve que l'Auteur étoit fort versé dans la connoissance des Loix. Fort. Car. l. 3. c. 21. Mab. ana. t. [illegible] 112-145.

Ce fut S. Bertchran qui le dicta lui-même ; et Ebbon son Secretaire l'écrivit. Sa date est du sixiéme des calendes d'Avril, c'est-à-dire du vingt-septiéme de Mars en la trente-deuxiéme année du regne de Clotaire II, qui répond à l'an 615 de nôtre ére vulgaire. Le Saint y établit sa Cathédrale et son Monastere de la Coûture héritiers de la plûpart des grands biens qu'il possedoit en diverses Provinces. Il y fait aussi des legs considérables à d'autres Eglises et à plusieurs particuliers, et donne la liberté à la plûpart de ses serfs de l'un et de l'autre sexe. Il entend que ce soit Cabimoald ou Chaïmoald, Evêque de Poitiers, son proche parent, qui fasse ses obséques. Outre la souscription du Testateur, on y lit celles d'Ebbon qui l'avoit écrit, et de six autres personnes choisies, qui y apposerent leurs sceaux. Comme il y est parlé de ratures et d'additions, 'Dom Mabillon apporte cette piece en preuve, pour montrer que les originaux mêmes des actes authentiques et sinceres n'en étoient pas exemts. Il la cite aussi pour établir l'usage de la diversité des sceaux qu'emploïoient anciennement les Evêques.

Dipl. l. 2. c. 1. n. 12. c. 15. n. 1.

Ce Testament au reste se ressent beaucoup de la barbarie du siécle, par rapport à une infinité de termes. 'M. Corvaisier est le premier qui l'a donné au public ; et dom Bondonnet l'a fait imprimer à son tour. Mais dans l'une et l'autre édition il s'est glissé une faute dans la date des années du regne de Clotaire II. On y lit XXII au lieu de XXXII. 'Dom Mabillon l'a inséré depuis dans le troisiéme volume de ses Analectes qui contient les actes des anciens Evêques du Mans. Cette édition, quoique plus exacte que les précedentes, n'est pas néanmoins sans fautes. 'Elle n'a pas laissé de servir de modéle aux Continuateurs de Bollandus, qui ont réimprimé ce Testament avec d'amples notes de leur façon pour en éclaircir le texte, au sixiéme jour de Juin dans leur grand recueil.

Boll. 6. Jun. p. 710. n. 2.

Mab. ana. ib. p. 112-145.

Boll. ib. p. 717. 725.

'S. Bertchran avoit laissé d'autres monumens de Literature, où l'on voïoit toute la beauté de son génie ; mais nous avons le malheur d'en être privés depuis long-tems. C'étoit des poësies, dont Fortunat, qui les avoit lûes, et qui étoit fort capable d'en juger, ne peut assez relever le prix par les éloges les plus pompeux qu'il en fait dans les siennes. Si l'on en croit ce Poëte, Rome n'avoit jamais rien vû de plus parfait en ce genre. Mais il faut l'entendre parler lui-même sur ce sujet.

Fort. ib.

Ardua suscepi missis epigrammata chartis,
  Atque Cothurnato verba rotata Sopho.
Percurrens tumido spumantia carmina versu,
  Credidi in undoso me dare vela freto.
Plana procellosos ructavit pagina fluctus,
  Et velut Oceanus fonte refudit aquas.
Vix modo tam nitido pomposa poëmata cultu,
  Audit Trajano Roma verenda foro.
Quid si tale decus recitasses in aure Senatus?
  Stravissent plantis aurea fila tuis.
Per loca, per populos, per compita cuncta videres
  Currere versiculos, plebe favente, tuos.

S. PROTADE,

Evêque de Besançon.

'PROTADE étoit illustre par sa naissance. Il pouvoit être fils [a] de ce Protade Romain, c'est-à-dire Gaulois de nation, trop bon ami de Brunehaut, qui le fit établir en 603 Maire du Palais de Thierri Roi de Bourgogne, mais qui eut bien-tôt après le chagrin de lui voir ôter la vie. ' Celui dont nous entreprenons l'histoire, s'appliqua dès sa premiere jeunesse à mener une vie parfaitement digne de la vocation à laquelle il se sentoit appellé. Sous l'Episcopat de S. Nicet, comme il paroît, il entra dans le clergé de Besançon, et travailla dès lors avec autant de zéle que de succès, à combattre la simonie qui défiguroit l'Eglise Gallicane.

Boll. 10. Feb. p. 414. n. 2.
a Fred. chr. n. 24. 27.
Boll. ib. n. 2-4. | not. ib.

A la mort de S. Nicet vers 612 ou 613, on ne crut pas que personne pût mieux remplir son Siege que celui qui avoit partagé avec tant de gloire les travaux de son épiscopat.' Protade fut donc élu pour lui succeder, et soutint dignement l'idée qu'on avoit de son mérite. Il fit son capital de bien instruire son peuple, sans néanmoins négliger de lui prêter tous les autres secours qui dépendent du ministere d'un bon Pasteur.. Il rendit son Episcopat si recommandable par la pratique de toutes les vertus, 'que les Rois mêmes conçurent

n. 5. 6.
n. 8.

pour lui autant de respect que d'attachement. Clotaire II en particulier n'entreprenoit rien de conséquence sans son avis. ' Protade continua de gouverner de la sorte son Eglise, jusqu'en 624 au plus tard. Il est au moins certain qu'il n'étoit plus au monde l'année suivante, puisque S. Donat lui avoit succedé. ' Assez long-tems après sa mort un Auteur anonyme écrivit sa vie, qui ne laisse pas toutefois de mériter nôtre créance pour la solidité, la pieté et la clarté qui s'y trouvent.

Conc. t. 5. p. 1689. | Mab. an. l. 11. n. 43.

Boll. ib. p. 414.

ib. 7. | Coin. an. 620. n. 5.

' C'est de-là que nous apprenons que Protade avoit composé un traité sur les Rits ecclesiastiques. Les Clercs de Besançon aïant souvent disputé entre eux touchant les cérémonies en usage dans leur Eglise, Etienne Doïen de S. Jean l'Evangeliste, et Haymin autre Doïen de S. Etienne, engagerent le saint Prélat à regler toutes choses de maniere qu'il n'y eût plus de contestation à l'avenir sur ce sujet. Protade à leur priere composa un Rituel, où il leva tous les doutes et toutes les difficultés, marquant ce qu'il y avoit à faire et à éviter dans chaque assemblée de cérémonie, le nombre des Ministres pour chaque jour de solemnité, en quel tems de l'année les Communautés de la ville devoient se rendre à l'Eglise matrice; en un mot tout ce qui se pouvoit présenter dans le cours de l'année par rapport aux offices de l'Eglise. Ce traité des Rits se conserve encore aujourd'hui dans l'Eglise de S. Jean. Mais on y fait tant de diverses additions dans la suite des tems, qu'il est aujourd'hui tout different de ce qu'il étoit dans son origine.

I CONCILE

DE REIMS.

Conc. t. 5. p. 1689. Mab. an. l. 11. n. 52. | Mari. l. 3. c. 31. p. 246.

ONZE ans après le VI Concile de Paris, dont on a parlé, c'est-à-dire ' en 625, on en assembla un à Reims, que l'on compte pour le premier de ceux qui se sont tenus dans cette ville. Divers Ecrivains en renvoïent l'époque plus tard, comme en 627, 628, 630 et même 635; mais c'est en supposant par erreur que ce Concile se tint sous Dagobert, au lieu que ce fut sous Clotaire II. Comme l'on ne nous en a pas conservé les actes en entier, il ne paroît pas qu'il y eût d'autre

motif de sa convocation, que le dessein général de maintenir la discipline dans l'Eglise Gallicane.

[Flod. l. 2. c. 5] Flodoard, à qui nous sommes redevables de ce que nous sçavons de cette assemblée, nous apprend qu'il s'y trouva plus de quarante Prélats, outre Sonnace qui y présida en qualité d'Evêque du lieu et Métropolitain. Les principaux entre les autres, étoient sept autres Métropolitains, Thierri de Lyon, S. Sindulfe de Vienne, S. Sulpice de Bourges surnommé le Pieux, Modegisile de Tours, Senoc d'Eause, Modoald de Treves, Richer de Sens, et plusieurs simples Evêques que l'Eglise honore comme Saints. Tels sont Saint Donat de Besançon, S. Cunibert de Cologne, S. Arnoul de Metz, S. Pallade d'Auxerre, S. Hadoin du Mans, S. Magnobode ou Maimbœuf d'Angers.

[Conc. ib. p. 1689. 1694] On y fit vingt-cinq Canons, dans le troisiéme desquels les Peres confirmerent tout ce qui avoit été réglé dans le VI Concile de Paris, auquel ils donnent la qualification de Concile général. Ils ne laissent pas de renouveller en particulier plusieurs points de discipline déja établis par ce même Concile : comme ce qui regarde la révolte des Clercs contre l'Evêque, la jurisdiction des Laïcs sur les Clercs, les mariages incestueux. La plûpart des autres Canons ne contiennent que ce qui avoit déja été arrêté par des Conciles précédents. Ce qu'il y a de plus remarquable dans les nouveaux decrets qu'on y fit, [c. 4.] c'est qu'on veut que les Pasteurs, c'est ainsi que le Concile nomme les Evêques et les Prêtres qui avoient soin des Paroisses, apportent une nouvelle vigilance pour déterrer les héretiques, et les ramener à la foi orthodoxe. [c. 5] Que l'on ne portera point legerement sentence d'excommunication, et qu'il sera permis à celui qui se croit injustement excommunié, de s'en plaindre au premier Concile qui se tiendra. [c. 9] La peine portée contre l'homicide volontaire est terrible. Les Peres veulent qu'il demeure excommunié toute sa vie ; mais que s'il fait pénitence, il reçoive le viatique à la mort. Ils firent un autre nouveau decret, qui ne fut pas toujours, même dès ce temps-là, religieusement observé. [c. 25] Ils arrêterent qu'on n'ordonneroit point d'Evêque, qui ne fût natif du lieu, et choisi par tout le peuple, du consentement des comprovinciaux.

Ces Canons se trouvent sans souscriptions. [Flod. ib. | Conc. ib. G. t. 1. p. 479. 484 | Mabl. l. 9. c. 31.] Mais Flodoard qui nous les a conservés, a eu soin aussi de nous con-

server les noms de quarante Evêques entre ceux qui les souscrivirent. De l'histoire de Flodoard on les a fait passer dans les Collections des Conciles, et dans l'histoire de la Métropole de Reims, où l'on en compte vingt-six, après leur avoir donné une division arbitraire.

S. EUSTASE,

Abbé de Luxeu.

Deux éminentes qualités que S. Eustase réunit en sa personne, lui ont acquis un double titre pour avoir place dans cette histoire. On vit en lui d'une part un homme apostolique, qui travailla par ses prédications à retirer divers peuples de l'erreur, et de l'autre un des plus excellents Maîtres de la science ecclésiastique qu'eurent nos Gaules en ce siécle.

Mab. act. B.t. 2. p.2. n. 37. p. 318. n.4. an.l.8.n.54 | Bull. hist. Occ. t. 1. p. 420.

Il nâquit en Bourgogne d'une famille noble, qui donna un Evêque à l'Eglise de Langres en la personne de Miget ou Mietius, dont nôtre Saint se trouvoit neveu par sa mere. Eustase étoit déja sorti de son adolescence, comme il paroît, lorsque le nouvel institut de S. Colomban faisant de l'éclat, l'attira à Luxeu, où il se fit Moine. A peine y eut-il passé quelques années, que S. Colomban le chargea de la direction de l'Ecole du monastere : ce qui suppose qu'Eustase avoit fait de bonnes études. La suite fit voir qu'on ne pouvoit faire un meilleur choix. Cette Ecole en effet devint, sous un si habile Modérateur, une des plus illustres qui fussent alors en France. On y alloit de toutes parts s'instruire dans la pieté et dans les Letres, et il en sortit, comme on l'a dit ailleurs, grand nombre d'Evêques et d'Abbés du premier mérite.

act. 16. p. 21.

Après que S. Colomban eut été contraint de sortir de Luxeu en 610, Eustase fut unanimement élu pour remplir sa place, et gouverner le monastere en qualité d'Abbé.

p. 118. n. 5. 6.

S'étant proposé pour modéle de sa conduite celle de son saint prédecesseur, il la copia si parfaitement, que non seulement il essuïa les larmes des disciples du Saint, mais qu'à peine même s'apperçut-on de la perte qu'on avoit faite par son exil. Déja recommandable par ses talents et la pratique de toutes

les vertus, il eut bien-tôt gagné l'estime des Seigneurs François, et la confiance même de Clotaire II.

Ce Prince se voïant sur la fin de l'an 613, seul maître de l'Empire François, et desirant d'y rappeller S. Colomban retiré en Italie, lui députa S. Eustase pour l'engager à revenir. Mais le disciple ne put rien gagner sur l'esprit du maître; et tout le fruit de son voïage se termina à une letre de remerciment qu'il en apporta à Clotaire de la part de S. Colomban. p.28.29.n. 58 61.

Eustase peu de temps après son retour d'Italie, se sentant animé d'un zéle apostolique, entreprit de travailler à la conversion des Varasques, peuples du voisinage de Luxeu, qui habitoient le long de la riviere nommée le Doux, et dont une partie étoit encore idolâtre, et l'autre infectée des erreurs de Bonose et de Photin. Dieu benit les travaux du saint Abbé, et ces peuples eurent le bonheur d'embrasser la foi catholique. Cet heureux succès lui inspira un nouveau courage, et le porta à aller tenter la même chose auprès des Bavarois, peuples d'Allemagne, mal à propos confondus par d'anciens Auteurs avec les Boïens. Eustase y aïant fait heureusement plusieurs conversions, et laissé des ouvriers évangeliques pour continuer l'ouvrage commencé, s'en revint à Luxeu reprendre le gouvernement de son monastere. p. 117. n. 3. p. 424. 425. n. 5. 7.

A peine y avoit-il gouté quelques années du repos que méritoient les fatigues de ses missions, qu'il eut la douleur de se voir inquiété par un faux Moine son propre disciple, qui avoit été auparavant Secretaire de Thierri Roi de Bourgogne. Agreste ou Agrestin, c'est ainsi qu'il se nommoit, aïant extorqué plutôt qu'obtenu la permission d'aller en Baviere prêcher la foi aux infideles, et voïant qu'il n'y faisoit aucun fruit, se retira à Aquilée. Là s'étant lié avec ceux qui s'étoient séparés de la communion du Saint Siege, au sujet de la fameuse affaire des trois Chapitres, il entra dans leurs sentiments et écrivit même à S. Attale, Abbé de Bobio et successeur de S. Colomban, une letre un peu vive, mais qui est perdue, pour soutenir le parti dans lequel il étoit entré. D'Aquilée Agreste revint à Luxeu, où il mit tout en œuvre pour inspirer ses sentiments à S. Eustase. Celui-ci bien loin de l'écouter, n'oublia rien pour le porter à s'en départir; et le voïant opiniâtrément attaché à son schisme, il le chassa de Luxeu. Agreste pour s'en venger, inventa diverses calomnies con- p. 118. 121. n. 6. 13. | an. l. 11. n. 32. 37.

tre la Regle de S. Colomban; et cette affaire fut poussée si loin, que pour l'appaiser on fut obligé d'assembler un Concile à Mâcon vers l'an 623. S. Eustase s'y trouva avec Agreste, et y défendit la justice de sa cause avec autant de force que de modestie et d'éloquence. Agreste n'étant touché ni de ses raisons ni de l'autorité des Peres du Concile, le saint Abbé le cita au tribunal de Dieu, pour y plaider dans l'année sa cause avec S. Colomban même. ' On remarque qu'Agreste effectivement ne vêcut pas jusqu'au bout de l'année, aïant été tué par son propre valet sur un mauvais soupçon.

act. p. 124. n. 15. 16.

' S. Eustase ne survêcut lui-même à son triomphe, que l'espace de deux ans, et mourut le vingt-neuviéme de Mars 625, après avoir gouverné le monastere de Luxeu pendant quinze ans. On assûre que son corps se conserve encore aujourd'hui dans l'Abbaïe des Benedictines de Vergaville au diocèse de Metz.

p. 123. not. p. 425. n. 7. | an. 16. n. 46.

' Jonas, Auteur de mérite, qui a écrit la vie de nôtre Saint, loue beaucoup son éloquence et la facilité qu'il avoit à s'exprimer. ' Plusieurs Modernes, comme Baronius, Possevin, le Mire, Vossius et Cave, en ont fait un Ecrivain, et lui ont donné rang en cette qualité entre les Auteurs ecclésiastiques. Mais ils n'en ont pas autant de fondement qu'ils l'ont pensé. Ils ont supposé que S. Eustase aïant accompagné S. Colomban de France en Italie, lorsqu'il s'y retira en 613, comme on l'a dit, avoit écrit une relation de ce voïage, dans laquelle il avoit exactement marqué tout ce qui s'étoit passé de mémorable sur sa route. Et que c'est de cet itineraire que Jonas a tiré tout ce qu'il rapporte de ce voïage dans la vie de S. Colomban. ' Supposition qui est démentie par Jonas lui-même, qui dit clairement que S. Eustase n'accompagna point son Maître, comme il le souhaitoit, et que ce ne fut qu'après son arrivée en Italie qu'il y fit un voïage à la priere du Roi Clotaire, pour le sujet qu'on a rapporté. De sorte qu'il ne nous reste aujourd'hui aucun monument, que nous sçachions, du sçavoir de S. Eustase, ' sinon un précis de ce qu'il dit au Concile de Mâcon, en faveur de la Regle de S. Colomban. Il y a toute apparence qu'après le Concile il redigea par écrit ce qu'il avoit été obligé d'y dire de vive voix, et que Jonas a puisé dans cet écrit ce qu'il nous en apprend. On apperçoit effectivement dans cet endroit de l'ouvrage de Jonas plus de beautés pour le style, que dans le reste de sa piece.

act. ib. p. 119. n. 9.

Bar. an. 612. Pos. app. t. 1. p. 473. Mir. auct. c. 178. | Voss. hist. lat. c. 25. | Cave. p. 375. 1.

Mab. act. ib. p. 21. 29. n. 37. 61.

p. 120. n. 11.

On

On y voit en même temps quelques traits de l'éloquence que cet Ecrivain attribue à S. Eustase, et de la justesse de ses raisonnements.

Outre l'honneur que le Saint fit aux Letres, tant par ses prédications que par le soin qu'il prit de former à la science ecclésiastique grand nombre d'illustres Eleves, il rendit encore à la Literature un service important, en emploïant une partie de ses Moines à copier les bons livres de l'antiquité. ' Encore aujourd'hui l'on voit dans l'Eglise de S. Pierre à Beauvais, un de ces manuscrits faits alors à Luxeu. Il est en letres onciales, et contient neuf homélies de S. Augustin sur la premiere épitre de S. Jean. an. ib. n. 26

AUREMOND,

Abbé de Mairé.

' Auremond nâquit de parents peu accommodés des biens de la fortune, dans le voisinage de Chaunai en Poitou. C'étoit là le lieu de la premiere retraite du S. Junien, premier Abbé du monastere de Mairé, qui aïant été dans la suite transféré à Noaillé, à deux lieues de Poitiers, en a porté le nom. Avant qu'Auremond vînt au monde, le saint Abbé avoit prédit sa naissance, et ce qu'il seroit un jour. Aussi à peine fut-il sorti de l'enfance, que sa mere le présenta au Saint, qui prit soin de le baptiser, et le retint près de lui. S. Junien le regarda toujours comme son fils spirituel, et en cette qualité il se fit un devoir de l'instruire dans la pieté et dans les Letres. Le jeune Auremond sous la main d'un tel maître, se rendit très-habile dans les sciences divines. Il fut depuis élevé au Sacerdoce ; et après avoir passé plusieurs années dans la pratique de toutes les vertus, sous l'obéissance du saint Abbé, il devint enfin l'héritier de sa dignité, comme il l'étoit déja de son esprit. Ce fut en 587, qui est l'année de la mort de S. Junien, qu'Auremond se vit chargé de la conduite du monastere de Mairé, ' qu'il gouverna fort long-temps, en marchant toujours fidelement sur les traces de son saint prédécesseur, dont il fit revivre la doctrine et la sainteté de conduite. On ignore le temps de sa mort, quoiqu'il paroisse qu'il vêcut jusqu'au delà de 625.

Mab. act. B. t. 1. p. 313. n. 13.

n. 13. 14.

a Bull. hist. occ. t. 1. p. 257.

[a] On est persuadé que la vie de Junien, écrite par Wlfin Boëce au IX siécle, avoit été précedée par une autre plus ancienne qui est perdue; et il n'y a qu'à lire celle qui nous reste, pour n'en pas douter. On ne peut guéres douter non plus que l'Auteur de cette premiere vie ne fût Auremond, dont nous venons de faire l'éloge. [b] C'est Boëce lui-même qui nous en fournit les preuves. Il écrivoit sous le regne de Louis le Debonnaire; et il ne cite point d'autre garant de ce qu'il rapporte dans son ouvrage qu'Auremond, qui étoit mort il y avoit alors plus de deux siécles. Il est vrai que les termes dont il se sert pourroient à la rigueur ne s'entendre que d'une tradition orale. Mais le long espace de temps qu'il y a entre l'un et l'autre, veut qu'on les prenne dans le même sens qu'on les prend tous les jours dans des Ecrivains qui en citent d'autres plus anciens qu'eux, en emploïant les mêmes expressions. Ainsi, lorsque Boëce, en parlant des miracles de S. Junien, dit d'Auremond, *ea quæ... post ejus obitum ad multorum perduxit notitiam,* et plus bas, *plura isto narrante innotuerunt sancti viri miracula :* cela doit s'entendre, non de discours faits de vive voix, mais d'une rélation rédigée par écrit.

b Mab. ib. p. 313. 314. n. 12. 14.

C'est ainsi que le P. Labbe, et les autres Auteurs qu'il cite l'ont entendu; et cette raison a porté cet Ecrivain à marquer dans la table des pieces contenues dans le second volume de sa bibliothéque de manuscrits, qu'Auremond avoit écrit quelque chose sur l'histoire de S. Junien, mais que son ouvrage étoit perdu. Il ne nous en reste plus rien en effet, que ce que Boëce en a pû inserer dans le sien, et qui peut être considérable, s'il est vrai, comme on le prétend, qu'il n'ait fait que repolir et étendre la premiere vie de S. Junien.

SONNACE,

EVÊQUE DE REIMS.

a Flod. l. 2. c. 4.

[a] Le premier trait d'histoire que l'antiquité nous fournisse touchant ce Prélat, nous le représente faisant les fonctions d'Archidiacre dans l'Eglise de Reims, sous l'épiscopat de Romulfe. Celui-ci l'emploïa quelquefois avec succès pour le bien de son Eglise. Il s'en servit particulierement pour ob-

tenir du Roi Childebert II, la restitution de quelques terres qui lui avoient été enlevées, et la confirmation de son testament. ' A la mort de Romulfe, qui arriva avant la fin du siécle précedent, Sonnace fut élu pour remplir sa place. Si les Statuts qui portent son nom sont véritablement de lui, on y trouve de grandes preuves de son zéle pour le maintien de la discipline, sur-tout dans l'administration des Sacrements. L'évenement le plus mémorable de son épiscopat, ' fut le grand Concile qui se tint à Reims en 625, et auquel il présida à la tête de plus de quarante autres Prélats, tant Métropolitains que simples Evêques. Il eut par conséquent plus de part que tout autre aux vingt-cinq Canons qui y furent dressés.

c. 5. | Mab. an. l. 12. n. 10.

Flod. ib.

' Dom Marlot donne à Sonnace trente-trois ans d'épiscopat, depuis 600 jusqu'en 633. Mais on peut légitimement douter, s'il vêcut jusqu'au regne de Dagobert I en 628, ' sous lequel Leudegisile gouverna l'Eglise de Reims, comme le rapporte Flodoard. ' La mort de Sonnace est marquée au vingtiéme jour d'Octobre dans le martyrologe de France. Il fut inhumé dans l'église de S. Remi, conformément à la disposition de son testament.

Marl. l. 2. c. 31 p. 247.

Flod. ib. c. 6.

Marl. ib.

' On produit sous le nom de ce Prélat, des Statuts divisés en vingt-un articles, qui contiennent de très-belles regles pour l'administration des Sacrements, et la conduite des Ecclésiastiques, tant du premier que du second ordre. Mais ce qui peut faire douter que ces Statuts appartiennent à Sonnace, sont divers points qui s'y lisent, et qui ne montrent pas une si grande antiquité. 1°. On y donne par-tout aux Curés le nom de Pasteurs : au lieu qu'en ces temps-là on les nommoit simplement Prêtres, au moins pour l'ordinaire. 2°. On y compte la fête de la Nativité de la Sainte Vierge au nombre de celles qui devoient être observées avec cessation du travail manuel : ce que les Sçavants observent n'être pas d'une si ancienne institution en France. 3°. Enfin pour abreger, on y parle de Messes de fondation, comme ne devant être appliquées que suivant l'intention des fondateurs : ce qui ne paroît pas non plus être d'une si grande antiquité. A tout cela on peut ajoûter que Flodoard, qui parle du testament de Sonnace, et qui rapporte en entier les Canons du Concile de Reims tenu sous son épiscopat, ne fait nulle mention des Statuts dont il est ici question : ce qui ne devoit pas, ce semble, échapper à ses recherches ni à son exactitude.

Bib. PP. t. 17. p. 649.

Quelque spécieuses au reste que soient ces difficultés, elles ne sont pas sans réponses. 1°. Il n'est point extraordinaire que Sonnace se soit servi du terme de Pasteur en parlant des Curés; ' puisque le Concile de Reims, qui se tint de son temps, l'a emploïé pour marquer ceux qui sont chargés du soin des ames, tant Prêtres qu'Evêques. 2°. A l'égard de la fête de la Nativité de la sainte Vierge, ou ce sera une addition faite après coup dans les temps postérieurs, ou un trait particulier de la dévotion de Sonnace, qui n'aura pas eu son entier effet. ' D'ailleurs on observe que l'Auteur du traité de la Virginité et de l'enfantement de la sainte Vierge, qu'on attribue à S. Ildefonse de Tolede, qui vivoit au même siécle que Sonnace, fait mention de la même fête. Mais cette réponse n'a pas toute sa force, parce que ce traité est plutôt d'un Ecrivain du IX siécle que du VII. 3°. Il put se faire qu'en ce même siécle où les fondations devinrent fort fréquentes, quelques-uns des fondateurs commençassent à attacher une intention particuliere à celles qu'ils faisoient. Pour ce qui est du silence de Flodoard touchant ces Statuts, ce n'est pas l'unique piece dont il oublie de faire mention, par rapport aux siécles éloignés de lui.

Conc. t. 5. p. 1689. c. 4.

p. 1695.

Quoiqu'il en puisse être, on ne peut nier que ces Statuts ne soient anciens; puisque dans le dénombrement des fêtes solennelles, il ne marque point celle de tous les Saints, qui étoit publiquement établie en France avant le milieu du IX siécle. On ne peut pas douter non plus qu'ils n'aïent été dressés par un Métropolitain. La preuve s'en tire du dix-neuviéme article, qui prescrit les devoirs des simples Evêques. ' Du reste il y a beaucoup de conformité entre ces Statuts et la letre de Jessé d'Amiens aux Prêtres de son Diocèse, aussi bien que la Constitution de Riculfe de Soissons, imprimée parmi les Opuscules d'Hincmar, par les soins de Jean des Cordes.

Bib. PP. ibid.

' Georges Colvenerius ou Couvenier est le premier qui a mis au jour les Statuts dont on vient de rendre compte. Les aïant trouvés dans un manuscrit de l'Abbaye de Marmoutier, il les fit imprimer à la suite de l'histoire de Flodoard. ' De-là Dom Marlot les a fait passer dans son histoire de la Métropole de Reims, et le P. Labbe dans sa collection générale des Conciles.

Ibid.

Marl. ibid. c. 24 ; Conc. ib. p. 1693 1694.

' Sonnace sur la fin de ses jours fit un testament, dont

Flod. ibid. c. 5

Flodoard nous a conservé quelques particularités, qui ne regardent que des legs faits à diverses églises.

CLOTAIRE II,

Roi de France.

CLOTAIRE second du nom étoit fils de Chilperic I, dont nous avons parlé en son lieu, et de la fameuse Frédegonde. Il vint au monde quatre mois avant la mort de son pere, qui arriva vers l'Automne de l'an 584. Il commença aussi-tôt à regner en Neustrie, sous la conduite de la Reine sa mere ; et c'est ce qui fait que l'on compte les années de son regne par celles de son âge. Frédegonde eut l'adresse de lui ménager les bonnes graces de Gontran son oncle paternel, qui le protegea toujours, et qui le leva même des fonts sacrés du Baptême, avec les souhaits d'une prospérité encore plus grande, que n'avoit été celle de son aïeul dont il portoit le nom.

Gr. T. hist. l. 6. c. 41. l. 7. c. 7.

l. 8. c. 1. 18. | l. 9. c. 20. | l. 10. c. 28.

On eut soin de faire étudier ce jeune Prince; et tous nos Historiens s'accordent à lui rendre témoignage, qu'il étoit bien instruit des Letres. De-là l'inclination qu'il eut et l'honneur qu'il porta à ceux qui les cultivoient. Il ne faisoit pas moins d'estime des gents de bien que des Sçavants, et il avoit à sa Cour plusieurs saints personnages, qui furent élevés aux premieres dignités de l'Eglise. Tels furent S. Arnoul, S. Goëric, S. Faron, S. Didier, S. Romaric, et quelques autres. On ne peut donner une juste idée de son regne, qu'en disant qu'il fit regner avec lui toutes les vertus qui font les grands Rois. Sa pieté éclata par son affection pour les Evêques, et ses libéralités envers les Eglises ; sa bonté et son humanité par le soin qu'il prit de secourir les pauvres, et l'attention qu'il eut à pourvoir aux besoins de tous les Ordres de son Roïaume; sa génerosité par la remise qu'il fit aux Lombards du tribut annuel qu'ils païoient aux Rois François ; sa valeur par la victoire signalée qu'il remporta sur les Saxons ; son amour pour la paix par la préférence qu'il donna à un sage et paisible gouvernement, sur l'ambition de conquerir des provinces et de gagner des batailles. On ne lui reproche que

Fred. chr. n. 42. | Aim. l. 4. c. 1-6. 7. 16.

d'avoir eu trop de tendresse et de complaisance pour le beau sexe, et d'avoir usé de trop de cruauté envers Brunehaut, à qui il fit souffrir le supplice horrible que tout le monde sçait.

Après la mort de Gontran, Clotaire eut quelques démêlés avec Thierri et Theodebert ses cousins, l'un Roi de Bourgogne et l'autre d'Austrasie, dans lesquels il n'eut pas toujours l'avantage. Fred. ibid. ' Mais il eut enfin celui de les vaincre, et de réunir sous sa domination les trois Roïaumes, qui formoient la Monarchie Françoise. n. 55 | Aim. ib. . . 16. ' Ce Monarque vêcut encore quinze ans depuis, et mourut au commencement de l'année 628, en la quarante-cinquiéme de son âge et de son regne. Il fut enterré dans l'Eglise de S. Vincent, c'est-à-dire, de S. Germain des Prés.

Fred. chr. n. 46. 47. | Aim. ib. c. 8. ' Clotaire avoit épousé trois femmes, deux desquelles lui donnerent chacune un fils. De Berthrude il eut Dagobert I, qu'il associa à la Roïauté dès 622, et de Sichilde il eut Charibert, qui mourut deux ans après son pere.

L'amour qu'avoit Clotaire pour le bon ordre, tant en ce qui regarde les choses ecclésiastiques que civiles, le porta à faire divers réglements pour le maintenir dans ses Etats.

Bal. capit. t. 1. p. 1?-22 1°. ' On a sous son nom une Ordonnance, qui fut faite vers l'an 595, lorsqu'il n'avoit encore qu'onze ans. Elle est divisée en dix-huit titres ou articles, et tend particulierement à réprimer le larcin et l'infidélité des serfs, et à prescrire la maniere de les poursuivre et de les punir. Mais elle défend de violer à leur égard, ou à l'égard de tout autre criminel, les asyles, et de les tirer par violence des Eglises où ils se seroient réfugiés. Le dernier article de cette Ordonnance est extrémement severe pour les Juges qui y sont déclarés coupables de mort, s'ils viennent à violer les réglements qu'elle contient. Cette piece se ressent beaucoup de la rusticité du temps où elle a été faite, comme le prouvent le grand nombre de mots barbares qui s'y lisent. Outre le recueil des Capitulaires de nos Rois, cette Ordonnance se trouve à la fin de la Loi Salique de l'édition de 1602.

p. 21-24. 2°. ' Nous avons encore de Clotaire un Edit plus considérable et beaucoup mieux écrit que l'Ordonnance précédente, et auquel il eut plus de part, puisqu'il regnoit alors par lui-même. Il est en date du quinziéme des calendes de Novembre, c'est-à-dire du dix-huitiéme d'Octobre en la trente-uniéme année de son regne; par conséquent du même jour

et de la même année que le VI Concile de Paris dont on a rendu compte. Aussi est-il pour confirmer ce qui avoit été reglé par les Evêques de cette assemblée ; c'est ce que le Prince exécute en vingt-quatre articles, où il répete presque tous les decrets du Concile dont il explique quelques-uns, et où il fait diverses additions qui regardent les affaires civiles. On ne nous a pas conservé cette piece en tout son entier, quoiqu'elle soit digne en toutes choses d'un Roi très-Chrétien. On n'a rien du quatorziéme et du quinziéme article, et il manque quelque chose au treiziéme. ' Elle fut applaudie et confirmée avec les Canons du VI Concile de Paris dans un autre Concile, qui se tint peu après en un lieu qui n'est pas encore connu. Conc. t. 5. p. 1655

Cet Edit a été inséré dans le recueil d'anciens monuments, qui contient les preuves des Libertés de l'Eglise Gallicane. Il se trouve aussi avec l'Ordonnance précédente, entre les Capitulaires de nos Rois de la premiere race.' De-là on l'a fait passer dans les collections des Conciles, et dans l'histoire de l'Eglise de Paris. p. 1653-1655. | G. t. 1. p. 474-476. | Dub. hist. eccl. par. t. 3. c. 7. n. 4.

3°.[a] Goldast qui a inséré dans son recueil des Constitutions impériales l'Ordonnance de Clotaire, nous y a aussi donné un fragment de letre du même Prince à S. Arnoul Evêque de Metz, pour tâcher de le tirer de sa retraite, et de le faire revenir à son Eglise. ' Ce fragment se lit en effet sous le nom de Clotaire dans la vie de S. Arnoul, où l'Auteur original l'a fait entrer. On y voit divers traits de l'attachement de ce Prince pour ce grand Prélat. Mais Goldast le place trop tôt de dix ans, en le mettant en 615. Mab. act. B. t. 2. p. 154.

[a] Gold. const. imp. t. 3. p. 115. 637.

ANONYME,

Moine de Marmoutier.

On a déja parlé dans le dénombrement des écrits de S. Grégoire de Tours, d'une histoire des sept Dormants de Marmoutier, qui est attribuée à ce Prélat, au moins dès le treiziéme siécle. Mais on a déja averti qu'elle n'est point de lui, quoique son nom se lise dans l'inscription de la letre, par laquelle cette histoire est adressée à S. Sulpice Evêque de

Bourges. Outre que ni dans la letre, ni dans le corps de l'ouvrage on n'apperçoit point le style de S. Grégoire, celui qui prit soin de l'envoïer à S. Sulpice, déclare sans détours qu'il n'a fait que la copier telle qu'elle se trouvoit à Marmoutier. Ainsi, supposé que l'épitre dédicatoire fût de S. Grégoire, l'histoire ne pourroit être de sa façon: et il nous paroît même comme certain, qu'elle n'a été écrite qu'après sa mort.

Ce qui nous le persuade, c'est qu'il n'en a eu aucune connoissance. Car il n'étoit pas naturel, que si elle eût existé de son temps, il n'en eût dit quelque chose, soit dans son histoire de France, soit dans ses vies des Peres, ou dans son recueil de miracles à la gloire des Martyrs et des Confesseurs. ' La mention qu'il y fait des sept Dormants d'Ephese, lui auroit sans doute rappellé le souvenir de ceux de Marmoutier, qui est à la porte de la ville de Tours. ' D'ailleurs on y emploïe et dans le titre de l'épitre et dans le corps de l'ouvrage, suivant quelques manuscrits, le terme d'Archevêque, dont S. Grégoire ne se sert jamais, et qui de son temps n'étoit point encore en usage en Occident.

Gr. T. d. M. l. 1. c. 95.

Ib. p. 1270. 1281.

Tout cela nous fait croire, que l'Evêque de Bourges à qui elle est adressée, n'est point S. Sulpice surnommé Severe, contemporain de S. Grégoire, mais S. Sulpice le Pieux, mort en 644. Cette histoire est sans difficulté la production de quelque Moine de Marmoutier, qui y aura mis la main vingtcinq ou trente ans après la mort de S. Grégoire. Puis étant venue au bout de quelque temps à la connoissance du public, et S. Sulpice en aïant ouï parler, l'aura fait rechercher pour en fournir sa Bibliothéque.

p. 1270.

' Celui qui la lui envoïa, paroît avoir été un autre Moine, qui connoissoit la Regle de S. Benoît, dont il cite dans son épitre dédicatoire un passage pris du cinquiéme chapitre sur l'obéissance. Il a voulu faire voir qu'il sçavoit aussi son Virgile, dont il rapporte deux endroits dans la même épitre, quoique fort courte. Cette épitre ne se trouve point dans le manuscrit du College de Louis le Grand à Paris; et l'histoire n'y porte le nom d'aucun Auteur. Comme elle étoit originairement anonyme, on se sera avisé dans la suite de lui faire porter le nom de S. Grégoire de Tours; soit pour lui donner plus d'autorité, ou parce que cet Historien parle dans ses écrits de sept autres Dormants.

Après tout, quel qu'en ait été l'Auteur, il se montre versé dans

dans la lecture de S. Severe Sulpice ; et son ouvrage s'accorde assez bien avec l'histoire de S. Martin, si l'on en excepte ce qu'on y dit de ses parents. L'auteur n'y rapporte pas beaucoup de choses extraordinaires, et ne donne point tant dans le merveilleux, que l'Historien des sept Dormants d'Ephese. 'Seulement il dit que ceux dont il entreprend la vie, et qu'il p. 1280.
suppose fils de deux freres qui étoient, selon lui, oncles paternels de S. Martin, tous venus à Tours, lorsque le Saint en étoit Evêque, moururent tous sept le même jour et à la même heure, sans sentir aucune douleur. Que S. Martin qui leur avoit souvent apparu depuis 25 ans qu'il étoit mort, leur apparut en dernier lieu la veille de leur décès, pour les avertir de s'y préparer de la maniere qu'il leur prescrivit lui-même. 'Que pendant sept jours qu'ils demeurerent sans sepul- p. 1281.
ture, il répandirent une odeur très-suave sans se corrompre, et qu'il se fit en ce lieu-là un grand nombre de miracles. C'est tout ce qu'on lit dans cette histoire, qui tienne du prodige.

Du reste, l'histoire ne contient rien qui ne soit plausible, si néanmoins on en excepte, comme on l'a déja dit, ce qui regarde la famille de S. Martin. 'La description qu'elle fait du p. 1279.
lieu où se retirerent ces Saints, est conforme à ce qui en reste aujourd'hui. Outre ce qui y est rapporté des actions de S. Martin, 'on y trouve divers faits pour l'histoire particuliere p. 1280. 1282
de Marmoutier et de l'Eglise de Tours. 'A l'égard de la dis- p. 1280.
cipline, l'ouvrage fournit des preuves sur la confession de tous ses péchés, la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie, la communion en forme de viatique, la coutume de mettre des reliques de Saints dans les autels que l'on consacre. Mais l'Auteur y est tombé dans un défaut essentiel, qui est de perdre de vûe son objet principal, pour se jetter sur les actions de S. Martin, qui l'occupent davantage que l'histoire de ses Dormants.

Cet ouvrage se trouve plus ample dans certains manuscrits, et plus abrégé dans d'autres. Il avoit déja vû le jour dans quelques éditions des écrits de S. Grégoire de Tours, nommément dans celle de 1640, 'lorsqu'en 1699 Dom Rui- p. 1269-1282.
nart le fit imprimer de nouveau à la fin de celle qu'il en publia. Il y est et plus entier et plus correct que dans tout autre.

LEGENDES
DE DIVERS SAINTS.

VERS le même temps que l'Anonyme de Marmoutier dont on vient de parler, publia l'histoire des sept Dormants, plusieurs autres Ecrivains sans nom travailloient de leur côté à divers autres ouvrages de même nature. On va tâcher d'en rendre compte avec le plus de précision qu'il sera possible, en commençant par la Legende de S. Samson,
Boll. 28. Jul. p. 569. n. 6-9. 'que l'on fait communément premier Evêque de Dol; mais qui paroît plutôt n'avoir été qu'un Evêque Regionnaire, mort vers 565.

Ce n'est pas sans fondement qu'on regarde la plûpart des Legendes des Saints de Bretâgne comme des ramas de miracles et de prodiges extraordinaires, écrites en un style le plus souvent obscur, embarassé, barbare, grossier, et quelquefois indigne du sujet qu'on y traite. Celle de S. Samson
p. 572. n. 26. peut servir à justifier ce jugement; 'et l'Auteur qui lui a prêté sa plume, le sentoit si bien lui-même, qu'il s'est crû obligé d'en prévenir ses Lecteurs. Quoique néanmoins elle n'ait
n. 25. pas tout le mérite qu'il seroit à souhaiter, 'on ne laisse pas de la regarder comme ancienne, et de la croire d'un Auteur presque contemporain, c'est-à-dire qui écrivoit environ
p. 573. soixante ou soixante-dix ans après la mort de S. Samson. 'Il assure qu'il a tiré ce qu'il rapporte de mémoires fidéles, qui lui avoient été communiqués par un saint Vieillard, qui avoit vêcu très-proche des temps où les choses s'étoient passées.

Son style est fort diffus, ce qui fait un très-long ouvrage, divisé en deux livres, dont le second a l'air d'un sermon prê-
p. 571. n. 20. ché à la fête du Saint. 'Il est au reste peu de Legendes dont on trouve tant de différents exemplaires, soit dans les imprimés, soit dans les manuscrits, qui cependant se réduisent tous à une seule et même Legende pour le fonds des choses. Il y en a des abrégés dans Vincent de Beauvais, dans Surius, dans la Bibliothéque de Fleuri, dans Capgrave, qui assuré-
Mab. act. B. t. 1. p. 165-185 | Boll. ibid. p. 573-591. ment n'ont pas été faits les uns sur les autres. 'L'ouvrage entier est inséré dans les recueils de Dom Mabillon et des Con-

tinuateurs de Bollandus. Le premier l'a donné sur deux manuscrits, l'un de Cîteaux et l'autre de l'Abbaïe de Conches en Normandie. Les autres l'ont fait réimprimer sur l'édition précédente et sur deux autres manuscrits, l'un d'Anchin, l'autre de Vauluisant, et ont eu soin de l'accompagner d'observations nécessaires. ' L'abregé de cette vie, tel que le fait Dom Mabillon dans ses annales, peut beaucoup servir à éclaircir l'original. Mab. an. l. 6. n. 20.

La Legende dont on va parler, vaut mieux que la précédente, quoiqu'elle ait aussi ses défauts. C'est celle de S. Arige ou Arey Evêque de Gap, mort, comme on croit, en 604. ' Elle est d'un Auteur qui paroît avoir été du Clergé de la même Eglise, et qui n'y mit la main tout au plus tard que vingt à vingt-cinq ans après l'époque qu'on vient de marquer. Il en fait ainsi juger lui-même, en parlant d'un Clerc qui accompagnoit quelquefois le saint Evêque, et qui n'étoit alors que Lecteur, mais qui étoit Prêtre au temps qu'il composoit son ouvrage. On ne peut d'ailleurs le placer plutôt, ' parce qu'il semble que l'Auteur n'y travailla qu'après la mort de Valatonius successeur immédiat de S. Arige, oublié dans les anciens catalogues des Evêques de Gap, mais rétabli dans la nouvelle Gaule chrétienne. Il y donne en effet à ce Valatonius la qualité de bienheureux; ce qui marque qu'il n'étoit plus au monde. Boll. 1. Mai. p. 109. n. 3-5. p. 111. n. 11. 14.

L'Auteur s'y montre un homme de pieté, et n'a pas si mal exécuté son dessein que beaucoup d'autres. On peut cependant lui reprocher d'avoir un peu trop suivi le goût de son siécle, et de n'être pas assez entré dans le détail des actions du Saint. Il ne laisse pas après tout de nous y donner une grande idée de l'Ecole de son Eglise, et de la conduite de son Clergé sous son Episcopat.

' Le P. Labbe est le premier qui a mis au jour cette Legende sur un manuscrit qu'il avoit reçû du P. Sirmond, mais rempli de beaucoup de fautes, comme il le reconnoît lui-même. ' Ses Confreres, les Continuateurs de Bollandus l'ont publiée après lui au premier jour de Mai, non sur d'autres manuscrits plus corrects, mais après avoir rectifié dans l'imprimé les endroits qui leur ont paru défectueux. Lab. bib. nov. t. 1. p. 695-699. Boll. ibid. p. 107. 111.

Cette vie de S. Arige fut suivie de près, si même elle ne fut pas précédée de celle de S. Vinebaud Abbé à Troïes en Champagne, quoique ce Saint ne soit mort que vers 620.

L'Auteur qui l'a écrite, paroît tout-à-fait contemporain. Il n'a conduit son histoire que jusqu'à la mort du Saint, sans y rien rapporter de ce qui s'est passé dans la suite. Son style et sa maniere de narrer sont simples, mais il montre beaucoup de naïveté et de candeur dans sa simplicité. Il n'est pourtant pas exemt d'un des défauts de son siécle, qui est de s'étendre sur les miracles. C'est peut-être un des premiers Ecrivains, ' où l'on trouve le terme de Compere, pour signifier celui qui leve des fonts sacrés du bapteme l'enfant d'une autre personne.

Boll. 6. April. p. 574. n. 6.

On a un abregé de cet écrit dans Gonon et quelques autres Compilateurs; ' mais Camusat l'a donné en son entier dans son recueil des Antiquités de Troïes, [a] d'où les Continuateurs de Bollandus l'ont fait passer avec des remarques de leur façon, au sixiéme jour d'Avril de leur grand recueil.

Camus. p. 288-294.
[a] Boll. ibid. p. 573-575.

' Vossius place avant la fin du VI siécle la plus ample vie de S. Domnole Evêque du Mans, mort en 581 ; mais c'est lui donner plus de vingt ans d'antiquité qu'elle ne mérite, ' puisque l'Auteur assure n'y avoir mis la main que sous l'épiscopat et à la priere de S. Hadoin, qui ne remplit le Siege de S. Domnole qu'après S. Bertchran, vers 623.

Voss. hist. lat. l. 2. c. 22. p. 82.
Boll. 6. Mai. p. 606. 1.

' Si l'on s'en rapporte à cet Ecrivain, et pourquoi douteroit-on de sa sincérité ? il avoit vêcu long-temps avec le Saint dont il entreprend d'écrire la vie. Il y avoit néanmoins plus de quarante ans qu'il n'étoit plus au monde, lorsqu'il exécuta ce dessein ; et sans les instances du S. Evêque Hadoin, peut-être ne l'auroit-il jamais entrepris. ' Il atteste aussi qu'il a connu plusieurs personnes de celles qui avoient éprouvé le pouvoir que S. Domnole avoit de son vivant sur les maladies. A ces caracteres et à quelques autres on le reconnoît pour avoir été du Clergé de l'église du Mans. Il étoit à portée par conséquent d'avoir tous les secours nécessaires pour donner une histoire entiere et exacte de la vie du Saint. Mais, soit qu'il ait négligé de les rechercher, soit qu'il ait été infidéle à les mettre en usage, il n'a pas eu le bonheur de réussir entierement dans l'exécution de son dessein.

Ibid.
p. 608. 609. n. 7. 11.

Il n'entre dans presque aucun détail des actions du Saint Evêque. Il commence sa narration par nous le représenter sur le Siege du Mans, sans nous rien apprendre de ce qui avoit précédé. Ce qu'il en dit dans la suite, se réduit à beaucoup de miracles et à très-peu de faits. C'est presque un de ces éloges généraux qui peuvent convenir à toutes sortes de saints Evê-

ques. De sorte qu'en lisant cet ouvrage, on est tenté de se demander, si un Auteur contemporain ne nous instruiroit pas mieux de ce qu'il auroit vû par lui-même ou appris de témoins oculaires? ' C'est ce qui a fait dire à Dom Mabillon, que cet Ecrivain est peu exact. Et si les Continuateurs de Bollandus avoient lû la justification de S. Grégoire de Tours, que Dom Ruinart n'a publiée que depuis, ' ils n'auroient pas donné à l'écrit de nôtre Anonyme la préférence en ce qui regarde la vie de S. Domnole, sur ce qu'en dit ce Prélat, son propre Métropolitain et le pere de nôtre histoire, qui vivoit de son temps.

Mab. an. l. 4. n. 48.

Boll. ibid. p. 604. n. 5. 6.

Tout cela n'empêche pas que cette vie ne soit ancienne, puisqu'elle étoit connue au IX siécle, et qu'alors elle fut abregée par l'Auteur qui dressa les actes des Evêques du Mans. Celui qui la composa avoit de la pieté et du sçavoir. Il mit à la tête une préface qui est fort édifiante, et le plus bel endroit de sa piece. Quant au style on n'en peut rien dire, parce qu'on n'a point cette vie dans sa pureté originale, mais seulement telle ' que Surius l'a publiée au seiziéme de Mai, après y avoir fait ses changements trop ordinaires. [a] Les Continuateurs de Bollandus l'ont donnée au même jour après Surius, et sur son édition, ' sans qu'il leur ait été possible d'en déterrer quelque manuscrit pour en rectifier le texte. Ils l'ont accompagnée de sçavantes notes, ' et y ont mis à la suite l'abregé qui en fut fait du temps de S. Aldric, avec le petit testament de S. Domnole.

Sur. 16. Mai. p. 303-309.
[a] Boll. ib. p. 606. 610.
p. 603. n. 1.
p. 611. 612.

Ce qu'on vient de dire de la vie de S. Domnole, on le peut appliquer à celle de S. Pavin son contemporain, qu'il avoit établi Abbé de son monastere près du Mans, au-delà de la Sarte. Il se trouve en effet beaucoup de conformité entre ces deux écrits, tant pour le génie qui y regne, que pour la maniere dont ils sont exécutés, et quelques endroits qui sont les mêmes dans l'un et dans l'autre. De sorte que s'ils n'ont pas eu le même Auteur, il est au mois certain que l'un a pris l'autre pour modéle, et l'a copié quelquefois. De même ils se sont arrêtés l'un et l'autre à des lieux communs, sans entrer dans le détail de ce qu'il y avoit de particulier dans leur histoire. Il y a néanmoins cette différence, que la vie de S. Pavin paroît mieux écrite que celle de S. Domnole, et que son Auteur y fait plus d'usage de l'Ecriture sainte, dans laquelle il se montre fort versé. Tout ce qu'il nous y apprend de plus remarqua-

ble, est l'établissement d'une Ecole pour l'instruction de la jeunesse, dans le monastere que le Saint gouvernoit.

Mab. act. B. t. 1. p. 271-274. 'Dom Mabillon nous a donné cet ouvrage au premier siécle des actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît, après l'avoir tiré d'un manuscrit de la paroisse de S. Pavin des champs, où il se conserve encore, et où étoit autrefois l'ancienne abbaïe de même nom.

On a plus de lumiere pour assigner le temps auquel à peu près fut écrite la vie de S. Marcoul, Abbé de Nanteuil près de Coûtance en Neustrie, mort quelques années après le milieu du VI siécle. 'Il est certain qu'elle fut composée avant l'épiscopat de S. Ouen de Rouen, et par conséquent avant 640, moins de quatre-vingts ans après la mort du Saint. Elle est édifiante et plus instructive que beaucoup d'autres du même siécle, mais chargée de quelques miracles, sans lesquels elle n'en vaudroit que mieux. Quoique le style n'en soit ni mauvais ni embarassé, il paroît néanmoins un peu affecté en divers endroits. L'Auteur avoit lû les anciens Poëtes, ce qui n'avoit point affoibli sa pieté. Il ne dit point où il a puisé ce qu'il rapporte ; mais il ne laisse pas de mériter nôtre créance pour sa sincérité et sa candeur. 'Nous avons son écrit au premier jour de Mai dans la grande collection de Bollandus, où il est enrichi d'observations critiques et historiques.

Boll. 1. Mai. p. 70. n. 1.

p. 71-75.

Il y a une autre vie du même Saint, peu differente pour le fonds des choses, de celle dont on vient de rendre compte, mais plus récente de plusieurs siécles. Elle se trouve au premier de Mai dans le recueil de Surius, qui en a poli, ou plutôt défiguré le style. 'Dom Mabillon l'aïant rétablie sur les manuscrits dans son premier état, l'a publiée au premier volume des actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît.

Mab. ib. p. 128-133.

'La vie originale de S. Austregisile, vulgairement S. Outrille Evêque de Bourges, mort en 624, fut écrite peu d'années après. C'est ce que persuadent plusieurs circonstances que marque l'Auteur au sujet de diverses personnes guéries du vivant du Saint, et qui étoient encore pleines de vie, lorsqu'il travailloit à son ouvrage. 'Il parle aussi d'un Marculfe, qui n'etoit que Lecteur avant l'épiscopat du Saint, et qui étoit Abbé du temps qu'il écrivoit. Enfin il termine sa narration aux obséques du Saint, sans rien rapporter de ce qui les suivit. Nous avons peu de pieces de cette nature et de ce temps-là, écrites en un style plus clair, plus édifiant, plus grave, quoi-

t. 2. p. 98. n. 10-15.

p. 97. n. 6.

que simple. L'Auteur qui paroît avoir été un Clerc de l'Eglise de Bourges, possedoit bien l'Ecriture, qu'il cite fort à propos, et sçavoit bien les usages de son siécle. Il ne seroit qu'à souhaiter qu'il fût entré dans le détail des événements arrivés sous l'épiscopat de S. Austregisile, et de ce qu'il a fait en qualité d'Evèque, comme il est entré dans le détail de ses actions, avant qu'il fût élevé sur le Siege de Bourges. 'Vossius s'est trompé de plus de vingt-cinq ans, en plaçant cette vie dès avant la fin du VI siécle. 'Mais Cave en marque une époque fort juste, en lui assignant l'année 630.

Voss. hist. lat. l. 2. c. 22. p. 82.

Cave. p. 380. 1.

Outre cette vie de S. Austregisile, on a encore deux autres écrits sur son histoire, qui ne sont presque que des relations de ses miracles, faites plusieurs siécles après la vie originale. On les regarde communément comme n'aïant pas grande autorité. 'Surius semble être le premier qui ait publié ces trois écrits, après en avoir changé le style. [a] Le P. Labbe les a fait réimprimer depuis sur d'anciens manuscrits, en leur rendant ce que Surius leur avoit ôté. 'Dans la suite les Continuateurs de Bollandus en ont grossi leur collection, où on les trouve au vingtiéme de Mai, avec de sçavantes notes. 'Pour Dom Mabillon, il s'est borné à ne donner que les deux premiers. Nous ne parlons au reste du second et du troisiéme que par occasion, n'y aïant que le premier qui appartienne au siécle que nous parcourons. 'On en a tiré un éloge abregé de S. Austregisile, qu'on avoit gravé sur son tombeau, et que le P. Labbe a ajoûté à la fin des trois écrits qui concernent son histoire. 'Le même Editeur observe qu'on en a pris aussi presque de mot à mot ce qui forme les leçons pour l'office de sainte Bertoare ou Bertrade. Pour finir ce qui regarde cette premiere vie de S. Austregisile, nous observerons de nôtre côté, qu'il y a quelques variantes, mais de peu de conséquence, entre l'édition du P. Labbe et celle de Dom Mabillon.

Sur. 20 Mai. p. 359. 365.
a Lab. bib. nov. t. 2. p. 350-363.
Boll. 20. Mai. p. 229*-238*.
Mab. ib. p. 95-99.
Lab. ib. p. 363.
p. 364.

Il faut rapporter à ce même temps, c'est-à-dire vers 630 ou 635, la premiere vie de S. Lezin Evêque d'Angers, connu dans les Auteurs Latins sous le nom de *Licinius*, et mort en 606. 'Celui qui y mit la main, se donne pour un homme d'Angers même, qui ne rapporte que ce qu'il a appris de personnes qui avoient personnellement connu le saint Evêque, et nommément d'un certain Daniel. Son ouvrage est assez bien écrit pour le temps où il parut; et quoiqu'il contienne quelques miracles, on peut dire qu'il n'en est point

Boll. 13. Feb. p 678. n. 2.

chargé, et que l'Auteur en les rapportant n'a point affecté de donner dans le merveilleux. Il assure même qu'il en a omis plusieurs, pour ne pas être à charge à ses lecteurs.

Cette vie a paru si édifiante à M. Arnauld d'Andilli, qu'il l'a traduite en nôtre langue, et l'a fait entrer parmi ses autres vies des Saints illustres. On y trouve des preuves fort claires de la tradition sur la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie. Dès le XII siécle, ou même dès la fin du siécle précédent, Marbode, qui d'Archidiacre d'Angers devint Evêque de Rennes, se servit de l'ouvrage de nôtre Anonyme, pour composer une nouvelle vie de S. Lezin. Mais son travail se borna à ne faire que l'abreger en quelques endroits, l'augmenter en d'autres, et le mettre en un style moins simple et plus

p. 678. 682.

étudié. 'Bollandus nous a donné l'un et l'autre écrit au treiziéme de Février, avec des notes qui ne sont pas inutiles.

Till. H. E. t. 4. p. 488. 728 729. | Bosq. l. 1. c. 29. p. 53.

'On a dans Mombritius et en partie dans Vincent de Beauvais, une fort mauvaise Legende de S. Taurin premier Evêque d'Evreux, que quelques-uns croïent devoir rapporter vers ces temps-ci. Il put effectivement se faire, que s'appercevant alors qu'on n'avoit point encore d'histoire de ce Saint, quelqu'un plus hardi que les autres, s'émancipât à la faveur de l'ignorance d'en fabriquer une de sa façon. Mais il ne réussit qu'à nous donner une piece remplie de confusion, qui se contredit elle-même en divers points, et dans laquelle on ne trouve que des événements imaginaires, qui ont toute l'apparence d'autant de fables. Il n'a pourtant pas tenu à l'Auteur de se faire passer pour un Ecrivain de mérite, en prenant le faux nom d'Adeodat, et la qualité de disciple de S. Taurin même, qu'il fait envoïer dans les Gaules par le pape S. Clement successeur des Apôtres. Artifice trop grossier, qui n'a servi qu'à le faire reconnoître pour un imposteur dans les siécles éclairés. (XXVII.)

FLORENT,

FLORENT,

Prêtre de l'église de Trois-Chateaux.

CET Ecrivain, bien different du faux Adeodat dont on vient de parler, nous est une preuve non suspecte de ce que nous avons avancé, que malgré la barbarie et l'ignorance de ce siécle, il s'y trouvoit encore des personnes qui avoient le talent de bien écrire. ' On a de lui la vie de sainte Rusticule Abbesse de S. Césaire à Arles, morte en 632. Il entreprit cet ouvrage à la priere de Celse, qui avoit immédiatement succedé à la Sainte, et à qui il l'adresse par une préface, à la tête de laquelle il nous fait connoître son nom et sa qualité.

Mab. act. B. t. 2. p. 139.

' Florent y mit la main peu de temps après la mort de sainte Rusticule. On en juge ainsi, tant par l'empressement de Celse à y faire travailler, que par l'endroit où l'Auteur témoigne craindre de renouveller la douleur que cette mort lui avoit causée, à elle et à toute la Communauté, s'il s'étendoit davantage sur les circonstances qui l'accompagnerent. ' C'est donc trop peu dire, que de ne qualifier cet Auteur que presque contemporain, ou de le renvoïer même à l'an 650, comme en a usé Cave, qui le nomme Florentin au lieu de Florent. Ce fut apparemment ou la réputation qu'il avoit d'exceller dans les Letres, ou ses liaisons à S. Césaire, ou peut-être l'un et l'autre motif, qui engagerent Celse à s'adresser à lui. ' Elle eut soin de lui envoïer de bons mémoires, et ce fut sur ces monuments, et sur ce qu'il apprit de quelques autres témoins oculaires et dignes de foi, qu'il composa son ouvrage.

p. 146. n. 32.

p. 139. | Cave. p. 385. 1.

Mab. ib. p. 139. 140.

Il est écrit avec beaucoup d'ordre, de pieté, de candeur, de sagesse. ' L'Auteur aïant occasion d'y parler de quelques personnes qui avoient offensé la Sainte, et nommément de Maxime Evêque d'Avignon, il n'use d'aucune invective, et se contente de dire de celui-ci, qu'il étoit Maxime de nom, sans l'être d'effet. Son style est simple, mais clair et noble ; et quoique l'Auteur y suive un peu le goût de son siécle en donnant dans le merveilleux, il ne perd point de vûe son objet principal, qui est de nous instruire des actions de la Sainte. Il

p. 143. n. 17.

y entre dans un assez grand détail, et a soin de les accompagner des circonstances nécessaires, jusqu'à nommer les personnes dont il s'est trouvé obligé de parler. Enfin il s'y montre partout un homme fort instruit et maître de sa matiere.

On apprend dans cet ouvrage beaucoup de choses qui regardent les coûtumes de ce temps-là, en usage dans le monastere de la Sainte et ailleurs : comme de donner des noms au baptême, de faire le signe de la Croix toutes les fois qu'on buvoit. ' André Du Chesne en avoit déja publié quelques fragments, au premier tome de ses Historiens de France, ' lorsque Dom Mabillon l'a fait imprimer en entier au second siécle de son recueil.

Du Ches. t. 1. p. 561. 565.
Mab. ib. p. 139-147.

DAGOBERT I,

Roi de France.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Fred. chr. n. 46. 47. 58. 60. | Mab. act. B. t. 2. p. 425. 715.

'Un regne d'abord dirigé par la prudence, la modération, la justice et l'équité, puis terni par un enchaînement de débauches excessives, fait en deux mots le caractere de ce Prince. Il étoit fils de Clotaire II et de Berthrude, et nâquit vers l'an 603. Il apporta au monde d'excellentes qualités naturelles, beaucoup d'esprit, de douceur, d'humanité, et devint un des Princes les plus adroits, les mieux faits, les plus vigoureux de son siécle. Il n'avoit pas encore vingt ans accomplis, lorsqu'en 622 Clotaire l'établit Roi d'Austrasie, ' en lui donnant pour principaux Conseillers l'illustre Pepin de Landen, et S. Arnoul Evêque de Metz. Celui-ci prit un soin tout particulier de le former à l'art de regner en Roi très-chrétien, et y réussit si heureusement, que Dagobert passoit pour le Prince le mieux instruit dans les connoissances convenables à un Souverain, qu'on eût encore vû entre les Rois François.

Fred. ib. n. 58. 61. | Mab. ib. p. 154. n. 16. 425. n. 8.

' Tandis qu'il suivit les conseils de ces deux sages Ministres, et ceux de S. Cunibert de Cologne, qui succeda à S. Arnoul, son regne fut heureux et florissant, jusqu'au point

Ibid.

que nul autre ne l'avoit été davantage. Il devint l'objet de l'admiration, de l'estime et du respect des nations étrangeres, comme de ses propres sujets. Rien en effet n'étoit plus charmant, que de voir un jeune Prince avoir une attention extraordinaire, et prendre lui-même un soin infatigable pour rendre la justice. Ni les présents, ni la considération des personnes n'avoient aucune force sur son esprit. Il ne suivoit que ce qui étoit selon l'ordre et l'équité.

' Mais de si beaux commencements furent bien-tôt horriblement ternis par une conduite pleine de débauches. Non seulement il quitta Gomatrude qu'il avoit épousée, et prit à sa place Nantilde, une de ses filles d'honneur, mais il poussa encore l'amour des femmes jusqu'à cet excès, qu'il en avoit trois à titre de Reines tout à la fois, et grand nombre de Concubines. A l'incontinence il joignit l'avarice ; et celle-ci lui fit prendre les biens de ses sujets, et même des Eglises pour remplir ses trésors. Ni les avis salutaires de S. Cunibert de Cologne, ni les remontrances pathétiques de S. Amand de Maestric, ne furent point capables d'arrêter les passions de ce jeune Prince. Fred. ib. n. 58-60. | Mab. ib. p. 715. n. 15.

' Ce fut après la mort de Clotaire son pere, en 628, qu'il commença à s'éloigner de la justice, en se voïant maître de presque toute la France. ' Il le fut entierement deux ans après, à la mort de Charibert son frere, et d'un fils qu'il avoit, nommé Childeric qui le suivit presque aussi-tôt. ' Malgré ses débauches, Dagobert ne laissa pas de faire du bien à plusieurs Eglises, nommément à celles de Verdun, de Rébais, d'Aumont, d'Aninsole ou S. Calais, et sur-tout de S. Denys en France, dont il est regardé comme le Fondateur. ' Il eut soin aussi d'en pourvoir quelques autres de bons Evêques ; à l'exemple du Roi son pere, il se plaisoit d'avoir à sa Cour de saints personnages, comme S. Didier de Cahors, S. Eloi, S. Ouen, alors connu sous le nom de Dadon, S. Vandregisille, et quelques autres. ' Pour ses actions de valeur, ce qu'il fit de plus remarquable, fut de faire rentrer dans le devoir les Gascons et les Bretons, qui en étoient sortis. Fred. ib. n. 60. | n. 67. | Mab. ib. p. 274. n. 12. | p. 560. n. 4. | Bal. capit. t. 1. p. 141. 142. | Fred. ib. n. 78.

' Ce Monarque mourut d'une dyssenterie, le dix-neuviéme de Janvier 638, ou seulement 637, si l'année ne commençoit dès lors qu'à Pâque. Il n'avoit encore que trente-cinq à trente-six ans, et en avoit regné seize, à compter dès 622 que Clotaire l'avoit établi Roi d'Austrasie, et dix depuis la mort de n. 79. | Mab. dipl. supp. c. 7. n. 2. | ana. t. 3. p. 514-528. | an. l. 12. n. 1. 3.

son pere. Les années du regne de ce Prince ont long-temps embârassé nos Ecrivains dans leurs supputations ; mais il n'y a plus de difficulté, depuis que Dom Mabillon a pris soin de l'éclaircir dans une dissertation faite exprès, et dans les autres endroits de ses écrits cités à la marge.

Fred. ib. | Mab.an. ib. 'Dagobert fut enterré dans l'Eglise de S. Denys, qu'il avoit enrichie, et où il avoit établi la psalmodie perpetuelle. On y voit encore son tombeau près de l'autel du côté de l'épitre ; et l'on continue à y faire tous les ans au jour de sa mort son anniversaire avec une pompe digne d'un Roi. 'Du Chesne nous a donné ses actes remplis de fables, à la suite desquels se lit son épitaphe, que nous ne rapporterons pas, parce qu'elle ne vaut guéres mieux. 'Il laissa deux fils, Sigebert et Clovis, qu'il avoit établis de son vivant, l'un Roi d'Austrasie et l'autre de Neustrie.

Du Ches. t. 1. p. 574-590.

Fred. ib. n. 75. 76.

§ II.

SES LOIX ET AUTRES MONUMENTS.

On a observé ailleurs, que les Loix dont nous avons à rendre compte ici, 'avoient été d'abord rédigées par les soins de Thierri Roi des François, puis rectifiées et augmentées par quelques-uns de ses successeurs ; mais que ce fut Dagobert I, qui après les avoir retouchées, les publia en l'état qu'elles se lisent aujourd'hui, tant dans les manuscrits que dans les imprimés. Sur ce principe on convient de les lui attribuer, comme lui appartenant plus légitimement qu'aux autres Rois ses prédecesseurs. Ces Loix sont celles des Ripuaires ou Ripuariens, des Allemans et des Bavarois, tous anciens peuples qui habitoient vers le haut Rhein. On croit communément que Dagobert les publia vers l'an 630. Mais peut-être seroit-on mieux fondé à avancer cette époque de quelques années, et à la mettre au temps que ce Prince gouvernoit le roïaume d'Austrasie, avant la mort de Clotaire, en y faisant regner la justice et l'équité.

Bal. capit. t. 1. p. 25. 26.

p. 27. 52. 1°. 'La Loi des Ripuaires est comprise en quatre-vingt-neuf titres, la plûpart subdivisés en plusieurs articles. Elle a beaucoup de rapports avec la Loi Salique, dont on a parlé en son lieu ; mais elle retient plus de choses des Loix Romaines, et le style en est beaucoup moins barbare, quoiqu'il s'y trouve encore plusieurs expressions qui se ressentent de l'an-

cienne rusticité de ces peuples. A cela près elle tend, comme la Loi Salique, à reprimer le vol, le meurtre, le rapt, les autres crimes et injures, en distinguant les hommes libres des serfs, les Clercs des Laïcs ; à regler les peines dûes aux coupables, qu'on fait presque toutes consister en amendes pécuniaires ou compositions arbitraires ; à prescrire aux Juges les devoirs de leur charge, leur défendant de recevoir aucun présent, pour éviter d'être corrompus ; enfin à déterminer la maniere de vuider divers differends entre les parties.

Nous avons une édition de cette Loi faite séparément des deux suivantes ; et c'est la meilleure qui en ait paru jusqu'ici. On en est redevable à M. Eccard, qui l'a publiée avec la Loi Salique et quelques autres opuscules tant anciens que modernes, sur un manuscrit qu'il dit être du IX siécle, et venir de la ville de Tours. Ce recueil parut en 1720 à Francfort et à Leypsik en volume fol. L'Editeur y a enrichi cette Loi des Ripuaires de notes sçavantes et curieuses. Jour. des Sçav. 1721. p. 392. 393.

2°. La Loi des Allemans contient quatre-vingt-dix-neuf titres, presque tous partagés en plusieurs articles ou chapitres. Celle-ci s'étend beaucoup plus que la précedente, sur ce qui regarde les Clercs et les choses ecclésiastiques, et suppose les peuples pour qui elle est faite plus policés que les Ripuaires. Elle entre dans un grand détail des injures faites à un Evêque, à un Prêtre, à un simple Clerc, à un Moine, et proportionne la peine suivant la dignité de la personne offensée. Ces peines au reste sont pécunaires ou des compensations arbitraires, comme dans la Loi des Ripuariens. Il n'y est parlé de la peine de mort que pour le meurtre commis en la personne d'un Duc. On n'a guéres de Loix qui détaillent plus que celles-ci les divers sujets de contestation entre les parties. Outre les quatre-vingt-dix-neuf titres que contient cette Loi dans les premieres éditions, M. Baluze a trouvé dans un ancien manuscrit de Reims, deux additions qui y ont été faites pour en mieux expliquer certains points, et les a fait imprimer à sa suite. L'une de ces additions comprend quarante-quatre articles avec quelques lacunes, et l'autre seulement trois. Bal. ib. p. 53-90.

3°. La Loi des Bavarois (*Bajuvariorum*) n'a que vingt-un titres, et néanmoins elle est plus étendue que les précedentes, parce que chaque titre contient plusieurs capitules, quelquefois jusqu'à vingt, et chaque capitule plusieurs arti- p. 91-110.

cles. Elle est à peu près dans le même goût que les autres, avec cette difference toutefois, qu'on y a inséré plusieurs articles, qui font le sujet de divers canons de Conciles. Tels sont entre autres ceux qui regardent le droit des asyles accordé aux églises, les mariages incestueux, la sanctification du Dimanche, l'habitation des Prêtres et des Diacres avec
p. 99. c. 11.n. 1. des femmes. ' La peine portée contre celui qui tueroit un Evêque, est tout à fait remarquable. On lui fera une tunique de plomb suivant sa taille, et il en païera le poids en or, ou la valeur sur ses biens. Que s'ils ne sont pas suffisants, il se livrera lui, sa femme et ses enfants au service de l'Eglise. En général ces Loix, quoique remplies de mots barbares, sont importantes pour connoitre le génie et les usages des anciens peuples, pour qui elles furent dressées.

Nous en avons plusieurs éditions faites en divers temps et
Bib. S. Alb. And. en differents lieux. ' Elles se trouvent imprimées avec la Loi Salique, les Loix des Bourguignons et des Saxons, en un petit volume in-16, qui est sans date et sans nom de lieu ni d'Im-
Cod. leg. ant. p. 399-470. primeur. ' On les a aussi recueillies dans le Code des Loix anciennes, qui parut d'abord à Basle en 1557 en un volume *in-folio*, puis à Francfort en même volume l'an 1613, par les
Bib. D. de Lorch. soins de Frideric Lindenbrog. ' Elles font encore partie d'un autre recueil d'anciennes Loix, imprimé in-16 à Paris chez Jacques du Puy en 1573. Dans toutes ces éditions la Loi des Allemans tient le premier rang, celle des Bavarois le second,
Bal. ib. p. 27-140. et celle des Ripuaires y est la derniere. ' En 1677 M. Baluze les fit réimprimer à la tête des Capitulaires de nos Rois, et les mit dans l'ordre suivant lequel nous en avons rendu compte. Le texte de ces Loix dans cette édition est plus correct
Jour. des Sçav. ib. p. 357. et plus entier que dans les précedentes. ' Dès 1720 M. Eccard nous faisoit espérer qu'il en donneroit une nouvelle des Loix des Allemans et des Bavarois, comme il en donna alors une de celle des Ripuaires. Il les avoit même déja revûes sur d'anciens manuscrits, et enrichies de notes.

4°. Outre quelques diplomes de Dagobert en faveur de plusieurs Eglises, mais qui sont de moindre conséquence,
Bal. ib. p. 141-144. ' on nous a conservé deux autres monuments de ce Prince, qui sont importants pour l'histoire de S. Didier Evêque de Cahors, et très-honorables à sa mémoire. L'un est un Manifeste ou Letres patentes pour notifier l'élection de ce Prélat, et les motifs qui ont porté le Prince à y donner les mains.

L'autre est une Letre à S. Sulpice de Bourges, pour l'engager à aller à Cahors consacrer le nouveau Prélat, et y convoquer les Evêques de sa Province pour la cérémonie. Ces deux pieces sont en date du sixiéme des ides d'Avril, l'an huitiéme du regne de Dagobert, ce qui revient au huitiéme jour d'Avril 629 avant Pâques; puisque ce Prince commença à regner avec son pere dès 622. 'La letre est passée dans la collection générale des Conciles; et l'Auteur de la vie de S. Didier a inséré l'une et l'autre dans son ouvrage. (XXVIII.)

Conc. t. 5. p. 1855. 1856. | Lab. bib. nov. t. 1. p. 703. 704.

S. SULPICE LE PIEUX,

Evêque de Bourges.

'Saint Sulpice, surnommé le Pieux, ou le Debonnaire, pour le distinguer de S. Sulpice Severe, l'un de ses prédecesseurs, nâquit à Vatan au diocèse de Bourges, de parents nobles et qualifiés, quelques années avant la fin du VI siécle. Dès sa premiere jeunesse il s'appliqua avec ardeur à la lecture de l'Ecriture sainte, et donna plusieurs marques de son affection pour les églises, les monasteres, les pauvres et les misérables. L'éclat de sa vertu et son talent pour annoncer la parole de Dieu, porterent S. Austregisile son Evêque à l'ordonner Clerc de son Eglise et ensuite Diacre. Sulpice se vit bien-tôt chargé de la direction de l'Ecole épiscopale, qui sous un si habile Modérateur devint très-nombreuse. Cependant Clotaire II, alors seul maître de la Monarchie Françoise, aïant oui parler de sa pieté et de son sçavoir, le demanda à S. Austregisile pour faire les fonctions d'Abbé à la suite de ses armées. On a dit ailleurs en quoi consistoit cet emploi ou cette dignité.

Mab. act. B. t. 2. p. 168-170. an. l. 11. n. 41.

'Sulpice demeura en cette qualité au service de la Cour, jusqu'en 624, qu'il fut rendu à son Eglise pour en remplir le Siege que S. Austregisile avoit laissé vacant par sa mort. 'Le nouvel Evêque travailla avec fruit, tant par ses exemples que par ses instructions, à y faire fleurir la pieté et la bonne discipline. Il donna aussi une application particuliere à la conversion des Juifs, dont il retira plusieurs des ténébres de leur infidélité et fit sortir de Bourges ceux qui demeurerent obs-

Ibid.

act. ib. p. 171. n. 14. | Gr. T. fr. p. 1270.

Conc. t. 5. p. 1689. tinés. 'En 625 il se trouva au grand Concile de Reims, où il occupa une des premieres places entre plusieurs autres Métropolitains qui y assisterent. 'Il en tint lui-même quelques-uns, composés des Evêques de sa province, mais il ne nous reste plus rien des réglemens qu'il y dressa. 'C'est à nôtre Prélat qu'est adressée l'histoire des sept Dormants de Marmoutier ; 'et il y a une letre de Dagobert I qui lui est aussi adressée avec de grands titres d'honneur, pour l'ordination de S. Didier Evêque de Cahors.

Mab. act. ib. p. 178. n. 37.

Gr. T. ib.

Conc. ib. p. 1855.

Mab. ib. p. 175. 178. n. 26. 138. | Gall. chr. nov. t. 2. p. 126.

'Sur la fin de ses jours, S. Sulpice se sentant hors d'état de continuer les fonctions du sacré ministere, s'en déchargea sur un autre, et se retira dans un monastere qu'il avoit fondé près de sa ville épiscopale, et qui porte aujourd'hui son nom. Il en fut, dit-on, le premier Abbé, et y mourut le dix-septiéme de Janvier 644, après avoir été, suivant l'expression de l'Auteur de sa vie, le pere spirituel d'une multitude de Clercs et de Moines.

Du Ches. t. 1. p. 882. 883. 885.

'Il ne nous reste de ce saint et sçavant Prélat que trois letres, encore fort courtes. Il y en a deux à S. Didier Evêque de Cahors, son ami particulier, qui lui adresse une des siennes. La troisiéme est écrite à Verus Evêque de Rodès, avec qui nôtre Saint étoit aussi en relation. Ces letres ne contiennent rien de remarquable. On les imprime ordinairement à la suite de celles de S. Didier. Mais dans les meilleures éditions, comme dans les autres, il s'y est glissé plusieurs fautes contre la Grammaire, qui viennent apparemment de la part des copistes, plutôt que de celle de l'Auteur.

CONCILE

DE CHALONS SUR SAONE.

Il s'étoit déja tenu plusieurs Conciles à Châlons sur Saone avant celui qui fait le sujet de cet article. Mais comme il ne nous est rien resté de leurs actes, nous n'avons pas crû en devoir parler. 'Celui-ci fut convoqué par ordre du Roi Clovis II, Prince encore fort jeune. L'époque en est marquée dans les collections des Conciles vers l'an 650 ; 'mais divers Sçavants ont montré qu'il falloit l'avancer de six ans, et

Conc. t. 6. p. 387.

Coin. an. 644. n. 2. | Mab. an. l. 13. n. 29.

et la mettre en 644. Pour le jour, on convient que ce fut le huitiéme des Calendes de Novembre, c'est-à-dire le vingt-cinquiéme d'Octobre.

Conc. ibid. p. 391. 392.

A ce Concile se trouverent trente-huit Evêques en personne, et six autres par députés, tous des roïaumes de Neustrie et de Bourgogne, aucun de celui d'Austrasie, où regnoit Sigebert III. Entre les Prélats on compte six Métropolitains; Canderic de Lyon, Landalen de Vienne, S. Ouen de Rouen, Armentaire de Sens, S. Wlfolen de Bourges, S. Donat de Besançon. Les autres Evêques les plus célebres sont S. Eloi de Noïon, S. Pallade d'Auxerre, S. Malard de Chartres. Les six députés étoient cinq Abbés et un Archidiacre.

p. 388-393. | G. 1. p. 489-495.

On y fit vingt Canons qui sont venus jusqu'à nous, avec une petite préface et une letre synodale à Theodose Evêque d'Arles. La préface qui établit les motifs de la convocation de cette assemblée, n'en expose point de plus pressant que l'ordre prescrit par les anciens Canons, d'en tenir au moins une chaque année. Mais le dernier des Canons et la letre synodique fait voir qu'on avoit des sujets particuliers de tenir ce Concile. Il y avoit en effet deux Evêques en même temps sur le Siege de Digne, qui se trouvoient coupables de plusieurs fautes, et qui furent déposés de l'épiscopat. C'est sans doute ce qui donna occasion de renouveller par le quatriéme Canon l'ancienne défense de souffrir deux Evêques dans une même Eglise. D'ailleurs l'Evêque d'Arles avoit commis divers excès, en conséquence de quoi il s'étoit engagé à la pénitence. Aïant refusé de se trouver au Concile, les Peres lui écrivirent pour lui signifier un interdit de ses fonctions et de l'administration des biens de son Eglise, jusqu'à ce qu'il se fût présenté à un autre Concile.

SAINT GAL,

ABBÉ.

Mab. act. B. t. 2. p. 230. c. 1.

SAINT Gal, l'un des plus célebres disciples de S. Colomban, étoit issu de parents distingués par leur noblesse et leur pieté. Il nâquit en Hibernie vers le milieu du VI siécle, ou même quelques années après. Il fut mis de bonne

heure au monastere de Bancor, où il fut élevé dans la connoissance des Letres et de la Religion. Il y étudia la Grammaire, la Poëtique, l'Ecriture sainte; et à la faveur d'un heureux génie il se rendit fort habile dans toutes ces sciences.

p. 8. n. 11. | 230. c. 2. | an. l. 11. n. 16.

'Lorsque S. Colomban sortit de Bancor, Gal fut un de ceux qui le voulurent accompagner et le suivirent en France, où ils arriverent en 585. Il fut toujours inséparable du saint Abbé,

act. ibid. p. 230-234.

'tant à Luxeu qu'ailleurs, et ne l'abandonna pas même dans les diverses transmigrations que lui causa son exil. Il l'auroit également suivi en Italie, lorsque le Saint s'y retira; mais une fiévre violente le retint dans cette partie du roïaume d'Austrasie, à laquelle on a donné depuis le nom de Suisse, près de Bregents sur le lac de Constance.

ibid.

'S. Gal qui étoit déja Prêtre, et qui sçachant assez bien la langue du païs, y avoit converti plusieurs des habitants qui étoient idolâtres, se résolut d'y fixer sa demeure. Dans ce dessein il établit près d'Arbone un monastere qui devint dans la suite très-célébre sous le nom de son saint fondateur,

p. 238. 245.

'Bientôt l'éclat des vertus du nouvel Abbé et des miracles qu'il opéroit, le fit reconnoître pour un homme de Dieu. Le Siege épiscopal de Constance étant venu à vaquer, on ne jugea personne plus digne de le remplir que l'Abbé Gal. Il fut invité à aller prendre part à cette élection, mais son humilité lui fit prendre de si justes mesures pour éviter cette dignité, qu'il réunit les suffrages en faveur de Jean l'un de ses disciples.

p. 246. c. 28.

'Il refusa avec la même générosité la place d'Abbé de Luxeu, qui lui fut offerte avec beaucoup d'instance en 625, à la mort de S. Eustase.

p. 247. n. 29.

'Walafride Strabon qui a écrit la vie de nôtre Saint, le fait mourir peu de temps après ce refus;

an. l. 13. n. 32.

'mais Dom Mabillon prouve solidement qu'il ne mourut qu'au bout de plusieurs années, vers 646, le seiziéme d'Octobre, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. On prétend qu'il étoit alors âgé de quatre-vingt-quinze ans. On a parlé ailleurs des disciples qu'il prit soin de former aux Letres et à la pieté.

act. ibid. p. 244. 245. c. 25.

On nous a conservé 'un long discours que S. Gal prononça dans l'Eglise de S. Etienne, au jour de l'ordination de Jean Evêque de Constance son disciple. L'Auteur de sa vie qui en a fait une analyse, semble dire, qu'à mesure que S. Gal le prononçoit en la langue qu'il est venu jusqu'à nous, le nouvel Evêque qui étoit à ses côtés, l'expliquoit au peuple en sa langue. C'est une piece vraiment digne de passer à la

postérité. L'on y trouve un abregé fort méthodique de l'histoire de la religion, à commencer depuis la création du monde jusqu'au jugement dernier. L'auteur y parlant de lui-même, s'y représente comme retraçant alors les travaux des Apôtres. Il mérite effectivement d'être regardé comme l'Apôtre d'une partie de la Suisse. Son style est simple, mais plein de force, de lumiere, de pieté, et soûtenu par une érudition peu commune en ces temps-là.

ᶜCanisius est le premier qui a tiré ce discours de la poussiere. On le trouve dans le cinquiéme volume de ses Leçons antiques, qui parut à Ingolstast en 1604, et dans le premier tome de la nouvelle édition qu'en a publiée M. Basnage. Du recueil de Canisius il est passé dans le *Manuale Biblicum,* imprimé à Francfort en 1610, et dans les dernieres Bibliothéques des Peres de Paris et de Lyon. Le titre qu'on donne le plus communément à ce discours, est celui de Sermon; mais on l'intitule aussi quelquefois, on ne sçait pourquoi, *Abrégé de l'Ecriture sainte*; d'autres fois, *Abrégé de la doctrine chrétienne*, ce qui lui convient mieux; ᵈ et enfin, *Discours et maniere de gouverner l'Eglise.*

Canis. t. 5. p. 896. 910. | B. t. 1. p. 785-792. | B. PP. t. 11. p. 1046. 1051.

Poss. app. t. 1. p. 525 | Cav. p. 379. 1.

ᵉUsserius dans son recueil de letres hibernoises en a fait imprimer une sous le nom de S. Gal d'Hibernie, qui est le même que nôtre Abbé. Cette letre est adressée à S. Didier de Cahors, et ne fut jamais de celui à qui l'attribue Usserius, mais de S. Gal second du nom, Evêque du Clermont en Auvergne.

Uss. ep. hib. p. 16.

LA REGLE

Du Maitre.

Il seroit inutile de faire des tentatives pour découvrir quel a été cet Ecrivain. Ni les Anciens ni les Modernes ne nous fournissent assez de lumiere pour y réussir. Il doit nous suffire de sçavoir que cette Regle a été dressée en France pour l'usage de quelques-uns de nos monasteres. C'est de quoi l'on ne peut raisonnablement douter, comme il paroît et par l'ouvrage même, et par quelques autres circonstances prises d'ailleurs.

* Mab. an. l. 18. n. 80.

1°. " On y lit plusieurs expressions singulieres qui n'étoient presque point en usage ailleurs qu'en France, comme celle de *Maire du Palais* et quelques autres. 2°. ' Dès le premier chapitre de cette Regle, où il est parlé des Moines gyrovagues, il y est dit, qu'on en voïoit qui feignoient venir des extrémités de l'Italie. 3°. On ne la trouve point dans l'ancien recueil des Regles monastiques faites pour l'Espagne; et nul ancien Auteur de ce païs-là, non plus que des autres païs étrangers n'en fait mention; ce qui, joint à la premiere et seconde preuve, montre que cet ouvrage a été composé en France. ' Le premier Ecrivain étranger qui en ait parlé, est Trithéme, qui par une erreur intolérable l'a attribué au Diacre Vigile, qui fleurissoit au commencement du V siécle, vers 420.

Cod. reg. t. 2. p. 183.

Mab. ibid.

Ibid. | Conc. reg. p. 65.

A l'égard du temps auquel cette Regle fut écrite, ' il est certain d'une part qu'elle ne l'a été qu'après que celle de S. Benoît du Mont-Cassin fut connue en France, et de l'autre qu'on ne peut la mettre plus tard qu'au VII siécle. La preuve de ceci se tire d'un ancien manuscrit de cet ouvrage appartenant à la Bibliothéque de Corbie, à la fin duquel se trouve un catalogue des Papes, qui finit à Jean VI, dont le pontificat commença en 701. Dom Hugues Ménard qui avoit un discernement singulier pour bien juger des monuments antiques, croit qu'elle fut dressée sous le regne de Clovis II, ainsi vers le milieu du VII siécle. Il n'y a en effet guéres de temps plus convenable auquel on puisse la rapporter. On sçait qu'alors les monasteres se multiplioient presqu'à l'infini dans toutes nos provinces. Il put fort bien se faire que quelques-uns de ces monasteres regardant la Regle de S. Colomban comme trop succincte et pas assez détaillée, et celle de S. Benoît comme trop mitigée, ils entreprissent de dresser celle dont il est ici question. Ils remedierent par-là à ces deux inconvenients; car cette Regle est la plus simple, la plus étendue de toutes les anciennes Regles monastiques, et plus rigide que celle de S. Benoît. On doute au reste qu'elle se soit beaucoup répandue, parce qu'il s'en trouve fort peu d'exemplaires manuscrits. Peut-être même n'y en a-t-il d'autres que ceux de Corbie et de S. Benoît sur Loire, où il est constant d'ailleurs que cette Regle n'a jamais été observée.

Cod. reg. t. 2. p. 172-278.

' Elle est comprise en quatre-vingt-quinze chapitres, sans compter la préface et une courte explication de l'oraison Dominicale que l'Auteur a mise à la tête. Il a fait entrer dans

ce qu'il dit sur la derniere demande du *Pater*, presque toute la préface de la Regle de S. Benoît. Il commence le corps de son ouvrage par le premier chapitre de la même Regle sur les différentes sortes de Moines. Il y parle fort au long des gyrovagues, qu'il traite très-mal avec raison. Ce qu'il en dit est capable d'en avoir diminué le nombre. Continuant à suivre la Regle de S. Benoît qui lui a servi de modéle, il en a inséré dans son ouvrage presque tous les chapitres, ou sujets de chapitres. Il en copie souvent quelques-uns en entier. Souvent aussi il n'en rapporte que des sentences. Il ne laisse pas néanmoins de ne pas s'accorder toujours avec son modéle. Enfin il détaille en plusieurs endroits ce que S. Benoît ne fait qu'ordonner en général.

' Dès le second chapitre, les titres sont par demande en cette sorte: cap. II. *Interrogatio discipuli. Qualis debeat esse Abbas?* Ensuite on lit: *Respondet Dominus per Magistrum*. C'est indubitablement cette façon de parler qui est à la tête de chaque chapitre depuis le second, qui a fait donner à cette Regle la dénomination qu'elle porte aujourd'hui, et qu'on ne lui a donnée qu'après coup. ' Dans l'ancien manuscrit de Corbie dont on a parlé, elle ne porte aucun nom d'Auteur, ni général ni particulier. On y trouve beaucoup de choses dignes de remarques; quoiqu'il y en ait quelques autres qui ne répondent pas à la gravité monastique. ' Le chapitre 80 contient des preuves de la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie. ' Au chapitre 50 on y prescrit aux Moines trois heures de lecture ou d'étude par jour. ' Cette Regle fait partie du code des Regles dressé au IX siécle par S. Benoît d'Aniane, qui en a fait entrer une grande partie dans sa Concorde des mêmes Regles.

p. 185.
Conc. reg. ibid.
Cod. reg. p. 257
p. 238. 240.
p. 172. 278.

MARCULFE.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Les Auteurs qui ont parlé de cet Ecrivain, ne nous apprennent rien de décisif, ni du lieu de sa naissance, ni de la plûpart des autres circonstances de sa vie. Seulement

a Marcul. | t. p. 1.

[a] il est certain qu'il étoit Moine de profession. Il le marque lui-même à la tête de la préface de son ouvrage, qu'il entreprit à la sollicitation d'un Evêque nommé Landri, et qu'il dédia à ce Prélat. Cet Evêque étoit vraisemblablement celui de Paris de même nom, qui gouvernoit cette Eglise sous le regne de Clovis II, vers l'an 650. Car, comme le remarque l'illustre Jerôme Bignon Editeur de Marculfe, du temps de ce Prélat et long-temps après il n'y avoit en France aucun Evêque du nom de Landri. D'ailleurs Marculfe parle souvent dans son ouvrage des Maires du Palais, qui commencerent sous Clotaire et Dagobert son fils, pere de Clovis, et qui devinrent ensuite si puissants sous ce dernier Prince, à cause de sa minorité. Il parle aussi fort souvent des Patrices dont on a peu fait mention sous les Rois Carlovingiens. Il ne paroît donc pas y avoir de difficulté que Marculfe ne vêcût vers le milieu du VII siécle, étant alors plus que septuagenaire, comme il le dit lui-même. ' M. de Launoi et quelques autres, il est vrai, le font vivre plus tard ; mais leur opinion n'est pas assez appuïée.

Bal. capit. t. 2. p. 1295.

Il ne devroit pas, ce semble, y avoir plus de difficulté sur le lieu qu'habitoit Marculfe, qu'il y en a sur le temps où il vivoit. ' Il insinue assez clairement qu'il demeuroit dans le Diocèse de l'Evêque Landri: *juxta consuetudinem loci quo degimus,* ce qui doit s'entendre du Diocèse de Paris. ' Le Pere Labbe néanmoins prétend qu'il demeuroit à Bourges, et qu'il n'est autre que ce Marculfe d'abord Lecteur sous S. Austregisile, puis Abbé d'un monastere, qui est aujourd'hui la Collegiale du Château. Si cela étoit vrai, l'on auroit une preuve incontestable que cet Ecrivain fleurissoit au temps que nous le plaçons. Et pour lever la difficulté qui resteroit touchant le lieu de son séjour, on pourroit dire, ou qu'il avoit été appellé à la Cour pour y faire les fonctions d'Abbé, comme S. Sulpice le pieux, et quelques autres dont on a parlé, ou que sur ses vieux jours il s'étoit retiré dans quelque monastere du Diocèse de Paris. La premiere de ces deux conjectures est d'autant plus probable, qu'il est moins douteux que Marculfe avoit une grande connoissance des Chartes roïales, et qu'il avoit été emploïé dans les affaires temporelles et publiques, tout Moine qu'il étoit.

Marcul. ibid. p. 2.

Conc. t. 6. p. 531. | Mab. act. B. t. 2. p. 97. n. 6.

§ II.

SES ECRITS.

MARCULFE, peu connu peut-être de son temps, est devenu fameux au XVII siécle par la découverte de son ouvrage, qui est un recueil de formules des actes les plus ordinaires, suivant la coutume du lieu où il demeuroit. Il le divisa en deux livres, tel que nous l'avons aujourd'hui. Le premier contient les Chartes roïales, c'est-à-dire les actes qui venoient du Palais, 'et qu'il nomme lui-même *præceptiones regales*. Le second livre comprend les actes qui se passoient entre particuliers, et à qui il donne le nom de *Chartæ pagenses*. Il y en a dans le premier livre qui ont un grand rapport avec les Chartes de plusieurs monasteres de Paris: 'nommément la seconde, avec le privilege de Clovis II en faveur de S. Denys en France. Et comme ce privilege est de l'an 653, Dom Mabillon en conjecture que le recueil de Marculfe l'a précédé de quelque temps.

Marcul. pr. p. 2.

Mab. an. l. 14. n. 14. 20.

'Outre le motif de satisfaire à l'empressement de l'Evêque Landri, nôtre Auteur se proposa aussi le dessein de fournir par son travail un modéle à suivre dans les occasions qui se présenteroient de dresser des actes publics: *ut cui libuerit, is exinde aliqua exemplando faciat*. C'est pourquoi il ne se borna pas seulement à recueillir les formules des actes qui existoient dès-lors ; mais il en fabriqua aussi quelques-unes de sa façon, afin d'en donner de toutes les sortes : *vel ex sensu proprio cogitavi*. Et pour rendre son recueil d'un usage plus commode, il eut soin de le diviser en chapitres distingués par nombres. On voit par-là que ce recueil n'est à proprement parler, que ce qu'on a connu depuis sous le nom de Protocole. 'Il ne faut pas s'imaginer au reste, que lorsqu'il eut paru, on lui donnât l'autorité nécessaire pour servir de loi, et faire foi dans le public. Encore après comme auparavant, les actes se faisoient au gré et suivant le caprice des Notaires. 'Ce seroit donc se tromper que de rejetter les anciennes Chartes, sous prétexte qu'elles ne conviendroient pas avec les formules de Marculfe, ou même de vouloir juger de leur authenticité, par leur conformité avec ces mêmes formules.

Marcul. ibid. p. 1. 2.

Mab. dipl. l. 2. c. 3. n. 1.

an. l. 4. n. 14.

'Quant au style que l'Auteur y a emploïé, il avoue lui-même qu'il est simple et grossier. Il pouvoit ajoûter qu'il est

Marcul. ibid. p. 1.

aussi plein de fautes contre l'exactitude des regles de la Grammaire. 'D'abord M. Bignon son éditeur avoit douté, s'il falloit rejetter ces fautes sur Marculfe plutôt que sur ses copistes; mais il se convainquit ensuite par d'autres monuments, qu'elles viennent de l'Auteur original. M. Baluze y en a encore découvert depuis M. Bignon un plus grand nombre, qu'il a laissées telles qu'elles étoient dans les manuscrits. 'Ces sortes de fautes après tout viennent moins de l'ignorance de l'Auteur, que du changement qui s'introduit assez ordinairement dans la maniere d'écrire et de prononcer, et sur-tout de certaines expressions consacrées à l'usage des procédures. Tels sont encore aujourd'hui plusieurs termes dont on est obligé de se servir au Palais, et qui passeroient dans l'usage commun pour des fautes contre la pureté de la langue.

Mab. dipl. ibid. c. 1. n. 3.

an ibid.

'Mais bien loin que ces défauts nous doivent rendre moins recommandable l'ouvrage de Marculfe, ils servent au contraire à nous donner une juste connoissance de la grossiereté et de la barbarie du langage ordinaire à nos peres en ces premiers siécles. On y peut beaucoup apprendre pour l'origine de nos diverses coutumes, l'ancien droit suivant lequel nos ancêtres se gouvernoient, les fonctions des anciennes dignités et magistratures du Roïaume. C'est le meilleur interpréte que nous aïons des lois antiques des Saliens, des Ripuaires, des Allemans, des Saxons, des Bavarois, des Capitulaires même de Charlemagne et de ses successeurs. On y trouve aussi de quoi éclaircir divers endroits obscurs de Grégoire de Tours, et de quelques autres Ecrivains du moïen âge. En un mot le recueil de Marculfe est un ouvrage aussi utile que curieux, qui nous apprend non-seulement l'ordre et la forme des anciens jugements, mais qui nous fournit encore une infinité de choses très-propres à illustrer l'histoire et la jurisprudence des anciens François, et même les antiquités ecclésiastiques.

Marcul. pr. B.

M. Jerôme Bignon est le premier qui ait donné au public une édition du recueil de Marculfe. 'Il le publia à Paris, l'an 1613 en un volume in-8°, dans lequel il ajoûta d'autres anciennes formules d'un Auteur inconnu. Il prit soin d'illustrer le texte de Marculfe par de sçavantes notes, sans lesquelles on peut dire qu'on n'auroit jamais bien connu les avantages qu'on peut tirer de ce recueil. Cet Editeur cependant n'étoit encore que dans sa premiere jeunesse.

Bib. colb. t. 3. p. 1057.

La

[a] La même année que parut cette édition de Marculfe, Frideric Lindenbrog en donna une autre dans son Code des loix, imprimé à Francfort en un volume in-fol. La préface et la plûpart des chapitres sont les mêmes dans l'une et l'autre édition ; mais il y a plusieurs chapitres dans celle de M. Bignon, qui ne se trouvent pas dans l'autre ; et réciproquement celle-ci en contient plusieurs qui manquent dans celle de M. Bignon. Il est visible par-là que ces deux Editeurs ont rencontré des manuscrits fort différents les uns des autres.

[a] Cod. leg. p. 1207. 1298.

Dans la suite des temps les formules de Marculfe entrerent dans les Bibliothéques des Peres, tant de Cologne et de Paris, [b] que de Lyon. Mais quoique cette derniere collection ne parût qu'en 1677, et qu'on eût dû se servir de la meilleure édition de ces formules qui avoit vû le jour dès 1666, comme on va le dire, pour les y insérer ; cependant on se contenta de prendre pour modéle l'édition de 1613. Encore a-t-on négligé d'y joindre les notes.

[b] Bib. PP. t. 2. p. 767-812.

[c] Cependant on les réimprima à Strasbourg l'an 1656, en un volume particulier, qui est un in-4°. Cette édition paroît fort rare ; mais ceux qui nous en ont donné connoissance, ne nous apprennent point si elle est faite ou sur celle de M. Bignon, ou sur celle de Lindenbrog.

[c] MSS.

Dix ans après on donna au public celle que ce célebre Avocat Général avoit préparée avec de nouveaux soins, et illustrée de nouvelles recherches. [d] On la vit paroître à Paris chez les Cramoysis l'an 1666, dix ans précisément après la mort de l'Editeur. Elle est en un volume in-4°, dans lequel on a réuni non-seulement les autres anciennes formules de l'Auteur inconnu, et les notes beaucoup augmentées de M. Bignon, mais encore la Loi Salique et le Glossaire de François Pithou, qui lui sert d'éclaircissement, avec les nouvelles notes du même M. Bignon sur cette loi. Ce volume se trouve encore enrichi de l'éloge de cet illustre Magistrat, et des diverses pieces funébres dont les Sçavants ornerent son tombeau. De sorte que cette édition mérite la préférence sur toutes les autres. Elle seroit parfaite en tout point, si l'on y avoit fait entrer ce qui se trouve dans l'édition de Lindenbrog, et qui manque dans le texte donné par M. Bignon.

[d] Bib. D. de Lorch.

[e] Mais ce qu'on a omis de faire en cette occasion, M. Baluze l'a exécuté dans le second volume de son recueil des Capitulaires de nos Rois, où il a eu soin de recueillir ces

[e] Bal. capit. t. 2. p. 509-556.



variantes qui sont considérables. Elles y sont placées à la fin
p. 369-508. des formules de Marculfe et de l'Auteur inconnu, ' qui y suivent immédiatement les derniers Capitulaires. M. Baluze donne ici le texte de ces formules, tant sur la derniere édition de M. Bignon, que sur les manuscrits qu'il en a découverts. Pour rendre cette édition plus parfaite, il a cru y devoir joindre les sçavantes notes du même Editeur. ' On les y trouve à la suite de ses notes sur la Loi Salique, et immédiatement avant celles de M. Baluze sur les Capitulaires. (XXIX.)

p. 861-984.

S. DONAT,

EVÊQUE DE BESANÇON.

Mab. act. B. t. 2. p. 14. n. 22. | Cod. reg. t. 3. p. 46.

' DONAT étoit fils de Waldalene, Duc de la province Transjurane, et de Flavie dont l'histoire releve beaucoup la naissance et la vertu. Le nom qu'il portoit, suppose une des principales avantures de sa naissance. Il fut effectivement le fruit des prieres de S. Colomban, qui l'obtint de Dieu à ses parents, qui se trouvoient privés de postérité. Si-tôt que sa mere l'eut mis au monde, elle le fit porter au Saint pour le consacrer à Dieu, suivant leur convention. Colomban étoit alors Abbé de Luxeu. Il baptisa l'enfant, et lui imposa le nom de Donat, comme étant un don du ciel; après quoi il le fit reporter à Flavie pour le nourrir. ' Lorsqu'il eut atteint un âge convenable, il fut mis à Luxeu, et son éducation confiée à S. Colomban. Donat sous cet habile maître et sous S. Eustase son successeur, fit des progrès merveilleux dans la pieté et dans les Letres.

Mab. ib. p. 335. n. 1. 2. | Cod. reg. ibid. p. 46. 47.

Son mérite devint si éclatant, qu'il le fit tirer du cloître pour le placer sur le Siege épiscopal de l'Eglise de Besançon. C'étoit vers l'an 624, lorsqu'il n'avoit guéres plus de trente-deux ans. L'épiscopat ne lui fit rien changer ni à son genre de vie, ni à la maniere de se vêtir. Il continua d'y vivre en Moine. On ne sçait presque rien de ce qu'il fit dans le gouvernement de son Eglise; et sans l'Abbé Jonas Historien de S. Colomban, qui écrivoit du vivant même de nôtre Prélat, nous ignorerions les traits de sa vie que nous venons de rapporter. ' En 625 il assista au grand Concile de

Ibid., an. 1. 11. n. 43.

Conc. t. 5 p. 1689. | t. 6. p. 391.

Reims sous Sonnace, et en 646 à celui qui se tint à Châlons su Saone. ' Il fonda à Besançon le monastere de Palais, Mab. act. ibid. où il mit des Moines sous lés Regles de S. Benoît et de S. Colomban. ' S. Donat vivoit encore en 649, comme il paroît an. l. 4. p. 752. par sa souscription qui se lit au bas d'un privilege accordé la même année au monastere de sainte Croix de Meaux, par S. Faron Evêque du lieu. ' Mais on croit qu'il mourut act. ibid. peu de temps après, vers 651.

' Il nous reste de ce Prélat une Regle pour des filles que Cod. reg. ibid. p. 47-71. S. Benoît d'Aniane a fait entrer dans son code, et qu'il a emploïée dans sa Concorde, pour expliquer celle de S. Benoît du Mont Cassin. S. Donat la composa à cette occasion. Flavie sa mere, devenue veuve, avoit fondé à Besançon le monastere de Joussan, sous l'invocation de la Sainte Vierge, où elle se consacra à Dieu avec une de ses filles. Les Religieuses de cette maison qui professoient d'abord la Regle de S. Césaire, voïant que celles de S. Benoît et de S. Colomban étoient fort répanduës, desirerent en avoir une particuliere, qui fût composée des trois, et qui en contînt l'esprit. Elles s'adresserent à S. Donat pour l'exécution de ce projet ; et ce ne fut qu'après toute la résistance que peut inspirer une humilité sincere, qu'elles en obtinrent ce qu'elles souhaitoient.

Le saint Evêque tira principalement de la Regle de S. Benoît, ce qu'il fit entrer dans la sienne. De sorte que de soixante-dix-sept chapitres qu'elle contient, il y en a quarante-trois qui sont pris de celle de ce Patriarche. ' Il mit à p. 47. 49. la tête une préface qui ne respire que la pieté et l'humilité chrétienne, et dans laquelle il rend compte de son dessein. On a peu de monuments de ce siécle-là, qui soient mieux écrits, quoiqu'il s'y lise quelques expressions forgées, comme *Almitas* et quelques autres. Il y ordonne de lire souvent sa Regle en communauté, afin que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance. Il finit cette préface, en conjurant les Vierges à qui il l'adresse, de prier sans cesse pour lui pendant sa vie et de le faire aussi après sa mort : afin qu'aïant obtenu la remission de ses péchés il puisse mériter d'être associé dans le ciel au chœur des Vierges sages de l'Evangile. ' Cette préface a paru si belle à Dom Mabillon, qu'il a cru Mab. an. l. 11. n. 43. la devoir insérer en entier dans ses annales.

' MM. du Cange et Fabricius attribuent la Regle dont on Du Cang. gl. ind. auct. p. 102. | Ibid vient de parler, à un autre Donat Moine de profession, qui Scri. c. 4. | not. ib.

selon S. Ildefonse, alla d'Afrique s'établir en Espagne, et confondent ainsi S. Donat de Besançon avec ce Moine, assez inconnu d'ailleurs. Mais outre que S. Ildefonse ne dit point que ce Moine ait écrit de Regle, il suffit de lire la préface dont on vient de donner une idée, pour y reconnoître S. Donat de Besançon.

Gall. chr. vet. t. 1. p. 120. 1.

MM. de Sainte-Marthe, bien loin de lui ôter cette Regle, lui attribuent encore celle qui porte les noms de S. Paul et S. Etienne, et à laquelle ils donnent le titre d'Avertissement. Ils prétendent que S. Donat la composa pour former à la pieté les Moines de S. Paul, et les Chanoines de la Cathédrale. Sur ce principe, cette Regle auroit pris sa dénomination, non des Auteurs qui l'auroient dressée, mais des lieux pour lesquels elle auroit été composée. De sorte que ce seroit par erreur, que l'on feroit Abbé ce Paul et cet Etienne dont elle porte les noms, tels qu'ils sont qualifiés dans le titre, et que l'Abbé Smaragde les a qualifiés lui-même dès le IX siécle. On ne voit point, il est vrai, que S. Benoît d'Aniane, qui s'est servi de cette Regle pour sa Concorde, en use de même. Il ne nomme effectivement nulle part Abbés ce Paul et cet Etienne. En citant cette Regle, il la cite tout simplement sous les noms de Paul et d'Etienne; ce qui peut s'entendre des lieux comme des Auteurs.

Cod. reg. t. 2. p. 44.

Conc. reg. p. 59.

Mais ce qui doit déterminer à croire que cette dénomination lui sera venue des lieux pour lesquels elle a été faite, plutôt que des personnes qui y ont mis la main, ce sont les titres qu'elle porte dans les manuscrits. A la tête de la liste des chapitres dans un manuscrit de S. Benoît sur Loire, elle porte cette inscription: *Incipiunt capitula pro quibus sunt ammonendi fratres Pauli et Stephani*, titre qu'elle a retenu à la tête de la même liste dans les imprimés. Ensuite se lit dans les manuscrits cet autre titre au commencement du corps de l'ouvrage: *Incipiunt tituli pro quibus sunt fratres ammoniti Pauli et Stephani.*

Cod. reg. ibid.
Conc. reg. ibid.

L'on voit clairement par-là, que ces deux titres indiquent plutôt les communautés de S. Paul et de S. Etienne, que les Auteurs de cet ouvrage; puisqu'ils portent qu'il est fait pour l'instruction des freres de ces deux maisons. C'est de là sans doute que MM. de Sainte-Marthe ont pris occasion de donner à cette Regle le nom d'Avertissement, et de l'attribuer à S. Donat, qui avoit fondé le monastere de Palais sous l'in-

vocation de S. Paul, et qui se trouvoit à la tête des Chanoines de S. Etienne sa cathédrale.

Quoiqu'après tout il paroisse indubitable que cette Regle a pris sa dénomination des Communautés pour lesquelles elle a été faite, il n'est pas néanmoins certain que S. Donat en soit l'Auteur. Au contraire il y a de puissantes raisons qui ne permettent pas de le croire. 1°. Il est marqué que S. Donat établit son monastere de S. Paul sous les Regles de S. Benoît et de S. Colomban. Or ces Regles et celle qui porte aujourd'hui les noms de Paul et d'Etienne, sont entierement differentes; et il ne paroît par aucun monument que ces établissements sous l'invocation de ces deux Saints fussent à Besançon plutôt qu'ailleurs. 2°. On ne reconnoît dans cette Regle par aucun trait, la maniere d'écrire de S. Donat. On n'y trouve aucun vestige de sa Regle pour des filles, ni de celles de S. Benoit et de S. Colomban dont il étoit si plein, et dont il a fait tant d'usage dans la Regle qui est véritablement de lui. Par quelle espece de merveille seroit-il arrivé, qu'étant Auteur de l'une comme de l'autre, on n'y vît aucun trait de ressemblance? Cod. reg. t. 3. p. 47.

Au reste, cette Regle est divisée en quarante-un articles ou capitules, et se trouve avec les autres qui forment le Code des Regles dressé par S. Benoît d'Aniane. Elle paroît composée par un Auteur qui ne connoissoit pas celle de S. Benoît du Mont Cassin, et n'est peut-être guéres moins ancienne. On lit à la fin une très-belle priere à Dieu, que l'on ne sçauroit prendre pour la production d'un disciple ni de Pelage, ni de Cassien. On trouve dans le treiziéme chapitre, des preuves de la présence de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, t. 2. p. 44-52.

SAINT MAIMBŒUF,

Evêque d'Angers.

MAGNOBAUD, ou Magnobode, dont on a fait le nom vulgaire de Maimbœuf, étoit natif, du païs d'Anjou. Il fut élevé sous la discipline de S. Lezin Evêque d'Angers : ce Prélat si bien instruit, qui l'ordonna Clerc de son Eglise, ensuite Prêtre, et puis l'établit Abbé d'un mona- Coin. an. 598. n. 3. | 606. n. 4 | Mab. an. l. 13. n. 26.

stere qui ne subsiste plus aujourd'hui. Il étoit déja revêtu de Sacerdoce, lorsque le même Prélat l'envoïa à Rome pour en apporter des Reliques. En 609 [1] l'Eglise d'Angers se trouvant sans Evêque par la mort de Caidulfe, successeur de S. Lezin, Maimbœuf fut élû et ordonné en sa place. On nous a conservé peu de choses certaines et importantes de son épis-
Conc. t. 5. p. 1689. copat, quoiqu'il fût fort long. 'On sçait néanmoins qu'en 625 il se trouva au Concile de Reims, avec plus de quarante autres Prelats. Il continua de gouverner son Eglise jusques
Mab. ib. vers l'an 654, auquel on croit devoir mettre sa mort. 'Il fut enterré dans l'église de S. Saturnin, qu'il avoit bâtie, et qui est aujourd'hui une Collegiale sous le nom de nôtre Saint.

S. Maimbœuf ne laissa point d'autres écrits de sa façon, que l'on sçache, que la vie de S. Maurille, l'un de ses prédecesseurs,
Gr. T. pr. n. 80. mort avant la fin du IV siécle. 'Il la composa la dixiéme année de son épiscopat, trente-sixiéme du regne de Clotaire II, ce qui revient à l'an 619 de l'ére commune. C'est ce qu'on lit dans un manuscrit de l'abbaïe de Vendôme, ancien de plus de six cents ans. L'Auteur, qui parle lui-même dans l'avertissement qu'on vient de citer, témoigne s'être servi pour l'exécution de son ouvrage, des mémoires qu'avoit laissés un certain Prêtre nommé Juste. Il avoit besoin de ce secours, puisqu'il y avoit plus de deux cents ans que S. Maurille étoit mort, lorsque S. Maimbœuf entreprit d'écrire sa vie.

Ibid. | fr. p. 1282. 'Cette histoire conserva sa pureté originale jusqu'au commencement du X siécle. Alors Rainon Evêque d'Angers s'avisa de la faire retoucher, en y faisant insérer diverses choses étrangeres. Et afin de donner quelque crédit à un ouvrage ainsi défiguré, on jugea à propos de mettre à la tête une letre, sous le nom de S. Grégoire de Tours à S. Germain de Paris, où l'on fait dire au premier, qu'il a revû, à la priere de l'autre, les vies de S. Maurille et de S. Aubin, composées par Fortunat. Cette letre supposée se lit dans le manuscrit de Vendôme déja cité, et dans un autre de S. Germain des Prés ancien de près de cinq cents ans.

C'est cette vie ainsi interpolée, qu'on trouve dans Vincent de Bauvais, Mombritius, Surius et les autres imprimés, mais

[a] Coin. an. 606. n. 4. Gall. chr. vet. t. 2. p. 115.
[b] Gr. T. pr. n. 80.

1. [a] Le P. le Cointe met cette élection dès 606, parce qu'il lie, comme font quelques autres, la dixiéme année de l'épiscopat de S. Maimbœuf avec la trente-troisiéme du regne de Clotaire II. [b] Mais c'est avec la trente-sixiéme de ce Prince que concourroit cette dixiéme année, comme le porte un ancien manuscrit de l'abbaïe de Vendôme.

sans la letre prétendue de S. Grégoire de Tours. On a déja remarqué ailleurs, que Surius qui la donne au treiziéme de Septembre dans son recueil, l'attribue mal à propos à Fortunat de Poitiers. Tout le monde sçait que M. de Launoy a fait une sçavante dissertation pour prouver la supposition de cet ouvrage à l'égard de Fortunat et de S. Grégoire de Tours. 'Dès le X siécle, environ soixante ans après Rainon, Hadmere, qui composa un livre des miracles de S. Maurille, distinguoit de l'ouvrage interpolé par ordre de Rainon, la véritable vie que S. Maimbœuf en avoit composée. Elle s'en trouve aussi distinguée dans le manuscrit de Vendôme dont on a parlé ; 'et le P. le Cointe assure l'avoir vûe sans les additions de Rainon, dans un manuscrit de la bibliothéque de S. Victor à Paris.

Ib. pr. n. 80.

Coin. an. 615. n. 2.

DIVERS AUTEURS

ANONYMES.

Tout le siécle que nous parcourons a été fort fécond en Legendes de Saints, dont la plûpart des Auteurs n'ont pas jugé à propos de nous faire même connoitre leurs noms. On en a déjà vû un grand nombre de ce genre, et en voici encore quelques autres, qui nous semblent avoir écrit vers le milieu de ce siécle.

Tel est l'Ecrivain qui nous a laissé une vie de S. Orient Evêque d'Auch, dont nous avons donné l'éloge sur l'année 440. On voit par-là que cet Auteur est bien éloigné des temps où se sont passées les choses qu'il rapporte. Aussi s'y en trouve-t'il quelques-unes qui paroissent au moins suspectes. Mais comme il y en a quelques autres qui s'accordent fort bien avec l'histoire du temps, il faut dire que si l'Ecrivain a donné dans des traditions peu sûres et populaires, il n'a pas laissé d'avoir quelques bons memoires. Son style est simple, mais clair et assez bon pour son siécle. Nous n'avons au reste rien de meilleur pour l'histoire de S. Orient, si l'on en excepte ses propres ouvrages.

'Le P. Labbe avoit déja publié cette vie au second volume de sa bibliothéque de manuscrits, lorsque ses confreres

Lab. bib. n. t. 2. p. 596-598. | Boll. 1. Mai. p. 61. 62.

les Continuateurs de Bollandus, l'ont fait réimprimer au premier jour de Mai, tant sur l'édition précedente, que sur deux manuscrits, après l'avoir enrichie de remarques critiques et historiques. A la suite de cette vie ils en ont donné une autre, qui ne paroît être qu'un Sermon fait au jour de la fête du Saint, mais si rempli de minuties et de puerilités, qu'il ne méritoit pas d'entrer dans leur recueil, non plus qu'un très-petit éloge dans celui du P. Labbe qui le rapporte, quoique de son aveu il soit plein de fables.

A l'Anonyme précedent, il faut joindre celui qui nous a laissé une histoire du martyre de S. Maurice et ses compagnons, et que l'on croit avoir été un Moine d'Agaune. Son ouvrage se trouve dans Mombritius 'et dans Surius au vingt-deuxiéme de Septembre, sous le nom de S. Eucher, à qui on l'a attribué, jusqu'à la découverte et la publication de celui que ce grand Evêque avoit composé sur le même sujet. 'Il a même paru sous son nom à Ingolstad en un volume séparé l'an 1617. Mais on ne répetera pas ici tout ce qu'on a déja dit de cet Anonyme, en parlant de l'ouvrage de S. Eucher, p. 286 de nôtre second volume, que l'on peut consulter. Seulement nous ajoûterons, 'qu'au jugement d'habiles connoisseurs, le style de nôtre Anonyme est fort beau, dans les endroits même qu'il n'a pas copiés et pris de S. Eucher; et M. de Tillemont n'a pas fait difficulté de s'en servir pour l'histoire de S. Maurice. Ses additions en effet ne sont pas à rejetter, 'les aïant pû faire sur la tradition de son monastere, bâti sur le lieu même du martyre de ce Saint et de ses compagnons.

Sur. 22. Sept. p. 325-330.

Bib. Tell. p. 249. 1.

Till. H. E. t. 4. p. 422.

p. 421.

Le temps auquel fut écrite la vie de S. Arnoul Evêque de Metz, est beaucoup moins équivoque que les dates assignées aux deux ouvrages précedents. 'Il est certain que son auteur étoit contemporain du saint Prélat, qui mourut en 640. De sorte qu'il put mettre la main à son histoire environ douze à quinze ans après la mort du Saint. 'Vossius l'a même jugée plus ancienne, et a cru devoir la placer dès l'empire de Phocas ou d'Heraclius, lorsque S. Arnoul avoit encore plus de vingt ans de vie. Mais l'erreur ne vient que d'avoir ignoré l'époque de sa mort: ce qu'Oudin pouvoit éviter, 'et ne pas prétendre par conséquent sur l'autorité de Vossius, que l'Ecrivain Anonyme dont il s'agit, étoit plus ancien de deux siecles que Paul Diacre d'Aquilée. C'est en reprenant Cave d'avoir

Mab. act. B. t. 2. p. 150. n. 2.

Voss. hist. lat. l. 2. c. 24. p. 83. 2.

Oud. Scri. t. 1. p. 1626.

d'avoir donné à ce Diacre la vie de S. Arnoul, qui est dans Surius et parmi les œuvres du vénérable Bede, qu'Oudin confirme l'erreur de Vossius. Il devoit cependant craindre qu'on ne lui reprochât d'être tombé lui-même dans la faute qu'il prétend relever dans Cave.

Bed. t. 3. p. 253-258.

Oud. ibid. p. 1691.

L'Auteur de cette vie, quoiqu'un peu défigurée dans les deux éditions qu'on vient de nommer, n'est autre qu'un Moine du monastere où le Saint finit ses jours. Ainsi c'est sans fondement que Baronius a crû que ce pouvoit être l'Abbé Jonas Historien de S. Colomban. Cet Anonyme paroît avoir entrepris son ouvrage à la priere de S. Cloud, fils et successeur de S. Arnoul, à qui il l'adresse par une petite apostrophe qui se lit tout à la fin. Il n'y a donc guéres de vies plus authentiques pour la certitude des faits. Aussi les Sçavants en font-ils beaucoup de cas; et les plus habiles connoisseurs lui donnent de beaucoup la préference sur celle de S. Cloud, dont quelques Ecrivains ont voulu se servir pour en diminuer l'autorité. C'est sans doute la même histoire de S. Arnoul, dont Paul Diacre fait mention dans celles qu'il a écrites des Evêques de Metz et des Lombards.

Cave, p. 385. 1.

Mab. ib. p. 149.

p. 157.

Paul. gest. Long. l. 6. n. 16.

Elle se trouve dans le troisiéme tome des œuvres du vénérable Bede, et au sixiéme d'Août dans Surius, d'où Barrali l'a fait passer dans son recueil. M. Du Bouchet l'a aussi publiée dans ses preuves de l'origine de la seconde et troisiéme lignée de nos Rois. Mais l'ouvrage dans toutes ces éditions est considérablement alteré, tant pour les choses que pour le style. Il le fut encore davantage vers le milieu du IX siécle par un certain Umnon, qui y fit de grands changements et beaucoup d'additions. C'est pourquoi on en voit tant de différents exemplaires dans les manuscrits, comme dans les imprimés. Dom Mabillon est le premier qui ait rendu à cette vie sa pureté originale, sur un manuscrit de M. Du Chesne. Après y avoir fait des observations historiques et critiques, il la fit imprimer au second volume ou second siécle de son recueil. Les Continuateurs de Bollandus, l'aïant revûe depuis sur d'autres manuscrits, l'ont publiée à leur tour au dixhuitiéme de Juillet dans la grande collection, où elle est accompagnée d'un fort ample Commentaire. On en a une traduction en nôtre langue parmi les Saints illustres de M. Arnauld d'Andilly, mais cette traduction a été faite sur l'édition défectueuse de Surius.

Sur. 16. Aug. p. 723-728. | Lerin. t. 1. p. 194-200.

Mab. ib. p. 149. n. 2.

p. 149-157.

Boll. 18. Jul. p. 435-449.

Il nous semble qu'on doit rapporter vers ce temps-ci, un peu moins d'un siécle après sa mort, qui arriva en 565, la vie de S. Lifard Abbé de Meun au diocèse d'Orleans. ' Il est visible qu'elle n'a été écrite que quelque temps après l'établissement du culte de ce Saint. Mais comme elle existoit avant Flore Diacre de Lyon, et que l'Auteur anonyme y entre dans quelque détail des actions du saint Abbé, quoiqu'il y donne beaucoup dans le merveilleux, on ne peut la placer guéres plus tard que vers le milieu du VII siécle. L'épilogue feroit juger ou qu'elle a été faite pour servir à l'office du Saint, ou qu'elle a été prononcée au jour de sa fète en maniere de Sermon. Le style en est simple, mais clair et assez bon pour le temps. L'Auteur avoit de la pieté, possedoit assez bien l'Ecriture, et avoit des sentiments fort opposés aux Semi-pélagiens.

Mab. ib. t. 1. p. 157. n. 13.

' Surius a publié cette vie au troisiéme de Juin, après l'avoir un peu abrégée, mais sans préjudice aux principaux faits qu'elle contient. ' Dom Mabillon l'a donnée dans la suite en son entier sur deux manuscrits, l'un de S. Germain des Prés, l'autre de S. Benoît sur Loire, et y a joint quelques notes pour en éclaircir divers endroits. Après lui, ' les Continuateurs de Bollandus y ont fait de plus amples observations, et l'ont insérée dans leur grand recueil au même jour que Surius. ' Dom Mabillon fait mention d'une autre vie du même Saint, qui se trouve dans un manuscrit de l'abbaïe de la Coûture du Mans. Mais ce n'est proprement qu'un abrégé de la précedente. ' On a encore deux autres écrits sur la translation et les miracles de S. Lifard, dont on pourra dire deux mots sur le XII siécle, auquel ils appartiennent.

Sur. 3. Jun. p. 459-461.

Mab. ib. p. 155-157.

Boll. 3 Jun. p. 300-302.

Mab. ib. p. 154. not.

p. 157-164.

On peut placer quelques années après le milieu de celui-ci, les deux vies de S. Sulpice le Pieux, Evêque de Bourges, mort en 644. Elles passent effectivement l'une et l'autre pour originales. On donne cependant la préference à celle qui tient le premier rang dans les imprimés; ' et l'on ne doute point qu'elle ne soit l'ouvrage d'un Moine du monastere où le Saint finit ses jours, et qui porte encore aujourd'hui son nom. ' Cet Ecrivain qui n'a pas jugé à propos de se faire connoitre autrement, nous assûre qu'il n'avance rien dont il n'ait été témoin oculaire, ou qu'il n'ait appris de ceux qui avoient vécu avec le saint Evêque depuis sa plus grande jeunesse. Il fait voir effectivement qu'il étoit fort bien instruit des actions

Mab. ib. to. 2. p. 167. n. 2. | Boll. 17. Jan. p. 166. n. 8.

Mab. ib. p. 169. 170. n. 4. 11.

du Saint, qu'il détaille et circonstancie assez bien et avec ordre. Mais sa narration a deux défauts ordinaires aux Ecrivains de son siécle. Elle est trop chargée de miracles, et en un style trop diffus, et un peu trop guindé. Du reste l'Auteur paroît homme de mérite, de pieté, de jugement.

'Son ouvrage étoit anciennement divisé en cinq livres; et Dom Mabillon l'a trouvé dans quelques manuscrits avec cette même division, qu'il a eu soin de marquer aux marges de son imprimé. Les trois premiers livres conduisent l'histoire du Saint jusqu'au premiers miracles opérés après sa mort, et en font la premiere partie. La seconde est formée du quatriéme et cinquiéme livre, qui contiennent la suite des miracles, et paroît visiblement n'avoir été composée que quelque temps après l'autre. Le style en est encore plus guindé, mais le même que celui de la préface de la premiere partie: quoiqu'il ne soit pas si bien soutenu, et qu'il y ait plus de rimes et de cadences. p. 167. n. 2.

' Surius nous a donné au dix-septiéme de Janvier la premiere partie de cet ouvrage, mais après l'avoir retouchée et abregée suivant sa mauvaise maniere. ' Bollandus lui rendit depuis sa premiere intégrité, à l'aide de trois manuscrits, sur lesquels il le fit imprimer avec des remarques préliminaires et d'autres éclaircissements au même jour que Surius. Ces deux Editeurs n'ont rien fait imprimer de la seconde partie; ' mais le P. Labbe l'aïant trouvée dans quelques manuscrits, l'a publiée au second tome de sa bibliothéque. [a] Enfin Dom Mabillon a réuni l'une et l'autre ensemble dans le second siécle de son recueil, tant sur les manuscrits, que sur l'édition de Bollandus, et a eu soin de les accompagner de courtes observations, qui y répandent beaucoup de lumiere. Sur. 17. Jan. p. 427-436. Boll. 17. Jan. p. 167-174. Labb. bib. nov. t. 2. p. 451-455. a Mab. ib. p. 168. 187.

' A la place de la seconde partie de l'ouvrage précedent, le même Bollandus nous a donné une autre vie du même Saint. Celle-ci, comme la premiere, a été composée par un Ecrivain, ' qui avoit vû ou appris de témoins oculaires ce qu'il rapporte, ' et qui écrivoit sous Wlfolen successeur immédiat de S. Sulpice. Ce second Auteur n'a point copié l'autre; et son style vaut beaucoup mieux. Mais il a trop abregé sa matiere. C'est dommage qu'il ne nous apprenne pas tout ce qu'on trouve dans l'autre. son ouvrage seroit préferable au premier. Boll. ib. p. 174-176. p. 174. 1. pr. p. 175. n. 8

' Nous avons dans Bollandus au vingt-septiéme de Février, Boll. 27. Feb. p. 683. 684

une vie de S. Baldomer, plus connu dans le vulgaire sous le nom de S. Garmier, Soûdiacre de l'Eglise de Lyon, mort vers le milieu de ce siécle. L'Auteur anonyme, qui paroît avoir été de la même ville, ' est regardé comme contemporain. Son écrit a en effet tout l'air d'une piece originale. On n'y voit que des faits rapportés avec une extrême précision, beaucoup de candeur, de simplicité, et dans un style grave et édifiant. Le P. le Cointe suppose même que ce petit écrit fut fait du vivant de Gaudric Evêque de Lyon, qui avoit ordonné le Saint; mais il est visible que l'Auteur n'y mit la main qu'après son épiscopat.

Coin. an. 642. n. 51.

' Quelques Ecrivains appuiés de l'autorité de Dom Mabillon, placent encore vers le milieu de ce VII siécle, l'Auteur anonyme de la vie de S. Maximin Abbé de Micy au diocèse d'Orleans. Mais nous ferons voir en son lieu qu'il y a de fortes preuves pour ne le mettre que sous Charles le Chauve au IX siécle.

Mab. ib. t. 1. p. 580. | Cave, p. 385. 1.

SAINT DIDIER,

Evêque de Cahors.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' Didier nâquit à Cahors d'une famille Gauloise, distinguée par sa noblesse. Salvius ou Sylvius son pere et Herchenefrede sa mere, lui donnerent entre autres deux freres, Rustique et Syagre, qui furent illustres, l'un dans l'Eglise, l'autre dans le siécle. Rustique après avoir fait les fonctions d'Abbé à la suite de la Cour, remplit le Siege épiscopal de Cahors; et Syagre se vit Comte ou Gouverneur de Marseille. Si-tôt que Didier eut fait ses études, où il acquit un sçavoir peu commun, il fut mis au service de la Cour. ' Tout jeune qu'il étoit, Clotaire II en fit son Trésorier, et Dagobert son fils le continua dans la même charge. Didier y brilla par une prudence, une probité, un desintéressement qui lui attirerent une estime génerale. Sa pieté soutenue des instructions que sa mere lui donnoit par écrit, et l'exemple

Lab. bib. nov. t. 1. p. 699. | Canis. B. t. 1. p. 632. 633.

Lab. ib. p. 700. 703. | Mab. an. l. 12. n. 9. 34.

de plusieurs saints personnages, qui étoient alors à la Cour, tels que S. Eloi, S. Sulpice, S. Ouen, S. Faron, l'y fit vivre plutôt en disciple de Jesus-Christ qu'en courtisan. De sorte qu'au milieu des délices d'une Cour, comme celle de Dagobert, il conserva toûjours des mœurs très-pures.

' C'est le témoignage que ce Prince lui rendit lui-même, lorsqu'il annonça à tout son roïaume l'élection de Didier, pour succeder à Rustique son frere dans le gouvernement de l'Eglise de Cahors. Il eut bien de la peine à ceder un Officier qui, de son propre aveu, lui étoit si nécessaire. Mais préferant le bien général de l'Eglise à ses interêts particuliers, il consentit que le diocèse de Cahors profitât de sa perte. En conséquence il écrivit à S. Sulpice de Bourges, pour qu'il allât avec ses Suffragants faire la cérémonie de son ordination. ' La letre est du huitiéme d'Avril, la huitiéme année de son regne. Ainsi ce fut en 629 que Didier commença son épiscopat.

Lab. ib. p. 703. 704.

Bal. capit. t. 1. p. 144.

On peut juger de la conduite qu'il y tint, par la vie qu'il avoit menée à la Cour, vie toujours occupée, laborieuse, éloignée de la façon d'agir des gents du monde. ' Son principal soin fut d'extirper le vice et de faire regner la vertu à sa place, sans négliger la construction, l'embellissement et la décoration des Eglises, et la propagation de l'ordre monastique. Il est peu d'Evêques dans l'antiquité qui aïent fait paroître en cela plus de magnificence et de zéle que S. Didier. Outre le grand nombre d'autres preuves qu'on en a, son testament en contient plusieurs non suspectes. 'Il le fit la seiziéme année du regne de Sigebert III, et mourut l'année suivante, non le treiziéme des Calendes de Decembre, en la vingt-troisiéme année de son épiscopat, comme le porte l'histoire imprimée de sa vie, mais le quinziéme de Novembre en la vingt-sixiéme année depuis son ordination, suivant un ancien manuscrit de la même vie, que Dom Mabillon assûre avoir lû. Ce calcul nous conduit jusqu'à l'an 654 de l'ére commune. ' S. Didier fut enterré dans le monastere de S. Amant, qu'il avoit rétabli avec sa magnificence ordinaire, et qui en son honneur a porté dans la suite le nom vulgaire de S. Geri. 'L'Auteur de sa vie étoit si plein de son mérite, qu'il doutoit qu'il y eût au monde en son temps un Evêque qui lui fût comparable. Il est certain qu'il se fit une très-grande réputation, et qu'il devint un des Oracles de l'Eglise Gallicane.

Lab. ib. p. 704-711.

p. 710. 711. | Mab. ana. t. 3. p. 531 | Gall. chr. nov. t. 1. p. 122.

Gall. chr. ib. p. 153. 154. 157.

Lab. ib. p. 708.

§ II.

SES ECRITS.

Canis. t. 5. p. 526. 537. | B. t. 1. p. 636. 642. | Freh. hist. Fr. t. 1. p. 212-218. | Du Ches. t. 1. p. 875-881. | Bib. PP. t. 8. p. 579-583.

Il nous reste de S. Didier un recueil de letres, seulement au nombre de seize, quoiqu'il paroisse par celles qui lui sont adressées, qu'il en avoit écrit beaucoup d'autres. Canisius est le premier qui les ait tirées de la poussiere, en les faisant imprimer à la suite de celles de S. Rurice de Limoges. De son recueil elles sont passées dans ceux de Freher et de Du Chesne pour les monuments de l'histoire de France. On les a aussi insérées dans les diverses Bibliothéques des Peres. Mais de toutes les éditions il n'y en a point de plus correcte que celle qu'en a donnée M. Basnage, en faisant réimprimer les Leçons antiques de Canisius.

Ces letres de S. Didier nous font connoître quelles étoient ses liaisons. Elles sont adressées, ou à des Princes, comme Dagobert I, Sigebert III; ou à des Seigneurs, comme Grimoald Maire du Palais, Clodulfe connu depuis sous le nom de S. Cloud, ou enfin à des Evêques les plus célébres qui fussent alors en France. Tels sont S. Sulpice de Bourges, S. Eloi de Noïon, S. Ouen de Rouen, S. Modoald de Treves, S. Paul de Verdun, S. Abbon ou Goëric de Metz. Ces letres au reste ne sont point imprimées suivant l'ordre de leurs dates, ou des années auxquelles elles ont été écrites. Ce ne sont d'ailleurs, ou que des letres de compliment, ou des recommandations pour les personnes qui en étoient les porteurs, ou enfin des billets de remerciment. La plus remarquable est celle à l'Abbesse Aspasie, pour l'animer à la pénitence qu'elle avoit déja entreprise, afin de satisfaire à la justice divine pour un péché capital. En général on trouve dans ces letres un fond de pieté, et le caractere d'un excellent cœur. Dans une de celles au Roi Sigebert, S. Didier l'exhorte à se souvenir de ce qu'il sera après cette vie.

On peut encore observer dans ces letres, les differentes qualités que l'Auteur prend dans leurs inscriptions. La plus fréquente est celle de pécheur, déja en usage avant le siécle de S. Didier. Souvent il se donne celle de serviteur des serviteurs de Dieu. En prenant la qualité d'Evêque de Cahors, il ajoûte quelquefois : par la grâce de Dieu, formule qui est aujourd'hui si commune parmi nos Evêques. En écrivant aux

Princes Souverains, il joint à la qualité de serviteur des serviteurs de Dieu, celle de fidéle sujet.

Canis. ib. p. 640-651 | B. ib. p. 644-650 | Freh. ib. p. 218-224. | Du Ches. ib. p. 882-888. | B. PP. ib. p. 583-588.

A la suite des letres de S. Didier on a coûtume d'imprimer celles qui lui ont été écrites, et qui font comme un second livre. On en compte jusqu'à vingt ou vingt-une. Il y en a deux de Sigebert III Roi d'Austrasie, fils de Dagobert I, qu'on trouve aussi au premier de Février dans Bollandus et ailleurs. Il y en a trois de S. Sulpice de Bourges, dont on a donné l'éloge, et une de S. Eloi de Noïon, dont on parlera dans la suite. Il y en a deux de Verus Evêque de Rodès, qui assista en 625 au Concile de Reims, et qui vivoit encore en 649, comme il paroît par sa souscription au bas d'un privilege de S. Faron de Meaux, accordé la même année au monastere de Sainte Croix. Il y en a deux de S. Paul Evêque de Verdun, mort le huitiéme de Février 648, et deux autres de Constance d'Albi, mort en 673. On y en trouve aussi une de S. Pallade Evêque d'Auxerre, mort en 660; une autre de Goëric, autrement nommé Abbon, Evêque de Metz, mort le dix-neuviéme de Septembre 645; une autre de Raurace Evêque de Nevers, qui vivoit encore en 653; une autre d'un Felix, qu'on fait communément Evêque de Narbone, mais que les Auteurs de l'histoire de Languedoc montrent fort bien avoir été Evêque de Limoges. C'est peut-être le même qui, selon Frisius, écrivit plusieurs letres au Pape Honorius, qui ne subsistent plus aujourd'hui. [a] Enfin parmi les letres adressées à S. Didier il y en a quatre autres, dont l'une est de S. Gal second du nom, Evêque de Clermont, mort vers l'an 650, et non de S. Gal Abbé, comme Usserius l'a crû.

Fris. bib. ph. p. 76. 1.

a Canis. ib.

Uss. ep. hib. p. 16.

On apprend de ces letres et de leurs inscriptions, divers usages du siécle où elles ont été écrites. On y voit que les Evêques affectoient, comme on l'a déja remarqué ailleurs, de se donner des titres extraordinaires d'honneur en s'écrivant les uns aux autres. On y voit que les Rois prenoient beaucoup de part aux élections des Evêques, et que l'on ne convoquoit point de Concile sans leur ordre ou leur permission.

Lab. ib. p. 702.

A toutes ces letres écrites à S. Didier, il en faut joindre trois autres qui méritent d'être connues. Elles sont d'Archenefrede sa mere, qui les lui écrivit lorsqu'il étoit à la Cour. La pieté y parle de concert avec la tendresse; et l'on ne peut

guéres rien voir de plus digne d'une mere chrétienne. Quoiqu'il y ait une de ces letres pour apprendre à Didier la mort funeste de Rustique son frere, Evêque de Cahors avant lui, la douleur qu'en avoit cette pieuse mere, ne lui fait point oublier de renouveller à ce cher fils les avis salutaires qu'elle lui donne dans ses autres letres; d'éviter la voïe large et spacieuse qui conduit à la perdition, et de se conserver dans la voïe de Dieu. Ces monuments sont d'autant plus précieux, qu'ils sont peut-être les seuls de cette nature, que l'antiquité ecclésiastique nous ait conservés d'une mere à son fils. Nous en sommes redevables à l'Auteur de la vie de S. Didier, qui a pris soin de les insérer dans son histoire.

p. 711. ' Il y a aussi fait entrer une partie du testament de nôtre p. 715. 716. Saint, avec grand nombre de ses sentences, et ' quelques-unes des inscriptions qu'il avoit fait graver sur les vases et autres choses qu'il consacroit au service de Dieu. (xxx.)

SAINT LIVIN,

Apotre du Brabant.

Voici encore un Ecrivain, que la France est en droit de partager avec l'Hibernie, qui lui donna naissance. Nous laissons là ses actes, parce qu'ils ne nous paroissent écrits que cinq ou six cents ans après sa mort; et nous tirons ce que nous rapportons de son histoire, de l'unique ouvrage qui nous reste de lui.

Mab. act. B. t. 2. p. 401. 405. ' Livin étoit issu d'une famille distinguée dans le monde, et fut élevé en son jeune âge dans l'étude des belles Letres. Il s'appliqua particulierement à la poëtique, et réussit si bien à faire des vers, qu'il passoit pour un des meilleurs Poëtes de son temps.

> Sic ego qui quondam studio florente videbar
> Esse Poëta.....

p. 404. Ce sont les termes dans lesquels il parle de lui-même. ' Il entra depuis dans le Clergé, et fut élevé à la dignité d'Evêque. On ne sçait ni pour quelle Eglise il fut ordonné, ni combien de temps il la gouverna. Peut-être n'étoit-il qu'Evêque régionaire,

naire, sans avoir aucun Siege fixe. Quoi qu'il en soit, il quitta son païs, et passa dans la Gaule Belgique, apparemment par le même motif que quelques autres Hibernois, d'annoncer la foi aux peuples de ces cantons, qui n'avoient pas encore ouï parler de l'Evangile.

'Livin se retira d'abord au monastere de Gand, où Florbert, qui en étoit Abbé, lui donna un hospice gracieux, dont il se louë beaucoup. Après y avoir passé quelque temps, il alla du côté d'Hauthem et d'Alost exercer les fonctions de son apostolat. Il y trouva des peuples si féroces et si cruels, comme il le dit lui-même, qu'il eut bien-tôt un pressentiment du martyre, 'qu'ils lui firent souffrir vers l'an 656 le douziéme de Novembre. S. Livin demeura en France plus de six ans; 'puisqu'il y avoit déja quelque temps qu'il prèchoit l'Evangile lorsque l'Abbé Florbert l'engagea à composer l'épitaphe de S. Bavon, mort en 650, au même temps, comme il paroît, que nôtre Saint étoit occupé à la conversion des idolâtres.

Ibid.
an. l. 14. n. 52.
n. 6. | act. ib.

On nous a conservé l'épitaphe dont on vient de parler, avec la letre dont l'Auteur l'avoit accompagnée en l'envoïant à Florbert. Ces deux pieces sont en vers élegiaques, et contiennent des beautés qu'on ne trouve point dans les autres poësies de ces temps-là : ce qui doit faire regretter qu'on ne nous ait pas également conservé les autres poëmes, que S. Livin semble avoir composés avant son épiscopat. La letre qui est venue jusqu'à nous, est d'autant plus estimable, qu'elle contient plus de traits de l'histoire de S. Livin, et que c'est ce que nous avons de plus assuré pour sa vie. 'On y voit que dès lors le païs, qui le reconnoît pour son Apôtre, portoit le nom de Brabant, ou Bracbant. 'Nous avons cette letre avec l'épitaphe dans la collection des Letres Hibernoises par Usserius, d'où Dom Mabillon les a pris pour les faire réimprimer à la suite de la vie de S. Bavon, au second siécle de son recueil.

act. ib.
Uss. ep. hib. p. 12. 14. | Mab. ib. p. 404. 405.

FREDEGAIRE,

Historien.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Il n'est pas certain que cet Auteur ait originairement porté le nom, sous lequel il est aujourd'hui connu. ʹJoseph Scaliger et Marquard Fréher sont les premiers qui le lui aïent donné. Apparemment ils ne l'ont pas inventé ; et il y a lieu de croire qu'ils l'ont ainsi trouvé dans les manuscrits. Cependant Dom Ruinart, dernier Editeur de Fredegaire, assure ne l'avoir lû dans aucun de ceux dont il s'est servi, non plus que dans les anciens Auteurs.

G. T. pr. n. 134. | epit. p. 542.

Quoiqu'il en soit du nom de Fredegaire, les meilleurs Critiques conviennent que c'est le plus ancien Historien qui ait écrit l'histoire de nôtre nation depuis S. Grégoire de Tours. ʹIl fleurissoit effectivement entre les premieres années et le milieu du VII siécle, comme il paroît par sa chronique[1] qui finit à la quatriéme année du regne de Clovis II, 641 de l'ére vulgaire. On lui donne la qualité de Scholastique, que l'on donnoit anciennement à ceux qui avoient la réputation de Sçavants, et qui se mêloient d'écrire. Du reste on a peu de lumiere sur la naissance, la vie et la profession de cet Ecrivain.

Ibid. pr. n. 143. 146.

ʹSeulement M. Adrien Valois, le Pere le Cointe, Dom Ruinart, et après eux M. l'Abbé de Vertot, croïent qu'il étoit Bourguignon de naissance, ou du moins de parti. Leur conjecture est fondée sur plusieurs vraisemblances, qui réunies ensemble peuvent tenir lieu de preuves positives. Il semble en effet que la chronique de Fredegaire, qu'on doit regarder comme son seul véritable ouvrage, n'est qu'une histoire

Val. rer. Fr. l. 15. p. 445. 446. | Gr. T. pr. n. 135. | Hist. de l'Acad. Insc. t. 1. p. 305.

[1] ʹOn ne sçait sur quel fondement Cave et Oudin ne placent Fredegaire qu'après le milieu du VIII siécle. Seroit-ce une inadvertance de la part de ces Ecrivains? Ou ne seroit-ce pas plutôt qu'ils auroient suivi et copié [a] Aubert le Mire, qui attribuant à cet Historien le premier et le second appendice de sa chronique, qui vont jusqu'à 768, ne le place que vers ce temps-là; [b] Mais c'est une erreur solidement refuté par M. Valois, cet Historien si profond et si judicieux.

Cav. p. 413. | Oud. Scri. t. 1. p. 1798.

[a] Mir. auct. c. 227.

[b] Val. ibid. p. 446. 449.

des Bourguignons. Cet Auteur s'y montre fort versé dans l'histoire de cette nation, et en rapporte des choses singulieres qu'on ne trouve ni dans S. Grégoire de Tours, ni dans les autres Historiens de ce temps-là. Il la commence par l'éloge de Gontran Roi de Bourgogne, et compte les années par celles du regne de ce Prince et de ses successeurs dans le même roïaume. Il ne dit rien de Childebert II Roi d'Austrasie, ou que par rapport aux affaires de Bourgogne ou qu'après que ce Prince en fut devenu Roi à la mort de Gontran. De même Childebert aïant laissé par la sienne ses Etats à ses deux fils, Theodebert et Theodoric, nôtre Auteur néglige de rapporter les affaires de l'aîné qui étoit Roi d'Austrasie, et continue la suite de son histoire par celle du cadet, parce qu'il se trouvoit Roi de Bourgogne. Il ne parle même de Clotaire II, que lorsqu'aïant réuni toute la monarchie sous sa domination, la Bourgogne faisoit partie de ses Etats.

M. Valois en particulier, poussant encore plus loin ses conjectures, croit que Fredegaire étoit natif d'Avenches, autrefois capitale des Helvetiens, et qui appartenoit alors aux Rois de Bourgogne. La raison qu'il en allegue, est que cet Historien dit des choses singulieres de cette ville, qu'il en parle avec éloge, et qu'il est l'unique Auteur qui nous apprenne qu'elle fut ruinée par les Germains du temps de Gallien. Vall. ibid. p. 446

Quoique Fredegaire n'ait pas poussé sa chronique au-delà de 641, comme on l'a observé, l'on tire néanmoins de son ouvrage même des preuves qu'il a vécu au moins jusqu'en 658. On n'en peut douter, si l'on fait attention qu'en parlant d'un certain Samon marchand François, qui selon lui, alla en Sclavonie en la quarantiéme année de Clotaire II, 623 de l'ére commune, il ajoûte qu'il y fut élû Roi par les Windes, et qu'il regna trente-cinq ans. Il parle aussi de la mort de Chindasvinde Roi d'Espagne, et d'autres évenements qui n'arriverent qu'après la mort de Clovis II. Gr. T. ib. n. 146 | Fred. chr. n. 48 | not. ibid. | p. 662. not.

Presque tous les Sçavants font beaucoup d'estime de nôtre Historien; et quoique le P. de Colonia l'accuse de partialité à l'égard de S. Arige Evêque de Lyon, dequoi il seroit difficile de le disculper, il ne laisse pas de lui rendre justice sur le reste. Il faut avouer que nos Historiens ont tiré de grands secours de cet Auteur. M. Valois le juge si nécessaire pour la connoissance de l'histoire de France, qu'il ne fait pas Colon. hist. lit. l. 2. p. 47. 48. Gr. T. ibid.

difficulté de dire que ceux qui veulent apprendre à fond ce qui s'est fait sous les regnes de Clotaire II, de Dagobert I et de Clovis le jeune, ne peuvent absolument se passer de cet Ecrivain. 'Aussi le même M. Valois aïant poussé son histoire de France jusqu'à l'an de J. C. 641, et sentant que Fredegaire lui manquoit, il ne put s'empêcher de s'en plaindre, et de faire en même temps l'éloge de cet Historien. Ses expresions sont trop honorables à Fredegaire, pour ne pas les rapporter ici. *Fredegarius Scholasticus* dit-il, *nos in eo anno destituit : Historicus pro captu illorum temporum diligens, ut ætate, sic auctoritate Gregorio proximus, et in magna bonorum Auctorum inopia utilis ac necessarius, nec usquequaque contemnendus, cujus brevitas et cætera omnia vitia temporibus imputari debent.*

Val. ibid. l. 20. p. 179.

Si après un tel éloge sorti de la plume d'un si sçavant homme, Fredegaire trouve encore d'injustes Censeurs, nous les renvoïons 'à son apologie faite par M. l'Abbé de Vertot, et rapportée dans la premiere partie du premier volume des mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Letres, et à ce qu'en dit Dom Ruinart à la fin de sa belle préface sur l'édition de S. Grégoire de Tours.

Hist de l'Acad. Insc. t. 1. p. 302. 308.

§. II.
SES ÉCRITS.

'FREDEGAIRE laissa de sa façon un grand ouvrage chronologique, qu'il tira de divers Auteurs qu'il a soin de nommer, et où il fit aussi entrer les principaux évenements qui s'étoient passés de son temps. Cet ouvrage, qui se trouve plus complet dans un manuscrit du College de Louis le Grand à Paris, dont l'antiquité remonte jusqu'au siécle de l'Auteur, est divisé en cinq livres, comme Fredegaire en avertit lui-même.

Fred. chr. pr. | Gr. T. pr. n 137-141 | Val. Rev. fr. l. 15. p. 443. 444.

'Le premier livre est une chronologie depuis la création du monde jusqu'à l'établissement du roïaume d'Assyrie, et contient une description du monde, sa division entre les trois fils de Noé, l'origine et les divers roïaumes des nations. Il est suivi de trois catalogues, 1. des Empereurs Romains depuis Auguste jusqu'à Alexandre Severe; 2. des Rois des Israëlites ; 3. des Papes depuis S. Pierre jusqu'à Theodore. Entre ces deux derniers catalogues est placée une supputation des temps depuis Adam jusqu'à J. C. En dernier lieu vient une petite

Ibid.

chronique depuis le commencement du monde jusqu'à la trente-uniéme année d'Heraclius, 641 de nôtre ére commune. Nouvelle preuve que l'Auteur écrivoit alors, comme on l'a déja établi. Il est visible que ce premier livre est particulierement tiré de Jules Africain, qui fleurissoit sous Alexandre Severe, et dont la préface se lit à la tête. Fredegaire s'y est aussi servi d'autres Auteurs Grecs beaucoup plus récents, qu'il ne nomme point. Il ne nomme point non plus Jules Africain, quoiqu'il fasse cet honneur aux Ecrivains Latins, où il a aussi puisé, comme S. Jerôme et plusieurs autres. Ce premier livre n'a point d'autre titre dans l'ancien manuscrit dont on a parlé, que celui-ci, *Liber generationum*.

Le second, que le même manuscrit joint au troisiéme, Ibid. commence au roïaume des Assyriens et à Ninus leur premier Roi, et finit à la mort de l'Empereur Valens. Il est particulierement pris et compilé des chroniques d'Eusebe et de S. Jerôme. C'est pourquoi dans les manuscrits il porte les titres suivants qui retiennent toute la grossiereté des expressions du siécle de Fredegaire : *Incipit capitolare chronece Gironimi Scarpsum : Incipiunt capitula chronicœ Iheronymi excarsum.* [1] Ce que l'Auteur y dit de l'origine des Francs, il le répéte ensuite au commencement du troisiéme livre.

Celui-ci commence à l'Empereur Theodose, et conduit Ibid. jusqu'à la victoire de Justinien sur les Vandales et à la mort de Belisaire. A la tête se lit une partie de la préface d'Idace. Aussi ce livre n'est-il qu'une assez mauvaise compilation de cet Ecrivain, dans laquelle Fredegaire a inséré plusieurs fables touchant Aëtius, Theodoric Roi des Ostrogots, Paterne Ambassadeur de Clovis, les femmes de Justinien et de Belisaire, Gelimer dernier Roi des Vandales : fables qu'Aimoin et Roricon ont empruntées de Fredegaire pour en grossir leurs ouvrages.

Le quatriéme livre que l'ancien manuscrit du college Ibid. de Louis le Grand ne compte que pour le troisiéme, par la raison qu'on a marquée, n'est qu'un abrégé des six premiers livres de l'histoire de S. Grégoire de Tours. Fredegaire n'en avoit pas davantage entre les mains, lorsqu'il entreprit cet

[1] Ces titres seuls suffisent pour détruire l'opinion de ceux qui prétendent, que ce second livre est tiré d'Idace, et découvrent l'erreur de Scaliger, qui a voulu faire passer ce même livre, quoiqu'il ne le donnâ pas en entier, pour la véritable chroniqu du même Auteur.

abrégé, comme on l'a déja observé ailleurs. Cet abrégé commence à l'arrivée des Huns dans les Gaules, et finit à la mort du Roi Chilperic I. conformément à la premiere édition de l'ouvrage original. L'Abréviateur a mis à la tête la préface entiere de S. Grégoire, et a inséré dans le corps de l'ouvrage plusieurs choses étrangeres, dont il y en a de fausses, mais où il s'en trouve aussi qui ne sont pas à mépriser, et qu'on chercheroit inutilement ailleurs.

Fred. chr. p. 585-652.

Enfin le cinquiéme et dernier livre est une chronique, qui commençant où finit l'abrégé dont on vient de parler, conduit l'histoire jusqu'à la quatriéme année du regne de Clovis II, 641e de J.C. Fredegaire y a recueilli avec soin ce qu'il avoit lû dans les autres Auteurs précédents, et qui appartenoit à cet espace de temps qu'il entreprenoit de parcourir. Il nous fait connoître lui-même dans une préface de sa façon, qu'il a mise à la tête de ce dernier livre, les Ecrivains dont il s'est servi pour composer tout son ouvrage. Il nomme S. Jerôme, Idace, S. Isidore de Seville, S. Grégoire de Tours et un certain Philosophe, *cujusdam Sapientis*. On ne sçait qui il désigne par cette expression générale, à moins que ce ne soit ou Jules Africain ou Eusebe, dont il est certain qu'il s'est servi comme des précédents. Continuant dans cette préface à rendre compte de son dessein, nôtre Chroniqueur assure qu'il a été attentif à mettre à la tête de chaque livre les noms des Auteurs où il a puisé ce qu'il rapporte, tant pour écarter tout doute de la part de ses Lecteurs, que pour les mettre en état de vérifier ce qu'il avance. *Ne quisquam legens*, dit-il, *hic quicquam dubitet unius cujusque libri nomen, redeat ad auctorem, cuncta reperiet subsistere veritate*. Non-seulement il a nommé ses Auteurs, mais il a même rapporté leurs préfaces en tout ou en partie, comme on l'a remarqué. Il ajoûte que depuis que S. Grégoire lui a manqué, il a recueilli où il a pû les évenements qu'il a fait entrer dans la suite de son ouvrage. Qu'il en a lû une partie dans les Historiens, appris d'autres de vive voix, vû les autres par lui-même, et qu'enfin il ne rapporte rien qu'il ne sçache certainement : *legendo simul et audiendo, aut etiam videndo, cuncta quæ certificatus cognovi*.

On observe que cet Auteur prévient d'un an le calcul de S. Grégoire. Il dit lui-même qu'il s'est attaché à une grande briéveté : *brevitate quantum plus potui, aptare præsumpsi*. Il est assez attentif à marquer les années des Rois sous esl regnes des-

quels se sont passés les évenements dont il parle. On a déja averti que son objet principal dans ce cinquiéme livre, est l'histoire du roïaume de Bourgogne ; mais il ne se borne pas tellement à ce qui regarde ce païs et le reste de la France, qu'il ne rapporte souvent ce qui s'est fait dans les Etats voisins, comme l'Espagne, la Lombardie, la Sclavonie, et même l'Empire d'Orient. De même il n'use pas toujours d'une briéveté si rigide, qu'il ne s'étende quelquefois assez au long. Il le fait en particulier sur l'histoire de S. Colomban, sur l'Empereur Heraclius et les incursions des Sarrasins. Pour le style, tous ceux qui connoissent Fredegaire sçavent, qu'il a écrit d'une maniere grossiere et rustique, [1] sur quoi il a eu soin de prévenir ses Lecteurs : *Ut rusticitas et extremitas sensus mei valuit*. Il montre cependant par sa préface qu'il auroit pû écrire un peu moins grossiérement. Du reste il paroît par-tout animé d'une grande crainte de Dieu, et plein de foi en la providence.

On ne doute point que tous ces cinq ouvrages ne soient de Fredegaire, comme l'a prouvé M. Valois, et après lui Dom Ruinart. La préface seule du cinquiéme livre suffiroit pour le constater. Il se trouve néanmoins porter le nom d'Idace dans un très-ancien manuscrit; et Rigord l'attribue à ce même Ecrivain. Mais c'est ce qui est démenti par les paroles mêmes de l'Auteur de la compilation, qui y cite Idace, et avertit qu'il le suit en partie. Val. ibid. p. 445 | Gr. T. ib. n. 141.

Canisius est le premier qui ait mis au jour les trois premiers livres de l'ouvrage dont on vient de rendre compte et ce qu'il en publia au commencement du XVII siécle a été réimprimé en 1725, dans la belle édition que M. Basnage a donnée du recueil de Canisius. Dans l'une et l'autre édition l'ouvrage est attribué à un Anonyme du temps de Charlemagne, et porte pour titre : *Collection historique chronographique*. Ce qui le fait donner à un Auteur du VIII siécle, c'est qu'on a cru que les appendices qui suivent le cinquiéme livre, et qui conduisent l'histoire jusqu'en 768, étoient du même Chroniqueur que le reste de l'ouvrage. Mais cela n'est point, comme on le fera voir dans la suite. Le premier livre se trouve dans les éditions dont il s'agit ici sans les catalogues des Rois Hébreux, des Papes et des Empereurs, et Canis. t. 2. p. 579. 711. | B. t. 2. 1. part. p. 154-219.

[1] On lit effectivement dans cette partie de son ouvrage les mots les plus barbares, comme *filur*, pour *fil*, *ablultus*, pour *ablatus*, et quantité d'autres.

sans la petite supputation des temps, depuis Adam jusqu'à J. C. aussi-bien que la chronique abrégée, depuis le commencement du monde jusqu'à la trente-uniéme année d'Heraclius. Il est visible par-là, que les manuscrits dont s'est servi Canisius, sont fort différents de l'ancien manuscrit du College de Louis le Grand, dont on a déja fait mention plus d'une fois. Cette différence entre les manuscrits paroît encore, tant par les titres des divers livres, que par plusieurs leçons du texte qui ne sont pas les mêmes.

B. ibid. p. 195. Le titre du quatriéme livre, qui contient l'abrégé des six premiers de l'histoire de S. Grégoire de Tours, porte qu'il p. 150 151. a été tiré d'un certain Toromachus; nom barbare, que des Sçavants n'ont pas laissé de prendre pour le nom de quelque Historien Grec, qui avoit écrit au VIII siécle. Mais ce nom tout-à-fait extraordinaire aura été forgé par quelque copiste ignorant, du mot Toronacus, que divers manuscrits donnent à S. Grégoire de Tours. Et comme le nom de ce prélat étoit en abregé G R E G, cela aura donné occasion de prendre *Toronacus* pour un nom propre grec, et aura induit en erreur ceux qui dans la suite l'ont regardé comme tel, et en ont fait un Historien du VIII siécle. Au reste la préface de S. Grégoire qui est à la tête de ce quatriéme livre, devoit désiller les yeux, et faire connoître le véritable Auteur, d'où est tiré l'abrégé qu'il contient. C'est apparemment sur ce principe que d'autres ont cru que cet abrégé appartenoit tellement à S. Grégoire de Tours, qu'ils l'ont regardé comme fait par lui-même.

Freh. hist. Fr. t. 1. p. 90. 116. Marquard Fréher est le premier qui l'ait mis au jour sous le nom de Fredegaire, qui a pris soin de le dresser. Il le publia de la sorte en 1613, dans son recueil des Historiens de France, imprimé à Hanaw. Cet abrégé avoit déja été imprimé en façon d'appendice, à la fin de l'histoire de S. Grégoire de Tours, dans les éditions de 1568 par Mathias Flaccus Illyricus, et de 1610 sur l'exemplaire de Laurent Bouchel. Du Ches. t. 1. p. 722-729. Gr. T. epit. p. 541-584. Du Chesne en usa de même, et le mit à la suite de la même histoire, qu'il inséra dans son grand recueil. Dom Ruinart l'a fait aussi réimprimer sous le titre d'histoire abrégée, *Historia epitomata*, à la fin des dix livres de la même histoire de S. Grégoire; et cette derniere édition est plus correcte que toutes les autres. Elle a aussi l'avantage d'être illustrée de notes importantes, et d'avoir été faite sur le manuscrit du VII siécle, dont on a parlé.

Quant

[a] Quant à la chronique de Fredegaire, qui fait le cinquiéme et dernier livre de son grand ouvrage chronographique, Canisius n'en a donné que la préface et quelques lignes du commencement. Il a laissé le reste, sous prétexte qu'il se trouvoit déja imprimé à la suite de l'histoire de S. Grégoire de Tours. Par la même raison il auroit aussi dû omettre le quatriéme livre de nôtre Chroniqueur, puisqu'il avoit vû le jour comme sa chronique.

[a] Canis. ib. p. 7.9. 711. | B. ib. p. 218. 219.

' Celle-ci a été continuée, ainsi qu'on l'a observé jusqu'en 768. On distingue dans la continuation qui en a été faite, quatre parties que d'autres réduisent à deux appendices. La premiere, qui a moins d'autorité que les autres, commence au chapitre quatre-vingt-onziéme, et comprend les cinq chapitres suivants. Elle paroît ajoûtée après toutes les autres, afin de remplir le vuide qui se trouvoit entre Fredegaire et son premier Continuateur. Elle est tirée de divers anciens Auteurs, mais fabuleux, et rapporte le plus souvent avec confusion, ce qui s'est passé depuis 642 jusqu'en 680. La seconde partie, qui commence au chapitre quatre-vingt-dix-sept, et à l'an 680, continue jusqu'au milieu du chapitre 109, et à l'an 736. Elle représente avec assez d'exactitude ce qui s'est passé pendant ce temps-là, sur-tout en Austrasie. La troisiéme partie commence où finit la précédente, et conduit l'histoire jusqu'au commencement du regne de Pepin en 752. Cette troisiéme partie fut écrite par ordre de Childebrand oncle paternel du même Roi. La quatriéme et derniere partie, qui va jusqu'à la mort de Pepin, et au commencement du regne de Charlemagne en 768, fut ajoûtée aux précédentes par ordre de Nibelung fils de Childebrand. On ne sçauroit assurer si l'Auteur de la troisiéme partie est le même qui a aussi écrit la quatriéme. Mais il y a aussi beaucoup d'apparence que celui qui a fait la quatriéme, a mis toutes les autres en un corps d'ouvrage. Il est au moins certain que dès le IX siécle toutes ces différentes parties étoient réunies en un même corps d'histoire, comme elles sont aujourd'hui.

Gr. T. pr. n. 143 145.

' De toutes ces parties ajoûtées au véritable ouvrage de Fredegaire, Canisius n'a fait imprimer que la fin de la troisiéme avec la quatriéme en entier; supposant par-tout que cette continuation d'histoire est tirée de son prétendu Toromachus, par un certain François anonyme, du temps de Charlemagne. ' D'autres ont fait imprimer tout l'ouvrage à la suite

Canis. ib. p. 709. 729 | B. ib. p. 218-226.

Gr. T. ib. n. 142.

n. 97. de l'histoire de S. Grégoire de Tours, comme en faisant l'onziéme livre ou l'appendice. ' Il en fait même le dixiéme dans quelques manuscrits, où à cet effet on a compilé ensemble le neuviéme et le dixiéme livre de cette histoire, desquels on n'en a fait qu'un seul, afin de compter cette chronique pour le dixiéme.

Freh. ib. p. 117. 166. ' Elle est imprimée en entier à la suite de S. Grégoire de Tours, dans le recueil de Fréher, où il s'est glissé plusieurs fautes. ' Du Chesne l'a donnée ensuite plus correcte sur deux très-anciens manuscrits. [a] Après lui on l'a fait entrer avec un fragment de la préface dans l'onziéme volume de la Bibliothéque des Peres, édition de Lyon, où elle est placé comme faisant l'onziéme livre, ou l'appendice de l'histoire de S. Grégoire de Tours. Mais cette édition ne contient de la continuation de cette chronique que la premiere et seconde partie, avec le premier chapitre de la troisiéme. ' Dom Ruinart l'a aussi jointe en entier à la même histoire de S. Grégoire dans l'édition qu'il en publia en 1699, et a eu soin de l'éclaircir par grand nombre de notes qui n'y sont point inutiles. M. l'Abbé de Marolles en traduisant S. Grégoire en nôtre langue, a pareillement traduit à sa suite la chronique dont il est ici question.

Du Ches. ibid. p. 740-780.
[a] Bibl. PP. t. 11. p. 815. 850.
Fred. chr. p. 585. 662.

Val. ib. p. 447. | Boll. 1. Febr. p. 214. n. 43-45. | Gr. t. ib. n. 144. ' Mais de toute cette chronique avec ces additions ou appendices, il n'y a que les quatre-vingt-dix premiers chapitres qui soient de Fredegaire. C'est ce que plusieurs Sçavants ont prouvé d'une maniere si solide, qu'il ne reste plus aujourd'hui aucune difficulté sur ce point de critique. L'ancien manuscrit du College des Jesuites de Paris, qui est du temps même de Fredegaire, et sur lequel Dom Ruinart l'a donné au Public, n'en contient pas davantage; et Bollandus assure en avoir vû un autre, ancien dès-lors de plus de cinq cents ans, où après le chapitre quatre-vingt-dixiéme on lit le mot *explicit*, qui marque que l'ouvrage original finissoit à ce chapitre.

Fred. chr. Fr. p. 705-712. 'Dom Ruinart a fait imprimer sous le titre de fragments, à la suite des Continuateurs de Fredegaire, quelques extraits du même Auteur, tirés de ses autres ouvrages manuscrits dont on a parlé. Cet Editeur s'est borné à ce qui regarde plus particulierement l'histoire de nôtre nation. L'on y peut observer diverses choses que Fredegaire n'a prises, ni de S. Jerôme, ni d'Idace, ni de S. Isidore, quoiqu'il assure, comme

on l'a vû, qu'il s'étoit attaché à ces trois Auteurs. Telle est entre autres la fable qui fait descendre des Troïens les anciens Francs : fable qui a été saisie dans la suite par nos Historiens, qui ont écrit depuis la fin de la premiere race de nos Rois.

SAINT ELOI
ÉVÊQUE DE NOION.

§ I.
HISTOIRE DE SA VIE.

Il est peu de grands hommes dans l'antiquité, dont l'histoire soit plus certaine que l'est celle de ce Prélat; puisqu'elle a pour Auteur S. Ouen Evêque de Rouen, son ami particulier, qui avoit passé plusieurs années de sa vie avec lui.

' Eloi vint au monde à Chatelat, à deux lieues de Limoges, vers l'an 588, d'une famille honnête et chrétienne depuis longtemps. Son nom latin Eligius, et ceux de son pere Eucherius et de sa mere Terrigia, font voir que cette famille étoit romaine, c'est-à-dire Gauloise d'origine. ' La nature avoit donné à Eloi d'excellentes qualités, beaucoup de génie, un riche caractere, où l'on admiroit autant de prudence que de simplicité, et une industrie singuliére. Après qu'il eut été instruit dans la religion catholique, son pere le mit auprès d'un orfévre de réputation, nommé Abbon, qui étoit maitre de la monnoïe à Limoges. Eloi en peu de temps apprit parfaitement cet art, ' et puis passa à la Cour, où il fut aussi-tôt connu de Bobbon Trésorier du Roi Clotaire II, qui le prit sous sa protection.

Elig. vit. l. 1. c. 1.

c. 3.

c. 4.

' Il ne fut pas long-temps dans le Palais de ce Prince, sans y faire admirer son industrie. Il y fit entr'autres ouvrages un siege d'or et de pierreries, qui mérita les applaudissements et les éloges de tout le monde. Dès-lors Eloi s'attira l'estime et la confiance de Clotaire et des Grands de sa Cour, et passa pour le plus habile ouvrier en or qui fût en France : *Factus est aurifex peritissimus atque in omni fabricandi arte doctissimus.* ' Depuis il fut lui-même Monétaire, et l'on voit en-

c. 5.

Fleu. H. E. l. 37. n. 38.

core son nom en plusieurs monnoïes d'or frappées à Paris sous Dagobert I et Clovis II.

Elig. vit. ib. c. 32. ʹQuelque crédit qu'Eloi eût acquis à la Cour, il ne discontinua point l'exercice de son art. Il l'emploïa sur-tout à orner d'or et de pierreries les châsses de plusieurs Saints célebres alors en France, et principalement les tombeaux de

Ibid. | Du Ches. t. 1. p. 578. n. 20. S. Martin à Tours, et de S. Denys près de Paris.ʹ On nous a conservé plus d'une description des embellissements qu'il fit à l'autel et au tombeau de ce dernier Saint.

Elig. vit. ib. c. 7-12. ʹDes occupations de cette nature ne faisoient aucun obstacle aux exercices de pieté qu'il s'étoit prescrits. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le detail de ses aumônes immenses, de ses veilles continuelles, de ses jeûnes et autres austérités, ni de faire l'éloge du soin qu'il prenoit de racheter les captifs, et d'inspirer aux autres, sur tout à ses domestiques, la pieté qu'il professoit lui-même. Nous dirons seulement qu'en travaillant il avoit toûjours devant les yeux un livre ouvert, pour s'instruire en même temps de la Loi de Dieu, et qu'autour de sa chambre étoient quantité d'autres livres, particulierement de l'Ecriture sainte, qu'il lisoit après la psalmodie et l'oraison.

c. 15. 16. | Mab. act. B. t. 2. p. 1091. 1092. ʹIl donna des marques encore plus éclatantes de sa pieté par la fondation de deux célébres monasteres ; l'un d'hommes à Solignac à deux lieues de Limoges, où il mit des Moines de Luxeu, sous la conduite de S. Remacle, depuis Evêque

Elig. vit. ib. c. 17. de Maestricht ; ʹ l'autre de filles, qu'il établit à Paris dans la maison qu'il tenoit de la libéralité du Roi, et où il assembla jusqu'à trois cents filles, auxquelles il donna sainte Aure pour Abbesse.

c. 12 | Du Ches. ib. p. 87. 883. 884. ʹSa demeure à la Cour lui procura la connoissance de S. Didier, qui devint depuis Evêque de Cahors, et de saint Ouen, qui le fut de Rouen. Il se forma entre eux trois une

Elig. vit. ib. c. 9. 13. sainte et très-étroite union, qui dura toute leur vie. ʹ Autant qu'Eloi avoit été en estime et en crédit auprès de Clotaire, autant il eut d'autorité sous Dagobert son fils, qui l'emploïa

c. 35. utilement en quelques ambassades. ʹ Il avoit un zéle tout de de feu contre l'hérésie ; et il en donna des preuves particulieres contre un hérétique artificieux : ce qui fit assembler un

l. 2. c. 1. Concile à Orleans. ʹ Il n'en avoit pas moins contre la simonie, qui de son temps défiguroit la face de l'Eglise Gallicane.

Ibid. c. 1. 2. ʹ Tel étoit Eloi, lorsqu'en une assemblée qui se tint pour

remedier aux maux de l'Eglise de France, on l'élut pour gouverner celles de Vermand, de Tournai et de Noïon, qui n'avoient encore alors qu'un seul et même Evêque. ' Le motif qui porta à l'élire préférablement à tout autre, c'est que ces païs dont les peuples étoient encore, pour la plus grande partie, plongés dans les ténébres du paganisme, avoient besoin d'un Pasteur aussi instruit et aussi zélé. Au bout de quelque temps qu'Eloi avoit demandé pour se préparer à recevoir l'imposition des mains, il se rendit à Rouen le quatorziéme de Mai, et y fut ordonné avec S. Ouen son ami qui en avoit été élu Evêque au même temps que lui de Noïon. ' La cérémonie s'en fit le vingt-uniéme du même mois 640, en la troisiéme année du regne de Clovis le jeune.

c. 2.

Ibid. | Mab. act. B. t. 2. pr. n. 60. 61.

Il est aisé de juger de la conduite que tint Eloi dans l'épiscopat, par celle qu'il avoit menée dans le siécle et au milieu de la Cour. ' Il eut besoin de toute sa patience et de tout son zéle pour annoncer l'Evangile à des peuples aussi barbares et aussi obstinés dans l'idolâtrie que l'étoient alors les Flamans, les Antuerpiens, les Sueves, les Frisons. Il s'y prit néanmoins avec tant de douceur, de discrétion, de prudence, que les instructions qu'il faisoit tous les jours sans relâche, eurent la vertu d'en amener un grand nombre à la connoissance de Jesus Christ.

Elig. vit. ib. c. 2. 3.

' Quelque occupé que pût être ce zélé Prélat à la conversion des peuples confiés à ses soins, il ne laissoit pas de se prêter dans l'accasion aux besoins généraux de l'Eglise. Ce fut dans cette vûe qu'il assista en 644 au Concile de Châlons sur Saône, où il eut part avec grand nombre d'autres Evêques, aux sages réglements qui y furent faits. ' Il seroit même allé à Rome sécourir l'Eglise contre l'hérésie des Monothélites, conformément à la demande du Pape S. Martin, s'il n'en avoit été empêché par quelque obstacle insurmontable.

Conc. t. 6. p. 392.

Elig. vit. l. 1. c. 33. | Mab. an. l. 14. n. 12.

' Enfin après que S. Eloi eut gouverné son Eglise dix-neuf ans et demi, et qu'il y eut brillé par ses miracles comme par la sainteté de sa vie, Dieu l'appella à lui pour couronner ses travaux apostoliques. Il mourut la premiere heure de la nuit entre le dernier jour de Novembre et le premier Decembre 659, étant alors âgé de plus de soixante-dix ans. ' Il laissa plusieurs disciples qu'il avoit formés à la vertu, et qui firent revivre sa doctrine après sa mort. Plusieurs d'entre eux furent élevés à

Elig. vit. l. 2. c. 33 | Mab. ib. n. 67.

Elig. vit. ib. c. 5.

l'épiscopat, d'autres à la dignité d'Abbé, et quelques-uns fonderent de nouvelles Eglises.

§ II.

SES ÉCRITS.

Elig. vit. l. 2. c. 14.

SAINT Ouen assure, comme on vient de le voir, que S. Eloi, cet infatigable Prélat, avoit soin de faire tous les jours des instructions à son peuple. Il ne seroit donc pas surprenant de voir paroître sous son nom plusieurs sermons ou homélies. On en a effectivement un recueil de dix-sept [1] qui lui sont attribuées. Elles se trouvent dans les diverses Bibliothéques des Peres. Mais la cinquiéme et les deux suivantes sont moins des homélies que des fragments d'homélies. La plùpart, s'il faut s'en tenir aux titres, ont été faites au jour de la Céne du Seigneur, c'est-à-dire au Jeudi Saint; et l'Auteur y traite divers points de discipline et de morale. Les autres sont sur Noël, le Carême et d'autres sujets.

Bib. PP. t. 12. p. 300-322. | t. 2. p. 79-126.

Au reste quoique ces homélies aïent un air d'antiquité, et qu'elles contiennent beaucoup de bonnes choses, les Critiques doutent néanmoins qu'elles soient de S. Eloi. Ce n'est pas sans raison; et l'on peut assurer que le style en est bien différent de celui des véritables écrits de ce grand Evêque. Le personnage que fait S. Eloi dans ses instructions, est tout autre que celui de l'Auteur de ces homélies. Celui-ci affecte quelquefois un air mysterieux et une espéce d'éloquence. Il use assez souvent de périphrases et de longs discours, avant que d'aller à ce qu'il se propose. Les divers points qu'il entreprend de toucher, ne sont pas toûjours importants; et dans tout ce qu'il dit on n'apperçoit rien qui désigne le caractere des peuples de cette extrémité de la Belgique, qui formoit alors le diocèse de Noïon. Au contraire la maniere dont procede S. Eloi est simple et tout unie. Il va d'abord au but sans charger son discours de paroles inutiles. Il ne s'attache qu'à inculquer les vérités fondementales de la religion, à extirper

1 On ne compte communément que seize Homélies sous le nom de S. Eloi, parce qu'on s'en tient au nombre marqué à la tête de la derniere. Il y en a cependant dix-sept; et ce qui a induit en erreur, c'est que dans la derniere Bibliothéque des Peres de Paris, l'onziéme et la douziéme portent en tête le même nombre répété, et que dans l'édition de Lyon on a laissé celle qui suit l'onziéme sans la compter. et qu'on n'a compté que pour la douziéme celle qui est réellement la treiziéme.

les vices dominants des peuples confiés à ses soins, qui étoient pour la plûpart des restes d'idolâtrie.

'Il y a même des Critiques qui ont observé que quelques-unes des dix-sept homélies en question, ne sont que des centons mal assortits de passages des anciens Peres, entre lesquels on croit découvrir des endroits tirés de S. Isidore de Seville, d'Alcuin et même d'Haimon d'Alberstad. On porte ce jugement en particulier de la huitiéme et de la quinziéme, ou plutôt de la seiziéme de ces homélies. Tout cela doit suffire, ce semble, pour ne pas les attribuer à S. Eloi. Lab. Scri. t. 1. p. 771.

'Mais nous avons un autre ouvrage qu'on ne peut absolument lui refuser, et qui est incontestablement de lui. C'est l'abrégé de sa doctrine, que S. Ouen son Historien nous a conservé dans sa vie. Il y occupe les chapitres quinze et seize en entier du second livre, et contient environ trente-cinq pages *in*-4°. Cet abrégé est formé de plusieurs instructions faites à différentes fois, et réunies ensemble, comme S. Ouen qui a pris soin de le dresser, en avertit lui-même. Il paroît qu'il n'a fait que prendre de ces instructions ce qu'il a jugé de plus convenable à son dessein, sans rien changer à ce qu'il y a fait entrer. On y trouve les principaux devoirs de la vie chrétienne, expliqués d'une maniere simple, mais zélée, tendre et paternelle. S. Eloi y suppose par-tout ses auditeurs déja baptizés : ce qui fait voir que S. Ouen n'y a rien inséré des instructions que nôtre saint Prélat faisoit aux idolâtres, pour les amener à la connoissance du vrai Dieu. L'on a déja observé que la plûpart des vices qu'y combat S. Eloi, étoient des restes du paganisme, où les peuples de son diocèse avoient été plongés. Elig. vit. l. 2. c. 15. 16.

'L'abrégé de la doctrine de S. Eloi se trouve séparément de l'histoire de sa vie, dans un manuscrit de la bibliothéque de S. Germain des Prés à Paris, avec ce titre : *Incipiunt Sermones B. Eligii, quos cum summo studio plebi proferebat ex locupletissimo cordis thesauro.* 'Parmi les opuscules qui composent l'appendice du sixiéme volume des œuvres de S. Augustin, il y a un assez long traité intitulé, *De rectitudine catholicæ conversationis*, qui n'est autre chose que l'abrégé dont il s'agit ici. L'on remarque que S. Eloi a tiré presque tout ce qu'il y dit, des sermons de S. Césaire Evêque d'Arles, qui étoient fort répandus dans les Eglises de France et d'Espagne, du vivant même de S. Césaire. Aug. t. 6. app. p. 265. 266. p. 265. 268.

M. Levêque Prêtre de la chapelle des Orfévres à Paris, qui nous a donné une traduction françoise de la vie de S. Eloi par S. Ouen, y a traduit aussi l'abrégé de sa doctrine, avec les homélies qui portent son nom. 'Il a disposé celles-ci sous divers titres, pour la commodité de ceux qui voudroient s'instruire des maximes qu'elles contiennent. Cette traduction a été imprimée à Paris chez Jean-Baptiste Coignard l'an 1693, en un volume in-8°. avec ce titre: *La vie et les sermons de S. Eloi Evêque de Noïon.*

Jour. des Sçav. 1693. p. 36.

Pour finir ce que l'on sçait des écrits de S. Eloi, nous ajoûterons 'qu'on a encore de lui une letre écrite à S. Didier Evêque de Cahors. C'est l'unique de celles de nôtre saint Prélat qui nous ait été conservée, quoique ce ne soit pas l'unique qu'il ait écrite, comme il paroît par cette même letre. Elle méritoit certainement de passer à la postérité. Ce n'est, il est vrai, qu'une letre de compliment, mais qui a été dictée d'un cœur tout brûlant du feu de la charité et du désir des biens éternels. Dans l'inscription qui se lit à la tête, S. Eloi prend par humilité le titre de serviteur des serviteurs de Dieu. On l'imprime ordinairement à la suite de celles de S. Didier, avec les autres adressées à ce même Evêque. 'Le Mire l'a trouvée si belle, qu'il a crû devoir l'insérer en entier dans ce qu'il dit sur S. Eloi. 'L'on nous a aussi conservé la Charte qu'il fit dresser pour la fondation du monastere de Solignac. Elle est en date de la dixiéme année du regne de Dagobert I, et contient plusieurs choses dignes de remarque. (XXXI.)

Du Ches. t. 1. 583. 584.

Mir auct. c. 178.

Mab. act. B. t. 2. p. 1091. 1092.

RAIMBERT,

ABBÉ DE LEUCONE.

'LEUCONE est le premier nom du monastere que S. Valeri, mort en 622, avoit fondé au diocèse d'Amiens sur la Somme, et dont il fut le premier Abbé. Après lui ce monastere fut gouverné par S. Blitmond, à qui succeda Raimbert ou Ragimbert, que MM. de Sainte-Marthe nomment Ragimbalde. Celui-ci étoit un personnage de mérite, qui par sa pieté et son érudition s'étoit attiré le respect de ceux qui le connoissoient. Il écrivit avec beaucoup de soin, *summo quidem*

Mab. act. B. t. 2. p. 7677. | an. l. 12 n. 33. | Gall. chr. vet. t 4. p. 887.

quidem studio, la vie de S. Valeri, avec qui il pouvoit avoir vêcu. Il étoit par conséquent instruit par lui-même d'une partie des faits qu'il rapportoit. Que s'il ne les sçavoit pas de la sorte, il est au moins certain qu'il les avoit appris des disciples mêmes du Saint. ' Les Continuateurs de Bollandus supposent que ce fut à la sollicitation de Blitmond, que nôtre Auteur mit la main à son ouvrage. ' Mais il y a plus d'apparence qu'il ne l'exécuta que vers 660, lorsqu'il eut succedé à Blitmond dans la charge d'Abbé du monastere. C'est ce que fait juger la maniere dont parle de lui un Auteur du siécle suivant. Boll. 1. apr. p. 14. n. 4. Mab. act. ib. p. 77. 88. n. 1. 36.

' Comme l'ouvrage de Raimbert étoit trop prolixe et d'un style trop simple, *nimis prolixo et simplici sermone*, les Moines de Leucone engagerent dans la suite, en interposant l'autorité d'un certain Hugues Archevêque, un autre Moine de leurs amis, à retoucher cet ouvrage : c'est-à-dire à l'abréger, et à le mettre en meilleur style, *ut... succincto et comto sermone ederem*. Cet Ecrivain anonyme l'entreprit et l'exécuta; et nous avons encore son écrit, qui est cause que l'original sur lequel il travailla, s'est perdu, comme il est arrivé en tant d'autres semblables occasions. Ibid.

Les Critiques ne conviennent pas unanimement du temps auquel cet Auteur se chargea de cette entreprise. ' Les Continuateurs de Bollandus prétendent que ce ne fut qu'en l'onziéme siécle, fondés sur ce que Hugues, dont parle l'Anonyme, n'est autre que Hugues de Salins Archevêque de Besançon, et que dédiant son ouvrage à l'Abbé Théodin, il y en avoit un de même nom qui gouvernoit alors le monastere de S. Valeri. ' Mais si on y regarde de plus près, on sera obligé de convenir, qu'il est plus vrai-semblable que ce Hugues dont l'Anonyme fait mention, étoit Hugues Archevêque de Rouen, qui gouverna cette Eglise depuis 722 jusqu'en 730. Plusieurs raisons viennent à l'appui de ce sentiment. La premiere se prend de la proximité de Rouen à l'égard du monastere de S. Valeri, qui est fort éloigné de Besançon. En second lieu, ' l'Anonyme parlant de l'ouvrage de Raimbert, dit clairement qu'il n'y avoit que quelques années qu'il l'avoit composé, lorsqu'il entreprit de le retoucher : *quam ante aliquot annos venerandus vir Raimbertus Abbas.... dictaverat*. Quiconque est versé dans le style dont usent les Anciens pour exprimer les temps passés, conviendra que nôtre reviseur ne se seroit pas servi du terme d'*aliquot*, s'il y avoit eu alors quatre siécles, Boll. ibid. Mab. ib. p. 76. 77. not. p. 77. n. 1.

comme on le suppose, que Raimbert eût fini son ouvrage. Enfin la qualité de serviteur de tous les Chrétiens, que prend l'Anonyme à la tête de sa préface, est une expression fort usitée au VII siécle et au commencement du suivant, ainsi qu'on l'a fait voir ailleurs, et dont il seroit peut-être difficile de trouver des exemples dans l'XI siécle, par rapport à de simples particuliers.

Reste la difficulté prise du côté de l'Abbé Théodin, à qui l'Anonyme adresse son écrit. Mais il est aisé que le monastere de Leucone fût alors gouverné par un Abbé de même nom : ainsi tombe la difficulté qu'on fait naître à ce sujet.

Bail. 12. Dec. tab. cr. n. 2.

′ A s'en tenir au rapport de M. Baillet, on croiroit que l'Anonyme en retouchant l'écrit de Raimbert, y auroit inséré beaucoup de choses de son propre fonds, et l'auroit rendu plus ample qu'il n'etoit originairement. ′ C'est néanmoins ce qui ne se peut soûtenir; puisqu'il assûre lui-même qu'il n'a fait que le repolir et l'abréger; *vel pauca ex multis brevissime quidem relatu, ut disposuimus*, et qu'il a eu soin de n'y point faire entrer des traditions suspectes et fabuleuses, s'en tenant scrupuleusement à ce que le vénérable et sçavant Abbé Raimbert en avoit laissé par écrit.

Mab. ib. | p. 88. n. 36.

Au reste, quoique l'ouvrage de l'Anonyme ait fait perdre l'orginal sur lequel il a travaillé, il n'en mérite pas moins nôtre estime et nôtre créance. Il seroit à souhaiter que tous ceux qui se sont émancipés de retoucher des vies originales, l'eussent fait avec autant de respect, de soin, de pieté, de discernement. Il se montre par-tout homme d'esprit, de sçavoir et de vertu; et sa narration s'accorde fort bien avec l'histoire publique.

Sur. 1. Apr. p. 447-454.

Son style est assez bon : ′ ce qui n'a pas empêché que Surius, en publiant son ouvrage au premier jour d'Avril, ne l'ait pas plus respecté que celui de tant d'autres Ecrivains. ′ Mais Dom Mabillon lui a rendu sa premiere intégrité, en faisant réimprimer cette vie sur les manuscrits des abbaïes de S. Valeri, de S. Ouen de Rouen et de S. Pierre de Conches. On la trouve au second siécle des actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît, où elle est accompagnée de notes et d'observations de la façon de l'Editeur. ′ Les Continuateurs de Bollandus l'ont publiée à leur tour, avec des observations encore plus étendues, au même jour que Surius, tant sur l'édition de Dom Mabillon, que sur de nouveaux manuscrits.

Mab. ib. p. 76-90.

Boll. ib. p. 14-23.

JONAS,

ABBÉ D'ELNONE,

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' JONAS, l'un des plus célébres Ecrivains qui parurent en France au VII siécle, étoit natif de Suze [1] en Ligurie. Il paroît être né à la fin du siécle précedent. Vers l'an 618 il se retira à Bobio, oû il embrassa la vie monastique sous l'Abbé S. Attale, qui avoit succedé à S. Colomban fondateur du monastere. ' Attale découvrit en lui de si heureuses dispositions, qu'il voulut se servir de son ministere préférablement à celui de tout autre, apparemment dans l'office de Sécrétaire : ' emploi que Jonas exerça aussi sous S. Bertulfe, qui à la mort de S. Attale en 627, fut élu pour remplir sa place. ' Dès l'année suivante il accompagna à Rome le nouvel Abbé, et fit ensuite quelques autres voïages avec sa permission. L'on prétend même qu'il alla jusqu'en Hibernie, peut-être à dessein de s'instruire à fond des premieres actions de S. Colomban, dont il méditoit d'écrire l'histoire.

Mab. act. B. t. 2. Boll. ib.

p. 161. n. 6.

p. 142. n. 3.

Ibid. | an.l. 12.n. 7 | Bul. hist. occ. t. 1. p. 674.

' La réputation de S. Amand, depuis Evêque de Maestricht, attira Jonas à Elnone dans la Belgique, afin de profiter des lumieres et des exemples de vertu de ce grand Prélat. Il témoigne lui-même que ce monastere avoit pour lui des charmes particuliers. Il y avoit été plus d'une fois avant l'an 643. ' On le voit ensuite paroître à Evoriac, monastere de Sainte Fare au diocèse de Meaux, où il fit quelque séjour ; ' et en 659 la troisiéme année du regne de Clotaire III, il se trouvoit à Reomé au diocèse de Langres. De sorte qu'il y a tout lieu de croire, que depuis qu'il eut quitté Bobio pour se retirer en France, il y passa le reste de ses jours. ' On ne doute point au moins que ce ne fût en France qu'il composa tous les ouvrages que nous avons de lui. ' Il est constant qu'il étoit absent de Bobio depuis trois ans, lorsqu'il mit la main à l'histoire

Mab. act. ib. p. . n. 2.

p. 441. n. 5.

an. l. 14. n. 66.

l. 11. n. 17.

act. ib. p. 5. pr. n. 1 | p. 6. n. 2.

[1] C'est Jonas qui nous l'apprend lui-même. * Ainsi tombe l'opinion de plusieurs modernes qui le font Hibernois, Ecossois, etc.

* Trit. Scri. c. 230. | Poss. app. t. 2. p. 275. Voss. hist. lat. l. 2. c. 26. | Cave, p. 378.

de S. Colomban et de ses deux successeurs, S. Attale et S. Eustase, qui est son principal écrit. Il ne l'est pas moins que ce fut à Reomé même qu'il travailla sur la vie de S. Jean premier Abbé du monastere, et à Evoriac ou dans le voisinage, qu'il écrivit la relation des merveilles qui s'y étoient opérées sous le gouvernement de sainte Fare.

an. l. 14. n. 66 | act. ib. p. 79. n. 8. ' Jonas fut élevé à la dignité d'Abbé ; l'on n' en peut douter, puisqu'il en prend lui-même la qualité, et que Raimbert qui écrivoit de son temps, la lui donne aussi. Mais aucun ancien Auteur ne dit de quel monastere il le fut. Ce n'est donc que act. t. 5. pr. n. 116. par conjecture que nous le supposons Abbé d'Elnone : ' conjecture au reste qui n'est pas sans beaucoup de fondement. On en peut juger sur ce que nous venons de rapporter de an. l. 12. n. 59. son histoire : à quoi il faut ajoûter, ' que ce monastere étoit effectivement gouverné vers le même temps par un Abbé nommé Jonas ou Jonatus, successeur d'Urse, qui avoit pris la place de S. Amand, lorsque celui-ci fut obligé vers 647 ou 650 d'aller prendre soin de l'Eglise de Maestricht.

Au moins est-il vrai que Jonas fut Abbé de quelque mo-
l. 14. n. 66. nastere en France. Sans cela, ' quelle confiance auroient pû prendre en lui le jeune Roi Clotaire et Bathilde sa mere Régente du Roïaume, pour l'envoïer en leur nom à Châlons sur Saône, comme ils firent en 659, y terminer quelque affaire d'Etat, que l'histoire ne nous fait pas autrement con-
Poss. ib | Cave, p. 379. 1 | Mir. auct. c. 196. noître ? ' Mais il n'y a nulle apparence à le faire, suivant l'opinion de quelques modernes, Abbé de Bobio ou de Luxeu, où l'on ne trouve en ce temps-là aucun vuide pour le placer. On est mieux fondé à le supposer encore vivant en 665. Du reste, Jonas étoit un hommé d'esprit, de pieté, et paroît avoir beaucoup lû les anciens Auteurs.

§. II.

SES ÉCRITS.

QUELQUE réputation que se fût faite Jonas par d'autres endroits, il s'en acquit encore davantage par les
Mab. act. B. t. 2. p. 79. n. 8. ouvrages qu'il laissa à la posterité. ' C'est ce qui l'a fait qualifier par un Auteur contemporain, un homme de grande éloquence et de profonde érudition, qui avoit le talent d'écrire avec politesse : *vir magnus, eloquentia plenus et dictandi peritus, polito et limato satis sermone.*

[a] Le premier et le principal de ses écrits, qui comprenoit presque tous les autres, est la vie de S. Colomban. Il l'avoit originellement divisée en deux livres, dont le premier étoit emploïé à faire l'histoire de ce Saint, et le second celle de ses disciples et successeurs, S. Attale et S. Bertulfe Abbés de Bobio, S. Eustase Abbé de Luxeu, comme aussi de sainte Fare Abbesse d'Evoriac. ' Dom Mabillon assûre qu'il a trouvé tous ces opuscules ainsi de-suite, hors la vie de S. Eustase, dans un manuscrit de Compiegne, où ils sont divisés en trois livres, et où l'histoire de sainte Fare précede celle de S. Bertulfe.

a p. 6. n. 4.

p. 5. n. 3. | p. 439. n. 3.

' Jonas commença à travailler à cet ouvrage, trois ans après sa sortie de Bobio, lorsqu'il étoit en France, comme on l'a déja observé, et à Evoriac, aujourd'hui Farmoutier, plutôt qu'ailleurs. C'est ce que font juger divers traits de l'histoire qu'il fait de ce monastere. Il l'adresse à Bobolen et à Waldebert, l'un Abbé de Bobio, l'autre de Luxeu, par une préface ou espéce d'épitre dédicatoire, où il rend compte de son dessein. Il dit qu'il y avoit trois ans qu'aux sollicitations de l'Abbé Bertulfe et des Moines de Bobio, il avoit promis de l'exécuter. Mais alors son dessein se bornoit à la vie de S. Colomban. A l'égard de celui-ci, il proteste qu'il ne rapporte rien que ce qu'il a appris de témoins oculaires, dont plusieurs vivoient encore lorsqu'il écrivoit, et nommément des vénérables Attale et Eustase, qui lui avoient immédiatement succedé, l'un à Bobio, l'autre à Luxeu. Ceci suppose clairement que Jonas avoit passé quelque temps dans ce dernier monastere auprès de S. Eustase. Par-là il acquit les connoissances nécessaires pour écrire ensuite sa vie, et se mit au fait de son histoire, comme il y étoit déja de celle de S. Attale et de S. Bertulfe, sous lesquels il avoit été Moine. On doit donc regarder comme très-certain ce qu'il nous apprend de tous ces grands hommes; puisqu'il en étoit instruit ou par lui-même, ou par les témoins oculaires, qu'il a soin de nommer dans le cours de sa narration.

p. 5. 6. | an. l. 11. n. 17.

Cependant ses écrits ne sont pas exemts de fautes, surtout contre la chronologie et la topographie : défauts assez ordinaires aux Ecrivains de ce genre. Il se trompe aussi quelquefois dans les faits historiques. Par exemple, il suppose que Sigebert I fut Roi de Bourgogne, comme il l'étoit d'Austrasie. Il passe aussi quelquefois sous silence des particularités essentielles au sujet qu'il traite, et donne en quelques endroits

dans le merveilleux. Mais le principal défaut de Jonas est son style; ' quoique le Cardinal Bona en loue les beautés. Il est néanmoins trop empoulé, et chargé de trop d'expressions, le plus souvent peu naturelles, qui embarassent le discours et le rendent obscur. C'est pourquoi lorsque Raimbert fait l'éloge de Jonas comme d'un homme éloquent, ainsi qu'on l'a vû, il faut se souvenir que c'est un Ecrivain du VII siécle, où l'on n'avoit plus d'idée de la véritable éloquence.

Bon. not. auct. p. 27.

Tout cela n'a pas empêché que dans les siécles postérieurs on n'ait fait beaucoup d'estime des écrits de Jonas. Dès le VIII le vénérable Bede y puisa tout ce qu'il rapporte de S. Colomban et des autres, dans son histoire ecclésiastique. C'est peut-être en conséquence de ce qu'il en emprunta, ' que quelques Auteurs lui ont attribué les vies de S. Bertulfe et de sainte Fare; mais sans aucun fondement; et il n'y a qu'à lire le commencement de ces deux opuscules, et le conferer avec la préface de la vie de S. Colomban, pour ne pas douter que Jonas est le véritable Auteur des uns comme de l'autre. ' Au X siécle Flodoard Chanoine de Reims, fit tant de cas des vies de S. Colomban, de S. Attale et de S. Bertulfe, qu'il les jugea dignes d'exercer sa Muse. Il mit effectivement la premiere presque entiere en vers hexametres, et prit des deux autres le sujet de deux poëmes de même mesure. Dom Mabillon nous a donné ces trois poëmes sur un manuscrit des Carmes déchaussés de Paris.

Mab. act. ib. p. 166. n. 1. | 439. n. 3.

p. 31 - 40. 127 - 129. 166. 167.

Personne, que nous sçachions, n'a imprimé le recueil des vies dont on vient de rendre compte, dans l'ordre que l'Auteur leur avoit originellement donné, et tout de suite comme il les avoit écrites. Chaque Editeur les a séparées, pour les rapporter au jour de la fête, ou au temps de la mort des Saints, dont elles contiennent l'histoire. ' On les a cependant insérées toutes cinq presque de suite dans le troisiéme tome des œuvres de Bede, où elles ne sont séparées les unes des autres que par celles de S. Patrice et de S. Arnoul de Metz, qui s'y trouvent intercalées. Mais le texte de ces vies est très-defectueux dans cette édition. Non seulement on y a omis la préface générale ou épitre dédicatoire que Jonas avoit mise à la tête de tout son ouvrage; mais on y a aussi ajoûté, changé, retranché quantité de mots. On y a sur-tout fait des additions remarquables au commencement de la vie de S. Eustase et de celle de sainte Fare. Comme ces deux

Bed. t. 3. p. 199-225. 243-252. 258-265.

vies font une suite de l'ouvrage de Jonas, et qu'elles ont une étroite relation avec ce qui précede, en les séparant du corps de l'ouvrage, elles ont paru imparfaites et manquer de commencement. C'est pour y suppléer qu'on y a fait ces additions.

' Surius n'a publié que quatre de ces vies, qu'il a placées à differents jours : celle de S. Colomban au vingt-uniéme de Novembre; celle de S. Attale au dixiéme de Mars; celle de S. Eustase au vingt-nieuviéme du même mois; enfin celle de S. Bertulfe au dix-neuviéme d'Août. Il ne rapporte rien, au moins dans l'édition dont nous nous sommes servis, de la vie de sainte Fare ou Burgondofare, qui, comme on l'a déja remarqué, est moins l'histoire de cette Sainte qu'une relation de prodiges arrivés dans son monastere sous son gouvernement. Le texte de Jonas est encore plus défectueux dans cette édition que dans la précédente, dont on vient de parler; parce que Surius s'est émancipé d'en retoucher le style en quantité ' d'endroits, et que la vie de S. Eustase qu'il rapporte n'est qu'un abrégé de celle de Jonas, fait par un Anonyme deux cents ans après lui.

Sur. 21. Nov. p. 484-505 | 10. Mar. p. 92-95 | 29. Mar. p. 421 - 428 | 19. Aug. p. 752. 756.

Boll. 29. Mar. p. 785. n. 2.

' Barrali a fait entrer dans son recueil les vies de S. Attale et de S. Colomban, après avoir pris celle-ci sur l'édition de Surius, dont par conséquent il a copié les fautes. L'autre paroît plus exacte. ' Les Continuateurs de Bollandus nous ont aussi donné la vie de S. Attale et celle de S. Eustase par Jonas, mais en leur rendant la pureté originale à l'aide d'anciens manuscrits. On les trouve aux mêmes jours que Surius, dans leur grande collection, où elles sont accompagnées de sçavantes remarques.

Lerin. to. 1.p.97. 101 | t. 2. p. 83-110.

Boll. 10. Mar. p. 43 - 45. | 29. Mar. p. 786-790.

' Dom Mabillon a fait imprimer au second siécle des actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît, l'ouvrage entier de Jonas, mais divisé en cinq parties, suivant le temps de la mort des Saints dont il contient les vies. Il en a revû le texte tant sur ce qui en est imprimé dans Bede, dans Surius, Barrali et les Continuateurs de Bollandus, que sur les anciens manuscrits, et a eu soin de l'éclaircir par des notes et des observations qui en relevent le mérite.

Mab. act. B. t. 2. p. 5-29. 116. 127-160-166. 138-449.

' Du Chesne a inséré un morceau de la vie de S. Colomban, entre les monuments pour servir à l'histoire de nos Rois de la premiere race; ' et le P. Chifflet en a donné un fragment encore beaucoup plus considérable, parmi les preuves de l'histoire de l'abbaïe de Tournus, où il lui a joint des notes

Du Ches. t. 1. p. 551. 552.

Chif. hist de Tour. app. p. 155-167.

de sa façon sur la route du Saint de France en Italie. M. Arnauld d'Andilly a traduit en entier cette même vie, mais sur l'édition de Surius, et l'a ainsi publiée entre les vies des Saints illustres.

Mab. an. l. 4. n. 4 | .l. 14. n. 66. | ana. t. 13. p.514. 515 | act. B. t. 1. p. 633.

Outre l'ouvrage dont on vient de marquer les différentes éditions, ' Jonas retoucha encore la vie de S. Jean de Reomé, écrite par un Anonyme disciple du Saint, environ cent ans auparavant, et y ajoûta en forme de dialogue une relation de ses miracles. Il entreprit ce nouvel ouvrage au mois de Novembre, la troisiéme année du regne de Clotaire III, 659 de l'ére commune, lorsqu'il prit quelques jours de repos dans ce monastere, en se rendant à Châlons sur Saône, où la Cour l'envoïoit. Le style de ce dernier écrit de Jonas est différent de celui qu'il avoit emploïé quinze à seize ans auparavant, à l'histoire de S. Colomban et des autres. C'est-à-dire, qu'il est plus simple, plus naturel, et par conséquent meilleur. Il s'étoit passé assez de temps depuis un ouvrage jusqu'à l'autre, pour que l'Auteur eût pû rectifier sa maniere d'écrire.

Boll. 28. Jan. p. 858-862.

Mab. act. B. t. 1. p. 637. 639.

Sur. Supp. 22. Sep. p. 708. 709.

Lerin. t. 1. p. 367. 369.

On a cette vie de S. Jean de Reomé retouchée par Jonas, avec son dialogue sur les miracles du même Saint, dans l'histoire de Moutier S. Jean, imprimée à Paris en 1637, par les soins du P. Rouvier Jesuite. ' Bollandus a aussi donné l'un et l'autre écrit avec des notes au vingt huitiéme de Janvier. Le texte a été revu sur trois anciens manuscrits. ' Pour Dom Mabillon, qui a publié la vie originale sur laquelle Jonas a travaillé, il s'est borné à y joindre le dialogue sur les miracles. ' Surius avoit d'abord fait imprimer quelque chose de l'écrit de Jonas; mais ce qu'on en trouve dans son recueil, n'est qu'un abrégé très-imparfait de cet ouvrage. ' C'est ce mauvais abrégé que Barrali a fait entrer dans sa chronologie de Lerins.

DIVERS AUTEURS ANONYMES.

Ici se présentent encore divers Auteurs anonymes, qui sans se faire connoître que par leurs écrits, ont paru en France quelque temps après ceux dont on a parlé, vers le milieu de ce siécle. De ce nombre est l'Ecrivain qui nous a laissé

une

une vie de S. Didier Evêque de Cahors, mort en 654. Il spécifie si bien toutes les circonstances de ce qu'il rapporte, et nomme avec tant de soin toutes les personnes dont il a occasion de parler, qu'on ne peut se tromper à le prendre pour un Auteur contemporain, qui a écrit environ dix à douze ans après la mort du saint Evêque. ' Il étoit de Cahors même, comme il le donne à entendre par plusieurs traits de son ouvrage. Il avoit de l'esprit, du discernement, de la pieté, possedoit fort bien l'Ecriture, et avoit lû les Peres de l'Eglise, sur-tout S. Jerôme, dont il rapporte des passages entiers, sans néanmoins le nommer. Son style est meilleur qu'il n'étoit ordinairement en son siécle; et l'Auteur ne donne point trop dans le merveilleux. Il entre dans un grand détail des actions du Saint, et s'arrête peu aux miracles. Ce qui donne un nouveau relief à son ouvrage, est le soin qu'il a eu d'y recueillir plusieurs monuments originaux qui concernent son sujet, comme les letres que la mere de S. Didier lui écrivit, lorsqu'il étoit à la suite de la Cour, le manifeste ou letres patentes du Roi Dagobert sur l'élection du Saint, avec la letre du même Prince à S. Sulpice de Bourges pour son ordination.

Lab. bib. nov. t. 1. p. 715. 716.

Tout le défaut qu'a cet Ecrivain, c'est qu'il est trop diffus, et qu'il a plus suivi le génie de Panegyriste que celui d'Historien. ' Nous avons son ouvrage au premier volume de la bibliothéque de manuscrits du P. Labbe, qui l'a publié sur un manuscrit de M. d'Herouval, où il se trouvoit quelques lacunes. Ainsi l'on n'a pas cette vie en tout son entier. Heureusement ces lacunes se rencontrent dans la relation des miracles. Il semble par ce que le P. le Cointe rapporte de l'histoire de S. Didier en divers endroits de ses annales, qu'il en avoit une vie moins diffuse que celle de nôtre Anonyme.

p. 699-716.

' Vers le même temps, ou peu d'années après, un autre Ecrivain anonyme, Moine de Romberg ou Remiremont, au diocèse de Toul, composa les vies de S. Amé, de S. Romaric et de S. Adelphe, tous trois successivement Abbés du même monastere. Le premier étoit mort vers 627, le second en 653, et le troisiéme en 670. L'Auteur, comme il paroît, avoit vêcu sous ces deux-ci; mais il semble qu'il n'avoit point vû S. Amé qui les avoit précédés. Ce fut peut-être à dessein de se mettre au fait de ses actions ' qu'il fit un voïage à Agaune, où le Saint avoit d'abord embrassé la vie monastique. Il

Mab. act. B. t. 2. p. 129. 415. 416. 602.

p. 130. n. 5. 6.

fait effectivement usage de ce qu'il y avoit ou vû ou appris
p. 129. touchant son histoire. ' Il l'écrivit à la priere d'un certain
Clydon, que quelques-uns ont pris pour un Abbé de Rom-
Bull. hist. occ. t. 1. p. 419. bereg, ' mais qui ne paroît avoir été qu'un simple Moine de
Mab. ib. p. 416. n. 1. ce monastere, distingué par son mérite et sa pieté. ' Il entre-
prit celle de S. Romaric à la sollicitation de Cécile seconde Abbesse du lieu, où il y avoit une communauté de filles, comme il y en avoit une d'hommes. Il y a beaucoup d'apparence qu'il composa ces deux vies en même temps, quoique dédiées à deux diverses personnes. Quant à celle de S. Adelphe, qui est très-courte et qui ne contient qu'une narration
p. 604. n. 13. de ses dernieres actions, ' comme l'Auteur y fait mention de
an. l. 16. n. 66. l'Abbesse Tecle ou Tette, ' qui avoit succédé à Cécile, il
est constant qu'il n'y mit la main que quelque temps après qu'il eut fini les deux précédentes.

La plus importante comme la plus ample de ces trois vies, est celle de S. Amé, quoique l'Auteur ne dût pas naturellement être mieux instruit des actions de ce Saint, que de celles des deux autres. Il les détaille néanmoins avec beaucoup
act. ib. p. 135. n. 25 d'ordre, et y rapporte des choses intéressantes. ' Une des plus
remarquables est l'inscription que le saint Abbé voulut qu'on gravât sur son tombeau. Le style de nôtre Ecrivain est simple, mais il ne laisse pas de retenir un certain air de noblesse dans sa simplicité. Il est d'ailleurs clair et point embarassé. Tout ce qu'on peut lui reprocher avec fondement, c'est de ne nous avoir pas conservé tout ce qu'il sçavoit ou pouvoit sçavoir d'intéressant sur S. Romaric et S. Adelphe.

Sur. 13. sept. p. 203-207. ' Surius nous a donné la vie de S. Amé par nôtre Anonyme, mais un peu tronquée, et après en avoir changé le style. On la trouve au treizieme de Septembre dans son recueil.
Mab. ibid. p. 129-135. ' Dom Mabillon l'aïant ensuite revûe sur les manuscrits, l'a
rétablie dans sa premiere intégrité, et l'a publiée au second siecle de sa collection avec ses notes et ses observations. Dom Hugues Ménard avoit déja inséré celle de S. Romaric, dans
Lab. ib. p 781-784. ses remarques sur le martyrologe Benedictin, ' lorsque le
p. 683-685. P. Labbe la fit réimprimer avec ' celle de S. Adelphe, dont
elle se trouve néanmoins séparée par quelques autres, dans
Mab. ibid. p. 415. 420. 602-604. sa nouvelle Bibliothéque de manuscrits. ' L'une et l'autre ont
été depuis remises sous la presse par les soins de Dom Mabillon, qui les a placées avec ses notes, au même siécle que celle de S. Amé, après avoir revû sur les manuscrits le texte du P. Labbe.

Aux Anonymes précédents il en faut joindre deux autres, qui nous ont laissé chacun une vie de S. Vandregisile, Fondateur et premier Abbé de Fontenelle au Diocèse de Rouen, mort en 667. Il est certain que le premier de ces deux Auteurs mit la main à son ouvrage peu de temps après cette époque; ' et la maniere dont il y parle de S. Ouen, montre que ce saint Prélat étoit encore au monde. ' Cet Ecrivain paroît avoir fait quelque séjour avec S. Vandregisile, non à Condat ou S. Claude au Montjurà, comme l'ont cru quelques Sçavants, mais à Roman-Moutier au Diocèse de Lausane, où le Saint s'arrêta effectivement à son retour de Rome. Mais soit que nôtre Anonyme fût d'abord Moine de ce monastere, soit qu'il n'eût fait qu'accompagner le saint Abbé dans ce voïage, il est constant par toute la suite de sa narration, qu'il avoit vêcu avec lui à Fontenelle, et que c'est là qu'il composa son ouvrage. ' Il proteste qu'il n'y avance rien, ou dont il n'ait été témoin oculaire, ou qu'il n'ait appris de ceux de ses plus anciens disciples, qui en étoient instruits par eux-mêmes.

p. 530. n. 12. 13.

p. 524. n. 2. | an. 1. 1. n. 59. | Boll. 22. Jul. p. 253. n. 2.

Mab. act. ibid. p. 526. n. 1.

On voit par-là que cet Auteur étoit fort en état de nous donner une excellente vie de S. Vandregisile. Il n'y a pas cependant tout-à-fait si bien réussi qu'on seroit en droit de l'attendre. Il n'entre point dans le détail de ses actions et de leurs principales circonstances, comme devroit faire un Auteur contemporain. Il donne un peu dans le merveilleux, suivant le goût de son siécle; et quoiqu'il promette d'abréger sa matiere en faveur de ses Lecteurs, il s'arrête quelquefois à des réflexions qui ne valent pas les faits qu'il auroit pû nous apprendre. Son style d'ailleurs est obscur, embarassé et barbare en plusieurs endroits. Au reste malgré tous ces défauts, son ouvrage ne laisse pas de mériter nôtre estime, tant pour la connoissance de l'histoire qu'il nous donne que pour la certitude des faits qu'il contient. On y trouve plusieurs choses importantes non-seulement pour l'histoire, mais encore pour la morale et la discipline; et elles y sont rapportées avec une pieté tendre et solide.

Comme cette premiere vie ne représentoit pas toutes les actions mémorables du Saint, et qu'elle étoit en un style qui ne plaisoit pas, un autre Ecrivain anonyme, Moine du même endroit, entreprit quelques années après d'en composer une nouvelle. ' Il proteste, comme l'Auteur précédent, qu'il n'y

P. 534. pr.

avancera rien qu'il ne sçache par lui-même, ou qu'il n'ait appris de témoins dignes de foi. Il est visible qu'il a suivi la premiere vie presque de point en point, jusqu'à la fondation du monastere de Fontenelle. Il n'y a qu'à conférer les deux écrits ensemble pour s'en convaincre. Dans la suite il entre dans un plus grand détail des actions du Saint que le premier Ecrivain; et son style est meilleur, en ce qu'il est beaucoup plus clair, un peu plus poli, quoiqu'il retienne aussi quelques mots barbares. Il adresse son ouvrage à Lantbert, qui d'Abbé de Fontenelle avoit été fait depuis peu Evêque de Lyon. ' De sorte que nôtre Auteur put écrire dès 678, qui est l'année de l'ordination de ce Prélat.

Boll. 22. Jul. p. 254. n. 4.

Son ouvrage mériteroit la préférence sur celui du premier Ecrivain, ' s'il n'avoit eu le malheur d'être retouché, et de recevoir des additions étrangeres, tirées pour la plûpart de la chronique de Fontenelle. Il est néanmoins vrai que ces additions ne regardent ordinairement que des points de chronologie, et que les derniers Editeurs de l'ouvrage ont eu soin de les faire observer. ' On a encore l'obligation à ce second Historien, de nous faire connoitre quelques écrits qui existoient de son temps, et qui ne se trouvent plus aujourd'hui. Telles sont les vies de S. Baltfrid, ou Bandri Abbé de Montfaucon au Diocèse de Toul, de sainte Hildemarque premiere Abbesse de Fecam, et de S. Waningue Fondateur du même monastere, qui dans son origine étoit pour des filles.

Mab. ib. p. 525. n. 2.

p. 536. n. 5. 542. n. 17.

' Le P. le Long s'est trompé, lorsqu'il a dit, que Surius avoit publié la premiere vie de S. Vandregisile. [a] C'est le Pere Labbe qui l'a tirée de la poussiere, au moïen d'un manuscrit de M. d'Herouval, qui étoit entre les mains de Dom Mabillon, cinq ans avant que l'ouvrage parût dans le public. ' Surius n'a donné que la seconde vie, encore tronquée et défigurée suivant sa mauvaise maniere. Elle se trouve dans son recueil au vingt-deuxième de Juillet, jour de la mort du Saint. ' Dans la suite Dom Mabillon a fait réimprimer l'une et l'autre avec ses notes et ses remarques au second siécle de ses actes. Cette édition est faite tant sur celles du P. Labbe et de Surius, que sur les manuscrits. ' Les Continuateurs de Bollandus à leur tour ont donné les mêmes ouvrages, au même jour que Surius, avec de très-amples et sçavantes observations. Ils ont eu soin d'y marquer les différentes leçons,

Le Long. bib. Fr. n. 5529.
[a] Lab. bib. nov. t. 1. p. 784. 791.

Sur. 22. Jul. p. 313-323.

Mab. ibid. p. 524-546.

Boll. ibid. p. 265-281.

qui se trouvent entre l'édition du P. Labbe et de Dom Mabillon, quoique faites sur le même manuscrit, par rapport à la premiere vie : différences au reste qui ne consistent que dans le changement de certains termes.

On a dans le même recueil des Continuateurs de Bollandus, au vingt-sixiéme de Mai une vie de S. Gon ou Godon, disciple et neveu de S. Vandregisile, que Dom Martene a donnée depuis, un peu plus ample au sixiéme volume de sa grande collection d'anciens monuments. Cette vie est presque toute tirée de la seconde de S. Vandregisile. Seulement on y a ajoûté quelques faits personnels à S. Gon, qu'on a pris d'ailleurs. Il semble que ce fut au X siécle, après le rétablissement du monastere d'Oye au Diocèse de Troïes, détruit par les Normans au siécle précédent, qu'on dressa cette Legende pour être lûe à la fête du Saint, qui en avoit été le Fondateur et le premier Abbé.

26. Maii. p. 444. 445.

Mart. am. collect. t. 6. p. 795-803.

Nous avons plusieurs différentes vies de S. Fursy, premier Abbé de Lagni au Diocése de Paris, mort vers l'an 650. L'Auteur de la plus ancienne nous paroît l'avoir composée vers 670 ou 675; car bien qu'il ne soit pas tout-à-fait contemporain, il est visible par la suite de sa narration, qu'il n'étoit pas éloigné du temps où vivoit le saint Abbé. Une autre preuve qu'il a écrit avant la fin de ce siécle, est l'abrégé que le vénérable Bede a fait de son ouvrage au troisiéme livre de son histoire ecclésiastique. Cet écrit est divisé en deux livres dont le premier est moins l'histoire de la vie du Saint, que le recueil de ses visions ou révélations. L'autre contient le détail des miracles qu'il avoit opérés de son vivant et après sa mort, jusqu'au temps que l'Auteur travailla à exécuter son dessein. De sorte que ce n'est proprement qu'un tissu de prodiges, où il se trouve fort peu de faits interessants. Toutefois les révélations qui en font la plus grande partie, ne laissent pas d'avoir leur mérite et leur utilité; et le vénérable Bede qui les a insérées en abrégé dans un de ses principaux écrits, n'en a point jugé autrement. On s'apperçoit sans peine qu'elles tendent à réprimer les désordres qui regnoient alors parmi les Princes, les Evêques et les autres Ecclésiatiques d'Hibernie, où le Saint les avoit euës. Elles taxent principalement leur avarice, leur oisiveté, le peu de soin qu'ils prenoient de s'instruire et d'instruire les autres.

Bed. hist. l. 3. c. 19.

On croit que nous n'avons point cet ouvrage en son en-

Boll. 15. Jan. p. 36. n. 6.

tier. La raison qu'on en donne, est qu'il s'y trouve peu de choses touchant les compagnons de S. Fursy, de qui néanmoins le vénérable Bede insinue qu'il étoit parlé assez au long. Auroit-on retranché quelques choses du second livre, en lui donnant la forme d'exhortation qu'il a dans les imprimés? Mais il y a plus d'apparence que c'est l'Auteur même original qui lui a donné cette forme.

Au reste, quoique le Saint fût né en Hibernie, et qu'il y eût passé les premieres années de sa vie, il est certain que l'histoire qu'on a de lui, ou plutôt de ses visions et de ses miracles, a été écrite en France, et par un Moine de son monastere, comme il paroît. Cet Auteur connoissoit la Regle de S. Benoit, et avoit lû les Dialogues de S. Grégoire. Au travers de tout ce qu'il rapporte de merveilleux et d'extraordinaire, il ne laisse pas de faire voir un grand amour de la regle et du bon ordre, et d'établir une morale saine et solide. Son style est clair, et meilleur que celui de plusieurs autres Ecrivains de son temps.

Sur. 16. Jan. p. 381-388.

Boll. 16. Jan. p. 36-44.

Mab. ibid. p.299-315.

'Surius est le premier qui a fait imprimer son ouvrage. Il l'a donné au seiziéme jour de Janvier, sur plusieurs manuscrits, sans en avoir changé le style contre sa coutume. 'Bollandus l'a revû sur plusieurs autres tant d'Irlande que de France, et l'a publié au même jour avec ses observations. 'Enfin Dom Mabillon aïant conféré les deux éditions précédentes sur d'autres manuscrits, et éclairci le texte par de nouvelles notes, a fait réimprimer l'ouvrage dans le second volume de son recueil.

Boll. ib. p. 44-45.

'Il y a une autre vie de S. Fursy, divisée en deux livres comme la précédente, et imprimée à sa suite dans la collection de Bollandus. Elle est encore d'un Anonyme, qui a copié le premier en divers endroits, et qui paroît avoir été crédule à l'excès. Ce second Ecrivain est postérieur au vénérable Bede, dont il cite l'histoire ecclésiastique; et peut-être l'est-il de plus d'un siécle. On en peut juger par un trait de la vie de S. Nicolas, qu'il rapporte dans son ouvrage.

Mab. ibid. p. 299. n. 2.

Boll. ibid. p. 36.

'De cette seconde vie et de la premiere, Arnoul Abbé de Lagni, vers la fin du XI siécle, en composa une de sa façon, dont on pourra dire un mot en son temps. 'Bollandus assure en avoir trouvé encore une autre différente des précédentes, mais qu'il n'a pas jugée digne de voir le jour. Il ajoûte que celle que Jacques Desmay Chanoine de Pe-

rone, publia à Paris en un volume in-12, l'an 1607, et qui fut réimprimée en 1623, est presque la même chose que l'ouvrage du second Anonyme dont on a parlé. ' Dom Mabillon a fait si peu de cas de ce second Ecrivain, qu'il n'a pas cru devoir le publier. Il s'en borné à en insérer dans ses notes les principaux endroits. Mab. ibid.

' Le même Dom Mabillon nous a donné au quatriéme volume de ses Analectes, une petite histoire de la translation des corps de S. Benoît et de sainte Scholastique du Mont-Cassin en France, qui se fit quelques années après le milieu de ce siécle. C'est le plus ancien monument que nous aïons sur ce sujet. Elle a été tirée d'un manuscrit de S. Emmeram de Ratisbone, qui dès-lors montroit plus de neuf cents ans d'antiquité. Sur cela et sur quelques autres indices on la croit d'un Auteur de ces quartiers-là, ou plutôt du roïaume d'Austrasie. En effet il paroît assez visiblement que cet Ecrivain étoit éloigné de Fleuri, où se fit cette translation, dont il ne rapporte que les principales circonstances, ce qu'il ne fait pas même avec une entiere exactitude. Il y parle au reste comme une personne qui vivoit en ce temps-là : de sorte qu'il n'y a guéres sujet de douter, qu'il n'écrivit bien-tôt après ce qu'il a jugé à propos de nous en apprendre. (XXXII.) ana. t. 4. p. 451-454.

SAINT PREJECT,

Evêque de Clermont.

' PREJECT, dont on a formé les noms de Prix et de Priet, nâquit en Auvergne d'une famille noble. Son pere se nommoit Gondolen, et sa mere Helidie. Si-tôt qu'il fut sorti de l'enfance, on l'envoïa à l'Ecole d'Içoire, où il fit de grands progrès dans les Letres et le chant ecclésiastique. De-là il passa sous la discipline de S. Genés, alors Archidiacre, puis Evêque de Clermont. Celui-ci voïant les excellentes dispositions dont la nature et la grace avoient prévenu ce jeune éleve, en fit d'abord son Aumônier, puis un de ses Conseillers, et lui confia ensuite le gouvernement de la Paroisse d'Içoire. ' Au bout de quelques années il fut rappellé à Clermont, pour y faire les fonctions d'Archidiacre. Mab. act. B. t. 2. p. 646. n. 2. 3. p. 647. n. 9. | Boll. 25. Jan. p. 631.

Ce fut alors qu'il se fit particulierement admirer par sa science dans le chant, sa sagesse, sa prudence, sa douceur et la
Mab. ibid. n. 10. sainteté de sa vie. ' Il gouverna depuis un monastere, plutôt d'hommes que de filles, comme on le verra par la suite.

p. 648. n. 11. 12. ' A la mort de Giroald, qui ne tint que quarante jours le Siege de S. Felix successeur de S. Genés, qu'il avoit usurpé,
Coin. an. 665. n. 4. Préject fut élû pour le remplir. ' On croit que son ordination se fit en 665. Il remplit si parfaitement tous les devoirs d'un bon Pasteur, que son peuple ne pouvoit se lasser de benir
Mab. ibid. n. 13. Dieu de lui avoir donné un si digne Evêque. ' A sa sollicitation le Comte Genés fonda à un des fauxbourgs de Clermont un monastere de filles, et lui-même en établit un autre : établissement dont on n'avoit point encore vû d'exemple en Auvergne. L'épiscopat de Preject ne fut pas de longue du-
p. 643-645. rée. ' Aïant eu quelque démêlé avec le Patrice Hector Comte de Marseille, que le Roi Childeric II fit mourir peu-après, quelques Seigneurs d'Auvergne amis d'Hector rejettant sur le saint Evêque la cause de sa mort, lui ôterent inhumaine-
an. l. 16. n. 34. ment la vie, lorsqu'il étoit à Volvic dans son diocèse. ' Ce fut, comme on le croit, au mois de Janvier 674, et apparem-
act. ibid. p. 640. n. 2. ment le vingt-cinquiéme du même mois, ' jour auquel sa fête est marquée comme d'un Evêque martyr dans le véri-
p. 650. n. 20. table martyrologe de Bede. ' Il fut enterré dans le lieu de son martyre, où S. Avite son successeur fit élever sur son tombeau une église avec un monastere. Son nom est très-célebre en France ; et l'on rapporte plusieurs miracles qu'il fit avant et après sa mort.

p. 641. n. 2. ' Les actes de ce S. Prélat qui ont été écrits peu de temps après son martyre, en relevant la sainteté de sa vie, rehaussent aussi son sçavoir et son éloquence. Il étoit par consé-
p. 647. n. 9. quent fort en état de réussir ' dans le dessein qu'il entreprit, et qu'il exécuta, n'étant encore que Diacre, ou plutôt Archidiacre, d'écrire l'histoire des souffrances de plusieurs Mar-
Till. H. E. t. 4. p. 224. tyrs, ' mis à mort en Auvergne et à Clermont même dès le
a Mab. ibid. III siécle de l'Eglise. a A leur tête étoient S. Cassi, S. Victo-
Till. ibid. p. 225. rin et S. Anatolien, ' mais cette histoire n'est point venue jusqu'à nous ; et Bollandus n'en a pû recouvrer qu'une de S. Cassi et de S. Victorin, écrite au plutôt sur la fin du IX siécle.

Bail. 15. Mai. tab. crit. n. 4. ' M. Baillet prétend néanmoins, que S. Préject, au lieu d'écrire l'histoire du martyre de ces Saints, ne fit que re-

cueillir

cueillir leurs actes. La raison qu'il en donne, il la tire de S. Grégoire de Tours, qui selon lui fait assez entendre, qu'en son siécle qui précéda celui de S. Preject, il y avoit des actes de ces Martyrs entre les mains de tout le monde. A quoi l'on peut répondre d'une part, ' que S. Grégoire en faisant mention de ces Saints, en parle seulement suivant la tradition du païs, comme il est visible par ses expressions, *refert antiquitas;* expressions bien différentes de celles qu'il emploïe, lorsqu'il veut marquer quelque écrit antérieur. ' D'ailleurs celles dont se sert un des Historiens de nôtre saint Prélat, qui vivoit de son temps, et qui paroît avoir lû son ouvrage, l'en supposent l'Auteur, et non le simple compilateur: *nam passiones Martyrum Cassii.. glorioso lucubravit stylo.*

Gr. T. hist. l. 1. c. 31.

Mab. ibid.

' Le même Historien ajoûte, que S. Prefect écrivit aussi les actes de S. Austremoine, Apôtre de l'Auvergne: ' ce que d'autres sur une leçon vicieuse entendent d'un S. Astrebode Martyr du même païs, où il n'a jamais été connu. Mais cette histoire, qui paroît avoir fait une suite de la précédente, ne nous a point été conservée. ' On en a une fort longue de ce saint Martyr, dans la Bibliothéque de manuscrits du P. Labbe, qui la reconnoît lui-même remplie de fables: aussi estelle postérieure de plusieurs siécles à S. Preject.

Ibid.

Till. ib. p. 473.

Lab. bib. nov. t. 2. p. 482-505.

' M. Baillet qui ôte, comme on l'a vû, à nôtre Saint le titre d'Auteur, par rapport aux actes de S. Cassi et de ses compagnons, le lui accorde à l'égard de la Regle qu'il prescrivit aux Religieuses de Chameliere. Mais cet Ecrivain n'est pas plus heureux dans cette supposition que dans l'autre. ' Les actes de S. Preject disent simplement, que le Comte Genés fonda ce monastere de filles, sous la Regle qui avoit été tirée de S. Benoît, de S. Césaire et de S. Colomban, et ne l'attribuent en aucune maniere à nôtre Saint. Il auroit été effectivement inutile qu'il eût entrepris cet ouvrage, que S. Donat Evêque de Besançon avoit déja exécuté depuis quelques années, ainsi qu'on l'a vû dans son éloge.

Bail. 25. Jan. p. 318.

Mab. ibid. p. 641. n. 3.

SAINT LEGER,

Évêque d'Autun.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Mab. act. B. t.2. 699. n. 1. 2. t. 2. — Coin. an. 661. n. 3.

LEODEGAIRE, dont on a fait le nom vulgaire de Leger, étoit issu d'une des premieres noblesses de France. Il vint au monde avec d'excellentes qualités, vers l'an 616. Dès sa premiere jeunesse ses parents le mirent à la Cour de Clotaire II, qui bien-tôt après le renvoïa à Didon son oncle maternel, Evêque de Poitiers, pour qu'il prît soin de le faire étudier. Ce Prélat confia son instruction à un sçavant Prêtre, sous qui le jeune Leger fit de grands progrès dans les sciences.

Mab. ibid.

Au bout de quelques années il retourna près de Didon son oncle, qui s'appliqua à le former à la vertu, afin de le rendre digne de lui succéder. Il correspondit si parfaitement aux soins qu'avoit l'Evêque de le faire avancer dans la perfection, qu'il ne fit pas difficulté de l'ordonner Diacre à vingt ans. La chose étoit extraordinaire, mais non pas sans exemples. Peu de temps après il l'établit Archidiacre, et partagea avec lui le gouvernement de son Diocèse. Leger dans cette nouvelle dignité s'acquit l'estime et l'admiration de tout le monde par sa prudence, la pénétration de son esprit, son zele, son sçavoir, son talent particulier pour la parole, et la gran-
n. 5. de connoissance qu'il avoit des Loix et des Canons. Le monastere de S. Maixent dans le même diocèse aïant perdu son Abbé, Leger fut mis à sa place, et gouverna cette communauté l'espace de six ans.

Ibid.

Cependant la réputation de son mérite passa à la Cour, et l'y fit appeler. Il n'y fut pas long-temps sans gagner l'estime et la bienveillance du Roi Clotaire III, de sa mere la Reine sainte Bathilde et de tous les Courtisans. Personne ne connoissoit Leger qu'il ne le jugeât digne de l'épiscopat.
p. 681. n. 1. 2. Il y fut élévé en 658 ou 659; Sainte Bathilde ne croïant pas pouvoir mieux consoler l'Eglise d'Autun vacante et divisée

depuis deux ans, que de lui donner Leger pour Evêque. Elle ne fut point trompée dans ses espérances. Aussi-tôt après son ordination le nouvel Evêque appaisa les troubles, réunit les esprits, réprima les discordes, pourvut aux besoins des pauvres, aux réparations et à l'embellissement des églises, et du reste se donna tout entier à l'instruction de son Clergé et de son peuple.

' Il y avait dix ans que le saint Prélat gouvernoit ainsi son Eglise, lorsqu'à la mort de Clotaire, il fut obligé de prendre le parti de Childeric II, que les François reconnurent pour leur Roi. Ce Prince écouta d'abord S. Leger, et fit par son avis divers beaux reglements, qui lui attirerent les bénédictions de ses sujets. Il lui donna même tant de part au gouvernement, qu'un des Historiens du Saint a crû devoir le qualifier Maire du Palais. Mais dans la suite certaines gents qui ne s'accommodoient pas de ces regles, travaillerent à le rendre suspect au Roi. Childeric poussa si loin son courroux contre le saint Evêque, que pour en éviter les funestes suites, il fut contraint de se réfugier à Luxeu. ' Mais sa mort devoit être l'effet de la fureur d'un plus méchant homme que Childeric; et il étoit réservé au fameux Ebroin Maire du Palais, d'ôter la vie à celui qui la lui avoit sauvée dès le commencement du regne de ce Prince. Ce cruel Ministre, après avoir fait souffrir à S. Leger les tourments horribles que tout le monde sçait, lui fit enfin couper la tête. ' Le martyre du Saint arriva en 678, le second d'Octobre, jour auquel l'Eglise honore sa memoire.

p. 682. 685. 700. 701.

p. 686. 693. 702-704.

p. 707. not.

§. II.

SES ÉCRITS.

Il ne nous reste que trois monuments de la pieté et du sçavoir de S. Leger : si néanmoins on en excepte plusieurs belles sentences et quelques prieres, que les Auteurs de sa vie qui vivoient de son temps, ont insérées dans ses actes.

1°. ' Nous avons de lui des Statuts synodaux, qu'on a fait entrer dans la collection des Conciles, sous le titre de Concile d'Autun, tenu vers l'an 670. Le P. Sirmond est le premier qui les a tirés de la poussiere, au moïen d'un manuscrit d'Angers, où ils sont intitulés, *Canones Augustodunenses S. Leodegarii Episcopi* : titre qui donne à entendre qu'ils sont plutôt le fruit d'un Synode particulier du diocèse, que d'un Concile

Conc. t. 6. p. 536 536. | G. t. 1. p. 506 507.

ᵃ p. 1887. de plusieurs Evêques. ᵃ C'est ce qu'ont remarqué avant nous les PP. Labbe et Cossart. Il paroît visiblement que ce qu'on nous a conservé de ces Canons ou Statuts, qui presque tous regardent la discipline monastique, n'en est qu'une partie, et
Ib. | Supp. p. 70. 7. peut-être la moindre. ' On en tire une nouvelle preuve de la découverte qu'on a faite dans la suite du quatorziéme Statut.
Conc. ib. p. 535. 595. ' Après le premier, dans le recueil qu'on en a, vient le cinquiéme. Et après le dixiéme suit le quatriéme. Le septiéme et le neuviéme y manquent pareillement. N'importe, ce qui en reste est précieux, et fait voir le zéle de S. Leger pour l'observation de l'exacte discipline dans les cloîtres. Il y trace en peu de mots un juste craïon de la conduite que doit tenir un Moine. Il y avance cette belle sentence, qui doit être regardée comme un oracle : que si les Moines étoient ce qu'ils doivent être, leur nombre se multiplieroit de plus en plus; et leurs prieres assidues préserveroient tout le monde de toutes sortes d'adversités.

Coin. an. 666. n. 10-13 | Mab. an. l. 16 n. 36. | act. B. ib. p. 707. 2°. ' Un autre monument qui nous reste de S. Leger, mais de moindre conséquence, c'est son Testament, rapporté par Etienne Perard dans les preuves de son histoire de Bourgogne, et presque entier par le P. le Cointe dans ses Annales ecclésiastiques de France. D'abord quelques Sçavants, entre lesquels se trouvoit Dom Mabillon, ont regardé cette piece comme supposée. Mais celui-ci l'aïant examinée avec plus d'attention, s'est convaincu de son authenticité; quoiqu'il avoue qu'il est difficile d'en justifier les dates, telles qu'elles se lisent dans les imprimés. On ne peut effectivement douter de la sincérité de cette piece; puisqu'elle est attestée par Jonas l'un des successeurs de S. Leger au IX siécle, et par le
Mab. an. ib. Pape Jean VIII au même siécle. ' Dom Mabillon en rectifie assez bien les dates dans l'endroit cité de ses annales, où il donne à entendre que ce fut à Crecy plutôt qu'ailleurs que ce Testament fut fait, ou au moins confirmé. Ce n'est au reste qu'une donation de quelques terres faites à l'Eglise cathédrale d'Autun.

act. 16. p. 707. 708. 3°. ' Enfin nous avons un troisiéme monument de S. Leger, beaucoup plus considérable que le précédent. C'est une letre de consolation écrite à Sigrade sa mere, qui s'étoit rendue Religieuse au monastere de Nôtre-Dame de Soissons, sur la mort de Gairin son autre fils, frere de nôtre Saint, qu'Ebroin avoit fait inhumainement mourir, environ deux ans avant qu'il ôtât la vie à S. Leger. On avoit déja crevé les yeux et

coupé la langue à celui-ci, lorsqu'il l'écrivit. C'est à bon droit qu'elle porte le titre de letre de consolation. Rien n'est plus capable de passer jusqu'au cœur et le pénétrer d'une onction toute sainte, que le langage de cette piece. On peut la regarder comme l'effusion d'un cœur tout brûlant de la charité, et enyvré pour ainsi dire des grandes vérités de l'Ecriture, dont la letre n'est proprement qu'un tissu. Le style en est tout de feu, et vraiment digne en toutes choses d'un saint Martyr. Quoiqu'il n'y ait d'autre art que celui qu'y a mis la charité, l'on peut dire néanmoins qu'elle est écrite avec esprit. S. Leger y insiste en particulier sur le pardon des ennemis, de peur que le cœur de Sigrade, malgré la pieté dont elle faisoit profession, ne se laissât aller à quelque ressentiment contre les meurtriers et persécuteurs de ses deux fils. Si le Saint parloit de la sorte à son peuple, on a juste raison de regreter la perte des homélies qu'il lui a faites pendant dix ans d'un épiscopat paisible et tranquille.

'Le P. Labbe est le premier qui a fait présent au public de cette excellente letre. On la trouve au premier tome de sa bibliothéque de manuscrits. 'Dom Mabillon l'a fait réimprimer depuis à la suite des actes de S. Leger, sur un manuscrit de l'abbaïe de S. Maixent en Poitou. 'On l'a insérée en dernier lieu dans l'appendice du quatriéme volume de la Gaule Chrétienne.

Lab. bibl nov. t. 1. p. 777. 778.

Mab. ib.

Gall. chr. nov. t. 4. app. p. 41.

SAINT ARBOGASTE,

Évêque de Strasbourg,

ET TERNACE,

Évêque de Besançon.

Nous joignons ces deux Prélats ensemble, parce qu'outre que l'antiquité nous fournit peu de choses certaines pour leur histoire, ils ont vêcu et fini leur épiscopat presque en même temps.

[a] Boll. 21. Jul. p. 170-179. | Gall. chr. vet. t. 2. p. 207. | Mab. an. l. 15. n. 59.

[a] De tout ce que la vie de S. Arbogaste, écrite, comme on le suppose, par Uthon un de ses successeurs après le X siécle, et ceux qui l'ont commentée nous apprennent touchant son histoire, on peut conclure qu'il étoit d'Aquitaine; quoique d'autres l'aïent fait Ecossois ou Hibernois. Qu'il fut élevé sur le Siege épiscopal de Strasbourg, à la mort de l'Evêque Rodthaire, vers l'an 670 sous le regne de Dagobert II. Qu'il gouverna cette Eglise l'espace de neuf ans, et qu'il mourut en odeur de sainteté en 678. Par-là tombe l'opinion de Possevin qui le fait fleurir dès 643, après avoir été Sécrétaire et Conseiller de Dagobert I.

Poss. app. t. 1. p. 126.

Ibid. | Boll. ib. p. 177. n. 50.

Divers Ecrivains des deux derniers siécles assûrent qu'Arbogaste avoit laissé de sa façon un recueil d'homélies, ce que quelques-uns d'entre eux entendent d'un Commentaire sur les épitres de S. Paul : ajoûtant avec la même certitude que s'ils avoient lû l'ouvrage, qu'il étoit rempli d'érudition. Cependant ce Commentaire ne paroît point aujourd'hui; et personne de ceux qui ont dressé des catalogues ou des bibliothéques d'Auteurs ecclésiastiques, n'en fait mention. Il faut donc que l'ouvrage soit ou perdu, ou encore enseveli dans la poussiere.

Boll. 6. Jun. p. 690. 691. n. 115. 119. 120.

Ternace succeda à Migece dans le gouvernement de l'Eglise de Besançon, quelques années après l'an 665, et remplit ce Siege jusques vers l'an 680, qu'il eut pour successeur Gervais, que l'on croit avoir été son frere. Pendant son épiscopat il fit bâtir au champ de Mars une église en l'honneur des SS. Martyrs Marcellin et Pierre, laquelle a été depuis convertie en une abbaïe de l'Ordre de S. Benoît sous l'invocation de S. Vincent. Il composa aussi vers 675 une chronique des Evêques ses prédecesseurs dans le Siege de Besançon. Mais cet ouvrage n'est point venu jusqu'à nous; et le P. Chifflet en regrettoit extrêmement la perte.

SAINT OUEN

Évêque de Rouen.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

'Audoen, dont on a fait le nom vulgaire d'Oüen, portoit aussi le nom de Dadon, sous lequel il paroît avoir été plus connu de son vivant. Il étoit fils d'Authaire et d'Aige, l'un et l'autre de la premiere noblesse entre les François, et vint au monde à Sanci à trois lieues de Soissons, vers l'an [1] 609. Il eut deux freres Adon et Rodon, dont l'un étoit son aîné, l'autre son cadet, et qui après avoir brillé à la Cour, devinrent encore plus illustres par leur pieté. Adon fonda le célebre monastere de Jouare pour des Vierges, et Rodon celui de Reuil pour des Moines.

Mab. act. B. t. 2. p. 25. n. 50. p. 321. n. 14. | Sur. 24. Aug. p. 879.

'Dadon fit ses premieres études à l'Ecole du monastere de S. Médard à Soissons ; [a] après quoi il fut mis, étant encore fort jeune, à la cour de Clotaire II. Il demeura successivement à celle de Dagobert I, son fils et son successeur et s'insinua si avant dans les bonnes graces de ce Prince, qu'il lui confia la garde de son sceau, et en fit son Référendaire. Un autre plus grand avantage pour Dadon, fut la connoissance qu'il y fit de S. Eloi, qui par sa pieté étoit devenu l'objet de l'admiration de tout le monde. 'Dadon lia avec lui une si étroite amitié, qu'ils n'eurent plus l'un et l'autre dans la suite qu'un cœur et qu'une ame. Les exemples de vertu qu'il voïoit en Eloi, il les faisoit passer dans sa conduite : de sorte qu'il vivoit au milieu de la Cour et des plus grandes affaires du Roïaume, plutôt en saint Evêque qu'en courtisan. Par-là il devint lui-même un modéle de conduite pour les autres ; 'et S. Germer, qui se trouvoit alors à la Cour avec quel-

Gall. chr. vet. t. 4. p. 634. 1.
[a] Mab. ib. p. 25. n. 50. p. 321. n. 14 | Sur. ib. p. 880. c. 5.
Elig. vit. l. 1. c. 8. | Mab. ib. p. 321. n. 15-17 | Sur. ib. p. 881. c. 6.
Mab. ib. p. 477. 478. n. 8-10.

1. 'On lit dans la vie de S. Colomban de l'édition de Dom Mabillon, un texte qui feroit croire qu'Adon et Dadon auroient eu déjà dix ans, lorsqu'en 610 le saint Abbé passant chez Authaire, leur donna sa bénédiction : *Ex eisque his filii infra infantia annos decennes*. Mais il est constant par toute la suite de la vie de S. Oüen, que cette leçon est vicieuse, et qu'au lieu de *decennes*, il faut lire *detenti*, comme a lû Surius.

Mab. ib. p. 25. n. 50.

ques autres saints personnages, ne regardoit point autrement Dadon que comme son pere spirituel et son maître dans la
p. 321. n. 15. vertu. Ce fut par ses avis qu'il fonda un monastere; ' comme Dadon avoit déja fondé lui-même celui de Rébais par le con-
Fred. chr. n. 78. seil de S. Eloi. ' La pieté de ce Référendaire étoit si connue, que S. Judicaël Roi de la petite Bretagne, étant venu à la Cour de Dagobert, préféra pour cette seule raison la table de Dadon à celle de ce Prince.

Les moments étant venus auxquels Dieu vouloit faire d'un
Elig. vit. l. 2 c. 1. 2 | Sur. ib. p. 882. c. 11. | Coin. an. 639. n. 5. | Mab. an. l. 13. n. 4. chef de la justice séculiere, un Prince de son Eglise, ' Dadon fut élu pour remplir le Siege épiscopal de Rouen, vacant par la mort de S. Romain. Sa foi, sa doctrine et ses mœurs le rendoient parfaitement digne de gouverner cette Métropole, une des plus considérables de France. Son élection se fit en 639, au même temps que celle de S. Eloi son ami pour l'Eglise de Noïon, avec l'applaudissement du Roi et des Seigneurs, et le consentement unanime du Clergé et du peuple. Il alla ensuite à Mâcon, où il fut ordonné Prêtre, puis s'étant rendu à Rouen l'année suivante, troisiéme du regne de Clovis II, avec S. Eloi, ils y furent sacrés Evêques l'un et l'autre le vingt-uniéme de Mai, qui étoit le Dimanche avant les Rogations.

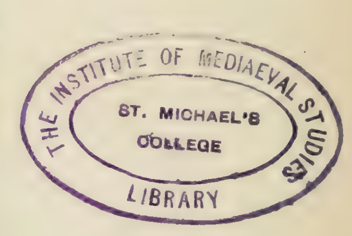
Mab. act. ib. p. 540. n. 13. | Sur. ib. p. 884. c. 14. 16. ' Sous son épiscopat le diocèse de Rouen, où il se trouvoit encore beaucoup de gens barbares et féroces, prit une nouvelle face, par son assiduité à les instruire, et le soin qu'il eut d'y établir de nouveaux monasteres, d'embellir et d'orner les
Conc. t. 6. p. 391. églises. En 644 il assista avec plusieurs autres Métropolitains, entre lesquels il tint le troisiéme rang, et grand nombre de
Bess. conc. p. 8-11. simples Evêques, au Concile de Châlons sur Saône. ' On prétend qu'il en assembla un lui-même dans sa ville épiscopale, où l'on dressa seize Canons qui sont venus jusqu'à nous. Mais on n'en marque point le temps; et l'on avoit déja publié ces Canons comme appartenants à un Concile tenu en 880. Il est vrai que divers abus qui y sont proscrits, ont quelque rapport à ceux dont il est parlé dans la vie de S. Eloi. C'est-là le plus fort indice qu'on a de mettre ce Concile sous S. Oüen.

Elig. vit. l. 1. c. 33 | Mab. an. l. 14. n. 12. ' En 651 le Pape S. Martin aïant demandé au Roi Clovis quelques-uns des plus sçavants Evêques de ses Etats, pour les envoïer Légats à Constantinople dans l'affaire du Monothélisme, S. Oüen et S. Eloi furent choisis à cet effet. Mais des obstacles que l'histoire ne nous apprend pas, les empê-

cherent

cherent de faire ce voïage, [a] Nôtre saint Prélat finit sa course par une action qui regardoit le bien général de toute la nation Françoise, et qui tendit à rétablir la paix entre les Neustriens et les Austrasiens, troublée par les factions de Gislemare Maire du Palais. Au retour de Cologne, où il avoit été obligé d'aller pour cette affaire, il vint à Clichi maison roïale près de Paris, afin de rendre au Roi compte de sa négociation ; et y mourut le vingt-quatriéme d'Août 683, après un épiscopat de quarante-trois ans trois mois et trois jours. Son corps fut ensuite porté à Rouen, et enterré dans l'église de S. Pierre hors des murs de la ville, qui est aujourd'hui la célébre abbaïe de S. Oüen.

[a] Sur. ib. p. 883. c. 26-29 | Mab. ib. l. 17. n. 33.



§. II.

Ses Ecrits.

Saint Oüen composa la vie de S. Eloi Evêque de Noïon, avec qui il avoit contracté l'étroite et ancienne liaison qu'on vient de voir dans son histoire. ' Quelques personnes qui avoient beaucoup de sçavoir, quoiqu'engagées dans les embaras du siécle, avoient déjà publié quelques écrits sur le même sujet, avant qu'il entreprit d'écrire lui-même. Mais leurs efforts n'aïant pas répondu à la grandeur de la matiere, il forma le dessein d'un ouvrage plus digne du mérite et de la réputation de sainteté où étoit son ami. C'est ce qu'il exécuta en deux livres, dont le premier, qui est compris en quarante chapitres, nous représente la vie de S. Eloi, depuis sa naissance jusqu'à son épiscopat. L'autre, qui est divisé en quatre-vingt chapitres, continue la suite de son histoire jusqu'après la premiere translation du Saint, qui se fit en 660, un an après sa mort. ' On croit même que S. Oüen ne mit la main à cet ouvrage que douze ans après, en 672. Il est au moins certain, comme on le voit par l'ouvrage même, que ce ne fut qu'après la mort du Roi Clotaire III, que le second livre sortit des mains de son Auteur.

Elig. vit. l. 1. pr. p. 148.

Coin. an. 672. n. 3.

' A la tête du premier se lit une assez grande préface, où S. Oüen rendant compte de son dessein, témoigne par occasion trop de mépris pour les Ecrivains profanes de l'antiquité en tout genre de Literature. L'énumération qu'il en fait, montre qu'il avoit de l'érudition. ' Il paroît par quelques autres endroits, qu'il avoit aussi lû les Peres de l'Eglise, par-

Elig. vit. ib. p. 149.

p. 147. | l. 2. p. 259.

ticulierement S. Augustin, dont la doctrine lui étoit familiere.

Quelque estimable au reste qu'elle soit cette histoire de S. Eloi par S. Oüen, on peut dire néanmoins que la maniere dont elle est exécutée n'est pas sans défaut. Outre que l'Auteur n'y suit pas toûjours l'ordre des temps, il y est un peu trop diffus, et y a trop donné au goût de son siécle, qui se plaisoit plus aux miracles, qu'aux autres faits plus instructifs et plus intéressants. Il en est si occupé dans le second livre en particulier, qu'il a négligé d'y détailler ce qui regarde l'épiscopat du Saint, avec le même soin qu'il détaille dans le premier ses autres actions qui l'avoient précédé. Un morceau qu'on ne sçauroit trop estimer dans le second livre, et qui en fait environ le tiers, sont le quinziéme et le seiziéme chapitres, où S. Oüen a recueilli plusieurs extraits des instructions que S. Eloi faisoit à son peuple.

l. 2. ib. Quant au style de l'ouvrage, ' l'Auteur avoüe dans l'apologie qu'il en a fait à la fin, qu'il a choisi la maniere d'écrire la plus simple, tant parce qu'il s'est plus attaché à la substance des choses qu'à l'ornement du discours, que parce que cette simplicité convenoit mieux à l'humilité du grand Evêque
p. 300. dont il entreprenoit l'histoire. ' A la fin de cette même apologie il met son ouvrage sous la protection de Jesus-Christ, à l'honneur de qui il l'avoit entrepris, et par le secours de qui il l'avoit exécuté.

p. 302. ' Si-tôt qu'il fut sorti des mains de ses copistes, S. Oüen l'envoïa à un Evêque de ses amis, nommé Rodobert, avec une letre qui se trouve à la fin, pour le prier de le revoir, et d'y corriger tout ce qui lui paroîtroit défectueux, tant dans les choses que dans le style, et l'ortographe même. Au bout de quelque temps Rodobert lui renvoïa l'ouvrage, avec une
Mab. an. l. 17. nº 35. réponse qui en contient un grand éloge. ' On ne convient pas qui pouvoit être ce Prélat, à qui S. Ouen confia la révision de son écrit. Quelques-uns croïent que c'étoit Chrodobert
act. B. t. 2. p. 779. n. 5. Evêque de Paris ; ' et leur sentiment pourroit être fortifié par un endroit de la vie de sainte Bathilde, où l'on voit que ce
an. ib. Prélat étoit fort uni avec S. Oüen. ' Mais on sçait d'ailleurs qu'il étoit mort avant Clotaire III, et par conséquent avant que la vie de S. Eloi fût portée à sa perfection. D'autres prétendent que ce Rodobert n'étoit autre que Chrodobert Evêque de Tours : ce qui n'est pas non plus sans difficulté. Car il semble, que si c'eût été un Métropolitain, S. Oüen lui auroit

parlé avec plus de respect. Dom Mabillon, qui réfute ces deux sentiments, est porté à croire que c'étoit un Evêque de Neustrie, Suffragant de Rouen : ce que néanmoins il seroit difficile de vérifier sur les catalogues des Evêques de cette province, tant ils sont imparfaits.

'Surius paroît être le premier qui ait publié la vie de S. Eloi[1] par S. Oüen. On la trouve au premier jour de Décembre dans son recueil. 'Le manuscrit qui la lui a fournie, la représentoit divisée en trois livres ; mais cet Editeur s'étant apperçû que le dernier n'étoit qu'une récapitulation des deux autres, il ne crut pas devoir l'imprimer. Il fit encore davantage ; il retrancha la préface entiere, que l'Auteur avoit mise à la tête de tout son ouvrage, 'et encore plusieurs choses du corps de la piéce, où elles lui sembloient être ou des repétitions ou des superfluités. Outre tous ces retranchements, il changea aussi le style de ce qu'il jugea à propos de publier. Si le manuscrit de Surius contenoit la préface de S. Oüen, cet Editeur a eu peu d'égard 'à l'instante priere que ce Saint, à l'imitation de plusieurs écrivains célébres dans l'antiquité, y fait à ceux qui entreprendroient de copier son ouvrage, de le faire avec une exactitude scrupuleuse, en conférant soigneusement leur copie avec l'original.

Sur. 1. Dec. p. 629-685.

pr. p. 31.

1. Dec. p. 685.

Elig. vit. l. 1. pr. p. 150.

Depuis l'édition de Surius, 'le P. Labbe aïant recouvré l'ouvrage entier de S. Oüen, en publia la préface en 1657, dans le second volume de sa bibliothéque de manuscrits ; et comme le reste de l'ouvrage étoit trop prolixe, il en réserva l'édition à un autre temps.

Lab. bib. nov. t. 2. p. 517. 518.

'Cependant Dom Luc d'Acheri étant tombé sur deux manuscrits, l'un de Corbie, l'autre de Conches en Normandie, qui contiennent cette vie en entier, 'la mit au jour en 1661, en l'insérant dans le cinquiéme tome de son Spicilege. Cet Editeur ne doutoit point, qu'à l'aide de ces manuscrits il ne lui eût rendu sa premiere integrité. Mais il est difficile de ne pas s'appercevoir en la lisant avec attention, qu'il s'y est glissé diverses additions étrangeres, qui ne sont pas de l'Auteur original. 'Le P. le Cointe en avoit entre les mains une autre plus courte encore manuscrite, mais qui ne lui paroissoit

Spic. t. 5. pr. p. 15. 16.

p. 147. 302.

Coin. an. 610. n. 8.

1. 'On remarque sur le texte de Trithéme, qui parle de cette vie, que Canisius l'a publiée au cinquiéme tome de ses leçons antiques, p. 512. Mais on se trompe. C'est la letre de S. Oüen à S. Didier de Cahors, et non la vie de S. Eloi, qui se trouve dans cet endroit de Canisius.

Thrith. scri. c. 234. not.

qu'un abrégé de la précedente, fait par un Anonyme ancien et fidéle. L'auteur de celle de S. Oüen, qui est imprimée dans Surius au vingt-quatriéme d'Août, a beaucoup profité de celle dont il est ici question pour la perfection de son ouvrage. Du Chesne en a aussi imprimé sur l'édition de Surius, une grande partie dans son premier volume des Historiens de France.

Du Ches. t. 2. p. 627-634.

En 1626 Louis de Montigni Chanoine et Archidiacre de Noïon, publia en nôtre langue, avec ses notes, la vie de S. Eloi par S. Oüen. Cette traduction, qui fut imprimée à Paris, a été faite sur le texte de Surius, altéré et mutilé, tel qu'on l'a représenté. Vers la fin du même siécle, un autre Traducteur, qui a caché son nom par modestie, mais qu'on sait être M. Levesque Prêtre de la chapelle des Orfévres à Paris, donna à son tour le même ouvrage aussi en notre langue. Celui-ci travailla sur l'édition de Dom Luc d'Acheri, mai sans s'assujettir à suivre servilement la letre de son original dont il a quelquefois changé l'ordre pour le rendre plus intelligible, et retranché même ce qui lui sembloit superflu. Sa traduction, à laquelle il joignit les homélies qui portent le nom de S. Eloi, comme on l'a déjà remarqué ailleurs, fut imprimée à Paris chez Jean-Baptiste Coignard l'an 1693 en un volume in-8°, aux dépens de MM. les Orfévres.

Mir. auc. c. 173.

Jour. des sçav. 1993. p. 36.

Il y a une letre de S. Didier Evêque de Cahors à S. Oüen, dans laquelle il est parlé de l'union étroite qui étoit entre eux deux et S. Eloi, dès qu'ils suivoient la Cour, et qui subsistoit encore depuis leur épiscopat. Nous en avons une autre de S. Oüen même, à qui elle est commune avec Constance Evêque d'Albi. Mais ce n'est qu'un billet adressé au même S. Didier, pour le prier de se trouver en un lieu où ils devoient se voir.

Du Ches. t. 1. p. 879.

p. 883.

On ignore ce que c'est qu'une vie de S. Remi, apparemment de Reims, que Possevin et le Mire aprés lui, attribuent à S. Oüen, et qui, selon eux, se conservoit de leur temps manuscrite dans la bibliothéque de l'abbaïe de S. Gal en Suisse.

Poss. app.t. app. 2.p.14. | Sig. scri. c. 58. not.

Dom Pommeraye dans son histoire des Archevêques de Rouen, page 87, n. 18, a fait imprimer sous le nom de S. Oüen trois vers latins à la louange de S. Médard et de S. Gildard. (XXXIII.)

DIVERSES VIES

DE SAINTS.

POUR finir ce qui regarde les Ecrivains, tant anonymes qu'autres, qui ont composé des vies de Saints dans l'étendue de la Monarchie Françoise en ce siécle, nous croïons devoir réunir sous un seul et même titre ce qui nous reste à en dire. Ce titre comprendra les vingt dernieres années de ce siécle, dans l'espace desquelles ont fleuri les Auteurs dont on va parler.

' Un des principaux est le Moine anonyme de S. Symphorien d'Autun, qui écrivit les actes du martyre de S. Leger Evêque de la même ville, mis à mort en 678. Il n'entreprit son ouvrage qu'après en avoir été souvent prié par Ermenaire, qui d'Abbé de S. Symphorien avoit succedé au saint Prélat, et en avoir été plusieurs fois sollicité par ses confreres. ' Comme il y parle de la translation du corps du saint Martyr, qui se fit en 682, environ trois ans après son martyre, il est visible que cet Ecrivain ne mit la main à la plume que cette même année au plutôt. Mais c'est trop différer sans nul fondement l'exécution de son dessein, que de la renvoïer, comme il plaît à quelques Modernes, jusqu'en 687.

Mab. act. B. t. 2. p. 680. pr.

p. 693. n. 17.

Nôtre Anonyme s'y est pris de maniere, qu'il nous y a donné une relation fort exacte et de l'épiscopat et du martyre de S. Leger. Il parle de la plupart des faits comme témoin oculaire; mais il ne dit presque rien des actions du Saint avant son épiscopat, sans doute parce qu'il n'en étoit pas si bien instruit que des autres. Il s'y applique en particulier à justifier S. Leger des fausses accusations dont on tâchoit de le charger; et quoiqu'il eût de la pieté, il n'a pas laissé de lui échapper plusieurs traits satyriques contre ses persécuteurs. Il n'oublie pas non plus d'y faire l'apologie d'Ermenaire, que quelques-uns accusoient d'avoir trempé dans la persécution contre le Saint, afin d'avoir son Siege, ainsi qu'il l'eut effectivement après sa mort.

' Il a inséré dans son ouvrage l'histoire de la translation du Saint, du lieu de son martyre qui étoit dans le diocése

p. 695-698. n. 17. 20.

d'Arras, à l'Abbaïe de S. Maixent en Poitou, avec la relation des miracles qui s'opérerent sur la route et à son arrivée à S. Maixent. Il avoit reçu cette histoire d'AUDULFE Abbé de ce monastere, qui avoit fait cette translation par ordre d'Ansoald Evêque de Poitiers, parent de S. Leger, à qui le corps du Saint avoit été accordé. AUDULFE, à la priere de plusieurs Fidéles du Diocèse de Cahors, et nommément de l'Abbesse Ermenance, en avoit écrit lui-même la relation, avec les principales circonstances qui l'accompagnerent. De sorte que c'est encore un témoin oculaire qui parle dans cette partie des actes de S. Leger.

Le style de nôtre Anonyme est simple, grossier en quelques endroits, et obscur en quelques autres. Du reste il a de la gravité, et suppose beaucoup de candeur et de bonne foi dans l'Ecrivain.

Peu de temps après que cet ouvrage eut paru dans le public, et peut-être même avant qu'il eût vû le jour, ' Ansoald Evêque de Poitiers, et Audulfe dont on vient de parler, engagerent URSIN, qui semble avoir été Prieur ou même Abbé de Ligugé au même Diocèse, à écrire une autre vie de S. Leger. Celui-ci se chargea de l'entreprise, et travailla à l'exécuter, non sur ce qu'il avoit vu par lui-même, mais sur ce qu'il avoit appris de personnes bien instruites. ' C'étoit un homme d'érudition, qui avoit beaucoup de discernement, *eruditissimo vir judicio ;* et il a réussi à nous donner une vie plus détaillée que la précédente, en ce qui regarde les actions du Saint avant son épiscopat, mais moins exacte dans la suite de l'histoire. Il paroît toutefois qu'il avoit entre les mains l'ouvrage de l'Anonyme dont on vient de parler, et qu'il l'a copié en divers endroits, quoiqu'en quelques autres il ne s'accorde pas avec lui. Le style d'URSIN est beaucoup meilleur que celui de l'Anonyme ; et néanmoins on donne à l'écrit de l'Anonyme la préférence sur celui d'URSIN. Pour mieux dire, il faut convenir que l'un et l'autre est nécessaire pour avoir la vie entiere de S. Leger. On voit au reste par ce qu'on vient de rapporter d'URSIN, ' que Vossius le place trop tard, en ne le mettant lui et l'Evêque Ansoald que sous le regne de Dagobert II, c'est-à-dire III. Dagobert II n'étant pas connu de Vossius.

[a] Un Anonyme du VIII ou même du IX siécle, qu'on croit avoir été Moine de l'abbaïe de Morbach au Roïaume

p.698. pr | an.l.1. n. 21.l. 17. n. 30.

Boll. 1. Feb. p. 222. n. 86.

Voss. hist. lat. l. 3. c. 3. p. 255.

[a] Mab. act. ib. p. 679 n. 4 | an. l. 17. n. 30 | Bull. hist. occ. t. 1. p. 561.

d'Austrasie, entreprit d'écrire une troisiéme vie de S. Leger. Il divisa son ouvrage en deux livres, dont le premier contient l'histoire de sa vie, et l'autre la relation de ses miracles, jusqu'au temps que l'Auteur écrivoit. Dom Mabillon qui avoit vû manuscrit l'ouvrage de cet Anonyme, a reconnu que le premier livre n'est autre chose que l'écrit d'Ursin, amplifié et grossi par des additions hors d'œuvre. C'est pourquoi cet Editeur n'a pas jugé à propos de le faire imprimer. Seulement il s'est borné à en extraire ce qui peut servir à faire connoître le païs, l'âge et le dessein de l'Auteur.

' L'écrit du premier Anonyme, et celui d'Ursin sont si importants pour l'histoire de France, que Du Chesne les a insérés en entier dans son recueil d'Historiens originaux avec un petit éloge qu'il a mis à la tête pour en faire connoître le mérite. ' Dom Mabillon profitant de l'édition précédente, qu'il a revûe sur divers manuscrits, les a fait imprimer aussi de suite avec de sçavantes remarques au second siécle de sa collection. ' Surius n'a donné que celui d'Ursin; encore en a-t-il changé le style, sous prétexte de le repolir. [a] Les Continuateurs de Bollandus se sont déja engagés à le publier dans sa premiere intégrité sur quatre excellents manuscrits. ' C'est ce que Dom Mabillon a déjà fait à l'aide de ceux de S. Germain des Prés et de S. Corneille de Compiegne. ' Mais comme la plupart des choses qu'Ursin rapporte sur la translation de S. Leger, sont les mêmes que dans le premier Anonyme, il n'a pas cru en devoir charger son édition en les répétant.

Du Ches. t. 1. p. 600-625.
Mab. act. ibid. p. 679-705.
Sur, 2. Oct. p. 491-499.
a Boll. ibid.
Mab. ib. p. 698.
p. 704. 705.

Au même temps qu'on travailloit à l'histoire de S. Leger, ' fleurissoit Bobolene Prêtre et Moine ou de Luxeu, ou de Granfel au Diocèse de Bâle, qui nous a laissé la vie de S. Germain premier Abbé de ce dernier monastere, mort vers 666. Il n'y mit la main que quinze ou vingt ans après cette époque ; puisqu'il avertit qu'il rapporte, non ce qu'il sçavoit par lui-même, mais ce qu'il avoit appris de témoins oculaires, qui vivoient encore alors. Entre ceux-ci il nomme Chadoald et Aridius, personnes recommandables pour leur mérite. Il adresse son ouvrage aux Abbés de Granfel, de Luxeu et de S. Ursitz, qu'il nomme et réunit ensemble : ce qui fait douter si l'Auteur étoit plutôt Moine de Luxeu que de Granfel ; car il paroit assez par sa narration qu'il ne l'étoit pas de Saint Ursitz. Nous n'avons guéres de vies de Saints composées en

p. 511. n. 1 | an. l. 15. n. 50.

ce siécle, qui soient écrites avec plus de précision, d'un style plus clair et dans un meilleur goût que celle dont nous rendons compte; mais quelque courte qu'elle soit, elle nous apprend beaucoup de choses, parce que l'Auteur a laissé le merveilleux pour ne s'attacher qu'aux faits. Il seroit à souhaiter que ceux qui ont écrit après lui dans le même genre de Litérature, l'eussent pris pour modéle. 'On a son ouvrage au vingt-uniéme de Février dans le recueil de Bollandus, avec les notes de l'Editeur. 'et au second volume des actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît, où Dom Mabillon l'a fait entrer, sur l'édition précédente, avec de nouvelles notes de sa façon.

Boll. 21. Feb. p. 163-266.

Mab. act. ibid. p. 511-515.

p. 828-830.

'Un Auteur anonyme qui fleurissoit au temps que nous parcourons, et qui semble avoir été Moine de Lonrei, aujourd'hui S. Siran en Berri, nous a laissé par écrit la fameuse vision de S. Baronte Moine du même endroit, mort vers 685. Le Saint avoit eu cette vision dès le vingt-cinquiéme de Mars, la sixiéme année du regne de Thierri III Roi de France; mais elle ne fut écrite que quelques années après, et apparemment lorsque le Saint n'étoit plus au monde. Celui qui lui prêta sa plume, et qui avoit du talent pour écrire, la mit en forme d'exhortation, où adressant la parole à ses freres, il emploïe divers passages de l'Ecriture et l'autorité de S. Grégoire le Grand, afin que ce qu'elle contient sur le paradis et l'enfer, fit plus d'impression sur leur esprit et leur cœur. On a déjà remarqué qu'en ce siécle-ci l'on donnoit un peu dans les visions. Quoique celle dont il s'agit, contienne des choses peu dignes de la grandeur de nôtre religion, elle n'a pas laissé de trouver créance dans les siécles postérieurs. L'Auteur de la chronique de Maillezais la rapporte tout au long; et il en est parlé avec éloge dans divers autres Ecrivains. 'Les Continuateurs de Bollandus l'ont publiée avec leurs remarques au vingt-cinquiéme de Mars; et il semble que ce fut la premiere fois qu'elle vit ainsi le jour séparément. Dom Mabillon l'aïant revûe sur un manuscrit de S. Remi de Reims, ancien de plus de huit cents ans, l'a donnée à son tour au second siécle de son recueil, mais après en avoir retranché diverses choses, dont il n'a pas cru devoir grossir son édition.

Boll. 25. Mart. p. 570-574.

'Vers le même temps Loupel, Moine de Moutier-la-Celle près de Troïes en Champagne, écrivit la vie de S. Frodobert, premier Abbé de ce monastere dont il avoit été un

Mab. ibid. p. 634. n. 21. 22.

des principaux disciples et qui étoit mort vers 673. Cet ouvrage ne subsiste plus depuis long-temps; et tout ce que nous en sçavons, c'est qu'il étoit écrit avec beaucoup de précision, en quoi il étoit estimable, et qu'un Auteur du X siécle s'en servit pour composer une ample vie du même Saint. Celle-ci a causé la perte de l'original, 'qui semble même avoir été fort rare dès le siécle précédent; puisque S. Prudence Evêque de Troïes n'en avoit pas connoissance lorsqu'il fit la translation du S. Abbé. p. 636. n. 26.

'Les Sçavants ne conviennent pas de l'année précise de la mort de S. SIVIARD ou SEVARD, Abbé d'Anisole ou Aninsole au Maine, à qui l'on attribue la vie de S. Calais premier Abbé de ce monastere, mort en 540. Dom Mabillon la renvoïe jusques à l'an 728. Vossius au contraire la place dès 685, et les Continuateurs de Bollandus en 687. Ce dernier sentiment nous paroît le mieux fondé; et même on pourroit la mettre cette mort dès 681, 'puisque l'Auteur de la vie de S. SIVIARD dit qu'il mourut la huitiéme année du regne de Thierri III. Que ce Thierri fût Thierri III et non pas Thierri IV, comme le prétendent Dom Bondonnet et Dom Mabillon, cela est clair par les deux faits suivants. 1°. 'Il est certain que S. SIVIARD succéda immédiatement à S. Sigiran son pere dans la dignité d'Abbé d'Anisole. 2°. 'Il n'est pas moins constant que celui-ci gouvernoit ce monastere dès l'épiscopat de S. Hadoin Evêque du Mans, et le regne de Dagobert I, qui finit avec sa vie en 638. Or de cette époque à celle de la sixiéme année du regne de Thierri IV, il y a quatre-vingt-dix ans: ce qu'on ne sçauroit allier avec les deux faits qu'on a établis. Il est donc vrai de dire que S. SIVIARD ne vêcut pas au-delà de 687.

t.3.p.485. | Voss. hist. lat. l. 2. c. 27. p.86. | Boll.2. Mar. p. 65. n. 2.

Mab. ibid p.487. n. 8.

p. 486. n. 6.

ana. t. 3. p. 162. 164. 165.

'Il étoit né au Maine de parents distingués par leur noblesse et leur vertu. Sigiran son perē, dont on vient de parler, est honoré comme Saint; et Abbe sa mere étoit une personne d'éminente pieté. 'Ils avoient une fille consacrée à Dieu, qui paroît avoir été Abbesse de quelque monastere au même païs. 'SIVIARD dès sa jeunesse fut mis à l'étude des Letres, à laquelle il s'appliqua avec une ardeur singuliere. Aussi y fit-il de si grands progrès, qu'il s'acquit la réputation d'homme très-versé dans toutes sortes de connoissances. Il fut ensuite élevé au sacerdoce, puis à la dignité d'Abbé, comme on l'a dit.

act. ibid. p. 686. n. 4-6.

n. 7.

n. 4-6.

Tout cela le mettoit fort en état d'écrire la vie de S. Calais, quoiqu'il fût éloigné d'un siécle entier du temps où vivoit ce Saint. 'Dom Mabillon suppose sans aucune difficulté, qu'il est réellement Auteur de celle du saint Abbé, qu'il a publiée au premier volume de son recueil des actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît, 'et que les Continuateurs de Bollandus ont fait réimprimer un peu plus ample au premier jour de Juillet, avec de très-longues observations, où ils témoignent douter que cet ouvrage soit de S. SIVIARD. Il seroit difficile au reste d'en donner des preuves positives. On doit néanmoins croire que Dom Mabillon n'a pas avancé ce fait sans quelque solide fondement. Tout ce que l'on peut dire de plus certain, c'est que l'Auteur de cette vie a puisé et dans celle de S. Domnole Evêque du Mans, dont il a tiré une partie de sa préface, et dans celle de S. Avite Abbé de Mici, dont il a pris diverses choses pour le corps de son ouvrage, qui n'est pas mal écrit, quoiqu'un peu diffus. Les sçavants Continuateurs de Bollandus, qu'on vient de nommer, remarquent qu'il se trouve dane les manuscrits plusieurs vies du même Saint, différentes entre elles, moins pour le fonds des choses que pour le style. 'Il paroît toutefois y avoir une différence plus considérable entre celle qu'ils ont donnée après Dom Mabillon, et celle qui est dans Surius au premier jour de Juillet.

t. 1. p. 642. 650. | an. l. 11. n. 51.

Boll. 1. Jul. p. 85. 98.

Sur. 1. jul. p. 34. 41.

'A la suite de la précédente, dans l'une et l'autre édition, se lit une relation de miracles opérés au tombeau du même Saint, et recueillis par divers Auteurs au VIII ou IX siécle, avant les ravages des Normans. Comme il se trouve beaucoup de conformité pour le génie, entre cette relation et la vie qui la précéde, il pourroit fort bien être arrivé qu'un de ces derniers Auteurs auroit retouché la vie.

Mab. act. ibid. p. 650-654. | Boll. ib. p. 99. 102.

'Un autre Ecrivain Moine du même monastere, qui aïant vécu avec S. Siviard, avoit une parfaite connoissance de ses actions depuis sa jeunesse, nous a laissé sur ce sujet un sermon ou homélie, dans laquelle il a fait entrer les principaux traits de son histoire. Quelque court que soit cet écrit, il mérite néanmoins nôtre estime, et l'on n'a rien de meilleur pour la vie du Saint. Surius et Bollandus l'ont publié au premier jour de Mars, et Dom Mabillon après eux au troisiéme siécle de son recueil ; mais ce dernier Editeur en a retranché la préface, qui est néanmoins assez courte et fort édifiante.

1. Mar. p. 65-67 | Sur. 1. Mar. p. 44. 45 | Mab. act. t. 3. p. 485-487.

[a] Nous avons dans Canisius, dans le premier volume de Goldast sur l'histoire d'Allemagne, dans Surius, et peut-être ailleurs, une fort ample vie de S. Magne premier Abbé de Fuessen au diocèse d'Ausbourg, mort vers 665. On en fait honneur à THEODORE compagnon du Saint, qui comme lui avoit été disciple de S. Gal à Arbone, et à qui on rapporte la premiere origine de la célebre Abbaïe de Kempten. 'Mais cette vie au jugement des Sçavants, est une piece visiblement supposée, qui ne méritoit pas de sortir des ténébres, d'où son Auteur l'avoit tirée.

[a] Canis. t. 5. p. 613-947 | B. t. 1. p. 655-673.

Boll. 16. Jan. p. 56. n. 5 | Mab. ib. t. 2. p. 505. 507. n. 2. 3. 6.

La vie de S. Bavon Confesseur à Gand, mort vers 653, est d'une tout autre nature. Son Auteur néanmoins qui n'a pas jugé à propos de se faire connoître, n'est pas tout-à-fait contemporain ; mais on voit par sa narration qu'il n'étoit pas fort éloigné du temps où vivoit le Saint dont il donne l'histoire. En effet, comme il ne cite point d'écrit précédent, et que d'ailleurs il nomme fort exactement toutes les personnes dont il a occasion de parler, il fait juger qu'il a écrit sur la tradition de témoins oculaires, et par conséquent trente à trente-cinq ans après la mort de S. Bavon. 'C'est donc le placer trop tard, que de ne le mettre, comme fait M. Baillet, qu'au VIII siécle. 'Cave est d'un sentiment tout opposé, et place cet écrivain dès 670, un peu plutôt qu'il ne convient. 'Dom Mabillon nous a donné son ouvrage au second siécle de son recueil, avec des observations et des notes, pour en éclaircir divers endroits. Il l'a tiré de deux manuscrits, l'un de S. Corneille de Compiegne, l'autre de Conches, dans lesquels se lit une seconde préface qu'il a omise, parce qu'elle ne contient rien d'historique. Dans celle qu'il a publiée, l'Auteur entreprenant de prouver qu'il n'avoit point étudié les belles Letres, montre néanmoins qu'il avoit de l'érudition. Son style est un peu affecté et obscur en quelques endroits, mais il n'est pas absolument mauvais.

Bail. 1. Oct. tab. cr. n. 3.

Cave, p. 388. 1.

Mab. ib. p. 391-403.

Celui de la vie de S. Agile ou Aile, premier Abbé de Rébais au diocèse de Meaux, mort en 650, est beaucoup meilleur. On a même peu de pieces en ce genre et de ce siécle-là, qui soient écrites avec plus d'ordre, de pieté, de jugement, de candeur, de netteté ; mais les Critiques ne conviennent pas du temps précis, auquel l'Auteur anonyme, qui paroît avoir été un Moine ou de Rébais même, ou du voisinage, a mis la main à cette vie.[a] Le P. Chifflet Jesuite le sup-

[a] Chiff. hist. de Tour. app. p. 137-141.

pose contemporain de S. Agile; et son sentiment semble fondé sur un endroit du texte de la piece, où l'Auteur témoigne avoir appris de S. Donat Evêque de Besançon, mort vers 651, ce qu'il y rapporte. ′M. Baillet au contraire, et après lui le P. Le Long qui le copie ici à la letre, comme il a coutume de faire en ces sortes de jugements, prétendent que nôtre Anonyme, n'a écrit qu'un siécle après la mort du Saint. Deux sentiments fort opposés, qui ne peuvent se soûtenir ni l'un ni l'autre. Il est certain d'une part, qu'il suffit de lire l'ouvrage de l'Anonyme, pour reconnoître qu'il n'est point un Auteur contemporain. ′Le P. Chifflet l'a reconnu lui-même depuis dans un ouvrage posthume, publié par ses Confreres les Continuateurs de Bollandus. Il n'est guéres moins certain de l'autre, que cet Ecrivain n'aïant travaillé sur aucun écrit précédent, paroît trop instruit de ce qu'il avance, pour ne le rapporter qu'un siécle après.

Bail. 30. Août. tab. cr. n. 3 | Le Long. bib. Fr. p. 240. 1.

Boll. 6. Jun. p. 691. n. 117.

Il faut donc prendre un milieu qui écarte ces deux extrémités vicieuses. ′Cave en a approché en assignant à l'ouvrage de nôtre Anonyme, l'an 680, mais il le place un peu trop tôt; ′car il est visible qu'il y est parlé de S. Filibert comme n'étant plus au monde. Or ce Saint ne mourut qu'en 684. Ainsi l'on doit ne mettre l'époque de l'ouvrage que quelques années après, mais avant la fin de ce siécle, et même avant que la vie de sainte Salaberge fût connue. En effet, si nôtre Ecrivain en avoit eu connoissance, il n'auroit pas fait dans celle de S. Agile la faute considérable qui s'y lit au sujet de cette Sainte.

Cave, p. 390. 2.

Mab. ibid. p. 324 n. 23.

p. 320. n. 12.

′Le P. Chifflet est le premier, comme il paroît, qui a mis au jour l'ouvrage dont il s'agit ici. On le trouve parmi les preuves de l'histoire de l'Abbaïe de Tournus. ′Dom Mabillon l'aïant revû sur divers manuscrits, et accompagné d'observations et de notes, l'a fait réimprimer dans le second volume des actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît.

Chiff. ib. p. 157. 154.

Mab. ibid. p. 315. 326.

On a une époque beaucoup plus assurée de la vie de sainte Salaberge Abbesse à Laon, morte vers 655, dont on vient de dire un mot, que de celle de S. Agile. Il est constant qu'elle fut écrite après 680 et avant 688. La preuve s'en tire de deux faits qui se lisent dans la piece même. ′Le premier, c'est qu'elle est adressée à sainte Anstrude fille de sainte Salaberge, à qui elle succeda immédiatement dans la dignité d'Abbesse, qu'elle remplit jusques vers 688. ′L'autre fait, c'est

p. 422. n. 1.

p. 427. n. 13.

que l'Auteur fait mention de la guerre que se firent Thierri III et Dagobert II : ce qui arriva vers 680, et dont cet Ecrivain parle comme d'un évenement passé sous ses yeux. Il étoit donc presque contemporain, et pouvoit même avoir connu par lui-même la Sainte dont il a écrit l'histoire.

Elle est comme divisée en deux livres, dont le premier contient les actions de la Sainte, depuis sa naissance jusqu'à l'établissement du monastere de S. Jean qu'elle fonda à Laon. L'autre est emploïé à décrire sa mort et ses miracles. Ils sont écrits l'un et l'autre en un style simple, mais grave, clair et point embarassé. L'Auteur, qui ne se fait point autrement connoître que pour un Moine du monastere de saint Jean, avoit plus de talent pour écrire qu'on n'en avoit ordinairement en son siécle. Il paroît fort versé dans l'histoire de l'Eglise. ' Son ouvrage fournit de quoi appuïer le sentiment des Sçavants modernes, qui établissent avant la fin de ce siécle un Dagobert II entre nos Rois de France. ' On y trouve aussi un Evêque de Laon nommé Omotaire qui a été omis dans le catalogue des Evêques de cette Eglise.

Ibid.

p. 422. n. 1.

' Dom Luc d'Acheri a d'abord publié cette vie dans ses notes sur Guibert de Nogent. Après lui Dom Mabillon en a revû le texte sur les manuscrits de Cîteaux, de Longpont et de S. Jean de Laon, et l'a insérée dans le second siécle de son recueil, où elle est enrichie d'observations préliminaires et de notes. ' Bollandus témoigne en avoir vû dans les manuscrits une autre qui paroît différente. C'est peut-être celle qui fut composée par un Anonyme du XII siécle et dont on pourra parler en son lieu.

p. 421-432.

Boll. 8. Jan. p. 502. n. 2. 3.

' La vie de sainte Aldegonde, Abbesse de Maubeuge, morte en 684, paroît visiblement avoir été écrite presque aussi tôt après sa mort. On en juge ainsi parce qu'il n'y est fait aucune mention, non-seulement de la translation de la Sainte qui suivit de près, mais même d'aucun autre évenement postérieur, plus éloigné de son décès que de trois jours. C'est l'ouvrage d'un Moine anonyme de Maubeuge, où il y avoit un monastere d'hommes comme il y en avoit un de vierges. ' L'Auteur témoigne en plus d'un endroit avoir vêcu avec la Sainte, et l'avoir connue d'une maniere particuliere, comme aïant eu part à sa confiance. Quelque crédule qu'il paroisse avoir été, il assure néanmoins que de tout ce qu'il avoit appris de ses actions, il ne rapporte que ce qu'il sçavoit

Mab. ib. p. 815. | Bult. hist. occ. t. 1. p. 624.

Mab. ib. p. 811. 814. 815. n. 18. 25. 29.

par lui-même, ou de témoins qu'on ne pouvoit récuser. Toutefois malgré ce discernement il a moins réussi à nous donner l'histoire de la vie de cette Sainte, qu'un recueil de ses visions ou révélations et de ses miracles. Son style est simple, embarassé en quelques endroits, et par conséquent obscur.

Cette vie avec tous ses défauts, n'a pas laissé de servir de matiere à trois autres Ecrivains, qui en ont écrit trois autres en différents temps. Le premier qui a le mieux réussi, est un Anonyme du VIII ou IX siécle. Il n'a guéres fait autre chose que polir son original, et y ajoûter de nouvelles circonstances. Du reste, il en a retenu tout le génie pour ce qui regarde le merveilleux, quoiqu'il le copie avec plus de délicatesse. Le second Auteur est le célebre Hucbald, Moine de S. Amand au commencement du X siécle; et le troisiéme un Moine anonyme de S. Guilain, qui ne vivoit qu'un ou deux siécles après Hucbald.

Boll. 30. Jan. p. 1034-1054.

'Bollandus n'ayant pû recouvrer la vie originale, malgré toutes les recherches qu'il avoit faites à ce sujet, n'a publié que les trois autres dont on vient de parler. On les a au trentiéme de Janvier de son recueil, avec les remarques de l'Editeur. 'Dom Mabillon a été plus heureux, et aïant trouvé la premiere vie dans un manuscrit des Feuillents du monastere de S. Bernard à Paris, il l'a illustrée d'observations et de notes, et l'a fait entrer dans le second volume de sa collection. 'M. Baillet a négligé d'y avoir recours, et n'a eu connoissance que des autres vies postérieures publiées par Bollandus. C'est ce qui lui fait dire qu'aucune de ces trois vies n'est originale, en quoi il a raison. Mais c'est à tort qu'il ajoûte, que celle qu'avoit écrite un Moine du temps de la Sainte est perdue ou encore cachée.

Mab. ib. p. 806. 815.

Bail. 30. Jan. tab. cr. n. 3.

Mab. ib. p. 777. 783. n. 1. 16-17.

'Un autre Moine anonyme, contemporain de Sainte Bathilde Reine de France, morte vers 680, en composa la vie quelques années après, lorsqu'il s'opéroit déja des miracles à son tombeau. Cet Ecrivain paroît avoir été Moine de Chelles même, où la Sainte mourut, et où le monastere étoit double, comme à Laon, à Maubeuge et ailleurs. Il est grave, plein de candeur, de bonne foi, et détaille assez les actions de la Sainte, sans donner dans le merveilleux, si fort du goût de son siécle. Il étoit très-versé dans la lecture de l'Ecriture, et bien instruit de la science des Saints. 'On trouve dans son ouvrage des preuves fort claires de la coutume de prier

F. 782. 783. n. 15.

pour les morts. Sa maniere d'écrire est toute simple, sans nulle affectation, mais un peu dure et embarassée.

' C'est ce qui porta un autre Anonyme, qu'on pourroit prendre pour un Moine de Corbie, que la sainte Reine avoit fondé, à polir et limer cette premiere vie avant la fin de ce siécle. Il n'a fait qu'y ajoûter quelques circonstances, en éclaircir certains endroits, et y joindre à la fin un nouveau chapitre, où il établit un parallele de la Sainte avec les autres pieuses Reines qui l'avoient précédée, comme sainte Clotilde, sainte Radegonde. ' Dom Mabillon remarque cependant que la seconde préface de ce second Ecrivain qu'on n'a pas inprimée, mais qui se lit dans un manuscrit de Corbie, porte que ce fut à la priere d'un Evêque nommé Remi, que cet Auteur entreprit son ouvrage: ce qu'ajoûte-t-il, on ne peut guéres entendre d'autre Prélat que de Remi Evêque de Roüen vers le milieu du VIII siécle. Mais quoiqu'il en en soit de cette préface et de son interprétation, les propres paroles de l'Ecrivain qui se déclare contemporain de la Sainte, sont trop formelles pour ne les pas prendre à la letre.

Boll. 26. Jan. p. 733. n. 3.

Mab. an. l. 17. n. 5.

' Bollandus a publié l'un et l'autre ouvrage, avec d'amples et sçavantes remarques, non au trentiéme de Janvier, [a] comme le dit le P. Le Long, mais au vingt-sixiéme. Dom Mabillon pour ne pas charger de redites ' son recueil, s'est borné à la premiere vie, dont il a revû le texte sur un manuscrit des Feuillents de Paris, et éclairci par de nouvelles observations. Seulement il a mis à la fin le chapitre que le second Auteur a ajoûté à son original, et a fait entrer dans ses notes quelques endroits du même Ecrivain, pour donner plus de jour au premier. ' Surius avoit déja fait imprimer la premiere vie avant Bollandus, mais après en avoir changé le style. C'est apparemment sur cette mauvaise édition, ' que le P. Binet Jésuite donna en 1624 la vie de sainte Bathilde. L'ouvrage parut à Paris chez Chappelet en un volume in-8°. Cette vie se trouve aussi dans la *Monarchie Sainte* du P. Modeste de S. Amable, imprimée à Clermont en 1670. C'est aussi sur l'édition de Surius que M. Arnauld d'Andilli en fit une traduction en nôtre langue, qui est parmi les vies des Saints illustres, qu'il publia en 1675. ' C'est encore de la même édition que Du Chesne a tiré le long fragment qu'il en a insére au premier volume de son recueil.

Boll. ib. p. 733-746.
[a] Le Long; bib. Fr. p. 529. 2.

Mab. ib. p. 775. 784.

Sur. Supp. 26. Jan. p. 64-72.

Le Long. ibid.

Du Ches. t. 1. p. 665-668.

[a] Mab. an. l. 8. n. 26.

Boll. 1. Mai. p. 96. 98. n. 3. 10.

[a] La vie de S. Theodulfe, vulgairement S. Thiou, Abbé de Hor, ou S. Thierri près de Reims, mort vers 590, peut appartenir aux dernieres années de ce VII siécle. Il est certain par la seule lecture, qu'elle n'est point originale. ' L'Auteur n'y parle que sur la tradition des Anciens, et y avance même des faits, qui supposent qu'il s'étoit écoulé un long espace de temps depuis qu'ils étoient arrivés, ce qu'on peut étendre jusqu'à un siécle presque entier. Du reste cet Ecrivain ne se fait point autrement connoître, ' sinon pour un moine du même monastere, qui avoit quelque sçavoir, mais point de goût et peu de discernement. Son style est diffus, dur, embarassé, et défiguré d'ailleurs par plusieurs mots barbares. Un autre Anonyme, qui vivoit avant Flodoard, comme il paroît, entreprit dans la suite de retoucher l'ouvrage. Il l'exécuta de maniere qu'il rapporte les mémes faits et dans le même ordre, mais en moins de paroles et en meilleur style. ' Dom Mabillon a publié ce dernier écrit au premier volume des actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît ;[a] et les Continuateurs de Bollandus nous ont donné l'original au premier jour de Mai, avec leurs remarques.

p. 99. n. 17.

Mab. act. B. t. 1. p. 346. 349.
[a] Boll. ib. p. 94-99.

Voss. hist. lat. l. 2. c. 23. p. 83. 1. | Bail. 29. Dec tab. cr. n. 5.

Mab. ib. p. 360. n. 25.

n. 29.

' On ne convient pas du temps auquel a été écrite la vie qui nous reste de S. Euroul Abbé d'Ouche en Neustrie, mort en 596. Vossius la croïant originale, la place à la fin du VI siécle ou au commencement du suivant. M. Baillet au contraire la suppose d'Auteur inconnu, qui ne vivoit que fort avant dans le VIII siécle. ' Il est visible par la fin de la piece, qu'elle n'est pas l'ouvrage d'un Auteur contemporain, mais aussi elle est trop bien écrite, et rapporte les faits qu'elle contient avec trop de détail et trop de circonstances, pour l'éloigner de la mort du Saint, autant que l'éloigne M. Baillet. Il nous semble donc qu'elle appartient aux dernieres années du VII siécle, plutôt qu'à tout autre temps. Il est vrai que l'Auteur peut l'avoir composée sur une autre vie plus ancienne : ' la même selon beaucoup d'apparence, qu'Oudric Vital Moine du même endroit, assûre avoir existé anciennement dans son monastere, mais qui avoit été réduite en cendres dans un incendie.

L'Auteur de celle qui nous reste, étoit Moine d'Ouche, comme il paroît par sa narration, et avoit du talent pour écrire. S'il n'a fait qu'abréger une premier vie, il faut qu'elle fût extrémement ample : car son abrégé est d'une juste longueur. Il n'a pas néanmoins laissé de recevoir dans la suite

diverses

diverses additions étrangeres. Oudric Vital, dônt on vient de parler, fit entrer l'ouvrage ainsi augmenté, dans le sixiéme chapitre de son histoire. ' Surius l'a publié dans la suite au vingt-neuviéme de Décembre, mais après en avoir retranché ce qu'il a jugé à propos, et retouché le style. ' Dom Mabillon lui a rendu depuis sa premiere intégrité, à l'aide des manuscrits, et l'a fait imprimer avec ses notes et quelques additions prises d'Oudric Vital, dans le premier volume de son recueil.

Sur. 29. Dec. p. 1045-1047.

Mab. ib. p. 354-361.

' On trouve dans le second volume deux vies de S. Préject ou Prix, Evêque de Clermont, martyrisé en 674, ' que Bollandus avoit déja publiées avec ses remarques au vingt-cinquiéme de Janvier. Elles paroissent être l'une et l'autre l'ouvrage de deux Moines anonymes de Volvic, monastere établi peu de temps après le martyre du Saint, et sur son tombeau. L'on n'en peut presque pas douter par rapport au second Auteur. Ils ont écrit l'un après l'autre. ' Le premier, qui étoit certainement contemporain du saint Evêque, peut l'avoir exécuté environ dix à douze ans après sa mort, ' et l'autre avant la fin de ce siécle, sous l'épiscopat de S. Avite II, dont il parle comme étant encore au monde. Celui-là, quoique le plus ancien, ne commence cependant son histoire qu'à l'épiscopat de S. Préject, et la continue sans beaucoup d'ordre. Son style n'est pas mauvais pour la diction ; mais comme il se trouve de la confusion dans les faits, il en devient quelquefois obscur. Le second remontant jusqu'à la naissance du Saint, entre dans un assez grand détail de ses premieres actions. Il supplée par-là à ce qui manque dans la premiere vie, qu'il avoit sans doute sous les yeux, et dont il éclaircit quelques endroits. Il sembleroit même qu'il n'auroit entrepris son ouvrage que pour lui servir de supplément. Sa préface est ce qu'il y a de mieux écrit dans toute sa piéce, et montre que cet Ecrivain avoit de l'érudition. Mais il ne se soûtient pas également dans la suite, et donne plus dans le merveilleux que le premier Auteur.

t. 2. p. 640-651.

Boll. 25. jan. p. 628-636.

Mab. ib. p. 642. 645. n. 5. 17.

p. 650. n. 20.22.

Son ouvrage toutefois paroît mériter la préférence sur celui de l'autre Ecrivain, et a été plus répandu. ' C'est effectivement de cette seconde vie que Vincent de Beauvais, S. Antonin, Pierre des Noëls, et les autres Legendaires des derniers siécles, ont tiré ce qu'ils rapportent sur S. Préject. ' C'est encore la même vie que Surius a fait imprimer au jour de la

Boll. ib. p. 629 n. 7.

Sur. 25. Jan. p. 621-625.

fête du Saint, mais après l'avoir défigurée, en y changeant et retranchant plusieurs choses. Il en a retranché, par exemple, toute la préface, qui est plus entiere dans Bollandus que dans Dom Mabillon, et qui est, comme on l'a dit, le plus beau morceau de l'ouvrage. Quoique celui-ci soit plus instructif que le premier, il ne suffit pas cependant pour l'histoire entiere de S. Préject. Il faut les joindre ensemble, sans cela on n'auroit aucune connoissance de la fameuse affaire entre le Saint et le Comte Hector, non plus que de quelques autres faits. Le premier Ecrivain, qui est le seul qui parle de cette affaire, la rapporte différemment de l'Auteur de la vie de S. Leger. C'est peut-être sur cela que M. Baillet, qui ne prouve pas tout ce qu'il avance, prétend que ces vies de S. Préject ont été glosées par des Ecrivains postérieurs.

Bail. 25 Jan. tab. Cri. n. 6.

Celle de S. Amand, Evêque de Maestricht, l'un des plus célébres Prédicateurs de l'Evangile en son temps, mort en 679, a aussi été écrite avant la fin de ce siécle. Elle a eu pour Auteur BAUDEMOND, Prêtre et Moine d'Elnone, qui en 676 servit de Sécrétaire à S. Amand pour écrire son Testament, qu'il souscrivit le dernier de tous. On en voit encore un ancien exemplaire, à la tête duquel est une mignature, où sont représentées la plûpart des personnes qui le souscrivirent. BAUDEMOND y paroît avec une couronne de raïons, qu'on ne donnoit anciennement qu'à ceux qui étoient honorés comme Saints. Deux ans après en 677, et non pas en 682, comme le prétend Henschenius, BAUDEMOND fut fait Abbé de Blandigni, ou Blandinberg à Gand, qu'il ne gouverna que quinze ans, selon le P. le Cointe ; mais c'est ce qui n'est pas certain. Il l'est encore moins qu'il ait continué de le faire jusqu'en 730 ou 731. On lit en effet dans la chronique de ce monastere, que Célestin en étoit Abbé au commencement du VIII siécle, et qu'il en fut chassé en 719 par Charles Martel.

Mab. ib. p. 7. 9. | an. l. 16. n. 56. | Coin. an. 677. n. 7. | Boll. 6. Feb. p. 841. n. 122 | Gall. chr. nov. t. 5. p. 187.

Quoiqu'il en soit, toûjours est-il constant, qu'avant la fin du siécle précédent BAUDEMOND composa la vie de S. Amand son maître. Mais quelque fidéle qu'il soit dans ce qu'il rapporte, et quelque mérite que puisse avoir son style pour la diction, il n'a point réussi dans l'exécution d'un si noble dessein. Outre qu'il a tellement confondu les temps, qu'on ne sçait à quelles années rapporter la plûpart des faits dont il parle, il ne nous fait connoître qu'à demi le grand Prélat dont

Bult. hist. occ. t. 1. p. 588. | Mab. an. 411. n. 63.

il entreprend l'histoire, et dont les travaux apostoliques of-froient une si belle matiere.

Son ouvrage a été d'abord imprimé par Surius, qui a cru qu'il avoit été retouché par Milon Moine d'Elnone. [a] Bollandus l'a ensuite publié à son tour au même jour que Surius, c'est-à-dire au sixiéme de Février, avec de très-amples observations. Enfin Dom Mabillon aïant revû le texte de ces deux éditions sur les manuscrits, l'a donné de nouveau dans le second siécle de son recueil. Il y est accompagné de nouvelles remarques, et suivi d'un appendice, qui contient une partie des écrits de Milon et de Gislebert autre moine d'Elnone, avec le Testament de S. Amand : tous monuments nécessaires pour suppléer à ce qui manque à Baudemond sur l'histoire du Saint. Outre quelques autres fautes que le P. le Long fait aux endroits où il parle de la vie de S. Amand par Baudemond, il dit qu'on la trouve parmi les œuvres de Philippe de l'Aumône Abbé de Bonne-espérance. Mais celle-ci est l'ouvrage de cet Abbé, qui en a tiré le fonds tant de l'écrit de Baudemond, que de celui de Milon.

Sur. 6. Feb. p. 907-914.
[a] Boll. 6. Feb. p. 848-854.
Mab. ib. p. 709-719.
p. 719-738.
Le Long. bib. fr. p.167.2.241.2.

Un Ecrivain anonyme de la province d'Aquitaine, et de Lavaur même, comme l'on croit, fit en son temps qui est encore inconnu, un abrégé de l'ouvrage de Baudemond, sous le titre de la vie de S. Alain ou Elan Patron de Lavaur. Bollandus a publié cet abrégé ; et le dernier Auteur des vies des Saints de Bretagne, page 163, a assez bien expliqué comment cet Anonyme a pû substituer dans son abrégé le nom d'Alain à celui d'Amand. La même chose est encore arrivée à l'égard de la Legende de S. Alain de Quimper dans l'Armorique, qui n'est aussi qu'un abrégé de l'ouvrage de Baudemond. Ce ne sont pas au reste les seuls exemples qu'on ait de semblables applications, faites faussement de la vie d'un Saint à un autre Saint.

Boll. ib. p. 843. n. 123 | Mab. ib. p. 709. n. 2.
Boll. p. 854. 855.
Coin. an. 659. n. 6 | Mab. an. 1. 9. n. 11.

Celle de S. Geremar, plus connu sous le nom de S. Germer, Fondateur et premier Abbé de Flais au diocèse de Beauvais, mort vers 658, nous paroît appartenir aux dernieres années de ce siécle ; quelque autre jugement qu'en portent M. Baillet et le P. le Long, qui le copie. L'Auteur, qui étoit un Moine du même monastere, comme on en juge par la fin de son écrit, et qui étoit homme de letres et de pieté, se montre par-tout si instruit de ce qu'il rapporte, et l'accompagne de tant de circonstances, qu'on ne peut s'empêcher de

Bail. 24. Sept. tab. cr. n. 4 | Le Long. ib. p. 247. 2.

le regarder comme presque contemporain du saint Abbé. Il est certain qu'il n'a écrit qu'après la mort de S. Oüen de Rouen; mais on pourroit assurer sur sa narration, qu'il n'a pas tardé de douze à quinze ans après à y mettre la main. Son style est simple à la vérité, mais clair, grave, édifiant. Il a même quelque chose de noble dans sa simplicité; et l'on ne voit point que l'Auteur donne si fort dans le merveilleux que M. Baillet veut le faire entendre. Il raconte des faits, et y joint quelquefois de courtes refléxions, qui édifient, et qui font appercevoir qu'il étoit versé dans la lecture des livres sacrés et des écrits des Peres.

Mab. ib. p. 475. 482. ' Dom Luc d'Acheri avoit déja publié cet ouvrage dans l'appendice des œuvres de Guibert de Nogent, lorsque Dom Mabillon, après en avoir revû le texte sur les manuscrits, le fit entrer avec quelques notes dans le second volume des actes des Saints de l'ordre de S. Benoît.

Ce qu'on vient de dire de la vie de S. Germer, pour fixer l'époque où elle a été écrite, il faut l'appliquer pour le même effet à celle de S. Sigiran ou Siran, Fondateur et premier Abbé de Lonrei en Berri, mort vers l'an 655. ' L'Auteur, qui se fait assez connoître pour un Moine du même endroit, n'indiquant point d'écrit précédent sur lequel il ait travaillé, doit avoir vêcu du temps des disciples du Saint, et composé son ouvrage avant la fin de ce siécle. ' Il est vrai que nous avons encore ici M. Baillet pour contradicteur; mais la maniere dont l'ouvrage est exécuté, dépose contre lui en faveur de nôtre sentiment. Les faits qu'il contient sont si bien détaillés, et les personnes qui étoient en quelque relation avec le Saint, si exactement nommées, qu'on ne peut raisonnablement renvoïer plus loin que nous faisons l'époque de cet ouvrage. Le style en est grave, édifiant et meilleur en tous sens, que celui de quantité d'autres legendes du même siécle.

p. 438. n. 13.

Bail. 4. Dec. tab. cr. n. 4.

On n'a point cette vie en entier. Il y manque la préface et la relation des dernieres actions et de la mort du saint Abbé. Dom Hugues Menard est le premier qui en a publié quelques choses dans ses observations sur le martyrologe Benedictin. ' Ensuite le P. Labbe a fait imprimer tout ce qui nous en reste. [a] C'est sur son édition revûe sur les manuscrits, que Dom Mabillon a fait entrer cet ouvrage imparfait, avec quelques courtes notes dans le second siécle de sa collection.

Lab. bib. nov. t 2. p. 439-444. [a] Mab. ib. 432-438.

' L'Auteur anonyme qui nous a laissé une vie de S. Gau-

Sur. supp. 11. Aug. p. 606.

chéri ou Gueric, Evêque de Cambrai, mort en 619, n'a écrit que long-temps après. Mais il paroît trop bien instruit des actions du Saint, et distingue trop exactement les temps, pour le placer plus tard qu'à la fin du VII siécle. On ne sçauroit prononcer sur le mérite de son style, à cause des changements qu'y a fait Surius, ' qui a publié cette vie à l'onziéme jour d'Août. L'Auteur est assez sobre sur les miracles, et n'en rapporte point qui ne conviennent au caractere d'un Evêque plein de charité pour les affligés. p. 603-606.

' Le P. Labbe nous a donné une vie de S. Dalmace Evêque de Rodès, mort vers 680, qui porte avec elle quelques marques d'antiquité. On y emploïe effectivement le terme de Pape pour celui d'Evêque; et l'Auteur parlant du temps où il écrivoit, et de celui où vivoit le Saint, témoigne qu'il n'y avoit pas un long espace entre l'un et l'autre : *non longi temporis meta determinat*. Cependant nous ne croïons pas qu'il ait écrit avant les dernieres années de ce siécle. Ce qui nous le persuade, c'est d'une part qu'il ne s'accorde pas tout-à-fait avec S. Grégoire de Tours, et que de l'autre il paroît peu instruit des actions du Saint dont il entreprend l'histoire. Le merveilleux fait presque tout le fonds de son ouvrage; et il ne rapporte guéres de faits qu'ils ne soient liés avec quelque miracle. Outre ces défauts, le style en est peu naturel, et même affecté, quoique l'Auteur paroisse avoir lû les Anciens. Lab. bib. nov. t. 2. app.

Il y a beaucoup de conformité pour le génie, entre l'Ecrivain anonyme qui suit et celui dont on vient de parler. Il nous a laissé, comme le précédent, un écrit qui n'est presque qu'un tissu de merveilles, en un style obscur et embarassé. C'est la vie de sainte Galla Vierge à Valence dans la Viennoise, ' que Bollandus a publiée avec quelques observations, dans son premier volume du mois de Février. On ignore le temps précis auquel vivoit cette Sainte, que l'on place indifferemment au V ou VI siécle. Ce fut pour empêcher que ses actions ne tombassent dans l'oubli, que nôtre Anonyme entreprit d'écrire sa vie : expressions qui marquent qu'il n'étoit pas extrémement éloigné de son temps. Au reste nous n'avons rien de plus décisif pour assigner à cette Legende les dernieres années du VII siécle. Boll. Feb. t. 1. p. 940. 941.

Il en faut dire autant de celle de S. Paterne Evêque de Vennes mort vers 555. Nous ne lui assignons la même époque qu'à la précedente, que parce que n'étant point originale,

elle porte diverses marques d'antiquité. Il paroît cependant qu'on ne l'a pas telle qu'elle est sortie des mains de son Auteur, et qu'elle a reçu après coup diverses additions étrangeres. Elle retient tout le génie du siécle où nous la plaçons : beaucoup de prodiges, peu de faits, et un style simple et embarassé. 'On la trouve au quinziéme d'Avril dans le recueil des Continuateurs de Bollandus, qui l'ont accompagnée de leurs notes.

15. apr. p. 379-381.

Nous avons des actes de quelques-uns des premiers Evêques de Reims. On les croit plus anciens qu'Hincmar; mais on peut assûrer qu'ils ne sont pas antérieurs à la fin du VII siécle. C'est au reste si peu de chose, que sans l'exactitude dont nous nous piquons, nous nous serions abstenus d'en parler. 'Ces actes sont ceux de S. Sixte et de S. Sinice, imprimés à Paris en 1629, avec les opuscules d'André du Saussay; de S. Maternien, dans les Continuateurs de Bollandus, 'au trentiéme d'Avril; [a] et de S. Nicaise, dans Surius, au quatorziéme de Décembre. Flodoard ne paroît point avoir connu les seconds : ou s'il les a connus, il faut dire qu'il les a méprisés, puisqu'il n'en parle point. Il paroît aussi avoir eu d'autres mémoires pour l'histoire de S. Sixte et des autres, que ceux qu'on vient d'indiquer. (XXXIV.)

Le Long, ib. p. 181. 1.

Boll. 30. apr. p. 759-762.

[a] Sur. 14. Dec. p. 1011. 1012.

SAINT ANSBERT,

Évêque de Rouen.

'Ansbert fut illustre dans le siecle, avant que de devenir dans l'Eglise. Il nâquit à Chausi dans le Vexin, de parents distingués par leur noblesse, et apporta en naissant des inclinations comme naturellement tournées à la vertu. On le fit étudier de bonne heure; et à l'aide de son heureux naturel, il fit dans les letres tous les progrès qu'on pouvoit faire en son temps. Siwin son pere, qui n'avoit que lui d'enfant, ne pensoit qu'à l'élever pour le monde, et lui avoit déja ménagé une alliance avantageuse. Mais Dieu qui avoit d'autres desseins sur Ansbert, fit échouer ce projet par une espece de miracle. 'Ansbert cependant fut mis à la Cour contre sa volonté, et n'y fut pas long-temps sans faire connoître la beauté de son esprit. Il

Mab. act. B. t. 1. p. 1049. 1050.

n. 7.

s'y vit élevé à la charge de Sécrétaire du Prince et de Garde de son Sceau. Ni le brillant de cette haute dignité, ni l'air de la Cour ne furent point capables d'éteindre en lui l'ardeur secrete qu'il avoit pour ne servir que Dieu seul. 'Il quitta donc la Cour, et se retira à Fontenelle, où S. Vandregisile le reçut au nombre des Moines qu'il gouvernoit. n. 8.

'Dès les premiers jours Ansbert se distingua de tous les autres, par la pratique de toutes les vertus, et par son application à la lecture des bons livres. Le saint Abbé aïant connu son mérite, le fit ordonner Prêtre par S. Oüen, et conçut pour lui une estime singuliere. 'S. Lantbert son successeur, n'eut pas moins d'estime et d'attachement pour Ansbert, et se faisoit même un mérite de suivre ses avis. 'En 678 lorsque S. Lantbert fut fait Evêque de Lyon, Ansbert fut élu pour remplir sa place à Fontenelle. Comme il étoit profond dans la science des divines Ecritures, il eut un soin particulier d'instruire ceux qui étoient sous sa conduite. La réputation de sa doctrine attiroit même à Fontenelle grand nombre de personnes externes, qui venoient consulter le saint Abbé et lui confesser leurs péchés. p. 1051. n. 9-11. p. 1052. n. 13-14. p. 1053. 1054. n. 18-21.

Ce fut-là le prélude des fonctions épiscopales, qu'il devoit exercer peu d'années après 'en qualité d'Evêque de Rouen. S. Oüen étant mort en 683, comme on l'a dit, tous les citoïens, avec l'agrément du Roi Thierri III, dont Ansbert étoit le Confesseur, l'élurent pour réparer la perte qu'ils avoient faite à la mort d'un si digne Prélat. Leur espérance ne fut point vaine. Le nouvel Evêque après son ordination, qui se fit à Clichi par Lantbert de Lyon, assisté des autres Prélats qui y tenoient alors une assemblée, n'eut pas plutôt pris possession de son Eglise, qu'on y vit fleurir plus que jamais le bon ordre, la doctrine et la pieté. 'En la cinquiéme année de son épiscopat il assembla à Rouen un Concile, où se trouverent deux autres Métropolitains, Radbert de Tours et Regule de Reims, avec treize autres Evêques, quatre Abbés et grand nombre de Prêtres et de Diacres. Mais le malheur des temps nous a privés des actes de cette sainte assemblée. p. 1054 - 1056. n. 22-25. n. 27.

'Cependant un Prélat si cher et si nécessaire à son Eglise, lui fut enlevé. Sur une fausse accusation Pepin Maire du Palais, le relegua au monastere d'Aumont sur la Sambre en Hainaut, où sa présence produisit de merveilleux effets. Son p. 1058. 1059. n. 30-34 | an. l. 18. n. 32.

exil fut d'environ trois ans, au bout desquels Haldulfe Abbé d'Aumont, l'aïant pleinement justifié auprès de Pepin, celui-ci lui accorda la permission de retourner à son Eglise. Mais la mort en prévint l'exécution; et le saint Evêque eut le mérite de mourir dans les liens qu'il portoit pour la justice et l'innocence, le neuviéme de Février 695. p. 1060-1062. n. 38-47. 'Son corps fut ensuite porté à Fontenelle, où il fut enterré près de celui de S. Vandregisile. Peu d'années après Aigrade Moine du même endroit, écrivit sa vie, d'où nous avons tiré ce que nous en rapportons.

p. 1058. n. 32. | not. ib | an. l. 18. n. 24. 'S. Ansbert, pendant son exil à Aumont, composa quelques traités de pieté pour l'édification des Moines ses hôtes. On en loue l'utilité; mais l'Auteur de sa vie qui en parle ainsi, ne nous les fait point autrement connoître. La chronique de Fontenelle fait mention d'un recueil de Questions, adressées par S. Ansbert à un Reclus nommé Siwin. Il y a beaucoup d'apparence que cet écrit n'est point different des traités de pieté. Ce qui porte à le croire, c'est qu'Aigrade parlant de ces traités, dit qu'ils furent particulierement composés pour les personnes qui demeuroient hors l'enceinte du monastere d'Aumont; ce qui convient à des Reclus, à l'un desquels nommément ces traités pouvoient être adressés. Ils subsistoient encore au IX siécle; puisqu'Hardouin Moine de Fontenelle en fit alors une copie. On n'en trouve plus rien aujourd'hui.

L'on a déja observé qu'on n'a point non plus les actes du Concile que S. Ansbert tint à Rouen, et auquel il présida. C'étoit par conséquent un ouvrage qui lui appartenoit plus qu'à tout autre.

Cave. p. 386. 2. 'Cave avertit, que Boston attribue à S. Ansbert Abbé de Fontenelle, le second et le troisiéme des Sermons sur l'Assomtion de la Sainte Vierge, qui portent le nom de S. Ildefonse dans l'édition de ses œuvres, qui parut à Paris en 1576, par les soins de Feuardent. Mais on ne produit point de preuves pour appuïer cette prétention. Seulement il est certain en général, que S. Ansbert aïant fait d'aussi bonnes études, et aïant été aussi attentif qu'on l'a vû, à instruire ses Moines en qualité d'Abbé, puis le peuple de Rouen en qualité de son Evêque, put laisser plusieurs sermons ou homélies de sa façon, quoiqu'on n'en trouve plus aujourd'hui qui portent son nom, soit dans les manuscrits, ou les imprimés.

SAINT CLAUDE,

Evêque de Besançon.

S'il n'y a guéres en France de Saint plus illustre que Saint Claude, il n'en est point aussi dont l'histoire soit plus incertaine et plus embrouillée. De-là tant de différentes opinions au sujet du temps où il a vêcu : opinions qu'il est, ce semble, impossible de concilier, à moins que d'établir deux Evêques de même nom, qui auront gouverné la même Eglise en divers temps. Le sentiment paroîtra nouveau, mais il n'est pas imaginaire. ' Il est certain d'une part, qu'au commencement du VI siécle le Siege de Besançon étoit rempli par un Evêque nommé Claude, comme il conste par les actes des Conciles d'Espaone et III de Lyon. ' Il n'est guéres moins constant de l'autre, que vers la fin du siécle suivant il y avoit sur le même Siege un autre Evêque de même nom, qui le quitta pour se retirer au monastere de Condat. C'est ce que prouvent non-seulement les actes de ce Saint, qui bien que de très-peu d'autorité, peuvent néanmoins ne pas être faux en ce qui regarde le siécle où ils le font vivre ; mais encore la petite histoire de ce monastere, qui contient une liste de ses Abbés jusqu'au IX siécle.

Conc. t. 5. p. 1581. 1585.

Mab. act. t. 2. p. 1065-1068. | an. t. 1. p. 678. 1.

Sur ce principe, ' S. Claude aïant saintement gouverné quelques années l'Eglise de Besançon se retira vers 681, à l'exemple de quelques autres saints Prélats de son temps, au monastere de Condat sous l'Abbé Injuriosus. Celui-ci étant mort, S. Claude d'Evêque devenu Moine, fut contraint de prendre sa place. Il la remplit avec une sagesse éminente jusqu'en 696 qu'il mourut, ' suivant l'opinion de Dom Mabillon, qui nous paroit la plus vraisemblable. ' Il eut pour successeur dans la charge d'Abbé, Rustique reconnu pour Saint, à qui l'on attribue des écrits où l'on voïoit quelle avoit été la sainteté des Moines du Mont Jura sous le gouvernement de S. Claude. C'étoit peut-être la vie de ce Saint, avec la relation de ses miracles, dont il est parlé au même endroit. La perte qu'on en a faite, si cet ouvrage a jamais

an. ib | l. 17. n. 13.

l. 18. n. 44.

p. 678. 1 | act. ib. p. 1068. n. 10.

existé, nous réduit à ignorer l'histoire d'un si grand Prélat. Son corps se conserve encore aujourd'hui en tout son entier dans son monastere, qui en a pris le nom de S. Claude.

Quoique les actes du Saint qui nous restent, ne méritent presque aucune créance, comme on l'a remarqué, l'on peut néanmoins y ajoûter foi 'en ce qu'ils disent de ses écrits; puisque l'Auteur de cette Legende témoigne les avoir vûs. C'étoit un recueil de sermons ou homélies, que le Saint avoit faites aux Moines de Condat, à qui ils avoient beaucoup servi pour avancer dans la perfection religieuse. Le même Auteur en prend occasion de relever le grand fonds d'érudition, 'que toute la Bourgogne admiroit en S. Claude. Il ne paroît plus maintenant nulle part aucun de ces écrits.

a. ibid.

p. 1066. n. 4.

ARCULFE,

Evêque.

Mab. act. B. t. 4. p. 502-522 | Bed. hist. l. 5. c. 16. | de loc. sanc. c. 20.

'Tout ce que l'antiquité nous a conservé touchant la patrie de ce Prélat, se réduit à nous apprendre qu'il étoit Gaulois de nation, et qu'il avoit été ordonné Evêque en France. Il n'est parlé nulle part de l'Eglise qu'il gouverna en cette qualité : ce qui peut porter à croire qu'il n'étoit qu'Evêque régionaire, ou même qu'il n'avoit été élevé à la plenitude du Sacerdoce, que pour le service de quelque monastere. C'est de quoi ce siécle-ci et le suivant nous fournissent plusieurs exemples. On peut voir à ce sujet la préface de Dom Mabillon à la tête du troisiéme volume des actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît, nombre 35 et suivants.

Ibid.

'Le génie d'Arculfe le porta à voïager; et sa pieté dirigeant son inclination, il entreprit de visiter les lieux saints de la Palestine, et les autres endroits que le pélerinage des Fidéles avoit rendus plus célebres. Il se mit en chemin avec un Hermite nommé Pierre, natif de Bourgogne, qui nous est représenté comme aïant une grande connoissance de ces païs, pour les avoir apparemment déja parcourus. Arculfe alla droit à Jerusalem, où il emploïa neuf mois à considérer tous les lieux de dévotion, tant de la ville que des environs. Il alla ensuite faire la même chose dans le reste de la Pale-

stine, jusqu'à Damas et à Tyr. Après avoir ainsi satisfait sa pieuse curiosité, il s'embarqua à Joppé, et passa à Alexandrie en Egypte, puis à l'isle de Créte, et de-là à Constantinople. Comme Arculfe voïageoit en Sçavant plutôt qu'en homme simplement curieux, cette ville impériale le retint par tout ce qu'il y avoit à voir digne de remarque, depuis Pâques jusqu'à Noël. De Constantinople il alla par mer en Sicile, où après avoir vû les feux et autres singularités du mont Gibel, il se rendit à Rome.

'Au bout de quelque temps, le desir de retourner en son païs lui fit reprendre la mer. Mais au lieu d'y aborder, un vent contraire le jetta sur les côtes des isles Britaniques, où après avoir couru divers dangers, 'il aborda à l'isle de Hi en Hibernie. Là il fut accueilli par Adamnam, Abbé d'un monastere célebre dans l'isle, qui fut charmé d'avoir dans sa maison un hôte d'un mérite si distingué, en qui il découvrit un grand fonds d'érudition sacrée, et une connoissance particuliere des lieux saints. Il y a beaucoup d'apparence qu'Arculfe fixa ses courses, et finit même ses jours dans ce monastere. 'Ce qui en fait ainsi juger, est la qualité que lui donne quelquefois Adamnam, en le nommant *nôtre frere Arculfe* : qualité qui semble supposer que nôtre Prélat fut agrégé à cette communauté, comme il l'avoit été à celle pour laquelle il avoit été ordonné Evêque.

Bed. de loc. sanc. ibid.

hist. ibid. c. 16.

Mab. act. ibid. p. 507. n. 13.

'Dès les premiers jours qu'Arculfe fut arrivé à Hi, Adamnam qui étoit homme de Letres, l'engagea à lui raconter par ordre tout ce qu'il avoit vû de plus remarquable dans ses voïages. A mesure qu'Arculfe lui en faisoit la relation, Adamnam la rédigeoit par écrit; et il en forma ainsi un ouvrage divisé en trois livres, que nous avons encore. On voit par-là que cet ouvrage appartient encore plus à Arculfe, qu'à Adamnam, quoiqu'il porte plus communément le nom de ce dernier. C'est ce que le vénérable Bede reconnoît disertement en ces termes : *cujus Auctor erat*, dit-il, *docendo ac dictando Galliarum Episcopus Arculfus*. 'Il fut écrit tout au plus tard en 698; puisqu'Adamnam le présenta cette même année à Alfrid Roi de Northumbre. Il fut aussi-tôt répandu dans le public, et devint fort célebre dans les siécles postérieurs. 'Bede qui n'en parle qu'avec éloge, en a fait non-seulement un précis qu'il a inséré dans son histoire ecclésiastique, mais il en a aussi tiré le fonds de son petit traité des lieux saints.

p.503.pr | Bed.ib.

Bed.ib. | Mab. an. l. 18. n. 65.

Bed.ib. c.17.18 | de loc. sanc.p.363-371.

Sig. Scri. er. 64. | Mell. c. 29. | Trit. Scri. c. 237 | Mir. Auct. 1 197.

Sigebert, l'Anonyme de Molk. Trithéme et les autres Ecrivains en ce genre, qui les ont suivis, font mention de cet ouvrage, presque tous sous le nom d'Adamnam, peu sous celui d'Arculfe. L'Anonyme de Molk rapporte même en entier l'extrait qu'en donne Bede dans son histoire.

Mab. act. ibid. p. 501.

Mir. ib. | Cave. p. 389. 1.

Lab. bib. nov. t. 1. p. 667. 668.

Mab. ibid. p. 501. 522.

On trouve dans cet ouvrage beaucoup de choses qui méritent de n'être pas ignorées. Jacques Gretser Jesuite Allemand en publia une édition à Ingolstad en 1619, dans laquelle il a mis à côté du texte le traité des lieux saints par Bede. Le Mire et Cave après lui, font honneur de cette édition à Serarius, mais c'est par erreur. Elle est fort rare en France; et l'on auroit eu obligation au Pere Labbe, s'il avoit publié l'ouvrage entier, lorsqu'il en donna la petite préface avec le nombre des chapitres de chaque livre et l'épilogue. La rareté de cet écrit détermina Dom Mabillon à la faire réimprimer dans l'appendice du quatriéme volume de son recueil des actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît. Son édition est faite sur celle de Gretser et deux manuscrits, au moïen desquels on l'a rendue plus parfaite que la premiere. On y a rétabli une des quatre figures qu'Arculfe avoit fait entrer dans sa relation et dont Gretser ne donne que trois seulement.

EVANCE,

Abbé de Troclar.

On a déja parlé de l'écrit,[1] qui donne occasion à cet article. C'est une lettre dogmatique sous le nom d'Evance Abbé. contre certaines personnes qui soûtenoient. qu'on ne doit point manger du sang des animaux, parce qu'il est impur, quoiqu'elles regardassent autrement leur chair, et qu elles en mangeassent sans scrupule. Cette erreur étoit particulierement repandue en Espagne, aux environs de Saragoce, comme le porte la letre. On a vû que presque tous nos Critiques l'attribuent à Evance Evêque de Vienne, mort en 586. Mais c'est ce qui ne se peut soûtenir, comme on l'a observé en passant. On y cite en effet le Pastoral de S. Gré-

Mab. act. B. t. 2. p. 540. n. 4.

1. Voïez l'article d'Evance Evêque de Vienne, sur la fin du VI siécle.

goire Pape, à qui l'on donne la qualité de Saint, qui suppose qu'il n'étoit plus au monde : circonstances qui ne peuvent convenir au temps d'Evance de Vienne.

Le Cardinal d'Aguirre qui rejette ce sentiment avec raison, en établit un autre qui tend à donner cette letre à Evance Archidiacre de Tolede, homme de Letres, qui fleurissoit vers l'an 630. Il faut avouer que cette circonstance, et celle qui regarde les personnes pour qui la letre fut écrite, favorisent beaucoup le sentiment de ce docte Cardinal. Mais il se trouvera toujours combattu par le titre de la lettre même, qui suivant les manuscrits sur lesquels elle a été imprimée, l'attribue non à un Archidiacre, mais à un Abbé.

Conc. Hisp. t. 3 p. 86. 87.

C'est ce qui a porté Dom Mabillon à croire que l'Auteur de cette letre n'est autre qu'Evance Abbé de Troclar au diocèse d'Albi, célebre dans la vie de sainte Sigolene Abbesse au même endroit, où il y avoit un monastere double, l'un pour des Moines, l'autre pour des Vierges. Tout concourt à affermir cette opinion, déjà autorisée par le titre de la letre. Evance Abbé de Troclar vivoit à la fin du VII siécle, temps auquel elle appartient ; il étoit à portée d'avoir des relations du côté de Saragoce, puisque l'Albigeois où il faisoit sa résidence, se trouvoit dans le voisinage des provinces des Gaules soûmises aux Visigots d'Espagne jusqu'à Charles Martel ; enfin il paroît qu'on cultivoit les letres dans son monastere, puisqu'un Moine de la maison écrivit peu après la vie de sainte Sigolene.

Mab. ibid. p. 340. n. 4 | 545. n. 16. | an. l. 18. n. 42.

L'écrit en question a été d'abord mis au jour sur un manuscrit de S. Gal, dans le cinquiéme volume du recueil de Canisius. De-là il est passé dans la Bibliothèque des Peres, et enfin dans la collection des Conciles d'Espagne par le Cardinal d'Aguirre. L'Auteur s'y montre parfaitement instruit de l'Ecriture sainte, et fort versé dans la lecture des Peres de l'Eglise. Il y prouve fort bien qu'on peut sans nul scrupule manger du sang des animaux, comme l'on mange de leur chair, et qu'en user autrement ce seroit introduire une espece de judaïsme dans la religion chrétienne.[4]

Canis. t. 5. p. 553. 557. | Bib. PP. t. 11. p. 1092. 1093. | Conc. Hisp. ib. p 87. 88.

DEFENSEUR,

MOINE DE LIGUGÉ.

Mab. an. l. 21. n. 12.

DEUX époques nous déterminent à placer ici cet Ecrivain. ʹLa premiere se prend de l'ouvrage qu'il a laissé à la postérité, où entre les Auteurs dont il s'est servi, il n'en cite point de plus récent que S. Isidore de Seville, mort vers

t. 2. p. 704. §. 23.

l'an 636. ʹL'autre époque se tire encore du même ouvrage, où Défenseur témoigne avoir été élevé et instruit par Ursin,

l. 17. n. 30.

ʹqui n'est autre que le Prieur ou Abbé du même nom, qui a écrit une des vies de S. Leger Evêque d'Autun, dix-sept à dix-huit ans avant la fin de ce siécle, comme on l'a dit en son lieu. C'est donc sur un légitime fondement que nous assignons à nôtre Auteur le temps marqué ; et quoiqu'il ait pû vivre jusques dans le siécle suivant, il nous paroît que ce seroit

l. 21. n. 12.

le renvoïer trop loin, ʹque de ne le placer avec Dom Mabillon que vers 732.

t. 2. p. 704. §. 23.

ʹDéfenseur aïant embrassé la vie monastique à Ligugé près de Poitiers, comme il le dit lui-même, fit de l'étude une de ses principales occupations. Il se rendit si habile, qu'il mérita de porter la qualité de Grammairien, qu'on donnoit anciennement à ceux qui avoient de la Literature. Il s'appliqua surtout à la lecture des Peres de l'Eglise, et de l'avis d'Ursin qui dirigeoit ses études, il en recueillit les endroits qui lui parurent les plus édifiants ; et les rapportant à certains chefs, il en forma un livre qu'il intitula : *Scintillarum, seu Sententiarum catholicorum Patrum*, Recueil d'Etincelles ou de Sentences tirées des Peres orthodoxes.

Ibid.

ʹRendant compte de son dessein dans une petite préface qui se lit à la tête de l'ouvrage, il dit qu'il l'a entrepris pour épargner à ses lecteurs la peine de lire un grand nombre de volumes. Qu'il a eu soin de recueillir dans le sien tout ce qu'ils pourroient souhaiter sur les matieres qu'il entreprend d'y traiter. Que pour éviter d'être taxé d'imposture, et de peur qu'on ne regardât son ouvrage comme apocryphe, il a été attentif à marquer à chaque sentence le nom du Pere

l. 21. n. 12.

dont il l'a prise. ʹCes sentences sont ordinairement fort cour-

tes; et les Peres qu'il cite sont S. Clement, Origene, S. Cyprien, S. Basile, S. Augustin, Eusebe qui semble être celui d'Emese, ou plutôt l'Auteur à qui l'on a donné ce nom, un certain Joseppe que l'on ne connoît guères d'ailleurs, S. Césaire, S. Grégoire Pape, S. Isidore de Seville, et les vies des Peres. L'ouvrage est tout de morale, et divisé en quatre-vingt chapitres, ' ou seulement soixante-dix, suivant d'autres manuscrits. L'Auteur y traite des principales vertus chrétiennes, comme la charité, la patience, l'amour de Dieu et du prochain, l'humilité. On voit par sa préface qu'il étoit bien instruit de la doctrine de S. Augustin, et qu'il avoit beaucoup de modestie. Son style est dur, embarrassé, obscur et quelquefois barbare.

Spic. t. 4. p. 484.

' Sixte de Sienne qui avoit lû cet ouvrage, puisqu'il en rapporte les premiers mots, ne laisse pas d'en parler avec éloge. Dès le commencement du IX siécle il se trouvoit sans nom d'Auteur dans la Bibliothéque de S. Riquier en Ponthieu. ' Dom Mabillon en aïant recouvré un exemplaire manuscrit dans celle du Montcassin, en a fait imprimer la préface dans l'appendice du second tome de ses annales. Il semble supposer que l'ouvrage n'a jamais été mis sous la presse. ' Cependant Possevin en marque trois éditions differentes : l'une faite à Anvers chez Stelsius en 1550, l'autre à Venise à l'enseigne de l'Espérance, c'est-à-dire chez Barthelemi de Albertis, en 1552, et la troisiéme à Cologne en 1554. Il faut que ces éditions soient rares; car nous ne les trouvons point ailleurs. (XXXV).

Six. bib l. 4. p. 24. 2.

Mab. mus. it. t., p. 128. | an. t. 2. p. 704. §. 23.

Poss. app. t. 1. p. 387. 680.



TABLE CHRONOLOGIQUE.

An de J.C.

501. Les Ecoles épiscopales et monastiques se soûtiennent encore avec quelque vigueur. Celle du monastere de Condat est surtout célebre sous la direction de Viventiole depuis Evêque de Lyon. Gondebaud Roi de Bourgogne fait de nouvelles Loix pour le gouvernement de ses Etats. S. Ennode compose la vie du B. Antoine solitaire de Lerins. S. Avite de Vienne prend la défense du Pape Symmaque contre l'Antipape Laurent. S. Césaire est ordonné Evêque d'Arles.

502. Il se glisse dans les Letres une fausse éloquence, un mauvais goût, qui fait donner dans l'extraordinaire et le merveilleux. Gondebaud Roi de Bourgogne publie encore de nouvelles Loix pour la police de son roïaume. Naissance de Florien, depuis Abbé de Roman-Moutier au diocese d'Avenche.

503. S. Ennode Diacre de l'Eglise de Pavie, compose la défense du Pape Symmaque. S. Avite de Vienne écrit aussi en faveur du même Pontife.

504. Héracle depuis Evêque de Trois-Châteaux, se distingue par son zéle pour la foi et par son éloquence, à la Cour de Gondebaud Roi des Bourguignons. On se porte à diverses superstitions, toutes filles de l'ignorance. On fait en particulier beaucoup d'usage du sort des Saints.

505. Mort de S. Eugene de Carthage à Albi. Un Auteur anonyme écrit les actes de S. Peregrin premier Evêque d'Auxerre. S. Césaire d'Arles est exilé à Bordeaux par Alaric, Roi des Visigots.

506. S. Césaire d'Arles est rappelé de son exil. Annien Chancelier d'Alaric, roi des Visigots en Espagne, qui regnoit aussi sur quelques provinces des Gaules, publie à Aire en Aquitaine le Code Théodosien, que ce Prince avoit fait recueillir pour les Romains ses sujets. Un Auteur anonyme compose au mois de Mars la vie de S. Marcellin premier évêque d'Embrun. Concile d'Agde le onziéme de Septembre. S. Césaire d'Arles y préside. Ecrit à saint Rurice de Limoges l'unique letre qui nous reste de lui. S. Remi de

de Reims écrit à Clovis, et lui donne des avis pour regner chrétiennement.

507. Il se tient un Concile à Toulouse, dont on a perdu les actes. Mort de S. Rurice l'ancien Evêque de Limoges. Clovis I défait les Visigots près de Poitiers. Ecrit une letre circulaire à tous les Evêques de son roïaume. S. Ennode encore Diacre, prononce le panégyrique de Théodoric Roi des Ostrogots.

508. Mort de Sedatus Evêque de Nîmes, dont il nous reste quelques letres.

509. S. Ennode compose la vie de S. Epiphane Evêque de Pavie. Naissance de S. Firmin Evêque d'Usez.

510. Mort de S. Eugende Abbé de Condat, le premier de Janvier. Un Ecrivain anonyme compose un traité sur le modéle de celui de S. Cyprien intitulé, Des témoignages. Un autre Anonyme Moine de Lerins fait l'éloge de S. Venance. Ordination de S. Viventiole Evêque de Lyon.

511. I Concile d'Orleans le dixiéme de Juillet. Mort de Clovis I Roi des François, le vingt-septiéme de Novembre. Son roïaume est partagé entre ses quatre fils, Thierri, Clodomir, Childebert et Clotaire. S. Ennode est élû Evêque de Pavie.

512. S. Avite de Vienne écrit la troisiéme letre de son recueil, la plus longue de toutes contre les Eutychiens. S. Remi de Reims écrit aussi la troisiéme letre entre celles qui nous restent de lui. S. Césaire d'Arles acheve de bâtir son monastere de filles, et écrit une Regle en leur faveur. Naissance de S. Felix, depuis Evêque de Nantes.

513. Elpide ancien Diacre de l'Eglise de Lyon, brille à la Cour de Théodoric Roi des Ostrogots par son habileté dans l'art de la Médecine. S. Césaire d'Arles est exilé à Ravenne, d'où il est renvoïé aussi-tôt. Il en prend occasion d'aller à Rome. Naissance de saint Yrier, depuis Abbé en Limousin.

514. Un Moine Anonyme de Condat écrit les vies de S. Romain, de S. Lupicin et de S. Eugende. Travaille sur la Regle du monastere d'Agaune. Messien Sécretaire de S. Césaire d'Arles et Giles Abbé, font le voïage de Rome, et présentent au Pape Symmaque une requête en faveur des droits de l'Eglise d'Arles.

515. Mort de S. Maixent Abbé en Poitou, Auteur d'une vie de S. Vivence qui n'existe plus. S. Ennode de Pavie est député en Orient pour la réunion de l'Eglise. Ecole publique à Lyon sous la direction du Rhéteur Viventiole.

516. Mort de Gondebaud Roi des Bourguignons. On cultive avec

succès les Letres au monastere de Reomé au diocèse de Langres.
517. Sigismond Roi de Bourgogne fait quelques aditions aux Loix de sa nation. Assemblée d'Evêques à Agaune. S. Avite de Vienne y prononce une homelie qui est perdue. S. Viventiole de Lyon s'y trouve. Concile d'Epaone. S. Avite y préside. III Concile de Lyon. S. Viventiole, qui avoit assisté à celui d'Epaone, y préside. S. Ennode de Pavie est député une seconde fois en Orient pour les besoins de l'Eglise.
518. Parthenius est envoïé en ambassade près de Théodoric Roi des Ostrogots. Il lie à Ravenne amitié avec le Poëte Arator, et lui inspire du goût pour les Poësies chrétiennes.
519. Naissance de sainte Radegonde depuis Reine de France.
520. Mort de S. Viventiole Evêque de Lyon. S. Gildas passe dans l'Armorique, et y établit le monastere de Ruis, qui porte aujourd'hui son nom.
521. Mort de S. Ennode Evêque de Pavie. Naissance de S. Ferreol, depuis Evêque d'Usez.
522. Ecole publique au monastere du Vigeois en Limousin, sous Sebastien Abbé du même endroit.
523. S. Cyprien est fait Evêque de Toulon. L'Ecole Cathédrale d'Arles devient célebre sous l'épiscopat de S. Césaire.
524. Fauste Moine d'Agaune écrit la vie de S. Severin Abbé de ce monastere. S. Césaire d'Arles y assemble un Concile de treize Evêques, où il préside. S. Cyprien de Toulon y assiste. Ordination d'Héracle Evêque de Trois-Châteaux, sur la fin de cette année.
525. Mort de S. Avite Evêque de Vienne, le cinquiéme de Février. S. Nicet, depuis Evêque de Treves et alors Abbé, écrit ses traités sur les veilles des serviteurs de Dieu, et les avantages de la psalmodie. Naissance de Gontran Roi de France.
526. Un Clerc anonyme de l'Eglise de Valence écrit la vie de saint Apollinaire Evêque du lieu.
527. Concile de Carpentras. S. Césaire d'Arles y préside. S. Cyprien de Toulon et Héracle de Trois-Châteaux s'y trouvent en personne. Ordination de S. Nicet Evêque de Treves.
528. Severus Melior Felix enseigne la rhétorique à Clermont en Auvergne. S. Firmin se retire près de S. Rorice Evêque d'Usez, où il est formé au ministere ecclésiastique. Naissance de S. Veran depuis Evêque de Cavaillon.
529. II Concile d'Orange sur la grace. S. Césaire d'Arles y préside. En envoïe le résultat à Rome pour en avoir la confirmation. S. Cyprien de Toulon et Héracle de Trois-Châteaux y assistent. III Con-

cile de Valence sur le même sujet. S. Cyprien de Toulon s'y distingue. II Concile de Vaison. S. Césaire y préside encore. S. Cyprien et Héracle s'y trouvent aussi. Radegonde jeune Princesse de Thuringe est faite prisonniere par les François. L'Empereur Justinien publie son Code, qui devient d'une grande utilité pour les Gaulois qui suivent le Droit Romain.

530. Naissance de Fortunat, depuis Evêque de Poitiers. Le Pape Boniface II écrit à S. Césaire d'Arles, et confirme le II Concile d'Orange. Un Auteur anonyme écrit la vie de sainte Génévieve Patrone de Paris. S. Gildas écrit sa plainte sur la ruine et les désordres de la grande Bretagne.

531. Ecole célebre à Chartres, sous la direction du Prêtre Chermire. S. Laumer depuis Fondateur et premier Abbé de Courgeon, y est instruit dans les letres.

532. Mort de S. Eleuthere Evêque de Tournai, le vingtiéme de Février. Evemere Evêque de Nantes écrit à S. Troïen de Saintes, qui lui répond par une letre que nous avons encore. Naissance du B. Marius, depuis Evêque d'Aventique.

533. Mort de S. Remi Evêque de Reims, le treiziéme de Janvier. On écrit presque aussi-tôt sa vie qui est perdue, mais dont Fortunat de Poitiers fit environ cinquante ans après un abrégé qui nous reste. II Concile d'Orleans. S. Germain, depuis Evêque de Paris, est ordonné Diacre. L'Empereur Justinien publie le Digeste, qui passe à l'usage de ceux qui dans les Gaules se gouvernoient selon le Droit Romain. Ses Instituts qui lui servent d'introduction, le suivent de près.

534. Mort d'Elpide, ancien Diacre de l'Eglise de Lyon, dont on a quelques poësies de pieté. Severus Melior Felix Rhéteur, publie une nouvelle édition de Capella. Thierri I Roi de France, à qui l'on attribue quelques Loix, meurt, et Théodebert son fils regne à sa place. L'Empereur Justinien donne une édition plus parfaite de son Code.

535. Un Auteur anonyme de Valence dans la Viennoise, écrit les actes des SS. Felix, Fortunat, Achillée, Ferreol et Ferrution Martyrs, disciples de S. Irenée de Lyon. I Concile de Clermont. S. Nicet de Tréves s'y trouve en personne. Un autre Ecrivain anonyme compose la vie de sainte Pusine vierge en Champagne.

536. Un Clerc anonyme de l'Eglise de Troïes écrit les actes du martyre de S. Patrocle. S. Germain Evêque de Paris dans la suite, est fait Prêtre, puis Abbé de S. Symphorien à Autun.

537. Ordination de S. Firmin Evêque d'Usez, sur la fin de l'année.

Saint Yrier est envoïé à la Cour de Théodebert, qui en fait son Chancelier.

538. III Concile d'Orleans. S. Léon de Sens y assiste en personne. L'Eglise Gallicane se fait une grande réputation par la sainteté et le sçavoir des Evêques qui la gouvernent.

539. S. Fridolin, dont on fait un Auteur ecclésiastique, se retire en France, où il exerce en divers lieux le ministere de la parole.

540. Mort de S. Calais Abbé au Maine, sous le nom de qui l'on a quelques fausses pieces. Un Auteur anonyme écrit la vie de S. Eptade Prêtre et Solitaire dans le Morvan. Un autre Anonyme compose celle de S. Guimgalois premier Abbé de Landevenac dans l'Armorique. Naissance de Chilperic I Roi de France.

541. IV Concile d'Orleans. Entre les Evêques les plus connus qui le composent, on voit paroître S. Cyprien de Toulon, S. Firmin d'Usez et Héracle de Trois-Châteaux. S. Léon de Sens écrit au Roi Childebert la letre qui nous reste de lui.

542. Naissance de S. Colomban, depuis Abbé de Luxeu, et l'un des plus illustres Instituteurs de l'Ordre monastique en France. Mort d'Héracle Evêque de Trois-Châteaux, et de S. Césaire d'Arles, le vingt-septiéme d'Août.

543. S. Maur disciple de S. Benoît est envoïé en France, où Fauste Auteur de sa vie l'accompagne. S. Cyprien de Toulon, S. Firmin d'Usez, et les autres écrivent la vie de S. Césaire d'Arles. Florien Abbé de Roman-Moutier écrit sa premiere letre à S. Nicet de Tréves.

544. Le Poëte Arator adresse son poëme sur les actes des Apôtres à Parthenius, afin qu'il le répande dans les Gaules. Il en use de même à l'égard de Florien Abbé de Roman-Moutier. Naissance de saint Grégoire depuis Evêque de Tours, le trentiéme de Novembre.

545. Ordination de S. Aurelien Evêque d'Arles. S. Fridolin fixe sa demeure à Poitiers, et est fait Abbé de S. Hilaire. Eusebe est élévé sur le Siege épiscopal d'Antibe.

546. Mort de S. Cyprien Evêque de Toulon. L'Eglise de Vienne est successivement gouvernée par d'habiles Evêques.

547. Mort de S. Gilles Abbé au diocèse de Nîmes. Les Moines commencent à substituer au travail de la campagne les occupations d'écrire et de copier des livres.

548. Mort de S. Léon Evêque de Sens, et de Théodebert I Roi de France. S. Aurelien d'Arles établit un monastere d'hommes dans sa ville épiscopale, et compose une Regle en sa faveur. Ordination de Mapinius Evêque de Reims.

549. V Concile d'Orleans. S. Aurelien d'Arles, S. Nicet de Treves et S. Firmin d'Usez s'y trouvent en personne. II Concile de Clermont où se trouve encore S. Nicet. S. Aurelien écrit au Pape Vigile au sujet des trois Chapitres. Etablit un autre monastere à Arles pour des filles, et lui donne une Regle particuliere. Florien Abbé de Roman-Moutier écrit sa seconde letre à S. Nicet de Treves. Ordination de S. Felix Evêque de Nantes, et de Prétextat de Rouen sur la fin de l'année.

550. Mort de S. Aubin Evêque d'Angers, le premier jour de Mars. Environ trente ans après Fortunat écrit sa vie. On tient un Concile à Toul, dont on n'a plus les actes. On écrit la Regle du monastere de Ternat au diocèse de Lyon. Le pape Vigile fait réponse à S. Aurelien d'Arles.

551. Naissance de Dyname, depuis Gouverneur de Provence et homme de Letres, et de S. Gal qui devint le plus célebre disciple de S. Colomban. S. Aurelien d'Arles meurt à Lyon le seiziéme de Juin. II Concile de Paris. S. Nicet de Treves et S. Firmin d'Usez s'y trouvent présents. Autre Concile à Toul, dont on a perdu les actes. S. Nicet de Treves y préside. Mapinius de Reims refuse de s'y trouver et en écrit les raisons à S. Nicet.

552. Naissance de S. Bertchran depuis Evêque du Mans. S. Seine établit de bonnes études dans son monastere.

553. Un Auteur anonyme écrit la vie de S. Maixent Abbé en Poitou. Mort de S. Firmin Evêque d'Usez. S. Ferreol son neveu lui succede.

554. VII Concile d'Arles. Eusebe d'Antibe y assiste.

555. Mapinius de Reims écrit à Villicus de Metz sa seconde letre. Ordination de S. Germain Evêque de Paris. Exil de S. Ferreol Evêque d'Usez.

556. S. Fortunat Evêque en Lombardie quitte son païs, et se retire en France. Sainte Radegonde fonde un monastere de filles à Poitiers.

557. III Concile de Paris. S. Prétextat de Rouen, S. Germain de Paris, et S. Felix de Nantes y assistent. S. Ferreol d'Usez est rappellé de son exil, et renvoïé à son Eglise. Il y tient peu après un synode. Sainte Radegonde écrit à sainte Césarie Abbesse à Arles, pour avoir la Regle de S. Césaire. Réponse de sainte Césarie.

558. Un Anonyme Moine de Mici ou S. Maximin près d'Orleans, écrit la vie de S. Avite Abbé de son monastere et de celui de Piciac. Mort de Childebert I Roi de France, le vingt-troisiéme de Decembre.

559. S. Germain de Paris fait un voïage à Poitiers pour consoler sainte

Radegonde. Y tient sur les fonts de baptême S. Bertchran, depuis Evêque du Mans. S. Fridolin quitte Poitiers, et se retire dans le roïaume d'Austrasie, où il établit plusieurs monasteres. S. Germain de Paris fait la dédicace de l'Eglise qui porte aujourd'hui son nom, à la fin de cette année.

560. Hunibalde Historien, écrit son histoire fabuleuse de la Nation Françoise. Un autre Auteur anonyme compose les actes de sainte Foi et de S. Caprais Martyrs à Agen. Mort de sainte Césarie Abbesse de S. Jean à Arles, dont il nous reste une belle letre à sainte Radegonde. Clotaire I publie une Ordonnance générale pour l'observation de la justice. Ordination de S. Domnole Evêque du Mans.

561. Mort de Clotaire Roi de France. Charibert, Gontran, Chilperic et Sigebert ses fils, regnent à sa place.

562. S. Nicet écrit à Glodosinde, Reine des Lombards, une letre qu'on a encore.

563. Il se tient un Concile à Saintes, dont les actes sont perdus. S. Ferreol Evêque d'Usez, établit un monastere d'hommes, et compose une Regle en sa faveur.

564. Fortunat Evêque Italien, retiré en France, écrit la vie de S. Marcel de Paris, et le premier livre de celle de S. Hilaire de Poitiers. Gogon Maire du Palais de Sigebert, brille à la Cour de ce Prince par sa sagesse, ses lumieres, son sçavoir.

565. Mort de S. Gildas, premier Abbé de Ruis, le vingt-neuf de Janvier. Le Poëte Fortunat quitte l'Italie et se retire en France, où après avoir passé quelque temps à la Cour d'Austrasie, il va à Tours et de Tours à Poitiers où il fixe sa demeure. Mort de S. Paterne Evêque d'Avranches. Au bout de quelques années le même Fortunat écrit sa vie. S. Nicet Evêque de Treves, écrit à l'Empereur Justinien pour le retirer de l'hérésie. Privilege de S. Germain de Paris en faveur du monastere qui porte son nom.

566. IV Concile de Lyon et II de Tours. A celui-ci se trouvent S. Prétextat de Rouen, S. Germain de Paris, S. Félix de Nantes et S. Domnole du Mans. Sainte Radegonde écrit à ce Concile une letre qui est perdue. Réponse de la plûpart des Evêques à la Sainte. Quatre d'entre eux adressent une letre circulaire à la province de Tours. Mort de S. Nicet Evêque de Treves, le cinquiéme de Décembre.

567. Eusebe Evêque d'Antibe écrit l'histoire de la translation des SS. Vincent, Oronce, Victor, Martyrs de Girone.

568. S. Fridolin Abbé de S. Hilaire, se retire en Allemagne, et y meurt quelque temps après.

569. Ordination de S. Aunacaire Evêque d'Auxerre. Mort de S. Fortunat Evêque Italien retiré en France.

570. Ordination de Mererius Evêque d'Angoulême. Sainte Radegonde reçoit de l'Empereur Justin le jeune une particule considérable de la vraie croix. Fortunat Poëte Italien retiré à Poitiers depuis peu, prend de cet événement occasion de composer des hymnes et d'autres pieces de poësie.

571. Mort d'Eusebe Evêque d'Antibe. S. Domnole du Mans fait la dédicace de l'église de S. Vincent à un des fauxbourgs de la ville. S. Germain de Paris se trouve à la cérémonie. Naissance de Childebert II Roi de France, le saint jour de Pâque.

572. Mort de Mapinius Evêque de Reims. S. Domnole du Mans fait son testament qu'on a encore. S. Yrier Abbé en Limousin fait aussi le sien, qui nous a été conservé.

573. IV Concile de Paris. S. Germain Evêque du lieu, S. Felix de Nantes, et S. Aunacaire d'Auxerre s'y trouvent entre les autres prélats. Papole de Chartres y présente une requête contre Promote, ordonné Evêque de Dun dans son diocèse. Ordination de S. Grégoire Evêque de Tours, le vingt-deuxiéme d'août.

574. S. Germain de Paris écrit à la Reine Brunehaut la belle letre que nous avons de lui. Ordination d'Evance Evêque de Vienne.

575. Fortunat compose son poëme sur la vie de S. Martin de Tours, et presque aussi-tôt le second livre de la vie de S. Hilaire de Poitiers. Ordination de Theodore Evêque de Marseille, et du B. Marius Evêque d'Avenches.

576. Ecole publique au monastere de S. Domnole du Mans au-delà de la Sarte, connu depuis sous le nom de S. Pavin. Mort de S. Germain Evêque de Paris le vingt-huitiéme de Mai. Fortunat écrit sa vie, quelques années après. Le Roi Chilperic fait son épitaphe. Mererius Evêque d'Angoulême meurt de poison. Childebert II est proclamé Roi.

577. Il se tient un Concile à Paris dans la cause de Prétextat de Rouen; mais on en a perdu les actes. Ce Prélat est envoïé en exil, où il s'occupe à composer des prieres pour enrichir la Liturgie Gallicane. S. Grégoire de Tours se trouve à ce Concile de Paris, où il est le seul qui prend la défense de Prétextat. Gogon Maire du Palais écrit plusieurs letres qui nous ont été conservées. On commence en France à faire usage des Canons Apostoliques.

578. Mort de Florien Abbé de Roman-Moutier, et peut-être aussi de Lerins, dont il nous reste quelques letres. Nouveaux degrés de dépérissement dans la Literature.

579. Concile à Châlons sur Saone, dont on n'a plus les actes. Autre Concile à Saintes, dont les actes sont aussi perdus. Un Ecrivain anonyme fait le recueil des Formules Angevines.

580. Concile de Brenne contre S. Grégoire de Tours, dont on a perdu les actes. Un Auteur anonyme écrit la vie de S. Melaine Evêque de Rennes. Le Roi Chilperic fait un traité sur le mystere de la Trinité, où il donne dans les erreurs de Sabellius. S. Grégoire de Tours et S. Salvius d'Albi l'en reprennent, et l'y font renoncer.

581. Mort de S. Ferreol Evêque d'Usez, le quatriéme de Janvier. Dyname est fait gouverneur de Provence. I Concile de Mâcon. Evance de Vienne, et S. Aunacaire d'Auxerre s'y trouvent entre plusieurs autres Prélats. Mort de S. Domnole Evêque du Mans, le premier jour de Décembre. Le B. Marius finit sa Chronique abrégée.

582. Mort de S. Felix Evêque de Nantes, le sixiéme de Janvier. Etienne Prêtre Africain, retiré à Auxerre, travaille à l'histoire de S. Amateur Evêque du lieu. Ecole célébre à Gap sous l'Evêque S. Arige. On y vient d'Italie étudier les Letres.

583. Naissance de S. Sulpice, surnommé le Pieux, depuis Evêque de Bourges. Mort de Gogon Maire du Palais sous Childebert II. V Concile de Lyon. Evance de Vienne s'y trouve avec les autres Evêques. On prend quelque goût pour les vers acrostiches.

584. Fortunat écrit la vie de S. Severin Evêque, et quelques autres, comme celle de S. Amant de Rodès. Naissance de Clotaire II Roi de France, vers le mois de Mai. Mort de Chilperic I son pere, vers l'automne. IV Concile de Valence. Evance de Vienne y paroît entre les autres Prélats de l'assemblée. S. Prétextat de Rouen est tiré de son exil et rendu à son Eglise. S. Grégoire de Tours publie la premiere édition de son histoire. Childebert II est déclaré majeur à l'âge de quatorze ans.

585. S. Colomban quitte les isles Britanniques et vient en France, où il choisit d'abord les déserts de Voge pour sa retraite. S. Gal l'y accompagne. II Concile de Mâcon. Evance de Vienne, S. Prétextat de Rouen, S. Aunacaire d'Auxerre, S. Veran de Cavaillon, Marius d'Avenches s'y trouvent avec plusieurs autres Prélats. On y examine les prieres que Prétextat avoit composées. Ordonnance du Roi Gontran pour affermir le culte de Dieu. S. Grégoire de Tours est envoïé en ambassade par ce Prince vers Childebert son neveu.

586. S. Bertchran est ordonné Evêque du Mans. Mort d'Evance Evêque

que de Vienne, à qui on attribue un écrit qui n'est pas de lui. Autmonde Evêque de Toul écrit la vie de S. Evre un de ses prédecesseurs.

587. S. Bertchran du Mans est envoïé de la part du Roi Gontran en ambassade vers les Bretons. S. Veran de Cavaillon leve des fonts baptismaux Thierri fils du Roi Childebert II. Mort de sainte Radegonde Reine de France, Religieuse à Poitiers, le treizième d'Août. S. Grégoire de Tours fait ses obséques, et Fortunat écrit sa vie presque aussi-tôt. Au bout de quelques années Baudonivie Religieuse de Sainte Croix y fait un supplément. Auremond est fait Abbé de Mairé en Poitou. Ecrit peu de temps après la vie de S. Junien son prédécesseur.

588. Concile à Clermont en Auvergne, dont les actes sont perdus. Januarin Moine du monastere des Apôtres à Arles, compose en vers acrostiches l'épitaphe de S. Florentin premier Abbé du lieu. Fredegonde fait assassiner S. Prétextat Evêque de Rouen. Childebert envoïe S. Grégoire de Tours en ambassade près de Gontran son oncle. Naissance de S. Eloi, Evêque de Noïon dans la suite.

589. Fauste, Auteur de la vie de S. Maur, quitte la France et retourne en Italie. Concile à Sourci, dont on n'a plus les actes. I Concile de Narbone. Sedatus de Beziers y assiste. Concile à Poitiers dans l'affaire des Religieuses de Sainte Croix. Les Evêques du Concile écrivent à ceux qui se trouvoient près du Roi Gontran. Ceux-ci leur font réponse. S. Aunacaire d'Auxerre, S. Veran de Cavaillon et S. Bertchran du Mans sont du nombre.

590. S. Aunacaire d'Auxerre tient un Synode, où il fait plusieurs reglements. S. Colomban établit le célébre monastere de Luxeu. Concile sur les confins des diocèses de Clermont, de Gabales et de Rodès, dont les actes ne subsistent plus. Autre Concile à Poitiers, au sujet des troubles de Sainte Croix. S. Grégoire de Tours y assiste. On tient un autre Concile à Metz contre Gilles de Reims, où sont terminés les troubles de Sainte Croix de Poitiers. Mort de S. Veran Evêque de Cavaillon. Un Clerc anonyme de Chartres écrit la vie de S. Lubin Evêque du lieu.

591. Un autre Clerc anonyme de l'Eglise de Lyon écrit la vie de S. Nizier son Evêque. Mort de Sedatus Evêque de Beziers, dont on a quelques homélies. Mort de S. Yrier Abbé en Limousin, dont un Moine anonyme écrit peu de temps après la plus courte vie que nous avons de lui.

592. Un Auteur anonyme écrit la vie de S. Seine Abbé. Naissance de S. Donat, depuis Evêque de Besançon. On continue de culti-

ver les Letres avec quelque réputation au monastere d'Ansion, aujourd'hui S. Jouin en Poitou.

593. Dyname en relation de letres avec le Pape S. Grégoire le Grand. Se charge de l'administration du patrimoine de S. Pierre en Provence.

594. Mort de Gontran Roi de France le vingt-huitiéme de Mars. Théodore Evêque de Marseille le suit de près. S. Grégoire de Tours met la derniere main à son histoire, et fait un voïage à Rome. Childebert II hérite des Etats de Gontran son oncle. Guerre civile entre ce Prince et Clotaire II son cousin germain, terminée enfin par un traité de paix. Childebert fait de beaux reglements pour la police des roïaumes d'Austrasie et de Bourgogne.

595. Clotaire II publie une Ordonnance qui contient divers reglements pour établir le bon ordre dans ses Etats. Mort de S. Grégoire Evêque de Tours le dix-septiéme de Novembre. Autres beaux reglements de Childebert.

596. Mort de Childebert II Roi de France, et du B. Marius Evêque d'Avenche, le dernier jour de cette année. Un Auteur anonyme écrit la vie de S. Cibart Abbé à Angoulême.

597. A Angers S. Lezin Evêque de la ville, Prélat aussi docte qu'éloquent, y soutient la science ecclésiastique. S. Bertchran fait la même chose au Mans, dont il étoit Evêque. Dyname se décharge de l'administration du patrimoine de S. Pierre en Provence, et se consacre à la retraite. Il y compose les vies de S. Mari Abbé de Bodane, et de S. Maxime Evêque de Riés. Fortunat écrit celle de S. Médard de Noïon, et un autre Ecrivain anonyme celle de S. Ethbin Moine de Landevenec.

598. Fortunat est ordonné Evêque de Poitiers, après avoir été longtemps Prêtre de cette Eglise. Roterius écrit l'histoire du regne de diverses nations étrangeres dans les Gaules. Deux Anonymes écrivent, l'un la vie de S. Baomir Prêtre de l'Eglise du Mans, l'autre celle de S. Constantien Abbé au Maine. Un troisiéme Anonyme Moine de S. Marcel à Châlons sur Saône, compose les actes de ce premïer Evêque du lieu. On écrit aussi les vies de S. Vaast Evêque d'Arras, de S. Avite Hermite en Perigord, et les actes de S. Firmin d'Amiens.

599. L'Ecole du monastere d'Agaune se soutient encore avec quelque réputation. S. Colomban écrit au Pape S. Grégoire, et compose quelques traités touchant sa pratique de célébrer la Pâque, qui sont perdus. Tetere Clerc de l'Eglise d'Auxerre, écrit une relation des miracles des SS. Cyr et Juliste Martyrs. Les mau-

vais actes de S. Sedrone Martyr à Vienne et de S. Genie, honoré à Leitoure comme Confesseur, peuvent être de ce temps-ci. Un Ecrivain anonyme compose la premiere vie de S. Laumer Fondateur et premier Abbé de Courgeon, et un autre celle de S. Aignan Evêque d'Orleans, dont il ne nous reste qu'un fragment. Naissance de Jonas Abbé d'Elnone dans la suite.

600. L'Ecole de Luxeu sous S. Colomban et S. Eustase son successeur dans la suite, qui en étoit le Modérateur, devient fort célébre. On y accourt de toutes parts pour se faire instruire ; et il en sortit plusieurs grands personnages. Sonnace est élevé sur le Siege metropolitain de Reims. Josephe fils de Gorion, écrit en hebreu son histoire des Juifs. Un Ecrivain anonyme compose les actes des SS. Rufin et Valere Martyrs dans le Soissonois, et un autre Ecrivain ceux de S. Eman au païs Chartrain. Un troisiéme écrit la vie de S. Fale Prêtre et Abbé près de la ville de Troïe en Champagne.

601. Le Pape S. Grégoire le Grand en relation avec les Evêques de France, nommément S. Syagre d'Autun, S. Arige de Gap, S. Dizier de Vienne. Les Ecoles épiscopales se soutiennent encore sous ces Evêques. Lyon continue d'être un lieu d'exercices pour les sciences et les arts. On continue aussi de cultiver les letres avec succès au monastere d'Agaune, de S. Germain d'Auxerre, et à ceux d'Atane en Limousin, de Marmoutiers, de Lerins, de Ternat, d'Ainai, de l'Isle-Barbe, de S. Seine, de Reomé, de S. Maixent en Poitou. Mort du Patrice Dyname. S. Ceraune est élevé sur le Siege épiscopal de Paris.

602. Baudonivie Religieuse de Sainte Croix à Poitiers, écrit un second livre de la vie de sainte Radegonde. Concile au sujet du jour auquel les Hibernois célebroient la Pâque. S. Colomban écrit à cette assemblée pour défendre sa pratique. L'Ecole de Poitiers est encore florissante.

603. Concile à Châlons sur Saône, où S. Didier Evêque de Vienne est déposé. Mort de Fortunat Evêque de Poitiers, et de S. Aunacaire Evêque d'Autun. Naissance de Dagobert I Roi de France.

604. Les Letres dans la suite souffrent un plus grand dépérissement qu'elles n'avoient pas encore souffert. Elles se soutiennent encore cependant dans les monasteres.

605. Un Auteur anonyme écrit une petite histoire de la translation du corps de S. Laumer, premier Abbé de Courgeon.

606. S. Colomban écrit au Pape Boniface III, pour défendre son usage de célebrer la Pâque.

607. Fauste retiré à Rome écrit la vie de S. Maur Abbé de Glanfeuil,

et la présente au Pape Boniface IV. qui l'honore de son approbation.

608. L'Ecole épiscopale de Bourges devient célebre sous S. Sulpice le Pieux, qui en est le modérateur, et qui fut ensuite Evêque du lieu.

609. S. Maimbœuf est élevé sur le Siege épiscopal d'Angers. Naissance de S. Oüen, Evêque de Rouen dans la suite.

610. S. Colomban est contraint de sortir des Etats du Roi de Bourgogne. Il écrit de Nantes à ses disciples, et se retire en Austrasie près du Roi Theodebert. Il travaille à Bregents à la conversion des Idolâtres. S. Eustase est élu Abbé de Luxeu en sa place.

611. Ecole à Yvois au diocèse de Treves.

612. Un Moine anonyme d'Atane en Limousin, écrit une ample vie de S. Yrier Abbé de ce monastere. S. Colomban écrit une letre un peu forte à Thierri Roi de Bourgogne. Ordination de S. Protade Evêque de Besançon.

613. S. Colomban quitte la France, et se retire en Italie, où il établit le célébre monastere de Bobio. Il écrit une letre très-forte au Pape Boniface IV, et des traités contre l'Arianisme et en faveur des trois Chapitres; mais ces traités sont perdus. S. Gal continue près de Bregents les travaux apostoliques de S. Colomban, et y fonde bien-tôt le célébre monastere qui porte son nom. Clotaire II se voit à la fin de cette année seul maître de toute la Monarchie Françoise.

614. VI Concile de Paris le dix-huitiéme d'Octobre. Clotaire II confirme ce qui s'y fait, par une Ordonnance du même jour; et l'un et l'autre est confirmé par un autre Concile tenu peu après. Le même Prince députe à S. Colomban pour le rappeler en France. Eustase Abbé de Luxeu est chargé de la députation. Il porte au Prince une letre de S. Colomban.

615. Trois Anonymes écrivent, l'un les actes de S. Quentin, Martyr à Vermand, l'autre la vie de S. Trivier Patron de Bresse, et le troisiéme celle de S. Goar Prêtre et Solitaire au diocèse de Treves. Un quatriéme anonyme écrit aussi la vie de S. Eusice Confesseur en Berri. Mort de S. Colomban le vingt-uniéme de Novembre. Warnahaire Clerc de l'Eglise de Langres, écrit à S. Ceraune Evêque de Paris, et lui envoïe des actes de Martyrs. S. Bertchran du Mans fait son Testament que nous avons encore.

616. Les religieuses de S. Césaire à Arles font quelque honneur aux Letres, sous l'Abbesse sainte Rusticule. Naissance de S. Leger Evêque d'Autun dans la suite. S. Sulpice le Pieux, depuis Evêque

de Bourges, est appellé à la Cour pour y faire les fonctions d'Abbé. Rustique, depuis Evêque de Cahors, fait les mêmes fonctions à la suite de l'armée. La chapelle Roïale commence par-là à devenir célébre. On y cultive les Letres.

617. S. Eustase Abbé de Luxeu, convertit les Varasques à la foi Catholique. L'Ecole épiscopale de Paris reçoit un nouveau lustre sous l'épiscopat de S. Ceraune.

618. Jonas, depuis Abbé d'Elnone embrasse la vie monastique à Bobio.

619. S. Eustase Abbé de Luxeu passe en Baviere. Y fait plusieurs conversions, et y laisse des ouvriers Evangeliques pour les continuer. S. Maimbœuf Evêque d'Angers, écrit la vie de S. Maurille, l'un de ses prédécesseurs.

620. Académie publique à S. Médard de Soissons, où l'on enseigne les sciences divines et humaines. Mort de S. Ceraune Evêque de Paris.

621. Agreste Moine de Luxeu, va en Baviere, et de Baviere à Aquilée, où il épouse les sentiments des Schismatiques, et écrit en leur faveur.

622. Clotaire II associe Dagobert son fils à la roïauté, et lui cede le roïaume d'Austrasie. S. Eloi passe à la Cour de Clotaire, où il brille autant par sa pieté que par son industrie singuliere.

623. Un Auteur anonyme continue jusqu'à cette année la chronique du B. Marius, évêque d'Avenche. Mort de S. Bertchran Evêque du Mans le trentiéme de Juin. Concile à Mâcon au sujet des calomnies d'Agreste contre la Regle de S. Colomban. S. Eustase Abbé de Luxeu l'y défend avec autant de force que d'éloquence, et cite au tribunal de Dieu Agreste rebelle, qui meurt avant la fin de l'année.

624. Mort de S. Protade Evêque de Besançon. S. Donat est ordonné à sa place. S. Sulpice le Pieux est fait Evêque de Bourges. S. Didier, Evêque de Cahors dans la suite, brille par sa prudence et sa probité à la Cour de Clotaire, dont il devient le Trésorier de son épargne.

625. S. Paul, depuis Evêque de Verdun, retiré au monastere de Tholei sur la Sare, y ouvre une Ecole célébre. I Concile de Reims, où se trouvent plus de quarante Prélats, Sonnace Evêque du lieu à leur tête. S. Donat de Besançon et S. Maimbœuf d'Angers y assistent aussi. Mort de S. Eustase Abbé de Luxeu, le vingt-neuviéme de Mars. Clotaire II écrit à S. Arnoul de Metz pour le tirer de sa retraite.

626. Mort d'Auremond Abbé de Mairé, Auteur d'une vie de S. Junien Abbé du même endroit. Un Moine anonyme de Marmoutier écrit une histoire des sept Dormants. Un autre Moine du même endroit l'envoïe au bout de quelques années à S. Sulpice Evêque de Bourges.

627. Mort de Sonnace Evêque de Reims. Un Auteur anonyme écrit la vie de S. Samson, premier évêque de Dol. Un autre Ecrivain sans nom compose celle de S. Vinebaud Abbé à Troïes. Dagobert I Roi d'Austrasie, publie des Loix célébres pour la police de ses Etats. S. Oüen, depuis Evêque de Rouen, passe à la Cour de Clotaire. Il s'y trouve plusieurs autres grands personnages, qui en font l'ornement par leur pieté et leur sçavoir. Il commence à s'y former ce qu'on nomma dans la suite l'Ecole du Palais.

628. Mort de Clotaire II Roi de France. Dagobert I son fils, déja Roi d'Austrasie, lui succède. S. Donat Evêque de Besançon y établit un monastere sous les Regles de S. Benoît et de S. Colomban. Jonas, depuis Abbé d'Elnone, fait le voïage de Rome en la compagnie de Bertulfe Abbé de Bobio.

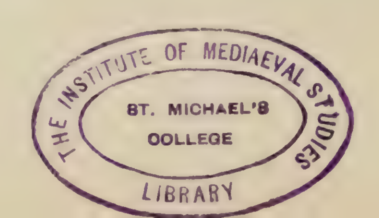
629. Un Auteur anonyme écrit la vie de S. Arige Evêque de Gap. Un autre Ecrivain sans nom compose celle de S Domnole Evêque du Mans, et peut-être aussi celle de S. Pavin Abbe près de la même ville. Dagobert I publie un manifeste au sujet de l'élection de S. Didier pour remplir le Siege épiscopal de Cahors. Ecrit à saint Sulpice de Bourges pour qu'il fasse la cérémonie de l'ordination.

630. Un Anonyme écrit la vie de S. Marcoul, Abbé de Nanteuil en Neustrie. Un Clerc de l'Eglise de Bourges écrit celle de S. Austregisile son Evêque. S. Eloi emploïe son art à embellir les châsses et les autels de divers Saints.

631. Un Anonyme d'Angers compose la vie de S. Lezin Evêque de cette ville. Un imposteur sous le nom d'Adeodat fabrique celle de S. Taurin Evêque d'Evreux. Sigebert, roi des Anglois Orientaux, instruit et baptisé en France, établit dans ses Etats des Ecoles publiques et les autres louables coûtumes qu'il avoit admirées pendant son séjour en France. Ce fut peut-être alors que le secret de faire le verre passa des François aux Anglois.

632. S. Donat Evêque de Besançon, compose une Regle pour un monastere de filles de sa ville épiscopale.

633. Florent, Prêtre de l'Eglise de Trois-Châteaux, écrit la vie de sainte Rusticule, Abbesse de S. Césaire à Arles. L'Eglise de Cahors sous l'épiscopat de S. Didier prend une nouvelle face pour la pieté et les letres.



634. S. Oüen, depuis Evêque de Rouen, brille à la Cour de Dagobert, et devient Référendaire de ce Prince.

635. On ouvre une Ecole à Solignac, monastere établi prés de Limoges par S. Eloi.

636. Concile à Clichi, peut-être à l'occasion du serment de fidélité que les Gascons prêtèrent à Dagobert I.

637. L'Ecole épiscopale de Tréves se soutient encore avec honneur sous le gouvernement de l'Evêque S. Modoald.

638. Mort de Dagobert I Roi de France, le dix-neuviéme de Janvier.

639. Fredegaire Historien écrit divers ouvrages chronologiques. S. Eloi est élû pour remplir le Siege épiscopal de Noïon, et saint Oüen celui de Rouen. Ce dernier va à Mâcon et y est ordonné Prêtre.

640. Ordination de S. Eloi Evêque de Noïon, et de S. Oüen Evêque de Rouen, le vingt-uniéme de Mai. Jonas célébre Ecrivain de ce temps-là, quitte l'Italie et se retire en France. S. Riquier travaille à établir la foi de l'Evangile en Ponthieu, et même en Angleterre.

641. Fredegaire finit ici sa Chronique. La pieté et les letres fleurissent dans l'Eglise de Rouen, sous l'épiscopat de S. Oüen. S. Omer, aidé de plusieurs autres Missionnaires, répand la lumiere de l'Evangile dans le païs de Terouane.

642. L'Ecole épiscopale de Metz conserve encore quelque réputation sous l'épiscopat de S. Cloud.

643. Jonas écrit les vies de S. Colomban, de S. Eustase et de quelques autres.

644. Mort de S. Sulpice le Pieux, Evêque de Bourges, le dix-septiéme de Janvier. Concile de Châlons sur Saône, le vingt-cinquiéme d'Octobre. S. Oüen de Rouen, S. Donat de Besançon et S. Eloi de Noïon s'y trouvent entre les autres Prélats.

645. Concile d'Orleans au sujet d'un hérétique Monothelite. On cultive les letres avec beaucoup de soin dans le double monastere de Nivelle, sous l'Abbesse sainte Gertrude.

646. S. Livin quitte l'Hibernie sa patrie, passe dans la Gaule Belgique, et prêche l'Evangile aux peuples du Brabant. Mort de S. Gal disciple de S. Colomban, le seiziéme d'Octobre.

647. S. Omer établit le célébre monastere de Sithiu, aujourd'hui S. Bertin, où l'on vit bien-tôt une Ecole de mérite. Grimon ou Adalgise, Eleve de celle de Tholei, en devient le Modérateur.

648. Un Ecrivain anonyme compose la premiere vie de S. Sulpice le Pieux, Evêque de Bourges.

649. Le Moine Marculfe dresse son recueil de Formules et le dédie

à Landri Evêque de Paris. S. Emmeran quitte Poitiers sa patrie, et va en Baviere travailler à affermir les Bavarois dans la foi de l'Evangile.

650. L'Ecole de l'Eglise de Noïon sous l'Evêque S. Eloi, prend un nouveau lustre. S. Vindicien depuis Evêque d'Arras, et d'autres y reçoivent leur première instruction. On ouvre une autre Ecole fort célebre à Fontenelle en Neustrie, d'où sortirent grand nombre d'Eleves du premier mérite. Un Auteur anonyme compose une Regle monastique, connue dans la suite sous le titre de Regle du Maître. S. Livin Apôtre du Brabant compose l'épitaphe de S. Bavon, et l'envoïe avec une letre en vers à Florbert Abbé de Gand.

651. S. Amand Evêque de Maestricht travaille à la conversion des Idolâtres. Etablit divers monasteres avec des écoles. Envoïe à Rome pour avoir des livres. Reçoit du Pape S. Martin les actes de son Concile contre les Monothélites, pour les faire souscrire par les Evêques de France. Ce Pontife écrit au Roi Clovis pour qu'il lui envoïe des Evêques François qui aillent à Constantinople. S. Eloi de Noïon et S. Oüen de Rouen sont choisis à cet effet, mais ne font pas le voïage.

652. Trois Auteurs anonymes écrivent, l'un la vie de S. Orient Evêque d'Auch, l'autre un histoire du martyre de S. Maurice et de ses compagnons, et le troisiéme la vie de S. Arnoul Evêque de Metz. S. Leger, depuis évêque d'Autun, est fait Abbé de S. Maixent en Poitou. S. Vandregisile prêche l'Evangile avec succès dans le païs de Caux.

653. S. Vilfrid, depuis Evêque d'Yorc, est instruit à l'Ecole de Lyon sous S. Annemond. Un Ecrivain anonyme compose la vie de S. Lifard Abbé de Meun au diocèse d'Orléans. S. Didier. Evêque de Cahors fait son Testament.

654. Mort de S. Maimbœuf Evêque d'Angers, Auteur d'une vie de S. Maurille. Un Auteur anonyme écrit la seconde vie de S. Sulpice le Pieux Evêque de Bourges, et un autre celle de S. Baldomer ou Garmier soûdiacre de l'Eglise de Lyon. Mort de S. Didier Evêque de Cahors, le quinziéme de Novembre.

655. S. Loup Evêque de Châlons-sur-Saone prend un soin particulier de l'Ecole épiscopale. On cultive aussi les Letres aux monasteres de S. Denys en France, de Montierender, d'Hautvilliers, de Voge, etc.

656. Ecole publique à Lonrey en Berry, où l'on éleve la jeune noblesse. Martyre de S. Livin Apôtre du Brabant, le douziéme de Novembre.

Jonas

657. Jonas Historien de S. Colomban est fait Abbé d'Elnone. Saint Ansbert Evêque de Rouen dans la suite, brille à la Cour, et y exerce les charges de Sécrétaire du Prince et de Garde de son Sceau.

658. L'Historien Frédegaire a vêcu au moins jusqu'ici. S. Leger est élévé sur le Siege de l'Eglise d'Autun. S. Audbert Evêque d'Arras et de Cambrai, prend un soin particulier des Ecoles de ces deux Eglises.

659. Jonas Abbé d'Elnone est envoïé en ambassade par Clotaire III et la Reine sainte Bathilde. Il passe à Reomé au diocèse de Langres, y retouche la vie de S. Jean premier Abbé du lieu, et y écrit une relation de ses miracles. Mort de S. Eloi Evêque de Noïon, le premier de Decembre.

660. Raimbert Abbé de Leucone écrit la vie de S. Valeri premier Abbé de ce monastere. Translation du corps de S. Eloi de Noïon.

661. S. Préject, depuis Evêque de Clermont, remplit la dignité d'Archidiacre de cette Eglise, et écrit les actes de divers Martyrs du païs.

662. S. Ansbert, depuis Evêque de Rouen, se retire à Fontenelle, et y embrasse la vie monastique.

663. La faiblesse du gouvernement favorise l'ignorance, et cause de nouveaux préjudices aux Letres.

664. Un Ecrivain anonyme compose la vie de S. Didier Evêque de Cahors.

665. Ecole publique à Clermont en Auvergne, où l'on enseigne le Droit Romain. Autre Ecole publique pour la jeune noblesse à Içoire dans le même Diocèse. S. Préject est fait Evêque de Clermont.

666. Mort de Jonas Abbé d'Elnone, Historien de S. Colomban. Un Auteur anonyme écrit les vies de S. Amé et de S. Romaric Abbés de Remiremont.

667. Ternace est fait Evêque de Besançon.

668. Un Moine anonyme de Fontenelle en Neustrie écrit la premiere vie de S. Vandregisile Abbé du monastere.

669. On cultive les Letres avec réputation dans le double monastere de Chelles, sous l'Abbesse sainte Bertille. S. Arbogaste est fait Evêque de Strasbourg, sur la fin de l'année.

670. École de quelque réputation à Jumieges en Neustrie, sous S. Filibert Abbé du monastere. L'Auteur des vies de S. Amé et de saint Romaric écrit une relation des dernieres actions de S. Adelphe autre Abbé de Remiremont. S. Léger Evêque d'Autun tient un Synode, où il fait divers Statuts.

671. Un Ecrivain anonyme Moine de Lagni au diocèse de Paris, compose la vie de S. Fursy premier Abbé de ce monastere. Un autre Anonyme du roïaume d'Austrasie écrit l'histoire abrégée de la translation des corps de S. Benoît et de sainte Scholastique d'Italie en France.

672. S. Oüen Evêque de Rouen écrit la vie de S. Eloi de Noïon son ami.

673. S. Oüen envoïe son ouvrage à un Evêque nommé Rodobert, pour le revoir et le corriger. Celui-ci le lui renvoïe avec une letre qui en contient l'éloge.

674. Mort de S. Préject Evêque de Clermont, en Janvier. La doctrine de l'Ecole de Jumieges passe dans l'isle de Hero sur les confins du Poitou, et à Quinçai près de Poitiers, par le moïen de deux peuplades de Moines.

675. Il se tient un ou deux Conciles, ou plutôt conciliabules contre S. Leger Evêque d'Autun. L'Ecole de Maestricht se soûtient encore avec éclat sous l'Evêque Landebert. S. Hubert y est instruit dans les Letres sacrées. Ternace Evêque de Besançon compose une chronique des Evêques ses prédécesseurs. Baudemond Prêtre et Moine d'Elnone, puis Abbé de Blandimberg à Gand, écrit en qualité de Sécrétaire le Testament de S. Amand Evêque de Maestricht. Naissance de S. Boniface, depuis Archevêque de Maïence.

676. S. Leger Evêque d'Autun, écrit à Sigrade sa mere une letre de consolation sur la mort de Gairin son autre fils.

677. Ecole à S. Taurin d'Evreux, où S. Leutfroi prend une premiere teinture des Letres.

678. Un Moine anonyme de Fontenelle écrit la seconde vie de saint Vandregisile premier Abbé du lieu. Martyre de S. Leger Evêque d'Autun, le second d'Octobre. S. Arbogaste Evêque de Strasbourg meurt, et laisse quelques homélies de sa façon. S. Ansbert, depuis Evêque de Rouen est fait Abbé de Fontenelle.

679. La tyrannie des Maires du Palais et les autres désordres qui regnent, portent presque le dernier coup à la culture des Letres. Elles ne laissent pas néanmoins de se soûtenir encore en divers

endroits, nommément à Chartres, à Gand, à Sithieu, à Elnone, à Moûtier-la-Celle, à S. Germain d'Auxerre, à Aumont, à Remiremont, à Grandfel, à Luxeu, et ailleurs.

680. Aiglibert ou Engilbert Evêque du Mans, a soin de maintenir les études dans son Clergé. Elles fleurissent à Anisole ou S. Calais sous l'Abbé S. Siviard. Mort de Ternace Evêque de Besançon.

681. Bobolene Prêtre et Moine ou de Luxeu ou de Grandfel au diocèse de Basle, écrit cette année-ci ou peu après la vie de S. Germain, premier Abbé de ce dernier monastere. S. Claude Evêque de Besançon, abdique l'épiscopat, et se retire au monastere de Condat, dont il devient Abbé dans la suite.

682. Translation du corps de S. Leger à S. Maixent en Poitou. Audulfe Abbé du lieu en écrit l'histoire. Elle passe à un Moine anonyme de S. Symphorien à Autun, qui la fait entrer dans la vie du Saint qu'il compose.

683. Mort de S. Oüen Evêque de Rouen, le vingt-quatriéme d'Aout. S. Ansbert Abbé de Fontenelle est mis en sa place.

684. Ursin Prieur ou Abbé de Ligugé près de Poitiers, écrit une seconde vie de S. Leger Evêque d'Autun, et un Moine de Rébais celle de S. Agile premier Abbé de ce monastere. L'Ecole de Poitiers se soûtient encore avec quelque vigueur sous la direction du Moine Ansfrid.

685. Un Anonyme Moine de Lonrei au diocèse de Bourges, rédige par écrit la fameuse Vision de S. Baronte autre Moine du même endroit. Loupel Moine de Moûtier-la-Celle près de Troïes en Champagne, écrit la vie de S. Frodobert premier Abbé de ce monastere, et un Moine anonyme de Maubeuge celle de sainte Aldegonde Abbesse du lieu.

686. Un Ecrivain anonyme compose la vie S. Bavon Confesseur à Gand, et un autre celle de sainte Salaberge Abbesse à Laon. Un troisiéme écrit la premiere de S. Préject Evêque de Clermont.

687. Mort de S. Siviard Abbé d'Anisole au Maine, Auteur de la vie de S. Calais premier Abbé de ce monastere. Les Letres y fleurissent encore après sa mort.

688. Un Ecrivain anonyme, Moine de Chelles près de Paris, compose la premiere vie de sainte Bathilde Reine de France. Ordination de S. Bonet Evêque de Clermont. Concile à Rouen, sous S. Ansbert qui y préside à la tête de quinze autres Prélats.

689. S. Corbinien établit une Ecole dans le voisinage de Châtre au diocèse de Paris, avant que de passer dans le Norique pour y prêcher la foi.

690. S. Villebrod vient avec ses compagnons aux extrémités de la Belgique travailler à la conversion des Idolâtres. Il y établit l'Eglise d'Utrecht, et une Ecole célebre. Celle de Jumieges en Neustrie se soûtient encore sous S. Aicadre Abbé du monastere.

691. Un Auteur anonyme écrït la vie de S. Théodulfe ou Thiou Abbé de Hor près de Reims. Arculfe Evêque François entreprend unvoïage en Palestine pour visiter les lieux saints.

692. Un Auteur anonyme, qui paroît avoir été Moine de Corbie, écrit une seconde vie de sainte Bathilde Reine de France. S. Ansbert Evêque de Rouen est exilé au monastere d'Aumont sur la Sambre. Il y compose quelques traités de pieté.

693. Un Moine anonyme d'Ouche en Neustrie compose une vie de S. Evroul Abbé de ce monastere.

694. Un Ecrivain anonyme, qui paroît avoir été Moine de Volvic en Auvergne, compose une seconde vie de S. Préject Evêque de Clermont, comme pour servir de supplément à la premiere. Ordination de S. Tetrique Evêque d'Auxerre.

695. Les Letres fleurissent au monastere de Manlieu en Auvergne ; et les Moines de cette maison écrivent contre les hérésies de Novatien et de Jovinien. On continue aussi de les faire fleurir au monastere de Condat . Mort de S. Ansbert Evêque de Rouen, le neuviéme de Février. S. Tetrique d'Auxerre tient un Synode, dont il nous reste quelques reglements.

696. Baudemont Abbé de Blandimberg à Gand écrit la vie de saint Amand Evêque de Maestricht. Mort de S. Claude d'abord Evêque de Besançon, puis Abbé de Condat, qui laisse quelques sermons ou homélies de sa façon. Il a pour successeur à Condat S. Rustique, qui laisse aussi quelques écrits.

697. Un Moine anonyme de Flais au diocèse de Besançon, écrit la vie de S. Germer Fondateur et premier Abbé du monastere. Arculfe Evêque François revenant de ses voïages est jetté par la tempête dans l'isle de Hi en Hibernie. Adamnan Abbé du monastere le reçoit, et écrit la relation de ses voïages et une description de ce qu'il y avoit vû.

998. Cette description est présentée à Alfrid Roi de Northumbre. Un Anonyme Moine de Lonrei en Berri, écrit la vie de S. Sigi-

ran ou Siran, Fondateur et premier Abbé du lieu. S. Vulfran évêque de Sens, accompagné de quelques Moines de Fontenelle, répand en Frise le semence de l'Evangile.

699. On écrit la vie de S. Gaucheri ou Gueric Evêque de Cambrai, et celle de S. Dalmace Evêque de Rodès. Evance Abbé de Troclar au diocèse d'Albi, écrit une letre dogmatique contre ceux qui se faisoient scrupule de manger du sang des animaux. Défenseur Moine de Ligugé près de Poitiers, compose un traité de Morale sur les principales vertus. S. Bonet Evêque de Clermont abdique l'épiscopat et se retire au monastere de Manlieu.

700. Un Moine anonyme d'Anisole au Maine, fait l'éloge de S. Siviard Abbé de ce monastere. On peut rapporter ici la vie de sainte Galla vierge à Valence dans la Viennoise, celle de S. Paterne Evêque de Vennes, et les actes des saints Sixte, Sinice, Maternien et Nicaise Evêques de Reims.

Fin de la Table Chronologique.

TABLE
DES AUTEURS
ET DES PRINCIPALES MATIERES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

A

B

E

F

G

H

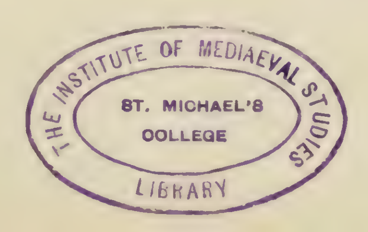
J

K

L

M

N



S

T

V

FIN

APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le deuxiéme et troisiéme volume de l'*Histoire Literaire de la France*. A Paris ce 6 Avril 1735.

LANCELOT.

PRIVILEGE DU ROY

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amez et feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevot de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, et autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien-amé PIERRE-MICHEL HUART l'aîné, Libraire à Paris, Nous ayant fait remontrer qu'il lui auroit été mis en main deux Ouvrages qui ont pour titre : L'HISTOIRE LITERAIRE DE LA FRANCE : LES ANTIQUITEZ ECCLÉSIASTIQUES, TRADUITES DE L'ANGLOIS DE JOSEPH BINGHAM, qu'il souhaiteroit faire imprimer et donner au Public, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Letres de Privilége sur ce nécessaires; offrant pour cet effet de les faire imprimer en bon papier et beaux caracteres, suivant la feuille imprimée et attachée pour modele, sous le Contrescel des Présentes : A CES CAUSES, voulant traiter favorablement ledit Exposant, Nous lui avons permis et permettons par ces Présentes de faire imprimer lesdits Livres ci-dessus specifiés, en un ou plusieurs volumes, conjointement ou séparément, et autant de fois que bon lui semblera, sur papier et caracteres conformes à ladite feuille imprimée et attachée sous notre dit Contrescel, et de les vendre, faire vendre et débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de huit années consecutives, à compter du jour de la date desdites Présentes; Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi à tous Imprimeurs, Libraires et autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Livres ci-dessus exposés, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, sans la permission expresse et par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui ; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits et de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, et de tous dépens, dommages et interêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs et Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, que l'impression desdits Livres sera faite dans notre Royaume et non ailleurs, et que l'Impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, et notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt-cinq; et qu'avant que de l'exposer en vente, le Manuscrit ou Imprimé qui aura servi de copie à l'impression desdits Livres, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher et feal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur Chauvelin ; et qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, et un dans celle de notre très-cher et feal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur Chauvelin ; le tout à peine de nullité des Présentes; Du contenu desquelles vous mandons et enjoignons de faire jouir ledit exposant ou ses ayans cause, pleinement et paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement : Voulons que la copie desdites Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour dûement signifiée, et qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez et feaux Conseillers et Secretaires foi soit ajoûtée comme à l'original : Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles

tous Actes requis et necessaires, sans demander autre permission, et nonobstant clameur de Haro, Charte Normande et Lettres à ce contraires; CAR TEL EST NOTRE PLAISIR : DONNÉ à Paris le trentieme jour du mois de May, l'an de grace mil sept cens trente-deux, et de notre Regne le dix-septiéme. Par le Roy en son Conseil. SAINSON.

Signé, SAINSON.

Registré sur le Registre VIIe *de la Chambre Royale des Libraires et Imprimeurs de Paris*, No 393. fol. 378. *conformément aux anciens Reglemens, confirmés par celui du* 28. *Février* 1723. *A Paris le* 22 *Juillet* 1732.

Signé, G. MARTIN, *Syndic.*

PARIS. — Impr. Paul DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

NOTES

ET OBSERVATIONS DIVERSES

SUR LE TOME TROISIÈME.

I.

ÉTAT DES LETTRES DANS LES GAULES AU VIe SIÈCLE. — Pages 1-38.

Pag. 19, lig. 1. — *Au commencement de la troisième race, on retenoit la coutume de ne point donner de combat que dix à douze grosses voix n'eussent chanté de toutes leurs forces la fameuse chanson dite de Roland... ce héros imaginaire.*

Roland n'étoit pas un héros imaginaire, comme l'ont suffisamment prouvé Éginhard et l'historien de Louis-le-Débonnaire, connu sous le nom d'Astronome Limousin. Je ne sais pas non plus où Dom Rivet avoit trouvé « ces dix « à douze grosses voix chantant de toutes leurs forces la chanson de Roland. » Ce qu'on peut seulement assurer, c'est que l'usage des anciens Germains de célébrer par des chants populaires les anciens héros s'est conservé en France, jusqu'au milieu du XIVe siècle.

Le mot de *Plaisantins* donné, quelques lignes plus bas, comme synonyme de fous, ou jongleurs de cour, ne se trouve dans aucun texte françois connu; *Placentinus* est peut-être la traduction latine du mot vulgaire *jongleur* ou *bourdeur*. (N. E.)

Pag. 21, § XXX. — Nous nous flattions d'avoir donné du recueil des loix romaines que fit faire Alaric roi des Visigots, une idée suffisante pour notre dessein. Mais quelques sçavants de nos amis persistent à dire qu'il eût été à souhaiter que nous eussions fait connoître plus en détail cet ouvrage, et le prince qui en a été le promoteur. Si nous avons commis une faute en ceci, nous consentons volontiers à la corriger.

Bouq. Scrip. fr. t. 2. p. 27. | Hist. du Lang. t. 1. p. 230.

'Alaric II du nom étoit fils d'Euric, roi des Visigots, dont nous avons eu occasion de parler plusieurs fois dans le cours de notre histoire du ve siécle. La reine sa mere se nommoit Ragnahilde. A la mort d'Euric, qui arriva en 484, Alaric, encore fort jeune, fut reconnu roi à Toulouse, dont il fit, comme son pere, la capitale de ses États, qui s'étendoient dans presque toute l'Espagne, et une grande partie des Gaules, la Septimanie, ou Languedoc, la Novempopulanie, la Provence et l'Aquitaine, jusqu'à Tours inclusivement.

Quoique engagé dans l'arianisme, il n'inquiéta point sur le fait de la religion les Gaulois ses sujets qui étoient Catholiques. Il rendit même aux Eglises la liberté de se choisir des Eveques, qu'Euric leur avoit ôtée, et accorda quelquefois aux Évèques la permission de tenir des Conciles. A la faveur de son gouvernement doux et modéré, les catholiques auparavant tyrannisés respirerent, le culte divin se rétablit, et l'on vit regner la paix et la justice dans ses États. Il est toutefois à croire, qu'on fut redevable en partie de cet heureux changement à Leon, ce sage et pieux Ministre, qui après l'avoir été d'Euric, le fut aussi d'Alaric. On a vu par l'éloge que nous en avons donné ailleurs, combien il étoit capable d'inspirer l'amour de la justice et de la moderation.

Alaric dans le dessein de policer de plus en plus ses États, et de s'attacher les anciens habitants des Gaules, qui s'étoient maintenus dans l'usage des Loix romaines, en fit faire en leur faveur la collection dont on va parler. Mais à peine leur eut-il rendu ce service, que l'ancienne jalousie entre lui et Clovis Roi des François se convertit en une guerre ouverte. Ces deux Princes en vinrent aux mains en 507, dans la plaine de Vouglay ou Vouillé, à trois lieues de Poitiers. Alaric y perdit la vie, après vingt trois ans de regne, n'étant encore qu'à la fleur de son âge.

Pour avoir une juste idée de la collection des Loix romaines que fit faire Alaric, il suffit de lire l'avertissement qu'il fit mettre à la tête, et les chapitres cinquiéme et sixiéme des prolegomenes de Godefroy. Cet avertissement qui est imprimé à la tète du premier volume du Code Théodosien, tend principalement à nous apprendre les motifs qui engagerent Alaric à faire travailler à cette compilation, ou nouveau corps du droit civil, et la maniere dont on

l'exécuta. Outre le desir d'obliger les Gaulois ses sujets, qui se conduisoient suivant le droit romain, le prince déclare qu'il s'est porté à cette entreprise, à dessein d'en bannir l'obscurité qui s'y étoit glissée, et afin que ce même droit étant mis dans un nouveau jour, il ne s'y trouvât plus d'ambiguité, ni de prétexte aux chicaneurs pour prolonger les procès et y faire naître de vaines difficultés.

Afin de mieux réussir dans l'execution de ce louable dessein, Alaric assembla ce qu'il y avoit de plus sçavant dans le Clergé et la Noblesse, et les plus habiles Jurisconsultes de ses Etats, qui discuterent et convinrent ensemble de ce qui devoit entrer dans leur collection. Le titre de l'avertissement met à la tête de cette sçavante assemblée le Comte Goïaric, *ordinante viro illustri Goiarico*. De là quelques sçavants conjecturent que Goïaric étoit chancelier du Prince. Mais comme l'on donne aussi cette dignité à Anien, qui paroît effectivement avoir été son Referendaire, il y a plus d'apparence, que Goïaric n'étoit que Questeur, ou Ministre d'État, tel que l'avoit été le célebre Leon (*). Nous avons montré ailleurs, que c'étoit les Questeurs qui avoient le soin de dresser les Loix, de maintenir la police sous les auspices du Prince, et qui exerçoient quelquefois l'office de secretaires d'Etat.

On tira la nouvelle Collection, particulierement du Code Theodosien, de divers autres écrits et des resolutions de quelques Jurisconsultes. Godefroy expliquant cet endroit de l'avertissement, qui se lit aussi presque le même dans le titre ou inscription, dit qu'outre le Code Theodosien, on puisa encore dans les Codes Gregorien et Hermogenien, dans les Novelles et les decisions de Paul et de Caius. A presque chacun de ces textes choisis, on ajoûta des especes de gloses, ou explications, afin de les rendre plus intelligibles.

On en laissa cependant quelques-uns sans les expliquer, sous prétexte qu'ils n'avoient pas besoin de l'être. Peut-être aussi parcequ'on ne les entendoit pas, comme il paroît par le sens lousche et oblique qu'on donne à quelques-uns de ces textes. Dans la suite on fit tant de cas de ces explications, qu'on les regarda comme faisant partie du Code Theodosien, et qu'on les cita comme aïant la même autorité. Il est même arrivé qu'en plusieurs manuscrits et en divers païs, on n'a trouvé que ces seules explications sans le texte original. Quelques Éditeurs au contraire, tel que du Tillet, n'ont publié que le texte seul sans les explications. Ce recueil ainsi dirigé, Alaric assembla les Évêques et les Députés de chaque Province, et le soumit à leur examen. Après quoi il le revêtit de son autorité en la vingt-deuxiéme année de son

(*) Alors, il ne falloit pas dire dans ce même tome III, page 22, que Tribonien étoit « *Questeur*, c'est-à-dire comme *chancelier* de Justinien. » (N. E.)

regne, et en fit faire des copies collationnées à l'original, pour être envoïées à tous les Comtes ou Gouverneurs des villes et des Provinces. Comme ce fut Anien, Referendaire ou Chancelier du Prince, qui prit soin d'en collationner et souscrire les exemplaires, on en a pris occasion de faire porter (1) mal à propos à l'ouvrage le nom de ce Referendaire, et de le nommer l'Abregé ou Breviaire d'Anien. La copie, qui en est venue jusqu'à nous, fut revûe, souscrite et publiée à Aire en Gascogne, le second jour de février de la même année du regne d'Alaric, qui étoit l'an 506 de notre ére vulgaire. Elle est adressée suivant l'inscription au Comte Timothée.

De peur qu'il ne s'introduisit des variations dans l'ouvrage, le Prince fait défense de se servir d'autres exemplaires que de ceux qui auroient été ainsi revus et souscrits par Anien. De plus, injonction expresse à chaque Comte ou Gouverneur, sous peine de la vie ou de confiscation de ses biens, de veiller à ce qu'on emploïe dans les tribunaux aucun autre corps du Droit, ou Recueil de Loix, pour rendre la justice et terminer les procès de ses sujets. Cette collection fut en usage dans les Gaules et même en Espagne pendant plusieurs siecles. Charlemagne la confirma en la vingtiéme année de son regne; et on la suivoit encore au X et même XII siécle, dans plusieurs Provinces au-delà de la Loire, où l'on se gouverne encore suivant le Droit écrit. Il semble par la maniére dont s'exprime Godefroi, que c'est de cette collection faite par l'ordre d'Alaric, qu'est venu le Code Theodosien, tel que nous l'avons aujourd'hui, et dont le même Godefroi avoit dirigé une édition, avec un commentaire perpétuel, laquelle a paru après sa mort à Lyon en six volumes in-fol. l'an 1665, par les soins d'Antoine de Marville, antecesseur Primicier dans l'Université de Valence en Dauphiné. L'on y voit en effet le texte des anciennes Loix, rangé sous certains titres, et presque toujours accompagné d'interpretation. (D. Rivet, t vi. 1742. Avertissement, p. iii — vi.)

II.

S. Eugene. — Pages 38-42.

Journ. de Trév. 1736 p. 2196.

Si nous avons donné à S. Eugene de Carthage une place dans nôtre Histoire littéraire' ce qu'on témoigne ne pas goûter, ce n'est que pour satisfaire

(1) Sigebert, qui est tombé dans cette faute, en fait une autre en confondant Anien, dont il est ici question, avec un des traducteurs de S. Chrysostome de même nom, qui étoit espagnol.

à l'engagement que nous avons pris envers le public. Nous lui avons promis de faire entrer dans nôtre ouvrage, non seulement les écrivains nés dans les Gaules : mais aussi les regnicoles, surtout lorsqu'ils y auront fini leurs jours. S. Eugene se trouve précisément dans ce cas. On ne doit donc pas trouver mauvais de l'y voir paroître. (D. Rivet, t. iv, 1738, Avertissement, p. xxxvi.)

— L'auteur de la courte notice accordée à S. Eugene de Carthage dans la *Nouvelle Biographie generale,* pour n'avoir consulté ni l'*Histoire ecclésiastique* de Tillemont, ni nôtre *Histoire literaire,* fait exiler S. Eugene à Vienne, et place dans cette ville, près de la tombe de sainte Amaranthe, le monastere fondé par S. Eugene. Le nouveau biographe, change ainsi, de sa propre autorité, le sexe du martyr S. Amarand, et transporte à Vienne le tombeau et le monastere réellement situés à un quart de lieue de la ville d'Albi. (N. E.)

III.

Clovis. — Pag. 65-73.

' Il semble qu'on ne goûte pas que nous ayions fait le même honneur (celui de lui consacrer une notice) à Clovis et à plusieurs rois ses successeurs. Mais ce n'est point à titre de sçavants que nous les y avons placés, au moins pour la plûpart ', comme le reconnoissent ailleurs nos habiles mémorialistes. C'est uniquement à cause des loix et de quelques ordonnances respectables qui portent leur nom. On sait que l'Histoire literaire est autant consacrée à faire connoitre les monuments de literature, qu'à faire les éloges des hommes de letres. ' Pour Gondebaud, roi des Bourguignons, il mérite la place qu'il y occupe, et à titre de sçavant et en conséquence des loix et autres écrits qu'il laissa à la postérité. Alaric, roi des Visigots, y a été oublié, parce qu'il n'y devoit point paroître. C'étoit un prince errant, qui n'a fait que se montrer quelquefois dans les provinces des Gaules de son obéissance. C'est pourquoi l'on s'est borné à dire deux mots du Code Theodosien qu'il y publia (*). (D. Rivet, t. iv, 1738, Avertissement, p. xxxvi.)

Journal de Trév. 1736. p. 2197.

p. 2207.

p. 2197.

— Nous n'avons dit qu'un mot, à la page 71, par la raison qu'elle n'étoit pas encore tombée entre nos mains ', de la derniére édition de la loi Salique, qu'on a à la tête du second tome du *Thrésor d'antiquités teutoniques,* de

Schil. th. ant. t. 2. par. 1. p.1-48.

(*) D. Rivet a changé d'avis; il a cedé aux instances qu'on lui faisoit et a, dans l'avertissement du tome VI, donné une bonne notice sur Alaric que nous avons reproduite à la page précédente. (N. E.)

M. Schilter, imprimé in-folio, à Ulm, en 1727. Mais elle mérite qu'on en ait une notion plus étendue. Elle a été faite sur un manuscrit de la bibliothéque du Roi, et porte pour titre : *Antiquissimæ legis Salicæ textus vetustior.* Ce texte pour le fonds est le même que ceux des éditions de Jean Basile Hérold et de M. Eccard ; mais il est différent en quantité d'endroits qu'on a soin d'indiquer, en marquant les variantes au bas des pages. A cette ancienne rédaction de la loi Salique, on a joint la nouvelle, telle qu'elle a été publiée par François Pithou, M. Baluze, et à la fin des Formules de Marculfe, avec les notes de ces deux éditeurs, et celle du docte M. Jérôme Bignon. A la tête de l'une et l'autre rédaction est placée une préface dans laquelle on discute plusieurs points qui regardent cette célébre loi des anciens Francs. M. Schilter, qui a dirigé cette édition, avoit encore dessein de l'illustrer; mais la mort l'ayant prévenu, fit avorter son projet.

Ce qu'il en avoit préparé étant ensuite tombé entre les mains de M. Jean Frick, ce savant a revu cette édition, et l'a mise dans l'ordre qu'on l'a donnée au public. Comme il a jugé qu'il manquoit quelque chose à la préface de M. Schilter, il a ajouté un appendice, qui avec sa préface peut passer pour une sçavante dissertation, où l'on trouve beaucoup de lumiere sur les principales difficultés que fait naître la loi Salique. (D. Rivet, t. v, 1740, Avertissement, p. ii et iii.)

— Aux éditions que D. Rivet a fait connoître de la loi Salique, il faut ajouter celles que D. Bouquet en a données dans le quatriéme volume de la collection des historiens de France. Le lecteur trouvera dans ce recueil tout ce qui concerne cette loi si célébre parmi les François et si importante. Elle y est rapportée d'abord selon les differentes éditions qui en ont été publiées par Eccard et par Schilter ; puis le nouvel éditeur donne la loi Salique corrigée par Charlemagne, mais purgée des termes barbares et obscurs qui se trouvent dans l'édition que M. Baluze en avoit déjà publiée parmi les Capitulaires de nos Rois. (DD. Poncet, Colomb, Clemencet et Clement, t. xi, 1759. Avertissement, page viii.)

— Sans vouloir rédiger ici, comme supplément aux notes de nos prédécesseurs, une bibliographie complete et minutieuse de ces lois barbares, ce qui n'entroit point dans l'intention de D. Rivet, il convient d'avertir en peu de mots que la loi Salique, la loi des Bourguignons, les Formules Angevines, les lois des Ripuaires, les Formules de Marculfe avoient été dès lors publiées de nouveau, en totalité ou en partie, par un éditeur que ni D. Rivet, même dans ses additions du tome v, ni ses continuateurs n'ont indiqué, savoir : Pierre Georgisth, dans son *Corpus juris Germanici antiqui,* Halle, 1738, in-4°; que depuis 1759, elles l'ont été par les nouveaux éditeurs des Capitulaires de Baluze, Venise, 1772; Paris, 1780; par Canciani, *Barbarum leges antiquæ,*

Venise, 1781-1792, 5 vol. in-fol.; par Walter, *Corpus juris Germanici*, Berlin, 1824, 3 vol. in-8° ; que la loi Salique, en particulier, a été donnée en 1831 (Erlang, in-4°), d'après un manuscrit de Munich encore inedit, par M. Féuerbach, professeur à l'Université d'Erlang, dont le texte a été reproduit à Halle, en 1833, in-4°, par M. Laspeires, conjointement avec ceux d'Herold, d'Eccard, de Schilter; qu'elle a été traduite en françois avec la loi Ripuaire, par M. Peyra, qui a joint à sa traduction le texte et des notes, Paris, 1828, in-8°; que plusieurs chapitres supplémentaires de la loi Salique inédits en partie, ont été mis au jour en 1837, par M. Georges-Fleury Pertz, à Hanovre, dans le t. IV des *Monumenta Germaniæ historiæ*, qui est le second du Recueil des Lois, p. 1-13 ; enfin que prochainement notre savant confrère M. Pardessus publiera une nouvelle édition et un ample commentaire de la loi Salique, précédés d'un Mémoire, où il prouve que le petit recueil in-16 des Lois barbares par Jean du Tillet, dont le frontispice, renouvelé en 1573, avoit porté D. Rivet à supposer deux éditions différentes (p. 69, 87, etc.), n'a été réellement imprimé qu'une seule fois, vers 1550, et par conséquent avant la Collection d'Herold, qui est de 1557; où il distingue avec beaucoup de soin les différentes copies, soit de la rédaction demi-barbare ou *Lex antiquior*, dans huit manuscrits, soit de la *Lex emendata*, dans vingt-quatre, y compris celui de Wolfenbüttel, mal collationné par Eccard ; où il expose les motifs qui l'ont engagé à donner sept textes, quatre de la *Lex antiquior*, trois de la loi corrigée, pris dans les plus anciens manuscrits, plutôt que d'en composer un avec des variantes, et d'où il nous a permis d'extraire quelques-unes des indications que nous venons de rassembler. (V. Le Clerc, réimpression du tome XI, 1841, *Notes des nouveaux éditeurs*, p. 9.)

— Le beau travail de M. Pardessus annoncé et déjà judicieusement apprecié par M. V. Le Clerc dans les lignes precedentes, a paru deux années plus tard, sous le titre : Loi Salique, ou Recueil contenant les anciennes redactions de cette loi et le texte connu sous le nom de *lex emendata*, avec des notes et des dissertations. Paris, Imprimerie royale. 1843, in 4° de 740 pages. La premiere partie contient les differents textes de la loi Salique, conservés dans les anciens manuscrits connus. Puis les Documents connus sous les noms de *Sententiæ septem Septennis*, et *Recapitulatio solidorum*, ou *legis Salicæ*.

Ces textes dont la réunion est si précieuse sont suivis de quatorze dissertations qui rappellent sans desavantage les celebres dissertations que Du Cange avoit jointes à son Joinville. En voici les titres : 1. De la rédaction de la loi Salique. 2. Du droit que chacun avoit dans l'empire des Francs d'être jugé par sa loi d'origine. 3. Des personnes libres considerées dans l'état de famille. 4. Des hommes libres d'origine barbare considerés dans leur état politique. 5. De la vassalité. 6. De l'état des Romains, d'après la loi Salique. 7. De l'es

clavage, d'après la loi Salique. 8. De la propriété fonciere, d'après la législation des Francs. 9. De l'organisation judiciaire chez les Francs. 10. De la procédure, chez les Francs. 11. De différents modes de preuves en usage chez les Francs. 12. Sur les compositions. 13. Du mariage chez les Francs. 14. Des successions chez les Francs. (N. E.)

IV.

Gondebaud, roi de Bourgogne. — Pages 81-88.

Aux differens recueils où se trouve la loi des Bourguignons dressée sous Gondebaud, et indiqués p. 87, il faut joindre l'edition, beaucoup plus correcte que les précedentes, donnée par D. Bouquet, dans sa collection des Historiens de France. L'editeur est porté à croire, avec Lindenbrog, que cette loi donnée d'abord par Gondebaud, prince infecté de l'heresie des Ariens, a été corrigée par Sigismond son fils, roi catholique et très-vertueux, et publiée telle que nous l'avons. Non-seulement elle a été corrigée par Sigismond, elle a encore été augmentée. (DD. Poncet, Colomb, Clemencet et Clement. T. xi, 1759. Avertissement, p. viii.)

— Sur la loi des Bourguignons, il faut consulter M. Pardessus, dans les Prolegomenes de la nouvelle édition qu'il prepare des *Diplomata* de Brequigny, et dans le recueil même, t. i. p. 42. M. Pertz promet une edition de cette loi, ainsi que de la loi Salique, *Archiv*. der Gesellschaft für altere deutsche. Geschichtskunde, t. vi. p. 307. (M. Victor Le Clerc. Reimpression du tome xi. 1841. *Notes des nouveaux éditeurs*, p. 9.)

V.

S. Avit. — Pages 115-142.

La Bibliotheque Imperiale possède sous le n° 668 de l'ancien Supplément latin, un manuscrit, ou plutôt quelques feuilles de papirus échappées à un ancien volume des Lettres de S. Avitus. Ces feuilles ont donné lieu aux observations suivantes des Benedictins, auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* (tome iii. p. 423.) « Remarquez l'*e* pour l'*i* et l'*o* pour l'*u*, comme dans « les diplômes franco-galliques. Si le P. Germon et ses partisans trouvent « dans cette orthographe irréguliere de quoi rendre les chartes suspectes,

« c'est peut-être parce qu'ils n'ont jamais ouvert les manuscrits qui nous res-« tent de la premiere race de nos rois. Dans l'original, les mots de la premiere « ligne sont séparés par des intervalles considérables, au lieu que la separa-« tion des mots du texte est nulle ou fort peu sensible. On n'y apperçoit ni « points ni virgules. »

« Les feuillets, » ajoute M. de Wailly, dans ses *Elements de paléographie*, t. II. p. 288, « devoient avoir au moins un pied de hauteur et autant de lar-« geur. En effet l'ecriture occupe un carré de dix pouces de côté. Les Bene-« dictins pensent que ce manuscrit approche beaucoup du temps de S. Avit, « mort en 525. Le sens de cette phrase n'est pas tellement précis que nous « pensions nous écarter beaucoup de leur appréciation en reculant ce manus-« crit jusqu'à la fin du VIe siècle. (N. E.) »

VI.

S. Remi. — Pages 155-163.

P. 159. L'opinion que dom Rivet exprime, sur la date et l'occasion de la seconde letre de S. Remy à Clovis a été partagée par la plupart des critiques, Dom Ruinart, Dom Bouquet, Fauriel, etc. Un jeune erudit, ancien élève de l'Ecole des Chartes, M. Lecoy de la Marche, a cependant prouvé très-bien dans un court travail *Sur l'interprétation d'une lettre de Saint Remi*, 1866, qu'elle était antérieure aux années 1606 ou 1607, et qu'elle ne se rapportait pas à la guerre que Clovis allait entreprendre contre Alaric. Mais il a moins bien établi qu'elle devait dater de la defaite de Siagrius devant Soissons, en 486. Au moins pencherons-nous plutôt à croire qu'elle répond à l'époque de la mort de Childéric Ier et de l'acclamation militaire de son fils comme roi des Francs. C'était aussi l'opinion de l'abbé Dubos et de Petigny, qui en tirait d'ailleurs des conséquences imaginaires fort bien réfutées par M. Lecoq. Au reste, la première phrase et la troisième de cette lettre qui ont donné lieu à des interpretations bien diverses nous sont apparemment parvenues tronquées; les voici :

« Rumor ad nos magnus pervenit administrationem vos *secundum rei bel-« licæ* suscepisse... Hoc in primis agendum ut Domini judicium a te non « vacillet, *ubi tui meriti* qui per industriam humilitatis tuæ ad summum cul-« minis pervenit. »

P. 160. Dom Rivet tranche un peu legerement la question de l'autenticité du testament de S. Remi. Ces « quelques savans qui voudroient nous faire regarder cette piece comme un monument précieux de l'antiquité ecclésias-

tique » ne sont rien moins que Mabillon, Ducange, Marlot, dom Cellier, J. J. Chifflet et les Benedictins auteurs du *nouveau traité de dipplomatique*. Que dans la rédaction la plus étendue, celle de Flodoart, il se soit glissé des interpolations, on le conçoit facilement, mais la rédaction, la plus ancienne puisqu'elle nous a été transmise par Hincmar, ne donne pas lieu aux mêmes reserves, et jusqu'à la fin du xviiie siecle, les eglises de Reims, de Laon et d'Arras jouissaient encore d'une partie des terres dont la possession n'était fondée que sur les termes du testament de S. Remy. Ce n'est pas que le texte d'Hincmar lui-même nous soit parvenu dans une parfaite intégrité ; la date ne s'y trouve pas, bien qu'on rappelle dans le courant du testament qu'elle doive se trouver au début. Mais cette lacune qu'un apocryphe eût si facilement remplie, est à nos yeux un témoignage de l'autenticité du reste.

Ce monument qui porte d'ailleurs tant de caracteres de sincerité a été dans ces derniers temps publié et judicieusement commenté par P. Varin, le laborieux et ardent compilateur des *Archives de la ville de Reims*, par M. M. Henry Fleury et Louis Paris, dans la *Chronique de Champagne*, avec la traduction et les explications du chanoine La Cour. — Par le cardinal archeveque de Reims, Th. Gousset, dans le premier volume des *Actes de la province ecclésiastique de Reims*, in-4°. Reims, 1822, tome I. Auparavant il avait eté dejà publié parmi les œuvres d'Hincmar, par Colvener, editeur de Flodoard, et par D. Marlot, metropolis remensis historia. T. I. « Fut-il apocriphe et posterieur à S. Remy, dit fort bien M. Louis Paris, ce « seroit encore un monument fort précieux par son ancienneté, puisqu'on ne « peut le supposer posterieur à Hincmar, dans les ecrits duquel il se retrouve. « Il est surtout important pour l'histoire des villes et des villages dont il fait « mention, par les noms latins de ces divers lieux, et par les curieuses notions « qu'il fournit sur les mœurs et les usages des temps mérovingiens. » (Chronique de Champagne, t. II, p. 331.) (N. E.)

VII.

Saint Césaire. — Pages 190-234.

Chaque jour se verifie de plus en plus ce que nous avons déja observé, en répondant à nos premiers critiques. Notre siècle a bien pû produire des gens de Letres plus éclairés que ceux des temps passés ; mais il n'a point eu la vertu de leur donner les mêmes idées, ni de leur inspirer l'unanimité de sentiments. Les deux articles de nos deux derniers volumes (celui de Fauste de Riès et celui de S. Césaire d'Arles) qui ont reçu le plus d'éloges

de la part du monde savant de notre connoissance pour les faits intéressants qu'il contiennent, le soin, l'ordre, l'exactitude avec lesquels ils sont discutés : ce sont précisément ces deux-là mêmes auxquels un nouveau critique a trouvé plus à redire, et qu'il a choisis pour le sujet d'une censure, concertée avec art et publiée avec appareil. Censure, au reste, comme on va le voir, où tout ne tend qu'à éblouir par un certain spécieux et de fausses lueurs, qui tiennent la place du vrai et du convaincant.

Si l'on en croit ce nouveau censeur connu avec quelque avantage dans la république des Letres, ' *l'éloge que l'on fait de S. Césaire d'Arles dans l'Histoire Literaire de la France...... n'est pas fondé sur la plus exacte vérité; et l'on y releve sa gloire qu'aux dépens......* ' *du saint Evêque de Riès, que l'on met, pour ainsi dire, sous ses pieds*. Dans ce que nous disons de ce dernier prélat, continue notre critique, ' *nous nous en sommes trop fiés au cardinal Noris et à M. de Tillemont, qui n'ont fait à son égard aucun usage de l'équité, de la bonne foi et de la sagacité critique, dont ces deux savants étoient d'ailleurs fort bien pourvûs*. L'accusation contre ces deux doctes écrivains est, il faut l'avouer, des plus graves. La suivante contre nous-mêmes, ne lui est pas inférieure; puisqu'il s'agit ' *au moins d'une cinquantaine des faits, que* le nouveau Censeur *étoit*, dit-il, *en état de faire voir être contraires à la vérité, dans les deux articles de Fauste et de S. Césaire*. Oui, ajoute-t'il sans hésiter, ' *nous avons ou supprimé entiérement, ou au moins diminué les éloges, que beaucoup de saints avoient donnés au premier; et nous avons ramassé et adopté contre lui, comme vrais, beaucoup de faits qui ne le sont pas*. Ce ne n'est pas encore tout. Ce qui suit est de tout une autre conséquence, et le point décisif du procès qu'on a cru devoir nous intenter.

Journ. de Tr. 1736. p. 1542.

p. 1581.

p. 1544.

o. 1545.

p. 1581.

A s'en tenir à l'air imposant avec lequel l'avance notre critique, bien loin que S. Césaire ait écrit contre la doctrine de Fauste sur la grace, comme nous l'avons montré, ' *Fauste est* au contraire *la source principale où S. Césaire a puisé le plus, quand il a eu occasion de parler des matieres de la prédestination, de la grace et du libre arbitre*. Fait important, ou plutôt paradoxe inoui, sur lequel cependant on veut bien nous faire grace, en se bornant à dire, ' *qu'il a échappé à nos recherches*. Retenu par les égards qu'inspirent *la charité et l'équité*, l'on a craint, avec raison, de nous en faire un crime, *et de dire que nous l'avons sçu, mais qu'une prévention outrée contre Fauste nous a portés à le supprimer de mauvaise foi et par pure malignité*. Il a paru si important ce prétendu fait, qu'on emploïe plus de vingt-cinq pages à l'établir et à l'embellir; disons mieux, à lui donner quelque couleur. Rien de plus heureux en apparence; mais rien de plus mal assorti et de plus foible dans la réalité, que ce qu'on y débite avec une

p. 1553.

p. 1554.

p. 1554-1559. certaine complaisance. ' *S César sur les matieres de la grace*, dit-on, *s'en*
p. 1556. *rapportoit volontiers à Fauste, et le copioit sans scrupule.* ' *Il le suivoit*
* p. 1558. même *en humble disciple*; *et* a *leurs principes* sont tellement *les mêmes, qu'on ne peut trouver dans saint César un seul point, où il contredise Fauste le moins du monde.*

Voilà le précis de ce que notre nouveau Censeur a cru devoir opposer à l'histoire que nous donnons de Fauste de Riès et de S. Césaire d'Arles, et à la critique que nous faisons de leurs écrits. Le reste n'est ou que pour l'ornement du discours, ou pour servir d'appui aux paradoxes qu'on y avance. On peut voir l'écrit en entier à la tête de la seconde partie de Juillet 1736. du Journal de Trevoux, où il est imprimé sous le titre suivant : *Letre de M... prêtre du diocèse de Riès, à M... chanoine d'Arles, sur ce qui est dit des saints Fauste de Riès et Césaire d'Arles, dans l'Histoire Literaire de la France.*

Le public n'a pas long-temps ignoré qui étoit ce prétendu prêtre du
p. 2677. diocèse de Riès, si zélé pour la gloire de Fauste, ' une letre écrite de Lyon le 8 d'Octobre dernier, et publiée dans le même Journal au mois de Décembre suivant, nous apprend que c'est M. Le Clerc [1], directeur, comme nous le savons d'ailleurs, du séminaire de S. Irenée de la même ville, qui est entre les mains de MM. de saint Sulpice. Et en dévoilant cet écrivain caché, la letre nous annonce en même-temps que Dieu, depuis quelques mois, l'avoit retiré de ce monde. Entré qu'il est maintenant dans cette lumiere éternelle, où tout est à découvert, il voit sans nuages s'il a eu raison de s'être expliqué sur S. Césaire comme un homme qui auroit eu dessein de ternir la gloire dont il
Conc. t. 4. p. 1688. 1689. est en possession depuis tant de siècles; de dégrader sa doctrine, ' canonisée de son vivant par le saint siege, et toujours honorée dans la suite, pour élever sur ses ruines celle de Fauste que l'Eglise a proscrite dans tous les
Jour. de Tr. ib. p. 1566. temps, et de faire d'un disciple fidéle de S. Augustin, ' un *humble disciple* de l'évêque de Riès, et du destructeur des restes du Pélagianisme, un Sémipelagien.

Pour nous, infiniment éloignés de vouloir donner la moindre atteinte à la réputation de M. le Clerc, que son caractere et sa vertu rendent respectable, et troubler ainsi les cendres d'un prêtre mort en paix, par la discussion que nous allons faire de ce qu'il a avancé sur un sujet aussi important, nous ne l'entreprenons que pour mettre la vérité dans une nouvelle évidence, afin

1. M. le Clerc étoit fils du célèbre graveur Sebastien le Clerc, natif de Metz en Lorraine, et avoit reçu au Baptême les noms de Laurent Josse. Il étudia en Sorbonne, où il prit le degré de licentié. Il avoit acquis un assez grand fonds de literature, dont il a fait usage pour publier divers écrits de sa façon presque tous anonymes; où l'on voit qu'il n'étoit pas exempt de préjugés. Suivant la maniere dont on annonce sa mort, elle arriva le six de Mai de l'année derniere, 1736.

que tout le monde lui rende l'hommage qu'elle mérite à tant de justes titres. Mais pour y procéder avec plus d'ordre et quelque méthode, il est bon de rapporter à certains chefs tout ce que dit M. le Clerc contre nous, et ce que nous avons à y répondre. Nous éviterons par-là la confusion et les redites, qui doivent toujours être bannies de la dispute; et nous répandrons un nouveau jour sur des faits notoires, qu'on n'a tâché d'obscurcir que pour les combattre avec plus de succès.

Nous nous proposons donc pour premier objet de montrer, que tout ce que contient l'éloge de S. Césaire d'Arles, tel que nous l'avons donné, est exactement vrai, 'quelque *pompeux* qu'il ait paru aux yeux de M. le Clerc. p. 1542.
Nous ferons voir ensuite, qu'en tout ce que nous avons dit sur Fauste, nous avons parfaitement rendu justice et à sa personne et à sa doctrine. Enfin la censure de la doctrine de Fauste sur la grace par S. Césaire, fera le troisiéme objet de notre réponse, et la preuve complette de la disparité entre la doctrine de l'un et celle de l'autre sur le même sujet. Si nous réussissons à prouver toutes les parties de ce dessein, on ne pourra disconvenir, pour peu d'usage qu'on veuille faire de sa raison et de son équité, que les grandes prétentions de M. le Clerc s'évanouissent, et tous ses beaux raisonnements s'en vont en fumée. Entrons en matiere.

Prétendre que' *l'éloge que nous donnons de S. Césaire d'Arles, n'est pas* Ibid.
fondé sur la plus exacte vérité, c'est ou nous accuser de mauvaise foi, ou faire retomber cette inexatitude sur les sources où nous avons puisé ce que nous rapportons. Il peut arriver que nous nous trompions quelquefois, parce que nous sommes sujets à l'erreur comme les autres hommes : mais nous sommes, par la miséricorde de Dieu, infiniment éloignés d'user de la moindre supercherie pour tromper les autres. La profession ouverte et constante que nous faisons dès le commencement de cet ouvrage, de chercher la vérité et de nous y attacher, est incompatible avec un vice ausssi grossier, indigne de tout honnête homme, et que nous avons en exécration. Des écrivains qui veulent tromper ou imposer à leurs lecteurs, sont-ils perpétuellement attentifs, comme nous le sommes, à choisir leurs garants, à se munir de leur autorité, à les faire connoître, à citer jusqu'aux pages des endroits qu'ils en empruntent, afin que chacun puisse se convaincre par soi-même de leur fidélité à les suivre? Cette méthode que nous nous sommes appropriée et que nous avons suivie à la lettre dans l'éloge de S. Césaire, comme ailleurs, suffit seule pour nous laver de tous soupçons de mauvaise foi.

Les sources où nous avons puisé ce que nous disons de ce grand évêque, ne sont pas moins pures que ce que nous en rapportons est conforme à

l'original. C'est dans ses propres écrits que nous avons puisé. C'est dans les letres des papes qui lui sont adressées. C'est dans sa vie écrite par cinq de ses disciples, dont trois qui étoient revêtus de l'épiscopat, ont fait en leur temps l'ornement de l'Eglise Gallicane. C'est dans les letres de Florien, un autre de ses disciples, et dans celles de S. Ennode évêque de Pavie, qui avoit connu personnellement S. Césaire. Qui oseroit accuser d'inexactitude des auteurs aussi respectables, dans des faits qu'ils ne rapportent qu'après en avoir été témoins oculaires? Entreprendre de rendre suspecte leur autorité, ce seroit s'exposer soi-même à perdre toute créance. La maniere dont a été composée la vie du saint prélat, en passant successivement par les mains de cinq de ses disciples, qui y ont fait leurs corrections et leurs additions, ' comme nous l'avons montré, nous est un gage que nous n'avons point d'ancien monument en ce genre, ni plus exact ni plus authentique.

Hist. lit. de la Fr. t. 3. p. 239.

Mais quelles preuves, au reste, donne-t'on de la prétendue infidélité qu'on voudroit trouver dans l'éloge de S. Césaire? Aucune. On se contente de dire d'une maniere vague, en parlant de lui et de Fauste, ' que nous avons avancé *au moins une cinquantaine de faits..... contraires à la vérité;* et l'on n'en articule que deux ou trois, auxquels nous reviendrons dans la suite. Encore ne se trouvent-ils pas dans l'éloge de S. Césaire. Intenter de pareilles accusations, sans se mettre en peine de les prouver, c'est trop compter sur la crédulité d'un public éclairé et judicieux qui veut des preuves pour être en état de juger par lui-même.

Jour. de Tr. ib. p. 1545.

Pourquoi, après-tout, exiger que M. le Clerc justifie l'inexactitude qu'il reprend dans l'éloge de S. Césaire; puisque ce n'est qu'une fâcheuse prévention pour la doctrine de Fauste qui la lui a fait appercevoir? De-là en partie ' son indisposition contre notre ouvrage, comme il le déclare lui-même. De-là ' l'éloignement qu'il a conçu de souscrire à ce que nous disons en faveur de S. Césaire, cette brillante lumiere de l'Eglise des Gaules. On verra cependant par la suite, que cette indisposition, cette mauvaise humeur trahissent M. le Clerc, et font une preuve non équivoque, qu'il n'a pas cru que ce saint évêque ait été, comme il le prétend, un *humble disciple* de son bon ami Fauste de Riès. Il n'a pû sur-tout souffrir que nous l'aïons représenté comme l'Augustin de l'Eglise Gallicanne. ' C'est contre quoi il se récrie en deux divers endroits de sa letre comme si c'étoit un crime, ou une injure atroce. Voïons si ce seroit ici que se trouve l'inexactitude qu'on nous reproche, ou s'il y auroit même quelque exagération.

p. 42.

p. 1581.

p. 1542.1553.

Le Cardinal Noris et M. de Tillemont se sont bornés, il est vrai, à faire

de S. Césaire le Fulgence de nos Gaules. Mais que s'ensuit-il de là ? S'ensuit-il qu'il ne soit pas permis de pousser son éloge jusqu'à le regarder comme l'Augustin de l'Eglise Gallicane ? C'est ce qui ne paroît point par les écrits de ces deux grands hommes, et qu'ils n'ont jamais eu en intention. Il n'y a que des envieux de la gloire de S. Césaire, qui puissent le trouver mauvais. La conformité qu'il y a entre les travaux qu'a soutenus le grand évêque d'Hippone, pour délivrer l'Eglise universelle de l'hérésie de Pélage, et les soins qu'a pris S. Césaire pour purger l'Eglise Gallicanne des restes du Pélagianisme, nous a fait naître cette idée. Est-elle sans justesse ? Est-elle sans fondement ? Il faudroit n'avoir ni discernement ni bon goût, et être ignorant dans l'histoire pour le prétendre. Si donc S. Césaire a eu le bonheur de partager les victoires de S. Augustin, ne mérite-t'il pas de participer à son triomphe ? Qui peut donc empêcher qu'en conséquence on lui donne un titre qui en rappelle la mémoire ? Si nous le lui avons donné, nous ne l'avons fait, qu'après avoir montré qu'il l'avoit mérité.

D'abord nous avons dit, ' que S. Césaire présida au second concile d'Orange, qui, de l'aveu du P. Sirmond et de beaucoup d'autres, décida, par les sentiments de saint Augustin, toutes les disputes sur la grace et le libre arbitre, et que par les soins que se donna ce saint prélat pour le faire approuver par le saint siege, et de l'appuïer par la prédication de sa doctrine, il reussit, quoiqu'avec peine, d'étouffer les restes du Pélagianisme dans les Gaules. Ensuite nous avons ajouté : « ' Il avoit cette vérité si fort « à cœur (il s'agit de la nécessité d'une grace prévenante pour faire le bien) « que malgré les contradictions et les efforts de certaines personnes qui « pensoient autrement, il vint à bout de lui faire rendre l'hommage qui lui « étoit dû. L'on sçait ce qu'il mit en usage pour y réussir. Il eut par-là le « glorieux avantage de rendre à l'Eglise des Gaules la paix dont l'avoient « privée depuis plus d'un siécle les sentiments opposés. Victoire signalée, « continuons-nous, qui doit nous faire regarder S. Césaire comme l'Augustin « de l'Eglise Gallicane. » Y a-t'il là quelque chose d'exageré, ou capable de révolter les personnes équitables et judicieuses ? Avouons-le, et pourquoi le dissimuler ? Il faut être bien attaché à ses préjugés, pour trouver à redire qu'on releve de la sorte le mérite d'un défenseur de la grace. Que l'on considere bien cependant d'après qui nous parlons pour asseoir le titre qui déplaît si fort à M. le Clerc. ' C'est d'après les célebres auteurs de la vie de S. Césaire ; c'est d'après le pape S. Boniface II ; c'est d'après les PP. Sirmond, Cossart et Labbe, qui ne devoient pas être suspects à notre Censeur.

His. lit. de la Fr. t. 2. p. 22.

t. 3. p. 231.

Cæs. vit. l. 1. n. 35. | Conc. ib. p. 1042. 1673. 1674. 1688. 1689.

Ce n'est pas seulement en conséquence des titres d'honneur que nous donnons à S. Césaire, et des termes avantageux avec lesquels nous parlons

Jour. de Tr. ib. p. 1542. 1581.

de lui, que M. le Clerc se récrie contre son éloge. C'est encore ' que, selon lui, *nous ne relevons sa gloire..... qu'aux dépens du saint évêque de Riès, que nous mettons pour ainsi dire sous ses pieds.* Ici nous appellons au tribunal du public, et reclamons sa décision. Il a l'ouvrage entre les mains. Qu'il prononce, si dans tout l'éloge que nous faisons de S. Césaire nous avons nommé une seule fois Fauste de Riès. Nous avons donc été fort éloignés d'établir la gloire de l'un sur le mépris de l'autre. M. le Clerc a oublié avec quelle force ' nous nous sommes récriés nous-mêmes, en répondant à un autre critique, contre cette maniere injuste, maligne et offençante d'apprécier le mérite d'une personne ou d'un livre en le comparant à un autre. Nous nommons Fauste, à la vérité, quatre à cinq fois dans la discussion des écrits de S. Césaire : mais c'est assurément sans qu'il lui en revienne rien de deshonorable, et qu'il en refléchisse rien de glorieux sur le saint évêque d'Arles. Sa propre histoire fournit suffisamment de quoi le louer, sans qu'il soit besoin d'avoir recours à des moïens étrangers.

His. lit. de la Fr. t. 2. pr. p. 3.

Chiff. de fid. orth. p. 351.

« ' Non, dit un grand archevêque [1] du neuviéme siécle, il ne faut que la « vie et la relation des miracles de S. Césaire, avec le grand nombre d'ex« cellents monuments qui nous restent de lui, pour faire l'éloge de son « mérite et de sa doctrine. » Disons-le ; M. le Clerc étoit si préoccupé de Fauste son ami chéri, qu'il s'imaginoit le voir où il n'étoit pas. Il étoit à son égard comme ces gens soupçonneux à l'excès, qui ne peuvent voir ouvrir la bouche aux autres, qu'ils ne croïent qu'on parle d'eux, et qu'on en parle en mauvaise part, lors même qu'on ne pense à rien moins.

Mais nous avons dit que S. Césaire avoit écrit contre Fauste. Eh ! où l'avons-nous dit ? Est-ce dans l'éloge de S. Césaire ? Non, c'est ailleurs. Ce n'est donc pas pour en embellir son éloge, et y relever *sa gloire aux dépens de Fauste.* Nous verrons bien-tôt si c'est à tort ou avec raison que nous avons avancé ce fait.

Rien n'a plus mis en mauvaise humeur M. le Clerc, que l'histoire que nous donnons de Fauste et de sa doctrine. Cependant nous soutenons, qu'en tout ce que nous en avons dit, nous lui avons parfaitement rendu justice. Qu'est-ce en effet que rendre justice à une personne en pareil cas, sinon la représenter telle qu'elle est réellement ? Nos portraits ne sont point des portraits arbitraires, mais des portraits au naturel. C'est-là l'engagement que nous avons contracté envers le public. Nous lui avons promis de peindre

1 Amolon archevêque de Lyon, dans son traité contre les Juifs, qui dans les imprimés porte le nom de Raban. Voici son texte : *S. Cæsarius ecclesiæ Arelatensis episcopus, cujus meritum et doctrinam vita ejus et miracula scripta, et multa ac præclara ejus monumenta testantur.*

nos hommes de letres, non tels qu'ils devroient être, mais tels qu'ils sont en effet. Pour y réussir, nous empruntons d'eux-mêmes, ou de ceux qui les ont mieux connus, les couleurs que nous mettons en œuvre. Telle est la méthode que nous avons suivie dans le portrait de S. Césaire, qu'on trouve si *pompeux*. Telle est encore celle que nous suivons dans le portrait de Fauste. Si les couleurs n'y sont pas aussi gracieuses que dans l'autre, à qui doit-on s'en prendre ? Ce n'est pas à nous, mais à ceux qui nous les ont prêtées.

En quoi donc aurions nous manqué de lui rendre justice ? C'est, dit M. le Clerc, ' que *nous avons ou supprimé entierement, ou au moins diminué les éloges que beaucoup de saints lui avoient donnés*. Pour se convaincre de la fausseté de cette accusation, il n'y a qu'à lire la premiere partie de l'histoire de Fauste, où nous donnons l'abregé de sa vie. N'y faisons-nous pas entrer tout ce que S. Sidoine, S. Rurice, le prêtre Gennade, tous amis et contemporains de Fauste, disent de plus avantageux sur son compte ? Y avons-nous oublié ce que les écrits de Fauste même, l'écrivain de la vie de S. Hilaire d'Arles et les autres auteurs du temps, nous fournissent sur son éloge ? Ne le représentons-nous pas en conséquence, d'abord comme un saint abbé à la tête du monastere de Lerins, ensuite comme un évêque qui réunissoit en sa personne toutes les vertus épiscopales; comme un grand maître de la vie spirituelle; comme un confesseur de la foi pour l'exil qu'il eut le bonheur de souffrir au sujet de la divinité du S. Esprit; enfin comme un prélat digne d'estime et célebre par sa piété ? Qu'avons-nous donc *ou supprimé ou diminué* dans cet éloge, de ce que nous y devions dire ? On se contente de s'en plaindre en général; et l'on n'articule rien en particulier. Est-ce-là le moïen de le persuader ? N'est-ce pas plutôt annoncer l'impuissance où l'on est de justifier ce reproche ?

Jour. de Tr ib. p. 1581.

Mais c'est, ajoute l'apologiste de Fauste que ' *nous avons ramassé contre lui, comme vrais, beaucoup de faits qui ne le sont pas*. Et ce *beaucoup*, ' on l'étend jusqu'à *une cinquantaine au moins*. Ces *faits* prétendus faux qu'on nous accuse *d'avoir ramassés et adoptés contre Fauste*, ne peuvent regarder sa persoune. C'est ce qui est démontré. Reste donc qu'ils concernent sa doctrine; et c'est-là l'endroit délicat. Eh ! quels sont les *faits* que nous avons avancés contre la doctrine de Fauste, qu'on pourroit *faire voir être contraires à la vérité ?* En est-ce un de cette nature d'avoir dit, que la doctrine de Fauste ne s'accordoit pas avec celle de Saint Augustin ? ' Fauste le déclare lui-même dans sa letre à Gratus, et ne nous en fournit que trop de preuves dans ses livres sur la grace et le libre arbitre. Est-ce un *fait contraire à la vérité* d'avoir avancé que Fauste avoit erré sur la nature de l'ame, en la croïant corporelle ? ' La réfutation que le docte Mamert Claudien fit

Ibid.

p. 1585.

Faus. ad. Gr. p. 553. 2.

Bib. PP. t. 6. p. 1045-1071.

aussi-tôt de cette erreur, subsiste encore, et vérifie le fait. Continuons le détail; il ne sera pas ennuïeux. Est-ce un *fait contraire à la vérité* d'avoir dit que Fauste a aussi erré sur la foi, les œuvres et les pénitences à l'article de la mort? Eh! n'en a-t'on pas les preuves ' dans les letres de S. Avite de Vienne? Enfin, est-ce un *fait contraire à la vérité* d'avoir avancé, que la doctrine de Fauste sur la grace a été combattue par toutes les Eglises du monde chrétien, celles de Rome, d'Afrique, d'Orient, d'Espagne, et des Gaules? Mais en l'avançant, n'en avons-nous pas administré toutes les preuves nécessaires?

Avit. ep. 4. p. 29-34.

Et d'où les avons-nous tirées ces preuves? ' *Du cardinal Noris et de M. de Tillemont, auxquels on nous reproche de nous en être trop fiés et* qu'on ose bien *accuser de n'avoir fait à l'égard de Fauste aucun usage de leur équité, de leur bonne foi et de leur sagacité critique?* Nous avons, il est vrai, lû avec grand soin les écrits, et beaucoup profité des lumieres de ces deux célebres auteurs, dont rien n'empêchera jamais que le nom ne passe à la derniere postérité. Mais quelque respectable que soit leur autorité, et quelque exacts que soient leurs écrits, nous avons été jusqu'aux sources; et c'est-là que nous avons puisé les preuves en question.

Jour. de. Tr. ib. p. 1544.

Qu'on se donne la peine de lire les passages 597, 598 et 599 de nôtre second volume; et l'on verra où nous avons pris, que les papes S. Gelase, S. Felix, ou plûtôt S. Boniface II et Hormisda, S. Avite de Vienne, S. Fulgence de Rupse, Facundus d'Hermiane, Pierre diacre, Jean Maxence, les moines de Scythie, S. Césaire d'Arles, oui, S. Césaire même, quoi qu'en dise M. le Clerc, S. Adon de Vienne et tant d'autres, se sont élevés contre la doctrine de Fauste sur la grace et le libre arbitre, comme contraire à celle de S. Augustin, ou plûtôt de toute l'Eglise. Si donc ' *Fauste* pour nous servir des termes de son apologiste, *paroît dans notre Histoire Literaire comme un ennemi juré de S. Augustin, et qui pis est, comme le chef des Semipelagiens des Gaules,* ce n'est pas à nous qu'il en faut faire le reproche. C'est à ces grands hommns de l'antiquité, qui aïant ses écrits entre les mains, en ont jugé de la sorte par la lecture et l'examen qu'ils en ont fait. C'est aux plus savants cardinaux du dernier siecle, tels qu'un Baronius, un Bellarmin, un Noris. C'est à *cent et cent theologiens ou critiques,* qui, ' de l'aveu de M. le Clerc même, *le condamnent encore aujourd'hui.* Disons plus; c'est à Fauste lui-même qu'il faut s'en prendre.

p. 1542.

p. 1544.

Malgré cette nuée de témoins, sous laquelle son défenseur se sent opprimé, il ne laisse pas de faire tous ses efforts pour tâcher de le justifier. Nous aurions souhaité autant que lui que cette entreprise eût été possible. Ce que nous avons fait à l'égard de S. Hilaire d'Arles, de S. Valérien de Cemele et de S. Vincent de Lerins, est suffisant pour qu'on ne doute pas que nous

sommes plus portés à user d'indulgence envers les écrivains dont nous parlons, que d'une rigide sévérité. Mais comment s'y pourroit-on prendre pour y réussir à l'égard de Fauste de Riès ? ' Ce seroit en vain, assure le cardinal Baronius, qu'on voudroit excuser un homme qui a été combattu par tout le monde catholique. Il faudroit donc, pour ainsi dire, faire le procès à toute la terre, pour empêcher que toute la terre ne le fît à ce prélat. Bar. an. 490. n. 33. 34.

Rien cependant n'est capable d'arrêter le zéle de M. le Clerc. Résolu, à quelque prix que ce soit, de justifier la doctrine de Fauste, il se livre aux préjugés les moins légitimes; il tente de réaliser des doutes purement apparents. C'est dans cette vûe, comme il paroît ' par l'annonce, qu'*il fait voir dans un ouvrage latin la supposition du decret, attribué par presque tous les theologiens au pape Gelase, et que dans le corps de ce petit traité il fait des excursions admirables sur le cardinal Noris et M. de Tillemont, à l'occasion de leurs préjugés contre Fauste, dont il est parlé dans ce prétendu decret.* Voilà justement ce que nous disions tout-à-l'heure. Pour mettre à couvert la doctrine de Fauste, il faut faire le procès à toute la terre. Le pape S. Gelase est un des premiers qui l'a condamnée, il est aussi un des premiers à qui M. le Clerc déclare la guerre, et par qui il commence ses attaques. Et s'il eût vécu, il seroit apparemment venu à tous les autres qui se sont aussi déclarés contre la doctrine de l'évêque de Riès. Le dessein est bien vaste; et si quelqu'un étoit tenté de l'exécuter au défaut de M. le Clerc, outre les auteurs que nous avons cités, il auroit encore à réfuter le célebre Loup abbé de Ferrieres, l'un des plus doctes et des plus modérés théologiens de son temps, ' qui insiste fortement contre Fauste sur ce decret du pape S. Gelase. C'est à cette occasion qu'il veut, que lorsqu'il s'agit de la prédestination et du libre arbitre, on n'écoute ni Fauste, ni ceux qui pensent comme lui : *Taceat Faustus et similiter sentientes.* ' La maniere dont il parle ailleurs de ce prélat, qu'il ne qualifie que l'infortuné Fauste, *Infaustum etiam Faustum*, montre assez le cas qu'il faisoit de sa doctrine. Mais quand on viendroit à bout de faire le procès à tout ceux qui ont parlé de la doctrine de Fauste, comme l'abbé Loup, ce prélat se trouveroit-il pour cela justifié, tant que ses écrits subsisteront? C'est une discussion que nous laissons à d'autres. Espérant aussi que quelqu'un prendra soin de venger l'injure faite au pape S. Gelase et aux 70 évêques qui jugerent avec lui : nous revenons à la discussion du procès qu'on nous intente à nous mêmes.

Jour. de Tr. ib. p. 2679.

Lup. de 3. qq. p. 247.

ep. 111. 112.

Le point capital et décisif, qui va faire le troisiéme objet de notre réponse, consiste à savoir, si S. Césaire a combattu la doctrine de Fauste sur la grace : ou si au contraire ' *sur ces mêmes matieres il s'en rapportoit volontiers à Fauste, et le copioit sans scrupule;* [a] *s'il le suivoit en humble disciple*; si enfin *leurs principes sont les mêmes* et si *l'on ne peut trouver dans S. Cé-*

Jour. de Tr. ib. p. 1554. 1559.
[a] p. 1556. 1558.

saire un seul point où il contredise Fauste le moins du monde. Nous avons avancé la premiere proposition ; et M. le Clerc soutient les autres. Mais de la maniere dont il se présente pour les établir, ne diroit-on pas qu'au lieu du desir d'éclaircir la vérité et de la connoître, il n'a eu que le dessein de l'embrouiller pour ne la pas voir, et n'être pas accablé sous son poids. Il est cependant des faits si notoires, qu'on peut défier toute la sagacité humaine de les obscurcir. Ceux dont il s'agit ici sont de cette nature.

Il étoit important dans le système de M. le Clerc, que S. Césaire n'ait pas combattu la doctrine de Fauste sur la grace. Ce seul fait bien établi renversoit toute l'œconomie de ses projets. Nous l'avons avancé ce fait ; et il n'en a
p. 1543. pas fallu davantage à notre Censeur, pour prendre feu et se récrier, ' que c'est donner à *penser, que S. Césaire fut en son temps comme l'antipode de Fauste, son fleau..... et en consequence le plus déclaré, le plus cons-*
p. 1581. *tant et le plus redoutable de ses adversaires.* ' Que *c'est relever la gloire de S. Césaire aux dépens du saint Evêque de Riès, et le mettre, pour ainsi dire, sous ses pieds.* Mais pourquoi tant se fâcher ? Ou le fait est vrai, ou il ne l'est pas. S'il est vrai, toute cette déclamation retombe à plomb sur Fauste, et couvre de confusion son apologiste, pour avoir voulu rendre S. Césaire complice des erreurs de ce Prelat, à dessein de lui ravir la gloire d'avoir proscrit sa doctrine. Si le fait est faux, nous sommes confondus nous-mêmes, sans qu'il soit besoin d'un si grand étalage de paroles.

Hist. Lit. de la Fr. t. 2. p. 22. Pour établir ce fait, nous avons d'abord cité le chapitre 86. de Gennade. Il ne s'agissoit alors que d'indiquer ce qu'avoit fait S. Césaire contre les erreurs semipélagiennes. Et comme en cet endroit il est parlé d'un traité de ce saint évêque en faveur de la grace, contre ceux qui pensoient en Semipélagiens,
Conc. ib. p. 1674. nous l'avons apporté en preuve suivant ' l'opinion commune, sans discuter à qui ce chapitre pouvoit appartenir. Dans la suite, où il a été
Hist. Lit. de la Fr. ib. p. 636. | t. 3. p. 225. question d'approfondir ce point de critique, ' nous avons montré que le chapitre n'est point de Gennade, et que l'écrit dont il est fait mention n'est
Jour. de Tr. ib. 1547. autre chose que les decrets du second concile d'Orange. C'est sur quoi M. le Clerc nous rend quelque justice, en disant que *nous nous sommes corrigés*, il auroit pû dire, expliqués, *sur ce sujet.*

Mais, quoique l'endroit cité ne soit pas de Gennade, s'ensuit-il qu'il ne prouve pas que S. Césaire ait écrit contre la doctrine de Fauste ? Oui, pré-
p. 1546. tend M. le Clerc, et voici ses raisons : 1. ' *Il n'est point vrai,* dit-il, *que ce faux Gennade, homme peu instruit, de l'aveu du cardinal Noris, ait jamais*
p. 1547. *dit que S. Césaire eût écrit un traité de la grace et du libre arbitre.* 2. ' *Il est encore évident,* continue le Dissertateur, *que ce prétendu Gennade est cité à faux, quand on le donne pour témoin d'un ouvrage composé par S. Césaire contre Fauste... C'est un fait auquel l'auteur, quel qu'il soit, ne pensa*

jamais. Cet homme, après avoir marqué ce qu'il connoissoit des ouvrages de S. Césaire, et voulant indiquer le temps où il avoit vécu, ' *dit simplement : Floruit eo tempore quo et Faustus.* p. 1548.

Il n'est pas besoin de grands raisonnements pour renverser ceux de M. le Clerc. Remarquons d'abord que l'auteur de l'addition est ancien ; ' puisqu'elle se trouve immédiatement à la suite de l'article de Fauste, dans un manuscrit autrefois de Corbie, maintenant de S. Germain des Prés, qui est en letres lombardes, et qui a près de mille ans d'antiquité. Après cette courte observation, il n'y a qu'à copier les propres paroles de ce chapitre cité, pour juger si la première prétention de notre critique est aussi vraie qu'il le soutient. ' *Cæsarius,* porte l'addition... *de gratia quoque et libero arbitrio edidit testimonia divinarum scripturarum et SS. Patrum judiciis munita.* Si l'on ne reconnoît pas que ce texte dit nettement, que S. Césaire a composé un ouvrage tiré de l'écriture et des peres, sur la grace et le libre arbitre, il faut être pyrrhonien obstiné et à l'épreuve de la plus grande évidence. Que penser de notre savant Dissertateur, qui soutient que cela est faux ? Une pareille bévue n'annonce pas de sa part une discussion fort exacte. Peut-être sera-t'il plus heureux dans sa seconde prétention.

Hier. t. 5. p. 47. 48. | Mab. ana. t. 2. p. 44.

Genn. scri. c. 86.

Il veut que l'auteur de l'addition à Gennade n'*ait jamais* pensé à dire que *S. Césaire eût fait cet ouvrage contre Fauste.* Mais pourquoi y nommer expressément ce prélat, comme il l'y nomme, et que M. le Clerc en convient ? Pourquoi avoir placé cet éloge de S. Césaire immédiatement après celui de l'évêque de Riès ? Cela s'est-il fait au hazard ? Que ceux qui auroient intérêt à défendre la thése du critique, aïent la bonté de nous en donner une raison plus naturelle, ' que la réflexion que nous y avons faite. Ce n'est pas tout. Pourquoi n'oser pas rapporter les paroles suivantes de l'auteur de l'addition, dont la reticence trahit la cause de M. le Clerc ? *Cet homme,* nous veut-il faire entendre, *après avoir marqué ce qu'il connoissoit des ouvrages de S. Césaire... dit simplement : Floruit, etc.*

His. Lit. de la Fr. t. 2. p. 597.

Il fait plus que de dire simplement, n'en déplaise à l'habile Dissertateur. Il dit sans détour ; il dit avec énergie ; il dit d'une maniere aussi claire qu'accablante pour son infidéle interpréte, « ' Que dans ce traité sur la grace et le « libre arbitre S. Césaire enseignoit, que l'homme ne peut de lui-même rien « faire de bien, s'il n'est prévenu de la grace de Dieu. » Que signifient ces paroles remarquables ? Nous l'allons voir, à la confusion de celui qui n'a pas osé les rapporter. Si Fauste a enseigné une doctrine opposée à celle que S. Césaire établissoit dans cet ouvrage, elles signifient ces paroles, sans qu'il soit besoin d'autre interprétation, que l'ouvrage de S. Césaire étoit pour combattre cette doctrine dans Fauste, comme dans les autres qui la suivoient. ' C'est dans ce sens que Binius, rapporté et adopté par les PP. Labbe et

Genn. ib.

Conc. ib. p. 1674.

Cossart, les a entendues. Et c'est dans ce sens que toutes les personnes judicieuses et équitables les prendront.

Or il est si constant et si notoire que les livres de Fauste sur la grace et le libre arbitre contiennent une doctrine opposée à celle que l'auteur de l'addition attribue à S. Césaire, que pour nier cette vérité, il faudroit être capable de nier qu'il fait jour en plein midi. Il paroîtroit donc superflu d'en apporter ici des preuves. Mais comme il ne se trouve que trop d'incrédules, tâchons au moins de confondre l'incrédulité sur ce point par la plus grande évidence. Qu'on se donne donc la peine de recourir aux chapitres 7, 9, 10, 11, 13, 17 du premier livre de Fauste, et aux 3, 4, 8 et 10 du second livre; et l'on y verra que ce prélat y reconnoît sans détour, que la grace n'est point nécessaire pour le commencement de la foi, de la bonne œuvre, du salut, et que ce sont nos bons desirs, notre bonne volonté qui attirent la grace. Que nous avons réellement et naturellement une bonne volonté qui précede la grace, comme il paroît, dit-il, en la personne de Corneille le Centenier. Que c'est cette volonté qui mérite la grace. Que si le désir d'obéir ne précede, l'offre de la grace est sans mérite, *gratiæ vilescit oblatio*. Que dans le combat spirituel l'attaque appartient au travail de l'homme, comme l'évenement appartient à Dieu. Que Dieu n'a point établi le salut de l'homme dans la prédestination du Créateur, mais dans le travail du serviteur. Qu'ainsi la grace est accordée à ceux qui frappent plûtôt par un bon désir, que par l'effet de la prédestination : *magis ex devotione, quam ex prædestinatione*. Cela est-il clair? et ce que nous nous sommes proposé de prouver, est-il mis en évidence? Il va encore en acquérir quelques degrés par ce que Fauste dit de la foi. Il enseigne disertement qu'elle nous est naturelle. Que Dieu l'exige de nous, comme dépendant de nous, et nous étant propre. Que nous ne pouvons pas même la lui imputer, lorsque nous en faisons usage, parce que nous ne faisons que nous acquitter d'un devoir auquel nous sommes obligés.

Rapprochons maintenant de cette doctrine de Fauste, la maniere dont s'exprime l'auteur de l'addition faite à Gennade; et nous aurons une démonstration en genre de critique, que S. Césaire, selon cet écrivain, a écrit contre la doctrine de l'évêque de Riès. Que devient après cela' le reproche moqueur que nous fait M. le Clerc, d'*avoir trouvé ce fait par un pur trait d'imagination dans l'époque*, sur laquelle il se jette pour faire diversion, et empêcher qu'on n'appercoive ce qui le contredit dans le texte rapporté? Sur qui de lui ou de nous doit retomber la confusion de ce reproche? Mais n'est-ce pas quelque chose de plus qu'*un pur trait d'imagination*, qui l'a porté à nier un fait aussi évident? En voici encore d'autres preuves.

(Jour. de Tr. ib. p. 1548.)

' Le pape Boniface II confirme un écrit, que S. Césaire avoit envoïé à Felix son prédecesseur, « et dans lequel on établissoit, dit ce pontife, une doctrine

(Conc. ib. p. 1688.)

« conforme à la vérité catholique; afin, continue-t'il, de l'opposer à celles de « quelques évêques des Gaules qui erroient sur le libre arbitre, et qui pré- « tendoient que la foi par laquelle nous croïons en Jésus-Christ étoit l'effet « non de la grace, mais de la nature. » Si Fauste de Riès est de ces prélats qui erroient sur ces deux points, hélas! nous n'en venons de voir que trop de preuves, l'écrit de S. Césaire étoit contre lui, comme contre les autres. Allons encore plus loin.

Tout le monde sait, que les decrets du second concile d'Orange sont particulierement l'ouvrage de S. Césaire d'Arles. Et que dit ce saint évêque dans ces décrets? Ecoutons-le parler un moment. « ' Si quelqu'un, dit-il, prétend p. 1667. c. 3.
« que la grâce est accordée aux demandes de l'homme, et nie que ce soit la « grace elle-même qui nous fait demander, contredit le prophéte Isaïe et « l'Apôtre, dont il rapporte les passages. ' Si quelqu'un, ajoute-t'il, soutient c. 4.
« que Dieu attend notre volonté pour que nous soïons purifiés du péché, et ne « reconnoit pas que c'est l'infusion et l'opération du saint Esprit qui agit en « nous pour nous faire desirer d'être purifiés, résiste à ce même S. Esprit. « Et puis il en donne des preuves tirées des Proverbes et de S. Paul. ' Si c. 5.
« quelqu'un, dit-il encore, prétend que le commencement de la foi, comme « son progrès, et le désir même de croire en celui qui justifie l'impie........ « n'est pas un don de la grace,....... mais que c'est une chose qui nous est « naturelle, se montre ennemi de la doctrine de l'Apôtre. » En voilà assez pour appercevoir très-distinctement dans cette censure les propres sentiments de Fauste, et jusqu'à ses expressions favorites. Il en est encore de même des autres decrets que nous ne rapportons pas, et des sentences qui les suivent. Il est difficile de ne pas se persuader en les lisant, que lorsque S. Césaire les a dictés, il avoit non-seulement en vûe les erreurs particulieres de Fauste, mais qu'il avoit même sous ses yeux ses livres de la grace et du libre arbitre. Après cela on s'obstinera à nier que le saint évêque d'Arles n'a pas combattu la doctrine de l'évêque de Riès! On laisse au public à qualifier une telle conduite.

Il peut cependant arriver, dans un siécle aussi fécond qu'est le nôtre en subterfuges pour ceux qui ont un faux intérêt de se refuser à la vérité connue, que quelqu'un dise que S. Césaire ne nommant Fauste nulle part, sa censure ne regarde point ce prélat. Mais à quoi aboutiroit cette échapatoire, sinon à faire passer un tel discoureur pour un homme qui ne chercheroit à se tirer d'affaire que par un faux-fuïant? Le saint concile de Trente a-t-il jamais nommé dans ses décisions Luther, Calvin et leurs sectateurs? Est-il moins constant pour cela, qu'il a condamné leurs dogmes pernicieux? Il y a cent et un an qu'un prêtre de Riès nommé Simon Bartel, publia une apologie pour Fauste évêque de cette église. Bien loin d'avoir recours à une pareille

défaite dans les divers raisonnements qu'il fait pour tâcher de justifier ce prélat, ' il avoue au contraire avec ingénuité et de bonne foi, que S. Césaire a écrit contre ses livres sur la grace, et ne fait aucune difficulté de mettre le saint évêque d'Arles à la tête des adversaires de la doctrine de Fauste.

Bart. apo. [Faus. p. 22.

Non-seulement S. Césaire a condamné les opinions chéries de ce prélat, par les decrets du second concile d'Orange, et le soin qu'il prit de le faire confirmer par le saint siege; mais ' *il a* encore, si l'on veut, *terrassé Fauste et son école*, et renversé toutes les erreurs des Sémipelagiens. ' Le pape S. Boniface l'esperoit; et la chose réussit, comme il s'y étoit attendu. Nous ne sommes pas les premiers qui l'avons avancé. ' Le P. Sirmond et plusieurs autres grands hommes l'ont dit avant nous; et dès le IX siécle on n'en avoit point d'autre idée, ' comme il paroît par la maniere dont Amolon, archevêque de Lyon, parle des suites de ce même concile, « auquel, dit-il, présida le « B. Césaire, cet évêque si distingué par sa sainteté admirable, ses grandes « actions et ses miracles. » Que ce soit, au reste, ' *par le choix de Dieu*, et que *S. Césaire ait été suscité* pour cette glorieuse exécution, M. le Clerc s'en moque : mais quant à nous, le respect pour la religion nous porte à le croire; ' et le pape S. Boniface n'en a point autrement pensé. Ce n'est point sans preuve que nous l'avançons : *Quia speramus de misericordia divina*, dit ce pontife dans sa letre au saint évêque d'Arles, *quod ita per ministerium tuæ fraternitatis atque doctrinam, in omnium quos dissentire mandasti, dignabtiur cordibus operari, ut ex hoc omnem bonam voluntatem non ex se, sed ex divina credant gratia proficisci, etc.*

Jour. de Tr. ib. p. 1642.
Conc. ib. p. 1689.
p. 1642. 1673. 1674.
Bib. PP. t. 14. p. 336. 2.
Jour. de Tr. ib. p. 1542. 1543. 1553.
Conc. ib. p. 1689.

M. le Clerc, qui ne vouloit pas laisser à S. Césaire l'avantage d'avoir combattu la doctrine de Fauste, après avoir éludé, de la maniere qu'on l'a vû, l'autorité qui établit invinciblement ce fait, passe ensuite à des raisons de convenence, pour tâcher de persuader le contraire. La premiere il la tire de la véneration qu'avoit le saint évêque d'Arles pour l'évêque de Riès, ' *et pour la savante et pieuse école de Lerins*. A cette occasion, il s'étend avec complaisance sur l'éloge de ce monastere. Mais il le fait à pure perte. Rien de tout ce qu'il y dit ne combat contre nous; et nous en avons fait nous-mêmes au second volume de notre ouvrage pages 27 et 28, un plus grand éloge que M. le Clerc. Quoique nous disions que le venin du Sémipelagianisme s'y étoit glissé, nous sommes cependant bien éloignés de regarder ce sacré desert comme *le nid de l'hérésie*. Au contraire, nous avons remarqué en un autre endroit, que ce n'étoit point des moines de Lerins, mais des prêtres de Marseille, que se plaignoient les défenseurs de la grace dans les Gaules.

Jour. de Tr. ib. p. 1549. 1551.

Seulement nous ferons ici en passant deux petites observations sur autant d'inexactitudes de notre savant critique. ' Il dit, d'une part, que S. Césaire se retira à Lerins dès l'âge de 18 ans. Ce ne fut qu'à vingt, comme on l'a

p. 1542.

montré dans son histoire. ' Il suppose d'ailleurs, que la doctrine de Fauste fut approuvée dans le concile d'Arles en 475. Elle ne le fut pas même dans celui de Lyon qui le suivit. C'est ce que nous avons démontré par le propre témoignage de Fauste même, aux pages 458, 460 et 600 de notre second volume. p. 1550.

Si l'on ne peut rien conclure contre notre sentiment, de la véneration qu'avoit S. Césaire pour le monastere de Lerins, on ne peut non plus rien tirer à son préjudice, de celle qu'il portoit à Fauste. ' C'est néanmoins sur quoi M. le Clerc insiste beaucoup. Il fait sur-tout sonner bien haut la qualité de saint Évêque que S. Césaire lui donne. *Est-il moralement possible*, dit-il, *que si S. Césaire eût..... consideré Fauste comme un ennemi de la grace... il eût osé le citer dans une assemblée d'évêques, comme un prélat dont l'autorité étoit respectable, et le qualifier, qui plus est, de Saint : Faustus epispopus sanctus; qu'il eût pû*, 'ajoute-t'il ailleurs, *se déterminer à copier un hérétique?* p. 1551. 1552. p. 1556.

Oui, il étoit moralement possible, et S. Césaire en cette occasion n'a fait que ce qui se pratique tous les jours à l'égard de Tertullien et d'Origene. Tous les jours on les cite en ce qu'ils ont enseigné de conforme à la vérité catholique, comme des peres de l'Église, et avec des titres d'honneur. De quoi s'agissoit-il dans la conjoncture où S. Césaire cite de la sorte l'évêque de Riès? Il s'agissoit d'établir le célibat des prêtres. L'autorité de Fauste, qui avoit défendu ce point de discipline, et qui avoit été un prélat si régulier en ses mœurs, étoit ici d'un grand poids. S. Césaire ne pensoit point autrement sur le compte de Fauste, que les plus habiles gens de ces derniers siécles, qui ont le mieux étudié son histoire, et lui rendoit la même justice. A sa doctrine près sur la grace, on ne peut s'empêcher de le regarder comme un évêque digne d'estime, de vénération, de respect; et c'est l'idée que nous en avons nous-mêmes donné en faisant son éloge. D'ailleurs M. le Clerc, quoiqu'homme d'érudition, a ignoré, ou voulu ignorer, que c'étoit une coutume assez uniformément observée dans les conciles des cinq et six premiers siécles de l'Église, de n'y point citer les évêques sans quelque titre d'honneur, pour peu de réputation qu'il eussent : les vivants, avec les titres de réverendissime, de très-religieux, ou semblable; les morts, avec les titres de saints ou de bienheureux. ' C'est ce qui se trouve avoir été observé, même envers le fameux Dioscore évêque d'Alexandrie dans le concile d'Ephese. Conc. ib. p. 127.

Mais pourquoi refurer à Fauste le titre de saint, ' nous reproche son apologiste ? Eh! qui sommes-nous pour le lui donner ' contre la défense du Maître du sacré palais? Quelle est la réponse que les ingénieux auteurs du Journal de Trevoux font en pareille rencontre, au sujet de S. Prudence évêque de Troïes? Nous sommes encore plus en droit qu'eux de la faire ici. « Bien Journ. de Tr. ib. p. 1552. Lerin. t. 1. p. 55.

Jour. de Tr. ib. p. 2749. « qu'on ne doive blâmer 'disent-ils, ni reprendre le culte que quelques Eglises « particulieres rendent à des saints qui ne sont pas reconnus tels par l'Eglise « universelle, il est pourtant permis de leur refuser le nom de Saint; et tout « habile homme peut douter s'ils le sont, et même l'écrire sans scandale, « en jugeant sur des raisons qui lui paroissent bonnes, que leur sainteté « n'est pas assez avérée, malgré la vénération où ils sont depuis bien des « siécles en certains païs. » C'est sur ce principe que nous avons parlé de la sainteté personnelle de Fauste.

Ajoutons à tout cela, que bien que ce prélat ait avancé des opinions erronées, nous ne l'avons cependant jamais donné pour hérétique. On ne regarde ordinairement comme tels que ceux qui ont soutenu ces mêmes erreurs depuis le second concile d'Orange, lorsqu'il y avoit environ 40 ans que Fauste n'étoit plus au monde. Sur quoi nous renvoïons à ce que nous avons déja dit dans le discours historique à la tête de notre second volume, page 23, nombre XXXIX.

p. 1554. Il y a encore plus d'injustice ' dans le reproche qu'on nous fait d'avoir ignoré que S. Césaire copie quelquefois les écrits de Fauste. Comment cela peut-il s'allier avec les aveux que nous faisons aux pages 223 et 227 de notre troisiéme volume? Nous sommes les premiers, que nous sachions, qui avons montré que le beau discours anonyme sur l'affaire de Contumeliosus évêque de Riès, appartient à S. Césaire. N'y avouons-nous pas qu'il y cite Fauste? Et dans l'autre endroit, n'avouons-nous pas également qu'il le copie quelquefois?

p. 1553. Il est vrai que nous n'avons garde d'avouer de même qu'il l'ait fait ' *par rapport aux matieres de la prédestination, de la grace et du libre arbitre. Que Fauste est la source principale où S. Césaire a puisé le plus, quand*
p. 1554. *il a eu occasion d'en parler.* ' Qu'*il s'en rapportoit volontiers à lui, et le*
p. 1556. *copioit sans scrupule.* ' Qu'*il marche ici pas à pas sur ses traces..... et le suit en humble disciple.* C'est néanmoins ce que M. le Clerc soutient avec toute la sagacité et tout le zéle dont il étoit capable. Il en fait son Achille, son raisonnement invincible, son argument indissoluble. Il faut convenir de bonne foi, que si ce qu'avance ici ce triomphant Dissertateur, se trouve vrai, nous sommes vaincus et lui victorieux. Nous avons eu tort de dire que S. Césaire avoit condamné la doctrine de Fauste sur la grace, et toutes les preuves que nous en avons données, quelque puissantes qu'elles soient, portent à faux. Au contraire M. le Clerc a raison de soutenir qu'il ne pensoit point autrement que Fauste sur ces matieres. Mais par quel prodige le destructeur des restes de Pélage auroit-il pensé en Sémipelagien? Par quel renversement le fidéle disciple du grand évêque d'Hippone seroit-il devenu l'humble disciple de l'évêque de Riès? Que ne dit-on aussi bien que la

lumiere s'est changée en ténebres, et qu'une fontaine jette par la même ouverture de l'eau douce et de l'eau amere! Le fait, comme on voit, est de la derniere importance, et le nœud principal de notre différend avec M. le Clerc. On ne sauroit donc apporter trop de soin à en donner le dénouement.

De quelle maniere s'y prend l'habile critique, pour établir un fait aussi extraordinaire? Suivons-le dans tous ses détours. D'abord pour préparer les voïes à ce que le fait trouve quelque créance auprès de ses lecteurs, ' il suppose dans le cas que Fauste fût Sémipelagien, que tous les moines de Lerins devoient l'être comme lui. Sur ce principe fort équivoque, comme on le sent assez, il suppose encore, que *S. Césaire étant entré à Lerins dès l'âge de* 18 *ans, ne fut pas capable, dans une si grande jeunesse, de vivre dans une communauté, et de n'y pas suivre les préjugés.... de tout le reste du corps.* p. 1549.

Est-il nécessaire d'avertir que ces suppositions ne sont rien moins que certaines, et qu'ainsi l'on n'y peut rien bâtir de solide! On sait assez en effet qu'elles vont contre l'expérience de presque tous les jours. Combien de fois voit-on de jeunes gens entrer dans des communautez, surtout lorsque ce n'est que pour peu d'années, sans néanmoins qu'ils en épousent les sentiments? De même, combien de supérieurs dans tous les temps à la tête de compagnies, sans qu'ils aïent réussi à donner à tous les membres le ton en fait de doctrine! D'ailleurs, la premiere supposition de M. le Clerc est visiblement fausse. Cela est démontré par la justification que nous avons faite de la doctrine de S. Vincent de Lerins, moine sous Fauste. Quant à l'autre supposition, il ne s'agit pas de ce que S. Césaire pensoit à l'âge de 18 ou 20 ans, mais de la doctrine qu'il a transmise à la postérité.

Aussi est-ce à celle-là que vient dans la suite M. le Clerc : ' prétendant qu'elle est tellement la *même* sur la grace avec celle de Fauste, *qu'on ne peut trouver dans S. Césaire un seul point où il contredise Fauste le moins du monde.* Quelle confiance! Durera-t'elle jusqu'au bout, et n'en faudra-t'il rien rabattre? Au moins a-t'elle fait naître de si belles choses au docte dissertateur en faveur de sa prétention, qu'il emploïe environ les deux tiers ' de sa letre à les étaler. C'est ici que nous allons être terrassés, et que pour venger Fauste de ce que *nous l'avons mis sous les pieds de S. Césaire*, M. le Clerc va nous mettre sous les siens. Voïons avec quelles armes. p. 1558 p. 1548-1581.

Il choisit un sermon de S. Césaire, où ce Saint explique l'endurcissement de Pharaon, et le confere à divers endroits de Fauste, où ce prélat explique aussi le même endurcissement. Il s'agit, comme on le voit, ' des *matieres de la grace; et S. Césaire y marche*, s'écrie-t'on avec un air triomphant, *comme pas à pas sur les traces de Fauste.* Il faut avouer qu'au premier p. 1554. 1556.

coup d'œil le parallele qu'établit M. le Clerc entre l'explication de ces deux évêques, paroît assez juste. Nous voilà donc vaincus ; et il sera vrai de dire que S. Césaire a *copié Fauste sans scrupule, même sur les matieres de la grace, et qu'il s'en rapportoit volontiers à lui*. Mais qu'on ne chante pas le triomphe avant que d'avoir entendu nos réponses. Nous en avons plusieurs à y donner, dont la moindre suffiroit pour renverser cet Achille apparent.

p. 1555. 1°. Il s'en faut beaucoup qu'il soit aussi certain que le prétend M. le Clerc, ' *que ce sermon de S. Césaire soit pour la plus grande partie emprunté de Fauste*, et que le saint Evêque d'Arles y suive la doctrine de l'évêque de Riès. Les traits apparents de ressemblance qu'on apperçoit entre ce que ces deux prélats, si differents d'ailleurs de principes et de doctrine, disent pour expliquer l'endurcissement de Pharaon, ne viennent que de ce que l'un et l'autre avoit puisé à la même source. Et cette source n'est autre qu'Origene, qui avoit traité avant eux le même sujet en deux divers endroits de ses écrits : au premier chapitre de son troisiéme livre des principes, et dans son commentaire sur l'Exode.

Ce pere, en l'un et l'autre endroit, entreprend de prouver, qu'on peut fort
Exod. 9. 12. bien concilier la justice de Dieu avec ce qu'on lit dans l'écriture, ' que Dieu a endurci le cœur de Pharaon. Il déclare d'abord que Dieu ne se propose jamais d'endurcir positivement quelqu'un ; mais que cet endurcissement vient de l'abus que le pécheur fait de la bonté de Dieu à son égard, et qu'il est
Orig. de prin. l. 3. c. 1. n. 10. une suite de sa propre malice.' *Non quod quempiam*, dit Origene, *sibi indurandum proponat* (*Deus*,) *sed cum bono ejus proposito abutitur inhærentis ipsi vitii improbitas, consequatur induratio : sicque induratum dicatur indu-*
n. 12. *rare*. ' Pour mieux expliquer sa pensée, Origene se sert d'une comparaison familiere, et apporte l'exemple de la trop grande indulgence de maîtres envers leurs serviteurs vicieux et débauchés : la même et presque en même termes qu'elle se lit dans Fauste et S. Césaire. A cette comparaison, Origene
Rom. 2. 4. 5. ajoute ' le passage de S. Paul aux Romains, où l'Apôtre reproche au pécheur de mépriser les richesses de la bonté de Dieu, de sa patience, de sa longue tolérance, et de s'amasser un trésor de colere par sa propre dureté et
Isa. 63. 17. Jerem. 20. 7. l'impénitence de son cœur. Il y joint aussi ' un passage d'Isaïe, et ' un autre de Jeremie, où les impies demandent à Dieu pourquoi il a endurci leur cœur, pour ne pas craindre son nom ? Sur quoi Origene observe, que le pécheur, en ces endroits, se plaint de la trop grande indulgence du
Orig. in Ex. p. 118. 119. Seigneur, qui a donné lieu à son endurcissement. 'Il suit les mêmes principes dans son commentaire sur l'Exode, il emploie encore la comparaison du maître trop indulgent envers son méchant serviteur, et du passage déja cité de l'épître aux Romains. Voilà le fonds original de l'explication du même endroit de l'Exode, qu'on trouve dans Fauste et S. Césaire.

Que Fauste, au reste, ait puisé dans ce fonds, cela est évident : 1. par les traits généraux de ressemblance qu'on apperçoit entre son texte et celui d'Origene; 2. ' par l'exemple du maître, qui, par sa trop grande indulgence, gâte son serviteur, et les reproches qu'il lui fait à ce sujet, reproches qui sont presque en mêmes termes et dans Fauste et dans la traduction d'Origene par Rufin; 3. par la comparaison d'une terre abreuvée de la pluïe, telle qu'on la lit ' dans l'épitre aux Hébreux, dont Origene et Fauste rapportent le passage, et sur lequel ils raisonnent l'un et l'autre de la même maniere. Qu'on ne s'en tienne point à notre parole, et qu'on lise leurs propres textes. On sera mieux convaincu que l'un a servi de modéle à l'autre. Voici celui d'Origene : ' *Igitur ex his quos assumsimus Pauli sermonibus evidenter, ostenditur quod uno eodemque opere Dei quo imbrem terræ largitur, alia quidem terra diligenter exculta fructus afferat bonos, alia vero quæ negligenter inculta est, spinas et tribulos proferat.* Fauste copiant le même raisonnement, mais en voulant l'orner d'un tour de l'éloquence de son siecle ' dit au même endroit, où il parle plus au long de l'endurcissement de Pharaon : *Ad copiosi imbris inlapsum cultus et edomitus cespes multiplicatur germinum fœtibus : verum incultus et crudus inutilibus herbis repletur et sentibus; ac si unus idemque imber duas res diversas atque contrarias juxta culturæ aut studium operatur aut vitium.* Fauste rapporte ensuite le passage de l'Apôtre, et conclud de la sorte : *Agnosce terram sub uno eodemque imbre nunc spinas et tribulos germinantem, nunc fructus benedictionibus idoneos proferentem.* Est-il clair que Fauste a puisé dans Origene, pour expliquer l'endroit de l'Exode en question ? Il seroit aisé d'en donner diverses autres preuves, si celles là n'étoient déja plus que suffisantes.

Faus. de gr. l. 2. c. 1. p. 537. | Orig. de Prin. ib. n. 11. | in Ex. ib.

Heb. 6. 7. 7.

Orig. de prin. ib. n. 10.

Faus. ib. 2.

Il y en a encore davantage qui attestent la même vérité par rapport à S. Césaire, et qui mettent la chose dans une entiere évidence.

Premiere preuve. Le dessin qu'Origene et S. Césaire se proposent dans l'explication du passage de l'Exode, est en tout sens le même : c'est-à-dire, pour lever le scandale que prenoient de ces paroles, *J'endurcirai le cœur de Pharaon*, ceux qui les lisoient ou les entendoient lire.

Leur dessein étant le même, leur début l'est aussi; et cela nous fournit une seconde preuve que S. Césaire a pris dans Origene, suivant sa coutume, de quoi nous avons ' ailleurs donné, et les derniers éditeurs de S. Augustin encore plus que nous, divers témoignages. Ecoutons parler ces deux peres sur le sujet dont il est ici question. ' *Verba illa*, dit Origene en commentant l'Exode *toties in Exodo repetita · induravit Dominus, etc.* LECTORES FERE OMNES TURBANT.... *quia de Deo indigna Deo dicuntur.* Et ailleurs : ' *Igitur* QUAMPLURIMOS MOVENT *ea quæ de Pharaone a Deo dicta sunt, dicente*

Hist. lit. de la Fr. t. 3. p. 202.

Orig. in Ex. p. 111.

De prin. ib. n. 7.

frequentius : Ego indurabo cor Pharaonis. SI ENIM A DEO INDURATUR, ET PER HOC QUOD INDURATUR, DELINQUIT, NON SIBI IPSE EXTITIT CAUSA DELICTI. Telle est le dessein et le début d'Origene. Voïons maintenant quel est le dessein et
Aug. t. . app. p. 45. n. 1. le début de S. Césaire. ' *Quotiens lectio illa recitatur, fratres carissimi,* dit-il en commençant son sermon, *in qua frequenter audimus cor Pharaonis Dominum indurasse,* NON SOLUM LAÏCIS, SED ETIAM ALIQUIBUS CLERICIS SOLET SCANDALUM GENERARE. *Dicunt enim aliqui inter se,* CUR INIQUITAS ILLA PHARAONI IMPUTATUR, CUM DOMINUS COR ILLIUS INDURASSE REFERATUR? Le parallele peut-il être plus juste et plus entier? et S. Césaire est-il autre chose que l'écho d'Origene par rapport à la difficulté capitale que fait naître le passage de l'Exode qu'ils entreprennent d'expliquer?

Troisiéme preuve. Origene, dans cette explication, a particulierement en vûe des hérétiques, qui porterent bientôt le nom de Manichéens, et qui prenoient du texte qu'on explique, occasion d'insulter à la justice divine, et de
Orig. de prin. ib. n. 8. blâmer l'ancien testament. ' HIS ENIM, dit-il, *præcipue* NITUNTUR HÆRETICI, *dicentes non esse in nostra potestate ut salvemur, sed naturas esse anima-*
n. 9. *rum tales quæ omni genere vel pereant vel salventur etc..... ' Necesse est enim,* continue-t'il,..... *pro his omnibus reddere rationem,* QUOMODO PER HOC NIHIL PRORSUS JUSTITIÆ DEI DEROGETUR. S. Césaire, dans son sermon, attaque aussi en particulier les mêmes hérétiques, et copie la pensée d'Origene tou-
Aug. ib. chant l'injure qu'ils faisoient à la justice divine. ' ET QUIA DE HAC RE, ce sont ses paroles, IMMUNDISSIMI MANICHÆI *sacrilego furore scripturam veteris Tes-*
p. 46. n. 4. *tamenti* REPREHENDERE SOLENT. Et un peu plus bas : ' NEMO ERGO *cum Paganis et Manichæis* DEI JUSTITIAM REPREHENDERE AUT CULPARE PRÆSUMAT.

Orig. ib. n. 12. Quatriéme preuve. ' Origene emploïe la comparaison d'un cheval indomté et celle d'un enfant indisciplíné, appuïant celle-ci sur le verset 6 du chapitre
Aug. ib. n. 2. 3. 12 de l'épitre aux Hébreux. ' S. Césaire le copie encore ici, et fait entrer l'une et l'autre comparaison dans son discours : la premiere au nombre 2, la seconde au même nombre et au suivant, où il la répéte, et a soin d'y joindre le même verset de saint Paul.

Cinquiéme preuve. Outre ce texte sacré, S. Césaire emploïe presque tous les autres dont se sert Origene, et en fait la même application, excepté celui qui est pris des versets 7 et 8 du chapitre 6 de l'épitre aux Hébreux copié par Fauste, comme on l'a vû. Ce prélat au contraire ne fait aucun usage de ceux qui sont tirés du chapitre 12 de la même épitre, du chapitre 2 de celle aux Romains, du chapitre 63 du prophéte Isaïe, non plus que des comparaisons prises du cheval indomté et de l'enfant indisciplíné : ce que S. Césaire n'a pas oublié de mettre en œuvre, ainsi qu'on vient de s'en convaincre.

Puis donc que le dessein et le début de S. Césaire et d'Origene sont les

mêmes, ce qu'on ne peut pas dire de Fauste, et que S. Césaire emprunte d'Origene plusieurs choses qui ne se lisent pas dans l'évêque de Riès, il est démontré que ce n'est pas dans celui-ci, mais dans Origene que S. Césaire a puisé pour l'explication du passage de l'Exode. Quiconque se refuseroit à cette démonstration, s'exposeroit à passer pour un homme, ou qui a fait divorce avec le bon sens, ou qui est aveuglé par des préjugés incurables.

2°. Non seulement S. Césaire n'a point puisé dans Fauste ce que l'on suppose; mais il a encore raisonné sur des principes tout opposés dans ce qu'il semble avoir avancé de conforme avec ce prélat : tant il étoit éloigné de *marcher comme pas à pas sur ses traces.* L'un et l'autre dit, à la vérité, que Dieu attend long-temps le pécheur à pénitence, et apporte en preuve l'autorité du prophéte Ezechiel. ' Mais saint Césaire se borne simplement à ce seul texte sacré qui faisoit à son dessein de combattre le Manichéïsme. 'Fauste au contraire insiste beaucoup sur cette attente de la part de Dieu, de laquelle il fait un des principaux fondements de son systême chéri. Il la munit de toutes les preuves que peut lui fournir l'écriture, et se sert en particulier de ce que rapporte ' S. Luc des larmes que Jésus-Christ répandit sur Jérusalem infidéle, qui n'avoit pas connu le temps de la visite du Seigneur. D'où il conclud qu'il ne manque rien de la part de Dieu pour la conversion du pécheur, mais que c'est le consentement du pécheur qui manque à la volonté de Dieu.

Ezechi. 33. 11.
Faus. ib. c. 19.
Luc. 19. 41. 42.

Qui pourra se persuader que S. Césaire eût voulu adopter en tout une pareille doctrine, et qu'il ait dit dans le même sens que Fauste, que Dieu attend le pécheur pour le convertir : lui qui, dans le quatriéme canon du second concile d'Orange, condamne expressément cette doctrine, comme on l'a vû, et en établit une diametralement opposée : lui qui, dans le septiéme canon, enseigne que c'est la grace du S. Esprit qui nous fait croire et consentir à la vérité ? Doctrine bien oppposée à celle de Fauste, qui dit tout crûment que Dieu attend la volonté du pécheur comme la cause principale de sa conversion : *voluntatem ejus qui purgandus est expectat.* Qu'on se donne la peine de rapprocher ces paroles de celles du quatriéme canon d'Orange, et qu'on juge si S. Césaire n'y fait pas allusion dans sa censure.

Le saint évêque d'Arles et celui de Riès conviennent encore dans une raison commune qu'ils alleguent de l'endurcissement de Pharaon, et qu'ils rapportent l'un et l'autre, non à une espece de violence de la part de Dieu, mais à la propre méchanceté et à l'orgueil extrême de ce prince impie. De-là ils concluent fort bien, que ce n'est pas la puissance de Dieu, mais son indulgence et la suspension de ses châtiments qui ont donné lieu à l'endurcissement de Pharaon. S. Césaire se distingue néanmoins de Fauste, par une autre raison qu'il donne de cet endurcissement, et dont on ne voit pas le moindre vestige dans l'évêque de Riès, parce qu'il étoit dans des principes bien differents

de ceux du saint évêque d'Arles. Celui-ci rapporte donc cet endurcissement à la soustraction de la grace. C'est ce qui est évident par deux endroits de son sermon. *De hac obduratione*, dit-il au nombre 3, *etiam propheta ex persona populi ad Dominum clamat*, *dicens : indurasti cor nostrum ne timeremus te. Quod utique non est aliud, nisi deseruisti cor nostrum ne converteremur ad te... Quid est autem*, ajoute-t'il au nombre 4, *quod dixit Deus*, *ego indurabo cor ejus*, *nisi cum ab illo ablata fuerit gratia mea*, *obdurabit illum malitia sua ?*

Que notre savant critique n'est-il encore en vie ! On lui demanderoit volontiers, si S. Césaire a puisé dans Fauste cette raison sur laquelle il insiste si fort ? M. le Clerc tâche, il est vrai, de l'insinuer en expliquant cette grace refusée, par la soustraction du châtiment, c'est-à-dire par une grace purement extérieure. Mais à qui persuadera-t'il que saint Césaire n'ait entendu ' par la grace de conversion, par la grace qui donne le vouloir, *qui dat omnibus suavitatem in consentiendo et credendo veritati* : qu'il n'ait entendu, dis-je, qu'une grace purement extérieure, tel qu'est le châtiment dont Dieu punit souvent le pécheur sans le convertir ?

Conc. ib. p. 1.67. c. 4. 7.

Arrêtons-nous encore un moment à faire observer une troisiéme difference bien sensible entre les principes de nos deux prélats, dans la maniere opposée dont ils répondent à la même difficulté qu'ils se proposent. Ils se demandent l'un et l'autre pourquoi Dieu n'use pas de la même miséricorde envers tous les pécheurs en les punissant également, de sorte qu'il ne permette pas qu'aucun d'eux s'endurcisse contre lui ? S. Césaire ne voit que deux raisons de cette conduite de Dieu : d'une part, l'énormité des péchés de ceux qui se sont attiré une peine si terrible; et de l'autre, les secrets jugements de Dieu, dont il n'est pas permis de sonder la profondeur, et qui bien que cachés, sont toujours justes. Fauste au contraire a recours à la prescience de Dieu, par laquelle il prévoit que le châtiment salutaire qu'il exerceroit sur ces pécheurs, auroit, à la vérité, son effet; mais il prévoit aussi par la même science, qu'ils retomberoient, et qu'ainsi ils n'en seroient que plus coupables. Quelle que soit la source où Fauste a puisé cette réponse, elle ne peut être plus contraire qu'elle est aux principes de S. Césaire.

L'habile Dissertateur l'a bien senti lui-même. Et c'est pour couvrir cette difference si palpable entre les principes de ces deux évêques, qu'il dit que si l'on avoit pressé Fauste sur cette difficulté, il auroit répondu de la même maniere que S. Césaire. Mais outre que c'est expliquer un auteur, non sur ce qu'il dit, mais sur ce qu'il auroit dû dire, ce qui est contraire aux regles de la bonne critique, ' Fauste trahit ici lui-même son apologiste. Car il se la fait réellement à lui-même cette difficulié, au sujet des enfants, dont les uns reçoivent la grace du Baptême, et les autres meurent sans la recevoir. Et bien

Faus.ib.41.1.1. c. 14.p. 534. 2.

loin d'y répondre de la maniere que le suppose M. le Clerc, il ne fait que l'éluder par un pitoïable subterfuge, qui confirme de nouveau la disparité qui se trouve entre ses sentiments et ceux du saint évêque d'Arles.

D'ailleurs, qu'il nous soit permis de demander à ceux qui pourroient avoir quelque intérêt à soutenir l'opinion du Dissertateur; d'où vient que de deux auteurs, qui, ' selon lui, *ont été bien certainement dans le systême le plus mitigé*, et *l'ont suivi uniformément*, l'un, comme Fauste, a recours à la raison qui se présente d'elle-même à l'esprit, et qui naît, pour ainsi dire, du fond de ce systême; l'autre, comme saint Césaire, ne se sert au contraire que de la réponse la plus éloignée, déja éludée par le premier, comme on l'a vû, et qu'on ne doit alléguer, de l'aveu même de M. le Clerc, qu'en derniere analyse? Est-ce là une preuve de l'unanimité des sentiments entre ces deux auteurs? Ou n'est-ce pas plûtôt une conviction parfaite, qu'ils pensoient sur cela tout différemment l'un de l'autre? Que devient donc le prétendu triomphe de M. le Clerc, qui se flattoit de nous démontrer, ' que *S. Césaire marche ici comme pas à pas sur les traces de Fauste.... et qu'il le suit en humble disciple*?

Jour. detr. ib. p. 1570. 1574

p. 1556.

3° Quand il seroit aussi vrai qu'il est faux, que S. Césaire eût puisé dans Fauste l'explication qu'il donne de l'endurcissement de Pharaon, et que ses principes sur ce sujet fussent les mêmes que ceux de l'évêque de Riès, quel degré de certitude, ou même de probabilité, en recevroit la prétention de M. le Clerc? Aucun; et c'est ce qu'on va encore mettre dans la derniere évidence.

Quelle est-elle cette prétention? Il est important de ne la pas perdre de vûe. C'est que ' *par rapport aux matieres de la prédestination, de la grace et du libre arbitre, S. Césaire s'en rapportoit volontiers à Fauste; qu'il le copioit sans scrupule; que leurs principes sont les mêmes, sans que l'on puisse trouver dans S. Césaire un seul point où il contredise Fauste le moins du monde*, ' comme *aïant suivi uniformément l'un et l'autre les systêmes les plus mitigés*. La prétention est tout-à-fait extraordinaire et inouïe jusqu'ici. Heureusement le public sait à quoi s'en tenir; et ce que nous avons déja dit, montre évidemment que la prétention est aussi fausse qu'extraordinaire. Mais qu'apporte-t'on en preuve pour établir cette belle prétention? L'uniformité de sentiments sur l'endurcissement de Pharaon : c'est-à-dire que S. Césaire aïant pensé comme Fauste sur la prédestination au péché, il doit passer pour *humble disciple de Fauste*, avoir *les mêmes principes*, *suivre le même systême*; et dans tout ce qu'il a enseigné *sur les matieres de la prédestination, de la grace et du libre arbitre, on ne peut trouver... un seul point où il contredise Fauste le moins du monde*. Nouvelle et admirable maniere de raisonner!

p. 1553. 1554. 1555. 1558. 1559.

p. 1570.

Prenons l'inverse; et, afin de mieux faire sentir le défaut de ce raisonnement, faisons-en l'application à un autre objet. Il est incontestable que l'école de Molina ne pense point autrement sur l'endurcissement de Pharaon et la prédétermination au péché en général, que pense l'école de saint Augustin. Donc l'école de Molina n'a point d'autres sentiments que celle de S. Augustin sur la prédestination, la grace et le libre arbitre; et l'on ne peut trouver dans le système de l'une aucun point qui contredise le système de l'autre. Que penseroit le public de la dialectique, ou, si l'on veut, de la théologie d'un écrivain qui raisonneroit de la sorte? C'est pourtant sur un semblable raisonnement que M. le Clerc nous donne S. Césaire *pour un humble disciple de Fauste*, et qu'il assure que *les principes de l'un et de l'autre sont les mêmes par rapport aux matieres de la prédestination, de la grace et du libre arbitre.*

Mais en raisonnant de la sorte, il n'a réussi, cet habile Dissertateur, qu'à faire voir qu'il prenoit le change, et qu'il donnoit à gauche. En effet, pour établir ce qu'il prétend, ce n'est point la prédétermination au péché, ou l'endurcissement de Pharaon, qu'il falloit apporter en preuve. Et pourquoi? Parce qu'il est notoire que les défenseurs de la grace et les Semipélagiens ne pensoient point diversement sur ce point de doctrine, et qu'on ne sauroit conclure de cette unanimité, qu'ils fussent dans les mêmes sentiments sur les autres points qui regardent ces matieres : comme l'on vient de le montrer par l'exemple des deux écoles dont on s'est servi. Les uns et les autres étoient persuadés que le péché et l'endurcissement n'ont point d'autre cause que la corruption et la propre malice de l'homme, et regardoient comme une hérésie exécrable de prétendre que c'est Dieu qui les opere et y prédetermine. Personne n'en doute par rapport aux Sémipelagiens, qui se signalerent avec éclat à déclarer la guerre et à combattre des erreurs aussi funestes. Le fait n'est pas moins averé à l'égard des défenseurs de la grace. « Non seule-
« ment, disent les peres du second concile d'Orange, à la tête desquels se
« trouvoit S. Césaire, qui en fut l'organe; non seulement nous ne croïons
« pas que la puissance divine prédestine quelqu'un au mal; mais encore s'il
« se trouve des gens qui veuillent soutenir un dogme si pernicieux, nous les
« détestons en toute maniere, et leur disons anathême. »

Conc. ib. p. 1672.

Combien de sectes hors de la communion catholique, avec lesquelles l'Eglise s'accorde néanmoins de sentiments sur certains points! S'ensuit-il de là qu'elle s'accorde également avec elles sur tous les autres? Elle pense comme les Lutheriens et les Calvinistes, par exemple, sur la nécessité de la foi en Jesus-Christ. Quelle absurdité et quel blasphême tout à la fois d'en conclure, qu'elle n'a point d'autre doctrine qu'eux sur les autres points qui concernent ce même dogme! L'application de ceci à la cause que nous défendons est toute naturelle.

Mais que devoit faire M. le Clerc pour réussir à prouver sa prétention? Il devoit choisir et apporter en preuve les points controversés entre les disciples de S. Augustin et leurs adversaires. Tels sont la prédestination à la grace et à la gloire, la nécessité d'une grace prévenante, sur-tout pour le commencement de la foi, etc.

Qu'on ait la bonté de nous montrer, que sur ces points de doctrine S. Césaire d'Arles pense et s'explique comme Fauste de Riès. Qu'à cet effet on prenne, d'une part, les canons du second concile d'Orange et les sentences qui les suivent, où sont contenus les véritables sentiments de S. Césaire sur ces matieres, et dont nous avons donné quelques morceaux un peu plus haut. Qu'on y joigne divers endroits de ses sermons où il enseigne, ' que la grace est gratuitement donnée, sans qu'aucun mérite humain la précede; ' que toutes les nations, avant qu'elles reçussent le don de la grace, étoient sans foi, sans charité, sans bonnes œuvres; 'que quiconque opere le bien, le fait en conséquence de l'inspiration que Dieu lui en a donnée par sa grace; qu'ainsi personne ne doit se glorifier de soi même, mais du Seigneur; ' que le juste ne doit point croire qu'il le soit devenu par ses propres mérites, parce que c'est la grace de Dieu qui l'a rendu tel; ' qu'il faut prier le Seigneur de daigner achever l'ouvrage de notre salut, comme il a bien voulu le commencer, *ut quomodo dedit initium, etiam consommationem dare dignetur.*

Aug. t. 5. app. p. 76. n. 2.

p. 82. n. 2.

p. 78. n. 2.

p. 447. n. 1.

p. 473. n. 1.

Qu'on choisisse, d'autre part, les sentences favorites où Fauste de Riès s'explique avec une certaine complaisance sur ces mêmes points de doctrine. Qu'on n'oublie pas celles que nous en avons déjà rapportées, etc. ' où il admet en l'homme une bonne volonté qui précede et mérite la grace, et les autres que nous ne répeterons pas ici pour éviter les redites. Qu'on y ajoute ces autres endroits, où il prétend ' que la foi est accordée aux infidéles, *etiam infidelibus vim credulitatis fuisse collatam;* ' quelle est inséparable de la loi de la nature, et aussi naturelle à l'homme que la raison et l'intelligence; ' que Dieu fait miséricorde, non à celui qu'il rend juste, mais qu'il connoît juste, et dont il voit la foi, *cujus propriam fidem videro;* que dans l'ouvrage du salut l'homme commence et Dieu continue : ' *ut cum infirmitas humana obtulisset humilem devotionem, ineffabilem divina potentia exerceret largitatem;* ' qu'ainsi Dieu invite celui qui a déja la volonté d'aller à lui, il attire celui qui désire, il releve celui qui fait déja des efforts : *ita Dominus invitat volentem, attrahit desiderantem, erigit adnitentem.*

Faus. ib. l. 2. c. 3. 8. p. 538. 2. 542. 2.

c. 5. p. 539.

c. 8. p. 542. 1.

l. 1. c. 13. p. 533. 534.

l. 2. c. 10. p. 544. 1.

l. 1. c. 17. p. 535. 2.

Qu'entre tous ces endroits de Fauste et quantité d'autres semblables, d'une part, et ceux de S. Césaire déja indiqués de l'autre, on établisse un juste et entier parallele, conformément au plan que nous venons de tracer, et qui est celui qu'a dû suivre M. le Clerc ' dans l'ouvrage de cette nature qu'il a laissé à sa mort, selon ce qu'on nous en apprend dans l'annonce.

Jour. de Tr. ib. p. 2678.

p. 273. Qu'on nous montre de cette sorte, ' *que S. Césaire*, comme on veut de nouveau le faire acroire sur le simple titre de cet écrit encore secret, *a parlé* sur tous ces points de doctrine, *comme S. Fauste*; et nous rendons les armes pour nous ranger du côté de M. le Clerc, et reconnoître le saint Évêque d'Arles pour l'*humble disciple de l'évêque de Riès sur les matieres de la prédestination*, *de la grace et du libre arbitre*. Mais quiconque exécutera ce dessein avec justesse et exactitude, bien loin de montrer l'unanimité de sentiments sur ces points de doctrine entre nos deux prélats, il ne réussira, nous ne craignons pas de trencher le mot, qu'à faire voir ce que M. le Clerc
p. 1513. ne pouvoit souffrir : c'est-à-dire; pour parler ' d'après lui, que S. CESAIRE FUT EN SON TEMPS COMME L'ANTIPODE DE FAUSTE, SON FLEAU..., ET EN CONSEQUENCE LE PLUS DECLARÉ, LE PLUS CONSTANT ET LE PLUS REDOUTABLE ADVERSAIRE de sa doctrine sur la grace.

Après avoir répondu aux difficultez que nous oppose M. le Clerc, les savants auteurs du Journal de Trevoux, qui ont honoré notre ouvrage d'une attention particuliere, voudront bien nous permettre de nous justifier auprès d'eux, de quelques legers reproches dont ils nous chargent. La sensibilité que nous témoignons ici à leur censure, ne peut leur déplaire; puisquelle est une preuve du cas que nous faisons de leur jugement. On se console sans peine de se voir censurer par des écrivains obscurs, qui n'ont ni nom ni qualité, sur-tout si la censure porte à faux. Mais lorsque les traits partent de la plume d'auteurs de réputation, dont les écrits sont lûs dans toute l'Europe savante, on ne peut s'empêcher de faire ses efforts pour parer leurs coups. Graces à Dieu, nous ne désirons point qu'on nous loue, encore moins qu'on nous flatte. Nous souhaitons seulement qu'on garde envers nous les regles de l'équité naturelle. Sur ce principe, nous écouterons volontiers ceux qui auront la bonté de nous remontrer nos fautes réelles, et tâcherons de profiter
p. 203. de leurs avis. Les célebres écrivains qui donnent lieu à cet article, ' attestent eux-mêmes notre docilité en pareils cas. Mais si ce qu'on donnera pour faute, n'est pas tel, on ne sauroit trouver mauvais que nous prenions les mesures convenables pour nous en disculper. L'amour du vrai que nous cherchons en tout, ne permet pas que nous en usions autrement, et que nous prenions le parti d'une lâche dissimulation.

Parmi plusieurs traits avantageux, sous lesquels on représente notre on-
p. 201-203. vrage dans les mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux arts, ' on revient encore aux casuistes, aux sermonaires et aux mystiques, comme si nous n'avions voulu mettre au-dessous d'eux que les auteurs de romans insipides et d'autres semblables productions. Non, notre dessein n'a point été de dégrader en aucune maniere la théologie morale et mystique, ni l'éloquence de la chaire, qui ont assurément leur mérite et leur utilité. Encore moins

avons-nous eu intention, en disant que nous passerions légerement sur les écrivains en ce genre, de donner à entendre qu'il ne s'en trouve point qui demandent une discussion sérieuse, et qui méritent qu'on s'étende sur leur histoire et leur écrits. Cette expression ne regarde que le gros de cette espece d'auteurs. Nous croïons nous être assez expliqués sur ce point, en promettant de parler de chacun suivant son mérite. Qui ignore que chaque faculté de litérature a ses héros ? Et qui ne sait que l'éloquence de la chaire en particulier a produit de grands maîtres de l'art, qui ont fait l'ornement et la gloire de leur siecle ? Les Flechiers, les Bourdaloues, les Massillons, les Cheminais sont, sans contredit, de ce nombre ; et ils n'illustreront pas moins l'Histoire Literaire de la France par la place qu'ils y occuperont, qu'ils ont illustré la chaire par leur éloquence.

Si l'on avoit bien voulu donner quelque attention à ce que nous avons répondu à nos premiers critiques, en les priant de considerer que la doctrine faisant partie de la literature, elle doit entrer pour quelque chose dans une Histoire Literaire, on se seroit dispensé ' de regarder comme une digres- p. 503.
sion hors de sa place, ce que nous disons sur le Pélagianisme et le Sémipelagianisme. Nons n'avons parlé du premier, que pour faire voir la part qu'ont eue nos évêques Gaulois à le combattre ; et de l'autre, que pour montrer de quelle maniere ses partisans s'y sont pris pour l'établir, et ce qu'y ont opposé les défenseurs de la grace. Ne voit-on pas que c'est là une dispute autant literaire que dogmatique, dont nos Gaules ont été le théatre ? Elle devoit donc avoir sa place dans l'Histoire Literaire de la France.

Ce n'est point nous, mais ceux que nous citons à la marge ' qui reprochent Ibid.
aux Sémipelagiens d'avoir enseigné, que la grace ne soumet point la volonté de l'homme, et de n'avoir pas voulu reconnoître que les mérites des Saints sont des dons de la pure miséricorde de Dieu. Si donc il y a ici de l'inexactitude, elle doit retomber sur S. Prosper ou Hilaire son collegue. Mais qui voudroit se charger d'intenter une telle accusation contre ces deux illustres auteurs qui ont connu, mieux que personne, la doctrine des Sémipelagiens ?

Si nous avions traité d'hérétique Fauste de Riès, on auroit quelque raison
' de ne pas approuver la maniere dont nous nous exprimons en parlant de ce Ibid.
prélat. Mais nous nous sommes suffisamment expliqués sur cet article en répondant à M. le Clerc.

' On prétend trouver *quelque sorte de contradiction* dans ce que nous p. 210. 211.
disons, en exposant les divers sentiments de ceux ou qui blâment ou qui approuvent les abreviateurs des ouvrages des anciens. Qu'il nous soit permis de représenter, sans prétendre entrer dans *un procès literaire*, qu'avec tout ce qu'on nous objecte à ce sujet, on ne fait ni paroître ni sentir *cette*

prétendue *sorte de contradiction*. Il y a deux sentiments généraux touchant ces abreviateurs. Les uns les blâment, comme aïant été la cause de la perte des originaux. Les autres les approuvent, sur ce que ces originaux se seroient perdus sans leur travail, et qu'il vaut mieux qu'ils nous en aïent conservé quelques parties. Après avoir exposé ces deux sentiments, nous ajoutons : *Si l'on croit ce* dernier *raisonnement capable de décharger les abréviateurs du blâme dont on les charge*; c'est-à-dire, si le second sentiment doit l'emporter sur le premier, et qu'il suffise pour justifier les abréviateurs d'avoir causé la perte des originaux qu'ils ont abregés, *il ne les justifie point d'avoir contribué à introduire l'ignorance, etc.* Où est ici *la sorte de contradiction?*

p. 211. Mais ' *ne peut-on pas nous répondre*, dit-on, *que ce qui les justifie d'un côté, les justifie également de l'autre, et que si sans leur travail, les sources et les originaux se seroient également perdus, nous devons leur savoir bon gré de ce qu'ils nous en ont conservé?* On peut, à la vérité, nous la faire cette réponse; et on nous la fait réellement. Mais a-t'elle toute la justesse nécessaire pour nous convaincre de la *sorte de contradiction* qu'on nous reproche? Ne voit-on pas que cette réponse suppose *que sans le travail des abréviateurs les sources et les originaux se seroient également perdus,* et qu'au contraire le premier sentiment établit, que c'est le travail des abréviateurs qui a causé la perte des originaux? D. Rivet. T. IV. avertiss. pp. I. — XXXV.)

— P. 232. Dom Rivet après avoir rendu compte des ouvrages de Saint Cesaire, a donné le plan d'une nouvelle édition des écrits de ce saint et sçavant prélat, persuadé qu'elle seroit utile et même nécessaire. Pour entrer dans ses vues, et concourir en quelque façon à l'heureuse execution d'un si louable dessein, en joignant nos vœux à ceux de notre prédécesseur, nous croyons devoir indiquer un recueil, où l'on trouvera deux homélies qui ne sont peut-être point ailleurs. La premiére est une homélie adressée à tous les fideles spécialement aux moines et aux veuves, sur les persécutions auxquelles les chrétiens sont toujours exposés.

Elle commence ainsi : *Frequenter diximus, quod semper christiani persecutionem patiuntur. Mundus iste in maligno positus est.* La seconde est une exposition de l'oraison dominicale, faite sur le texte de Saint Luc. Ces deux homélies sont les deux dernieres, dans le recueil qui en contient trente sept, sous ce titre : *Beatissimi Cesarii Arelatensis episcopi Admonitiones et Homeliæ ad monachos et populum : devotissimè feliciter incipiunt.*

Parmi ces trente-sept instructions ou homélies, il y en a sept qui ne sont ni dans l'appendice du cinquième tome de saint Augustin, ni dans la grande Bibliothéque imprimée à Lyon, ni dans le supplément à

la même Bibliothéque; mais de ces sept homélies, cinq sont imprimées dans Barrali; il n'y a que la trente-sixiéme et la trente-septiéme dont nous avons parlé, qui ne s'y trouvent point. Pour revenir à notre recueil, c'est un petit recueil, c'est un petit volume in 8º, imprimé à Venise, l'an 1508, qui contient les sermons de saint Zenon et de saint Cesaire d'Arles. Les noms de l'éditeur et de l'imprimeur se lisent à la fin du livre: *Ad laudem et gloriam summæ et individuæ Trinitatis et beatissimæ Virginis Mariæ, beatorum pontificum Zenonis et Cesarii et omnium Sanctorum, sermones in hoc volumine positi, et nunquam aliàs impressi; solerstissimè recogniti et studiosissimè per venerabilem patrem fratrem Albertum Castellanum ordinis Prædicatorum correcti, ac per magistrum Jacobum de Leuco, impensis domini Benedicti Fontana; Venetiis, diligentissime impressi*; *anno Domini* 1508, *die* 24 *januarii feliciter expliciunt.*

P. 241. Aux éditions de la vie de saint Cesaire, données par Surius, Barrali et par D. Mabillon, dont on a parlé, il faut ajouter celle que les continuateurs de Bollandus ont publiée dans leur grande collection. Cette édition est accompagnée d'un commentaire préliminaire fort propre à éclaircir plusieurs traits de la vie du Saint évêque d'Arles.

Le même critique qui a restitué à Tichonius le commentaire connu sous le nom *d'Ambrosiaster,* a rendu un semblable service à Saint Cesaire d'Arles, en lui revendiquant avec la même superiorité de lumiere, et par des preuves du même genre les dix neuf homélies sur l'apocalypse, qui se rencontrent sans nom d'auteur, dans l'appendice du V[e] tome de saint Augustin.

Ainsi voilà une addition à faire au denombrement que nous avons donné des Œuvres du saint prelat. (D. Clement. T. XII. 1763. Avertissement p. viii.)

VIII.

Saint Léon, évêque de Sens.
P. 244-245.

Aux quatre éditions de la letre de S. Léon au roi Childebert que nous avons marquées, il en faut joindre une cinquiéme. Cette lettre se trouve effectivement inserée dans l'éloge de ce saint Prelat, qu'ont publiée les successeurs de Bollandus, au vingt deuxiéme d'Avril. (Dom Rivet tome VI. 1742. Avertissement page vi.)

Nous remarquerons de notre côté que Saint Léon dans cette lettre declare energiquement qu'il separera de sa communion et celui qu'on auroit élu eveque de Melun, et ceux qui l'ordonneroient, jusqu'au jugement définitif que rendroit de cette innovation soit le pape soit le prochain concile. « *Gloria vestra optimè debet et credere scire, quia si quicumque Episcoporum sine consensu nostro Meclodone Episcopum voluerit ordinari, usquè ad Papæ notitiam, vel synodalem audientiam, tam hi qui ordinaverunt quam qui ordinatus fuerit, à nostra erunt communione disjuncti.* »

Ainsi l'usage étoit déjà bien établi d'en appeler au Pape et aux Conciles pour la solution definitive des actes de toutes les questions de limites diocesaines. (N. E.)

XI.

II Concile de Paris. P. 256, 257.

Parmi les prelats qui asssisterent au concile de Paris tenu après le milieu de l'an 551, D. Rivet compte Siagre, évêque d'Autun. Les Bollandistes prétendent que ce Siagre ne peut-être l'évêque d'Autun de ce nom, puisqu'il n'étoit pas encore placé sur ce siége, n'y ayant été mis qu'après que Saint Germain le fut sur celui de Paris. Or il est certain que Saint Germain ne fut évêque de Paris que quelques années après la tenue de ce concile de Paris; par conséquent, Siagre n'a pu n'y assister en qualité d'évêque d'Autun, ne l'étant pas encore. Quel est donc ce Siagre dont le nom se trouve parmi les prélats de cette assemblée? Les Bollandistes croïent que c'est un évêque de Grenoble de même nom, qui, douze ans après, assista par procureur au second concile de Lyon. Les raisons sur lesquelles ils appuient leur sentiment, paroissent avoir leur fondement dans les paroles mêmes de Fortunat, auteur de la vie de Saint Germain. (D D. Poncet, Colomb, Clemencet et Clement. T. X. 1756. Additions et corrections, p. xvii.).

XI.

Childebert 1er Clotaire 1er et Dagobert 1er. page 268 etc.

Page 271. On a dit que Childebert 1er et Clotaire 1er rois de France, avoient retouché les lois ripuaires, celles des Allemands et celles des Bavarois,

dressées par Thierri 1er, sans qu'on sache bien positivement en quoi consistent les changemens qu'ils y ont faits. Un manuscrit de la reine de Suede, conservé au Vatican, sous le numéro 837, peut jeter quelques lumieres là-dessus. On y lit en titre : *Incipit lex Alamannorum, quæ temporibus Hlotharii regis una cum principibus suis, id sunt XXXIII Episcopis, et XXXIV Ducibus et LXXII Comitibus vel clero populo constituta est. De liberis qui res suas ad Eclesiam Dei tradunt.* Ensuite, à la ligne :

Si quis liber res suas vel semetipsum ad Ecclesiam Dei tradere voluerit, nullus habeat licentiam contradicere ei non Dux, non Comes, nec ulla persona, etc. Ce recueil finit au feuillet 78, par ces mots : *et pro rege totius firmitatis hanc editionem manu propria subterfirmavi, et bonorum virorum adfirmare decrevi.*

Ces mêmes lois se trouvent encore au n° 520, du même dépôt, et dans le titre, elles sont pareillement attribuées au roi Clotaire ; ce qui donne lieu de croire qu'il y avoit fait des changements considérables. Cependant il est certain, comme on l'a fait voir (p. 556,) que toutes les lois ci-dessus énoncées ont reçu de Dagobert 1er une nouvelle forme et celle précisement dans laquelle on les a livrées au public.

On a oublié sur ce dernier prince de parler de son testament. Il en avoit fait un, suivant Aimoin, qui commençoit par l'invocation de la Trinité, et dont il avoit fait tirer quatre exemplaires pour être placés en différent dépôts. Il s'en rencontre un fragment parmi les manuscrits de la reine de Suede, n° 581, qui contient 77 pages : preuve que l'acte entier etoit fort long. (D. Clemencet T. XII. 1763. Avertissement p. viii.)

XII.

Saint Gildas.

Page 284. L'histoire des premiers habitants de la Grande Bretagne, intitulée dans un des plus anciens manuscrits connus, *historia Britonum*, et dans un autre *Res gestæ Britonum*, est assurement d'une autre main que celle de Gildas ; l'auteur annonçant à plusieurs reprises qu'il l'écrivoit la quatriéme année du regne du roi Edmond, c'est-à-dire de 853 à 857. C'est un ouvrage précieux, et qui a beaucoup excité la sagacité des critiques. La plupart des manuscrits en font honneur à Gildas le Sage ; celui du Vatican le donne à un certain Nennius, d'ailleurs inconnu, et qu'on a supposé moine de Bangor. Nous avons essayé de prouver ailleurs que cette chronique avoit été

le seul ouvrage écrit dont se soit servi Geoffroi de Monmouth, le fameux auteur de l'*Historia Britonum*. Geoffroi s'étonne de n'avoir rien trouvé, dans les ecrits de Gildas, sur les plus anciens rois de Bretagne et en particulier sur Artus : il n'entend donc pas parler de la chronique dite de Nennius, précisément consacrée aux anciens rois de Bretagne, et dans laquelle on trouve la plus ancienne mention des victoires d'Artus. (N. E.)

XIII.

Formules Angevines. Pp. 321, 322.

P. 322. Aux deux éditions des *Formules Angevines* indiquées, il faut en joindre une troisiéme, que D. Bouquet a insérée dans le quatriéme volume de sa grande collection. p. 565-578. (D D. Poncet, Colomb, Clemencet et Clement, tome XI. 1759. Avertissement p. ix.)

XIV.

Chilperic roi de France. Pp. 338-343.

On trouve dans un manuscrit latin de la Bibliothéque imperiale qui paroit remonter au commencement du XIIe Siécle, la réunion de deux fragments de Gregoire de Tours qui offrent quelques bonnes variantes aux textes déjà publiés. Le premier de ces fragments se rapporte à la curieuse discussion du Juif avec le roi Chilperic et Grégoire. Le second à la discussion du même Gregoire avec l'espagnol Oppila, sur le sujet de la Sainte Trinité. (Msc. N° 2400, f. 178 et 179. (N. E.)

XV.

Saint Seine abbé. Pp. 367, 368.

Les continuateurs de Bollandus ont fait reparoître dans leur mois de Septembre la vie de S. Seine, avec des observations où ils relevent quelques

méprises qui nous avoient échappé d'après D. Mabillon, premier éditeur de cette piece. Ils prouvent fort bien qu'il y a plus que lieu de douter qu'elle soit, comme nous l'avons avancé, d'un auteur contemporain et bien instruit. On y dit, par exemple, que le saint à l'âge de quinze ans fut ordonné diacre, et qu'il reçut la prêtrise à vingt ans. Il paroît néanmoins par la suite de sa vie qu'il devoit être beaucoup plus âgé, ce qui est plus vraisemblable. Les Bollandistes rapportent d'autres traits de cette histoire qui montrent que l'auteur n'a pas toujours dirigé son travail sur des mémoires bien sûrs. Ces critiques font aussi voir que D. Mabillon n'a point saisi la veritable époque de la mort de saint Seine en assignant cet événement à l'an 580. Car il est certain, disent-ils, par un miracle du Saint rapporté dans Grégoire de Tours, qu'il n'étoit plus au monde lorsque le roi Gontran monta sur le trône, l'an 561. (D. Colomb, Poncet, Clemencet et Clement. Tome XII. 1763. Avertissement, page VII.)

XVI.

Saint Grégoire de Tours. Pages 372-397.

Il y avoit quatre ans que notre troisiéme volume, où nous faisons l'enumeration de l'histoire de S.-Grégoire de Tours, pages 381, 382, 394 et 395, étoit entre les mains du public, lorsqu'a paru le second tome de la nouvelle et belle collection des Historiens de France, par Dom Martin Bouquet, Religieux de notre Congrégation. Ce Sçavant et laborieux Editeur y a fait entrer la même histoire, avec l'excellente préface et les notes de Dom Thierri Ruinart auxquelles il a ajouté quelques nouvelles remarques de sa façon. Le texte en est pris de la même édition, et collationné à deux anciens manuscrits, l'un du IX, l'autre du XI siécle, qui avoient échappé à Dom Ruinart. On peut même y en ajouter un troisiéme encore plus ancien, au moins en partie, mais dont ce nouvel Editeur n'a eu communication qu'après que son édition est sortie des presses. Il n'a pas toutefois laissé d'en profiter, en marquant dans sa préface les endroits qui se trouvent differents de ce que portent les autres manuscrits. Un de ces endroits est important, et leve une difficulté qui jusqu'ici avoit inutilement exercé la sagacité de plusieurs critiques. Les manuscrits de Corbie, de Beauvais, et quelques autres assignent à la quinziéme année du régne de Clovis, la fameuse bataille qui se donna en 507, entre ce prince et Alaric roi des Gots, ce qui ne peut se concilier. Mais le manuscrit de l'Église de Cambray, le même dont il est ici ques-

tion, au lieu de la quinziéme année, porte la vingt-cinquiéme, ce qui s'accorde parfaitement avec l'époque du regne de Clovis. Quant aux autres ouvrages de S. Grégoire, le même Editeur a cru avec raison n'en devoir faire entrer dans sa collection que certains extraits choisis, qui regardent plus directement l'histoire de France. (D. Rivet, t. V. 1740. Avertissement, page iv.)

A la suite de l'histoire de S. Grégoire de Tours, et de son abregé, D. Bouquet a réimprimé la chronique de Fredegaire, avec ses divers appendices ou additions, telles que D. Ruinart les avoit déja publiées. Nous avons rendu un compte fort détaillé de tous ces divers monuments de Fredegaire et de ses continuateurs, tant aux pages 588, 595 de notre même volume, qu'aux 66, 67, 89, 90, 134-137 du volume suivant.

Le catalogue des manuscrits du roi d'Angleterre nous annonce un ouvrage sous le nom de S. Grégoire Evêque de Tours, et ce titre pompeux ; *De* Jesu Christi *gestis, libri XIV, ex Evangeliorum et S. S. Patrum libris excerpti*. Cet ouvrage commence ainsi : *Domino igitur Salvatore*. Il faudroit examiner ce manuscrit pour pouvoir juger s'il n'est pas le même que celui qui se trouve dans quelques autres bibliothéques d'Angleterre sous le nom du même auteur, et ce titre : *Traité de la passion du Seigneur*. Dans ce cas, ce n'est que ce qu'on nomme les *Actes de Pilate*, comme nous l'avons déja remarqué à la page 309 de ce même volume. Peut-être aussi n'est-ce autre chose que la premiere partie du traité de S. Grégoire intitulé : *De la gloire des martyrs*, dans laquelle il fait une récapitulation de la naissance de J. C. et de ses principaux miracles. Ce qu'il y a de vrai, c'est que bien que les premiers mots du traité imprimé et ceux du manuscrit ne soient pas entierement les mêmes, ils ne sont pas fort differents. (Le meme. Tom. VI, 1742. Avertissement. pp. vi, vij.)

— Pages 373. D. Rivet rapporte de quelle maniere Grégoire fut placé sur le siége de Tours, l'an 573, puis il ajoute qu'il étoit alors âgé de près de trente ans. Ceci est une inadvertance, car nous apprenons de Grégoire lui-même qu'il avoit alors trente-quatre ans. Il raconte que sa mere étant venue à Tours, après qu'il fut ordonné, elle y fit un séjour de deux ou trois mois, et y fut guérie d'une douleur qui lui étoit restée depuis qu'elle l'avoit mis au monde; douleur, ajoute Grégoire, qui l'avoit fatiguée pendant l'espace de trente-quatre ans; d'où il est naturel de conclure, comme l'a fait D. Ruinart dans une note à laquelle D. Rivet n'a pas fait attention, que Grégoire devoit alors avoir trente-quatre ans.

Pages 381, 382. Dans l'énumeration des différentes éditions de l'histoire de Grégoire de Tours, on a omis celle que René Laurent de la Barre publia

dans son *Historia christiana veterum Patrum*, l'an 1583, à Paris, chez Michel Sonnius, *in-fol.* 231-315. A la suite de l'histoire, on trouve dans le même volume deux autres ouvrages du saint évêque de Tours, sçavoir *De gloria martyrum*, page 315, et celui *De gloria confessorum*, page 337. (DD. Colomb, Poncet, Clemencet et Clement. t. X. 1756. Additions et corrections. p. xvij.)

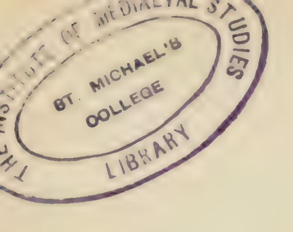
Page 372. Grégoire de Tours naquit non pas en 544, mais en 539, comme l'a parfaitement prouvé Lévêque de La Ravaliere, dans sa *nouvelle vie de S. Grégoire de Tours*, insérée au tome XXVI des Mémoires de l'Académie des inscriptions. C'est ainsi qu'il avoit trente-quatre ans l'an 573, quand il fut élu évêque de Tours.

Page 375. D. Rivet remarque que S. Grégoire avoit eu un frère nommé Pierre, élevé au diaconat et qui mourut avant lui. Il auroit pu ajouter que ce frère fut assassiné par un autre prêtre qui l'accusoit d'avoir fait mourir son père.

Pages 382. La traduction de Grégoire de Tours a été publiée en 1610, non par M. d'Hemery d'Amboise, mais par François d'Amboise, l'editeur d'Abelard.

Nous ne prétendons pas ici rappeler tous les travaux dont les ouvrages de Grégoire de Tours ont été l'objet depuis la publication du X volume de l'*Histoire litteraire*. Nous nous contenterons de renvoyer aux deux traductions de l'*Historia francorum*, la première adoptée plutôt que faite par M. Guizot, dans sa collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France;* traduction plus élégante que fidèle ; la seconde faite par MM. Guadet et Taranne, pour la *Société de l'histoire de France*, est plus exacte, mais laisse encore beaucoup à désirer. Les manuscrits qui jusqu'à présent paroissent avoir été consultés par les differents éditeurs, sont au nombre de seize, dont six appartiennent aujourd'hui à la bibliotheque impériale ; savoir le texte de Corbie, auj. nº 132. — Le texte de S. Pierre de Beauvais. auj. 132 bis. — Le nº 5921 de l'ancien fonds. — Le texte de Metz, puis de Colbert, auj. 5921. — Le texte de Saint-Michel puis de Colbert, auj. 5920. — Le nº du supplément latin nº 808. Viennent ensuite les textes du Bec, de Royaumont, de Vendosme, du mont Cassin, du Vatican, de Fleury, de l'Electeur Palatin, de Cluny, de Dubois et de Cambray. — Aux douze premiers que dom Ruinart avoit consultés pour son edition, viennent s'adjoindre deux autres, ceux de Dubois et de Cluny qui avoient été mis à la disposition de dom Bouquet ; les deux derniers, ceux de Cambray et de la bibliotheque impériale ont été collationnés après tous les autres par les deux derniers editeurs sérieux, MM. Taranne et Guadet.

Rappelons encore l'important travail d'un jeune erudit, éleve de notre ecole des Chartes, M. Alfred Jacobs, trop rapidement enlevé aux études sérieuses



auxquelles il auroit sans doute voué toute sa vie, sur la *Géographie de Grégoire de Tours, le Pagus et l'administration en Gaule.* Paris, Furne, 1858. C'est un travail indispensable à quiconque veut lire avec tout le profit desirable le premier livre du père de notre belle et grande *Histoire de France.* (N. E.)

XVII.

Marius, Evêque d'Avenche. Pages 400-402.

Dans le XXXIVe volume des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions,* pages 138-147 est inseré le Resumé d'un mémoire du baron de Zurlauben, lû vers 1768, *sur Marius*, évèque d'Avenche. L'auteur en s'appuyant sur l'ancien cartulaire de l'Eglise cathédrale de Lausanne, redigé en 1235, parvient à ajouter quelques nouvelles indications à celles que l'on connoissoit déja sur la vie de Marius. Ainsi ce pieux personnage n'auroit été élu evêque d'Avenche qu'en 581 ; et il seroit mort la même année que le roi Gontran, c'est-à-dire en 593. Il auroit fondé ou du moins reconstruit la ville de Payernes *Paterniacum*. Enfin, il auroit donné, suivant le même cartulaire, au chapitre de Lausanne, une terre allodiale, dépendante de Marcennai près de Dijon, lieu que M. de Zurlauben regrette de n'avoir pas retrouvé sur la carte de Bourgogne. Il y a pourtant à deux lieues de Dijon un village de *Marsannay-la-Côte*, et un peu plus loin un autre village de Marsannay le bois; c'est apparemment dans l'un des deux que l'alleu donné par Marius étoit situé. L'epitaphe de Marius se trouvoit rapportée dans le même cartulaire ; elle a été publiée d'abord assez incorrectement par Marquard Wild dans son *Apologie pour la vieille ville d'Avenches*, in-8° Berne, 1710. Elle n'offre rien de remarquable ; on la trouve avec une apparence de correction plus grande à la fin de ce travail de M. de Zurlauben.

La trop courte chronique de Marius a été inserée dans une foule de Recueils, entr'autres, depuis la publication de ce tome III, dans les deux grands recueils de Dom Bouquet et de M. Pertz. (N. E.)

XVIII.

Tetere. Pages 404, 405.

L'abbé Lebeuf a fait un petit memoire pour contester cette notice. Suivant

lui, Tetere étoit de Nevers, et ne vécut pas avant le Xe siécle. Il auroit composé plus d'homelies que ne lui en attribue D. Rivet. Elles sont conservées dans un manuscrit de Colbert, aujourd'hui n° 2576 de la bibliotheque Impériale, sous le titre : *Homiliœ Teterii diaconi*. C'est dans le *Mercure* du mois de mars 1750, que ce memoire est inseré. Voyez aussi l'*Histoire d'Auxerre*, du même auteur. T. 1 p. 21. (N. E.)

XIX.

Josephe, fils de Gorion. pages 405-407.

Page 407. Dans cet article, on a oublié l'edition suivante de l'ouvrage de cet historien : *Josephus Gorionides*, (*Judœus natione Gallus ex agro Turonensi*), *sive Josephus hebraïcus, hebraïce et latine, juxta Venetam editionem latine versus, et cum exemplari Constantinopolitano, cujus partem Munsterus Basileœ edidit, collatus, atque notis illustratus, studio et labore Johan. Friderici Breithaupti, saxonis. Gothœ*, 1707. in-4° (DD. Colomb, Poncet, Clemencet et Clément. T. XI. 1757. Avertissement, p. ix.)

Sur ce Joseph ben Gorion, nommé aussi par les rabbins Josippon ou Jossiffon, voyez Casimir Oudin, *Scriptor. ecclésiastic.* t. II, col. 1032-1062 ; J. Bern. Derossi, *Dizionario storico degli autori ebrei,* Parme, 1802, in-8°, t. I p. 149 ; et les écrivains cités dans la bibliothèque historique de Menzel, t. I, part. 2. pages 236 239. (V. Le Clerc. Réimpress. du t. XI, 1841. Notes des nouvaux éditeurs, p. 10.)

XX.

Diverses vies de Saints. Pages 407-416.

Pages 408. *Vie de S.-Almire.*

Dom Rivet, au tome V, à l'article des *Actes des Evêques du Mans,* pages 150 et 151, a rectifié ce qu'il avoit dit du temps et du merite de cette vie de S. Almire. Les Bollandistes ayant reclamé, Dom Colomb a vivement répondu aux Bollandistes dans les additions du tome X, pages 43-45. Nous renvoyons les piéces de cette polemique aux notes du tome V. (N. E.)

— Page 409. *Actes de S. Marcel.* Il faut ajouter aux éditions des deux diffé-

rentes espéces d'actes de Saint Marcel évêque de Châlon sur Saone, dont il a été parlé, celle que les continuateurs de Bollandus ont publiée depuis dans leur grande collection, avec un commentaire préliminaire et des notes. Les nouveaux éditeurs reprochent aux auteurs de l'Histoire literaire, d'avoir suivi aveuglément le sentiment de M. de Tillemont, dans le jugement qu'ils ont porté de la valeur et de l'autorité de ces actes. Ce reproche, quand il seroit bien fondé, n'a rien en lui-même qui doive offenser ceux à qui on le fait. Ils ne seront jamais piqués qu'on les blâme d'avoir un grand respect et une grande déférence pour un ecrivain aussi recommandable par sa profonde erudition, son éminente pieté, et par toutes ses excellentes qualités, que M. de Tillemont; mais ce reproche n'a d'ailleurs aucun fondement. Quelque estime et quelque respect que les auteurs de l'Histoire literaire ayent pour la personne et pour les lumiéres de ce grand homme, on peut voir qu'ils ne le suivent pas à l'aveugle, comme le pretendoient les continuateurs de Bollandus, puisqu'ils s'écartent de ses sentimens, lorsqu'ils en ont de solides raisons.

Boll. 4 sept. p. 137-202.

A l'égard des actes qui ont attiré aux auteurs de l'Histoire litteraire ce reproche, que nous partageons aujourd'hui avec plaisir, les uns sont plus courts, les autres plus amples. D. Rivet a regardé les uns et les autres, comme étant fort peu de chose et d'une légere autorité : tel est le jugement qu'il en a porté, dans lequel nous convenons qu'il y a quelque chose à réformer, du moins à l'egard des actes plus courts; car pour ce qui est des plus amples, ils ne meritent attention que dans ce qu'ils contiennent de conforme aux actes plus courts. Quant à ceux-ci, nous convenons qu'ils ne sont pas d'une aussi légere autorité que quelques critiques l'ont avancé. Il regne dans ces actes une simplicité et une candeur qui marquent la bonne foi de l'auteur. Il n'est pas assez voisin du temps de S. Marcel pour pouvoir faire un plus grand détail, mais il l'est assez pour n'être pas indigne de créance dans ce qu'il raconte. Il écrivoit avant le regne de Gontran, c'est-à-dire avant l'an 561, qui est le premier de son regne. En effet, s'il avoit écrit plus tard, il n'auroit pas manqué de faire mention des libéralités que ce pieux prince fit au monastere qu'il avoit fait batir dans le lieu où reposoient les reliques de Saint Marcel.

D. Rivet s'est trompé en qualifiant ce saint, *premier evêque de Chalon*. Cette qualité ne lui est donnée, ni par les auteurs de ces actes, ni par Grégoire de Tours, ni par aucun des anciens qui ont parlé de ce Saint. Les auteurs de la nouvelle Gaule chrétienne l'avoient déjà démontré d'une maniere evidente, et les continuateurs de Bollandus en ont donné de nouvelles preuves, auxquelles il n'est pas possible de se refuser.

M. L'abbé Juenin avoit aussi donné, avant les Bollandistes, une édition des actes de S. Marcel, dans sa nouvelle histoire de l'abbaye de Tournus. (DD. Poncet, Colomb, Clemencet et Clement, t. X, 1756, add. et cor. pages xviij et xix.)

Page 416. Ce que les doctes continuateurs de Bollandus ont publié sur le mois d'Août, est venu trop tard à notre connoissance, pour avoir pu parler en leur lieu de quelques legendes qu'ils y donnent, et qui appartiennent aux siécles d'où nous sommes sortis. Telle est la vie de S. Erné ou Erinée, Solitaire au Maine, mort vers la fin du VI siécle, qu'ils rapportent avec des observations historiques au neuviéme jour du même mois. Gonon l'avoit déja inserée, mais très-imparfaite, dans le recueil des vies des Peres d'Occident. Les nouveaux Editeurs la donnent en son entier, sur un manuscrit de S. Pierre de la Court au Mans, et deux autres. L'Auteur, qui étoit du païs, comme il paroît, y mit la main après les premieres années du VIIe siécle. C'est ce que porte à juger un endroit de son ouvrage, où détaillant les circonstances d'un des miracles du Saint, il assure les avoir apprises de la bouche même du Moine sur qui il s'étoit operé, et qui avoit vécu longtemps après cette merveille. Il a suivi dans son ecrit le génie de son siécle; c'est-à-dire qu'il n'y est pas entré dans le detail entier de la vie du Saint, s'étant borné à ses actions plus générales et aux miracles dont il avoit connoissance. La piece est courte, mais écrite avec candeur et simplicité, et en un style tolerable pour le temps. (D. Rivet, T. V. 1740. Avertissem., page v.)

XXI.

Etat des lettres, viie siécle. Pages 416-437.

Page 447. Felix évêque françois, dont nous avons dit peu de chose, mérite d'être mieux connu. La France en sa personne donna à l'Angleterre un docteur et un Apôtre, environ un siécle et demi avant que l'Angleterre fit à la France un semblable present en la personne du B. Alcuin. Félix étoit né en Bourgogne, et y avoit été ordonné Evêque, lorsque Sigebert roi d'Estangle ou des Anglois orientaux, l'emmena dans ses Etats en quittant la France. Non seulement il fut d'un grand secours à ce prince dans l'Etablissement des Ecoles qu'il ouvrit pour l'instruction de ses sujets; mais il devint encore l'apôtre du pays d'Estangle. Pour donner plus d'autorité à son ministere, il établit son siege épiscopal à Dummock, où il mourut en paix, après avoir annoncé l'Evangile à ces peuples pendant l'espace de dix-sept ans. C'est ce qui arriva vers 647, environ six ans avant la mort d'Honoré, Evêque de Cantorbery.

Quelques Ecrivains ont été dans l'opinion, que ce fut à Cantbrige que le Roi Sigebert établit par le moïen de Félix, l'Ecole publique dont parle le venerable Bede, et que c'est de cette école que l'Université de Cantbrige, célébre

dans les siécles postérieurs, a tiré son origine. Mais c'est un fait contesté par d'autres, qui soutiennent avec plus de fondement, que cette Université n'a été établie qu'après la conquète de l'Angleterre par les Normans, et tout au plutôt vers la fin du XI siécle.

Ordric Vital a voulu faire honneur à l'Evêque Felix de la vie de S. Guthlac, du monastere de Croyland en Angleterre. Mais c'est une erreur visible; puisque ce saint n'est mort que vers 714, plus de soixante ans après notre Prélat, qu'Ordric Vital à confondu ici avec Felix moine de Jarrow, le veritable auteur de cette vie. (D. Rivet. T. V. 1740. Avertissements page, iv et v.)

Page 421. Nous avons placé le VI concile d'Orleans en 645 : c'est une erreur qu'il faut reformer. S. Eloi, qui assista à ce concile, n'étoit encore que Laïc. Ce Saint ne fut élu Evêque qu'en 629, et il ne fut ordonné que l'année suivante, c'est-à-dire en 640. Ainsi ce concile a du nécessairement être assemblé avant cette année. Le P. le Cointe le place vers 634. (D. Rivet. T. IX. 1750. Avertissement, page vii.)

Il n'est point fait mention dans ce discours sur l'Etat des Letres, de l'école du monastere de Tholei; elle mérite cependant d'y avoir une place. Bertalame evêque de Verdun, ' depuis 710 jusqu'en 715, avoit été religieux à Tholei, et s'y étoit distingué, non seulement par son humilité et par la pratique exacte de la régle, mais encore par les grands progrès qu'il fit dans l'étude des sciences divines et humaines, sous la discipline d'un vénérable religieux nommé Abbon, qui les enseignoit dans ce monastere. Abbon succéda à son disciple sur le siége de Verdun, qu'il n'occupa que l'espace d'un an et demi. comme il étoit très-âgé lorsqu'il mourut, il doit avoir gouverné l'école de Tholei après le milieu du septiéme siécle. (DD. Poncet, Colomb, Clemencet et Clement. T. X. 1756. Addit. et Corr., p. xvii et xviii)

Hist. de Verdun, p. 105.

XXII.

Dyname, patrice. Pages 457-464.

Page 463. D. Rivet n'a point parlé d'une vie d'Hilare évêque de Mende, vers l'an 540, dont M. le Beuf ' croit que Dyname est auteur. On conserve cette vie dans un manuscrit du onziéme siécle, et dans un autre du quatorziéme. Le premier est dans la bibliothéque des reverends peres Carmes Déchaussés, et le second dans celle de Saint Victor, où M. le Beuf les a vus. Il en cite un trait, sur un repas qui fut donné à Hilare dans le camp, par un capataine françois. (DD. Poncet, Colomb, Clement, et Clemencet. T. X. 1756. Addit. et correct., page xix.)

Mem. de l'Acad. des Inscr. t. xvii, p. 193, 195.

XXIII.

S. Fortunat, évêque de Poitiers. Pages 464-491.

Pages 4. Peu s'en est fallu que la remarque suivante ne nous ait échappé. Elle regarde un ou deux écrits qu'on a tenté de donner à S. Fortunat. M. Muratori aïant déterré une courte explication du symbole qui porte le nom de S. Athanase, en a fait part au Public dans le second tome de ses anecdotes. Comme cet écrit se trouve porter en tête le nom d'un Fortunat, ce sçavant éditeur en prit occasion de faire une longue dissertation, où il tache de prouver que non seulement cette courte explication, mais que le texte même sur lequel elle est faite, sont l'une et l'autre l'ouvrage de Fortunat de Poitiers. Il seroit cependant tout-à-fait extraordinaire qu'étant auteur du texte, il le fût aussi de l'explication, ou que l'étant de l'explication, il le fût pareillement du texte. C'est ce que M. Muratori, après plusieurs raisonnements, paroît enfin reconnoître lui-même. De sorte qu'abandonnant sa premiere conjecture, qui tend à attribuer à Fortunat le Symbole en question, il se retranche à lui donner le petit commentaire qui est fait pour l'expliquer.

Mais qu'il me soit permis de dire, sans sortir du respect que nous avons pour les lumieres de ce docte Ecrivain, que cette explication ne peut être de Fortunat de Poitiers. La seule preuve suivante suffit pour en convaincre. C'est que cette explication contient sur l'article du *jugement des vivants et des morts*, une opinion entierement opposée à celle que Fortunat propose sur le même article, dans son explication du Symbole des Apôtres. L'auteur de l'écrit publié par M. Muratori entend par les vivants, ceux que le Seigneur à son dernier avenement trouvera en vie, et par les morts, ceux qui aïant païé le tribut à la nature, auront été ensevelis avant ce dernier jour : *Vivos dicit eos, quos tunc adventus dominicus in corpore viventes invenerit, et mortuos, jam antea sepultos.* ' Fortunat au contraire rapportant cette même opinion et en mêmes termes, avec une autre qui explique l'endroit en l'entendant des bons et des méchants, rejette l'une et l'autre, et leur préfére celle qui l'entend des ames et des corps. *Nos tamen* dit-il, *vivos et mortuos, hoc est animas et corpora pariter judicanda esse.* Voyez la page 473 de ce troisiéme volume. Fort. lib. II. p. 265.

Quand au nom de Fortunat qui se lit à la tête de l'explication du Symbole dit de S. Athanase, il sera arrivé à cette occasion ce qui s'est fait en plusieurs autres semblables. Comme cet ecrit se trouve dans le même manuscrit à

la suite des explications du *Pater* et du Symbole des Apôtres par Fortunat de Poitiers, qui y est nommé, et que d'abord il étoit sans nom d'Auteur, un copiste téméraire et peu scrupuleux lui aura fait porter celui de Fortunat, qu'il avoit lu à la tête des écrits précédents. (D. RIVET. Observations sur deux endroits de ce IIIe volume, page 1 et 2.)

Page 474. Dom Bouquet a inséré dans son Grand *Recueil des historiens des Gaules* plusieurs morceaux considerables de Fortunat, c'est-à-dire celles qui font à son dessein, comme en avoit déja usé André du Chesne. (LE MÊME. T. V. 1740. Avertissement, page IV.)

XXIV.

QUELQUES VIES ET ACTES DE DIVERS SAINTS. Pages 498-504.

Page 498. Aux éditions annoncées des vies de Saint Yrier, abbé en Limousin, il faut ajouter celle que les Bollandistes ont donnée au 25 d'aoust, avec un commentaire et des notes, selon leur coutume. Après avoir rapporté ce qui est dit de ces actes dans l'Histoire Litéraire, ils ajoutent que quoiqu'il en soit de l'état et du temps des écrivains de ces de deux vies, les sçavans conviennent maintenant que ce sont deux respectables monumens de l'antiquité, estimés avec raison par les critiques les plus severes. (DD. PONCET, COLOMB, CLEMENCET ET CLEMENT. Tome X. 1756. Addit. et correct., page XX.)

— On est redevable aux mêmes continuateurs de Bollandus de la vie de saint Bethaire ou Bohaire, Evêque de Chartres, mort en 633, qu'ils ont mise au grand jour pour la premiere fois, au troisiéme d'août. Ils l'ont tirée de deux manuscrits, l'un du college de Louis le Grand à Paris, l'autre appartenant autrefois à M. du Chesne, et illustrée de remarques sçavantes et lumineuses. L'Ecrivain qui lui a prêté sa plume étoit de Chartres même, ou du diocèse, puisqu'il qualifie le Saint son pieux Pasteur. On comprend par ses expressions, qu'il ne l'a écrite que sur une tradition orale, mais qui n'étoit pas éloignée de la source. De sorte que cet ecrit appartient encore au VII siécle. Il seroit difficile de lui assigner une epoque plus precise. Du Chesne qui en copie divers fragments dans le premier volume de ses Historiens de France, M. Valois, le P. le Cointe, le P. Daniel et autres, qui s'appuient sur son autorité, l'ont regardé comme ancien et digne de créance. Le style en est meilleur qu'il n'étoit communement alors, et l'Auteur étoit un homme grave et de pieté. L'ouvrage fournit de quoi verifier ce que nous avons dit de l'Ecole de Chartres au VI et VII siécle. On y lit que Bethaire y

alla de Rome étudier la philosophie, et qu'il y fit tant de progrès qu'il passoit pour le maître des autres. (D. RIVET. Tome V. 1740. avertin., p. v.)

XXV.

SAINT COLOMBAN. Pages 505-524.

Apologie de Saint COLOMBAN *et de* JONAS *son historien contre M. l'abbé Velly.*

Nous avons fait l'eloge de saint Colomban, premier abbé de Luxeuil, comme d'un homme suscité de Dieu pour ranimer en France l'esprit du christianisme, presque éteint par la barbarie de la nation. Nous avons aussi représenté Jonas son historien, comme un écrivain plein de bon sens, de droiture et de piété. Ce n'est pas à beaucoup près sous les mêmes traits que M. l'abbé Velly a jugé à propos de peindre ces deux personnages dans sa nouvelle Histoire de France. Examinant la conduite de Saint Colomban envers la reine Brunehaut et Thieri, son petit fils, roi de Bourgogne, cet auteur hardi et décisif, après l'avoir décrite à sa maniere en porte le jugement le plus désavantageux. Il ose assurer en termes formels qu'à moins que le récit de Jonas ne soit *un conte apocryphe, l'abbé de Luxeuil n'avoit pas les vertus qui sont l'ame du christianisme, la douceur, l'humilité, l'obeissance.* M. Velly n'y voit point de milieu: ou Colomban étoit un fanatique, un séditieux, un sujet rebelle, dont le crime *étoit digne de mort*, ou son historien doit passer pour un fourbe et un calomniateur. Rien de plus imposant que le ton de confiance avec lequel on met en avant cette étonnante alternative ; mais en même temps rien de moins solide, comme on va le voir que les moyens qu'on emploie pour l'établir. Entrons en matiere.

Les accusations que l'on forme contre saint Colomban peuvent se réduire à trois chefs : le refus qu'il fit de bénir les enfants de Thieri, avec les motifs de ce refus ; l'horreur qu'il témoigna pour un repas que ce monarque lui fit servir, et l'effet qu'elle produisit ; sa résistance aux ordres de Thieri qui l'envoyoit en exil. Ces trois chefs méritent d'être discutés l'un aprés l'autre.

Premier chef : « Jonas, dit le nouvel historien de France, raconte que « Thieri eut quatre enfants dont aucun n'étoit né d'un mariage légitime. « L'abbé de Luxeuil, Colomban, l'exhorta souvent, mais inutilement, à se « marier. Un jour que ce saint homme étoit allé visiter la reine régente « (Brunehaut) elle lui présenta les quatre fils de ce prince, le priant de leur « donner sa bénédiction. *Ne pense pas*, lui dit le moine, *que ces enfants qui « sont nés dans l'infamie, portent jamais le sceptre.* » Ce récit ne présente

aux yeux de M. Velly que mauvaise foi dans l'historien, et que brutalité dans son héros. « Il est vrai, dit-il, que les fils du roi de Bourgogne étoient nés « d'un concubinage ; mais cette sorte de mariage étoit alors autorisée par les « lois de l'Église et de l'État. Le devoir d'un historien ne permettoit pas de « déguiser cette circonstance. Frédegaire... remarque que ces princes fu- « rent tenus sur les fonts de baptême par tout ce qu'il y avoit de plus saint « parmi les prélats du royaume de Thieri. Est-il croyable que tant de pieux « personnages, obligés par état à réprimer le scandale, aient gardé le si- « lence, lorsqu'un simple moine élevoit si haut la voix? »

Nous ne craignons pas de le dire, la mauvaise foi dont on taxe ici Jonas est tout entiere du côté de l'accusateur. Non, cet historien pour ne s'être point expliqué sur le concubinage permis de son temps, n'a point déguisé une circonstance qu'il fût importante de connoître pour apprécier la conduite de l'abbé de Luxeuil. Rien n'étoit en effet plus étranger à son récit que cette circonstance.

Car enfin de quoi s'agissoit-il dans les réprimandes que saint Colomban faisoit au roi de Bourgogne? Étoit-ce d'avoir une seule concubine, comme M. Velly le suppose? Point du tout, mais d'entretenir un commerce abominable avec plusieurs femmes débauchées, dont quelques-unes, et peut-être même toutes, avoient leurs maris, puisque le saint homme traitoit ce commerce d'adultere... *Cœpit vir Dei eum (Theodoricum) increpare cur concubinarum adulteriis misceretur.* Ce fut de là que naquirent les quatre fils de ce prince, *quos de adulterinis permixtionibus habebat.* La prétendue brutalité de saint Colomban à l'égard de ces enfants n'est pas moins aisée à justifier. Si la bénédiction demandée pour eux n'avoit eu qu'un motif religieux, peut-être en suivant les régles ordinaires de la piété, paroîtroit-il un peu trop de rigueur dans le refus. Mais la régente avoit d'autres intentions. Tout occupée du soin d'affermir l'état incertain des enfants de Thieri, et de les rendre habiles au trône, elle ne cherchoit qu'à leur gagner des suffrages. C'est dans cette vue qu'elle prioit saint Colomban de les bénir, afin de pouvoir légitimer en quelque sorte leur naissance par l'autorité d'un homme si respecté des François. Les termes que Jonas met dans la bouche de l'un et de l'autre à cette occasion ne laissent aucun doute là dessus. Brunehaut, en présentant ses arriéres petits fils à l'abbé de Luxeuil, lui dit : « Voilà les enfants du « roi, fortifiez-les de votre bénédiction : *Filii regis sunt; hos tu benedic-* « *tione robora.* » A quoi le saint répond : « Sachez qu'ils ne porteront ja- « mais le sceptre, parce que ce sont des fruits de la débauche. » *Nequam istos regalia sceptra suscepturos scias, quia de lupanaribus emerserunt.* Ou la demande et la réponse n'ont aucun rapport, ce qui est sans vraisemblance; où l'une et l'autre ont trait à l'état civil des enfants de Thieri.

Ainsi, quand même de pieux évêques les auroient tenus sur les fonts de baptême, ce n'étoit point une raison pour saint Colomban de les bénir dans l'occasion où il en étoit prié. Mais c'est une fausseté gratuitement avancée par M. Velly, que cette circonstance du baptême des enfants de Thieri. Frédegaire, dont il cite les chapitres 21 et 24, n'en dit rien, ni là ni ailleurs, comme nous l'avons exactement vérifié. Le nouvel historien de France n'est pas plus veridique, lorsqu'il assure que les plus saints personnages de Bourgogne garderent le silence sur la conduite du monarque et sur celle de son aïeule. Il est vrai qu'il a prévu la réponse qu'on pourroit lui faire en citant l'exemple de saint Didier, évêque de Vienne, prélat envoyé en exil par Thieri et ensuite massacré par ordre de Brunehaut pour le même sujet qui avoit irrité cette reine contre l'abbé de Luxeuil. Mais que fait-il pour se debarrasser de l'objection? Il s'inscrit en faux contre le récit d'Adon de Vienne, qui rapporte ces faits dans la vie du saint prélat. Une preuve négative lui suffit pour cela; mais cette preuve, outre qu'elle est très-faible de sa nature, est encore appuyée sur une nouvelle fausseté.

« Jonas, dit-il, qui vivoit du temps de Brunehaut, ne lui impute ni l'exil ni « la mort de l'évêque de Vienne. » L'une et l'autre imputation se trouvent néanmoins directement énoncées dans Jonas; et qui plus est, cet historien ne s'en tient pas à son propre témoignage; mais il renvoïe aux actes originaux de la vie de saint Didier. « En ce temps là, dit-il [1], Thiéri et Brunehaut se déchaînérent non-seulement contre Colomban, mais aussi contre le « très-saint Didier, évêque de Vienne. Après avoir condamné celui-ci à l'exil, « ils tacherent de l'accabler par mille outrages, et enfin ils lui procurerent « (l'an 607) la glorieuse couronne du martyre. Nous avons par écrit, ajoute-« t-il, les actes de sa vie, où l'on voit par quels excès d'adversités multi-« pliées il a mérité que Dieu lui accordàt un triomphe si éclatant. » Ces actes dont parle ici Jonas subsistent encore de nos jours. Ils sont entre les mains du public[2], et il est fâcheux pour l'honneur de M. Velly, qu'on ait à lui reprocher de ne les avoir point connus. Donnons le précis de ce qu'ils renferment par rapport au point que nous discutons. Didier ayant exhorté la reine Brunehaut à faire pénitence tant pour le mariage incestueux qu'elle

1. Eo tempore, Theodericus atque Brunelchidis non solum adversùs Columbanum insaniebant, verum etiam et contra sanctissimum Desiderium Viennensis urbis episcopum adversabantur, quem pristinùm exilio damnatum multis injuriis affligere nitebantur, postremum verò glorioso martyrio coronarunt: cujus gesta scripta habentur, quibus et quantis adversitatibus gloriosum apud Dominum meruit habere triumphum.

2. On les trouve en entier dans Bollandus au 23 de mai, et par extrait dans le nouveau Recueil des historiens de France, t. III, page 484-485.

avoit contracté (l'an 576) avec Mérovée, fils de Chilpéric, que pour ses autres méchancetés, *tam pro isto incestuoso matrimonio quam pro aliis pravitatibus*, ce prélat encourut par cette liberté la haine de la princesse. Non moins artificieuse que vindicative, elle vint à bout de le faire déposer au concile de Châlons-sur-Saône (tenu l'an 683) sur le témoignage de quelques personnes subornées, qui accuserent de divers crimes l'évêque de Vienne; après quoi, elle le relégua dans l'île de Lewis en Ecosse. Les miracles que le saint opéra dans son exil occasionerent son rappel. Thieri, les ayant appris, fit revenir Didier, et voulut même avoir un entretien secret avec lui. Parmi les questions que le monarque fit au prélat, il lui proposa celle-ci : savoir, s'il étoit plus convenable de se marier que de vivre dans la débauche: *Si melius esset conjugium sortiri quam per carnis miseriam bacchari.* Didier ayant déclaré qu'on ne devoit pas balancer à préférer le mariage, le roi parut touché de cette réponse. Brunehaut fut instruite de la conférence, et ne tarda pas d'en ressentir les effets par le refroidissement de Thieri à son égard. Dès-lors elle ne pensa plus qu'à perdre le prélat. Trois comtes entrerent dans son dessein, et l'exécuterent en massacrant Didier (le 23 mai 607) à Pressigni, sur les bords de la Chalaronne, dans le pays de Dombes.

Voilà donc un saint personnage qui partagea le zéle de l'abbé de Luxeuil et éleva la voix avec lui contre les désordres de la cour de Bourgogne. Mais qui nous a dit qu'ils furent les seuls, et que d'autres personnes éminentes en vertu n'imiterent pas, ou du moins n'approuverent pas leur générosité? Les monumens qui nous restent de ces temps reculés n'en désignent aucun à la vérité. Mais ce qui porte à croire que Colomban se tenoit assuré des suffrages de plusieurs prélats, c'est qu'il en vint, dans les réprimandes qu'il fit au roi de Bourgogne, jusqu'à le menacer de l'excommunication : menaces que vraisemblablement il n'auroit pas faites, s'il n'eût vu des évêques disposés à les effectuer.

Après cela nous pourrions nous dispenser de suivre M. Velly dans la discussion où il entre pour montrer que les enfants de Thiéri, quoique illégitimes, avoient droit de succéder au trône en ce temps-là. Il est plaisant, en effet, de voir un écrivain de nos jours entreprendre de redresser saint Colomban et Jonas sur les premieres notions du droit public usité dans le siécle où ils vivoient. Mais ne nous en tenons pas à ce préjugé, tout décisif qu'il est contre le nouvel historien de France. Examinons ses preuves : il trouve dans les premiers temps de la monarchie trois exemples de batards qui ont porté le sceptre par droit d'hérédité. Le premier est celui de Thieri, fils de Clovis. Quoique né, dit-il d'une concubine, il partagea néanmoins avec ses freres légitimes, et devint roi de Metz.

On en convient; mais cet exemple ne prouve absolument rien, par une

raison qui se présente à tout homme instruit de notre ancienne histoire, C'est que Thieri naquit avant le mariage de son pere avec Clotilde, et que sa mere étoit non une prostituée, mais une femme du second rang, que les lois civiles autorisoient et permettoient de répudier pour prendre une épouse d'égale condition. Ainsi Thieri Ier n'étoit point bâtard suivant l'usage du temps, ni un fruit de la débauche, comme les enfants de Thieri II; sa naissance par conséquent n'avoit rien de commun avec celle des derniers. Le second exemple est celui de Théodebalde, fils de Théodebert Ier, roi de Bourgogne, et de Deuterie. Il est vrai que cette femme avoit un mari, lorsque Théodebert conçut de l'inclination pour elle. Mais il est également certain que ce monarque l'épousa dans les formes, soit que son premier époux fût mort alors, soit que Théodebert feignît de croire qu'elle avoit été répudiée, lorsque cet époux, en se retirant à Beziers, l'avoit laissée dans le lieu de Cabrieres à la merci des François.

On se trompe quand on dit que Théodebert avoit déjà pour épouse Visgarde, fille du roi des Lombards. Cela n'est point. Il n'étoit alors que fiancé, suivant Grégoire de Tours avec cette princesse : fait si constant, qu'il contracta depuis un mariage solennel avec elle, après que les grands du royaume l'eurent obligé à répudier Deuterie à raison de l'inégalité des conditions. Mais cette répudiation n'eut aucune influence sur l'état de Théodebalde, parce ce qu'une telle formalité ne privoit pas les enfants du droit de succéder à leur pere. Et c'est ici qu'a lieu ce mot de Grégoire de Tours, fort mal interprété par M. Velly, que, de son temps il suffisoit d'être né de roi pour avoir droit à la couronne; c'est-à-dire que la condition de la mere, pourvû qu'elle fût épouse légitime, ne faisoit rien à la condition des enfants. Chilperic Ier, qu'on allégue pour troisième exemple de bâtards élevés au trône, étoit à la vérité fils d'Arégonde, sœur d'Ingonde, femme vivante de Clotaire, dans le temps que ce fils vint au monde. Mais Grégoire de Tours fait entendre clairement qu'Ingonde se regarda comme répudiée dès que Clotaire eût épousé sa sœur. Suivant les Canons, ces sortes de mariages étoient illégitimes; mais on sçait que les lois matrimoniales de l'église n'ont de force pour l'état civil des enfants, que lorsque la puissance seculiere les a déclarées lois du royaume (1). Or, prouvera-t-on que nos rois leur eussent donné cette force dans les premiers temps de la monarchie ?

Second chef d'acusation : « Cette brutalité, dit M. Velly, (il parle de la réponse « de Saint Colomban à Brunehaut), fit retrancher les vivres qu'on avoit cou- « tume de porter au monastére. Le zélé réformateur vint trouver Thieri pour

(1) L'empereur Valentinien Ier répudia Sévera, sa premiére femme, pour épouser Justine dont il eut, du vivant de Sévera, Valentinien II, qui lui succéda dans l'empire. Ce second mariage étoit certainement contraire aux canons. Mais quelqu'un s'est-il avisé jusqu'à présent de qualifier pour cela de bâtard le jeune Valentinien?

« s'en plaindre. Ce prince lui fit servir des viandes les plus délicates et les « vins les plus exquis. Colomban renversa tout. Dieu, s'écria-t-il dans l'ardeur « de son zele, réprouve les présents des impies. »

Pour juger de la fidélité de ce récit, rapportons le fait tel qu'il est exprimé par Jonas. « La reine, furieuse (de la bénédiction refusée par le Saint à ses « arrieres-petit-fils), les fait retirer. Après quoi l'homme de Dieu sortant lui- « même, comme il passoit le seuil de la porte il s'éleva un bruit éclatant « qui fit trembler toute la maison, et remplit de frayeur ceux qui s'y « trouvoient.

« Mais cela ne calma point la fureur de cette misérable femme. Elle ne « songe plus qu'à tendre des embûches aux monastères voisins, et, dans « ce dessein, elle envoie ses gens pour défendre qu'on laisse sortir les « moines de leur cloître, qu'on leur donne l'asile, et qu'on leur fournisse « aucun secours. Saint Colomban, s'apercevant que l'esprit du roi étoit « changé à son égard, va le trouver pour détourner par ses remontrances, « l'effet des funestes résolutions que son malheureux entêtement lui avoit « fait prendre. Le monarque étoit alors dans sa maison d'Epoisse. Colom- « ban y étant arrivé le soir, on annonce au roi qu'il est dans le lieu, mais « qu'il ne veut point entrer à la cour. Alors Thieri....... ordonne qu'on « prépare un repas magnifique, et qu'on le porte au serviteur de Dieu. « Colomban à la vue de l'appareil royal des mets et de la vaisselle, de- « mande ce que cela veut dire. Sachez, lui répondit-on, que cela vous est « envoyé par le roi. Le Saint, ayant horreur de ces choses, dit : Il est écrit « que le Très-Haut réprouve les présents des impies. Non, il ne convient « pas que les serviteurs de Dieu souillent leur bouche des mets de celui « qui leur interdit non-seulement sa maison, mais encore celles des autres. « Cela dit, on vit aussitôt la vaiselle se briser en mille morceaux, les « vins et la bierre se repandre par terre et tout le reste du repas se « dissiper. Les officiers epouvantés rapportent la chose au roi. Lui-même « alla trouver l'homme de Dieu. Ils lui demandent pardon du passé et « promettent de se corriger. » Quelle différence entre ce récit et celui de M. Velly ! Voit-on dans Jonas des tables renversées par l'homme de Dieu, *dans l'ardeur* de son zéle? C'est un miracle qu'il rapporte, et on le traverstit sans pudeur en un acte d'emportement et d'insolence brutalement inspirée par le fanatisme. En effet, si la chose eût été naturelle, auroit-elle eu de quoi tant épouvanter les serviteurs du roi? N'auroit-elle pas dû plutôt leur causer une juste indignation de voir les presents de leur maître ainsi meprisés? Le roi lui-même et son aïeule auroient-ils été consternés de cet evenement, au point de venir demander pardon au saint et lui promettre de changer de vie? Quoi ! Colomban commet l'action la plus capable d'irriter ses persecuteurs

et par là il vient à bout de les fléchir ! assurément M. Velly n'y pensoit pas, quand il écrivoit ceci. En voulant détruire un miracle, il en établit un autre incomparablement plus difficile à concevoir.

Troisiéme chef d'accusation : « Bientôt, dit l'abbé Velly, » le monarque (Thieri qui avoit promis de se corriger) « revient à ses premiers erremens. « Colomban lui en écrivit si durement que Brunehaut le fit enfin exiler. Le « pieux abbé revint à son couvent, malgré les défenses du roi, et n'en sortit « qu'aux instantes priéres de ceux que ce prince avoit envoyés pour exé- « cuter ses ordres. »

Ce précis d'une longue histoire est assez conforme, dans ce qu'il a de positif, à l'original. Mais il y a une reticence qui ne fait pas honneur à la bonne foi de l'auteur. Dans la vue de faire passer pour une desobéissance le retour de saint Colomban dans son monastere, M. Velly supprime un miracle qu'il fit à Besançon, lieu de son exil : miracle qui prouve que la conduite du saint, opposée aux regles ordinaires, etoit fondée sur un ordre particulier du ciel. L'abbé de Luxeuil, dit son historien, étant à Besançon, apprit que la prison étoit pleine d'hommes condamnés qui n'attendoient que la mort. Il s'y rend, parle à ces malheureux, et leur fait promettre que, si on les delivre, ils se corrigeront et feront penitence de leurs crimes. Aussitôt leurs fers se brisent, les portes de la prison s'ouvrent, et tous sortent à la suite de leur liberateur pour aller rendre graces à Dieu de leur delivrance dans la grande église. Là, un nouveau miracle leur assure leur entiere liberté. Ce fut après cela que le saint, abandonné de ses gardes, prit le parti de retourner à son monastere. Parler de ce retour sans dire un mot de ce qui l'a precedé, pour avoir lieu d'en faire un acte de rebellion et un crime d'état, c'est une maniere de narrer que nous laissons au lecteur équitable le soin de qualifier. Une nouvelle preuve que le saint ne revint chez lui que par une volonté de Dieu bien connue et bien manifeste, se tire de la conduite qu'il tint à Nantes, où Thieri l'avoit fait mener ensuite pour le conduire de là en Irlande. Pendant qu'on préparoit au port de cette ville le vaisseau où il devoit s'embarquer, ses gardes le négligerent de telle sorte qu'ils sembloient souhaiter qu'il leur échappât. Toutefois il ne voulut pas user de la liberté qu'ils lui laissoient, craignant d'aller contre la volonté de Dieu. Suivons la vie de notre saint.

Cet homme qu'on nous donne pour un seditieux, revenu de Nantes, où les flots de la mer, après son embarquement, l'avoient miraculeusement rejeté, va trouver Clotaire II, roi de Neustrie. Ce prince le reçoit comme un ange du ciel, lui fait les offres les plus flatteuses pour l'engager à rester dans ses états. Mais comme Clotaire, dit Jonas, étoit en guerre avec Thieri, Colomban pour ne pas augmenter l'inimitié des deux rois, se refuse aux invitations du premier. Tel qu'il s'étoit montré à la cour de Bourgogne, tel

il paroît à celle de Neustrie. Les caresses que lui fait Clotaire ne l'éblouissent point sur les défauts de ce monarque. Destiné à poursuivre le vice jusques sur le trône, il n'oublie pas sa vocation, en présence de son bienfaiteur. Il lui remontre avec liberté ce qu'il y a de coupable dans sa conduite et celle de ses courtisans. Les remontrances de l'homme de Dieu ne furent pas vaines. Clotaire promit de réformer tout suivant ses avis. Voilà ce que rapporte Jonas, cet ecrivain partial, dit-on, à qui la passion ne laissoit voir que vices à la cour de Thieri, et que vertus à celle de Clotaire.

Nous terminerons ici l'apologie de cet historien et de son héros. On voit que pour la faire il ne nous en a presque coûté que la peine de copier les originaux. Pourquoi M. Velly ne les a-t-il point consultés, au lieu de s'en rapporter à des autorités modernes? Car nous lui devons la justice de reconnoître qu'il n'est point l'auteur des accusations dont il charge les deux personnages que nous venons de venger. C'est dans Pasquier et Cordemoi qu'il en a trouvé le fond. Sa rhétorique n'a fait que leur prêter de nouvelles couleurs, qui rendent les objets encore plus difformes et plus méconnoissables. (Dom Clement. T. XII 1763. Avertissement, pp. IX-XVII.)

— Jonas est un légendaire du VII[e] siécle qui a composé des vies de saint Colomban, de sainte Fare et de quelques autres personnages. Il les a remplies de récits miraculeux, que la critique n'admettrait plus aujourd'hui, et qui laissent peu de crédit à ses témoignages. Saint Colomban s'est distingué par sa piété, par l'austerité de ses mœurs, et par un zèle que plusieurs écrivains modernes ont, comme Velly, jugé excessif. Il pouvait du moins le concentrer plus humblement dans l'intérieur de son monastere de Luxeuil, et ne pas tant se mêler des affaires de la cour : rien ne l'obligeait à se constituer le censeur des princes de son temps (1). Voici comment s'exprime à ce sujet la *Biographie Universelle* (IX. 302.) « Les Bénédictins, auteurs de l'histoire littéraire de la France, ont voulu justifier S. Colomban; mais comme ils « s'appuient sur des faits qui n'ont pour garants qu'un moine nommé Jonas

(1) M. Daunou paroît oublier la différence des temps. Ce n'étoit pas S. Colomban qui sortoit de son monastére pour aller dans les cours, mais bien les rois Gontran, Thierri, Theodebert, Clotaire II, Agilulf, qui alloient lui demander à Luxeuil et ailleurs des conseils, des bénédictions, et l'approbation de leurs actes. Brunehault lui amenoit les enfants adulterins de Thiéri dans l'espoir que son exemple encourageroit les peuples à reconnoître ses enfants pour légitimes héritiers du trône, etc. Est-il donc à regreter que Colomban ait eu le courage de se *constituer* le censeur des desordres qu'on venoit lui demander d'approuver? En vérité l'on a trop l'habitude aujourd'hui de se servir de deux balances : l'une pour signaler la vertu des Laïcs qui ont résisté aux volontés royales, l'autre pour exagérer le tort des clers et gens d'église qui ont fait entendre les remontrances sévères auxquelles les obligeoit leur ministère, et l'importance qu'on attachoit à leurs sentiments. (N. E.)

« (voyez Jonas), il serait très-possible que leur approbation ne parût pas con- « vaincante. » Nous remarquerons en passant que l'article du légendaire Jonas, auquel on renvoie ici, ne se trouve pas dans les volumes suivants de la *Biographie Universelle* (1).

Plusieurs écrivains dont nous n'entendons pas adopter l'opinion, soutiennent qu'on a calomnié la reine Brunehaut, c'est la conclusion qu'Étienne Pasquier déduit des relations originales, de celles même où cette princesse est le moins ménagée : il a traité cette matière dans les chapitres VIII à XXI du livre IX des recherches sur la France, et non pas dans les chapitres VIII-XVII du livre X, cités en marge de la page 17 du présent volume. Les *Recherches* de Pasquier n'ont fait que neuf livres. (Daunou. Réimpression du Tome XII, 1830. page 702, 703.)

XXVI.

Warnahaire, pages 524, 525.

D. Rivet qui, comme on le sait trop, renvoyoit à la fin du IIe siècle la première introduction du Christianisme dans les Gaules, auroit dû peut-être reconnoître ici qu'un ecrivain, contemporain de Gregoire de Tours étoit persuadé que SS. Speusippe, Eleusippe et Meleusippe, avoient été martyrisés vers l'an 166, et que cet écrivain ne paroissoit pas croire qu'ils y eussent des pre-
professé la religion chrétienne. Il ne s'agit pas ici de la sincérité plus ou moins
miers contestable des actes des trois saints martyrs, mais de l'opinion qu'on en conservoit en France, dès le VIe siécle, opinion qui tend encore à mieux battre en brèche le fameux passage de Gregoire de Tours dont se sont armés Launoy, Tillemont et nos savans auteurs de l'Histoire littéraire.

Dans le plus ancien texte de ces actes des Trois jumeaux, nous avons remarqué un mot que la langue françoise a conservé, et dont on ne trouve guéres d'exemple aussi ancien. C'est *botryo*, bourgeon. « Ego Christi ancilla « sum, qui cœlum fecit et terram... qui ab arboribus protulit poma, vitibus « *botryones* exhibuit... » *Bollandistes*, 17 *Janvier*, t. II, p. 438. Nouvelle édition. (N. E.)

(1) On l'a inséré dans le volume du Supplément, 68e de l'ancienne édition. Weiss qui avoit fait l'article de S. Colomban, a fait également celui de Jonas, en se contentant d'abréger la notice de dom Rivet, et en traitant par conséquent plus favorablement Jonas. qu'il n'avoit fait en parlant de S. Colomban.

(N. E.)

XXVII.

Légendes de divers Saints. Pages 546-553.

Dans les continuateurs de Bollandus, au 24 d'Août, on nous vient de donner une vie de S. Rigomer, Pretre et Solitaire au Maine, qui vivoit encore après le milieu du VIe siécle. La même année qu'elle a paru dans le public, où elle n'étoit point connue, M. l'abbé le Beuf en a publié une autre edition, sur deux manuscrits, l'un de Saint-Germain-des-Prés, l'autre de Sainte-Genevieve à Paris. L'écrit ne présente point d'indice visible du temps précis auquel il a été fait; quoiqu'il soit evident, par la lecture, que l'Auteur qui étoit du païs ou du voisinage, comme le témoignent les expressions suivantes *in nostris partibus*, n'y a suivi que des traditions orales. Mais ces traditions ne paroissent pas fort éloignées de leur source, et nous font juger que cet auteur ecrivoit avant la fin du VIIe siécle. Son ouvrage retient tout le génie et la maniere d'ecrire de ce temps-là : ce que nous entendons seulement des Legendaires judicieux, qui ne cherchoient point à charger leurs écrits de lieux communs et de choses qu'ils tiroient de leur propre fonds, ou à y faire entrer du merveilleux où de l'extraordinaire. Il faut pourtant en excepter un endroit qui est manifestement une addition faite après coup. C'est ce qui s'y lit de la basilique ou chapelle qui fut érigée à Palaiseau en l'honneur de S. Rigomer. Les expressions de cet endroit prises à la letre feroient croire que ce fut le Roi Childebert qui fit lui-même elever cette chapelle du vivant du Saint, et que l'auteur qui le rapporte en avoit été témoin oculaire.

Cette legende est importante pour distinguer S. Rigomer de S. Richmir, abbé au Maine à la fin du VIIe siécle et au commencement du VIIIe, avec lequel on le confondoit communément. C'est ce que les Editeurs ont particuliérement fait remarquer dans les sçavantes observations préliminaires dont il l'ont accompagnée. On y a aussi une partie considérable de l'histoire de Sainte Ténestine, Abbesse au même païs, que S. Rigomer avoit pris soin de former à la pieté, et enfin de quoi prouver que Palaiseau étoit une maison roïale dès le regne de Childebert. (D. Rivet. T. V, 1740. Avertiss. p. vi.)

XXVIII.

Dagobert I, pages 554-557.

P. 556. Dom Rivet, en rendant compte des loix des Ripuaires, a avancé d'après M. Baluze, que ce fut ce prince qui après les avoir retouchées, les pu-

blia en l'état qu'elles « se lisent aujourd'hui, tant dans les manuscrits que « dans les imprimés. Sur ce principe, ajoute-t-il, on convient de les lui attri- « buer comme lui appartenant plus legitimement qu'aux autres Rois ses pré- « décesseurs. » Cependant M. Eccard, qui a publié ces mêmes loix, assure positivement que c'est Thierri qui les a redigées dans l'état où elles sont actuellement. Dom Bouquet a inseré, dans son quatriéme volume des historiens de France, les loix des Ripuaires sur l'édition et avec les notes de M. Eccard. (DD. Poncet, Colomb, Clemencet et Clemént. T. XI, 1759. Avertiss. p. ix.)

— On a oublié de parler du testament de Dagobert Ier. Il en avoit fait un, suivant Aimoin, qui commençoit par l'invoccation de la Trinité, et, dont il avoit fait tirer quatre exemplaires pour être placés en différens dépots. Il s'en rencontre un fragment parmi les manuscrits de la Reine de Suéde, n° 581, qui contient 77 pages : preuve que l'acte entier étoit fort long. (D. Clement. T. XII, 1763. Avertissement, p. viii.)

XXIX.

Marculfe, pages 565-570.

P. 570. Aux editions des Formules de Marculfe et de celles d'un auteur inconnu, dont il est parlé dans le troisiéme volume de l'Histoire literaire, il faut ajouter l'edition que l'auteur du Recueil des Historiens de France en a publiée dans son quatriéme Tome. (DD. Poncet-Colomb, Clemencet et Clement. T. XI. 1759, p. ix.)

XXX.

Saint Didier, evêque de Cahors, pages 580-584.

P. 582. Dans cet article, D. Rivet, parlant des éditions des letres de ce saint évêque, et de celles qui lui sont adressées, témoigne « qu'il n'y en a « point de plus correcte que celle qu'en a donnée M. Basnage, en faisant « réimprimer les leçons antiques de Canisius. » D. Rivet avoit raison lorsqu'il écrivoit ceci en 1735; mais actuellement nous avons une nouvelle édition de ces letres publiée depuis, qui est de beaucoup préferable à celle de Basnage. C'est celle que D. Bouquet en a donnée dans son quatriéme volume des His-

toriens de France, qui a paru en 1741. (DD. Colomb. Poncet, Clemencet et Clement, tome XI, 1729. Avertissement, p. x.)

XXXI.

Saint Eloi, evêque de Noyon, pages 595-600.

On doit à M. Peigné Delacourt, l'impression d'un poëme des miracles de S. Eloi, composé au XIIIe siécle par Gerard de Montreuil (1), et dont on conserve un manuscrit dans la bibliothèque Bodléienne d'Oxfort. L'editeur a joint au poéme un assez grand nombre d'ancien dessins executés d'après les fragments conservés d'un long rouleau de velin, dont l'ensemble representoit tous les miracles et les principales circonstances de la Vie de S. Eloi. On sait que le célebre fauteuil de Dagobert, que la nouvelle église collégiale de S. Denis a dans ces derniers temps redemandé à la Bibliothéque imperiale, où il attiroit l'attention de tous ceux qui visitoient le Cabinet des Antiques, passoit pour l'œuvre de S. Eloi. Il est seulement permis de penser que les branches laterales et le dossier supérieur sont l'œuvre d'un artiste merovingien ou carlovingien. Quand au siege, il donne l'idée des chaises curules des Romains. (N. E.)

XXXII.

Divers auteurs anonymes. Pages 608-615.

P. 610. Les successeurs de Bollandus ont donné en 1753, au 13 de Septembre, une nouvelle edition de la Vie de Saint Amé, abbé de Remiremont, sur quelques manuscrits collationnés à celle de D. Mabillon. Cette nouvelle edition est de plus accompagnée d'un long commentaire et de notes. (DD poncet, colomb, clemencet et clement. tome XI. 1759. Avertissement page x.)

P. 608. Nous avons parlé d'un anonyme, Auteur de la vie de S. Didier Evêque de Cahors. Nous avons oublié de faire mention de l'édition de cet ouvrage, qui se trouve dans le deuxiéme volume de l'ancienne Gaule chrétienne. Les

(1) 1 vol. in 8°, Beauvais et Noyon, 1859.

Editeurs l'ont fait imprimer sur un manuscrit qui leur avoit été communiqué par M. d'Herouval. (D. Rivet. 2 IX 1750. Avertissement, page 14.)

—Page 609. D. Rivet a attribué les vies de ces trois saints qui ont été successivement abbés de Remiremont dans le diocèse de Toul à un seul et même auteur. Les continuateurs de Bollandus revoquent ce fait en doute dans leur premier volume de Septembre, où ils ont donné une nouvelle edition de la vie de Saint Adelphe; et il promettent de discuter ce point de critique, en publiant au 13 du même mois la vie de Saint Amé. Ils avouent cependant qu'il est très vraisemblable que celle de Saint Romaric et de Saint Adelphe soit la production d'une même plume; et ils reconnoissent comme certain, que l'auteur de la vie de ce dernier est contemporain. En attendant leur discussion, nous nous contentons d'indiquer la nouvelle édition qu'ils ont donnée au public, d'un des trois ouvrages de notre anonyme.

A la suite de cette ancienne vie, ils en ont publié une seconde du même saint, composée après le milieu du XIe siécle, par un moine de Remiremont, et adressée à l'abbesse qui l'avoit engagé à écrire. Quoique l'auteur ne nomme point cette abbesse, les éditeurs assurent hardiment que c'est l'abbesse Ode, et ils en concluent que l'anonyme n'a écrit qu'après le milieu du onziéme siécle. La conclusion est juste, dans la supposition que la *très-digne et excellente mere*, à laquelle l'anonyme adresse son écrit, soit réellement Ode. Cette abbesse gouvernoit affectivement le monastere de Remirement en 1050 ou 1051, lorsque le Pape Léon IX qui étoit venu en France au commencement de son pontificat, alla visiter son église de Toul et se rendit dans cette abbaye. Ce fut à la priere de l'abbesse Ode que le Pape fit la dedicace de l'église de Remiremont. Elle obtint encore du même Pape, dans cette occasion, l'elevation et la translation des corps des saints patrons de l'abbaye de Remiremont, Amé, Romaric, Adelphe et Gebertrude. La cérémonie fut faite le 7 novembre 1651 par Hugues, archevêque de Besançon, et Vdon primicier de l'eglise de Toul. Ces prelats ordonnerent qu'on écriroit les vies et les miracles de ces saints, pour les inserer dans les offices divins, lorsqu'ils seroient revêtus de leur approbation. Ce fut apparemment à cette occasion, que notre anonyme retoucha par ordre de l'abbesse les ancienne vies des trois saints abbés. Les editeurs en indiquent une seconde de saint Romaric, qu'ils croyent être du même temps que la seconde de saint Adelphe. C'est en effet sur cette seconde vie que sont faites les leçons de l'office pour la fête de saint Adelphe.

Notre anonyme se plaint de ce que le premier écrivain de la vie du saint a mal executé son projet, et a supprimé une partie de ses actions : il ne veut point cependant relever son propre travail aux dépens d'autrui; mais pour eviter le même reproche, il s'applique à suppléer aux omissions de l'ancienne vie,

et ajoute ce qu'il a cru qui y manquoit. Ces aditions faites par un auteur posterieur de plusieurs siècles à celui dont il décrit la vie, ne laissent pas que de souffrir quelques difficultés. Les editeurs tâchent de les lever le mieux qu'ils peuvent et y satisfont d'une maniere assez vraisemblable.

Les deux vies de Saint Adelphe sont suivies d'un détail exact, sur tout ce qui concerne les diverses translations de ces saints abbés de Remiremont et les miracles operés à leur tombeau. Le Lecteur curieux trouvera dans cette appendice une dissertation importante pour l'histoire de la célebre abbaye de Remiremont. (DD. Colomb, Poncet, Clemencet et Clement. T X. 1756. pages I, XX, XXII, XXIII.)

XXXIII.

Saint-Ouen, eveque de Rouen. Pages 623—624.

Page 626. En parlant de Chrodobert ou Chrodebert Evêque de Tours, nous avons oublié d'avertir qu'on nous a conservé sous son nom un petit Traité sur la pénitence, qui porte pour titre : *Judicium Chrodoberti Episcopi Turonensis de muliere adulterâ.* Le public en est redevable au dernier Editeur de
Leo. t. 2. p. 879-881. S. Leon, ' qui l'a tiré d'un manuscrit appartenant autrefois à M. de Thou. Il est adressé à une personne de l'autre sexe, qui après s'être consacrée à Dieu, et avoir eu le malheur de violer cette consecration, avoit démandé à Chrodebert ce que prescrivent les Canons en pareil cas. Ce Prélat lui envoïa ce qu'ordonne à ce sujet un Concile d'Orleans. C'étoit apparemment le dixneuviéme canon du V Concile. L'endroit ne se trouve point dans l'ecrit de Chrodebert, qui y joint divers motifs tous propres à relever l'espérance de cette personne pour obtenir le pardon de son péché, et divers moïens pour tâcher de l'expier. Ce petit Traité est fort edifiant, et en un style clair et assez bon, quoique simple. L'auteur y proposant l'exemple de Marie-Madeleine, la confond et avec la femme pècheresse de l'Evangile, et avec Marie de Bethanie. Il y débute par dire que l'Eglise de Tours ne recevoit comme regle de foi que les quatre premiers Conciles généraux : *quos quatuor synodos tantum ecclesia nostra venerabiliter recipit et concredit.* Elle n'avoit donc pas encore reçu le V. touchant les trois Chapitres. (D. Rivet. Observations sur deux endroits de ce troisiéme volume, p. 11.)

— Page 628. Les trois vers sur S. Médard et S. Gildard, que Dom Pommeraie a fait imprimer dans son Histoire des Archevêques de Rouen, comme nous
Sur. 8. Jun. p. 669-670. l'avons dit, ont été pris d'un poëme de 37 vers hexametres sur les mêmes Saints, que Surius à publié sous le nom de S. Ouen Evêque de Rouen. Il y a lieu

d'être surpris de ce que les continuateurs de Bollandus ne lui ont pas donné place entre les divers monuments sur l'histoire de S. Medard, qu'on trouve au huitiéme jour de Juin dans leur ample collection. (D. Rivet. T. V. 1740. avertissement, p. vi et vii.)

XXXIV.

Divers auteurs anonymes de vies de Saints. Pages 575-580 et 629-646.

Page 576. On a placé en deux differens endroits des volumes precedens de l'Histoire literaire, l'anonyme moine d'Agaune, auteur des actes de S. Maurice et de ses compagnons. Les continuateurs de Bollandus ayant eu occasion de faire usage de ces actes pour fixer l'epoque de l'episcopat de S. Grat, ou S. Grad, Evêque d'Aost, soutiennent contre l'opinion de M. de Tillemont et de D. Thieri Ruinart, qu'ils ont été composés plus d'un siécle avant l'epoque que ces deux sçavants leur ont donnée. ' Effectivement l'auteur de ces actes rapporte trois evenemens, qui portent à croire qu'il a ecrit vers le milieu du sixiéme siécle, ou peu après. Ces evenemens sont, 1° la découverte et la translation des reliques de S. Innocent, martyr de la légion Thebéenne; 2° le rétablissement de l'eglise d'Agaune, par l'abbé Ambroise; 3° l'institution de la psalmodie perpétuelle par le roi Sigismond. Il termine par là son ouvrage; et ses expressions font juger que les deux derniers événements étoient recens lorsqu'il ecrivoit. Or, s'il n'avoit écrit que sur la fin du septiéme siécle, il y auroit eu plus de cent-soixante ans entre les événemens qu'il rapporte et le temps où il en faisoit la relation; et si la translation du martyr S. Innocent n'est que du septiéme siécle, comme le veut M. de Tillemont, elle seroit posterieure de plus de cent trente ans au rétablissement de l'église d'Agaune par l'abbé Ambroise, et à l'institution de la psalmodie perpétuelle par le roi Sigismond, mort en 523. Cependant l'auteur place cette translation avant les deux autres événements; quoiqu'il eût ete plus naturel qu'il eût fini son récit, plutôt par un evenement arrivé de son temps, que par un autre antérieur de plus d'un siécle. Sur. sept. p. 2.9.

' Il est certain par le temoignage de Grégoire de Tours, dans son ouvrage *De gloria martyrum*, que le roi Goutran demanda et obtint des reliques de S. Maurice, ce qui peut être arrivé vers l'an 570, ou au plus tard en 590. De plus Fredegaire, dans D. Ruinart, fait mention en 602, de la translation des reliques des S. Victor et Ursus, martyrs de la même legion. Est-il croïable que l'auteur des actes de S. Maurice eût ignoré ces faits, ou qu'en aïant connoissance, il les eût omis dans son ouvrage, s'il l'avoit composé dans le Boll. ib. p. 76. n. 21.

septiéme siécle? Cela est d'autant moins croïable, qu'il parle dans sa relation de S. Victor et de S. Ursus, dont il dit que la tradition veut qu'ils ayent soufferts à Soleuce. Il n'est donc pas douteux qu'il a ecrit avant la translation de leurs reliques, n'étant pas vraisemblable qu'il eût gardé le silence la dessus, si son ouvrage étoit posterieur.

Page. 611. Les deux vies de S. Leger Evêque d'Autun et martyr, l'une par un Anonyme d'Autum l'autre par Ursin, desquelles nous donnons une notion suffisante, ont été inserées dans la nouvelle collection des Historiens de France, telles que Dom Mabillon les a données au public, et avec les mêmes ornements, auxquels on a ajouté quelques nouvelles notes. (D. Rivet. T. V. 1740. avertiss. p. vii).

—Page 634. Quoique les continuateurs de Bollandus ne paroissent pas faire plus de cas de la vie de S. Magne, que D. Rivet, qui l'a traitée de piéce visiblement supposée et indigne de voir le jour, ils ont cependant jugé à propos de l'insérer dans leur grande collection. ' Ainsi il faut ajouter cette edition aux autres dont on a parlé. D. Rivet a placé la mort de S. Magne vers l'an 665, mais les éditeurs donnent des raisons assez solides, pour prouver qu'il est mort dès l'an 655.

Col.. 6 sept. p. 700.

— Page 636. Il faut ajouter aux editions de la vie de S. Agile ou Aile, premier abbé de Rebais dont on a parlé, que les continuateurs de ' Bollandus ont donnée sur un manuscrit de l'abbaye de Rebais et sur un autre de la reine de Suéde. Cette derniere edition l'emporte sur les deux qui avoient déja paru, tant par le commentaire preliminaire et les notes qui l'accompagnent, que par la pureté et l'exactitude du texte.

Ad. 30. aug. p. 569 586

— Page 637. Cette vie a été reproduite nouvellement par les Continuateurs de Bollandus, dans le VIe Tome de leur mois de Septembre. ' Ces editeurs reculent la mort de Ste Salaberge jusqu'en 665, et cela sur une vision qu'elle disoit avoir eüe à S. Walbert, abbé de Luxeuil, qui lui avoit annoncé par trois fois sa mort. Or la maniere dont ce trait est rapporté fait juger que Walbert n'étoit plus alors de ce monde. Toutefois, il ne mourut que le 2 mai de l'an 665, suivant tous les Catalogues des Abbés de Luxeuil. La mort de Ste Salaberge n'a donc pu devancer cette époque. A l'égard de l'histoire de sa vie, les mêmes critiques placent cet écrit avec assez de vraisemblance à la fin du VIIe siécle. (D. Clément. T. XII. 1763. Avertissem. p. xviii).

P. 516-530.

— Page 639. Il faut ajouter à ce qui a été dit de la premiere vie de sainte Bathilde, ' qu'elle a été traduite en françois sur la fin du douziéme siécle, par Lambert de Liége, comme le conjecture M. l'abbé le Beuf, qui en a publié le prologue, et un morceau de commencement.

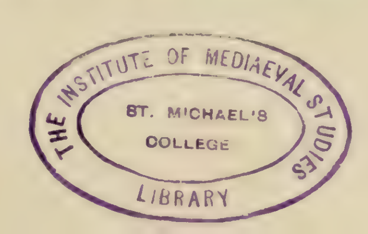
Mém. de l'Acad. des sc. t. 17. p. 726.

— Page 646. D. Rivet a porté un jugement des plus désavantageux des

actes de S. Sixte et S. Sinice, qu'on regarde comme les premiers évêques de Reims. Ces actes lui ont paru être si peu de chose, qu'il se seroit abstenu d'en parler, si son exactitude à ne rien négliger le lui avoit permis. Si l'auteur de l'Histoire Litteraire de France, avant que de publier son troisiéme volume, avoit vu les actes de ces deux saints evêques (Sixte et Sinice) tels que les ont donné depuis les continuateurs de Bollandus, peut-être auroit-il tenu un autre langage. Quoiqu'il en soit, 'les éditeurs croyent ces actes du cinq ou sixiéme siécle; du moins ils n'y aperçoivent rien qui oblige de les croire moins anciens. Je doute que tous les lecteurs conviennent de ce qu'avancent ici les Bollandistes, et qu'il n'y ait rien dans ces actes qui ne leur paroisse digne d'un auteur du cinq ou sixiéme siécle. Boll. 1 sept. p. 12!

Marlot a fait peu de cas des actes en question, parce qu'ils renversent son opinion touchant l'antiquité de l'église de Reims; et il s'est imaginé que Flodoard n'en avoit point eu connoissance. Il paroît néanmoins certain que cet auteur les a eus devant les yeux, en composant son histoire. Il ne s'en ecarte en rien sur ce qui regarde ces saints, excepté sur le temps de leur mission. Flodoard, suivant les prejugés de son siécle, les suppose envoyés par S. Pierre, au lieu que notre auteur ne place leur mission 'que sous les empereurs Maximien et Diocletien. Est-il croyable que l'anonyme dont nous parlons, se fût elevé au dessus des prejugés si communs en France du temps de Flodoard, touchant l'antiquité des premiers apôtres des Gaules, s'il avoit ecrit après cet écrivain, s'il avoit lu son histoire? Ce n'etoit pas la coutume des historiens du moyen âge d'en user ainsi. Il doit donc passer pour constant que notre anonyme est plus ancien que Flodoard. Il etoit de la ville de Reims, ou du moins du diocèse, comme il semble le dire assez clairement dans la preface. De tout ce que nous avons dit d'après les Bollandistes, on peut conclure que les actes qui font le sujet de cet article, sont non-seulement plus anciens qu'Hincmar, mais peut-être même anterieurs au septiéme siécle, quoique D. Rivet ait avancé le contraire; ce qu'il a fait sans en donner de preuves, comme le remarquent les editeurs. Le commentaire et les notes dont ils sont accompagnés dans le premier volume de septembre de la continuation de Bollandus, contiennent des choses très interessantes pour l'histoire ecclesiastique du diocèse de Reims. Il. p. 125

— 'Les actes de S. Memoire n'auroient point encore paru, si les continuateurs de Bollandus ne les avoient publiés sur un ancien manuscrit de M. Bouhier, president au Parlement de Dijon. Il est peu d'écrits en ce genre plus indignes de voir le jour que ces actes. Tout y est également defectueux, le fonds et la forme. Quant au fonds, tout y est fabuleux, si l'on excepte le martyre du saint, arrivé près du bourg ou il est honoré dans le diocèse de Troyes. Quant à la forme ou au style, on voit par la barbarie qui y regne, que l'au- Boll. ib. 7 sept. p. 68-72.



teur ignoroit les premieres régles de la langue dans laquelle il a écrit. Le Lecteur ne se formera pas une idée plus avantageuse de ces actes, même sur l'exposé des éditeurs. Ils croyent qu'on peut placer cet ecrivain après le milieu du septiéme siécle.

p. 130. 'Camusat dans son *Promptuaire des antiquités sacrées du diocèse de Troyes*, avoit déja publié des actes abregés du même saint; et il avoue dans ses notes, qu'ils approchent plus de la fable que de l'histoire. Les continuateurs de Bollandus ont un exemplaire des mêmes actes un peu plus etendus, ils les croyent tirés du quatriéme chapitre de la seconde vie de S. Loup, donnée au 29 juillet, que l'auteur a grossi en y joignant beaucoup de fables. C'est pourquoi le Boll. ib. p. 68. pere Stilting n'a pas jugé à propos de les publier.' On voit dans un manuscrit de S. Germain des Prés du douziéme siécle, d'autres actes de S. Memoire, Journ, hist. p. 194. qui, 'selon le témoignage de M. le Beuf, tiennent le milieu entre ceux des Bollandistes et ceux de Camusat, mais qui ne sont pas plus exempts de fables. (DD. Poncet. Colomb. Clemencet et Clement. T. X. 1756. addit. et correct. pp. xx—xxvi.)

XXXV.

Défenseur, moine de Ligugé. 664, 665.

Page 655. Tout à la fin du volume, immédiatement avant la table chronologique, il faut ajouter' que les *Étincelles*, ou recueil de sentences des Peres, par Defenseur, moine de Ligugé, dont nous marquons les differentes éditions, ont été encore imprimées, sans la préface, parmi les œuvres du vénérable Bede. (D. Rivet. T. V. 1740. Avertissement, p. vii.)

Bol. l. 7. p. 370-458.

— Dans l'article de cet écrivain, D. Rivet n'a point indiqué quelques éditions de son ouvrage, que nous ferons connoître ici, d'après l'auteur de la bibliothéque historique et critique du Poitou : ces éditions que cite M. du Radier sont celles de Basle, in 16° en 1544; de Cologne in 16° en 1556; de Venise en 1552, citée par Simler; de Rome in 4° en 1560. (DD. Poncet, Colomb, Clemencet et Clement. T. XI. 1759. Avertissement, p. x.)

— Aux éditions du *Liber Scintillarum*, indiquées par D. Rivet et ses continuateurs, d'après Dreux du Radier, qui possédait celle de 1544, il faut en ajouter une de Cologne, 1583, in 12. Dreux du Radier, que l'on transcrit ici avec trop de confiance pour l'édition de 1550, paraît n'avoir pas très-bien compris le latin de Fabricius, *Antverpiensem quoque anni* 1550, *a Gesnero et Venctone* 1552, *a Simlero memorare memini*. Il y a en effet un article intéressant sur ce moine de Ligugé dans la Bibliothèque du Fabricius, T. II. p. 19,

et quelques bonnes observations, dans les Amenités de la critique par D. Liron, T. 1. p. 228 et suiv. Le recueil de Sentences de l'Ecriture et des Peres, qui porte son nom, a été attribué soit à Césaire d'Arles, soit à Alvarès de Cordoue, soit à Bède, dans les Œuvres duquel il est imprimé, Cologne, 1688, in f°. t. VII. p. 370. L'ouvrage est anonyme dans le manuscrit de l'ancienne abbaye de S. Victor, côté aujourd'hui 761. Plusieurs lignes d'un des manuscrits des *Scintillæ*, qui se conservait, sous le n° 6, chez les Blancs-Manteaux de Paris, avec le nom de ***Defensor***, ont été gravées, comme modèle d'ecriture minuscule capétienne, dans le Nouveau traité de Diplomatique, dont les auteurs semblent regretter à cette occasion, T. III. p. 393, que les revenus de l'abbaye de Ligugé, ce vénérable sanctuaire, le plus ancien monastère de France, et où S. Martin avait été moine, soient passés dans les mains des Jesuites. (V. Le Clerc. Réimpression du T. XI. 1841. Notes des nouveaux Editeurs, p. 10.)

FIN DES NOTES DU TOME TROISIÉME.

Paris. — Impr. Paul Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré. 45